L'écrit politique en occitan en Gironde (1860-1914)

David Escarpit

▶ **To cite this version:**

David Escarpit. L'écrit politique en occitan en Gironde (1860-1914). Littératures. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2016. Français. NNT : 2016BOR30003 . tel-01336287

HAL Id: tel-01336287
https://theses.hal.science/tel-01336287

Submitted on 22 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN LITTÉRATURE FRANÇAISE, FRANCOPHONE ET COMPARÉE

L'écrit politique en occitan en Gironde (1860-1914)

Présentée et soutenue publiquement le 4 février 2016 par

David ESCARPIT

Sous la direction de Guy Latry

Membres du jury

Patricia HEINIGER-CASTERET, Maître de Conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
Guy LATRY, Professeur émérite, Université Bordeaux-Montaigne, Pessac.
Philippe MARTEL, Professeur émérite, Université Paul-Valéry, Montpellier.
Claude MAURON, Professeur, Université de Provence, Aix-Marseille.
Dominique PINSOLLE, Maître de Conférences, Université Bordeaux-Montaigne, Pessac.
Alain VIAUT, Directeur de Recherche, UMR 5478 IKER (CNRS, Université Bordeaux-Montaigne / Université de Pau et des Pays de l'Adour).

REMERCIEMENTS

Simplement merci à ceux qui m'ont dirigé, conseillé, guidé, rassuré, corrigé et encouragé pendant les quatre années de travaux dont le présent mémoire est le résultat, à ceux qui l'ont lu, commenté et ont formé le jury de soutenance de ce doctorat.

Merci à l'École Doctorale Montaigne-Humanités pour sa prise en compte permanente de l'aspect humain. Jamais un nom n'aura été autant mérité.

Merci à ceux que j'ai rencontrés et croisés au hasard des SID et autres comités de lecture. Mais avant tout, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Karelle Mention, présentement secrétaire du CECAES, pour l'ingrat et harassant travail de relecture, mise en forme, rectification, contrôle, re-relecture, re-rectification, re-contrôle, re-re-relecture… Sans elle, sa rigueur et sa méthode, ses compétences de rédactrice sans oublier sa propre expérience de chercheuse, jamais cette thèse n'aurait pu voir le jour.

INTRODUCTION

Ma praoube brouchure ère partide de la préfecture de Bourdéou per ana aou ministère de l'éntériurt à Paris. Alà tout ço qu'y abèbe de sabèns estut proubablemén appérat, per deschiffra moun léngatje, – car pénsy que discuren creyre qu'ère de l'Iroquois, – puy, proubablemén tabé, discut s'y trouba, déns aquère coumissioun de sabèns, quaouque Bourdelés que se soubénèbe de la léngue de sous biéils parèns, que coumprit mous bers é lous lugit én francés à sous counfrays.

[Ma pauvre brochure était partie de la préfecture de Bordeaux pour aller au ministère de l'Intérieur à Paris. Là-bas tout ce qu'il y avait de savants fut probablement appelé, pour déchiffrer mon langage, – car je pense qu'ils durent croire que c'était de l'Iroquois, – puis, probablement aussi, il dut s'y trouver, dans cette commission de savants, quelque Bordelais qui se souvenait de la langue de ses vieux parents, qui comprit mes vers et les lut en français à ses confrères.]

Th. Blanc, « L'Émpire é la Béritat », 2, *La Gironde du Dimanche*, n° 104 (25 décembre 1870)

Ainsi souriait le typographe bordelais Théodore Blanc, dont il sera longuement question dans cette étude, au moment où son insolence le conduisit à voir ses vers satiriques gascons destinés au journal local *La Gironde du Dimanche* épluchés par la sévère censure impériale dans quelque bureau parisien.

Si nous abordons dans le détail, dès les premiers paragraphes de la première partie du développement, la complexe problématique de l'émergence de la presse populaire dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle et du rôle politique qu'elle a joué, il nous a semblé difficile, en introduction, de ne pas resituer géographiquement l'espace dont il s'agit par rapport à l'ensemble des terres de langue d'oc. Envisager le positionnement de cette terre d'eau et de plaine, à l'aboutissement des chemins qui sillonnent l'Occitanie occidentale, (chemins de muletiers, de pélerins, chemins d'eau des gabarriers et des négociants) revient à poser la question de l'articulation des différents territoires qui composent cet espace euroméditerranéen qu'on appelle l'Occitanie, avec leur hétérodoxie et leurs liens puissants. Cet ensemble occitan pluriel nous conduit à tenter de penser l'unité sans l'unicité, mais dans la pluralité. Il ne s'agira pas ici de lancer un débat sur ces questions, mais néanmoins de réaliser qu'elles sont présentes et se posent, y compris dans le cadre de cette étude.

Alain Viaut définissait en 1981 le Médoc – la péninsule qui constitue la pointe nord-ouest du Bordelais – comme l'« aboutissement de la vaste plaine gasconne »[1]. Cette définition pourrait parfaitement être étendue au Bordelais entier à condition d'y ajouter un autre aboutissement : celui de la Garonne et de son bassin versant, auquel participe la Dordogne, qui coule d'est en ouest et rejoint le fleuve en aval de Bordeaux où, unis et enrichis des innombrables affluents et *estèirs* collectés sur près de 600 km, il forme l'estuaire de la Gironde.

Cette Garonne et cette Dordogne maritimes, soumises au flux et au reflux des marées, apportent à l'occitan de la région bordelaise – particulièrement sur les parties orientale et septentrionale du pays – des formes occitanes qui ne participent pas du strict domaine gascon, et deviennent même franchement périgourdines au fur et à mesure que l'on s'approche de Sainte-Foy-la-Grande, pour finir dans le parler bigarré et composite qu'est le nord-languedocien du Bergeracois. Outre la presqu'île médoquine, qu'Alain Viaut a étudiée, où se rencontre un gascon riche en particularismes, mais en même temps profondément ancré dans l'ensemble des sous-dialectes du nord et de l'ouest de la Gascogne, et se teinte au nord de la

[1] Alain Viaut, 1981. *Récits et contes populaires du Bordelais recueillis par Alain Viaut dans le Médoc.* Paris, Gallimard, p. 13.

péninsule de traits phonologiques à peu près uniques dans le domaine, l'occitan de la Gironde se rapproche des formes plus méridionales du gascon en se dirigeant, plein sud, vers la Grande Lande, dont le gascon « noir » illustré par Bernard Manciet effleure la métropole bordelaise. Vers le sud-est, environ vingt-cinq kilomètres après Bordeaux en suivant la Garonne, les paradigmes verbaux, le lexique, la phonologie, tout en gardant de nombreux traits du parler bordelais, nous disent de plus en plus la proximité des parlers gascons du Néracais, du Marsan et du sud-Marmandais sur la rive gauche, tandis que sur la rive droite, peu après Saint-Macaire, les sonorités du gascon *pishadèir* bordelais vont se perdre dans les confins du languedocien du Haut-Agenais dont ils sont la continuité occidentale. Entre ces pôles rapidement esquissés, se trouvent des zones de transition entre divers types de parlers, des gascons languedocianisés, des languedociens limousinisés, des formes hybrides et inattendues auquel le linguiste habitué à une sémiotique rationnelle de la dialectologie occitane refuserait parfois de croire. Il n'y a pas que là, du reste, que cela se produit et les parlers de transition de l'Agenais et du Toulousain, un peu plus loin sur le même axe, présentent – avec des interactions impliquant d'autres parlers occitans – des situations tout à fait analogues. De fait l'impression traditionnellement ressentie face à l'occitan, cet idiome polymorphe dans une unité jalousement revendiquée, d'avoir « un patois différent d'un village à l'autre », s'applique particulièrement à la réalité du Bordelais, il faut bien le reconnaître. Pour l'auditeur non initié aux subtilités de la micro-dialectologie, les différences de lexique, de sonorités, entre le gascon du Cubzaguais et celui de Captieux, entre l'occitan métissé de Castillon et le *negue* de Lugos, peuvent déconcerter. C'est qu'ici se rencontrent tous ces grands domaines, comme jadis se rencontraient bateliers agenais et périgourdins, muletiers landais et *crabèirs* (chevriers, mais dans l'acception locale, laitiers) remontés de la vallée d'Ossau. Et puis il y a cette frontière… La proximité géographique entre l'espace occitan du Bordelais et ces terres de transition entre cultures d'Oc et d'Oïl où résonne l'idiome picto-saintongeais – dialecte « français » à très fort substrat occitan – ne s'évoque que peu, mais se ressent, par les locaux comme par les autres, comme une responsabilité de « guetteur », de « poste avancé » de l'Occitanie face au terres désolées et hostiles du grand Nord. Des fantasmes, des conclusions sociolinguistiques incomplètes remontant à près de deux siècles et colportées de bouche en bouche accompagnées d'un fond de xénophobie basique, une transposition de la notion géopolitique de « frontière » comme celles de l'État-Nation, ont contribué à faire ressentir (y compris par les autochtones) les terres du Bordelais comme marginales, au sens premier d'abord, puis dans toute l'acception du terme. Ici comme ailleurs, sur cette terre de plaines, de fleuves, de bras de mer, se rencontrent et se croisent des cultures dans un cadre idéologique et linguistique occitan, appelé par ici « gascon », même au-delà des strictes limites dialectales du domaine, dans l'acception du terme qu'utilisait Pey de Garros.

Le Bordelais terre occitane : on acceptera de le croire, mais quelles preuves, quels marqueurs de cette occitanité a-t-on à disposition ? Une langue n'existe que si elle produit du langage. Que voit-on du Bordelais sur les rayonnages de l'édition occitane ? Pas grand-chose, à l'exception de quelques parutions récentes. L'impression d'une zone sinistrée où nul n'écrit, ne produit (et plus grave, n'a jamais produit) de l'écrit occitan n'est pas loin. Pourtant, on a écrit, dit, chanté et réfléchi en occitan ici comme dans n'importe quelle région des pays d'Oc pendant plus de mille ans. D'où vient cette impression de désert, terme qu'employa Simin Palay à propos du pays bordelais ? Le présent travail n'a pas vocation à répondre à cette question, qu'une étude pluridisciplinaire seule pourrait contribuer à démêler. Mais forcément, dans les investigations et les recherches qui ont été nécessaires à la rédaction de cette thèse, des éléments de réponse, des bribes de pistes, d'hypothèses, sont apparus. Il appartient à

chacun de se faire son idée sur la question, comme il appartient au chercheur qui reprendra ces travaux au point où ils se sont arrêtés de poursuivre, approfondir, critiquer les pistes qui sont ébauchées dans ces pages.

Le présent mémoire se donne pour objet l'usage politique de l'occitan en Gironde, essentiellement dans la presse entre 1860 et 1914. Mais ce titre induit plusieurs libertés prises avec le cadre chronologique et le support annoncé.

Pourquoi ces bornes temporelles ? Dans le choix d'origine, la date de départ devait être 1869. Elle présentait le double avantage de correspondre peu ou prou aux premiers textes de presse en occitan connus dans la région bordelaise, et de former un corpus chronologiquement et stylistiquement cohérent, du plus ancien texte occitan de presse (un article de Théodore Blanc dans la *Gironde du Dimanche* du 2 février 1869) au dernier appartenant à la même catégorie (signé Jean Vigé, paru dans le *Cubzaguais* du 15 juillet 1914). En outre, elle s'intégrait parfaitement dans les dates du projet régional « Traduire la politique » dont il sera question plus loin. Mais il nous est apparu que nous ne pouvions étudier sérieusement le phénomène de l'émergence d'un écrit politique occitan dans la région bordelaise sans consacrer une partie de l'étude à la genèse de ce phénomène, ce qui nous a conduit à nous pencher sur certaines œuvres des années 1860, dont la connaissance est indispensable pour comprendre l'apparition de quelqu'un comme Théodore Blanc. Une ligne éditoriale occitane n'apparaît pas *ex nihilo* et s'inscrit forcément dans un contexte historique, sociolinguistique, politique qu'il était important de resituer, d'où la nécessité de commencer l'étude en amont de la date de 1869, ne serait-ce que pour expliquer les raisons du premier choix de cette date.

L'idée de s'arrêter en 1914 est plus directement liée aux grands évènements géopolitiques qui ont bouleversé l'Europe cette année-là, lesquels marquent un coup d'arrêt dans la production journalistique globale en France, *a fortiori* dans ce genre marginal qu'est le texte politique d'expression occitane. Des premiers essais de Théodore Blanc, à la fin du Second Empire, aux dernières cartouches de son (presque) contemporain Jean Vigé quarante-cinq ans plus tard, il y existe une continuité, une cohérence, une logique dans le corpus étudié. La période dont il s'agit correspond en gros à la naissance, au développement, à l'enfance agitée et à la maturité de la République, troisième du nom, dans une France qui a définitivement tourné la page de la monarchie (dans les faits du moins). Elle démarre avec la chute et la mort dans les affres de la guerre d'un Second Empire déjà malade, et s'achève avec la Grande Guerre. Ces bornes, historiquement cohérentes, coïncident avec l'apogée de l'usage de l'occitan dans la presse en Gironde, et pour les premières années, à un certain dynamisme éditorial et intellectuel autour de l'écrit occitan à Bordeaux et alentour. Ce bornage chronologique exclut donc une partie non négligeable du corpus de l'écrit occitan de presse en Gironde qui quoique bien moins abondante que celle étudiée de la période 1919-1940, voit une certaine activité se maintenir localement dans la presse, notamment dans le Bazadais, au sud-est du département, ainsi que ponctuellement dans le pays de Buch, autour du Bassin d'Arcachon, et dans le Cubzaguais.

Le cadre géographique, lui, est compris dans les limites actuelles de département de la Gironde.

Cette étude s'inscrit dans le projet régional « Traduire la politique. Textes politiques en occitan en Aquitaine (1868-1939) » porté par l'équipe TELEM sous la direction de Guy Latry. Plusieurs chercheurs s'étant illustrés dans le domaine de l'étude de la presse politique en langue minoritaire y participent, comme Philippe Martel (LLACS, université Paul-Valéry, Montpellier), professeur, spécialiste entre autres de l'histoire de l'espace occitan du Moyen Âge à nos jours, avec une spécialisation marquée pour la période contemporaine et

l'historiographie de l'espace occitan ; René Merle, agrégé d'Histoire, docteur en sociolinguistique, spécialiste de l'étude de l'écrit occitan particulièrement dans la presse varoise dont la période chronologique de spécialisation recouvre approximativement celle traitée ici.

Avant le dépôt du projet région, une étude du corpus ayant été entamée par Alain Viaut puis Guy Latry, particulièrement autour de la figure du chroniqueur bordelais républicain Théodore Blanc (1840-1880), permettant de mettre en lumière cet auteur occitan atypique, tour à tour romancier, poète, chroniqueur politique et même, apparemment, acteur et metteur en scène. Guy Latry a effectué un travail minutieux de recensement des sources occitanes dans la presse politique de la III^e^ République en Gironde et dans les Landes. La majeure partie du corpus de presse ici traité a été localisé et recensé par ses soins, puis saisi sous sa direction par plusieurs personnes (dont, en son temps, l'auteur de ces lignes). Guy Latry a communiqué, notamment dans le cadre du séminaire du CECAES, sur Théodore Blanc (sur lequel Alain Viaut a également communiqué, ainsi que sur l'*Escòla dau Medòc*, l'école félibrénne médoquine, très impliquée dans la presse politique locale) et sur la *Petite Chronique* de Saint-Loubès, laissant l'auteur du présent travail présenter quelques premières conclusions, toujours dans le cadre du séminaire du CECAES, sur le pamphlétaire macarien Élie Boirac en 2010 ainsi que sur le manuscrit Codersac, manuscrit occitan girondin anonyme du XIX^e^ siècle. Philippe Martel a, de son côté, travaillé sur le phénomène de la presse occitane aux côtés de Jean-François Courouau, Pierre Pessemesse, Philippe Canales et Yann Lespoux, en dirigeant la parution de l'ouvrage collectif « Occitan dans la presse, presse en occitan » dans le n° 75 de la revue de sociolinguistique *Lengas* (2014). Philippe Martel a également étudié le rôle de la presse provençale d'expression occitane dans le développement du mouvement félibréen, en particulier le journal *L'Aiòli* créé en 1897 et dirigé par Folco de Baroncelli. René Merle a étudié de façon très précise l'écrit occitan dans sa dimension politique pour le Sud-Est de la France sous la III^e^ République. Il s'est particulièrement consacré au département du Var, où ses recherches donné lieu à la publication d'un ouvrage d'inventaire du texte occitan varois, ainsi qu'à l'ouvrage de synthèse *Les Varois, la presse varoise et le provençal 1859-1910* paru en 1996. Néanmoins, sans les centrer spécifiquement sur le texte de presse, René Merle a étudié de façon plus large l'écrit de langue d'oc dans le domaine occitan méditerranéen, à travers des inventaires exhaustifs de l'écrit occitan provençal et est-languedocien de la fin du XVIII^e^ siècle à 1840.

En dehors du domaine occitan, pour ce qui est de la presse en langue catalane, on ne manquera pas de se référer aux recherches de Josep Maria Figueres Artigue de l'Université Autonome de Barcelone, en mentionnant particulièrement sa synthèse sur l'histoire de la presse en Catalogne aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, mais aussi ses nombreux travaux sur les médias de masse, la presse et leur réception en Catalogne[2]. Outre la synthèse déjà ancienne de Joan Torrent et Rafael Tasis[3], Ramon Pla i Arxé, du département philologie catalane de l'université de Barcelone, a réalisé un important travail sur le journal catalaniste *L'Avenç* (1881-1893) et

[2] Josep M. Figueres Artigue, 1995. *Materials d'història de la premsa a Catalunya : segles XIX i XX*, Materials, Universitat Autonòma de Barcelona, Servici de Publicacions.
Id., 1989. *La premsa catalana : apreciació istorica*, Barcelona, Dalmau.
Id., 1994. *12 periodistes dels anys trenta.* Diputació de Barcelona, Barcelona.
Id., 1994. *El « Diari Català » : plataforma d'exposició ideològica i d'activisme del catalanisme politic : 1879-*1881, Universitat Autonòma de Barcelona, Servici de Publicacions.
Id., 1999. *El primer diari en llengua catalana: diari català (1879-1881)*, Institut d'Estudis Catalans.
[3] Joan Torrent, Rafael Tasis, 1966. *Història de la premsa catalana*, Editorial Bruguera.

son rôle dans le développement d'une norme linguistique pour le catalan moderne[4]. Même s'il ne s'agit pas d'un travail universitaire, on ne peut passer sous silence l'édition d'articles de Carles Rahola i Llorens (1881-1939), homme politique et journaliste républicain fédéraliste de gauche, fondateur du journal *L'Autonomista* qui a fonctionné de 1898 à 1939[5]. D'autres travaux doivent être mentionnés, comme la synthèse du journaliste et professeur Francesc Canosa i Farran[6] ou celle de l'écrivain et homme de presse Josep Maria Huertas Claveria sur la presse quotidienne catalane[7]. A l'université d'Alicante, Faust Ripoll Domènech[8] et Santi Cortés Carreres[9] à l'université de Valence ont étudié, dans le cadre de leurs synthèses historiques sur le pays valencien, le rôle de la presse catalanophone, et particulièrement de la revue *Pensat i fet* créée en 1912 dans le contexte carnavalesque des *Fallas.*

Pour le domaine breton, il convient de citer les travaux de Ronan Calvez, de l'université de Bretagne occidentale (Centre de Recherche Bretonne et Celtique), sur l'usage du breton dans la presse et à la radio au XX^{e} siècle[10]. Au sein du même laboratoire, Laurent Le Gall, professeur d'Histoire contemporaine a étudié la politisation des campagnes au XIX^{e} siècle à travers le cas de la Basse-Bretagne, ce qui l'a mené à s'interroger sur la problématique linguistique en Bretagne bretonnante, ainsi qu'aux moyens et stratagèmes de diffusion de l'idée politique auprès de populations en grande partie non-francophones. Toujours au CRBC, Anne de Mathan s'est signalée par son double champ géographique d'étude, entre Bretagne et Bordelais. Spécialiste de la période révolutionnaire, et particulièrement de l'affrontement Girondins/Montagnards, elle a étudié dans ce cadre le phénomène de la presse départementale pendant la Révolution française.

Dans le domaine basque, l'on mentionnera la thèse de Jon Casenave membre du laboratoire IKER (UMR 5478), maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne, *De l'article de presse à l'essai littéraire :* Buruchkak *de Jean Etchepare.*

Au sein du laboratoire LISA de l'université de Corse Pascal-Paoli, signalons les travaux sur la presse corse pendant la Première Guerre mondiale (mémoire de post-doctorat, 2007), de Vanessa Albert, qui a consacré sa thèse de doctorat à l'étude de l'imprimerie en

---

[4] Il est notamment possible d'accéder à un article en ligne de Pla i Arxé, sur le site de l'Universitat Oberta de Catalunya *:* Actualitat literària sobre la revista *Avenç a lletra*, la literatura catalana a internet (Universitat Oberta de Catalunya) http://lletra.uoc.edu/ca/revista/lavenc-1881-1893

[5] Rosa Maria Oliveras i Castanyer ; Lidia Traveria i Riba (dir.) Carles Rahola, 2007. *Contra l'invasor*, Memòria del segle XX, Cossetània Edicions, 2007.

[6] Francesc Canosa i Farran, 2005. *El somni d'una societat i d'un periodisme. La televisió de paper (1931-1936)*, Université Raymond-Lulle.

[7] Josep Maria Huertas, 1995. *200 anys de premsa diària a Catalunya*, Fundació Caixa de Catalunya.

[8] Faust Ripoll Domènech, 2010. *Valencianistes en la post-guerra : Estratègies de supervivència i de reproducció cultural*, Catarroja, Afers.

[9] Santi Cortés Carreres (préf. Josep Benet), 1995. *València sota el règim franquista (1939-1951) : Instrumentalització, repressió i resistència cultural*, Valence / Barcelone, Institut de filologia valenciana / Publicacions de l'Abadia de Montserrat, coll. « Biblioteca Sanchis Guarner ».

[10] Ronan Calvez, 2000. *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, PUR – CRBC.

« 'Les Bretons parlent aux Bretons'. Radio-Quimerc'h : les débuts de la radio en breton », dans *La Bretagne Linguistique*, volume 11, Brest, CRBC-UBO, 1998, p. 97-113.

« Violence et Pangée. Du bon usage de la violence écrite dans la presse de langue bretonne : 1940-1944", dans *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, actes du colloque international de Brest (18-20 mars 1999) réunis par Jean-Yves Carluer, Brest, CRBC-UBO, 2000, p. 411-428.

« Le réenchantement d'un monde. Mouvement breton, nazisme et émission de radio en breton », dans *Die Deutsche Keltologie und ihre Berliner Gelehrten bis 1945*, Sabine Heinz (Hrsg.), actes du colloque Keltologie an der Humboldt – vormals Friedrich-Wilhelms – Universität zu Berlin vor und während der Nazizeit, 27-28 mars 1998, Université de Humboldt, Peter Langue, 1999, p. 101-137.

Corse des origines à 1914, et son mémoire de Master 2 à l'étude spécifique d'un journal corse de 1875 à 1900, *Le Petit Bastiais.*[11] Signalons enfin, pour le domaine alsacien, l'étude de Bernhard von Hülsen *Theater und Gesellschaft in Strassburg zwischen Deutschland und Frankreich 1890-1944* (Leipziger Universitätsverlag, 2003) qui s'est penché entre autres sur le cas du journal communiste et autonomiste alsacien *Die Neue Welt* entre 1921 et 1939.

Avant de débuter cette thèse, nous nous trouvions confronté à un important corpus inédit ou presque. Il y avait de véritables auteurs dont il était possible de suivre la production occitane dans la presse locale sur plusieurs années. Certains étaient déjà un peu connus, comme Théodore Blanc, d'autres avaient déjà été relevés par Pierre-Louis Berthaud dans sa synthèse de 1953 sur le texte gascon en Bordelais ou par tel érudit local, mais restaient des noms lancés en l'air par les rares chercheurs à s'être penchés sur l'écrit occitan en Bordelais : Jean Vigé, Guillaume Dador, Druilhet-Lafargue, l'abbé Ferrand… Certains comme Blanc devaient se révéler des auteurs plus complexes et prolifiques qu'on ne le pensait. D'autres, comme Vigé, Ferrand, Druilhet, prirent du corps et de la complexité au fur et à mesure qu'étaient révélés des pans de leurs vies et de leurs personnalités. D'autres dormaient dans un oubli dont tout indiquait qu'il était destiné à être définitif : Élie Boirac est de ceux-là, tout comme l'anonyme du manuscrit Codersac, qui révèle l'existence d'un véritable écrivain occitan au milieu du XIX^{e} siècle quelque part vers le pays des Graves.

Le premier plan de cette étude intégrait à égalité deux volets : la presse dans une première grande partie, le pamphlet dans une autre. Ce premier projet était sans doute plus équilibré que ce qu'il est devenu aujourd'hui. Mais la masse d'informations présentes, l'abondance et la diversité des sources, le caractère inédit de plusieurs d'entre elles, rendaient la mission quasi-impossible dans l'espace des trois années d'un contrat doctoral, même en y ajoutant une année de dépouillements au préalable. Car une année n'a pas été de trop pour cerner, délimiter et définir le corpus, en décidant de laisser pour compte les sources antérieures et postérieures à une période chronologique dont les bornes, peu à peu, se dessinaient. S'il est ici souligné le caractère inédit de plusieurs sources, c'est simplement parce qu'aborder un document tel que le manuscrit Codersac, une source primaire jamais étudiée, qui plus est codée dans ses dates, lieux et acteurs, demande une méthodologie d'investigation différente de celle mise en œuvre pour le recensement, traitement et analyse des articles de Théodore Blanc, par exemple, déjà connus de plusieurs chercheurs et évoqués dans des publications universitaires. Identifier le manuscrit Codersac a demandé des mois de recherches et de recoupements tenant davantage de l'investigation d'enquête que du simple travail d'analyse d'une source historique, avec de fausses pistes entraînant le doctorant vers des hypothèses de datation cohérentes dans leur erreur même, faussant du même coup l'identification des personnages et des faits rapportés… L'excès de temps accordé à une source parmi d'autres n'était pas tenable, et risquait de mettre en péril le planning entier de la thèse. En accord avec le directeur de recherche, il a donc été décidé à partir de l'été 2014 de remanier le plan en accordant l'essentiel de l'espace de la thèse à l'étude aussi complète que possible du corpus de presse. Le pamphlet hors presse a été mis au second plan, sans être néanmoins aucunement écarté du corpus : une partie, la dernière, devait lui être consacrée. C'est le plan définitif qu'a adopté cette thèse, avec sa quatrième partie opérant la transition

[11] « Un journal corse atypique de la Première Guerre Mondiale : *A Corsica* (décembre 1915-juillet 1919) », Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, IIIe et IVe trimestres 2007, n° 720-721, Bastia, Sammarcelli, p. 113-132.
« L'affaire en Corse » dans *L'Affaire Dreyfus. Nouveaux regards, nouveaux problèmes* sous la direction de Michel Drouin, André Hélard, Philippe Oriol et Gérard Provost, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.127-145.

vers un futur travail plus spécifiquement axé sur le pamphlet ne prenant pas la presse pour véhicule.

L'idée qui a guidé la rédaction de cette étude a été de ne rien sacrifier, ni à la probité intellectuelle, ni à la clarté de l'ouvrage achevé. Par probité intellectuelle, il faut entendre que chaque source traitée le soit le plus sérieusement possible, sous l'angle de la pluridisciplinarité, avec l'étayage le plus rigoureux. Par la clarté, l'on entendra bien sûr un plan équilibré, une progression problématique, l'aboutissement à une conclusion permettant de répondre aux questions posées par le corpus. Nous nous y sommes efforcé, sans nous cacher que ce plan, avec sa dernière partie ouvrant vers le champ des possibles, peut paraître mal équilibré, accordant trop d'importance au hors-corpus (une partie et demie sur quatre) et finalement peu satisfaisant d'un point de vue académique. Ces défauts ne nous ont pas échappé, mais il nous a semblé que, pour rester dans le domaine du faisable et proposer un travail de qualité acceptable dans les délais impartis, ce choix était celui qui laissait le plus de possibilités. Pour les mêmes raisons d'abondance du corpus, mais aussi de cadre chronologique, certains journaux girondins présentant effectivement de l'occitan n'ont pas été traités. Ainsi, le corpus du Médoc, avec les périodiques *Le Vieux Médoquin*, *Le Vigneron Médoquin* et *Le Journal du Médoc* ne sont qu'évoqués, dans la dernière partie, à propos d'un pamphlet manuscrit qui a pu également connaître une parution dans la presse républicaine locale. Alain Viaut a consacré des études assez détaillées à ce phénomène de l'écrit occitan de presse dans le Médoc, qui présente la particularité de concerner un groupe d'écrivains et de poètes qui se sont illustrés, par ailleurs, dans un autre domaine, celui de la poésie félibréenne. Les difficultés d'accès au fonds ont achevé de nous convaincre de ne pas traiter ce corpus, les seuls exemplaires de ces journaux que nous ayons pu trouver se réduisant à quelques unités conservées aux Archives départementales de la Gironde. De même, le journal *Le Républicain bazadais*, dont l'aire de diffusion correspondait au Sud-Gironde actuel, n'a pas été joint au corpus pour les mêmes raisons : cadre chronologique ne correspondant qu'en partie aux bornes définies (le *Républicain bazadais* a publié des chroniques occitanes jusqu'à la fin des années 40 au moins). Ces deux corpus devraient faire l'objet d'une étude à part entière, tout comme le phénomène du pamphlet hors presse, peut-être selon des modalités différentes. Il apparaît que le corpus retenu semble largement cohérent, très abondant en informations, justifiant, selon nous, qu'on lui consacre la présente étude sans qu'il soit besoin de l'élargir. Il permet de couvrir la période choisie (et au-delà) et d'aborder l'étude du sujet selon un angle à la fois chronologique et thématique.

Les problématiques que cette étude se donne pour objet de traiter relèvent de plusieurs domaines. Si un trait peu définir cette étude, c'est indubitablement la pluridisciplinarité. C'est l'angle historique qui a guidé, dans la majorité des cas, l'analyse des sources. Le contenu des textes, les effets recherchés, les éventuels liens ou emprunts à d'autres auteurs ou courants littéraires, ont bien entendu été abordés. La part de subjectivité de chaque auteur, sa part d'individualité dans l'exercice même des genres (pamphlet, article politique, poème, tract…) et des genres hybrides, a été abordée, ce qui s'est avéré indispensable pour des auteurs identifiables par un style propre, comme Théodore Blanc, Élie Boirac ou Jean Vigé. La prise en compte de l'intertextualité a été un souci permanent, afin de tenter de démontrer la cohérence du corpus, par delà les supports, les contextes, les époques et même les formes d'expression : chaque texte ou corpus de textes est, autant que possible, relié à d'autres pour essayer de définir des lignes de convergence. En nous appuyant sur les théories du langage et de la poétique d'Henri Meschonnic[12] et sur les travaux de Gilles Forlot et Josiane Boutet

[12] Henri Meschonnic, 1999. *Poétique du traduire*, Coll. Verdier/poche, Lagrasse, éditions Verdier (réimpr. mars 2012).

notamment sur les pratiques langagières, nous avons également tenté d'aborder ponctuellement la question du rythme comme élément d'un refus du dualisme fond/forme, signifiant/signifié, oral/écrit, savant/populaire, idée développée par ce linguiste et poète qui propose de dépasser le signe pour plonger directement dans le langage, dans sa subjectivité, dans son historicité. Ce refus des dualismes simplificateurs nous a beaucoup aidé à penser autrement des textes dans lesquels le rythme de la parole, par le jeu des virgules, des silences, la segmentation de la phrase, était sensible jusque dans la forme écrite. Il nous est apparu que ce point précis pouvait jouer un rôle dans le discours, quand il s'agit d'établir une connivence linguistique et langagière avec des lecteurs pour les orienter dans leurs choix. Il est bien difficile d'appréhender la versification de Jean Vigé, où le rythme fait souvent plus sens que le mot ou la phrase, si l'on n'est pas imprégné de ces notions. Enfin, l'aspect sociolinguistique et linguistique (dans cet ordre) a été également abordé : les représentations de la langue, les registres de langage, les écoles d'écriture… Le corpus est bien assez vaste et riche pour permettre de voir apparaître un panel de modes d'expression de l'occitan des plus variés, d'un occitan de circonstance sans grand soin formel à l'irréprochable langue des félibres ; mais, de plus, il comprend plusieurs textes que l'on pourrait qualifier de théoriques : des analyses sociolinguistiques succinctes, empiriques, qui montrent l'état des connaissances sur la langue occitane dans le Bordeaux du XIX^{e} siècle, des choix graphiques, des réflexions sur la place de la langue dans le paysage urbain d'une métropole en voie d'industrialisation, des phénomènes que l'historiographie occitane méconnaissait jusqu'alors, comme l'existence d'un « protofélibrige » bordelais actif dès la fin du XIX^{e} siècle… Sur le plan linguistique, nous avons essayé d'analyser, en nous appuyant sur les travaux d'Alain Viaut notamment, les différentes sous-variantes d'occitan que l'on peut rencontrer dans la région bordelaises, du Libournais au Bazadais et du Pays de Buch au Médoc, particulièrement sous les angles de la phonologie, de la morphologie verbale, et du lexique.

Nous nous sommes donné comme objectif premier un inventaire analytique du texte politique essentiellement de presse – mais aussi hors-presse – d'expression occitane à Bordeaux entre les années 1860 et 1914. Ce fut la problématique première : mettre à jour ce corpus, l'inventorier, le situer, puis le dépouiller, l'étudier aux lumières de l'histoire, du discours et de la langue. Il s'est ensuite agi de démontrer qu'il formait, justement, un corpus ; montrer ses lignes de convergence, ses continuités, mais aussi sa diversité selon le contexte de l'époque, l'auteur et son univers, les enjeux, le support… Enfin, il s'agissait également de comparer ce corpus à ceux étudiés par les chercheurs précités, et de chercher des éléments de continuité dans l'usage de l'occitan, voire plus largement des langues minoritaires, dans le champ de la presse politique aux XIX^{e} et XX^{e} siècles.

C'est au moyen d'un plan en quatre grandes parties qu'il a été choisi de répondre à ces problématiques, les deux premières concernant Bordeaux, les deux autres le reste de la Gironde.

Dans la première, nous avons essayé de proposer un état de l'écrit et de l'édition en langue d'oc dans le Bordeaux du milieu du XIX^{e} siècle, mais aussi de la presse et particulièrement de la presse républicaine, à travers une étude de la mise en place d'un des duos les plus efficaces du monde journalistique de l'époque, Gustave Gounouilhou et André Lavertujon. Ces deux républicains originaires du Périgord, l'un journaliste et imprimeur, l'autre homme politique et chroniqueur, vont donner naissance à Bordeaux à un des groupes de presse républicains les plus actifs de leur temps, autour du journal *La Gironde* puis de *La Petite Gironde.* Il nous est apparu que nous étions là aux origines même de l'idée d'utiliser l'idiome occitan bordelais dans un but politique *via* la presse. Mais c'est aussi dans l'étude plus large des milieux écrivants et imprimants du Bordeaux du milieu du XIX^{e} siècle que se

trouvent, selon nous, les fondements de l'idée d'usage politique de l'occitan. Cela nous a semblé justifier l'idée d'une première partie de mise en place du cadre. Le second volet de cette première partie est consacré à Théodore Blanc, figure centrale de la presse bordelaise en langue occitane, mais au-delà encore, du Bordeaux occitan du XIX^{e} siècle, avec ses liens avec le théâtre populaire, la poésie et le roman. Ses œuvres s'étendent sur la période 1865-1877, donc à la jonction entre le Second Empire et la Troisième République. Comme pour les auteurs étudiés ensuite, nous sommes donc à un journalisme de circonstance. C'est aussi un républicain aux influences complexes, représentatif des courants politiques et philosophiques de son temps.

La seconde partie, dans une démarche chronologique et thématique à la fois, étudie le cas d'un journal occitan anti-républicain à Bordeaux à la charnière des années 1877 et 1878, *La Cadichounne.* Premier véritable journal politique entièrement rédigé en occitan, cet éphémère organe doit beaucoup à la personnalité de son rédacteur, Druilhet-Lafargue, personnage mystérieux et truculent, et d'une équipe de collaborateurs encore mal connus, tous engagés dans la course pour la restauration de la monarchie, mais aussi dans un régionalisme occitanophile insoupçonné, là encore dans un contexte politique précis, celui de la chute de l'Ordre Moral de Mac-Mahon.

La troisième partie se penche sur le cas de deux petits journaux girondins (et accessoirement de quelques autres, évoqués sans être véritablement traités) ayant utilisé l'occitan à des fins politiques : *Le Détroqueur* d'Arcachon (1880), et *La Petite Chronique* de Saint-Loubès (1890-91). Ces deux organes, également liés à l'actualité la plus brûlante, ont mené à l'échelle municipale des combats d'ampleur nationale, sur les thèmes des grands changements qui ont affecté les sociétés traditionnelles dans la dernière partie du XIX^{e} siècle pour l'un, sur celui des crises de confiance qui ont secoué la République dans les années 1890, particulièrement la crise boulangiste. Dans un second volet, cette partie analyse le cas à part d'un journal prétendument apolitique du début du XX^{e} siècle, *Le Cubzaguais*, organe de la Haute-Gironde qui utilisa abondamment l'occitan à travers les plumes de deux chroniqueurs locaux, dont une figure, Jean Vigé. Dans un gros bourg rural confronté aux grandes mutations du XX^{e} siècle, nous voyons, entre 1909 et 1914, le monde changer, mais aussi de nouvelles tendances politiques bousculer le train-train de l'ordre établi des notables, entre nouvelles technologies et sport de compétition.

Enfin, la quatrième et dernière partie ouvre le champ d'étude du pamphlet politique occitan hors-presse. Dotée de sa propre chronologie, qui s'étend de 1860 à 1910, cette partie passe en revue plusieurs exemples de pamphlets occitans girondins grands et petits, républicains et conservateurs, de grande dimension littéraire ou pas plus élaborés qu'un simple prospectus, rédigés par d'anonymes militants oubliés de tous, ou œuvre de grands poètes et polémistes réclamant d'être sortis de l'oubli.

I LE CONTEXTE : LA PRESSE ET L'OCCITAN À BORDEAUX (FIN DES ANNÉES 1860)

A *Suy déns l'intentioun dé publia un journal* : presse, politique et occitan dans le Bordeaux des années 1860

1 Les nouvelles données de la presse dans les années 1870-80 : la nébuleuse Gounouilhou-Lavertujon

De nombreux travaux universitaires ont montré les mutations profondes que connaît la profession journalistique à partir de la fin des années 1860, jusqu'au tournant de 1881, et encore par la suite. Pour reprendre l'expression de Dominique Pinsolle – qui se fonde lui-même sur la synthèse de Christian Delporte sur le journalisme français de la III^e^ République[13] – les journalistes « sont une des incarnations des nouvelles professions intellectuelles qui montent en puissance au cours du XIX^e^ siècle »[14].

Les avancées incontestables – et les reculs non moins réels – de la période vont néanmoins dans le sens d'une indépendance accrue de la presse par rapport à la tutelle de l'État, ce qui, comme le souligne Dominique Pinsolle, en fait un enjeu qui constitue une tentation forte « d'instrumentalisation par des hommes politiques ou des brasseurs d'affaires peu scrupuleux »[15].

La question finit par se poser – et la poser, c'est déjà quasiment adopter un point de vue – de savoir si cette liberté de la presse n'a pas été en réalité le commencement de sa mise sous tutelle, comme « auxiliaire de pouvoir »[16] d'un monde politique qui trouve dans ce nouvel outil de communication un allié (ou un adversaire) redoutable.

Rappelons que par la loi du 11 mai 1868, Napoléon III – alors chef de son propre gouvernement – met un terme à l'autorisation préalable. Ce système prévoyait qu'aucun journal ne puisse être imprimé sans l'accord d'un jury chargé d'en examiner le contenu et d'en juger le caractère éventuellement diffamatoire, polémique ou injurieux vis-à-vis du gouvernement. Ce système, qui remonte à l'Ancien Régime, a été plusieurs aboli (lois de Serre, avril-mai 1819), puis rétabli (ministère Richelieu, loi du 30 mars 1820), à plusieurs reprises, amendé, adouci ou durci, puis à nouveau aboli (ministère Martignac, juin 1828) puis à nouveau rétabli par le ministère Polignac le 25 juillet 1830, dans le cadre d'un ensemble de lois répressives qui peuvent être considérées comme une des causes de l'insurrection des Trois Glorieuses (27,28 et 29 juillet 1830). Si la Charte de 1830 l'a supprimée, si les lois de 1835 ont considérablement restreint une nouvelle fois la liberté de la presse, la République de 1848 maintient néanmoins l'absence d'autorisation préalable. C'est le 17 février 1851 que le prince-président, Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, la rétablit. Le corollaire de l'autorisation préabable est le cautionnement, inauguré par les lois de Serre en 1819 : chaque journal doit verser une caution en argent pour avoir l'autorisation de paraître. Cette caution varie selon le nombre de tirages et le lieu d'édition. La loi de 1868 maintient le cautionnement, alors que l'autorisation préalable, abolie, est remplacée par une déclaration

[13] Christian Delporte, 1999. *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession.* Paris, Seuil.
[14] Dominique Pinsolle, 2014. « La presse face aux élites politiques et économiques : le cas du *Matin* (1884-1944) ». *Essais,* revue interdisciplinaire d'humanités. *Médias et élites,* études réunies par Laurent Coste et Dominique Pinsolle. Pessac, École doctorale Montaigne-Humanités, université Bordeaux-Montaigne, p. 55.
[15] *Ibid.*, p. 55.
[16] *Ibid.*, p. 55.

préalable[17]. Le droit de timbre, déjà aboli le 26 mai 1848, puis rétabli par Napoléon III, est maintenu, mais le prix du timbre est réduit à 3 centimes en province pour les publications à grand format[18]. Ce droit était lié au fait que l'abonnement individuel par la Poste était le seul moyen de diffusion légal du journal hors de sa ville d'impression. En outre, la loi prévoit que les éditeurs de journaux puissent désormais se pourvoir d'une imprimerie sans avoir à demander de brevet[19].

La liberté de la presse sera à nouveau muselée dans les premiers temps chaotiques de la IIIe République. La loi du 16 juillet 1871, qui s'inscrit dans la réaction d'un gouvernement d'ordre moral – celui du Chef du Pouvoir exécutif Adolphe Thiers – rétablit la déclaration préalable et un fort cautionnement. Il faudra attendre ce qui est habituellement considéré comme le véritable grand tournant pour la liberté de la presse, la loi du 29 juillet 1881 promulguée onze ans après la proclamation de la République, sous le gouvernement de Jules Ferry. Par cette loi, la presse est encadrée juridiquement, de façon non plus préventive, mais répressive : la liberté de la presse est élargie, mais dans le même temps, les limites légales à cette liberté sont définies avec davantage de précision. Autorisation préalable, cautionnement et timbre sont abolis. Par contre, la lutte contre la diffamation ou l'injure s'affirme comme un point central du texte. Cette loi, comme le souligne Dominique Pinsolle, aura l'effet paradoxal, par la liberté d'action quelle autorise, d'amener certains nouveaux organes de presse à « contredire l'idéal d'une presse libre au service de la vérité défiant les puissants »[20].

Le concept de « financiarisation de la presse périodique au cours de la première moitié du XIXe siècle »[21], s'applique particulièrement, dans le cadre de la présente étude, au cas du binôme que formèrent à Bordeaux dans la deuxième moitié du XIXe siècle Gustave Gounouilhou (1821-1912) et André Lavertujon (1827-1914), deux imprimeurs, deux personnalités centrales dans le paysage de la presse bordelaise, deux hommes politiques enfin, ou du moins politisés, qui contribuent à eux seuls à brouiller la limite entre homme de presse et homme de parti, entre journaliste et homme d'affaires.

La principale source dont nous disposions pour étudier l'histoire de ces deux familles aux destins étroitement mêlés est un ouvrage de 1901, imprimé comme de juste chez Gounouilhou, intitulé *Histoire d'une imprimerie bordelaise (1600-1900).* Les imprimeries G. Gounouilhou, *La Gironde, La Petite Gironde.* L'auteur, Georges Bouchon, est secrétaire de la Rédaction du journal *La Gironde,* le fleuron de l'imprimerie Gounouilhou, en 1889 et 90, chargé des « chroniques littéraires, beaux-arts, théâtres, questions municipales, reportage extérieur, sports »[22] au sein d'une équipe de sept personnes, secrétaire particulier du maire de Bordeaux, puis responsable de l'*Union Républicaine*, successeur de Jules Steeg à la tête de l'imprimerie que ce dernier possédait à Libourne et qui allait devenir, racheté par Gounouilhou, l'Imprimerie Libournaise[23]. Bouchon devit enfin en 1902 gérant et « rédacteur chargé des questions municipales et d'administration locale »[24], et secrétaire de rédaction des *Dimanches littéraires*, autre périodique imprimé par la maison Gounouilhou. L'auteur est

[17] Marc Martin, 2002. *La presse régionale. Des* Affiches *aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, p. 125.
[18] *Ibid.*, p. 126.
[19] *Ibid.*, p. 126.
[20] Dominique Pinsolle, *op. cit.*, p. 56.
[21] Christian Pradié, 2002. « Industrie culturelle et marchés financiers : les mutations de l'entreprise de presse au XIX[e] siècle » Congrès Inforcom 2002, 13[e] Congrès national de la Société française des sciences de l'information et de la communication (Marseille, 5-7 octobre 2002), Marseille, p. 5.
[22] Georges Bouchon, 1901. *Histoire d'une imprimerie bordelaise (1600-1900),* Les imprimeries G. Gounouilhou, *La Gironde, La Petite Gironde*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou , p. 511.
[23] *Ibid.*, p. 334.
[24] *Ibid.*, p. 619.

donc, non seulement dans la place, mais oserait-on dire, juge et partie. Très impliqué, ainsi qu'on le voit, au sein de *La Gironde* et autres productions de l'imprimerie Gounouilhou, Georges Bouchon se livre de fait à une étude patiente et détaillée, mais parfois légèrement entachée de partialité, de l'histoire de cette maison au sein du (riche) paysage de l'imprimerie bordelaise. Né à Bordeaux le 21 novembre 1853, Georges Élie Joseph Bouchon prend ouvertement parti pour son employeur et ses alliés politiques quand il s'agit d'évoquer les démêlés juridiques rencontrés par la binôme Gounouilhou-Lavertujon sous le Second Empire et au début de la IIIe République, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Ne faisant nullement mystère de son appartenance à l'équipe de rédaction et même de direction de plusieurs journaux bordelais sortis des presses de Gounouilhou, Bouchon voit parfois son propos tendre vers l'hagiographie. Il n'en demeure pas moins une riche source d'informations pour qui désire se pencher sur la formation et la montée en puissance du tandem Gounouilhou-Lavertujon. Ernest Labadie nous le présente en outre comme imprimeur à Libourne (fait attesté par plusieurs éditions portant son nom) et directeur de l'Imprimerie Libournaise de 1883 à 1890[25].

L'autre source principale à laquelle nous ayons accès est constituée par les brochures du publiciste et polémiste bordelais Adhémar Lesfargues-Lagrange, dont les recherches approfondies de Pierre-Louis Berthaud[26] ont permis de mettre en évidence la grande connaissance du milieu de la presse bordelaise de la III^{e} République. Républicain libéral, fervent partisan d'Adolphe Thiers, Lesfargues-Lagrange est le contraire d'un consensuel. Polémiste, de l'espèce que la fin du XIXe siècle a vu se développer dans le champ d'une nouvelle presse d'opinion, ses brochures brocardent de façon acide ses adversaires politiques, et sa position idéologique lui permet de s'en prendre avec un égal bonheur aux radicaux comme aux orléanistes catholiques, de la frange du président « lieutenant général du royaume » Patrice de Mac-Mahon.

La première question à se poser est qui se cache derrière ce tandem qui finit par se retrouver à la tête d'un considérable regroupement d'imprimeries à Bordeaux est ailleurs.

Élie Gounouilhou – appelé Gustave en famille[27] – est né à Bergerac le 8 août 1821. Il est le septième enfant de Jean Gounouilhou, armurier à Bergerac et Sainte-Foy-la-Grande, et de Marie Lagrange, fille de Jean Lagrange, marchand à Bergerac. Le couple s'est marié le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803). De cette union naquirent huit enfants[28]. Les Gounouilhou sont une ancienne famille protestante du Bergeracois, dont la présence est attesté depuis le XVII^{e} siècle dans la région, selon Bouchon. Le journaliste semble avoir mené une enquête précise et minutieuse dans les registres tenus par les pasteurs, lui ayant permis de remonter aux plus anciennes attestations connues de la famille, puisque, nous précise-t-il,

> le plus ancien registre de l'Eglise réformée de Bergerac date du 9 décembre 1653, et dès 1654 nous relevons la naissance de Jeanne Gounouilhou, fille de Pierre et de Jeanne Dupeyrat.[29].

[25] Ernest Labadie, 1900. *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIIIe siècles, suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département la la Gironde au XIXe siècle*, Bordeaux, Mounastre-Picamilh, libraire-éditeur, pp. 147 et 159.
[26] Pierre-Louis Berthaud,1949. *Deux journaux bordelais en Gascon :* Lou Raouzelet (1870) *et* La Cadichounne (1877), Paris, Les Belles Lettres, p. 26.
[27] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 306.
[28] *Ibid.*, p. 306.
[29] *Ibid.*, p.292.

Pierre Gounouilhou, le père de l'imprimeur, est né le 7 avril 1777 à Bergerac, où il exerçait la profession d'armurier[30]. Bouchon, sans qu'il soit possible de vérifier la chose, nous affirme que Pierre Gounouilhou était

> …un véritable artiste : forgeant lui-même toutes les pièces du fusil, gravant et sculptant la crosse et toutes pièces, damasquinant le canon, etc. De fort loin, on venait lui confier la fabrication d'armes de prix[31].

Pierre Gounouilhou, fils et petit-fils de cordonniers, était le premier à exercer un métier s'écartant de la tradition familiale en choisissant l'artisanat d'art, tout comme son fils, Élie dit Gustave, sera le premier à faire carrière dans l'industrie en pleine expansion dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, la presse. Dans le courant du XVIII^{e} siècle, une série de mariages que nous rapporte le même Bouchon avait semble-t-il permis à la famille Gounouilhou, famille de petits artisans huguenots, de tisser des liens avec une bourgeoisie plus haute, notamment par le mariage de Pierre Gounouilhou – oncle de Pierre l'armurier – avec Magdelaine Andrau, fille de Jean Andrau, maître perruquier de Ste-Foy-la-Grande, et celui d'Anne, sa sœur, avec Jacques Bertin, maître de chai à Bordeaux[32]. Il s'agit du grand-oncle et de la grand-tante de Gustave Gounouilhou, l'imprimeur. Dominique Gounouilhou, son grand-père, épousera pour sa part Élisabeth Andrau, sans doute la sœur de Magdelaine Andrau[33].

Gustave Gounouilhou voit donc le jour dans une famille des plus notables de Bergerac, ayant des ramifications dans le monde du négoce local, mais aussi du vin de Bordeaux (une branche de sa famille est désormais installée à Bordeaux et dirige une cave) fils d'un artisan renommé et prospère. Comme son père, il choisit une branche radicalement différente de la tradition familiale. Une de ses soeurs aînées, Louise Gounouilhou, dite Anne-Élise, avait épousé un imprimeur bergeracois localement connu, Pierre Faisandier. Ayant, semble-t-il, décidé de façon précoce d'épouser cette profession, c'est donc chez sa soeur et son beau-frère, nous dit Bouchon, que le jeune Gounouilhou devient tout d'abord apprenti[34]. Peu de temps après, nous dit toujours Bouchon, il va poursuivre sa formation à Périgueux, au sein d'une autre imprimerie dont le choix ne manque pas d'avoir de grandes conséquences sur son avenir : il s'agit de l'imprimerie de François Lavertujon.

C'est à ce moment que se noue l'alliance entre ces deux familles périgordes (les Lavertujon sont de Razac-sur-l'Isle, entre Périgueux et St-Astier, nous dit Bouchon), laquelle portera assez à conséquence par la suite pour que l'on s'intéresse quelque peu à cette famille. Né en 1792 à Périgueux et décédé à Bordeaux en 1885, François Lavertujon a eu une vie beaucoup moins sédentaire que celle des Gounouilhou. Soldat de l'Empire, mobilisé en 1810, il se battit plusieurs années, notamment en Saxe[35] où il obtint le grade de sergent. Démobilisé pour maladie en 1814, il séjourna un temps à Wanlin, près de Liège, alors principauté sujette de l'Empire français, et s'y maria avec une nommée Marie Gilson[36]. Fils d'imprimeur, formé par son père Léonard Lavertujon (1753-1834), ancien contrôleur des Eaux et Forêts reconverti dans l'imprimerie à l'époque de la Révolution et fondateur de la maison, François Lavertujon quitte Liège et entre comme compositeur (chargé d'assembler les caractères en plomb pour

[30] *Ibid.*, p. 304.
[31] *Ibid.*, p. 304.
[32] *Ibid.*, p. 303.
[33] *Ibid.*, p. 303.
[34] *Ibid.*, p. 306.
[35] *Ibid.*, p. 308.
[36] *Ibid.*, p. 308.

former les textes) chez le grand imprimeur parisien Firmin Didot (1764-1836). Il part ensuite à l'imprimerie d'André-Théophile Racle, rue Ste-Catherine à Bordeaux, afin de se rapprocher de son berceau familial. Mais l'imprimerie Dupont de Périgueux, où il avait fait son apprentissage, avait besoin d'un prote (chef d'atelier et fondé de pouvoir du patron en son absence), et il fut recruté, faisant ainsi son retour dans la préfecture de la Dordogne. C'est le 22 juillet 1827 qu'est déclarée à l'état-civil de Périgueux la naissance d'André Justin Lavertujon, neuvième d'une fratrie de douze enfants[37]. Celui que l'on appellera assez vite André est le futur journaliste, sénateur et diplomate dont la carrière suivra pendant de longues années celle de Gustave Gounouilhou, son aîné de six ans. Il s'associa ensuite à un ancien pensionnaire qui avait été hébergé chez lui, un dénommé Desmoulières, de Limoges, et avec son apport de capital, fonda l'imprimerie Lavertujon-Desmoulières à Périgueux, rue Taillefer, aux deuxième et troisième étage d'un immeuble appartenant à un nommé Vacant, nous dit Bouchon[38]. En 1832, les locaux de l'imprimerie sont transférés place du Greffe (aujourd'hui place Daumesnil), dans la maison natale du général Pierre Daumesnil (1776-1832), héros des guerres napoléoniennes, l'année même de la mort de celui-ci. En 1838, Desmoulières quitte l'association[39].

Il est à noter que la famille Lavertujon affiche notoirement et de façon quasi officielle ses affinités républicaines. S'appuyant sur la sous-série F^{18}, liasse 1900 des Archives nationales, le *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle*, réalisé par l'École Nationale des Chartes et consultable en ligne[40], démontre que François Lavertujon – père d'André – avait déjà eu maille à partir avec le préfet de la Dordogne en 1850. Cette même année, il est condamné à 1000 fr. d'amende pour avoir imprimé *La Nouvelle Ruche*, feuille politique proche d'Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874), une des figures de la II^e République, de la révolution de 1848 et du radicalisme républicain, franc-maçon, ancien ministre de l'Intérieur, ancien député et candidat à l'élection présidentielle contre Louis-Napoléon Bonaparte. Il est à cette époque en exil en Angleterre, mis hors la loi par le gouvernement bonapartiste et condamné par contumace. Le soutenir publiquement est donc un crime.

Pendant ce temps, Gustave Gounouilhou voyage. La famille Gounouilhou n'échappe pas à la vague migratoire vers l'Amérique du Sud qui atteint les populations du sud-ouest de la France à cette époque[41].

En 1839, alors que son frère aîné Dominique Gounouilhou et ses deux soeurs ont quitté l'Europe pour aller se fixer en Uruguay (alors indépendant depuis peu de temps) Gustave Gounouilhou s'intègre lui aussi à ce flux d'Aquitains attirés par ce que Bouchon désigne dédaigneusement comme « le mirage des fortunes qui se créaient rapidement à cette époque dans le Nouveau-Monde »[42] et rejoint les siens à Montevideo. Il y reste huit ans avant de regagner l'Europe en 1847, laissant en Uruguay et Argentine « ses frères, son oncle, deux de ses soeurs et leurs maris »[43] désormais implantés à Montevideo et Buenos-Aires.

C'est en 1848 que se noue l'union des deux familles, ciment de la future union entre le politique et le journalisme qui sera le socle de l'aventure de *La Gironde*, de *La Petite Gironde*

[37] *Ibid.*, p. 310.
[38] *Ibid.*, p. 310.
[39] *Ibid.*, p. 311.
[40] *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle*, ELEC, éditions en ligne de l'École des Chartes.
[41] Pour de plus amples informations sur ce très large phénomène migratoire de populations francophones, mais aussi bascophones et occitanophones originaires de l'actuelle Aquitaine, vers l'Amérique du Sud (Pérou, Vénézuela, Chili, Argentine, Uruguay...) l'on se référera à Bernard Lavallé, 1995. *L'émigration aquitaine en Amérique latine au XIX^e siècle*, Bordeaux, Maison des Pays ibériques.
[42] *Ibid.*, p. 312.
[43] *Ibid.*, p. 312.

et de plusieurs autres périodiques : Gustave Gounouilhou épouse Anne-Marie-Adèle Lavertujon, fille de son patron François Lavertujon. Deux ans plus tard, le 15 novembre 1850, ayant refusé, nous affirme Bouchon, que Lavertujon lui cédât son imprimerie, à lui son employé favori, Gustave Gounouilhou achète pour 32 000 francs l'imprimerie de M. Henry-François Faye, imprimeur en lettres et lithographie, sise 139 rue Ste-Catherine à Bordeaux[44]. Si l'on en croit Bouchon, François Lavertujon avait comme projet de céder à parts égales son imprimerie à son fils aîné Jean-Baptiste-Alfred Lavertujon et à son gendre Gustave Gounouilhou. Celui-ci refuse, avant d'acquérir l'imprimerie Faye. Le père Lavertujon cède donc son établissement à son fils aîné seul, lequel la transmet à un libraire de Périgueux, M. Bounet, qui la liquidera peu après pour entrer comme directeur chez Dupont, là même où François Lavertujon avait débuté sa carrière. François Lavertujon suivit sa fille et son gendre à Bordeaux avec son épouse[45]. Le 6 juin 1851, un décret présidentiel officialise le transfert du brevet d'imprimeur-libraire d'Henry Faye à Gustave Gounouilhou. Il est intéressant de noter qu'à cette époque, Gustave Gounouilhou n'est encore qu'un inconnu à Bordeaux, un imprimeur de trente ans à peine, que son nouvel état jette parfois dans des situations burlesques... Successeur de la maison Faye, imprimeur officiel de l'Archevêché, de la Cour d'Appel, de l'Académie de Bordeaux, de la Faculté et de la Société Philomathique, il est ainsi sollicité à l'été 1851 par le très ultramontain Archevêché de Bordeaux pour l'impression des *Lettres synodales* adressées par les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'occasion du concile provincial tenu en la primatiale Saint André en juillet 1851. Ce concile, dominé par la figure de Mgr Pie, évêque de Poitiers, est une condamnation unilatérale du libéralisme, du socialisme, du positivisme, du rationalisme, de la tradition républicaine française... des principes que portera et défendra le futur journal *La Gironde* – né quatre ans plus tard – durant toute son histoire... Il n'en est pas moins vrai que pour toujours, ces documents emblématiques de la ligne dure antirépublicaine du catholicisme réactionnaire de l'époque portent la marque *imprimerie G. Gounouilhou.*

Dans le même temps, le coup d'état du 2 décembre 1851 entraîne une série de restrictions de la liberté de la presse. Dès le 4 décembre, le duc de Morny, ministre de l'Intérieur, fait suspendre les journaux susceptibles de troubler la tranquillité publique. Par le décret du 31 décembre, les délits de presse sont déférés aux tribunaux correctionnels, de façon rétroactive. Par le décret du 17 février 1852, l'autorisation préalable était de nouveau imposée à tous les journaux traitant de politique, y compris pour les changements de personnel tel que gérant, rédacteur en chef, mais aussi les membres du conseil d'administration et les propriétaires. Le cautionnement réapparaissant. Il s'élevait de 30 à 50 000 francs pour la région parisienne et l'agglomération lyonnaise, 25 000 pour les villes de plus de 50 000 habitants, et 15 000 pour celles qui étaient en-dessous de cette limite de population. En cas d'infraction, des peines sévères, pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement, étaient prévues. Les amendes étaient élevées, et l'imprimeur du journal, même s'il n'était pas propriétaire ni même administrateur, était considéré comme solidairement responsable. Le droit de timbre était établi à 5 ou 6 centimes, auxquels s'ajoutait un droit de poste (pour la diffusion) de quatre centimes. Si les publications étaient très sévèrement réglementées, et notamment celles relatives aux débats législatifs, l'administration impériale avait la possibilité d'imposer l'insertion dans le journal de documents officiels ou de communiqués émanant du gouvernement, sans rectification aucune bien entendu.

À Bordeaux comme ailleurs, la répression frappe sans pitié les journaux d'obédience républicaine : « Tandonnet, Simiot, Caduc et d'autres encore durent se réfugier en Espagne.

[44] *Ibid.*, p. 313.
[45] *Ibid.*, p. 311.

Saugeon fut interné ; Sansas fut envoyé au bagne de Lambessa. Il ne restait à Bordeaux que des feuilles conservatrices », nous affirme Bouchon[46]. Eugène Tandonnet (1815-1864), franc-maçon et républicain, rédacteur en chef de la *Tribune de la Gironde*, principal organe antimonarchiste bordelais des années 1840 et 1850 fait partie des premières victimes des nouvelles lois. Pour lors exilé en Espagne, il sera plus tard collaborateur de *La Gironde.* Son collègue rédacteur Alexandre-Étienne Simiot (1807-1879), ancien député, ancien conseiller municipal de Bordeaux et futur adjoint au maire, est exilé lui aussi, tout comme l'avocat Armand Caduc (1818-1902) lui aussi cofondateur et rédacteur de la *Tribune*, futur député et sénateur. La fiche de Simiot telle qu'elle nous apparaît dans les archives de la Commission mixte de la Gironde, conservées aux Archives départementales, nous le présente comme

> l'âme du parti démagogique à Bordeaux et l'on peut même dire son créateur. Avant 1848 il professait des opinions violentes. En 1848, il préside l'un des premiers clubs et l'un des plus forcenés. Élu représentant, il a constamment voté avec la Montagne. D'un caractère timoré, il n'est à craindre que par la direction intelligente qu'il donne à son parti[47].

Les commissions mixtes sont des juridictions extraordinaires départementales mises en place à la suite du coup d'État du 2 décembre. Il sera renvoyé à la synthèse réalisée et mise en ligne par le Centre Georges-Chevrier (Université de Bourgogne-CNRS) sous la direction de Rosine Fry et Jean-Claude Farcy, qui rappelle de façon détaillée le contexte de la mise en place de ces commissions en janvier 1852 et leur mode de fonctionnement détaillé.[48] Cette étude nous précise qu'

> elles sont composées du commandant de la division militaire, du préfet et du procureur général (ou de son substitut) dans les départements où se trouve le chef-lieu d'une division militaire, du préfet, du commandant militaire et du procureur de la République ailleurs. A dominante administrative, la commission se réunit d'ailleurs à l'hôtel de la préfecture, où elle consultera toutes les pièces d'information émanant des parquets, des commissions militaires ou de l'autorité administrative. La procédure est donc entièrement écrite et secrète : les poursuivis ne comparaissent pas, ne peuvent présenter leur défense et les décisions prises par les trois membres de la commission le sont sur dossiers et transcrites sur un procès-verbal ou registre avec « motifs à l'appui ». La commission, insuffisamment éclairée par les documents mis à sa disposition, a la possibilité d'ordonner un supplément d'information. La création des commissions mixtes, ayant « une entière liberté d'appréciation », entraîne le dessaisissement de « toutes les autorités judiciaires, administratives ou militaires qui ont pu jusqu'ici être chargées d'informer… tels que commission militaires, juges et commissions d'instruction ».[49]

Un article de Christian Schoull consacré à Haussman dans les *Annales du Midi* en 1968 confirme que la Gironde ne fut pas placée en état de siège par le nouveau gouvernement insurrectionnel du Prince-Président, malgré le souhait du général Loyré d'Arbouville (1798-1873) et du prédécesseur d'Hausmann, l'ancien préfet Alexandre Neveux :

> Les démocrates bordelais tentèrent, les 5 et 6 décembre au soir, des manifestations de masse. Celles-ci furent facilement dispersées par la force, pour plusieurs raisons : défaut d'organisation, diversité des tendances, manque de résolution, caractère très modéré des chefs républicains, retard de la Province sur Paris qui avait permis aux autorités de prendre des mesures préventives. Haussmann en profita pour

[46] *Ibid.*, p. 365.
[47] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.
[48] Jean-Claude Farcy, Rosine Fry, *Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851*, Centre Georges Chevrier - (Université de Bourgogne/CNRS), [En ligne], mis en ligne le 27 août 2013, URL : http://tristan.u-bourgogne.fr/1851.html
[49] *Ibid.*, rubrique « Présentation ».

> frapper de terreur des adversaires si peu dynamiques par des mesures draconienne, qui ne furent d'ailleurs pas appliquées.[50]

Jean-Marie Marc Saugeon, professeur de lettres qui fut aussi collaborateur au sein du même journal, « nature envieuse et mécontente, dangereux comme instrument toujours prêt à se mettre au service de la démagogie »[51], semble n'avoir été, d'après son dossier dans les archives de la Commission mixte de la Gironde, il n'aurait été que mis sous surveillance, et non pas interné, contrairement à ce que prétend Bouchon. Adhémar Lesfargues-Lagrange, publiciste bordelais connu pour sa causticité, dit de lui en 1878 que

> …ce type de l'observateur caustique, est un littérateur distingué. Il représente le 5e canton de Bordeaux au Conseil Général, où il s'occupe spécialement des questions de l'éducation populaire[52].

Quant à l'avocat Pierre Sansas (1804-1877), collaborateur à la *Tribune,* mais aussi au *Progrès*, à l'*Ami des Champs* et plus tard à la *Gironde,* sa fiche est rédigée dans les termes les plus violents, étant dépeint comme

> …l'un des meneurs les plus ardents et les plus habiles du parti socialiste. Il jouit d'une certaine considération et d'une très grande influence dans les quartiers de Bordeaux peuplés de petits marchands et d'ouvriers. Il a été un des premiers à s'emparer du pouvoir en 1848 et depuis il a coopéré à la publication de la Tribune de la Gironde et a fait partie de la Solidarité républicaine. Lâche autant que sanguinaire, il ne prendra jamais part à un mouvement insurrectionnel mais il y poussera et sous ce rapport la fascination qu'il exerce sur la basse classe le rend dangereux[53].

Ni Eugène Gounouilhou, ni André Lavertujon, ni personne de leurs familles respectives, c'est à noter, n'apparaissent parmi les « fichés » de 1851, ce qui montre qu'aucun des deux n'est encore référencé comme particulièrement lié à la République à cette époque.

En 1851, c'est le baron Eugène Haussmann (1809-1891), surtout connu pour sa réforme de l'urbanisme parisien, qui est le préfet impérial de la Gironde. Il se méfie, nous dit Bouchon, des journaux légitimistes, comme la *Guienne*, de Justin Dupuy (1810-1859) ou orléanistes, comme le *Courrier de la Gironde*[54]. Soucieux de voir dans Bordeaux un véritable journal d'obédience impériale, il aurait encouragé le milliardaire et magnat de la presse Casimir Théodore Delamarre de Monchaux (1797-1870), à créer à Bordeaux un organe de presse strictement bonapartiste. Delamarre, banquier, régent de la Banque de France, futur député de la 4e circonscription de la Somme, est un proche du pouvoir impérial, même s'il a servi dans sa jeunesse chez aux Gardes du Corps du roi.

> Déjà directeur d'une feuille parisienne, la *Patrie*, le banquier Delamarre eut l'idée de créer en province de véritables succursales de son journal, auxquelles il envoyait par la poste — en clichés qu'on glissait dans des filets à rainures montés sur des blocs mobiles, de la même justification que la colonne du journal — les articles politiques publiés par la Patrie. C'est ainsi qu'il fonda à Lille, le *Nord* ; à Nantes, l'*Union bretonne* ; à Toulouse, l'*Aigle* ; à Périgueux, le *Périgord*, et, à Bordeaux, la *Gironde*. Les rédacteurs en résidence dans ces villes, n'avaient guère à s'occuper que des questions locales et de la chronique artistique, littéraire, etc. Mais encore leur fallait–il une imprimerie spéciale, une imprimerie bien outillée et habilement dirigée. A Bordeaux, toutes les grandes imprimeries de ce genre avaient déjà

[50] Christian Schoull, 1968. « Haussmann, préfet de la Gironde », *Annales du Midi*, Tome 80, n° 87, pp. 157-181 (p.159).
[51] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.
[52] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878. *Bordelaises et Bordelais en 1878*, Bordeaux, Crugy, p. 44.
[53] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.
[54] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 366.

> un journal à publier, une seule exceptée, celle de M. G. Gounouilhou. C'est donc aux services de celui-ci que M. Delamarre dut recourir. M. G. Gounouilhou devint ainsi l'imprimeur du journal la *Gironde*, sur lequel, d'ailleurs, il ne pouvait exercer aucun contrôle et qui était un organe exclusivement gouvernemental.[55]

La désormais imprimerie Gounouilhou, ci-devant imprimerie Faye, commence donc par travailler à l'impression d'un journal favorable à l'Empire, situation qui dure de janvier à juillet 1854. Le rédacteur-gérant du journal, « expédié de Paris (...) tombé à Bordeaux comme un aérolithe », ignorant « le premier mot des questions locales » précise Bouchon, pour prendre la tête du nouveau journal est le baron Jules d'Auriol (1828-1891). C'est l'ancien rédacteur en chef de la *Patrie* ainsi que nous l'apprend Charles Monselet dans sa *Lorgnette littéraire*, qui nous affirme que « sa plume est taillée pour la polémique et son esprit tourne facilement à l'épigramme »[56]. Bouchon, pour sa part, nous le présente comme « âgé d'une trentaine d'années » (vingt-cinq en réalité),

> M. Jules d'Auriol était, disait-on, le fils d'un ancien introducteur des ambassadeurs sous Charles X. Grand, le chef couronné d'une luxuriante chevelure d'un blond ardent, toute frisée, qui se dressait sur sa tête comme une crinière, il était élégant, hardi et beau parleur[57]

ce qui semble corroborer la description de Monselet : « trente ans et une élégante tenue »[58].

Le 13 janvier 1854, la première incarnation de *La Gironde* paraît pour la première fois. C'est alors un journal clairement et ouvertement bonapartiste, selon la volonté de son propriétaire. Que l'on en juge par l'éditorial que signe Auriol dès ce premier numéro :

> Notre raison d'être est tout entière dans la situation faite à la France par le rétablissement sur les bases les plus larges du principe d'autorité. Un organe nouveau est la conséquence d'une situation nouvelle. Nous vivons à une époque de transition. Les passions politiques sont enchaînées : leur impuissance actuelle est un fait acquis. La paix intérieure a ranimé le génie industriel et commercial de la France, et, grâce à la politique mesurée du pouvoir, la paix extérieure paraît assurée pour longtemps. Une ère d'apaisement et de reconstitution vient donc de s'ouvrir pour notre pays. Les partis, désarmés ou vaincus, le comprennent si bien qu'ils renvoient à un avenir plus que lointain la réalisation de leurs espérances. De cet armistice général, que chacun constate avec bonheur, naît un immense parti national qui compte dans ses rangs toutes les forces vives de la France et qui ne condamne à l'effacement et à la retraite aucun dévouement, aucune capacité... C'est ce parti que nous venons représenter. Ses éléments sont divers ; bien des nuances apparaissent dans son ensemble; mais le but de ses efforts domine les sympathies individuelles, et ce but est le nôtre. Ce but, c'est la consolidation, dans le calme, de l'œuvre commencée dans le péril... C'est la défense et l'affermissement de l'antique esprit monarchique de la France, aujourd'hui tout entier dans les institutions impériales. Notre politique, en ne s'inspirant pas de l'esprit frondeur qui a fait son temps, conservera l'impartialité et l'indépendance qui font la force d'un organe sérieux. Cette indépendance est d'autant plus facile à la presse dans laquelle nous venons prendre rang, que la dignité est sa première condition d'existence.

Auriol se voit adjoindre un Bordelais de souche, lui le « parachuté », il s'agit du critique d'art Laurent Mathéron (1823-1905), connu pour être l'auteur de la première biographie du peintre Goya en 1858, ce qui lui vaudra la médaille d'or de l'académie de Bordeaux. Ce fonctionnaire impérial, chef de division à la préfecture de la Gironde, intègre ensuite les services de la ville de Bordeaux.

---

[55] *Ibid.*, pp. 366-367.
[56] Charles Monselet, 1858. *La Lorgnette Littéraire, dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps*, Paris, Poulet-Malassis, p. 7.
[57] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 367.
[58] Charles Monselet, 1858, *op. cit.*, p. 7.

La suite des évènements est révélatrice de l'analyse que porte Dominique Pinsolle sur la « financiarisation de la presse », laquelle est selon lui

> …un processus qui accompagne l'avènement d'un nouveau modèle journalistique en France à partir des années 1830, fondé sur le financement par la publicité et la constitution des entreprises de presse sur le modèle de la société anonyme dont les actions s'échangent en bourse[59].

En d'autres termes, le journal devient un produit, un moyen de « faire » de l'argent, ce pourquoi les journaux attirent désormais « des hommes d'affaire soucieux d'investir dans un secteur en pleine expansion et susceptible de leur procurer d'importants dividendes »[60]. La conception même de la presse évolue, « le journal doit désormais être un produit rentable, attirant un lectorat nombreux qui puisse être lui-même « revendu » aux annonceurs »[61].

C'est exactement le problème qui se pose à Delamarre, en constatant que ses deux collaborateurs bordelais n'ont manifestement pas la carrure pour gérer le projet de *La Gironde.* Bouchon – avec toutes la réserve que peut nous inspirer son jugement concernant des adversaires idéologiques – ne nous dépeint-il pas le duo Auriol-Mathéron comme une paire de brouillons inconséquents ?

> M. Jules d'Auriol menait large vie. Il mêlait les spéculations à la politique. Il était provocateur et aussi provoqué. Souvent, M. Laurent Mathéron et lui durent aller sur le pré. [...] M. Delamarre ne tarda pas à s'apercevoir que la rédaction et l'administration fantaisistes de M. Jules d'Auriol lui étaient plus qu'onéreuses. Il perdait de l'argent et il chercha à se débarrasser au plus vite de son journal, d'autant mieux qu'il était en déficit vis-à-vis de son imprimeur, M. G. Gounouilhou. Celui-ci, pour rentrer dans une partie de ses débours, voulut bien accepter la proposition que lui fit M. Delamarre de lui vendre la *Gironde.*[62]

Toujours aux limites de la biographie et de l'hagiographie, Bouchon s'empresse de préciser que cette cession d'un journal économiquement en difficulté est « une bonne affaire [...] pour la cause de la liberté »[63], puisque Gounouilhou envisage de faire du journal « un instrument d'opposition, une arme de libéralisme et de démocratie »[64]. Le fait de reprendre un journal déjà existant sans avoir à en fonder un, évite en outre à l'imprimeur de devoir demander l'autorisation préalable et autres contraintes.

C'est le 1er juillet 1854 qu'officiellement, Gustave Gounouilhou achète le journal *La Gironde* pour la somme de 22 000 francs « dont on déduisit l'arriéré »[65]. Désormais propriétaire d'un journal au bord de la faillite, Élie « Gustave » Gounouilhou, trente-trois ans semble caresser le projet d'en faire un organe de la pensée républicaine militante (ce que Bouchon énonce clairement, mais avec un recul de près de cinquante ans) en des temps où ce genre d'idées pouvait vous envoyer en prison, voire à Cayenne. Gounouilhou, qui ne signe véritablement comme gérant de la Gironde qu'à partir du 5 août, se lance dans l'aventure en compagnie de ceux qui l'ont suivi depuis Bergerac : son épouse et ses beaux-parents. En revanche, et quoi qu'il l'en priât, nous dit Georges Bouchon, il n'a pas encore auprès de lui physiquement son beau-frère, André Lavertujon – vingt-sept ans et des ambitions politiques plein la tête – qui réside encore à Paris à cette date. Néanmoins, par ses nombreux articles

[59] Dominique Pinsolle, 2014, *op. cit.*, p. 58.
[60] *Ibid.*, p. 58.
[61] *Ibid.*, p. 58.
[62] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 368.
[63] *Ibid.*, p. 368.
[64] *Ibid.*, pp. 368-369.
[65] *Ibid.*, p. 369.

destinés à la rubrique politique, Lavertujon est d'ores et déjà le premier collaborateur de Gustave Gounouilhou, que ce soit sur le plan chronologique ou de l'importance de sa contribution. Notons que l'imprimeur avait créé, avant même d'être le propriétaire de la *Gironde*, du temps où il n'en était que l'imprimeur, un journal non-politique, orienté vers les lettres, sciences et arts, *La Revue de Bordeaux.* Georges Bouchon nous dit que

> Le journal, d'aspect élégant, bien imprimé et bien rédigé, obtint dès le principe un véritable succès. 11 était hebdomadaire et paraissait le samedi avec la date du dimanche. Son premier nvunéro est du i5 janvier i854. Citer les collaborateurs de la *Revue de Bordeaux*, c'est indiquer son programme. M. Gustave Gounouilhou en était le propriétaire-gérant. A côté de lui, M. Jules d'Auriol occupait les fonctions de rédacteur en chef. Les autres rédacteurs étaient, au début : MM. le marquis d'Imbert de Bourdillon, Jacques Jasmin, Francisque Michel, Gout-Desmartres, Jules de Gères, J. Saint-Rieul-Dupouy, Laurent Matheron, Gabriel Richard, F. Bacque, C. de Viviers, Félix Demarie, Edouard Corby, Ch. Monselet, Aurélien Scholl, Georges Fath, A. de Martres, H. Marie-Martin, Xavier de Garibal, Adrien Gilson (André Lavertujon), Ed. Chovet, Auguste Rolland, Marie de Fernand, L. Lamothe, Charles Livet et Paul Avenel.[66]

Cette « répétition générale » de *La Gironde* républicaine telle qu'elle ne tardera pas à voir le jour comporte déjà la base de l'équipe future qui fera la gloire du journal. Elle se renforce très vite :

> Bientôt, la *Revue de Bordeaux* s'attacha de nouveaux collaborateurs. Ce furent : Gustave Brunet, P. D. Béziat, Bremond, A. Vinaty, G. de Castelnau d'Essenault, Armand Baschet, Olivier Merson, Léon Daudré, A. Vinaty, etc. Régulièrement, Adrien Gilson envoyait de Paris sa « Revue parisienne », au cours de laquelle il faisait défiler sous les yeux des Bordelais toutes les nouveautés littéraires ou théâtrales de la capitale.[67]

La première action de Gustave Gounouilhou comme nouveau gérant de *La Gironde* semble aller dans le sens, nous dit toujours Georges Bouchon, d'un « journal populaire »[68]. Le format est réduit, ce qui permet de réaliser de substantielles économies sur le papier et l'encre, et les tarifs d'abonnement réduits. Le journal paraîtra désormais trois fois par jour : le matin (édition qui, nous dit Bouchon, « ne parut pas régulièrement »), l'après-midi, vers 15h, et le soir vers 19h30, sous la forme d'une édition consacrée aux cours de la Bourse.

Dans un premier temps, nous l'avons vu, André Lavertujon, qui réside alors à Paris, ne se trouve pas physiquement présent aux côtés de son beau-frère à Bordeaux. Journaliste, il écrit sous le pseudonyme d'Adrien Gilson (nom de jeune fille de sa mère), et adresse « de Paris à la Gironde [...] des correspondances où il traitait les questions de politique étrangère »[69].

D'autres collaborateurs sont recrutés par Gounouilhou dès 1854, afin de prendre en charge les différentes rubriques. Notons que certains membres de l'ancienne rédaction, comme le propre beau-frère de Jules d'Auriol, Chéron de Villiers, sont encore présents au tout début.

Auguste Petit-Lafitte (1803-1884), un des pionniers de l'enseignement agricole (alors en plein essor, depuis la loi du 3 octobre 1848), professeur départemental d'agriculture, auteur de traités de viticulture des plus novateurs, est des rédacteurs de la première heure. Bouchon nous cite également le « poète distingué » Ch. Géraud[70], en qui il est possible de voir (sans

[66] *Ibid.*, p. 526.
[67] *Ibid.*, pp. 526-527.
[68] *Ibid.*, p. 369.
[69] *Ibid.*, p. 369.
[70] *Ibid.*, p. 372.

que nous n'ayons pu le confirmer) le fils ou du moins un descendant du célèbre Edmond Géraud (1775-1831), poète romantique, fondateur de la *Ruche d'Aquitaine* à laquelle Verdier donna tant de fil à retordre.

André Lavertujon soumet à Gounouilhou fin novembre 1854 l'idée de recruter comme collaborateur le fils du célèbre jurisconsulte nantais Faustin Hélie (1799-1884), que Bouchon appelle de façon erronée Th. Faustin-Hélie, comme s'il s'était agi là d'un nom composé (Faustin est en réalité son prénom et Hélie son nom de famille)[71]. Alors au sommet de sa carrière, Hélie le père est alors membre de la cour de cassation. Il en dirigera plus tard (en 1872) la chambre criminelle, avant de finir sa carrière comme vice-président du Conseil d'État. Nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur le fils de ce puissant magistrat et théoricien du droit pénal, sinon que, vite dépassé par l'ampleur de sa mission (toujours selon Bouchon), il ne peut « seul suffire à une tache trop lourde pour lui »[72].
Enfin, en janvier 1855, André Lavertujon vient s'installer à Bordeaux auprès de son beau-frère et de sa soeur :

> …dès lors commença entre ces deux hommes une collaboration intime, une éclatante liaison de talent, aboutissant au premier épanouissement d'une véritable puissance politique et industrielle

…nous dit non sans quelque emphase Bouchon[73]. Le terme a de quoi interpeller : l'entreprise Gounouilhou-Lavertujon, est donc un projet politique et industriel, avant même que d'être une aventure d'hommes de lettres. Cette idée est à mettre en parallèle avec les propos de Dominique Pinsolle, relayant – c'est assez remarquable – les mots d'un des grands alliés politiques du duo bordelais, Jules Simon, dans le *Matin* du 12 août 1884 :

> Aujourd'hui ce ne sont plus les partis qui créent les journaux, ce sont les banquiers. Ils les créent pour lancer une affaire. Ils choisissent la politique qu'ils croient la plus propre à leur fournir des actionnaires. [74]

Le 9 janvier, Lavertujon signe son premier article de son nom dans *La Gironde.* Le 1er avril, il prend les fonctions de rédacteur en chef du journal, son nom s'étalant dorénavant en première page, aux côtés de celui de Gounouilhou. La plume du biographe de la *Gironde* se fait emphatique, et même lyrique :

> Il était blond, de taille élevée, d'allures distinguées. Nourri de fortes études, il avait été mêlé aux événements de 1848, puis avait séjourné dans les provinces valaques, où il s'était lié d'amitié avec les jeunes hommes politiques du pays, qui rêvaient déjà de soustraire leur patrie à l'oppression ottomane. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ses vastes connaissances théoriques et sur sa connaissance des hommes. Les pages qui suivent le feront ressortir.[75]

Il est difficile de dire si André Lavertujon a ou non participé aux évènements de février 1848. Il est en revanche hors de doute que cette révolution « sociale » mettant en avant la détresse des masses populaires comme une problématique sociétale majeure, est une référence glorieuse pour le jeune journaliste (28 ans) de sensibilité radicale.

---

[71] *Ibid.*, p. 372.
[72] *Ibid.*, p. 373.
[73] *Ibid.*, p. 373.
[74] Cité in Michael B. Palmer, 1983. *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, p. 97 ; *in* Dominique Pinsolles, *op. cit.*, p.59.
[75] *Ibid.*, p. 373.

L'allusion aux « provinces valaques » renvoie, en réalité, au même mouvement puisqu'il s'agit de toute évidence d'une allusion à la révolution roumaine de 1848, prélude lointain à l'abolition des voïvodats de Valachie, Transylvanie, Bucovine et Moldavie pour donner naissance à la Roumanie. Depuis 1829 (traité d'Andrinople), ces principautés traditionnellement vassales de l'Empire Ottoman passent sous la protection de la Russie. La révolution de 1848, beaucoup plus longue, et connaissant des développements différents suivant les endroits (Valachie, Moldavie, Transylvanie...), est essentiellement francophile. Beaucoup d'intellectuels roumains y ayant pris part comme Nicolae Bălcescu (1819-1852), qui a physiquement participé aux évènements français de 1848 et à la proclamation de la II^e^ République, ou le futur souverain des récentes Principautés Unies de Roumanie, Alexandre Jean Cuza (1820-1873) ainsi que son premier ministre, le Moldave Mihail Kogălniceanu, étaient de fervents admirateurs des courants révolutionnaires français, et beaucoup avait vécu à Paris. André Lavertujon se voit ainsi paré d'une dimension internationale de combattant de la liberté, au cœur du fameux Printemps des Peuples de 1848. Cette dimension semble faire écho à ses engagements futurs contre le Second Empire.

La suite est résumée dans le propos de Georges Bouchon :

> M. André Lavertujon écrivait. M. Gustave Gounouilhou imprimait. Mme Gounouilhou administrait.

La Gironde dans les années 1855 à 1860, soit pendant la période la plus autoritaire du Second Empire, semble s'être conduite davantage comme un organe idéologique républicain que comme un quotidien d'information.

> L'évolution vers l'opposition à l'Empire se fit cependant, prudemment, doucement, avec des mouvements de prisonniers qui s'évadent sans bruit. Le public la sentit avant le pouvoir. Ceux qui avaient soif d'indépendance, libéraux et républicains, venaient l'un après l'autre, d'abord timidement, puis hardiment, dans les bureaux de la Gironde. Ils témoignaient leurs sympathies à ses fondateurs, puis leur confiance. L'Empire, un beau matin, s'avisa qu'il s'était allumé dans ce coin de Bordeaux un foyer d'opposition, un foyer ardent de haines implacables. Il était déjà trop tard pour l'éteindre sans scandale. On ne l'osa pas.[76]

Le programme est absolument, résolument, ouvertement politique. L'organe de presse ne se cache manifestement plus : il est une arme politique comme une autre. Certes, les objections à cette vision quelque peu simpliste des choses abondent : oui Bouchon écrit plus de quarante-cinq ans après les faits. Oui, il est lui-même un haut responsable de *La Gironde* et un républicain engagé, qui rédige son texte à une époque (le ministère Waldeck-Rousseau) où être républicain plutôt marqué à gauche et proche des loges maçonniques n'est plus aucunement un problème, au contraire. Oui, il doit tout au binôme Gounouilhou-Lavertujon, encore bien vivant à ce moment-là. Non, il n'a pas directement connu l'époque dont il parle, puisqu'il était à peine né (1853). Pour toutes ces raisons, son témoignage doit être pris avec le recul nécessaire à une approche objective d'un fait historique. Ses propos s'inscrivent néanmoins dans la continuité de l'analyse que la majorité des historiens de la presse font pour le virage du milieu du XIX^e^ siècle : le passage d'une presse d'intellectuels et de gens de lettres à une presse de combat, de politique et d'argent.

Mais Bouchon va encore plus loin, puisqu'il va jusqu'à laisser entendre de façon quasi transparente que la nouvelle rédaction républicaine du journal est plus ou moins directement la cause de l'élection d'un maire républicain à Bordeaux. Il affirme en effet que, sous l'égide de la nouvelle *Gironde*,

[76] *Ibid.*, p. 374.

> la démocratie bordelaise se reconstitua, se groupa bien vite autour de MM. André Lavertujon et Gustave Gounouilhou et, sous l'Empire même, donna à Bordeaux une municipalité républicaine[77].

L'élection dont il s'agit, celle du négociant Émile Fourcand (1819-1881), s'est effectivement produite en août 1870, soit très peu de temps avant la chute officielle du Second Empire, à un moment où le régime impérial pouvait néanmoins être considéré comme très affaibli, sinon perdu. Fourcand, figure des républicains de gauche, n'avait pourtant aucune carrière politique avant cette date. Le mois d'août 1870 marque le commencement de la chute de l'empire, avec les défaites à répétition de l'armée française sur le front de l'est (Mac-Mahon à Wissembourg et Froeschwiller, Frossard à Forbach, Failly à Beaumont) puis finalement la bataille de Sedan, le 31 août, qui ne s'achèvera que trois jours plus tard par la capitulation impériale. Dans le même temps, la confusion, sinon l'émeute, se répand à travers le pays : Crémieux proclame la République le 8 à Marseille. Arrêté, il sera déféré devant le Conseil de Guerre, et ce sera le gouvernement provisoire républicain, dirigé par Thiers, qui le fera condamner à mort l'année suivante. Des faits divers comme l'effrayante affaire de Hautefaye, le 16, montrent que le pays sent venir la déroute, les uns prenant les armes pour sauver l'Empire contre un hypothétique retour des rois (c'est le cas à Hautefaye), d'autres au contraire proclamant par avance la République. L'élection de Fourcand doit être considérée à l'aune de cet été agité et embrouillé, dans le chaos duquel le Second Empire s'écroule inexorablement. Révoqué sous Mac-Mahon, Fourcand sera plus tard député, conseiller général de la Gironde, puis sénateur inamovible, et enfin une nouvelle fois maire de Bordeaux, pour un an seulement, avant de se retirer de la vie politique.

Au-delà de la question de la véracité des affirmations de Bouchon, c'est la question de la « représentation » même de l'homme de presse de la seconde moitié du XIX^{e} siècle qui est ici posée. Gounouilhou et Lavertujon, deux imprimeurs périgourdins, l'un strictement dévolu à son métier, l'autre ayant un pied et davantage dans la vie politique, ne se contentent pas de peser sur l'opinion de leurs concitoyens. Sous la plume de Bouchon, ils « font » littéralement à leur fantaisie la destinée politique de leur ville, acquérant par là même une dimension de quasi-démiurges. Le caricaturiste bordelais Gabriel Roques, auteur des très acides *Silhouettes bordelaises* quelques années plus tard en 1892 (« Tout Bordeaux y passera », proclame-t-il) représente à cette époque le patron de presse sous les traits et le costume du marquis de Carabas[78] :

> Il en est un qui se prélasse
> Très cossu, salué bien bas,
> Quel front ! quel œil ! quelle besace !
> Place à Gounouilhou-Carrabas.[79]

Si l'imprimeur dordognot endosse le pourpoint du marquis imaginaire du conte, c'est parce que la période 1850-1880 voit un changement d'époque et de société se manifester. Avec l'avancée de l'industrialisation et l'apparition d'un prolétariat français de plus en plus conscient de son existence, les évolutions de l'urbanisme, des transports, et la chute du dernier système monarchique qu'aura connu la France, le rôle de patrons de presse tels que le binôme Gounouilhou-Lavertujon, devient central dans l'évolution des mentalités, notamment parmi les milieux sociaux réputés les plus conservateurs comme une certaine paysannerie. Il sera

[77] *Ibid.*, p. 374.
[78] Gabriel Roques,1892. *Silhouettes bordelaises*, Bordeaux, Destouesse, non paginé.
[79] *Ibid.*, non paginé.

démontré plus tard que cela ne sera pas sans conséquence sur certains choix linguistiques ultérieurs.

Dans un document publié en 1973 au Centre de documentation en sciences humaines du CNRS par Pierre Albert, est présenté un document anonyme intitulé *Essai d'un travail d'ensemble sur la Presse départementale au mois de septembre 1873.* Albert précise qu'il n'est pas certain que ce « gros rapport » soit l'oeuvre d'

> …un fonctionnaire de la Préfecture de Police ; il est possible que son rédacteur ait été un simple « correspondant » des services de la police parisienne bien introduit dans les milieux de la presse, mais il est probable qu'il a été établi par un fonctionnaire ou un groupe de fonctionnaires du Bureau de la presse du Ministère de l'Intérieur.[80]

Ce document, à la rubrique « Gironde », évoque en ces termes le journal de Gounouilhou, qu'il classe curieusement « Républicain Thiers », c'est-à-dire républicain de la tendance politique de Thiers, et non pas parmi les radicaux :

> LA GIRONDE, quotidien, à BORDEAUX, fondé en 1852. Correspondance Havas. Correspondance Républicaine : Journault, Jacques HÉBRARD (du *Temps*), Charles LIMOUSIN. Rédacteurs : Eugène TENOT, Ph. DIVIN–BEURIER, Bernard LAVERGNE, Albert ROBERT. Imprimeur–gérant–propriétaire : GOUNOUILHOU, un des industriels les plus considérables de la ville de BORDEAUX, et auquel toute ambition politique est étrangère.
> Le journal est le plus grand de France en surface ; il est aussi l'un des plus importants et l'emporte sous tous les rapports sur la plupart des journaux de PARIS. Néanmoins, son influence politique est bornée aux régions du Midi.[81]

Notons aussitôt que le nom de Lavertujon n'apparaît pas : l'ancien rédacteur a quitté *La Gironde* deux ans plus tôt. Avec l'arrivée d'Eugène Ténot et Philippe Divin, c'est vers le camp républicain conservateur de Thiers que le journal semble amorcer un virage. Il est amusant de lire que « toute ambition politique » est étrangère à Gounouilhou. Toute ambition de carrière personnelle, oui, on peut l'admettre. Mais toute ambition politique, pour le propriétaire d'un journal qui s'enorgueillit de pouvoir changer le cours de l'opinion publique bordelaise et girondine, c'est peut-être aller un peu loin. Surtout qu'en ne mentionnant pas l'autre moitié du binôme, Lavertujon, justement le bras politique de Gounouilhou, celui qui, comme dit Bouchon, « se jeta résolûment dans la mêlée »[82] lors des législatives de 1857, on diminue quelque peu la réalité des faits... Quant à la dimension économique et idéologique de l'imprimeur et de son journal, les termes employés dans cette note parlent d'eux-mêmes.
Le même Pierre Albert présente un peu plus loin un autre document, relatif aux élections législatives d'octobre 1885. Ce document, selon Albert,

> est extrait des papiers Waldeck-Rousseau conservés à la Bibliothèque de l'Institut sous la cote 4575 M S 1 et sous le titre *Élections 1885*[83].

Émanant manifestement de la direction de la Sûreté générale du Ministère de l'Intérieur,

---

[80] Pierre Albert, 1973. *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Centre de documentation sciences humaines, Centre National de la Recherche Scientifique, coll. Documentation, Paris, p. 40.
[81] *Ibid.*, p. 75.
[82] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 374-75.
[83] Pierre Albert, 1973, *op. cit.*, p. 135.

> …il fut établi à partir de rapports demandés aux préfets sur la situation de la presse dans leur département et sur l'aide que le gouvernement pourrait éventuellement accorder aux journaux républicains susceptibles d'aider ses candidats pour les élections législatives d'octobre 1885[84].

Le binôme composé de *La Gironde* et de *La Petite Gironde* y est qualifiée de « républicain opportuniste », c'est-à-dire modéré, de cette faction républicaine qui était considérée comme plutôt marquée à gauche sous le Second Empire, et que le développement des groupes socialiste et radical a progressivement poussé vers la droite. La mention « très grande influence » est présente juste après, suivie du commentaire suivant :

> Influence très grande, répandu dans les départements de la Charente, Charente–Inférieure, Lot-et-Garonne[85].

Le prestige de *La Gironde* et de sa version économique n'ont donc pas décru en l'espace d'une douzaine d'années, bien au contraire. Au bas de la page, après la liste des différents journaux girondins, leurs tirages et leur orientation politique, cette mention :

> Au moment de l'ouverture de la période, il serait indispensable : 1° de faire imprimer des numéros supplémentaires des journaux républicains et de les répandre gratuitement en grande quantité ; 2° de faire imprimer à Bordeaux une petite brochure populaire sur le budget, qui serait distribuée à profusion dans les campagnes. Il serait utile que cette brochure répandue dans toute la France, fut adaptée à l'esprit de chaque département[86].

Cette note a-t-elle pour origine les tentatives faites pendant la décennie précédente par *La Gironde* et d'autres journaux bordelais de se conformer à l'« esprit » de la région bordelaise ? Il sera intéressant de revenir plus loin sur cette notion, qui semble corroborer certains choix éditoriaux. À l'occasion des élections municipales de l'été 1855, simulacres de démocratie destinées uniquement à conforter dans ses fonctions le maire Antoine Gautier, sous tutelle du gouvernement, *La Gironde* oppose à la liste des « candidats recommandés par l'administration »[87] une liste dissidente. Sans grande surprise, elle ne peut pas changer grand chose à l'issue d'un scrutin joué d'avance. Mais l'initiative confirme la volonté d'immixtion de l'organe de presse dans la vie politique même. En juin-juillet 1857, à l'occasion des élections législatives, pensées par le pouvoir comme une véritable démonstration de force (ce qu'elles seront en effet), *La Gironde* emboîte le pas du fougueux mais versatile directeur du *Siècle*, Léonor-Joseph Havin (1799-1868), qui, à Paris, parraine officiellement des candidats républicains décidés à se porter contre les candidats officiels de l'Empire, et, plus intéressant, à accepter la prestation de serment à l'empereur exigée de tout élu, de sorte de ne pas être empêchés de siéger effectivement. Havin, figure de la République modérée, directeur d'un journal se voulant anticlérical et voltairien, mais se montrant capable au besoin de soutenir l'Empire, incarne cette figure du patron de presse ouvertement politicien, face à l'attitude apolitique revendiquée (en apparence du moins) du Bordelais Moïse Millaud et du Normand Hippolythe de Villemessant, propriétaires respectivement du *Petit Journal* et du *Figaro*. Gounouilhou, à l'instar du patron du *Siècle*, engage donc ouvertement son journal dans un affrontement politique direct avec le régime. Lavertujon parraine officiellement les candidats républicains, pour la plupart des proscrits pour avoir refusé l'allégeance au régime. Nous trouvons ainsi dans la première circonscription de Bordeaux l'ancien maire Gustave Curé

[84] *Ibid.*, p. 135.
[85] *Ibid.*, p. 156.
[86] *Ibid.*, p. 156.
[87] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 374.

(1799-1876), conseiller général, face au négociant Michel Montané (1799-1875). Dans la deuxième, Bellot des Minières, ancien proscrit de Décembre (2 décembre 1851, coup d'état de Louis-Napoléon) s'oppose au baron Victor-Marie Travot (1810-1882), maire de Bouliac. Enfin, à Libourne, le constructeur naval Lucien Arman (1811-1873), candidat officiel du gouvernement se voit opposer un candidat plus que disputable : le député sortant bonapartiste Jean David (1778-1859). Ancien maire de Libourne, conseiller général, David a été soutenu dans ses prétentions électorales par le régime impérial en 1852. Rallié à la République en raison de la perte de l'appui officiel de l'empereur plus que par conviction, il sera finalement battu. La victoire de Gustave Curé sur Montané à Bordeaux marque un précédent historique remarquable : en plein empire autoritaire, un journal républicain parvient à mettre en échec un candidat officiel de l'Empire, présenté par deux patrons de presse sur une liste dissidente... S'il fallait un évènement résumant le nouveau rôle politique de la presse en cette seconde moitié du XIX^{e} siècle, ce serait assurément celui-là.

La période qui suit voit *La Gironde*, désormais ouvertement placée dans le camp des adversaires de l'Empire, connaître un durcissement de ses rapports avec le régime. Le 26 septembre 1857, nous dit Bouchon, le journal fut rayé par arrêté préfectoral de la liste des journaux recevant les publications légales des arrondissements de Blaye, Bazas et Lesparre. Autrement dit, *La Gironde* serait désormais officiellement traité comme un ennemi du pouvoir[88]. Lavertujon, cité par le même, explique en effet que

> …quand un préfet (de l'Empire) souhaitait qu'un fragment d'article, qu'un document quelconque, qu'une lettre plus ou moins vraie fût insérée, il l'envoyait au journal par l'intermédiaire du commissaire central et avec deux lignes d'invitation sommaire; j'ai conservé quelques-uns de ces curieux papiers. La lettre, le document, le fragment d'article, quoiqu'ainsi transmis, devaient être néanmoins revêtus, soit de la signature du gérant, soit de la signature du rédacteur en chef. Il y a tel numéro de la Gironde d'alors où mon nom est imprimé douze ou quinze fois, quoique ce numéro ne contienne pas une seule ligne sortie de ma plume...[89]

Le jeudi 14 janvier 1858, le patriote italien Felice Orsini, membre du mouvement *Jeune Italie* fondé par le républicain Mazzini, fomente avec trois complices un attentat à la bombe contre Napoléon III. Considérant que le parti de l'ordre, en place en France, entrave le *resorgimento* italien en aidant militairement le pape à conserver ses états, il participe à la fondation de la République romaine de 1849, au cours de laquelle il affronte les soldats français venus aider le pape. Ce soir-là, l'empereur et sa famille se rendent à un gala à l'opéra Le Peletier. Postés à proximité, Orsini et ses complices lancent trois bombes sur le passage, l'une fauchant l'escorte de lanciers à cheval, les deux autres renversant les voitures, dont celle de l'empereur. Celui-ci sort toutefois indemne. L'impératrice Eugénie est blessée, ainsi que cent-cinquante-six personnes, dont douze ne survivront pas. Bien qu'ému par les lettres que le conspirateur, condamné à mort, lui adressera de sa cellule, Napoléon III saute sur l'occasion pour faire passer la loi du 27 février 1858, dite « de sûreté générale » ou « des suspects ».

L'Empire dit « autoritaire » connaît ici son apogée, peu de temps avant le tournant de 1859 qui le conduira à la libéralisation du régime. Pour l'heure, plusieurs journaux, notamment républicains, sont interdits. La France, divisée en cinq départements militaires chacun confié à un maréchal, est placée sous la gestion du très autoritaire général Charles Marie Esprit Espinasse (1815-1859), qui perdra la vie quelques mois après, en juin 1859, sur le champ de bataille de Magenta. Plusieurs centaines de personnes jugées « suspectes » sont arrêtées : tous ceux ayant été condamnés pour raisons politiques sous la II^{e} République,

[88] *Ibid.*, p. 376.
[89] *Ibid.*, p. 376.

épinglés par les commissions mixtes en 1852. Ainsi, les anciens insurgés de juin 1848, qui avaient été condamnés au « déplacement » (déportation non-définitive) par le décret du 27 juin 1848, confirmé par la loi de janvier 1850, et avaient pu revenir sur le continent, sont inclus parmi les personnages visés, ainsi que les condamnés pour plusieurs affaires : la manifestation républicaine du 15 mai 1848, dont les participants ont été jugés en avril 1849 par la Haute Cour de Justice de Bourges (Blanqui, Louis Blanc, Barbès, Raspail), les protagonistes de l'Affaire du Conservatoire (13 juin 1849), jugés par la Haute Cour de Justice de Versailles (Ledru-Rollin)... Bref : tous les républicains les plus engagés, surtout ceux qui sont marqués à gauche, sont potentiellement menacés...

Les conséquences pour *La Gironde* ne se font pas attendre. Dès le 26 juillet, le vicomte de Mentque, préfet bonapartiste (et orléaniste) de la Gironde fait adresser au journal le document suivant, que reproduit Bouchon[90] :

> Le Préfet du département de la Gironde, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur,
> Vu l'article 6 de la loi. du 27 juillet 1849 sur la presse,
> Arrête :
> Article premier. — Toutes autorisations précédemment accordées pour
> la distribution des journaux dans la ville de Bordeaux sont retirées en ce
> qui concerne le journal ayant pour titre : La Gironde.
> Art. 2.— M. le Commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution immédiate du présent arrêté.
> Fait à Bordeaux, en l'hôtel de la Préfecture le 26 janvier i858.
> Le Préfet de la Gironde,
> E. de Mentque.

Le journal ne pourra donc plus être distribué sur la voie publique. Lavertujon doit réorganiser son circuit de distribution en plaçant des exemplaires en dépôt chez des libraires. Les élections départementales de juin 1858 voient *La Gironde* présenter à nouveau des candidats en oppositon aux listes officielles de candidats cautionnés par le gouvernement, parmi lesquels l'ancien maire Gustave Curé, encore une fois, et Émile Fourcand, négociant, ancien juge au Tribunal de Commerce, figure de la loge bordelaise des Amis-Réunis – rattachée au Grand Orient de France – et futur maire de Bordeaux. En face, l'Empire oppose entre autres le procureur général Jean-Baptiste Félix de la Seiglière, qui sera élu vice-président du Conseil Général, et le président du Tribunal Civil de Bordeaux, Gellibert, candidat dans le canton de Bourg. Les élections aux conseils d'arrondissements se déroulent en même temps. Deux des candidats « parrainés » par *La Gironde* parviennent à se faire élire, mettant en échec deux candidats de l'Empire : Fasileau-Duplantier pour le premier canton de Bordeaux, au Conseil d'arrondissement, et un notaire en retraite, Chambor, qui arrive à battre Gellibert à Bourg[91]. Trois avertissements de l'Administration suffisent alors pour supprimer définitivement un journal. Le 30 septembre, le journal en reçoit un premier au motif qu'André Lavertujon a critiqué la loi sur la presse :

> Arrêté du Préfet du département de la Gironde du 30 septembre 1858.
> Le Préfet du département de la Gironde, commandeur de l'ordre impérial
> de la Légion d'honneur, etc. ;
> Vu l'article 82 du décret organique sur la presse du 17 février 1862 ;
> Vu un article du journal *La Gironde* en date du 26 septembre, commençant par les mots : *le* Journal des Débats *s'occupe de la situation de la presse provinciale*, et finissant par ceux-ci : *fussent en état de blâmer ou d'approuver la conduite de leurs représentants*, ledit article signé André Lavertujon ;

[90] *Ibid.*, p. 376.
[91] *Ibid.*, p. 377.

Considérant que cet article, dans les passages qui appartiennent à la rédaction du journal La *Gironde*, renferme une attaque directe excessive contre la législation de la presse ;
Considérant que présenter comme un instrument d'oppression et de tyrannie la loi vivante, et imprimer que : *la presse a, en guise de tampon dans les oreilles et de bâillon dans la bouche le décret organique de 1852 ; qu'elle ne peut rien écouter ni redire sans la licence de l'Administration...,* ce n'est pas seulement excéder le droit de discussion en agitant ce qui doit rester en dehors de la controverse ; c'est, de parti pris, insulter à la loi, au Gouvernement dont elle est l'œuvre, et à l'Administration chargée de l'appliquer ;
Arrête :
Article premier. — Un avertissement est donné au journal La Gironde en la personne de M. Gounouilhou, propriétaire-gérant, et en celle de M. André Lavertujon, signataire de l'article.
Art. 2. — Le Commissaire central de Bordeaux est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.
Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de la Préfecture, le 30 septembre 1858.
Le Préfet de la Gironde,
E. de Mentque.[92]

Le second avertissement arrive le 17 juillet 1859, suite à un article dans lequel Lavertujon s'attaque à l'armistice et les préliminaires de Villafranca, qui mettent un terme à la seconde guerre d'indépendance italienne, six jours plus tôt. Allié à Cavour, premier ministre du royaume de Piémont-Sardaigne Napoléon III est à la tête d'une armée franco-piémontaise dont la mission est de chasser les armées autrichiennes de la péninsule. Après les victoires obtenues au prix de boucheries épouvantables à Magenta (4 juin), Melegnano (6 juin), Solferino et San Martino (24 juin), Napoléon III prend l'initiative d'entamer des pourparlers avec l'Autriche, sans consulter Cavour. C'est ce comportement que lui reprochent les républicains français et italiens, très attachés au *resorgimento* et à la figure de Garibaldi. Lavertujon, dans *La Gironde* du 14 juillet 1859, écrivait ceci :

Quand on fixe la pensée sur les milliers de morts couchés sur les champs de bataille de Montebello, de Magenta, de Solferino ; quand on songe aux nouvelles victimes que la guerre n'aurait pas manqué de faire sous les murs de Peschiera et de Vérone, il faudrait avoir le cœur d'un cannibale pour ne pas se réjouir de la paix. La paix est au premier rang des biens que doivent souhaiter les nations civilisées et, lorsqu'elles y renoncent momentanément, ce ne peut être que sous l'impulsion impérieuse du droit, de la justice et de l'honneur... Oui... la paix est un grand bien ; mais il nous faudrait faire violence à tous nos sentiments pour féliciter la France de celle qui vient d'être signée sur le Mincio. Les Autrichiens sont-ils chassés de la Péninsule? Non. L'Italie est-elle libre jusqu'à l'Adriatique? Non. Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas apprécier les causes de l'événement imprévu qui vient de plonger l'Europe entière dans l'étonnement. Tel que nous le connaissons, le traité du Mincio froisse nos plus chères espérances, nos plus ardentes sympathies. Le tronçon qu'il découpe sur le corps vivant de la nationalité italienne, pour en faire don à l'Autriche, renferme précisément l'illustre et malheureuse Venise. Ainsi, l'acte de 1797, au lieu d'être réparé, est renouvelé. Une feuille italienne s'écriait, il y a quelques jours : « Pauvre Manin, tu es mort trop tôt! » Nous, nous dirons aujourd'hui à plus juste titre : « Heureux Manin ! d'être mort si tôt ! »[93]

La réponse ne tarde pas :

Arrêté du Préfet du département de la Gironde du 16 Juillet 1859.
Le Préfet du département de la Gironde, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc. ;

[92] *Ibid.*, p. 377.
[93] *Ibid.*, p. 379.

> Vu l'article 3-2 du décret organique sur la presse du 17 février 1852 ;
> Vu le premier avertissement officiel donné au journal La Gironde à la date du 30 septembre 1858 ;
> Vu l'article public par celte feuille dans son numéro du 14 de ce mois, Sous la signature : André Lavertujon, et commençant par ces mots : *quand on fixe sa pensée*, etc., et finissant par ceux-ci : *Heureux Manin ! d'être mort si tôt !*
> Considérant que cet article contient sur la glorieuse paix conclue à Villa franca des appréciations anti-nationales et de nature à fausser l'opinion ;
> Arrête:
> Article premier. — Un deuxième avertissement est donne au journal La Gironde dans la personne de M. Gounouilhou, propriétaire-gérant, et de M. André Lavertujon, signataire de l'article.
> Art. 12. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.
> Bordeaux, le 16 juillet 1859
> Le Préfet de la Gironde,
> E. de Mentque.[94]

Si la loi d'amnistie du 16 août 1859 vient sauver *in extremis* l'insolente *Gironde* d'un troisième avertissement qui eût signifié purement et simplement sa disparition. Lavertujon, peu soucieux d'en rester là, ne tarde cependant pas à refaire parler de lui, en soulevant un nouveau scandale : le mariage prévu du cousin de l'empereur, Napoléon-Jérôme Bonaparte dit « Plon-Plon » (1821-1892), avec Marie-Clotilde de Savoie, fille du roi de Piémont-Sardaigne et futur roi d'Italie Victor-Emmanuel II. Plon-Plon doit ainsi accéder au trône du royaume d'Italie centrale : la Toscane plus les Marches, l'Ombrie, et quelques territoires , appuyant de ses troupes (un corps de 12 000 hommes). Ce royaume fantoche est censé marquer un jalon dans l'accomplissement de l'unité italienne, en enlevant au pape une grande partie de ses territoires. Pour Napoléon III, ce projet est doublement important, puisqu'il permet de sauver le Pape, en lui confiant la présidence d'une confédération italienne, de récupérer au passage Nice et la Savoie, et d'intégrer sa famille dans le sein des nouvelles monarchies européennes. Lavertujon ne boude pas son plaisir en citant le *Times* qui dénonce une *plon-plonist conspiracy*[95]. La question ici n'est pas de tirer au clair les rouages de ce projet d'alliance, mais de montrer à quel point André Lavertujon, en élargissant le débat à l'échelle de la politique européenne, contribue à faire de *La Gironde* un organe de remise en cause de la politique du Second Empire à la plus grande échelle qui soit. La préfecture adresse dans la foulée un premier avertissement au journal, pour « offenses contre un membre de la famille impériale »[96]. Dans le numéro du même jour (19 septembre), la préfecture fit passer le communiqué suivant :

> Plusieurs journaux ont annoncé la prochaine publication d'un décret modifiant la législation de 1852 sur la Presse. Cette nouvelle est complètement inexacte : la Presse en France est libre de discuter tous les actes du Gouvernement et d'éclairer ainsi l'opinion publique. Certains journaux, se faisant à leur insu les organes des partis hostiles, réclament une plus grande liberté, qui n'aurait d'autre but que de leur faciliter les attaques contre la Constitution et les lois fondamentales de l'ordre social. Le Gouvernement de l'Empereur ne se départira jamais d'un système qui, laissant un champ assez vaste à l'esprit de discussion, de controverse et d'analyse, prévient les effets désastreux du mensonge, de la calomnie et de l'erreur.[97]

[94] *Ibid.*, p. 380.
[95] *Ibid.*, p. 380.
[96] *Ibid.*, p. 380.
[97] *Ibid.*, p. 380.

Le 16 janvier 1860, *La Gironde* reçoit son second avertissement : cette fois, Lavertujon s'est attaqué au maire de Bordeaux, le négociant Antoine Gautier (1798-1882). Connue pour avoir été à l'origine du premier système d'adduction d'eau à Bordeaux, la municipalité Gautier, très introduite parmi les « élites » bordelaises du négoce et du grand commerce, est attaquée frontalement par une *Gironde* dont l'économiste mrappelle les positions « hostiles à l'Église catholique et influencé(e)s par le positivisme, la franc-maçonnerie et la Ligue de l'Enseignement.»[98] Lavertujon reproche au maire la mauvaise gestion municipale de l'adduction de l'eau – ce qui semble corroboré par plusieurs commissions d'enquêtes publiques [99]– ayant entre autres causé l'incident du réservoir St-Martin, le 6 juillet 1859, qui vit un pan de ce réservoir d'eau situé à proximité de la basilique St-Seurin céder, inondant les rues et provoquant plusieurs morts. Le 12 janvier, le maire et son équipe doivent présenter leur démission, remplacés par un administrateur. Les travaux dans Bordeaux ont coûté une fortune en impôts locaux et sont fortement impopulaires. L'opposition municipale – républicaine – accuse la maire de jouer le jeu de la politique édilitaire impériale. *La Gironde* est accusée d'avoir non pas relayé l'information de la démission, mais affirmé que cette démission était due aux déboires de l'autorité municipale avec l'adduction d'eau. Non seulement, nous dit Bouchon, le journal reçoit son deuxième avertissement, mais en outre le journal reçoit l'interdiction d'être vendu dans les rues[100].

Les élections municipales d'août 1860 sont pour *La Gironde* l'occasion de s'opposer une fois encore à la liste des candidats « officiels » du régime, menée par l'ancien adjoint et futur maire Pierre Castéja. La liste, élaborée à partir d'avril, est mise au point par deux comités républicains chargés chacun de proposer une liste à un comité central, chargé lui de fusionner les deux en une liste commune, qui sera la liste officielle de l'opposition. Menée par Gustave Curé, cette liste ne compte que trente-cinq noms pour trente-six places : André Lavertujon, porté sur la liste par les comités, ne rate pas l'occasion de faire montre de son respect de la neutralité journalistique : « Le Comité, » nous dit Bouchon, « en effet, avait porté comme candidats M. André Lavertujon et un de ses collaborateurs; mais de même que la Gironde déclarait qu'elle n'avait jamais songé à s'arroger le droit de faire une liste et que toutes les communications électorales avaient été transmises par elle aux Comités, de même son rédacteur en chef estima que ni lui ni aucun rédacteur de la Gironde ne devaient figurer parmi les candidats »[101]. Il refuse d'être porté comme candidat, non sans l'avoir généreusement fait savoir dans l'édition du 14 août :

> Il nous semblait et tel est encore notre sentiment, que la *Gironde* éprouverait beaucoup de gêne et d'embarras à défendre avec toute l'énergie convenable un choix de candidats parmi lesquels se remarqueraient son rédacteur en chef et l'un de ses collaborateurs. Ce scrupule inspiré surtout par le désir d'ôter toute prise aux objections et d'entrer dans la lutte avec une pleine liberté, dégagé de toutes préoccupations personnelles, ce scrupule — dont nous nous gardons bien d'ailleurs de faire un principe — n'a pu néanmoins recevoir son entière satisfaction. L'œuvre des Comités était trop avancée, et notre nom seul a été effacé de la liste, mais celui de notre collaborateur a été maintenu ; c'est ce nom que — pour respecter une résolution prise après réflexion très mûre, — nous ne croyons pas devoir publier. Électeurs, choisissez des conseillers indépendants, selon la signification précise et définie que nous avons donnée à ce mot ; et si l'on vous disait que nous altérons, en l'amoindrissant, le sens du patriotisme et de la liberté, répondez que le patriotisme se compose de quatre termes, dont aucun ne

[98] Jean-Claude Drouin, 2013. *Pierre Lafitte et André Lavertujon : deux notabilités girondines de la Belle-Époque.* Publications en lignes du Centre d'Études des Mondes moderne et contemporain, université Bordeaux-Montaigne, p. 2.
[99] *Ibid.*, p. 382.
[100] *Ibid.*, p. 382.
[101] *Ibid.*, p. 383.

> peut être impunément supprimé : la famille, la commune, la province, la nation ; répondez que le réveil de la vie municipale peut seul amener le réveil de la vie politique, et que celui qui dédaigne les intérêts de la communauté urbaine dont il fait partie, est capable de se laisser facilement distraire, à un moment donné, des intérêts de la communauté nationale.[102]

La préfecture, considérant que cinq des membres de la liste opposante sont également parmi les candidats recommandés, la fait saisir l'avant-veille du scrutin. La préfecture explique par communiqué que

> …suivant la loi et la jurisprudence, pour qu'une liste de candidats pût être distribuée et colportée, il fallait qu'elle eût été préalablement déposée au Parquet, revêtue de la signature de chacun des membres qui la composent, ou que le préfet en eût autorisé la distribution.

Le journal publie finalement une seconde liste, réduite à trente noms, et semble-t-il revêtue de toutes les autorisations administratives requises. Saisie à nouveau,

> ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés qu'on parvint, enfin, à faire respecter l'autorisation préfectorale. On était à la veille du scrutin ![103]

Des affiches apposées sur les lieux publics sont également lacérées sur ordre de la préfecture, comme étant illégales. Désormais, l'histoire de *La Gironde* dans le paysage politique bordelais n'est qu'une série de confrontations et de bras de fer avec l'autorité impériale. Le journal, constitué en véritable organe institutionnel d'opposition à l'Empire, est systématiquement visé par des mesures répressives, d'autant que les candidats républicains qu'il porte remportent plusieurs succès. Ainsi les élections municipales des 18-19 et 25-16 août 1860 à Bordeaux voient-elles vingt-deux candidats républicains remporter la victoire, quatre d'entre eux ayant été réfutés par l'administration avant le premier tour, ce qui porte à dix-huit élus municipaux républicains, dont Curé, appelés à siéger autour du nouveau maire nommé par l'Empire, Pierre Castéja. Pour le binôme Gounouilhou-Lavertujon, la victoire est totale : parmi les conseillers municipaux bordelais désormais appelés à siéger, une majorité sont issus de « leur » liste. Lavertujon ne boude pas sa satisfaction, estimant dès le lendemain du second tour que

> …la signification de ces faits est très claire. En ce qui nous regarde, nous y voyons l'approbation de nos écrits et de notre ligne de conduite[104].

Le bras de fer se poursuit : *La Gironde* reçoit à nouveau un avertissement le 11 juillet 1861, suite à un article de l'économiste Marcel Roulleau, connu pour sa pensée pétrie de philosophie positiviste. Le 5 septembre 1862, un deuxième tombe : quelques jours avant, le 29 août, un tournant des guerres du *resorgimento* a lieu à Aspromonte en Calabre, où Garibaldi est blessé et arrêté au cours d'une bataille entre ses troupes et celles de l'armée régulière du roi Victor-Emmanuel. Poussé par Napoléon III, le roi veut empêcher les garibaldiens de prendre Rome au Pape et d'en faire la capitale de l'Italie.

Estimant que, si c'était pour empêcher les garibaldiens de mener la révolution à son terme en empêchant la prise de Rome, ce n'était pas la peine d'engager de grandes batailles comme Magenta ou Solferino, Lavertujon se déchaîne dans l'édition du 3 septembre :

---

[102] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 383.
[103] *Ibid.*, p. 385.
[104] *Ibid.*, p. 387.

> Franchement est-ce pour faire crier de bonheur l'*Union* et la *Gazette de France*, que nos soldats sont morts, que nos affaires sont suspendues, que nos impôts ont augmenté ? N'avons-nous tant remué le monde, ne nous sommes-nous tant incommodes nous-mêmes, que pour préparer le spectacle d'une réaction qui promet de dépasser tout ce qui a été vu en 1849 et en 1850 ? S'il en était ainsi, mieux eût valu laisser les choses au point où elles étaient avant ces terribles commotions ; à moins que nous n'ayons agi dans l'unique but de remplir l'air du bruit de nos sabres et du grondement de nos canons?...

Le second avertissement est justifié par la considération

> que cet article fait un appel aux passions anarchiques, en outrageant à la fois le Gouvernement d'un État ami de la France et le Gouvernement de l'Empereur.[105]

Notons enfin que le 8 novembre, Gounouilhou et Lavertujon étaient cités devant la Correctionnelle pour diffamation vis à vis du rédacteur en chef de l'organe bonapartiste bordelais *Le Journal de Bordeaux*, Gabriel Hugelmann (1830-1889). Accusant Hugelmann de n'être qu'un « agent provocateur salarié » de l'Empire[106] dans son numéro du 6 septembre, Lavertujon, comme son imprimeur et beau-frère, sera condamné à 10 fr. d'amende, les juges considérant manifestement qu'Hugelmann, bien que victime d'injures, les avait provoquées « avec une ténacité calculée », nous dit Bouchon[107].

Les élections législatives voient Gustave Curé, réelu à la députation, passer à l'ennemi et voter systématiquement avec les bonapartistes ou s'abstenir, gagnant son surnom de « député toujours absent ». *La Gironde*, exactement comme pourrait le faire un parti politique, s'empresse « de repousser ce renégat de ses rangs ».[108] Un Comité démocratique se met en place à Bordeaux, sous la direction de Lavertujon, de l'avocat Pierre Sansas (1804-1877) et d'Amédée Larrieu (1807-1873). Interdit par l'administration de s'ériger en comité électoral, il passe outre et investit néanmoins deux candidats : Amédée Larrieu, membre de l'assemblée constituante de 1848, et André Lavertujon lui-même, porteront les couleurs républicaines aux législatives.

Georges Bouchon cite plusieurs contributions élogieuses émanant de figures du républicanisme, malheureusement sans citer ses sources. Parmi ceux qui sont cités, le chef du nouveau parti républicain Jules Favre (« M. Lavertujon est jeune, dévoué, courageux, brillant. Je fais pour lui les vœux les plus sincères »), le futur député et président du conseil Jules Simon :

> Pour moi, je ne vois guère de nom dans toute la jeunesse française qui promette autant que celui de Lavertujon. Poussez-le donc tant que vous pourrez

,bientôt compagnon de route de Lavertujon à Bordeaux, ou encore l'avocat périgourdin Marc Dufraisse (1811-1876), en exil à Zurich :

> À ceux-là qui me connaissent, dites que je cautionne Lavertujon ; que je leur réponds de lui comme de moi-même ; et si je le recommande aux plus ardents de nos amis de Bordeaux, ce n'est pas seulement par reconnaissance de ce qu'il a été pour moi, c'est aussi par ce qu'il vaut par lui-même dans le présent.[109]

[105] *Ibid.*, p. 388.
[106] *Ibid.*, p. 389.
[107] *Ibid.*, p. 389.
[108] *Ibid.*, p. 390.
[109] *Ibid.*, p. 391.

Enfin, nous dit toujours Bouchon, le Comité démocratique de Paris, où siègent entre autres Jules Simon et le jeune (et pas encore connu) Jules Ferry, lui adresse une déclaration en forme d'investiture (« Vous avez fait vos preuves de toute sorte, et, la logique le veut, ce que vous êtes dans la presse, vous le serez à la tribune »).[110] Ce n'est donc plus d'un journaliste politique, d'un journaliste d'opinion qu'on parle : c'est d'un leader politique, dont la mission est d'être « à la tribune » ce qu'il est « dans la presse », laissant entendre par là qu'il n'a jamais été dans la presse que ce qu'il comptait être à la tribune.

Le remplacement du préfet Édouard de Mentque par l'ancien préfet de police de Paris, le sénateur corse Pierre-Marie Pietri (1809-1864) semble marquer la volonté du régime de « casser » cette rébellion organisée en Gironde, l'homme étant, selon Bouchon, précédé d'une réputation d'homme à poigne. Les élections sont houleuses. Dès le premier tour, Larrieu est battu par le baron Travot dans la deuxième circonscription. Dans la première, Lavertujon arrive en deuxième position derrière Gustave Curé, à présent candidat officiel de l'Empire, mais néanmoins assez loin de l'ancien maire (8961 suffrages contre 11285). Le bras de fer avec l'administration se poursuit : Gounouilhou est condamné à deux mille francs d'amende pour défaut de déclaration et de dépôt à la préfecture d'une circulaire[111]. En outre, Bouchon nous apprend que Lavertujon contesta fortement son échec final au second tour, où il fut finalement devancé par Curé pour 40 voix d'écart (13384 contre 13344). Ouvrant une enquête, le rédacteur en chef de *La Gironde* aurait démontré que l'administration avait fait voter cent-vingt-six électeurs déchus de leurs droits politiques, devant « sommer par acte public le greffier du Tribunal de commerce de vérifier la situation des électeurs [...] le maire s'étant refusé à laisser examiner les listes électorales ».[112] Gustave Curé n'en fut pas moins élu. Lavertujon, des années après les faits, restait persuadé que

> dans la nuit qui sépara les deux jours du scrutin, des poignées de bulletins « Curé » avaient été frauduleusement introduits dans les urnes, et qu'en réalité M. Lavertujon avait été élu à plusieurs centaines de voix de majorité.[113]

Le 16 août suivant, *La Gironde*, frappée de deux condamnations pour délit de presse de mille francs chacune, parvenait à « faire élire » Amédée Larrieu conseiller général du cinquième canton de la Gironde.

La formulation de Bouchon trahit un mécanisme de réponse à des persécutions administratives de plus en plus répétées par des succès d'autant plus éclatants qu'ils sont obtenus malgré ces persécutions. Comme dans un raisonnement dialectique, c'est du triomphe sur ces oppositions, l'une après l'autre, que naît la politique idéologique, et donc la ligne éditoriale du journal. La persécution devient le moteur même de la mission de *La Gironde* : c'est en triomphant sans arrêt de la perfidie gouvernementale que le journal existe.

Depuis le 23 juillet, Pietri avait été remplacé à la préfecture par le comte Louis de Bouville (1814-1893), bonapartiste convaincu.

La durée de vie des avertissements à la presse n'étant que de deux ans, au terme desquels ils sont considérés comme caducs (loi du 2 juillet 1861), *La Gironde* reçoit le 18 août 1863 un avertissement, qui n'est que le deuxième, puisque celui de juillet 1861 est désormais caduc. En octobre, André Lavertujon est même condamné à quinze jours de prison et trois cents francs d'amende. Enfin, le 27 juillet 1864, *La Gironde* est suspendue pour deux

[110] *Ibid.*, p. 392.
[111] *Ibid.*, p. 394.
[112] *Ibid.*, p. 395.
[113] *Ibid.*, p. 396.

mois par décret ministériel, pour outrage à la politique du gouvernement. Le commissaire central Michel, sur ordre du préfet, informe donc André Lavertujon, redacteur en chef de *La Gironde* de l'arrêté ministériel suivant :

> Vu le numéro du journal *La Gironde* en date du 26 juillet, lequel contient à la première page un article signé : André Lavertujon, commençant par ces mots : *L'Agence Havas,* et finissant par ceux-ci *: Les arguments* ;
> Considérant que l'auteur de cet article, en accusant le projet de congrès de n'être qu' *un programme de guerre générale, habillé en utopie de paix universelle,*et en ajoutant que *ces déguisements ne tromperont personne et que mieux vaudrait porter franchement son vrai nom et arborer sa cocarde*, dénature et outrage la politique du Gouvernement de l'Empereur ;
> Attendu que le journal *La Gironde* a déjà, depuis moins de deux ans, reçu deux avertissements à la date du 6 septembre 1862 et du 18 août 1863;
> Vu l'article 32 du décret organique du 17 février sur la presse, et la loi du 2 juillet 1861 ;
> Arrête :
> Article premier. — Le journal La Gironde est suspendu pour deux mois
> à partir du 28 juillet 1864.
> Art. 2. — Le préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.
> Paris, le 27 juillet 1864. Le Ministre de l'Intérieur,
> Boudet.[114]

C'est dans cette circonstance que Lavertujon et Gounouilhou, illustrant les nouveaux mécanismes de communication mis en évidence notamment par les travaux de Roger Bautier et Élizabeth Cazenave[115], font la démonstration du pouvoir que la prise de conscience de l'outil de communication qu'est devenue la presse populaire confère à ses acteurs. Car en usant d'une méthode violente pour faire taire un journal parmi les plus lus de France, le gouvernement ne se rend pas compte que sa façon de faire est devenue anachronique, dans un Second Empire du milieu des années 1860 qui se veut libéral. Si l'on en croit Bouchon, dont les assertions sont corroborées par leur confrontation avec les sources, c'est un tollé que suscite cette suspension, et même – chose remarquable – parmi les journaux du camp opposé à *La Gironde.* Face à la liberté de la presse bafouée, organes républicains, orléanistes et bonapartistes se dressent et s'interrogent sur les mœurs de ce régime qui ne sait manifestement pas comment gérer ce nouveau phénomène sociétal. Bouchon cite notamment un article de *La Guienne*, le journal légitimiste bordelais de feu Justin Dupuy (1810-1859), un des plus radicaux ennemis de *La Gironde* :

> Nous avions lu l'article du 26 juillet qui a motivé l'arrêté de suspension ; nous venons de le relire, et notre étonnement durerait encore si cette réflexion ne nous était venue : « Ne sommes-nous pas sous l'empire de la loi de 1852 ! ». Elle est le mot de toutes les énigmes relatives à la presse.[116]

Il convient de ne pas oublier que, outre les journaux républicains, la presse monarchiste, particulièrement légitimiste comme *La Gazette de France,* ou pour Bordeaux *La Guienne*, est également atteinte, ce qui permet au journal de Gounouilhou et Lavertujon de bénéficier de soutiens inattendus et surprenants, comme ceux de ces deux journaux. La *Gazette* dresse même l'état des lieux des journaux « à deux avertissements ». Dans cette liste se côtoient, outre l'intéressée légitimiste, des organes républicains modérés comme *Le Siècle*,

[114] *Ibid.*, p. 397.
[115] Roger Bautier, Élizabeth Cazenave, *Les origines d'une conception moderne de la communication. Gouverner l'opinion au XIX^e siècle*, Grenoble, PUG.
[116] *La Guienne*, Archives municipales de Bordeaux, 54.C.29-30 c (la liasse ne correspond qu'au premier trimestre, le second est manquant).

l'organe saint-simonien d'Adolphe Guéroult *L'Opinion nationale* (qui prend également la défense publique de *La Gironde*), le libéral conservateur *Journal des Débats*, voire d'autres aux convictions politiques fluctuantes, comme *La Presse*[117].

Sans prendre le risque de tirer de trop hâtives conclusions, l'impression que laisse cette liste est celle d'une presse d'opposition serrant les rangs tout en dépassant pour l'occasion ses divergences politiques, derrière la revendication d'une véritable liberté. L'Empire ne semble pas s'apercevoir qu'en frappant indifféremment tout ce qui n'est pas strictement dans la doxa bonapartiste du temps, il fait l'unanimité contre lui et crée un véritable front de la presse libre, dont les membres sont des organes que parfois tout oppose politiquement. C'est ainsi qu'à l'annonce de la suspension de *La Gironde*, libéraux, légitimistes et républicains se rendent compte qu'eux aussi sont à la merci d'une suspension administrative. Et c'est *La Gazette de France* qui, selon les termes de Bouchon, joue « au régime impérial un bien mauvais tour » en citant un passage extrait « d'un ouvrage de Napoléon III lui-même » :

> Tout citoyen d'une République doit désirer d'être libre, et la liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions. Si la publicité avait des entraves dans un canton, elle irait porter ses lumières et ses bienfaits dans un autre ; et le canton qui l'aurait exclue n'en serait pas plus à l'abri de ses atteintes. La liberté de la presse doit donc être générale.[118]

Le bonapartiste *Journal de Bordeaux*, dans son édition du samedi 30 juillet, se borne à reproduire le document préfectoral. Suite à une courte polémique, *La Gironde* avait considéré que le *Journal de Bordeaux* l'avait « attaqué grossièrement », lui donnant « un coup de pied avec à-propos»[119]. Le journal bonapartiste affirme que les « quelques lignes » que *La Gironde* lui a adressées sont « une calomnie », ajoutant perfidement qu'il se voit contraint d'ajourner sa réponse « au jour de sa réapparition », précisant néanmoins qu'il n'était pas question de « frapper un adversaire désarmé ».[120]

Vendredi 1er août 1864, deux jours après la disparition de *La Gironde* de l'espace public, paraît dans les rues de Bordeaux un nouveau journal, *La Vigie Bordelaise*. Il ne s'agit pas ici d'un journal politique, mais « commercial, maritime, littéraire, de nouvelles et d'annonces », selon Gounouilhou, qui y fait paraître d'ailleurs dès le premier numéro le texte suivant, adressé au comte de Bouville, préfet de la Gironde :

> Monsieur,
> L'arrêté ministériel qui vient de frapper la *Gironde* m'a imposé le devoir de rechercher les moyens de sauvegarder vos intérêts pendant les deux mois qui vont s'écouler. Je soumets aujourd'hui à votre acceptation la combinaison suivante : La *Vigie Bordelaise*, feuille de nouvelles locales et de renseignements maritimes et commerciaux, vous serait adressée six jours par semaine. Le septième jour, vous recevriez un journal politique de Paris résumant les grands faits de la semaine. Si cette combinaison obtenait votre agrément, je m'en féliciterais d'autant plus qu'une partie du nombreux personnel attaché à la confection matérielle de la *Gironde* trouverait une occupation dans le service de la *Vigie* et ressentirait moins le contre-coup de la suspension qui nous a atteints. Il va sans dire, Monsieur, que cette offre de ma part n'a rien qui vous oblige, et que vous restez libre d'exiger soit le montant, soit la prolongation de votre abonnement pendant deux mois.[121]

---

[117] *Ibid.*, p. 398.

[118] « Considérations politiques et militaires sur la Suisse. », *Oeuvres de Napoléon III*. Plon, 1856, t. II, p. 352 *in* Georges Bouchon, *op. cit.*, p 398.

[119] *La Gironde*, n°4809, vendredi 29 juillet 1864, p. 1. Bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck, Mic 501, bobine 2.

[120] Archives municipales de Bordeaux, *Le Journal de Bordeaux*, n°634, samedi 30 juillet 1864, liasse 65 C 15.

[121] *Ibid.*, p. 400.

Le gérant du nouveau journal s'appelle Félix Laroche. Est-ce un faux nom ? Ou s'agit-il de ce Félix Laroche, ingénieur qui sera plus tard affecté à la construction du canal de Panama, proche du grand entrepreneur girondin Isaac Pereire ? Ne parlant pas du tout de politique, mais bénéficiant d'une chronique commerciale et maritime « bien plus étendue » que celle de *La Gironde,* le nouvel organe ne s'en différencie guère, étant « de même format, de même aspect typographique ».[122]

La *Vigie* parut ainsi jusqu'au mercredi 28 septembre. Le jeudi 29, *La Gironde* refit son apparition, à l'évidence grandie de cette épreuve. C'est en tous cas ce que nous affirme Georges Bouchon, le microfilm de *La Gironde* conservé à la bibliothèque municipale de Bordeaux s'arrêtant le jeudi 30 août, et reprenant le samedi 1er octobre, il n'a pas été possible de s'en assurer. Selon Bouchon, André Lavertujon masquait à peine sa satisfaction dans l'éditorial :

> Après deux mois de silence forcé, nous reprenons notre travail dans les mêmes dispositions d'esprit où nous l'avions quitté. Un surcroît de mécomptes et de pénalités administratives n'a pu nous aigrir et, délivrés d'un des avertissements qui avaient autorisé la suspension, nous continuerons, avec une prudence trop commandée par les rigueurs du passé, mais avec une ferme persévérance, à défendre les idées de progrès, de démocratie et de liberté.
> L'histoire de la *Gironde* depuis 1857 offre une longue série de procès, avertissements, interdiction de vente, menaces de mort, aboutissant à une mort temporaire. Toutes ces disgrâces survenues à la feuille que nous dirigeons, sans que notre conscience nous reproche la moindre préméditation, la moindre intention coupable, alors que nous nous appliquions à rester constamment dans les limites légales de la discussion, sont faites assurément pour nous porter à réfléchir sur les conditions précaires de notre existence et nous inspirer de grandes appréhensions. Mais, outre qu'on se doit à l'accomplissement d'un devoir, nous nous reposons un peu sur l'avenir. Soutenus dans nos efforts par la sympathie publique, nous le serons aussi par l'espoir que la presse française traverse un état transitoire, et qu'elle reconquerra bientôt, au grand bénéfice de tous, les franchises qu'elle n'a perdues qu'au détriment de la chose publique. [123]

Alors que se profilent à l'horizon les élections législatives de mai 1869, dont l'enjeu est énorme pour le camp républicain, *La Gironde* est devenu un organe de presse de premier plan, mais aussi un puissant outil politique pour le camp républicain. Installé depuis le printemps 1860 au n°8 de la rue de Cheverus, à l'ancien hôtel de l'archevêché, où siège encore présentement le groupe *Sud-Ouest*, le journal est imprimé à partir de 1861 au format des « grands » journaux, six colonnes par pages[124].

De nouveaux collaborateurs sont recrutés, comme, à partir de septembre 1862, l'universitaire et journaliste Justin Massicault (1838-1892), qui s'était déjà illustré dans le *Courrier de Lyon*. Ce « démocrate convaincu », connu pour être « énergique, polémiste, mordant »[125], se retrouve second rédacteur, autant dire bras droit de Lavertujon, le rédacteur en chef. Il apporte dans ses bagages Jules Chapon, ancien professeur de lycée, son collaborateur au *Courrier de Lyon* dont Lesfargues-Lagrange vantait le caractère taiseux :

> M. Jules Chapon est directeur politique de la *Gironde.* Le grand Corneille a dit depuis longtemps que « la *rigidité* n'attend pas le nombre des années ». Comme écrivain, M. Chapon est correct et précis, et comme tous ceux qui professent une profonde admiration pour Lacédémone, il a en horreur la prolixité.

[122] *Ibid.*, p. 400.
[123] *Ibid.*, p. 401.
[124] *Ibid.*, p. 403.
[125] *Ibid.*, p. 404.

> Le directeur politique de l'importante feuille de la rue de Cheverus est à la hauteur de sa tâche et il compte parmi les érudits de la cité[126].

Chapon, parachuté début 1863 en Gironde, se voit confier la rédaction du roman-feuilleton inévitable paraissant dans chaque numéro du journal, ainsi que de deux chroniques : les faits divers et la chronique locale. Cette nomination d'un Bourguignon, nouveau venu à Bordeaux et sans le moindre vécu local, à la chronique localière du plus grand journal bordelais est un détail qu'il convient de garder à l'esprit au moment d'aborder la problématique de l'ancrage local de *La Gironde*, le grand journal bordelais... sans Bordelais. Dès 1859-1860, l'équipe de rédacteurs définitive de la période du Second Empire est présente à la *Gironde,* notamment Jean-Marie Marc Saugeon, professeur et rédacteur à la *Tribune de la Gironde,* que la commission mixte de 1851 fait mettre sous surveillance avec la mention « toujours prêt à se mettre au service de la démagogie »[127]. Nous y rencontrons aussi le futur maire de Talence Charles Laterrade, président de la section bordelaise de la Ligue de l'Enseignement, chargé du feuilleton à son arrivée, et surtout Anatole Loquin dit Paul Lavigne (1834-1903), en charge d'articles musicologiques, de la chronique relative au Grand Théâtre ainsi que de la *Revue musicale*[128] . Ils sont aux côtés de Frédéric Morin, un autre Lyonnais, professeur de philosophie, du polémiste parisien Pierre Véron, rédacteur en chef du *Charivari* et du *Journal amusant,* du journaliste et poète anti-esclavagiste Octave Giraud, ou encore de Jules Delpit (1808-1892), un des rares « régionaux » de l'équipe, fondateur par ailleurs de la Société d'Archéologie de Bordeaux.

Anatole Loquin, ardent défenseur de la thèse selon laquelle le Masque de Fer cachait en réalité... Molière, écrivait surtout sous les pseudonymes de Louis Sévin, Ubalde, Paul Lavigne ou simplement Anatole. Egalement collaborateur à la revue savante d'histoire, archéologie et anthropologie *Le Progrès*, dans le tome VI de cette revue, couvrant la période de janvier 1868 à avril 1869, nous parle pour la première fois d'un inconnu dont il sera longuement question par la suite : Théodore Blanc[129].

Il est donc patent que *La Gironde*, en 1869, en dépit de sa grande influence reconnue par ses pairs et ses détracteurs, semble avoir un défaut à sa cuirasse : l'ancrage local dans la métropole bordelaise, coeur de son action politique et berceau de son développement. Tourné vers la défense de la République en tant que principe universel, le journal néglige peut-être l'importance de cet ancrage, dans un Bordeaux du XIX^{e} siècle déjà plus que largement francophone, mais que les témoignages nous décrivent comme encore profondément imprégné de l'usage de la langue occitane, surtout au niveau des classes populaires et des zones périurbaines encore largement marquées par la ruralité. Or il s'agit de catégories de personnes qui représentent un enjeu potentiellement important, par le vote qu'elles portent, notamment pour les élections législatives dont le mode de scrutin était le suffrage universel masculin. L'enjeu semble ne pas avoir échappé d'ailleurs aux adversaires politiques de la Gironde, dont le réseau d'imprimeurs à sensibilité bonapartiste ou monarchiste amorce, dans ces années-là, un renouveau de l'édition locale en langue occitane.

[126] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 52.
[127] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.
[128] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 403.
[129] *Le Progrès, revue de Bordeaux. Annales historiques et archéologiques de la Gironde*, Tome VI (janvier 1868-avril 1869), p. 81. Archives municipales de Bordeaux, 224 C 6.

2 L'écrit occitan à Bordeaux en 1869 : l'omniprésent Verdié

La tradition littéraire bordelaise au milieu du XIX[e] siècle tient essentiellement en un nom : Meste Verdié. De son vrai nom Jean-Antoine Verdié (1779-1820), ce touche-à-tout, que la tradition – mais si peu de preuves – présente tour à tour poète, danseur, journaliste, chansonnier et pamphlétaire, jette sur la production occitane bordelaise du premier quart du XIX[e] siècle un éclat que personne ne saura réellement lui contester localement.

Pour une étude exhaustive de ce personnage il sera conseillé de se référer à la synthèse que lui a consacrée Philippe Gardy en 1990[130], ainsi que les différents travaux du même auteur sur la question[131]. Citons aussi l'article de Christian Coulon abordant l'engagement politique de Verdié en faveur de la restauration des Bourbons dans beaucoup d'œuvres qui nous sont parvenues de lui[132]. Le cas de Verdié est excessivement complexe à étudier, tout comme l'est sa langue – en dépit des apparences – comme le sont ses sources ou encore son public. Souvent entachées de parti-pris esthétiques ou idéologiques nuisant à la mise en contexte de l'œuvre dans son cadre géographique large et chronologique, les études sur Verdié sont nombreuses, mais il convient de discerner parmi elles celles dont la portée est véritablement scientifique. Bien sûr, on ne pourra faire l'impasse sur la première biographie de Verdié, celle parue en 1846 sous le nom de Charles Bal, nom de plume de l'avocat bordelais Louis-Charles Grellet-Balguerie (1821-1896)[133] à partir de sources parfois de première main.

Enfant du port, Verdié est en lui-même un mystère. Il est né le 11 décembre 1779 dans la paroisse bordelaise de Saint-Rémi, son père y exerçait la profession de boulanger qui fut également la sienne. Son éducation reste un mystère, ce qui ne contribue pas peu à donner au personnage une étrangeté qu'il a conservée dans la mémoire collective. On sait que, marié en 1806, il est de 1810 à 1814 à Bayonne, où il occupe entre autres la fonction d'infirmier-major à l'hôpital militaire. C'est à son retour, à partir de 1815, que Verdié commence à publier les farces et saynètes que l'on connaît de lui : *L'abanture comique de meste Bernat ou Guillaoumet de retour dens sous fougueys* et *La Catastrophe affruse arribade à meste Bernat ou sa séparatioun dam Mariote* en 1815, *La rebue de meste Jantot dans l'arrondissement de Bordeaux*, *La mort de Mariote ou meste Bernat bengé* et *La mort de Guillaoumet* en 1816, *La mort de Guillaumet*, pièce de théâtre en deux actes, en 1817, *Lou Sabat daou Médoc*, *Bertoumiou à Bourdeou ou lou peysan dupat* et *Antony lou dansaney ou la rebue des Champs-Eliseyes de Bourdeou*, auxquelles on ajoutera la pièce de circonstance *Alexis ou l'infortuné laboureur*, en 1818, *Cadichoune et Mayan ou les doyennes des fortes en gule daou*

---

[130] Philippe Gardy, 1990. *Donner sa langue au diable. Vie, mort et transfiguration d'Antoine Verdié, Bordelais*, Fédérop, Section Française de l'Association Internationale d'Études Occitanes, 1990.

[131] Philippe Gardy, 1980. « Meste Verdié et les masques du carnaval bordelais », *Carnavalesques*, université de Bordeaux III, pp. 143-167.

Id., 1981. « Meste Verdié et l'évolution de la conscience linguistique et culturelle occitane en Bordelais », Séminaire consacré à l'identité régionale. Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Id., 1986. « Folies bordelaises : Antoine Verdié (1779-1820) ou l'impossible écriture », *Amiras - Repères occitans* n° 13, pp. 37-55.

Id., 1989. « La réception de l'oeuvre d'Antoine dit « Mèste » Verdié à Bordeaux et en Bordelais (XIX[e]-XX[e] siècles) », Actes du colloque du CECAES *La littérature régionale en langue d'oc et en français à Bordeaux et dans la Gironde*, Bordeaux, 21 et 22 octobre 1988. Presses Universitaires de Bordeaux – Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 213-226.

[132] Christian Coulon, 1986. « Le royalisme problématique de Meste Verdié » *Amiras-Repères occitans*, n° 13, pp. 56-71.

[133] Charles Bal (pseudonyme de Louis-Charles Grellet-Balguerie), 1846. *Essai sur les poésies françaises et gasconnes de Meste Verdié*, Bordeaux, imprimerie P. Coudert.

marcat, sans doute la plus connue des œuvres de Verdié, en 1819, suivie la même année d'un recueil de *Fables nouvelles.* S'y ajoutent quelques pièces de théâtre en français et quelques chansons de circonstance, essentiellement à la gloire de Louis XVIII et des Bourbons, en occitan et en français. Enfin, en 1819-1820, Verdié se lance dans le projet le plus ambitieux de sa vie, *La Corne d'Aboundence.* Initialement un pastiche de la revue littéraire *La Ruche d'Aquitaine* du poète bordelais Edmond Géraud (1771-1835), avec lequel Verdié semblait avoir un contentieux[134], la *Corne* est une revue littéraire en gascon dont l'auteur n'eut guère le temps que d'assurer huit livraisons, puisqu'il mourut le 25 juillet 1820 dans son appartement de la place Rodesse, âgé de quarante ans.

Le sujet de la présente recherche n'est pas l'étude de la vie et de l'œuvre de Verdié, pas plus que de son public ou de sa réception. Il s'avère néanmoins impossible de parler de l'écrit politique occitan en Gironde au XIX^e^ siècle sans revenir sur le « phénomène » Verdié, « une des illustrations populaires de Bordeaux les plus réelles, en même temps qu'une des physionomies les plus originales de son Panthéon selon Grellet-Balguérie[135], lui « qui défraie les soirées champêtres ; chaque hiver, on le lit, on le relit, on écoute le même conte avec intérêt, et un plaisir sans cesse nouveau, parce qu'il renaît sans cesse »[136], dont les œuvres, nous dit Charles Monselet, se présentaient sous la forme de « petits cahiers de huit, douze ou seize pages, qui se vendaient aux ficelles des étalagistes, moyennant deux ou trois sous »[137]est incontestablement une figure du Bordeaux populaire du XIX^e^ siècle. C'est aussi la conclusion à laquelle arrive Pierre-Louis Berthaud (1899-1956), journaliste bordelais majoral du Félibrige, dans son essai consacré aux journaux politiques bordelais d'expression occitane *Lou Raouzelet* de Théodore Blanc et *La Cadichounne* de Druilhet-Lafargue[138], dont il sera question plus loin :

> Verdié est le plus connu, on peut presque dire le seul connu, des écrivains gascons du Bordelais ; il a bénéficié, toutes proportions gardées, en raison du succès plus que de la valeur même de sa production, de ce « droit de chef-d'œuvre » invoqué par le poète provençal Sully-André Peyre : il a cristallisé une langue, une graphie, une littérature, un genre. « Maître », certes, Meste Verdié l'est sans conteste, puisqu'il eut de nombreux et trop fidèles disciples, puisqu'il marquera pendant longtemps toute la production gasconne de son génie populacier, puisque plusieurs de ses successeurs choisiront de l'imiter jusque dans son nom. Mais c'est un maître sans école[139].

Sans doute tenons-nous ici une des explications de l'extraordinaire popularité de Verdié, popularité que démontre la bibliographie verdiéenne réalisée par François Pic, et placée à la fin de l'étude de Philippe Gardy[140]. Celui-ci cite d'ailleurs un extrait des des *Tablettes* inédites de l'avocat bordelais Pierre Bernadau (1759-1852) semblant indiquer que, dès la fin de l'été 1815, alors qu'il n'avait probablement encore publié que très peu de choses, Verdié était un personnage familier dans le paysage bordelais[141]. En effet, la duchesse d'Angoulême, sœur du roi Louis XVIII, en visite à Bordeaux, étant repartie à Paris, Bernadau nous dit qu'il a été donné pour son départ

---

[134] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 117.
[135] Charles Bal, 1846, *op. cit.*, p. 4.
[136] *Ibid.*, p. 3.
[137] Charles Monselet, 1865. *De Montmartre à Séville*, Paris, Achille Faure, libraire-éditeur, p. 121.
[138] Pierre-Louis Berthaud, 1949. *Deux journaux bordelais en gascon.* Lou Raouzelet (1870) *et* La Cadichounne (1877). Paris, Les Belles Lettres.
[139] *Ibid.*, p. 3
[140] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 205.
[141] *Ibid.*, pp. 19 et 52.

> un compliment gascon attribué au vannier Verdier, & débité sur le port par les regrattières du marché. Ces femmes sont actuellement en grande faveur : on a besoin de leurs crillailleries[142].

Le folkloriste Sylvain Trébucq (1857-1930) en 1912, dans son ouvrage en deux tomes *La chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée*, avance des informations qui peuvent surprendre : d'après lui, Verdié serait moins un auteur que le témoin – un parmi tant d'autres dont la trace est perdue – de scènes bordelaises parfaitement authentiques de son temps. Ainsi, Cadichoune et Mayan, les deux *recardeyres* les plus célèbres de Bordeaux, seraient des personnages réels, bien connus en leur temps[143]. Mieux encore, selon ses propos, Verdié n'aurait été qu'un de ceux qui ont mis en vers ou en musique les aventures des deux marchandes. Si l'on en croit Trébucq, une véritable littérature orale, a existé, dont Verdié seul nous est parvenu, simplement en raison du fait qu'il a eu soin de faire éditer ses ouvrages, quand d'autres se contentaient de voir leurs productions « imprimées sur feuilles volantes de papier à chandelles »[144]. Ainsi, affirme Trébucq, il a durant maintes semaines,

> interrogé, écouté surtout l'aimable fille de Segounde, l'amie de Mayan et de Cadichounne, de types de *recardeyres* burinés par Meste Verdié. Les vieux cris des marchandes que Segounde jetait à travers les rues et les places du Bordeaux de la Restauration, Mme Barre me les a chantés de sa voix nette et bien timbrée. Je les ai soigneusement notés.[145].

Sylvain Trébucq semble ici non-seulement prétendre connaître quelqu'un dont la mère a connu les véritables Cadichoune et Mayan, mais il révèle en outre l'existence de tout un courant de littérature populaire bordelaise, organisé autour de « types », voire d'ethnotypes, mais aussi – avec toute la réserve qui s'impose – de figures réelles, dont Verdié fut en quelque sorte la partie émergée. Plus loin, n'affirme-t-il pas :

> Segounde, comme son père, possédait cet instinct poétique qui, tant de fois, vient colorer l'imagination des villageois ou des ouvriers des villes. Fort liée avec Petitoune et aussi avec Mayan et Cadichoune, célébrées par meste Verdié, elle a chanté les exploits de ses amies dans maintes chansons de son cru et recueilli les airs populaires du temps. Nous donnons plus loin quelques spécimens de ces poèmes éclos dans le quartier des Halles[146].

De façon encore plus claire, Trébucq cite le célèbre texte de Verdié, et en particulier le vers 101, faisant allusion aux nombreux enfants illégitimes qu'est censée avoir *pounduts* Mayan en précisant que « ces derniers vers, en outre, font allusion à un épisode de la vie de Mayan que Segounde, écho des muses du quartier, a chanté ainsi qu'il suit »[147].

Il est donc permis – et ce n'est pas sans conséquence sur la compréhension des mécanismes ayant conduit à ériger Verdié en référence populaire dans Bordeaux – de supposer que le poète bordelais a fait au moins autant œuvre de témoin, d'observateur du Bordeaux populaire de son temps, de ses figures et de ses mœurs, que de créateur de types bordelais. Cette approche des choses confère à l'œuvre de Verdié une dimension de reportage

---

[142] Pierre Bernadau, *Tablettes*, document manuscrit inédit. Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms 713, IX *in* Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 22.
[143] Sylvain Trébucq, 1912. *La chanson populaire et la vie rurale de la Vendée aux Pyrénées*, II. Bordeaux, Féret & fils éditeurs.
[144] Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 4.
[145] Sylvain Trébucq, 1912, *op. cit.*, Au lecteur, XII-XIII.
[146] *Ibid.*, p. 93.
[147] *Ibid.*, p. 96-97.

qui peut expliquer que, par la suite, son imitation ait pu se glisser dans le contexte journalistique, et même ait pu se faire le véhicule d'une satire sociale.

Autre élément fondamental pour comprendre la propagation à travers plusieurs décennies de ces types populaires : Verdié n'écrivait pas des textes destinés à la lecture silencieuse, mais des farces, des pièces de théâtre destinées à être jouées en public. Il ne sera pas ici revenu sur la question de ses sources et de ses inspirations : Berthaud, Gardy, ont suffisamment lancé de pistes dans leurs études. Verdié cite lui-même parmi ses références le célèbre poète toulousain du XVII^e^ siècle Pierre Goudouli (1580-1649), poète baroque et carnavalesque de langue occitane, auquel le Bordelais se compare dans la première livraison de sa *Corne d'aboundence*[148] mais aussi la pièce lyrique en langue occitane *Daphnis et Alcimadure.* Cette pièce, donnée à Fontainebleau devant Louis XV le 24 octobre 1754 est l'œuvre, tant pour le livret que pour la partition, du maître de musique de la Chapelle royale, Jean-Joseph Cassanéa de Mondonville (1711-1772), originaire de Narbonne. C'est la cantatrice bordelaise Marie Fel (1713-1794) qui assura avec le Béarnais Jélyotte (1713-1797) le rôle-titre, cet opéra nécessitant des chanteurs de langue occitane, la présence d'une Bordelaise comme *prima donna* donnant au passage un indice supplémentaire de la présence de cette langue dans le quotidien des Bordelais de l'époque. Inspirée de la fable XXIV du livre XII des *Fables choisies mises en vers* de Jean de la Fontaine, paru dans le troisième volume (Barbin et Thierry 1694), la pastorale est en effet nommément citée par Verdié dans la sixième livraison de sa *Corne d'aboundence*[149] sous la forme d'un quatrain galant intitulé *A une dame, en li rénbiant la pastorale de Daphnis é Alcimadure*[150].

Une fois de plus, la double origine des sources d'inspiration de Meste Verdié se dessine : théâtre populaire et ancrage dans le réel. Au-delà du fait de démontrer la diffusion dans le Bordeaux du commencement du XIX^e^ siècle d'une certaine littérature occitane vernaculaire, sinon populaire du moins popularisée, ce constant renforce l'idée que l'univers de Verdié est avant tout un univers théâtral, nourri, pétri de références d'Ancien Régime, qui font de cet auteur exactement à cheval sur les XVIII^e^ et XIX^e^ siècles un homme de transition entre deux époques, avec un *background* culturel clairement orienté vers les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles occitans. Cette réalité est à prendre en compte, au moment de se livrer à la critique de sa langue (de qualité tout à fait respectable, si on se donne la peine de l'étudier en détail), de ses pratiques langagières (le fameux « français à la gasconne » ou « francitan » pour reprendre le terme des sociolinguistes occitans) ou de son humour résolument farcesque. Le comparer aux félibres de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle n'a pas grand sens.

Parmi les sources bordelaises, *La Mine éventée* (1789), pamphlet en forme de conversation attribué à l'avocat bordelais François Marie de Saint-Georges (1754-1794) encore que l'article biographique et bibliographique qui lui est consacré dans *La France*

---

[148] Jean-Antoine Verdié, 1819. *La Corne d'aboundence : oubratge poétique et récreatif per una societat de poetes gascouns et rédigeat per meste Verdié,* Bordeaux, veuve Cavazza, p. 5, Bernat, présenté comme l'instigateur de la revue, rétorque à Peyrot, qui émet des doutes sur la pertinence d'une revue en gascon : *Bah, gueyte Goudouli si n'a pas reussit* (Bah, regarde Goudouli s'il n'a pas réussi), ce à quoi Peyrot rétorque : *Goudouli, moun cher, ère un homme d'esprit / Sous bers sount ta bien feyts que l'an rendut illustre / Et tu, sans te fâcha, résonnes coume une ustre.* (Mais Goudouli, mon cher, était un homme d'esprit / Ses vers si si bien faits qu'ils l'ont rendu illustre / Et toi, sans te fâcher, tu résonnes comme une huître).

[149] *Ibid.*, p. 91.

[150] *Bous réndy boste Alcimadure / En bous prégant de boulé l'imita / Quant à jou de Daphnis ésprouby la torture / A moun amour per bous ne pody résista.* (Je vous rends votre *Alcimadure* / En vous priant de vouloir l'imiter / Quant à moi de Daphnis j'éprouve la torture / À mon amour pour vous je ne puis résister).

littéraire de Quérart, ne cite pas ce pamphlet[151]. Le texte est un argumentaire défavorable au rétablissement dans la généralité de Guyenne des anciens États provinciaux, débat aujourd'hui oublié mais pourtant central de la fin du XVIII[e] siècle, quand le royaume de France cherchait à assurer la continuité de ses institutions tout en les adaptant à l'époque. Saint-Georges s'attaque à Hyacinthe Duvignau, autre avocat bordelais, son exact contemporain (1754-1794), procureur au parlement de Guyenne, puis greffier du tribunal révolutionnaire de la Gironde, girondin convaincu, ennemi mortel de Marat, mort guillotiné pour cette raison. Organisant un dialogue, à la façon des « parallèles », méthode d'argumentation courante de l'époque, entre cinq personnes d'avis différents, parfois peu, parfois radicalement, sur la question, Saint-Georges (qui était natif d'Auxerre, pourtant) met en scène Janonin Turbot, harangère bordelaise, qui ne s'exprime qu'en occitan local, et M. de la Fue, « cadet de Gascogne », qui s'exprime dans un français gasconnant, où les (b) remplacent les (v) et vice-versa, qui ressemble beaucoup à celui que Verdié mettra dans la bouche de ses personnages. Janonin Turbot possède déjà toutes les caractéristiques de Cadichoune et Mayan, dont le goût pour les bordées d'injures, ce qui indique que le « type » bordelais était déjà en place au moins à la génération précédente. Nous pouvons aussi citer un ouvrage anonyme paru en 1650 paru sans nom de lieu ni d'imprimeur, mais étant manifestement de souche bordelaise et destiné à des Bordelais, les *Gasconnades ou les Rodomontades des Gascons, faites aux Parisiens & aux Normans, aprés le siege de Bordeaux*, où cette veine graphique, qui parodie le bêtacisme gascon en le poussant jusqu'au ridicule (puisque les (b) français sont aussi remplacés par des (v), élément parodique et forcément burlesque puisque le dialecte gascon ignore purement et simplement le son /v/).

Philippe Gardy cite également les sources bayonnaises[152]. Verdié a en effet vécu quatre ans ou environ à Bayonne. Le port de l'Adour possédait au XVIII[e] siècle une tradition littéraire occitane locale assez riche, qui, dans le sous-dialecte gascon bayonnais, a laissé plusieurs pièces d'une veine populaire étonnamment proche de celle de Verdié. Parmi les auteurs, citons le méconnu tonnelier du Petit-Bayonne Pierre Lesca (vers 1730 - vers 1808) qui vécut sur les bords de la Nive au n° 25 de la rue des Cordeliers, à deux pas de là où vint s'installer Verdié en 1810. Lesca laisse des pièces de circonstances, dont des chansons liées à des évènements politiques (naissance princière, paix militaire). Citons également cette pièce proche de l'inspiration verdiéenne, que René Cuzacq[153], nous dit Gardy[154], attribue à un certain Mailli : *Trucs et patacs dous Cordeliés* (vers 1808), qui se déroule dans le même quartier du Petit-Bayonne, dont l'atmosphère est proche du quartier des quais de Bordeaux où Verdié a grandi.

Est-il permis d'avancer l'hypothèse que Verdié, qui connaissait, nous l'avons vu, Goudouli et Mondonville, puisse avoir eu accès aux pièces de théâtre d'Adrien de Monluc, comte de Cramail, un des protecteurs du poète toulousain ? Rien, strictement, ne nous permet ne serait-ce que d'en émettre l'hypothèse. Tout au plus pouvons-nous signaler une « veine » francitane commune à des productions libertines d'attribution incertaine, avec des ouvrages beaucoup plus connus, comme le *Baron de Faeneste* d'Agrippa d'Aubigné, et bien entendu une foule de farces jouant sur le comique de langue du Gascon.

---

[151] J.-M. Quérart,1836. *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles*, Paris, Firmin Didot, pp. 334-335.

[152] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, pp. 45-49.

[153] René Cuzacq, 1941. *Panorama de la littérature gasconne de Bayonne*, Bayonne, Le Livre, pp. 100-103.

[154] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 49.

Quoi qu'il en soit, les sources sont formelles sur le fait que les pièces de Verdié, que nous ne connaissons que sous leur forme de textes imprimés, bien que propices à l'oralité, étaient bel et bien destinées à être jouées. Ainsi, Monselet, qui propose comme modèle pour Verdié le poète parisien du genre poissard au siècle précédent, Jean-Joseph Vadé (1719-1757), comme lui mort jeune, et comme lui impitoyablement jugé par ses contemporains, l'énonce-t-il clairement :

> J'ai vu jouer *Cadichoune é Mayan* sur le théâtre dit de Gilotin, que remplacent aujourd'hui les Folies-Bordelaises. — Quelque chose de hideux, cet ancien théâtre Gilotin, à l'intérieur comme à l'extérieur ! — C'étaient deux hommes qui représentaient les deux doyennes, je laisse à penser s'ils s'étaient affublés de coiffes démesurées ![155]

Mais il n'est pas aisé de savoir s'il s'agit ici de la pièce originale de Verdié mise en scène sur le théâtre, ou de l'adaptation de Perroud, qui date de 1834, précisément l'année de l'arrivée à Bordeaux de la famille de Monselet alors âgé de seulement neuf ans. Monselet, qui connaissait pourtant Perroud, ne le précise pas. Le théâtre dit « de Gilotin » était un petit théâtre populaire situé sur les Quinconces.

En revanche, Grellet-Balguerie est beaucoup plus explicite :

> Grenadier dans la garde nationale bordelaise, alors très-zélée, Verdie, toujours à son poste, et qui se distingua par son assiduité et ses sentimens de dévouement à la dynastie régnante, manifesta, au milieu de ses camarades, cette inaltérable gaîté que le ciel lui avait donnée en partage (Préface de ses fables). Toutes les fois qu'il se trouvait de service, le corps-de-garde devenait pour ainsi dire une succursale du vaudeville, un théâtre de rires et de plaisirs : Verdie était le boute-en-train, le loustic de ses frères d'armes qui applaudissaient à ses saillies, à ses farces grotesques, à ses imitations bouffonnes de la langue et des gestes des commères en dispute, à ses couplets grivois, politiques ou bachiques. Encouragé par ces applaudissements, donnés de bon coeur sans doute, mais avec peu de discernement, Verdie se hasarda à braver le ridicule (Préface), et à faire circuler dans nos murs quelques-uns de ces couplets, français et gascons, qu'il composait ou improvisait devant tous avec une facilité prodigieuse dans ses moments de verve[156].

Grellet-Balguerie, bien plus qu'un auteur, nous donne bel et bien à voir un farceur, un mime, un comédien. Rappelons que l'avocat bordelais, qui publie son ouvrage vingt-six ans seulement après la mort de Verdié, a eu l'occasion de puiser ses informations auprès de témoins directs, qui avaient vu et parfois connu Verdié. Parmi eux, il convient bien sûr de citer le vénérable Bernadau, doyen des avocats bordelais du temps, avec ses quatre-vingt-sept ans.

Ces aspects que nous pouvons au mieux entrevoir, ou plutôt deviner, de ce que fut, dans Bordeaux, l'auteur, le diseur, le comédien Verdié, devront être pris en compte quand viendra la moment d'analyser l'apparition dans la presse bordelaise républicaine du jeune Théodore Blanc.

Au moment où *La Gironde du Dimanche*, supplément dominical de la *Gironde* qui commence à paraître le dimanche 27 décembre 1868, s'apprête à accorder une place discrète mais notable à l'écriture occitane, Meste Verdié, mort depuis quarante-huit ans, est déjà devenu un phénomène éditorial bordelais. Dans son *Essai de bibliographie des œuvres gasconnes et françaises d'Antoine Verdié*[157] François Pic s'est employé à faire le relevé minutieux de l'ensemble des parutions connues du poète gascon. Le résultat impressionnant

[155] Charles Monselet, 1865, *op. cit.*, p. 122.
[156] Charles Bal (pseudonyme de Louis-Charles Grellet-Balguerie) 1846, *op. cit.*, p. 13.
[157] *In* Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 205.

de cette étude montre à quel point Verdié, près de cinquante ans après sa mort, était omniprésent dans le paysage culturel bordelais (voir annexe 1, tableau de l'édition occitane bordelaise au XIX[e] siècle).

Philippe Gardy, dans le dernier chapitre de son ouvrage[158] dresse le bilan éditorial, arrivant à la conclusion que « d'une manière ininterrompue le public bordelais put, de 1868 aux dernières années du XIX[e] siècle,découvrir, posséder et relire les principales œuvres d'A. Verdié ou du moins les « plus connues » c'est-à-dire celles que l'on avait antérieurement jugées dignes d'être conservées »[159].

Il ressort effectivement qu'en 1868-69, les Bordelais purent avoir accès à la première édition des œuvres complètes du boulanger-poète, assurée par les soins du libraire Jean-Baptiste Goudin, dont la boutique se trouve aux 22, 24 et 26 de la Galerie Bordelaise, prestigieuse galerie marchande privée ouverte en 1834 reliant la rue Sainte-Catherine à son angle avec la rue Porte-Dijeaux, à la rue des Piliers-de-Tutelle, à son angle avec la rue de la Maison-Daurade. Libraire breveté le 7 mars 1863, en remplacement de Laurent-Eugène Barbet le fils[160], Goudin n'était pas imprimeur, aussi les œuvres de Verdié furent-elles imprimées chez Mme Anne Cheylus, veuve Crugy (1788-ap.1863). La veuve Crugy dut en 1852 prendre temporairement la succession de son fils, Guillaume dit *Émile* Crugy (1813-1882), interné à Bayonne par la Commission mixte de Bordeaux pour sympathies orléanistes en 1852, ainsi que le stipule le rapport le concernant :

> Réunit chez lui les meneurs du parti orléaniste afin de s'entendre sur les moyens à employer pour entraver la marche du pouvoir. [...] Imprimeur et propriétaire du journal le *Courrier* de la Gironde. Cet homme s'est jeté avec beaucoup de courage et d'ardeur en 1848 dans la lutte engagée alors entre les idées d'ordre et les doctrines révolutionnaires, mais incapable de mesure et partant de se tenir dans une ligne gouvernementale quelconque; après avoir soutenu quelque temps l'élu du 10 décembre, il s'est voué à la cause orléaniste et a mis dans ses attaques contre le Prince Président autant de passion qu'il avait montré d'énergie, précédemment, dans la polémique contre les hommes du National. Son journal a fait le plus grand mal à Bordeaux. Bien qu'il garde un silence prudent depuis le 2 décembre, M. Crugy réunit journellement les hommes du parti orléaniste dans son cabinet, véritable foyer de calomnies et d'intrigues ayant pour but d'embarrasser la marche du pouvoir. Il importe d'ôter ce centre de direction aux ennemis les plus acharnés du pouvoir en éloignant, au moins momentanément, M. Crugy du département.[161]

Gracié le 6 août 1854, nous dit Georges Bouchon, il dut attendre 1863 pour pouvoir obtenir un nouveau brevet d'imprimeur lui permettant de succéder officiellement à sa mère[162].

Lesfargues-Lagrange, pour sa part, lui donne un rôle fondamental dans la crise suite à la crise du 16 mai 1877 et face au ministre de l'Intérieur conservateur Oscar Bardi de Fourtou, « le Ribéracais, dont la logique serait digne d'un bon point au lycée impérial de Fouilly-les-Oies » qui « voulut exercer en France cette pression qui le placera dans l'histoire entre Tartufe et » Turcaret [163]. Fourtou, effectivement originaire de Ribérac, avocat entièrement voué à la lutte contre la République, est chargé par Mac Mahon d'empêcher par tous les moyens les républicains de revenir à la Chambre. Usant de pressions et de manœuvres, le ministre trouve

---

[158] *Ibid.*, pp. 207 à 215.
[159] *Ibid.*, p. 211.
[160] Ernest Labadie, 1900. *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département la la Gironde au XIX[e] siècle*, Bordeaux, Mounastre-Picamilh, libraire-éditeur, p. 144.
[161] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.
[162] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 344.
[163] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 55.

« en face de lui des hommes politiques dont l'énergie trompa ses espérances »[164]. Crugy, pour Lesfargues, fut de ceux-ci :

> M. Crugy est un de ceux qui ont lutté avec honneur et patriotisme contre la coalition interlope du Seize–Mai, lutte dans laquelle le *Courrier de la Gironde*, faisant abnégation de ses principes, a mis la France au-dessus des compétitions de partis. M. Crugy a l'esprit athénien et possède la verve gauloise[165].

Crugy, bien que classé comme un imprimeur orienté vers le royalisme de tendance orléaniste, s'est donc montré capable d'une hauteur de vues qui l'a mené à s'opposer à la politique de Fourtou, dont les agissements ont définitivement ruiné les derniers espoirs du camp réactionnaire. Rédacteur en chef du *Courrier de la Gironde*[166] dont le directeur était le financier Félix Solar (1811-1870), propétaire également des journaux *La Patrie* et *La Presse*, sa sensibilité est néanmoins catholique, ainsi que l'atteste le fait que la paroisse de Cenon lui ait confié, en 1878, l'impression d'un petit opuscule occitan, œuvre du vigneron Laurent Martineau, *Lou Colloque de Piarillot abèque soun curé*, exposé de morale chrétienne représentant le bon pasteur ramenant dans le droit chemin un oisif alcoolique.

La renaissance de Verdié passe donc, en 1868-69, par l'imprimeur des milieux orléanistes et catholiques bordelais. Ce pilier de l'identité locale, c'est donc dans cette frange politique qu'il renaît. En soi, ce n'est guère étonnant quand on sait que Verdié professa toute sa vie un royalisme sincère, dans un univers dont Dieu est, en revanche, curieusement absent. Même si orléanistes et légitimistes sont deux franges distinctes du mouvement monarchique française en 1868, la chose ne semble pas être un obstacle pour Crugy, sans doute conscient que l'orléanisme en tant que pensée politique d'une monarchie parlementaire et libérale (« bourgeoise » dirait-on) n'existait pas en 1815-20, et sans doute pas dans l'esprit du homme du peuple bordelais, désireux seulement de la chute du régime impérial.

Pour la seule année 1868-69, Émile Crugy réimprimera pour le libraire Goudin (qui semble détaché de toute contingence politique, son catalogue montrant qu'il vendait aussi des livres imprimés chez Lavertujon) les œuvres complètes de Verdié à trois reprises, puis six fois encore jusqu'en 1875. Verdié est omniprésent, peut-on imaginer, une telle frénésie de réimpression ne pouvant s'expliquer que par une demande croissante et perpétuellement insatisfaite. Ainsi que le fait remarquer Philippe Gardy, « les libraires-éditeurs [...] trouvèrent dans la poursuite de cette entreprise, plutôt que des difficultés, une source appréciable de revenus et de satisfaction »[167] (voir annexe 1, tableau de l'édition occitane bordelaise au XIX^{e} siècle).

Verdié a fait imprimer l'essentiel de ses textes chez la veuve de l'imprimeur d'origine génoise Jean-Baptiste Cavazza (c.1758-1794), guillotiné le 9 thermidor an II (26 juillet 1794), le jour même de la chute de Robespierre. Les mentions placées au bas des éditions de Verdié semblent indiquer que ses presses se trouvaient au 13 de la rue des Lois, actuellement rue Porte-Basse, à deux pas de la cathédrale et de musée d'Aquitaine. Marie-Anne Roy, née à La Rochelle, décédée après le 23 juin 1829, date à laquelle elle démissionne au profit de son gendre James Lebreton, a obtenu le 6 novembre 1794 la réhabilitation de son défunt[168], et hérite ainsi du double brevet d'imprimeur en lettres et de libraire. Selon Georges Bouchon, Giovanni Battista Cavazza, dit *La Gioventú*, fut soldat au régiment royal corse, se retrouva vers 1778 à La Rochelle où il épouse la demoiselle Roy. Greffier en chef de l'Élection de La

[164] *Ibid.*, p. 55.
[165] *Ibid.*, p. 55.
[166] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 283.
[167] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 211.
[168] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 21.

Rochelle, il perdit sa place à la suppression de l'institution en 1788, se lança dans la presse, revint dans l'armée avant d'être dénoncé comme contre-révolutionnaire, ce qui l'obligea à s'exiler de La Rochelle. Il s'installa à Bordeaux, où il ouvrit une imprimerie au n°2 de la rue des Ayres. Dénoncé de nouveau, nous dit Bouchon, pour l'impression d'une Gazette que l'on soupçonnait de royalisme, il fut enfermé au fort du Hâ, puis jugé par la Commission militaire de la Gironde présidée par le Toulousain Jean-Baptiste Combe, condamné à mort[169] et guillotiné le jour même, dit son arrêt, place du Département, petite place aujourd'hui disparue qui faisait face au Palais Rohan. Ph. Gardy fait remarquer que c'était, par la suite, Verdié lui-même qui faisait office de diffuseur du texte imprimé, tout en étant probablement détaillé en même temps chez Mme Cavazza, qui détenait aussi un brevet de libraire[170].

Seules quelques pièces de Verdié furent imprimées en dehors de l'établissement Cavazza : certaines de ses chansons de circonstance, certaines pièces dédiées à de hauts personnages, furent imprimées chez Fernel, qui exerça successivement rue du Parlement, rue de la Petite-Intendance, puis à partir de 1816 rue du Grand-Cancera[171]. Fernel était le gendre de l'imprimeur Coumès, inquiété pendant le Directoire pour avoir imprimé sur ses presses un journal interdit, *Le Télégraphe*[172]. La *Respounse a Meste Verdié*, très probablement due à la plume de Verdié se répondant à lui-même[173] fut, elle, imprimée chez Antoine Moreau, imprimeur-libraire rue Porte-Dijeaux. Moreau était une figure du royalisme bordelais, arrêté en 1804 « pour avoir imprimé une proclamation de Louis XVIII aux Français », nous dit Labadie. Il obtint du maire de Bordeaux en 1816 un « certificat de royalisme » qu'il avait demandé par lettre[174].

L'étude des pièces sorties de l'imprimerie Cavazza de la fin du XIXe siècle jusqu'au décès de la veuve montre que, si les éditions de la période révolutionnaire et du Directoire sont toutes dûment républicaines, celles de la toute fin de l'Empire et de la Restauration indiquent clairement un infléchissement royaliste et chrétien, avec des écrits de propagande. On peut ainsi relever les deux *Adresses du gouvernement provisoire* de 1815 à l'armée et au peuple français, œuvres du prince de Bénévent Talleyrand-Périgord, désormais rallié aux Bourbons, et assurant aux ex-soldats de Napoléon qu'ils sont désormais « déliés de leur serment » envers l'Empereur ; le discours de Louis XVIII du 5 novembre 1821, à l'ouverture de la session de la Chambre des Pairs et Députés ; l'édit du pape Pie VII rétablissant les ordres religieux en France ; le détail des funérailles de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux réfractaire à la Constitution Civile du Clergé ; des chansons royalistes, des manuels de dévotion, une brochure contre les frères Faucher, deux militaires réolais accusés – probablement à tort – d'avoir refusé de hisser le drapeau blanc à l'annonce du retour des Bourbons.

Verdié est donc imprimé sur les presses les plus ardemment royalistes de son temps, qui plus est dirigées par la veuve d'un guillotiné de 1794, une des dernières victimes de la Terreur, accusé d'être un contre-révolutionnaire pour avoir – paraît–il – réprouvé la condamnation à mort du roi.

Philippe Gardy rappelle que

[169] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 211.
[170] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 92.
[171] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 36.
[172] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 224.
[173] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, pp. 131-137.
[174] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, pp. 83-84, la cote indiquée est celle de la série I des Archives départementales de la Gironde.

> l'absence de datation ne permet pas de distinguer, parmi les multiples impressions de la veuve J.-B. Cavazza († 1829), celles qu'A. Verdié († 1820) commanda et donc il surveillé l'exécution (corrections) et la diffusion (ventes, revenus, nécessités de réédition) de celles qui lui sont posthumes. De même, cette totale imprécision de date interdit de désigner parmi elles celle qui constitue la véritable édition originale[175].

Après la mort de Marie-Anne Roy, son successeur, Lebreton, poursuivit l'édition des textes séparés de Verdié exactement comme du temps de la veuve, sans rien y changer, jusqu'à son départ en 1832 de la rue des Lois. Philippe Gardy a démontré qu'il n'avait réédité en réalité que six pièces (*Antony lou Dansaney, Arribade de Guillaoumet, Bertoumiou a Bourdeou, Catastrophe affruse, La Mort de Mariote, Le Procès de Carnaval, Lou Sabat daou Médoc*), dont cette dernière trois fois. Il confirme également que Lebreton « utilisa le matériel de son prédécesseur, et qu'il s'attacha même à reproduire la présentation typographique de ses éditions »[176].

Mais Verdié commença à se survivre à lui-même grâce à l'imprimeur Élie Mons, dont l'abondante série de réimpressions des pièces du poète, se compose des sept que Lebreton avait déjà réimprimées, plus deux autres que le successeur des Cavazza avait négligées et qui deviendront les *best sellers* de Verdié, celles qui l'installeront définitivement dans le paysage bordelais : *L'abanture comique* et *Cadichoune e Mayan*. Philippe Gardy précise que Mons fit jusqu'à quatre impressions de chacune des neuf pièces[177]. Il réimprima aussi *l'Anecdote d'un Gascon*, opuscule sans date et sans nom d'imprimeur. Mons, actif de 1837 à 1867, exerça successivement 14 rue Sauteyron, 44 rue du Hâ, puis au 21 de cette même rue, avant de déménager une dernière fois rue Arnaud-Miqueu. Imprimeur en lettres, lithographe et libraire, il est difficile de savoir à quelles dates de sa vie exactement il édita les œuvres de Verdié, du fait que ses impressions sont le plus souvent sans date. François Pic évoque la datation de plusieurs de ces pièces, soit par le catalogue de la BnF, soit par des catalogues de libraires, aux environs de la période 1845-1849[178] (voir annexe 1, tableau de l'édition occitane bordelaise au XIX^{e} siècle).

L'Auvergnat Auguste Bord publie plusieurs œuvres de Verdié en 1866-67, dont *L'Abanture comique, L'Arribade de Guillaoumet, La Catastrophe afruse, La Mort de Mariote*, mais aussi, ainsi que le souligne Ph. Gardy, des œuvres considérées comme secondaires de Verdié, comme une *Cansou* sans date, et pour la première fois un extrait de la *Corne d'Abondance, journal par Meste Verdié,* François Pic soulignant qu'il s'agit de la « réédition d'un extrait du dialogue introductif de la septième livraison »[179]. Des pièces carnavalesques en français attribuées probablement à tort à Verdié[180] sont aussi éditées à cette occasion (*Conversion de Mardi-Gras, Dialogue entre l'illustre Don Mardi Gras et Carême l'Abstinent, Testament de Mardi Gras*), ainsi que *Le Gascon sur la route de Paris*, œuvre inédite. Bord, futur maire de Pompignac, non loin de Créon, est cité par Bouchon à plusieurs reprises. Ce républicain, fervent partisan de la construction européenne (détail qui est loin d'être sans importance) créa en 1870 un journal patriotique, *Le Canon d'alarme,* bientôt renommé *La Victoire,* puis *La Victoire, organe des États-Unis d'Europe*[181], puis *de la confédération européenne* puis *Journal politique quotidien*, puis *Journal républicain*

[175] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 208.
[176] *Ibid.*, p. 208.
[177] *Ibid.*, p. 209.
[178] *Ibid.*, pp. 226, 228, 230.
[179] *Ibid.*, p. 238.
[180] *Ibid.*, p. 239, citation de L. Bonnet.
[181] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 357.

quotidien, remplacé entre le 15 novembre 1874 et janvier 1876 par *Le Petit Girondin.* Journal quotidien de la démocratie républicaine[182]. Lesfargues-Lagrange nous dit ceci à son sujet :

> M. Auguste Bord, propriétaire-gérant de la *Victoire*, porte toujours cette barbe qui fait sa gloire et qui ne doit tomber qu'avec lui. M. Bord est un original de premier ordre, qui possède d'intuition ces aptitudes en mathématiques qu'apportent généralement en venant au monde les modernes descendants héritiers directs de la vieille race des Bituriges. [...] Le journal de M. Bord a suivi, pendant la période fourtounéenne, une ligne de conduite dont il ne devrait jamais trop s'éloigner. En politique, il faut avoir un œil en France et un autre au-delà des frontières ; il faut être radical ou opportuniste suivant les événements et non suivant son goût[183].

Notons que pour la première fois, un imprimeur ouvertement républicain, partisan comme Victor Hugo de la création d'une confédération européenne sur le modèle des États-Unis d'Amérique, « recupère » le vieux poète royaliste, qui semble perdre par la même occasion tout ce que son engagement pour les Bourbons de 1815 semble avoir de sulfureux. Il n'en est pas moins vrai que les pièces politiques de Verdié, celles dans lesquelles il crie haut et fort son engagement pour le roi, ne sont pas publiées à cette occasion, pas plus qu'elles ne le seront dans les nombreuses éditions d'œuvres complètes sorties des presses de la maison Crugy (actif jusqu'en 1882) et d'autres imprimeurs bordelais pour les libraires Goudin, Lacoste, Bourlange et Mollat jusque vers 1900. Il faut attendre l'édition réalisée à l'occasion du centenaire de Verdié, préfacée par Bourciez et imprimée chez Féret en 1921 pour voir apparaître des extraits de la *Revue*. Un autre extrait du même texte sera proposé dans l'édition de l'Ostau Occitan, section girondine de l'Institut d'Études Occitanes, en 1979[184]. Dans les deux cas, l'évolution du contexte politique retirant au discours royaliste l'essentiel de son caractère subversif, cet aspect du grand amuseur gascon put être enfin évoqué.

On le voit, l'énorme succès de libraire que fut Meste Verdié dans la seconde moitié du XIXe siècle n'est pas une simple impression : six volumes d'œuvres complètes pour le libraire Goudin, neuf pour Marcelin Lacoste, quatre pour Bourlange et son successeur de 1896, Albert Mollat. En tout, François Pic relève donc sur une période d'une trentaine d'années, la parution de pas moins de dix-neuf volumes d'œuvres complètes, succédant aux nombreuses publications de textes isolés de Verdié sur la période 1814-1867 : voilà de quoi créer un phénomène éditorial, et un phénomène sociétal dans le sens où Verdié, par son omniprésence dans le paysage littéraire bordelais du XIXe siècle, finit par s'ancrer dans les esprits comme l'âme du Bordeaux occitan, d'un certain Bordeaux dont l'urbanisme archaïque est bientôt remis en cause par les grands changements du Second Empire et de la III^{e} République. Nous mesurons à quel point Grellet-Balguerie, quand il écrit en 1846 que « la ville ingrate l'a oublié peut-être, son ancien poète favori », est loin de la vérité, lui qui se trouve précisément à l'aube des premières campagnes de réédition de l'œuvre verdiéenne, qui vont se poursuivre en flux presque continu jusqu'au début du siècle suivant[185].

Mais l'édition occitane à Bordeaux au XIXe siècle ne se limite pas, loin s'en faut, au seul Verdié, au point qu'il a été possible de voir dans la période qui suit la mort de Verdié, et s'étend approximativement jusqu'à celle de Théodore Blanc (1880), un renouveau, voire une renaissance, de l'écrit occitan bordelais, que Pierre-Louis Berthaud a désigné sous le nom gascon de *renadiu.*

[182] Notice BnF n° FRBNF32888497.
[183] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 59.
[184] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 256.
[185] Charles Bal, 1846, *op. cit.*, p. 3.

3 La question du *renadiu*, entre extrapolation et faits

C'est à Pierre-Louis Berthaud que nous devons l'expression : il intitule le chapitre VI de son ouvrage *La Littérature gasconne du Bordelais*[186] paru en 1953 *Le « renadiu » du gascon (1860-1880).* Le terme, qui apparaît à plusieurs reprises sous la plume du majoral médoquin, est bien défini dès la première page, quand il remarque que « tant de papier imprimé en gascon, de 1865 à 1870, ne l'aurait pas été si la demande n'avait provoqué ou encouragé l'offre ; auteurs et public co-existant, voilà bien les deux éléments d'une amorce de « renaissance » »[187]. Il s'agirait donc de marquer l'existence d'une renaissance de la pratique occitane à Bordeaux. Mais une renaissance ne peut que suivre un déclin, lui-même consécutif à une apogée. Dans l'esprit de Berthaud, l'apogée de l'occitan à Bordeaux correspond à la période antérieure à 1453, et le passage du duché d'Aquitaine sous administration du royaume de France.

Il n'y a pas à ce jour d'études poussées sur l'écrit occitan à Bordeaux et dans la région bordelaise à l'époque moderne et contemporaine, au contraire d'autres villes occitanes, comme Toulouse, Montpellier, Aix ou Marseille, mais aussi des régions entières comme la Provence rhodanienne, l'Armagnac ou le Béarn, dont le riche corpus de textes, chansons et pièces de théâtre, principalement de l'époque baroque (XVI^{e}-XVIII^{e} siècle) a été longuement étudié par des chercheurs tels que Robert Lafont, Pierre Bec, Christian Anatole, Philippe Gardy, François Pic ou Jean-François Courouau (*cf.* bibliographie). Il a été généralement admis de façon précoce que Bordeaux faisait partie des villes du domaine occitan qui, pour une raison ou pour une autre, étaient restées aux marges de la production massive de textes en langue vernaculaire. Il ne s'agit en aucun cas dans la présente étude de se prononcer sur la question, et l'on ne peut qu'espérer que l'écrit occitan de Bordeaux et du Bordelais puisse être étudié sous un angle diachronique de façon plus poussée qu'il ne l'est dans l'ouvrage qui introduit la problématique, le travail de Pierre-Louis Berthaud *La Littérature gasconne du Bordelais*, paru en 1953.

En réalité, il semble qu'il y ait des modalités différentes d'écriture en langue vernaculaire, entre Bordeaux et d'autres villes de l'espace occitan ainsi, en découlant, qu'un décalage chronologique et stylistique. Si Bordeaux paraît être passée à côté de l'époque baroque (ce qu'il est hasardeux d'affirmer, en l'absence d'une étude approfondie du corpus), puis plus tard du Félibrige (ce qui est fortement contestable), il semble que ce soit dans une sorte d' « entre-deux » chronologique – la période 1789-1880 – que s'y soit développé un vrai courant de pratique occitane orale et/ou écrite, pratique dont Verdié est en quelque sorte l'épicentre et le symbole. Le Félibrige n'arrive par vagues timides, qu'à partir des dernières decennies du siècle en Bordelais, certains des premiers félibres girondins - tel l'abbé Ferrand - semblant dans un premier temps avoir été membres du proche cercle félibréen janseminien de l'Agenais. Prenant la suite d'une influence parallèle, importante mais plus discrète dans le paysage occitan local, celle – déjà renaissantiste – du poète agenais Jasmin[188], il semble avoir, dans le premier tiers du XX^{e} siècle, transcendé le genre « Verdié » en lui donnant la patine littéraire qui lui manquait (que l'on pense aux pièces du Dr Romefort, alias *Gric de Prat*, félibre, et ce qu'elles doivent tant au Félibrige qu'à Meste Verdié).

S'il est vrai que « ce que nous savons » du corpus occitan bordelais de l'époque moderne se résume à un nombre assez réduit de textes, dont la portée est généralement jugée

[186] Pierre-Louis Berthaud,1953. *La littérature gasconne du bordelais*, Paris, Les Belles Lettres, p. 67.
[187] *Ibid.*, p. 67.
[188] David Escarpit, 2014. « *Vací Bordèu la vila granda !* Jasmin chez les poètes occitans du Bordelais, contact et rémanence (1865-1930) », *Revue de l'Agenais.*

limitée, il semble au contraire que le XIX[e] siècle et même les premières décennies du XX[e] y aient vu une sorte d'essor, un sursaut de l'écrit et même de l'édition (ce qui est différent) en langue occitane, et, empressons-nous de le souligner, dans Bordeaux *intra muros.*

Nous avons pu démontrer que l'impression d'omniprésence dans le patrimoine écrit et oral de Verdié n'était pas une vue de l'esprit, mais correspondait à la réalité d'une abondante production éditoriale tout au long du XIX[e] siècle et dans une moindre mesure au début du XX[e] (avec sa « panthéonisation » de 1921), accompagnée, semble-t-il , d'un certain nombre de parutions plus ou moins marginales – sinon franchement pirates – de textes verdiéens sous la forme d'opuscules sans lieu, date ni nom d'imprimeur, sur du papier volant, vecteur d'accélération de la pénétration de l'écrit au sein des couches les plus populaires de Bordeaux, de son *suburbium*, voire de la Gironde tout entière.

Le propos de cette étude est de considérer le contexte éditorial de l'occitan dans le Bordeaux de 1869, époque à laquelle aucun journal d'information n'avait encore utilisé cette langue dans ses colonnes. Lorsque le jeune Théodore Blanc, cet inconnu, apparaît dans la nébuleuse Gounouilhou-Lavertujon dans les circonstances qui seront développées au chapitre suivant, il arrive à l'apogée de la production éditoriale des œuvres de Verdié, en quelque sorte au cœur de ce qui est en train de devenir ce que Berthaud appelle « l'école de Meste Verdié », précisant aussitôt que même si Verdié est à peine mort

> que déjà il fait école, une école qui ne comporte aucun enseignement « cathédratique » bien entendu, une école toute spontanée, mais qui se manifeste pas des œuvres, sinon par la foi. C'est une école d'imitation, répétons-le, qui fera siens les personnages, les thèmes, le style, le genre, la langue et même la graphie de Verdié[189].

Quatre ans plus tôt, le même Berthaud avait pourtant considéré que

> « Maître », certes, Meste Verdié l'est sans conteste, puisqu'il eut de nombreux et trop fidèles disciples, puisqu'il marquera pendant longtemps toute la production gasconne de son génie populacier, puisque plusieurs de ses successeurs choisiront de l'imiter jusque dans son nom. Mais c'est un maître sans école[190].

Verdié meurt le 25 juillet 1820. C'est cependant une période bien ultérieure que Berthaud désigne sous le vocable de *renadiu gascon*, la période 1860-1870. Les bornes chronologiques ne sont pas véritablement justifiées par l'auteur, sinon par le fait de

> se borner à dire que la dernière décennie du second Empire a vu se produire à Bordeaux une floraison d'écrivains gascons, presque exclusivement des poètes[191].

Le terme *renadiu*, renouveau, paraît chargé d'une connotation affective sous la plume de Berthaud, comme l'est de façon globale sa prose et son approche du « vieux parler maternel ». Berthaud l'a sans doute emprunté à un de ses référents revendiqués, le félibre provençal Émile Ripert, son contemporain (1882-1948). Ce curieux félibre, né à La Ciotat et professeur au lycée de Toulon, n'a écrit quasiment qu'en français. Il est l'auteur d'un ouvrage fondamental pour comprendre la naissance du Félibrige, ses liens étroits avec la tradition de l'écrit occitan antérieure, ses ramifications et ses ancrages, *La Renaissance provençale* (Champion, 1918). Cette énorme synthèse, on le sent, a été un modèle pour Berthaud, qui en

[189] Pierre-Louis Berthaud,1953. *op. cit.*, p. 59.
[190] Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 6.
[191] Pierre-Louis Berthaud,1953, *op. cit.*, p. 67.

propose en quelque sorte un modèle réduit. Les présupposés, les parti-pris, de Ripert se retrouvent chez Berthaud, de façon semble-t-il décuplée. Ouvrage résolument à la gloire du grand œuvre félibréen, *La littérature gasconne du Bordelais* ne laisse que trop souvent parler le cœur plus fort que l'analyse. Ainsi, il sépare arbitrairement cette période du Second Empire de la première vague de production occitane s'inspirant – selon lui – du style de Verdié, qu'il juge comme valant « littérairement peu de choses à la vérité : simples feuilles volantes, sortes de prospectus mal imprimés [...] concluant péremptoirement que rien de tout cela ne mérite de surnager que pour mémoire : c'est une littérature populacière, pour ne pas dire ordurière »[192]. Jugement de valeur sans contextualisation de genre, sans prise en compte des données chronologiques, sans l'ombre d'une analyse stylistique sérieuse : l'appréciation du majoral Berthaud, nourri de référentiels félibréens, des travaux de recherche dialectologique de Simin Palay, de la langue que l'on emploie dans sa revue *Reclams de Biarn e Gascounhe*, est impitoyable. Cette intransigeance arbitraire nuit à la construction d'une analyse objective du corpus. Imitateurs de Verdié ? Et si Verdié lui-même n'était que l'illustrateur d'un genre, d'une pratique et langagière et littéraire répandue dans le Bordeaux de la fin du XVIII^{e} et du début du XIX^{e} siècle ? Ne vaudrait-il alors pas mieux parler de continuité du genre, plutôt que d'imitation ? Le mythe du chef de file d'une école artistique, ne générant après lui que des copieurs serviles, est convoqué ici pour comprendre le phénomène littéraire et éditorial que fut Mèste Verdié dans le Bordeaux du XIX^{e} siècle. Berthaud, en réalité, confond langue et langage. Il omet de façon assez grave de problématiser le contexte de production de l'œuvre de Verdié, et donc de ceux qui se sont inscrit dans la continuité de cette œuvre. Il omet aussi d'historiciser Verdié, héritier direct des farceurs de l'Ancien Régime, et dernier d'entre eux. Il omet de le remettre dans la peau d'un saltimbanque, d'un amuseur, qui n'est pas celle d'un renaissantiste comme le furent Jasmin, Roumanille ou Mistral. Il méconnaît l'existence de cet occitan que Philippe Martel a formellement distingué de l'occitan renaissantiste précité, cet occitan dont le but – langagier et non pas linguistique – est de bâtir un discours, qui s'inscrit dans un contexte, des codes, des genres, et doit avant tout servir à dire plus qu'à exister en tant qu'objet-langue :

> … l'occitan garde quelques atouts, qui expliquent qu'il survivra à Stendhal et à Ferry : il ne perd que progressivement son statut de langue du travail, celui des champs ou celui des mines ou de l'usine. Et il acquiert des fonctions symboliques nouvelles, celle de langue de la connivence groupale : le village, le clan des amis de même génération et de même statut social – d'où l'exagération, dans le discours des locuteurs, de ce qui le différencie des parlers voisins. Il reste aussi la langue de la sociabilité villageoise ou de quartier, la langue de la fête, la langue des histoires que l'on raconte et des chansons que l'on chante, là où on chante encore. Le « patois » peut même devenir parfois la langue de la transgression, celle qu'on lira sur certaines des pancartes des manifestations viticoles de 1907[193], ou sur certains bulletins de vote raturés rageusement, ou dans certaines des souscriptions au monument Henry en 1898…[194]

Tentons plutôt de reproblématiser la question de l'édition occitane bordelaise, en essayant de savoir comment l'apparition du double phénomène d'usage de la langue d'oc dans la presse d'information et d'opinion et d'apparition d'une presse en langue d'oc même, pour périphérique qu'elle soit, peut s'expliquer par un contexte particulièrement propice à l'écriture dans l'idiome minoritaire. Peut-on dire qu'il y ait une présence significative de l'écrit occitan dans le Bordeaux du XIX^{e} siècle ? Oui, ne serait-ce que par les abondantes

[192] *Ibid.*, p. 60.
[193] Voir Rémy Pech, 1990. « 1907 : révolte contre Marianne, ou Marianne en révolte ? » dans *Per Robert Lafont*, Montpellier-Nîmes, sn, pp. 223-240.
[194] Philippe Martel, Les félibres et leur temps. Renaissance d'oc et opinion (1850-1914), Pessac, PUB, p. 26.

éditions de l'œuvre de Verdié, phénomène évoqué précédemment. Il ne s'est quasiment pas écoulé une décennie à Bordeaux au XIX[e] siècle – si l'on tient compte des publications postérieures à la mort de l'auteur chez Cavazza – sans que des œuvres de Verdié sortissent des presses bordelaises. Le phénomène que Berthaud a désigné par le terme de *renadiu* est-il identifiable ? Si on prend la peine d'étudier les textes imprimés en langue occitane sur la décennie 1860-1870 (voir Annexe 1, tableau de l'édition occitane bordelaise au XIX[e] siècle), on peut constater que sur une période chronologiquement très réduite, un nombre assez important de textes occitans ont en effet été imprimés à Bordeaux. Plus intéressant, plusieurs textes *sur* l'occitan également : articles, essais, grammaires... Certains amorcent même un commencement de réflexion, non pas sur l'idiome bordelais, mais sur la langue occitane en général, désormais traitée comme une langue romane pouvant et devant être normalisée dans son écriture. Plusieurs éditeurs bordelais, des plus connus, ont participé à ce qu'il faut bien appeler un pic dans l'édition bordelaise de textes en langue d'oc. Disons-le tout de suite : la maison Gounouilhou n'est pas la plus représentée, même si elle n'est pas absente. Parmi les sources attestées pour cette décennie, plusieurs n'ont pas pu être consultées directement, et il a fallu se reporter à l'ouvrage déjà cité de Berthaud, bibliographie occitane du Bordelais, la plus complète réalisée à ce jour. Malheureusement, Berthaud a négligé systématiquement de mentionner l'éditeur de l'œuvre qu'il citait. Quand celle-ci ne nous est pas connue par ailleurs, il ne nous est donc pas possible de connaître l'imprimeur ni le lieu de parution. De cette étude, il ressort effectivement une quantité de parutions entre 1860 et 1869 ayant pour thème ou comme langue véhiculaire l'occitan, généralement dans sa variante locale. Néanmoins, si on élargit le champ d'analyse à la période 1815-1899, soit à la quasi-totalité du XIX[e] siècle, en partant des premiers textes connus édités par Verdié, la chose paraît moins évidente, et les parti pris de Berthaud plus arbitraires qu'il n'avait paru de prime abord. En effet, une des choses les plus visibles dans le corpus imprimé bordelais de langue occitane ou *sur* la langue occitane, est sont extrême diversité : pamphlets, chansons, articles de presse voire journaux entiers, textes burlesques et/ou carnavalesques, pièces de circonstance, romans, nouvelles, grammaires, études sociolinguistiques, rééditions de textes anciens... Il paraît extrêmement compliqué d'établir un classement véritablement rigoureux dans cette masse, qui constitue en outre la période, sinon la plus riche, du moins la plus étudiée du patrimoine écrit occitan bordelais. Outre Verdié lui-même, traversant le siècle de part en part et réapparaissant de proche en proche chaque décennie (et encore, le tableau n'inclut pas la noria de textes imprimés sans date et parfois sans nom d'auteur, du poète-boulanger), nous pouvons brièvement analyser plusieurs genres présents de façon isolée ou répétée dans le corpus occitan bordelais du XIX[e] siècle. Le sujet de la présente étude n'étant pas, du reste, l'étude de ce corpus, il ne sera pas prétendu ici à l'exhaustivité.

* Les textes de circonstances. Nous renverrons à la thèse de doctorat de Jean-François Courouau, qui fait autorité dans le champ de l'étude des choix linguistiques minoritaires dans la littérature française de l'époque moderne[195]. Le chapitre III de cette synthèse, *Écritures poétiques et pouvoirs,* se consacre à l'étude des textes de circonstance en langue minoritaire, en particulièrement en occitan, composés pour être dédiés au roi[196] où rédigés à l'occasion d'une « entrée » royale ou princière[197]. Il est assez remarquable que Verdié, davantage antibonapartiste que sincèrement royaliste si l'on se fonde sur ses propres écrits, n'ait finalement dédié au roi que peu de textes en occitan. Nous pouvons citer le *Sounet dediat aou*

[195] Jean-François Courouau, 2008. Mon lengage bèl. *Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève, Droz.
[196] *Ibid.*, p. 300.
[197] *Ibid.*, p. 315.

Rey, et bien entendu la *Revue de Meste Jantot*, sorte de tournée punitive d'un royaliste chasseur de bonapartistes et de républicains de 1793, dans l'arrondissement de Bordeaux, texte *dédié aux amis du Roi*. Verdié a, bien sûr, beaucoup plus illustré le genre en français, et ses textes dédiés au souverain, à un membre de la famille royale, ou simplement célébrant leurs vertus sont, pour leur part, nombreux. Louis XVIII et Charles X, avec la Restauration établie dans la difficulté en 1815 malgré l'intermède des Cent Jours, semblent désirer retrouver une partie de la pompe et des grandes cérémonies de la monarchie. Nous trouvons donc dans les années 1820 plusieurs comptes rendus d'entrées royales ou princières à Bordeaux, dans lesquelles l'occitan est intervenu au moins en partie, ainsi que divers textes de chansons et autres danses de joie, composés à ces occasions. Si la proclamation du retour des Bourbons, en mai 1814, puis en juillet 1815, donne lieu aux deux textes de Verdié susnommés, ainsi qu'à une « ronde en gascon », il convient de citer la naissance, le 29 septembre 1820, de Henry d'Artois, fils du duc de Berry et donc petit-fils du futur Charles X, titré duc de Bordeaux par le roi en hommage à la fidélité des Bordelais, dont le port « comme la plupart des ports de mer, a été ruiné par la politique impériale, la guerre, et surtout le blocus continental et ses conséquences »[198]. À cette occasion nous voyons apparaître un *Dialogue patois* et une *Rounde adressade a les dames de Bordéou*, ainsi qu'un curieux dialogue, imprimé chez la veuve Cavazza, représentant des dames des Halles de Paris, s'exprimant en dialecte français de l'Île-de-France(*Mais quoique Bordeaux soit de la vieille Gascogne/Gn'y a gros à parier que Bordeaux a chouési/Tou'c'qu'y n'y a d'pu mieux pour envoyer ici*), recevant une délégation de Bordelaises qui, elles, s'expriment en gascon, venant rendre hommage au jeune prince, elles qui *de grand zéle an quitat la Gironde/Per rénde houmatge aoü Prince aban que sye aoü monde*. En 1823, le duc d'Angoulême Louis de France (1775-1844), fils du futur Charles X (roi dès l'année suivante), se rend en Espagne au nom de son oncle le roi Louis XVIII afin d'y rétablir le roi Ferdinand VII et la monarchie absolue. En compagnie de son épouse, Marie-Thérèse de France dite « Madame Royale », fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, ils passent à Bordeaux à l'aller et au retour, suscitant des pièces telles que l'*Impromptu gascon sur l'arrivée de LL. AA. RR., par Catherine la Bourbonnaise, dame de la Halle de Bordeaux*, imprimé toujours chez Cavazza, ou une relation parue l'année suivante dans les *Étrennes bordelaises* (sans nom d'imprimeur) contenant un quatrain en gascon. Rien dans ces œuvres de circonstance ne permet de voir de façon sûre une quelconque imitation de Verdié. L'usage d'un occitan simple, qui est le parler urbain en usage dans Bordeaux à cette époque, d'un ton naïf et bonhomme, sont dans les canons du genre. Elles sont dans la totale continuité des pièces attestées pour Bordeaux, et bien sûr pour un grand nombre de villes du domaine occitan ou non (Courouau, 2008), ainsi que Berthaud lui-même l'énonce au chapitre II de son essai[199]. Nous pouvons y ajouter plus tard l'*Hommage à S.M. Napoléon III au sujet de l'Exposition Universelle* de 1855.

* Les textes de tradition carnavalesque. Verdié a écrit pour le Carnaval, en occitan et en français. La référence occitane qu'il cite, la seule pour ainsi dire, celle du Toulousain Goudouli, renvoie elle aussi à l'univers « de la fable carnavalesque, confondu ici avec celui de la cérémonie charivarique »[200], pour reprendre les mots de Philippe Gardy à propos de la pièce *Abanture comique....* Après sa mort en 1820, d'autres pièces continuent à sortir des pièces bordelaises, poursuivant la tradition du Carnaval bordelais, qui se déroulait en un long cortège empruntant la route de Caudéran jusqu'à ce qui était alors un village à l'ouest de Bordeaux, aujourd'hui un quartier de la ville. Philippe Gardy ne cite-t-il pas la *Tribune de la*

[198] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 62.
[199] *Ibid.*, pp. 27-36.
[200] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 55.

Gironde, qui en 1820 nous dit que « le chemin de Bordeaux à Caudéran, a presenté hier, en abrégé ou si l'on veut en miniature, le spectacle de la promenade si fameuse sous le nom de Longchamp [...] il s'agissait de l'enterrement de mardi gras »[201]. Philippe Gardy évoque également les nombreuses interdictions dont ces fêtes carnavalesques étaient l'objet, notamment à la toute fin du XVIII[e] siècle[202]. Là encore, faut-il voir nécessairement dans cette poursuite de la verve carnavalesque une simple « imitation » de Verdié ? N'est-ce pas plutôt la continuité d'une tradition, notoirement ancienne et ancrée dans le domaine d'oc, qui existait bien avant Verdié et s'est poursuivie bien après lui, le boulanger-rimeur n'étant qu'une sorte de cristallisation de ce vécu et de ces pratique à la jointure de deux époques ? Berthaud cite un ouvrage attesté dans la bibliothèque de Burgaud des Marets en 1873, portant comme titre *Bourdeus desguisat ses masquo*, signé *B.L.P. ton leiau servidou,* dont la trace est perdue depuis 1952[203].Trois générations après Verdié, Théodore Blanc, nous affirme Édouard Bourciez, « était, paraît-il, un joyaux compagnon qui aimait à fréquenter les bals de barrière ; il excellait à se déguiser en cadichonne au temps du Carnaval, à amuser la foule par ses lazzis en entamant avec elle des colloques bouffons »[204]. Ces pièces : *Commencement de Carnaval. Grande conversation, Carnaval de 1845, Chanson sur la mort d'un dinde,* attestent la continuité des pratiques langagières occitanes dans le Carnaval.

* Une série de textes se réclamant ouvertement de Verdié, et l'imitant de façon revendiquée. Il ne s'agit en aucun cas d'une « école », d'un « courant », mais en réalité de peu, très peu de textes : deux en tout, signées toutes les deux « J.E.L. dit Verdié cadet », et parus respectivement en 1831 et 1833, chez l'imprimeur Duviella pour la deuxième : *Berthouméou, lou Playdur rouynat* et *Le Mariage secret ou l'Enfant du Mystère.* N'ayant pu accéder qu'à ce dernier, il est clair que la veine de Verdié est clairement la référence que cherche à imiter l'auteur, jusque dans son nom d'emprunt. On peut tenter de rattacher à ce genre-là les adaptations que fit l'acteur bordelais Perroud de certaines œuvres de Verdié, citons notamment *Cadichonne et Mayan, vaudeville* (1834) et *Mayeux, Pierrot et Cadichonne folie-vaudeville en un acte* (1835). Néanmoins, s'agissant non pas d'œuvres populaires, mais d'adaptations théâtrales officielles de pièces désormais célèbres, on ne saurait parler véritablement d'imitation de Verdié, plutôt de prolongation de son univers.

* Des textes que l'on a coutume de rattacher au style de Verdié, mais sans qu'il soit réellement possible de dire, faute d'une étude plus approfondie de l'éventuelle production occitane bordelaise contemporaine de Verdié, s'il s'agit encore une fois d'imiter l'auteur de *Cadichoune et Mayan,* ou de poursuivre une pratique populaire de l'occitan écrit et oral dont Verdié serait le plus illustre représentant, mais non le seul. Ce que nous dit Sylvain Trébucq, dans la préface du tome II de son ouvrage déjà cité, pourrait nous inciter à envisager cette piste :

> Je dois aussi à Mlle Barre une quarantaine de contes bordelais et de plus un nombre assez considérable de chansons populaires, nées le long des vieilles rues de la cité, à l'ombre des marchés, recueillies et souvent même composées par Segounde.[...] La dictée de ces chansons et de ces cris était souvent entrecoupée de copieuses causeries sur le vieux Bordeaux, que la fille de Segounde me décrivait avec son coeur et sa mémoire fidèles.[205]

---

[201] *Tribune de la Gironde*, jeudi 17 février 1820, n° 78, in Philippe Gardy, 1990, *op.cit.*, p. 56.
[202] *Ibid.*, p. 57.
[203] Pierre-Louis Berthaud,1953, *op. cit.*, p. 47.
[204] Édouard Bourciez, 1928. « Lous desbroumbats. Théodore Blanc, poète bordelais (1840-1880) », *Reclams de Biarn e Gascougne*, 9, p.181.
[205] Sylvain Trébucq, 1912, *op. cit.*, Au lecteur, XII-XIII.

Ainsi, il paraît plus judicieux de regarder ces pièces gasconnes rimées (*Abanture de Margoutille et Pieroutet, arribade à la foyre de mars 1840, Les suites d'ün mensounge émprudént, satyre en patois bourdeles e en berss, un qu'aouqu'un que n'ayme pas à ride, Lou hil dou labourur. A Moussus lous sabénts, séguit d'un Dialogue entre Piérille et Cadichot et dou Hil dou Labourur dén lés moutagnes Pyrénées, Lous trés gouluts et l'agnet, counte de ma bieille grand'may, per Armand Lavache, Mayoun la Bouqueteyre, La carrette dos cans*, *Lous agrémens de Paris, Lous mesteys de Paris*) comme des pièces écrites dans la continuité de celles de Verdié, sans qu'il soit possible de dire de façon aussi péremptoire qu'il s'agit véritablement d'imitations. Chez un auteur comme celui qui signe Launet de Beaumont, et auquel Berthaud restitue le patronyme qui semble être le sien, Gaunin, tout ce que l'on peut dire est que ses productions sont de la même veine que celles de Verdié. Bien sûr, se situant chronologiquement après lui (la totalité des textes connus de lui sont parus en 1866 et 1867), il est permis de considérer Launet comme un imitateur de Verdié, d'autant qu'il est flagrant que dans des pièces telles que *Lou Grand Marcat ou Les Recardeyres de Bourdéou, scène comique, Abanture de trés peysantz à la feyre de Bourdeou , Un nebout de Guillaoumet ou Jantillot & Margoutille au grand bal* ou encore *Lou duel de Jantillot d'abéque lou moussurot de Bourdéou,* le genre semble prévaloir sur le fond : il ne s'agit que d'une suite de scènes comiques mettant aux prises un ou plusieurs naïfs avec les réalités du monde urbain.

* Une série d'œuvres, en revanche, semble trancher sur tout ce qui a été publié à Bordeaux en matière d'occitan jusqu'alors. Il s'agit de textes parfois rédigés en occitan, mais surtout rédigés *sur* l'occitan : grammaires, études, manuels, monographies... S'il est un *renadiu*, ou plutôt une nouvelle approche de la langue occitane à Bordeaux sur la période qui nous intéresse plus particulièrement, les années 1860, peut-être est-ce là qu'il faut, dans un premier lieu, le chercher. Au XIX^{e} siècle, le domaine occitan connaît une de ces vagues de redécouverte de sa propre richesse, de sa langue, de son patrimoine écrit et oral. Bien entendu, c'est au Félibrige que l'on pense, même si des auteurs restés au marges de ce mouvement encore flou et mal défini dans ses contextes et dynamiques ont aussi durablement marqué la littérature d'oc de l'époque, à l'Agenais Jasmin (1798-1864) et au Marseillais Victor Gelu (1806-1885). Ce que Berthaud, lui-même majoral – dignitaire – du Félibrige appelle dans une fulgurance de lucidité « la propagande au service de la langue d'oc se propose de non seulement maintenir la langue en engageant les Occitans à l'utiliser dans la vie de chaque jour aussi bien que dans leurs écrits, mais encore la hausser, du rang de « patois », où elle était tombée, à celui de « langue de culture » et pour cela, la purifier, la codifier, la dépouiller des formes vicieuses, des mots étrangers introduits au cours des temps, lui rendre, dans sa graphie, l'aspect d'une langue véritable ayant son orthographe propre et sa phonétique à elle. » [206] La définition du projet félibréen ici proposée semble assez satisfaisante pour que l'on la conserve. A propos des rapports de la région bordelaise et du Félibrige, Berthaud écrit qu'il ignore si « Bordeaux et le Bordelais furent jamais visités par Mistral en personne ; ils ne le furent que peu à peu par son esprit. Sans doute l'abbé Ferrand, nous l'avons vu, avait été en contact avec ce qu'on peut nommer des thèmes d'action mistraliens.Mais il était resté un isolé : autour de lui, ou de son temps, aucune école félibréenne ne s'était créée »[207]. Le premier auteur girondin officiellement désigné comme félibre est l'abbé Arnaud Ferrand (1849-1910), que Mistral désigne comme *lou félibre Ferrand* dans le *Trésor du Félibrige*. il faut attendre en réalité les toutes dernières années du XIX^{e} siècle pour voir apparaître une véritable structuration félibrenne dans le Bordelais, particulièrement en Médoc. En réalité, les choses sont plus complexes. Les sociétés savantes provinciales, qui font florès un peu partout

[206] Pierre-Louis Berthaud,1953, *op. cit.*, p. 82.
[207] *Ibid.*, p. 84.

au XIX[e] siècle comprenaient parfois des félibres parmi leurs adhérents, et les interconnections entre ces érudits ont pu, plus tôt qu'on ne le croit, établir des liens entre pratique occitane à Bordeaux et Félibrige, ainsi qu'il sera développé plus loin.

Le texte paru en 1861 dans les *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux* sous le titre *Dialecte bordelais. Essai grammatical,* dû à un jeune clerc de 26 ans, abbé mais pas encore prêtre, du nom d'Hippolyte Caudéran (1835-1899), est représentatif de ces ouvrages certes écrits en français, mais dont le propos est de comprendre les mécanismes des formes de la langue occitane pratiquées dans la région bordelaise, ainsi – donnée importante – que d'en « codifier la graphie ». Une lettre d'Hippolyte Caudéran à Mistral, datée du 18 décembre 1868 et postée de Soulac, atteste l'existence d'un commencement de correspondance entre le grammairien et le fondateur du Félibrige, même si cette lettre semble être restée sans réponse. Par contre, certains des membres de la commission chargée manifestement de valider la publication – s'ouvrant et se fermant par une citation de Jasmin – ne sont pas des étrangers à la question de l'écrit occitan. Jules Delpit (1808-1892), grand chercheur en histoire régionale, collectionneur et fondateur Société des Archives historiques de la Gironde ainsi que de la Société des Bibliophiles de Guyenne en fait partie. Delpit s'est intéressé à l'idiome occitan, notamment sur les anciens documents gascons du temps des Plantagenêt, mais son cousin et collaborateur, nous dit François Pic[208], Martial Delpit, fut un proche du poète agenais, et son correspondant. Si Jean-Marie Marc Saugeon, rédacteur à *La Gironde* et à la *Tribune de la Gironde* (l'imprimeur attitré de l'Académie n'est autre de Gounouilhou), n'a pas de lien connus avec l'écrit occitan, il n'en va pas de même pour le troisième membre, le grand bibliophile bordelais Pierre Gustave Brunet (1805-1896), parémiologue et philologue versé dans la langue d'oc, dont il a publié plusieurs textes anciens. L'abbé Caudéran, cherchant à rationaliser son étude phonologique très poussée du gascon bordelais – la première jamais réalisée – s'appuie sur ses talents de latiniste, mettant au point une codification graphique qui n'est autre qu'une tentative de normalisation graphique de l'occitan via un de ses sous-dialectes. Si ses choix s'éloignent assez radicalement de ceux des Félibres (il note les diphtongues (eou), (aou) et non pas (eu), (au), en y adjoignant des signes indiquant si la syllabe est longue ou brève comme en latin), certains d'entre eux, issus de la *scripta* de l'occitan médiéval, les rejoignent. Ainsi que le rappelle Alain Viaut, Caudéran préconise la graphie (lh) pour le phonème /ʎ/, et la graphie (tg) ou (tj) pour la réalisation locale [tʃ][209], ayant peut-être eu une influence sur la future façon d'écrire de certains auteurs de la région bordelaise d'expression occitane, en particulier Théodore Blanc, peut-être déjà employé de l'imprimerie Gounouilhou à cette époque, en qualité de typographe.

Six ans plus tard, en 1867, c'est un auteur gascon de Bordeaux dont il sera question plus loin, Guillaume Dador (1818-1891), qui nous livre une grammaire de l'occitan local : *Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux, Guillaoumet debingut grammérien.* Ce clerc, sacristain des églises Saint Nicolas, puis Saint Vincent à Bordeaux, s'est illustré dans un genre différent de la grammaire, celui du pamphlet. Son essai n'en est cependant pas moins une vraie grammaire, plus simple, moins rigoureuse pour ce qui est de la phonétique, de la phonologie, et de la lexicologie que celle de Caudéran, préconisant joyeusement l'emploi des

[208] François Pic, 2009. « Entre « province » et « capitale » dans les années 1830-1860, trois carrières littéraires occitanes : Jasmin, Mary-Lafont et Viennet ». *En un vergier. Mélanges offerts à Marie-Françoise Notz*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 265-266.

[209] Alain Viaut, 1989. « Un écrivain social en Gironde : Th. Blanc », Actes du colloque du CECAES *La littérature régionale en langue d'oc et en français à Bordeaux et dans la Gironde.* Bordeaux, 21 et 22 octobre 1988, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux – Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 250.

gallicismes les plus flagrants, mais incontestablement plus simple d'accès. Elle est adressée à un public moins lettré, et globalement accessible à tous. Là encore, nous sommes au cœur de ce phénomène langagier de l'occitan vécut comme véhicule d'un discours, comme moyen d'accéder le plus directement possible au public visé, non sous l'angle de la langue pour la langue, ce qui implique le souci de l'améliorer et de la purifier de ses formes jugées incorrecte. Dans le cas de cet usage bordelais de l'occitan, nous sommes dans autre chose. Ce n'est pas de la langue. C'est du langage.

Le discours de Dador, notamment à la fin, est révélateur à lui seul de quelque chose de nouveau dans la façon d'appréhender la problématique linguistique à Bordeaux :

> On pourra peut-être contester l'utilité de cet essai grammatical, cela est vrai; néanmoins, les souvenirs de notre origine, la conservation d'un langage qui fut celui de nos pères et qui est encore aujourd'hui celui de trois millions de Français argumentent bien en notre faveur, et donneront à notre essai, espérons-le, quelques succès consolants. Un rayon nous éclaire[210].

Bordeaux voit paraître deux grammaires en six ans, donc, séparées par un évènement intermédiaire : la tenue en ses murs, en octobre 1861, de la vingt-huitième session du Congrès scientifique de France, dont les actes furent imprimés chez les associés Coderc-Dégreteau-Poujol (le même imprimeur que Dador) en 1864. Ils renferment notamment une communication que Dador cite clairement en préface et postface de son ouvrage, notamment le *Mémoire sur les idiomes du Midi de la France en général, et sur celui du centre de la Guienne en particulier*, de l'inspecteur de la Société Française d'Archéologie, le Bayonnais Auguste du Peyrat[211]. S'il le cite, c'est aussi pour témoigner de l'impact en matière de représentation de la langue d'oc que ce mémoire semble avoir eu sur Dador, mais peut-être aussi nous le verrons sur d'autres : « lisez », nous conseille le sacristain, « le travail de M. Du Peyrat, dans le Congrès scientifique de France, 2^{e} session, t. V; vous y trouverez qu'en effet 5,000,000 de Français parlent l'idiome gascon du Midi il est vrai avec quelques différences locales, mais dénotant néanmoins le même type et le même caractère de langage »[212]. Nous nous trouvons ici face à un phénomène que l'on peut identifier à ce que Gilles Forlot[213], s'inscrivant la définition du concept de pratique langagière qu'avaient proposé en leur temps Boutet, Fiala et Simonin-Grumbach[214] et qu'il reprend à son compte dans l'étude sociolinguistique du phénomène des migrants français au Canada :

> Apparue à la fin des années 1970, l'expression « pratiques langagières » a été définie par J. Boutet, P. Fiala et J. Simonin-Grumbach (1976) comme des pratiques sociales possédant une double régulation. Déterminées par le social et ses situations en même temps qu'elles produisent des effets sur ces situations, ces types de pratiques contribuent ainsi à les transformer (Boutet *et al.*, 1976 ; Boutet, 1994 : 60-65 ; 1995 : 250). On comprend bien ici le principe de circularité et de réciprocité des influences entre le social et le langagier, ainsi que le rapport co-constructif à effet réciproque entre pratiques et situation : c'est dans et par les situations que les pratiques prennent forme, mais ces pratiques sont aussi constitutives des situations. Partant, cette optique illustre bien la réciprocité des effets de deux types de

[210] Guillaume Dador, 1867. *Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux, Guillaoumet debingut grammérien*, Bordeaux, Coderc-Dégretreau-Poujol, p. 17.
[211] Auguste Du Peyrat, 1864. « Mémoire sur les idiomes du Midi de la France en général, et sur celui du centre de la Guienne en particulier », *Congrès scientifique de France, vingt-huitième session, tenue à Bordeaux en septembre 1861*. Tome cinquième. Paris, Derache / Bordeaux, Coderc-Dégreteau-Poujol, pp. 399-462.
[212] *Ibid.*, p. 17.
[213] Gilles Forlot, 2008. *Avec sa langue en poche… Parcours de Français émigrés au Canada (1945-2000)*, Louvain, P.U.L., p. 115-190.
[214] J. Boutet, P. Fiala, J. Simonin-Grumbach, 1976. « Sociolinguistique ou sociologie du langage ? », *Critique*, 344, pp. 68-85.

> pratiques les unes sur les autres. D'une part, le processus migratoire – lui aussi constitué d'une multitude de modalités qui s'actualisent dans des discours et des conduites – et d'autre part les pratiques langagières.[215]

Dans le cas de Guillaume Dador, mais aussi d'autres auteurs occitanophones du Bordelais, nous nous trouvons semble-t-il dans le cas de figure décrit ici. Dador utilise le gascon bordelais pour dénoncer ce qui lui semble être opposé à l'ordre idéologique et politique ultramontain. Il le fait dans un style qui, pour les lecteurs de notre époque, évoque fortement l'esprit de Meste Verdié, mais que l'on peut tout simplement rattacher aux pratiques langagières carnavalesques dont Verdié n'a pas été le seul acteur à Bordeaux : prise à partie directe, insolence, tonalité à la fois agressive et bouffonne, naïveté du discours censé émaner d'un homme du peuple… Du moins, on peut avancer que c'est comme ça que, dans les années 1860, étaient perçus Verdié et ses *recardeyres* car le vrai Verdié est rarement naïf, et finalement assez peu bouffon. Mais cette veine du discours verdiéen se confronte, chez Dador comme plus tard chez Druilhet-Lafargue, à la nécessité d'une justification sociolinguistique pour l'utilisation d'une langue que, justement, on utilise de moins en moins fréquemment dans la vie quotidienne. Que Dador ait été sincèrement convaincu par l'argumentaire de Du Peyrat et par la démarche renaissantiste de Jasmin, que sa sensibilité en faveur de la réactivation de la parole occitane soit authentique, ou qu'il ait bâti *a posteriori* un discours justificatif sociolinguistique, il est malaisé de le dire. L'amélioration de la qualité de la langue de ses textes ultérieurs semble pourtant plaider pour la sincérité de sa démarche. Néanmoins, il semble difficile de douter que Dador, vieux Bordelais, ait développé ce discours en même temps qu'il a commencé à utiliser l'occitan. Vraisemblablement locuteur de la langue depuis son plus jeune âge, grandi dans le Bordeaux de Verdié, Dador a probablement reconstruit un discours sociolinguistique de valorisation de l'idiome minoritaire, révélant ainsi le glissement d'une pratique empirique vers une pratique réflexive de la langue.

À cette période de remise en valeur du patrimoine gascon de Bordeaux et de sa région, appartiennent les rééditions de textes occitans locaux anciens. Citons par exemple les *Vers composés par M***, sur le départ de François Baudoin et de ses compagnons médocains*, texte anonyme de propagande de la fin du XVII^{e} siècle, réédité en 1851 par l'imprimeur esparrain Barbouteau[216]. La réédition du *Livre des Bouillons*, le manuscrit de la Jurade de Bordeaux, copié aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, par la maison Gounouilhou en 1867, un an après le très polémique *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français* d'Henry Ribadieu chez la veuve Dupuy, s'inscrit probablement dans le regain d'intérêt de l'époque pour le Moyen-Âge, et particulièrement à Bordeaux pour le temps de l'Aquitaine des Plantagenêt, vite assimilée à un « âge d'or » gascon. Cette parution chez Gounouilhou est suivie l'année suivante de celle des *Macariennes*, poème satirique (1763) attribué à l'abbé Girardeau, curé de Saint-Macaire (1700-1771), reprenant en réalité la réédition que Reinhold Dezeimeris avait faite du même texte six ans plus tôt à Paris, chez Aubry. Dezeimeris dont Lesfargues-Lagrange, pourtant peu versé dans l'étude de la langue d'oc, signale que cet « homme éprouvé en fait d'érudition », conseiller général de la Gironde, est un « savant de distinction » et que le conseil général peut compter sur les « lumières » de cet homme « chez lequel la prévoyance », « la sagesse, la courtoisie et la modération ne font jamais défaut »[217]. Cet homme de la gauche

[215] Gilles Forlot, 2008, *op. cit.*, pp. 116-117.
[216] Alain Viaut, 1991. « Au sujet de *Lou Mayrau medouquin*, poème gascon anonyme du XVII^{e} siècle », *Garona*, revue du CECAES, n° 6 , Pessac, Éditions de la MSHA, pp. 61-97.
[217] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 47.

modérée, fils de député, se joint à Luchaire, Delpit, Drouyn, Grellet-Balguerie et Caudéran pour former un véritable groupe occitanophile au sein des milieux érudits et savants bordelais, groupe informel mais dont l'impact sur la production écrite liée à l'occitan au XIX[e] siècle à Bordeaux mériterait d'être étudié. Il convient de surcroît d'y ajouter le membre-correspondant Jean-François Bladé (1827-1900), avocat puis juge à Lectoure, collecteur de contes gascons de renom. Dador lui aussi avait dédié son ouvrage à Jasmin, ce qui nous fournit la plus artificielle des transitions pour aborder le cas de Jasmin et de son influence sur l'écrit occitan bordelais.

* L'impact du poète agenais sur les milieux littéraires bordelais a été abordé dans un article déjà cité de l'auteur, et il ne sera pas revenu dessus dans la présente étude. Même si son influence a été, diachroniquement parlant, bien moins durable, prégnante et pérenne que celle du courant farcesque traditionnellement rattaché à Verdié, les sources sont formelles sur l'importance des lectures publiques de Jasmin à Bordeaux et en Gironde[218], et sur l'enthousiasme que l'Agenais soulevait lors de ses prestations publiques[219]. En 1842, le président de la Société Philomathique de Bordeaux, Sébastien Pellet, « s'adresse à lui en gascon »[220] dans les colonnes du journal orléaniste *L'Indicateur de Bordeaux* :

> *En nous serben de soun lengatge*
> *Qu'ut tant de talen à parla*
> *Aci cadun nous coumprendra.*
> *Tout Bourdelès aou tems de soun june adge*
> *Coume nous aout parlet gascoun,*
> *E n'oubliden pas en un joun,*
> *Maougré la mode ou lou caprice,*
> *Lou dou parla de la nourrice.*
>
> [En nous servant de son langage
> Qu'il parla avec tant de talent
> Ici chacun nous comprendra.
> Tout Bordelais au temps de son jeune âge
> Comme nous autres parla gascon
> Et on n'oublie pas en un jour,
> Malgré la mode ou le caprice,
> Le doux parler de la nourrice[221].]

Dans l'*Indicateur* du 28 avril 1853, le journaliste Marchandon, dit « l'Ermite de Floirac » nous donne un exemple des soirées littéraires occitanes que Jasmin proposait aux Bordelais des années 1840-1850.

> La soirée littéraire du poète Jasmin, au bénéfice de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, avait attiré hier, dans la belle salle Franklin, une société choisie et des plus nombreuses ; tout ce que Bordeaux possède d'illustrations dans tous les genres semblait s'y être donné rendez-vous. Vers le milieu de la séance, le poète, électrisé, a récité la pièce capitale de la soirée, sa belle inspiration de circonstance. Ce moment a été solennel ; toute l'assemblée s'est levée en masse, a salué le Poète d'applaudissements frénétiques ; toutes les dames ont lancé des avalanches de bouquets aux pieds du héros de la fête, dont l'émotion vibrait dans des paroles entrecoupées. Hâtons-nous de le dire, nous avons vécu 58 ans, et jamais de cette longue carrière nous n'avons assisté à une semblable ovation… La Société de Saint-

[218] David Escarpit, 2014, *op. cit.*, pp. 2-5.
[219] Pierre-Henri Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 78.
[220] *Ibid.*, p.78.
[221] Charles Bal (pseudonyme de Louis-Charles Grellet-Balguerie) 1846, *op. cit.*, p. 10.

> Vincent-de-Paul l'a remercié par la bouche de son président, et lui a remis avec une couronne une magnifique bague chevalière avec cette inscription :
> *La Caritat dins Bourdéou* !![222]

En 1838 paraît chez Gazay *Ley Tastounemens d'un avuglé* du notaire et instituteur de Sainte-Foy-la-Grande Charles Garrau-Fontneuve (1781-1846), recueil de poésies élégiaques. Descendant d'une lignée de notables foyens notaires de père en fils, il fut frappé de cécité subite alors qu'il servait en Espagne dans l'armée auprès de son oncle maréchal de camp, et acheva sa vie pauvrement comme instituteur dans l'école qu'il avait fondée, en 1820 à Ste-Foy. D'une génération antérieure à celle de Jasmin, il publie en 1817 sa première œuvre occitane, d'une veine romantique très proche de celle qui sera plus tard celle de Jasmin, *Laorén et Sobade*. Elle sera suivie par *La Mort d'Anthée* en 1818. D'autres poèmes suivront, qui seront rassemblés en 1838 dans les *Tastouneméns.* Dans sa préface, Garrau s'adresse à son oncle, le maréchal de camp, justifiant au passage son choix d'utiliser l'occitan pour ses œuvres :

> Ce fut pour toi, malheureux et banni, que j'essayai de soumettre aux règles de la poésie l'idiome patois que tu aimais. J'espérai te distraire, éloigner de ton esprit les sombres pensées de l'exil, en te parlant le langage particulier de la contrée que tu as tant chérie, et vers laquelle te rappelaient alors tes vœux et tes souvenirs ![223]

Garrau aurait donc écrit en occitan dans le but de plaire à son oncle et bienfaiteur. Il s'exprime dans le parler du pays foyen, occitan unifié de façon naturelle, parler de rencontre entre le gascon du Bordelais, le limousin de l'ouest du Périgord et les variantes languedociennes du Bergeracois voisin et de l'Agenais proche. Il ne cite pas les sources ni les inspirations qui ont été les siennes dans *Ma vie,* courtes *stances allégoriques* dans lesquelles il parle de son parcours[224]. Pêle-mêle, à sa lecture, des noms viennent à l'esprit : Jean-Pierre Claris de Florian (une des références revendiquées de Jasmin), Bernardin de Saint-Pierre, Chénier, Châteaubriand, peut-être Goethe, sans doute Béranger pour les œuvres les plus tardives.

Même si elle n'est pas revendiquée formellement la trace de Jasmin est encore plus évidente dans l'œuvre occitane du poète mérignacais Jean Lacou (1820-1908). Si, à l'exception d'une dédicace Lacou ne cite pas Jasmin parmi ses références, de nombreux indices semblent attester que l'Agenais a influencé le poète girondin au moins pour ses œuvres gasconnes. Lacou, issu d'une famille modeste de Mérignac, à l'ouest de Bordeaux, a successivement été mécanicien, puis libraire et marchand de vin, épicier, avant de créer en 1858 le journal *Le Phare d'Arcachon* qui lui vaudra un mois de prison à Bordeaux. Il créa deux autres journaux, déposa des brevets, finissant sa vie comme propriétaire prospère à Arcachon. Son œuvre, de qualité assez médiocre, comprend trois recueils et une anthologie. Sur l'ensemble, seul quatre poèmes ont été rédigés en gascon. La préface de ses œuvres complètes, éditées en 1869[225], rappelle par bien des aspects des *Noubels Soubenis* de Jasmin, parus en 1863[226] : même milieu social pauvre mais heureux, baigné de valeurs chrétiennes, mêmes études précocement interrompues (pour un larcin chez Jasmin, Lacou ne donne pas la

[222] P. Marchandon, article dans *L'Indicateur* du 28 avril 1853, *in* Jacques Boé dit Jasmin, 1863. *Las Papillòtos, tomo quatrième*, Agen, Noubel, p. 27.
[223] Charles Garrau, 1838. *Ley tastounemens d'un avuglé.* Bordeaux, Gazay. pp. 5 et 6.
[224] *Ibid.*, pp.7 à 9.
[225] Jean Lacou, 1869. *Œuvres complètes, chansons, romances, poésies diverses*, Bordeaux, Office Central de Publicité et Imprimerie Auguste Bord.
[226] Jacques Boé dit Jasmin, 1863. *Las Papillòtos, tomo quatrième,* Agen, Noubel.

raison), même orientation vers l'apprentissage d'un métier manuel en dépit d'une élévation de l'esprit vers les sphères supérieures, même attirance pour les arts et l'écriture, même désir de se hisser au-dessus de son milieu social d'origine. La comparaison s'arrête là, car Jasmin obtiendra gloire et argent avec ses talents de poète alors que Lacou, piètre versificateur, obtiendra l'aisance en tant que commerçant, puis semble-t-il spéculateur immobilier.

Mais c'est dans le style poétique que l'imitation de Jasmin se ressent chez Lacou. Le Mérignacais revendique dans la préface de ses *Œuvres* ce qu'il doit au poète Pierre-Jean de Béranger (1780-1857) : *Ô Béranger, que j'aime tes chansons !* [227] tout comme Jasmin n'a jamais caché son admiration pour le vieux chansonnier parisien. Charles Nodier a du reste appelé Jasmin le *Béranger gascon.* Lacou a dédié certaines de ses œuvres à Sainte–Beuve dont une sous le pseudonyme de celui-ci, Joseph Delorme, Sainte-Beuve, d'ailleurs, qu'il a aussi allégrement imité. S'inscrivant dans la lignée du romantisme tout à la fois patriotique et sentimental de Béranger – aux côtés d'autres influences comme Victor Hugo, Élisa Mercœur, Châteaubriand, Vigny ou Lamartine dont il plagie de strophes entières dans *Le Soir*[228] – Lacou s'essaie dans *Fleurs des Landes* à la poésie régionaliste, fortement inspirée par le pays de Buch où il réside.

On notera que le trait majeur qui permet d'identifier l'inspiration janséminienne dans les vers occitans de Lacou est l'imitation phonologique des sonorités de l'occitan agenais.

Lacou semble donc lui aussi utiliser la référence que constitue Jasmin pour une partie des auteurs girondins d'expression occitane de son époque comme une « caution » linguistique. Caution dont la nécessité peut s'expliquer par l'incongruité de l'usage d'une langue minoritaire – un « patois » – dans un registre élevé, qui est celui de la poésie sentimentale. L'aspect quelque peu puéril d'imitations aussi grossières semble s'expliquer par le fait que le choix, pour un poète du XIX[e] siècle en région bordelaise, de la langue minoritaire nécessite impérativement d'être justifié par le « prétexte » de l'imitation d'un auteur. Plus claire et évidente encore est la parenté des *Plous et ris* de l'instituteur réolais Jean-Marie Buget, parus en 1848 à La Réole, commune de la rive droite de la Garonne située à environ 65 km au sud-est de Bordeaux[229]. Le recueil, d'une tonalité romantique et sentimentale, est du reste entièrement dédié à *M. Jansemin*. Citons également la cantate *Se pense à jou,* d'Éline Maumey, proche de genre des romances pour voix seule et piano, la plus célèbre des pièces chantées que Jasmin a écrites. Mais s'il s'est inspiré de Jasmin, c'est dans un tout autre genre que Dador et d'autres autour de lui se sont illustrés.

La satire idéologique et politique en occitan est un genre d'abord illustré par deux représentants majeurs dans le Bordeaux du XIX[e] siècle : Guillaume Dador, déjà cité, et Amand Lavache (1815-1875). Lavache est sacristain à Bordeaux lui aussi, à l'église Sainte Croix. Précisons que Dador revendique l'influence de Jasmin pour une œuvre des plus originales, tranchant avec les autres textes connus de lui : le *Pélerinatche de Sent-Binçent à Berdelay ou les Abantures de Meste Guillaoumet en 1860*, paru en 1864, réimprimé l'année suivante, puis une troisième fois en 1875 avec une langue remaniée, en particulier expurgée de certains gallicismes ainsi que de l'habitude de transcrire par le graphème (tch) la réalisation locale [tʃ]. Cette norme graphique semble conforme aux préconisations de l'abbé Caudéran dans son *Essai grammatical* de 1861, ainsi que le signale Alain Viaut pour Théodore Blanc[230]. Dans ce texte burlesque, Dador se moque gentiment du pélerinage par bateau d'une bande de catholiques bordelais, décidés à faire leurs dévotions auprès de la

[227] Jean Lacou, 1869, *op. cit.*, p.VI.
[228] *Ibid.*, p. 69.
[229] Jean-Marie Buget, 1848. *Plous é ris, poésies*, La Réole, Pasquier.
[230] Alain Viaut. 1989, *op. cit.*, p. 250.

Vierge de Verdelais, important centre de culte marial sur les côteaux au nord de la Garonne, à 45 km au sud-est de Bordeaux. Cette œuvre est un clin d'œil à un autre, signé de Lavache et paru en 1860, en gascon également : *Lous Pélérins de Sinte-Croux à Berdelays.* Ce texte est emblématique d'une vague de publications émanant de milieux catholiques, prêchant une doctrine romaine très rigoureuse, emblématique du tournant conservateur marqué par le pape Pie IX suite à la proclamation de la République de Rome en novembre 1848, à son exil, puis son retour au Vatican le 12 avril 1850. Le « pape martyr » Pie IX se lance à ce moment-là dans un combat contre les pensées, tendances, et idéologies anticatholiques en Europe. De plus en plus orienté vers une approche réactionnaire, le pape publie le 8 décembre 1864 deux textes fondamentaux, qui conditionnent grandement les rapports entre l'Église catholique et les évolutions de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle : l'encyclique *Quanta cura* accompagnée du *Syllabus errorum.* Par ces deux textes, l'Église condamne unilatéralement des doctrines émergentes comme le socialisme et le libéralisme, mais aussi le rationalisme, le scientisme, la franc-maçonnerie, la laïcité et l'idée d'une séparation de l'Église et de l'État. La condamnation du spiritisme, pratique en vogue, est également une constante de la doctrine romaine de l'époque. C'est dans cette optique qu'il faut voir le texte *Guillaoumet et lou Spiritisme. Espitre à moussu Alan Kardeck* de Dador (1865) lettre ouverte à l'auteur du *Livre des Esprits.* Allan Kardec (1805-1869) de son vrai nom Hippolyte Lon Denizard-Rivail, est le fondateur de la doctrine spirite. Outre le *Livre des Esprits* (1857), et le *Livre des Mediums* (1861), Kardec tente de concilier le christianisme avec le spiritisme – ce qui constitue une des constantes de sa pensée – avec l'*Évangile selon le spiritisme* (1864). Kardec se veut un fervent chrétien, mais les méthodes spirites qu'il prône sont regardées avec hostilité par l'Église. L'attaque de Dador, en vers et en gascon, s'inscrit dans cette lutte idéologique. N'oublions pas que dans les années 1860, l'archevêque de Bordeaux est le cardinal Donnet (1795-1882). La longévité de ce prélat, également sénateur sous le Second Empire, est restée célèbre, avec quarante-cinq ans de présence à la primature d'Aquitaine, de 1837 à sa mort. Le contexte troublé du Saint-Siège à cette époque, déjà évoqué, et le durcissement de la ligne idéologique ultramontaine, trouve dans le diocèse de Bordeaux un relai, prudent mais réel, en la personne de Mgr Donnet. Son discours du 2 mars 1861 au Sénat, en réponse au Prince Napoléon[231] donne la ligne idéologique de l'Archevêché de Bordeaux. Le concile provincial que Mgr Donnet convoqua à Bordeaux en juillet 1850 fut marqué par la réaffirmation de ces principes ultramontains, représentés dans leur « ligne dure » par le discours de Louis-Édouard Pie (1815-1880), évêque de Poitiers (évêché alors rattaché à la province ecclésiastique de Bordeaux) et futur cardinal, un des plus ardents défenseurs de l'ultramontisme, et adversaire intransigeant du libéralisme, du socialisme, du gallicanisme, ainsi que des courants de pensée en plein développement qu'étaient le positivisme, le scientisme, et bien sûr toutes les valeurs issues de la Révolution française, régicide et déicide[232]. Il semble donc qu'autour du cardinal métropolite, dont l'imprimeur officiel n'est plus depuis longtemps le successeur de la maison Faye – Gounouilhou en l'occurrence – semble se tisser un réseau d'imprimeurs-libraires ardents à défendre les valeurs de la doctrine romaine, parmi lesquels Lafargue, puis ses successeurs associés Coderc, Dégreteau et Poujol, dont il sera question plus loin, les libraires Victor Lacaze, Pierre Auguste Ducot (successeur de la maison Bergeret) et les associés Paul

[231] *Discours de Son Éminence Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Prononcé le 9 mars au Sénat en réponse à celui de Son A.I. le Prince Napoléon*, 1861. Paris, Victor Palmé ; Bordeaux, Ducot, Lafargue, Lacaze et Chaumas-Gayet ; Lyon, Périsse frères.

[232] *Lettres synodales des Pères du concile provincial de Bordeaux, au clergé et aux fidèles des diocèses dont se compose la nouvelle circonscription métropolitaine, suivie des discours prononcés aux sessions publiques tenues dans les églises de Saint-André et de Saint-Michel*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1851.

Chaumas et Joseph Gayet, ainsi que, plus tard, Cadoret, successeur de Lefraise. Certains de ces imprimeurs et/ou libraires semblent avoir, à un moment donné de l'histoire agitée du catholicisme romain (les années 1860), utilisé de façon assez importante l'idiome minoritaire occitan à des fins de propagande idéologique catholique ultramontaine. Une certaine légitimité incarnée par Verdié, poète royaliste revendiqué, publié jusque là par des imprimeurs et détaillé par des libraires aux sensibilités analogues, a-t-elle influé sur ces choix éditoriaux ? La question mérite d'être posée.

Berthaud, en plaçant arbitrairement cet original micro-courant de l'écrit occitan dans son chapitre intitulé *L'École de Meste Verdié : la littérature populacière, la propagande politique en gascon* en fait un fourre-tout, classant les textes qu'il référence selon des critères esthétiques dénués de contextualisation.

En 1864, un certain Douat avait déjà publié une « satire qui tire », sous le titre *Cadichoune et lou spiritisme*, toujours en occitan, mettant en scène une caricature de médium ridiculisé, car pris en flagrant délit de mensonge par sa consultante. Même si la référence à la doctrine catholique n'apparaît pas, ce texte fait incontestablement partie de ce corpus occitan « idéologique ». En 1863, la parution de la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan (1823-1892) membre de l'Académie de Bordeaux, qui propose une lecture positiviste et rationalisée de l'existence du Christ en tant qu'homme, lui vaut une condamnation radicale de l'Église catholique. Dador répond un violent pamphlet, encore une fois, en forme de lettre ouverte[233] à Renan à propos du même ouvrage, qui n'est autre qu'une version bordelaise de la dernière œuvre de Jasmin, *Lou pouèto del puple a Moussu Renan*, rédigée en août 1864 et imprimée la même année chez Noubel à Agen[234]. En réalité, Dador répond à son complice Lavache, qui, la même année que Jasmin avait lui-même composé une violente critique de l'ouvrage de Renan, d'une facture du reste complètement différente de celle de Jasmin[235]. Il s'agissait d'un dialogue entre deux personnages dont l'un achète la *Vie de Jésus* et ressort bouleversé et outré de sa lecture. Dador, en revanche, choisit une forme plus proche de celle de Jasmin, c'est-à-direune apostrophe directe, nominale. L'argumentaire est voisin : Renan, ancien séminariste, est un renégat, un arrogant qui veut renverser le Dieu qu'il a jadis adoré pour faire valoir sa science. La prosodie est différente : alternance de rimes plates, de rimes croisées et de rimes embrassées savamment alternées avec des hémistiches qui cassent la monotonie du rythme, des séquences dialoguées, pour Jasmin, alexandrins en rimes plates toutes simples chez Dador. Le sacristain illustre ce que l'on peut considérer être son style : une bonne fois naïve et sincère, qui apostrophe publiquement son interlocuteur, et cherche à démontrer la malhonnêteté ou l'inanité de ses thèses par un raisonnement didactique en plusieurs points. L'influence Jasmin, dont les pamphlets ouverts à Sylvain Dumon, Renan et autres, étaient passés déjà à la postérité, se ressent sur ce genre. Il convient enfin de signaler un texte publié en 1868 et *bendut aou profit de la gleyse de Cénoun*, précise la page de garde : *Lou Colloque de Piarillot abèque soun curé*, œuvre d'un vigneron de Cenon, Laurent Martineau. Il s'agit d'une pieuse publication dans laquel le dialogue, en occitan, se noue entre Piarillot, ivrogne désœuvré, et le curé de Cenon, lequel parvient à force de sermons et de démonstrations de sa décadence, à le ramener dans le droit chemin : celui de la famille, du travail et de l'autorité. Martineau est par ailleurs connu pour sa brochure *Reconstitution des vignobles de la Gironde*

[233] Guillaume Dador, 1864. *Adresse de Meste Guillaoumet, sacristain de Sint-Bincent, a prepaou de Moussu Renan*, Bordeaux, Couderc, Dégreteau & Poujol.
[234] Jacques Boé dit Jasmin, 1864. *Lou pouéto del puple a Moussu Rénan*, Agen, Noubel, 1864.
[235] Armand Lavache, 1864. *Lou grand Piarille de Bruges et Jantot lou Boussut ou la Coundamnation daou Libre de Renan, dialogue en patois et en vers*, Bordeaux, Coderc, Degreteau et Poujol, et chez l'auteur.

au moyen des vignes américaines qui nous rappelle qu'en 1866 est apparu dans la région bordelaise un fléau qui a décimé le vignoble local : le phylloxéra.

Classer ces textes, comme le fait Berthaud, parmi les « imitateurs » d'une hypothétique « école » de Meste Verdié semble donc un peu limitatif. Si un *renadiu* gascon peut être évoqué dans le paysage éditorial bordelais du XIX[e] siècle, ce n'est pas dans l'existence d'une littérature politique de type pamphlétaire utilisant l'idiome minoritaire comme vecteur qu'il faut le chercher : il s'agit d'une pratique ancienne, et parmi les plus vieux textes occitans de Bordeaux, plusieurs (*La Mine éventée* de 1789, les deux mazarinades de 1651) sont déjà des pamphlets politiques. Verdié a poursuivi la tradition, avec ses chansons et sa *Revue.* Après lui, l'usage ne fait que se poursuivre. Par contre, il est évident que le dynamisme de certains imprimeurs-libraires bordelais, plutôt orientés politiquement, à s'illustrer dans le genre a conduit à un certain nombre de brochures de prosélytisme idéologiques sur la période des années 1860. Il est difficile en l'état de nos connaissances de déterminer si cette production est imputable à un contexte idéologique et politique particulièrement complexe pour l'Église catholique, ou à une sorte de tradition de l'imprimé occitan au sein des milieux légitimistes, qui peut, elle, remonter effectivement à Verdié et à son abondante collaboration avec la maison Cavazza.

D'autres textes illustrent ce genre, illustré tout au long des années 1850-1860, tandis que se développe parallèlement ce nouvel outil de communication qu'est la presse populaire, dont les populations bordelaises plusieurs représentants, nous l'avons vu. Certains prennent une dimension telle, qu'il s'agit au final d'œuvres littéraires à part entière.

Il sera traité plus tard de cette véritable mine antipersonnelle destinée au gouvernement de défense nationale de Gambetta, aux républicains, aux Juifs, aux socialistes, qu'est la *Rabagassade* (1879). Il paraît en revanche difficile de passer sous silence un roman, ou plutôt deux nouvelles accollées, paru la même année chez un Émile Crugy ordinairement peu habitué à ce genre de fantaisies : *Lous secrets daou diable.* Si le *Nouvé Grané* de Victor Gelu (1856) est notoirement le premier roman entièrement rédigé en occitan, nous avons ici probalement le premier recueil de nouvelles de langue d'oc. Sans nom d'auteur mais signé *Un paludey de Bècgles* (un maraîcher de Bègles), attribué à un nommé Lamarque par Berthaud, cet ouvrage est un bizarre mélange de propagande républicaine, de spiritisme et même d'un pseudo-satanisme traité sur un mode burlesque, de roman noir, de roman réaliste et de vaudeville. Se passant à Bègles et Caudéran, il met en scène des personnages locaux, aux chaffres gascons, confrontés à des situations amoureuses parfois dignes de Verdié et s'y référant clairement (*Lou Sabat*), parfois débordant sur le genre du vaudeville (*La Galipote*). Les deux textes, aux thèmes et atmosphères différents, sont-ils du même auteur ? Le mystère qui nimbe cet ouvrage sulfureux mériterait incontestablement qu'une étude approfondie lui soit consacrée. Loin de ce genre, nous pouvons citer la curieuse *Vie d'un tonnelier*, d'un nommé Espagnet (1849), narrateur et principal acteur de l'histoire, qui présente une tranche de vie d'un mauvais garçon dans le Bordeaux de l'époque de Louis-Philippe, dans une langue mêlée de gascon local et de francitan à la façon de Verdié, truffée de termes argotiques à même d'attirer l'attention du lexicologue.

Enfin, c'est dans la presse que nous voyons paraître les deux premiers romans-feuilletons en langue occitane connus à ce jour, et dont il sera traité ultérieurement : *Caoufrés, lou moubile daou troisième batailloun,* ouvrage dont « l'extraordinaire originalité », pour reprendre les propos de Guy Latry est, outre d'être entièrement rédigé en occitan, « la proximité du temps des faits et du temps de l'écriture »[236] : le roman raconte des épisodes de

[236] Guy Latry, 1992. « L'Écriture du malheur. Textes gascons dans la *Gironde du Dimanche* », *Garona*, revue du CECAES, n° 9, Pessac, Éditions de la MSHA, p. 18.

la guerre franco-prussienne de 1870 vus à travers les yeux d'un jeune incorporé bordelais au sein du 3e bataillon des gardes mobiles de la Gironde. Fortement teinté d'antimilitarisme, ce roman ne nous est malheureusement pas parvenu dans sa totalité. Six ans plus tard, en septembre 1877, c'est dans l'éphémère journal satirique gascon bordelais *La Cadichounne* que paraît en feuilletons un roman d'inspiration réaliste, *Lou Curt daous praoubes*, signé Suzanne Blanc dite *Mayan.* Proche du style alors en vogue de Ponson de Terrail, créateur du personnage de Rocambole, et mort à Bordeaux en 1871, ou de Charles, deuxième fils de Victor Hugo, il est également écrit en gascon, et nous est également parvenu inachevé.

Comme il a été tenté d'en faire la démonstration, l'idée d'un *renadiu* gascon couvrant approximativement la période 1860-1880 n'est pas véritablement démontrable, tant cette notion semble faire appel à des notions plus affectives qu'objectives. Ceci dit, plusieurs facteurs sont incontestables, et attestent un certain dynamisme de l'édition occitane pendant tout le XIXe siècle :

– le fait que les textes de (et parfois attribués à) Meste Verdié aient connu un nombre très important de réimpressions, soit en tant que textes séparés, soit sous la forme de volumes d'œuvres complètes tout au long du XIXe siècle, chez différentes éditeurs. Cela ne contribue pas peu à donner l'impression d'un « fil rouge » occitan parcourant la période, ou pour mieux dire, d'une présence quasi-discontinue de l'occitan par l'intermédiaire des textes de Verdié.

– la continuation de genres vraisemblablement préexistants, comme la littérature burlesque, farcesque, et spécifiquement carnavalesque.

– l'apparition de nouveaux genres, comme l'écrit satirique de type pamphlet bientôt relayé par la presse, le tout sur fond d'expérimentations dans les domaines de la nouvelle, du roman, voire de la chanson, de l'apparition timide et finalement peu suivie d'une poésie marquée par un plus fort lyrisme, inspirée par Jasmin.

– l'apparition, dans la même période chronologique, d'une réflexion sur la façon d'aborder l'écrit occitan ancien (par la réédition de textes des siècles précédents) et contemporain, par des recherches en grammaire, syntaxe, phonologie de l'occitan local.

L'hypothèse peut être avancée que la concordance de tous ces phénomènes sur une période relativement courte ait donné l'impression *a posteriori* d'une « renaissance » de l'édition occitane dans Bordeaux, sans qu'il soit possible, faute d'une étude sociolinguistique historique plus poussée sur le sujet, de dire si cette concordance est le fruit du hasard, ou si les différents facteurs qui l'alimentent sont reliés par une dynamique, une raison d'être commune. Il en été tenté de démontrer ici, en tous cas, que dans ce dynamisme bien réel de l'imprimé en langue d'oc dans le Bordeaux du XIXe siècle, certains facteurs étaient imputables à une continuité avec des pratiques antérieures attestées ou entrevues, et que d'autres constituaient effectivement des innovations, voire des marques d'un nouveau rapport à l'idiome minoritaire. Parmi ceux-ci, l'apparition d'un discours réflexif sur la langue elle-même, et des tentatives de lui apporter une codification – du moins un embryon – en matière de lexique, de graphie et de grammaire.

Dans le domaine de l'édition, il a été signalé que depuis les premières impressions des textes de Verdié chez la veuve Cavazza, jusqu'aux années 1860, les différentes réimpressions dont avait fait l'objet Verdié avaient été surtout le fait d'imprimeurs proches des milieux conservateurs. Avec les volumes d'œuvres complètes de Bord à partir de 1866-67, c'est un imprimeur républicain qui se réapproprie ce symbole de l'identité bordelaise. Meste Verdié devient l'auteur de tous, même si ses œuvres les plus connotées politiquement ne sont toujours pas réimprimées. L'éclatant succès de librairie de ces volumes couronne l'entreprise d'Auguste Bord. Il n'en est pas moins vrai que, pendant plus de cinquante ans, Verdié, l'ami du roi, le chantre des Bourbons, a surtout été imprimé sur des presses peu enclines aux

sympathies républicaines. L'image d'un Verdié « réactionnaire » en même temps qu'immensément populaire s'est-elle fixée ?

Guillaume Dador et Amand Lavache ont fait publier tous leurs textes rue du Puits de Bagne-Cap (tronçon de l'actuelle rue du Pas-Saint-Georges situé entre les rues Maucoudinat et du Cancéra), à la maison Lafargue, déjà citée. Il s'agit de l'établissement de Pierre Paulin Théodore Lafargue, imprimeur-libraire, lequel a démissionné en 1859 au profit de François Dégreteau, imprimeur en lettres (et non libraire), son ancien prote, et du nommé Poujol, libraire et lithographe (et pas imprimeur), son ancien commis. Ils se sont adjoints un autre libraire, Coderc. Les trois associés sont plutôt connus pour leurs tendances légitimistes, notamment Coderc, dont Bouchon nous dit que cette orientation politique notoire lui coûta un brevet en 1870[237]. La maison Coderc se fondra plus tard dans l'Imprimerie Nouvelle[238]. Un coup d'œil aux ouvrages publiés du temps de Lafargue semblerait confirmer la ligne éditoriale légitimiste et chrétienne de l'imprimerie-librairie. Le contenu des textes de Dador et Lavache ne fait que confirmer cette tendance. Claude Armand Lefraise (1823-1872), originaire de Saintonge, avocat, notaire à Angoulême (1852-58)[239], puis négociant, est reçu imprimeur en lettres par brevet du 8 juillet 1865[240]. Il s'associe à l'imprimeur Guillaume Bardet, successeur de Jean Bardet, formant la maison Bardet et Lefraise. Il lui succède en 1865. En 1871, son successeur est un nommé Cadoret, mort en 1872, dont la veuve Marie Couasnon, veuve Cadoret dirige désormais l'imprimerie[241] où, 11 ans plus tard en 1877, sera imprimé le journal antirépublicain d'expression occitane *La Cadichoune.* Bardet et Lefraise avait entre autres imprimé le journal du royaliste Paul-Ernest de Rattier *L'Étincelle* (1859)[242]. François Justin Dupuy (1810-1859), avocat bordelais, légitimiste militant, est le rédacteur en chef de *La Guienne,* journal légitimiste, dont le dernier domicile sera le 20 rue Gouvion (depuis 1857), que sa veuve, Anne Lavielle veuve Dupuy (née en 1821 à Bordeaux), conserve lorsqu'elle est à son tour reçue imprimeur en lettres après la mort de son mari (brevet du 1er juin 1859)[243]. Dupuy avait été breveté imprimeur en lettres le 9 janvier 1847[244]. L'imprimeur Jean Durand, qui fait paraître en 1862 les *Poésies patoises du Paysan médocain*, dédiées *à son Altesse Impériale le Prince-Président de la République Française et à S.M. Louis Napoléon III, empereur des Français* de Monier, est un imprimeur de sensibilité bonapartiste, ancien imprimeur du *Mémorial de Bordeaux*, et dont le successeur en 1862[245], Bissei, imprima le très bonapartiste *Journal de Bordeaux,* un des ennemis jurés de la *Gironde.* Quant à l'imprimeur Émile Crugy, ses sympathies orléanistes ont été indiquées.

Au moment où apparaît dans *La Gironde du Dimanche* cet inconnu du nom de Théodore Blanc, Bordeaux connaît certes une abondance d'impressions diverses en langue occitane. Mais il semble que, parmi ces œuvres dont nous avons tenté de démontrer le caractère hétéroclite, surnage particulièrement un ensemble, pas forcément homogène ni très important numériquement, de textes porteurs d'une idéologie globalement et indistinctement hostile à la République, à la laïcité, ainsi qu'à des courants de pensée tels que le positivisme ou le rationalisme. Verdié a été porté pendant des décennies par des imprimeurs plus ou moins proches des milieux catholiques, avant que le républicain Auguste Bord ne se lance

[237] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 345.
[238] *Ibid.*, p. 345.
[239] *Ibid.*, pp. 342-343.
[240] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 163.
[241] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 343.
[242] *Ibid.*, p. 342.
[243] *Ibid.*, p. 346.
[244] Ernest, Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 153.
[245] Georges Bouchon, *op. cit.*, pp. 646-647.

dans une série de réimpressions. L'orléaniste Crugy fait ensuite paraître à son tour les œuvres complètes de Verdié, mais il n'est désormais plus qu'un technicien, un imprimeur associé à un libraire de métier, Goudin, marquant, comme le rappelle Philippe Gardy, les « mutations profondes et définitives que connaît, au cours du XIX^{e} siècle, la corporation des métiers du livre. En effet, la fonction d'imprimeur [...] s'est progressivement transférée à l'enseigne et en l'échoppe du seul libraire [...]. Une génération d'imprimeurs (Bord, Crugy) assiste à ce transfert de responsabilités, vers un nouveau maillon de la chaîne de production du livre, l'éditeur commercial, auquel elle n'apportera désormais que son seul concours technique »[246]. Restent ces libelles et pamphlets parus en grande partie au cœur des années 1860 par des auteurs – Dador, Lavache, Martineau, Douat – porteurs d'une doctrine strictement ultramontaine lesquels, en se joignant aux courants préexistants d'une période effectivement riche de l'édition occitane bordelaise, étoffent considérablement cette édition, mais en donnant l'impression d'une main-mise idéologique sur l'écrit occitan bordelais postérieur à Verdié.

B « Le meilleur représentant actuel de la vraie poésie bordelaise » : l'invention de Théodore Blanc

1 Théodore Blanc avant et après la *Gironde* : un des multiples pasticheurs de Verdié ?

> Voulant offrir au lecteur du *Progrès* un échantillon de la véritable poésie *bordelaise*, nous avons choisi les différentes pièces composées par M. J.-Théodore Blanc, et récitées plusieurs fois par lui en public.[247]

C'est sous la forme d'une révélation au grand public que, dans son numéro de l'année 1868-69, la revue historique *Le Progrès* introduit auprès de ses lecteurs Jean-Théodore Blanc.

Le Progrès, revue de Bordeaux. Annales historiques et archéologiques de la Gironde fait son apparition le 12 juin 1862, nous dit Georges Bouchon[248], dans la même imprimerie de la rue Montméjan, sur la rive droite de la Garonne, à deux pas du Pont de Pierre, où était jadis imprimé un des journaux les plus conservateurs de Bordeaux, *L'Indicateur*[249]. Depuis précisément la fin du printemps 1862, Lavertujon en est le nouveau propriétaire. Non pas André Lavertujon, le rédacteur en chef de *La Gironde*, mais son frère, Jean-Baptiste Auguste Lavertujon, ancien imprimeur à Périgueux, également rédacteur au sein du grand journal républicain bordelais. Nous avons là un des exemples de la façon dont la double famille Gounouilhou-Lavertujon frères s'est retrouvée, dans le dernier quart du siècle, à la tête d'une kyrielle d'imprimeries qu'elle contrôlait plus ou moins directement, des presses desquelles sortaient également une kyrielle de journaux. Le *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^{e} siècle*, mis en ligne et en libre consultation par l'École des Chartes, nous apprend en outre qu'un troisième frère de la nombreuse fratrie périgourdine était également actif à cette époque, Jean-Baptiste Alfred Lavertujon, également imprimeur en lettres et lithographe à Périgueux, qui demande à son tour en 1863 un brevet de libraire de Bordeaux, car « il voudrait reprendre un grand cabinet de lecture très achalandé dans le péristyle du Grand Théâtre. Sa demande est rejetée le 28 janvier 1864 car "il y aurait danger à mettre encore un

[246] Philippe Gardy, 1990, *op. cit.*, p. 211-212.
[247] Paul Lavigne, 1869. « Les poésies patoises de M. J.-Th. Blanc », *Le Progrès, revue de Bordeaux*, Annales historiques et archéologiques de la Gironde, Tome VI (janvier 1868-avril 1869), Bordeaux, chez M. Laterrade, rue Gouvion, 19, p. 81.
[248] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 348.
[249] *Ibid.*, p. 349.

brevet de libraire aux mains d'une famille systématiquement hostile au gouvernement impérial et qui dispose déjà par trois de ses membres d'un journal et de deux imprimeries en lettres ».[250] En effet, Jean-Baptiste Alfred, nous apprend la même source, est également « directeur et propriétaire » du *Journal républicain*. Le gouvernement ne se laisse donc pas abuser par le ballet des Lavertujon, et empêche le troisième frère de venir compléter le panorama de la presse républicaine bordelaise.

Le *Progrès* se présente sous la forme de volumes brochés de format In-8 d'une soixantaine de pages. La revue paraît sous la responsabilité de Charles Laterrade, enseignant, secrétaire de la Ligue Bordelaise de l'Enseignement. Il s'agit du fils de Jean-François Laterrade (1784-1858), botaniste de renom et membre fondateur de la Société Linnéenne de Bordeaux, antenne de celle de Londres, dont il était également membre. Il s'agit d'une revue de vulgarisation scientifique, orientée plus particulièrement vers l'archéologie et l'histoire. Rien, donc, ne justifierait *a priori* que la censure gouvernementale puisse interdire un organe culturel consacré au patrimoine local. Il n'en est pas moins vrai que *Le Progrès* est une revue organiquement liée à *La Gironde* et à la nébuleuse Gounouilhou-Lavertujon. Charles Laterrade est rédacteur à *La Gironde,* il fait même partie des collaborateurs de la première heure. Il est en charge de la rédaction du roman-feuilleton quotidien. *Le Progrès* a sa direction au n° 19 de la rue Gouvion, actuelle rue du père Louis de Jabrun, au domicile de Laterrade. Curieusement, Laterrade habite en face de l'imprimerie de la veuve de Justin Dupuy, où est imprimée la *Guienne*, le journal légitimiste de Bordeaux, qui occupe les n°s 18 et 20. Tout près de là, au n° 7, se trouvent les locaux de l'imprimerie Duverdier, prête-nom pour une imprimerie appartenant en réalité à Gustave Gounouilhou :

> En 1868, M. Auguste Lavertujon, beau-frère de M. G. Gounouilhou, étant tombé malade et ne pouvant plus s'occuper de la direction de son imprimerie en lettres qui, primitivement rue de Grassi, était alors rue Montméjan, M. G. Gounouilhou prit cette affaire en main. On était encore sous le régime impérial, c'est-à-dire sous la législation du Brevet. Il était urgent de ne pas laisser perdre ce brevet qui avait une valeur, et, d'autre part, comme il n'était permis à un imprimeur de posséder qu'un seul brevet pour la même industrie, M. G. Gounouilhou ne pouvait prendre en son nom l'imprimerie Auguste Lavertujon. M. G. Gounouilhou plaça comme directeur de cette imprimerie un second lui-même, un homme en lequel il avait une confiance entière et des plus justifiées, M. Raimond Duverdier, son prote et son collaborateur de la première heure, sur lequel nous donnerons plus loin quelques renseignements complémentaires L'imprimerie Auguste Lavertujon fut transférée dans la rue Gouvion, n° 7. Toutes les impressions qui depuis 1868 sortirent de cet atelier, soit sous le nom de R[d] Duverdier, soit sous le nom de Durand qui, concurremment avec M. Duverdier, fut chargé de diriger la succursale de la rue Gouvion, appartiennent à M. G. Gounouilhou et doivent être restituées à son nom[251].

Il s'agit donc bel et bien de l'imprimerie du 7 rue Gouvion, anciennement située rue Montméjan, reprise par Gounouilhou en succession de son beau-frère, et confiée à la direction de MM. Durand et Duverdier, ses deux prête-noms. Nous n'avons aucune indication que le *Progrès* ait été imprimé là, puisque les exemplaires de la revue ne portent aucun nom d'imprimeur. En revanche, il est certain que, entre le domicile de Laterrade et cette nouvelle antenne de la maison Gounouilhou, l'imprimerie Dupuy se trouvait cernée d'adversaires.

L'auteur signe Paul Lavigne. Il s'agit d'un des nombreux pseudonymes de plume d'Anatole Loquin, dont il a déjà été question. Loquin, musicologue, spécialiste de la chanson populaire, érudit, polygraphe, est un collaborateur de la première heure de *La Gironde* (cf. *supra*). Le caricaturiste bordelais Gabriel Roques[252] ne le représente-t-il pas sous le nom

[250] *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX[e] siècle*, ELEC, éditions en ligne de l'École des Chartes.
[251] Georges Bouchon, *op. cit.*, pp. 331-332.
[252] Gabriel Roques,1892, *op. cit.*, non paginé.

Lavigne du seigneur...Gounouilhou ? Quant à Lesfargues-Lagrange, il consacre un article à cet « académicien » bordelais :

> M. Anatole Loquin est un académicien mélomane. C'est par les ordres d'Apollon qu'il a été créé et mis au monde ; et, depuis sa naissance, le dieu de la musique non-seulement veille sur lui, mais le protège et l'inspire. Sans cette particularité, il est impossible de s'expliquer la source, la profondeur et la vaste étendue des connaissances musicales de cet académicien. Tout le monde sait que le fameux critique spécial signant « Paul Lavigne » dans la *Gironde* n'est autre que M. Anatole Loquin, le même qui dirige la publication d'une Revue ayant pour titre : *la Musique à Bordeaux*, œuvre d'une valeur incontestable et d'une grande utilité pour tous ceux qui s'intéressent à l'art musical[253].

Loquin donne à son article l'unique finalité de proposer à ces lecteurs un échantillon représentatif selon lui de la poésie populaire, laquelle seule « peut être appelée avec raison la poésie par excellence, la vraie poésie »[254]. Le texte commence par une contextualisation de la problématique abordée. Sous la forme d'une introduction d'une trentaine de lignes, Loquin pose le cadre idéologique dans lequel s'inscrira son article :

> Qu'est-ce que l'*Iliade*, sinon le miroir et la personnification, étonnante de ressemblance, de la petite peuplade ionienne au dixième siècle avant Jésus-Christ ? Qu'est-ce que les *Psaumes*, sinon l'expression fidèle du génie hébraïque, alors que le peuple juif tout entier était resserré sur un très petit espace de terrain ? Qu'est-ce que le poëme du vieux Théroulde, sinon l'écho de tout ce qui se disait, de tout ce qui se pensait au nord de la Loire au onzième siècle ?[255]

Renvoyant au passage le lecteur à une lecture historiciste de la Bible, sujet alors en pleine actualité polémique avec les travaux d'Ernest Renan sur le Christ, Loquin semble puiser ici dans le fonds des renaissantistes de la poésie populaire au XIX^{e} siècle, notamment chez Claude Fauriel (1772-1844) dont il reprend les thématiques principales, et dont l'originalité parmi les fondateurs de la philologie romane au début du XIX^{e} siècle, semble résider dans « la liaison qu'il établit entre poésie populaire et poésie savante, par la dimension sociologique qu'il donne à son étude »[256]. Au-delà de Fauriel se dessine l'approche de la philologie allemande, autour de Friedrich Diez ou des frères Grimm, mais aussi les travaux sur la poésie occitane médiévale de François Raynouard (1761-1836), le redécouvreur provençal des troubadours, auquel il est peut-être fait ici allusion : « Nous n'avons plus aujourd'hui de poésie française qui puisse être comparée à celle des trouvères ; mais l'antique Armorique a gardé ses bardes, et la Provence ses troubadours. »[257]

Nous sommes loin ici d'une réflexion linguistique comme il peut s'en produire dans ces années-là non seulement en d'autres lieux, avec le développement du Félibrige, mais à Bordeaux même et dans l'entourage de l'auteur, puisque « tous les patois de France ont leurs poëtes, et le patois bordelais comme les autres »[258]. Nous sommes loin des recherches sur l'« idiome bordelais ou gascon bordelais » que Gounouilhou a éditées quelques années plus tôt (1861). Il s'agit ici de présenter au lectorat bordelais ni plus ni moins que « la véritable poésie bordelaise »[259] à travers les œuvres de Théodore Blanc.

---

[253] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 49.
[254] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 81.
[255] *Ibid.*, p. 81.
[256] Andrée Denis, 1982. « Poésie populaire, poésie nationale. Deux intercesseurs : Fauriel et Mme de Staël », *Romantisme*, n° 35, *Les nationalités, la nation et la province,* pp. 3-24.
[257] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 81.
[258] *Ibid.*, p. 82.
[259] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 82.

La vraie motivation de cette publication, avouée à demi-mot, se cache peut-être à la fin de ce préambule :

> Mais il est un genre de poésie patoise qu'il faut bien se garder de confondre avec les œuvres toutes spontanées que nous avons en vue : nous voulons parler de ces pièces, composées *artificiellement* dans un but d'édification ou de propagande religieuse, et répandues dans les campagnes à bas prix,– souvent même gratuitement ! Ces dernières, au reste, sont bien faciles à reconnaître : la poésie est ce qu'on y trouve le moins ! Lieux communs platement dits, sottes attaques contre Renan et autres glorieuses célébrités, voilà à peu près tout ce qu'on y rencontre. Quant à la grâce, à la naïveté, au parfum local, ce n'est pas dans de pareilles pièces qu'il faut les chercher[260].

L'allusion est à peine voilée : à la production du duo de la maison Lafargue, les sacristains Guillaume Dador et Amand Lavache. Plus particulièrement, ce sont les deux ouvrages que Dador et Lavache ont consacré à la question de la parution de la *Vie de Jésus* de Renan en 1863, et sa condamnation immédiate et virulente par l'Église.

Il a été traité plus haut de Guillaume Dador et Amand Lavache, qui n'ont pas exactement la même façon d'écrire. Si Lavache propose une mise en scène dont il a été traité plus haut, aboutissant à la conclusion *de visu* de l'ouvrage incriminé, Dador procède autrement : commençant par féliciter Lavache de son pamphlet, il se met à apostropher directement Renan (*Renan acos bers tu que porte mon regard*), non sans avoir déclaré son intention de lui *recassa lou nas* (lui recasser le nez), c'est-à-dire de surenchérir sur le texte de Lavache. Dador signe *Guillaoumet*, diminutif de son prénom, Guillaume, et se dit *paysan,* terme ambigu ici puiqu'il semble davantage signifier quelqu'un de peu instruit qu'un agriculteur. Le ton est enflé, exagéré, sonnant de façon caricaturale, surtout en comparaison des arguments évoqués par l'auteur. Dador accuse Renan de nier Dieu – la divinité du Christ – pour proposer une approche rationaliste et positiviste des miracles qui ont émaillé la vie de Jésus. Mais il n'avance aucun argument à même de mettre en défaut le philologue, sinon que Renan n'a pas lui-même de preuves de ce qu'il avance (*Renan, mais qui t'a dit que parles béritat ?/ Coummén proubes aco ? Qui te l'a rébélat ?*), en se lançant dans un dénigrement systématique des populations non-chrétiennes du monde (essentiellement les Turcs et les Chinois) représentées comme *barbares, cruèls, sens pitiat ni raisoun...* La faiblesse du propos, son absence totale de références sérieuses capables d'opposer ne serait-ce qu'un commencement d'argument, son fonds xénophobe, prônant la supériorité absolue des peuples chrétiens – ainsi que des Juifs, traités de façon neutre – sur les autres, desservent incontestablement la cause et l'auteur. Cette vitupération peut faire sourire, hausser les épaules ou agacer, mais elle ne peut convaincre. L'abondance de francismes dont truffe son texte un Dador que l'on a connu plus inspiré vient ajouter à l'impression d'avoir affaire à un texte absolument pas didactique, mais dogmatique, presque fanatisé, destiné à des populations peu éduquées. La foi sincère du sacristain elle-même voit ses effets annulés par l'enflure du ton, la structure déclamatoire d'un réquisitoire enflammé et porté par une divine colère, tranchant avec l'absence de contenu.

Loquin n'a pas grand mal, lui le positiviste, à hausser les épaules. Dador essayait d'imiter la colère de Jasmin qui, la même année, adresse de la même façon une apostrophe à Renan (*Aquel hôme, acos tu, Renan, lou filozôfo / Samenayre del mal...*), dans laquelle vibre la colère et l'indignation du chrétien outragé. Le livre de Renan, le Christianisme et *sous bin siècles d'amou l'esclafon de lur pes* (ses vingt siècles d'amour l'écrasent de leur poids). Si l'argumentation de l'Agenais tourne autour du rôle social de la religion catholique, dont la

[260] *Ibid.*, p. 82.

pensée apporte la consolation et la paix aux mortels, Dador n'est manifestement pas à la hauteur de ses ambitions.

Nous pouvons d'ores et déjà poser la question de savoir dans quelle mesure la promotion de ce typographe de 29 ans, non pas inconnu tout à fait mais en tous cas peu connu, s'inscrit dans la volonté d'opposer à cette littérature gasconne de prosélytisme ultramontain une littérature tout aussi gasconne, tout aussi prosélyte, mais républicaine.

L'article consiste, ce préambule passé, essentiellement en une analyse (une paraphrase ?) de trois ouvrages de Théodore Blanc : *Lou Supplice d'un Paysan. Anecdote comico-dramatique en vers patois et français. Par un habitant du Médoc* (Gounouilhou 1865), *Cop d'uill sur un bal masquat. Satire gascoune. Per Théodore Blanc* (Gounouilhou, 1865) et *Mous quarante ans*, un poème extrait d'un recueil de quatre poésies, *Quaouques brigailles* (Quelques bagatelles), également paru chez Gounouilhou, en 1868. Loquin d'ailleurs cite curieusement comme date « années 1863 et suivantes », alors qu'on ne connaît, semble-t-il , aucune œuvre de Blanc antérieure à 1865. Erreur de l'auteur ? Existence d'une édition antérieure non parvenue jusqu'à nous ? Le fait que Berthaud, très au fait de l'édition occitane bordelaise du XIX^{e} siècle, dispose des mêmes données tendrait à privilégier la première hypothèse.

Des textes présentés, deux ont été publiés comme des œuvres à part entière, le troisième – *Mous quarante ans* – n'étant qu'un poème extrait d'un recueil plus vaste.

Lou Supplice d'un Paysan est une pièce de 225 vers en rimes plates, plus complexe qu'il n'y paraît. Si, de prime abord, nous semblons avoir affaire à un canevas farcesque assez conventionnel, utilisé notamment par Verdié (*Bertoumiou a Bourdeu*), celui du naïf rural brutalement confronté au monde de la ville dont il découvre les cruautés à ses dépens, plusieurs thèmes sont en réalité abordés. Ici, le narrateur, un paysan gascon de la région bordelaise, se trouve confronté à plusieurs *moussus* – des gens élégants, ici des citadins – « aux gestes élégants, à la charmante mine », qui font se battre leurs chiens en pariant sur la victoire de l'un ou de l'autre. Le paysan, outré de les voir « pour leur plaisir charper les animaux » intervient en tentant de les raisonner. Il est rembarré, puis menacé physiquement, rossé, poursuivi par les hommes qui lancent après lui leurs chiens – ceux qu'il venait de défendre – et finit, en s'enfuyant, par tomber dans le cours d'eau – la jalle – et ne réchappe que de justesse à toute l'aventure. Cette histoire peut se lire à plusieurs degrés. Si chez Verdié, le naïf Bertoumiou allait de désagrément en désagrément, dans une structure narrative construite comme une série de sketches, sans risquer vraiment autre chose que le ridicule ni éveiller grand chose de plus que le rire, il n'en est pas ici de même. Les animaux, excités par leurs maîtres, se battent à mort. Il est ici question de *carnatche* (carnage), *arracha la pet* (arracher la peau), *gnaca* (mordre), *uil crebat* (œil crevé), *larges traoucs d'oun lou sang s'escapét* (larges trous dont le sang s'échappa), *charpie, li picoutet la pet* (lui hacha la peau), *doulou* (douleur), de chiens *pimpinants* (dégouttants de sang)... La description est réaliste, d'une extrême violence. Rien de tel n'existe dans l'œuvre de Verdié, que des suites de gags où jamais le sang coule (mais bien d'autres fluides). Au premier degré, on serait donc tenté d'y voir un plaidoyer contre les violences imposées à des animaux. De fait, il convient de garder à l'esprit que l'époque est encline à ces problématiques. La Société Protectrice des Animaux a été créée à Paris en 1845, et surtout, la Seconde République a vu voter la loi Gramont (2 juillet 1850) qui, pour la première fois, punit les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques. Une loi promulguée sous la République, donc, bien que portée par un député bonapartiste, Jacques Delmas de Gramont : n'y aurait-il pas ici une allusion à l'intérêt porté par les républicains tant au sort des bêtes qu'à celui des hommes ? Mais la chose ne

s'arrête pas là. Les propriétaires des chiens, des riches, se montrent hautains, arrogants, méprisants, et finalement agressifs et violents vis-à-vis du paysan, qui doit prendre la fuite :

Accoùmpagnét sous mots de plusiurs cops de gaoule,
Me truquét sur lou fronnt, me singlét une espaoule ;
Puey, troubén que sa gaoule anabe doucemén,
Soun cap, sous pés, sous pougns, mit tout en moubernén.

[Il accompagna ses mots de plusieurs coups de gaule
Il me frappa sur le front, me fouetta une épaule,
Puis, trouvant que la gaule allait doucement,
Sa tête, ses poings, ses pieds, il mit tout en mouvement.]

Là encore, rien de vraiment risible à la scène : la violence appliquée aux bêtes est appliquée avec la même rigueur à l'homme, qui est littéralement passé à tabac. L'agresseur tente même de l'étrangler (« Il me serra le cou, mais me serra si fort / Que je crus un instant qu'il me donnait la mort »). La cruauté, la violence, l'arrogance, la bêtise des propriétaires des chiens, la réalité des sévices qu'endurent leurs victimes tant humaines qu'animales, tout semble orienter ce texte faussement léger vers une satire sociale, davantage que vers une inscription dans une hypothétique veine verdiéenne.

Ne serait-il pas ici davantage question de clivage social, de ces élites d'argent, notamment à Bordeaux, que le Second Empire a remis en selle après des périodes de stagnation économique ? Dans son étude sur Th. Blanc, Alain Viaut a montré que la famille de Théodore Blanc se rattache à un courant républicain ancré à gauche, perçu comme socialiste. François Blanc, son père, menuisier (ou ébéniste suivant les sources) originaire du Tarn, était semble-t-il introduit dans les cercles socialistes girondins, dont le club du Bouscat[261], et considéré comme dangereux par la police impériale. Le procès-verbal de la perquisition de son domicile précise « qu'un portrait de Ledru-Rollin ornait la cuisine familiale »[262] ce que nos propres recherches ont confirmé.

Alain Viaut note aussi la rupture de ton de Blanc par rapport à l'hypothétique modèle verdiéen, puisque « certains détails : la référence à la notion de progrès, l'opposition entre des moussus qui se livrent à des jeux jugés cruels et idiots et un paysan médoquin, attentif à la presse et intéressé par l'évolution des mœurs, indiquent quelque chose de nouveau. Ce curieux paysan médoquin aurait plutôt fait partie, chez Verdié, d'une assemblée peu recommandable d'un Médoc exotique et fantasmatique de la sorcellerie et de l'archaïsme rural »[263]. La dimension sociale est donc patente, d'autant que le texte débute par une scène d'exposition qui voit le paysan *lugissén la gazette, un diménche matin* (lisant la gazette un dimanche matin), passer en revue, par de brèves allusions, l'actualité. Y sont évoqués la querelle du *Syllabus* (*Lous discours prounounçats à prépaou d'Encyclique*), le colonialisme et le développement de l'empire colonial français (annexion de la Nouvelle-Calédonie en 1853, renforcement de la présence française au Sénégal et sur la côte du Gabon, traité de commerce avec Madagascar, création d'un comptoir français près de Djibouti...) mais considérés comme ne concernant encore une fois que l'élite sociale du pays :

Didèbe qu'en tout liu lou grand puple de France
Pourtabe lou progrès. Satrenoun d'un ! quaou chance !

[261] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 242. Les informations biographiques qui suivent sont, sauf exception, puisés dans cet article.
[262] *Ibid.*, p. 242.
[263] *Ibid.*, p. 246.

Jamais, en me gueyténT, ne me seri doutat
Que l'estrange pays per jou serai dressat...
Mais que baoû-jou pensa? Suey-jou dounc imbécile!
Lou journal bauou parla de les gens de la bille.
Ne paut pas supposa qu'un ase, un cournichoun,
N'aoujén d'aoute sabé que de planta aougnoun,
Pusque cibilisa les gens d'Océanie
Ou bien cathéchisa déns la Calédonie.

[Il disait qu'en tout lieu le grand peuple de France
Portait le progrès. Sacré nom d'un... ! Quelle chance !
Jamais en ne me regardant je ne me serais douté
Que le pays étranger serait dressé par moi...
Mais que vais-je donc penser ? Suis-je donc imbécile
Le journal veut parler des gens de la ville.
Il ne peut supposer qu'un âne, un cornichon
N'ayant d'autre savoir que de planter l'oignon
Puisse civiliser les gens de l'Océanie
Ou bien cathéchiser dans la Calédonie.]

C'est donc sous l'angle de la satire sociale que, d'emblée, le texte est placé, critiquant orientations de l'Empire (la politique coloniale), les offensives de l'Église de Rome contre les milieux républicains en général, et plus particulièrement socialistes, et contre la France accusée de soutenir Garibaldi et le *Risorgimento* italien, et l'émergence d'une élite d'argent dont Nicolas Stoskopf signale que « l'on ne s'étonnera pas que certains patrons deviennent dans ce contexte des potentats locaux, exerçant une tutelle quasi-féodale sur leurs gens »[264].

Si la fin du texte renvoie à la tradition de la farce, avec l'ignorance du médecin qui ne soigne pas mais facture acte sur acte, tous plus inutiles les uns que les autres, la tonalité générale du texte semble finalement plutôt éloignée de celle que l'on trouverait chez Verdié. À une atmosphère farcesque, se substitue une œuvre plus amère et plus désabusée qu'il pourrait paraître de prime abord. Signalons que Loquin, sans véritablement chercher à l'analyser, se livre plutôt à une paraphrase de cette satire, dont il détaille par le menu les épisodes. Son analyse des personnages et de l'action se borne à en relever le pittoresque, rattaché à l'ethnotype du Gascon de comédie :

> Ce sont, dans toute la force du terme, des poésies populaires. Le paysan gascon, bon, naïf et retors, tout à la fois ; la cadichonne, la paysanne de nos contrées, tous ces types bordelais pur-sang sont tracés de main de maître, et mis en scène avec un grand bonheur d'expression, et de manière à être immédiatement reconnus par tous. On retrouve bien, en effet, dans les vers de M. Blanc, l'image fidèle et non chargée de ces bonnes gens du peuple dont il était grand temps de saisir et de fixer la physionomie, car elles sont à la veille de disparaître…[265]

Tout au plus relève-t-il la « vraisemblance » de la scène, tout en la comparant de façon quelque peu paradoxale à celle où la femme de Sganarelle, dans le *Médecin malgré lui* de Molière, défend son mari qui la bat contre M. Robert qui la défend, rattachant implicitement cette pièce au genre, encore une fois, de la farce :

> Est-il, je le demande, rien de plus vrai que la situation de cet honnête paysan gascon, qui, assistant au pénible spectacle d'un combat de chiens, interpelle bravement les messieurs, rangés en cercle, et se plaisant à ces jeux cruels ? Comme on s'intéresse à sa burlesque et trop courte odyssée ! comme on se

[264] Nicolas Stoskopf, 2011. « Les milieux d'affaires dans la France du Second Empire », *Napoléon III*, pp. 34-41.
[265] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 86.

> plaît à entendre ses réflexions et ses réparties naïves ! Eh quoi ! c'est le chien même qu'il a défendu, seul contre tous, qui se met à sa poursuite ![266]

Cop d'uill sur un bal masquat est, selon l'expression de Guy Latry, *un* remake *d'*Antony lou Dansaney *de Verdié*[267]. Parue en 1818 chez la veuve Cavazza, *Antony lou Dansaney* est une pièce satirique en vers de Verdié dans laquelle il présente les effets de la crise économique qui frappe les ports de la façade atlantique, dont Bordeaux, ainsi que l'explique Silvia Marzagalli à cause du blocus économique international. Ainsi, nous dit-elle, « en avril 1808, lors de son voyage à Bayonne, Napoléon s'arrête quelques jours à Bordeaux, où il peut constater les conséquences désastreuses de la politique de Blocus sur l'économie du port girondin »[268].

Le schéma est simple : encore une histoire de naïf rural déniaisé par la réalité de la ville. Antony, villageois, se rend à Bordeaux, dans un *vaux-hall* de l'ouest de la ville (le quartier de Verdié) du nom de la *Brouchette.* Ayant soin de s'être bien mis, il y rencontre son ami André, qui le guide dans le cabaret. Antony s'émerveille des belles toilettes des danseurs, alors qu'on dit que *Bourdéou se crèbe de misère.* André lui apprend que tous ces beaux atours ne font que cacher la misère des Bordelais qui n'ont plus de quoi vivre, mais cherchent malgré tout à sauver les apparences. Ces muscadins et ces élégantes sont des gens à qui, dans la vraie vie, *dounerén un so per charitat* (on donnerait un sou par charité). Ils vivent sur la paille et ne mangent pas à leur faim, mais, soucieux d'entretenir l'illusion du prestige bordelais, mettent le peu qu'ils ont dans des robes et des parures, et *per ne pas pudi s'arrosen dam daou musc* (pour ne pas puer s'arrosent de musc).

Silvia Marzagalli fournit également plusieurs témoignages contemporains renforçant cette piste, comme celui Friedrich Johann Lorenz Meyer (1760-1844), juriste et religieux hambourgeois (Hambourg est alors sous domination française), visitant son frère négociant à Bordeaux :

> L'antique splendeur de Bordeaux n'est plus [...]. La dévastation et la perte des colonies ont anéanti le commerce et ruiné du même coup la richesse de la principale ville de France. On s'en aperçoit partout. La Bourse regorge de négociants, mais la plupart n'y vont que par habitude. Les affaires sont rares. Le commerce intérieur des vins est le seul qui n'ait pas disparu.[269]

Quant au lexicographe et encyclopédiste Philipp Andreas Nemnich (1764-1822), de Hambourg également, son témoignage est aussi terrible :

> Avant la Révolution, cette ville avait fait de puissants progrès commerciaux : elle s'élançait vers une prospérité encore plus grande [...]. Le chiffre des habitants avait largement dépassé cent mille ; la multitude des vaisseaux cachait la vue de l'eau, aussi bien que celle de la rive opposée. Aujourd'hui c'est tout le contraire : le commerce est revenu tout juste à son premier berceau [...]. La population s'est réduite à 60 ou 70 000 [...]. On voit des navires parcimonieusement dispersés sur la large surface de l'eau ; et la vue n'est plus découpée à l'infini par une forêt de mâts.[270]

---

[266] *Ibid.*, p. 86.
[267] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 11.
[268] Silvia Marzagalli, 1999. *Les boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le Blocus continental (1806-1813)*, Septentrion, Lille, p. 118.
[269] Maurice Meaudre de Lapouyade,1912. « Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801 », *RHB* ; 164-181 ; 228-255, *in* Silvia Marzagalli, 1999, *op. cit.*, p. 239.
[270] Odette Vincent, 1947. *Une enquête économique dans la France Impériale: le voyage du Hambourgeois Philippe-André Nemnich, 1809*, Paris, Plon, p. 92.

Mais pour la version de l'histoire que propose Blanc, doit-on parler de *remake* ou de transposition ? Le contexte a changé, un demi-siècle s'est écoulé, et le Bordeaux à genoux des années 1800 et 1810 a laissé place à une cité tout entière tournée vers le grand commerce international, dans une époque d'expansion coloniale en direction de l'Afrique et de l'Océanie. La structure de la pièce est exactement la même que chez Verdié, sauf qu'Antony et André ont cédé la place à deux femmes du peuple, Jeannotte et Mayoun, qui décident de se rendre au dancing de la *Renaissance.* La suite est analogue à ce qu'on trouve chez Verdié : tout n'est qu'illusion, et où *mey d'un qu'a l'airt déns l'opulence / Et que déns soun oustaou debant lou buffet danse* (plus d'un a l'air dans l'opulence / Et qui chez lui danse devant le buffet).

Mais, le Bordeaux de 1865 n'est plus celui de 1818. Le commerce international s'est développé, le négoce bordelais tourne à plein régime. Plusieurs maires de Bordeaux à cette époque sont des négociants : Antoine Gautier, Gustave Curé, Alexandre de Bethmann, Émile Fourcand... Au-delà de l'exercice de style de l'imitation de Verdié, n'y aurait-il pas une satire sociale, là encore, sous-jacente ? Chez Verdié, la fin tombait un à plat, par un adage passe-partout (...*n'es pas a l'habit que l'on diou se fida*, ce n'est pas à l'habit que l'on doit se fier). La fin de la version de Blanc diffère assez fortement de celle de Verdié : ici, une leçon de morale vient clore le récit :

Ne se figure pas, lou qui chez hét es sage,
Tout lou maou qu'es caousat per lou libertinage !
Ne pense pas que l'un aou bal perd sa santat,
Et l'aoute, quaouque cop, y perd la probitat !...
Lou bal, aou joun d'anueyt, es un grand hypocrite :
Quand lou counèches bien, te fey peine ou t'irrite !
Bédes, chère Jeannotte, en t'aménan aci,
Ey boulut te mountra lous dangeys daou plaisi.

[Il ne se figure pas, celui qui chez lui est sage
Tout le mal qui est causé par le libertinage !
Il ne pense pas que l'un, au bal, perd sa santé
Et l'autre, quelquefois, y perd la probité !...
Le bal, à l'heure actuelle, est un grand hypocrite :
Quand tu le connais bien, il te fait peine ou t'irrite !
Tu vois, chère Jeannotte, en t'amenant ici,
J'ai voulu te montrer les dangers du plaisir.]

Les thèmes de l'immoralité, de la légèreté et du libertinage donnés en exemple aux Français par la cour de Napoléon III elle-même, sont récurrents dans la presse républicaine d'opposition de cette époque. Blanc y fait référence à plusieurs reprises. Il est donc permis de sentir ici un coup de dent contre la légèreté de ces négociants richissimes, ces flambeurs enrichis dont l'exemple, fait de dépenses et de superficialité, incite le peuple à s'endetter pour tâcher de tenir son rang. L'approche est radicalement différente de celle de Verdié. Théodore Blanc fera de la thématique de la cour impériale représentée comme modèle d'immoralité dans ses mœurs quelque chose qui reviendra comme un leitmotiv : la cour est dépensière et légère, la cour coûte cher au contribuable... Il est intéressant de noter que la *Revue des Deux Mondes* de François Buloz (1803-1877), alors proche politiquement de Thiers, fait le même constat en janvier 1871 sous la plume de L. Bouchard, qui souligne, dans un plaidoyer d'économie libérale la nécessité d'« établir un ordre rigoureux, écarter toutes les dépenses

somptuaires, supprimer les dotations ruineuses, les emplois inutiles, réduire les traitemens exagérés, empêcher les cumuls scandaleux ».[271]

Notons que Blanc a publié deux versions de ce texte, sous deux titres différents. L'autre, parue un peu plus tard dans son *Armanac bourdelés*, porte pour titre *Mayoun la Bouqueteyre.* Un doute semble permis sur son attribution, Berthaud citant un *Mayan la Bouqueteyre* dont nous n'avons gardé trace, paru en 1867, qu'il attribue au poète et chroniqueur cubzaguais Jean Vigé (1842-1915).

Blanc s'est d'ailleurs exprimé sur ses vues en reprenant le *castigat ridendo mores* de Jean de Santeul. Le 1er janvier 1871, il l'évoque à propos d'une autre pièce de sa façon, *La Médaille é soun rébert* :

> *Ma pèce* La Médaille é soun rébert, *tout én ridèn é én fédèn ride, fédèbe éntrebeyre tout ço que bèny de bous dire.*
>
> [Ma pièce *La Médaille et son revers*, tout en riant et en faisant rire, faisait entrevoir tout ce que je viens de vous dire.]

La troisième pièce que cite Loquin, le poème *Mous quarante ans*, est une élégie mélancolique sur le thème du temps qui s'enfuit et de l'incapacité à saisir les occasions offertes par la vie quand il en est temps. Même si le thème de la coquette arrogante qui se retrouve vieille fille délaissée peut avoir des résonances sociales, il semble relever d'une variation sur un canevas assez classique.

Il convient de noter que Loquin ne fait pas la moindre allusion à Verdié. Ces textes de Théodore Blanc n'étaient peut-être pas uniquement « la partie de son œuvre qui se rapporte à la tradition bordelaise de Verdié ». Comme on l'a vu,Verdié est incontestablement un phénomène littéraire dans le Bordeaux de cette époque, omniprésent depuis plus de cinquante ans sous la forme de brochures, réimpressions, mais aussi dans les mémoires. Comme on peut le voir dans le chapitre que Charles Monselet consacre à Bordeaux dans son ouvrage *De Montmartre à Séville*, Verdié est déjà entré dans sa légende (Ph. Gardy parle de « transfiguration »). Il est déjà une figure du Bordeaux populaire et gascon. Parler de la « véritable poésie bordelaise » en gascon sans parler de Verdié, à cette époque, l'oubli est trop gros pour ne pas être intentionnel. Plus encore : les ressemblances entre la façon d'écrire et de vivre son œuvre d'auteur gascon bordelais de Blanc et de Verdié sont trop flagrantes pour ne pas sauter aux yeux, mais Loquin s'ingénie à ne pas les relever. Ainsi, il réussit le tour de force d'évoquer le fameux « francitan » dans lequel les (v) sont remplacés par des (b) (ce qui se veut une transcription du bêtacisme gascon), et les (b) eux-mêmes remplacés par des (v), ce qui pour le coup n'a plus aucun sens, et ne peut qu'être motivé par une recherche d'effet comique dans la tradition farcesque de représentation d'un *type* littéraire et surtout théâtral, le Gascon de comédie, héritier du Capitan espagnol. Le fait de le retrouver chez Blanc, qui n'a probablement pas les mêmes références issues de la tradition farcesque que Verdié, trahit – une fois n'est pas coutume – une très probable imitation de l'auteur de *Cadichoune e Mayan.* Ce procédé, renvoyant à des sources des XVII et XVIIIe siècles en grande partie oubliées à l'époque, était même identifié au "genre" Verdié. Or Loquin évoque le procédé, mais ne souffle mot sur Verdié :

> On pourrait critiquer l'auteur de ce que, commençant sa pièce en gascon, il la finit bel et bien en français, en se bornant la plupart du temps à changer les *v* en *b* et *vice versa* ; mais ceux de ses auditeurs

[271] L. Bouchard, 1871. « Les budgets du Second Empire et le régime financier en France », *Revue des Deux Mondes*, t. 91, Paris, bureau de la *Revue des Deux Mondes*, impr. J. Claye.

> qui ne comprennent qu'imparfaitement le patois, ne penseront guère à lui en faire un reproche, bien au contraire ![272]

Plus remarquable encore, Loquin poursuit sa présentation par une description de la mise en pratique de ces textes : il s'agit en réalité de saynètes que Blanc, non content de les écrire, jouait lui-même. Il ne se contentait pas de les réciter, il les jouait vraiment, en costume :

> Mais ce n'est pas seulement à la lecture qu'il faut juger ces pièces, c'est à l'audition ! Il faut entendre leur auteur les débiter avec un naturel charmant. Il les dit toujours *en costume*, ce qui n'ajoute pas peu à l'effet ; on a devant les yeux, on voit, son paysan, avec son grand chapeau, sa veste de velours, son foulard lie de vin et son bâton noueux, qui vient se lamenter, en personne, au sujet de son double supplice. On voit aussi la pauvre cadichonne, avec son grand bonnet et sa croix à la Jeannette, pleurant ses amoureux d'autrefois, et sa taille, et bien autre chose encore ![273]

Blanc était donc capable de jouer ses textes, qui se rapprocheraient des canevas sur lesquels, à la façon des comédiens de farces, l'auteur-acteur improvise un monologue. Loquin semble en effet laisser entendre que même *Mous quarante ans,* qui est censé être un poème et pas du tout une pièce, pouvait être également mis en scène et joué par un Blanc coiffé de *son grand bonnet.* Blanc l'a d'ailleurs lui-même indiqué dans ses textes :

> *Me soubèny que maougre la défènse sébère daou ministre, l'ey récitade soubèn sigue déns lous councerts, sigue déns lous théâtres, é que touts lous cops, quan arribèby as passatges que bény d'espliqua, lous aouditurts me proubaben, én m'approubèn, qu'èren aou fait de mes allusiouns.*
>
> [Je me souviens que malgré la défense sévère du ministre, je l'ai récitée souvent soit dans les concerts, soit dans les théâtres, et qu'à chaque fois, quand j'arrivais aux passages que je viens d'expliquer, les auditeurs me prouvaient, en m'approuvant, qu'ils étaient au fait de mes allusions.][274]

Alain Viaut, citant Sylvain Trébucq, évoque une note d'Aurélien Vivie (1827-1903), chef de division à la Préfecture de la Gironde, qui possédait un exemplaire du *Supplice*. Vivie mentionne que « cette anecdote fut représentée au Théâtre Napoléon le 10 novembre 1866 devant une salle comble »[275]. En mai 1879, *Les Petites Annonces Théâtrales et Musicales,* hebdomadaire parisien d'information sur les spectacles ayant lieu partout en France, indique :

> (Bordeaux) A l'*Alcazar*, on se donne le luxe d'une pièce dans l'idiome cher aux habitants de la Gascogne, *La Recardeyre daou récoles*, en 4 tableaux, de M. Th. Blanc. L'auteur, jouant le rôle d'Anniche, y débite des tirades d'une verve endiablée qui électrise un public facilement inflammable. Sandis ! quelle verve, quel brio ![276]

Les témoignages et preuves abondent, Blanc était comédien, et ses textes étaient en réalité des petites pièces populaires. Ce trait le rattache encore une fois à Verdié, et rappelle de façon surprenante les lignes que Grellet-Balguerie consacre au vannier-rimeur bordelais, quand il le décrit mimant et se donnant en spectacle dans le corps de garde devant ses camarades. Or, encore une fois, aucune allusion de Loquin.

---

[272] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 87.
[273] *Ibid.*, p. 89.
[274] Théodore Blanc,1871. « L'Empire é la béritat (suite) ». *La Gironde du Dimanche*, n° 105, 1er janvier 1871, *in* Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 11.
[275] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 255.
[276] *Les Petites Annonces Théâtrales et Musicales. Feuille d'avis et d'information, paraissant tous les samedis.* Date illisible (mai 1879), p. 3. Paris, BnF, département Littérature et art, 8-YF-34.

Force est de constater que la situation est curieuse : Loquin veut nous présenter l'archétype de la vraie poésie bordelaise, en occitan. Il achève en disant que

> M. Théodore Blanc, avec ses pièces de vers, dont le plus grand nombre est encore en portefeuille, nous paraît être le meilleur représentant actuel de la vraie poésie bordelaise, celle du terroir, la seule qui ne soit pas artificielle, celle, en un mot, qui est comprise et goûtée par tous. Nous ne pouvons mieux terminer cette trop rapide appréciation du talent de M. Blanc qu'en souhaitant à ce jeune poëte de rencontrer dans notre ville un éditeur intelligent, qui comprenne tout le succès qu'aurait, sans aucun doute, si elle était établie dans des conditions de bon marché, sa collection de contes, et qui en fasse paraître une édition complète.[277]

Parler, en 1868-69, de la « vraie poésie bordelaise » gasconne sans faire la moindre allusion à Verdié, exactement comme s'il n'avait jamais existé, c'est un petit exploit... Mais placer Blanc, illustre inconnu de 28 ans, qui ne s'est alors signalé que par la parution chez Gounouilhou de trois ou quatre opuscules gascons dont l'un est quasiment un pastiche de Verdié, à la place du *Meste* gascon ignoré, cela ne peut être, encore une fois, qu'intentionnel. Loquin ignore sciemment, on peut du moins en faire l'hypothèse, cette veine littéraire que Crugy, l'imprimeur aux sympathies orléanistes, et le libraire Goudin, s'apprêtent à consacrer, en éditant le premier volume d'œuvres complètes de Verdié, dont le succès sera tel qu'il sera réimprimé à quatre reprises dans la seule année 1869, puis encore en 1875. Même si Auguste Bord, l'imprimeur républicain, a lui aussi réimprimé plusieurs textes de Verdié l'année précédente, il est possible de se demander si Verdié ne représente pas aux yeux de Loquin – autant dire aux yeux de Gounouilhou et Lavertujon – une référence trop connotée politiquement. Loquin semble davantage s'inquiéter des pamphlets de Dador et Lavache, dont Blanc est présenté comme le pourfendeur. Le jeune typographe, fils d'un proscrit de 51, fils d'ouvrier et ouvrier lui-même, ne serait-il pas l'alternative, non seulement à ces réactionnaires bigots vieillissants, mais à Verdié lui-même ? Verdié, l'ami du Roi, l'ennemi des républicains de 93 – héritiers des Lumières desquels les deux imprimeurs se réclament – Verdié, le collaborateur de la veuve Cavazza, l'épouse d'un traître guillotiné en 1794, qui a prêché la République avant de devenir, à la Restauration, le principal diffuseur de la propagande royaliste et catholique... Verdié, c'est peut-être trop en demander à des républicains progressistes, influencés par le rationalisme, encore que Georges Bouchon ne manque pas de célébrer le fait que l'imprimerie Gounouilhou soit capable de faire preuve dans ses productions imprimées d'un véritable éclectisme :

> Dans une autre partie de ce volume nous donnerons la liste des principaux ouvrages publiés ou imprimés par M. G. Gounouilhou. Il serait donc superflu de les citer ici. Nous nous bornerons à dire qu'outre les travaux de l'Archevêché, qui étaient dans la maison depuis deux siècles et demi, M. Gounouilhou a eu encore ceux de la Cour d'appel de Bordeaux ; de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; de la Municipalité qui, en 1865, lui confiait le soin d'imprimer la magnifique série des publications des Archives municipales ; de la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux; des Facultés des lettres et des sciences ; de la Société Philomathique ; de la Société des Archives historiques de la Gironde ; de la Société des Bibliophiles de Guyenne ; de la Société des Sciences physiques et naturelles ; de la Société de Médecine et de Chirurgie ; de la Société de Géographie, etc.[278]

Précisons, puisqu'il est question de Léo Drouyn, que Lesfargues-Lagrange présente l'auteur de la *Guienne militaire* sous un aspect peu connu du grand public : celui d'un passionné de langue occitane :

[277] Paul Lavigne, 1869, *op. cit.*, p. 88.
[278] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 326.

> M. Léo Drouyn est un bon artiste. Je n'ai jamais compris sa passion pour les vieilleries patoises dont la science moderne n'a que faire. Ce savant passerait la nuit aux Archives pour savourer des documents écrits dans le patois de Bègles ou le patois bazadais. Il y a deux hommes dans cet académicien : l'artiste et le compilateur[279].

Certes, il n'était pas besoin d'être républicain pour être imprimé chez Gounouilhou. En revanche, il fallait l'être pour écrire dans les colonnes de *La Gironde, La Petite Gironde* ou *La Gironde du Dimanche,* et plus encore pour faire partie des officiers de plume chargés de transmettre la pensée républicaine et de porter les candidats de la République, intégrant ce contingent de serviteurs de l'ombre qu'évoque Louis Girard :

> De fait, la République des Comités existe déjà, divisée, mais efficace. D'obscurs militants lui vouent leur vie ; elle a ses cadres moyens remplis d'hommes de valeur...[280]

En revanche, Verdié, c'est une tradition bordelaise – la « vraie poésie bordelaise » de Loquin – et c'est aussi, comme le souligne Philippe Gardy, un filon des plus juteux pour les imprimeurs de Bordeaux. Au-delà même de ce fait, la persistance et la continuation d'un écrit occitan, parfois orienté idéologiquement, dans Bordeaux pose la question de l'utilisation de ce vecteur de communication auprès de la population. Autrement dit, si les catholiques réactionnaires ont utilisé l'idiome local qui est encore vraisemblablement en grande partie celui du peuple, à des fins politiques, c'est peut-être qu'il garde son efficacité.

L'invention de Théodore Blanc, dans l'année 1868-69, sous la plume d'Anatole Loquin, mais sous la haute bénédiction de Gustave Gounouilhou et André Lavertujon (comment « Lavigne du seigneur Gounouilhou » aurait-il pu faire acte d'indépendance ?), peut donc être regardée comme la volonté de dresser, face au royaliste Verdié, un contre-Verdié. Et qui dit contre-Verdié, dit non pas se placer dans l'héritage de Verdié, mais en opposition à lui : une alternative à Verdié, en somme. Cela explique peut-être le refus de Loquin de revendiquer une quelconque filiation avec le vieil auteur de *Cadichoune e Mayan.* Théodore Blanc ne serait-il pas, dans l'esprit des deux imprimeurs, ce contre-Verdié jeune, talentueux, républicain, rationaliste et vraisemblablement anticlérical ? Un Verdié nouveau tout aussi farceur, tout aussi cabotin, tout aussi profondément bordelais que l'autre, mais à même de prendre part à l'édification idéologique des masses ? En ces temps qui voient le Second Empire vaciller et branler sur ses bases, et la possibilité du retour de la République se faire de plus en plus envisageable, l'hypothèse mérite de retenir notre attention.

2 Ni ouvrier, ni paysan : l'héritage social et politique de Théodore Blanc

On a déjà abondamment évoqué la vie et les origines de Jean-Théodore Blanc. Les travaux d'Edouard Bourciez dans la revue félibréenne béarnaise *Reclams de Biarn e Gascougne*[281] en 1928, repris par le majoral Berthaud dans sa synthèse sur la littérature occitane du Bordelais[282], et sutout les recherches d'Alain Viaut grâce auxquelles nous connaissons mieux Théodore Blanc, notamment son milieu social et ce que l'on peut présumer de son parcours.

[279] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 44.
[280] Louis Girard,1960. « Introduction », Coll. *Les élections de 1869.* Recueil publié avec le concours du CNRS et de l'École Pratique des Hautes Études. Société d'Histoire de la Révolution de 1848, Paris, p. 11.
[281] Édouard Bourciez, 1928, *op. cit.*, pp. 181-184.
[282] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*

Jean-Baptiste-Théodore Blanc, de son nom complet, est né le 19 septembre 1840 au Bouscat et décédé à Toulouse le 9 octobre 1880. Il est le fils de François Blanc, un menuisier originaire de Lescure d'Albigeois, bien connu des services de police du Second Empire pour son implication républicaine à tendance socialiste, « et de Pétronille Videau, veuve avec un fils, fille d'un tonnelier du Bouscat »[283]. Théodore Blanc puise donc dans son milieu familial les deux grandes orientations qui marqueront son œuvre, et plus simplement sa vie : l'engagement politique dans les rangs d'un républicanisme socialiste qui se développe au cours de ce troisième quart du XIX[e] siècle, et l'écriture en occitan qui deviendra à terme une forme d'engagement vers la fin de la vie de l'auteur. Blanc est issu d'un milieu occitanophone. Nous ignorons si François Blanc, le père, parlait couramment occitan. Toutefois, il est difficilement concevable, étant né dans un village du Tarn, qu'il ait pu l'ignorer. En revanche, Blanc semble laisser entendre dans un texte gascon paru dans son propre journal, *Lou Raouzelet,* le 17 juillet 1871, que c'est sa mère qui lui aurait transmis la pratique de l'idiome local. Théodore Blanc a deux sœurs cadettes, nous dit toujours Alain Viaut, Marie (1844) et Bazilide (1846). Il perd sa mère le 5 octobre 1862 ; il a alors vingt-deux ans. Cette figure de la mère disparue précocement sera plus tard liée dans certains aspects de son discours à une personnification de la langue occitane. Jean-Théodore Blanc se marie en novembre de la même année avec la fille d'un charretier de Bruges, commune située juste au nord du Bouscat, qu'elle jouxte, Jeanne Dosque[284]. Cette information est importante, car ce qui n'est encore qu'une bourgade située au bord du grand marais de l'ouest de Bordeaux, pays de maraîchers, va devenir le domaine d'action de celui qui signera désormais Théodore Blanc, qui s'y installe avec sa famille. Ses trois filles y naissent : Elizabeth Suzanne (1863), Jeanne Clotilde (1865) et Julie (1870), décédée l'année suivante. Théodore Blanc est alors inscrit comme typographe[285]sur son registre de mariage. Al. Viaut a identifié le lieu de décès de Théodore Blanc : celui qui était désormais enregistré comme imprimeur-typographe mourut le 9 octobre 1880, rue Sainte-Thérèse n° 24 à Toulouse. Son épouse, devenue laitière, résidait encore à Bruges[286]. Nous ne savons pas de quoi est décédé Théodore Blanc, à l'âge de quarante ans exactement. Edouard Bourciez nous informe – mais sans citer ses sources – qu'il « tomba gravement malade de la poitrine » avant de mourir « obscurément »[287].

Venu s'installer d'abord à Ayguemorte-les-Graves, dans le canton de La Brède, à une vingtaine de kilomètres de Bordeaux, François Blanc, son père, se fixa finalement au Bouscat, au nord-ouest de l'agglomération, sur le bord du grand marais sud-médoquin. Il a notamment connu la prison (vraisemblablement le fort du Hâ) dès le 3 décembre 1851, lendemain du coup d'État du président Louis-Napoléon Bonaparte, y restant jusqu'au 3 février 1852.[288] Une note jointe à son dossier et retrouvée aux Archives départementales de la Gironde, précise en outre que

> Monsieur Blanc demeure près l'église du Bouscat, il a été arrêté pour cause politique le 3 décembre 1851 et sorti sous caution. Cet homme est redouté par ses [adversaires] pour ses [préceptes] et craignent qu'il obtienne la permission de tenir le cabaret qu'il demande. Cependant depuis une visite domiciliaire faite par l'autorité de cette commune chez lui, il n'est plus si intrépide.[289]

[283] *Ibid.*, p. 239.
[284] *Ibid.*, p. 239.
[285] *Ibid.*, p. 239.
[286] *Ibid.*, p. 239.
[287] Édouard Bourciez, 1928, *op. cit.*, p. 181.
[288] Archives départementales de la Gironde 1 M 383, *in* Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 242.
[289] Archives départementales de la Gironde 1 M 383.

Théodore Blanc évoque brièvement cet évènement dans le n° 102 de la *Gironde du Dimanche* (27 novembre 1870) :

> *Moun pay, qu'ère un républicain loyal, chéns méchancetat, estut émpreysounat én dize-huyt cén cinquante-dux, à la suite d'un faous rapport feyt per quaouques éndibidus que se didèben sous amics. E aquits éndibidus esturen pagats per aco.*
>
> [Mon père, qui était un républicain loyal, sans méchanceté, fut emprisonné en 1852 à la suite d'un faux rapport fait par quelques individus qui se disaient ses amis. Et ces individus furent payés pour ça.]

Tout en se trompant légèrement dans les dates (il n'avait que onze ans à peine à l'époque des faits), Blanc laisse entendre que son père a été dénoncé, ce que semblent confirmer les documents joints au dossier de François Blanc, qui mentionne nommément plusieurs délateur, dont Glaentze, garde-champêtre de la commune du Bouscat, Eyquem, aubergiste au bourg de cette commune, chez lequel François Blanc avait manifestement ses habitudes, ou encore le sieur Bouyssou, perruquier. Il est en outre question dans la note jointe citée ci-dessous d'une visite domiciliaire (comprendre une perquisition) « faite par l'autorité de cette commune chez lui », ce qui laisserait entendre que ce serait la municipalité même du Bouscat qui en serait à l'origine. François Blanc aurait été pris en train de distribuer *La Tribune*, journal proscrit, dont le procès-verbal de la perquisition atteste bien qu'un numéro en fut trouvé chez lui[290]. Il s'agit vraisemblablement de *La Tribune de la Gironde*, journal républicain créé dans la foulée de la révolution de 1848, le 15 octobre de cette année, et qui dès les élections présidentielles de décembre suivant, se signale par son acharnement contre le candidat Louis-Napoléon Bonaparte :

> Dans cette lutte suprême, tout républicain qui donnerait sa voix à Louis Bonaparte serait un transfuge ; tout républicain qui ne voterait pas serait un déserteur... M. Louis Bonaparte est jugé. Tous ceux qui voleront pour lui trahiront la liberté et la France.[291]

La Tribune est alors l'ancêtre en quelque sorte de ce que sera *La Gironde* pendant le Second Empire. Notons que lors des élections de 1848, elle n'appelle pas à voter pour Ledru-Rollin, mais pour le candidat républicain centriste et modéré, le général Cavaignac, président du Conseil. Une contradiction semble se dessiner entre ce que nous croyons savoir de François Blanc. D'une part il s'affiche comme un partisan du radical-socialiste Ledru-Rollin au point d'avoir son portrait chez lui, également membre selon les accusations de la police impériale du club socialiste du Bouscat,[292] mais il se fait arrêter et incarcérer pour avoir distribué des exemplaires d'un journal républicain centriste, qui défend les intérêts d'un candidat rival de Ledru-Rollin :

> Électeurs, soyez tous à votre poste et remplissez le devoir que le pays attend de vous : il s'agit de conjurer la guerre civile dont nous menacent les ennemis de la République... À leur mannequin grotesquement affublé de friperies impériales, opposez donc un homme sérieux, un homme qui ait fait ses preuves de courage, de loyauté, de talent. Si vous voulez la reprise des affaires, le rétablissement de la confiance et du crédit ; si vous voulez que la République tienne les promesses qu'elle a faites au pays, repoussez l'aventurier de Boulogne et votez en masse pour le général Eugène Cavaignac ![293]

---

[290] Archives départementales de la Gironde 1 M 383. Compte rendu de visite domiciliaire.
[291] *La Tribune de la Gironde*, 19 novembre 1848, *in* Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 336.
[292] Archives départementales de la Gironde, voir *supra* note 290.
[293] *La Tribune de la Gironde*, 11 décembre 1848, *in* Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 336.

Il n'est donc pas interdit de voir dans ces accusations, et dans les termes dans lesquels François Blanc est décrit dans les sources impériales : un perturbateur, « socialiste effréné », coupable d'incitation à la guerre civile, de soutien aux anarchistes et fauteurs de trouble, un « compromis politique considéré comme très dangereux »[294], une accusation probablement fantaisiste et montée de toutes pièces, tant les données sont contradictoires.

Imprimée chez Balarac, rue du Temple, puis chez Harel, successeur de Cruzel, rue des Ayres et enfin chez Lanefranque, rue Montméjan[295], *La Tribune de la Gironde* est dirigée par Eugène Tandonnet, rédacteur en chef, républicain et franc-maçon notoire, exilé plus de huit ans à Saint-Sébastien après le coup d'État de 1851, par Labarrière fils et par Alexandre-Étienne Simiot. Tous seront exilés. Simiot et une partie de l'équipe de *La Tribune* formeront plus tard l'ossature de *La Gironde* dans sa version républicaine dirigée par Gounouilhou et Lavertujon.

Ainsi de Blanc le père, semble-t-il diffuseur de *La Tribune,* à Blanc le fils, collaborateur à *La Gironde* et à *La Gironde du Dimanche,* comme typographe puis comme chroniqueur gascon, il y a donc une continuité cohérente. Al. Viaut avance l'idée que Théodore Blanc ait été « peut-être embauché à ce quotidien grâce aux relations républicaines de son père »[296]. Cette hypothèse est renforcée par le fait que François Blanc avait probablement été en contact avec des gens qui, plus tard, travaillèrent à *La Gironde,* et qui avaient une dette envers le menuisier tarnais, condamné à deux mois de prison ferme pour avoir diffusé leur organe. Blanc faisait en effet probablement partie de ce que la police impériale appelle le « club socialiste du Bouscat », et qui se donnait lui-même le nom de « Comité Général Démocratique de la commune du Bouscat », ainsi que l'atteste un fragment en fort mauvais état de conservation d'un des procès–verbaux incriminés, versé au dossier de François Blanc. Il semblait en outre lié à un nommé Soupenne, dont le nom revient plusieurs fois dans le dossier, ancien vice-président de cette assemblée. Le comité semblait s'inscrire fortement dans l'esprit républicain de 1792, dont les référentiels semblent avoir été réactivés à l'occasion de la révolution de 1848, s'appelant « citoyen », signant « salutation fraternelles », décrétant « la Patrie en danger », appelant sans cesse de ses vœux « la démocratie et le progrès ». Si ce comité incitait à la diffusion de *La Tribune,* cela semble confirmer que si son républicanisme était hors de doute, son rattachement au socialisme paraît, lui, difficile à croire. Le compte rendu est très flou sur plusieurs points, notamment sur cette « copie de lettre signée par Blanc relative à la propagande socialiste à l'occasion de la lettre de Félix Piat au comte de Chambord ». L'avocat et pamphlétaire Félix Pyat, activiste d'extrême-gauche et communard (1810-1889), s'est rendu célèbre entre 1849 et 1869, période où il se trouve en exil en Suisse, en Belgique et en Angleterre, pour ses pamphlets directs et crus, parfois jugés grossiers et déplacés, volontiers injurieux, adressés à plusieurs personnalités du temps. Il eût été intéressant de savoir ce que François Blanc pensait de Félix Pyat, qui s'illustra sous la Commune, alors que son fils Théodore s'inscrivit parmi ceux qui condamnaient l'insurrection parisienne. Aucune précision véritable n'est donnée à ce sujet. Il est aussi question d'«une brochure intitulée *La République Démocratique et Sociale* ». Il s'agit sans doute du texte portant ce titre publié en 1849 par Maurice Lachâtre (1814-1900), éditeur et publiciste, ardent propagateur des idées républicaines, et ami de Félix Pyat. Lachâtre est depuis 1846 le propriétaire du château d'Arbanats, en Gironde. Proche de Proudhon, Pyat, mais aussi d'Allan Kardec, Lachâtre – quoique banquier et châtelain – publie en 1865 un *Nouveau dictionnaire*

[294] Archives départementales de la Gironde 1 M 383, mandat de dépôt et interrogatoire contre François Blanc par le Tribunal de Première Instance de Bordeaux (31/12/1851) *in* Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 243.
[295] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 336.
[296] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 244.

universel dans lequel sont exposées des thèses relatives au socialisme et au saint-simonisme ; il tentera par la suite de les mettre en pratique dans son domaine d'Arbanats. Il participa également de façon active à la Commune avant de s'exiler et fut un des traducteurs et éditeurs français du *Capital* de Marx. La présence chez François Blanc de ce texte, tout comme le fait qu'il puisse être soupçonné d'avoir appuyé les propos de Félix Pyat, indiquent une orientation clairement socialiste chez le menuisier, mais l'ensemble des données que l'on possède de lui laissent davantage l'impression d'une pensée en construction autour d'axes tels que la République, le socialisme ou la démocratie, sans que l'on puisse être véritablement certain qu'elle se soit formellement positionnée sur l'une ou l'autre de ces doctrines. François Blanc était très certainement un républicain radical, porté sur la question sociale et les propositions qu'avançaient les socialistes les plus avancés, fussent-ils proudhoniens ou saint-simoniens :

> Ni anarchiste, ni sans doute extrémiste, François Blanc, comme d'autres, après le coup d'état de Napoléon III, demeura attaché au courant de la démocratie sociale et au républicanisme de 1848.[297]

Il nous sera donné de voir que son fils en conservera quelques traces. Mais Théodore Blanc, s'il se ressent d'une très forte tradition patriotique, jacobine, même dirions-nous – ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour un auteur dont la quasi-totalité de l'œuvre connue est en langue minoritaire – montre aussi des influences politiques et philosophiques de son temps. Ainsi, Blanc affiche un discours modérément anticlérical : ses sorties contre ceux qui sont *toujoun darey la soutane daou curét* (toujours derrière la soutane du curé) sont nombreuses (n° 94, 2 octobre 1870) et il ne peut se résoudre à voir la France engraisser *das mileys de curés* (des milliers de curés, n° 130, 2 juillet 1871) comme le veulent, selon lui, les monarchistes. Mais ses critiques sur les messes en musique, comme à la fin de son article du n° 104 (25 décembre 1870) laissent entendre que s'il est opposé à l'Église, il n'est pas hostile à la religion elle-même, dont il est capable de parler en termes surprenants :

> *N'és-hét pas hountoux de beyre une gleyse, oun chacun bén, récuillit, préga lou Diu de paix, de justice, mort misérablemén sus la croutz, n'és-hét pas hountoux de beyre aquére gleyse se rempli de couquétes coubertes de soye é d'ort, poussén das esclats de ride, ribalisa de luxe quan tan de malhérux soun transits de misère, é que bènen, après aougé pagat lurs places coume aou théâtre, escouta un bouill de braouillayres que ne saben pas ço que canten ? N'és-hét pas hountoux de beyre lou preste, que se di l'apôtre de Jésus qu'ère si praoube é que castiguét si bien lous marchands daou temple, fa coumerce de sa gleyse coume un diretturt de coumédie ?*
>
> [N'est-ce pas honteux de voir une église, où chacun vient, recueilli, prier le Dieu de paix, de justice, mort misérablement sur la croix, n'est-ce pas honteux de voir cette église se remplir de coquettes couvertes de soie et d'or, poussant des éclats de rire, rivaliser de luxe quand tant de malheureux sont transis de misère, et qu'ils viennent, après avoir payé leurs places comme au théâtre, écouter une bande d'aboyeurs qui ne savent pas ce qu'ils chantent ? N'est-ce pas honteux de voir le prêtre, qui se dit l'apôtre de Jésus qui était si pauvre et qui châtia si bien les marchands du temple, faire commerce de son église comme un directeur de théâtre ?]

S'il est un patriote ardent, peut-être aussi parce que les circonstances l'exigent, Blanc est aussi capable de lever le voile sur certains aspects tout aussi surprenants de ses convictions politiques. Blanc était un admirateur de Victor Hugo dont il s'inspira, semble-t-il, pour certains de ses poèmes[298] et qu'il peignit sous des traits héroïques dans le n° 114 (12 mars 1871), qui narre une séance de la Chambre des députés, siégeant alors au Grand Théâtre de

[297] *Ibid.*, p. 243.
[298] Pierre-Henri Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 70.

Bordeaux. Dans le n° 101, du 20 novembre 1870, il se fait de façon un peu surprenante l'avocat de la construction européenne – un des thèmes chers au cœur de Victor Hugo – également porté à Bordeaux par l'imprimeur républicain Bord :

> *Aném, lous publes soun das pecs per ne pas coumpréne que badré millou mette de coustat aquits quaouques éndibidus féroces, é fa de l'Urope une soule é même République ! Si aco ère ataou, digun ne cerqueré à aouménta soun Estat as despéns d'un aoute, puisque l'Urope ne fourmeré qu'un soul Estat. Saby, malhérusemén, que gna per paouse aban qu'aco n'arribe ; mais quan lou beyran, lous publes, labéts, aou liu de despénsa l'argén à founde das canouns, das bouléts, de les balles, à fabriqua das sabres é das fusills, aou liu de se rouina é de perde lur téms é lur bie déns lous coumbats, s'ouccuperan à saména la terre, à aouménta lou coumerce é l'éndustrie, é seran amics.*
>
> [Allons, les peuples sont des idiots pour ne pas comprendre qu'il vaudrait mieux mettre de côté ces quelques individus féroces, et faire de l'Europe une seule et même République ! S'il en était ainsi, personne ne chercherait à augmenter son État aux dépens d'un autre, puisque l'Europe ne formerait qu'un seul État. Je sais, malheureusement, qu'il y en a pour longtemps avant que cela n'arrive ; mais quand nous le verrons, les peuples, alors, au lieu de dépenser l'argent à fondre des canons, des boulets et des balles, à fabriquer des sabres et des fusils, au lieu de se ruiner et de perdre leur temps et leur vie dans les combats, s'occuperont à ensemencer la terre, à augmenter le commerce et l'industrie, et seront amis.]

Le patriote Blanc ne voit donc pas de contradiction à fondre la France dans une République d'Europe, probablement une République fédérale à l'américaine, comme la prônait Bord (propriétaire du journal *La Victoire, organe des États-Unis d'Europe*), et comme l'atteste le fait qu'aussi bien les États-Unis que la Confédération Helvétique soient pour Blanc les exemples-types de système républicain triomphant, comme il l'énonce dans le n° 112 (26 février 1871) :

> *Lous Estats-Units é la Suisse soun tranquilles ? Acos que touts lurs habitèns soun débouats à la natioun, à la République, é que digun ne pénse à se chamailla per mette taou ou taou rey sus lou troune. Lous Estats-Units é la Suisse soun riches, parcèque lous habitèns, aou liu d'émplouya lur téms à counspira per un rey, l'émplouyen à amélioura l'agriculture, lou coumerce, l'éndustrie, é que l'argèn despénsat per un rey, per sa famille é per une armade, sert à coustrui de les machines que baillen das pu gros bénéfices.*
>
> [Les États-Unis et la Suisse sont tranquilles ? C'est que tous leurs habitants sont dévoués à la nation, à la République, et que personne ne pense à se chamailler pour mettre tel ou tel roi sur le trône. Les États-Unis et la Suisse sont riches, parce que les habitants, au lieu d'employer leur temps à conspirer pour un roi, l'emploient à améliorer l'agriculture, le commerce, l'industrie, et que l'argent dépensé pour un roi, pour sa famille et pour une armée, sert à construire des machines qui donnent de plus gros bénéfices.]

Comment ne pas relier ce discours à celui que prononça Victor Hugo prononça le 21 août 1849 à l'occasion du Congrès International de la Paix de Paris :

> Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi ! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie.Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France.Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées.Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le

> parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France.Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être.[299]

Tout le discours à la fois européiste (néologisme anachronique pour l'époque, mais désignant le même courant de pensée) et empreint du positivisme d'Auguste Comte et d'Émile Littré résume la pensée hugolienne de construction d'une République fédérale d'Europe, ainsi que du progrès comme principal vecteur de paix entre les peuples et de bonheur pour l'Homme :

> Le Progrès calme et fort, et toujours innocent,
> Ne sait pas ce que c'est que de verser le sang.
> Il règne, conquérant désarmé ; quoi qu'on fasse,
> De la hache et du glaive il détourne sa face,
> Car le doigt éternel écrit dans le ciel bleu
> Que la terre est à l'homme et que l'homme est à Dieu
> Car la force invincible est la force impalpable. –
> Peuple, jamais de sang ! – Vertueux ou coupable [...][300]

Victor Hugo visait le Second Empire quand, de son exil à Jersey, il publia ce poème dans son recueil *Châtiments* (plus tard *Les Châtiments*).

Théodore Blanc, fils d'un artisan et de la fille d'un tonnelier, est donc, comme Proudhon, réellement issu d'un milieu social populaire, et pour sa famille maternelle – qui constitue physiquement le foyer où réside la famille et où il a grandi – un milieu probablement d'origine paysanne. Quand, plus tard, Blanc s'adressera *as paysans coume jou* (aux paysans comme moi), il y aura donc un double jeu de masques : derrière monsieur de la ville qui écrit en patois dans le journal pour essayer d'imiter les paysans, se cache en réalité un ouvrier qualifié, né dans un milieu social et géographique baignant dans une authentique ruralité.

Blanc est le fruit d'un milieu républicain de gauche à sympathies socialistes, qui avec le temps s'est enrichi d'influences diverses : social sans être socialiste, partisan du bien-être de chacun et de l'égalité entre les hommes sans être « partageux » ni remettre en cause le droit sacré de la propriété privée, anticlérical sans être antichrétien, influencé par le positivisme mais sans prôner l'athéisme, solidaire de la condition ouvrière mais soucieux d'un libéralisme économique d'État, patriote à sensibilité jacobine, mais partisan d'une construction européenne très avancée. La pensée politique de Blanc est difficile à cerner de prime abord tant elle s'enrichit d'un grand nombre de courants politiques, idéologiques et philosophiques de son temps.

Au milieu du XIX^{e} siècle, Le Bouscat et Bruges sont encore des communes rurales de la couronne maraîchère de Bordeaux, cette ceinture de verdure jusque là vouée à la viticulture, et où se pratique désormais de plus en plus l'élevage, essentiellement laitier, et le maraîchage, comme le rappelle le géographe bordelais Pierre Barrère.

> En une période où les transports étaient trop lents pour permettre l'acheminement à longue distance des denrées périssables, des légumes frais en particulier, Bordeaux a fait naître à ses portes même une banlieue maraîchère capable de satisfaire à ses besoins. Au milieu du XIX^{e} siècle, elle y parvenait à peu près seule[301].

[299] Victor Hugo, 1875. *Actes et paroles. Avant l'exil*, Congrès de la Paix 1849. Discours d'ouverture.
[300] Victor Hugo, 1853. *Châtiments*, Genève et New-York, p. 197.
[301] Pierre Barrère, 1949. « La banlieue maraîchère de Bordeaux », *Cahiers d'Outre-mer*, 6, pp. 136-173.

Théodore Blanc, comme plus tard le médecin félibre du Taillan-Médoc Roger Romefort dit Gric de Prat (1886-1938), comme l'anonyme des *Secrets du Diable,* comme Jean Lacou, est ici de ce terroir périurbain, encore hésitant à cette époque entre un univers clairement rural et l'urbanisation galopante. La ville qui grandit et s'industrialise « autour des gares des ports et des pôles tels que Bègles ou la rive droite »[302] influence les modes de vie, sans remettre en cause la profonde ruralité de ces cantons dévolus d'abord à la viticulture, puis au maraîchage. L'identité complexe de Théodore Blanc, ses contradictions, ses conflits même, s'expliquent sans doute en grande partie par le fait d'être issu de ces milieux, *paysan e oubrey*, paysan et ouvrier, comme il se définira lui-même.

3 Théodore Blanc : la caution gasconne des républicains

Au moment où nous voyons Théodore Blanc faire son apparition « officielle », c'est à dire au moment où Loquin-Lavigne se fait son introducteur au sein de la nébuleuse Gounouilhou-Lavertujon, une échéance électorale majeure s'annonce à l'horizon : les élections législatives de 24 mai et 7 juin 1869. Ces élections restent dans les annales pour avoir été parmi les plus perturbées du XIX^{e} siècle. Elles donnent lieu à des affrontements physiques entre les représentants de l'opposition républicaine et les forces de l'ordre. La presse, désormais affranchie de la tutelle de la censure, se déchaîne dans tous les camps en lice : royalistes légitimistes et orléanistes, bonapartistes, républicains libéraux et radicaux, certains « irréconciliables », d'autres prêts à davantage transiger... *La Gironde*, si on se donne la peine d'examiner en détail les hommes qui la composent et la font, semble renfermer des sensibilités très différentes. Mais globalement, la présence de Jules Simon comme candidat officiel dans la deuxième circonscription de la Gironde, aux côtés de Gounouilhou lui-même qui se présentait dans la première face au riche négociant Nathaniel Johnston (1836-1914) candidat officiel, puis officieux, indique une ligne, idéologique. Simon, comme le précise Louis Girard dans *Les élections de 1869* incarne, comme Jules Ferry, « la transition entre la gauche ouverte, plus libérale que démocrate, et la gauche radicale où se rassemblent des personnalités en réalité très différentes mais qui offrent ce trait commun de se proclamer irréconciliables vis à vis du régime »[303]. Du tiers-parti qui émerge, il est parfois difficile de discerner les nuances idéologiques, tant les stratégies locales jouent pour des candidats qui ont alors le droit de se présenter dans plusieurs circonscriptions à la fois. C'est le cas pour l'opposant – et vainqueur – d'André Lavertujon, Nathaniel Johnston, qui appartient manifestement à cette catégorie au sein de laquelle la distinction s'avère « insensible entre le dynastique agréé, officieux, et l'indépendant dynastique »[304]. Le dimanche 6 juin 1869, à la veille du second tour, Blanc l'attaque d'ailleurs frontalement à ce sujet dans le n°24 de *La Gironde du Dimanche* :

> *Es assez maleysit, én effet, dé sabé à qué s'én téni sus lou coumpte de moussu Jouhnstoun. Déns une réunioun publique à Castelnaou, moussu Jouhnstoun a prétendut né pas boulé accepta nade fabur de l'administratioun, puey a ajoutat que séré récounéchén as maires si boulèben lou sousténi. Qué baou dire aquet lengatche ? Si moussu Jouhnstoun né baou pas l'ajude de l'administratioun, perqu'és aco que demande l'apouy das maires ? Si lous maires, én lou proutégén, agissèben countre lou désirt daou préfet, és ségu qué séren bleymats de lur counduite. Puisque lous déchen trabailla aou proufit de*

[302] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 243.
[303] Louis Girard, 1960, *op. cit.*, p. 12.
[304] *Ibid.*, p. 18.

moussu Jouhnstoun, jou didy, é tout lou mounde abèque jou, qu'aquet candidat és agréable à moussu de Bouville, é, pér suite, és candidat oufficiel.

[Il est assez difficile, en effet, de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de monsieur Johnston. Dans une réunion publique à Castelnau, monsieur Johnston a prétendu ne pas vouloir accepter la moindre faveur de l'administration, puis a ajouté qu'il serait reconnaissant aux maires s'ils voulaient le soutenir. Que veut dire ce langage ? Si monsieur Johnston ne veut pas l'aide de l'administration, pourquoi donc est-ce qu'il demande l'appui des maires ? Si les maires, en le protégeant, agissaient contre le désir du préfet, il est certain qu'ils seraient blâmés de leur conduite.Puisqu'on les laisse travailler au profit de monsieur Johnston, je dis, et tout le monde avec moi, que ce candidat est agréable à monsieur de Bouville (préfet de la Gironde ndle), et, de ce fait, *est candidat officiel*.]

L'arrivée de Théodore Blanc dans les colonnes de *La Gironde du Dimanche* peut être datée avec précision : le dimanche 7 février 1869, dans le numéro 7 du nouveau supplément dominical, le typographe âgé de vingt-huit ans livre son premier opus, *Après lou tiratche aou sort,* qui, de prime abord, pourrait ne paraître pas d'une très grande actualité puisqu'il s'agit d'une critique de la loi Niel, votée en février 1868 (juste un an plus tôt) au terme de plusieurs mois de débats. Créé en décembre 1868 par Gounouilhou pour « compléter l'œuvre de propagande démocratique de la *Gironde* quotidienne »[305], *La Gironde du Dimanche* est pensée comme une version économique dominical du grand quotidien républicain, orienté vers les non-abonnés et les populations à revenu modeste. Dirigé par Massicault, ce « journal politique », comme *La Petite Gironde* à ses débuts, est à la fois un journal à part entière et une version résumée (de moitié environ) de *La Gironde.* André Lavertujon, Jules Simon, Philippe Divin y écrivent parfois des articles de vulgarisation politique en alternance avec d'autres chroniqueurs moins connus. Parmi ceux-ci, faisant office de correspondants locaux, Bouchon nous parle de Théodore Blanc et de ses « très intéressants articles politiques en patois gascon[306] ». *La Gironde du Dimanche* était associée au combat contre le Second Empire, tout comme *La Gironde* et ses autres suppléments. Augmentée en 1870, elle disparut courant 1871, emportant avec elle la chronique occitane de Théodore Blanc[307].

Cette loi ambitieuse poursuivait la logique du système de l'exonération (possibilité d'être exempté de service militaire sur paiement d'une taxe à la Caisse de Dotation de l'Armée), instaurée le 26 avril 1855, qui prétendait remplacer la pratique antérieure du remplacement : possibilité pour ceux qui avaient tiré un « mauvais numéro » et devaient donc partir sous les drapeaux, de pouvoir payer quelqu'un (ayant, lui, tiré un « bon numéro ») pour y aller à leur place. Elle ne prétendait pas supprimer le vieux système du tirage au sort, instauré par le décret impérial du VIII nivôse an XIII (29 décembre 1804), aboli par la Charte en 1814, puis rétabli par la loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818. Cette loi, qui portait à six ans le service national, versait ensuite les anciens appelés dans ce qu'elle appelait la *vétérance,* une réserve de cinq ans durant laquelle on recevait une instruction militaire. Mais la réserve n'est plus instruite à partir de 1824.

La loi Soult du 21 mars 1832 rétablissait la notion d'appel (la loi Gouvion, sans révoquer celui-ci, favorisait l'idée d'engagement volontaire) tout en maintenant tirage au sort et possibilité de remplacement.

La loi Niel, qui se voulait véritablement réformatrice, égalitaire, et devait permettre à l'Empire français de se constituer une véritable armée à l'image de l'armée prussienne qui avait tant impressionné l'Empereur, fut mise en échec après des mois de débats contradictoires au Corps Législatif, qui aboutirent finalement à un ersatz de réforme, et même

[305] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 531.
[306] *Ibid.*, p. 532.
[307] *Ibid.*, p. 532.

à une régression : le système du remplacement est rétabli (alors que Niel prévoyait de garder le système de l'éxonération de 1855), le tirage au sort confirmé, et le service militaire passe à neuf ans, cinq d'active et quatre de réserve, pour les « mauvais numéros ». Les autres deviennent automatiquement réservistes. Les réservistes sont versés dans une nouvelle entité, la Garde Nationale Mobile, armée de réserve et de défense composée donc des « bons numéros » et des remplacés de l'armée active, chargée d'opérations de logistique et de protection des places fortes.

La réforme du service national fut un problème tout au long du XIX^{e} siècle, depuis la création de la conscription, très impopulaire dès son origine, par la loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798). On tenta à maintes reprises de remédier à la carence en bras et donc au manque à gagner que constituait l'envoi de toute une classe de jeunes gens sous les drapeaux. Le tirage au sort était une de ces tentatives. Il ne fut pas remis en cause à cette occasion, encore que beaucoup lui eussent reproché son aspect hasardeux et arbitraire.

Pourquoi Blanc nous parle-t-il de cela un an après le vote de la loi Niel ? Parce qu'en ce début de l'année 1869, tous les états-majors politiques sont sur le pied de guerre en vue des législatives, prévues au printemps. Gambetta est en campagne. Ses propositions radicales (séparation de l'Église et de l'État, suppression des armées permanentes, imposition sur le revenu, liberté totale d'association, école laïque, gratuite et obligatoire) sont réunies dans le programme dit de Belleville (avril 1869), qui sera imprimé dans le journal *L'Avenir national* le 15 mai suivant. Son point 16 prévoit « la suppression des armées permanentes cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur ». L'antimilitarisme est, à cette époque encore, une des marques du programme républicain radical. Le texte de Théodore Blanc lance donc une attaque contre cette loi qui, loin d'alléger les contraintes des jeunes appelés et le poids du service national sur la vie des civils, constitue selon lui une régression… Le rejet de l'armée et de la guerre parcourt, on le verra, l'œuvre de Blanc comme un leitmotiv. Peu de temps après, ce sera le thème de son œuvre principale, par la taille et par l'importance, le roman-feuilleton *Caoufrès.*

L'hypothèse que Théodore Blanc ait pu incarner, pour l'équipe éditoriale de *La Gironde* et de ses suppléments, un Meste Verdié républicain, a été soulevée précédemment, et quelques indices ont permis de la retenir comme étant du moins recevable. Le fait d'allier un engagement à toute épreuve dans le camp de la République à la « vraie poésie bordelaise » dont parle Anatole Loquin, semble une des raisons possibles de la consécration du jeune typographe girondin.

La Gironde est ou du moins paraît être, à la fin du Second Empire, le plus grand journal bordelais quasiment sans Bordelais.

En effet, même si Gounouilhou, natif du proche Bergeracois, a depuis longtemps des attaches familiales à Bordeaux, Lavertujon, en revanche, imprimeur périgourdin ayant commencé sa carrière à Paris (où il a « percé ») avant de venir se joindre au projet de son beau-frère à Bordeaux, peut faire figure de parachuté. Il est du reste abondamment traité comme tel dans la presse antirépublicaine. Autour de lui, Massicault et Maurin sont lyonnais, Chapon est originaire de Mâcon, tandis que Pierre Véron est de Paris et Loquin d'Orléans...

Si on ajoute à cela qu'à l'occasion de ces élections du printemps 1869, Lavertujon est entouré de Jules Simon, né François-Jules Suisse, professeur parisien natif de Lorient, qui n'a pas l'ombre d'une attache dans le Sud-Ouest et se présente d'ailleurs, comme il est permis à l'époque, dans pas moins de sept autres départements (8^{e} circonscription de la Seine, 1re et 2^{e} circonscriptions des Ardennes, 4^{e} circonscription de l'Hérault, 3^{e} circonscription de la Marne, 1re circonscription du Morbihan et 1re circonscription de la Haute Vienne), l'image d'un parti républicain de parachutés devient un angle d'attaque facile. Simon est élu dans la 2^{e}

circonscription de la Gironde face au négociant bordelais Joseph Blanchy (1821-1898), comte romain et légitimiste, ainsi qu'à Paris (mais battu à Vannes, sur ses propres terres bretonnes). Il choisit finalement Bordeaux.

Lavertujon s'oppose en la personne de Nathaniel Johnston à un homme puissamment enraciné dans le terroir girondin, en dépit de son patronyme britannique. Né et grandi à Bordeaux, il possède en Médoc les châteaux Ducru-Beaucaillou et Dauzac. Amédée Larrieu, présenté dans la 3e circonscription est en revanche, bien qu'accidentellement né à Brest, bien bordelais de souche, et accessoirement heureux propriétaire du château Haut-Brion. Son patronyme incontestablement gascon pouvant du reste lui servir de viatique, il s'oppose pour le coup à un candidat bonapartiste « parachuté » par le régime, le baron d'Empire Victor-Marie Travot (1810-1882) dont il triomphera.

Les républicains, portés par *La Gironde*, présentent dans la 5e circonscription un curieux candidat : le baron Louis-Charles Amanieu Decazes (1819-1886), duc de Glücksberg, fils du duc Élie Decazes (1780-1860), proche de Louis XVIII et royaliste modéré. Le duc Decazes, porté sur les fonts baptismaux par le roi Louis XVIII en personne, faisait un républicain quelque peu contestable, qui siégea par la suite dans le gouvernement de l'Ordre Moral. Il est ici opposé au candidat officiel, l'avocat parisien Gustave Chaix d'Est-Ange, qui prend le meilleur sur lui.

Dans la 4e circonscription, le malheureux candidat « constitutionnel » Georges Méran, avocat originaire de Blaye, ne pèse pas lourd face au journaliste libournais Ernest Dréolle (1829-1887) candidat officiel, dans un scrutin difficile qui les oppose également au légitimiste Morange et au comte de Luppé.

Enfin, dans la 6e circonscription correspondant au Sud-Gironde, les républicains avancent un candidat des plus improbables, qui donne également beaucoup de grain à moudre à la satire et à la moquerie, le comte Thomas Joseph Henri de Lur-Saluces (1808-1891), fils du comte Ferdinand Eugène de Lur-Saluces (1780-1867), baron de Fargues, député royaliste de la Gironde et leader des « ultras », la frange la plus conservatrice des légitimistes, héritiers de la ligne dure de la monarchie incarnée en son temps par le roi Charles X. Au contraire de son père et de toute sa famille, Henri de Lur-Saluces, ancien maire de Preignac et ancien conseiller municipal de Bordeaux, futur député et sénateur, est une figure de la « gauche républicaine ». L'exhortation publique à voter pour ce dissident d'une famille figure de proue du monarchisme girondin n'est pas facile pour un journal se proclamant républicain progressiste. Comptant parmi ses chroniqueurs le fils d'un menuisier de sensibilité socialiste, *La Gironde* doit publiquement porter comme candidat officiel un aristocrate de vieille noblesse, le fils et le neveu de deux des « ultras » royalistes les plus engagés dans le camp légitimiste (son oncle, Eugène de Lur-Saluces fut en 1820 député royaliste de la Gironde), le cousin d'Amédée de Lur-Saluces, chef du parti royaliste girondin après la mort de Carayon-Latour et d'Eugène de Lur-Saluces, avocat, orléaniste engagé. Cette généalogie difficile à assumer pour un républicain de gauche n'empêche pas Henri de Lur-Saluces d'être à plusieurs reprises candidat républicain de gauche, élu député en 1876 puis 1877, puis finalement sénateur de la Gironde, toujours dans la gauche républicaine. En 1869, il échoua cependant lourdement face au candidat bonapartiste, le baron d'Empire Jérôme David (1823-1882), fils du peintre David, né à Rome et filleul de Jérôme Bonaparte, qui finira ministre des Travaux Publics dans le gouvernement de Défense nationale de l'été 1870. Il faut dire que le 4 janvier 1872, le *Mercure d'Orthez,* journal républicain béarnais, appelle à voter par l'intermédiaire d'une chronique gasconne signée *Catdet dé Hourcadut* pour le marquis de Noailles, candidat républicain, pour tenter de contrer le légitimiste béarnais Charles Chesnelong (1820-1899) aux élections partielles, en vain du reste.

Il est donc difficile d'accuser *La Gironde* de soutenir des candidats parachutés, le mode de scrutin pour les élections législatives permettant à cette époque de se présenter à peu près partout en même temps. Dans les deux camps, on trouve des locaux et des pièces rapportées. Il n'en est pas moins vrai que la presse opposée à *La Gironde* utilise sans vergogne cet angle d'attaque en le concentrant plus particulièrement sur les deux candidats « bordelais » jugés les plus dangereux : Jules Simon et André Lavertujon. Ainsi, le *Journal de Bordeaux*, l'organe officiel des bonapartistes, l'ennemi le plus radical de *La Gironde* et de Lavertujon, écrit-il le dimanche 6 juin 1869 :

> Dans une réunion privée qui a eu lieu à St-Germain (Médoc), l'honorable M. de Férussac, avoué à Lesparre, conduit à prendre la parole, a fait valoir, en faveur de la candidature de M. Johnston, quelques considérations dont la justesse et le patriotisme ont profondément impressionné les assistants. Nous les soumettons à nos lecteurs :
> M. Lavertujon dit qu'il ne doit pas y avoir de rivalité entre les électeurs de la ville et les électeurs ruraux, et qu'à l'heure du vote il ne doit plus se trouver que des Girondins.
> Pourquoi des Girondins ? Pour un candidat périgourdin, sans doute, puisque M. Lavertujon est de ce pays. Quel contraste singulier ! Du noir avec du blanc.
> Les Girondins ne doivent voter que pour les Girondins, il me semble, et en 1848, dans une réunion publique, je fis préférer M. Ducos, de Bordeaux, au candidat parisien de la Châtre. A cette époque, Bordeaux restait Bordeaux. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ?
> Pourquoi M. Lavertujon, au lieu de s'offrir aux électeurs de Bordeaux, ne s'est-il pas conservé à son département, où il doit être assurément plus connu et autant estimé qu'à Bordeaux ? Pourquoi donner à des Bordelais, qui sont étrangers pour lui, ce qu'il devait à ses concitoyens du Périgord ? On ne peut pas être plus ingrat.[308]

Dans le même *Journal de Bordeaux,* un article signé *Un vieux Landais* (en français) paru le 20 février de la même année – treize jours après l'apparition de Théodore Blanc dans les colonnes de *La Gironde du Dimanche* – s'en prenait directement à Lavertujon et à Simon, qui organisent à cette époque plusieurs meetings électoraux à Audenge, La Teste et Belin–Beliet, cantons rattachés à la 2e circonscription qui se démarqueront des autres zones rurales du département par leur vote républicain, entre 40 et 50%[309]. Le *vieux Landais* écrit dans un style irréprochable, sans le moindre localisme. Il s'inscrit dans une série de textes analogues, visant à démontrer que les candidats républicains organisent des réunions publiques dans des coins reculés, que personne n'y assiste, bien que *La Gironde* prétende le contraire. Dans sa lettre, le « Landais » (qui affirme être un habitant des environs de La Teste de Buch) attaque les deux candidats sur leur attitude suffisante et méprisante à l'égard des locaux, avec une remarque qui ne saurait passer inaperçue : les deux candidats n'auraient pas compris les remarques faites par l'auditoire dans « l'idiome bigarré » du pays. Autrement dit, Simon et Lavertujon ne comprennent pas le gascon local. [310]... Ils ne sont pas « d'ici », mais prétendent quand même que les gens d'ici – qu'ils traitent de haut – les soutiennent. Au-delà des réserves que l'on peut exprimer sur de telles manifestations dans un canton qui s'apprête à accorder un vote représentatif aux républicains et à élire Jules Simon, l'angle d'attaque du manque d'ancrage culturel – et même dans le cas présent linguistique – des candidats de la République existe. Les chroniqueurs du *Journal de Bordeaux,* dont le littérateur charentais Alexis Doinet ou l'érudit Adhémar Mazenc, voient dans cet élément quelque chose de suffisamment significatif pour s'en servir avec acharnement contre leurs adversaires. Lesfargues-Lagrange nous dit en 1878 que

---

[308] *Journal de Bordeaux*, n° 3253 (dimanche 6 juin 1869), Archives municipales de Bordeaux, 65.C.33-34.
[309] *Les élections de 1869*. Recueil publié avec le concours du CNRS et de l'École Pratique des Hautes Études, Paris-La Roche-sur-Yon, 1960, carte en annexe.
[310] *Journal de Bordeaux*, n° 3151 (samedi 20 février1869), Archives municipales de Bordeaux, 65.C.33-34.

> ...le *Journal de Bordeaux* continue à fonctionner sous la haute direction de M. Doinet. L'Alexis de la rue Porte-Dijeaux est toujours le même. Pour lui, il n'y a qu'un Dieu, et Napoléon IV est son prophète.M. Doinet semble ignorer que, depuis Sedan, le tonneau où il verse son liquide est un ustencile défoncé.[311]

La campagne des législatives de 1869 est impitoyable. Les usages de la presse politique de l'époque semblent autoriser des attaques *ad hominem* d'une violence qui enverrait vraisemblablement de nos jours leur auteur au tribunal pour diffamation. Lavertujon, Simon, Larrieu et les candidats républicains sont attaqués sous tous les angles, particulièrement par le *Journal de Bordeaux*. Ils sont arrogants, menteurs, et surtout – accusation qui semble avoir poursuivi longtemps Lavertujon – ils ont les convictions élastiques et la morale transigeante : n'attaque-t-on pas « les hommes qui mettent leur drapeau dans leur poche pour ne pas effrayer les habitants des campagnes et pour tromper leur bonne foi »[312] ? Ainsi, le 27 mai 1869, Jules Simon est-t-il attaqué sur l'idée que le régime impérial

> le gêne parce qu'il barre le chemin à sa politique. Il veut réformer le monde. Un gouvernement parlementaire comme celui de Juillet lui présenterait moins d'obstacles. Il ferait volontiers une épreuve à courte échéance de monarchie à royauté fictive. Un nouveau 1848 ne pouvant être obtenu qu'à ce prix, l'éclectisme servirait de passeport à ses desseins.[313]

Les républicains sont aussi des bonimenteurs, vendeurs de rêve et de chimères : le 6 juin, un « ouvrier », peut-être aussi ouvrier que le vieux Landais est landais, affirme, après un meeting de Simon dans le Médoc :

> Je suis attaché à la matière, je veux faire de la politique matérielle et logique surtout. Je n'ai jamais habité que la terre, je me soucie peu des nuages.[314]

Si le *Journal de Bordeaux* est ici abondamment cité, c'est en raison du fait que la tension qui semble régner entre lui et *La Gironde* est manifestement plus aiguë qu'entre le journal républicain et d'autres organes d'opposition. Pendant la campagne de 1869, les attaques les plus violentes, les plus sournoises, volent d'un côté comme de l'autre. Mais parmi toutes celles que l'on peut trouver accusations de mensonge, de double discours, d'opportunisme, d'arrogance, ou le fait d'avoir des candidats de circonstance (Lur-Saluces, Decazes, Larrieu, propriétaire du château Haut-Brion, attaqué pour ses *garden parties* corruptrices), il faut reconnaître que viennent se nicher celles de n'être pas du pays, de ne pas en comprendre les usages, et même l'idiome.

Ces attaques – une parmi des centaines dans le contexte de cette campagne très dure – ont-t-elles joué sur Lavertujon, Simon, Gounouilhou, au point de les inciter à porter leur choix sur un chroniqueur gasconnant ? Théodore Blanc est le premier cas attesté de chroniqueur gascon dans le paysage de la presse bordelaise, et il faut signaler que *La Gironde* n'a jamais, jusque là, manifesté d'intérêt particulier pour la langue et la culture locales. La question vaut qu'on la pose.

L'adhésion massive des campagnes à l'Empire est une réalité générale de cette époque, et non propre à la seule région bordelaise[315]. Pour le cas de Bordeaux, qui menaçait

---

[311] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 62.
[312] *Journal de Bordeaux*, n° 3254 (lundi 7 juin 1869), Archives municipales de Bordeaux, 65.C.33-34.
[313] *Ibid.*, n° 3243 (jeudi 27 mai 1869), Archives municipales de Bordeaux, 65.C.33-34.
[314] *Ibid.*, n° 3253 (dimanche 6 juin 1869), Archives municipales de Bordeaux, 65.C.33-34.
[315] Coll. *Les Élections de 1869*, Société d'Histoire de la Révolution de 1848. Recueil publié avec le concours du CNRS et de l'École Pratique des Hautes Études, Paris-La Roche-sur-Yon, 1960.

de plébisciter la République, les circonscriptions furent redessinées, au nombre de trois, avec dans chacune une partie de l'agglomération et une partie de l'arrière-pays rural, vraisemblablement dans le but de diluer le vote républicain urbain :

> Sachant que l'élection de M. Lavertujon était inévitable, fatale même, le Gouvernement, à l'instigation du préfet M. de Bouville, imagina de couper la ville en trois tronçons, dont chacun était accolé à une vaste portion rurale. On forma une première circonscription avec les deux premiers cantons de Bordeaux, auxquels on donnait le Médoc pour contrepoids; la seconde, avec les troisième et quatrième cantons et l'adjonction des cantons qui s'étendent jusqu'au bassin d'Arcachon; la troisième, avec les cinquième et sixième cantons, plus les cantons de l'Entre-deux-Mers. L'Administration impériale se croyait sûre ainsi d'abattre un adversaire indomptable et redouté. Elle réussit, en effet, à écarter M. Lavertujon, mais à quel prix ? Pour un qu'elle évitait, elle en eut deux autres non moins irréductibles. Si M. André Lavertujon fut battu dans la première circonscription, au second tour de scrutin et avec une très imposante minorité, MM. Jules Simon et Amédée Larrieu furent élus, celui-ci au second tour, et celui-là au premier.[316]

La stratégie semble efficace, si l'on compare ce qu'ont été les résultats avec ceux qu'ils auraient été si, par exemple, Lavertujon avait pu se présenter sur une zone exclusivement urbaine et périurbaine :

> Au second tour de scrutin, M. Lavertujon réunissait à Bordeaux (premier et deuxième cantons) 6588 voix contre 2777 à son adversaire bonapartiste, M. Johnston. Les paysans du Médoc, alors asservis par les grands propriétaires, le mirent en minorité d'environ huit cents voix. Dans les urnes, d'ailleurs, en ces communes retirées, on volait comme dans un bois. Moins volé ou plus heureux, M. Larrieu obtint à Bordeaux (cinquième et sixième cantons) 8297 voix contre 1918 au baron Travot, député officiel sortant. Cette formidable majorité urbaine assura le succès du candidat démocratique.[317]

Les sources confirment cette affirmation. Si en effet, Nathaniel Johnston bat assez petitement André Lavertujon dans la première circonscription de Bordeaux (les chiffres officiels font état de 16075 voix à 15098 sur l'ensemble de la circonscription), en étudiant en détail, on note la très forte opposition entre les votes de la zone rurale et ceux de la zone bordelaise. La circonscription correspond à une partie de Bordeaux et au Médoc. L'arrondissement de Lesparre ne donne pas grande difficulté au candidat bonapartiste, particulièrement dans les cantons de Lesparre (3628 à 1342 pour Johnston) et Castelnau (3284 à 1728). Le canton de Pauillac accorde à Johnston 2362 voix contre 755 à Lavertujon. En revanche, il est intéressant de noter que le premier canton de Bordeaux élit largement Lavertujon par 3747 voix contre 1143 pour Johnston, et le second par 2843 contre 1634 La commune de Caudéran vote avec la ville et porte Lavertujon par 564 voix à 169 pour Johnston. On ne peut s'empêcher de penser aux propos de Théodore Blanc : effectivement, s'il n'y avait eu que des zones urbaines, le candidat républicain était élu haut la main.

Mais le plus intéressant à étudier reste le fief de Blanc lui-même : cet « entre-deux », la zone qui entoure Bordeaux d'une ceinture maraîchère. Encore profondément campagnarde mais indissolublement liée à la vie de la grande ville, cette zone qui hésite entre le Médoc méridional et les boulevards de Bordeaux montre une évolution surprenante : un sursaut républicain, certes pas spectaculaire, mais incontestable. Le canton de Blanquefort, ainsi, élit Lavertujon par 1929 voix contre 1726 pour Johnston. La commune natale de Théodore Blanc, celle qui s' était jadis liguée contre son père pour envoyer en prison ce fougueux républicain, Le Bouscat, vote triomphalement pour le candidat de la République : 503 voix contre 109. Il est aussi en tête à Blanquefort, plus petitement (379 à 258), largement au Taillan-Médoc (227

[316] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 418.
[317] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 418-419.

à 96), au Pian-Médoc (173 à 44), à Parempuyre (143 à 85), il peine en revanche à Eysines mais l'emporte 311 voix à 240. Mais la divine surprise et la récompense pour Blanc est le fait que sa commune de résidence, Bruges, malgré le servile maire Bénéjat, voit une courte victoire du candidat de la République et de *La Gironde*, puisque Lavertujon y est en tête de justesse avec 170 voix contre 168 pour Johnston. L'honneur de François Blanc est lavé au Bouscat, les œuvres de son fils trouvent leur accomplissement à Bruges. Dans ces deux communes de maraîchers peu lettrés et soumis à l'arbitraire de maires désignés par le pouvoir, la République remporte sa plus courte mais symbolique victoire. Lavertujon gagne aussi d'une courte tête à Ludon (150 à 123) et à Macau (274 à 254).

Par contre, c'est au négociant que donnent leurs voix les communes de Saint-Médard (366 pour Johnston, 204 pour Lavertujon), Saint-Aubin-de-Médoc (87 pour Johnston contre 18) et Le Haillan, où le républicain chute assez lourdement (173 à 50).

Il est néanmoins important de signaler que, même dans les endroits où la République ne perce pas, il n'y a pas de raz de marée, sauf peut-être autour de Pauillac. Même plus au nord dans le Médoc, si Lavertujon est effectivement balayé dans le canton de Pauillac (2362 pour Johnston, 755 pour lui), il enregistre des résultats encourageants dans les zones les plus proches de la pointe : à Saint-Vivien, il ne perd « que » par 825 voix contre 1165 pour Johnston, arrivant en tête dans certaines communes comme Talais, et talonnant de très près son adversaire à Vensac et Soulac.

Dans la troisième circonscription de Bordeaux (comprenant Bordeaux cantons 5 et 6, les cantons de Carbon-Blanc, Podensac, Créon et Targon), Amédée Larrieu bat le baron Travot 15 281 voix à 13 322, avec de gros scores à Bordeaux (4799 à 1192 (5) et 3507 à 726 (6)), un lourd échec dans les cantons de Podensac (1789 à 3262), Targon (310 à 1700) et dans une moindre mesure Créon (1133 à 2645). Ces chiffres viennent confirmer l'idée, présente chez Blanc vers la fin de sa période come chroniqueur politique, que seule la ville a le pouvoir de sauver la République.

C Blanc écrivain politique, écrivain social, écrivain de la guerre

1 L'écrit politique occitan de Théodore Blanc : périodisation et évolution du ton (1869-1871)

Les prestations de Théodore Blanc en tant que chroniqueur de *La Gironde du Dimanche* s'étendent sur une période finalement assez réduite d'un an et cinq mois à peine, entre le dimanche 7 février 1869 et le dimanche 2 juillet 1871, dans une atmosphère tendue qui voit les républicains, après avoir réduit à néant le Second Empire, balayés par la vague bleue de royalistes, légitimistes et orléanistes mêlés. L'électorat paysan, en grande partie responsable de ce vote, est devenu la cible d'un Théodore Blanc de plus en plus amer, qui tire sa révérence sur une sinistre malédiction (*Lous moaudits*, n°130, 2/07/1871). Un peu plus d'un an plus tard, le vendredi 13 septembre 1872, Blanc refait son apparition, en semaine cette fois, dans les colonnes de la *Petite Gironde*. Ce sera son seul article occitan connu pour ce journal. Dans *La Pénitènce, Coumbersatioun dé dux bigneyrouns das émbirouns dé Bourdèou* (La Pénitence. Conversation de deux vignerons des environs de Bordeaux), texte daté de juin 1872 dont Guy Latry signale qu'il a été publié une première fois à cette date dans *La Gironde du Dimanche* Blanc tente une sorte de baroud d'honneur mêlé à un *mea culpa*. Blanc, désabusé, écho de la déception de la classe ouvrière devant les résultats de cette République gouvernée depuis un an par une chambre majoritairement royaliste pilotée par

Thiers. Il ne désespère pas d'un sursaut des masses paysannes, sans nier que ce sont bien les électeurs républicains eux-mêmes qui ont porté l'ancien député conservateur à l'investiture suprême. Appelant à *chabira* (renverser) ce gouvernement, il ne manque pas de signaler que, monarchiste avant tout, le gouvernement Thiers n'incarne pas les vrais valeurs républicaines.

On ne le lira plus dans *La Gironde,* ni dans ses suppléments *La Petite Gironde* et *La Gironde du Dimanche.* On sait que Blanc devint ensuite administrateur du journal le *Don Quichotte,* d'après Édouard Bourciez « après 1870 pendant deux ou trois ans »[318]. Alain Viaut a montré que ce délai était largement sous-estimé, Blanc était signalé dans une note du Commissariat central du 20 juin 1877 comme faisant partie du conseil d'administration de ce journal[319]. Le *Don Quichotte*, dont le titre seul trahissait le désir d'en découdre, est un « hebdomadaire satirique de gauche »[320] redouté dans les premières années de la Troisième République pour son ton insolent et la dureté de ses dessins satiriques. Il parut de juin 1874 à décembre 1878 comme journal bordelais, puis déménagea à Paris[321], où il parut jusqu'en 1893. Le *Don Quichotte* était le journal de Charles Gilbert-Martin (1839-1905), caricaturiste et journaliste satirique originaire de la Haute-Gironde, connu pour ses collaborations à plusieurs journaux bordelais et nationaux mais aussi pour l'intransigeance de ses caricatures politiques, dans *Le Philosophe*, comme dans sa série de lithographies des *Grimaces contemporaines* ou encore dans le journal local *Le Bordelais*. Ce républicain était aussi poète et pamphlétaire. Lesfargues-Lagrange nous dit de lui qu'il est « le journaliste à la mode à Bordeaux ».

Face au gouvernement d'Ordre Moral, nous dit toujours Lesfargues,

> M. Gilbert-Martin s'est élevé à la hauteur du génie. Sa vaste intelligence a créé pour la circonstance un genre nouveau : un ressort occulte n'attendant qu'une occasion pour fonctionner.[...] Bordeaux possède un homme d'un talent bien remarquable. M. Gilbert-Martin manie avec un égal bonheur la plume et le crayon, ses aptitudes n'ont pas de bornes, et, pour ce qu'il a déjà produit, on peut juger, par anticipation, quelles sont les ressources d'espérance qu'il y a en lui pour l'avenir[322].

Son apostrophe, en 1877, au préfet de la Gironde Jacques de Tracy (« Ô Jacques de Tracy, le plus Tracy des Jacques »)[323] s'inscrit dans une série de bons mots qui firent sa renommée, et la crainte qu'il inspirait, notamment au préfet Mac-Mahoniste. Ainsi, Lesfargues-Lagrange ne se prive-t-il pas de dire que « la venue de M. Jacques de Tracy dans notre cité a été pour le rédacteur en chef du *Don Quichotte* la pierre de touche d'une immense popularité. L'esprit gaulois s'est trouvé aux prises avec l'obscurantisme officiel garanti gouvernementalement par le plus illogique, partant le plus inepte des Fourtou de l'intérieur »[324]. Aussi bien Berthaud que Viaut confirment qu'il n'y avait, dans le *Don Quichotte* de l'époque bordelaise, pas l'ombre d'un texte occitan. Théodore Blanc, selon toute vraisemblance, n'écrit plus de textes politiques en langue d'oc après cet article de juin 1872. Son dernier ouvrage publié connu est l'*Armanac Gascoun* de l'année 1873, paru en 1874, qui ne contient qu'un sinistre conte en vers, *lou Rebenan,* « une histoire d'enterré-vivant qui pourrait avoir valeur de fable : le « mort » ne se réveille et ne sort de sa tombe que pour se rendre compte que personne ne le regrette, et s'en va. Ainsi fait Th. Blanc, dans une ultime

[318] Édouard Bourciez, 1921, *op. cit.,* p. 181.
[319] Archives départementales de la Gironde, 143 T 6, lettre adressée au préfet de Police de Sûreté (Cabinet du Commissaire Central) du 20 juin 1877, citée par Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 244.
[320] *Ibid.*, p. 244.
[321] *Ibid.*, p. 244.
[322] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 58.
[323] Cité dans Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 30.
[324] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 57.

pirouette »[325]. L'annonce parue dans les *Petites annonces théâtrales et musicales*[326] en mai 1879 atteste du fait que Blanc n'a pas renoncé à écrire en occitan, ni même à déclamer en langue d'oc sur scène puisqu'une pièce de son cru, vraisemblablement de la veine dite verdiéenne, est jouée à ce moment-là à Bordeaux. Blanc était donc encore présent en Gironde et en assez bonne santé pour monter sur les planches. Bourciez et Berthaud nous disent qu'il a migré, malade, à Toulouse, où nous savons grâce aux recherches d'Alain Viaut qu'il est mort le 9 octobre 1880, âgé de quarante ans[327]. Est-il parti à Toulouse pour des opportunités professionnelles ? A-t-il écrit dans un journal toulousain, sous un pseudonyme ? Nous n'avons aucun moyen, à ce jour, de le savoir. Tout au plus pouvons-nous affirmer que Théodore Blanc a quitté Bordeaux entre le printemps 1879 et l'automne 1880. Sans doute, du reste, ce départ n'était-il pas censé être définitif, puisqu'il avait laissé à Bruges sa famille, et résidait manifestement seul dans la ville rose.

Si on peut supposer que Blanc a commencé jeune à écrire en gascon (Loquin parle de 1863, nos plus anciennes sources attestées remontant à 1865), la carrière de Théodore Blanc comme journaliste politique d'expression occitane ne s'étend en tout et pour tout que sur un peu plus de deux ans, (sans compter l'article de 1872, chronologiquement isolé du reste du corpus) pour cinquante-neuf articles et contributions diverses, directes ou non (réponses à des courriers de lecteurs réels ou pas). Dans ce nombre, les onze livraisons du roman-feuilleton *Caoufrès* sont comptées, bien que son cas soit traité à part.

Pour autant que le corpus dont nous disposons soit complet le premier constat que nous pouvons faire est qu'il n'est pas d'un seul tenant.

Les textes de Blanc apparaissent comme appartenant à plusieurs variantes d'un même registre – l'écrit politique de type pamphlétaire en occitan – mais aussi répartis inégalement sur la période étudiée.

Cette période, très riche en évènements d'une grande importance dans l'histoire française et européenne, voit successivement la France entrer en guerre contre la Prusse de Bismarck, s'enliser et finalement perdre cette guerre, l'Empereur être fait prisonnier sur le champ de bataille de Sedan, puis dans la foulée sa déchéance proclamée à Paris par Gambetta, en même temps que la République, la France envahie dans sa moitié nord par les armées prussiennes, la Commune de Paris, sa répression par les armées de Thiers, la proclamation du gouvernement provisoire sous l'autorité de ce même Thiers, l'armistice et la fondation du Reich à Versailles, les indemnités de guerre que doit verser la France...

C'est un condensé d'histoire que cette période, et Blanc semble là pour souligner les points chauds de ces temps qui n'en ont pas manqué.

Ainsi, nous constatons une concentration d'articles dans les six premiers mois de 1869 : huit contributions, auxquelles il convient d'ajouter un courrier de lecteur en occitan (de Preignac) publié et commenté (n° 20, 9 mai 1869) et un conte sombre mais sans lien apparent avec l'actualité, paru dans l'été : *Lou castèt daou Diaple* (n° 29, 11 juillet 1869), mettant en scène une légende locale dans le cadre du château médiéval de Blanquefort. Cette concentration est facile à relier à l'actualité : elle correspond exactement à la campagne électorale des élections législatives de 1869.

Pour l'année 1870, les textes signés Théodore Blanc dans *La Gironde du Dimanche* s'étendent du 17 avril au 25 décembre. Cette année, « l'année terrible » dans la mémoire collective française, a été riche en nombreux évènements d'une très grande importance, dont bien sûr la guerre franco-prussienne, achevée par la défaite de la France, et la chute du Second

[325] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 21.
[326] *Les Petites Annonces Théâtrales et Musicales*, *op. cit.*, p. 3.
[327] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 239.

Empire. Sur la période avril-juin, nous ne connaissons que trois articles de Blanc, dont un relève davantage d'un entrefilet, d'un rapide communiqué de mise au point : *Atténtioun* (n° 78, 12 juin 1870). Il s'agit des élections cantonales des 11 et 12 juin 1870, qui voient Lavertujon et le comité républicain bordelais triompher. En effet, un peu plus d'un mois plus tôt a eu lieu le plébiscite du 8 mai, destiné à assurer la continuité dynastique impériale au profit du fils de l'empereur, le prince impérial Louis-Napoléon (1856-1879), et d'approuver les réformes de l'année 1869-70 qui orientent le régime vers un Empire parlementaire, bicamériste, au sein duquel les ministres sont aussi responsables devant le Corps législatif. La campagne est féroce et divise les forces. Si les républicains les plus radicaux appellent au *non*, certains appellent à s'abstenir ainsi Auguste Nefftzer dans *Le Temps*[328], tandis que le gouvernement Ollivier, relayé en Gironde par le *Journal de Bordeaux* milite ardemment pour le *oui*. On s'en doute, *La Gironde* appelle sur tous les tons les Bordelais à voter *non*. Finalement, malgré la victoire du *oui* à l'échelle nationale, les 44 801 inscrits de Bordeaux votèrent *non* en majorité : 18 371 contre 10 277 *oui* et 15 593 abstentions[329]. La consultation de la liasse conservée sous la cote 3 M 214 des Archives départementales confirme en gros ces chiffres[330]. Ceci dit, cette réalité ne concerne que l'agglomération bordelaise, et ne saurait masquer la vague du *oui* partout en Gironde, et même dans des zones proches de Bordeaux comme la rive droite de la Garonne (canton du Carbon-Blanc), zone encore fortement rurale, où le *oui* l'emporte par 4649 voix contre 936 pour le *non.* Dans l'ensemble, la carte est très voisine de celle des élections législatives de 1869 : dans le canton de Pessac, zone à l'époque totalement rurale (Canéjan, Cestas, Villenave d'Ornon, voire Pessac et Mérignac...), le *oui* l'emporte de fort peu : 1515 voix contre 1295 pour le *non.* Le canton de Pessac s'était illustré par son vote assez nettement républicain en 1869, quoique moins que l'agglomération bordelaise proprement dite. Dans les cantons ruraux, c'est un triomphe pour l'Empire : 4672 *oui* pour 387 *non* dans celui de Lesparre, 2802 *oui* pour 289 *non* dans celui de Pauillac, 2401 *oui* pour 295 *non* dans celui de Saint-Macaire, 2039 *oui* pour 112 *non* dans celui de Monségur, 2502 *oui* pour 103 *non* dans celui de Saint-André-de-Cubzac... Dans certains villages, on atteint quasiment 100% de votes favorables : ainsi à Laruscade, dans le Blayais (490 *oui* sur 491 votants), Gornac, près de La Réole (137 *oui* sur 137 votants)… Chose étrange, Théodore Blanc, qui fait paraître à cette époque son roman-feuilleton *Caoufrès*, ne réagit pas. Trois mois plus tôt, il avait définitivement réglé ses comptes avec l'électorat rural qui venait d'appeler une chambre où dominait l'*Union conservatrice* de Thiers, en leur adressant une incroyable lettre ouverte, le texte le plus dur, le plus amer, le plus désabusé qu'il nous ait laissé, *Praoubes ignouréns* (Pauvres ignorants), paru dans le n°111 le 19 février 1871. Avait-il jugé qu'il n'y avait plus grand chose à ajouter ? Ou bien comptait–il sur cette vaste fresque des horreurs et injustices de la guerre qu'est *Caoufrès* pour illustrer son propos par la représentation des faits plutôt que par l'énonciation des idées ?

Dans la foulée de cette vague républicaine, les cantonales voient la double élection de Lavertujon et Jules Simon dès le premier tour, tandis que le second tour amène deux conseillers d'arrondissement républicains, le médecin Lugeol et le négociant Legendre. Il est assez étrange que Blanc ne nous ait pas laissé davantage de témoignages de ces deux campagnes – pour le *non* et pour les cantonales – la seule référence au plébiscite constistant dans les deux premiers volets d'une de ces longues chroniques scénarisées dans lesquelles un personnage revient, d'un numéro à l'autre, créant un début de familiarité entre lui et le lecteur. En 1869, c'était Arnaout, paysan lettré de la commune de B..., *bésine de Blanquefort* (selon

[328] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 421.
[329] *Ibid.*, p. 421.
[330] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 214 relative au plébiscite du 8 mai 1870.

toute évidence Bruges), lecteur de *La Gironde* comme on s'en doute, qui prenait plaisir à rabaisser publiquement le maire nommé par le préfet bonapartiste, le servile Pierre Bénéjat (non nommé). En 1870, toujours dans la même commune c'est son frère jumeau, *un noumat Guillaoume, un bitoun, que ba soubén én bille é que lugis la* Girounde (Un certain Guillaume, un bon gaillard qui va souvent en ville et qui lit la *Gironde*) que nous retrouvons dans ce rôle (voir annexe 2, doc. 4). Les *a priori* de Blanc vis-à-vis de l'électorat paysan affleurent : tout paysan qu'il est, c'est parce qu'il va souvent en ville que Guillaoume est un *bitoun*, terme occitan affectueux, et non pas un imbécile... On essaiera plus loin de déterminer l'origine de ces personnages, et la part familiale qu'ils comportent, chez Théodore Blanc. Début août 1870 ont lieu les élections municipales, et le comportement de Bénéjat pendant la campagne pour le plébiscite fournit à Blanc la transition vers cet évènement. Bénéjat, présenté comme l'idiot faire-valoir sur le dos duquel Guillaoume peut développer son argumentaire républicain, devient un personnage récurrent à part entière chez Blanc, *Lou maire de Bruges* (voir annexe 2, doc 5). Valet aveugle, ignare et imbécile du pouvoir en place, paysan illettré imbu de son petit pouvoir et de son écharpe tricolore, pion dérisoire d'intérêts qui le dépassent et le manipulent... Blanc n'épargne rien à sa nouvelle tête de Turc qu'il introduit par une exécution en règle, *Lou maire de Bruges*, paru un mois avant l'échéance électorale dans le n°84, le dimanche 24 juillet 1870. Le ton sarcastique, méchant même, reste malgré tout dans l'esprit de la farce, de la moquerie. Il ne va pas tarder à s'assombrir.

Il est flagrant que la deuxième concentration de textes politiques occitans chez Blanc concerne la fin de l'année : sur les vingt-deux publications signées de lui pour l'année 1870, quinze se concentrent sur une période d'un peu plus de quatre mois, soit 68 % de sa production occitane sur environ 33% de l'année. Dans le même temps, seuls sept textes couvrent la période avril-juillet, correspondant aux campagnes pour le *non* au plébiscite, puis pour les cantonales et enfin pour les municipales, environ 32% de la production de l'année sur 67% de celle-ci. S'il est difficile d'expliquer ce déséquilibre, et le manque apparent – sur la base des textes qui nous sont parvenus – d'implication de Blanc dans les campagnes du printemps et de l'été, la concentration constatée à l'automne correspond en revanche à une pluie d'évènements d'une grande gravité : le 1er septembre, les armées françaises sont défaites à Sedan, Napoléon III est fait prisonnier. Le 2, il signe la capitulation. Le 4, Napoléon III, emmené en captivité en Allemagne, est déchu par les députés dans un Palais-Bourbon envahi par les Parisiens, et la République proclamée dans la journée par Gambetta, Ferry, Favre, Crémieux... Un Gouvernement de Défense nationale est proclamé dans la foulée. Il tente de s'organiser pour faire élire une assemblée constituante. Des comités de vigilance sont nommés à la hâte. Dans les villes, les maires bonapartistes se voient retirer leurs mandats, Gambetta appelle à la création de conseils municipaux provisoires, un Comité central républicain de Défense nationale des vingt arrondissements de Paris est créé par la gauche et l'ultragauche de Blanqui : elle servira de base à la Commune de Paris, qui commence à être évoquée mais ne sera proclamée qu'au printemps 1871. Les républicains modérés prendront parti contre les Communards, Blanc le premier, se démarquant ainsi définitivement de l'aile la plus à gauche du camp républicain. Dans le même temps, Paris est assiégé par les Prussiens qui, triomphant sans peine des derniers corps d'armée français qui tentent de s'opposer à leur progression (Toul, Strasbourg, Châtillon...), envahissent progressivement la moitié nord de la France. Jules Favre tente en vain des négociations avec Bismarck, qui envisage de s'allier au comte de Chambord, prétendant au trône de France. Le gouvernement de Défense nationale est basé à Tours. Le 5 octobre a lieu la rocambolesque évasion de Gambetta, ministre de l'Intérieur, en montgolfière de Paris jusqu'à Montdidier, d'où il rejoint Tours pour maintenir l'unité d'action entre les républicains parisiens assiégés et les membres du gouvernement de

Défense nationale exilés dans la cité tourangelle. Les victoires prussiennes se poursuivent : Nompatelize, puis Orléans, envahie par les armées bavaroises du baron von der Tann, devant lequel le général de Lamothe-Rouge doit capituler le 11. Les élections municipales sont ajournées à Paris, en proie à de violentes manifestations. La jeune République commence son histoire dans le chaos, la défaite, l'humiliation et la confusion : un gouvernement en exil, privé de ses chefs, la capitale et la moitié du pays occupés, des émeutes, des signes inquiétants comme, dès l'été, l'affaire de Hautefaye[331] ou la menace d'un soulèvement chouan dans l'Ouest... Le 31 octobre, la foule des Parisiens reproche au gouvernement d'avoir refusé de tenter une sortie pour venir en aide aux francs-tireurs parisiens parvenus à reprendre le Bourget aux Prussiens le 28, puis défaits face à eux le 30, ainsi que d'avoir envoyé Thiers négocier à Versailles l'armistice avec Bismarck. La foule envahit l'Hôtel de Ville, siège du gouvernement. On accuse le général Trochu des rumeurs de capitulation de l'armée française commandée par Bazaine à Metz, ce qu'il admet. Parmi les meneurs les plus belliqueux, on trouve le jeune maire du XVIII^{e} arrondissement, Georges Clemenceau. Les membres de la gauche anticléricale Rigaud, Flourens, Blanqui, Vaillant, Millère, tentent de prendre le pouvoir face au maire de Paris Arago et au général Trochu. Rigault s'empare de la préfecture de Police, Flourens tente de créer un Comité de Salut Public. La Garde Nationale bourgeoise, favorable au gouvernement, finit par rétablir le calme. Les leaders de gauche sont arrêtés peu après. Novembre n'est qu'une série de défaites pour la France. Les élections municipales de Paris confirment une avancée des Radicaux, hostiles aux projets de Commune de Paris. Gambetta, en outre, se méfie des volontaires bretons levés par le député républicain Émile de Kératry, devenu général de l'armée de Bretagne, et laisse ses 80 000 hommes dans des conditions sanitaires désastreuses. Si Orléans est reprise aux Bavarois, et transformée en camp retranché, Thionville, Amiens, Beaune-la-Rolande, Champigny, Loigny, tombent sous les coups des armées prussiennes, Orléans est reprise le 4 décembre. Beaugency est occupée, ainsi que Rouen, la Normandie passant sous contrôle prussien. Partout, les défaites se multiplient. L'armée de Paris connaît une défaite sanglante lors de la deuxième bataille du Bourget, le 21 décembre. Les généraux Bourbaki, Canrobert, et Giuseppe Garibaldi lui-même, porté volontaire au service de la République et à qui Gambetta a confié l'armée des Vosges et

[331] Le 16, août 1870 à Hautefaye, petit village périgourdin du Nontronnais, un aristocrate local, Alain de Monéys d'Ordières, conseiller municipal et ancien maire du village voisin de Beaussac, est sauvagement agressé, battu, torturé puis brûlé vif par une poignée d'habitants bonapartistes du lieu et de communes voisines, pour des raisons mal élucidées. Tout part d'un mouvement de foule ayant mal tourné, et de l'idée que Monéys ait été pris pour un « Prussien » en raison du fait que son cousin, le légitimiste Maillard de Lafaye, aurait été entendu criant « vive la République » à l'annonce de la défaite de Reichshoffen. Aux yeux de l'opinion locale, il semble que le fait d'avoir affiché une hostilité vis-à-vis de Napoléon III et s'être réclamé de la République ait été perçu comme un comportement de « capitulard », donc un comportement pro-allemand car favorable à la paix aux conditions de Bismark. On le voit, l'affaire est politiquement embrouillée. Les sévices atroces dont est victime un Monéys par ailleurs absolument pacifique et même amical avec les paysans, les soupçons de cannibalisme, feront du procès de l'affaire d'Hautefaye un des premiers grands procès médiatiques. Quatre tortionnaires seront condamnés à mort, les autres aux travaux forcés ou à de lourdes peines de prison. Parmi les sources contemporaines, citons Charles Ponsac,1871. *Le Crime d'Hautefaye : Assassinat de M. de Monéys brûlé vif par des paysans bonapartistes, vingt et un accusés, quatre exécutions capitales*, Impr. Viéville et Capiomont, 16 pages ; Alcide Dusolier, 1874. *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1er février 1871 : L'Agonie de l'empire, le 4 septembre, le dictateur Gambetta*, Paris, E. Leroux, et, un peu plus tardive, Patrick de Ruffray,1926. *L'Affaire d'Hautefaye : Légende, histoire*, Angoulême, Impr. industrielle et commerciale. Parmi les sources contemporaines, citons Georges Marbeck, 1982. *Hautefaye : L'année terrible*, Paris, Robert Laffont, 408 p. ouvrage non-universitaire mais très complet, et Alain Corbin, 1995. *Le Village des cannibales*, Paris, Flammarion, Champs Histoire.

qui a repris Dijon aux Prussiens, ne parviennent pas à empêcher la déroute des armées françaises sur tous les fronts.

Théodore Blanc, dans ce chaos, peine à garder l'enthousiasme qu'il affichait encore le 11 septembre, dans le n° 91, qui constitue le troisième et dernier volet de la série « *Guillaoume* », et décrit la mise à terre de la statue de Napoléon III sous les manifestations de joie exubérante dudit Guillaoume. Pris à parti par de jeunes républicains comme paysan – et donc un de ceux qui ont soutenu le régime impérial – il s'en défend avec des accents de tristesse indignée... Mais le ton change dans cette série automnale. Blanc n'est plus, comme encore en 1869, un paysan goguenard qui, dans un style à la Verdié, incite ses pairs à voter pour la République. Il devient une sorte de commentateur du roman de l'Histoire qui se déroule à des centaines de kilomètres de Bruges et de Bordeaux, à un lectorat girondin qui n'en a que les échos de la presse. Blanc, cela a déjà été dit à propos de son texte *Lou supplice d'un paysan*, est relativement enclin à laisser transparaître ses sentiments. Moqueur, il n'est jamais blasé et ne cache pas tristesse, révolte, désespoir ni colère, en faisant même parfois un ressort narratif, créant un type d'énonciation dans lequel le narrateur semble d'abord se laisser aller à la tristesse et à l'amertume, avant de se reprendre et d'appeler à garder espoir. Nous trouvons cette structure narrative dans des textes ultérieurs, comme dans *Réléouen-nous,* paru dans le n° 107 le 15 janvier 1871. Pour l'heure, il n'est pas temps de se décourager. Blanc appelle au combat et à la résistance. Le ton se fait emphatique. Chez Théodore Blanc, l'usage de l'occitan est inextricablement lié à un discours d'un patriotisme ardent, qui se teinte de nationalisme en ces temps troublés. Paris, la capitale bombardée par les armées prussiennes, devient le symbole de ce patriotisme.

Ainsi que le souligne Guy Latry,

> Blanc essaie de persuader son lecteur, et peut-être de se persuader lui-même que l'instauration de la République change fondamentalement les données de la guerre, et que le peuple en armes ne peut être vaincu. Paris assiégé offre à la Nation le modèle héroïque du sursaut salvateur[332].

Le Blanc de 1870, et plus particulièrement du second semestre 1870, n'est plus lié à une quelconque imitation de Meste Verdié. Il ne cherche plus à jouer le rôle d'un candide épouvanté ou révolté par les abus de son temps. C'est un républicain blessé, inquiet, qui voit que l'aube glorieuse de la République gambettiste est remplacée par un bain de sang, l'humiliation d'une armée française en débandade sur tous les fronts, malgré l'aide du glorieux Garibaldi ; d'un côté Thiers et les siens qui jettent les bases d'une République conservatrice à tendance monarchiste, de l'autre la frange la plus extrême de la gauche qui appelle à l'insurrection dans Paris. Et en tant que républicain modéré, social, positiviste, Blanc ne peut cautionner ni les uns ni les autres. « Une crainte obsédante traverse les textes de cette période : celle de l'oubli »[333]. En effet, la République n'est pas née dans la joie, cette joie qui « rendait comme fou » (*rendébe coume foou*) le paysan républicain Guillaoume devant le spectacle de la mise à terre de la statue de Napoléon III, dans le n° 91 du 11 septembre. Pour que l'on ne puisse l'accuser d'avoir vendu à son lectorat occitanophone de faux espoirs, il se doit de rappeler, de se rappeler :

– qu'Émile Ollivier promettait à la Chambre que la guerre serait facile et qu'*a het tout soul anabe massacra lous Prussiens* (à lui tout seul il allait massacrer les Prussiens) dans le n° 92 (18/09) ;

[332] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 14.
[333] *Ibid.*, p. 14.

– que les candidats de l'Empire, et parmi eux l'ancien maire de Bordeaux Gustave Curé, promettait aux plus démunis une amélioration de leur quotidien que jamais ils n'ont connue (n° 93, 25 septembre) ;
– *que lous reys é lous émperurts pénsen à tout hourmis aou bounhurt de lur puble* (que les rois et les empereurs pensent à tout hormis au bonheur de leur peuple (n° 99, 6/11) ;
– que Napoléon III, avant d'être élu président, était ruiné et sans avenir, et que Persigny et Mornay, ses principaux alliés, étaient d'*aoutes abanturiés chens lou so* (d'autres aventuriers sans le sou), donc que l'empereur n'est qu'un parvenu sorti de nulle part (n° 101, 20/11) . L'on pense ici à la plaidoierie de l'avocat Gambetta, déclamée en novembre 1868 devant la Sixième Chambre du Tribunal Correctionnel de la Seine, pour le défense du journaliste Charles Delescluze (1809-1871). Futur communard, Delescluze faisait partie des républicains les plus marqués à gauche, et il était accusé de conspiration contre le régime de l'Empereur :

> Rappelez-vous ce que c'est que le 2 décembre ! Rappelez-vous ce qui s'est passé !... Oui ! le 2 décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui à toutes les époques sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières, œre alieno obruti et vitiis onusti, « un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes.[334]

– que quand la République a été proclamée, le 4 septembre, *la France n'abèbe ni d'homes, ni d'armes, ni d'argén, per fourma une armade, é que Paris ère à péne fourtifiat* (la France n'avait ni hommes, ni armes, ni argent, pour former une armée, et que Paris était à peine fortifié), ainsi que la flotte française se trouvait dans la Baltique (avec mission d'attaquer les côtes prussiennes et d'y faire débarquer une armée), donc que la situation désastreuse de l'armée française au moment du récit n'est pas imputable à la République, mais à l'Empire (n° 103, 4 décembre 1870).

Autrement dit, Blanc craint que les souffrances du moment ne fassent oublier celles du passé. Le Second Empire a été une longue période – dix–huit ans – et le recul joint aux conditions chaotiques de la naissance de la Troisième République, risque dans son esprit d'annuler la mémoire des méfaits commis par Napoléon III et son régime.

Globalement, les textes que Théodore Blanc propose à cette période sont assez souvent des récapitulatifs, des récits historiques du Second Empire, rappelant – selon la doxa républicaine du temps – ses origines, ses idéaux, ses fondements, son développement et sa chute, ou du moins contiennent ce type d'énoncés : (n° 69, 17/4 ; n° 82, 9/7 ; n° 91, 11/9 ; n° 92, 18/9 ; n° 93, 25/9 ; n° 98, 30/10 ; n° 99, 6/11 ; n° 101, 20/11 ; n° 102, 27/11 ; n° 104, 4/12 ; n°s 105 et 106, 18 et 25 décembre 1870). Certains (n°s 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104) sont dans l'histoire proche, à l'échelle du jour ou de la semaine, presque dans l'actualité : la guerre est en cours, mais Blanc en relie toujours la relation au rappel de ses causes.

Autre élément qui se développe chez le Blanc de cette période : la « guerre à outrance » chère au cœur de Gambetta, et que l'on retrouvera quarante-cinq ans plus tard chez un Clemenceau, doublée de l'expression d'un patriotisme de plus en plus exacerbé, confinant au nationalisme. Blanc multiplie les impératifs, les appels à la révolte, au courage et au soulèvement, jusque dans ses titres, comme le souligne Guy Latry (*Partén !* (Partons !) le 23 octobre, *Pas de quartey !* (Pas de quartier !) le 30 octobre, *Couratje !* (Courage ! voir annexe 2, doc. 6, le 11 décembre). Dans ce même numéro, Blanc multiplie les appels à la motivation : *Aném, couratje ! counfiènce e sustout unioun !* (Allons, courage ! confiance et surtout

[334] *Le Figaro. Supplément littéraire du dimanche*, n° 1, samedi 6 janvier 1883, p. 1.

union !), *pas de descouratjemén ; faou rébéni à la cargue* (pas de découragement, il faut revenir à la charge) puis encore un peu plus loin, *De grâce doun, pas de descouratjemén.* (De grâce donc, pas de découragement). Le patriotisme de Blanc se fait plus militant : tel texte s'achève par *Bibe la France ! Bibe la République !* (n° 99, 6/11), encore une fois, *Pas de quartey !* (n° 98, 30/10), *Bibe la République,* dans la bouche d'un groupe de paysans médoquins galvanisés par le discours de l'éternel Guillaoume (n° 91, 11/9). Dans le n°100 (13 novembre 1870), nous présente la victoire comme proche :

> *Couratje ! La rébanche arribe. Lous Prussiens couméncen à ne pas esta déns un leyt de roses.*
>
> [Courage ! La revanche arrive. Les Prussiens commencent à ne pas être dans un lit de roses.]

Les efforts de Blanc pour paraître enjoué, ses mensonges même, ne sont pas sans évoquer la propagande officielle que quelque quarante-quatre ans plus tard l'on verra en France pour inciter les jeunes appelés de 1914 à partir la fleur au fusil : les balles allemandes ne tuent pas, tout cela n'est l'affaire que de quelques semaines… Ici,

> *Lous Prussiens, quan feyt la bère came péndén quate més chez nous aouts, soun émbarrassats per s'en ana adare chéns fa beyre qu'an poou.*
>
> [Les Prussiens, qui se sont pavanés pendant quatre mois chez nous, sont embarrassés pour s'en aller maintenant sans montrer qu'ils ont peur.]

Ce texte a la particularité de présenter Bismarck non seulement comme l'odieux belliciste qui met l'Europe à feu et à sang, mais aussi comme un dangereux manipulateur qui use d'un pangermanisme intéressé pour pousser les alliés de la Prusse (l'Allemagne n'est pas encore unifiée), la Bavière et le Würtemberg, à se battre pour servir ses intérêts. Bien sûr, le chef prussien ne compte pas rendre à ses voisins la pareille : il prend leur argent et leurs hommes, cyniquement. Il est aussi question de la journée insurrectionnel du 31 octobre qui tente une première fois de proclament la Commune. De cela il sera traité plus loin. Notons également que dans ce même numéro est publié un autre texte occitan « en patois agenais », *Tramblo Bismarck*, poème composé de quatre dizains se composant d'un quatrain faisant alterner en rimes croisées deux alexandrins et deux decasyllabes, puis un quatrain d'octosyllabes en rimes croisées également, le tout suivi d'un refain de même. Le ton est dans le même esprit que le texte de Blanc : patriotique et belliciste comme l'illustre le refrain :

> *Tramblo, Bismarck, la Républiquo*
> *A fey dé cadun un sourdat.*
> *Cadun sé sén fort é sé piquo*
> *Dé défendré sa libertat.*
>
> [Tremble, Bismarck, la République
> A fait de chacun un soldat.
> Chacun se sent fort et se pique
> De défendre sa liberté.]

La langue présente effectivement toutes les caractéristiques du dialecte occitan languedocien (avec l'aboutissement à /o/ du -a- final posttonique) et le maintien du -l- latin qui vocalise en gascon (*dol*, contre *doou* chez Blanc). Le texte est signé B. Telismart, étrange nom qui sent son pseudonyme. L'historien lot-et-garonnais Jules Andrieu (1839-1895), homonyme et presque exact contemporain de l'historien communard, nous dit dans sa

Bibliographie générale de l'Agenais qu'il s'agit là du nom de plume d'un poète occitan local, Louis Bernard, de Casseneuil, près de Villeneuve-sur-Lot :

> BERNARD (Louis, dit Télismart), poète patois, né à Casseneuil le 31 août 1832. Employé des Chemins de fer d'Orléans, d'abord à Agen, puis à Périgueux. Il a publié :
> — *Prumié Début d'un Poèto gascou*.
> — *Dus Tsours passats al Castel*— Périgueux, impr. Dupont, 1869, gr. in-8° de 36 pp., vignette.
> — *Jacques l'Oubriè*. — Poème. Ibid., 1871, in-8° de 32 pp.
> Une trad. française est placée en regard du texte patois.
> — *Crime d'Hautef'age. Assassinat de M. de Moneys. Vingt-un accusés. — Horribles détails. — Poésie gasconne.* — Périgueux, impr. Cassard Frères, 1871, gr. in-8° de 20 pp.
> Ces vulgarités tragiques inspirent toujours mal les poètes.[335]

Bernard, tout comme Blanc, semble être demeuré à l'écart du mouvement renaissantiste occitan, si l'on en croit son absence du florilège collectif édité en 1967 par l'*Escolo de Jansemin*[336], qui recense les poètes lot-et-garonnais les plus emblématiques de ce précoce cercle félibréen fondé le 13 avril 1890 autour du *capiscol* et futur majoral Charles Ratier[337] – ce qui en fait la plus ancienne école félibréenne aquitaine connue – et du fils de Jasmin, cercle qui compta entre autres parmi ses membres le félibre girondin Arnaud Ferrand. L'absence de Bernard s'explique-t-elle par les opinions ouvertement républicaines du petit fonctionnaire des chemins de fer ? En tous cas, nous nous trouvons ici confrontés, comme c'est le cas avec la majorité des auteurs occitans du Bordelais (républicains ou pas, à l'exception de Ferrand, puis plus tard des félibres locaux tels Gric de Prat, Barreyre, Masson, Maurice, Berthaud, Bergey ou Dupin) à un poète de langue d'oc laissé de côté par les anthologies, et dont le nom même ne nous serait peut-être pas même parvenu (n'était la notice d'Andrieu) s'il n'avait eu le bon goût de proposer ses vers languedociens à *La Gironde du Dimanche*. Est-ce par le parrainage de Théodore Blanc qu'il a pu avoir accès à ces colonnes ? Nous ne saurions le dire. Notons, pour l'aspect sociolinguistique, que conformément à l'ancien usage, Bernard qualifie ses vers en sous-dialecte languedocien du Haut-Agenais de « gascons ».

Blanc quitte entièrement à cette époque le masque de Verdié, la légèreté farcesque, et l'usage de pseudonymes. Ce n'est plus un farceur bordelais qui écrit, c'est Théodore Blanc, *paysan e oubrey* (paysan et ouvrier), républicain de la tendance de Gambetta, hostile à l'Église comme instrument d'oppression (n° 94, 2/10) mais nullement au Dieu chrétien, auquel il laisse même entendre qu'il pourrait croire (n° 104, 25/12). Blanc vit dans une région encore relativement peu industrialisée par rapport à d'autres. Ouvrier qualifié (typographe), évoluant dans l'univers de la presse d'opinion, des Lettres et de la politique, il participe de cette « aristocratie ouvrière », à mi-chemin entre le prolétariat proprement dit, et le monde des artisans[338]. Le fait qu'il se dise « paysan » peut laisser penser qu'il se cache toujours derrière le masque goguenard d'un de ces paysans du sud du Médoc (les mêmes que Gric de Prat mettra en scène une cinquantaine d'années plus tard dans le même secteur) mais en réalité, ce n'est plus le cas. Blanc n'a vraisemblablement jamais exercé de profession agricole. Ouvrier qualifié, fils d'un artisan (parfois qualifié de menuisier, parfois d'ébéniste) et de la fille d'un tonnelier, il entend sans doute par « paysan » quelqu'un issu d'un milieu social humble et

[335] Jules Andrieu, 1886-1891. *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le Lot-et-Garonne*, Paris, Alphonse Picard, rue Bonaparte 82 ; Agen, J. Michel et Médan, rue Pont-de-Garonne, 16.
[336] *Al païs de Jansemin*, Florilège. Édité par l'*Escolo de Jansemin*, Nérac, impr.-édit. G. Couderc, 1967.
[337] *Ibid.*, p. 78.
[338] *Ibid.*, p. 9.

rural, un travailleur villageois, différent dans son esprit d'un ouvrier citadin d'usine ou d'un cheminot, en raison du contexte social dans lequel ils évoluent respectivement. Né au Bouscat, commune qui a causé la perte de son père, vivant à Bruges, les gens qu'il côtoie au quotidien sont, eux, des *pique-boudics*, des *paludeys*, des ouvriers maraîchers de cette couronne agricole périurbaine, encore profondément rurale et pourtant déjà presque banlieusarde. Le sort de son père, dénoncé par les ragots en vase clos d'un village qui s'était ligué, autour de son maire, pour abattre ce menuisier tarnais à la langue trop bien pendue, lui permet de penser qu'il connaît bien ce monde paysan au vote réactionnaire si marqué, entretenu dans l'ignorance et la superstition par des monarques et leurs valets sans scrupules. De là aussi, peut-être, provient une méfiance rentrée, refoulée, vis-à-vis de ce milieu rural qu'il a vu à l'œuvre, et qui éclatera en une haine flamboyante dans l'année 1871.

La troisième concentration de textes gascons de Théodore Blanc publiés dans *La Gironde du Dimanche* concerne le premier semestre de l'année 1871 (1er janvier - 2 juillet), c'est-à-dire la totalité de ce qui nous est parvenu de lui pour cette année. Ces six mois correspondent en fait aux évènements majeurs de cette dure année, tout aussi riche historiquement que la précédente. Ainsi, le premier texte de Blanc (1er janvier, n°105) paraît le jour de la défaite du général Faidherbe à Bapaume, et le dernier (2 juillet, n°130) le jour des élections législatives partielles, élections qui verront une victoire des républicains en France, et en particulier en Gironde avec l'élection du maire de Bordeaux Émile Fourcand, d'Amédée Larrieu, d'Alexandre-Étienne Simiot et de l'avocat Pierre Sansas, tous quatre républicains (la Gironde devait fournir quatre députés)[339]. Fourcand, élu en tête avec 78 625 voix, écrase le mieux loti de la liste bonapartiste, l'autoritaire avocat auvergnat Eugène Rouher (1814-1884), pilier de l'Empire autoritaire, crédité de 28 574 voix[340]. Selon le mot de Georges Bouchon, citant de façon indirecte Massicault,

> …le 2 juillet 1871, la République avait été acclamée dans toute la France. Sur cent vingt députés à élire, quatre-vingt-dix républicains avaient été nommés[341].

Mais ce glorieux été 1871 marque aussi un changement d'époque à *La Gironde* : André Lavertujon quitte le journal. Nommé consul général de France à Amsterdam, le polémiste est suivi de près par Massicault, fugace préfet de la Haute-Vienne, qui tente de créer un autre journal (*L'Indépendance*). Il est suivi par deux de ses collaborateurs Albert Robert et Louis Jamet[342]. Lavertujon est remplacé par le préfet des Hautes-Pyrénées, le Bigourdan Eugène Ténot (1839-1890), ancien du *Siècle* et républicain de gauche convaincu. Il arrive avec une nouvelle équipe, rajeunie. Une page se tourne. Lesfargues-Lagrange nous dit de Ténot qu'il

> …est toujours l'écrivain dont le style est plein d'élégance et de logique. Il y a du John Lemoinne[343] dans les articles du rédacteur en chef de la *Gironde*, et il est un de ceux qui se rapprochent le plus de l'éminent rédacteur du *Journal des Débats*. M. Ténot a mené d'une façon très–virile la dernière campagne électorale (*pour les législatives en novembre 1877* ndle) contre l'armée coalisée des hommes du 16 mai.[344]

---

[339] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 453.
[340] *Ibid.*, p. 453.
[341] *Ibid.*, p. 453.
[342] *Ibid.*, p. 454.
[343] Journaliste et politologue d'origine britannique (1815-1892), républicain conservateur proche des monarchistes et de Thiers, rédacteur au *Journal des Débats.*
[344] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 52.

Son confrère Philippe Divin est traité avec non moins d'égards par le publiciste :

> M. Divin est toujours l'érudit au style facile et correct. C'est un naturel de l'Attique égaré dans nos climats [...]. M. Divin peut traiter savamment les questions de politique intérieure. Nul mieux que lui ne connaît les hommes politiques de notre époque[345].

Curieusement, et sauf l'article isolé de 1872, Théodore Blanc disparaît aussitôt de *La Gironde du Dimanche.* Est-ce à titre de gambettiste et fidèle d'André Lavertujon ?

Son dernier article est un avertissement teinté d'amertume, un appel aux paysans à voter pour la République à l'occasion des élections du 2 juillet, *Lous Mouaudits* (*Les Maudits*). Mais il faut être aveugle pour ne pas voir que Blanc ne croit pas à sa propre démarche. Instruisant à charge, il semble parler comme si les paysans avaient déjà voté contre les républicains, alors qu'au moment où il rédige ses lignes, l'élection n'a pas encore eu lieu, et qu'en outre, les milieux ruraux pour la première fois s'apprêtent à offrir à la jeune République son premier succès dans les urnes. Curieux texte, qui sonne faux *a posteriori*, décalé, tout rempli qu'il est des colères et des déceptions personnelles de l'auteur, et fait suite à d'incendiaires pamphlets adressés par lui à ces mêmes paysans, qui le font mentir, à lui qui les juge par avance. Cette pirouette d'un électorat auquel Blanc ne croyait plus vient achever bizarrement sa carrière de chroniqueur politique.

Le 22 janvier 1871, alors que le Gouvernement de Défense nationale envisage, face aux défaites en série, de demander l'armistice, une insurrection de Parisiens menés par les leaders de la gauche la plus avancée, dont Charles Delescluze et Louise Michel, tentent de se soulever contre cette attitude. Ce sera un échec, le 28 janvier Paris tombe et l'armistice est signé entre Jules Favre, ministre des Affaires Étrangères, et Bismarck.

Gambetta, partisan de la guerre à outrance, démissionne quelques jours après, le 6 février. Il avait fait voter un décret stipulant que les personnalités s'étant illustrées sous les monarchies précédentes ne pouvaient se présenter à cette occasion. Le décret est voté, puis annulé par Jules Simon. Ceux qui, comme lui, ont soutenu l'idée que la France, démunie, désorganisée, sans véritable autorité militaire, devait malgré tout poursuivre la guerre sont attaqués, et au mois de juin, une commission d'enquête parlementaire sera même diligentée contre eux. George Sand, pourtant connue à cette époque de sa vie pour ses amitiés républicaines « avancées », dans son *Journal d'un voyageur pendant la guerre*, n'épargne pas l'ancien ministre de la Guerre :

> Ses adorateurs m'irritaient en me répétant qu'il nous a sauvé l'honneur. Notre honneur se serait fort bien sauvé sans lui. La France n'est pas si lâche qu'il lui faille avoir un professeur de courage et de dévouement devant 1'ennemi. Tous les partis ont eu des héros dans cette guerre, tous les contingents ont fourni des martyrs. Nous avons bien le droit de maudire celui qui s'est présenté comme capable de nous mener a la victoire et qui ne nous a menés qu'au désespoir. Nous avions le droit de lui demander un peu de génie, il n'a même pas eu de bon sens.[346]

Ses adorateurs... Blanc en fait partie. Et donc probablement une frange importante de la rédaction de *La Gironde* et de ses suppléments à l'époque. Thiers, élu le 17 février chef du pouvoir exécutif, met Gambetta et ses proches en accusation dans un discours prononcé à la Chambre le 8 juin 1871, et resté célèbre :

---

[345] *Ibid.*, p. 53.

[346] George Sand (Aurore Dupin), 1871. *Journal d'un voyageur pendant la guerre*, Michel Lévy frères ; Librairie Nouvelle, p. 292.

> Les hommes qui avaient fait cette révolution [celle du 4 septembre] ont eu, à mes yeux, un tort : celui d'avoir voulu prolonger la guerre au-delà de l'intérêt bien évident du pays *(Mouvement)*.... Où s'est commis la faute que j'ai blâmée ?.... Cette faute s'est commise hors de Paris. Paris était une place qui devait résister. Paris ne devait pas juger si la guerre devait continuer ou ne pas continuer ; Paris était dans la situation d'un brave défenseur de place forte qui reste dans sa forteresse jusqu'à ce qu'on l'ait relevé de son poste.
> C'était à ceux qui étaient hors de Paris de considérer s'ils avaient les moyens de repousser l'étranger, et si les moyens qu'ils allaient employer étaient ceux qui convenaient. Ils se sont trompés, gravement trompés : ils ont prolongé la défense au-delà de toute raison ; ils ont employé des moyens... – je ne veux pas accabler les vaincus, mais enfin je dois le dire, les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre. Oui, messieurs, *nous étions tous révoltés*, je l'étais comme vous tous, *contre cette politique de fous furieux* qui mettaient la France dans le plus grand péril. *(Vives marques d'assentiment et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*[347]

Le général Louis-Jules Trochu (1815-1896) héros de la résistance de Paris assiégé, ne cache pas qu'en dépit des ordres qu'il avait reçus, il jugeait la politique de guerre à outrance comme une « héroïque folie », certes nécessaire à l'honneur de la France, mais néanmoins vouée à l'échec[348].

Pour Eugène Spuller (1835-1896), fidèle entre les fidèles à Léon Gambetta, tout comme Crémieux et Glais-Bizoin, Thiers et les républicains libéraux veulent utiliser le prétexte des nombreuses défaites françaises et de la famine qui commence, dans l'hiver, à frapper les populations à des fins politiques. Une lettre adressée par lui à Gambetta et parue dans la *Revue de Paris* en 1900 le formule clairement :

> |... je veux parler de l'attaque personnelle, si virulente, si passionnée, si injuste dans le fond comme dans la forme, que M. Thiers a dirigée contre toi jeudi dernier... Il y a une raison de tant d'aigreur et de violence. Cette raison, je crois la découvrir dans l'intérêt que M. Thiers avait, pour cette fois, à accabler devant la Chambre, qui l'abhorre tout entier, une fraction du parti républicain, pour avoir le droit d'en louer et honorer publiquement une autre et pour atténuer ce que pouvait avoir de grave à ses yeux, comme à ceux de l'Assemblée, l'espèce de déclaration républicaine dont il a voulu faire le point culminant de son discours. Si cette raison est celle qui a déterminé M. Thiers, il faut lui pardonner l'outrageante injustice dont il a fait preuve ; car il faut savoir beaucoup endurer dans la vie politique.[349]

Rappelons que le Parlement siège à cette époque à Bordeaux, au Grand Théâtre, ne pouvant accéder au Palais Bourbon dans un Paris assiégé, puis rapidement insurgé. Les Bordelais se retrouvent donc au cœur de la vie politique française. Ils peuvent se rendre place de la Comédie et voir de leur yeux ces débats entre Victor Hugo, Thiers, Gambetta ou Jules Simon. Le 12 mars, dans le n° 114, Théodore Blanc nous relate lui-même une séance, vue au travers du regard du coiffeur Bernadot de la Queyrote. Les débats tels qu'ils sont décrits montrent le divorce consommé à cette époque entre les tenants d'une République modérée, qui s'est plus ou moins rapprochée de Thiers – dont l'ancien candidat bordelais de 1869 Jules Simon – et les républicains restés fidèles à la ligne de Gambetta, plus marquée à gauche. Blanc se place bien sûr dans ce camp, quand il montre *un noumat Tolain, un oubrey, députat de Paris* (un nommé Tolain, un ouvrier, député de Paris), le député socialiste Henri Tolain (1828-1897), qui en réalité n'était pas ouvrier mais artisan installé à son compte comme ciseleur sur bronze, et pour lors s'oppose à Jules Simon sur une décision récente, arrivant à le mettre en difficulté, et à faire se contredire le philosophe professeur à la Sorbonne. Mis à mal par Tolain, puis par le député et avocat Henri Floquet (1828-1896), Simon, que Blanc avait

[347] *Annales de l'Assemblée nationale*, tome III, p. 295, col. 1. Discussion de la proposition de loi relative à l'abrogation des lois d'exil.
[348] *Annales de l'Assemblée nationale*, tome III, p. 370, col. 1.
[349] « Lettres à Gambetta ». *La Revue de Paris*, 7e année, n° 11, pp. 471-472 (juin 1900).

jadis tant défendu, ne doit son salut qu'à l'intervention du ministre de la Justice et vice-président du Conseil en personne, le libéral et « capitulard » Jules Dufaure (1798-1881). Peu glorieuse sortie pour le professeur dont, il n'y a guère, Blanc soutenait avec un tel acharnement les réunions électorales dans les villages du Médoc, en compagnie d'André Lavertujon. Bien sûr, le point d'orgue est la double intervention de Thiers, puis de Victor Hugo. Thiers, représenté comme un « nabot chafouin » pour reprendre l'expression de Guy Latry, n'est pas traité avec beaucoup d'égards :

> *Es si pétit, qu'és bien juste si lou cap despassaoue lou bord de la tribune. Aourén dit lou cap d'un gat que s'és catchat per pista das sourics. Enfin biry rémuda sous balots, é énténdury un petit bruyt coume lou bruyt d'une chanteréle qu'un bialounayre assage : aco ère Thiers que parlaoue. Attrappèry bien quaouques mots ; mais coume ère questioun de finances, de cénténes de milliouns, é que jou n'ey jamey bis la coulou de cènt escuts sulemén, né coumpriry otsoulemén rès.*
>
> [Il est si petit, qu'à peine la tête dépassait-elle le bord de la tribune. On aurait dit un la tête d'un chat qui s'est caché pour pister des rats. Enfin je vis remuer ses lèvres, et j'entendis un petit bruit comme le bruit d'une chanterelle qu'un violoneux essaie : ça c'était Thiers qui parlait. Je compris bien quelques mots au passage ; mais comme il était question de finances, de centaines de millions, et que moi je n'ai jamais vu la couleur de cent écuts seulement, je ne compris absolument rien.]

Notons que Théodore Blanc – 1,62 m sous la toise – se moque davantage de Thiers sur son aspect physique ou le son de sa voix que sur le fond. En revanche, quand vient la question de Garibaldi, le débat prend un tour presque épique. Le vieux guerrier italien, qui s'est engagé aux côtés des armées républicaines françaises (sans y avoir été invité) à la tête de l'Armée des Vosges, est si populaire dans les milieux républicains de gauche que, sans même s'être présenté (il n'en a pas le droit, étant de nationalité italienne), il s'est retrouvé élu député en Côte-d'Or, à Paris, Nice et Alger. L'hypothèse seule de l'arrivée du chef révolutionnaire qui, à soixante-quatre ans, n'a rien perdu de sa pugnacité, suffit à rendre nerveux les députés de droite :

> *Aou mot de Garibaldi, tout aquits députats qu'abéby bis si accoumoudéns tout'hare (aquits èren cheytats aou coustat dreyt de la salle), se miren à trépigna coume das piocs que se trouberèn sus une plaque de fert burlènte. Grougnèouen coume das cans de machante himurt.*
>
> [Au mot de Garibaldi, tous ces députés que j'avais vus si accommodants tout à l'heure (ceux-ci étaient assis du côté droit de la salle), se mirent à trépigner comme des dindons qui se trouveraient sur une plaque de fer brûlante. Ils grognaient comme des chiens de mauvaise humeur.]

Petit coup de griffe à Jules Simon au passage : qui sont ces députés qui se sont montrés « accommodants » avec lui plus tôt ? La droite, en l'occurrence probablement les orléanistes, légitimistes et quelques bonapartistes... Il n'y a pas loin encore à faire pour accuser Simon de rouler en réalité pour les ennemis de la République. Alors monte à la tribune Victor Hugo, qui défend le vieux général en rappelant son appui à la France contre les Prussiens et, devant le comportement des députés réactionnaires, les toise et leur jette au visage sa démission :

> *Victor Hugo se croisét lous bras é lous gueytaoue abèque dignitat se desména coume de las géns que toumben daou maou ; puy bédèn qu'aquère Crambe ère trop bournade per l'éntènde, baillét sa démissioun de députat é partit.*
>
> [Victor Hugo croisa les bras et les regardait avec dignité se démener comme des gens qui sont atteint d'une crise d'épilepsie ; puis voyant que cette Chambre était trop bornée pour le comprendre, il donna sa démission de député et partit.]

La sortie de l'auteur des *Misérables* semble jeter un froid sur la Chambre. S'ensuivent quelques interventions sans grandes conséquences : l'avocat André Duléry de Peyramont, député (conservateur) de la Creuse, puis le socialiste Amédée Jérôme Langlois (accessoirement exécuteur testamentaire de Proudhon), député de la Seine. Blanc les traite avec son habituel dualisme manichéen : Peyramont est sentencieux, verbeux et long, Langlois est synthétique et consensuel. Il n'y a guère de place dans l'univers de Théodore Blanc pour une troisième voix. Le bien et le mal y sont tranchés avec une naïveté qui peut surprendre eu égard à la complexité du bagage idéologique de l'homme. Finalement, l'anecdote s'achève sur une phrase ambiguë :

> *Après aquét récit, Bernadot de la Queyrote s'én angut én regréttèn d'aougé botat per un députat qu'abèbe énsultat Garibaldi é bramat countre Victor Hugo.*
>
> [Après ce récit, Bernadot de la Queyrote s'en alla en regrettant d'avoir voté pour un député qui avait insulté Garibaldi et crié contre Victor Hugo.]

De quel député s'agit-il ? Blanc veut-il dire que Bernadot regrette d'avoir voté aux récentes élections législatives partielles pour un de ces candidats réactionnaires (Lur-Saluces, Johnston, Decazes...) qui forment désormais la Chambre dont Thiers a le contrôle ? Ou bien regrette-t-il d'avoir, en 1869, voté pour celui qu'il croyait être un républicain loyal, le candidat Jules Simon, élu député de la Gironde à cette époque alors qu'il se présentait aux côtés de Lavertujon, et désormais inféodé à Thiers ? Blanc appréciant les doubles sens et les allusions, la question mérite d'être posée. Il n'est pas exclu qu'il y ait ici – et c'est le cas de toute façon – un réglement de compte vis à vis du philosophe, publiquement mis à mal par un socialiste véritable.

Le 8 février, donc ont lieu les élections législatives partielles : tronquées, sans véritable campagne électorale du fait de la situation insurrectionnelle et de l'occupation de plusieurs départements, elles envoient à la Chambre 675 députés pour 768 sièges, dont une majorité de monarchistes antirépublicains et pacifistes (les *Ruraux*), environ deux-cents républicains et une poignée de bonapartistes. Cet évènement – sans grande conséquence sur la vie politique française de cette année, tant le chaos est grand – enflamme la colère de Théodore Blanc. Il signe onze jours plus tard, le 19, l'impitoyable *Praoubes ignouréns*.

Les évènements s'enchaînent : les préliminaires de paix avec la Prusse sont signés le 26 février. Le 1er mars, le commandement prussien, pour humilier les Français, fait défiler ses troupes dans Paris. La paix est rejetée par une partie de l'opinion. La garde nationale de Paris se mutine. Alphonse Gent (1813-1894), préfet des Bouches-du-Rhône, un des responsables de la Ligue du Midi pour la défense de la République et futur député du Vaucluse, refuse d'«obéir au capitulé de Bismarck » (Thiers), et répond par la négative à la lettre que lui adresse Jules Favre d'envoyer des vivres par le train pour tenter de ravitailler Paris affamée[350].

Le 10 mars, c'est le pacte de Bordeaux. Thiers refuse de trancher entre les royalistes, majoritaires (à condition de compter ensemble orléanistes et légitimistes) et les républicains. L'assemblée siégera désormais à Versailles (20 mars). Le 18 mars, l'arrestation de Blanqui, la veille, déclenche l'insurrection dans Paris, affamée par plus de cinq mois de siège ayant causé la mort de plus de 40 000 personnes. Les insurgés proclament dix jours plus tard la Commune de Paris. Marseille, Lyon, Saint-Étienne se constituent à leur tour en communes libres.

[350] *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques*, t. II, pp. 485 et 488.

En mai est signé (le 10) le traité de Francfort qui entérine la paix, mais aussi le rattachement à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Le 16, les Communards abattent la colonne Vendôme, proclament une série de lois (séparation de l'Église et de l'État, adoption du drapeau rouge...). Du 21 au 28 mai a lieu la Semaine Sanglante, la répression par le gouvernement versaillais de la Commune de Paris : on comptera environ 20 000 morts et 38 000 arrestations.

Théodore Blanc réagit inégalement à tous ces évènements. La République tant de fois appelée, qui devait apporter la paix et le bonheur aux peuples, naît dans la souffrance, le sang et l'humiliation. Elle naît et meurt tour à tour : les gambettistes écartés début mars, la prise de pouvoir de Thiers, les monarchistes majoritaires (jusqu'à juillet du moins) à la Chambre, la division de la gauche républicaine entre un Gambetta qui se radicalise et ses anciens alliés Simon, Favre et consorts qui gardent dans leur posture modérée, la capitulation, la perte de l'Alsace de de la Lorraine, le siège de Paris, la famine et finalement la chute de la capitale, la Commune et sa fin sanglante...

Dans cette troisième période d'écriture politique de sa vie, Blanc perd définitivement son enjouement, son enthousiasme. Il devient l'écrivain de guerre, moitié accusateur, moitié Cassandre. La tendance au patriotisme effréné, belliciste et rageur se confirme. Elle se double désormais d'une autre tendance, de plus en plus accentuée : la germanophobie. Les Prussiens sont des *gus* (gueux), des barbares ; des *boulurts d'embahissurts* (voleurs d'envahisseurs, n° 107, 15 janvier 1871) qui doivent être *castigats, espoutits* (châtiés, écrasés, n° 108, 22 janvier). Dès le 30 octobre 1870 (n° 98) cette thématique apparaissait :

> *Ah ! guz de Prussiens ! Ats murtrit noste bère junésse, parcèque èrets pu noumbrux*
>
> [Ah ! gueux de Prussiens ! Vous avez meurtri notre belle jeunesse, parce que vous étiez plus nombreux]

Derrière la troupe se cachent ses chefs : Bismarck, qui devient à cette occasion une sorte de figure allégorique du *boche* arrogant et cruel, et *Guillaoume*, le tout récent empereur d'Allemagne, Guillaume Ier de Hohenzollern (1797-1888), roi de Prusse, puis depuis le 18 janvier empereur d'Allemagne, lui aussi un *guz*, un *brigan*, une *serp* (un serpent) (n° 107, 15 janvier 1871), lui et les siens étant des *crocs carougneys* (charognards). Les insultes pleuvent en particulier sur le chancelier, ainsi qu'une chanson, parue dès le 4 décembre précédent (n° 103). Le propos hostile à Bismarck évolue vers une germanophobie de plus en plus marquée, et des appels à la vengeance de plus en plus guerriers. Ainsi, *néguèn noste hounte déns lou sang das boulurts d'émbahissurts* (noyons notre honte dans le sang des voleurs d'envahisseurs), appelle Blanc le 15, toujours dans le n° 107, un des plus violents, intitulé *Réléouen-nous* (Relevons-nous). Théodore Blanc n'est pas un auteur qui dissimule ses sentiments. Au contraire de Verdié, qui est tout entier dans un « genre » farcesque qui nécessite, pour être efficace, une prise de distance chez l'acteur-auteur, Blanc possède une dimension affectivement beaucoup plus marquée. Si l'on peut légitimement penser que Verdié était un royaliste « de circonstance », le fruit d'un déterminisme local et chronologique, Blanc est, lui, un militant dans toute l'acception du terme. On le sent douter, non pas de son engagement républicain, mais de sa capacité à trouver encore des arguments pour « vendre » cette République à des populations déboussolées, qui n'entendent parler que d'invasion, de massacres et de capitulation. Avec une honnêteté désarmante, il le dit, du reste : *lou moumén és arribat ou jamey de dire daou maou de la République* (le moment est arrivé ou jamais de dire du mal de la République, n° 116, 26 mars 1871) assène-t-il en préambule d'un sévère réquisitoire contre les Communards. Car Blanc ne s'appesantit guère sur la Commune de Paris, ce qui achève de le démarquer d'une mouvance « gauchiste ».

Blanc est ici pris en flagrant délit de désinformation. Loin d'expliquer la naissance d'une gauche radicale, révolutionnaire, à tendances anarchisantes, loin de reconnaître que les signes avant-coureurs d'une insurrection – d'ailleurs pas du tout limitée à Paris – étaient patents depuis plusieurs mois, Blanc affirme que personne ne sait d'où sortent ces *brigans*, ces *scélérats*. Peut-être même sont-ils payés par Napoléon III lui-même pour discréditer et renverser la République... Le choix de la théorie du complot sonne comme une tentative de ne pas discréditer définitivement les Communards. Brigands, assassins, mauvais républicains : les Communards étaient déjà pareillement accomodés dans le n°100 (13 novembre 1870) à l'occasion de leur tentative d'insurrection manquée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris :

> *Quaouques éndibidus que se diden républicains, é que ne soun que das cridarts ne demandén qu'à fa daou bruyt, a fa parla d'hits, anguren, aou cap de quaouques milleys de méchans sutjeyts, à l'Hôtel-de-Bille de Paris, s'émparèren das membres daou goubernemén, lous émpreysounèren, puy se miren à lur place. Lur règne n'estut pas de durade : la garde natiounale de Paris deslibrét Moussu Jules Favre é sous amics, puy chassét hountousemén lous tapatjurts que s'èren énstallats d'une manière si brutale déns de les places que ne méritaben pas.*
>
> [Quelques individus qui se disent républicains, et que ne sont que des criards ne demandant qu'à faire du bruit, à faire parler d'eux, allèrent, à la tête de quelques milliers de mauvais sujets, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, s'emparèrent des membres du gouvernement, les emprisonnèrent, puis se mirent à leur place. Leur règne ne dura guère : la garde nationale de Paris délivra Monsieur Jules Favre et ses amis, puis chassa honteusement les tapageurs qui s'étaient installés d'une manière si brutale à des places qu'ils ne méritaient pas.]

Flourens, Blanqui, Édouard Vaillant, Delescluze, n'ont pas mis en prison Jules Favre et les membres du Gouvernement de Défense nationale. Ils ont pris possession des lieux, réclamant la constitution d'un Comité de Salut Public. Libérés sur la parole de Favre de n'être pas inquiétés, ils verront cette promesse trahie par le ministre des Affaires-Étrangères qui fera arrêter 14 d'entre eux. Blanqui et Flourens entrent en clandestinité, tandis que Georges Clémenceau, jeune maire du XVIII^{e} arrondissement, et Arago, démissionnent de leurs postes respectifs. Mais en ce printemps 1871 la faute revient en fin de compte, à cette Assemblée élue en février sur ordre de Bismarck, et composée en majorité de ces « Ruraux » royalistes. N'ont-ils pas préférer aller siéger à Versailles plutôt qu'à Paris, *labets Paris ère pertan tranquille* (alors Paris était pourtant tranquille) affirme sans sourciller Blanc... Tranquille ? Le 10 mars ? Certes, la Commune ne s'est constituée que le 18, mais rappelons que la tension était déjà très forte dans une capitale à peine libérée de plusieurs mois de siège, en état d'insurrection malgré tout, dans laquelle les armées de Bismarck venaient de s'octroyer un triomphe romain en défilant musique en tête le 1er mars. Rappelons que la famine avait fait des milliers de morts, que des milliers de Parisiens étaient sans abri ; que, dès le 3 mars, la Garde Nationale, déjà insurgée, avait élu un Comité exécutif provisoire, ce à quoi le gouvernement avait répliqué, le 4, par la nomination à la tête de la Garde Nationale du marquis d'Aurelle de Paladines (1804-1877), vieux général connu pour sa sensibilité royaliste. La provocation est patente. Le 8, l'Assemblée vote la suppression de la solde des gardes nationaux, plongeant plusieurs centaines de familles parisiennes dans la misère. Le 10, le Comité décrète la fin de l'armée régulière, et le 11, plusieurs journaux républicains radicaux sont interdits par le général Vinoy, général en chef de l'Armée de Paris. Blanqui et Flourens sont alors condamnés à mort par contumace. Le 17, Blanqui est arrêté. Dans la nuit, l'armée régulière chargée par Thiers de désarmer la capitale en allant récupérer les canons de Montmartre est attaquée par la foule et par la Garde Nationale qui se mutine. Les insurgés parisiens fusillent les généraux Clément-Thomas, républicain militant, et Lecomte. La Commune vient de commencer.

Il faut à Blanc un toupet admirable ou une immense candeur pour croire – ou prétendre croire – que la Chambre avait la possibilité, en mars 1871, de siéger à Paris. Le choix de Versailles rapprochait déjà considérablement les députés d'une capitale dont, rappelons-le, les deux-cent-cinquante-quatre bataillons de la Garde Nationale parisienne sont soulevés contre le gouvernement. Parmi les insurgés, se trouvent des républicains sincères, désireux de s'opposer à cette Chambre essentiellement royaliste. La position hésitante de Blanc, qui n'hésite pas à écrire des contre-vérités afin de dédouaner tant soit peu des Communards dont il condamne par ailleurs sans équivoque les actes, n'est pas sans rappeler celle de beaucoup de républicains sincères du temps. Ainsi le président de l'Assemblée Nationale, Jules Grévy, déclare-t-il le 20 mars à l'occasion de la première séance tenue à Versailles que la République

> …saurait se faire respecter et accomplir imperturbablement sa mission en pansant les plaies de la France et en assurant le maintien de la République, malgré ceux qui la compromettaient par les crimes qu'ils commettaient en son nom[351].

De son côté, Victor Hugo, exilé en Belgique, peut-il écrire :

> Ce que représente la Commune est immense, elle pourrait faire de grandes choses, elle n'en fait que des petites. Et des petites choses qui sont des choses odieuses, c'est lamentable. Entendons-nous, je suis un homme de révolution. J'accepte donc les grandes nécessités, à une seule condition : c'est qu'elles soient la confirmation des principes et non leur ébranlement.[352]

Cette position est aussi celle que l'on retrouve chez le poète bordelais Catulle Mendès (1841-1909), républicain engagé, chez Émile Zola (qui écrit alors dans le *Sémaphore* de Marseille, et adresse le 27 mai 1871 une lettre à ce sujet au journal, qui est restée célèbre), Edmond de Goncourt, Ernest Renan, Leconte de Lisle, Théophile Gautier, Anatole France, George Sand... Bref, cette impression de malaise semble partagée par l'*intelligentsia* littéraire et journalistique républicaine du moment. Ils ne savent que conclure à la sauvagerie aveugle des Communards, massacrant généraux, archevêque, prêtres et civils, brûlant Paris. Blanc élude finalement la question. Défendre maladroitement le droit à résister à l'oppression (on est le fils d'un républicain de 48, tout de même), tout en condamnant la violence arbitraire (on écrit dans un journal modéré), avancer des théories complotistes auxquelles il ne semble pas croire lui-même une seule seconde. Les Communards sont des brigands, ils ont tort, il faut les condamner publiquement. Mais sans Napoléon, sans Thiers et sa Chambre royaliste, on n'en serait peut-être pas arrivé là...
Et puis, vite, passer à autre chose...

En 1871, Blanc multiplie les marques d'amertume et de colère. Son discours, pourtant, se veut objectif et tranchant, convoquant très souvent l'histoire, ainsi que des éléments de divers courants philosophiques de son temps, tels que le positivisme. Mais dans cette dernière phase, c'est parfois à un lyrisme sombre que Blanc se laisse aller, lyrisme qui prend parfois l'aspect de pièces de vers sombres et incantatoires (*Lous Moaudits*, n°130, 2 juillet 1871), et semble l'emmener vers le genre dans lequel il s'illustre sur toute la partie centrale de l'année, pendant deux mois et demi, du début du mois d'avril à la moitié du mois de juin, le roman feuilleton *Caoufrès.*

[351] *Annales de l'Assemblée nationale*, t. II, pp. 1 et 2.
[352] Victor Hugo, 1876. *Actes et paroles. Depuis l'exil, Bruxelles. A MM. Meurice et Vaquerie.*

2 Les genres dans l'écrit politique occitan de Théodore Blanc

Sur l'ensemble de sa production journalistique en langue d'oc, Théodore Blanc s'est essayé à plusieurs genres différents, sans évoquer ici les exemples les plus particuliers, à savoir le roman-feuilleton susnommé, et la création pure et simple d'un journal politique en occitan, *Lou Raouselet,* dont la production se limita à un seul numéro.

Dès 1869, l'année pour laquelle nous avons le moins de textes des trois que couvre sa période journalistique, Blanc s'illustre dans un genre hybride, que l'on peut à la fois rattacher à la tradition verdièenne, et à ce que l'on peut voir à la même époque sous la plume du journaliste et écrivain landais Louis Saint-Jean-Tauziet (1814-1886). Originaire du village chalossais de Gaujacq (Landes) entre Pomarez et Hagetmau, celui-ci s'est illustré à l'instar de Blanc comme chroniqueur politique en langue d'oc, particulièrement dans le journal *Le Républicain landais* à Mont-de-Marsan. Organe de la République « opportuniste », partisan d'une République sociale et de la guerre à outrance, le *Républicain landais* était dirigé par le professeur de rhétorique Adolphe Waltz (1840-1927), un des plus ardents défenseurs de l'idée républicaine dans les Landes. Tauziet y écrivit de 1871, très peu de temps après la fondation du journal, jusqu'à sa propre mort en mars 1886. Tauziet, outre son nom de plume habituel de *Pierrinoun de Chalosse,* pratique le mode « courrier des lecteurs » : un paysan landais, s'exprimant en dialecte gascon local, s'adresse au rédacteur en chef[353]. Il porte généralement un *chafre* gascon pittoresque : *Jantoulet, Janticoun,* très souvent *Pegot* (niais), *Claquemisère, Ménicoung, Jantilloun de Brocas...* Il écrit d'un improbable village chalossais ou « quartier » de la lande : *Tire-Beste, Escanepraoube* (tue-les-pauvres), *Bire-te-lés* (débrouille-toi) commune d'*Abise-t-i* (fais-y attention)... La variété même des « contributeurs », mais aussi des variantes de gascon employées (parler « noir » de la Grande Lande, gascon chalossais, parler du pays de Seignanx ou de Maremne, ponctuellement gascon bayonnais) tous très clairement identifiables par leurs traits phonologiques, morphologiques ou lexicaux, pose fortement la question de savoir si Tauziet a réellement travaillé entouré d'une équipe de contributeurs dans tous les coins du département, des relais, des localiers dont il coordonnait les contributions... C'est en tous cas ce qu'il essaie de faire croire à son lecteur.

Blanc use finalement assez peu de ce procédé : en cinquante-cinq parutions attestées dans la *Gironde du Dimanche,* cinq fois seulement. Le 9 mai 1869, dans le n° 20, Blanc publie un dialogue en vers gascons, de facture assez proche de ce que l'on peut trouver à Bordeaux à la même époque chez Launet de Beaumont, Lavache ou Martineau. Il est censé s'agir d'un lecteur de Preignac, commune riveraine de la Garonne proche de Langon, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Bordeaux. Le texte est signé *un de bostes abounats* (un de vos abonnés) et invite les électeurs de la campagne à ne pas se laisser prendre au piège de la réorganisation préfectorale des circonscriptions, destinée à *néga lous botes dé Bourdéou déns lous de la campagne* (noyer les votes de Bordeaux dans ceux de la campagne), autrement dit miser sur l'habituel électorat conservateur rural pour compenser la tendance républicaine de l'électorat urbain. La manœuvre n'échappe pas au contributeur (paysan ou autre chose, difficile de le dire.) :

> *Damb les géns de Bourdéou bolen nous barréja,*
> *E ço qu'hets aouran heyt nous-aouts diouén deha…*
>
> [Avec les gens de Bordeaux ils veulent nous mélanger,
> Et ce qu'eux auront fait, nous sommes censés le défaire...]

[353] Guy Latry, 1991. « La littérature politique », encyclopédie *Landes*, ed. Bonneton, p. 243.

Les éléments lexicaux et phonologiques (*aneyt, énquère, ouarda*...) indiquent qu'il s'agit clairement d'un texte écrit dans la variante gasconne de la région langonnaise, et non dans celle de l'ouest-Bordelais qu'emploie Blanc. L'authenticité de ce courrier de lecteur semble donc plausible. Du reste, une nouvelle fois, Blanc à l'inverse de ce que fera Tauziet, n'essaie pas de se cacher derrière le lecteur : il précède sa contribution d'un petit préambule explicatif, bel et bien signé de son nom.

La seconde contribution d'un lecteur paraît peu après, le 6 juin, dans le n° 24. Censée provenir de Saint-Médard, aujourd'hui Saint-Médard-en-Jalles, commune proche de Bruges, à l'ouest de Bordeaux, elle attaque le candidat bonapartiste Nathaniel Johnston sur l'ambiguïté de son statut de candidat « officiel » du gouvernement. En effet le négociant, opposé à Lavertujon dans l'ouest-Bordelais, joue sur son statut, étant parrainé par l'Empire mais ne le stipulant pas systématiquement. Blanc, comme pour le lecteur de Preignac, intervient cette fois en réponse, pour appuyer la remarque du lecteur. Le gascon en usage à Saint-Médard étant identique à celui qu'emploie Blanc lui-même, il n'est pas possible de dire si la lettre est authentique ou non.

La troisième paraît plus d'un an après, le 6 juillet 1870, dans le n° 85. Il s'agit d'un pamphlet en vers censé émaner d'un électeur de Gradignan, commune située au sud de Bordeaux, à l'époque encore rurale. L'électeur dénonce, dans un gascon local qui contient quelques francismes, des combines électorales dont il n'est pas facile de suivre les rouages, mais se rattachant à des personnalités locales et à des bruits de village. En revanche, le lecteur, républicain, demande l'instruction pour tous. Blanc, qui comme à son habitude répond à la suite du message sous son nom, insiste surtout sur cette revendication, un des points-clés du programme de Belleville et des grands projets républicains en général, en profitant pour égratigner une fois de plus au passage son éternelle tête de Turc, le maire de Bruges Pierre Bénéjat. Encore une fois, l'écart entre le gascon parlé dans les landes du sud de Bordeaux et celui des marais de l'ouest-Bordelais est trop faible pour qu'il soit possible de déterminer ici par la langue s'il s'agit d'un document authentique ou non. Néanmoins, le ton général, les francismes, ne font pas penser au style de Blanc.

La quatrième paraît le 23 octobre 1870, dans le n° 97, et elle est censée avoir été adressée *à un habitén de Sint-Emilioun per un garde natiounal de Paris*. La langue employée n'est pas le sous-dialecte du Libournais, très caractéristique et reconnaissable à sa phonologie inhabituelle pour le domaine gascon, mais du parler girondin standard. Ceci dit, le destinataire de la lettre est peut-être de Saint-Émilion, mais nous ne savons pas d'où est l'auteur. Il s'agit d'un membre de la Garde Nationale parisienne enfermé dans Paris assiégé, décrivant son mode de vie : la famine, la nécessité de trouver de quoi manger à tout prix, le pays qui appelle une sortie des troupes parisiennes sur les Prussiens, alors que les gardes nationaux savent qu'une telle opération serait un désastre, face à la puissante artillerie prussienne. Mais surtout, comme dans les discours de Blanc lui-même, l'appel à la résistance, à garder espoir :

> *Couratje ! couratje ! Paris lutte, lutte ; lou canoun tuchis daou mount Balérien à Bercy, é de Sin-Denis à Bicêtre. Petits coumbats, petites bittoires… la grande arribe. Haout ! haout ! Hadets sénti l'aguillade as paourucles ; hadets caménégea tout home qu'à bie !*
>
> [Courage ! courage ! Paris lutte, lutte ; le canon tousse du mont Valérien à Bercy, et de Saint-Denis à Bicêtre. Petits combats, petites victoires... la grande arrive. Courage ! courage ! Faites sentir l'aiguillon aux lâches ; faites marcher tout homme qui est en vie !]

La dernière paraît dans le n° 128, le 18 juin 1871. Pour une fois, Blanc ne la commente ni en préambule ni en conclusion. Le texte est dans un gascon légèrement différent du parler

girondin de Blanc et de ses autres contributeurs, mais, transcrit avec des fautes, il est difficile de le localiser avec précision. Il s'agit d'un parler des Landes, de gascon clair (et non « noir ») qui présente plusieurs traits assez méridionaux (formes comme *darè*, *darrère*) et fait penser au gascon parlé dans les environs de Roquefort (Landes). Néanmoins des formes rappellent les parlers girondins, comme l'adverbe de temps *énuyt* qui semble proche d'*anuyt* (aujourd'hui), forme qui s'emploie autour de Bordeaux et dans quelques cantons du nord-ouest des Landes, mais pas dans les environs de Roquefort (où l'on trouvera *gouey* dans le même sens). L'auteur signe *Jeannicot*, *chafre* très proche de ceux utilisés par Tauziet, tout comme l'est le ton global du texte. Le texte est localisé à *Gararre*, probablement une mauvaise graphie pour « Gabarre » (*gavarra*, ajonc), toponyme attesté dans tout le domaine gascon, à moins qu'il ne s'agisse de la localité de Gabarret, à l'est du département. L'hypothèse la plus probable semble être la transcription fautive d'une authentique lettre en gascon landais, dans laquelle un anonyme proteste semble-t-il contre une fraude électorale dans sa commune aux dernières élections (les municipales partielles de février, probablement) en préparation de celles du mois de juillet. Rien ne rattache cette lettre directement à Blanc, qui publie dans le même numéro la onzième et dernière (à ce jour) livraison de son roman-feuilleton *Caoufrès* et ne fait aucun commentaire sur ce courrier.

Ainsi, l'usage que Théodore Blanc fait des contributions vraies ou fausses des lecteurs est-il radicalement différent de celui de Tauziet : il est dans une logique de discours rapporté, mais le narrateur qu'il est reste toujours extérieur à la narration secondaire qui constitue une citation. Tauziet, quant à lui, qu'il soit l'auteur ou non de ses contributions, entretient la confusion entre les deux possibilités. S'il rapporte le discours d'un autre, il fait comme s'il était cet autre : le narrateur du discours rapporté en style direct devient le narrateur de l'article lui-même. Chez Blanc, cela n'arrive jamais. L'énonciation, chez lui, est généralement pensée différemment : la majorité de ses articles sont signés de son nom. C'est Théodore Blanc, et personne d'autre (on ne lui connaît aucun nom de plume) qui s'adresse directement à son lectorat. Blanc n'essaie pas de se faire passer pour un paysan s'adressant à la rédaction de *La Gironde*, et quand il met en scène un paysan, c'est encore et toujours du discours rapporté : Blanc est « témoin » d'une algarade, d'une discussion, d'une conversation, soit qu'il se mette en scène, en train d'assister à l'action (*L'électurt daou billatche I, II* et *III*, n°s 18, 19 et 12, 25 avril, 2 et 16 mai 1869, *Guillaoume, III,* n° 91, 11 septembre 1870, *Nat partit !* n° 94(voir annexe 2, doc 7), 2 octobre 1870), soit qu'il ne précise pas s'il y a assisté, si elle lui a été rapportée, ou si, en tant qu'énonciateur, il se place en quelque sorte au-dessus des contingences de présence et de témoignage, rapportant un discours parce qu'il « sait qu'il a eu lieu » (*Guillaoume I* et *II*, 17 et 24 avril 1870, n°s 69 et 70, *Lou Brugés é lou Médouquin*, n°s 82 et 83, 10 et 17 juillet 1870). Verdié, qui avait des opinions mais n'a fait que rarement œuvre d'écrivain politique (dans la *Rebue de Meste Jantot* et quelques chansons de circonstance) n'écrivait que rarement sous son nom propre. Bien sûr, certains de ces personnages (Jantot, Antony lou Dansaney, les deux personnages de Bernat et Jantot de la *Corne d'aboundénce* représentant chacun une part de Verdié) lui doivent de nombreux traits. Mais le farceur, pour garder le détachement nécessaire au comique et ne pas s'impliquer personnellement (sauf peut-être dans la *Rebue*) n'intervient pas comme narrateur. Le narrateur est toujours lui-même un personnage. Chez Tauziet, cela varie : tantôt c'est lui, sous son nom de plume connu de tous (Pierrinoun de Chalosse), tantôt c'est un contributeur dont il est difficile de dire si Tauziet se cache derrière ou pas. Chez Blanc, jamais... Il avance toujours à visage découvert, et s'implique « personnellement ». Blanc, nous le savons désormais, était avant tout poète et homme de théâtre. Il ne néglige pas de faire passer du pathos, du sentiment personnel, dans ses textes. Nous le voyons tour à tour joyeux, triste, inquiet, révolté,

franchement fou de rage, dépité, rancunier... Il garde tous les traits de son humanité : sa conviction profonde peut le rendre raisonneur, sa colère devant l'incompréhension et l'ignorance le rend maladroit, sa rancune et son amertume le rendent méchant et aigri. Blanc distille, dans chaque texte, autant de gouttes de son humanité que de doctrine politique. Il est un chroniqueur qui se donne.

Blanc use à quelques reprises d'une mise en scène sous forme de dialogue entre deux personnages, dont un porte basiquement les idées de l'auteur, l'autre jouant le rôle d'avocat du diable. S'il sera traité ultérieurement du binôme *Lou Brugés é lou Médouquin* (n°s 82 et 83, 10 et 17 juillet 1870), l'exemple le plus remarquable en est *Lou Patriote* (n° 108, 22 janvier 1871). Dans ce dialogue, figurent deux paysans gascons, Jantot de la Galipaoude et Caguéou lou Bourgés. Ce dernier, caricature de paysan riche égoïste et avare, ne s'inquiète que des conséquences économiques de la guerre, qui l'empêche de vendre son vin comptant. L'autre, Jantot, est un patriote dont le fils est garde mobile, au front. Jantot développe le discours des républicains gambettistes : non à la paix tant que la Prusse ne sera pas vaincue. Il développe, dans un pur raisonnement dialectique, une série d'arguments que son interlocuteur réfute les uns après les autres : les Prussiens vont finir par envahir toute la France ? Qu'importe à l'autre d'être Français ou Prussien ; il faut que les Prussiens soient punis pour le mal qu'ils ont fait ? L'autre s'en moque du moment que sa maison est debout et son bétail intact ; la France perdrait définivement l'Alsace et la Lorraine, *que bos qu'y hessi ?* (que veux-tu que j'y fasse ?) rétorque l'autre... Jantot assène finalement l'argument-massue : les Prussiens vont exiger que la France assume les frais de guerre, et donc que les paysans riches, comme Caguèou, vendent maison, terres et bêtes pour payer leur part. *Mort aou rey Guillaoume !* (Mort au roi Guillaume !) est la réponse du vénal Caguéou à ce dernier argument, le seul vraiment convaincant à ses yeux.

Parfois, son texte est un simple récit. Il appelle à se souvenir d'un épisode historique, généralement récent et relatif à la formation du Second Empire ou à la genèse de la guerre de 1870. À partir de l'automne 1870, période de la chute de Napoléon III, de la proclamation de la République et de la défaite de Sedan, ce genre purs de récit se multiplient, de plus en plus couplées à un appel à prendre conscience, à rester vigilant, à garder confiance en la République, puis au fur et à mesure que la guerre s'enlise, à résister, à se replier sur les valeurs de la France, à résister, résister encore... Entre le 24 juillet 1870 (n° 84) et le 26 mars 1871 (n° 116), c'est quasiment une série ininterrompue d'articles de ce type, donc la plupart ont déjà été cités, aux titres en forme d'appel ou de prise à parti : *Couratje ! ; Pas de quartey ! ; Nat partit ! ; Réléouen-nous ; Praoubes ignouréns !...* ou d'énonciations froides de concepts, de principes, d'accusations : *Lou Dreyt ; Lous coupables ; Lou Manturt ; Lou Patriote ; Lou Mespris ; L'Émpire e la béritat ; Les trahisouns...* Blanc énonce, rappelle, menace (surtout vers la fin) et parfois met en accusation. Dans *Praoubes ignouréns !*, déjà cité, Blanc nous apparaît comme on ne l'avait jamais vu. Le texte, d'une violence inouïe, s'acharne sur l'électorat paysan qui vient, aux élections partielles, d'envoyer à la Chambre une majorité de royalistes. Ils sont accusés d'avoir favorisé les « capitulards », les membres de la Chambre et du gouvernement de Thiers, partisans d'une paix rapide avec l'Allemagne. Dans ce texte, « impuissante, la critique le cède à l'insulte. Le aouts de bous aouts prend tout son poids d'altérité »[354]. Blanc se laisse aller à un flot de mépris, de sarcasmes haineux, dépassant probablement la mesure d'un revers électoral provisoire qui fait payer aux républicains et la guerre qu'ils n'ont pu empêcher ni gagner, et les rumeurs d'insurrection

[354] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 16.

anarchiste dans Paris. Blanc propose désormais de rejeter « les paysans hors de la nation, concept qui, de toute façon, ne signifie rien pour eux »[355].

> *Là, per bous parla franquemén, paysans, sustény que ne diouréts pas bota, parcéque lou bote éntre bostes mans és coume un chassepot entre las mans d'un maynatje ; ne sabets pas bous en serbi é tuets lou mounde per ignourènce é per éntérêt abugle. Si lou goubernemén de la defènse natiounale abèoue sabut ha, dibèoue partatja les listes : dibèoue mette à Bourdèou, per etsèmple, naou députats à nouma, é cinq sulemén déns bostes praoubes malhérus bilatjes. Ataou aou méns, la bile aoure aougut sous fermes représénténs é bous aouts aourets pouscut émbiat à la Crambe bostes Jeantots de la Tremblote é bostes Bigueys.*
>
> [Là, pour vous parler franchement, paysans, je soutiens que vous ne devriez pas voter, parce que le vote entre vos mains est comme un chassepot entre les mains d'un enfant ; vous ne savez pas vous en servir et vous tuez tout le monde par ignorance et par intérêt aveugle. Si le Gouvernement de Défense nationale avait su s'y prendre, il aurait dû partager les listes : il fallait mettre à Bordeaux, par exemple, neuf députés à nommer, et cinq seulement dans vos pauvres malheureux villages. Ainsi au moins, la ville aurait eu ses fermes représentants et vous autres auriez pu envoyer à la Chambre vos Jantot de la Tremblote et vos Bigueys.]

L'insulte va très loin, avec la mise en dérision des *chafres* gascons traditionnels, encore largement en usage dans les campagnes du Bordelais et plus largement de Gascogne. C'est la société rurale gasconne traditionnelle que Blanc met au pilori dans ce texte. Ce n'est pas seulement l'électorat paysan réactionnaire, c'est la paysannerie gasconne (et plus particulièrement médoquine), c'est son propre milieu social, celui de sa mère, celui où il a grandi. La douleur que l'on ressent derrière ce torrent d'injures est une douleur intime. Blanc règle des comptes qui dépassent de très loin la vie politique française de 1871. Lui, le fils d'un artisan tarnais et d'une laitière de Bruges, l'affirme dans un credo positiviste : l'avenir, le patriotisme, c'est la ville.

> *D'oun sourtèouen tout aquits franc-tirurts ; touts aquits boulountarys qu'an heyt l'admiration de l'armade ? Sourtèben das ateliés, das buréous, das théâtres de les billes.*
>
> [D'où sortaient tous ces franc-tireurs ; tous ces volontaires qui ont fait l'admiration de l'armée ? Ils sortaient des ateliers, des bureaux, des théâtres des villes.]

Les paysans voteraient massivement contre la République par avarice, par peur d'avoir à contribuer à l'effort de guerre :

> *Es bray que faou bioure abèque bous aouts coume lou hésy per sabé que ne coumprèngrats jamey rès qu'une caouse : boste potche ! N'eymets que bostes éntérêts ; n'eymets que l'argént. L'haounou de la France ne bous gueyte pas ; la libertat ne bous gueyte pas ; lou prougrès ne bous gueyte pas ; ne bous occupets que de boste boursic.*
>
> [C'est vrai qu'il faut vivre avec vous autres comme je le fais pour savoir que vous ne comprendrez jamais rien qu'une chose : votre poche ! Vous n'aimez que vos intérêts ; vous n'aimez que l'argent. L'honneur de la France ne vous regarde pas ; la liberté de vous regarde pas ; le progrès ne vous regarde pas ; vous ne vous occupez que de votre bourse.]

Blanc, comme il l'a toujours fait dans ses articles, se place à l'extérieur, hors champ, en observateur : certes, né au Bouscat, grandi à Bruges où il vit encore, il est issu du milieu rural, mais il ne fait pas partie de cette classe paysanne archaïque et réactionnaire. Il est un « paysan-ouvrier », un homme dont les origines campagnardes contrastent avec un statut

[355] *Ibid.*, p. 16.

d'ouvrier qualifié dans l'industrie de l'information. Il est instruit, il connaît la philosophie et la politique. Il est au milieu d'«eux » mais il n'est pas comme « eux ». Par ce mélange d'arriérisme, d'ignorance et d'avarice sordide (dont le félibre Roger Romefort dit *Gric de Prat*, un demi-siècle plus tard, ressentira aussi le grotesque et le révoltant également dans un contexte de guerre), selon Blanc, s'explique l'adhésion des aux « capitulards », aux partisans de Thiers.

> *Car déns lou bote que bén d'aougé liu, abèbets à caousi éntre duyes listres : l'une fourmade de citoyens francés débouats, que bolen la paix, paoubray, mais que la bolen chéns déshaounou ni chéns royne per la France ; l'aoute, coumposade d'homes que signeran la paix abèque la Prusse, chéns gueyta que noste natioun sigue démingade, deshonorade, rouinade per cènt ans.*
>
> [Car dans le vote qui vient d'avoir lieu, vous aviez à choisir entre deux listes : l'une formée de citoyens français dévoués, qui veulent la paix, bien évidemment, mais qui la veulent sans déshonneur ni sans ruine pour la France ; l'autre, composée d'hommes qui signeront la paix avec la Prusse, sans prendre garde au fait que notre nation sera diminuée, déshonorée, ruinée pour cent ans.]

Deux conceptions de la République en somme : Thiers contre Gambetta.

La réputation « partageuse » des républicains, encouragée par la propagande bonapartiste, y est sans doute pour beaucoup. Mais comme le remarque Guy Latry, « cette raillerie amère n'est que le paravent agressif du désespoir. Par la faute des paysans, non seulement la République est définitivement compromise, mais le rêve démocratique lui-même est brisé »[356].

Au-delà de cette question, il est permis de se demander si Blanc ne règle pas d'autres comptes, familiaux cette fois. En effet, le compte rendu de la perquisition opérée chez son père, François Blanc le 3 décembre 1851 atteste que François Blanc a été dénoncé par tout un village (le cabaretier, le perruquier, le garde-champêtre...) et que la perquisition de son domicile, suivie de son arrestation et de son incarcération, a été menée sur demande et avec le concours de la mairie du Bouscat... Théodore Blanc n'est d'ailleurs pas resté au Bouscat dont il ne parle jamais dans ses textes, comme si cette ville de dénonciateurs était effacée de sa mémoire. Il vécut à Bruges, juste à côté, où il trouva d'ailleurs une situation similaire et un maire tout aussi incapable, Pierre Bénéjat. Mais Blanc, qui évoque l'arrestation de son père dans un de ses textes (n° 102, 27 novembre 1870), a peut-être également un compte à régler avec ces paysans médoquins aisés, égoïstes et lâches, qui ont dénoncé l'artisan venu du Tarn qui essayait de les éveiller aux valeurs républicaines, et ont probablement réduit à néant ses projets de vie, puisque François Blanc envisageait manifestement d'acheter une auberge.

Blanc peut surprendre aussi par sa capacité à sortir totalement du cadre de sa chronique pour parler de lui. S'il nous parle de son père dans le n° 102, il se livre à une véritable explication de texte – de *son* propre texte – dans les chroniques associées des n°s 103 (18 décembre 1870), 104 (25 décembre 1870) et 105 (1er janvier 1871), qui se suivent en ne formant qu'une seule et même chronique en trois épisodes, chose qu'il aimait à pratiquer. Il y reprend une de ses œuvres antérieures, *La médaille é soun rebert* (Gounouilhou, 1868), qui dépeint de façon humoristique la création d'une société orphéonique dans un village girondin, sur initiative du curé (détail qui n'en est pas un), avec tous les travers liés à l'institution : faible niveau technique des musiciens, tous amateurs et dénués de formation musicale, nuisances sonores dues aux répétitions dans le village (comparées aux cris des grenouilles un soir d'été), goût absurde pour les uniformes et les bannières, arrogance des sociétaires, rivalité entre les divers orphéons entraînant une dantesque bagarre générale à la

[356] *Ibid.*, p. 17.

fin... On ne s'étendra pas ici sur l'importance du mouvement orphéonique, et le développement de ces sociétés populaires de musiques destinées aux amateurs, d'abord de chant, puis de plus en plus sous la forme d'ensembles d'instruments à vent, débouchant à la fin du XIX^{e} siècle sur la double culture de la fanfare municipale et du kiosque à musique.

> Les instruments de cuivre ont une sonorité bruyante qui plaît aux masses, au même titre que le rouge les attire et les fascine, mais ils ne peuvent idéaliser les sentiments humains, ce qui est, comme on le sait, le propre de l'art. Cette préférence pour ce qui est éclatant est une question de goût et d'éducation car il serait bien plus facile de fonder un orphéon qu'une fanfare qui exige des frais d'installation assez considérables. [357]

Si la thèse de doctorat d'Histoire de Soizic Lebras, *Le mouvement orphéonique en question : du national au local (Vendée 1845-1939),* s'appuie sur l'exemple d'un département rural, la Vendée, cette étude consacre néanmoins sa première partie entière à l'étude diachronique du phénomène que constitue l'orphéon à son apogée, au milieu du XIX^{e} siècle. On renverra aussi aux travaux de Paul Gerbod, et notamment à sa contribution à l'ouvrage collectif *La Musique en France à l'époque romantique 1830-1870* (Flammarion, coll. Harmoniques, 1991).

Dans l'esprit de la Monarchie de Juillet, puis du Second Empire, ces sociétés musicales, encouragées depuis la création du concept même d'orphéon (et du terme) par le compositeur Guillaume-Louis Bocquillon dit Wilhem (1781-1842), à l'origine une société vocale composée des élèves les plus talentueux des écoles parisiennes.

Jean-François Vaudin (1826-1869), journaliste et librettiste, rédacteur en chef du journal *L'Orphéon*, définit ainsi le phénomène :

> L'Orphéon est une famille qui abrite toutes les classes de la société sans distinction de titre. La signification de ce titre s'est élevée sous la bannière de l'harmonie. Soldats, artistes, écrivains, chanteurs, législateurs, légistes, hommes d'État, hommes de discussion, nous sommes en droit et en réalité des ouvriers de l'idée universelle. Nous travaillons tous, sous des formes diverses, avec des instruments variés, à l'émancipation de la matière de l'esprit. L'Orphéon ne parle pas le patois des factions, mais la langue de la France[358].

Le rôle sociétal de l'institution orphéonique est ainsi fréquemment mis en avant : cohésion sociale, unification linguistique d'une France encore loin d'être monolingue dans ses zones rurales... Sous le Second Empire se développe l'idée d'une utilité publique de l'orphéon par la « moralisation des masses »[359], entraînant une demande de la part de Jean-François Vaudin :

> Nous demandons que les Orphéons soient classés officiellement parmi les institutions d'utilité publique, inscrits aux budgets municipaux pour une allocation en rapport avec leur importance ; que les villes et villages où ils fonctionnent régularisent leur existence et assurent leur avenir en les dotant dans la mesure des services qu'ils ont rendus et qu'ils sont appelés à rendre ; que l'on fasse pour eux comme pour les comices agricoles, les régates, les courses hippiques, qu'ils partagent dans les faveurs et dans la considération dont on entoure ces manifestations, car eux aussi luttent généreusement dans un autre

[357] *La Gazette artistique de Nantes,* 23 avril 1891, *in* Soizic Lebrat, 2012. *Le mouvement orphéonique en question : du national au local (Vendée 1845-1939),* thèse de doctorat d'Histoire soutenue le 30 janvier 2012, université de Nantes, UFR Histoire, dir. Guy Saupin, p. 54.
[358] *L'Orphéon,* 15 juillet 1859, *in* Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.,* p. 42.
[359] Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.*, p. 43.

> genre pour l'élévation morale et intellectuelle de la France, pour le maintien de sa supériorité en Europe...[360]

L'empereur ne voit pas d'un mauvais œil que l'État parraine en quelque sorte l'orphéon, et que celui-ci devienne d'utilité publique, et financé sur les budgets des communes. Il consacre l'orphéon français par sa présence, en 1859, au Festival Général des Orphéonistes qui se tient au Palais de l'Industrie à Paris :

> En quittant le Champ-de-Mars, l'Empereur s'est rendu au Palais de l'Industrie où avait lieu le colossal concert donné par les Orphéonistes de France. Si l'on en croit les affiches, les chanteurs n'étaient pas moins de 6000, chiffre qui probablement n'avait jamais été atteint. C'étaient des ouvriers, des paysans, des bourgeois, venus de toutes les parties de la France, et dont beaucoup avaient fait 150 ou 200 lieues pour assister à cette solennité musicale. Le Nord et le Midi, l'Ouest et l'Est, se trouvaient représentés là ; les habitants de ces contrées éloignées faisaient connaissance ensemble dans la vaste capitale. Le festival général des Orphéonistes a été, pour un grand nombre, une occasion de venir à Paris pour la première fois. Aussi les plus louables efforts ont ils été faits pour leur faciliter les moyens de s'y rendre, les municipalités ont voté des fonds, les églises ont fait plus de trois quêtes, presque tous les chemins de fer ont accordé une importante réduction de prix.[361]

Même si une politisation de l'orphéon a pu être évoquée, l'État craignant qu'il ne devienne un prétexte à « des espaces camouflés d'un socialisme contestataire »[362] l'orphéon s'affiche vers 1870 comme la grande oeuvre, « à savoir, celle de former des citoyens modèles »[363]. Charles Poirson, un ancien avocat et professeur à l'Orphéon de Paris fait même paraître en 1868 (l'année même du texte de Blanc[364]) le *Guide manuel de l'orphéoniste,* qui tend à démontrer que l'orphéoniste serait *un citoyen modèle*[365]. Le compositeur et professeur de musique Laurent de Rillé (1828-1915) publie même en 1861 *Olivier l'orphéoniste*, histoire morale « d'un jeune forgeron, nommé Olivier qui, d'abord paresseux et adonné à la boisson, élève subitement son intelligence et purifie son coeur par le culte de la musique, en se faisant orphéoniste. »[366]

Théodore Blanc nous explique qu'il avait d'abord écrit cette satire, parce qu'il trouvait *affrux de beyre das billatges praoubes, ignourens, fa touts lous sacrifices per aougé ourphéouns é fanfare, aou liu d'émplouya lurs déney à paga lou meste d'escole qu'aouré pouscut labèts aména l'énstructioun* (affreux de voire des villages pauvres, ignorants, faire tous les sacrifices pour avoir des orphéons et fanfares, au lieu d'employer leurs deniers à payer le maître d'école qui pu alors amener l'instruction) nous dit-il dans le n° 105 (1er janvier 1871). Blanc résume ici le souci des républicains pour l'instruction primaire dispensée au plus grand nombre, gratuite, laïque et obligatoire (point 13 du Programme de Belleville), ce qui implique que les instituteurs communaux soient rémunérés sur les budgets communaux, donc sur une ligne budgétaire prioritaire accordée à l'enseignement primaire. Pour Blanc, le fait de consacrer temps et argent aux orphéons, en plus d'aller dans le sens du pouvoir, est une dérive qui détourne le peuple de la véritable instruction, ainsi qu'il l'énonce dans le n° 104 (25 décembre 1870) :

---

[360] *L'Orphéon,* 15 juillet 1859, *in* Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.*, p. 42.
[361] *Le Journal des instituteurs*, 27 mars 1859, p. 194, *in* Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.*, p. 44.
[362] Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.*, p. 45.
[363] *Ibid.*, p. 46.
[364] Charles Poirson, 1868. *Guide manuel de l'orphéoniste*, Paris, Hachette.
[365] *Ibid.*, p. 45.
[366] Oscar Comettant, 1862. *Musique et musiciens*, Paris, Pagnerre, p. 123, *in* Soizic Lebrat, 2012, *op. cit.*, p. 47.

[...] sabèbe, aquet guz de goubernemén, que lous junes géns fèdèn partide d'un ourphéoun, èren talemén passiounats per la musique, que la France poudèbe esta esploitade per sous goubernéns de la manière la pu bisible chéns que s'én apercebussen. Per hits une gamme ère pus agréable à canta qu'un décrét ou une loi à lugi.

[Il savait, ce gueux de gouvernement, que les jeunes gens faisant partie d'un orphéon, étaient tellement passionnés par la musique, que la France pouvait être exploitée par ses gouvernements de la manière la plus visible sans qu'ils s'en aperçussent. Pour eux, une gamme était plus agréable à chanter qu'un décret ou une loi à lire.]

Blanc développe l'idée que les orphéons n'étaient qu'un prétexte pour le gouvernement impérial à détourner la jeunesse de l'éducation. Cette analyse semble aller à l'encontre des sources du temps qui laissent entendre, avec l'éthnomusicologue Luc-Charles Dominique, que « l'orphéon possède une coloration politique souvent différente des gouvernements conservateurs et notamment du régime impérial de Napoléon III, dont Fortoul était le ministre. Il est essentiellement républicain »[367].

Et de poursuivre, dans le n° 105 :

Déns mous bers, troubaby bilèn que lous mestes d'escoles estussen déns la misère, quan de touts lous coustats lous maires de l'émpire se desmouniquaben per fa bota das founds destinats à paga das proufessurts, das cournets à pistouns, das bassouns, de les troumbones, de les grosses caysses, das papeys de musique, etc. Troubèby estounan que lous mestes d'escoles estussen oublidats ! Couma ! ne sabèby doun pas que l'émperurt baillèbe lou lan ? Couma ! n'énténdéby jou pas counta [...] *que lou famux Coco Napouléoun ne boulèbe pas énténde perla d'aouménta lous biéils mestes d'escoles que toucaben, après aougé trabaillat à énstrui lou puble péndèn quarante annades, une rénte de detz ou doutze sos per joun ?*

[Dans mes vers, je trouvais vilain que les maîtres d'école fussent dans la misère, quand de tous côtés les maires de l'Empire se décarcassaient pour faire voter des fonds destinés à payer des professeurs, des cornets à piston, des bassons, des trombones, des grosses caisses, des papiers à musique, etc. Je trouvais étonnant que les maîtres d'école fussent oubliés ! Comment ! Je ne savais donc pas que l'empereur donnait l'élan ? Comment ! N'entendais-je pas conter *[...]* que le fameux Coco Napoléon ne voulait pas entendre parler d'augmenter les vieux maîtres d'école qui touchaient, après avoir travaillé à instruire le peuple pendant quarante années, une rente de dix ou douze sous par jour ?]

Le propos de Blanc ici est curieux : en reprenant un de ses textes antérieurs, il laisse entendre qu'il l'avait écrit sans se rendre compte de sa portée contestataire. Il avait attaqué le clergé, accusé de s'enrichir et de dévaloriser son ministère en faisant payer pour assister aux concerts d'orphéon dans l'église paroissiale, sans se douter que Napoléon III, *détestén lous prestes é lous crégnén coume lou fuc* (détestant les prêtres et les craignant comme le feu) trouverait à redire à ces critiques. Blanc rappelle cependant le choix du gouvernement français de défendre Rome et le pape contre les garibaldiens à Mentana (3 novembre 1867), égratignant au passage *Pie-Naou l'énfaillible* (Pie Neuf l'infaillible), le pape Pie IX (1792-1878), sacré en 1846 et reconnu infaillible par dogme reconnu le 18 juillet 1870, dans le cadre du concile Vatican I. Même si l'empereur se méfie d'un clergé catholique effectivement très critique vis à vis de lui, et globalement proche de la monarchie légitimiste davantage que de l'Empire, il est évident que ce discours républicain contre une des plus glorieuses œuvres du Second Empire (dans l'esprit de ses dirigeants) ne pouvait être acceptée, surtout d'un homme

[367] Luc-Charles Dominique, 2012. « Du folklore au revivalisme, les multiples facettes de la patrimonisation du chant populaire en France », Rencontres *Chanter d'ici*, Journée d'étude du 10 octobre 2012/ C.M.T.R.A. – Musée Dauphinois.

dont le père était réputé « rouge » et fut emprisonné en 1851. Feignant d'être étonné et indigné que le ministre de l'Intérieur Pierre-Ernest Pinard (1822-1909), le pourfendeur de *Madame Bovary* et des *Fleurs du mal*, refuse la publication de son texte, Blanc s'amuse à parler de ses vers *minables, bafous* (minables, baveux) et s'amuse de la confusion des autorités devant l'idiome occitan.

> *Ma praoube brouchure ère partide de la préfecture de Bourdéou per ana aou ministère de l'éntériurt à Paris. Alà tout ço qu'y abèbe de sabèns estut proubablemén appérat, per deschiffra moun léngatje, – car pénsy que discuren creyre qu'ère de l'Iroquois, – puy, proubablemén tabé, discut s'y trouba, déns aquère coumissioun de sabèns, quaouque Bourdelés que se soubénèbe de la léngue de sous biéils parèns, que coumprit mous bers é lous lugit én francés à sous counfrays.*
>
> [Ma pauvre brochure était partie de la préfecture de Bordeaux pour aller au ministère de l'intérieur à Paris. Là-bas tout ce qu'il y avait de savants fut probablement appelé, pour déchiffrer mon langage, – car je pense qu'ils durent croire que c'était de l'Iroquois, – puis, probablement aussi, il dut s'y trouver, dans cette commission de savants, quelque Bordelais qui se souvenait de la langue de ses vieux parents, qui comprit mes vers et les lut en français à ses confrères.]

Théodore Blanc recycle ici un de ses anciens textes satiriques en le reproblématisant pour lui donner une portée politique et polémique plus forte. Réalisant un travail herméneutique sur son propre écrit, il trouve ainsi l'occasion de parler de lui en tant que personne. Cette herméneutique dépasse la simple explication de texte, puisqu'un déchiffrage des mécanismes intimes de création de l'auteur y est décelable : rapport à sa langue, l'idiome minoritaire, rapport à la création, anticipation empirique d'une analyse sociologique... Il est intéressant de noter qu'il est parfaitement conscient de l'« *étrangeté* » – il serait possible de parler ici d'*estrangement* au sens que donne Carlo Ginzburg, tant nous assistons ici à une prise de distance entre un auteur exclusivement occitan et une pratique linguistique totalement décalée dans la sphère où il évolue – de ce qu'il appelle *moun léngatje* reprenant sans doute inconsciemment le terme qu'employèrent avant lui des auteurs occitans également confrontés à cette étrangeté, comme Auger Gaillard au XVI^{e} siècle ou Goudouli au XVII^{e}. L'étrangeté en est même exagérée, caricaturée, l'idiome gascon bordelais étant identifié à de l'«iroquois », donc à quelque chose de véritablement et radicalement « autre ». Cette série de trois textes suivis constitue incontestablement un des éléments centraux de l'œuvre écrite de Théodore Blanc, en ce qu'elle dénote un commencement de réflexion sociolinguistique sur une altérité que Blanc, ne se contentant pas de l'assumer, revendique comme véhicule de sa pensée sociale : sa carrière de chroniqueur politique s'est faite tout entière en occitan, idiome « autre » dans le paradigme de la France républicaine qui est le sien.

Dans le n° 94 (2 octobre 1870), Blanc nous présente – toujours à sa façon, en se plaçant en tant qu'énonciateur/narrateur à l'extérieur du récit qu'il décrit pourtant comme un témoin direct – une scène allégorique située dans une auberge de campagne, sur la route qui mène de Bordeaux à Castelnau-de-Médoc, petit chef-lieu de canton situé à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Bordeaux. Nous sommes toujours dans le fief de Théodore Blanc, un peu à l'est de Bruges, dans ce sud-Médoc d'où il était issu. L'exposition nous présente le narrateur *atristat,* attristé *én pénsèn as malhurts que toumben espés coume grêle sus noste malhéruse France* (en pensant aux malheurs qui tombent épais comme grêle sur notre malheureuse France), quand il voit un *brandoun de cabarét* (sans doute une branche de pin, servant d'enseigne à un cabaret) et entre. Dans l'auberge, *quate ou cinq homes èren attaoulats é discutèben én truquén à grand rebert de bras sus lur taoule* (quatre ou cinq hommes étaient attablés, et discutaient en cognant à grand revers de bras sur la table). En réalité, seuls trois sont nécessaires à la narration : un sacristain, légitimiste ; un bourgeois, orléaniste ; et un

troisième dont la catégorie sociale n'est pas précisée – peut-être un paysan de l'endroit – bonapartiste. Chacun des trois énonce les avantages du régime qu'il défend ; le sacristain est bigot, les deux autres n'ont pas d'argumentation politique vraiment énoncée, mais tous concluent par le triple cri de leur allégeance respective :

> *– Bibe Henric-Cinq ! dichut lou ségrestan !*
> *– Bibe Phélippe ! cridét lou bourges !*
> *– Bibe Napouléoun ! hurlét lou troisième.*

Par *Phélippe* (Philippe), il faut entendre Louis-Philippe I^er^, mort vingt ans plus tôt en exil, et donc à ses héritiers, les prétendants orléanistes à la couronne de France. C'est à ce moment où l'acmé du récit est atteinte que le dénouement intervient par un *deus ex machina*, véritable allégorie de la République apportant la paix aux peuples :

> *un home superbe, roulat coume un harcule, se lebét d'une cheyre bésine, bingut dessépara lous turbuléns, é cridét à soun tourt d'une boix forte, réténtissénte : « Bibe la France ! A bas lous Prussiens ! Déns aqueste moumèn ne faou pas crida aoute caouse ».*
>
> [un homme superbe, taillé comme un hercule, se leva d'une chaise voisine, vint séparer les turbulents, et cria à son tour d'une voix forte, retentissante : « Vive la France ! À bas les Prussiens ! En ce moment il ne faut pas crier autre chose ».]

Ce colosse pacifique et désintéressé est républicain ; il ne désespère pas, une fois la guerre passée et l'union nationale rompue, que les monarchistes se retourneront vers la République, *un goubernemén qui bous permettra de dire boste opinioun sus tout ço que fera, qu'espargnera l'argén de la France, que ne fera pas tua bostes gouyats déns une guerre inutile* (un gouvernement qui vous permettra de dire votre opinion sur tout ce qu'il fera, qui économisera l'argent de la France, qui ne fera pas tuer vos enfants dans une guerre inutile). Son attitude rappelle celle de François Blanc, le père de Théodore, telle qu'elle est décrite dans le dossier de justice constitué après l'enquête de voisinage qui a suivi son arrestation, la perquisition de son domicile, et son audition :

> Nous avons d'abord fait comparaître le sieur Eyquem, Jean, aubergiste au dit bourg, lequel nous a fait la déclaration suivante : [...] Blanc le père a dit dans son auberge alors qu'il était à boire avec d'autres personnes, « aux élections, je voterai non, je ne voterai pas pour Napoléon & ceux qui voteront pour lui se mettront la chaîne au cou, c'est principalement les aubergistes que cela regarde, au lieu de diminuer les impôts sur les boissons, on les doublera et au lieu de fermer les auberges à nuit, on les fera fermer à 7 ou 8 heures si Napoléon est nommé. »[368]

François Blanc, que le même procès-verbal désigne comme un homme « redouté », était en tous cas quelqu'un qui se faisait remarquer par ses prises de position publiques bruyantes à l'auberge du village. Il n'est pas invraisemblable que Blanc ait parsemé ses textes de référents issus de son univers personnel.

Il est aussi capable de livrer de véritables cours de républicanisme, comme le binôme *Lou Dreyt* (n°^s^ 96 et 98, 16 et 30 octobre 1870), véritable exposé de vulgarisation républicaine, qui s'achève sur le rappel d'un des grands scandales du règne de Napoléon III, l'assassinat du journaliste Victor Noir, le 10 janvier 1870, par le prince Pierre Bonaparte (1815-1881), pourtant acquitté. L'on pense ici au *Catéchisme populaire républicain* de Leconte de Lisle, qui ne paraît que l'année suivante, pour l'aspect ânonné des fondements de la pensée républicaine, sans le moindre ressort imaginatif ni narratif, sauf l'ambiguïté d'un

[368] Archives départementales de la Gironde, 1 M 383.

narrateur dont on ne sait ce qu'il doit au vrai Blanc : *D'oun bén que jou, paysan que suy, n'ey pas poou de la République ?* (Comment se fait-il que moi, paysan que je suis, je n'ai pas peur de la République ?) puis plus loin, *Ne suy qu'un oubrey* (Je ne suis qu'un ouvrier). Mais le vrai Blanc n'était ni un agriculteur, ni authentiquement un « ouvrier », au sens prolétarien du terme : plutôt un salarié du secteur privé, fils d'un artisan qualifié et d'une personne issue du milieu rural, mais vraisemblablement propriétaire. Là encore, le flou entre le Théodore historique et le *jou* (moi) narratif est entretenu, consciemment ou pas, par un Blanc qui ne se définit jamais pour ce qu'il est de façon claire : un employé d'un grand journal bordelais ayant entamé une carrière journalistique, et bientôt théâtrale.

Blanc nous laisse ainsi deux ou trois textes qui hésitent quant au genre : un conte fantastique, *Lou castèt daou Diaple, légénde* (Le château du Diable, légende, n° 29, 11 juillet 1869), conte triste, sombre et désespéré, qui moralise sur l'appât du gain et la vénalité, et prend pour argument une légende locale du pays où vit Théodore Blanc (Blanquefort est une commune limitrophe de Bruges) et pour cadre un décor typique du goût du temps pour la ruine gothique (la *Guienne militaire* de Léo Drouyn n'est parue que quatre ans plus tôt, chez Gounouilhou) : le château médiéval de Blanquefort, ruine impressionnante d'un édifice de forme ovale couronné de tours en partie effondrées. Cette ancienne forteresse des sires de Blanquefort, puis des Durfort, seigneurs de Duras, ayant joué un rôle stratégique dans les combats de la Guerre de Cent Ans, se dresse toujours aujourd'hui au milieu des *jalles* des marais de l'ouest de Bordeaux. Déjà le 18 avril, dans le n° 17 (sa troisième prestation en tant que chroniqueur à *La Gironde du Dimanche*) Blanc avait donné un aperçu de son intérêt pour la culture populaire locale et particulièrement la parémiologie, en publiant une chronique absolument apolitique, uniquement composée de dictons gascons girondins. Ceci dit, ces contributions inhabituelles chez ce militant républicain ne dépasseront guère l'année 1869, où il écrit encore peu, et où l'on ressent chez lui la recherche d'un style, d'une écriture. Célébré par Loquin comme représentant de la vraie poésie populaire bordelaise, et peut-être recruté dans la foulée pour cela, Blanc est encore à mi-chemin entre le conteur et l'idéologue.

Mais Théodore Blanc est aussi un chroniqueur imaginatif, qui innove et n'hésite pas à scénariser ses articles. En effet, une des caractéristiques de l'écriture de Blanc, dès ses débuts dans la presse locale, est la rédaction d'articles mettant en scène – en scénario – un personnage que l'on retrouvera sur plusieurs épisodes, comme dans un feuilleton. Ainsi nous voyons apparaître un de ces personnages, Arnaout, dès le n° 7, 2 février 1869. Ce paysan d'un village girondin qui ressemble pas mal à Bruges ou au Bouscat devient le premier personnage de Théodore Blanc que le lecteur va suivre tant soit peu sur la longueur. Son rôle est simple : dans un village du XIX^{e} siècle où la sociabilité passe encore essentiellement par la conversation sur la place, au café, la lecture publique du journal, il s'oppose systématiquement aux propos du maire de l'endroit, nommé par le préfet, lui-même nommé par le gouvernement. Ce maire présente déjà toutes les caractéristiques dont, plus tard, Blanc affublera clairement et sans détour Pierre Bénéjat, maire de Bruges de 1865 à 1870 : il est stupide, ignorant, inféodé au préfet qui lui guide sa conduite : *Satrenoun, dichut lou maire à part, suey émbarrassat… Parlerey d'aco à moussu lou préfet ; hét me dira ço que faou respounde.* (Sacré nom..., dit le maire à part, je suis embarrassé... Je parlerai de ça à monsieur le préfet ; lui me dira ce qu'il faut répondre). La liasse 3M362 des Archives départementales de la Gironde relative aux nominations de maires de juillet 1865 par l'Empereur nous dit d'ailleurs ceci :

> Bénéjat Pierre, père, propriétaire, conseiller municipal, 63 ans, 3000 de rentes, président de la société de secours mutuels et conseiller municipal depuis trente ans.

Il a été désigné

> en remplacement de M. Henry non élu et démissionnaire. M. Bénéjat est honnête, dévoué au gouvernement et sympathique à la population.

Mais l'originalité de cette rubrique est que nous retrouvons Arnaout dans une série de trois articles, dont le caractère sériel se manifeste par l'octroi d'un unique titre commun aux trois parutions, respectivement dans les n°s 18, 19 et 21 (25 avril, 2 et 16 mai 1869) : *L'électurt daou billatche* (L'électeur du village), dont l'article paru dans le n° 7 sous le titre *Après lou tiratche aou sort* constitue en quelque sorte un préambule. Blanc s'est-il dit que ce personnage typé, pittoresque, méritait d'être suivi dans ses développements ? Quoi qu'il en soit, dans ce premier numéro (voir annexe 2, doc. 2), Arnaout attaque le maire du village, on l'a vu, sur la question de la nouvelle loi militaire, la loi Niel votée le 4 février 1868. Dans le premier article de la série, Arnaout s'oppose à nouveau au maire (qui a eu la mauvaise idée de venir se faire raser chez le barbier le même jour que lui) sur un des points cruciaux du programme républicain (points 14, 17 et 18 du Programme de Belleville) qui est la cessation du gaspillage et des dépenses somptuaires inutiles (pensions, approintements aux ministres, sénateurs et maréchaux...). Il l'attaque aussi sur la politique internationale française sous le Second Empire, la *poulitique haoutaine de la France* (la politique hautaine de la France). Le maire choisit la fuite, laissant Arnaout maître du champ de bataille :

> *Lou maire, surpris d'aquires tirades, ne demandét pas soun reste : partit én courén coume un gat pédicat. Arnaout, approubat per tout lou mounde, proupousét alort de fa béni lou candidat de l'ouppousitioun é de lou fa s'expliqua sus sounque feré si ère noumat.*
>
> [Le maire, surpris de ces tirades, ne demanda pas son reste : il partit en courant comme un chat piétiné. Arnaud, approuvé par tout le monde, propose alors de faire venir le candidat de l'opposition et de le faire s'expliquer sur ce qu'il ferait s'il était élu.]

La deuxième occurrence (n° 19, 2 mai 1869) se passe également chez le barbier (*perruquey* en gascon local). Cette fois, il s'agit d'Eugène Schneider (1805-1875) célèbre industriel, propriétaire des mines du Creusot, et président du Corps Législatif de 1867 à 1870. Ce puissant capitaine d'industrie s'apprête à amorcer une politique de rigueur économique. Schneider ne cache pas son dédain pour les propositions libérales d'un Émile de Girardin, qu'il rattache à de l'utopie :

> Je suis disposé et fermement résolu à combattre toutes les utopies, toutes les illusions, tout ce qui pourrait jeter le désordre dans les esprits sans rien améliorer. Le devoir que j'ai à remplir impérativement, [c'est de] marcher résolument dans toutes les améliorations pratiques ayant un caractère véritablement utile, et ne couvrant pas des illusions, mais des faits.[369]

Enfin dans le n° 21 (16 mai 1869), un Blanc (ou son « narrateur ») très bucolique au cœur d'une campagne électorale pourtant mouvementée, se promenant dans la commune de B... (enfin quasiment nommée), retrouve le *testut Arnaout* en train de donner les façons dans sa vigne. Ce texte est sans doute le plus clairement engagé de tous. La campagne bat son plein, et le maire relance Arnaout, qui lui oppose (pour la première fois) le nom d'André Lavertujon (cité en toutes lettres). Cette fois, il s'agit de réfuter l'idée que les républicains soient des « partageux », comprendre des partisans du partage des richesses ; on pense aux

[369] Séance du 31 janvier 1851, *in* Agnès d'Angio-Barros, 2009. « La pensée économique d'Eugène Schneider (1846-1851) », *Annales des Mines, réalités industrielles*, février 2009, Paris.

socialistes libertaires, à Proudhon (« La propriété c'est le vol ») dont il s'agit ici clairement de se démarquer, de façon claire et sans ambiguïté, de façon un peu surprenante aussi, car nous voyons Blanc développer un argumentaire qui n'est pas sans intérêt pour comprendre le républicanisme modéré que prônent Lavertujon, Favre, Larrieu ou Simon. Arnaout insiste bien sur le fait que les candidats républicains ne sauraient être favorables à une forme ultime de solidarité qui les pousserait à abandonner leurs biens, puisqu'ils sont pour la plupart très riches :

> *Ma foy, balà une boune dichude ! Aquets messius démandran lou partatche ? Qué ! Moussu Larriu, qu'és dé l'ouppousitioun, é que poussède per un millioun dé bignes, boudra partatcha abèque bous, que n'ats qu'une praoube bicoque ? Moussu Jules Favre, que gagne chaque annade soixante-detz ou quatre-bint mille lioures én pleydén, boudra partatcha abèque jou, que gagny quarant'sos per joun ? Moussu Jules Simoun, que gagne aoutan que Moussu Jules Favre, én escribén das bouns libres, boudra partatcha abèque moun cousin Cadiche, que n'a pas lou so ? Né lou crédy pas : perdrén trop én d'un pareil marcat. Né crédy pas, tabé, qu'aquets très hommes riches serén abèque Moussu Labertujoun si Moussu Labertujoun ère un partatchous. En lou sustenén trabaillerén countre lur potche.*
>
> [Ma foi, en voilà une bien bonne ! Ces messieurs demanderaient le partage ? Quoi ! Monsieur Larrieu, qui est de l'opposition et qui possède pour un million de vignes, voudrait partager avec vous, qui n'avez qu'une pauvre bicoque ? Monsieur Jules Favre, qui gagne chaque année soixante-dix ou quatre-vingt mille francs en plaidant, voudrait gagner avec moi, qui gagne quarante sous par jour ? Monsieur Jules Simon, qui gagne autant que monsieur Jules Favre en écrivant de bons livres, voudrait partager avec mon cousin Cadiche qui n'a pas le sou ? Je n'en crois rien : ils perdraient trop dans un tel marché. Je ne crois pas non plus que ces trois hommes riches seraient avec Monsieur Lavertujon si Monsieur Lavertujon était un « partageux ». En le soutenant, ils travailleraient contre leur poche.]

On le voit, la solidarité sociale n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit plutôt de montrer que les républicains sont des *moussus*, des gens aisés, sérieux, établis, et non pas des traîne-misère désireux de venir prendre leurs biens aux propriétaires. Être républicain n'empêche pas d'être riche, au contraire : tel est le message que Blanc tient à faire passer ici, après avoir insisté sur leur réalisme économique et leur désir de paix. Nous avons ici les grands traits, peut on penser, du programme du binôme Lavertujon-Simon au cours de la campagne dans les villages médoquins. C'est donc un véritable feuilleton de campagne que réalise Blanc, avec un personnage auquel il est possible de s'attacher – tout à la fois simple, direct et intelligent – et que les lecteurs ont la possibilité de suivre sur quatre semaines.

Quel fut l'impact de ce travail de communication du typographe-chroniqueur gasconnant ? Il est difficile de le mesurer sans risquer la spéculation et l'extrapolation. Il est de fait, cependant, que la campagne de désinformation (ou présentée comme telle par Blanc) du maire inféodé au pouvoir ne lui a pas porté bonheur, puisqu'en dépit de l'échec de Lavertujon, Bénéjat a dû essuyer l'affront de voir le journaliste républicain virtuellement élu sur sa propre commune. Comme le prophétise Blanc à la fin de ce dernier opus :

> *Aquère coumbersatioun me feyt espéra une caouse : que lou més de may bédén nèche touts lous ans les fuilles, les flous e lous petits aoudets, beyra nèche aqueste annade l'éndépéndénce déns lous billatche. Tamillou, tamillou !*
>
> [Cette conversation me fait espérer une chose : que le mois de mai voyant naître tous les ans les feuilles, les fleurs et les petits oiseaux, verra naître cette année l'indépendance dans les villages. Tant mieux, tant mieux !]

Blanc applique à nouveau la même recette en avril 1870, avec la série des *Guillaoume*, autre personnage de paysan républicain, lettré et conscientisé. Cette fois, Blanc est en

campagne contre le plébiscite de mai 1870. Dans le n° 69 du 17 avril 1870, le maire de Bruges – qui n'a pas changé – *rayounén, aou mitan d'une binténe de sous administrats* (rayonnant, au milieu d'une vingtaine de ses administrés) entreprend ces derniers sur la nécessité de voter *oui* à cette consultation qui doit, rappelons-le, permettre entre autres à l'empereur d'assurer la continuité dynastique de sa maison. Il ne tient pas compte de la présence de quelqu'un :

> *Un noumat Guillaoume, un bitoun, que ba soubén én bille é que lugis la* Girounde, *escoutabe aquère coumbersatioun. N'én raoujabe. La léngue li prudèbe.*
>
> [un nommé Guillaume, un gaillard, qui va souvent en ville et qui lit la *Gironde*, écoutait cette conversation. Il enrageait. La langue lui démangeait.]

Guillaoume est de la même nature qu'Arnaout, mais l'enjeu que lui confie Blanc – son narrateur et son double – est légèrement différent : Arnaout combattait un programme et en défendait un autre ; Guillaoume combat un régime tout entier. Il ne s'agit plus du bilan d'un gouvernement, il s'agit de savoir si on se débarrassera ou non de Napoléon III, ou si au contraire il parviendra à pérenniser sa maison sur le trône.

Guillaoume se lance ainsi dans un historique complet du règne de l'empereur, analysé selon la pensée républicaine. Les paysans, alentour, sont plus sots et plus soumis que du temps d'Arnaout :

> *Nous-aouts n'an rés coumpris ; mais n'an pas bésougn de rés sabé. Ne soun que des paysans, é n'an pas bésougn de nous occupa de poulitique*.
>
> [Nous-autres, nous n'avons rien compris ; mais nous n'avons besoin de rien savoir. Nous ne sommes que des paysans, et nous n'avons pas besoin de nous occuper de politique.]

C'est cet aspect des choses que Blanc veut dénoncer : comme pour les orphéons au lieu des écoles, le but du régime est d'entretenir les classes modestes dans l'ignorance et la stupidité pour qu'elles ne puissent pas le contester. La semaine suivante, le 24 (n° 70), le ton est plus sombre. Guillaoume prend des airs de rêveur solitaire, il se promène, pensif et indifférent à la beauté de la Nature qui s'éveille, et parle tout seul :

> *Praoube puble ! tan que ne saouras pas t'énténde, séras toujoun troumpat !*
>
> [Pauvre peuple ! tant que tu ne sauras pas t'entendre, tu seras toujours trompé !]

Cette fois, son interlocuteur ne sera pas un adversaire : *Bernat de la Souriscaoude* (Bernard de la Chauve-souris) est un paysan qui vient lui tenir un discours défaitiste : pour lui, le *oui* est inévitable puisque l'empereur va autoriser l'armée – la Grande Muette, normalement écartée des scrutins – à voter. Le gouvernement compte qu'une armée dont les chefs sont sous son contrôle, et dont les soldats sont généralement peu formés et instruits, lui apportera une masse de voix favorables. Si Bernat baisse les bras devant ce stratagème destiné à provoquer un ras de marée bonapartiste (*n'eyrey pas bota*, je n'irai pas voter), Guillaoume le somme de se révolter (*Bédes, coumménces a aougé poou*, tu vois, tu commences à avoir peur). Et d'appeler à l'union des forces républicaines. Mais on sent que le discours n'est plus aussi convaincu qu'auparavant : Blanc commence à changer. Comme s'il anticipait les résultats, le typographe qui était flamboyant et piquant avec Arnaout, qui annonçait un encourageant progrès de la République en zone rurale, est sombre et soucieux avec

Guillaoume, qui s'escrime en vain contre le plébiscite qui sera le dernier triomphe de Napoléon III. Le troisième volet de cette série se fait attendre jusqu'au 11 septembre, dans le n° 91. Bien des choses se sont passées en cinq mois : la guerre, les rapides défaites, Sedan, la chute de l'empereur, la République... La scène est sur les allées Tourny, au cœur de Bordeaux. En ce 5 septembre 1870, lendemain de la proclamation de la République par le nouveau maire républicain Émile Fourcand, on déboulonne la statue équestre de l'empereur, inaugurée en 1858, œuvre du sculpteur Jean-Baptiste Debay (1802-1862). Elle sera jetée à bas et traînée jusqu'à la Garonne où on la précipitera, dans un élan populaire qui rappelle les émotions de l'Ancien Régime. Le narrateur est interpellé par ce paysan dont la joie est presque trop exubérante :

> *Aou coustat de jou se troubabe un home de la campagne. La joye lou rendèbe coume foou. Se tourdèbe, ridèbe, plourèbe, cridèbe : « Bibe la Republique » ! Bédéby lou moumén qu'anabe m'embrassa.*
>
> [À côté de moi se trouvait un homme de la campagne. La joie le rendait comme fou. Il se tordait, riait, pleurait, criait : « Vive la République » ! Je voyais le moment où il allait me prendre dans ses bras.]

Le lexique de la joie le dispute à celui de la folie : l'homme se tord, il pleure et il rit en même temps, il ne se contrôle que difficilement. La joie délirante qui l'anime attire autour de lui de jeunes militants républicains pour lesquels un campagnard est forcément un bonapartiste, et qui l'agressent verbalement : « Va-t-en d'ici, maudit paysan, si tu n'avais pas voté oui nos frères et nos amis ne seraient pas morts, trahis par l'empereur et sa séquelle ! » Le paysan se défend dans son mauvais français, mais s'en va. Sa joie est ternie, la réalité de sa catégorie sociale le rattrape. Pour les républicains de la jeune génération (Blanc n'a que trente-et-un ans), les paysans représentent la lie de la Nation, les traîtres qui ont porté jusqu'au bout Napoléon III au pouvoir. La scène, trop gaie pour être honnête, est globalement dérangeante. La joie du paysan, que même le narrateur/journaliste militant républicain remarque, dénote. Le rire aux éclats devient grimace tant il est isolé, presque décalé. Une foule qui se jette sur la statue à terre pour lui cracher dessus, lui donner des coups de pieds tandis que les enfants la piétinent... Joie violente, méchante, rageuse et lourde de colère contenue, dans cette ville qui a prouvé aux derniers scrutins son engagement républicain. On est heureux, dans ce nouveau volet de la série *Guillaoume*, mais d'une joie teintée de colère, et l'on crache, trépigne, pleure et se tord autant que l'on rit. Blanc lui-même, sans doute, ne fait plus mystère de ses doutes : l'aube de la jeune Troisième République se lève dans le sang des morts de la guerre, et bien des mois de souffrance attendent encore les citoyens.

Quelques jours plus tard, le narrateur est de retour en Médoc, *déns un petit bilatje das émbirouns de Margaou* (dans un petit village des environs de Margaux), et tombe encore une fois sur l'éternel Guillaoume, qui explique aux paysans – désormais « retournés » et acquis à sa cause, mais toujours aussi niais – comment la République *és bingude chens une goutte de sang* (est venue sans une goutte de sang), chez le civils, pourrait-on ajouter, car c'est bien sur le champ de bataille de Sedan que Napoléon III a perdu sa couronne. Le *bitoun* se lance dans un de ses développements dont il a le secret, mais plus le moindre maire de Bruges pour venir le contredire : Napoléon est un lâche qui n'a jamais participé à la moindre bataille (ce que l'on sait être faux), ses soldats se sont retournés contre lui ; lui-même est un cynique, qui s'est rendu sans combattre, *é aougut lou toupét de se rénde én calèche, la cigaréte à la bouque* (et il eut le toupet de se rendre en calèche, la cigarette à la bouche.) Le discours prend des allures verbeuses de tribune politique, un des grands défauts narratifs de Théodore Blanc, incontestablement, même si la fin, joliment amenée bien qu'assez prévisible, sonne comme

une consécration. Le narrateur s'approche du groupe et félicite Guillaoume : comme on s'en doute, l'homme insulté la veille place Tourny et lui ne sont qu'une seule et même personne.

Blanc, si nous savons désormais qu'il fut auteur de théâtre, comédien et probablement metteur en scène, semble attiré par cette scénarisation de la chronique de presse. Non content de mettre en situation les causes qu'il défend et la façon dont il voit le monde, il manifeste dès les débuts de sa production journalistique occitane un intérêt pour ce système à épisodes, avec un personnage récurrent. Dans les déjà cités n°[s] 82 et 83 (10 et 17 juillet 1870), dans le cadre de la série *Lou Brugés e lou Medouquin*, Blanc raconte également en deux épisodes les considérations de deux paysans, comme dans *Lou Patriote*. Berthoumiou Carcanét (Barthélémy la Grenouille) incite Miquéou (Michel), son ami médoquin (comprendre du Médoc rural de l'arrière-pays) qui, à la différence du paysan cynique du *Patriote* est davantage désemparé qu'autre chose. Berthoumiou lui explique la perversité du mode de scrutin sous contrôle des maires des communes rurales :

> *[...] quan lou counséil és noumat dens une coumune, moussu lou préfet fey préne das rénseignemens sus lou coumpte das counseilleys noumats, puy caousis, d'après aquits rénseignemens, noun pas l'home lou pus éntelligèn, lou pu digne, lou qui a oubtingut lou mey de boix, lou que, enfin, feré lou millou l'affa d'une coumune, mais caousis presque toujourt un indibidu que pleguera deban toutes les boulountats daou goubernemen, é qui agira soubén, ataou, countre l'intérêt das qui an botat per hét.*
>
> [[...] quand le conseil est nommé dans une commune, monsieur le préfet fait prendre des renseignements sur le compte des conseillers nommés, puis choisit, d'après ces renseignements, non pas l'homme le plus intelligent, le plus digne, celui qui a obtenu le plus de voix, celui qui, enfin, ferait le mieux l'affaire d'une commune, mais il choisit presque toujours un individu qui pliera devant toutes les volontés du gouvernement, et qui agira souvent, ainsi, contre l'intérêt de ceux qui ont voté pour lui.]

Même s'il ne s'agit pas vraiment d'un feuilleton, comme *L'Electurt daou billatche* ou *Guillaoume*, les lecteurs retrouvent à une semaine d'écart les deux personnages, avec leur personnalité juste esquissée, et peuvent commencer à tisser avec eux une complicité, d'autant qu'ils disent des choses que chacun éprouve et pense, qu'il soit républicain engagé ou partisan de l'empereur. Blanc donne ainsi l'impression aux paysans qu'il est l'un des leurs, et qu'il sait leur parler avec leurs mots à eux, créant une proximité dans le propos et le ton proche de la confidence qu'il sait parfois prendre. Cette complicité volera en éclats l'année suivante quand Blanc, lassé, affecté par la guerre dans laquelle s'enlise une République en réalité monarchiste de cœur, dégoûté par le vote paysan, laissera s'exprimer sa colère, son dépit, et des plaies anciennes mal refermées.

En revanche, ce qui peut s'apparenter non pas à un feuilleton, mais au *leitmotiv* à effet comique, c'est la série consacrée au maire de Bruges. Pierre Bénéjat, qui n'a pas laissé dans l'histoire communale un souvenir impérissable (son nom a été donné à une voie sans issue d'un quartier résidentiel), est incontestablement la tête de Turc favorite de Blanc qui en fait un personnage secondaire grotesque et absurde, presque surréaliste, qui apparaît de temps en temps en marge de ses textes. Ainsi, Bénéjat apparaît – sans que son nom soit cité – dans la série de *L'Electurt daou billatche* de *Guillaoume* et de *Lou Brugés e lou Médouquin.* Il y incarne à chaque fois le faire-valoir négatif du narrateur/personnage principal. En l'occurrence, il incarne le pouvoir impérial dont il est le serviteur aveugle, sourd et stupide. Blanc lui consacre un article entier le 24 juillet 1870, dans le n° 74. Tout le portrait-charge du maire, représenté comme un paysan illettré, stupide et arrogant, est résumé dans le propos :

> *Mais si aquet houneste agriculturt se tire si bien d'affa déns soun casaou, déns sa bigne ou déns soun marès, n'és pas une raisoun per que n'én sigue de même déns la mairie. Tout lou mounde és d'abis*

déns sa coumune que counéch une boune terre, mais chacun és d'accord à dire que ne counéch pas un mot de la loi.

[Mais si cet honnête agriculteur se tire si bien d'affaire dans son jardin, dans sa vigne ou dans son marais, ce n'est pas une raison pour qu'il en soit de même dans la mairie. Tout le monde est d'avis dans sa commune qu'il est capable de reconnaître une bonne terre, mais chacun est d'accord pour dire qu'il ne connaît pas un mot de la loi.]

Néanmoins, le préfet maintient cet imbécile serviteur du pouvoir en dépit de son incompétence. Blanc cite deux textes stipulant que le maire ne pouvait marier son propre fils, ce qu'il a pourtant fait :

Une loi de plubiôse an huyt de la République, di qu'un maire diou bailla sous poudés à soun adjoint, touts lous cops que s'agis de counstata lou décès, la néchènce ou lou maridatje d'un de sous paréns.Une lèttre d'un ministre de la justice, à la date daou binte-un juyét dize-huyt cèn dize-huyt di qu'un maire ne paut ni serbi de temougn ni counstata lou décès, la néchènce ou lou maridatje d'un de sous paréns.

[Une loi de pluviôse an VIII de la République, dit qu'un maire doit donner ses pouvoirs à son adjoint, toutes les fois qu'il s'agit de constater le décès, la naissance ou le mariage d'un de ses parents. Une lettre d'un ministre de la Justice, en date du vingt-et-un juillet 1818 dit qu'un maire ne peut ni servir de témoin, ni constater le décès, la naissance ou le mariage d'un de ses parents.]

Or, contrairement à ce que dit ici Blanc, la loi du 28 pluviôse de l'an VIII de la République (17 février 1800), qui fixe les fondements de l'administration territoriale, tant départementale que communale, ne dit rien de tel. Quant au document de 1818, il faut chercher bien longtemps dans le *Commentaire analytique du Code civil* de Jean-Baptiste César Coin-Delisle et Paul-Henri-Ernest de Royer (1835) pour en retrouver effectivement trace :

Un acte de l'état civil peut intéresser l'officier de l'état civil en ce qu'il concerne son propre état ou celui des personnes de sa famille. Ces circonstances n'ont point été prévues par la loi. L'administration y a pourvu : une lettre du garde des sceaux du 21 juillet 1818 (citée par MM. HUTTEAU, *même* §, n°43 ; GARNIER, n°19 ; LE MOLT, *Manuel*, ch.1er , p. 11) porte que l'officier de l'état civil ne peut recevoir un acte toutes les fois qu'il est du nombre des personnes, dont la déclaration, le consentement ou le témoignage sont requis pour sa validité ; et qu'il doit s'abstenir également de constater la naissance, le mariage ou le décès de ses enfants.[370]

Blanc exagère donc la portée d'une déclaration peu claire et n'ayant pas force de loi pour accuser le maire. Ce maire, il le fait apparaître à plusieurs reprises. Blanc l'accuse dans le n° 83 d'avoir troublé une réunion politique qui se déroulait chez un habitant de Bruges (peut-être chez Blanc lui-même) où le candidat républicain (Lavertujon) était invité :

Angut dinqu'a boulé empêcha que lou candidat en questioun se fisse couneche à sous életturts ; car une réunioun pribade estèn feyte per un habitén de la coumune, noste magistrat, ne counéchèn sulemén pas soun dreyt, boulut à toute force éntra déns l'oustaou oun abèbe liu la réunioun, én didèn ourguillusemèn : « Suy lou maire, aou noum de la loi, boly éntra ! » Eh be lou ministre blâmét lou maire én pléne Crambe, à Paris, e maougré tout, lou préfet lou dichet aou cap de noste coumune. Perqué ? parcèque trabaillèbe aou proufit daou gouberneménd.

[370] Jean-Baptiste César Coin-Delisle, Paul Henri Ernest de Royer, 1835. *Commentaire analytique du Code civil*, par MM. Coin-Delisle et Royer, avocats à la cour royale de Paris, Paris, Bureau du Commentaire Analytique du Code Civil, impr. Le Normant, p. 7, paragraphe 12.

> [Il alla jusqu'à vouloir empêcher que le candidat en question se fît connaître à ses électeurs ; car une réunion privée étant organisée par un habitant de la commune, notre magistrat, ne connaissant pas même son droit, voulut à toute force entrer dans la maison où avait lieu la réunion, en disant orgueilleusement : « Je suis le maire, au nom de la loi, je veux entrer ! ». Eh bien, le ministre blâma le maire en pleine Chambre, à Paris, et malgré tout, le préfet le laissa à la tête de notre commune. Pourquoi ? parcequ'il travaillait au profit du gouvernement.]

Il faut rappeler que la loi du 6 juin 1868 autorise à nouveau le droit de réunion, mais à la condition que cette réunion ne traite de sujets ni politiques, ni religieux. Elle autorise néanmoins des réunions politiques à avoir lieu, sous condition d'autorisation préalable, « sauf les réunions électorales législatives » qui en sont exemptées. Lavertujon et les républicains de Bruges étaient donc bel et bien dans le cadre de la loi s'ils avaient organisé un meeting électoral avec des électeurs de la circonscription et un candidat officiellement déclaré. Bénéjat avait néanmoins parfaitement le droit de venir assister à la réunion en tant que maire, et même d'exiger d'y assister, ainsi que le stipule l'article 5. Le maire doit être revêtu de ses insignes, peut s'asseoir à la place de son choix, et peut proclamer la dissolution de la réunion si celle-ci vient à traiter de sujets interdits ou si elle devient trop agitée. Cet élément, repris d'un décret de 1848, autorise donc formellement Bénéjat à faire ce qu'il a fait en tant que maire de la commune sur laquelle se tenait la réunion. L'ambiguïté de la loi sur ce qu'est réellement une réunion privée et une réunion publique (une réunion publique peut avoir lieu dans un domicile privé) achève de semer le trouble, mais il apparaît néanmoins que, si le candidat présente notoirement son programme dans un lieu privé où sont invités les électeurs du canton, on peut considérer cette réunion comme publique, et dans ce cas elle tombe sous le coup de la loi. On peut donc blâmer Bénéjat de son indélicatesse et de son zèle antirépublicain, mais on ne peut porter plainte contre son acte, d'autant que les jurisprudences semblent aller dans son sens[371].

Nous voyons ici l'incroyable jubilation teintée de mauvaise foi dont Blanc peut faire montre quand il a pris quelqu'un en grippe. Il tient sa proie – une proie idéale en l'occurrence – et ne la lâche pas. Déjà dans l'unique exemplaire de son journal *Lou Raouzelet* (17 juillet 1870), dont il sera question plus loin, Blanc avait entamé le portrait-charge du maire en fanatique ridicule, ne lui pardonnant pas son intrusion (légale) et ridiculisant son apostrophe :

> *Assémblade déns la coumune de B…. Lou maire se prouméne, cap béchat, couyfat d'un capet à haoute forme prénèn das touns de colle de menusey. Lou digne magistrat s'arreste à tout moumén én didén : « Suy lou maire, boly éntra ! »*
>
> [Réunion dans la commune de B.... Le maire se promène, tête baissée, coiffé d'un chapeau haut–de–forme prenant des tons de colle de menuisier. Le digne magistrat s'arrête à tout moment en disant : « Je suis le maire, je veux entrer ! »]

Après cela, se dessinent deux « maire de Bruges » : l'historique, dont nous ne savons pas grand chose, et celui de Blanc, personnage à part entière, dont la grotesque silhouette revient dès le numéro suivant (n° 85, 31 juillet 1870), déjà évoqué : c'est celui dans lequel un électeur de Gradignan envoie au journal un texte politique local. Juste à la suite, Blanc se fend de ce persiflage :

> *Coume lou letturt a pouscut lou beyre, l'auturt d'aquére pèce de bers demande l'instruttioun gratuite per touts. Ah ! si aco poudèbe arriba, aouri enfin lou plaisi de beyre moun bien-eymat maire de Bruges capable de lugi é coumpréne coume faou les quaouques lois qu'un magistrat diou counéche !*

[371] André Rousselle, Jules Simon (préf), 1870. *Le droit de réunion et la loi du 6 juin 1868*, Paris, Degorce-Cadot.

[Comme le lecteur a pu le voir, l'auteur de cette pièce de vers demande l'instruction gratuite pour tous. Ah ! si cela pouvait arriver, j'aurais enfin le plaisir de voir mon bien-aimé maire de Bruges capable de lire et comprendre comme il faut les quelques lois qu'un magistrat doit connaître !]

L'appellation « mon bien-aimé » introduit le burlesque de la façon la plus ouverte dans le propos : le maire de Bruges est devenu un des « personnages » de Théodore Blanc, un archétype de maire campagnard manipulé et ignorant. Est-il seulement encore Pierre Bénéjat ? Blanc le phagocyte littéralement en l'intégrant à sa galerie de portraits, et créant un *running-gag* autour de lui. Ainsi dans le n° 92 (18 septembre), intitulé *Les sansugues* (les sangsues), le réquisitoire en règle de l'équipe gouvernementale de Napoléon III s'achève ainsi :

A prépaou de maires, faou que bous didy que lou de Bruges és destituat. Quaou perte per lous caricaturistes ! Ats discut aouge bis quaouques cops un can rouguen un os déns un recugn ; é si ats assajat d'arracha l'os de la gule daou susdit can, ats discut enténde sous grougnemens espoubantables ? Eh bé, aco n'es rès aou coustat das grougnemens daou magistrat de Bruges, quan a estat oubligeat de rénde a soun successurt les claous de « sa mairie ». Préten qu'esten noumat per l'emperurt, boudre attende que l'emperurt lou destituèsse. Aquet cher home ne pouyra pas mey dire : « Suy lou maire, boly entra ! »

[À propos des maires, il faut que je vous dise que celui de Bruges est destitué. Quelle perte pour les caricaturistes ! Vous avez dû voir quelquefois un chien rongeant un os dans un recoin ; et si vous avez essayé d'arracher l'os de la gueule dudit chien, vous avez dû entendre ses grognements épouvantables ? Et bien ce n'est rien à côté des grognements du magistrat de Bruges, quand il a été obligé de rendre à son successeur les clés de « sa mairie ». Il prétend qu'étant nommé par l'empereur, il voudrait attendre que l'empereur le destituât. Ce cher homme ne pourra plus dire : « Je suis le maire, je veux entrer ! »]

Blanc scénarise, crée des personnages, avec des caractères qui pour être ébauchés n'en sont pas moins immédiatement reconnaissables. Il érige son univers mi-urbain mi-rural en théâtre à ciel ouvert où il prête vie à des « types » qui ne sont plus seulement des archétypes théatraux ou locaux, mais deviennent de vraies figures d'une sorte de comédie humaine peuplée d'affreux monarchistes catholiques et de vertueux républicains (au sein desquels se glisseront bientôt des traîtres, les capitulards de Thiers et sa bande). Cet aspect des choses, dans l'écrit journalistique occitan de Théodore Blanc, ne saute pas aux yeux de prime abord, mais s'affirme pourtant au cours de l'année 1870, pour atteindre son comble au printemps et à l'été. S'ensuivra une autre année, année de guerre et de douleurs, 1871, au cours de laquel Blanc, rongé de colère et de dépit, semblera perdre l'éclat de son humour et de sa finesse.

Cette expérience de scénarisation représente une transition vers les deux projets d'envergure de Blanc : *Lou Raouzelet* (juillet 1870), et le roman-feuilleton *Caoufrès, lou mobile daou troisième batailloun* (printemps 1871).

3 Sauter le pas : *Lou Raouzelet, Caoufrès* et le changement de discours linguistique

Dimanche 17 juillet 1870, le président du Conseil Émile Ollivier déclare officiellement la guerre à la Prusse au nom de la France. La déclaration de guerre sera notifiée le 19 aux populations. Théodore Blanc fait paraître dans le numéro 83 de la *Gironde du Dimanche* le deuxième volet de son article dialogué entre Berthoumiou Carcanét, de Bruges, et son interlocuteur médoquin Miquéou, sous le titre *Lou Brugés é lou Médouquin*. Mais le même jour, fait son apparition un nouveau journal : *Lou Raouzelet*, le Rouge-Gorge en occitan local. Le nouvel organe présente toutes les caractéristiques d'un journal de son temps à l'exception d'une : il est entièrement rédigé en occitan. C'est un hebdomadaire dominical,

comme *La Gironde du Dimanche,* avec laquelle il partage les mêmes locaux : l'hôtel de *La Gironde*, 9 rue de Cheverus. *Lou Raouzelet* se positionne donc d'emblée comme un nouveau journal issu du « groupe » dirigé par le discret Gustave Gounouilhou. Berthaud le décrit comme « une modeste feuille sur quatre pages, de format 23,5 sur 34 »[372] vendu deux sous (dix centimes). Le rédacteur en chef n'est pas cette fois André Lavertujon, mais Théodore Blanc lui-même. À trente ans à peine, Blanc se lance donc dans l'aventure de la presse écrite comme responsable d'un journal en faisant le pari incroyablement osé et atypique de choisir comme langue véhicule de ses idées l'occitan de Gironde.

Le nouveau journal s'orne d'un quatrain (du rédacteur en chef vraisemblablement) :

Bounjourt !
Suy lou pétit aoudet chéns césse rémudén
Ma méndre cansounétte é moun umble plumatje
Ne fédèn nat jaloux dédéns moun bésinatje,
Boultigy, chéns rès crégne, esbérit é countèn.

[Bonjour !
Je suis le petit oiseau sans cesse remuant
Ma moindre chansonnette et mon humble plumage
Ne faisant aucun jaloux dedans mon voisinage
Je voltige, sans rien craindre, éveillé et content.]

Il semble donc que Blanc ait d'emblée placé son journal sous le signe de la légèreté ; mais « sans rien craindre » précise l'oiseau journaliste, qui avertit par là son lectorat et ses détracteurs de sa totale liberté de ton.

L'organisation interne du journal est ainsi faite :
– un texte d'exposition, en manière d'éditorial :
– un poème de l'auteur, signé *Piarille* (*chafre* gascon assez courant localement) ;
– un article curieux, que l'on devine porteur d'une assez forte charge satirique, mettant en scène une *souciétat de bielles gouyates* (société de vieilles filles) qui votent les statuts de leur association, rappelant assez fortement, par leurs attitudes, des députés rédigeant une constitution ;
– une chronique de la semaine écoulée, sobrement intitulée *La Semane* (La Semaine) ; signée *Jean de l'Ase* (Jean de l'Âne) elle est rédigée sur un ton humoristique ;
– une rubrique *dichudes* (choses dites), contenant des brèves, également humoristiques, signée de *chafres* gascons (Caguéou, Mathiou) ;
– une rubrique de nouvelles, contenant cette fois des informations manifestement véridiques, tragiques ou du moins sérieuses ;
– un bulletin météo, plaisamment signé *Dagobert-Nique* ;
– une (très courte) rubrique spectacle ;
– des publicités.

Le tout, jusqu'aux encarts publicitaires, est en occitan exclusivement. Il s'agit donc d'un projet radical, qui propose une utilisation non pas orale et empirique, mais publique et politique de la langue d'oc, et ce à une époque où la région bordelaise n'avait pas encore été touchée (ou de façon anecdotique) par le mouvement félibréen.

Alain Viaut a assimilé le texte d'ouverture du nouveau journal à une « véritable défense et illustration du gascon, assimilé par l'auteur à une vieille femme ».[373] Ce texte est celui qui a suscité le plus de commentaires. Chronologiquement, Édouard Bourciez est le

[372] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 17.
[373] Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 249.

premier à étudier cette « allégorie qui était tout un programme »[374] et dont le contenu a maintes fois été détaillé : il s'agit d'une longue prosopopée féminine dans laquelle la *Léngue gascoune* (la Langue gasconne) avec une majuscule indiquant la personnification, est représentée sous les traits d'une vieille femme *magre, blanchoye, couberte de péilleraouts, couyfade d'une coye péndillénte é deslissade* (maigre, blême, couverte de haillons, coiffée d'une coiffe pendante et défraîchie) qui vient, un soir d'hiver glacial, frapper à la porte du narrateur, qui cette fois ne fait qu'un avec l'auteur, puisque l'article, écrit à la première personne du singulier et signé *Théodore Blanc*, raconte une expérience présentée comme personnellement vécue, et non un évènement dont le narrateur serait spectateur. La Langue, comme fait individualisé, s'invite chez le narrateur et frappe à sa porte. C'est une femme, elle est âgée et, c'est à noter, « elle ne demande pas la charité ». La Langue-femme n'interagit pas avec Théodore Blanc. Son attitude s'apparente davantage à celle d'un spectre : elle se plaint, dépeint une situation sociolinguistique que nous désignerions aujourd'hui sous le nom de diglossie, mais sous un angle affectif exclusivement, et en se référant une époque antérieure supposée plus propice à son existence :

> *Lous quites marcats, oun troubéby un apouy soulide, oun m'énténdèben, per la bouque de les récardeyres, dire moun chapelet de paraoules coumiques, – quaouques cops prébades, – é d'à prépaous pléns d'esprit, – lous quites marcats, ne me poden pas mey suppourta.*
>
> [Les marchés même, où je trouvais un appui solide, où l'on m'entendait, par la bouche des marchandes ambulantes, dire mon chapelet de paroles comiques, – quelquefois poivrées, – et d'à-propos pleins d'esprit, – les marchés eux-mêmes, ne peuvent plus me supporter.]

Approche diachronique, donc, d'une réalité sociolinguistique ressentie de façon empirique et énoncée sous un angle affectif, mais aussi évocation d'un milieu social, d'un contexte, d'un cadre : le marché, les vendeuses de rues qui sont déjà devenues en 1870 un type bordelais de personnages occitanophones, en somme, l'univers dans lequel baignent les textes de Meste Verdié. Verdié est omniprésent en filigrane, mais n'est jamais cité. Comme de coutume quand on évoque le Bordeaux gascon et populaire, celui de Porte-Neuve (aujourd'hui des Capucins), de la rue Élie-Gentrac ou des Recollets (à l'emplacement des actuels Grands Hommes), Verdié surgit comme une évidence. Néanmoins, une fois encore, Verdié, pour être le plus connu, le plus imprimé tout au long du siècle, n'est probablement pas le seul à avoir illustré ce genre de pratiques langagières occitanes héritées de la farce et nourries de la réalité des rapports sociaux qui naissent sur un marché et dans la réalité de la vie de ces commerçants de rue, peu étudiés malgré leur omniprésence dans l'inconscient collectif bordelais. C'est donc à *ça* que la vieille femme fait référence, dans un discours à l'imparfait, où *adare* (maintenant) s'oppose aux *soubenis* (souvenirs). Le discours se révèle plus complexe qu'il n'y paraît et que ne l'a écrit Berthaud, chez qui le paradigme félibréen, propose d'y voir une « déclaration de principes » se proposant de maintenir l'idiome minoritaire dans une « situation inférieure de mendiante »[375]. Blanc rappelle des faits évoqués sans noms ni dates, mais aisément identifiables. Quand il dit que la langue d'oc (ou gasconne, il ne s'agit ici que de terminologie) était présentée *même as princes* (même aux princes), il renvoie peut-être au texte (perdu) du « compliment gascon attribué au vannier Verdier » dont parle l'avocat Bernadau, mais sans doute encore davantage à ces textes de circonstance rédigés en langue du pays et destinés à saluer entrées princières et royales, naissances et mariages, fréquents pour Bordeaux aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles (un des derniers connus est

[374] Édouard Bourciez, 1928, *op. cit.*, p. 183.
[375] Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 19.

l'éloge de Bardèche à Napoléon III en 1855) et dont la liste figure dans le tableau de l'annexe 1. Qu'il s'agisse du roi d'Espagne, de la Dauphine ou de la duchesse d'Angoulême, les exemples de manquent pas, sur près d'un siècle et demi, d'œuvres liées à ce genre par ailleurs depuis longtemps étudié pour le domaine occitan et au-delà (Courouau, 2008). Il est curieux que Berthaud, lui-même bibliographe du patrimoine écrit occitan de la région bordelaise, n'ait pas relevé cette allusion. Il s'agit de montrer que la langue en question n'est pas cantonnée aux genres prétendus triviaux, et que son ambition ne se cantonne justement pas, pour reprendre l'expression du même Berthaud, « à quelques cotillons moins effilochés »[376] : elle fut pendant des siècles – et encore récemment au moment où Blanc écrit – la langue de représentation de Bordeaux, celle dans laquelle la Jurade adressait (ou faisait adresser) ses compliments aux puissants qui faisaient leur entrée dans le Port de la Lune. Berthaud explicite son propos quelque peu tranché sur ce texte inédit en ces lieux et à cette époque : « nous sommes, par rapport aux ambitions conçues par les félibres provençaux, bien loin du compte »[377]. Au-delà du parti-pris idéologique félibréen, le contresens du simple parallèle entre le républicanisme patriote et socialisant de Blanc et le superbe christianisme teinté de royalisme de Mistral saute aux yeux. Théodore Blanc est né dans un milieu social où l'occitan était vécu à chaque instant, bien que probablement considéré avec méfiance par un père ultra-patriote (tarnais, donc vraisemblablement occitanophone lui-même), comme un fait pour ainsi dire *subi* sans qu'il soit besoin de le penser. Il a ensuite grandi dans une tradition populaire bordelaise occitane non moins empirique, avant d'être peut-être nourri du commencement de réflexivité qu'insufflèrent Jasmin d'abord, puis des intellectuels comme Caudéran, Luchaire, Delpit (son confrère de journal), et même le modeste Dador à la face duquel il est jeté comme un contre-exemple, pour finir, à 29 ans, par développer la capacité de construire un discours réflexif sur l'altérité de l'idiome minoritaire dans la grande ville girondine. Sans être le *Moïse* qui « n'a jamais réussi à poser en Chanaan la plante de ses pieds »[378], même s'il n'a pas été Mistral, Théodore Blanc a au moins le mérite d'avoir été Théodore Blanc, avec toute la construction mentale empirique, tant philosophique que sociolinguistique que ce typographe pas même trentenaire a réussi à bâtir, dans une ville et à une époque où le Moïse de Maillane était quasiment inconnu. Certes, le propos se teinte d'un voile de passéisme nostalgique, surprenant chez ce positiviste, partisan de la ville, du progrès et de l'industrialisation. À moins que Blanc n'essaie de nous dire que l'évolution des mœurs ne doit pas forcément s'accompagner du reniement de ce qu'on est profondément ? En effet, *lous qui an estat calinats é éndroumits déns lur téndre junésse aou soun mignoun de mes eymables cansouns, an l'airt adare de ne pas me compréné, – ban d'inqu'à rougi de m'aoujé counéchude* (ceux qui ont été bercés et endormis dans leur tendre enfance au son mignon de mes aimables chansons, ont l'air maintenant de ne pas me comprendre – ils vont jusqu'à rougir de m'avoir connue). Ces mots ne renvoient peut-être pas à Mistral, mais ils renvoient assez clairement à Jasmin ; Jasmin, qui dans son épître à Sylvain Dumon de 1836, use de la même prosopopée féminine :

> *Lou pu gran péssomen que truque l'hôme, aci, / Acòs quan nostro may, bièillo, feblo, desfèyto, / S'arremôzo touto, et s'allièyto,/ Coundannado pel medeci.*
>
> [La plus grande tristesse qui frappe l'homme, ici-bas / C'est quand notre mère, vieille, faible, défaite, / Se recroqueville toute et s'alite / Condamnée par le médecin.]

[376] *Ibid.*, p. 19.
[377] *Ibid.*, p. 19.
[378] *Ibid.*, p. 19.

Certes, Jasmin revendique la langue d'oc comme omniprésente, *lengo del trabal* (langue du travail), présente *dins cado oustal* (dans chaque maison), et pas seulement comme langue propre à distraire et faire sourire. Mais Blanc, en regrettant son départ des marchés, de la société laborieuse bordelaise, ne regrette-il pas que l'urbanisation galopante que connaît la grande ville à cette époque s'accompagne de ce renoncement à un patrimoine linguistique, dont l'idée d'être bercé veut simplement dire qu'il appartient profondément à chacun dans ce pays ? Encore une fois, le propos sous la plume d'un homme professant les idées de Théodore Blanc prend une portée plus grande qu'il n'y paraît, que l'auteur l'ait voulu consciemment ainsi ou pas.

L'origine de son rapport à la langue, Blanc l'évoque de façon claire : c'est sa mère, *la may que m'a baillat lou joun te counéchèbe, te parlébe* (la mère qui m'a donné le jour te connaissait, te parlait). La figure spectrale qui se plaint et s'écroule sans avoir rien demandé, a probablement autant à voir avec Pétronille Videau, morte huit ans plus tôt, que les paysans raisonneurs Arnaout, Guillaoume ainsi que l'Hercule républicain de *Nat partit* ont à voir avec le « redouté » François Blanc, qui criait aussi son républicanisme dans les auberges. Transmission maternelle, tendre, sous la forme d'une langue-musique qui sert de véhicule à la berceuse (*Soun, soun, soun / Bène, bène, bène / Soun, soun, soun / Bène, bène doun !*), grand classique de la chanson enfantine gasconne (Sommeil, sommeil, sommeil / Viens, viens, viens / Sommeil, sommeil, sommeil / Viens, viens donc).

La suite est une promesse : redonner à la langue sa dignité, sa beauté, et sa place légitime dans la société . *Te baillerey moun magre apouy* (je te donnerai mon maigre appui) lui promet-il, et une fois remise en forme et vêtue de neuf,

> *labéts te présénterey as Bourdelés, é lous beyras, n'én suy ségu, t'apploudi encare é te bailla das sourides.*
>
> [alors je te présenterai aux Bordelais, et tu les verras, j'en suis sûr, t'applaudir encore et te donner des sourires.]

Le projet n'est pas à la hauteur de Mistral ? Certes, il n'y a pas la vision globale de la réalité occitane, et le projet de profonde révolution linguistique que portait le Félibrige naissant. Il y a néanmoins la volonté affichée de remettre la langue occitane dans l'espace public, non pas à la campagne mais bien en pleine ville, dans cette ville en cours d'industrialisation et de profondes mutations urbanistiques, dans ce port cosmopolite qu'est le Bordeaux de la fin du XIX^{e} siècle. Et Blanc ne se cantonne pas aux intentions : tout ce propos, rappelons-le, a la langue d'oc pour sujet et pour métalangage, et se trouve en première page de la première livraison du premier journal bordelais (sorti de chez Gounouilhou de surcroît) entièrement rédigé dans un idiome minoritaire.

Certes, Blanc attribue essentiellement à la Langue (la personne-langue) des qualités curatives, thérapeutiques et un pouvoir : celui de redonner de la joie aux plus désespérés. L'étude de l'écrit occitan de Théodore Blanc montre un homme qui ne se targue pas de stoïcisme, cela a été dit, et ne cache ni sa joie, ni sa colère, ni sa tristesse. Théâtral, dans sa scénarisation du propos comme dans ses exposés idéologiques, dans ses bordées d'injures comme dans ses moqueries jubilatoires, Blanc ne regarde manifestement pas comme un déshonneur d'apporter le rire à ceux qui sont *rabatjats per l'atje, desgoustats de la bie, blassats per la fourtune, per lous réberts* (ravagés par l'âge, dégoûtés de la vie, blessés par la fortune, par les revers), de soigner le cœur des *amourous ardéns* (amoureux ardents), de dérider les *junes muscadins*... D'autant que, suivant sans jamais la nommer la piste janséminienne, la Langue assume également son rôle social : elle collecte des fonds *aou*

proufit de les bictimes d'un accidèn ou d'une famille déns la misère (au profit des victimes d'un accident ou d'une famille dans la misère). Son rôle sociétal, Blanc le voit dans la continuité de sa représentation de femme et de mère. Blanc est charitable : le martyre d'un chien transformé en machine de combat le remplit de colère et de pitié, la souffrance des Parisiens affamés lui brise le cœur, la stupidité des ignares le met hors de lui et lui fait perdre toute mesure. En se démarquant de l'analyse finale de Berthaud qui considère que Blanc « au nom de sa vieille protégée, il ne promet qu'une chose aux lecteurs de son journal : les amuser »[379], l'on serait tenté de dire qu'au contraire, il promet aux lecteurs une présence de la langue dans chaque compartiment de l'existence, pour chaque catégorie sociale (messieurs, dandys, marchands de rue...) pour la joie comme pour la peine, comme une alternative à la réalité d'une condition humaine dont le fils du menuisier tarnais semble supporter de moins en moins le lot de souffrance et d'injustice.

Si ce texte ne relève qu'indirectement du discours politique en occitan à Bordeaux, objet de la présente étude, il relève incontestablement du sociétal. Un journal politique qui revendique et affiche son désir de proposer une presse d'information dans l'idiome minoritaire est un acte sociétal en soi. Il est difficile de dire ce que serait devenu le *Raouzelet* s'il avait vécu au-delà de son premier et unique numéro. De l'information, il y en a finalement peu dans ce journal : quelques brèves, quelques faits divers, mais aucune information de portée nationale, internationale, ni même municipale. Le journal est surtout occupé, outre le texte précité en mode de prologue, par un poème, un texte satirique dont la portée est obscure, et quelques facéties. Blanc comptait-il en faire un journal satirique ? Le quatrain d'ouverture (qui évoque un oiseau) et la revendication du *coumique bagout* peuvent le laisser penser.

Dans la suite du journal, le propos politique n'apparaît que de façon anecdotique. Le texte de la *souciétat de bielles gouyates countre lou célibat* (société de vieilles filles contre le célibat) est grinçant, mais on n'y relève rien de strictement politique : une troupe de vieilles filles célibataires décident de fonder une société visant à leur donner des maris... Certains aspects de la rédaction rappellent cependant fortement une séance de l'Assemblée Nationale, particulièrement les didascalies pendant le discours de la présidente (*approubatiouns sus toutes les cheyres,* approbations sur toutes les chaises ; *es bray ! es bray !* , c'est vrai ! c'est vrai...) qui sont traditionnellement mentionnées sur les comptes rendus des séances de l'Assemblée Nationale, leur donnant une identité narrative immédiatement reconnaissable et caractéristique (applaudissements à gauche, désapprobation à droite, protestations au centre...) Il n'est donc pas impossible que l'on ait affaire à une parodie de séance à l'Assemblée Nationale (alors appelée Corps Législatif).

La chronique *La Semane* (La Semaine) permet à Blanc de se laisser un peu aller à quelques pointes d'humour grinçant et mordant. Alain Viaut a relevé « cette veine anticléricale, non relevée par Bourciez et Berthaud » qu'il signale à juste titre comme « inhabituelle dans la littérature gasconne de cette époque en Bordelais »[380] et pour cause : avant l'irruption de Blanc dans le paysage journalistique (et dans une moindre mesure théâtral et littéraire) bordelais de la fin du Second Empire, nous avons pu constater l'importance relative d'un écrit occitan catholique et ultramontain porté par les pugnaces Dador et Lavache. Ici, Blanc s'amuse des prières et manifestations de piété des catholiques dans le but de chasser deux fléaux : la variole (la grande épidémie de variole hémorragique de 1870-71, qui fit des ravages), appelée *picote* en gascon, et la sécheresse de cet été 1870 :

Dissaptes, 9 juyét.

[379] *Ibid.*, p. 19.
[380] Alain Viaut, 1989, *op. cit.,* p. 251.

Maougré les prières adressades aou boun Diou é lou changemén de lune, la pluge ne bèn pas.
Lou Sin-Sacremén és esposat déns les gleyses per chassa la picote…. Grâce à la négligénce de les géns per se fa baccina, la picote émporte toujourt das junes é das biéils !
Diménche, 10 juyét.
Lou séquey countinue. La boix faousse das chantres déplaît béléou aou Créaturt. Apuy tabé acos drôle d'éntènde das chantres demanda de l'aygue !

[Samedi 9 juillet.
Malgré les prières adressées au bon Dieu et le changement de lune, la pluie ne vient pas. Le Saint-Sacrement est exposé dans les églises pour chasser la variole... Grâce à la négligence des gens pour se faire vacciner, la variole emporte toujours des jeunes et des vieux.
Dimanche 10 juillet.
La sécheresse continue. La voix fausse des chantres déplaît peut-être au Créateur. Et puis aussi c'est drôle d'entendre des chantres demander de l'eau !]

Il ne s'agit pas ici de la vaccination telle que nous la connaissons de nos jours, mais de la vaccination jennérienne, mise au point à la fin du XVIII^{e} siècle par le médecin anglais Jenner, dite aussi « vaccination bras à bras ». On inocule le virus prélevé directement sur les lésions cutanées d'un malade au patient dans le but de l'immuniser. Ce procédé n'empêche pas la variole de rester courante en Europe jusqu'au premier tiers du XX^{e} siècle. Les sources confirment aussi la chaleur intense de l'été 1870 (et des étés suivants). La *Revue des Deux Mondes* se fait l'écho de l'inquiétude des agriculteurs frappés de disette :

> Ainsi le maïs, qui, semé à la volée, donne une si abondante récolte de fourrage vert, le sarrasin ordinaire et le sarrasin de Tartarie, qui réussissent dans les sols les plus maigres, le millet d'Italie (*panicum italicum*), le millet ordinaire (*panicum milliaceum*), le moha (*panicum germanicum*), n'ont pas pu être semés à cause de la sécheresse, ou n'ont pas levé là où on les a ensemencés. A plus forte raison, il a fallu renoncer aux produits que donnent dans les années normales l'avoine, les pois gris, la gesse d'été, les vesces, ces plantes étant plus encore que les précédentes atteintes par la sécheresse. Toutefois les cultivateurs ne doivent pas se décourager. Il importe de profiter des pluies, même peu abondantes et passagères, pour semer quelques plantes robustes et d'une végétation rapide.[381]

La foi dans le progrès et la science, le mépris d'une démarche irrationnelle ou perçue comme superstitieuse : les grands traits idéologiques de Théodore Blanc sont présents. Il s'attaque également au très actuel dogme de l'infaillibilité pontificale. Le concile œcuménique du Vatican (ou Vatican I) se tient précisément au moment où Théodore Blanc écrit ces lignes. Ouvert le 8 décembre 1869, il ne se clôturera que le 20 septembre, interrompu par l'entrée des troupes italiennes dans Rome, et suspendu *sine die.* L'infaillibilité pontificale sera reconnue comme dogme le 18 juillet 1870, le lendemain de la publication du *Raouzelet* après cinq jours de discussions. On peut dire que Blanc est dans l'actualité la plus brûlante quand il ricane à la rubrique du 14 juillet *: Lous bèns. – Lou pape és garit. – Es récounéchut énfaillible….lou remède* (Les vents. – Le pape est guéri. – Il est reconnu infaillible...le remède). Pierre Bénéjat, l'éternel maire de Bruges, est raillé comme d'habitude (*Suy lou maire, boli éntra*) mais aussi, à la page du 11 juillet, sur sa tenue vestimentaire et ses réjouissances pyrotechniques à l'économie :

> *Feyre déns la même coumune. Lou dessey, grande illuminatioun à les candèles de rousine. Lou maire se prouméne toujourt, é soun grand capet tabé. Lou counséil, puléou de bota un fuc d'artifice de binte-naou sos, aouré discut acheta un capet de réncountre à soun magistrat.*

[381] *Revue des Deux Mondes*, 1870, Tome 88.

> [Foire dans la même commune (Bruges). Le soir, grande illumination aux chandelles de résine. Le maire se promène toujours, et son grand chapeau aussi. Le conseil, plutôt que de voter un feu d'artifice de vingt-neuf sous, aurait dû acheter un chapeau de rencontre à son magistrat.]

La rubrique *dichudes* (histoires, potins) contient cinq histoires, des « brèves » parodiques et humoristiques, qui s'opposent aux brèves journalistiques (des informations distillées sous la forme de textes courts, de quatre ou cinq lignes) de la rubrique suivante, *noubéles* (nouvelles), qui sont d'authentiques faits-divers (ou du moins en ont l'air). Les prêtres ne sont pas oubliés, notamment dans la première *dichude*, qui raille un prêtre louant Dieu du fait que la mort soit à la fin de la vie, de sorte que le mortel a le temps de s'y préparer (et pourquoi pas carrément avant la vie ou au milieu, persifle Blanc). Quant au bulletin météo, il est entièrement burlesque et décalé :

> *Si y plaou boucop péndén aquére huyténe, lou téms sera humide.Mais si n'y plaou pas, lou téms, pody l'assura, sera séc.Se pouyré qu'y fera de l'aouratje lou permey, lou dux, lou très ou lou quate, à méns que sigue lou cinq, lou cheyz, lou sept, lou huyt ou brigue. Lou bèn soufflera daou nord, daou mijourt, de l'est ou de l'ouest, ou béléou se pouyré que soufflera aoutremén. Abis as agriculturts é as marins ! Y toumbera béléou de la grêle. Mais crèdy que ne toumbera pas sus la bigne ni sus rès. Ou si y toumbe, lou beyran bé !*
>
> [S'il pleut beaucoup pendant cette huitaine, le temps sera humide. Mais s'il ne pleut pas, le temps, je puis l'assurer, sera sec. Il se pourrait qu'il fasse de l'orage le premier, le deux, le trois ou le quatre, à moins que ce ne soit le cinq, le six, le sept, le huit ou pas du tout. Le vent soufflera du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest, ou peut-être soufflera-t-il autrement. Avis aux agriculteurs et aux marins ! Il tombera peut-être de la grêle. Mais je crois qu'elle ne tombera pas sur la vigne ni sur rien. Ou si elle tombe, on verra bien !]

La mention qui suit le bulletin météo : ALCAZAR *à la Bastide, place Napouléoun. Tous lous dessey, espectacle-councert à huyt hores*. (ALCAZAR à la Bastide, place Napoléon. Tous les soirs, spectacle-concert à huit heures) renvoie peut-être au spectacle que donne Blanc lui-même, puisque nous savons qu'en 1879, c'est dans ce même théâtre de la rive droite de Bordeaux qu'il se produisait encore avec succès. Le fait qu'il ne dise pas de quel « spectacle-concert » il s'agit peut laisser penser à un clin d'œil entre l'auteur et le public, qui connaît déjà le spectacle. L'Alcazar était un célèbre music-hall bordelais de la place Stalingrad (à l'époque place Napoléon), dont la façade est toujours visible. Le journal s'achève par une publicité en occitan sur deux ouvrages : *De la préparation et de l'amélioration des fumiers et des engrais de ferme en général* et *Des engrais et des amendements*, signés A. Baudrimont, i. e. Alexandre Édouard Baudrimont (1806-1880) professeur de chimie organique à l'université de Bordeaux, membre distingué de l'Académie bordelaise, brocardé par le publiciste Lesfargues-Lagrange pour son goût pour l'étude des ossements :

> M. Baudrimont, professeur de chimie à la Faculté des sciences, – qui a postulé jadis pour le siège laissé vacant par la mort d'Orfila, – est un puits de science. Il a écrit sur tout et connaît tout. Et quand la compagnie du gaz met ses ouvriers dans quelque rue pour creuser les fossés où doivent être placés des tuyaux conducteurs, on est sûr de voir apparaître M. Baudrimont, qui vient ramasser avidement les ossements humains ou autres que la pioche et la pelle ont rendus à la lumière. Je l'ai aperçu un jour qui regagnait tout joyeux son domicile avec un chargement respectable de tibias, de côtes et autres morceaux choisis. Je tremblais en songeant que le savant pouvait laisser tout cela, par distraction, à portée de sa cuisinière, et que cette dernière, par distraction...[382]

[382] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 43.

Lou Raouzelet se présente à moitié comme un journal sérieux, à moitié comme un journal burlesque et satirique. Berthaud le compare à « ces innombrables brûlots qui ont paru sous le Second Empire » : *L'Entr'acte*, *La Lorgnette*, *L'Étincelle*, *Le Cauchemar*, *Le Pied qui r'mue*, *Le Train de Plaisir*, *Le Renard*, *Le Petit Crevé*, *Le Papillon*, *Le Figaro gascon*, *La Gazette de Caudrot*, etc.[383]. Les journaux que cite ici Berthaud participent effectivement d'un même genre, et pour certains relèvent de la même équipe éditoriale. *Le Pied qui r'mue,* par exemple, est un opuscule trihebdomadaire qui est paru dans le courant de l'année 1863 à Bordeaux où il était imprimé chez Auguste Bord. De sensibilité républicaine, ce petit journal qui se vendait cinq centimes (deux fois moins cher que le *Raouzelet*) consistait essentiellement en une suite de calembours, de blagues et d'allusions à des articles d'autres journaux girondins de la même veine (*Le Journal de Caudrot*, *le Cauchemar*) avec des chroniques exclusivement rédigées sur un mode burlesque, des pseudonymes comiques (Barbemuche, Paul Ichinel...) ou parfois à consonnance régionale (Cameleyre). Rien de tel dans *Lou Raouzelet*, pas aussi méchant, pas aussi drôle, pas aussi décomplexé, plus désireux de faire sourire que rire aux éclats, bien que Berthaud ait méchamment fustigé les « pseudonymes sans éclat – Jean de l'Ase, Mathiou, Miquéou »[384] choisis par Blanc (probablement seul à écrire, vu l'unité de la langue et du style) qui sont pourtant des *chafres* gascons parfaitement plausibles. En réalité, *Lou Raouzelet* contient un condensé de la pensée et des idéaux de Théodore Blanc, qui le destinait probablement à devenir un hebdomadaire plus ou moins satellite de *La Gironde* et de ses suppléments, et aurait utilisé les oripeaux gascons des *recardeyres* pour distiller quelques vérités bien senties et quelques principes philosophiques essentiels à ses yeux. On ne sait ce qui a brutalement arrêté sa production à un seul et unique numéro. La déclaration de guerre ? Mais la presse paraissait pendant la guerre. Et Blanc, vraisemblablement, n'a pas pris une part active aux combats. La réception ? L'insuccès ? Des scrupules idéologiques ? Des contraintes matérielles, financières ? Personne ne peut répondre, en l'état actuel des connaissances, à cette question.

L'autre grand projet de Théodore Blanc, en matière d'écrit politique en occitan, c'est le roman-feuilleton *Caoufrès, lou moubile daou troisième batailloun*, ouvrage inachevé publié en onze livraisons dans *La Gironde du Dimanche* entre le 2 avril et le 18 juin 1871. Il s'agit de la dernière période d'écriture de Théodore Blanc, celle des désillusions : une Chambre royaliste pour porter la jeune République, l'armée qui ne réussit pas davantage à résister aux désormais Allemands que celle de Napoléon, la capitulation, la Commune et ses massacres, le départ d'André Lavertujon...

Guy Latry considère que ce roman « reprend le schéma le plus éprouvé du feuilleton populaire : celui de la quête contrariée »[385]. Quête contrariée, pour un jeune Bordelais, Henri Caoufrès. Curieux nom, que l'on pourrait être tenté d'interpréter dans le sens du gascon *Caud-Frèsc*, chaud et frais, ce qui correspondrait assez bien au caractère du personnage, dont les moments d'exaltation contrastent avec des périodes d'apathie et d'abattement. Disons-le immédiatement : *Caoufrès* n'est pas un roman autobiographique. Le personnage

> *abèoue tirat aou sort én dize huyt cèn soixante-detz, é coume abèoue trappat un boun numèro, è qu'ère à memes dé sé métte aou courèn de la poulitique, ne poudèoue pas s'esmagina, aou moumèn daou tiratje, qu'un journ seré fourçat dé préne un fusill per ana se batte abèque lous Prussiens.*

[383] Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 17.
[384] Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 15.
[385] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 18.

[avait tiré au sort en mille-huit cent soixante-dix, et comme il avait tiré un bon numéro, et qu'il était à même de se mettre au courant de la politique, il ne pouvait pas s'imaginer, au moment du tirage, qu'un jour il serait forcé de prendre un fusil pour aller se battre avec les Prussiens.]

Le jeune conscrit a tiré un « bon » numéro : en vertu de la loi Niel, il ne serait donc pas soldat mais versé à la Garde Nationale Mobile, chargée du maintien de l'ordre intérieur, sorte de sous-armée qui ne participait pas aux combats mais, suivant la loi, devait quand même être entraînée (ce qu'elle ne fut en réalité que fort peu). Si Caoufrès a été appelé en 1870 sous les drapeaux, c'est qu'il avait vingt ans et était donc né en 1850, soit dix ans après Théodore Blanc. Alain Viaut a en outre retrouvé la trace de Blanc dans la liste départementale du contingent du premier canton de Bordeaux pour la classe 1860[386]. Il a donc effectué son service militaire en temps de paix et bien des années avant la loi Niel. Si un doute devait subsister, la consultation des effectifs de la Garde Nationale Mobile de la Gironde pour 1870 achèverait de confirmer que Blanc ne s'est pas non plus engagé comme volontaire[387]. Autre différence notoire : même si Blanc n'est pas des plus précis à ce sujet, il ressort que Caoufrès est un Bordelais, et non un rural. Il est artisan (imprimeur) alors que Blanc était typographe, donc employé d'un groupe de presse. Sur ses origines, nous avons quelques indices quand, devenu garde national cantonné à Vénissieux, à l'est de Lyon, il évoque avec nostalgie sa vie d'avant :

Oun èren lou clutchey dé Sin-Miquèou, lou Grand-Théâtre, lous Quinconces, la Garoune ? Eren bien lougn là-bas, là-bas ! Oun ère Lourmount, l'éndreyt si mignoun, si berdéjèn, si flourit oun anèoue dèns la bère sésoun, én coumpagnie dé quaouques émics, mintja un coulac sourtèn dé l'aygue ?

[Où étaient le clocher de Saint-Michel, le Grand Théâtre, les Quinconces, la Garonne ? Ils étaient bien loin là-bas, là-bas ! Où était Lormont, l'endroit si mignon, si verdoyant, si fleuri où il allait dans la belle saison, en compagnie de quelques amis, manger un esturgeon sortant de l'eau ?]

Lormont, sur la rive droite de la Garonne au nord-est de Bordeaux, fait partie des banlieues qui ont connu d'importantes mutations urbanistiques à partir du milieu du XX^{e} siècle. Alors connue pour ses chantiers navals, la petite ville était effectivement un lieu de sortie dominicale pour les Bordelais (surtout depuis la construction d'un pont enjambant la Garonne). Dans la construction mentale fantasmée du pays natal, Caoufrès ne revoit que des paysages urbains, bordelais. Son univers mental – tel que le décrit Blanc – est bordelais. Outre le fait que Blanc lui-même le qualifie de *bourgés* (bourgeois), d'autres indices laissent entendre que le jeune mobile est issu d'un milieu plutôt aisé et ne manquant de rien :

Ah ! labéts, la bie dé Caoufrés santjét. Hét qu'ère meste déns soun oustaou ; het qu'ère poutchincat, chéns cesse as pétits sougns ; het qu'ère libre coume un aoudét.

[Ah ! alors la vie de Caoufrès changea. Lui qui était maître chez lui ; lui qui était dorloté, sans cesse aux petits soins ; lui qui était libre comme un oiseau.]

En revanche, il est hors de doute que Théodore Blanc a mis beaucoup de lui dans le caractère de son personnage. Ses élans de colère ou de révolte, sa démonstrativité dans

[386] Tableau de recensement des jeunes gens de la classe de 1860 (Département de la Gironde, canton de Bordeaux, commune du Bouscat). Archives départementales de la Gironde 1 R 342, et Liste départementale du contingent, classe de 1860 (1er canton de Bordeauc). Archives départementales de la Gironde 1 R 905, *in* Alain Viaut, 1989, *op. cit.*, p. 240.

[387] Archives départementales de la Gironde, 4 R 125.

l'expression de ses sentiments, rappellent énormément ce que Blanc laisse voir de son propre caractère et de sa propre façon d'être.

En réalité, les onze livraisons de *Caoufrès* semblent être l'aboutissement de la logique que Blanc avait commencé à mettre en place dans *L'Électurt daou billatche* en 1869 et dans *Guillaoume* en 1870 : la scénarisation d'une métaphore. Vite verbeux, laborieux dans son énonciation, Blanc est fondamentalement un diseur, un metteur en scène, un scénariste. Ses discours théoriques peinent à prendre de l'ampleur. En revanche, il excelle dans l'art de placer le mot juste, la saillie, la blague, dans la bouche d'un personnage issu du théâtre populaire. Il n'est jamais aussi à l'aise que dans le discours rapporté. *Caoufrès* apparaît au final comme une sorte de longue métaphore de tout ce que Blanc a à dire, et estime devoir dire en tant que chroniqueur dans *La Gironde du Dimanche* : l'horreur de la guerre qui sépare les gens fait voler en éclat les familles et les projets, l'égoïsme des gouvernants (surtout les rois et les empereurs), la dureté de la vie de soldat, la stupidité des chefs imbus de leur pouvoir, la déliquescence des mœurs que seules des vertus comme la sobriété, le dévouement, le sacrifice et bien sûr l'amour peuvent arriver à sauver... Son patriotisme, ses désillusions, sa vision du monde, Blanc a tout mis dans *Caoufrès*.

Sur le phénomène que représente, en France, le roman-feuilleton de presse, on renverra à la synthèse de Jacques Migozzi, « La querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur (1836-1848) », qui propose un ensemble de textes contemporains de ce fait littéraire, avec les points de vues différenciés de personnalités littéraires de l'époque, dont l'inquiétude de l'apparition d'une littérature populaire, voire une littérature de masse, que Sainte-Beuve fustige en 1839 dans un article resté célèbre paru dans la *Revue des Deux Mondes*, « De la littérature industrielle ». Le phénomène est aussi analysé sous l'angle de l'approche politique du roman-feuilleton. La période traitée est antérieure à l'époque de Théodore Blanc, mais les problématiques soulevées restent largement applicables aux années 1870, avec notamment la crainte d'une propagande subversive (sociale, républicaine...)[388] suite au succès populaire immense des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1804-1857) qui paraissent entre le 19 juin 1842 et le 15 octobre 1843 dans *Le Journal des Débats*, organe orléaniste de la famille Bertin (Sue sera parfois qualifié de « socialiste malgré lui »). Le député, avocat et journaliste légitimiste Henri-Léon Camusat de Riancey (1816-1879) fait d'ailleurs voter le 16 juillet 1850 l'amendement qui porte son nom, taxant d'un centime par feuilleton tout journal publiant ce genre de textes[389].

L'intrigue de *Caoufrès* n'est pas en soi d'une très grande originalité. Nous pouvons retracer ainsi le synopsis des onze livraisons connues (et peut-être seules parues) :

- Premier épisode (n° 117, 2 avril 1871). Henri Caoufrès, jeune imprimeur bordelais, tire un « bon numéro » ce qui l'exempte du service militaire et le place de fait dans la « réserve », la Garde Nationale Mobile récemment instaurée. Mais août 1870 voit l'armée française subir plusieurs graves revers à Woerth (bataille restée dans la mémoire collective comme bataille de Reischoffen, le 6 août) ou Wissembourg. Dans la foulée, un certain nombre de décisions sont prises par lois et décrets, visant à lever la garde nationale mobile, comme des soldats d'active chargés du soutien de l'armée, pour aboutir par la loi du 29 août à leur incorporation dans l'armée d'active. Caoufrès

[388] Jacques Migozzi, 1999. « La querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur (1836-1848) ». Textes réunis et présentés par Lise Dumasy, Grenoble, ellug, 1999, 280 p., *in Revue d'histoire du XIX^e siècle*, pp. 124-126.

[389] L'on citera également pour mémoire la synthèse de Lise Queffélec, 1989. *Le roman-feuilleton français au XIX^e siècle*, PUF, coll. *Que sais-je ?*, n° 2466 et celle d'Anne-Marie Thiesse, *Le roman du quotidien*, lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque, Le Chemin Vert, 1984 et Points-Seuil Histoire, 2000.

est mobilisé. Inquiet à l'idée de partir, jeune homme pacifique à la vie rangée s'encanaille une nuit dans les rues de Bordeaux, la veille de son départ. Sa rencontre avec une jeune prostituée (*bère de nuyt*, belle de nuit, dit joliment Blanc) aura une conséquence sur la suite du roman, puisque la jeune Hortense, villageoise jetée dans le vice par les mœurs dissolues du temps, tombe éperdument amoureuse de lui. Le lendemain, la Garde Nationale Mobile de la Gironde, sous les ordres de Joseph de Carayon-Latour (1824-1886), sénateur inamovible légitimiste, dont Blanc étonnamment semble admirer la bravoure, défile place des Quinconces. Les jeunes appelés sont comparés par Blanc au Bœuf Gras du Carnaval, qui défile aussi, enrubanné avant de mourir sous les coups du boucher. Les « moblots » comme on les appelle déjà embarquent dans un train.

- Second épisode (n° 118, 9 avril 1871). Le train des gardes mobiles girondins, qui pour lors festoient avec insouciance, roule vers le Rhône. S'arrêtant à Limoges, Caoufrès et quelques compagnons cherchent une auberge et tombent sur un établissement douteux tenu par une mégère qui leur sert un mauvais déjeuner à un prix excessif. Méprisant leur statut d'appelés se rendant à la guerre, elle les injurie parce qu'ils contestent ses tarifs, permettant à Blanc une longue digression sur les profiteurs de la guerre, ces civils de l'arrière qui ne s'occupent que de sauver leurs affaires et se moquent des soldats qui, « vont mourir pour les défendre »[390]. Emmené à Vénissieux *via* Lyon, Caoufrès découvre alors la dure vie de troufion en caserne : les corvées, les brimades et la bêtise satisfaite des chefaillons.
- Troisième épisode (n° 119, 16 avril 1871). Caoufrès se morfond dans sa caserne de Vénissieux. Le mal du pays, ses projets matrimoniaux brisés, l'éloignement des siens lui font broyer du noir et maudire la guerre. Il reçoit un jour une lettre qu'il croit être de sa fiancée, mais qui est d'Hortense, la jeune prostituée de Bordeaux, qu'il avait oubliée. Peut-être honteux au souvenir de ce coup de canif dans ses fiançailles, il se met en colère, déchire et piétine la lettre de la malheureuse. Transféré de Vénissieux à Houllens, le bataillon est alors employé à fortifier les abords de Lyon : les travaux de terrassement sont durs au jeune imprimeur, qui souffre et sent s'accroître son mal-être et son amertume, bien que l'épuisement lui ait rendu le sommeil. De son côté à Bordeaux, Hortense, touchée par la grâce de l'amour, quitte son vil commerce et se détache du milieu de la prostitution.
- Quatrième épisode (n° 120, 23 avril 1871, voir annexe 2, doc.10, extrait 1). L'épisode se construit sur deux intrigues parallèles : Hortense à Bordeaux, et Caoufrès dans son régiment. L'ancienne « belle de nuit » passe ses nuits et ses jours à pleurer le souvenir du jeune imprimeur, dont elle est follement éprise. Elle décide de se mettre à travailler comme couturière. Mais elle connaît alors la dureté impitoyable de la condition ouvrière : sept francs dix centimes pour une semaine de travail à douze heures par jour chez un de ces profiteurs de guerre : un fabriquant d'uniformes. Atterrée, la jeune fille travaille nuit et jour, et finit, au prix de privations terribles, seulement portée par son amour et la conviction de sa rédemption dans le travail et le sacrifice, à mettre vingt francs de côté, somme dérisoire qui ne lui permet pas d'accomplir son projet : rejoindre Caoufrès au front. Débarquent alors à Bordeaux les volontaires garibaldiens en provenance de Montevideo, anciens compagnons d'armes du vieux *condottiere* socialiste qui vont le rejoindre dans l'armée des Vosges, à Dijon. Ils sont de plusieurs nationalités, dont des Français, mais on les appelle le plus souvent les « Américains ».

[390] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 19.

Hortense s'engage comme cantinière, persuadée qu'elle retrouvera à Dijon les mobiles girondins, sous les ordres de Garibaldi. De son côté Caoufrès est témoin d'une scène curieuse : amené avec ses camarades en train en rase campagne, il y découvre un joyeux déploiement de musique et de troupes, comme pour une revue militaire, avant de comprendre avec effroi qu'il s'agit d'une exécution capitale : deux soldats ont volé dans un couvent, un troisième a frappé un sous-officier : ils vont mourir.

- Cinquième épisode (n° 121, 30 avril 1871, voir annexe 2, doc.10, extrait 2). L'épisode est presque entièrement consacré à la scène d'exécution. Les deux voleurs, épouvantés, meurent aussitôt sous les balles, mais celui qui a frappé un caporal, intrépide face à la mort, est manqué par le peloton. Le miraculé, pour qui l'armée demande grâce, est alors sommé de se repentir par le colonel, mais, superbe, refuse et demande à mourir. Le peloton fait alors son office, après quoi l'armée, musique en tête, manœuvre et défile devant les trois cadavres baignant dans leur sang. Caoufrès manque se trouver mal devant cette scène, lui qui voit pour la première fois la mort en face. Quelques temps après, son bataillon est transféré en Bourgogne : Chagny, Beaune, puis Nuits-Saint-Georges. La Garde Nationale Mobile de la Gironde est rattachée en réalité à la 1e brigade de la 2e division d'infanterie du 15e corps de l'Armée de l'Est. Le 15e corps est commandé par plusieurs généraux en cette fin de l'année 1870. Au moment de l'action, il y aura entre autres Louis d'Aurelles de Palladines, puis Martin des Paillères, de Colomb et Martineau des Chenez. Le commandement en chef de l'Armée de l'Est est confié au général Charles Denis Bourbaki (1816-1897), dont la mission est de libérer Belfort assiégée par les armées allemandes, avec une garnison française bloquée à l'intérieur. Les mobiles de la Gironde, de la Charente, de la Nièvre, du Maine-et-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Ariège sont là pour soutenir les arrières de l'armée, et assurer la logistique des régiments d'élite que sont le 1er Zouaves, les Tirailleurs Algériens, l'Infanterie de Marine, la Légion Étrangère, le 6e Hussards, le 6e Dragons. Le jeune mobile s'enfonce de plus en plus profondément dans ce que nous analyserions aujourd'hui comme un état dépressif : ses crises de colère rentrée contre tout ce qui lui arrive alternent avec des crises d'angoisse et de peur, ainsi qu'avec des moments d'état suicidaire. En Bourgogne, le bataillon est mis pour la première fois en ordre de bataille, et Caoufrès voit enfin de ses yeux les casques à pointe prussiens. Un soldat allemand le vise, et il se rend compte alors de toute l'horreur absurde de la guerre : ce jeune homme qu'il ne connaît pas est là pour le tuer, ou alors ce sera lui qui le tuera. Nous sommes le 30 octobre. Les Prussiens battent en retraite. Deux jours après, les quatre compagnies girondines assistent en spectateurs impuissants à une autre bataille. Caoufrès, pensif, observe les morts qui jonchent le sol. Dans une odyssée absurde et épuisante, dans la neige et les rigueurs de l'hiver de l'est de la France, les mobiles mal vêtus et mal chaussés sont traînés d'embuscade en poste de garde, et quand on leur permet d'aller se coucher, il faut qu'ils cherchent une grange ou un recoin pour dormir en cherchant à lutter contre le frimas. Endurci par les souffrances, Caoufrès ne rêve plus du pays ni de sa bien-aimée. Les mobiles prennent d'assaut un fort pour y chercher refuge. Brisant la porte, ils entrent et tombent sur un cadavre…
- Sixième épisode (n° 123, 14 mai 1871). Cet épisode est tout entier consacré à la guerre. Il nous présente un Caoufrès désormais au courant de la présence d'Hortense parmi les Américains, et enhardi par la présence de la jeune fille dont il semble désormais souhaiter payer en retour l'amour qu'elle lui porte. Blanc ne dit pas comment Caoufrès est mis au courant de la présence d'Hortense, ni comment ce

revirement s'est opéré dans son âme. Le bataillon est sur le front des opérations. Il est de toutes les opérations. Caoufrès tue son premier ennemi, et se révèle à lui-même : quand son camarade est abattu mais pas tué à son côté, il l'emporte en le soutenant, parfois en le portant, jusqu'à l'arrière où une ambulance le prend en charge. Caoufrès a tué un homme, il a échappé à la mort (son képi, qu'il tenait à la main, pour que le rouge garance qui l'orne ne le fasse pas repérer, a été percé d'une balle) et a sauvé la vie d'un camarade.

- Septième épisode (n° 124, 21 mai 1871). De défaite en défaite, l'armée finit par apprendre que Paris a capitulé, puisque le ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement de Défense nationale, l'avocat Jules Favre (1809-1880), a rencontré Bismarck à Versailles et obtenu avec un accord d'armistice, autorisant les Allemands à entrer dans Paris, avec désarmement et livraison aux Allemands des forts défendant la capitale, désarmement des soldats défendant Paris (mais pas des gardes nationaux parisiens) et convocation d'élections législatives en vue d'obtenir une Chambre qui ratifiera la paix. Cette armistice ne concerne pas l'armée de l'Est, mais Jules Favre n'en informe pas Bourbaki ni son état-major. Les mobiles protègent la retraite de l'armée, qui du coup, prise par surprise, subit une cuisante défaite avant de faire retraite dans le froid et la faim sur le plateau du Haut-Doubs. Bourbaki, désespéré, tente de se suicider. Il conclut la Convention des Verrières avec le général suisse Herzog, qui prévoit que les 87 000 soldats de l'armée de l'Est seront internés en Suisse. Caoufrès et les siens passent donc en Suisse. Les mobiles sont logés chez l'habitant, dans le canton de Lausanne. Mais l'accueil des Suisses (la Suisse étant une République, dans l'esprit de Blanc, les gens y sont forcément plus vertueux) n'a rien à voir avec celui des paysans français lâches et égoïstes, qui préfèrent collaborer avec les Prussiens. Une famille recueille Caoufrès, le soigne, lui offre gîte et habits propres. Mais Caoufrès est désormais épris d'Hortense et n'a qu'elle en tête. Sans nouvelles de la jeune Bordelaise, il prend peur qu'elle ne soit morte dans les souffrances de la guerre.
- Huitième épisode (n° 125, 28 mai 1871). La famille suisse, francophile et francophone (nous sommes en pays vaudois, près de Lausanne), garde et couve Caoufrès quatre jours durant. Mais la Confédération Helvétique, de peur que l'Allemagne de Bismarck, triomphante et arrogante, ne lui fasse payer sa francophilie, est tenue de traiter les prisonniers français avec rigueur. Les mobiles girondins sont alors transférés à Lausanne et enfermés en caserne. C'est là que Caoufrès aperçoit une petite femme maigre qui suit les soldats suisses qui surveillent les Français. Un jour qu'il va acheter le pain pour la compagnie, la femme le saisit par le manche de sa capote. *Aou diaple aquet bilén mounard !* (Au diable ce vilain singe !) rétorque rudement le mobile en la rejetant. Honteux de cet évènement, qui fait de lui la risée de sa chambrée, Caoufrès rentre à la caserne. La petite femme repart. Il s'agit bien sûr d'Hortense, marquée et changée par les horreurs de la guerre, que Caoufrès n'a même pas reconnue.
- Neuvième épisode (n° 126, 4 juin 1871). L'épisode commence par un portrait très dramatisé d'Hortense. Alors qu'elle devrait être cantinière des soldats garibaldiens de Montevideo, Blanc nous la dépeint hagarde, égarée, pieds nus et vêtue de haillons, errant dans Lausanne autour de la caserne où elle ne comprend pas que Caoufrès ne l'ait pas reconnue, croyant qu'il l'a rejetée sciemment en raison de son ancien état. Elle devient la risée des soldats, des gamins et des gens du quartier qui l'appellent folle, ivrogne et fille à soldats. Les mobiles se moquent d'elle (il y a incontestablement une dimension christique chez Hortense à cette heure-là du récit, comme elle apparaît

chez Caoufrès en d'autres endroits). La jeune coquette, désormais maigre, ridée, marquée, enlaidie, expie son ancienne vie par un chemin de croix fait de privations, de crachats et d'humiliations. Elle fait parvenir une lettre à Caoufrès, qui comprend que celle qu'il a rejetée, c'était elle.

- Dixième épisode (n° 127, 11 juin 1871). Dans sa lettre, Hortense donne à Caoufrès rendez-vous place de Riponne à 17 h (*si m'eymes ou si as coumpassioun de jou, bingras* / si tu m'aimes et si tu as pitié de moi, tu viendras). Mais après l'exercice, tout le bataillon se trouve consigné dans sa caserne du fait que trois d'entre eux ont découché. Caoufrès se trouve donc dans l'impossibilité de rejoindre Hortense, tenaillé par la peur qu'elle ne se livre à un acte de désespoir s'il ne venait pas. Après avoir essayé en vain d'attendrir les gardes, il tente de passer en force. Arrêté par ses camarades, il entre dans une rage folle. Il est condamné à deux semaines de cachot. Hortense, de son côté, attend en vain jusqu'à minuit. Deux soldats américains (des volontaires engagés sous les ordres de Garibaldi) la reconnaissent.
- Onzième épisode (n° 128, 18 juin 1871). Hortense est tombée inanimée. Les deux soldats américains, Peter et William, la trouvent et la croient morte. William, qui l'aime en secret depuis longtemps, se remémore avec son camarade le courage et l'intrépidité quasiment suicidaire de la jeune fille, subodorant un secret dans sa vie. S'apercevant qu'elle n'est pas morte, ils la transportent dans un hôtel où un médecin vient l'examiner. Il conclut que la jeune fille est perdue. William, désespéré, lui offre cinquante mille francs s'il parvient à la sauver.

Le roman tel qu'il nous a été conservé s'arrête là, en plein *climax* dramatique : nul ne sait si Hortense sera sauvée ou non, si Caoufrès arrivera à communiquer avec elle, si l'issue sera heureuse… Comme le souligne Guy Latry,

> Le caractère conventionnel de l'intrigue ne peur masquer l'extraordinaire originalité de ce roman, à deux titres au moins. Sa langue d'abord. Pour reprendre l'expression de Philippe Gardy nous sommes, jusqu'aux années 1880, dans l'ère du « roman impossible », et bien rares sont les tentatives romanesques en occitan. Seule exception notable, le *Nouvé Grané* du Marseillais Victor Gelu. Ce roman partage avec *Caoufrés* une seconde originalité : la proximité du temps des faits et du temps de l'écriture.[391]

En effet : cinq mois à peine séparent la première livraison de *Caoufrès* de l'action, qui se situe en décembre précédent. La guerre est actuelle. *Caoufrès* tranche en cela avec les romans feuilletons de presse ordinaires : il n'est pas un roman, il est un reportage à bien des égards, qui, « évoque, moins de six mois après les faits, la campagne militaire de l'hiver 1870-1871, telle que l'a vécue le 3e bataillon des militaires de gardes mobiles de la Gironde ».[392] Blanc n'en fait pas moins passer dans le récit sa conception des choses : l'immoralité de la société du Second Empire, l'exploitation des faibles par les profiteurs de guerre, l'absurdité même de devoir se tirer dessus, pour deux jeunes soldats qui ne diffèrent en rien, sinon que l'un porte l'uniforme français, l'autre le prussien ; la stupidité de la discipline militaire, l'égoïsme des paysans français (fussent-ils gascons ou bourguignons), préférant collaborer avec l'ennemi que d'essayer d'alléger les souffrances des soldats français, la dureté des conditions de vie des « moblots », manquant de tout, sans lieu ni vêtements décents quand vient l'hiver et la neige, et toujours cette guerre, cette armée, qui se dresse entre l'homme et lui-même, entre l'homme et son bonheur, l'éloignant des siens, brisant ses fiançailles, puis finalement l'empêchant de vivre une histoire d'amour d'un

[391] Guy Latry, 1992, *op. cit.,* p. 16.
[392] *Ibid.*, p. 16.

romantisme échevelé, transformant une coquette jeune fille en un fantôme cadavérique, aux portes de la mort. Le message pacifiste, le désenchantement d'un bonheur sans cesse poursuivi sont constants chez le positiviste, le scientiste, l'européiste Blanc. Mais d'un autre côté, il n'en démordra pas : la guerre *doit* être faite et gagnée, les Allemands doivent être boutés hors de France. La guerre est atroce mais elle est moins grave que le déshonneur, nous dit en substance le gambettiste. La dualité du discours de Blanc s'allégorise et prend chair dans *Caoufrès.*

II UN JOURNAL DE COMBAT : *LA CADICHOUNE* (1877)

A *Bous parlerey de las életiouns* : un journal politique

1 Un contexte politique particulier

Le lundi 10 septembre 1877, jour des obsèques d'Adolphe Thiers et de la visite à Bordeaux du Président de la République Patrice de Mac-Mahon, paraît dans les rues de la capitale girondine un nouveau journal entièrement rédigé en gascon : *La Cadichoune.* Le nom choisi se réfère une nouvelle fois à l'univers de Meste Verdié et des *recardeyres,* les marchandes ambulantes bordelaises. La référence qui vient immédiatement à l'esprit est la célèbre farce *Cadichoune et Mayan,* publiée en 1819[393], qui est devenue dans les années qui ont suivi une des œuvres les plus populaires dans Bordeaux. Comme cela a été dit plus haut, Cadichoune et Mayan renvoient à deux archétypes bordelais – voire à des personnages réels – qui ne sont pas seulement connus par l'œuvre de Verdié, mais aussi par plusieurs chansons occitanes populaires dans le Bordeaux du XIX^{e} siècle[394]. Ces deux *recardeyres,* marchandes des rues, ont le verbe haut et l'insulte facile. Le ton est donné d'emblée dans le titre du journal : il s'agira de faire preuve de franc-parler, de dire ce que l'on pense sans crainte d'offenser autrui, et au besoin d'allumer la mèche de la polémique.

Le contexte est celui d'une crise politique qui a entraîné la quasi-paralysie de l'État. Il s'agit de la crise parlementaire de 1876-1877, qui voit la République en tant que force politique prendre véritablement le pouvoir, malgré les tentatives du président légitimiste Patrice de Mac-Mahon (1808-1893). Les origines de la crise remontent à l'élection de Mac-Mahon, au printemps 1873.

Le duc de Magenta a été élu le 24 mai 1873 à la magistrature suprême par une Chambre majoritairement orléaniste, légitimiste et bonapartiste, qui vient de perdre Thiers, démissionnaire de son poste. Rallié à la République, Thiers n'est plus le chef de file des conservateurs, désormais réunis autour d'Albert de Broglie (1821-1901), qui ne cache pas ses intentions en faisant voter la loi du septennat le 20 novembre 1873 :

> Le septennat du maréchal de Mac-Mahon, constitué au lendemain de l'échec de la fusion, nous donnait un délai de quelques années pendant lesquelles la porte restait ouverte à la monarchie : le comte de Chambord pouvait réfléchir et revenir sur ses prétentions, ou la France se résigner à les accepter. Nous donnions ainsi du temps et en quelque sorte de la marge aux événements. Le trône restait vacant et

[393] Jean-Antoine Verdié, dit Mèste, 1819. *Cadichoune et Mayan, ou les doyennes dés fortes en gule daou marcat, dialogue recardey, en patois bourdelés*, Bordeaux, veuve Cavazza.
[394] Sylvain Trébucq, 1912. *La chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée*, Bordeaux, Féret & fils, pp. 98-101.

> j'avais réussi à y faire asseoir, sous le nom de président, un véritable lieutenant-général du Royaume, prêt à céder la place, le jour où le Roi aurait été en mesure de la prendre[395].

Mac-Mahon est un de ceux qui ont réprimé la Commune. Le président « lieutenant général du royaume » incarne cet « ordre moral » dont le nom restera accolé dans l'histoire à son gouvernement. Daniel Halévy, dans *La fin des notables*, qui traite de cette période de transition entre le Second Empire et la République, et analyse l'échec politique de la noblesse française à rétablir la monarchie, évoque ainsi la période :

> Broglie, arrêtant la querelle toujours renaissante entre les orléanistes qui vantaient le duc d'Aumale et les légitimistes qui lui refusaient leur vote, avait proposé le maréchal de Mac-Mahon, honnête soldat qui avait traversé avec honneur les désastres de 1870 et qui, vainqueur de Paris en mai 1871, avait su trouver, rare mérite, des mots humains dans la guerre civile. Nulle méfiance n'existait contre lui. Orléanistes, légitimistes, bonapartistes, tous avaient promis leurs voix[396].

Georges Bouchon, pour sa part, propose ce point de vue, en tant que membre de *La Gironde* :

> Depuis lors (*septembre 1870 ndle),* l'histoire de la *Gironde* se lie intimement à celle de l'établissement et de l'affermissement de la République en France. Elle continuera, comme par le passé, à poursuivre, au milieu des incidents et des événements de la politique, son oeuvre démocratique, malgré les entraves qu'y apporteront les gouvernements néfastes des 24 mai 1878 et 16 mai 1877, au cours desquels on put, pendant quelque temps, se croire revenu aux plus tristes jours de Napoléon III. Ce sont les deux périodes de notre histoire qu'on a ironiquement appelées : l'Ordre moral.[397]

Depuis les lois constitutionnelles de février et juillet 1875, la République s'est finalement dotée d'un régime parlementaire bicamériste. Ces lois, qui tiennent lieu de constitution à la III^{e} République, prévoient comme l'on sait que le président soit élu par la Chambre des Députés et le Sénat réunis en Assemblée Nationale à la majorité absolue (amendement Wallon du 30 janvier 1875). La Chambre est alors présidée par l'orléaniste Louis Buffet, puis par Audiffret-Pasquier, Buffet étant devenu en mars président du Conseil. Ces lois, contrairement à ce que sera la réalité du mode de gouvernance de la IIIe République plus tard, confèrent au président de la République d'importantes prérogatives, le gouvernement étant nommé par lui et révocable par lui (loi du 25 février 1875).

La Gironde connaît à nouveau le goût de l'interdiction dès l'élection de Mac-Mahon : le 17 novembre 1873, pour avoir dans un article critiqué cette Chambre essentiellement monarchiste, le journal républicain s'était déjà attiré les foudres du nouveau préfet Ernest Pascal (1828-1913), qui fait interdire la vente publique de *La Gironde* :

> Le Préfet de la Gironde,
>
> ... Considérant que le journal *la Gironde*, en jetant l'injure aux représentants
> du pays, a pour but d'ébranler l'autorité de l'Assemblée souveraine et de ses décisions ;
> Considérant que le journal *la Gironde* attribue au Corps électoral, seul souverain à ses yeux, et à la prochaine Assemblée, le droit de détruire les institutions créées par l'Assemblée actuelle ;
> Considérant que ce journal conteste le caractère permanent des lois constitutionnelles par lesquelles l'Assemblée a mission de fixer l'état légal du pays, et qu'une pareille thèse dénie ouvertement à l'Assemblée nationale le pouvoir constituant formellement reconnu par elle ;

[395] Albert de Broglie, 1873. « Mémoires, IIIe partie, l'avènement de la République (II) », *Revue des Deux Mondes*, LIV, 1er décembre 1929, p. 594.
[396] Daniel Halévy, 1930. *La fin des notables*, Paris, Grasset, p. 264.
[397] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 455.

> Arrête :
> Article premier. — La vente du journal *la Gironde* est interdite, à partir de ce jour, sur la voie publique et dans les gares de chemins de fer, dans toute l'étendue du département de la Gironde.
> Art. 2. — MM. les sous-préfets, maires, commandant de gendarmerie, commissaire central et commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté...
> Fait à Bordeaux, le 17 novembre 1873.
> Le Préfet de la Gironde,
> E. Pascal.

Eugène Ténot, le successeur de Lavertujon, par ailleurs auteur de l'article en question, préféra hausser les épaules en répondant que son journal « en avait vu bien d'autres » tout en dénonçant une manœuvre politicienne : en effet, le député Amédée Larrieu étant décédé, des élections partielles allaient bientôt être organisées pour désigner son successeur[398]. Gounouilhou retrouva alors ses habitudes du Second Empire : il plaça des exemplaires de son journal en dépôt chez des libraires de la Gironde et des départements voisins. La loi du 20 janvier 1874 prévoyant que les maires seraient désormais nommés par le Président de la République, le décret du 3 février 1874 impose le renvoi du maire républicain de Bordeaux, le négociant Émile Fourcand et de sa majorité, remplacé par un fidèle du duc de Broglie, le vicomte de Pelleport-Burète (1827-1900), fils du général de Pelleport et pair de France. Ce coup de force rappelle les nominations arbitraires du Second Empire, mais n'empêche pas le maire de Pujols, le républicain Bernard Roudier (1824-1896) d'être élu le 29 mars député de la Gironde, avec le parrainage officiel du journal homonyme. Une fois de plus la presse républicaine a rempli sa fonction : en plein gouvernement de Broglie, un républicain remplace un autre républicain et de façon triomphale : 26 000 suffrages permettent l'élection de Bernard Roudier, quand ses deux opposants, le candidat officiel Émile Larrieu et le bonapartiste Bertrand ne totalisent à eux deux que 7000 suffrages[399].

Suite aux lois organiques de 1875, l'Assemblée nationale se sépare le 30 janvier 1875, tandis des élections sont programmées pour début 1876, selon cette fois les nouvelles lois qui tiendront lieu de constitution à la France jusqu'à la Deuxième guerre mondiale. Gambetta a ces mots :

> On a fait une Constitution, on ne l'a pas beaucoup discutée. On a organisé des pouvoirs, on ne les a pas très minutieusement et, si je puis le dire, on ne les a pas très analytiquement examinés et coordonnés. On a été vite, et cependant savez-vous ce qui est arrivé ? C'est que l'œuvre vaut mieux, peut-être, que les circonstances qui l'ont produite ; c'est que, si nous voulons nous approprier cette œuvre et la faire nôtre, l'examiner, nous en servir, la bien connaître surtout, afin de bien l'appliquer, il pourrait bien se faire que cette Constitution, que nos adversaires redoutent d'autant plus qu'ils la raillent, que nos propres amis ne connaissent pas encore suffisamment, offrît à la démocratie républicaine le meilleur des instruments d'affranchissement et de libération qu'on nous ait encore mis dans les mains.[400]

Le 30 janvier ont lieu les élections sénatoriales. Si les conservateurs l'emportent de peu sur les républicains, malgré ce qu'affirme Bouchon (qui parle d'un scrutin « en majorité favorable à la République »). Notons que l'érudit poitevin Benjamin Fillon dans son *Coup d'œil sur les élections de 1876*[401] semble ressentir la même chose : un progrès net des forces

[398] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 455.
[399] *Ibid.*, p. 458.
[400] Joseph Reinach, 1909. *Discours et plaidoyers choisis de Léon Gambetta*, Paris, Pasquelle, p. 146 (disponible sur Gallica).
[401] Benjamin Fillon, 1876. *Coup d'œil sur les élections de 1876*, Impr. Robuchon, Fontenay-Vendée, p. 1.

républicaines et la future « abdication » des légitimistes. Rappelons que le Sénat est alors élu non pas au suffrage universel masculin, comme la Chambre, mais par des collèges de grands électeurs, composés de députés, conseillers généraux, d'arrondissement et d'un membre de chaque conseil municipal. Ce mode de scrutin ne favorise pas l'électorat républicain, et sur les quatre sénateurs élus, on trouve trois bonapartistes : Louis Henri Hubert-Delisle (1811-1881), Armand Béhic (1809-1891), Charles Edmond Raoul-Duval (1807-1893), tous trois membres du groupe bonapartiste *L'Appel au Peuple*, auxquels s'ajoute Pelleport-Burète, maire de Bordeaux[402]. Les élections législatives des 20 février et 5 mars 1876, bien que marquant un léger recul des républicains par rapport à 1871, confirme néanmoins l'écrasante préférence que les Français accordent au camp de la République, avec 73,73 % de suffrages exprimés à l'échelle nationale et 26,27% de conservateurs (légitimistes, orléanistes et bonapartistes). L'imprimeur d'estampes parisien Glücq produit cette même année une carte de *La France politique en 1876*, carte des élections législatives de cette année, circonscription par circonscription. Bordeaux y est presque totalement rouge. En effet, l'élection est un triomphe pour les républicains en Gironde : le candidat n° 1 n'est autre que Léon Gambetta lui-même. Celui que les milieux bordelais catholiques ont déjà rebaptisé Rabagas est élu dès le premier tour (Bordeaux 1), ainsi que le député sortant Bernard Roudier (Libourne 1) et le docteur Jean-Baptiste Lalanne (Libourne 2), tandis que les bonapartistes Ernest Dréolle (Blaye) et le journaliste Robert Robert-Mitchell (La Réole) passent également dès le premier tour, confirmant la présence d'un électorat conservateur toujours fort dans ces régions. Au second tour (5 mars), Steeg retira sa candidature, permettant l'élection de Sansas (Bordeaux 2) tandis que Lur-Saluces et Bernard Dupouy enlèvent les 3^{e} et 4^{e} circonscriptions de Bordeaux. Pour les bonapartistes, citons Pierre Clauzet, propriétaire viticole (Lesparre) et le baron David (Bazas)[403].

Dufaure, ministre de la Justice du gouvernement provisoire de 1871 dirigé par Thiers, est nommé président du Conseil. Ce républicain modéré, libéral, proche de Thiers, a entre autres dans son équipe le duc Decazes (portefeuille des Affaires étrangères) mais peine à imposer ses vues à une Chambre où Gambetta et les républicains marqués plus à gauche s'opposent systématiquement à lui. Rappelons que Dufaure, qui a occupé deux fois déjà la présidence du Conseil (en 1871 et 1873) s'est entouré de personnalités appartenant autant au républicanisme modéré (Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard, Casimir-Périer...) qu'au royalisme le plus légitimiste, comme le baron de Larcy, ministre des Travaux publics dans son premier gouvernement (entre le 19 février 1871 et le 7 décembre 1872), le général Le Flô, ministre de la Guerre dans le même gouvernement, ou Oscar Bardi de Fourtou. Dufaure démissionne début décembre et le 12, Mac-Mahon nomme à sa place Jules Simon, l'ancien député de la gauche républicaine en Gironde (puis dans la Marne), avec qui Lavertujon fit tant de campagnes dans le Bordelais, et pour qui Théodore Blanc prit tant de fois la plume. C'est donc Simon qui est en poste le 16 mai. Le professeur de philosophie, républicain dans l'âme mais nommé par un président monarchiste, peine à trouver sa voie entre la fonction qu'il occupe et la Chambre, où Gambetta et Ferry exercent une forte pression sur lui. Sommé par Mac-Mahon par lettre ouverte (publiée au *Journal Officiel)* de s'expliquer sur son attitude, il présente sa démission. Le député du Nord Émile de Marcère prête au maréchal le propos qu'il aimait « mieux être renversé que de rester sous les ordres de M. Gambetta »[404]. Rappelé, Albert de Broglie compose alors son troisième ministère, composé de gens acquis à l'Ordre moral. Commence alors un bras de fer presque personnel entre Gambetta et Mac-Mahon. Le

[402] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 460.
[403] *Ibid.*, p. 461.
[404] Émile de Marcère, 1900. *Le Seize mai et la fin du septennat*, Paris, Plon-Nourrit, p. 47.

député de la Gironde fait voter le 17 mai une motion de défiance vis-à-vis du gouvernement Broglie III :

> Considérant qu'il lui importe dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire, s'exerçant par la responsabilité ministérielle, est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir ; déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix en dehors.[405]

La motion de Gambetta est adoptée par 347 voix sur 496[406]. Le lendemain, Mac-Mahon fait passer aux chambres un message dont le contenu est sans équivoque pour les républicains de gauche de la mouvance de Gambetta (Union républicaine) :

> Après ces deux tentatives, également dénuées de succès, je ne pourrais faire un pas de plus dans la même voie sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément et pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires. Ce programme est bien connu, ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient. Ils ne diffèrent entre eux que sur les moyens à employer et le temps opportun pour l'appliquer. Ni ma conscience, ni mon patriotisme, ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées. Je ne les crois opportunes ni pour aujourd'hui, ni pour demain. A quelque époque qu'elles dussent prévaloir, elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. Je ne veux ni en tenter l'application moi-même, ni en faciliter l'essai à mes successeurs[407].

Le président Mac-Mahon suspend alors la Chambre et le Sénat pour un mois, en vertu de l'article 2 de la loi du 16 juillet 1875, ce qui lui donne l'occasion d'affirmer une nouvelle fois sa souveraineté :

> J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point qui est en réalité le seul en question. Je n'en reste pas moins, aujourd'hui comme hier, fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'oeuvre de l'Assemblée de qui je tiens le pouvoir et qui ont constitué la République. Jusqu'en 1880, je suis le seul qui pourrait proposer d'y introduire un changement et je ne médite rien de ce genre[408].

Mac-Mahon n'a pas intégré l'idée d'un système parlementaire : le duc de Magenta (ainsi qu'il signait lui-même) entend former le gouvernement à sa guise sans tenir compte de la réalité politique du pays, représentée par la Chambre. Le bras de fer se poursuit. Les députés se sont rassemblés à Versailles, et signent un texte écrit par Eugène Spuller, fervent gambettiste, qui restera dans l'Histoire sous le nom de « Manifeste des 363 » (du nombre de députés ayant signé). On trouve là les principaux groupes parlementaires républicains : la Gauche Républicaine, d'Arago, Ferry, Grévy (président de la Chambre), Philippe Le Royer, associée au Centre Gauche d'Édouard de Laboulaye avec Charles-Alfred Berthauld, Marc-Antoine Calmon, Charles Gilbert-Boucher, et enfin l'Union Républicaine (le plus à gauche) de Gambetta, Alphonse Peyrat et Auguste Scheurer-Kestner. Les députés « protestent contre la tactique qui, en ajournant le Parlement aussitôt après la lecture du message, a supprimé

[405] *Journal officiel*, 18 mai 1877.
[406] *Ibid.*
[407] *Journal officiel*, 19 mai 1877.
[408] *Ibid.*

toute discussion et confisqué au profit du ministère la liberté de la tribune »[409]. Le texte est adressé aux Français. Quand, un mois plus tard, la Chambre se réunit à nouveau pour reprendre ses travaux, Mac-Mahon « fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande son avis conforme »[410]. Gambetta brille à la tribune de la Chambre, dans des débats très durs :

> Ceux qui nous ont aidé à faire la République, ce sont les hommes de ce parti composé de ce que la France avait de plus illustre et de plus expérimenté dans la politique ; ce sont les citoyens les plus éminents, portant des noms qui répandaient au dehors, dans toute l'Europe, dans tout l'univers, l'illustration française. (*Bruit à droite*.) Si vous contestez, je citerai les noms ! Voulez-vous me dire, depuis que ces hommes, sous la conduite du plus éminent d'entre eux, ont fondé la République dans ce pays-ci, voulez-vous me dire quel jour, à quelle heure ils ont été désavoués par le pays ?[411]

Le 25 juin, après que le Sénat eut trois jours avant donné son aval à la dissolution par 149 voix contre 130, la Chambre est dissoute.

La campagne électorale commence en septembre 1877. C'est une des plus violentes qui soit. Autant celle de 1869 était pleine d'exaltation, d'espoir et d'ardeur, autant celle de 1877 est pleine de violence, de coups bas, d'insultes et de manœuvres politiciennes.

En Gironde aussi la campagne s'annonce houleuse. Le 25 mars 1877, suite au décès du député républicain Sansas, les électeurs girondins sont convoqués pour des élections législatives partielles. Fait remarquable, outre le camp républicain, les socialistes et la gauche radicale présentent également des candidats. Les couleurs de la République modérée seront portées par le pasteur protestant Jules Steeg (1836-1898), défendu par *La Gironde*. Le candidat de l'extrême-gauche sera l'avocat périgourdin Louis Mie (1831-1877) tandis que les socialistes avancent un nommé Castaing. En face, les conservateurs mettent en avant une figure locale bien oubliée aujourd'hui : l'abbé Chavauty[412], aumônier militaire, propriétaire d'une imprimerie au n° 8 de la rue des Menuts[413] de laquelle il produisit des ouvrages de mnémotechnique. Il écrivit accessoirement des *Lettres amicales, par un Campagnard*, adressées publiquement en 1869 à la rédaction de *La Gironde, Mes réflexions sur l'influence pernicieuse du journal « La Gironde » ; nature et effets de cette influence, par un Campagnard*[414], ainsi que des *Lettres à un démocrate*. Le *Courrier de la Gironde* déjà évoqué parle ainsi de l'abbé Chavauty :

> Ce petit abbé, gros comme le poing, s'est attaché à la personne du pasteur Steeg : il ne le lâche pas. Partout où M. Steeg se présente, il est suivi de l'abbé Chavauty, qui lui apparaît comme la statue du Commandeur. Alors M. Steeg, qui a cependant la parole facile, se trouble, patauge et quitte la séance pour échapper aux traits acérés de l'abbé Chavauty. M. Steeg, qui avait pris l'habitude de donner des conférences chaque dimanche dans diverses communes de l'arrondissement de Libourne, a renoncé promplement à cet exercice, lorsqu'il a retrouvé en face de lui le terrible abbé Chavauty. A Bordeaux, on a dû remarquer que M. Steeg tient des réunions privées auxquelles il se garde bien d'inviter l'abbé Chavauty, et ne favorise plus le monde électoral de réunions publiques dans lesquelles il ne manquerait pas de rencontrer M. l'abbé Chavauty. Rien de plaisant dans ses détails intimes comme cette poursuite de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes de M. l'abbé Chavauty[415].

---

[409] Joseph Reinach, 1909, *op. cit.*, p. 36.
[410] *Journal officiel*, 17 juin 1877.
[411] *Ibid.*
[412] Georges Bouchon, 1901, *Ibid.*, p. 465.
[413] Georges Bouchon, 1901, *Ibid.*, p. 360.
[414] Bibliothèque municipale de Bordeaux, série D, fonds patrimoniaux.
[415] *Impartial dauphinois*, n° 3364, 24 mars 1877, p.1, citant le *Courrier de la Gironde*, du 24 mars 1877.

En France, tous les journaux parlent de cette élection partielle, et les regards sont braqués sur Bordeaux. C'est dire l'enjeu de ce face-à-face entre le parti monarchiste et les républicains. Ainsi, citant ce même article du *Courrier*, le journal républicain de tendance Thiers *L'Impartial dauphinois*, de Grenoble, parle de ce même Chavauty :

> Reste l'abbé Chavauty, mais sa candidature n'a pas d'autre signification que de faire obstacle à celle de M. Steeg. *Que ce dernier se retire de la lutte*, a dit dès le premier jour l'abbé Chavauty, *et je me retire immédiatement.*
> Les lettres de Bordeaux font, du reste, un portrait aussi curieux que sympathique de l'abbé Chavauty. Le *Courrier de la Gironde* le représente comme un de ces hommes tout d'une pièce, vaillants comme une épée, l'âme pleine de Dieu, le diable au corps, et qu'on ne peut voir sans les aimer.[416]

Le face-à-face entre le pasteur protestant et le turbulent prêtre catholique a de quoi exciter la verve des caricaturistes. Entre un Chavauty présent uniquement pour destabiliser Steeg, un Steeg effectivement déstabilisé par Chavauty, l'élection réserve des surprises. Au premier tour, Castaing et Chavauty sont écartés, Mie et Steeg restant seuls en présence. Steeg se retire de la lutte, cédant sa place à Armand Caduc (1818-1902), que *La Gironde* défendra aussi. Au final, c'est bien le député de la gauche « intransigeante » comme dit Bouchon, Louis Mie, qui est élu. Bouchon n'hésite pas d'ailleurs à accuser conservateurs et bonapartistes d'avoir massivement voté pour l'avocat d'extrême-gauche afin de porter tort aux partisans de Gambetta, leur préférant encore un gauchiste radical en raison du fait, comme le dit Bouchon citant le *Courrier de la Gironde* du 10 avril 1877, que l'élection d'un républicain gambettiste « aurait pour conséquence d'accélérer le terme toujours reculé de cette néfaste expérience républicaine que subissait le maréchal »[417]. La presse conservatrice protestait en réalité contre la dissolution par le gouvernement Simon des comités catholiques parisiens[418], dans un contexte international complexe pour l'Église catholique, avec les mesures du gouvernement italien contre le pape Pie IX, et la volonté de plus en plus revendiquée des milieux catholiques ultramontains d'une intervention militaire française en Italie pour libérer le pape, entraînant le mois suivant le discours fulminant de Gambetta le 4 mai à la Chambre (« le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » repris d'Alphonse Peyrat).

Jacques de Tracy, le préfet, a déclaré la guerre aux journaux républicains, et particulièrement à *La Gironde* et à *La Petite Gironde.* Toute l'année 1877 est parcourue par le conflit qui l'opposa à Gustave Gounouilhou, et dont Georges Bouchon relate les évènéments par le menu, et dont il sera traité ultérieurement.

2 Un journal de lutte

La *Cadichounne*[419] fait son apparition dans ce contexte excessivement tendu. Le journal donne le ton dès sa « pré-parution », non datée, intitulée *Aou public amic de la rigoulade* (Au public ami de la rigolade, voir annexe 3, extrait 1). Rappelons qu'en 1877, les journaux sont toujours soumis à la loi sur le cautionnement. Dans cette édition introductive, le journal indique les grands axes de sa ligne éditoriale. L'on peut d'ores et déjà noter que tout est en gascon :

---

[416] *Ibid.*
[417] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 465, citant le *Courrier de la Gironde* du 10 avril 1877.
[418] *La Gironde*, n° 8260, mercredi 11 avril 1877, p. 1, mic 501, 1877.
[419] ou *Cadichoune*, les deux graphies sont employées dans le journal.

Suy déns l'intentioun dé publia un journal qu'intitulerey : LA CADICHOUNNE.
Lou but d'aquet journal ès de blagua lous méchénts garniménts qué jittent hucs et flambes pour ha poou aou brabes gens amourus dé tranquilitat. Tout en respétant lou boun Diou, lous nostes et las aoutoritats, boutrant toutjour – si lou podi – lous riurs de noste coustat ! […] Bous parlerey de las életiouns, – daous Turcs et daous Russes, etc., etc., mé né podi pas lou ha : n'ey pas encare bersat lous dus mille éscuts qué faou per lou coutiounnemént ![420]

[J'ai l'intention de publier un journal que j'intitulerai : LA CADICHOUNNE.
Le but de ce journal est de railler les méchants garnements qui jettent feux et flammes pour faire peur aux braves gens amoureux de la tranquillité. Tout en respectant le bon Dieu, les nôtres et les autorités, nous mettrons toujours – si je le puis – les rieurs de notre côté ! [...] Je vous parlerai des élections, – des Turcs et des Russes, etc., etc., mais je ne peux pas le faire : je n'ai pas encore versé les deux mille écus qu'il faut pour le cautionnement.]

Les grands traits caractéristiques du journal sont déjà présents en substance. Dans cet éditorial qui orne la pré-parution du journal, le parti-pris humoristique, satirique même, est assumé de façon claire et explicite. La dénonciation des *méchants garniménts*, associée au respect de Dieu, des autorités et bien sûr des « nôtres », i.e. des gens de même sensibilité politique que l'auteur, forment un programme en miniature. Ici davantage que pour le *Raouzelet* de Théodore Blanc, nous sommes proches d'une certaine presse populaire dont l'essor se situe sous le Second Empire, et dont Bordeaux et sa région connurent quelques représentatifs échantillons, comme le déjà cité *Pied qui r'mue.* La dimension politique est clairement évoquée : les élections bien sûr, en l'occurrence les fameuses législatives prévues en octobre suivant. L'évocation des « Turcs » et des « Russes » a de quoi surprendre : sans doute l'auteur essaie-t-il de dire que son ambition est bien de créer un authentique journal d'information, avec une rubrique internationale, comme les grands périodiques. En somme, c'est un journal politique de propagande qui est présenté ici. Par qui ? Par Mayan... Mayan, du nom de la plus posée, de la plus raisonnable du duo de harpies peint par Verdié, également celle qui semble avoir laissé le plus de traces, de chansons dit Trébucq et est aussi selon ce dernier censée avoir réellement existé.

Une sorte d'article introductif, *La bisite de Mayan à Moussu lou Préfet*, met en scène de façon allégorique Mayan se rendant à la Préfecture pour solliciter son autorisation préalable. Mayan, c'est tout à la fois la *recardeyre* de Verdié et, nous le verrons, le *chafre* que s'est attribué l'auteur. Ici comme dans certains textes de Théodore Blanc ou de Louis Saint-Jean Tauziet, la distinction entre auteur et narrateur est difficile à apprécier, puisque la narratrice est Mayan, fille de Mayan, personnage de farces et de chansons dont, nous l'avons vu, l'existence semble envisageable au vu de certains témoignages. En même temps, c'est le rédacteur « sous le chafre de Mayan ». Le préfet, c'est Jacques de Tracy (« le plus Tracy des Jacques »), le marquis Jacques Victor Flavien Henrion de Staal de Magnoncourt de Tracy, zélé serviteur du régime d'Ordre moral, ancien préfet de l'Aube, de la Savoie, de la Loire et des Bouches-du-Rhône, nommé le 19 mai précédent et entré en fonction le 26. Sylvie Guillaume a évoqué les « très fortes pressions administratives »[421] orchestrées par ce serviteur zélé du régime Mac-Mahon, dans le cadre des élections législatives d'octobre 1877. Dans

[420] *Aou public amic de la rigoulade*, feuille sans date, préalable au premier numéro de *La Cadichounne*, (septembre 1877).
[421] Éric Bonhomme, Christine Bouneau, Jean-Claude Drouin, Joël Dubos, Sylvie Guillaume, Jacqueline Herpin, Jean-Paul Jourdan, Bernard Lachaise, Christophe-Luc Robin, Emmanuelle Sallée, Jacques-Olivier Boudon, 1998. *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Centre aquitain de recherches en Histoire contemporaine, Talence, PUB, p. 167.

cette entrevue burlesque entre le haut fonctionnaire et la *recardeyre*, Mayan se présente bien comme l'héritière légitime de la célèbre marchande bordelaise (*Announças Mayan ! la gouyate de la célèbre Mayan !* lance-t-elle à l'huissier). Appelant le préfet *moun amic Jacques* (mon ami Jacques), la *recardeyre* lui annonce qu'elle veut créer un journal intitulé *La Cadichoune, en soubeni de la praoube amie dé ma may* (en souvenir de la pauvre amie de ma mère). Il s'agit donc bien d'une référence au duo immortalisé par Verdié en 1819. Signalons simplement le même constat que celui qu'on a pu faire chez Blanc ou dans l'article de Loquin : Verdié lui-même n'est pas cité comme l'auteur de la farce à laquelle il est pourtant constamment fait référence, pas davantage que comme le créateur des personnages de Cadichoune et Mayan. Ce constat nous renvoie aussi à Trébucq, qui nous présentait, souvenons-nous, les personnages en question comme des sortes de figures emblématiques du Bordeaux populaire du XIX^{e} siècle, des personnages inspirés de personnes bien réelles, qui dès avant le milieu du siècle appartenaient déjà à tous les Bordelais. Philippe Gardy a souligné la volonté de Verdié de faire œuvre d'auteur – et non pas de simple saltimbanque – et sa volonté de faire reconnaître sa paternité en tant qu'auteur. Il faut bien reconnaître que malgré cela, l'impression qui reste lorsqu'on parcourt la tradition bordelaise dite « verdiéenne » dans ses productions postérieures à la mort de Verdié, est que celui-ci semble plutôt avoir cristallisé une tradition dans laquelle il s'inscrivait que l'avoir inventée. En 1877, l'édition la plus célèbre encore aujourd'hui des œuvres de Verdié, l'édition Crugy de 1869, avait été plusieurs fois rééditée. Les références de plus en plus explicites à ce duo dans la production occitane bordelaise essentiellement politique au tournant des années 1870-80 (*Le Petit Rabagas. Vers patois par le Doyen des Cadichonnes Bordelaises*, 1873 ; *Lettre de La Cadichoune à Mayan*, 1882), les références à Verdié comme socle de la démarche d'écrire en occitan dans la région bordelaise (*Lous Secrets daou diable, countats en patois*, 1879) avec déjà des aspects légendaires attribués à Verdié (les rumeurs sur sa mort par exemple, déjà évoquées par Grellet-Balguerie), montrent qu'une « tradition » langagière est née dans le Bordelais au milieu du XIX^{e} siècle. Et Verdié, qu'il en soit ou non l'inventeur, en est d'une certaine façon le « phénomène » – au sens phénoménologique du terme – en cela que, quoi qu'omniprésent et même incontournable, il reste difficile de le rattacher de façon objective au *noumène* que les indices épars qui nous restent permettent d'entr'apercevoir : une tradition langagière bordelaise dont l'occitan est le véhicule, et Verdié le concrétiseur. Le préfet évoque cette tradition, véritable viatique pour l'impétrante :

> *Lou soubeni de boste praoube may damore et la gouyate de la Mayan débèbe trouba près dé jou lou pu respetuus accuil !...*
>
> [Le souvenir de votre pauvre mère reste et la fille de Mayan devait trouver près de moi le plus respectueux accueil !...]

Mayan, du reste, utilise largement ce référentiel, toujours sans même évoquer Verdié. Ainsi quand arrive la question du titre du futur journal :

> *L'appeleran : la Cadichounne en soubeni de la praoube amie dé ma may... bous rappeles las disputes aou marcat qué sount célébres et qu'an immourtalisat las dus Recardeyres de Bourdeau ?*
>
> [Nous l'appellerons : la Cadichounne en souvenir de la pauvre amie de ma mère... vous rappelez–vous les disputes au marché qui sont célèbres et qu'ont immortalisé les deux recardeyres de Bordeaux ?]

C'est donc à une tradition bordelaise qu'il est fait référence, non à Verdié. Est-ce une stratégie de l'auteur, que d'inscrire la démarche de son journal dans un patrimoine commun, plutôt que de se rattacher à un seul auteur ?

Toujours est-il que la malheureuse, apprenant qu'elle ne peut parler de politique dans son journal sans verser deux mille *escuts* (dix mille francs), se lance dans une longue énumération de ses « amis » dont elle envisageait de parler : son cousin Gambetta, son oncle Grévy, son voisin Simiot, Mie, Carvalho, Pastoureau, Dupouy (*lous bouns amics dé mous amics*, les bons amis de mes amis). Est cité aussi le négociant Gras-Cadet ou Gras dit Cadet, candidat bonapartiste de la 4e circonscription de Bordeaux, dont Lesfargues-Lagrange nous dit qu'il était proche de Doinet, le réacteur en chef du *Journal de Bordeaux* avant de s'en détourner. Conseiller général, fondateur du journal bonapartiste *L'Aigle de la Gironde*, Gras-Cadet fait partie intégrante de la bande des têtes de turcs de Lesfargues. N'écrit-il pas, après l'échec du négociant aux élections de fin 1877 :

> Pour ma part, je regrette l'échec de M. Gras-Cadet. Ayant eu l'honneur de voir cet honorable à l'œuvre au Conseil général, je suis à même de pouvoir supposer l'effet qu'il aurait pu produire à la Chambre des députés. Il y aurait eu de quoi rire à ventre déboutonné en examinant l'élu de la 4e circonscription ronflant comme un loir sur son fauteuil, la tête inclinée sur sa poitrine et son *Aigle* entre les jambes[422].

Nous trouvons aussi le comte de Lur-Saluces, le baron de Carayon-Latour, *lou mignoun Delboy*... Il s'agit bien sûr ici presque uniquement de personnalités républicaines, voire franchement de gauche, des plus illustres aux plus locales, comme le conseiller général Pierre-Alfred Delboy (1842-1919) ou l'avocat et député bordelais Bernard Dupouy (1825-1900), conseiller général de Bourg-sur-Gironde, tous deux des figures de la gauche. Seule exception (outre Carvalho et Pastoureau, difficilement identifiables) dans cette liste : Carayon-Latour. Il s'agit bien sûr de l'ancien colonel de la Garde Nationale Mobile de la Gironde en 1870-71, Joseph de Carayon-Latour, qui a été le *courounel de moun praoube fray* (le colonel de mon pauvre frère) ce qui laisse entendre que le frère Mayan a été garde mobile, comme le Caoufrès de Théodore Blanc... Allusion ? Rien ne permet de le dire. Mais l'intérêt majeur du propos de Mayan se trouve ailleurs : tentant de convaincre le préfet de lui permettre de faire de la politique, Mayan lui demande si les femmes – et les *recardeyres* – sont aussi soumises au cautionnement (puisqu'à cette époque les femmes ne votent pas). Le préfet fond alors en larmes, persuadé que *sount toutes républicaines* et affirme qu'il aimerait mieux *bint* Don Quichotte *qu'une* Cadichoune... Le narrateur fait ici allusion aux élections des années précédentes, qui ont vu Bordeaux élire à plusieurs reprises – et dans tous les types de suffrage – les candidats républicains. Le préfet croit donc que toutes les marchandes de rue de Bordeaux sont républicaines. S'il cite le *Don Quichotte* de Gilbert-Martin, le redoutable satiriste et caricaturiste qui avait si plaisamment fait de Jacques de Tracy sa tête de turc, c'est vraisemblablement un clin d'œil malicieux que Mayan fait à la cordiale haine que le journaliste, connu pour son positionnement très engagé à gauche, vouait au préfet. Mais non ! Mayan le rassure :

> *Podes creyre que toutes las Recardeyres d'aou marcat sount counserbatrices... daous escuts pénibléments gagnats et daou Goubérnément tabé ! Que si nous hommes sount républicains, né lou sount : qué justes so qué lou bolen. Quand, sous coumme daous porcs – aou respet qué bous dois – crident que bolènt démouli aygléyses, – tuat : riches, curés, moussus, lous frays, las surts.... etc., etc., lous truquent, lous truquent... coume Marinette soun homme qu'es un piliets dé cabarets et dé réuniouns publiques, un ibrougne, un feignant !*

[422] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 64.

[Vous pouvez croire que toutes les marchandes du marché sont conservatrices... des écus péniblement gagnés et du Gouvernement aussi ! Que si nos hommes sont républicains, ils ne le sont : que juste dans la mesure où nous le voulons. Quand, saouls comme des cochons – sauf le respect que je vous dois – ils crient qu'ils veulent démolir des églises, – tuer : riches, curés, propriétaires, les moines, les religieuses... etc., etc., elles les battent, elles les battent... comme Marinette son homme qui est un pilier de cabarets et de réunions publiques, un ivrogne, un fainéant !]

Derrière la badinerie du ton, le message est clair : le peuple de Bordeaux serait en réalité conservateur, malgré les succès des républicains, du fait que ses femmes – empêchées de s'exprimer dans les urnes à l'époque – ont gardé la tête sur les épaules, et sont restées fidèles aux valeurs conservatrices (la République est affaire de fainéants et d'ivrognes, comme le montre la juxtaposition du cabaret et des réunions publiques dans une même expression). Derrière ce tableau intéressant du matriarcat gascon, se cache une allusion qui peut-être renvoie indirectement à Verdié, ouvertement royaliste, à cela près que l'époque n'est plus la même... Si Verdié souhaitait le retour des Bourbons auquel il attribuait le pouvoir de ramener la paix internationale qui débloquerait le blocus imposé à Bordeaux, la situation, soixante années plus tard, n'a plus rien de commun. En outre, le ton est donné d'entrée, par cette longue énumération moqueuse, mais d'une moquerie menaçante : *La Cadichoune* veut parler de Gambetta, Simiot, Mie... Elle veut donc s'attaquer à eux. C'est une menace à peine voilée que contient ce plaisant exorde. Du reste, la métaphore verdiéenne est filée avec une constance un peu gratuite : ainsi Mayan se propose-t-elle d'opposer au candidat républicain de la 1ère circonscription de Bordeaux Alexandre Étienne Simiot (parrainé par *La Gironde*) la traditionnelle compagne de Mayan, Cadichoune elle-même :

Has d'aous candidats counserbaturs déns toutes las circounscriptiouns, mè pas déns la 1ère ? ey un candidat à oppousa à Moussu Simiot... : Cadichounne, la bieille Cadichounne !! Es un petit sourde ; un petit escloupade, aco né ha ré ! Si, per bounhurt, Cadichounne es noummade, Cadichounne sera à la Crambé coumme M. Simiot... muette coumme une carpe !... Es a meytat paralysade dé la léngue... bous lou disi én secret !!

[Vous avez des candidats conservateurs dens toutes les circonscriptions, mais pas dans la 1ère ? j'ai un candidat à opposer à Monsieur Simiot... : Cadichonne, la vieille Cadichonne !! Elle est un peu sourde ; un peu éclopée, ça ne fait rien ! Si, par bonheur, Cadichonne est nommée, Cadichonne sera à la Chambre comme M. Simiot... muette comme une carpe !... Elle est à moitié paralysée de la langue... je vous le dis en secret !!]

Si Cadichoune est paralysée de la langue, elle est privée de son arme la plus redoutable, et dans la 1ère circonscription, les Mac-Mahoniens n'ont effectivement personne à opposer au candidat républicain. Si l'auteur file la métaphore, il paraît difficile néanmoins de saisir où il essaie de la mener. On entrevoit l'idée que le peuple bordelais aurait gardé l'obédience légitimiste que Verdié exprimait dans ses textes, ce que démontrent les résultats des élections. Mais ne nous y trompons pas, le but de ce texte est de lancer un appel à la générosité : le but est de réunir au plus vite le cautionnement de deux mille écus.

La suite de la préparution est une sorte de « patron » du journal qui en annonce l'agencement intérieur projeté. Les rubriques sont présentées en situation aux pages suivantes : nous pouvons déjà voir le journal tel qu'il se présentera une fois son agrément obtenu. Suite à un billet d'humeur présentant globalement les grands traits de l'actualité, plus une chronique satirique, nous trouvons en page 3 *Lou prougrammé* de la *Cadichounne*. L'orientation politique du journal y est énoncée de la façon la plus simple et la plus claire possible : soutien à la Constitution avant tout, bien sûr celle issue des lois constitutionnelles des 24 et 25 février et du 16 juillet 1875, déjà évoquées. La *Cadichounne* affirme également

son soutien aux *frays d'aous escoles chrétiennes,* aux « pauvres » et aux « malheureux ». Les lassalistes ou frères des écoles chrétiennes appartiennent à un ordre religieux entièrement consacré à l'enseignement, fondé à la fin du XVII[e] siècle à Reims par Saint Jean-Baptiste de la Salle, religieux et enseignant ayant consacré sa vie à l'éducation des enfants pauvres. Les projets laïques des républicains gambettistes les menacent (et de fait au moment des lois Ferry, beaucoup émigreront). Druilhet s'inscrit donc dans une démarche chrétienne sociale qui l'incite à s'affronter au camp de Gambetta : guerre totale est déclarée à ceux qui veulent *tout chabira per s'empli las caousses* et globalement aux *Rabagas.* Rabagas étant le surnom de Gambetta, depuis le succès de la pièce éponyme de Victorien Sardou en 1873 ainsi qu'il sera traité ultérieurement, le message est on ne peut plus clair. La *Cadichounne* sera donc un organe de presse de la droite chrétienne, et un organe anti-républicain, n'ayons pas peur des mots, gouvernemental, destiné à empêcher les *Rabagas* girondins (dont Rabagas lui-même, élu à Paris mais plusieurs fois candidat en Gironde), de gagner l'élection législative qui se prépare. Depuis la dissolution de la Chambre et la crise du 16 mai, il est patent que les républicains représentent une menace de plus en plus sérieuse pour le gouvernement orléaniste, ainsi que l'ont démontré les élections de février-mars 1876. Le risque d'une Chambre républicaine est plus que jamais présent. Il s'agit donc de défendre avec la dernière virulence les candidats à la députation en Gironde affichant les couleurs gouvernementales : le duc Decazes à Libourne (contre Jean-Baptiste Lalanne), Jérôme David, Robert-Mitchell, Ernest Dréolle, Pierre Clauzet…

Un ton est aussi donné dès ce pré-numéro du journal, celui des « cancans ». La *Cadichoune* revendique et met en avant son goût pour les ragots. Dans le but d'établir une connivence avec un lectorat essentiellement issu des couches populaires, mais aussi peut-être d'adresser une forme de menace voilée à ses adversaires, le journal se place d'emblée dans une ligne éditoriale virulente et agressive, comparable à ce qui deviendra plus tard la presse dite « à scandale ». Cette langue acérée se propose de n'épargner personne. Aucun cancan ne sera oublié, ni les *cancants daou marcat* (ragots du marché), ni ceux *daous salous qué lous coudineyres ayment tant à sé counfia* (des salons que les cuisinières aiment tant à se confier), ni même ceux

> *daous sacresties, daous débots et débottes qué sount la terrur daous curés et qué an estat créats per lur ha fa lur purgatoire ou per lous ha damnats !*
>
> [des sacristies, des dévôts et dévotes qui sont la terreur des curés et qui ont été créés pour leur faire faire leur purgatoire ou pour les faire damner !]

B Druilhet-Lafargue : « le petit lutteur courageux »

1 Un personnage difficile à cerner

> Le 9 septembre 1877, le journaliste Albert Geffroy notait dans ses *Tablettes* l'apparition de *La Cadichoune, journal poulitique hebdoumadaire*, dont le rédacteur en chef déclarait se nommer Mayan ; l'administration était sise *ruye daou Temple, 12, Bourdéou* en l'imprimerie de la Veuve Cadoret ; le *diretturt-gérant* signait Lafargue. Albert-Trebla Geffroy-Yorffeg savait que Mayan et Lafargue n'étaient qu'une seule et même personne : « le journal sera exactement publié, consciencieusement administré, spirituellement rédigé par M. Druilhet-Lafargue.» [423]

[423] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 23.

Le majoral médoquin a effectué un important travail de documentation sur ce Druilhet-Lafargue, que nos propres recherches entreprises à partir de ses indication ont permis d'étayer et d'approfondir. Nous savons que plusieurs journalistes et publicistes bordelais ont parlé du rédacteur de *La Cadichounne*. Adhémar Lesfargues-Lagrange, dans ses galeries de portraits bordelais, a évoqué Druilhet-Lafargue, précisément dans deux brochures : *Bordelaises et Bordelais en 1878*, (Bordeaux, Crugy, 1877) et *Les cuisiniers politiques bordelais. Vatels et marmitons* (Bordeaux, Marcelin Lacoste, 1877). L'impossibilité d'accéder à ce dernier document (uniquement conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux et en cours de numérisation au moment de la rédaction de ces lignes) nous a privé de la possibilité d'étayer les propos rapportés par Berthaud. Il a néanmoins été possible de consulter *Bordelaises et Bordelais en 1878*, conservé dans un recueil factice à la bibliothèque de l'université de Bordeaux[424] ce qui a permis de vérifier l'exactitude des informations rapportées par Berthaud comme tirées de cet ouvrage.

> Adhémar, dans ses *Cuisiniers politiques bordelais* et dans ses *Bordelaises et Bordelais en 1878*, nous révèle que M. Druilhet-Lafargue appartenait à l'Institut des Provinces, « Institut champêtre ou, pour mieux dire, un Institut de la campagne » ; qu'il possédait « un stock considérable de qualités musicales et littéraires », collaborait au *Journal d'Agriculture* en même temps qu'il tenait, *gratis pro Deo*, les orgues de l'église de Lormont ; qu'il possédait un harmonium superbe et avait, en matière d'horticulture, « accompli des prodiges sur le terrain où Flore règne et ne gouverne pas : les serres magnifiques qu'il avait fait construire dans sa propriété étaient, du reste, une preuve d'intelligence ».[425]

Berthaud fait ici en réalité une synthèse de toutes les informations rapportées par Lesfargues-Lagrange sur Druilhet ; certaines ont pu être retrouvées dans *Bordelaises et Bordelais*, d'autres n'y sont pas :

> M. Druilhet-Lafargue, le fondateur, le gérant et le principal rédacteur de la *Cadichoune*, est secrétaire perpétuel de l'Institut des provinces, membre titulaire de la Société linnéenne (où il est classé comme botaniste), défenseur du droit divin (section patoise) dans la Gironde, etc., etc. On n'a pas oublié qu'il fut *tandonnisé* en février 1876, et je puis affirmer qu'il a été satisfait du premier coup. À ceux qui le poussaient tout récemment dans une deuxième tentative d'opposition républicaine, il répondait ceci : « L'habit qui couvre mes épaules en ce moment est passable : je n'éprouve nul besoin de le troquer ». M. Druilhet-Lafargue, ennemi juré et déclaré de la République, ferait des pieds, des mains et de... l'harmonium pour ouvrir à Henri V le chemin qui conduit au trône de France ; mais, une fois le Bourbon assis aux Tuileries, le gérant de la *Cadichoune* serait le plus radical de tous les radicaux, c'est-à-dire qu'il ferait une guerre acharnée à tous les priviléges qui sont les accessoires innés de tout régime de droit divin. M. Druilhet-Lafargue s'arrange de telle sorte que la *Cadichoune* sent à la fois le lis et la gousse d'ail, ce qui constitue une originalité politique des plus marquantes dont on doit lui savoir gré. Mais il est des fusions impossibles, et je doute que les efforts décentralisateurs du père Mayan soient couronnés de succès. Si le cornichon et le piment peuvent se coudoyer confraternellement dans le bocal au vinaigre, il n'en est point de même des fleurs de lis et des gousses d'ail ![426]

Berthaud poursuit en nous apprenant – d'après Lesfargues, toujours – que

> M. Druilhet-Lafargue était « de petite taille, mais vraiment distingué dans sa physionomie et d'un maintien irréprochable », véritable « Apollon de l'Institut des provinces » qui « savait par cœur toutes les fables de la Fontaine et de Florian et, à l'occasion en récitait quelques-unes. »[427]

---

[424] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878. *Bordelaises et Bordelais en 1878*, Deuxième édition corrigée et considérablement augmentée, Bordeaux, impr. Crugy, Bibliothèque universitaire des Sciences du Vivant et de la Santé, CM 35040-3.
[425] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 24.
[426] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, pp. 66-67.
[427] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 24.

Pierre-Louis Berthaud se montre malheureusement d'une légèreté bien regrettable dans l'indexation de ses sources, qu'il cite un peu à sa fantaisie. Il fait également appel aux *Tablettes* de Trebla Yorffeg. Sous ce nom se cache Albert Geffroy, journaliste bordelais qui a également collaboré à la *Revue des Deux Mondes*[428] :

> Tout Bordeaux connaît les intéressantes brochures mensuelles intitulées : *les Tablettes*, de Trebla Yorffeg. Je crois pouvoir, sans indiscrétion, à l'heure présente, dire aux populations que le véritable nom de l'auteur des *Tablettes* est « Albert Geffroy ». M. Geffroy est un observateur par excellence, né pour la compilation ; non pas la compilation banale, qui est sans mérite, mais cette compilation pleine d'atticisme et de genre, qui perd de sa nature propre sous le cachet original et plein de finesse d'une plume lacédémonienne. Les *Tablettes* sont le fruit d'une intelligence plantureuse. Étant appelés à rendre de grands services dans le monde intelligent, elles sont, par cela même, appelées à un grand succès. Une œuvre de ce genre exige : du courage surtout, des aptitudes, du jugement, de l'esprit et une bien grande philosophie, toutes choses que M. Albert Geffroy possède surabondamment.[429]

Cela ne fait aucun doute : entre sa contribution à la *Revue des Deux Mondes* aux côtés de George Sand et un article aussi dithyrambique d'un Lesfargues dont la mauvaise foi sublime n'épargne que ses amis politiques, nous ne pouvons douter que Yorffeg/Geffroy était un républicain conservateur de tendance Thiers. De Druilhet, c'est à travers la plume de Berthaud qu'il nous dit qu'il était

> un des plus fidèles partisans de Napoléon IV, de Louis-Philippe II et d'Henri V : nature dévouée, ardente, généreuse, il a noblement mis à la disposition du grand parti conservateur sa jeunesse, sa fortune et son patois.[430]

Quant à l'imprimeur et éditeur bordelais Edouard Féret (1844-1909), Berthaud nous dit que sa *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du Département de la Gironde* publiée en trois volumes entre 1874 et 1889 ne mentionne pas Druilhet en tant que personnage dans la partie Biographie de son travail, mais le cite comme candidat aux élections législatives du 20 février 1876 :

> il avait été, dans la première circonscription de Bordeaux, « candidat bordelais indépendant » contre Léon Gambetta ; il avait recueilli 3589 voix contre 11692 à l'ancien ministre de la Défense Nationale[431].

Le journal *Le Temps* le 18 avril 1876 confirme ces chiffres, mais en qualifiant Druilhet de « conservateur ».[432]

De nombreux documents attestent effectivement le fait qu'E. Druilhet-Lafargue était, dans les années 1876-77, secrétaire général de l'Institut des Provinces. C'est à ce titre qu'on le voit prononcer des comptes rendus, notamment celui de la 41e session du Congrès scientifique de France, tenue en mai 1876 à Périgueux[433]. En 1875, une intervention dans la revue bibliographique universelle *Polybiblion* nous le montre portant le titre de secrétaire-général de

[428] *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1875, Paris.
[429] Adhémar Lesfargues-Lagrange, 1878, *op. cit.*, p. 68.
[430] Trebla Yorffeg (Albert Geffroy), 1877. *Les Tablettes de Trebla Yorffeg*, 1ère année, n°9, octobre 1877, *in* Pierre-Louis Berthaud,1949, *op. cit.*, p. 23.
[431] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 23.
[432] *Le Temps*, n° 5480, mardi 18 avril 1876, p. 1.
[433] *Congrès scientifique de France.* Quarante-et-unième session, tenue à Périgueux en mai 1876, Périgueux, Cassard frères, 1878, p. 12.

la Société Linnéenne de Bordeaux[434]. Cette active société savante vouée essentiellement à la botanique et aux sciences naturelles en général a été fondée sous ce nom en 1818 à la suite des Linnéens de Bordeaux, société fondée en 1780, ce qui en fait la plus ancienne de France, par le botaniste bordelais Laterrade (auteur d'une flore de la Gironde dans laquelle sont spécifiés les noms « patois » des principales plantes). Le nom fait évidemment référence au naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778). Nous retrouvons aussi Druilhet-Lafargue vers la même époque au poste de président de l'Institut Catholique d'Aquitaine, dont il préside la séance de rentrée le 9 décembre 1875[435]. En avril 1876, Druilhet-Lafargue monte en grade, puisque le voilà secrétaire de la commission des sciences naturelles de la section des sciences de la *Revue des Sociétés Savantes*[436]. Il fait également partie, aux côtés d'Hippolyte Caudéran et François Daleau entre autres, de la Société archéologique de Bordeaux dont le bulletin, en 1874, nous apprend son adresse personnelle : 173 boulevard de Caudéran à Bordeaux[437]. Il est également qualifié de publiciste, c'est-à-dire journaliste politique, sans qu'il soit possible de savoir si là était son activité principale. Druilhet semble pourtant avoir été rédacteur de plusieux journaux. Si Lesfargues-Lagrange cite le *Journal d'Agriculture,* Druilhet semble également avoir été le rédacteur en chef du journal orléaniste *Le Courrier de la Gironde.* Nous le trouvons aussi en 1880 rédacteur à la *Revue des Sciences*[438] et en 1881, l'*Annuaire de la presse française* d'Émile Mermet le signale comme rédacteur en chef du journal légitimiste *La Chronique de Libourne*, bi-hebdomadaire[439]. Nous le voyons collaborer à plusieurs sociétés savantes d'agriculture ou de sciences naturelles, notamment la Société des Sciences Naturelles de Saône-et-Loire ou la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, en 1876. Enfin, il était également, nous apprend incidemment un journal républicain, président de l'Institut Philosophique d'Aquitaine[440].

Le portrait du « petit lutteur courageux » ainsi que l'appelle joliment Berthaud, se dessine donc peu à peu : nous avons affaire à un homme de distinction, un publiciste doublé d'un esprit curieux, féru de botanique, biologie, agronomie, archéologie, paléontologie et philosophie. Catholique militant, manifestement de sensibilité orléaniste (et partant proche de l'Ordre moral de Mac-Mahon), violemment anti-franc-maçon (ainsi qu'il sera donné de le voir dans *La Cadichoune*), Druilhet s'est à plusieurs reprise attaqué au positivisme et au scientisme de son temps, ce qui l'a conduit entre autres à s'affronter au matérialiste Émile Littré, et semble s'être passionné pour la question de la conciliation des sciences et de la religion. Ce fervent catholique doublé d'un authentique « savant » selon la conception que la fin du XIX^{e} siècle avait du terme (membre de sociétés savantes), dont le rayonnement semble dépasser de beaucoup le cadre de la Gironde, semble à la recherche d'une sorte de scientisme chrétien. Druilhet fut aussi un homme politique, ainsi qu'il a déjà été dit, candidat aux élections législatives. La liasse 3 M 786 de la série M des Archives départementales de la Gironde nous indique également que Druilhet-Lafargue fut un éphémère président de la commission municipale de Caudéran, exerçant par décret présidentiel la fonction de maire de

[434] *Polybiblion*, Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, Deuxième série, tome premier,Treizième de la collection, Paris, 1875, p. 434.
[435] *Catholicisme et science moderne*, discours prononcé, le 9 décembre 1875, à la séance de rentrée de l'Institut catholique d'Aquitaine, par J.-E. Druilhet-Lafargue. Bordeaux, Lacoste, 1875.
[436] *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du du Ministre de l'Instruction Publique. Sciences mathématique, physique et naturelle, Deuxième série,Tome X, Paris, Imprimerie Nationale, 1876, p. 95.
[437] *Société archéologique de Bordeaux*,Tome II, premier fascicule (mars 1875), Bordeaux, imprimeries Lefebvre et Cadoret, 1875, p. 203.
[438] *L'Amusant, journal hebdomadaire*, n° 19, samedi 20 mai 1880, p. 2.
[439] Émile Mermet, 1881. *Annuaire de la presse française*, Deuxième année, Paris, chez l'auteur, p. 380.
[440] *Le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire*, 1875, source non indexée.

la commune. Curieusement, Druilhet ne demeurait pas à Caudéran. Il n'était pas inscrit sur les listes électorales de cette banlieue de l'ouest de Bordeaux, n'avait jamais été élu de la commune, et ne le serait jamais plus après cette expérience. Le mandat électoral du rédacteur de la *Cadichoune* est exactement contemporain de la rédaction de son journal gascon, entre le 25 septembre et le 16 décembre 1877. Le maire républicain de Caudéran, Marcelin Jourdan, est révoqué le 23 septembre 1877 sur simple décret présidentiel signé de Mac-Mahon, et le conseil municipal dissous. Deux jours après est nommée une commission municipale sur la commune, dont la présidence est confiée à Druilhet, avec comme adjoints MM. de Fontainier et Léo Raffin. Druilhet-Lafargue agit en tout comme un maire élu. Le 16 décembre 1877, une lettre de la main de Druilhet-Lafargue rédigée au nom de la commission municipale au complet informe le préfet que

> … la présence de M. de Marcère au Ministère de l'Intérieur nous fait un devoir de vous prier d'accepter notre démission de membres de la Commission Municipale de Caudéran et de pourvoir à notre remplacement immédiat[441].

Plusieurs des conseillers avaient présenté leur démission entre temps, dont Raffin. De nouvelles élections ont lieu le 6 janvier suivant (entre-temps, l'on s'est avisé de l'illégalité du décret présidentiel révoquant Jourdan et son équipe, puisqu'un décret préfectoral était, semble-t-il , nécessaire à cette opération, ce qui est fait rétroactivement le 27 décembre). Jourdan et son équipe municipale sont réélus.

Enfin, Druilhet-Lafargue a publié un certain nombre de brochures, monographies et essais sur divers sujets : *Les Miracles et les Lois naturelles, réponse à M. Virchow*. Bordeaux, Crugy, 1875 ; *Quelle sera la direction de la France, sera-t-elle théologique ou scientifique ? Réponse à M. le Sénateur Littré.* Bordeaux, Cadoret, 1876 ; *À la mémoire de M. Charles Des Moulins, sous-directeur honoraire de l'Institut des Provinces de France, décédé à Bordeaux le 23 décembre 1875.* Impr. A. Roussin, Bordeaux, 1876 ; *Respectez les enfants* ; *L'amour de la profession* ; *Les deux ateliers*. Edités à Paris et Autun en 1877.

2 Druilhet-Lafargue et l'occitan : pour quel public ?

La principale caractéristique de la *Cadichounne* (ou *Cadichoune* : on trouve les deux orthographes) du moins pour les onze premiers numéros, est d'être intégralement rédigée en occitan. L'occitan apparaît tout d'abord sous la forme locale, le gascon bordelais. Même très francisé, truffé d'incorrections et de fautes d'accord, cet occitan est immédiatement reconnaissable. Il est possible d'attribuer l'essentiel des textes à Druilhet-Lafargue lui-même, sans toutefois pouvoir l'affirmer. Néanmoins, la relative unité linguistique et stylistique du journal, jusque dans les mêmes fautes récurrentes (comme l'emploi de certaines formes d'articles définis masculins pluriels *aous, daous,* au féminin) avait probablement inspiré les mêmes conclusions à Berthaud, qui semble lui aussi prendre le parti de considérer que le publiciste bordelais est l'auteur de la majorité, sinon de la totalité, des textes gascons de la *Cadichounne* (« M. Druilhet-Lafargue connaissait fort mal l'idiome qu'il prétendait écrire »[442]) En réalité, Adhémar Lesfargues-Lagrange nous apporte l'information contraire, quand dans ses *Bordelaises et Bordelais*, il stipule, à la suite de l'article consacré à Druilhet :

[441] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 786.
[442] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 27.

> Quant à la femme Jaccoutin, un des principaux collaborateurs de la *Cadichoune*, son lyrisme libéralissime est de nature à faire supposer que si elle n'est pas extraordinairement imbue des qualités requises pour porter la bannière dans les cérémonies du culte, elle figurerait, du moins, avec honneur dans des fonctions de sœur tourière, à la porte des antres où trônent les odalisques extralibérales dans le quartier des éventualités.[443]

Le pamphlétaire d'origine périgorde, d'ordinaire si volubile à propos de ses cibles, reste étrangement laconique sur la question de ce collaborateur (ou de cette collaboratrice ?) anonyme de Druilhet-Lafargue. La femme Jacoutin (ou parfois Jaccoutin) fait référence à un autre personnage de Meste Verdié, *Jacoutin lou Debinaeyre*, un des protagonistes du *Sabat daou Médoc* (Bordeaux, Cavazza, 1818). Dans cet histoire, le naïf Piarille, bossu et malade, croit être guéri par le *debinaeyre* (devin) et guérisseur Jacoutin. L'histoire conduit le malheureux bossu à une délirante messe noire où, croit-il, l'entourent tous les sorciers de cette terre alors mystérieuse et étrange qu'est la péninsule médoquine, le tout s'achevant dans un immense incendie. La « femme Jacoutin » laisse-t-elle entendre qu'elle possède des dons de voyance, de guérison, et qu'elle pratique une forme de magie au sein de la *Cadichoune* ? Dans cet univers gascon « bordelo-bordelais » fermé et autocentré, chaque rédacteur se dissimule derrière le nom d'un des personnages de Meste Verdié (on trouve aussi la vieille Calin, personnage secondaire qui apparaît à la fin de *Cadichoune et Mayan*). Ils ne sont pas vraiment spécialisés, chacun pouvant tour à tour proposer un article synthétique, appeler aux armes ou chanter une chanson burlesque au nez d'un candidat républicain. Ils ont pourtant parfois des préférences pour tel ou tel genre. Ainsi Mayan-Druilhet s'illustre-t-il plus volontiers dans des prises à partie, des exclamations essentiellement dirigées contre Gambetta, Gounouilhou et plus généralement *La Gironde*. La femme Jacoutin s'illustre par des articles de facture très proche de ceux de Mayan-Druilhet, et aussi tout comme lui ponctuellement par des chansons, des épigrammes comiques, renforçant l'impression d'un univers carnavalesque bordelais. Cet univers de masques est typiquement carnavalesque et charivarique par ses personnages, son ton, son goût pour les chansons parodiques et les mises en scène. Dans ce paradigme du Bordeaux gascon si cher à Verdié et à Blanc, la métaphore se doit d'être filée à l'intérieur même des articles. Ainsi la femme Jacoutin se met-elle généralement en scène en opposition à Jacoutin lui-même, son mari supposé, représenté comme un ivrogne stupide et faible qu'elle incite vigoureusement (et sans crainte d'user de l'intimidation physique) à voter conservateur. De façon générale, il est notable que cet usage burlesque d'un supposé matriarcat gascon est récurrent dans la *Cadichounne* dont il constitue même un des traits principaux. Tous les chroniqueurs sont censés être des femmes, des *recardeyres* de Porte-Neuve (les Capucins) ou des Récollets (les Grands Hommes), sorties des œuvres de Verdié. Ainsi, tel texte en « patois libournais » est signé Cadiche, figure bordelaise récurrente de l'idiot systématiquement berné présent dans nombre de textes occitans locaux, qui n'écrit qu'avec autorisation de sa femme (*Per aoutorisa moun hôme : Femme* CADICHE, n° 4, 29 septembre, p. 2). Le même phénomène se rencontre dans le n° 7, p.1 (13 octobre 1877) où l'on voit *Cadet lou Magre* préciser : *aoutorizat per sa femme CADETTE-LA-GRASSE*. D'autres personnages, pas forcément verdiéens, mais rattachés à la pratique occitane girondine, apparaissent par la suite, comme Cadette de Bidaouclam, qui apparaît dans le n° 5 (6 octobre, p. 3) et semble attachée au Sud-Gironde, ne s'exprimant qu'en « patois bazadais », le sous-dialecte gascon du sud de la Gironde. Nous voyons donc s'ébaucher dans cet univers entièrement gascon (au début du moins) et entièrement girondin l'embryon d'une spécialisation locale, en même temps qu'un

[443] Adhémar Lesfargues-Lagrange,1878, *op. cit.*, p. 67.

début de diversification des formes d'occitan parlées en région bordelaise d'abord, puis au-delà en Gascogne et dans le domaine occitan, comme il sera montré par la suite.

Contrairement à ce qu'affirme un peu vite Pierre-Louis Berthaud, Druilhet-Lafargue fait montre d'une connaissance non seulement pratique mais théorique de la réalité du fait occitan. Déjà, de façon empirique, plusieurs sous-variantes locales d'occitan apparaissent dès l'origine dans *La Cadichounne.* C'est le premier journal où l'on constate ce phénomène. Dès les premiers numéros, le parler bordelais *pichadey*, celui des quais et des marchés, se confronte aux parlers libournais et bazadais. Si l'on excepte un texte rédigé dans le « patois de Coutras », un sous-dialecte de langue d'oïl très occitanisé, l'occitan est la seule langue présente aux débuts du journal, bientôt rejoint par le français. Dès le n° 9 (27 octobre), la matière politique semblant commencer à manquer, nous voyons apparaître sous l'intitulé *Lou biel néou* une nouvelle rubrique qui contient des dictons, usages et formules traditionnelles du Bazadais, en gascon local, tirés des *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais: Baptêmes, noces, moissons, enterrements* (Bordeaux, Balarac, 1845) de Lamarque de Plaisance[444]. Depuis le n° 3 (22 septembre), paraît en outre dans chaque numéro de la *Cadichoune* un extrait de l'*Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux. Guillaoumet debingut grammérien* (Bordeaux, Coderc-Dégreteau-Poujol, 1867) de Guillaume Dador, auteur gascon bordelais cité plus haut, sacristain de son état et grand défenseur des valeurs catholiques face aux républicains. Cette présence peut s'analyser de plusieurs façons : besoin d'étoffer le contenu du petit journal, vite à court d'informations au fur et à mesure que les échéances pour lesquelles il était né passent, parrainage d'un auteur probablement bien connu à Bordeaux, et dont l'engagement antirépublicain n'est plus à prouver, mais aussi souci pédagogique. Cet aspect des choses vaut la peine qu'on le prenne en compte, tant la dimension théorique, voire idéologique tient une place importante dans le propos de Druilhet-Lafargue.

Druilhet-Lafargue est admis le 28 novembre 1874 au sein de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, ainsi que nous en informe le procès-verbal d'une séance tenue ce même jour :

> M. Druïlhet-Lafargue *[sic]*, secrétaire-général de la société Linnéenne de Bordeaux, qui a rempli les fonctions de président de la 2e section pendant la tenue du Congrès scientifique à Rodez, est admis sur sa demande et la présentation du bureau en qualité de membre correspondant de la Société. Dans sa lettre de demande, M. Druïlhet-Lafargue promet d'envoyer régulièrement les numéros du journal qu'il rédige ainsi que les procès-verbaux des séances de la société Linnéenne.[445]

Cette société sise dans un département rural, au cœur du domaine linguistique occitan, s'est beaucoup consacrée à l'étude de la langue d'oc. En son sein siégeaient d'ailleurs d'authentiques félibres, dont l'abbé Justin Bessou (1845-1918). Un procès-verbal de cette même société nous informe qu'il y a été reçu comme membre honoraire le 11 mars 1877[446]. L'Aveyron s'enorgueillit à la même époque d'un autre félibre éminent, le botaniste, naturaliste et entomologiste, mais aussi poète et compositeur Jean-Henri Fabre (1823-1915), de Saint Léons en Lévézou, à l'époque installé à Orange, mais il ne faisait pas partie de la société. Néanmoins, presque un demi-siècle avant Henri Mouly (1896-1981) et la fondation

[444] Alphonse Lamarque de Plaisance (1813-1880), ethnologue, maire de Cocumont, bonapartiste engagé deviendra le 23 mai 1857 le premier maire d'Arcachon, commune nouvellement créée à la suite d'une scission avec la commune de La Teste.

[445] *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, tome onzième, 1874-1878. Rodez, Ratery, 1879.

[446] Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, procès-verbal de la séance du 11 mars 1877, p. 1.

du *Grelh Rouergat* en 1921, Bessou et Fabre constituent deux piliers et pionniers du Félibrige languedocien. L'entrée de Bessou quelques mois avant la création de la *Cadichounne* en fait un « confrère » de Druilhet-Lafargue. Certes, on peut considérer que ce dernier, membre correspondant de cette société (comme de plusieurs autres en France d'ailleurs) résidant loin de Rodez, n'a pas dû en être un des membres les plus actifs. Néanmoins, en demandant formellement à y participer (le procès verbal est clair sur ce point : « admis sur sa demande »), Druilhet est entré au sein d'une structure qui faisait, dès avant l'arrivée de Bessou, la part belle à la philologie romane, et particulièrement à l'étude de la langue d'oc. Ainsi, nous voyons dans le tome 11 des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* qui couvre la période 1874-78, plusieurs monographies concernant ce sujet, dont la publication par l'abbé Bousquet, curé de Buseins, d'un *Catéchisme rouergat* de 1656 entièrement rédigé en occitan, une courte notice sur la *Substitution du français au latin et au patois dans la rédaction des actes publics* par M. H. Affre, et des *Études de philologie et de linguistique aveyronnaises* par Joseph-Pierre Durand du Cros (1826-1900), le même polygraphe ruthénois (également spécialiste de l'hypnose) qui rendit compte des Fêtes latines de Montpellier (24-28 mai 1878) quelques années plus tard, au sein de cette même institution[447]. Durand est aussi au contact d'un autre grand acteur de l'occitan, également membre illustre de la société, l'abbé Aimé Vayssier (1821-1874), mort quelques mois avant l'intronisation de Druilhet (le 27 août). C'est néanmoins en 1879 que son *Dictionnaire patois-français*, un des pionniers du genre, paraît pour la première fois, publié par la société elle-même. Mais le suivi de la parution de l'œuvre est constant dans les années antérieures. Ainsi, lors de la séance du 1er juillet 1876, au cours de laquelle il est signalé que Druilhet-Lafargue a annoncé « l'envoi prochain de plusieurs publications[448] il est signalé que M. Carrère dépose sur le bureau un exemplaire des premières feuilles imprimées du *Dictionnaire patois* »[449]. De même, lors de la séance du 31 mars 1878, nous lisons que la société savante aveyronnaise, parmi plusieurs contributions, vient de recevoir

> Un prospectus de l'ouvrage *Lou tresor dou felibrige* ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne, entrepris par Frédéric Mistral. Le Comité a pensé qu'au moment où la Société publiait de son côté un dictionnaire patois il lui conviendrait de posséder l'exemplaire du grand travail de l'auteur de *Mireïo* sur la langue méridionale. La Société accueille cet avis et souscrit pour un exemplaire au *Dictionnaire provençal-français.*

Druilhet-Lafargue était membre de plusieurs sociétés savantes, mais sa contribution à celle de l'Aveyron est sans doute la plus abondamment documentée. Nous savons en outre qu'il a lui-même fait la demande d'en faire partie, après avoir – les sources l'attestent – entretenu pendant plusieurs années une correspondance avec cette institution. Pourquoi celle-ci ? Il n'est pas à ce jour possible de répondre à cette question. En tous cas, il semble bien que l'institution ruthénoise ait été, dans les années 1870, une des plaques tournantes de la diffusion du mouvement félibréen dans le domaine occitan. Si l'on ajoute à cela qu'il existait alors au sein de l'Académie de Bordeaux plusieurs personnalités intéressées par l'étude et la valorisation de ce qu'on commençait déjà à appeler la « langue d'oc » : Dezeimeris, Luchaire, Delpit, Drouyn, Caudéran, Grellet-Balguerie, Caudéran, Bladé, les auteurs catholiques ultramontains autour de Dador et Lavache, un Meste Verdié au sommet de sa gloire éditoriale, un Théodore Blanc désormais muet dans la presse, mais toujours actif sur les planches, il

[447] Joseph Pierre Durand de Gros, 1900. *Le Félibrige.* Rapport à la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron sur les « fêtes latines » de Montpellier,Rodez, impr. veuve Carrère.
[448] *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, tome onzième. *op. cit.*, p. 3.
[449] *Ibid.*, p. 4.

apparaît que le « petit lutteur courageux » baignait dans un climat sensibilisé à l'occitan. Notons d'ailleurs qu'un (ou une) des chroniqueurs du journal signe « Clémence-Isaure », du nom de la fondatrice mythique du *Consistòri del Gai Saber* de Toulouse.

Cet élément explique que, seul de tout le paysage de la presse bordelaise, Druilhet-Lafargue fasse montre dans son journal d'une approche réflexive sur l'occitan, ou pour être exact, qu'il utilise un discours tendant à valoriser l'occitan comme argument contre ses détracteurs, réels ou imaginaires. Imaginaires ? Nous ne trouvons dans les journaux bordelais contemporains de la parution de la *Cadichounne* aucune allusion à son apparition. Si l'on excepte les évocations déjà citées de Trebla Yorffeg et Adhémar Lesfargues-Lagrange, contemporaines, c'est le silence. Ainsi, dès le n° 1 (10 septembre), Druilhet-Mayan se félicite dans son éditorial *Aous récardeyres et aous amics de la rigoulade* d'avoir reçu 1472 abonnements, lançant, triomphant :

> *Quaoucun me dischut : Lou patois ? qui lou parle, adare ? lous bieils ? Aquet chiffre respound ; – ès élouquént !*
>
> [Quelqu'un m'a dit : Le patois ? qui le parle maintenant ? les vieux ? Ce chiffre répond ; – il est éloquent !]

Dans le n° 2 (22 septembre), le propos est plus développé. Mayan règle ses comptes dans la rubrique *Lous cancants* (les potins), située en page 3, avec un certain *Moussu M.* qui semble l'avoir attaqué sur le fait d'utiliser l'occitan dans son journal. Ce Monsieur M. ne peut être ni Trebla Yorffeg (Albert Geffroy de son vrai nom), ni Lesfargues-Lagrange. Druilhet l'accuse de *cerca la bestiole* (chercher la petite bête), et lui répond :

> *Lou patois ? qué parle lou patois, annuyt, mé dischut un praoube embrelouquat et infatuat de sos escuts.*
>
> [Le patois ? qui parle le patois, aujourd'hui, me dit un pauvre abruti et infatué de son argent.]

La commère ne mâche pas ses mots :

> *Boste may, bos tatans, bos couzins et couzines, ey respoundut. N'an pas oublida, ets, qué né sount pas sourtis dé la cuisse dé Jupiter. L'oublidets bous ? Faou pas fa lou fiert abeque qui bous counèche, Moussu, nou acos né prénd pas !*
>
> [Votre mère, vos tantes, vos cousins et cousines, ai-je répondu. Ils n'ont pas oublié, eux, qu'ils ne sont pas sortis de la cuisse de Jupiter. L'oubliez-vous ? Il ne faut pas faire le fier avec qui vous connaît, Monsieur, cela ne prend pas !]

Le propos de défense de l'occitan évolue au fil du discours vers une attaque en règle sur le plan social :

> *Abébets bet aougé boiture, chibaous, balets nipats coume daus Moussus et chambreyres troussades coume daous Madames, serets toujourn per nous, – bous et boste femme – daous brabes géns mé cargat d'escuts qu'éducats, et, per lous que bous fréquenten, daous parbenus.*
>
> [Vous aviez beau avoir voiture, chevaux, valets habillés comme des Messieurs et femmes de chambre troussées comme des Madames, vous serez toujours pour nous, – vous et votre femme – de braves gens plus chargés d'écus qu'éduqués, et pour ceux qui vous fréquentent, des parvenus.]

Le « petit lutteur courageux » montre ici de quoi il est capable, et lui qui avait promis du franc-parler ne déçoit pas. Mais plus loin, nous trouvons encore une allusion à l'occitan,

quand il rappelle à son interlocuteur *lou temps – pas loung, lou sabets bien, – oun boste femme parlébes* patois *abéque lous coudineyres sas pratiques* (le temps – pas éloigné, vous le savez bien – où votre femme parlait « patois » avec les cuisinières ses pratiques). Pour achever, le « père Mayan » se fend d'un tableau présentant *la liste daous départéménts oun lou gascoun es parlat*, document censé être tiré de la même source que citait Dador en 1867 en préface et postface de son *Guillaoumet* : la communication de Du Peyrat lors de la 28e session du Congrès scientifique de France. C'est la seconde mention qui est faite de cette communication dans le paysage occitanophone bordelais. Il semble que l'exposé du fondateur de la ferme-école de Beyrie ait suffisamment marqué les esprits girondins pour éveiller ce que l'on pourrait s'aventurer à identifier comme l'amorce d'un mouvement de conscience, d'appartenance à un ensemble linguistique minoritaire, que l'on n'appelle pas encore espace occitan, mais dont les limites sont en gros celles de ce domaine. Druilhet place triomphalement, comme une gifle à la face des détracteurs du « patois » (qu'il appelle aussi « gascon »), le tableau introductif de l'article de Du Peyrat, censé fournir la liste des territoires où est parlé le gascon et ceux où sont pratiqués les autres dialectes de l'« idiome roman », qu'il désigne pour deux d'entre eux, le gascon et le languedocien. Il est remarquable que ce document, très rigoureux dans sa forme au regard de ce qui avait été réalisé en matière d'études de la langue occitane à cette époque, contienne déjà en lui-même une dimension que l'on pourrait qualifier de revendicative.

> Il résulte de ce tableau qu'un million et demi de Français parlent provençal, un million et demi parlent languedocien, et trois millions parlent gascon. En total, il y a plus de six millions et demi ou entre le cinquième et le sixième de la population de la France, qui parlent l'idiome roman et qui occupent près du quart de la superficie du territoire. Ceci mérite quelque attention ![450]

Les chiffres donnés par le tableau en question sont en réalités erronés, et ses indications concernant la langue occitane sont très incomplètes. Déjà, n'apparaissent pas les parlers de l'ensemble nord-occitan (Limousin, Auvergne, Vivarais-Alpes), puisque seules les parties méridionales de la Dordogne, de la Corrèze, de la Lozère et du Cantal sont censées se trouver en domaine « roman », comprendre occitan, quand dans la réalité ces départements sont intégralement dans le domaine occitan (malgré une très petite enclave de parler d'oïl à l'ouest de la Dordogne). Quant à l'Ardèche, une partie effectivement de son territoire au nord est de parler francoprovençal (ou *arpitan*). Il n'est fait aucune allusion aux départements les plus septentrionaux (Puy-de-Dôme, Allier, Creuse, Haute-Vienne) ni à la Charente limousine, au Val d'Aran ou aux vallées occitanes d'Italie. Le moins que l'on puisse dire est donc que cette carte, qui méconnaît les parlers limousin, auvergnat et vivaro-alpin, est incomplète. Au surplus, les aires dialectales sont pour le moins mal définies, puisque le tableau place le dialecte gascon dans les départements du Lot et de l'Aveyron, où il ne se parle pas, et sur la totalité du Tarn-et-Garonne, dont il ne concerne qu'une partie. Il s'agit d'un document imparfait, embryonnaire, pas assez fouillé ni étayé. L'organisation du tableau n'est, de surcroît, pas forcément claire, puisque les données sont réparties sur trois colonnes. Dans la première, à gauche, apparaissent les départements, regroupés par grandes aires dialectales. Dans la seconde, les superficies des départements (ou groupes de départements, les Hautes et Basses-Alpes étant traitées comme un tout), et dans la troisième, les populations, sans autre précision. Nulle part il n'est fait la distinction entre les populations locutrices de l'occitan et celles qui ne le parlent pas ou plus. On ne sait même pas exactement de quelles populations il s'agit : l'ensemble de la population du département, ou uniquement les occitanophones ? Or,

[450] Auguste du Peyrat, 1864, *op. cit.*, p. 400.

pour une langue en situation de minorité et de diglossie comme la langue occitane, cette donnée est très importante : au XIX[e] siècle sans doute encore davantage qu'aujourd'hui, le français est la seule langue « acceptable » sur le territoire de la République française, aux yeux de ses dirigeants. L'écart entre les populations exclusivement francophones et celles qui parlent encore ce qu'on appelle désormais le « patois » doit être une donnée centrale d'un tel tableau, que ce soit d'ailleurs dans un but de promotion de la langue minoritaire ou au contraire dans le dessein de l'extirper du territoire national. Or ici, les chiffres présentés font penser à une estimation des populations parlant la langue davantage qu'à la population générale du département. Ainsi, la Gironde en 1861 (date de rédaction de l'article) semblait avoir une population de l'ordre de 667 000 habitants : l'article de Du Peyrat parle de 555 000 ; les Landes, un peu plus de 300 000, Du Peyrat en évoque 283 000 ; les Pyrénées-Atlantiques (alors Basses-Pyrénées) environ 436 000, et Du Peyrat parle de 430 000 avec les Basques ; les Hautes-Pyrénées un peu plus de 240 000, quand Du Peyrat parle de 236 000...

Difficile de dire s'il s'agit uniquement des locuteurs ou de toute la population. Si c'est toute la population, les chiffres sont en-dessous de la réalité. Si s'agit uniquement des locuteurs de l'occitan, ils sont peut-être légèrement excessifs. De plus, les chiffres sont ceux de 1861 : en 1877, la population de la Gironde était aux environs de 735 000 habitants.

Que penser, donc, de ces données ? Que leur traitement approximatif et peu méthodique empêche de les utiliser comme bases rationnelles d'une approche diachronique des populations occitanophones, et que, telles qu'elles sont traitées, elles présentent l'immense avantage pour le propos de Druilhet-Lafargue de mettre la Gironde en tête des départements comprenant le plus grand nombre de locuteurs occitans : en effet, avec 555 000 habitants-locuteurs (l'ambiguïté demeure), le département se trouve de très loin en tête de l'occitanophonie ainsi définie. Que la Gironde présente en 1861 plus de deux fois plus de locuteurs occitans que les Hautes-Pyrénées, quand on sait le recul de la langue en milieu urbain et la croissance démographique considérable que connaît Bordeaux à cette époque, il y de quoi être surpris.

Quoi qu'il en soit, cette façon de présenter les choses sert les intérêts de Druilhet, qui ne boude pas son plaisir en jetant ses chiffres à la figure de ce couple M. qui se croit si au-dessus de sa condition sociolinguistique. On pourrait n'y voir qu'une banale récupération de données statistiques à des fins politiques : Druilhet justifierait ainsi son journal gascon par la construction d'un discours valorisant pour l' « idiome roman », quand le but pourrait simplement être d'établir une connivence linguistique avec les populations encore peu francisées de Bordeaux et de ses environs. Cette analyse ne tient pas compte des témoignages de Lesfargues-Lagrange qui nous présentent Druilhet-Lafargue comme un véritable activiste du gascon, un homme pour qui le « patois » comptait bien plus qu'un simple outil de communication. Au demeurant, il est hors de doute que Druilhet parlait occitan, celui de Bordeaux, et le maîtrisait assez pour rédiger un article politique ou une note satirique dans cette langue, ce qui en fait un peu plus qu'un simple auteur de « français gasconné » ainsi que le prétend Berthaud. Certes, il y a des fautes, grossières parfois, des gallicismes presque à chaque ligne, mais il n'empêche... Druilhet était manifestement capable de rédiger des textes idéologiques, politiques, satiriques, mais aussi des chansons, des épigrammes ou des parodies.

Gérard Brasquet dit de Druilhet :

> Il devint maire de Caudéran. Le gascon semble lui avoir facilité sa propagande dans le peuple dont il reproduit le langage assez fidèlement[451].

[451] Gérard Brasquet, 1977. *Le mouvement des idées politiques en Gascogne chez les écrivains de langue d'oc depuis 1877*, Mémoire dirigé par Jacques Ellul, IEP de Bordeaux, Pau, Per Noste, p.14.

Druilhet-Lafargue s'inscrit totalement dans une série de pratiques langagières bordelaises déjà citées, émanant, dans la décennie précédente, des milieux cléricaux conservateurs en grande majorité. Il floute les limites du dualisme que signale Philippe Martel entre occitan de pure connivence et occitan renaissantiste destiné à rivaliser en qualité langagière (c'est-à-dire à se confronter aux mêmes genres ressentis comme élevés) que le français ou les autres langues « officielles ».[452] Nous renvoyons ici à l'analyse qui a été proposée sur un autre auteur bordelais gasconnant et catholique, Guillaume Dador, à la lumière de l'analyse de Gilles Forlot, à la suite de Josiane Boutet notamment, sur la réciprocité des interactions entre les pratiques langagières et le milieu qui sert de cadre à leur apparition. Là encore, difficile de dire si Druilhet-Lafargue, qui connaissait lui aussi la communication de Du Peyrat et était en relation avec des personnalités plus ou moins rattachées au courant renaissantiste occitan, possédait une approche réflexive de la pratique de l'occitan, ou si ce discours a été bâti après coup pour justifier un travail tel que *La Cadichounne*, profondément concerné par la question du rapport entre milieu social et pratique langagière (et même entièrement bâti sur ce rapport). Là encore, il est malaisé de se hasarder à répondre à cette question, faute de données plus précises sur le personnage.

Concernant ce qu'écrit Brasquet, Druilhet n'a pas été élu maire, mais a été désigné par le pouvoir, sans être passé par les urnes, président d'une éphémère commission municipale. Il avait à ce titre les attributions d'un maire, il est vrai. L'usage de l'occitan a-t-il réellement joué un rôle dans sa désignation ? Il n'est pas possible de le dire, mais cela paraît peu probable. Le régime de l'Ordre Moral semblait davantage avoir à cœur la destitution de la municipalité républicaine et son remplacement par une autorité plus conforme à ses idées que le choix d'un locuteur gascon pour diriger la commune.

À qui se destinait la *Cadichoune* ?

Concernant la pratique de la langue d'oc au sein des populations pour la période 1800-1914, nous disposons pour Bordeaux d'informations assez lacunaires, vagues, qui émanent le plus souvent d'appréciations personnelles de témoins plus ou moins concernés par l'usage de la langue minoritaire. En gros, le consensus se fait autour du sentiment d'un recul, voire d'un déclin de la langue. Le XIX^{e} siècle serait, à Bordeaux, le siècle qui voit l'occitan passer du statut de langue de communication première, du moins dans les couches les plus populaires de la société, à celle de « patois » plus parlé par personne. Curieux paradoxe pour le siècle de Jasmin et de Verdié, de Blanc et de Dador. En réalité, ces données demandent à être examinées avec un peu plus de précision.

Philippe Gardy présente dans sa synthèse sur Verdié quelques données issues de ses recherches sur l'occitan à Bordeaux dans les premières décennies du XIX^{e} siècle. Il cite l'avocat bordelais Pierre Bernadau (1762-1852), polygraphe et érudit, lui-même auteur de menues œuvres en occitan, censeur impitoyable de son contemporain Verdié, quand il répond en 1790 aux interrogations de l'abbé Grégoire :

> Dans Bordeaux, le bas peuple y parle habituellement gascon, et les cris des marchands (excepté ceux qui sont étrangers) sont encore tous en patois. On le parle au marché, mais sans exception du français. (…) Il y a cinquante ans que les négociants parlaient volontiers gascon. Plusieurs anciens richards aiment encore à le parler. Maintenant il n'est dans la bouche que des harengères, des portefaix et des chambrières. Le petit artisan affecte surtout de parler français. Ainsi dans Bordeaux, peut-être sept neuvièmes ; dans les campagnes environnantes, il est à celui du gascon.[453]

[452] Philippe Martel, 2001. « Le petit monde de l'édition en langue d'oc au temps des félibres (seconde moitié du XIXe siècle) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 159, livraison 1, pp. 153-170.

[453] Michel de Certeau ; Dominique Julia ; Jacques Revel, 1975. *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, pp. 186-187, *in* Philippe Gardy, 1990. *Donner sa langue au diable. Vie,*

Il convient de garder présent à l'esprit que pour cette génération d'intellectuels bordelais de la fin du XVIII[e] siècle, la disparition du « patois » est une nécessité, et en aucun cas un malheur. Aux antipodes de notre relation aux langues minoritaires, que nous avons soin de préserver, sauver et valoriser, l'image d'une Bordeaux parlant majoritairement français est perçue comme valorisante. L'abbé Jacques Baurein (1713-1790), dans ses *Variétés bordeloises* (1784-86) affirme pour sa part que :

> ...le pur Gascon ne s'y parle plus et le patois du peuple n'y est qu'un mélange grossier de François & de Gascon qui n'a la grâce ni l'énergie de l'un ni de l'autre.[454]

Cette affirmation est du reste contredite par la quasi-totalité des sources dont nous disposons sur la fin du XVIII[e] siècle à Bordeaux, riche au contraire de textes occitans de très bonne facture. Dans son *Voyage d'une Hollandaise en France* de 1819, Henrica Françoise Rees Van Tets, note à propos de Bordeaux :

> Un étranger est surpris du patois du peuple, dont il ne comprend pas un mot : c'est le gascon, mais tout le monde parle aussi le français pur.[455]

Quant au poète et compagnon du Tour de France provençal Agricol Perdiguier, quand il passe à Bordeaux en 1826, c'est pour nous expliquer que :

> Dans l'intérieur de Bordeaux, le patois décroît, le français gagne du terrain, devient la langue vulgaire, parlée par tous. Mais les faubourgs sont autres. Aux Chartrons ou à Bacalan, rue Denyse, je vis mon camarade Alexis Saintenac avec ses deux sœurs et ses neuf frères : ils ne parlaient guère entre eux que le patois, et la mère de cette belle famille, presqu'aussi nombreuse que celle du patriarche Job, ne savait parler autre chose.[456]

Le poète et journaliste nantais Charles Monselet (1825-1888) nous gratifie d'un discours comparable en 1865, lors de son voyage à travers la France et l'Espagne qui passe par Bordeaux ; mais notons que les bornes chronologiques semblent avoir changé par rapport aux témoignages antérieurs :

> De plus loin qu'il me souvienne, je revois un Bordeaux que j'appellerai le *Bordeaux gascon* & dont les traces n'existent plus guère. Je revois des femmes de haute stature, couronnées de coiffes géantes, hautes & carrées (…). Ces amazones de la marée avaient pour petit nom : Cadiche, Cadichonne, Seconde. Elles parlaient un patois vivement accentué, qui me fut toujours singulièrement agréable, & où revenait souvent le fameux *quésaco*. À cette époque on avait les oreilles si généralement frappées par ce patois, dans les rues, dans les boutiques, que tout le monde le comprenait – si tout le monde ne le parlait pas. Le patois bordelais a eu son poëte dans le boulanger Verdié bien avant que le patois agenais ait eu le sien dans le coiffeur Jasmin.[457]

Théodore Blanc, dans son texte du *Raouzelet*, nous présente en réalité un tableau du recul de la pratique occitane à Bordeaux. Il est intéressant de noter que, au-delà de l'aspect

---

mort et transfiguration d'Antoine Verdié, Bordelais. Montpellier, S.F.A.I.E.O. / Eglise Neuve d'Issac, Federop, p. 24.

[454] Abbé Jacques Baurein, 1785. *Variétés bordeloises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, Bordeaux, Labottière frères, p. 54, *in* Philippe Gardy, *op. cit*., p. 25.

[455] *Voyage d'une Hollandaise en France en 1818,* retrouvé et publié par Maurice Garçon. Paris, Pauvert, 1966, p. 55, *in* Philippe Gardy, *op. cit*., p. 25.

[456] Agricol Perdiguier, 1854. *Mémoires d'un compagnon*, Genève, Duchamp, p. 228, *in* Philippe Gardy, *op. cit.*, p. 25.

[457] Charles Monselet, 1865. *De Montmartre à Séville*, Paris, Achille Faure, pp. 119-120.

fortement affectif du texte, où l'image de la langue sous les traits d'une vieille femme délaissée et méprisée se confond avec l'image de la mère[458], c'est une véritable étude socio–linguistique subjective que propose Blanc. Son témoignage et celui de Monselet, qui a vécu sa jeunesse à Bordeaux ainsi qu'il le dit lui-même, nous donnent à voir un occitan certes sur le déclin dans les années 1865-70 au cœur de la métropole aquitaine alors en pleine vague d'industrialisation et d'urbanisation ; mais ce déclin est décrit comme faisant suite à une époque de quasi-omniprésence de la langue minoritaire au sein des classes populaires. Le Bordeaux de la jeunesse de Monselet, né en 1825, et de l'enfance de Blanc, né en 1840, est donc celui des années 1840 à 1850, et semble baigner dans un occitan au moins compris et assumé par tous, « si tout le monde ne le parlait pas ».

Nous sommes donc confrontés, à travers tous ces témoignages, à l'opposition entre le présent, qui voit le déclin de la langue du pays, et le passé où cette langue était beaucoup plus présente dans l'espace vital des Bordelais. De ces témoignages s'échelonnant de la fin du XVIII^e^ siècle aux années 1870, nous pouvons en conclure sans trop de risques que le Bordeaux dans lequel Jasmin venait, en 1836, puis dans la décennie suivante, réciter ses œuvres était encore une ville fortement marquée par la présence de l'occitan, et que la langue était encore très majoritairement parlée et comprise, y compris dans les milieux cultivés. Ne parlons pas des campagnes environnantes, ou des villes moyennes comme Libourne, La Teste ou Cadillac, où la proportion de locuteurs occitans était vraisemblablement encore plus forte. Ayons également à l'esprit que ce que les gens du XIX^e^ siècle percevaient comme une situation de déclin nous paraîtrait, à nous occitanophones du XXI^e^ siècle, un niveau de présence de l'occitan dans l'espace public tout bonnement inimaginable. Si déclin il y avait, c'était en référence à une réalité qui était celle de l'époque pré-révolutionnaire, où la langue d'oc sonnait dans toutes les strates de la société bordelaise, des quais populeux aux salons (Bernadau ne parle-t-il pas de « richards » ?) et, comme l'attestent les sources dont nous disposons, jusqu'au Collège de Guyenne. Bernadau, qui a lui-même traduit la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* en gascon bordelais (à quelle fin sinon qu'elle devienne accessible à une population encore majoritairement occitanophone ?) précise en outre que les petits commerçants de son temps *affectent* de parler français, donc qu'ils ne maîtrisent pas véritablement l'idiome de l'État. Seule donnée chiffrée dont nous disposions pour le début du XIX^e^ siècle, une « statistique de la Gironde » parue en 1803 dans le *Bulletin polymathique* de Bordeaux, citée par Philippe Gardy :

> La langue française est familière à tous les citoyens. Le sixième de ceux qui ne la parlent pas l'entendent. Les habitans des campagnes se servent d'un patois assez agréable et peu difficile, appelé *gascon*…[459]

Si un sixième seulement des Bordelais non-francophones – la majorité, selon toute vraisemblance – est capable de *comprendre* le français en 1803, cela confirme la quasi-omniprésence de la langue d'oc dans la société bordelaise du temps.

On renverra aux travaux de Philippe Martel, déjà cité, pour l'analyse de cet usage de l'occitan, qui ne vise pas l'illustration de la langue en elle-même, mais sert de véhicule à l'expression d'une connivence. Cependant, chez Druilhet, comme chez Dador, Lavache, Martineau, voire Verdié à l'extrême fin de sa vie, se fait jour un discours sociolinguistique de

[458] Pétronille Videau, mère de Théodore Blanc, était fille d'un tonnelier et parlait manifestement presque seulement occitan à son fils, lui transmettant un patrimoine oral dont il est question dans ce texte.

[459] *Bulletin polymathique du Muséum d'Instruction publique de Bordeaux*, 9^e^ cahier, 15 thermidor an XI, 3 août 1803, p. 267, *in* Philippe Gardy, *op.cit.*, p. 26.

justification de la posture d'écrivain gasconnant. Jasmin est convoqué, ainsi que Du Peyrat, pour expliquer la légitimité de la langue d'oc comme véhicule de la pensée politique. Même s'il est patent qu'il s'agit là avant tout de justifier un choix guidé par la nécessité d'être compris des populations non-francophones, le besoin de justification de ce choix – inutile à la fin du XVIII[e] siècle – et les arguments trouvés par ceux qui le font méritent néanmoins que l'on y porte quelque intérêt, tant ils sont révélateurs des représentations de l'idiome minoritaire dans l'esprit des gens de l'époque.

Signalons enfin que si nous ne disposons pas de statistiques formelles pour la fin de la période, il convient néanmoins de noter quelques faits qui semblent contredire l'image d'une déliquescence complète de l'occitan en milieu urbain. Ainsi à partir de 1865, le journal *La Gironde*, organe républicain de la famille Gounouilhou, emploie Théodore Blanc pour rédiger régulièrement une chronique gasconne, très fortement politisée, destinée à inciter l'électorat paysan des marges de l'agglomération bordelaise à opter pour la République. En septembre 1877, pour préparer les élections législatives d'octobre, consécutives à la dissolution de la Chambre par Mac-Mahon, dans un contexte politique très tendu, l'érudit et polygraphe bordelais Druilhet-Lafargue, ardent militant orléaniste, créée de toute pièce un éphémère journal satirique entièrement en occitan, *La Cadichoune*, dont les visées sont identiques : convaincre l'électorat bordelais de faire le choix des candidats portant les couleurs de Mac-Mahon. Le public visé est donc davantage urbain, mais c'est bel et bien la langue occitane qui est utilisée, exclusivement au début, conjointement avec le français par la suite. Enfin, plus anecdotiquement, en 1907, c'est un grand magasin bordelais de confection, *Le Bon Génie*, possédant deux boutiques en plein cœur de Bordeaux, qui lance une campagne publicitaire entièrement en occitan, dans un style rappelant celui de Verdié, sous le titre *Jantillot lou bien bestit*[460]. Ces trois éléments semblent indiquer que, sur la période 1870-1914, l'occitan était encore suffisamment implanté comme langue de communication à Bordeaux pour qu'il soit jugé possible de l'employer à des fins publicitaire. Du moins, cela démontre que beaucoup de Bordelais étaient encore capables de le lire et de le comprendre. En 1938, le syndicat des mareyeurs du marché des Capucins se réjouissait à l'occasion de son banquet autour d'une pochade occitane de la plume de leur président, *Les Recardeyres*. Edouard Bourciez (1854-1946), dans son inédite *Étude sur le Dialecte Gascon parlé à Bordeaux vers 1400 d'après le* Livre des Bouillons, les *registres de la Jurade et les chartes de l'époque* (Bibliothèque Universitaire de Bordeaux, photocopie de manuscrit, cote XD 16151), dit p. 42 à propos de la réalisation phonologique d'un suffixe gascon :

> J'avoue, pour ma part, n'avoir rien pu saisir de semblable dans la patois parlé actuellement ici.

Nous tenons ici un indice que, à la toute fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle[461] il était possible d'entendre encore à Bordeaux parler assez occitan pour pouvoir en apprécier les nuances.

[460] Anonyme, 1907. *Jantillot lou bien bestit*, Bordeaux, impr. Bellier.

[461] Nous ignorons la date exacte de rédaction de cet ouvrage, mais Bourciez commença à enseigner à la faculté des Lettres de Bordeaux en 1883, et obtint la chaire de Langues et Littérature du Sud-Ouest de la France en 1895.

C L'affrontement

1 De bric et de broc

Nous nous trouvons donc face à un organe de presse créé pour une circonstance politique précise. Le contexte électoral, le risque très fort d'un basculement du corps législatif vers le camp républicain, justifient la mise en place d'un journal « de guerre ».

L'impression que laisse *La Cadichoune* est celle d'un journal de circonstance, un journal de combat, bâti un peu dans l'urgence, avec les moyens du bord, autour d'une équipe de journalistes, de publicistes, d'illustrateurs dont il s'agira de savoir s'il s'agit, justement, d'une équipe, ou d'une nébuleuse de gens vaguement reliés entre eux, parfois même à leur insu.

Le nouvel organe, proclame son frontispice, est imprimé à Bordeaux, 12 rue du Temple, c'est-à-dire chez la veuve du libraire Cadoret, Marie Couasnon épouse Cadoret. Cadoret avait succédé le 4 mars 1871 à l'ancien propriétaire, l'avocat Claude-Armand Lefraise. Lefraise, ancien notaire à Angoulême, avait été l'associé des imprimeurs Bardet et Thiesson, avant de poursuivre seul son aventure à partir de juillet 1865. C'est en 1869 qu'il transféra les locaux de son imprimerie du 56, rue Ste-Catherine au 12 rue du Temple, où Cadoret lui succéda en mars 1871, avant de mourir l'année suivante[462].

C'est cependant à la libraire St-Projet, chez l'imprimeur-libraire Marcelin Lacoste, que se trouve le dépôt central du journal, ainsi que son adresse postale officielle. C'est là qu'il convient d'adresser annonces et abonnements.

Il n'y a pas beaucoup d'informations sur Marcelin Lacoste, libraire installé dans la rue Ste-Catherine depuis 1872 (au n° 84, puis au n° 103 à partir de 1879)[463]. Il a entre autres publié plusieurs brochures, politiques ou non, de Lesfargues-Lagrange.

Une des caractéristiques de la *Cadichoune* est d'être un journal abondamment illustré de gravures au graphisme plutôt burlesque, représentant des types de paysans du XIX^{e} siècle dans des scènes de moeurs (en train de se disputer, de lire le journal, de bavarder...). Ces gravures figurent en général en guise d'illustration d'un article ou d'un entrefilet. Certaines vignettes reviennent régulièrement, comme un *leitmotiv* visuel. De petites compositions sont souvent placées en frontispice des rubriques (*Lous Théatres*, composition d'instruments de musique, *Lous Cancants,* deux canards, *La Sémane,* la Renommée et sa trompette...).

Ces gravures ne sont pas originales, elles n'ont pas été réalisées exprès pour la *Cadichoune.* Elles proviennent d'un recueil édité simultanément à Paris, Angoulême et Bordeaux, les *Contes balzatois.* Ces petits contes provinciaux, rédigés en dialecte d'oïl saintongeais, ont pour cadre la vie rurale de deux petits villages proches d'Angoulême, Balzac et Vindelle. L'auteur, Jean Condat dit Chapelot (1824-1908) est un écrivain dialectal saintongeais originaire de Vindelle. Agent d'affaire puis fonctionnaire au sein de l'administration des chemins de fer, entre autres chef du service des imprimés des chemins de fer. Rencontrant un réel succès avec ces petits contes naïfs et humoristiques, Chapelot fait appel au dessinateur en vogue Barthélémy Gautier (1846-1893), également locuteur du pictosaintongeais, pour illustrer ses contes. Gautier, originaire de Pons, vient en 1877 de s'installer à Vincennes, où il commence à se faire un nom de dessinateur dans la presse parisienne. Il se lie avec le caricaturiste Alfred Grévin, collaborateur de plusieurs journaux parisiens qui, dorénavant, lui ouvrent leurs colonnes : *Le Petit Journal pour rire, Le Journal*

[462] Georges Bouchon, 1901. *Histoire d'une imprimerie* bordelaise, *op. cit.*, p. 511.
[463] Patrick Laharie, 2003. *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais... suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au XIX^{e}* siècle, *op. cit.*, p. 53.

amusant, *La Vie parisienne*, mais aussi *Le Gaulois.* Le « journal des informations du matin et moniteur de l'ancien esprit français », fondé en 1868 par les royalistes Edmond Tarbé des Sablons et Jean de Pène, restait en 1877 un journal de tendance anti-républicaine dont le sentiment royaliste semble avoir laissé place alors à une sensibilité bonapartiste.

La première édition des *Contes balzatois* paraît le dimanche 24 août 1877. À Bordeaux, c'est au sein de l'Administration des Publications Illustrées – le service même que dirige Condat – que le recueil paraît. Il s'agit en réalité d'un hebdomadaire dominical, organisé en « livraisons ».

Chose curieuse : dans *La Cadichoune* sont insérées, à la fin de chaque numéro, des publicités (en occitan) pour les contes saintongeais de Chapelot. Nous n'avons trouvé aucune trace de collaboration écrite entre Chapelot ou Gautier et Druilhet-Lafargue, autorisant ce dernier à recycler les illustrations de la plume de Gautier, lequel n'est d'ailleurs cité à aucun moment dans *La Cadichoune* comme auteur des gravures. Une simple phrase, au bas des publicités, précise que *lous imatges de* La Cadichoune *soun tirats d'aquets countes* : bien légère mention. Pas de mention d'auteur, une source brièvement et presque cavalièrement évoquée : difficile de dire si Druilhet avait réellement l'autorisation de Chapelot et Gautier pour réutiliser ces œuvres...

Détail curieux : les vignettes publicitaires en question précisent que, pour se procurer les *Contes balzatois*, il convient de *s'adressa 91, ruye Malbec, Bourdéou.* Au 91 de la rue Malbec, à deux pas de la gare de Bordeaux-St-Jean (alors gare du Midi), se trouvait effectivement un local d'imprimerie, dont peu de traces nous sont parvenues. On peut émettre l'hypothèse que c'est là, dans ce quartier indissociable des activités de la gare, que se trouvaient les locaux de l'Administration des Publications Illustrées de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, dont Chapelot était alors directeur. Les *Contes balzatois* n'ont donc pas vraiment paru, dans un premier temps, en dehors du circuit professionnel de l'auteur. Signalons que dans cette même imprimerie était produit, à la même époque, le bi-mensuel *Le Panthéon du Mérite*, revue maçonnique de Bordeaux : un détail qui ne manque pas de sel, quand on lit les violentes saillies anti-maçonniques du « père Mayan » contre *lou F :. Gounouilhou.* Druilhet se voit donc contraint de faire de la réclame pour l'imprimerie qui produit un organe de presse maçonnique bordelais ! Ajoutons que quelques années plus tard, c'est chez Gounouilhou que seront publiés les *Contes balzatois.*

Il faut préciser immédiatement qu'il n'y a aucun texte saintongeais dans la *Cadichoune.* Le journal est entièrement en occitan, dans plusieurs dialectes et sous-dialectes, et en français standard. Seule exception : un texte paru le mercredi 10 octobre 1877 dans le n° 6, rédigé dans ce qui est identifié comme du « patois de Coutras », qui se présente plus ou moins sous la forme de l'idiome d'oïl parlé localement dans le nord de la Gironde, un idiome très largement mêlé d'occitan dans le cas présent, et que les rédacteurs ont peut-être pris pour de l'occitan. C'est la seule exception au règne sans partage de la langue d'oc dans le journal de Druilhet-Lafargue.

Cette présence massive de gravures d'un dessinateur de renom sans que son nom soit cité est pour le moins étrange. Barthélémy Gautier, en cette fin de l'année 1877, est le dessinateur qui monte. Désormais domicilié en région parisienne, loin du terroir saintongeais qui l'a inspiré, collaborateur de grands journaux, il est en train de devenir une des vedettes d'un genre qui se développe à cette époque : le dessin de presse. Car avec la libération des paroles et la liberté de la presse arrivent, sur l'aile d'une industrie journalistique en pleine expansion, de nouveaux métiers, dont celui d'illustrer les journaux par des dessins ou des gravures satiriques. Gautier se situe chronologiquement entre Honoré Daumier, sur le déclin et proche de sa mort, et Caran d'Ache, qui ne commence à dessiner pour la presse qu'à partir

des années 1885. Gautier est un dessinateur dont les sensibilités – quoi qu'il n'en fasse pas vraiment état dans ses œuvres – semblent, au vu de ses collaborations, aller dans le même sens que celles de Druilhet. Il est curieux que celui-ci se soit privé de la signature de l'artiste, si tant est qu'il ait pu l'obtenir, car rappelons-le les gravures de Gautier utilisées dans la *Cadichoune* ne sont que des recyclages, pas des créations originales.

Cet état de fait contribue sans doute à l'impression que laisse la *Cadichoune* d'un journal bâti de bric et de broc, composé d'éléments ramassés à droite et à gauche, de pièces recyclées. Si une partie des textes de circonstance (les chroniques *Peds et Mésures, La Sémane, Courrespoundénce, Lous Cancants*...) semblent d'origine, sans doute en partie de la plume de Druilhet lui-même (sous le nom de *Mayan*), d'autres sont clairement tirés d'autres œuvres.

La Suzanne Blanc qui écrit *Lou Curt daous Praoube* est-elle la Suzanne Blanc fille d'Adolphe Blanc, propriétaire du château Brown à Léognan, qui épouse le 9 février 1880 le Dr Dupeux, fondateur de l'hôpital Xavier-Arnozan ?

Si nous n'avons pas conservé grand chose de l'imprimerie « accélérée » Carthé, spécialisée dans les cartes de visite et le papier anglais (papier à lettres haut de gamme, imprégné de bisulfite), nous savons en revanche que la *Gazette des campagnes*, organe catholique des agriculteurs et de la France rurale fondé par l'abbé Isidore Mullois (1811-1870), Premier Chapelain de la Maison de l'Empereur, et dont le directeur de la publication en 1877 était effectivement Louis Hervé. Chloé Gaboriaux, maître de conférences à l'IEP de Lyon, nous informe que le très catholique directeur de la *Gazette des Campagnes*, « Louis Hervé, va jusqu'à prôner, certes sans grand succès, la constitution d'un grand parti de l'agriculture avec toutes ses conséquences morales, politiques et économiques, c'est-à-diresusceptible de contrebalancer l'influence des villes et de relever en France l'esprit rural avec l'esprit chrétien » [464]. L'écrivain Charles Buet (1846-1897), catholique engagé lui aussi, nous parle d'Hervé à l'époque où, simple libraire de la rue de Tournon, il publiait la plaquette *Les Prophètes du passé* de Barbey d'Aurevilly. Il nous informe aussi qu'Hervé faisait partie de la foule présente à l'enterrement du « connétable des Lettres »[465]. Nous sommes donc en présence d'un organe catholique, réactionnaire et ruraliste, qui nous renseigne un peu plus sur les milieux politiques et idéologiques dans lesquels évoluait Druilhet-Lafargue : une sensibilité chrétienne, d'un passéisme assumé, poursuivant et renouvelant l'image tridentine de la ville telle qu'on la dépeignait dans les milieux dévôts du XVIII^{e} siècle : lieu de perdition et de péché, opposé à la pureté de la vie rurale, sa foi naïve, ses valeurs familiales et simples.

Nous avons déjà suffisamment évoqué la personnalité du sacristain bordelais Guillaume Dador, et dans quel contexte ont paru ses œuvres, pamphlets gascons de veine ultracatholique, imprimés avec quelques autres (dont son comparse Lavache) chez le trio d'imprimeurs-libraires Couderc-Dégretau-Poujol. Cet activiste catholique ultramontain, encore actif en 1877, faisait partie des milieux catholiques bordelais hostiles à la République, aux juifs et aux franc-maçons. Sa présence dans la sphère du père Mayan n'a donc pas grand chose de surprenant.

[464] Chloé Gaboriaux, 2012. *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de Sciences-Po.
[465] Charles Buet, 1891. *J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs*, Paris, Savine.

2 Un « petit journal gascon » de facture classique

Le journal voit le jour sous la forme d'une pré-parution non datée destinée, sur un ton humoristique, à quémander des *escuts* pour le cautionnement indispensable à la parution d'un journal politique, encore en 1877. Ce numéro qui présente toutes les rubriques à venir déjà en place, comme une sorte de maquette du futur journal. Il va sans dire qu'il est déjà à ce stade entièrement rédigé en occitan.

C'est en réalité le lundi 10 septembre 1877 que tout commence. Nous sommes le lendemain des obsèques d'Adolphe Thiers et le jour de l'arrivée à Bordeaux du Président de la République Patrice de Mac-Mahon. Il paraît difficile de croire que Druilhet-Lafargue ait choisi cette date tout à fait par hasard. Il n'est pas utile de revenir sur les tensions, largement évoquées, entre les républicains et le maréchal « Lieutenant-général du royaume » ». Dans la presse, en ce lundi pluvieux, ce sont bien entendu les funérailles de l'ancien chef du pouvoir exécutif qui occupent le plus de place. Le *Petit Journal,* alors d'obédience républicaine et qu'un jugement vient de sommer de redevenir « apolitique », consacre une édition spéciale à l'enterrement de Thiers, une édition spéciale dans laquelle pas un seul mot n'est consacré à Mac-Mahon. Même chose du côté de *La Lanterne*, si l'on excepte un entrefilet ironique sur ce qui se passe à l'Élysée pendant les funérailles :

> Tous les ministres étaient réunis ; anxieux, agités, ils attendaient avec une sorte de fièvre les dépêches de la préfecture de police. Mais cette réunion de tous ces conseillers des jours de malheur a-t-elle pu cacher son isolement au président vivant, quand le président mort était acclamé par tout un peuple ?[466]

La Gironde n'est bien sûr pas en reste, ce même jour, avec des descriptions détaillées – comme dans tous les journaux – du catafalque, du corbillard, du parcours emprunté par celui-ci dans les rues de Paris, des discours officiels (Grévy, Simon…), de la foule émue et des cris « Vive la République » fusant des groupes formés sur le passage du convoi. Quant à la visite de Mac-Mahon, *La Gironde* n'en parle, semble-t-il, qu'à regret. Choisissant de ne pas insister, le journal décoche au duc de Magenta toute l'expression d'un écrasant mépris :

> M. le Maréchal de Mac-Mahon fera demain sa visite électorale à Bordeaux. Nous nous sommes expliqués, mardi dernier sur le caractère de ce voyage. Nous avons dit quels sentiments il excitait dans notre cité républicaine, et nous avons la certitude d'avoir été les interprètes fidèles du sentiment bordelais. Nous n'avons rien à retrancher à nos réflexions. Nous serions tenter d'y ajouter peut-être, car le deuil de la patrie achève de compléter l'a-propos et le bon goût de l'apparat fastueux avec lequel M. de Tracy croit devoir accueillir à Bordeaux M. le Président de la République. Mais loin de nous la pensée d'ajouter à l'amertume dont les cœurs patriotes sont remplis ! Nous n'insisterons donc pas.[467]

Le mardi 4 pour mémoire, *La Gironde*, dans son éditorial, avait conclu que Mac-Mahon n'avait le choix désormais qu'entre deux voies : dictature ou démission.

L'enterrement de Thiers est donc le prétexte à un triomphe des troupes républicaines, gambettistes et modérés unis derrière celui dont on oubliait les penchants orléanistes de jadis. La récupération de l'évènement est trop évidente pour ne pas sauter aux yeux. De son côté, Druilhet-Lafargue fait le choix du silence. Il prend soin de ne pas faire la moindre allusion aux funérailles nationales de Thiers. Rien, pas une ligne : Thiers n'a jamais existé pour Druilhet, Mac-Mahon n'existe pas pour les républicains.

---

[466] *La Lanterne, journal politique quotidien*, première année, n° 142, lundi 10 novembre 1877, p. 1.
[467] *La Gironde*, n° 8398, lundi 10 septembre 1877, p. 1.

La Petite Gironde, petite sœur de *La Gironde*, journal au ton plus léger, au format différent (sur trois colonnes seulement), moins marqué politiquement, moins rébarbatif, moins engagé (en apparence), se chargeait, elle, pendant la visite du Maréchal, d'en rendre compte sur un ton neutre, sans prise de parti, sans allusions, sans attaques contre le duc de Magenta. Cette stratégie de fort engagement politique dans l'un, de neutralité apparente dans l'autre, rend presque plus incongru encore le comportement de Druilhet-Lafargue, qui semble attaquer un enfant sage qui ne songe pas à mal. Le publiciste qui en est du reste conscient, n'attaque que *La Gironde* exclusivement. *La Petite Gironde* montre cependant une maîtrise du double sens et de l'allusion qui fait merveille dans sa relation de la visite présidentielle à Bordeaux parue dans son édition du mercredi 12 septembre (n° 4999) :

> Le caractère particulier de notre population, sa nature expansive, sa vivacité méridionale, sa bonne humeur et son entrain ne pouvaient manquer non plus de donner à ses manifestations un cachet à part. M. de Mac-Mahon, qui ne connaissait encore que nos froids et graves concitoyens des villes du Nord, semblait frappé du contraste. Et, il faut en convenir, ceux qui avaient vu les réceptions de Bourges, d'Evreux et de Caen avaient peine, hier, à se dire que c'était toujours la même France, et le même esprit républicain. Les acclamations partaient, montaient ardentes, chaleureuses, vibrantes. Pendant trois longues heures depuis le moment où M. le Maréchal de Mac-Mahon, quittant les troupes et les députations officielles, a débouché sur le cours du XXX-Juillet, jusqu'à celui où il mettait pied à terre devant la Préfecture, après avoir parcouru les quartiers les plus divers, une acclamation immense, non-interrompue, renaissante à chacun de ses pas, s'élevait et planait pour ainsi dire sur la ville : « Vive la République ! vive la République ! »[468]

On ne manie pas mieux le double sens. Car sous le propos de dépeindre une scène de liesse populaire (et gasconne), le rédacteur glisse habilement le message fondamental du propos : ces fameux cris de « Vive la République ! » qui ont empoisonné le voyage du duc de Magenta partout où il a été. Quant aux acclamations « ardentes, chaleureuses, vibrantes », on peut supposer qu'elles ne se résumaient pas à un concert de félicitations à l'adresse du Maréchal, mais se composaient probablement de propos divers et sans doute parfois discordants. Les premières lignes, avec l'habituel propos ethnotypique sur la méridionalité et le caractère expansif et joyeux des populations du Midi, a-t-il conforté le père Mayan dans son idée de donner aux républicains bordelais un échantillon de « vivacité méridionale » ? Le chroniqueur n'en reste pas là :

> Ce n'étaient point des cris de guerre que ces vibrantes acclamations de : « Vive la République ! » qui s'élevaient hier sur le passage de M. le Maréchal. On voulait que M. de Mac-Mahon fût édifié sur les sentiments du peuple de Bordeaux ; mais l'accent n'était pas celui de la défiance : au contraire. Ou nous nous trompons fort, ou, cette fois, M. le maréchal de Mac-Mahon a entendu et compris. Il sait maintenant par quelles racines la République tient à la Nation ; il a pu mesurer la profondeur et l'intensité du sentiment républicain de la cité riche, laborieuse, élégante et sage entre toutes.[469]

Dans ce premier numéro, Druilhet commence par un texte déjà cité, dans lequel il se félicite d'avoir obtenu (des *récardeyres*, de qui d'autre ?) 1472 abonnements, ce qui lui a permis de payer le cautionnement et de lancer le journal. Il publie ensuite un compliment gascon destiné à Mac-Mahon. S'inscrivant dans la tradition bordelaise – et plus largement occitane, voire au-delà encore – d'accueillir dans l'idiome du pays les souverains, preuve au demeurant que Mac-Mahon est accueilli à Bordeaux selon une antique tradition monarchique, dont la mode était passée en 1877. Les *récardeyres* offrent à *Moussu lou Maréchal* (et pas

[468] *La Petite Gironde*, n° 4999, mercredi 12 octobre 1877, p. 1.
[469] *Ibid.*, p. 2.

Présidént) des fleurs en guise de bienvenue, accompagnées d'une petite harangue traditionnelle dans sa facture et ses formulations :

> *Emportats dount de Bourdeou, les sules flous daou soubeni et lous vus qué tous lous brabes gens han per bous !*
>
> [Emportez donc de Bordeaux les seules fleurs du souvenir et les vœux que tous les braves gens font pour vous !]

Druilhet enchaîne sur quelques considérations sur la venue de Mac-Mahon : prévue pour le samedi 8, l'entrée du président sera retardée de deux jours ; c'est donc lundi 10, jour de sortie du premier numéro, qu'elle aura lieu. Mayan déclare ensuite que certaines personnes sont dans l'intention d'accueillir leur président par des illuminations, et le pavoisement des maisons avec des drapeaux. Mais les républicains ont appelé au boycott des réjouissances :

> *Lous amics dé la République né boutran ni lémpiouns ni drapets, béléou ? Sount tant habituats à fa dé l'ouppousitioun, praoubes gouyats, qué sé la fount a eus tabé !*
>
> [Les amis de la République ne mettront ni lampions ni drapeaux, sans doute ? Ils sont si habitués à faire de l'opposition, pauvres garçons, qu'ils se la font à eux-même !]

Puis de railler les discours que le président va devoir subir à son arrivée. Le second article se demande *Que faou crida ?* (Que faut-il crier ?) « Vive le Maréchal » ou « Vive la République » ? Les républicains, on le sait, ont utilisé à cette occasion le cri de « Vive la République » (comme le rapporte la *Lanterne*) dans le but de marquer leur opposition à ce président de la République antirépublicain. Malicieusement, crier pour la République en présence de Mac-Mahon sonnait comme un affront. Mayan se moque de cette façon de faire, dépeignant l'attitude des ces républicains (dont les comités tiennent séance au cabaret, composés des maris alcooliques des *recardeyres*) comme le comble de la stupidité. Sous les rois on criait « Vive le roi » et pas « Vive la royauté », sous l'empire « Vive l'empereur » et pas « Vive l'empire ». C'est la vieille Calin qui lui donne l'explication :

> *…sount fachat que la République sie réprésentade per un maréchal de France, fa duc sur un champ de bataille ! Préférey, béléou, qué lur République sie répresentade per un Rabagas que s'esey milliounnaire, en ourganisant nous armades à Tours et à Bourdeou ?*
>
> [...ils sont fâchés que la République soit représentée par un maréchal de France, fait duc sur le champ de bataille ! Ils préfèreraient, sans doute, que leur République soit représentée par un Rabagas qui s'est fait millionnaire, en organisant nos armées à Tours et à Bordeaux ?]

Dans la rubrique *Peds et mésures* (Poids et mesures) Druilhet dénonce un système républicain inégalitaire et contraignant, qui n'a de réformateur que le nom, ainsi que la foi dans le progrès (technique) comme garant du bonheur des peuples, emblématique de la pensée positivisme républicaine gambettiste, qu'il qualifie de progrès *per tout chabira*, (pour tout « chavirer »). Selon Mayan, non seulement rien n'est mieux en République que du temps des rois, puisque l'on paie toujours la dîme (comprise ici dans le sens de toute forme d'imposition ressentie comme excessive et/ou arbitraire) dans le cadre d'uns fiscalité abusive, et que la pratique des prestations rappelle la corvée d'Ancien Régime. De fait, les prestations, abolies seulement au début du XX^{e} siècle, sont les dernières traces d'impositions en nature – en prestations de service en l'occurrence – à exister encore dans le système fiscal de la III^{e} République. Puis l'article glisse sur la fortune personnelle de Gambetta, supposé riche à millions, et de conclure que ces républicains, progressistes, remettant en cause l'ordre établi,

sont définitivement des tenants du « deux poids, deux mesures ». Druilhet attaque Gambetta sur un sujet très actuel et très douloureux pour le leader de l'opposition républicaine : les rapports de la Cour des Comptes, lui demandant justification de plusieurs fortes sommes, sur fond de rumeurs de fonds secrets, de millions mystérieusement disparus et jamais justifiés du temps où il était ministre de l'Intérieur, de même que les sommes ordonnancées par la commission d'armement à Tours et Bordeaux quand Gambetta, désormais ministre de la Défense, avait entamé un travail de réorganisation de l'armée. Au moment où Druilhet écrit ces lignes, Gambetta est la cible d'attaques violentes à ce sujet à la Chambre.

L'historiographie d'extrême-droite, encore bien des années après, développait ces accusations d'un Gambetta détourneur de fonds et enrichi malhonnêtement par ces moyens[470]. Druilhet se place également sur un terrain curieusement annonciateur d'un certain discours populiste : une proximité affichée avec les petites gens, un discours renvoyant dos à dos les gouvernants de quelque frange qu'ils soient, avec cette idée que tous, sans exception, sont des voleurs affameurs du petit peuple. Il s'appuie ainsi sur l'affaire de « M. Janvier », Eugène Janvier de la Motte (1823-1884), haut fonctionnaire, préfet de l'Eure, du Gard et du Morbihan et bonapartiste engagé. Accusé de détournement de fonds publics, faux en écriture mais aussi inquiété dans quelques affaires de mœurs, il fut finalement acquitté. Druilhet se pose en redresseur de torts universels ; du républicain Gambetta au bonapartiste Janvier de la Motte, le propos reste identique :

> *...acos lou praoube mounde qué pague toutjourn et, sur l'esquine daous payséns, ou coumme lous républicains lous noumment abec méspris, d'aous ruraous, lous morts dé hame daous bille né cargueran pas prou lous esquillots volats. An l'uil lous ruraous !*
>
> [...ce sont les pauvres gens qui paient toujours et, sur le dos des paysans, ou comme les républicains les nomment avec mépris, des ruraux, les morts de faim des villes ne chargeront pas encore longtemps les noix volées. Ils ont l'œil, les ruraux !]

La rubrique suivante (pp. 2 et 3) s'intitule *Las élétiouns déns la Girounde. Candidats engageats per coure lou « Steeple-chase » élétoral* (Les élections dans la Gironde. Candidats engagés pour courir le *steeple-chase* électoral). Chaque candidat est affublé d'une couleur, suivant ses sympathies supposées à droite ou à gauche, mais aussi son niveau d'engagement, imitant ainsi la liste des casaques des jockeys (chacun, au sens propre, arborant ses couleurs). Le comte de Lur-Saluces, candidat républicain de la 4e circonscription de Bordeaux, est ainsi qualifié de *rousat* (rosé), tout comme Alexandre Léon (Bazas) et Trarieux (Lesparre). Certains sont *panachat* (panaché). Et toujours à la fin de la liste, claquant comme une devise : *A chacun, direy soun fait !* (à chacun, je dirai son fait !)

Puis suivent les faits divers, répartis en deux rubriques (p. 4) : *La Sémane* (La Semaine), regroupant divers faits divers de Bordeaux (accidents, agressions, noyades...) et *Courrespoundénce* (Correspondance), se présentant sous la forme de brèves émanant de toutes les parties du département (Latresne, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Le Porge, Preignac, Coutras, Le Vigean à Eysines, Lacanau...) à la façon de correspondants locaux. Le but est-il de faire croire que la *Cadichoune* est au cœur d'un abondant réseau de relais à travers les villes et villages ? Les échos indiqués sont-ils authentiques ? Il ne s'agit, en tous cas, que d'annonces de révocations de maires et dissolutions de conseils municipaux par le gouvernement de l'Ordre Moral, qui est passé à la postérité pour sa virtuosité dans ce genre d'exercice.

[470] Voir l'ouvrage *Gambetta et la défense nationale*, des colonels Delebecque et Larpent, deux officiers supérieurs proches d'Action Française, paru en 1914.

Enfin, la p. 5 présente une rubrique *Sciénces, Belles-Lettres et Arts* qui présente un long poème en français, signé Jobard, *L'Égalité*, qui est, on s'en doute, une charge contre la notion même d'égalité entre les hommes. Ce principe ne serait pas naturel, et la Nature se charge de rémédier aux velléités égalitaires entre les espèces, puisque « Sans les taillis, le gazon grandirait / La mousse aussi s'élèverait / Car devant les lois générales / Toutes les plantes sont égales ».

Suivent *Lous cancans* – et le retour de l'occitan – pour une scène de mœurs (en apparence) apolitique, et enfin *Lous Théâtres*, rubrique de spectacles (en occitan aussi), le tout s'achevant par la signature du *Direttur-gérant* « Lafargue ».

Élément propre à la *Cadichoune*, suivent en bas de page six encarts publicitaires. Tous trois en occitan, ils vantent l'*Imprimerie accélérade* de Carthé fils, 36 cours de l'Intendance à Bordeaux, la *Béritable liqur Sint-Émilioun, La Cadichounne* elle-même (avec deux *n*), les *Countes Balzatois* de Chapelot, l'imprimerie Cadoret, la *Gazette daous Campagnes* de Louis Hervé, et enfin les œuvres complètes de l'éternel Verdié, *14^{e} édition*, précise-t-on vendues *un escut* (cinq francs) pièce par le libraire-éditeur Marcelin Lacoste, reprise de l'édition Crugy. Au passage, cet élément nous confirme si besoin était que le boulanger rimeur, cinquante-sept ans après sa mort, demeure un des incontournables de l'édition bordelaise.

Enfin, commence à partir de ce numéro, en deuxième page, *Lou curt daous praoubes*, (Le cœur des pauvres), roman-feuilleton signé Suzanne Blanc dite Mayan, déjà citée. D'esprit réaliste et misérabiliste, la scène d'exposition de ce premier épisode nous montre le martyre d'un enfant, orphelin de mère, battu à mort par son père, ivrogne infâme qui a déjà provoqué le décès prématuré de sa propre mère, puis de son épouse. L'enfant est recueilli inconscient par de fortes *recardeyres* bordelaises (la scène se passe rue de la Tour-de-Gassies, près de l'église Saint Pierre, dans le vieux Bordeaux) qui rossent l'ivrogne et tentent de sauver l'innocent. Le roman, deuxième de ce genre après le *Caoufrès* de Blanc, est entièrement rédigé en occitan.

Nous sautons directement du n° 1 au 3 qui paraît douze jours après, le samedi 22 septembre. Le décompte final des numéros du journal semble montrer qu'il ne s'agit que d'une erreur d'impression, comme on en trouve dans presque tous les journaux à l'époque. Le 22 septembre, c'est le lendemain de la parution du décret convoquant les électeurs à se rendre aux urnes pour le 14 octobre. C'est également la veille de l'arrêté de révocation du maire républicain de Caudéran, Jourdan, dont on sait qu'il sera remplacé arbitrairement par Druilhet-Lafargue. Le rédacteur commence par des *abis impourtants* (avis importants) :

> *Qué lous coullaboraturs ou courrespoundénts qui né saben pas escriri lou patois ne sin pas embarassats ; qu'escriben én francès ; traduiran aci... mé pas lous bers ! Rémercii las bounes ames, qui prennen 10, 20 et 50 abounnéménts, dé discha l'administratioun libre de lous réparti aou milliou daous interêts dé la proupagande.*
> *Per lous amics dé la CADICHOUNNE qué bolent la fa counèche chès ets, à la campagne, lous abounnéménts serant : 10 abounnéménts dé très mès, 15 lioubres ; 100 numérots per assagea : 5 lioubres.*
>
> [Que les collaborateurs ou correspondants qui ne savent pas écrire le patois ne soient pas embarrassés ; qu'ils écrivent en français ; nous traduirons ici... mais pas les vers ! Je remercie les bonnes âmes, qui prennent 10, 20 et 50 abonnements, de laisser l'administration libre de les répartir au mieux des intérêts de la propagande. Pour les amis de la *CADICHOUNNE* qui veulent la faire connaître chez eux, à la campagne, les abonnements seront : 10 abonnements de trois mois, 15 francs ; 100 numéros pour essayer : 5 francs.]

Mayan, rédacteur en chef officielle du journal, enchaîne sur un bilan des tirages du journal, déjà en pleine croissance puisque si la préparution a été tirée à 2000 exemplaires, le

n° 1 l'a été à 3000 et le n°2 déjà à 6000. Du coup, la généreuse rédactrice réduit les tarifs : deux sous au lieu de trois pour Bordeaux, trois au lieu de quatre pour le reste du département. Déjà 350 *amics* se sont inscrits dans le cas où la *Cadichoune* continuerait à paraître, rappelle Druilhet, et il faut 1200 abonnements à 6 francs pour faire vivre le journal. Donc, conclut Mayan : *fasets de la proupagande, tant que pourrets !!!* (faites de la publicité, tant que vous pourrez !!!) Et toujours la formule finale, comme une litanie :

> *Né boli pas tira la ficelle ;*
> *Né boli pas fa d'appels de founds ;*
> *Né boli pas mandia daous escuts per fa un praoube numérot.*
>
> [Je ne veux pas tirer la ficelle ;
> Je ne veux pas faire d'appels de fonds ;
> Je ne veux pas mendier des écus pour faire un pauvre numéro.]

La finalité de tout ce discours est de montrer la santé éblouissante de la *Cadichoune* : non seulement les contributions en occitan affluent au point qu'on ne sait qu'en faire, mais en outre les tirages ont été multipliés par trois depuis l'apparition du journal. Et toujours, cette fierté qui semble être un des traits du caractère de Druilhet : pas d'appel de fonds, et, faut-il sans doute comprendre, ne rien devoir à ce système républicain dévoyé. Seuls les dons des généreux lecteurs et les ventes feront vivre ce journal.

Le rédacteur présente ensuite un *Manifeste daou Présidént de la République*. En réalité, il s'agit d'affirmer que le président défendra la constitution républicaine contre les républicains. Le duc de Magenta appelle aussi à ne pas voter pour les « 363 », les signataires du Manifeste déjà cité. *NE BOTETS PAS PER ETS !* (NE VOTEZ PAS POUR EUX !) clame Druilhet-Mayan.

Ensuite paraît un texte étrange, *Las élétiouns dén la Girounde*, (Les élections dans la Gironde). Druilhet s'y met en scène lui-même, parmi les *candidats dé la veste*, candidats qui ont pris « une veste ». Il s'agit des élections législatives de février 1876, au cours desquelles Druilhet s'est présenté face à Gambetta lui-même, récoltant effectivement une solide correction. Druilhet s'y représente avec deux autres candidats battus : l'avocat Georges Méran, candidat « constitutionnel » à Blaye parrainé par le Comité républicain et la *Gironde*, et le Dr. Coignet. Il se définit lui-même comme *lou philousophe qué s'én mouquèbe* (le philosophe qui s'en moquait). Il se décrit humoristiquement ensuite, dans son duel face à Gambetta :

> *Lou petit Druilhet tournabe én touts séns, coumme la Reyne, aoutour d'un fou... furius qui l'a battut à plate couture ! Lous dus prémeys, sûrs dé lur trioumphe, baillèben daous counsoulatiouns aou darney doun la beste ère assurade !*
>
> [Le petit Druilhet tournait dans tous les sens comme la Reine, autour d'un fou... furieux qui l'a battu à plate couture ! Les deux premiers, sûrs de leur triomphe, apportaient des consolations au dernier dont la « veste » était assurée !]

Par la suite, *annuyt qué han ?* (aujourd'hui que font-ils ?) *Lou philousophe batifoulle abec la* Cadichounne, (Le philosophe batifolle avec la *Cadichounne*). Druilhet indique également que Méran *heyt, sériusément, soun* Courrier, (fait, sérieusement, son *Courrier*). Faut-il entendre par là que l'avocat soutenu par les républicains et battu par l'inamovible bonapartiste Dréolle contribue au *Courrier de la Gironde*, le journal conservateur de Crugy ?

Druilhet, comme Blanc mais dans un style radicalement différent, se met donc en scène et devient un de ses propres personnages. Que ce soit la mythique Mayan, narratrice et

auteur fictive du journal, ou *lou petit Druilhet*, avec la même ambiguïté sur la question de l'auteur, du narrateur ou de l'énonciateur. Qui est censé être l'auteur de la *Cadichoune* ? Druilhet-Lafargue ? Druilhet sous les traits de Mayan ? La « véritable » Mayan ? Qui est narrateur des entrefilets, des éditoriaux ? Et quand ce narrateur place *lou petit Druilhet* sous sa plume, qui est l'énonciateur ? Est-ce Druilhet-Mayan en une seule personne qui se met lui-même en scène, Druilhet-Mayan qui regarde le candidat Druilhet comme un personnage autre, Mayan (celle du « mythe ») qui regarde Druilhet, par ailleurs rédacteur du journal ? Le botaniste entretient sciemment cette ambiguïté.

L'article *Opportunisme et opportunistes* (annexe 3, doc. 2) n'est pas sans rappeler les textes politiques de Théodore Blanc. Une *recardeyre*, dont le commerce semble assez florissant pour lui permettre d'avoir acheté *une pichoune campagne* [...] *proche dé Caoudéran* (une petite maison de campagne près de Caudéran), rapporte le dialogue de son mari Jacoutin avec son frère, Cadichot, *qu'es un pec e presque un innoucent* (qui est un idiot et presque un débile mental) et présente *mey de pédouils que d'ideye* (plus de poux que d'idées). L'organisation du texte obéit à un schéma maintes fois rencontré chez le typographe de *La Gironde* : deux paysans échangent des vues, l'un défend un système politique, l'autre lui oppose une résistance purement formelle de faire-valoir. Sauf qu'ici, Cadichot, qui est prêt à se laisser tenter par le fait de voter pour les partisans de Gambetta, vu que celui-ci

> *...n'ès pas tant méchant, annuyt, qué l'ère en 1871 ; m'an dichut qu'ère, adhare, un* ofortuniste.
>
> […n'est pas si méchant, maintenant, qu'il l'était en 1871 ; on m'a dit qu'il était, maintenant, un *ofortuniste*.]

La vigoureuse *recardeyre* s'interpose et envoie vertement promener l'idiot (*Teyse-ti innoucent !* [...] *né counèches pas sulemént ta man dreyte dé ta gaouche, et bos parla politique ?* (Tais-toi donc, idiot ! [...] tu ne reconnais même pas ta main droite de ta gauche, et tu veux parler politique ?) et se lance dans une explication méthodique – très « Théodore Blanc » dans la formulation – en ayant eu soin de tenir l'idiot à l'écart (*aco pas per tu que boli parla et damores tranquille oun té truquerey*, ce n'est pas pour toi que je veux parler, et reste tranquille ou je te frapperai). Les républicains de 1871, *qué sé diden lous bérays démocrates* (qui se disent les vrais démocrates) n'ont jamais pensé qu'à supprimer l'«infâme capital », comprendre surimposer les honnêtes travailleurs pour donner l'argent durement gagné *aous galapians qué né saben ré fa* (aux vauriens qui ne savent rien faire), et à *barra las agleyses* (fermer les églises) au nom de la laïcité, pour empêcher les chrétiens d'exercer librement leur culte. Mais la Bordelaise renvoie aussi à la face de Gambetta qu'il était de ceux qui disaient que *fallèbe pas mey dé sourdats, mes sulément daous gardes nationales* (il ne fallait plus de soldats, mais seulement des gardes nationaux), allusion claire à la création de la Garde Nationale Mobile, de la gestion calamiteuse de la guerre par un Gambetta bombardé sans expérience ministre de la Guerre, et finalement d'une défaite humiliante et ruineuse dont Rabagas est le grand responsable. La *recardeyre*, redevenue mère et épouse, rappelle ensuite à son homme la douleur de la perte de leur fils, Marcelin, et de la consolation que furent la prière et la spiritualité en cette circonstance. De même, quand leur aîné Cadiche a réussi à guérir de la typhoïde, les prières que les deux parents ont adressées à Dieu. Et les républicains, ces sans-Dieu, veulent fermer les églises et s'en prendre aux ministres de Dieu... Le malheureux Jacoutin pleure en se remémorant son fils défunt, mais il ne comprend toujours rien. L'article s'interrompt peu après, tandis que sa femme se lance dans de nouvelles explications : la suite au prochain numéro, autre habitude de Théodore Blanc.

La rubrique *Un Mystère de la bie réelle* raconte un sinistre fait divers : le suicide d'un ouvrier du nom de Ginet, qui travaillait chez un *fabricant dé manches dé gineste* (fabricant de manches à balai), est renvoyé suite à une dispute avec son patron qui le traduit de plus en justice. Chômage, travail dur à la maison, aidé par les siens... Mais après une manille, il écrit à son patron que *ère et qui lou boutabe à la Chartruse* (c'était lui qui le mettait à la Chartreuse), et il se pend. Mayan achève laconiquement le récit de cette anecdote sur l'ambiguïté d'une phrase incitant à ne pas trop creuser l'affaire :

> *Né podi et né débi pas assagea, annuyt, de l'éclarci, abec lou témps, lou harey.*
>
> [Je ne peux ni ne veux essayer, aujourd'hui, de l'éclaircir, avec le temps, je le ferai.]

Cette rubrique forme binôme avec la suivante, la *Tribune dé la Caritat* (Tribune de la Charité), où Mayan expose la nécessité pour les *moussus* (les gens aisés) d'aider les familles dans le besoin. Cette thématique de la charité publique n'est pas sans évoquer Jasmin, le coiffeur poète agenais qui avait mis cette pratique au cœur de sa vie et de son action. Théodore Blanc, dans son allégorie de la « langue gasconne » parue dans le *Raouzelet* six ans plus tôt, avait lui aussi évoqué cet aspect de la mission dévolue à la figure féminine occitanophone, allégorie de la mère ou de la « langue » personnifiée. Là encore, c'est vraisemblablement du côté de Jasmin qu'il faut chercher l'origine de cette idée, qui revient régulièrement sous la plume des auteurs occitanophones du Bordelais, quel que soit leur bord politique. Politique, en tous cas, Druilhet le reste quand il proclame, bravache :

> *Blaguets, blaguets, o démoucrates, sur la fraternitat républicaine ! Boste fraternitat n'inguera pas aou pé de la caritat de la boune espiceyre que counnèche et qui baille, én cachette, la soupe aous malhurus affamats qui n'an ni pan ni travail et qui an hounte de mendia.*
>
> [Blagassez, blagassez, Ô démocrates, sur la fraternité républicaine ! Votre fraternité n'arrivera pas à la cheville de la charité de la bonne épicière que je connais et qui donne, en cachette, la soupe aux malheureux affamés qui n'ont ni pain ni travail et qui ont honte de mendier.]

Les pauvres honteux, comme on les appelait sous l'Ancien Régime, qui ont la pudeur de dissimuler leur misère plutôt que de vivre de la charité publique, sont opposés par Mayan-Druilhet aux *galapians*, profiteurs fainéants que les républicains engraissent avec l'argent de ceux qui travaillent. Nous avons ici une des idées directrices des opposants à la République de cette époque, et un thème récurrent chez Druilhet-Lafargue.

Suit *La Sémane* avec ses faits divers, et quelques persiflages sur l'armateur, républicain libéral et proche de la maison Gounouilhou Alexandre Léon. C'est également à partir de ce numéro que Druilhet fait paraître en feuilleton, l'*Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux* de Guillaume Dador. La rubrique *Lous Cancans* est entièrement vouée à l'exposé sociolinguistique déjà cité, reprenant le tableau de Du Peyrat de 1861. Aussitôt après, nous trouvons un huitain en alexandrins, toujours en occitan, signé Mélie et attaquant les *démoucrates* et les renvoyant au *sinistre coustet daou dottur Guilloutin* (sinistre couteau du docteur Guillotin), développant un discours habituel à l'opposition antirépublicaine, selon laquelle les républicains se réclamant des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et de l'héritage de la Révolution française seraient en réalité les héritiers de la Terreur et de son inévitable guillotine. Avant de conclure sur la rubrique *Lous Théâtres*, une note fait la publicité d'une brochure du pittoresque roi d'Araucanie et de Patagonie Antoine de Tounens (1825-1878), alors destitué de son royaume sud-américain (qu'il cherchait encore un an plus tôt à reconquérir) : rapatrié malade à Tourtoirac en Dordogne, il y décède six mois plus tard.

Cette brochure, *L'Araucanie,* est bien réelle. Sa fiche sur le site de la BnF précise qu'il s'agit d'une

> Notice offerte aux souscripteurs de l'oeuvre de Tounens. – On trouve en appendice une biographie de l'auteur, extraite de "La Guienne" du 6 mars 1877, et signée : "A. Pépin d'Escurac", ainsi qu'une liste des souscripteurs.[471]

Publiée à Bordeaux, chez Féret, cette ultime trace du royaume fantoche de l'ancien avoué périgourdin semble émaner des milieux conservateurs royalistes bordelais, puisque le journal *La Guienne* y est cité. Elle est en outre dédiée au riche propriétaire médocain Pépin d'Escurac dont il sera question plus loin. Rien d'étonnant à ce que la *Cadichoune*, via son chroniqueur (sa chroniqueuse) qui signe *Clémence Isaure* chante les louanges et semble prendre réellement au sérieux

> *...aquet Rey dount, déns lou témps, boucop an ri daou royaume et dount, annuyt, lous récits patrioutiques et touchants fan ploura.*
>
> [...ce Roi dont, dans le temps, beaucoup ont ri du royaume et dont, aujourd'hui, les récits patriotiques et touchants font pleurer.]

Le n° 4 paraît samedi 29 septembre, juste une semaine après. Le rythme hebdomadaire semble définitivement adopté. Druilhet-Lafargue est à la tête de la commune de Caudéran depuis quatre jours. Exactement à quinze jours du premier tour de scrutin (prévu le 14 octobre), la tension monte d'un cran. Le père Mayan entame le numéro par un éditorial au vitriol : *Perqué* La Cadichounne *n'est pas l'amic daus Rabagas et aoutes acabayres* (Pourquoi *La Cadichounne* n'est pas l'amie des Rabagas et autres dilapidateurs). Filant la métaphore de la fable du corbeau et du renard, Druilhet compare les mensonges des gambettiste et l'argent qu'ils gaspillent au fromage que le renard dérobe par ruse au corbeau, ici le peuple berné et bafoué. La fin est du pur Druilhet-Lafargue, galvanisé par ses succès politiques :

> *Nou, ne podi pas esta républicaine abec lous Rabagas et lous bavarts d'aou même acabit, parsoqué aymy lou puple, l'oubrey et lou trabaillur houneste. Nou, ne suy pas républicaine parsoqué ne saby pas menti aou praoubes gens et ne saby pas lou berna dé proumesses. Saby mey fa que dide.*
>
> [Non, je ne peux pas être républicaine avec les Rabagas et les bavards du même acabit, parce que j'aime le peuple, l'ouvrier et le travailleur honnête. Non, je ne suis pas républicaine parce que je ne sais pas mentir aux pauvres gens et je ne sais pas les berner de promesses. Je sais mieux faire que dire.]

Suit une *Prouclamatioun dé la* Cadichounne, sous une gravure du plus pur esprit républicain, drapeaux, lauriers, coq gaulois et phylactère portant « Vive la République ». Sans grande originalité, et avec le style emphatique de l'époque, le père Mayan y appelle les électeurs à voter pour le Maréchal et non pas pour les Gambetta et Grévy. Le publiciste rappelle les valeurs essentielles : Dieu, la famille, la protection que tout mari doit à sa femme (les femmes ne peuvent pas voter) ; celle-ci doit l'inciter à choisir le candidat qui garantit la morale chrétienne, la famille et qui agit au lieu de parler. Suit un rappel des candidats Mac-Mahoniens en Gironde, puis un autre texte d'appel aux voix ouvrières (*Aous oubreys et aous trabaillurs*, aux ouvriers et aux travailleurs) toujours sur le même thème :

[471] BnF, catalogue général, notice n° FRBNF36584965.

Si bolen lous ayda a fa lurs affas, botets per ets ; si bolen fa las bostes botets per lous amics de Mac-Mahoun.

[Si l'on veut les aider (les républicains) à faire leurs affaires, votez pour eux ; si l'on veut faire les vôtres, votez pour les amis de Mac-Mahon.]

Puis apparaît un des premiers textes « locaux », présentant une variante spécifique d'occitan propre à une partie du pays girondin, en l'occurrence un texte en « patois libournais » signé *CADICHE* suivi de la mention déjà évoquée *Per aoutorisa moun hôme : Femme CADICHE.* Il faut comprendre ici que le texte est rédigé dans le sous-dialecte gascon du pays libournais, qui présente globalement toutes les caractéristiques du gascon bordelais *pishadèir* qui est l'idiome de base du journal, mais avec quelques traits phonologiques et lexicaux spécifiques qui en font un parler gascon de transition avec le domaine proche languedocien du Périgord bergeracois voisin. Nous noterons pour mémoire l'article défini pluriel commun au masculin et au féminin *les* qui se réalise avec un passage du /s/ final à un iod, [lej], sauf en liaison où apparaît à la suite de ce iod un /z/ ligatif. Le gascon du Libournais voit en outre la disparition complète d'un des traits phonétiques propres au domaine gascon tout entier, le passage du /f/ latin à un /h/ plus ou moins fortement expiré (quoi que généralement presque totalement amuï en Bordelais), qui est ici totalement inexistant. Quelques traits moins évidents à la première lecture, comme l'emploi de certaines formes languedociennes de verbes conjugués (comme le verbe *faire*) ou la réalisation [ə] du groupe écrit (ue) qui aboutit généralement à [y] en Bordelais. Quelques éléments de lexique peuvent servir également de marqueurs à cette variante peu étudiée du parler gascon girondin.

Pour ce qui concerne le contenu, c'est là encore un texte qui s'inscrit dans une tradition de l'écrit politique de presse du XIX^{e} siècle tant en français qu'en langue minoritaire : le compte rendu d'une réunion ou d'un meeting électoral, censé être fait par un « naïf » qui a en réalité une opinion très précise sur la question, et qui dissimule mal son engagement politique (quand il cherche seulement à le dissimuler). Ici, il s'agit d'une réunion électorale tenue à Rauzan, plutôt un débat d'ailleurs, puisque les deux candidats rivaux pour la 1ère circonscription de Libourne sont en présence, chacun présentant après l'autre son programme. Commence par paraître le candidat républicain, l'avocat Roudier, député sortant. Ce républicain de gauche ne fait pas, on s'en doute aisément, grande impression au perspicace Cadiche, qui écrit pour la *Cadichoune.* Déjà, *n'es pas bet,* il n'est pas beau, mais le paysan est charitable et lui laisse quand même sa chance : *béleou* [...] *ne l'empache pas de bien parla* (peut-être que ça ne l'empêche pas de bien parler). L'orateur, quoi qu'avocat et ancien procureur de la République, n'est guère brillant :

Praoube diable, abebe l'air embarrassat, susabé a grosses gouttes, mes amits de sen Péy et jou n'an pas boulut l'y fa de pene.

[Pauvre diable, il avait l'air embarrassé, il suait à grosses gouttes, mes amis de Saint Pierre et moi n'avons pas voulu lui faire de peine.]

Monte en tribune le rival de Roudier, l'ancien préfet bonapartiste Pascal :

...ah ! mes amits ! quaou lapin ! Figura bous un homme de cinq pès cinq pouces, drey coumme un I, decorat ! At un parèy de moustaches, pourrien n'en fa un chignoun ; puey n'a pas l'air d'agé frit es eüys.

[...ah ! mes amis ! quel lapin ! Figurez-vous un homme de cinq pieds cinq pouces, droit comme un I, décoré ! Il a une paire de moustaches, on pourrait en faire un chignon ; et puis il n'a pas l'air d'avoir froid aux yeux.]

Malgré sa compassion, Cadiche est sans appel :

Si coumme aou crezy, es noummat desputat, co n'es pas des hommes coumme Moussu Roudier que lou faran trembla.

[Si comme je le crois, il est élu député, ce ne sont pas des hommes comme Monsieur Roudier qui le feront trembler.]

D'autant plus que Roudier a besoin d'un chaperon en meeting : c'est le pasteur Jules Steeg, qui l'accompagne partout *per parla à sa place*, (pour parler à sa place). Finalement, l'interlocuteur auquel Cadiche raconte tout cela, Pierrillot, se range à son avis :

As bien résoun, mé respoundit Pierrillot tabé farey coume tu, boterey per moussu Pascal.

[Tu as bien raison, me répondit Pierrillot, aussi ferai-je comme toi, je voterai pour monsieur Pascal.]

Le style rappelle de façon très nette beaucoup de dialogues du *Républicain landais*, et le style de Saint-Jean Tauziet, sans doute plus encore que celui de Théodore Blanc. Nous ignorons l'auteur de ces lignes. Les recherches entreprises dans la presse locale du Libournais n'ont permis à ce jour de localiser aucune contribution de ce type dans un journal local. La langue employée, néanmoins, présente bien les caractéristique de l'occitan libournais. Comme dans le cas du *Républicain landais*, nous sommes confrontés à l'interrogation : authentique collaborateur de terrain adressant à la rédaction bordelaise des dépêches rédigées dans le parler local, ou auteur maniant plusieurs variantes d'occitan, écrivant de Bordeaux même ? Dans le cas présent, l'on serait enclin à privilégier la première hypothèse, mais rien ne permet formellement de l'affirmer.

L'article *Opportunisme et opportunistes* se poursuit. On y voit la femme Jaccoutin développer une longue explication à son mari, toujours aussi lent à la détente, sur ce que signifie en français être un « opportuniste ». Elle compare les républicains successivement à une bande de voleurs qui attendent le moment opportun pour dévaliser une maison, à des assassins attendant l'occasion de poignarder leur victime par derrière, à un pique-assiette qui choisit qui parasiter les cuisines des environs. Mais heureusement, Mac-Mahon est là qui veille :

Mes coume les lur dischut Mac-Mahoun, ne sera pas mey opportun deman qu'anuyt qué lou qué an gagnat péniblement des escuts lou baillen aou feignants et aou acabayres ! Sera pas mey opportun déns tres ans que déns bin ou trénte qué lous praoubes frères qu'élèven per ré nostes gouyats sien chassats coume daous malfaiturs, que les egleyzes sien barrades et remplaçades per des cabarrets et que tout sie chabirrat ! Noun ! Noun !! tout aco deou este respectat et lous que bulent lé démouli pu tard, parcequ'an paou adhare d'aus gendarmes dé Mac-Mahon, soun encare mey méprisables que lous que bolen lé fa dé suite percéqué aquets an du moins lou courathe de lurs opiniouns et qué lous premeys soun daous lâches !

[Mais comme leur a dit Mac-Mahon, il ne sera pas plus opportun demain qu'aujourd'hui que ceux qui ont gagné péniblement de l'argent le donnent aux fainéants et aux dilapideurs ! Il ne sera pas plus opportun dans trois ans que dans vingt ou trente que les pauvres frères qui élèvent pour rien nos enfants soient chassés comme des malfaiteurs, que les églises soient fermées et remplacées par des cabarets et que tout soit mis sens dessus dessous ! Non ! Non !! tout ça doit être respecté et ceux qui veulent le démolir plus tard, parce qu'ils ont peur maintenant des gendarmes de Mac-Mahon, sont encore plus

> méprisables que ceux qui veulent le faire tout de suite, parce que ceux-là ont du moins le courage de leurs opinions et que les premiers sont des lâches !]

Jacoutin ne cherche même pas à contredire son éloquente femme : il ne donnera pas sa voix à un opportuniste.

L'article suivant présente encore une autre variante d'occitan de la Gironde : il est écrit en « patois bazadais », et daté de Bazas, le 22 septembre 1877. Le gascon bazadais, bien que se rattachant clairement à l'ensemble nord-gascon, présente des formes tant lexicales que phonologiques qui le rapprochent des parlers gascons plus méridionaux, des Landes grandes et petites, ainsi que de l'Armagnac. Un de ses traits représentatifs les plus évidents est la réalisation [w] du /v/ intervocalique, tout comme dans une partie importante du Médoc, dans la Grande-Lande et en Bigorre, alors qu'il est prononcé [β] dans le reste de la Gironde. Les formes verbales, du verbe *être* en particulier, sont aussi plus proches des formes gasconnes méridionales que de celles du Bordelais.

Le texte, intitulé *Lou Can hoou* (Le Chien fou) illustre un autre genre courant dans la presse politique de cette époque, particulièrement en occitan : la lettre de lecteur. Tel lecteur souhaite réagir à des propos, souligner une situation locale qu'il juge particulièrement représentative de la position que défend le journal auquel il s'adresse (il lui écrit donc pour le conforter), rarement le contraire. Ici, l'auteur, Cadette de Bidaouclam (qui est un homme, manifestement, malgré son *chafre*) se sert de l'image d'un chien enragé courant la campagne et semant la terreur parmi bêtes et gens, pour illustrer le danger que représentent les républicains. L'auteur raconte qu'au cri des gens, il s'est mêlé à la battue pour neutraliser ce chien enragé, menaçant tout le monde, et l'a finalement abattu. S'en retournant chez lui, il rencontre son voisin M. Dufourc, qui se moque de lui et le traite de *pec* (idiot), pour avoir sauté son déjeuner et s'être épuisé à poursuivre un chien qui ne le menaçait pas personnellement. Le paysan rétorque vertement :

> *...en perseguin aquet can hoou, ai heit moun débet ; bous, qu'ats aousit crida coumme jou et qu'ets damourat à taoule, n'ats pas heit lou boste. Me disetz que suy un pec ; bous respoundi qu'ets un égoïste. Bounsoire, moussu ; et se jamay boste cabale se nègue, ne me jiterai pas à l'aigue per la souba.*
>
> [...en poursuivant ce chien fou, j'ai fait mon devoir ; vous, qui avez entendu crier comme moi et qui êtes resté à table, vous n'avez pas fait le vôtre. Vous me dites que je suis un idiot ; je vous réponds que vous êtes un égoïste. Bonsoir, monsieur ; et si jamais votre jument se noie, je ne me jetterai pas à l'eau pour la sauver.]

Les paroles du paysan sont prémonitoires : la nuit suivante, c'est la maison de l'égoïste Dufourc qui prend feu. Aux cris de *Aou huc !* (Au feu !) l'homme court apporter son aide, malgré ses menaces, et cherche l'appui du voisinage. Mais Dufourc traînait une solide réputation d'égoïste, et puisqu'il a laissé tant de gens dans leurs problèmes, qu'il se débrouille désormais tout seul, rétorque Janti de Meinadoun, un paysan du voisinage. La maison sera ravagée par le sinistre. Ainsi, conclut l'homme, la *Cadichoune* et ceux qu'elle soutient sont aussi à la chasse d'un chien enragé qu'il faut abattre avant qu'il ne fasse trop de mal : ce chien enragé, ce sont les républicains. Déterminé, il est prêt à leur *hèse la casse, une casse à mort* (leur donner la chasse, une chasse à mort). Quant aux conservateurs qui ne se lancent pas dans la lutte acharnée contre ces gens, ils sont comme M. Dufourc : ce sont des lâches, et il ne faudra pas qu'ils se plaignent quand les républicains leur auront volé tous leurs biens. Il se termine en désignant les chefs républicains au moyen de *chafres* gascons :

> *...lou baroun de Court-d'Argent, lou coumte de la Bourse-Plate, lou marquis de Sare-Piastre, lou duc de Cruque-Ardits mey d'aoutes acabayres que lou praoube puple ne counech pas prou.*

[...le baron d'À-Court d'Argent, le comte de la Bourse-Place, le marquis de Range-Piastres, le duc de Croque-Liards et d'autres dilapidateurs que le pauvre peuple ne connaît pas assez.]

Le journal déroule ses rubriques : les faits divers et brèves de *La Semane,* la chronique de la *Tribune de la Caritat*, qui montre encore une fois que ce sont les gens riches, les conservateurs, les chrétiens, les religieux qui sont au véritable contact des pauvres honteux, ceux qui ne mendient pas et referment par devers eux leur détresse, et certainement pas les républicains.

Dans un poème en alexandrins qui paraît en page 4, Mayan en personne s'offre la tête du Dr Coignet, médecin et militant bonapartiste notoire de la rue Arnaud-Miqueu. L'homme n'aurait le temps de militer que parce qu'il n'a pas de patients dans son cabinet :

Faou moun boun cher amic, que loungtems la pratique
Aougé discha chès tu, moun boun Dottur Coignet,
Las sules iragnades ourna toun cabinet !
Acos pas amusant dé fa la médecine
Séns malaous ! Faou millou entra déns l'offecine
D'un journal quotidien dount lou but abouat
Es dé nous boumbarda Gras-Cadet députat !

[Il faut mon bon cher ami, que longtemps la clientèle
Ait laissé chez toi, mon bon Docteur Coignet,
Les seules araignées orner ton cabinet !
Ce n'est pas amusant de faire de la médecine
Sans malades ! Il vaut mieux entrer dans l'officine
D'un journal quotidien dont le but avoué
Est de nous bombarder Gras-Cadet député !]

Coignet est proche des journaux bordelais bonapartistes : *L'Union,* mais aussi *La Province.* Cet organe hautement politisé est financé par Nathaniel Johnston, un temps imprimé par Bissei (qui avait aussi imprimé le *Journal de Bordeaux*), et dont les dirigeants fondèrent l'Imprimerie Nouvelle qui absorba l'ancienne maison conservatrice de Coderc, Dégreteau et Poujol. Mayan cite aussi *Le Moniteur de Bordeaux,* autre journal imprimé par Crugy.

Le numéro s'achève avec la chronique des théâtres, et deux avis déjà parus précédemment (les contributeurs peuvent envoyer leur travail en français à la rédaction, on s'occupera de le traduire en gascon, sauf les vers, et le même bilan des tirages, triomphant, même si l'on constate que le n° 3 a été tiré à moitié moins d'exemplaires que le n° 2). Dans ce numéro, le roman-feuilleton *Lou cur daous praoubes* et la grammaire bordelaise de Dador se poursuivent.

Dans le n° 5, paru le samedi 6 octobre (annexe 3, doc. 3), Druilhet prend une autre dimension et gagne ses galons de « puncheur », méritant le surnom du « petit lutteur courageux » que lui a attribué Berthaud. En première page, Druilhet dévoile son projet le plus ambitieux jusqu'alors : après une énième publication de la liste des candidats de Mac-Mahon, il propose celle des candidats républicain. Chaque nom s'accompagne d'une épigramme, d'une petite chanson méchante et persifleuse à souhait, le tout en gascon comme il se doit... Il semble que Druilhet-Lafargue se soit inspiré des méthodes et de l'esprit de Gilbert-Martin, du *Don-Quichotte,* qui à cette même période, quelques jours avant, a fait paraître une série de petits portraits rimés de candidats réactionnaires, que *La Gironde* du dimanche 7 octobre s'est amusée à reproduire. Mais rien de comparable entre ces petites égratignures facétieuses sans

méchanceté et les coups de tromblon du père Mayan, qui allie attaques à la personne, insultes et moqueries méchantes sans dédaigner les pires coups bas.

Certains sont signés de Mayan lui-même, d'autres de la femme Jacoutin dont on sait qu'il s'agissait d'un collaborateur de Druilhet. On imagine l'amusement des Bordelais, banlieusards et ruraux d'autour de la ville, parmi lesquels vivaient encore un nombre important d'occitanophones, découvrant les facéties du très sérieux secrétaire de la Société Linnéenne, composées sur des airs populaires et connus de tous (celui destiné à Lur-Saluces, une des « têtes de turc » favorites de Druilhet, se chante sur l'air de *La mère Michel*). Personne n'est épargné, ni Simiot : *A tes grans oraturs, Ô Frantce, Ô ma patrie / Faou ajouta lou noum d'aquet biel encroutat* (À tes grands orateurs, Ô France, Ô ma partie / Il faut ajouter le nom de ce viel encroûté), ni Louis Mie : *Mais, deycham là la croute, et parlam dounc dé Mie / Cos moins dur, mès cos ha méchante digestiou* (Mais laissons-là la croûte et parlons donc de Mie / C'est moins dur, mais ça fait mauvaise digestion). Dupouy, candidat dans la troisième circonscription de Bordeaux, n'est pas davantage épargné, attaqué sur sa santé fragile : *Mès, qu'ès aquet Moussu qué piaoule, tousse et souffle,/ Lou mus empaquettat et pareychan poussif ?* (Mais qui est ce Monsieur qui se plaint, tousse et souffle / Le visage empaqueté et paraissant poussif ?). Lur-Saluces, on l'a vu, a droit à une chanson plus longue, avec un timbre, dans lequel on le prie d'aller voir rue de Cheverus (siège de la *Gironde* et de la *Petite Gironde*) :

> *Annets, citoyen LUR, annets bous counsoula / Ruye de Cheberus oun an cabrioula / Abeque Trarieux, Alexandre Léoun ! / Per nous botram touts per Moussu CARAYOUN*.
>
> [Allez, citoyen LUR, allez vous consoler / Rue de Cheverus où l'on a cabriolé / Avec Trarieux, Alexandre Léon ! / Pour nous, nous voterons tous pour Monsieur CARAYON.]

Ludovic Trarieux (1840-1904), futur fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et Alexandre Léon sont les candidats républicains des circonscriptions de Lesparre et Bazas. Suivent les deux candidats républicains du Libournais, et d'abord l'avocat Roudier, daubé pour son manque d'éloquence : *Qué tient dounc déns sa man, qué tourne et qué retourne / L'abéts touts débinat ? ... Co lou famus papey ! / Lou papey ! Lou papey ! qué remplace sa lengue !* (Que tient-il donc dans sa main, qu'il tourne et qu'il retourne / L'avez-vous deviné ?... C'est le fameux papier ! / Le papier ! Le papier ! qui remplace sa langue !). Et enfin Lalanne : *Botera per Lalanne, aquet qui lou boudrat ; Per jo, préferey mey dé bota per un ase !* (Votera pour Lalanne, celui qui le voudra ; Pour moi, j'aimerais mieux voter pour un âne !). Ce même Lalanne est décidément bien violemment attaqué par la presse conservatrice, lui que le *Journal de Bordeaux* qualifiait peu avant de

> …candidat de la Révolution, toute gonflée du socialisme niveleur, destructeur, et ami de M. Gambetta[472].

Puis les mêmes candidats sont remis en scène pour une souscription bouffonne, *per souteni lous milliounnaires qui sount lous candidats républicains* (pour soutenir les millionnaires qui sont les candidats républicains). Druilhet ricane, attaque, injurie, avec la méchanceté d'un enfant et la précision d'un boxeur, tant ses coups visent les endroits qui font mal. Après les candidats, c'est *La Gironde*, en tant que journal, qui est agressé de front :

[472] *Journal de Bordeaux*, n°6282, vendredi 28 septembre 1877, p. 1.

Ma bieille mémé la Girounde *n'est pas toutjourn hounneste per sa praoubette refille la* Cadichounne, *mais aco lé li ha ré, car ès bounne bounne ! Annuyt la praoube bieille – que radote soubent,– ès un petit « embarrassade ». Per l'obligea bay bouta aci* – et per rè, – *las announces ou réclames suibentes :*

[Ma vieille mémé la *Gironde* n'est pas toujours honnête per sa pauvre petite–fille la *Cadichounne,* mais ça ne lui fait rien, car elle est bonne, bonne ! Aujourd'hui la pauvre vieille – qui radote souvent – est un peu « embarrassée ». Pour l'obliger elle va mettre ici – *et pour rien* – les annonces ou réclames suivantes :]

Dupouy est ainsi *milliounnaire et abare*, Lur-Saluces *abare et milliounnaire,* Trarieux, *riche abare aboucat* et Léon *milliounnaire, proupriétaire, capitaliste et tout !!! surtout abare.*

Le ton ne laisse pas de place au doute. Les attaques visent la personne. Le style très personnel consiste en une sorte de jubilation méchante et grinçante. Druilhet, à huit jours du scrutin, est entré en campagne. Le roman-feuilleton ainsi que la grammaire de Dador ont disparu. L'espace du journal tout entier est dévolu à l'affrontement.

Il est difficile de relever toutes les attaques, saillies et moqueries que Druilhet réserve à *La Gironde* et à son rédacteur en page 2 : elle n'est composée que de petites épigrammes. Elles se présentent comme des petites annonces parodiques et burlesques. Ici, on annonce *La Girounde, coudine electorale seriuse* (*La Gironde*, cuisine électorale sérieuse), où l'on vent *candidats brays ou pas brays, blagurs, claqurs, interrupturs, manifestants per ou countre ! Lou tout sérius et pas défréchit* (candidats vrais ou pas vrais, blagueurs, claqueures, interrupteurs, manifestants pour ou contre ! Le tout sérieux et pas défraîchi). Plus loin, on demande du monde pour soutenir Roudier, *a meytat crebat* (à moitié crevé), les conditions sont précisées, toutes plus burlesques les unes que les autres, avec des primes telles que

1- Crida se fa entende d'aous citouyens Lur-Saluces ou Barkaousen, qué souts sourts coume daous pots (prime d'un escut ; 2- Crida à fende las bitres (prime de 40 sos)...

[1- Crier à se faire entendre des citoyens Lur-Saluces ou Barkhausen, qui sont sourds comme des pots (prime d'un écu) ; 2- Crier à fendre les vitres (prime de 40 sous)...]

Bien entendu, en utilisant cette moquerie au lance-flammes, ces cascades de sarcasmes, de diffamations, Druilhet-Lafargue semble appliquer son intention affichée dès la pré-parution de son journal : mettre les rieurs de son côté. *La Gironde* est moquée à la fois pour ses prétentions au sérieux (sans doute en raison du fait que le journal fait alors partie des plus gros tirages de France, et s'est imposé comme une référence), mais aussi pour sa « cuisine politique », comprendre le rôle, déjà évoqué, qu'elle joue dans les élections en appuyant de tout son poids les candidats républicains, ainsi que sa proximité avec certains d'entre eux, et non des moindres, comme Gambetta, ou jadis Jules Simon. *La Gironde* et *La Petite Gironde* traitent Druilhet par le mépris, se livrent, avec la complicité du *Don-Quichotte*, au petit jeu de l'épigramme moqueuse, mais effectivement affichent dans cette campagne d'une violence inouïe un sérieux, une impassibilité qui tranche avec les grimaces rigolardes de Druilhet-Mayan qui, content d'avoir trouvé son terrain d'expression, en rajoute à la première occasion venue. Mais d'autres aspects sont ici brocardés : les républicains se réclament des valeurs de fraternité et de solidarité, mais ils sont richissimes et puissants. Seuls les chrétiens authentiques (donc réactionnaires) agissent vraiment pour les populations. Les candidats sont aussi un à un daubés : Roudier pour ses difficultés d'élocution, par exemple. Lur-Saluces l'est pour son âge (69 ans) et pour le décalage entre son engagement républicain, sa fortune et ses origines nobles :

Bente à l'amiable. Per caouse dé cessatioun d'aristoucratie, en dus lots, sauf réunion per lou ministère de la Girounde :
1- d'un biel titre de coumte ;
2- de la particule de ;
Lou tout apartenant à un citouyen que s'ès démoucratisat.
Boun marcat. Facilitats per pagua.

[Vente à l'amiable. Pour cause de cessation d'aristocratie, en deux lots, sauf réunion par le ministère de la *Gironde* :
1- d'un vieux titre de *comte* ;
2- de la particule *de* ;
Le tout appartenant à un citoyen qui s'est démocratisé.
Bon marché. Facilités de paiement.]

Ce décalage fait bien sûr les choux gras d'un journal comme le *Journal de Bordeaux* qui n'hésite pas à accuser Lur-Saluces d'agir « contre la vérité et ses propres convictions » en précisant que sa famille « gémit publiquement » de son attitude « et qu'elle-même vote contre lui ».[473]

Cette annonce est suivie d'une phrase curieuse, laissant entendre que Druilhet cherche bien la vengeance personnelle dans ces attaques :

Adare, mémé Girounde, *suy a méytat pagade. LA CADICHOUNNE*.

[Maintenant, mémé *Gironde*, je suis à moitié payée. LA CADICHOUNNE.]

Gounouilhou lui-même, pourtant habitué à rester discret par rapport à ses journaux, n'y échappe pas. C'est sur son appartenance à la franc-maçonnerie que le gérant de *La Gironde* est attaqué :

Lou dimèche 6 et lou dimèche 14 ottobre, lou F:. Gounouilhou fera la quête déns soun ayglise de Ste-Germaine per lous praoubes candidats récoummandats à la charitat daous bounes ames républicaines.

[Le dimanche 6 et le dimanche 14 octobre, le F:.Gounouilhou fera la quête dans son église de Ste-Germaine pour les pauvres candidats recommandés à la charité des bonnes âmes républicaines.]

Bien entendu, cette campagne fait écho à celle que mène *La Gironde* dans ses colonnes. Mais Druilhet fait ici l'effet de s'acharner, de déchaîner toute la violence de son rejet de ce qu'il perçoit comme un discours mensonger, des plans carriéristes et des stratégies de pouvoir et de domination.

Cet acharnement – qui dépasse tout ce que Théodore Blanc a pu faire, même contre sa tête de turc Pierre Bénéjat – ressort en particulier dans le *leitmotiv* du sérieux. Ainsi, les rédacteurs de *La Gironde* sont qualifiés à tel endroit de *Prouffesurs dé sérius* (professeurs de sérieux), qui donnent *brevet d'hômes sérius* (brevet d'hommes sérieux), toue en précisant que

La Girounde *(es lou noum dé lur assouciatioun) s'ès récoummandade per un passat girouettant que inspire la mey grande counfiantce.*

[La *Girounde* (c'est le nom de leur association) s'est recommandée par un passé girouettant qui inspire la plus grande confiance.]

[473] *Journal de Bordeaux*, n° 6297, samedi 13 octobre 1877, p. 2.

Il n'aura échappé à personne que le niveau de langue baisse d'autant que le degré d'acidité du propos augmente, phénomène d'affaiblissement de l'occitan de connivence qui semble avoir été observé en bien d'autres lieux des pays d'oc. Druilhet, capable d'un occitan bordelais certes « oral » (selon la conception d'Henri Meschonnic selon lequel l'«oral » peut être écrit, et se distingue pour cela du « parlé »), populaire, mais de bonne facture, sacrifie ici totalement lexique et syntaxe occitanes élémentaires pour que son propos aille droit au but : atteindre, faire mal, désarçonner, déstabiliser. Il est véritablement dans un propos politique, où l'occitan, langue du peuple, langue minorisée dans ses propres villes (comme Blanc lui-même le déplorait déjà sept ans plus tôt), renforce encore l'aspect sarcastique et moqueur.

Le journal se poursuit (p. 3) par un long article particulièrement acide sur l'emblême de la République. Alors que les conservateurs veulent garder pour emblème la « vaillante épée » du maréchal Mac-Mahon, les gambettistes proposent des symboles des temps révolutionnaires comme le bonnet phrygien, *coure emboyaben lous hômes et tabé les femmes, et lous maynatches à la guillotine* (quand on envoyait les hommes et aussi les femmes, et les enfants à la guillotine). La *Cadichounne*, désormais interlocutrice de la femme Jacoutin, narratrice de ce discours rapporté, propose un autre symbole pour les républicains : *la pastanague*, la carotte... Le sens se passe de commentaire. Les républicains useraient de la « carotte » pour tromper et berner les électeurs à qui ils font leurs promesses :

> *Debèben supprima l'octroi, –* carotte ! *L'an maintenut, l'an même aoûmenta et bolen barra las barrières per bexa lous countribuables. Debèben diminua lous impôts,* carotte ! – *Lous an triplat.*
>
> [Ils devaient supprimer l'octroi, – *carotte !* Ils l'ont maintenu, il l'ont même augmenté et ils veulent fermer les barrières pour vexer les contribuables. Ils devaient diminuer les impôts, *carotte !* – Ils les ont triplés.]

En conclusion, la femme Jacoutin invite chaque républicain à mettre à sa boutonnière *une belle pastanague bien routge, aco séra lou signe dé rallimen* (une belle carotte bien rouge, ce sera le signe de ralliement).

Suit un texte violemment anti-Gambetta, extrait du *Péril social,* opuscule anti-républicain paru en 1877 à Bordeaux chez la veuve Cadoret (l'imprimeur de la *Cadichoune*) et que Druilhet traduit complaisamment en gascon pour l'occasion. Signé du *citoyen Ch. F. Curtius,* cet opuscule exclusivement dédié à l'attaque personnelle contre l'ancien ministre de la Défense émane à l'évidence des milieux conservateurs les plus radicaux. Mayan-Druilhet, en plaçant délibérément dans ses colonnes ce texte extrêmement violent, indique son intention d'entrer dans une logique d'affrontement personnel avec Gambetta. Après, c'est un nouvel article en occitan libournais, dédié à la gloire de Pascal, l'ancien préfet et candidat bonapartiste du Libournais, puis *La Sémane* et ses brèves, où le faible nombre d'informations véritables essaie d'être compensé par un traitement un peu plus humoristique, un peu plus décalé, qui rappelle Blanc dans son *Raouzelet.*

Druilhet-Lafargue décoche ensuite une ultime flèche au journaliste Alber Geffroy, dit Trebla Yorffeg :

> *Sabets qu'aco és las TABLETTES de* Trebla Yorffeg ? *– Noun ?... Aco és la mey spirituelle salade daous cancans poulitiques ou aoutes que sount débitat, – sériusement – par les grandes et sériuses fuilles poulitiques quoutidiens et qué moussu Trébla Yorffeg (quaou noum ma praoube ! aco n'ès pas, bien surt, un noum dé chrétien) cous abeque un esprit delicat et fin...*
>
> [Vous savez ce que c'est les TABLETTES de *Trebla Yorffeg* ? – Non ? ...C'est la plus spirituelle salade des cancans politiques ou autres qui sont débités, – sérieusement – par les grandes et sérieuses feuilles

> politiques quotidiennes et que monsieur Trébla Yorffeg (quel nom ma pauvre ! ce n'est pas, bien sûr, un nom de chrétien) coud avec un esprit délicat et fin...]

Georges Bouchon nous apporte vraisemblablement la clé la plus importante pour comprendre ce summum de tension : après presque six mois de lutte acharnée, le duel opposant le préfet Jacques de Tracy (nommé fin mai) à Gustave Gounouilhou atteint son paroxysme[474]. Le nouveau préfet, aristocrate et fervent défenseur du régime de Mac-Mahon, a été, un actif bras armé monarchiste. Faute de pouvoir interdire formellement la vente publique des journaux républicains, le préfet avait tenté d'autres moyens :

> Il fit paraître le 14 juin 1877 une circulaire déclarant que les autorisations délivrées aux marchands de journaux seraient nulles et non avenues à dater du 21 juin, ajoutant *qu'un délai de huit jours serait imparti aux colporteurs pour obtenir le renouvellement des permissions antérieurement délivrées*. Les marchands étaient en même temps invités à fournir un extrait de leur casier judiciaire et un catalogue des écrits et journaux qu'ils veillaient colporter. C'était un court délai que celui d'une semaine pour se mettre en règle. Les marchands n'étaient pas tous du département ; il fallait du temps pour faire venir les casiers judiciaires. Quoi qu'il en soit, désireux de n'être pas pris au dépourvu et, comptant sur la promesse du préfet de statuer *le plus promptement possible*, ils firent, pour la plupart, régulièrement leur demande. A la veille du terme indiqué, ils affluèrent à la préfecture pour réclamer leur autorisation. Ils furent alors éconduits par des réponses évasives, du moins ceux qui avaient indiqué des journaux républicains sur les listes remises au préfet. Le tour était joué. En laissant expirer le délai fixé aux marchands, sans renouveler leurs permissions, on les avait, en fait, supprimés.[475]

Les républicains se retrouvent donc interdits de fait de vendre leurs journaux. Les kiosques restent fermés, les vendeurs publics au chômage. La *Gironde* ne se laisse pas impressionner :

> Pour ce qui nous concerne, nous en avons vu bien d'autres, et les violences de M. de Tracy, aussi impuissantes que celles des Pascal et des Bouville, nous inspirent le même dédain. Malgré le préfet, on lira la *Gironde*, on lira les journaux républicains, comme on a entendu le Parlement, comme on entendra ses membres pendant la période électorale. On peut mettre en branle gendarmes et commissaires, on peut agiter son grand sabre : la population girondine se contentera de hausser les épaules, en attendant patiemment le jour du scrutin. Et dans trois mois, une nouvelle cruelle leçon s'ajoutera à celle qu'il a reçue en 1876 dans les Bouches-du-Rhône.[476]

Propos prophétiques s'il en est, Tracy étant effectivement sur le point d'être battu aux législatives. En attendant, le préfet essaie tous les moyens possibles : il fait interdire aux colporteurs de vendre la *Gironde* sous peine de perdre leur autorisation, envoie les gendarmes chez les abonnés pour les interroger, fait arrêter les facteurs de la *Gironde* pour leur faire peur et les menacer de poursuites. Selon Bouchon, Tracy dépassa même les mesures répressives du Second Empire. Des maires interdirent aux facteurs de vendre la *Gironde* sur leur commune, des fonctionnaires des Postes furent révoqués, une circulaire d'Oscar Bardi de Fourtou, ministre de l'Intérieur et l'un des plus zélés antirépublicains de son temps, autorise la police à courir les cafés de Bordeaux pour y faire interdire la lecture publique des journaux républicains. Tracy va jusqu'à l'odieux quand il est capable, selon Bouchon et la *Gironde,*de retirer son autorisation de vente à une femme seule et misérable, la veuve Massieu, sous le prétexte qu'elle a vendu la *Gironde* et la *Petite Gironde.* Les républicains renvoient à

[474] Georges Bouchon, *op. cit.*, pp. 468-475.
[475] *Ibid.*, pp. 468-469.
[476] *La Gironde* n° 8321, samedi 23 juin 1877, p. 3

l'inflexible fonctionnaire la figure de son grand-père, Victor Destutt de Tracy (1781-1864), philanthrope, progressiste, proche de Lafayette.

Les juges rendent des verdicts contradictoires, sous les injonctions de Jacques de Tracy. Les libraires vendeurs de journaux républicains sont inquiétés. Tracy va plus loin dans le combat contre les principes de la République en arrachant les arbres de la Liberté plantés pendant la Révolution. Le préfet à déclaré la guerre à la *Gironde*, une guerre sans merci. Il tente de créer à Bordeaux une édition délocalisée du *Moniteur universel*, l'ancien *Journal officiel de l'Empire français* de Panckoucke, alors propriété de l'éditeur Édouard Dalloz, député monarchiste et fondateur de la maison d'édition éponyme. Le but est de doubler la *Gironde* sur ses terres, en demandant à tous les maires de Gironde de

> …lui transmettre chaque matin, avant midi, des informations sur tout ce qui se passerait dans leur commune. Le préfet se faisait ainsi le pourvoyeur officiel et gratuit de la chronique régionale du *Petit Moniteur de Bordeaux*[477].

Ulcéré, Gounouilhou finit le 22 juin par mettre en demeure le préfet de cesser ses persécutions et de laisser vendre la *Gironde* sur la voie publique, ainsi que de rendre leurs autorisations aux colporteurs. Sans réponse, Gounouilhou assigne le fonctionnaire en justice. Tracy déclara le tribunal incompétent à la juger sur ce cas, affirmant qu'il devait n'être traduit que devant le ministre de l'Intérieur. Le 23 juillet, Tracy est cité à comparaître devant le tribunal qui se reconnaît compétent pour

> …connaître de l'action formée par M. Gounouilhou contre M. de Tracy au sujet de l'exclusion formelle de la *Gironde* et de la *Petite Gironde* de la liste des journaux dont il avait autorisé le colportage, et du fait d'avoir biffé la *Gironde* et la *Petite Gironde* des catalogues sur lesquels les autorisations avaient été par lui délivrées[478]

mais incompétent sur la question du refus de statuer sur les demandes des colporteurs ayant la *Gironde* dans leur catalogue (qui accompagne la demande). Tracy réplique par un arrêté de conflit, et porte l'affaire devant le Conseil d'État, qui confirme l'arrêté préfectoral.

Entre ces démêlés, l'attitude de Tracy, qui révoque à son gré maires et élus (Druilhet-Lafargue en est le premier bénéficiaire à Caudéran), le rétablissement de la candidature « officielle » parrainée par le pouvoir, la récente visite de Mac-Mahon... le climat est délétère, et le contenu de la *Cadichoune* reflète cette situation. Tracy, lui-même candidat aux législatives (dans l'Allier), s'apprêtait du reste à quitter ses fonctions. Notons que plusieurs anciens préfets conservateurs étaient mobilisés comme candidats dans cette élection, comme Pascal à Libourne et M. de Bouville à Lesparre.

Le n° 6 (annexe 3, doc. 4) renoue avec l'habitude de la parution irrégulière du journal, puisqu'il sort quatre jours après le 5, le samedi 10 octobre. Cet aspect vient renforcer l'impression d'un journal de combat, publié pour la circonstance (les élections législatives, sénatoriales et départementales). Sans grande originalité, en première page s'égrènent les noms des candidats soutenus officiellement par le régime d'Ordre Moral. Puis suivent des textes rimés visant certains candidats républicains (le candidat de la circonscription de La Réole Dumoulin et Trarieux). Mais là, est-ce un signe, le français fait son apparition de façon plus présente. Autant la petite épigramme destinée à Dumoulin est en occitan, autant le long poème de la femme Jacoutin (sept strophes de huit octosyllabes) est entièrement en français. Suit un texte toujours inscrit dans la tradition du texte occitan de presse à visée électorale, *La*

[477] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 473.
[478] *Ibid.*, p. 474.

dette daou curt (La dette du cœur), qui bien que traitant du duel entre les deux candidats de la deuxième circonscription de Libourne, Lalanne et Decazes, n'est pas en « patois libournais » mais en gascon bordelais ordinaire. Le propos, rapporté par *la* Piarrille (comprendre, la femme du nommé Piarrille) raconte comment la brave femme, réactionnaire comme il se doit, incite son homme à voter non pas pour le républicain Lalanne, mais pour le duc Louis Decazes, vu que le ministre des Affaires Étrangères rend service aux plus faibles. Piarrille, ignorant et stupide, s'est laissé embobiner par un républicain, un certain *Moussu X, lou qui parlé lou milliou dé la coummune* (celui qui parle le mieux de la commune) qui veut l'inciter à voter pour Lalanne. Sa femme s'insurge :

> *Aquos pas, béléou, aquet digne hôme que t'a récebut polimen, coume soun égaou dens soun castét ? Et qu'a empechat noste gouyat d'ana d'armade ?*
>
> [N'est-ce pas, peut-être, ce digne homme qui t'a reçu poliment, comme son égal dans son château ? Et qui a empêché notre fils d'être appelé à l'armée ?]

Piarrillot tente bien de résister mollement (il ne faut pas penser qu'à soi, il faut voter dans l'intérêt commun) mais la maîtresse femme balaie l'argument : tout le monde dans la commune a eu un jour ou l'autre besoin du duc Decazes et il a toujours fait ce qu'il a pu pour tout le monde. Il s'agit en somme d'une reconnaissance du ventre davantage que d'un choix politique ou philosophique. Que Piarrillot tente un dernier argument pour élever le débat, et le ton monte aussitôt :

> *Teyse té ! mé feys suda abéque ta poulitique. Né coumprenes ré, pas mey qué jou à aquelles fariboles dount mé moquy coume dé ma preméyre camise.*
>
> [Tais-toi ! tu me fais suer avec ta politique. Tu ne comprends rien, pas plus que moi à ces fariboles dont je me moque comme de ma première chemise.]

L'homme ne résiste pas : il jettera *aou trabers daou huc* (dans le feu) les bulletins du candidat Lalanne et donnera sa voix au duc Decazes.

Dans *Lous manifeste daous bingt-naou* (Le manifeste des Vingt-neuf), Druilhet-Lafargue cite les noms des vingt-neuf soutiens de la candidature de Ludovic Trarieux, depuis peu bâtonnier de l'Ordre des avocats. Ces vingt-neuf noms sont exclusivement ceux de grands propriétaires de domaines viticoles bordelais, de négociants et de courtiers, accompagnés par quelques notables. Si l'on retrouve parmi eux quelques républicains engagés (Alexandre Léon, candidat dans la circonscription de Bazas), il semble évident que l'auteur cherche à montrer que c'est une conspiration des riches qui se noue autour du candidat Trarieux... De riches, mais dont plusieurs noms juifs ashkénazes forment un chapelet de patronymes aux sonorités germaniques qui permettent à Druilhet de glisser une allusion claire mais discrète :

> *Las coudineyres de touts aquets citouyens m'an dischut qué sount Francés lou crédi, lou crédi, mais an, touts, de las alliantces de famille, commerciales amicales prussiennes. Me suy infourmade et suy assurade, annuyt, qu'acos ès la béritat.*
>
> [Les cuisinières de tous ces citoyens m'ont dit qu'ils sont Français je le crois, je le crois, mais ils ont, tous, des alliances de famille, commerciales, amicales prussiennes. Je me suis informée et je suis assurée, aujourd'hui, que c'est la vérité.]

L'accusation de complot entre les milieux d'affaire et l'ennemi (la guerre de 1870 est encore très récente) annonce une tendance qui ne fera que s'accentuer jusqu'à la fin du siècle dans le discours de l'extrême-droite catholique, tout comme les attaques contre l'appartenance

à la franc-maçonnerie de telle ou telle personne (Gounouilhou lui-même, puis plus largement les républicains qui l'entourent, appelés *lous frays*, les frères). Dans le cas présent, Druilhet axe son texte sur l'idée que, ruinée, la *Gironde* et ses dirigeants, ne sont plus que *lous frays et lous amics en camises crassouses, aous mans rudes, aous bentres affamats* (les frères et les amis en chemises crasseuses, aux mains rudes, aux ventres affamés). Lalande, négociant et propriétaire, est désigné comme la « caution » financière des républicains, pris en otage par ses amis républicains, comme le fut jadis Amédée Larrieu :

> *Praoube Madame Lalande, praoubes meynatges ; acos fa dé la peine, bray ; y pensa sulémen ? acos fend l'âme ! Un si boun hôme ! Aougut lou cap chabirat per los renarts, aquet praoube courbeou ? n'ès pas étounnan ; a un si bet froumatge et, aoutour d'et, tout sounne crus !*
>
> [Pauvre Madame Lalande, pauvres enfants ; ça fait de la peine, pour sûr ; y penser seulement ? ça fend l'âme ! Un si bon homme ! Il a eu la tête chavirée par les renards, ce pauvre corbeau ? ce n'est pas étonnant ; il a un si beau fromage et, autour de lui, tout sonne creux !]

Les républicains, pauvres et avides, chercheraient donc l'appui des gens aisés issus du milieu du vin pour continuer à vivre :

> *Ah ! may dé Diou ! qu'ès huruse la bieille d'aquelles riches recrues. En abèben bien besouing ! Abouetz-lous, mémé* Girounde, *boste caisse ère un petit à sec ?*
>
> [Ah ! mère de Dieu ! qu'elle est heureuse la vieille de ces riches recrues. Ils en avaient bien besoin ! Avouez-le, mémé *Gironde*, votre caisse était un peu à sec ?]

Trarieux, que tous ces gens sont là pour soutenir et financer, devant l'étalage de sa compromission avec les milieux d'affaire vendus à l'ennemi, n'a droit qu'à un mélange de mépris et de pitié : *Praoube Trarieux, té plagni...* (Pauvre Trarieux, je te plains...)

Un autre dialogue en « patois libournais » suit cet article : les deux paysans Bernat et Cadichoun reprennent leur sempiternelle conversation sur qui doit-on élire, des candidats républicains ou des Mac-Mahoniens. Le texte, signé Pierrillotte *d'aou bourg de Pujaou,* est donc censé être rapporté par un observateur extérieur, qui ne prend pas part au dialogue. Nous nous rapprochons de la technique de Blanc, qui disait avoir entendu par hasard, en se promenant, le dialogue qu'il reproduisait. L'argument, cette fois, est simplifié (les élections approchent et il convient d'aller droit au but). Bernat est conservateur et soutient Pascal, Cadichoun, comme toujours, hésite, se laisserait bien tenter par les républicains et Roudier... Mais Bernat lui rappelle que ces républicains sont des ennemis du Maréchal, et qu'ils sont en outre des perturbateurs de l'ordre :

> *Cerque bien dens noste bilatje ley hommes que botent per Moussu Roudier y trouberas tous ley tapajurs, ley ibrougnes ley que jamey ne ban à la messe. Cerque, cerque, aou countrary, ley hommes què botent per Moussu Pascal n'y beyras que dey géns tranquilles.*
>
> [Cherche bien dans notre village les hommes qui votent pour Monsieur Roudier ; tu y trouveras tous les tapageurs, les ivrognes, ceux qui ne vont jamais à la messe. Cherche, cherche, au contraire, les hommes qui votent pour Monsieur Pascal, tu n'y verras que des gens tranquilles.]

Le texte suivant est le seul de tous ceux publiés dans la *Cadichoune* à ne pas être en occitan ou en français standard : il est rédigé en « patois de Coutras », donc en dialecte d'oïl saintongeais altéré, très pénétré d'influence occitane. Suzette, femme Ramoun, y raconte le pendant du dialogue du dessus, mettant en scène deux femmes du peuple, Franchette (qui vote réactionnaire) et Marianne, qui hésite. Il s'agit ici du duel entre les deux autres candidats du

Libournais, ceux de la deuxième circonscription, Lalanne et Decazes. Au final, Franchette n'a pas grand mal à convaincre sa commère de voter pour ce dernier.

Suit la curieuse et amusante *Prière d'un éléttur* (d'un électeur), signée Mayan en personne. Il s'agit peut-être d'une attaque contre Trarieux, contre Grévy, contre Gambetta... puisqu'il s'agit de supplier de ciel de délivrer l'orant des avocats : *Moun Diou, dèns boste clémence / Proutégets nous daous abocats* (Mon Dieu, dans votre clémence / Protégez-nous des avocats). Plusieurs noms de personnalités politiques sont cités, aucun n'étant avocat : Dupouy, Lalanne, Simiot, Raynal (le conseiller général et futur député et sénateur David Raynal 1840-1903, républicain engagé). Le nombre important de républicains exerçant la profession d'avocat (Mie, Roudier, Trarieux, Caduc, Dupouy et bien entendu Gambetta lui-même) fait dire à Mayan que les plaideurs du barreau ne savent que chanter les républicains :

Tout un journ entendrey bugla :
« Bibe, bibe la République ! »
« Bibe, bibe lou Gambetta ! »
Moun Diou, baillets me la colique
Mais moun Diou fasets lou teysa !!

[Toute une journée j'entendrai beugler :
« Vive, vive la République ! »
« Vive, vive le Gambetta ! »
Mon Dieu, donnez-moi la colique
Mais mon Dieu, faites-le taire !!]

On trouve juste après un autre extrait du déjà cité *Péril social*, toujours violemment attaché à la perte de Gambetta, puis, en dernière page, à la rubrique *Courrespoundénce* (Correspondance), un petit texte signé *La réfille dé la CADICHOUNNE* (Le petite-fille de la *Cadichounne*), dans laquelle la narratrice (qui semble être un nouveau personnage de l'univers de Druilhet) répond à une nommée Pierrilliotte, à Gradignan, pour *l'excellente lettre* qu'elle lui a envoyée. Elle ajoute qu'un de ses amis *a publida une* grammaire patoise. *La heyt réimprima* (a imprimé une *grammaire patoise.* Il la fait réimprimer). Il s'agit sans doute de l'essai de Dador, encore qu'aucune réédition ne soit arrivée à notre connaissance pour cette période. Puis elle poursuit (répondant sans doute à une demande de conseil) en conseillant de planter des fraisiers devant les vignes pour prévenir le phylloxéra : *Per saouba los bignes que lou phillouxéra tue : plantets daous fragueys ! Turan la bestiole et bailleran daous fragues* (Pour sauver les vignes que le phylloxéra tue : plantez des fraisiers ! Ils tueront la vermine et donneront des fraises). Le phylloxéra est, depuis 1866, le fléau des vignobles de l'Europe entière, et bientôt du monde. Ici, Mayan fait place pour un court instant à Druilhet le botaniste.

Suivent deux textes rimés, une petite épigramme dédiée à Mayan, par Cadet-lou-Magre (Cadet le Maigre) *aoutorisat per sa femme CADETTE LA GRASSE* (autorisé par sa femme Cadette la Grasse), qui dédie ses vers en « patois de Bordeaux (Sainte-Croix et Saint-Michel) » à Mayan, suivi d'un autre, composé de trois strophes de huit alexandrins, qui est dédié aux « grisettes » de Bordeaux, ces petites ouvrières des villes, coquettes (dont l'Hortense de *Caoufrès* est un exemple transfiguré par la rédemption), et précédées d'une chaude réputation de fausse ingénuité, connues pour améliorer leur humble quotidien par le commerce de leurs charmes. Concurrençant ici l'idéal de vertu républicain, que Théodore Blanc illustra particulièrement, le même auteur (en tous cas, un auteur qui signe du même nom) conseille à ces filles légères de dissimuler un peu plus leurs charmes :

Séns blassa boste orguil ma plume bous counseille / Dé fa a l'abéni un paou attentioun / A né pas trop mountra lou petit bout d'aoureille / Qué nous annonce un loup déns la pet d'un moutoun.

[Sans blesser votre orgueil ma plume vous conseille / De faire à l'avenir un peu attention / À ne pas trop montrer le petit bout d'oreille / Qui nous annonce un loup dans la peau d'un mouton.]

Le n° 7 paraît samedi 13 octobre, veille du premier tour. C'est un numéro à part sur lequel il n'y a pas énormément de choses à dire : Mayan, soi-disant à la demande des lecteurs, republie un florilège de tous les poèmes, épigrammes, articles satiriques parus dans les dernières éditions sur les différents candidats républicains et les journaux qui les portent. Il y a bien quelques nouveautés, comme ce portrait de la *Gironde* dédié à ses souscripteurs. Il représente une femme à bonnet, manifestement elle aussi tirée des *Contes balzatois* (encore que nous n'ayons trouvé nulle trace de cette estampe dans les recueils disponibles des œuvres de Chapelot), tenant triomphalement deux bottes de carottes. Il s'agit bien entendu d'une nouvelle variation sur la *pastanague*, symbole de la tromperie et emblème proposé pour être celui des hommes politiques républicains par Druilhet. Le texte est explicite à ce sujet :

Touts lous articles de founds, de surface, touts lous « tra là là » qu'ey f...tut aou puple ès résumat déns so qué teni déns mas mans !!!

[Tous les articles de fond, de surface, tous les « tralala » que j'ai f...tus au peuple, tout ça est résumé dans ce que je tiens dans mes mains !!!]

Après avoir encore vanté les mérites de la belle veste du citoyen Roudié et les titres de noblesse à vendre du comte de Lur-Saluces, Druilhet propose enfin en p. 4 un texte original, une lettre datée de Bazas le 9 octobre 1877 et signée Pierrillot Jeanbrette. Ce dialogue gascon bazadais entre Piarrillot (le narrateur, qui est aussi le naïf) et son ami Charnègue (embêtant, tracassier), est destiné à rabattre les mérites du candidat de centre-droit Alexandre Léon (1827-1896), de son vrai nom Adrien. Léon, issu d'une famille d'armateurs bordelais d'origine juive, est ici attaqué ici entre autres sur sa judaïté : *Espie lou arise, soun arise n'a pas l'air franc, qu'aou figure de juif qué sé tén !* (Regarde-le rire, son rire n'a pas l'air franc, quelle figure de juif il se tient !). Bien entendu, Piarrillot ne votera pas, dimanche, pour M. Léon. Ce dernier affichait pourtant des opinions politiques clairement orientées à droite. Mais cet ultra-libéral n'était pas proche des idées de l'Ordre Moral, et il s'opposait en outre frontalement à l'un des champions de Mac-Mahon, Jérôme David.

Le n° 8 paraît jeudi 20 octobre, exactement à mi-chemin entre les deux tours (14 et 28 octobre). Mais entre-temps est passé le premier tour. Et en Gironde, il n'y aura pas besoin d'un second : les dés sont jetés. Outre la première circonscription de Bordeaux où le républicain Simiot était seul, les trois candidats conservateurs dans les trois autres (MM. Tandonnet, Pastoureau et Carayon-Latour) sont balayés par leurs homologues républicains Mie, Dupouy et Lur-Saluces. Quand on voit que Louis Mie pulvérise littéralement Tandonnet (décrit par Lesfargues-Lagrange comme un proche de Druilhet) par 13 580 voix à 3241, on se dit que la brave *Cadichoune* a été mal avisée de prédire des vestes aux républicains : c'est une véritable correction qui est infligée à son camp par les *Rabagas*. Dupouy écrase Pastoureau dans la 3e par 13 536 voix à 7939, tandis que le vieux comte de Lur-Saluces a raison du glorieux Carayon-Latour – gentilhomme campagnard contre aristocrate guerrier – par 10 091 voix à 5423. Dans le Libournais, Roudier (8077 suffrages) et Lalanne (7699) ont plus de mal à venir à bout du tenace Pascal (6885) et de l'historique duc Decazes, jugé indéracinable dans son pays de Coutras (7223). Les chiffres sont – ironie du sort – ceux de la *Gironde*…

En apparence, la *Cadichoune* ne lâche rien... Elle paraît sous sa forme et son aspect ordinaires, telle qu'on l'avait connue jusqu'alors. Dans le fond, dès que l'on s'y penche un peu, plus rien n'est comme avant.

Déjà, la numéro commence par un *Avis important* qui ouvre quelques brèches dans l'avenir du journal gascon. Il mérite d'être cité *in extenso* :

> Un grand nombre de nos correspondants et abonnés désireux de voir continuer la publication du journal la CADICHOUNNE ont demandé : que le nombre des abonnés fût réduit de 1200 à 700, le prix de l'abonnement élevé de 6 à 10 fr, et que des articles en français fussent mêlés aux articles en patois. Nous répondrons à toutes les lettres qui nous ont été adressées dans ce but depuis quelque temps par la déclaration suivante :
> 1° La publication de la CADICHOUNNE ne se continuera qu'à la *condition formelle* d'avoir 700 abonnés à 10fr. Le montant des abonnements sera déposé chez un banquier de Bordeaux, et lorsque la somme sera complète le 1er numéro de la *nouvelle série illustrée de gravures exécutés ad hoc* sera envoyé à tous les abonnés. Si d'ici la publication du 12e numéro de la CADICHOUNNE les 700 abonnements n'étaient pas souscrits, les sommes reçues seraient rendues aux souscripteurs. Cette nouvelle série comprendra 52 numéros qui paraîtront tous les samedis.
> 2e La nouvelle série de la CADICHOUNNE renfermera, quelques fois, des articles en français (poésies et revue des théâtres notamment).
> 3° Dans cette nouvelle série nous publierons, en feuilleton, les œuvres complètes de meste Verdié, revues, corrigées, augmentées et illustrées de nombreuses gravures, lettres ornées, culs de lampes, etc., etc.
> 4° Adresser les abonnements et les souscriptions à M. le Directeur de LA CADICHOUNNE, 12 rue du Temple, à Bordeaux.

On ne manie pas plus habilement la langue de bois pour annoncer plusieurs choses : une réduction des tirages (sans doute en raison des coûts que cela implique et du faible retour sur investissement), une augmentation du prix, et une introduction (progressive au début) du français afin d'élargir le lectorat potentiel et de toucher un plus large public. Même si le ton se veut stoïque, comme si rien n'avait changé, il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir que la *Cadichoune* et sa *recardeyre* de rédacteur en chef ont encaissé à l'occasion des élections un coup dont ils ne se relèveront pas.

Signe des temps : l'essai grammatical de Dador, qui ne paraissait plus depuis cinq numéros, refait son apparition en page 3. Druilhet avait éliminé, semble-t-il , cette rubrique, en même temps que le roman-feuilleton *Lou curt daous praoubes* (qui lui ne reprend pas, restant à tout jamais bloqué à deux livraisons connues, et peut-être une autre égarée) lorsqu'il avait fallu durcir le ton et passer à un journal de guerre, environ trois semaines avant le premier tour. Désormais, le traité de *Guillaoumet* fait son retour : c'est donc que la guerre est finie. Il n'y a plus besoin de mobiliser toutes ses forces et sa place pour le combat : celui-ci est perdu.

Druilhet-Mayan – en gascon – se lance ensuite dans un curieux discours, mélange de refus d'abdiquer et de projets de paix. Le propos a réellement, profondément, de quoi surprendre. L'intransigeant Druilhet, le lutteur sans pitié, aux coups bas innombrables, regrette que l'adversaire victorieux donne des articles « aigre-doux » :

> *...de las attaques de bieilles rechignades, de brays cops d'espingles d'esprit grinchous et quintous dount la plouge rebeille las doulurs ! D'aoutes countinuen la bataille countre las persounes déns lou but, sot è stupide, dé manteni la dibissioun de las forces intelligentes daou païs !*
>
> [... des attaques de vieilles rechignées, de vrais coups d'épingles d'esprit grincheux et quinteux dont la pluie réveille les douleurs ! D'autres continuent la bataille countre les personnes dans le but, sot et stupide, de maintenir la division des forces intelligentes du pays !]

Si l'on s'attendait à quelque chose, ce pouvait être à tout sauf à cela. Druilhet, qui attaquait Gambetta-« Rabagas » et ses amis sur leur religion, leurs engagements philosophiques, leur fortune personnelle, leur physique, leur statut social, se plaint de la méchanceté du monde et de l'agressivité des gens.

Alors certes *se soumette ?* (se soumettre), *se demette ?* (se démettre) : jamais. Ce serait capituler. Il faut dire aux républicains vainqueurs :

> *Siets lou noumbre, suy la loi. Siets la force, suy lou dreyt. Si abusets d'aou noumbre e de la force, userey dé la loi et daou dreyt... DINQU'AOU BOUT..... dounc : CAPITULETS !*
>
> [Soyez le nombre, je suis la loi. Soyez la force, je suis le droit. Si vous abusez du nombre et de la force, j'userai de la loi et du droit.... JUSQU'AU BOUT.... donc : CAPITULEZ !]

Entre désir de paix et rodomontades, détente et provocation, Mayan n'a rien perdu de sa faconde et de son propos bravache. Essayant de montrer que personne n'a gagné ni perdu : les républicains ont la majorité, les royalistes sont fiers d'avoir gagné quelques sièges, ainsi que les bonapartistes. Curieux bilan de la correction reçue par l'Ordre Moral, correction infligée au président Mac-Mahon en personne et à sa politique. De son côté, la *Gironde* ne boude pas son bonheur dans son édition du mardi 16 octobre :

> Dans la lutte désespérée que le suffrage universel vient de soutenir contre l'assaut de la coalition réactionnaire, guidée par le chef de l'État, c'est pour nous une satisfaction profonde de constater que le département de la Gironde s'est placé au premier rang parmi les plus fermes et les plus vaillants. Pas une défaillance ne s'est produite, Bordeaux s'est surpassé lui-même, et la démocratie des campagnes a combattu avec une admirable énergie...

L'article, triomphant, détaille les résultats au-delà de toute espérance obtenus dans le département, avant de conclure, cinglant :

> En réalité, jamais défaite ne fut plus sanglante que celle que viennent d'essuyer M. le maréchal de Mac-Mahon et son cabinet ![479]

Il est intéressant de noter que dans le contexte excessivement dur, tendu et agressif de ces élections, plusieurs procès sont intentés pour diffamation, insultes ou diffusion de fausses informations par des journaux à d'autres, de tous bords politiques. La *Gironde* dénonce presque quotidiennement les méthodes déloyales et d'un autre âge de Jacques de Tracy, mais aussi le comportement du ministre Bardi de Fourtou, infatigable militant de l'Ordre Moral, dont le journal *Le XIX^e^ siècle* révèle ainsi à la même période qu'une dépêche signée de lui et destinée à appeler au vote réactionnaire a été en réalité plagiée par l'avocat ribéracois sur un article du *Figaro*. La *Gironde* s'empresse bien entendu de divulguer l'information dans la même édition du mardi 16. La fraude électorale devient un soupçon qui se glisse partout : la *Petite Gironde* du lundi 15 rappelle que les feuilles d'émargement signées par les membres du bureau de vote sont consultables en libre accès pendant huit jours après le scrutin en mairie ; « il sera donc facile de vérifier toutes les fraudes commises ».[480]

Par contre, et c'est assez notable pour être signalé, à aucun moment le journal républicain ne fera la moindre allusion à l'existence de la *Cadichounne*, à ses attaques et à ses menaces. La position du rédacteur en chef Ténot est immuable : mépris et dédain pour les criailleries de Mayan-Druilhet. Pas même l'honneur d'une citation à comparaître devant le

[479] *La Gironde*, n° 8434, lundi 15 octobre 1877, p. 1.
[480] *La Petite Gironde*, n° 5032, lundi 15 octobre 1877, p. 1.

juge de paix, pas un procès en diffamation, pas même une allusion, rien… Druilhet-Lafargue, avec le mal qu'il se donne pour être parfaitement insupportable, méchant et de mauvaise foi, ne s'attendait sans doute pas à tant d'ingratitude.

Dans la suite de ce numéro 8 de la *Cadichounne*, Druilhet-Mayan alterne moments d'agressivité retrouvée, où on sent se rebeller la fierté du lutteur, et appels à la paix que l'on devine ironiques : le texte *La France a parla !* (La France a parlé !) s'achève sur le constat des vivats pour célébrer la République entendus dans les rues, suscitant l'amer propos que

> *La République baout millou, béléou, que la France ; et lous Républicains qué lous Francès ? Mémé* Girounde *ne respoundra pas !*
>
> [La République vaut mieux, peut-être que la France ; et les Républicains que les Français ? Mémé *Gironde* ne répondra pas !]

Cependant, conformément à la promesse qui a été faite, le poème de vingt-deux octosyllabes qui se place au milieu est en français. Il s'agit d'une banale satire antirépublicaine.

L'article suivant, *Un rèbe* (un rêve), reprend le thème de la paix. Signé de la femme Jaccoutin et raconté par elle, il a pour thème central un rêve en forme d'avertissement fait par celle-ci : un soir que son mari est sorti et qu'elle est seule devant le feu, jaillit de la flamme un beau jeune homme, l'ange de la réconciliation. Il a lu ce qu'elle a écrit dans la *Cadichoune* et ne semble pas totalement approuver sa logique de polémiste. Mais il sait que c'est parce qu'*aymabe les praoubes gens* (elle aimait les pauvres gens) qu'elle s'est laissé aller à ces excès de langage. Et la femme lui répond presque en s'excusant : oui, c'est parce qu'elle a vécu toute sa vie parmi les pauvres, connaissant leurs besoins bien mieux que les républicains qui les « flattent » qu'elle a écrit ce qu'elle a écrit dans la *Cadichoune.*

L'ange la sermonne : ses efforts ont été inutiles puisque les républicains ont gagné, mais tout n'est pas perdu : *si la France lou bole, pode encare se saouba, mes per aco, faout qué cadun y mette d'aou sien* (si la France le veut, elle peut encore se sauver, mais pour cela, il faut que chacun y mette du sien). Et l'ange appelle à faire la paix dans l'intérêt supérieur de la France. Il fait apparaître sous les yeux de la *recardeyre* des scènes touchantes de fraternité :

> *Ey bis de mes uils bis : Lou Coumte de Chambord qué préssabe surt soun curt lou Prince Impérial, lou Maréchal Mac-Mahoun qué embrassabe Moussu Thiers, Gambetta et Jules Simoun déns lous bras l'une dé l'aoute et, déns lou found une multitude d'hommes qu'ey coumprit esta daous députats et daou sénaturs ; y en abèbe à dreyte, y en abèbe à gaouche, et aou liu de se mountra lou pong et de sé fa la grimace, coume abeben toujours heyt dinqu'adhare, s'embrassèben, se touquaben dé mans et didèben : faout esta units per lou bien dé la France !*
>
> [J'ai vu de mes yeux vu : Le Comte de Chambord qui pressait sur son cœur le Prince Impérial, le Maréchal Mac-Mahon qui embrassait Monsieur Thiers, Gambetta et Jules Simon dans les bras l'un de l'autre et, dans le fond une multitude d'hommes que j'ai compris être des députés et des sénateurs ; il y en avait à droite, il y en avait à gauche, et au lieu de se montrer le poing et de se faire la grimace, comme ils avaient toujours fait jusqu'alors, ils s'embrassaient, se serraient la main et disaient : il faut être unis pour le bien de la France !]

Quelle est la part d'ironie dans ce propos ? Au vu de la violence des textes qui émaillent encore ce numéro tout pacifique, on peut supposer qu'elle est importante, d'autant qu'il n'a jamais été moins question que royalistes et républicains, bonapartistes et légitimistes, fassent ainsi la paix (on notera que dans la scène idyllique que décrit la narratrice, Mac-Mahon ne va pas jusqu'à étreindre Gambetta, il s'en tient à Thiers). Ces élections sonnent vraiment le glas de toute vélléité de restauration royaliste ou bonapartiste en France : la

République est désormais définitivement en place, et Patrice de Mac-Mahon vient de recevoir un coup dont il ne se relèvera jamais. Bientôt, sa démission laissera la place suprême à Jules Grévy, initiant véritablement la III[e] République et son cortège de réformes.

Suivent quelques faits divers en gascon. L'essai grammatical de Dador est bien en troisième page, en-dessous d'un article de Mayan dans lequel il exhume une ordonnance de 1560 défendant de traîner dans les cabarets, preuve selon la *recardeyre* que l'ancien temps n'était pas si mauvais que le disent les progressistes. Est imprimé aussitôt après un poème burlesque de Cadet-lou-Magre, manifestement destiné à dauber quelque journaliste bordelais dont le nom n'est pas cité mais à qui il est dédié : *Lou Chibaley de Croustillac* (Le Chevalier de Croustillac)[481]. Il s'agit ici de railler la vantardise d'un journaliste, comparé à un orgueilleux et fat matamore gascon.

Suit, sans commentaire et avec une sobriété rare dans un tel journal la liste des candidats aux élections départementales du 4 novembre suivant, puis deux réclames : une pour la Librairie de la famille, émanation de la Société de bibliographie de Paris, présente sur la foire des Quinconces, et l'autre pour le livre, puissamment anti-révolutionnaire de Charles Chauliac, alias Clauchai-Larsenal, de l'Union catholique de la Gironde, *Un Martyr bordelais sous la Terreur. Vie et mort du R. P. Pannetier, grand carme du couvent de Bordeaux,* récemment paru chez Féret.

Le numéro se conclut par l'éternelle déclaration : *ne boli pas tira la ficelle, ne boli pas fa d'appels de founds...* (je ne veux pas tirer la ficelle, je ne veux pas faire d'appels de fonds...), qui sonne de plus en plus comme une incantation vidée de son sens.

Le n° 9 paraît une semaine plus tard, jeudi 27 octobre. Le ton militant semble revenir sous la plume de Mayan-Druilhet, qui a de nouveau une échéance électorale à se mettre sous la dent : les élections des conseillers généraux et d'arrondissement. Les deux listes sont en première page. Cependant, on sent que quelque chose a changé. Le cœur n'y est plus, en tous cas pas de la même façon. Le ton a perdu ce caractère égrillard, rigolard, méchamment drôle qui était la marque de fabrique de la *Cadichoune* et qui se voulait dans la continuité du répertoire épicé des marchandes de rue bordelaises. Il puisait également dans la presse satirique du temps, habitué à un humour sans concession. L'éditorial, sobrement intitulé *Bourdéou, 27 ottobre,* reprend la rhétorique développée par Mayan depuis la défaite des législatives : ni se soumettre, ni se démettre...

> *Noun – an dischut lous reboulutiounnaires, – noun pas dé counciliatioun, faou se soumette.*
> *Noun, diran lous counserbaturs, – ne boulam ni nous soumette, ni nous demette !*
>
> [Non – ont dit les révolutionnaires, – non pas de conciliation, il faut se soumettre.
> Non, diront les conservateurs, – nous ne voulons ni nous soumettre, ni nous démettre !]

Mayan parie sur le désordre engendré par le gouvernement républicain et sur la désunion des républicains en trois groupes :

> *Lous amics de la paou ;*
> *Lous amics daou « statu quo » ;*
> *Lous amics das abentures !*

[481] Vieux type de matamore gascon caricatural à souhait, repris d'Eugène Sue, dans le roman *Le Morne-au-Diable*, mais en réalité remontant à un ethnotype de gascon de comédie que l'on retrouve dès la fin du XVIII[e] siècle dans le volume II du *Théatre à l'usage des collèges, des Écoles royales militaires et des pensions particulières,* dans la comédie en un acte et en prose *Le bonfils,* attribuable soit au polygraphe Pierre Jean Baptiste Nougaret (1742-1823), prolifique écrivain né à La Rochelle d'une famille languedocienne originaire des environs de Pezenas, soit à André Defer de Maisonneuve (1749-1795).

Lou premeys tenden las mans aous darneys qué mingen tout joun, lou qué soun aou mitan !... et tabé touts lurs aliats !

[Les amis de la peur ;
Les amis du *statu quo*
Les amis des aventures !
Les premiers tendent les mains aux derniers qui mangent toujours ceux qui sont au milieu !...et aussi tous leurs alliés !]

Le texte suivant, signé Mayan, *Qu'ès Paris* (Qu'est Paris) est nettement plus marqué par l'amertume, la colère et le dépit du vaincu. Cette *capitale daou mounde cibilisat* (capitale du monde civilisé) est désormais aux mains des Rabagas, et la France républicaine fait, *lentémen, las affas de la Prusse Impériale* (lentement, les affaires de la Prusse Impériale). L'accusation de collusion entre républicains – où abondent les ennemis de l'intérieur, juifs, franc-maçons, partageux, gaspilleurs – et ennemis de l'extérieur est encore une fois l'argument employé ici.

Suit un article curieux, *Brabo, Lyoun !* (Bravo, Lyon !), qui reproche aux Lyonnais l'élection d'un député *coundamnat à 15 més dé prisoun* (condamné à quinze mois de prison). Il s'agit de l'homme politique périgourdin Édouard Bonnet-Duverdier (1824-1882), ancien de la révolution de 1848, proscrit en 1849 après l'affaire du Conservatoire, conseiller municipal puis président du conseil municipal de Paris, effectivement condamné à de la prison pour offense publique au président Mac-Mahon après la crise du 16 mai (Mayan dit qu'il avait fait dans un discours *lou geste de fusilla lou chef de l'État,* le geste de fusiller le chef de l'État). *L'Annuaire de la Presse française* de 1883, d'Émile Mermet, présente une version légèrement différente des faits :

> Nommé président du Conseil municipal de Paris, en 1877, M. Bonnet-Duverdier fut arrêté le 1" juin, sous la prévention d'offenses et de menaces commises dans une réunion tenue à Saint-Denis, le 25 mai, envers le Président de la République, qui était alors le maréchal de Mac-Mahon. M. Bonnet-Duverdier fut condamné à quinze mois de prison et 2,000 francs d'amende. Il subissait cette peine, lorsque, aux élections du 14 octobre 1S77, le comité central de la deuxième circonscription de Lyon, ayant rejeté la candidature de M. F. Ordinaire, député sortant, un des 333, choisit comme candidat M. Bonnet-Duverdier, qui fut élu à une grande majorité. Le nouveau député sortit de prison et vint siéger à l'extrême gauche[482].

Pour Mayan, Lyon a été chercher l'ancien proscrit *déns lou fin found daou ramassis oun grouillen toutes lous affamats de popularitat lyonnais* (au fin fond du ramassis où grouillent les affamés de popularité lyonnaise). Lyon a *bien méritat de la République et daous ennemics de noste bieille gloire natiounale* (bien mérité de la République et des ennemis de notre vieille gloire nationale).

Suivent les habituels faits divers, et le non moins habituel extrait de l'essai grammatical de Dador. La page 3 ne donne guère d'autres choses que des ragots, brèves et faits divers locaux. On annonce que la rubrique théâtrale sera, à partir du numéro suivant, en français. Un nouveau « contributeur » fait son apparition : Lamarque de Plaisance, dont une chanson de baptême extraite du déjà cité *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais: Baptêmes, noces, moissons, enterrements* est imprimée. Vient après une chanson burlesque et grinçante, *Une page de la bié réelle* (Une page de la vie réelle), qui raconte, sous la plume de Cadet-lou-Magre (toujours autorisé par sa femme Cadette-la-Grasse) une scène de rupture traitée de façon vaudevillesque.

[482] Émile Mermet, 1883. *Annuaire de la Presse française*, Quatrième année, Paris, chez l'auteur, p. 1026.

Même si le ton et l'esprit du journal se veulent inchangés, les convictions des rédacteurs intactes et la ligne éditoriale inflexible, on ressent très fort à ce moment de l'histoire de la *Cadichoune* l'usure du discours, l'absence de matière une fois que le combat est passé et perdu, la difficulté de tenir sur le long terme un organe de presse en occitan, donc s'adressant fatalement à un public moins large, dans une ville où le français progresse irrémédiablement et qui vient en outre de porter en triomphe ceux que le journal, justement, attaque.

Le n° 10 paraît samedi 3 novembre 1877. Comme pour les législatives, Druilhet décide de faire paraître le journal la veille de l'élection cantonale et d'arrondissement. Le Sénat étant à cette date majoritairement conservateur, le bouillant publiciste a l'idée de rebaptiser les républicains *la minouritat daou Sénat* (la minorité du Sénat). Pourquoi est–ce que la majorité de la Chambre et la minorité du Sénat (les républicains, donc), *pioule coume margasse bourgne* (crie comme une pie borgne) ? Parce qu'ils veulent obliger Mac-Mahon à remanier son gouvernement en choisissant des ministres républicains. Pour lors, le duc de Magenta conserve sa confiance dans le gouvernement d'Albert de Broglie, très radical dans la droite monarchiste (on y trouve des orléanistes et des légitimistes), avec notamment le controversé Bardi de Fourtou à l'Intérieur. Mayan fustige le gouvernement Mac-Mahon pour sa faiblesse ; les républicains ont protesté :

> *Falèbe tapa sur aquelles graniaoulles ennugeouses per fa un pétit dé silentce et permète à la France dé droumi én pax !*
>
> [Il fallait taper sur ces grenouilles ennuyeuses pour faire un peu de silence et permettre à la France de dormir en paix !]

La conclusion, pour Druilhet, est que c'est au président de tenir son rôle d'arbitre et de trancher. Le passage à un régime parlementaire ne semble pas à l'ordre du jour pour le père Mayan :

> *Si Mac-Mahoun prént ses ministres déns la majoritat dé la Crambe, n'aouran pas la counfiantce daou Sénat ! Si Mac-Mahoun lous prent déns la majoritat daou Sénat, n'auran pas la counfiantce dé la Crambe ! Mac-Mahoun né pot pas abandounna ses hômes : un général né « lache » pas ses sourdats ! Mac-Mahoun a promis dé resta dinqu'en 1880, mais entre la Crambe qui lou coumbat, et lou Sénat qui lou soutient, lou Maréchal dé Mac-Mahoun né pot pas hésitat.*
>
> [Si Mac-Mahon prend ses ministres dans la majorité de la Chambre, ils n'auront pas la confiance du Sénat ! Si Mac-Mahon les prend dans la majorité du Sénat, ils n'auront pas la confiance de la Chambre ! Mac-Mahon ne peut pas abandonner ses hommes : un général ne « lâche » pas ses soldats ! Mac-Mahon a promis de rester jusqu'en 1880, mais entre la Chambre qui le combat, et le Sénat qui le soutient, le Maréchal de Mac-Mahon ne peut pas hésiter.]

Druilhet considère – ou fait mine de considérer – que le fait que la Chambre soit républicaine à une outrageuse majorité n'empêche pas, dans l'absolu, Mac-Mahon de poursuivre une politique d'Ordre Moral. Une fois encore, à aucun moment il n'envisage le gouvernement de la France comme un système parlementaire, dans lequel les chambres auraient la primauté sur le président.

Nous voyons aussitôt après des épigrammes sur trois candidats gambettistes aux cantonales, par la femme Jaccoutin, mais pour la première fois en français. Suit un papier rageur en gascon de Mayan (*F... lou camp*, F... le camp), dans lequel est campé un Mac-Mahon droit dans son uniforme de maréchal clamant *DAMOUREY DINQU'AOU BOUT... et*

f... mé la pax, ou sinoun, bous embierey ma botte aou quiou ! (JE RESTERAI JUSQU'AU BOUT... et f... la paix, ou sinon, je vous enverrai ma botte au cul !).

En page 2 paraît un long article entièrement en français sauf le titre, *Grévy for ever !* qui est signé d'un chroniqueur jamais rencontré jusqu'alors dans les colonnes du journal, Grabillotte, femme Grabille. L'article est une longue sortie contre l'omniprésence du président de la Chambre, avec des chansons et des saillies qui ne rappellent que de loin l'esprit des chroniques de Mayan d'avant les élections.

L'article suivant, par contre, signé de Mayan elle-même, est une attaque en règle contre l'avocat Louis Mie, décédé quatre jours auparavant à Paris, et dont le siège de député de la 2e circonscription de Bordeaux s'apprête à échoir à un autre avocat, le Réolais Armand Caduc (1818-1902). On voit difficilement qui pourrait être cet *aboucat périgort* (avocat périgourdin), *praoube aboucat séns caouse* (pauvre avocat sans cause), sinon Mie, né non pas en Périgord mais en Limousin, à Tulle, néanmoins effectivement inscrit au barreau de Périgueux. Le *bray champignoun poulitique* (vrai champignon politique), *petit représentant de coummerce* (petit représentant de commerce) évoqué ensuite comme ayant été chargé de défendre les intérêts commerciaux de Bordeaux pourrait bien être le maire Émile Fourcand (1819-1881), maire depuis 1870, républicain, effectivement négociant de profession. Curieusement les allusions de la fin du texte évoquent certaines attaques de la presse conservatrice de 1869 contre le tandem Gounouilhou-Lavertujon – surtout ce dernier, alors en première ligne – de par ses origines non-bordelaises :

> *Eres soule, ô Bourdéou, coure as préferrat bailla l'haounur dé té réprésenta, noun a un Giroundin à toun fils, mais à un Périgort !*
>
> [Tu étais seule, Ô Bordeaux, quand tu as préféré donner l'honneur de te représenter, non à un Girondin, à ton fils, mais à un Périgourdin !]

Au-delà du ridicule qu'il y a à fustiger un natif du Périgord – aux portes de la région bordelaise – comme un étranger, il n'est pas impossible qu'au-delà du malheureux Mie, ce soit Gounouilhou lui-même, le Bergeracois et désormais tout puissant patron de presse bordelais, qui soit la cible de Druilhet. La petitesse de l'attaque est d'autant plus sensible si l'on se souvient qu'Ernest Pascal était audois, Louis Grossin de Bouville normand et Carayon-Latour parisien... Les candidats du Maréchal n'étaient guère plus indigènes que ceux de Rabagas.

Suit la désormais habituelle séquence linguistique de Dador, puis la tout aussi coutumière, désormais, chanson bazadaise tirée de l'ouvrage de Lamarque de Plaisance, ici une intéressante chanson de noces très détaillée, composée de plusieurs parties distinctes. Rien de remarquable en dernière page, avec la chronique théâtrale en français et les habituels mantras de Mayan (*Ne boli pas tira la ficelle,* etc.) si ce n'est une publicité et un encart, rédigé en gascon, mais dans une autre variante de gascon que celui de la région bordelaise : il s'agit d'un texte *en patois lanusquet,* en patois landais, stipule le sous-titre. L'*Almanach dous paysans* de l'année 1878 est l'œuvre de l'abbé Léon Maumen (1803-1888), originaire d'Aire-sur-l'Adour, dit *Henric de las Teoulères* (Henri des Tuileries) pour son active propagande monarchiste, l'exposant plus souvent qu'à son tour aux railleries du *Républicain landais* qui prend un plaisir jubilatoire à cette époque-là et ultérieurement à attaquer le vénérable prêtre, qui répond avec régularité (et en vers) à ces railleries.

Le n° 11 paraît samedi 10 novembre. Entre-temps, les élections départementales et d'arrondissement ont eu lieu six jours avant, le 4. Les républicains ont gagné quatre sièges à Bordeaux, avec l'élection des candidats Raynal, Laporte et Delboy pour chacun des trois

cantons, et renforcé leurs positions dans les cantons de Belin et du Carbon-Blanc. Reinhold Dezeimeris est également élu dans celui de Cadillac, Lanoire à Castelnau, entérinant la victoire de la République en Sud-Médoc, Dupouy à Bourg, Lataste à Libourne… Même chose pour les conseils d'arrondissements, où les républicains s'offrent le plaisir de faire élire plusieurs des leurs.[483] La *Cadichounne* doit encore boire cette honte, décidément tout sourit aux Rabagas, les *recardeyres* de 1877 ne sont plus celles de 1820. L'éditorial de la *Gironde* du mardi 6 ne dit pas autre chose :

> Les élections pour le renouvellement de la série sortante des conseillers généraux ont donné dans le département de la Gironde des résultats plus satisfaisants que ceux qu'on aurait pu prévoir en se basant sur les votes émis, le 14 octobre, dans les divers cantons dont les représentants étaient soumis à la réélection. Non seulement le scrutin du 4 novembre a été dans nos campagnes girondines une confirmation de celui du 14 octobre ; mais, dans l'ensemble, ce scrutin constitue un progrès marqué, une accentuation du verdict républicain précédemment rendu.[484]

Druilhet entame son éditorial en évoquant la bicéphalie du camp républicain, avec l'Union Républicaine de Gambetta, marqué à gauche, avec des figures telles que Victor Hugo, Garibaldi, Waldeck-Rousseau, Littré, Clemenceau ou Louis Blanc et la Gauche Républicaine – paradoxalement plus à droite – menée par Jules Grévy avec Ferry et Jules Simon. Clemenceau fait d'ailleurs sécession de façon plus ou moins déclarée avec les plus modérés de son groupe. Druilhet égratigne encore un peu Gambetta, cette fois comparé à un ivrogne :

> *Gambetta sabe bién qué l'Urope saluderey dé sas risades lou bieil bubur dé chopes daou café Procope débingut, per la grâce d'un balloun é sa boulountat, à et, chef daou goubernémén dé la débacle natiounale !*
>
> [Gambetta sait bien que l'Europe saluerait de ses éclats de rire le vieux buveur de chopes du café Procope devenu par la grâce d'un ballon et sa volonté, à lui, chef du gouvernement de la débâcle nationale !]

La suite est du même tonneau : *France...dégringoles ?* (France... tu dégringoles ?) titre l'article de Mayan, sur une colonne à la une : la France n'est donc plus que l'ombre d'elle-même : *Oun ès, adhare, ô la grande et sinte France dé nostes Reys !* (Où es-tu, maintenant, Ô la grande et sainte France de nos Rois !). La France est tenue par les *acabayres ou galapians*, gaspilleurs ou vauriens :

> *De Mac-Mahoun à Rabagas la dégringolade es rude ! Mais...chut...escoutets ! Entendi ride..! Entendi daou patac..! Acos la Prusse qué ricane... et l'Urope abèque elle ! Acos la France que dégringole é lous républicains qui saluden sa dégringolade !! Adichats la France..! é bibe la Prusse !*
>
> [De Mac-Mahon à Rabagas la dégringolade est rude ! Mais...chut...écoutez ! J'entends rire... ! J'entends du tapage.... ! C'est la Prusse qui ricane...et l'Europe avec elle ! C'est la France qui dégringole et les républicains qui saluent sa dégringolade !! Adieu la France... ! et vive la Prusse !]

Dans le contexte d'ultra-patriotisme, de nationalisme même, de l'époque, ces propos sont plus polémiques qu'ils ne peuvent nous le sembler aujourd'hui. Druilhet a renoncé assez vite à ses velléités de paix universelle. Il a trouvé un nouvel angle d'attaque, mais avec quelque chose de changé : de l'amertume, de l'aigreur en plus… Le ton n'est plus triomphant, blagueur, insolent comme par le passé. Il est teinté du fiel de la défaite. Le gascon – chez

[483] *La Gironde*, n° 8453, mardi 6 novembre 1877, p. 1.
[484] *Ibid.*

Druilhet c'est inextricablement lié – poursuit du même coup son reflux. En première page de la *Cadichoune* les deux langues ont désormais la parité, nouveauté incontestable. Brèves, petits articles moqueurs se succèdent dans la langue de Molière : sur les républicains à la Chambre, sur le centre-gauche, sur les « intransigeants » de Gambetta...

En page deux, le français prend le pas sur l'occitan. Un texte curieux apparaît sous le titre *Mey aco chantge, mey aco ès toutjourn la même caouse* (Plus ça change, plus c'est toujours la même chose). C'est un texte en occitan, sous-titré « patois de 1700 ». Il s'agirait donc d'occitan du XVIII[e] siècle. L'occitan n'a pas vraiment changé entre le début du XVIII[e] siècle et 1877 : langue transmise essentiellement par l'oral, c'est à cette époque qu'elle a achevé de perdre les conventions graphiques de sa *scripta* administrative et poétique du Moyen Âge, qui ne renaîtra qu'avec l'apparition des graphies normalisées. En réalité ce poème – un sonnet – est en occitan... de Nîmes. Il s'agit d'un sonnet dans le parler provençal fortement mêlé d'influences languedociennes de la région gardoise de Jean Michel (1603-1689), de Nîmes, l'auteur de l'*Embarras de la fieiro de Beaucaire*, poème burlesque composé en 1657 par cet auteur inconnu par ailleurs, qui se dit homme du peuple et marchand, et semble avoir emprunté avec sa thématique et son traitement en vers octosyllabes à l'*Embarras de la foire Sainct-Germain* de Paul Scarron[485]. Ce qui est d'un grand intérêt sur le plan de la représentation de la langue, c'est que ce texte nîmois du XVII[e] siècle n'est, pour Mayan, que du « patois de 1700 ». Il ne fait aucune allusion au fait que ce texte soit dans un provençal d'influence languedocienne, et non pas en gascon. Il l'appelle tout simplement « patois », comme le parler de Bordeaux, de Bazas ou de Libourne, sans aucunement donner l'impression que ce « patois » soit perçu par lui comme quelque chose de fondamentalement différent du gascon bordelais. Certes, le sous-dialecte d'oïl « gabay » de Coutras, dont un unique exemple est imprimé dans la *Cadichoune*, c'est du « patois » aussi aux yeux de Druilhet, quand bien même ce n'est pas de l'occitan... Mais nous sommes en présence d'un parler de transition entre les domaines d'oïl et d'oc (même si son appartenance à l'ensemble d'oïl saintongeais ne saurait souffrir la moindre contestation), avec des traits d'influence occitane assez marqués pour que Druilhet ait pu le prendre pour une sorte d'occitan « altéré », ou même qu'il n'y ait pas seulement porté attention. En réalité, si Druilhet qualifie le texte de Michel de « patois de 1700 » alors qu'il date de 1657, c'est simplement parce qu'il a eu probablement accès à l'édition de Daniel Pain à Amterdam en 1700[486], où *L'Embarras*, suivi et précédé de quelques textes dédiés ou attribués à Michel, est accompagné d'œuvres de Goudouli et du Montpelliérain Despuech. Le sonnet, qui s'intitule à l'origine *L'Homme malhurous ; Paraphraso, sonnet,* apparaît effectivement à la page 144 du recueil, après le texte de *L'Embarras*[487]. Comment Druilhet a-t-il connu cette œuvre, sans doute connue de fort peu de gens en Bordelais à cette époque ? Toutes les hypothèses peuvent être avancées : Druilhet connaissait sans doute plusieurs bibliophiles, collectionneurs et érudits, mais peut-être ses liens avec la société savante de l'Aveyron que nous avons citée, et donc les contacts qu'il a pu nouer (ou pas, nous n'en avons aucune preuve) avec des félibres a pu peut-être lui donner accès à certains pans de la littérature occitane que la plupart de ses contemporains ignoraient. Le poème est suivi d'une épigramme de Verdié, *Aous Poulitiques*, tiré de la septième livraison de la *Corne d'Aboundénce*, où il ne porte absolument pas le titre qu'on lui

[485] Courouau, 2008, *op. cit.*, pp. 280-286.
[486] *Ibid.*, p. 296.
[487] Jean Michel, 1700. *L'Embarras de la fieiro de Beaucaire en Vers Burlesques Vulgaris, Per Iean Michel de Nismes*, Amsterdam, Pain, p. 144.

voit ici, mais simplement celui de *Réflexioun philosophique.*[488] Le ton désabusé, presque désespéré du texte, laisse deviner de sombres sentiments chez le père Mayan, qui soit dit en passant semble n'avoir plus grand chose d'autre que des vitupérations inutiles et dépassées et quelques extraits d'œuvres occitanes à offrir à ses lecteurs de la *Cadichoune.*

Suivent quelques textes en français, des échos sur les élections, puis à nouveau des extraits de l'ouvrage de Lamarque de Plaisance, en l'occurrence des chansons de noces (p. 3). Ensuite, c'est un texte (occitan) de Cadet-lou-Magre (toujours autorisé par sa femme), apparemment apolitique, sur les méfaits de l'alcoolisme et les déboires d'un certain Jeantot, que l'alcool rend bagarreur mais qui finit battu et au poste. C'est le dernier texte en gascon : la dernière page est entièrement en français : chronique théâtrale, la publicité pour la *Gramaire patoise bendude aou profit daous praoubes secouruts per la* Cadichoune (vendue au profit des pauvres secourus par la *Cadichoune*) et pour *l'Almanach dous Paysans* de Maumen, puis les annonces déjà parues dans les numéros précédents : celui sur l'avenir de la *Cadichoune*, ses tirages, ses impératifs, assorti de la mention « on ne reçoit que des abonnements d'un an » (en gras). Puis l'éternelle déclaration d'intégrité et de pureté...

Samedi 17 novembre 1877, la *Cadichoune* tire sa révérence... sous sa première forme. La crise ministérielle bat son plein : Albert de Broglie est démissionnaire, on cherche un remplaçant pour former un ministère de crise. L'état-major de Mac-Mahon fait montre de sa faiblesse et de sa désorganisation. Depuis un mois que les élections ont eu lieu, la crise couve au plus haut niveau. Broglie a présenté sa démission dès le 15 octobre. La Chambre, républicaine dans sa majorité, veut désormais instruire le procès de la crise du 16 mai et de ses suites, comprendre le procès de Mac-Mahon et du régime d'Ordre Moral. Les débats sont d'une violence inouïe, comme l'atteste le Journal officiel du 15 novembre. Grévy réclame une commission d'enquête parlementaire au sujet des dernières élections législatives, et des pressions illégales qui s'y seraient faites sur les électeurs. Le Sénat, conservateur en majorité, assure la présidence de son soutien, mais la Chambre réélit le 10 novembre Jules Grévy à sa présidence. L'ancien bureau tout entier est renommé à l'identique pour protester contre la dissolution arbitraire de Mac-Mahon, y compris le comte de Durfort-Civrac, légitimiste, comme quatrième vice-président (*Journal officiel* du 11 novembre 1877). La volonté est de montrer qu'il ne s'est rien passé : l'action de Mac-Mahon est annulée. La démission future du troisième et dernier gouvernement de Broglie marque la fin effective de l'Ordre Moral, et de la présence d'un personnel royaliste à la tête de l'État. C'est la fin d'une époque. S'ensuivra une crise de régime, qui verra le général de la Rochebouët, royaliste et conservateur, composer un gouvernement qui durera moins de vingt-quatre heures, puis Dufraure revenir avec des républicains comme Émile de Marcère à l'Intérieur.

Ce samedi 17 novembre, le Sénat est saisi d'une demande d'interpellation du gouvernement par le député monarchiste breton Audren de Kerdel à propos de l'attitude de celui-ci face à l'enquête demandée par les députés. L'Ordre Moral ne veut pas donner l'impression de se rendre sans combattre…

Georges Bouchon nous fait part de l'inquiétude qui règne à ce moment-là dans le camp républicain, et particulièrement au sein des rédactions de la *Gironde* et de la *Petite Gironde.* Gounouilhou et Chapon, les directeurs, Ténot, le rédacteur en chef de la *Gironde* et Philippe Divin, pour la *Petite Gironde*, provoquent même à la mi-décembre une réunion de crise avec plusieurs élus et personnalités politiques républicaines bordelaises pour prévoir l'attitude qu'il conviendra d'observer en cas de coup d'état de Mac-Mahon[489]. On comprend

[488] Jean-Antoine Verdié, 1819. *La Courne d'Aboundence, oubratge poétique et récréatif. Per une societat de poetes gascouns et rédigeat per Meste VERDIÉ*, Bordeaux, Cavazza, p. 103.
[489] Georges Bouchon, *op. cit.*, p. 479.

alors la morgue de Druilhet-Lafargue qui défend les couleurs d'un camp dans lequel, bien que tout soit perdu par les voies démocratiques, on ne désespère pas de garder le contrôle des choses. Crispé sur sa fonction, Mac-Mahon montre l'exemple en scandant la formule dont Druilhet fera un de ses leitmotivs : ni se soumettre, ni se démettre.

Dans la *Cadichoune* c'est l'heure du bilan. Le numéro s'ouvre par une communication en français : la *Cadichoune* n'est pas morte, elle reviendra en janvier 1878 sous la forme d'une deuxième série. Entre-temps, la rédaction s'engage à donner un numéro le 1er décembre et un autre le 15, et si les fonds le permettent, un autre en novembre et trois autres en décembre. Puis, en gascon, sous le titre *A mes amics et à mes letturs* (À mes amis et à mes lecteurs) :

> *Bous habéby promis dé bous bailla 12 numérots, lous ey baillats ! Bous habéby dischut : Si hési mas affas bouterey imatges, en ey boutat ! Annuyt, bous disi : Bous baillerey 52 numérots per 10 lioubres penden 52 disates ! Bous baillerey imatges en coulous ou nègres,* si lou podi, *ou millou, si lous abounements sount noumbrus. Per jou, damourey toutjourn : BOSTE LOUYALE, MAYAN.*
>
> [Je vous avais promis de vous donner 12 numéros, je les ai donnés ! Je vous avais dit : si je fais mes affaires, je mettrai des images, j'en ai mis ! Aujourd'hui, je vous dis : Je vous donnerai 52 numéros pour 10 livres pendant 52 samedis ! Je vous donnerai des images en couleurs ou noires, *si je le peux*, ou mieux, si les abonnements sont nombreux. Pour moi, je resterai toujours : VOTRE LOYALE, MAYAN.]

L'article suivant, en occitan et toujours dû à Mayan, s'orne ironiquement d'un frontispice représentant le diable sonnant de la trompette, tout en faisant mine de jeter dans une marmite sur le feu ce qui ressemble à de petits billets de papier, sans doute les âmes des damnés... L'article lui-même est de même contenu que ce que l'on trouve dans les éditions précédentes : *Maréchal...place à la canaille !* titre-t-il, avant de se répandre en considérations désobligeantes sur Gambetta :

> *Faout pas mey à la présidence de la République Française un Maréchal de France qu'a estat heyt duc dessus un champ de bataille, coume lou maréchal de Mac-Mahoun, duc de Magenta ? Faout un brabe et pacifique carambolur que ayme millou :*
> *Soun billard qu'un trône ;*
> *Une qüue qu'un sceptre ;*
> *Une bille qu'un globe daou mounde ;*
> *Un bestoun qu'un mantet royal ;*
> *Une pipe qu'un message ;*
> *Das pantoufles fourrades qué das bottes à l'écuyère, è, trimbala à quate pattes sos meynatges sur l'esquine coume lou boun Henri IV, qu'enfourcha même lou mey pacifique daous bidets. Faou per ministre un bubur de choppes, hablur coume un calicot éndimenchat.*
>
> [Il ne faut plus à la présidence de la République française un Maréchal de France qui a été fait duc sur un champ de bataille, comme le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta ? Il faut un brave et pacifique caramboleur qui préfère :
> Son billard qu'un trône ;
> Une queue qu'un sceptre ;
> Une bille qu'un globe du monde ;
> Un veston qu'un manteau royal ;
> Une pipe qu'un message ;
> Des pantoufles fourrées que des bottes à l'écuyère, et trimbaler à quatre pattes ses enfants sur le dos comme le bon Henri IV, qui enfourcha même même le plus pacifique des bidets. Il faut pour ministre un buveur de chopes, hableur comme un gros marchand endimanché.]

Baroud d'honneur du « petit lutteur courageux », l'article ne manque pas de verve, mais encore une fois le propos est plus amer que flamboyant :

> *Gueytes aou lougn, Maréchal, Gambetta qué toumbe ! Gueytes toutjourn, Naquét qué toumbe, Hugo qué toumbe, Louis Blanc qué toumbe tabé !*
>
> [Regarde au loin, Maréchal, Gambetta qui tombe ! Regarde encore, Naquet qui tombe, Hugo qui tombe, Louis Blanc qui tombe aussi !]

Personne ne tombe, bien entendu. Seul le père Mayan lui-même chancelle, et nous sommes à la veille de ne plus jamais entendre parler de lui. La fin sonne du reste comme un adieu rageur :

> *Acos la canaille que bole joui ! Joui !... ô, joui !! Grince das dents, te mountre lous pougns, è, lurs uils et lurs langues disen :*
> *Maréchal... riches...bourgeois, bous qué habets propriétats...famille...haounou...patrie...Diou...*
> *F... lou camp, è place à la canaille.*
>
> [C'est la canaille qui veut jouir ! Jouir !...oui, jouir !! Elle grince des dents, te montre les poings, et, leurs yeux et leurs langues disent :
> Maréchal...riches...bourgeois, vous qui avez propriétés...famille....honneur...patrie...Dieu...
> F...le camp, et place à la canaille.]

La page 2 s'orne comme de coutume de petits textes satiriques – désormais en français – de brèves, de faits divers... Seul un texte en vers octosyllabes, dont on nous dit que c'est le *Journal de Bordeaux* qui l'a reçu sous forme d'un courrier, est en gascon, dans la variante du Bazadais. Il est signé *L'aouilley de Capsious*, le moutonnier de Captieux. Dans ce texte, il ne s'agit que de faire la promotion du sénateur conservateur Louis Béhic (1809-1891). La chose est un peu curieuse, car il n'y a pas d'élections sénatoriales (les sénateurs sont élus par de grands électeurs issus des municipalités, non au suffrage universel), simplement en novembre-décembre des désignations internes de sénateurs inamovibles (dont le statut sera supprimé quelques années après). Pourquoi ce texte, donc, en gascon, sinon dans le but de produire une louange gratuite de Béhic, ancien ministre de Napoléon III, du baron David, son principal soutien, député de la circonscription de Bazas, et de s'attaquer à Léon ? Le baron David est célébré dès les premiers vers :

> *Mat bien crésut ya tré sémanes*
> *Et tout lou mounde a noumat,*
> *Lou baroun Dabit députat*
> *Déns lés communes é lés lanes.*
> *Aouén résoun d'esta per hèt*
> *Acos un home franc é drét.*
>
> [Vous m'avez bien cru il y a trois semaines
> Et tout le monde a nommé,
> Le baron David député
> Dans les communes et les landes.
> Nous avions raison d'être pour lui
> C'est un homme franc et droit.]

Le texte fait référence à un texte antérieur de trois semaines. Il s'agit d'une contribution que l'*aouilley* avait effectivement fait paraître le 14 octobre précédent dans le n° 3297 du *Journal de Bordeaux*, un article signé *Un dé Capsious*, un (habitant) de Captieux,

entièrement voué à la gloire du baron David, et s'attaquant à Léon de la façon la plus expressive :

Equé haren, moun Diou !
Dé Léon lou Judiou ?
Dén ses lanes aqueste annade,
Les bestis podent tout rouga.
Mè, nous soubènent bien, qué nous a heyt paga,
Quouan arribét dén la countrade,
Tabé pas un soul aouilley
Né lou bo mey ;
Pot s'en ana tout drét
Chez hét.
Dimenche, chen manqua, noumeran touts aroun
Moussu lou baroun.

[Et que ferions-nous, mon Dieu !
De Léon le Juif ?
Dans ses landes cette année,
Les bêtes peuvent tout ronger.
Mais, nous nous souvenons bien qu'il nous a fait payer,
Quand il arriva dans le pays.
Aussi plus un seul berger
Ne le veut ;
Il peut s'en aller tout droit
Chez lui.
Dimanche, sans manquer, nous nommerons tous en chœur
Monsieur le baron.][490]

Alexandre Léon en prend encore une fois pour son grade :

Faou pas dé Léon pet aré,
Per députat, ni counseillé
N'és pas pu boun aquéste annade
Qué quouan bingout dén la countrade ;
S'és heit de mey républicain
Hés un judiou, hés un bilain.

[Il ne faut de Léon pour rien (au monde),
Ni pour député, ni pour conseiller
Il n'est pas meilleur cette année
Que quand il arriva dans le pays ;
Il s'est fait en plus républicain
C'est un juif, c'est un vilain.]

D'une famille juive bordelaise, né à Bordeaux, Léon était pourtant moins « parachuté » à Captieux que ne pouvait l'être Béhic, né à Paris. Riche commerçant ultra-libéral, de droite modérée, Léon n'était pas non plus l'archétype du républicain *acabayre* (dépensier) et partageux...

En page 3, outre la désormais habituelle chanson de noce bazadaise, Mayan répond aux journaux qui annonçaient sa mort. Ainsi la *Victoire*, journal républicain alors propriété du journaliste et futur député boulangiste François Aimelafille (1844-1926) :

[490] *Journal de Bordeaux*, n°3297, dimanche 14 octobre 1897, p. 3.

> *Cadichounne*, journal patois, rédigé par M. Druilhet-Lafargue, vient de mourir de sa belle mort ; il n'en était qu'à son dixième numéro.

Le rédacteur se moque ensuite un peu du mantra de Mayan (*Ne boli pas tira la ficelle*, etc.) qu'il qualifie d'« appel de fonds ». Or Mayan tient bien à ce que l'on sache qu'elle ne fait pas d'appels de fonds... Le journal reçoit en outre un épigramme de style très Druilhet-Lafargue et en gascon bordelais, signé *La doyenne des Cadichounnes* :

> *Counèchy un journaou qu'apèlent* Cadichounne
> *Et daoun lou rédactur, que digun ne s'estoune*
> *Per parla lou français, pas mey que lou patois,*
> *N'es capable de ré, et se troube aous abois.*
> *Bous didi béritat, que tire la ficelle*
> *Per un appel de founds, bala soun escarcelle.*
> *Soun grand journaou, tint lou numéro dix,*
> *N'a pas mey d'amaturs, et Cent Dioux, cap de Diou,*
> *Adiou, praoube petit, bala soun que te nargue,*
> *Baey tén déns lous ténébres. Adiou, praoube Lafargue.*
>
> [Je connais un journal qu'on appelle *Cadichounne*
> Et dont le rédacteur, que personne ne s'étonne
> Pour parler le français, pas plus que le patois,
> N'est capable de rien, et se trouve aux abois.
> Je vous dis vérité, il tire la ficelle
> Pour un appel de fonds, voilà son escarcelle.
> Son grand journal tint le numéro dix,
> Il n'a plus d'amateurs, et *Cent Dious, cap de Diou,*
> Adieu, pauvre petit, voilà ce qui te nargue,
> Va-t'en dans les ténèbres. Adieu, pauvre Lafargue.]

Le style rappelle celui d'un autre auteur gasconnant du Bordelais, le cafetier cubzaguais Jean Vigé (1842-1915). Mais bien sûr il n'est pas possible d'affirmer que ce soit lui qui ait composé ces vers. Druilhet, pugnace toujours, ne répond pas à la provocation. Par contre, il écrit (en gascon) une lettre à son *amic et counfray* (ami et confrère) de la *Victoire* pour lui demander de faire paraître une rectification à cette fausse information. Le journal la fait paraître, en effet, mais a le malheur de préciser :

> l'appel de fonds qu'il fait en ce moment a pour but de permettre à son journal de paraître pendant l'année 1878...

Que n'a-t-il pas fait ! Druilhet lui réécrit, en français cette fois, pour lui rappeler qu'il ne fait ni ne fera d'appels de fonds pour la *Cadichounne*, les abonnements suffiront. Il tient farouchement à son indépendance. La *Victoire* fait donc paraître une seconde rectification, un brin moqueuse :

> Nous avions dit que la *Cadichounne* faisait un appel de fonds. M. Druilhet-Lafargue réclame pour nous dire que c'est un simple appel d'abonnements. La nuance est subtile.

C'est sur une promesse de retour que Druilhet achève cette première série : la *Cadichounne* nouvelle reviendra bientôt, elle sera illustrée de gravures *ad hoc* (et non plus empruntées), et « renfermera des articles en français ». Rien ne change, sinon ces détails.

D Savoir s'arrêter : Druilhet-Lafargue tire sa révérence

1 Le passage au français, progressivement puis définitivement

En réalité, jamais la *Cadichoune* telle qu'on l'a connue entre septembre et novembre 1877 ne reviendra. Le projet était certes ficelé de façon artisanale, mais au fil de ses douze numéros, cet ovni avait réussi à se forger une identité, une marque, un style. La *Cadichoune* ne ressemblait à rien de connu. Les articles plus fouillés de la femme Jacoutin ou de Druihet-Mayan lui-même alternant avec des bouffonneries de chansons détournées, le tout illustré par les gravures burlesques de Gautier, avec par-dessus tout l'insolence de Mayan qui avait parfaitement su se glisser dans l'esprit de la littérature *recardèira* bordelaise (on dira bientôt « l'esprit Verdié »), rien de tout cela ne survivra à ce 17 novembre.

La prétention initiale du journal, d'être entièrement en gascon du titre aux publicités finales, n'a pu être tenue. En réalité, assez tôt, Druilhet n'a pu satisfaire à ce projet ambitieux : être le premier journal politique en langue d'oc sur la longueur. L'on peut penser que le nombre de rédacteurs capables de rédiger des articles entiers, parfois sur des sujets ardus, était relativement limité. Nous savons grâce à Lesfargues-Lagrange que Mayan et la femme Jaccoutin étaient deux personnes différentes. Il y avait au moins deux chroniqueurs occitans distincts. Les contributions dans des formes d'occitan légèrement différentes de celle de Bordeaux même (Libournais, Bazadais...) laissent penser qu'elles sont le fait d'authentiques locuteurs de ces parlers. Pour le reste, nous aurions beaucoup de mal à déterminer qui est réellement qui, et qui fait quoi dans la *Cadichoune.* Probablement aussi en raison du fait que l'occitan, s'il était probablement encore beaucoup parlé ou du moins compris à Bordeaux dans les classes populaires (ainsi qu'en banlieue), ne cessait à cette époque de reculer, Druilhet a dû accepter de concéder des parties de plus en plus importantes en français. Druilhet était manifestement très capable de s'exprimer et d'écrire dans un occitan correct, mais empirique. L'abondance de francismes, de tournures fautives, s'accentue dès que le registre s'élève ou tente de s'élever. Druilhet maîtrisait honorablement un répertoire occitan de la vie quotidienne, pour converser sur le marché ou à la maison. Il n'avait pas le lexique ni la maîtrise de la syntaxe pour faire, sur le long terme, œuvre de journaliste entièrement en langue d'oc.

La vraie rupture se place au niveau du n° 8 (qui aurait dû être le n° 7 du fait de l'erreur typographique entre le n° 2 et le n° 3, mais qui est bien réellement le n° 8 si on compte la préparution). À cette date, le combat est perdu, celui pour lequel – et on le comprendra ultérieurement, exclusivement pour lequel – la *Cadichoune* avait été créée. Ce jour-là, dans son « Avis important » en français placé en tête de la première page, le « comité administratif » aborde pour la première fois la fin du journal, pour dire justement que cette fin n'arrivera pas, que trop de gens veulent que la *Cadichoune* continue, avant de détailler l'avenir des parutions du journal satirique, et d'annoncer que la nouvelle série comprendra « des articles en français ». En réalité, le français a toujours été présent dans la *Cadichoune*, dès le commencement... Dans le n° 1, paraît en page 3 un poème, *L'Égalité*, avec une prosodie particulière (AABCBCCBBDD), signé « Jobard », et rédigé en français. Mayan précise qu'elle n'a pas voulu *bouta aquets bers en patois* (mettre ces vers en patois) de peur de *dénatura lur ouriginalitat* (dénaturer leur originalité). Par la suite, le français disparaît, à l'exception de l'*Essai grammatical* de Dador, rédigé en français dès l'origine et publié tel quel. Le français revient dans le n° 6, le 10 octobre, c'est à dire au moment où la campagne bat son plein, à quatre jours du premier tour, avec un poème destiné à destabiliser le candidat Ludovic Trarieux en son canton de Lesparre, et intitulé *Lou citoyen TRARIEUX, et lou*

manifeste daous bingt-naou *marchands dé bins et propriétaires*. C'est un poème assez long (sept strophes de huit vers), signé de la Femme Jaccoutin. Il est en français, cependant, et de facture assez proche de *L'Égalité* du n° 1 avec son alternance AAABAAAB, quoi que moins complexe. Le même poème paraît dans l'édition suivante, le 13, qui reprend les mêmes textes satiriques. Jusqu'au n° 8 du 20 octobre, donc, seuls deux textes, des poèmes, ont été publiés en français dans la *Cadichoune*, auquel on peut ajouter le texte « gabay » de Coutras du n° 6. Dans le n° 8, donc, malgré le texte de proclamation cité ci-dessus qui est en français, le reste est encore en occitan, de même que dans le n° 9, à l'exception du texte français de l'*Avis important*, reproduit en dernière page. C'est à partir du n° 10, paru le samedi 3 novembre, veille des départementales, que le français commence à prendre davantage de place : il est présent sous la forme d'un poème burlesque de quatre quatrains, signé de la Femme Jaccoutin et placé en première page (qui daube les candidats Raynal, Delboy et Laporte), mais aussi dans le long article signé Grabillotte *Grévy for ever*. Enfin, en dernière page, la chronique théâtrale est en français (et le restera jusqu'à la fin), tandis que l'« Avis important » repasse, avec quelques variantes à l'occitan. À partir du n° 11, le français fait son apparition en première page : pour la première fois, l'occitan et lui y paraissent à parité (deux articles chacun, le second en français étant en réalité à cheval sur la première et la seconde page). La page 2 est presque entièrement en français, sauf le texte nîmois de Michel et la petite épigramme de Verdié. Quant à la quatrième et dernière page, l'occitan n'y apparaît que dans le fameux mantra de Mayan (dont on se moque désormais) : *Ne boli pas tira la ficelle*, etc. Le reste est en français. Dans le n° 12, l'occitan semble reprendre de l'importance : la première page en est presque exclusivement composée, sauf le début d'un petit texte, tout en bas de la troisième colonne, « La crise ministérielle à Paris », lequel se poursuit sur la page 2 qui est, elle, exclusivement en français (en réalité, il s'agit non pas d'un article, mais d'une suite de brèves séparées par une figure grotesque en forme de tête humaine) sauf la lettre rimée de l'*Aouilley de Capsious* et ses commentaires. Aux pages 3 et 4, il n'y a plus aucun texte à proprement parler rédigé en occitan : seules les chansons bazadaises extraites du livre de Lamarque de Plaisance tentent de combler cette absence.

La deuxième série n'est pas la suite de cette *Cadichoune* de la première forme, c'est un autre journal. Comme Druilhet l'avait annoncé, un exemplaire « supplément » paraît le 15 décembre. La *Cadichoune* est désormais un « journal politique hebdomadaire patois et français ». La formulation a son importance : jusqu'alors, le journal était simplement sous-titré *journal politique hebdoumadaire*. Le fait qu'il soit entièrement en gascon n'était pas précisé : il était *la* langue du journal. Choix arbitraire de départ, présupposé qu'il n'était pas nécessaire de définir, l'occitan, langue de presse et métalangage du discours n'était pas vu comme quelque chose venant s'ajouter au propos de la *Cadichoune* : il était la *Cadichoune*... Difficile de dire s'il nous est parvenu incomplet, en mauvais état, ou s'il a véritablement été fabriqué avec des bouts de ficelle ; mais ce supplément, mal paginé, laisse une impression de bâclage. Deux jours avant, de Marcère a été nommé ministre de l'Intérieur du gouvernement Dufaure, et deux jours après, Druilhet-Lafargue donnera sa démission de sa charge d'administrateur communal de Caudéran. Dans cet exemplaire d'entre-deux, le français et le gascon se partagent l'espace de façon quasiment paritaire. La communication a changé : désormais la cible de Druilhet est Mac-Mahon lui-même, le Maréchal est accusé d'avoir trahi, de s'être soumis aux républicains... Le frontispice de forme globalement rectangulaire et à la décoration d'inspiration néo-antiquisante (guirlandes, chimères ailées, rameaux d'olivier et cadres géométriques) tranche avec ce qui avait été fait auparavant. Le journal a réduit son format : deux colonnes à la une désormais, au lieu de trois avant (le même format que la *Petite Gironde*) : la *Cadichoune* sort des standards des « petits » journaux de l'époque. Elle

fait désormais son travail à l'économie. Outre l'éditorial rageur en français, qui dénonce les « exploiteurs du peuple » et dont la fin nous manque, nous avons un long article de Mayan sur toute la seconde page (paginée p. 11), qui s'attaque à Mac-Mahon :

> Agi *an dischut las gaouches, ès* trahi – né pas agi *an dishut las dreytes, ès* trahi – *nanni an dishut un churt de gaouches et de dreytes, en se boutant lous pouigns debat lou nas, acos és DÉSERTA ! L'énténdes, Maréchal, tes amics et tes ennemics lou criden :... as desertât !!!!*
>
> [*Agir* ont dit les gauches, c'est *trahir – ne pas agir* ont dit les droites, c'est *trahir* – non, ont dit un chœur de gauches et de droites, en se mettant les poings sous le nez, ça c'est DÉSERTER ! Tu entends, Maréchal, tes amis et tes ennemis le crient :...tu as déserté !!!]

En réalité, Druilhet ne prend pas parti. Il renvoie tout le monde à dos et fustige la bêtise d'un électeur, dans un style qui rappelle très fortement le cinglant *Praoubes pecs* de Théodore Blanc, paru le 19 février 1871 dans le n° 111 de la *Gironde du Dimanche.* Que l'on en juge :

> *Puple, qu'ès bête ! Boles té bailla daous chefs républicains ? Bailles-té-lous, triple sot, las affas iran milliou ! ne fera arè d'arè, e te bailleran de l'argènt per fa la noce, mingera gigot et beoura bin cachetat tout toun saoul ! Y aoura cabarets a boulountat,* crédit per tout, *journals nuançats coume un arc-en-ciel ; la libertat la mey absolue per la canaille ; lou puple souberin sera lou sul soubérin, lou bray ; lou despotisme de las gens maous éducades remplacera... abentajusemèn, l'aoutoritat daous...moussus polits et sabents ; tout ira per lou milliou dens las mey bère das Républiques ! Baille biste, ô puple, daous chefs républicains à ta République é beyras coume lous que baillen picaillouns an échantge daou trabail de l'oubrey, interbertisan los rôles, haran à lur tour, une grèbe immense, ruinuse per lou païs qu'affolen las stupides é idiotes clamurs daous rébolutionnayres :* ***La grèbe daous escuts !***
>
> [Peuple, tu es bête ! Tu veux te donner des chefs républicains ? Donne-te-les, triple sot, les affaires iront mieux ! ça ne fera rien de rien, et ils te donneront de l'argent pour faire la fête, tu mangeras du gigot et boiras du vin cacheté tout ton saoul ! Il y aura des cabarets à volonté, *crédit partout*, des journaux nuancés comme un arc-en-ciel ; la liberté la plus absolue pour la canaille ; le peuple souverain sera le seul souverain, le vrai ; le despotisme des gens mal éduqués remplacera...avantageusement, l'autorité des...messieurs polis et savants ; tout ira pour le mieux dans la plus belle des Républiques ! Donne vite, ô peuple, des chefs républicains à ta République, et tu verras comme ceux qui donnent des sous en échange du travail de l'ouvrier, intervertiront les rôles, feront à leur tour une grève immense, ruineuse pour le pays qu'affolent les stupides et idiotes clameurs des révolutionnaires : **la grève des écus !**]

En inversé, la vitupération chargée à la fois de dépit, de colère rentrée et de renoncement est presque identique quant à sa construction : constat amer, injures, menaces pour l'avenir... Celle de Blanc était sans doute plus profondément douloureuse, plus sincèrement indignée, rongée de déception et de dépit, écrite les larmes aux yeux et les poings serrés. Celle de Druilhet, qui promet une grève générale des capitaux si les républicains passent, se rapproche davantage d'un haussement d'épaules. Nous avons ensuite des textes français de facture habituelle, qui attaquent le républicanisme ou se moquent de ces 320 députés républicains de couleurs et de courants politiques si différents, unis juste pour vaincre l'Ordre Moral. Suit un autre extrait du *Péril social* de Curtius, unique rappel de l'ancienne *Cadichoune,* puis un autre texte en gascon, un poème tiré de *L'Almanach des Pèysans,* d'*Henric de las Teulères* et est rédigé en gascon chalossais. La page et l'exemplaire s'achèvent sur le début d'un texte en français.

La *Cadichoune* revient au début de l'année suivante, mais ce n'est plus du tout un journal gascon.

2 La fin du combat

Le premier exemplaire du nouveau journal paraît à la date du...30 nivôse 88. Il devrait donc d'agir du 19 janvier 1880. L'espace entre les deux séries du journal aurait donc été de plus de deux ans... Or Druilhet annonçait dans l'édition du 17 novembre que la *Cadichoune* serait de retour début 1878. De plus, plusieurs allusions à l'actualité brûlante (comme le face-à-face Duportal-Gambetta) montrent que nous sommes bien à cette époque, donc en l'an 86 du calendrier républicain. Druilhet s'est-il trompé de deux ans ? Ou bien a-t-il reculé volontairement de deux ans la date du 22 septembre 1792, jour duquel débute le décompte républicain (même si le nouveau calendrier n'est officiellement adopté que le 15 vendémiaire an II, 6 octobre 1793) ? Pour démontrer quoi ? Septembre 1790 ne correspond à aucune date importante de l'histoire républicaine (c'est le 22 octobre de cette année que l'Assemblée vote l'adoption du drapeau tricolore comme drapeau national).

Comme le souligne Berthaud :

> …il ne s'agit plus d'un journal gascon : c'est une feuille française comme les autres qui, comme tant d'autres, alors et plus tard, comporte de temps en temps une chronique en « patois ».[491]

En outre, il est désormais sous-titré (sous un titre dont la police a été modifiée) « journal politique tri-mensuel patois et français ». Les ambitions de tirage sont donc revues une nouvelle fois à la baisse : le journal ne paraîtra pas quatre à cinq fois par mois, mais trois fois. L'histoire de la *Cadichoune* après les élections d'octobre est celle d'une lente série de renoncements qui conduiront à sa disparition. Le nouveau journal est de facture totalement différente : deux colonnes à la une, des « unes » justement plus soignées, sous la forme de planches en pleine page généralement accompagnées de légendes, de commentaires, voire d'un petit texte. L'impact visuel mais aussi l'impact des phrases, des titres-choc, est plus travaillé. La provocation, la moquerie, restent de mise. On sent que le « remuant petit personnage », autre désignation de Berthaud pour Druilhet, n'a rien perdu de sa virulence. Mais l'occitan, effectivement, n'apparaît que de façon sporadique, ponctuelle, pour finir par ne plus apparaître du tout... Le ton est moins conquérant, plus méchant, aigri, qu'auparavant (si c'était possible) : l'Ordre Moral a perdu. À moins d'un coup d'État, Mac-Mahon n'a plus les moyens, en 1878, de garder les rênes du pouvoir entre ses mains. C'est sa dernière année d'exercice, avant de céder la place le 30 janvier 1879 à Jules Grévy. Plusieurs numéros de cette série nous manquent : le premier que nous conservons est le n°3, celui du 30 nivôse 88 (« Ne sommes-nous pas en République ? Ah ! nous y sommes en plein ! » ricane Druilhet). La « une » en est consacré à une sorte de frontispice commémorant la mort de « Capet, ci-devant roi de France et de Navarre », guillotiné « le 2 Pluviôse an 1er de la République Française », avec le double slogan, tellement druilhet-lafarguien : « Tout par le PEUPLE ! Rien pour le PEUPLE ! »

Le n° 4 (10 pluviôse, soit 29 ou 30 janvier) arbore un texte hostile à la notion d'égalité et donc de suffrage universel. On y trouve un texte occitan, *Indiscrétiouns d'une coudineyre !* qui renoue avec l'ancien style de Mayan. Le n° 5 (20 pluviôse, soit 8 ou 9 février), présente un cadre vide, avec la légende (en grandes lettres) « Albert a refusé à Mayan d'autoriser le dessin qui devait être placé ici. Vive la liberté !» Albert est vraisemblablement Albert Brandeburg (1835-1886), le nouveau maire de Bordeaux élu le 13 janvier précédent. Là encore, le numéro abrite un texte gascon signé originalement « La mère DUCHÊNE » (allusion burlesque au *Père Duchesne* de Hébert), qui raconte une *Séantce de nuit à la*

[491] Pierre-Louis Berthaud, 1949, *op. cit.*, p. 32.

Crambe (Séance de nuit à la Chambre) en s'attaquant sans grande originalité au *bourgne-opportuniste, bourgne prétentius* (borgne-opportuniste, borgne prétentieux), Gambetta. Le n° 6 (30 pluviôse, 18 ou 19 février) semble attester un sursaut de gasconnité : la première page s'orne d'un poème d'Henric de las Teoulères, l'abbé Maumen, tiré de son *Almanach deus Pèysans* : *Lous singes...* Illustré d'un dessin représentant des diablotins vaguement simiesques escaladant une échelle, le sonnet (le genre de prédilection de Maumen) se demande (en parlant des républicains, on l'aura deviné) *se soun singes enfin ou de singes lous hins* (si ce sont des singes enfin, ou de singes les fils). Dans le journal, toujours essentiellement en français, quelques brèves, quelques petits textes rappellent le temps de la splendeur de Mayan : la *recardeyre* se moque du *Don Quichotte* de Gilbert-Martin, qui a reçu une amende, en regrettant que l'ancien préfet Jacques de Tracy ne soit plus là : *Si n'habèbe pas aougut Albert, si abèbe aougut Jacques, aourey f...ichut une scie a moubemens countinus daous mey chouettes,* (s'il n'y avait pas eu Albert, s'il y avait eu Jacques, j'aurais f...ichu une scie à mouvements continus des plus chouettes). Mayan regrette ouvertement que l'ancien préfet Tracy (ici bizarrement opposé au maire de Bordeaux) ne soit plus au pouvoir pour lui permettre de cogner à son gré sur les républicains. Plus bas sur la même page, on trouve un semblant de courrier des lecteurs en gascon (local) dans lequel une certaine Jacquille écrit à Mayan pour lui demander pourquoi elle n'a pas parlé du *bal d'Albert,* ce à quoi elle répond qu'elle ne l'a pas fait parce qu'elle s'y est ennuyée *penden très mortelles hores à se démentibula la machoire* (pendant trois mortelles heures à se démantibuler la mâchoire)... La page suivante s'orne d'un poème signé *Cadichoune* et s'attaquant à *un Alphonse* (difficile de dire lequel), *grand esparracat* (grand « déchiré », comprendre sans doute « grand échalas ») qui ne sait que *brimbauda pipe au bec, sans gilet ni crabatte* (vadrouiller pipe au bec sans gilet ni cravate)... Le n° 7 (10 ventôse, 28 février ou 1er mars) honore comiquement la mémoire de Ledru-Rollin, mort un peu de plus de cinq ans plus tôt (le 31 décembre 1874), « père du suffrage universel. La chose du monde la plus belle qu'on puisse rêver. La CADICHOUNE reconnaissante ». Sans oublier cette mention, tirée du psaume XXI : « Puisse le fils suivre bientôt le père / Dans le silence du tombeau... » Le journal renferme un texte en gascon chalossais, un réquisitoire contre les ivrognes et l'ivrognerie. Très long, il se compose d'un dialogue entre Bertrand et Jeantoun, et provient également de l'*Almanach* de Léon Maumen. L'exemplaire suivant que nous conservons porte la date du 30 ventôse (20 ou 21 mars). Ironiquement consacré, avec sa « une » énorme et encadrée de noir :

> À l'immortel souvenir de LA COMMUNE, née à Paris le 18 mars 1871. Elle fut la prostituée de la Canaille ; – elle déboulonna la colonne Vendôme ; – elle pétrola Paris ; – elle assassina de vaillants généraux et d'honnêtes citoyens ; – elle causa la ruine, l'exil ou la mort de milliers d'ouvriers, dont elle plongea la famille dans le deuil, dans la misère ; – elle viola les jeunes filles du couvent de Picpus ; – elle pilla les caisses de l'État ; – enfin saturée de sang et d'orgies, ivre de pouvoir, elle creva le 22 mai 1871 regrettée par la crapule. On demande l'amnistie pour ses amants !

Le texte fait allusion aux multiples propositions de loi d'amnistie des crimes commis par les communards, loi qui sera finalement votée en 1880. Un des grands porteurs de ce projet est Gambetta, mais on peut citer également Henri Brisson et Victor Hugo. Il s'agit aussi de s'attaquer aux leaders du mouvement républicain supposés proches des communards, en particulier Clemenceau. Le numéro contient le dernier texte gascon que nous garderons de la *Cadichoune*, un petit tiers de colonne, en alexandrins, dont le parler atteste l'origine girondine. Signé Cadichoune, il fait l'éloge du passé et de ses valeurs perdues, en comparaison au présent :

N'abèben pas, es braï, sus la lengue, à chaque hore / Lou mot humanitat que tout lou mounde adore / Quand quauque grand blagurt les y f...ich d'aü caquet, / N'abében pas lou mot, mais abèben l'effet.

[Ils n'avaient pas, c'est vrai, sur la langue, à chaque heure / Le mot humanité que tout le monde adore / Quand quand quelque grand blagueur leur fait du baratin, / Ils n'avaient pas le mot, mais ils avaient l'effet.]

Plus que quatre numéros, et la *Cadichoune* fermera définitivement boutique. Le n° 9 paraît le 10 germinal (30 ou 31 mars) et présente en première page un sonnet d'Alphonse Baudoin, poète champenois, membre de la Société Académique de l'Aube, qui a étudié le sous-dialecte d'oïl champenois de la forêt de Clairvaux, et publié le recueil d'où est extrait ce texte, « Revers de Médailles » (Paris, Dillet, 1876), d'une inspiration exaltant le passé et se méfiant de la modernité. Le n° 10 paraît le 20 germinal (9 ou 10 avril). Sa « une » fait allusion à deux affaires récentes, ressenties dans le camp conservateur comme des vengeances des républicains au pouvoir contre eux. La première est l'affaire du général de Geslin (1821-1910), commandant de la place de Paris, révoqué de ses fonctions ; la seconde est l'affaire de l'avocat monarchiste Camille Godelle (1832-1899), lui aussi révoqué de ses fonctions d'avocat général à la Cour de Cassation et invalidé dans son élection de député de l'Aisne. Le n° 11 paraît le 30 germinal (19 ou 20 avril) et attaque une fois encore Gambetta :

On a lu pendant quinze jours sur tous les murs de Paris : Bonne récompense à qui rapportera Gambetta rue de la Chaussée-d'Antin à Paris.

Le dernier numéro, enfin, paraît le 10 floréal (29 ou 30 avril) et évoque l'Exposition universelle de Paris, qui s'apprête à ouvrir ses portes en mai, à l'occasion de laquelle sera bâti le palais du Trocadéro. C'est la dernière question que nous gardons de Druilhet-Mayan : l'Exposition universelle est-elle une manifestation nationale ou républicaine ? Le rideau se ferme sur une ultime provocation, bien dérisoire.

La deuxième série de la *Cadichoune* se présente, sur le microfilm de la Bibliothèque municipale de Bordeaux où elle est conservée, sous la forme d'un recueil fictif : les différents numéros ne sont pas paginés un par un, mais tous à la file. En outre, la mise en page est anarchique (à partir de la deuxième série) et parfois illisible. On peut se demander quel a été le tirage réel de cette deuxième mouture de la *Cadichoune* (des témoignages attestant par ailleurs de la diffusion de la première).

III LE NATIONAL ET LE LOCAL : LA PRESSE DES ÉCHELLES (1880-1914)

A Une expérience malheureuse : le *Détroqueur* d'Arcachon (1880)

1 Une histoire arcachonnaise

En page 2 de *La Gironde* et de *La Petite Gironde* du lundi 18 octobre 1880, nous trouvons l'avis suivant :

Sur le double appel interjeté à la fois par M. Faure, gérant du journal *Le Détroqueur*, qui se publie à Arcachon, et par MM. Hameau et Brannens, la quatrième chambre de la Cour a condamné hier M. Faure à un mois de prison, 1000 fr d'amende et 2000 fr de dommages-intérêts pour diffamation par voie de presse envers les plaignants. M. Lefranc occupait le siège du ministère public, M^{e} Méran père

représentait MM. Hameau et Brannens, qui s'étaient portés partie civile. M^e^ Dignac a présenté la défense de M. Faure.

Rien d'autre qu'un fait-divers local en somme. Mais cette impression est contredite par le fait qu'un journal de portée nationale comme *Le Gaulois* dans son édition du lendemain mardi 19 octobre 1880 fasse paraître en page 3 la dépêche suivante (avec une coquille sur le nom du condamné) :

> Bordeaux 18 octobre. Sur la plainte portée par MM. Hameau, maire d'Arcachon et Brannens, M. Favre gérant d'une petite feuille arcachonnaise, le *Détroqueur*, a été condamné hier à un mois de prison, deux mille francs de dommages-intérêts et mille francs d'amende, pour l'affaire Hameau, et à huit jours de prison, six cents francs de dommages-intérêts,et cinq cents francs d'amende pour l'affaire Brannens, les dépens en sus. On annonce encore de nouvelles poursuites contre cette feuille.[492]

Dans une actualité des plus tendues, suite lointaine des évènements de la fin de l'année 1877, l'automne 1880 voit l'expulsion par le tout récent gouvernement républicain de Jules Ferry de plusieurs congrégations religieuses pour ne pas avoir demandé à l'État d'autorisation officielle. Après les jésuites, expulsés d'office, bénédictins, franciscains, capucins, sont eux aussi dispersés et chassés. 261 maisons religieuses sont fermées. On se doute que les catholiques, encore puissants, réagirent avec la dernière des violences à cet évènement. Les relations entre républicains et réactionnaires n'ont jamais été aussi tendues. C'est dans ce contexte que l'« affaire » Faure contre Hameau-Brannens se place, et même si ses ramifications sont plus anciennes, cette époque confuse et agitée n'est sans doute pas pour rien dans cet évènement local à l'origine, mais dont, on l'a vu, la presse nationale elle–même s'empare. *Le Gaulois*, alors dirigé par le magnat de la presse Arthur Meyer (1844-1924), est à cette époque un journal conservateur, de sensibilité monarchiste modérée, quoique revendiquant un esprit apolitique. On notera néanmoins la sobriété des communiqués, à la sécheresse de dépêche d'agence, que ce soit dans le camp républicain ou dans le camp conservateur.

Qui sont les acteurs de cette affaire ? Les deux plaignants ne sont pas les premiers venus. Le Dr Jean Gustave Hameau est le maire d'Arcachon depuis le 4 mars 1880, succédant au républicain Albert Deganne (1817-1886), le « père fondateur » de la jeune commune, créée en 1857 à partir d'un ancien quartier de La Teste de Buch. De sensibilité monarchiste, Hameau est le fils de Jean Hameau (1779-1851), célèbre médecin reconnu pour ses travaux précurseurs sur la vaccination, lui-même maire orléaniste de La Teste de 1844 à 1848. Alban Brannens est une personnalité importante de l'entourage de Hameau, élu municipal et figure locale arcachonnaise.

Le Gaulois commet une erreur sur le nom : ce n'est pas de M. Favre qu'il s'agit, mais bien de M. Faure, comme le dit *La Gironde.* Labadie nous en dit un peu plus sur le personnage. Eugène Faure, imprimeur d'Arcachon, a obtenu son brevet le 3 septembre 1877. Il est associé à un dénommé Ausmassan jusqu'à 1878, puis est enregistré seul par la suite. Il imprime, outre le *Détroqueur*, un autre journal local, *La Gazette d'Arcachon*[493]. Le sous-titre de la *Gazette* étant « journal républicain », il n'est pas malaisé d'en déduire les opinions politiques d'Eugène Faure. Comme l'équipe municipale de Hameau ne fait pas davantage mystère des siennes, nous nous trouvons dans le cadre d'un affrontement bien connu : celui d'un élu républicain s'opposant à une municipalité conservatrice. Les dates, en outre, correspondent approximativement à l'arrivée de l'équipe de Gustave Hameau, monarchiste, à

[492] *Le Gaulois*, n° 402 (mardi 19 octobre 1880), p. 3.
[493] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 54.

la suite de celle d'Adalbert Deganne, républicain. Le changement de couleur politique dans la majorité municipale arcachonnaise n'a pas été sans mal. Dans sa conférence tenue le 19 novembre 1880 devant la municipalité d'Arcachon à l'occasion du centenaire de la mort de Lamarque de Plaisance, le président honoraire de la Société historique et archéologique d'Arcachon Jacques Ragot explique dans le détail les différentes étapes de cette élection[494]. Au pouvoir depuis la révocation par le gouvernement Jules Simon en 1876 de l'équipe Lamarque, le maire républicain Deganne est, pendant la période 1878-1880, en butte à une très forte pression de son opposition municipale conservatrice, menée entre autres par Gustave Hameau. Les « lamarquistes » qu'il conduit attaquent entre autres l'élu sur l'achat du Casino mauresque par la commune, investissement ruineux et mal pensé, levier qui permettra le renversement des républicains arcachonnais. La lutte se poursuit tout au long de cette période, entre démissions du groupe d'opposition, désormais mené par Hameau, puis réélections partielles, puis re-démissions, puis réintégrations, puis refus de siéger au conseil ce qui entraîne la révocation d'office des absentéistes par la préfecture. Les opposants ont un autre meneur déterminé en la personne du général Bisson, lamarquiste convaincu, qui mène la dernière offensive entre la fin 1879 et le début 1880 : à la tête d'une liste de onze membres, il se fait élire avec ses colistiers le 3 août 1879 et exige la dissolution du conseil. La liste « indépendante » qu'oppose Deganne est battue. Le 23 septembre, la liste Bisson démissionne. Ils sont déclarés démissionnaires d'office par la préfecture (qui avait refusé d'abord leur démission) le 8 janvier. Le 18, au cours de nouvelles élections partielles, Bisson représente la même liste, qui est élue à nouveau. Le 4 février, devant le refus des nouveaux élus de siéger au conseil sous la présidence de Deganne, celui-ci démissionne avec sa majorité, douze conseillers. Le 22 février ont lieu de nouvelles élections, la liste anti-Deganne l'emporte, et Gustave Hameau est élu maire le 4 mars[495]. L'*Avenir d'Arcachon*, organe municipal proche de Lamarque de Plaisance et de l'équipe en place s'en fait écho, de façon forcément différente du *Détroqueur* :

> Élection du Maire et des Adjoints.
> Jeudi dernier, 4 mars, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, le Conseil municipal d'Arcachon s'est réuni à huit heures du soir pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints. Etaient présents : MM. Marcel Dubos faisant fonctions de Maire ; Busquet, llennon, Fonbené, E. Simon, Guérard, Georges, Millien, Maucouvert, Graner, Brannens, Sémiac, D' Hameau, Dignac, G. Méran, Couilleau, de Lagrange, Martin Jampy, Ducos, Mauriac et Dehillotte Ramondin. MM. le général Bisson, de Mignot, absents d'Arcachon et Couilleau malade en ce moment, s'étaient fait excuser. M. Marcel Dubos a souhaité la bienvenue aux élus du 22 février 1880, et a cédé la présidence à M.Dehillotte Ramondin doyen d'âge du Conseil. M. Fonbené a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. Il a été procédé immédiatement à l'élection du Maire. M. le D[r] Hameau a obtenu 19 voix et a été proclamé Maire de la ville d'Arcachon. On a voté ensuite pour les deux adjoints. MM. J. Mauriac et Brannens ont été successivement nommés. M. le D[r] Hameau, en prenant la présidence, a remercié ses collègues de l'honneur qui lui était fait, puis, au nom du Conseil, il a adressé quelques paroles à M. Marcel Dubos, pour rendre hommage au dévouement et à l'intelligence qu'il avait montrés dans l'administration des affaires communales depuis le 10 février. MM. Mauriac et Brannens ont également adressé leurs remerciements à leurs collègues et assuré M. le Maire de leur concours entièrement dévoué. Le Conseil est venu féliciter la fanfare municipale qui s'était fait entendre pendant la première réunion de notre nouvelle assemblée communale. S'adressant à M. Prévost, qui a transformé notre fanfare, M. le docteur Hameau a prié cet habile chef de recevoir ses remerciements et ses félicitations. M. le Maire a ajouté que la Municipalité connaissait les sacrifices que s'imposaient les membres de la musique et qu'elle

[494] Jacques Ragot, « Les municipalités d'Arcachon de 1857 à 1880 », *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes)*, n° 27, 9[e] année, premier trimestre 1981, pp. 1-17. Arcachon, impr. Graphica.
[495] *Ibid.*, p.16.

saurait les apprécier. Il a terminé en exprimant l'espoir que la fanfare voudra bien dans l'avenir comme par le passé, non-seulement distraire les habitants d'Arcachon, mais récréer aussi les étrangers et les retenir parmi nous. Puis l'on s'est rendu dans la salle des Folies-Vénitiennes où le Conseil a offert un punch aux membres de la fanfare. Cette réunion qui s'est prolongée assez avant dans la soirée a été empreinte de meilleurs sentiments d'union et de confraternité et de la plus franche cordialité. La *Marseillaise* jouée à différentes reprises a provoqué les applaudissements d'un nombreux public qui n'a pas cessé de stationner sur la place de la Mairie pendant l'élection.[496]

En 1880, les républicains, de Freycinet d'abord puis Jules Ferry à partir de fin septembre, mettent en place les grandes réformes qui posent les fondements de l'école républicaine telle qu'on la connaît encore, de l'organisation du calendrier des fêtes, ainsi que des grands symboles nationaux républicains. Le message est passé : désormais, la France est pleinement et définitivement en République.

Faure s'est-il senti légitime pour s'attaquer aux redoutables et puissants réseaux des familles Hameau, Lamarque de Plaisance, Brannens et autres ? L'*Avenir* insiste – mais c'est son rôle – sur la popularité de l'équipe municipale nouvelle, mais aussi sur son républicanisme :

La Municipalité du 4 mars 1880 répond absolument aux plus sincères désirs de l'opinion publique. Dès que les noms des élus ont été connus, la nouvelle a été accueillie avec une satisfaction générale. Le choix fait par nos édiles est en effet conforme à la situation créée par les démissions produites en novembre 1878. Il est l'expression véritable des différentes phases de la crise qui vient de se terminer très heureusement. Aussi, nous avons l'assurance que forts des témoignages successifs du suffrage universel, forts de la confiance unanime de leurs collègues, les membres de l'Administration municipale, utiliseront le temps légal de leur mandat au mieux des intérêts de notre ville. Les antécédents administratifs de nos gouvernants nous sont un sûr garant qu'il en sera ainsi. Le nouveau maire M. le Dr Hameau, médecin-inspecteur de notre station médicale et président de la Société scientifique, a occupé les mêmes fonctions à La Teste du mois d'août 1857 à fin décembre 1862. Précédemment, il avait été adjoint à M. Lamarque de Plaisance en août 1852, jusqu'au même mois de l'année 1857. Il est membre du Conseil municipal d'Arcachon depuis le 16 décembre 1874 et a pris une part des plus actives à l'étude et à la solution de toutes les affaires importantes de la commune. MM. Mauriac et Brannens vont remplir les fonctions d'adjoints. Le premier est membre du Conseil municipal depuis 1865. Il a été maire d'Arcachon à deux reprises différentes, d'abord en avril 1869 jusqu'à la fin de 1870. Il a repris son écharpe de 1871 à 1874, époque à laquelle il fut compris parmi les maires révoqués par le préfet Pascal, *d'illustre mémoire.* Les suffrages de ses concitoyens qui l'ont toujours choisi parmi les mandataires du pays sont la meilleure récompense des services que M. Mauriac a rendus à notre station balnéaire. M. Brannens est un nouveau venu dans l'Administration. L'élection du 22 février l'a tout naturellement désigné à l'attention de ses collègues, à tous les titres, il mérite l'honneur dont il vient d'être l'objet. C'est un de nos industriels les plus sympathiques, et depuis l'année 1874, où il fait partie du Conseil Municipal, il a montré des qualités et des connaissances qui en feront un excellent administrateur. L'Administration et le Conseil municipal sont donc tels que nous le souhaitons. Nous nous applaudissons d'avoir vu l'union et la concorde se cimenter par l'élection de jeudi dernier. Cette solution pourra être critiquée par quelques adversaires intéressés, qui ne forment plus, à l'heure actuelle, qu'une impuissante minorité ; mais les esprits vraiment impartiaux sauront reconnaître les sacrifices faits de part et d'autre, et ne verront là qu'une conduite dictée uniquement par un dévouement absolu aux intérêts généraux d'Arcachon et l'intention très louable de fermer pour toujours la période des dissensions locales. Nous croyons savoir que le Conseil municipal va être autorisé par M. le Préfet de la Gironde à tenir une session ordinaire pour remplacer celle de février.[497]

Le *Détroqueur* fait manifestement partie de l'« impuissante minorité » d'adversaires restés insensibles à ce climat d'union fraternelle. Le nom même de *détroqueur* renvoie à la

[496] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 419 13e année, p. 1.
[497] *Ibid.*, p. 1.

fois à l'univers ostréïcole du Bassin d'Arcachon et à l'occitan gascon parlé localement. Un *atròc* étant localement un amas, une masse d'objets réunis en tas, il est employé pour désigner un amas d'huîtres, que les *destrocaires* ou *destrocurs* (détroqueurs) doivent séparer les unes des autres avant de le mettre à affiner. Le détroqueur, c'est donc à la fois un ouvrier ostréicole du Bassin qui parle gascon, comme il se doit, mais aussi quelqu'un qui sait séparer les choses – peut-être le vrai du faux – et qui n'a pas peur de frapper fort pour cela.

2 Entre politique, argent et immobilier : la nébuleuse Hameau ou le nouvel Arcachon

L'occitan fait son apparition dès le numéro 1, le vendredi 7 mai 1880, sous la forme d'une revue burlesque du conseil municipal (annexe 4, doc. 1). Cinq membres du conseil, dont le maire, sont cités :

> *Permey, aou cap de la colonne, moussu lou général Bisson : Ram tam plam...*
>
> [Premier, au sommet de la colonne, monsieur le général Bisson : Ran tan plan...]

Ce militaire a fait partie des fers de lance de l'opposition à Deganne. Il est le meneur de la liste des onze qui ont déclenché la crise ayant finalement entraîné la démission du groupe républicain mené par le maire.

> *Segoun — moussu de Mignot én soun grand plumét d'intandan, lou quaou tuét tan de Prussiens... à Arcachoun.*
>
> [Deuxième, monsieur de Mignot avec son grand plumet d'intendant, lequel tua tant de Prussiens... à Arcachon.]

L'avocat Volcy de Mignot, propriétaire de la villa Faust, est une des figures anti–Deganne. Républicain à la fin du Second Empire, un temps proche de Jules Simon, Lavertujon, Larrieu, Mignot avait fait paraître en 1870 la brochure *Aux électeurs d'Arcachon,* un appel à voter non au plébiscite impérial, mais aussi un manifeste républicain modéré, qui rejetait l'Empire mais clamait aussi son opposition au « spectre rouge », aux « révolutions » et aux « désordres incessants », c'est-à-dire à la Commune. La brochure était du reste imprimée chez Gounouilhou, dans son imprimerie de la rue Guiraude à Bordeaux[498]. Est-ce le fait que Mignot ait été, dix ans avant le *Détroqueur*, dans le camp des patriotes partisans de la guerre à outrance, comme Lavertujon, qui déclenche les railleries sur les Prussiens tués par cet avocat, dont l'histoire retient surtout la luxueuse villa de la ville d'hiver d'Arcachon ? C'est vraisemblable.

> *Troisième — lou célèbre docture Hameau. En de quét, li haran poussa daous miaous a ha tembla* [sic] *toutes las gates dou cantoun.*
>
> [Troisième — le célèbre docteur Hameau. À celui-ci, on fera pousser des miaous à faire trembler toutes les chattes du canton.]

Le maire en personne, Gustave Hameau, n'échappe pas aux railleries. Il est difficile de savoir à quoi il est fait allusion quant aux supposés miaulements.

[498] Volcy de Mignot,1870. *Aux électeurs d'Arcachon*,Bordeaux, Gounouilhou.

Quatrième — moussu Georges Méran, lou qaou boou chanja lés modes, et ha nouma lous jutges aou scrutin pér ha une grimace probablemen, à son toutoun.

[Quatrième — monsieur Georges Méran, lequel veut changer les modes, et faire nommer les juges au scrutin pour faire une grimace probablement, à son tonton.]

Georges Méran, avocat, est un proche de Hameau. On se souvient l'avoir rencontré en 1869 comme candidat « constitutionnel » de la 4e circonscription de la Gironde, puis en 1877 à Blaye, toujours parrainé par les républicains. Il sera d'ailleurs le maire d'Arcachon à partir du 9 janvier 1881. Méran semble favorable à l'élection des magistrats au suffrage universel. Signalons que la constitution de 1790 instaura l'électivité des juges, supprimée par Bonaparte. Elle est dans l'air du temps en 1880, ainsi que le rappelle Pierre Rosanvallon[499] : le 10 juin 1882, l'Assemblée nationale présidée par le modéré Henri Brisson, sous le gouvernement Freycinet II, vote l'élection des juges au suffrage universel. Même si l'auteur rappelle que, dans les faits, la loi ne prévoyait pas une élection directe par les citoyens, mais la nomination par un collège de délégués élus eux par le peuple, le principe électoral est bel est bien rétabli, dans l'esprit de la Révolution cher aux gambettistes. De fait, les décrets d'application ne furent pas publiés, et dès l'année suivante la magistrature fut assez fortement expurgée de ses composantes encore proches de l'Ordre Moral de Mac-Mahon. La volonté de républicaniser les juges par la démocratie n'était donc pas envisagé réellement sur le long terme, et ce fut la dernière fois qu'une véritable discussion sur la question fut envisagée au plus haut niveau de l'État. Le journal *Le Matin*, à cette époque connoté plutôt républicain conservateur, s'en fait écho un peu plus tard, en janvier 1883 :

> C'est fini ; le principe de l'élection est décédé. Triomphant au mois de juin dernier, il a succombé hier après dix jours de mortelles et ennuyeuses discussions. Cette triste fin était inévitable et malgré le concours inattendu que la droite est venue apporter à ce principe faux, il s'est trouvé une majorité de 50 voix pour le repousser. Le scrutin du 10 juin avait produit les résultats suivants votants, 483 pour, 275 contre 208. Le vote sur l'ensemble d'hier, 27 janvier, donne les résultats suivants 498 votants ; pour, 224 ; contre, 274. 34 députés, qui avaient voté le 10 juin 1882 pour, ont voté hier 25 députés, qui avaient voté pour, se sont abstenus hier. Sur les 34 députés qui, ayant voté pour le 10 juin, ont hier voté contre, 16 appartiennent à l'Union républicaine, 8 à la Gauche radicale, 1 à l'Extrême gauche (M. Jules Roche), 9 à l'Union démocratique. Voici, d'ailleurs, les noms de ces 34 députés MM. Audifred, Boissy-d'Anglas, Buyat, Couturier, Daron, Deniau, Dethomas, Dreyfus, Dubost, Fabre, Fousset, Gaudy, Germain (Haute-Garonne), Greppo, Guillot, Hugot, de Janzé, Joubert, Lalanne, Maillé (d'Angers), Mairie, Margue, Massip, Maze, Noël-Parfait, comte d'Osmoy, Papon, Perras, Rameau, Robert, Jules Roche, marquis de Roys, Tassin, Thomas (Fréd.). Il est piquant de constater, en outre que la plupart des abstentions proviennent de députés qui avaient voté pour l'élection au 10 juin. Voici, d'ailleurs, les noms des abstentionnistes d'hier, qui appartiennent tous au parti républicain, les droites ayant voté pour l'élection MM. Brugnot, Dessolier, Devade, Duvivier, Etienne, Girard, Guichard, Hérault, Hérisson (Seine), Laporte (Deux-Sèvres), Pierre Legrand, Letellier, Levet, Marmottan, Picard Arthur,) Ponlevoy, Poujade, Rouvier, Sarlat, Sourigues, Talandier, Ténot, Thomson, Treille, Villeneuve. MM. Hérisson et Pierre Legrand, membres du ministère, se sont abstenus, on vient de le voir. Les autres ministres ont voté pour l'élection.[500]

Le principe de l'élection des magistrats, que soutenait donc manifestement Georges Méran, semble faire débat au-delà du clivage politique droite-gauche. Si un journal conservateur comme *Le Matin* semble fortement hostile au projet, cela n'empêche pas Méran, élu au sein d'une municipalité conservatrice de s'afficher comme un de ses défenseurs, tout en

[499] Pierre Rosanvallon, 2008. *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
[500] *Le Matin*, journal républicain indépendant, n° 222, 29 janvier 1883, p. 1.

étant attaqué pour cela par un journal républicain. Méran est issu d'une famille de juristes illustre localement.

> *Cinquiéme — moussu Mauriac, lou banquier ou.. qua lért ta crane, dap soun capét sur l'aoureille, et sa décoracioun turque ou chinoise ; et à quet perpaous, mé soubéni d'un bieil refrain, qué cantéoun dén lou tems sur lert de Cadet Rousselle :*
> *Filoselle boou un riban,*
> *Qué singue bèrt ou rouge – ou blan –*
> *Qouan seré pas quun bout de bretelle.*
> *Que disét bous de Filoselle ?*
> *Ah ! Ah ! Ah ! bréman.*
> *Filoselle qués bon anfan.*
> *Pér moussu Mauriac, couate cops : Ram pa ta plam.*
>
> [Cinquième — monsieur Mauriac, le banquier ou... qui a l'air si fier, avec son béret sur l'oreille et sa décoration turque ou chinoise ; et à ce propos, je me souviens d'un vieux refrain, qu'on chantait dans le temps sur l'air de *Cadet Rousselle* :
> Filoselle veut un ruban
> Qui soit vert ou rouge – ou blanc –
> Quand ce ne serait qu'un bout de bretelle.
> Que dites-vous de Filoselle ?
> Ah ! Ah ! Ah ! vraiment
> Filoselle est bon enfant.
> Pour monsieur Mauriac, quatre coups : Ram pa ta plam.]

Nous retrouvons ici la technique employée dans la *Cadichounne* par Druilhet-Lafargue : la reprise de chansons populaires sur un mode moqueur.

Jean Mauriac est une figure illustre de la droite arcachonnaise. Banquier, spéculateur immobilier, élu municipal depuis 1865, ce bonapartiste rallié par force davantage que par conviction à la République a été maire d'Arcachon à trois reprises, et révoqué à trois reprises, ainsi que le précise Ragot. Ce dernier ne cache pas les inclinations ouvertement bonapartistes du financier, citant une lettre, datée du 4 mars 1869 du commissaire de police au préfet :

> Il n'y a qu'un homme qui soit capable de représenter sérieusement tant les intérêts de cette ville que ceux du gouvernement et cet homme est Mauriac, membre du Conseil Municipal et banquier. Cette double position sociale le fait jouir d'une haute considération sur tout le littoral.[501]

Révoqué le 9 septembre 1870, réintégré suite au refus de son successeur, de Rancé, de prendre sa place, à nouveau révoqué le 30 septembre (il se pense alors sous la menace d'un commando républicain parti de Bordeaux et se dirigeant sur Arcachon), réélu en avril 1871, révoqué à nouveau le 9 février 1874 pour mauvaise gestion financière, il est à l'époque des faits simple conseiller municipal, mais manquera d'être réélu maire de peu, de trois voix exactement, en 1881.[502]

Le reste du texte fait une allusion burlesque à l'élection d' *un ancien méste descole sén doute pér douna das leysouns* (un ancien maître d'école sans doute pour donner des leçons) sachant que certains élus *s'entenden a parla ou escriou lou français, coume lous cans a laoua les tripes* (s'entendent à parler ou écrire le français comme les chiens à laver les tripes). Après avoir raillé *tout aquet péich* (tout ce poisson) et promis une *bère lechioue* (belle lessive), le chroniqueur menace :

[501] Jacques Ragot, 1981, *op. cit.*, p. 10.
[502] *Ibid.*, pp.10-11.

En atténdéns, am lougat das faouteuils d'orchestre. Attencioun, messius lous actures, sé cantéts faous, coume és probable, am lous chioulets à la potche, agudats.

[En attendant, nous avons loué des fauteuils d'orchestre. Attention, messieurs les acteurs, si vous chantez faux, comme il est probable, nous avons les sifflets à la poche, aiguisés.]

Le texte est sobrement signé : *Un Gascoun.* Notons que le gascon employé est celui du Pays de Buch : un parler girondin, marqué par des traits sud-gascons propres au variantes plus méridionales, comme la présence systématique de « a » prosthétiques avant « r » redoublés, une phonétique influencée par les parlers « noirs » landais, mais aussi quelques traits médoquins reconnaissables, comme la préposition *emb* (avec) alternant avec la forme *dab*. Le 21 mai dans le n° 3, c'est Tchikoï qui s'adresse à *Moussu lou Counseil,* Monsieur le Conseil. Le chroniqueur gasconnant y informe l'équipe municipale du lancement par ses soins d'une pétition à propos des pinasses qui transportent les touristes en promenade. Il s'agit d'une activité lucrative qui se développe sur le Bassin d'Arcachon à cette époque, et constitue un complément de revenus pour les pinassiers. La renommée croissante d'Arcachon, alors en plein développement touristique, créé de nouvelles activités annexes, tandis que l'ostréïculture, alors très récente sur le Bassin, s'impose peu à peu comme l'activité principale. Les pêcheurs du pays de Buch, dont le félibre d'Arès Émilien Barreyre (1883-1944) chantera quelque trente ans plus tard la vie, sont alors des travailleurs pauvres, et ces revenus inespérés, débris des fastueux bénéfices retirés par l'industrie hôtelière et l'immobilier, sont importants pour eux. La mairie est accusée, comme souvent dans le *Détroqueur*, de mépriser les plus pauvres et de concentrer sa politique municipale sur les intérêts des plus riches :

Lou prouverbe di que lou sou sé lihoue per tout lou mounde. Bous aouts, ats décidat que lou sou d'Arcachoun diou pas sé lihoua sounque per soixante-detz voituriers ; que lou reste s'accoumodie de la lune se pot.

[Le proverbe dit que le soleil se lève pour tout le monde. Vous autres, vous avez décidé que le soleil d'Arcachon ne doit se lever que pour soixante-dix voituriers ; que le reste s'accommode de la lune s'il peut.]

Il s'agit là d'une allusion au fait que seuls les conducteurs de fiacre accrédités par la mairie auront le droit d'exercer cette profession. On le voit, dans l'explosion de l'industrie du tourisme balnéaire (et non plus strictement sanitaire) que connaît la station à cette époque, la mairie sait user des ressorts du pouvoir pour garder le contrôle des cochers en leur délivrant ou pas la licence d'exercer cette activité très lucrative.

Le texte occitan, ici, ne s'oppose pas sur le domaine des idées pures à la mairie. Il s'agit moins de présenter une vision du monde opposée à celle de l'équipe en place que de se placer systématiquement comme un « poil à gratter » pour la municipalité. Le contre-discours aux décisions de la municipalité Hameau s'incarne dans l'idiome minorisé.

Concernant la concurrence – jugée déloyale – faite aux pinassiers, le propos de Tchikoï demande à la commune un arbitrage en vue d'éviter une surenchère d'offre pour le transport des touristes, et permettre aux mariniers arcachonnais de vivre décemment de leur activité :

Sabets touts que, l'estiou, la coste es encoumbrade de pinasses bingudes de touts lous bords ; (car aou jour n'anuit, cans et crocs se hén marins) ; de sorte que per un biatjure que se presénte, y a quate ou cinq batéous que benén s'offri. Ajoutats que la goundole nous enlihoue hort de promenures, de taou manière que tout s'éntén pér nous tira lou pan de la man.

[Vous savez tous que, l'été, la côte est encombrée de pinasses venues de tous les côtés ; (car aujourd'hui, chiens et corbeaux se font marins) ; de sorte que pour un voyageur qui se présente, il y a quatre ou cinq bateaux qui viennent s'offrir. Ajoutez que la gondole nous enlève beaucoup de promeneurs, de telle sorte que tout s'entend pour nous ôter le pain de la main.]

Ces gondoles, sans qu'il soit précisé s'il s'agit d'un service municipal ou privé, proposent aux touristes le tour du Bassin, comme de nombreux bateaux de promenade encore aujourd'hui. Elles apparaissent dans un article de 1872 de l'*Avenir* :

Nous parlerons dimanche prochain des premières représentations du Casino et du Café-Concert. Signalons aussi, pour les excursionnistes la présence de Gondoles qui partent plusieurs fois par jour du Grand-Hôtel avec escale à la chapelle, pour le phare ou d'autres points du bassin.

Au final, c'est qu'on définisse un monopole pour les activités de promenades liées aux vacanciers que demande le *Détroqueur* :

Hets per nous aoutes coum per lous cochés. Deféndéts à la gondole de béni aqués estiou den lou Bassin, ainsi qu'à touts lous marins de crux, et fixats lou nombre dous caous pouyran permena lous biatjures.

[Faites pour nous comme pour les cochers. Défendez à la gondole de venir cet été dans le Bassin, ainsi qu'à tous les marins de creux, et fixez le nombre de ceux qui pourront promener les voyageurs.]

Bien sûr, Tchikoï est conscient que le maire ne peut contenter tout le monde et prendre sans cesse des arrêtés de monopole, mais comme le lui fait remarquer l'insolent Gascon en achevant :

Bah ! bah ! monopole, ni Détroqure*, aco ne me regarde pas ; falé pas commença si ne boulets pas fini. Et si ats pohou d'aougé trop a ha, Moussu lou Counseil, bou direy coum de la part de delà : Falé pas bous bouta aïne si podets pa pourta lou bas*.

[Bah ! bah ! monopole, ni *Détroqure*, cela ne me regarde pas ; il ne fallait pas commencer si vous le vouliez pas finir. Et si vous avez peur d'avoir trop à faire, Monsieur le Conseil, je vous dirai comme de l'autre côté (du Bassin) : il ne fallait pas vous mettre âne si vous ne pouvez pas porter le bât.]

L'occitan ne refait son apparition qu'environ trois semaines après dans les colonnes du *Détroqueur*. C'est le 11 juin, dans le n° 6, que le chroniqueur gascon se manifeste à nouveau. Il porte désormais un nom, ou du moins un *chafre* : *Tchikoï*, *chicòi* en graphie occitane classique, « le petit ». En réalité, il apparaîtra dans les numéros ultérieurs que le *Gascoun* et Tchikoï sont censés être deux personnages distincts, amis et de même bord politique, qui se relaient pour écrire en occitan dans la presse locale, ou pour faire circuler des pétitions. La proximité de la langue et des thématiques rend difficile à traiter la question de savoir s'il s'agit de deux personnes différentes ou d'un seul et même chroniqueur. Le genre commence à s'affirmer et à prendre forme. Tchikoï se présente désormais comme un ostréïculteur, lecteur du *Détroqueur* et de la presse locale. Il y est d'abord question de sa pétition adressée à la mairie à propos des pinasses. La mairie refuse manifestement de prendre en compte cet aspect des choses, et le Gascon de mettre le doigt sur le peu de prise en compte de la question sociale par l'équipe Hameau :

Et bala coum soun trétats las praoubes géns. Ah ! si abébi sur l'eskine une bère lebite et un capet [...] *sou cap, me respoundren pas ataou.*

[Et voilà comment sont traités les pauvres gens. Ah ! Si j'avais sur le dos une belle redingote et un chapeau *[...]* sur la tête, ils ne me répondraient pas ainsi.]

La seconde partie porte sur le favoritisme supposé de la municipalité pour l'*Avenir d'Arcachon*, organe local il est vrai tout dévoué aux intérêts municipaux, par rapport à la *Gazette d'Arcachon*, qui n'est autre que l'autre journal imprimé par Faure, donc un journal républicain, forcément critique avec la municipalité Hameau. En deux mots, la *Gazette* proposait de relayer gracieusement les comptes rendus du conseil municipal :

Mey dichat dide que la Gazette *a offert de publia* per arré *lous arrestats dou Maïre et les délibératiouns. – Arré ! bats me dide : acos bien tchic de caouse. – Oui, mais parech que lou journaou y aouré gagnat encare, tellemén es rigolo tout so que sort de la Mairie.*

[Je me suis laissé dire que la *Gazette* a offert de publier *pour rien* les arrêtés du Maire et les délibérations. – Rien ! allez–vous me dire : c'est bien peu de choses. – Oui, mais il paraît que le journal y aurait gagné encore, tellement c'est rigolo tout ce qui sort de la Mairie.]

Mais la mairie se méfie de ce journal d'opposition qui critique si durement les décisions municipales. Et, selon les informations du même Gascon, les édiles arcachonnais ont finalement préféré voter une subvention de 1500 francs à l'*Avenir* pour faire ce que *Gazette* proposait de faire gratuitement. Comme, persifle le Gascon, les élus municipaux paient déjà le directeur de l'*Avenir*, qui leur coûte dans les 3000 francs par an pour que son journal ne dise que du bien de la mairie, avec cette subvention de 1500 francs, ce sera autant moins que les élus locaux auront à verser de leur poche à l'*Avenir*... L'imprimeur Guiraud, directeur et propriétaire de l'*Avenir d'Arcachon*, est donc directement accusé de corruption.

Dufaure – ou son chroniqueur – se place là sur la ligne éditoriale la plus habituelle du texte politique occitan de la III^{e} République : l'attaque frontale, brutale, jouant avec la ligne rouge de la diffamation. On a vu que les journalistes occitanophones s'exprimant dans le champ politique n'hésitaient pas à aller loin dans ce domaine, à l'image de Druilhet-Lafargue... Néanmoins, dans le cas de Faure, la sanction sera impitoyable.

Dans le n° 7, le 18 juin, le gascon refait son apparition. Le chroniqueur semble renforcer la tendance d'un discours railleur, grinçant et frontalement provocateur, rappelant Druilhet-Lafargue :

A chaque lettre que remetti aou journaou, me diout à jou-même : « Tchikoï, moun homme, acos la darreyre ; nostes géns de la maysoun commune ban se corrigea a force de béde critiqua lur betises. » Mais, prrrt ! tout aco y hey coum un cop de capet sur l'esquine d'un aïne. Couan lou gat n'es pas prope, l'y trémpen lou mus déns sa cascantisse et se corrige. Mais aquet diable de Counseil, n'y a pas mouyen dén béni en cap : se l'y frottéhouen lou nas sur Moussu Lacroiseye, seré capable de dide que sén lou patchouli. Anets doun bous aouts bous y ha morde !

[À chaque lettre que je remets au journal, je me dis à moi-même : « Tchikoï, mon gars, c'est la dernière ; nos gens de la mairie vont se corriger à force de voir critiquer leurs bêtises. » Mais, prrrt ! tout cela y fait autant qu'un coup de chapeau sur le dos d'un âne. Quand le chat n'est pas propre, on lui trempe le museau dans sa saleté et il se corrige. Mais ce diable de Conseil, il n'y a pas moyen d'en venir à bout : si on lui frottait le nez sur Monsieur Lacroisée, il serait capable de dire qu'il sent le patchouli. Allez donc vous autres vous y frotter !]

Monsieur Lacroiseye est sans doute la traduction gasconne du nom *Lafenêtre* (*crosèia* localement). Il s'agit vraisemblablement de ce Lafenêtre que l'on voit apparaître de proche en proche dans la presse locale (notamment dans l'*Avenir*) et dont un descendant s'investira, entre 1910 et 1930, dans la vie associative communale. Ce Lafenêtre semble avoir en outre,

comme on le verra plus loin, exercé les fonctions de maître d'hôtel auprès du maire. Son hygiène corporelle douteuse semble avoir été suffisamment notoire pour fournir aux chroniqueurs gascons du *Détroqueur* la matière d'un gag récurrent à la Théodore Blanc.

Il est question cette fois de l'affaire du leg Engrémy, ce riche philanthrope dont les 47 000 fr. légués après son décès et sur sa volonté par sa veuve à la ville d'Arcachon devaient servir à la construction du sanatorium de la ville[503]. Au moment où le *Détroqueur* paraît, en juin 1880, l'actualité serait plutôt à s'entendre avec les administrateurs de l'hôpital de Bordeaux pour qu'ils se chargent de faire bâtir une annexe à Arcachon, la somme ne suffisant pas à la construction d'un établissement communal. En réalité, le projet aboutira en 1888 à la création du sanatorium d'Arcachon, mené par le Dr Arthur Armaingaud (1842-1935), professeur de médecine à la faculté de Bordeaux. Pour l'heure, le Gascon du *Détroqueur* s'inquiète du fait qu'en raison des tractations de la municipalité, Arcachon n'ait jamais son propre centre hospitalier, mais une annexe de celui de Bordeaux :

> *Et bala coum les intenciouns dou defün soun destroucades, et coum aouran une succursale de l'espitaou de Bourdéou, au liu d'aougé un espitaou de la commune. Bourdéou énbiera assi touts lous malaous que lou geyneran, surtout én téms d'épidémie, et Arcachoun débindra l'espitaou dou départemén. Alors, les gazettes dous aouts bagns de ma et de les Pyrénées, nous toumbéran dessus, à tort ou à resoun ; haran coum lous journaous bretouns per lou Bassin, que seré, d'aprè its, remplit d'ustres émbastardides per les* portuguéses *; et, ma foy, sey pas trop so que debindran, couan lous jalous et lous machants nous accuseran d'aougé une bile remplide de malaous, picoutous et aoutes.*
>
> [Et voilà comment les intentions du défunt sont démontées, et comment nous aurons une succursale de l'hôpital de Bordeaux, au lieu d'avoir un hôpital de la commune. Bordeaux enverra ici tous les malades qui le gêneront, surtout en temps d'épidémie, et Arcachon deviendra l'hôpital du département. Alors, les gazettes des autres bains de mer et des Pyrénées nous tomberont dessus, à tort ou à raison : ils feront comme les journaux bretons pour le Bassin qui serait, d'après eux, rempli d'huîtres abâtardies par les *portugaises* et, ma foi, je ne sais pas ce que nous deviendrons, quand les jaloux et les méchants nous accuseront d'avoir une ville remplie de malades, vérolés et autres.]

La prédominance de la *crassostrea angulata*, huître creuse d'origine portugaise, qui remplace dans ces années-là l'ancienne *ostra edulis*, huître plate endémique, est contemporaine effectivement du développement du balnéarisme, autant touristique que sanitaire, à Arcachon. Il y a une véritable polémique à cette époque, dont se fait écho l'*Avenir* du 25 juillet (n° 439) suite à une note sur « l'ostréiculture et la pisciculture des côtes de Bretagne », de Charles Philippe Robin (1821-1885), sénateur de l'Ain siégeant à gauche et biologiste renommé, alors directeur du laboratoire de zoologie marine de Concarneau, qui remet en cause la qualité des huîtres d'Arcachon et exalte la supériorité de celles de Bretagne, incitant les acheteurs anglo-saxons à boycotter les huîtres du pays de Buch[504]. Une commission composée de conseillers généraux et d'arrondissement ainsi que des maires des cantons d'Audenge et de La Teste, ayant pour rapporteur Hameau en personne, rédige alors un rapport s'insurgeant contre ces affirmations.

Le *Détroqueur* ne semble pas pressé de voir Arcachon offrir les agréments de son climat aux malades en quête de soleil et de bains de mer :

> *Diout pas que ne falli secouri touts lous malherus, que sinn de Paris ou de Pontoise ; mais enfin faout pas per sougna lous malaous tua lous bien pourtants. Acos pas bray ? Perqué Bourdeou hey pas sa succursale aillurs ? N'y manque pas d'endreyts ahoun ne pourtéré pas tort en darrés, tandis qu'à nous aouts aquo nous roubinera.*

[503] Jules Rochard,1890. « Les Hôpitaux marins », *Revue des Deux Mondes*, tome 100.
[504] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 439, vendredi 25 juillet 1880, p. 2.

[Je ne dis pas qu'il ne faille pas secourir tous les malheureux, qu'ils soient de Paris ou de Pontoise ; mais enfin il ne faut pas pour soigner les malades tuer les bien-portants. Ce n'est pas vrai ? Pourquoi Bordeaux ne fait pas sa succursale ailleurs ? Il ne manque pas d'endroits où cela ne porterait tort à personne, tandis qu'à nous cela nous ruinera.]

Dès le 25 juin suivant, dans le n° 8, le Gascoun écrit à nouveau à Tchikoï. Il s'agit cette fois de dénoncer le fait suivant :

Pénsi quas après la grande nouère ; sé sas pas arré, tic baou dise : nostes counseilleys bénen anfin d'accoucha d'un projet que diou ha la fortune d'Arcachoun. An affermat, man deyt, lou Casino à un moussu qué porte un nom qué faout esternuda très cops per lou prounounça. Aquère ferme ba rappourta à la Bile, én moyenne bin mille lioures de rebingut.

[Je pense que tu as appris la grande nouvelle ; si tu ne sais rien, je vais te le dire : nos conseillers viennent enfin d'accoucher d'un projet qui doit faire la fortune d'Arcachon. Ils ont affermé, m'a-t-on dit, le Casino à un monsieur qui porte un nom pour lequel il faut éternuer trois fois pour le prononcer. Cette ferme va rapporter à la Ville, en moyenne vingt mille livres de revenu.]

Le nom « dont il faut éternuer trois fois pour le prononcer », c'est Van Hymbeeck, l'ex-directeur de l'immense et prestigieux Grand-Hôtel de la ville d'été d'Arcachon, construit par la société dont étaient actionnaires les frères Pereire, et qui devint le séjour des grands de ce monde. Van Hymbeeck prend désormais la tête du casino, auquel il va apporter des embellissements dont se fait écho presque chaque semaine l'*Avenir*, en vue d'en faire un établissement de grand luxe, exclusivement réservé à la riche clientèle française et internationale :

Le Casino d'Arcachon a cette année à sa tête un homme des plus intelligents, Al. Van Hymbeek, l'ex-directeur du Grand-Hôtel de Paris. On avait à tort parlé de M. Dupressoir, ancien fermier des jeux de Bade. Le nouveau directeur n'est pas moins connu par ses capacités administratives et son activité. C'est là une circonstance dont la ville peut à bon droit se féliciter. D'après l'*Avenir d'Arcachon*, M. Van Hymbeek aurait traité pour la location du Grand Hôtel avec la Société Immobilière.[505]

C'est l'*Avenir d'Arcachon* qui évoque ces faits. Selon l'organe local, Van Hymbeeck devrait simplement prendre la direction du casino. Selon le *Détroqueur*, la municipalité devrait lui affermer l'établissement, c'est-à-dire lui céder moyennant redevance les droits d'exploitation de l'établissement. Le 14 mai précédent, le même journal évoquait néanmoins l'affermement, ainsi que les revenus liés pour la commune :

M. Van Hymbeeck ex-directeur du Grand-Hôtel de Paris, a affermé le Casino d'Arcachon pour une durée de quinze années. Nous voyons dans le Cahier des charges qui a été voté mardi dernier par le Conseil municipal et approuvé le vendredi suivant par M. le Préfet, que le nouveau directeur paiera à la ville 10 000 fr pendant les cinq premières, 20 000 pendant les cinq suivantes et 30 000 pendant les cinq dernières années. M.Van Hymbeeck a également pris la direction du Grand-Hôtel de notre station balnéaire pendant la même période.[506]

Notre chroniqueur retarde un peu dans ses informations : d'après l'organe de presse, la décision aurait été votée en conseil le mardi 12 mai, plus d'un mois et demi avant l'annonce. Quoi qu'il en soit, la chose qui paraît poser problème au Gascon, c'est que cette ferme rapportera à la ville vingt mille livres par an, ce qui laisse entendre que le casino sera

[505] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 434, dimanche 20 juin 1880, p. 2.
[506] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 429, dimanche 17 mai 1880, p. 2.

clairement orienté vers une population riche et que les gens du peuple en seront de fait exclus :

> *Qué benin éncare nous parla d'égalitat et dé fraternitat, aquéts rénards ! Acos une mounéde bone aou moumén de lés électiouns ; més après, adiou, que tey bis. Ni aoura qué lous richards qué pouyran sé perméte de sé ha pluma ; faudra aoué lou goussét garnit dé billéts de mille per éntra aqui déden.*
>
> [Qu'ils viennent encore nous parler d'égalité et de fraternité, ces renards ! C'est une monnaie bonne au moment des élections ; mais après, adieu, je t'ai vu. Il n'y aura que les richards qui pourront se permettre de se faire plumer ; il faudra avoir le gousset garni de billets de mille pour entrer là-dedans.]

Van Hymbeeck, homme richissime, est un mondain proche du maire, et qui sait traiter somptueusement les autorités et la presse, comme le confirme l'*Avenir,* citant le *Courrier de la Gironde* :

> M. Van Hymbeeck, ex-directeur du Grand Hôtel, à Paris, a été, comme nous l'avons annoncé, choisi par la municipalité d'Arcachon comme concessionnaire du Casino et du Grand Hôtel. Samedi soir, il inaugurait sa gestion par un splendide banquet qui a été servi, sous la direction de M. Girondeau, et par les soins de M. Cluzeau, maître-queux du Grand-Hôtel dans la salle du théâtre, transformée désormais salon de jeu. Le coup d'oeil de la table, couverte de fleurs, de fruits encore rares, tels que melons, pêches de premier choix et de raisins dorés, de gâteaux montés, d'argenterie et de cristauxqui scintillaient sous les feux des lanternes, était charmant.
> A huit heures, après avoir été reçus par M. Van Hymbeeck, un homme du monde des mieux élevés et d'une exquise politesse, s'être promenés dans les allées du jardin, bordées de massifs d'héliotropes géants, de roses, de pétunias, de géraniums multicolores les convives, au nombre de cinquante, prenaient place pour le repas. On remarquait parmi eux M. Hameau, maire d'Arcachon, représentants de la colonie arcachonnaise, et des journalistes de Bordeaux.[507]

Ainsi, poursuit l'insolent Gascon, il sera ainsi possible *d'ogménta la subvancioun de l'*Abenir d'Arcachoun, *pér déscarqua én tchic lous patrouns qué troben lous coumpliméns trop cas* (d'augmenter la subvention de l'*Avenir d'Arcachon* pour décharger un peu les patrons qui trouvent les compliments trop chers).

Pour finir, le Gascon réserve une surprise à la municipalité et en particulier au maire Gustave Hameau ; il ne veut pas trop en dire :

> *Li prépary, pér aquis journs, une petite létre bien mignoune : légiras aco aou prochain numéro, et tacheras dé ha coum jou pér tira ton ésplingue dou jog. Quouan loustaou se burle, faou que tout lou mounde se caouhi.*
>
> [Je lui prépare, pour ces jours-ci, une petite lettre bien mignonne : tu liras ça au prochain numéro et tu tâcheras de faire comme moi pour tirer son épingle du jeu. Quand la maison brûle, il faut que tout le monde se chauffe.]

Il faut attendre le n° 10, le 9 juillet, pour retrouver un article gascon dans le *Détroqueur.* Non signé, assez court, il reproche à la municipalité en place de ne penser qu'aux régates – donc aux activités de riches – au lieu de tenter de revivifier les activités traditionnelles du pays :

> *Boli pas n'én dise grand caouse ; quaouques mouts sulemén. D'aoutes tems n'y abèbe pas que les courses de baychets : hasén sur la plage courses d'aynes, courses de tchancats, courses én mastouns, én sacs, etc. , y abèbe tabé mas de cocagne. Tout aco ère hort amusant per lou mounde, et surtout per lous qui n'enténdén pas arré à les Regates. Mais adare n'y a pas mey de tout aco. Perqué ?*

[507] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 440, dimanche 1er août 1880, p. 2.

[Je ne veux pas en dire grand chose ; quelques mots seulement. Autrefois il n'y avait pas que les courses de bateaux : on faisait sur la plage des courses d'ânes, des courses d'échassiers, des courses en patins, en sacs, etc. , il y avait aussi des mâts de cocagne. Tout cela était fort amusant pour les gens, et surtout pour ceux qui ne comprennent rien aux Régates. Mais maintenant il n'y a plus rien de tout ça. Pourquoi ?]

L'équipe Hameau avait manifestement fait campagne sur le thème du retour de ces pratiques :

Ey pensat, coum bien d'aoutes, que lou noubet counseil anabe arrebita lou téms passat et ha de bères hestes. Arré que hey ! Tabien ém loutjats à l'ancre coum à la bèle ! M'apercebi de mey én mey que les promesses de noste municipalitat ne balén pas ca.

[J'ai pensé, comme bien d'autres, que le nouveau conseil allait ressusciter le temps passé et faire de belles fêtes. Il n'en fait rien ! Aussi, nous sommes logés à l'ancre comme à la voile ! Je m'aperçois de plus en plus que les promesses de notre municipalité ne valent pas cher.]

Il faut dire que Georges, le président des Régates, est conseiller municipal. Arcachon est en train de devenir la station en vogue et le fleuron d'un balnéarisme haut de gamme. L'*Avenir* de cet été 1880 est rempli des innovations proposées par l'infatigable et richissime Van Hymbeek, qui participe à la privatisation progressive du littoral et de la ville d'Arcachon par les principaux commerçants, l'industrie hôtelière et les cercles d'influence recrutant dans la haute finance, comme le Cercle Français créé ce même mois de juillet par Van Hymbeek et auquel tout le premier étage du Casino est affecté pour ses réunions. Le dialogue des deux ostréiculteurs-pêcheurs gascons avec cet *establishment* qui métamorphose peu à peu le littoral du pays de Buch en une machine à faire de l'argent finit par prendre des airs d'allégorie sociale et même sociolinguistique : l'occitan gascon, les activités traditionnelles, la sociabilité des fêtes populaires prennent, par leur évocation sous la plume de Tchikoï et de son complice, des airs dérisoires d'enfantillages d'un autre temps. Même si l'on sait que l'ostréiculture a encore à cette époque de belles et longues années encore devant elle, même si l'occitan s'est parlé et écrit par l'intermédiaire des félibres comme Barreyre encore longtemps après le *Détroqueur*, cette sensation de fin d'époque, de négation de la réalité populaire du pays est tangible. Peut-être d'ailleurs Faure essaie-t-il de faire transparaître cela dans son texte.

Le 16 juillet, dans le n° 11 (annexe 4, doc. 2), le correspondant supposé de Tchikoï, *Un Gascoun*, s'adresse cette fois-ci au maire, à Gustave Hameau en personne. Sa lettre ouverte, un sommet d'impertinence et de burlesque, aura des conséquences très graves sur l'avenir du journal arcachonnais et sur celui d'Eugène Faure. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le vaillant ostréiculteur ne s'embarrasse pas de périphrases ni de formules pour exposer, d'entrée, son propos au maire :

Lou maïre d'une bile coume Arcachoun diou esta un homme bién plantat, abéque une bedaine respectable ; faout pas quaji lért d'arriba tout dreyt de Saint-Pierre de Miqueloun. Bous, mon chér moussu, éts magre coume un croc de Nadaou, tenéts pas débout. – Sé bous metén une lanterne sou bénte, béyren la luts darrey lesquine. Qué bouléts qué disin lous estrangeys, en bédéns un docture–inspecture tan désmoulit et tan esflanquat ! Diran tous : Lért n'és pas boun à Arcachoun. Ets une triste énségne pér noste staciou. Jou, qué né si pas docture, bous boli gouari, et bous a béni, déns dus més sulemén, gros et replét coume un petit tounkin – chéts coumparaisoun. Counéchi boste maladie. Ats un machan coudiney. Ey heyt lou mestey lountéms, e béni anuyt bous demanda la place pér ésta boste chef dé coudine.

[Le maire d'une ville comme Arcachon doit être un homme bien planté, avec une bedaine respectable ; il ne faut pas qu'il ait l'air d'arriver tout droit de Saint-Pierre-et-Miquelon. Vous, mon cher monsieur, vous êtes maigre comme un corbeau de Noël, vous ne tenez pas debout. – Si on vous mettait une

> lanterne sur le ventre, on verrait la lumière derrière le dos. Que voulez-vous que disent les étrangers, en voyant un docteur-inspecteur tant démoli et efflanqué ! Ils diront tous : l'air n'est pas bon à Arcachon. Vous êtes une triste enseigne pour notre station. Moi, qui ne suis pas docteur, je veux vous guérir, et vous faire devenir, en deux mois seulement, gros et replet comme un petit tonkin – sans comparaison. Je connais votre maladie. Vous avez un mauvais cuisinier. J'ai longtemps exercé le métier, et je viens aujourd'hui vous demander la place pour être votre chef de cuisine.]

Tout au long d'un développement provocateur, le Gascon démontre au Dr Hameau que s'il le recrutait, lui, il lui préparerait des plats *à se léqua lous quouate dits et lou pouce* (à se lécher les quatre doigts et le pouce), mais qu'il serait dommage d'en servir à ses conseillers (ceux de la majorité du moins) qui sont des gens *qu'abalerén ta bien un caillaou coume une truffe* (qui avaleraient aussi bien un caillou qu'une truffe). Il lui propose de mettre *une mignoune done* (une jolie fille) pour servir à table, en place du désormais proverbial Lafenêtre (c'est ainsi que nous apprenons qu'il occupait la charge de maître d'hôtel des banquets municipaux). L'ensemble est sans doute le sommet de la production occitane du *Détroqueur*. On imagine sans peine, parmi les anti-Hameau, les rires que sa lecture a dû provoquer. On se doute aussi aisément que l'on a probablement beaucoup moins ri du côté de la mairie... Faure s'amuse et amuse ses lecteurs, mais il va payer ce rire au prix fort : la riposte du Dr Hameau sera sans pitié.

Le 6 août dans le n° 14, le *Gascoun* récidive dans une de ses lettres à Tchikoï. Le mépris avec lequel Hameau, par le truchement de son intendant Lacroiseye (ou Lafenêtre ?), a traité la lettre burlesque du Gascon fait de son insolence une réussite. Vexé, touché au vif par cette sortie burlesque, le maire aurait fait sèchement signifier à l'outrageant plumitif qu'il n'avait pas le *standing* nécessaire pour occuper un emploi chez lui :

> *Té direy qués decidat qué serey pas lou coudiney de noste Maïre. Au liu de me réspounde pér escrioût, coume un home poulit, m'a heyt sabé pér son intandan Lacroiseye, qué néri pa prou reliouat per éntra dén son hôtel, coume chef de coudine.*
>
> [Je te dirai qu'il est décidé que je ne serai pas le cuisinier de notre Maire. Au lieu de me répondre par écrit, comme un homme poli, il m'a fait savoir par son intendant Lacroiseye que je n'étais pas assez relevé pour entrer dans son hôtel comme chef de cuisine.]

Hameau aurait-il véritablement eu la sottise de répondre sérieusement à cette lettre ? Ou s'agit-il ici de dauber justement son manque d'humour et de recul sur lui-même ? En tous cas, le Gascon ne réduit pas la voilure ; il enchaîne sur une nouvelle série de moqueries sur la maigreur de Gustave Hameau et ses carences alimentaires supposées :

> *Dirén que boou ha créde qué né minje pas qué homars et chateaubriads* [sic] *; jou pénsi quabale mey de muscles et maïlloous qué daous pouléts à la Maréngo : aoutemén séré pas ta magre ; lou bouli un tchic rafistoula, a refusat ; tant pis per et. Diou aoué l'intencioun de fa économies saous frés dé représentaciouns aous déspens de sa carcasse. Déns un més tindra pas sus sas guiboles – aco és ségu.*
>
> [On dirait qu'il veut faire croire qu'il ne mange que homards et châteaubriands ; moi je pense qu'il avale plus de moules et de coques que de poulets à la Marengo : autrement il ne serait pas aussi maigre ; je voulais le remettre un peu sur pied, il a refusé ; tant pis pour lui. Il doit avoir l'intention de faire des économies sur les frais de représentations aux dépens de sa carcasse. Dans un mois il ne tiendra plus sur ses guiboles – ça c'est sûr.]

Le chroniqueur s'en prend ensuite aux choix esthétiques du docteur-inspecteur pour ses illuminations du soir du 14 juillet, toute récente fête nationale française (la loi a été promulguée huit jours avant, le 6 juillet) : il compte bien demander *éndéquet seringayre pér qué n'a pas mis qué cinq lanternes crassouses pér illumina son hotel lou decé de la héste*

naciounale (... à ce « seringueur » (qui utilise des seringues) pourquoi il n'a mis que cinq lanternes crasseuses pour illuminer son hôtel le soir de la fête nationale). Le sous-entendu pourrait bien être que le maire d'Arcachon n'est pas un vrai républicain, et que l'esprit de la Révolution française ne coule pas dans ses veines... Le texte s'achève sur la saleté – déjà – des plages arcachonnaises en se gaussant du titre de médecin-inspecteur (des bains de mer, alors considérés comme une thérapie à part entière) du maire :

> *Boudri bien sabé qui la noumat inspecture, et ce quère carcat d'inspecta. Ere, pér hasard, la plage, qué poden pas mey y mette lous pés, tant és pléne de téoules, mousse pourride, marmouïls et toute espèce de saletat ? Et lès routes, larrousatge, les boitures, les pinasses, lous outis et ustensiles de Moussu Lacroiseye ?*
>
> [Je voudrais bien savoir qui l'a nommé inspecteur, et ce qu'il était chargé d'inspecter. Était-ce, par hasard, la plage, sur laquelle on ne peut plus mettre les pieds, tant elle est pleine de tuiles, mousse pourrie, méduses et toute sorte de saleté ? Et les routes, l'arrosage, les voitures, les pinasses, les outils et ustensiles de Monsieur Lacroiseye ?]

Ce sera la dernière insolence impunie du journal gascon. Eugène Faure entame, en ce mois d'août 1880, un long marathon judiciaire doublé d'un bras de fer avec la mairie d'Arcachon qui le conduira à la ruine et à la prison. Ces épreuves semblent toutefois ne pas avoir suffi à refroidir son ardeur à pourfendre la bande à Hameau, puisque près de deux ans après les faits, l'*Avenir* d'Arcachon nous le montre encore aux prises avec l'équipe municipale.

3 Un éclat de rire qui finit en prison

Le gascon ne reparaît dans les colonnes du *Détroqueur* que le vendredi 20 août. Entre-temps, comme nous l'apprend l'*Avenir* du dimanche 22 (avec une erreur de date), le maire Gustave Hameau et l'adjoint Brannens ont porté plainte contre Eugène Faure, et obtenu gain de cause :

> Le tribunal correctionnel de Bordeaux, dans son audience du 28 août, après une plaidoirie de M^e^ Méran père, a condamné par défaut M. Faure, gérant et imprimeur du *Détroqueur*, à deux mois de prison, 1000 fr de dommages et intérêts pour outrages, injures et diffamations envers M. Hameau, maire d'Arcachon. Le tribunal a encore condamné M. Faure à quinze jours de prison, 500 fr d'amende et 300 fr de dommages et intérêts pour outrages et injures envers M. Brannens, adjoint au maire d'Arcachon.[508]

Le *Détroqueur*, accusant le coup de cette lourde condamnation, commence par un remerciement en français. Le même phénomène s'observe dans la *Cadichounne* au fur et à mesure que Druilhet-Lafargue cumule contrariétés et revers politiques pour lui comme pour son camp. Cette pratique montre que l'occitan, langue de la connivence, langue du combat insolent du petit contre l'autorité, ne résiste pas à un coup dur « réel » le ramenant à la langue « normale », le français :

> Nous remercions tous nos amis connus et inconnus des nombreux témoignages de sympathie qu'ils nous adressent à l'occasion de notre procès. Ces démonstrations empressées nous sont personnellement sensibles ; elles sont également d'un excellent augure pour l'avenir.Tous nous disent : Courage ! et nous invitent à ne pas faiblir. L'abondance des lettres ne permettant pas au *Détroqueur* de répondre à chacune individuellement, il prie tous ses amis de vouloir bien accepter ici tous ses remerciements.M. Faure, le

[508] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 443, dimanche 22 août 1880, p. 2.

propriétaire-gérant, a l'intention de les convoquer à une réunion privée, qui se tiendrait très prochainement à l'imprimerie.

Puis, enchaînant sur le gascon d'un Tchikoï manifestement lui aussi très affecté :

M'an dit que lou Detroqure *es estat coundamnat per défaout. L'affa n'a pas estat pleydat, parce que l'aboucat de Moussu Faure es absén. Aourén bien poudut attende caouques journs de mey, mais l'aboucat dou Maïre et de l'Adjoint n'a pas boulut ; a dit aous jutges :* « Nous ne boulons pas de renvoi ; faut condamner de suite cette sale vête de fuille. » – Oh ! mais ce ne sera pas fini, que l'y a dit Moussu Faure ; nous nous reboirons quand mon abocat il sera là ! *Bref, lou* Detroqure *es coundamnat per lou moumén. Pensi que hara oppositioun aou jutgemén, car enfin pot pas se dicha matcha chén se defénde.*

[On m'a dit que le *Détroqueur* a été condamné par défaut. L'affaire n'a pas été plaidée, parce que l'avocat de Monsieur Faure est absent. Ils auraient bien pu attendre quelques jours de plus, mais l'avocat du Maire et de l'Adjoint n'a pas voulu ; il a dit aux juges *: « Nous ne boulons pas de renvoi ; faut condamner de suite cette sale vête de fuille. » – Oh ! mais ce ne sera pas fini,* lui a dit Moussu Faure *; nous nous reboirons quand mon abocat il sera là !.* Bref, le *Détroqueur* est condamné pour le moment. Je pense qu'il fera appel du jugement, car enfin il ne peut pas se laisser malmener sans se défendre.]

Nous apprenons donc que le jugement a eu lieu en l'absence de l'avocat de la défense, et que la sentence a été prononcée sans que les plaidoiries aient pu avoir lieu. En outre, l'avocat des plaignants, Méran, est conseiller municipal, très politisé, plusieurs fois candidat à des scrutins nationaux, et lui-même futur maire d'Arcachon. Nous le savons par l'annonce que nous en font *La Gironde* et *La Petite Gironde* le 18 octobre suivant, relayé dans la presse nationale les jours suivants : l'appel de Faure sera rejeté, et le turbulent imprimeur devra se résoudre à payer les sommes colossales qu'on exige de lui, et à partir en prison. Quant à Brannens, il attend son tour pour donner le coup de grâce... Malgré la tentative de faire bonne figure à la fin, le coup a porté :

Allons, *couratge, mon praoube* Detroqure, *té déchis pas intimida, et couan tout aquo sera fenit, t'inbiti à beni mingea hustres aou parc. Te harey une bère heste.*

[Allons, courage, mon pauvre *Détroqueur*, ne te laisse pas intimider, et quand tout ça sera fini, je t'invite à venir manger des huîtres au parc. Je te ferai une belle fête.]

Le vendredi 8 octobre, après sept semaines de silence pendant laquelle Faure est aux prises avec la justice et les élus arcachonnais, Tchikoï réapparaît avec une chronique inhabituelle : *De tout un tchic* (un peu de tout), une série de brèves qui critiquent la municipalité arcachonnaise avec moins d'humour et de façon plus directe qu'auparavant. La saleté des rues, le laxisme de la police face à la multiplication des jeux clandestins de *bire-batzègue* (décrit comme un jeu d'argent de voie publique, illégal, destiné à « plumer » les gens, ce qui n'est pas sans évoquer le bonneteau), et le fait que l'absence de lavoir à Arcachon contraigne les ménagères à jeter leur eau au sablon (sable fin utilisé comme abrasif) dans la rue. Le *running gag* concernant le nommé Lacroiseye continue :

A perpaous de police, coum se hey que dichin mettre de gros pilots de humey aou bord das trottoires ! Moussu l'adjoint Mauriac, carquat de la voirie per moussu lou Maïre, diouré beilla én dequo. Car enfin, acos pas agréable, couan ban se permena, de ressenti de quères aoudous. Fadré esta Lacroisée per y trouba plési ; et, Diou merci ! diuns ne l'y ressémble, es soul de son espèce.

[À propos de police, comment cela se fait-il qu'on laisse mettre de gros tas de fumier au bord des trottoirs ! Monsieur l'adjoint Mauriac, chargé de la voirie par monsieur le Maire, devrait veiller à ça. Car enfin, ce n'est pas agréable, quand on va se promener, de sentir de telles odeurs. Il faudrait être

Lacroisée pour y trouver du plaisir ; et Dieu merci ! personne ne lui ressemble, il est seul de son espèce.]

Puis, plus loin :

Moun Diou ! pourbu que Lacroisée ne debéni pas Maïre dén toute aquère bagarre ! Faout pas si hida : lou hasard qu'és ta grand et ta farçure ! Enfin ! si lou cas arribe, si moussu Lacroisée mounte sur lou siége municipal, lous habitants n'én seran quittes per ha installa une boutique d'essences de rose et de patchouli à la porte de la maysoun commune.

[Mon Dieu ! pourvu que Lacroisée ne devienne pas maire dans toute cette bagarre ! Il ne faut pas s'y fier : le hasard est si grand et si farceur ! Enfin ! si le cas arrive, si monsieur Lacroisée monte sur le siège municipal, les habitants en seront quittes pour faire installer une boutique d'essence de rose et de patchouli à la porte de la mairie.]

Dans l'*Avenir* du 17 octobre, on peut lire l'annonce judiciaire suivante :

L'affaire du *Détroqueur* est venue hier devant la Cour d'appel, présidée par M. Klécker. Après les plaidoiries de Me Méran pour MM. Hameau et Brannens, Me Dignac pour M. Faure, et les conclusions du ministère public qui n'a pu assister au commencement de l'audience, la Cour a doublé les dommages-intérêts alloués par le tribunal de première instance, et maintenu la durée de la prison. En conséquence, M. Faure, gérant du *Détroqueur*, a été condamné en ce qui concerne la plainte de M. le dr Hameau à un mois de prison, 2000 fr. de dommages-intérêts et 1000 fr. d'amende ; en ce qui concerne la plainte de M. Brannens, à huit jours de prison, 600 fr. de dommages-intérêts et 500 fr. d'amende et à tous les dépens.[509]

Eugène Faure va donc payer au prix fort son insolence. Pour avoir osé s'attaquer aux puissants réseaux politico-financiers arcachonnais, l'imprimeur sera jeté en prison, et son journal (ou plutôt un de ses journaux), le *Détroqueur* disparaîtra. Nous en avons la preuve par une publication du 5 décembre 1880 dans l'*Avenir* où Faure, en compagnie de deux de ses acolytes du *Détroqueur* dont les noms sont dévoilés (Marchand et Sallé) est une nouvelle fois assigné en justice pour ses propos dans le *Détroqueur* contre le puissant entrepreneur Graner, ancien propriétaire du complexe résidentiel de luxe du parc de Montretout à Saint-Cloud, et futur propriétaire du Grand Hôtel de la Forêt (qu'il fait bâtir à cette époque) lequel ouvrira ses portes au mois d'avril 1882 (*Avenir* n°s 505 et 543, des 4 septembre 1881 et 30 avril 1882). Faure s'y engage formellement « à ne plus faire paraître » le *Détroqueur*, à ne plus jamais s'associer « à aucune publication ayant un but diffamatoire » et à ne plus permettre qu'on en imprime dans son établissement (*Avenir* n° 458, 5 décembre 1880). Ses acolytes Marchand et Sallé écrivent quant à eux qu'ils ne sont pas les auteurs de l'article incriminé, laissant le seul Faure porter la responsabilité de l'affaire. Le commentaire de l'*Avenir* est éloquent :

La voilà donc désavouée et tuée cette publication honteuse dont le souvenir restera comme une tache d'infamie sur tous ceux qui l'ont soudoyée ou rédigée.

La dernière contribution occitane du *Détroqueur* date du 22 octobre, alors que Faure est déjà incarcéré. Elle commence encore une fois par un préambule en français :

Pendant toute la durée de son emprisonnement, M. Faure ne pouvant exercer les fonctions de gérant du *Détroqueur*, le journal ne paraîtra pas ; mais, que nos lecteurs se rassurent, le *Détroqueur* n'est pas mort ; il reparaîtra au commencement de décembre, plus vigoureux et plus résolu que jamais. Il sera à son poste pendant la période électorale des élections municipales. Il lui en a coûté assez cher jusqu'à

[509] *L'Avenir d'Arcachon*, n° 451, dimanche 17 octobre 1880, p. 2.

présent à combattre une administration qu'il croit fatale au pays, pour s'arrêter au moment d'atteindre le but. Nous tiendrons compte à nos abonnés du temps d'interruption du journal.

Cette dernière page est un adieu, signé d'un certain Cadichoun dont il n'était pas question jusqu'alors (à moins qu'il ne s'agisse du patronyme du *Gascoun*). Le texte parle de lui-même :

> *Mon praoue* Détroqure*, te bala en prisoun. Bala ço qu'es d'abé la léngue trop longue.Y a caouses que cousten ca à dide. Et és un bien grand maou de dide franquemén ço que pénsen. Es hort d'argén per un praoue* Détroqure*. Quouate mille cén lioures, mey lous frais. Qu'en aouras bién per cheys mille lioures quouan aouras tout pagat. Es bray que per te facilita lous moyens de tribailla per gagna aquét argén, te bouten per dessus lou marcat én prisoun per trénte-huyt journs. Péndén tout aquet téms, que pouyras te coumberti et réfléchi à ton ayse sur la façoun doun lous fonctionnaires que soun carcats de dirigea lous interets dous Arcachounés, coumprénen la libertat de la presse et dous particuliès. Dén lou silénce de la cellule qu'apprécieras d'une façoun mey juste lous moyens d'éncouratja lous industriels que bénen éngatja sas fortunes pér créa industries destinades à bailla tribail à les praoues géns dou pays. Est-ce que moussu lou Maire pénse se hé amics de touts lous lecturs qu'atténden lou dibéndres de sé pér arride én tchic, et de touts lous qué biouen de la bénte dou* Détroqure*. Est-ce que lou préjudice que lés y porte, ainsi qu'à tu, pér la suspénsioun fourçade dou* Détroqure*, és coumparable én dequére qué diden que tu as caousat à moussu lou Maire et à moussu Brannens ?*
>
> [Mon pauvre *Détroqueur*, te voilà en prison. Voilà ce que c'est que d'avoir la langue trop longue. Il y a des choses qu'il coûte cher de dire. Et c'est un bien grand mal de dire franchement ce que l'on pense. C'est beaucoup d'argent pour un pauvre *Détroqueur*. Quatre mille cent francs plus les frais. Tu en aurais bien pour six mille francs quand tu auras tout payé. C'est vrai que pour te faciliter les moyens de travailler pour gagner cet argent, on te met par dessus le marché en prison pour trente-huit jours. Pendant tout ce temps, tu pourras te convertir et réfléchir à ton aise sur la façon dont les fonctionnaires qui sont chargés de diriger les intérêts des Arcachonnais comprennent la liberté de la presse et des particuliers. Dans le silence de la cellule tu apprécieras d'une façon plus juste les moyens d'encourager les industriels qui viennent engager leurs fortunes pour créer des industries destinées à donner du travail aux pauvres gens du pays. Est-ce que monsieur le Maire pense se faire des amis de tous les lecteurs qui attendent le vendredi soir pour rire un peu, et de tous ceux qui vivent de la vente du *Détroqueur*. Est-ce que le préjudice qu'il leur porte, ainsi qu'à toi, par la suspension forcée du *Détroqueur* est comparable à celle qu'ils disent que tu as causée à monsieur le maire et à monsieur Brannens ?]

Sous les presses d'Eugène Faure, l'occitan montrait une nouvelle fois son emploi de langue de connivence à des fins d'argumentation politique, mais prenait une dimension qui en faisait presque le véhicule d'un sociolangage : celui de l'opprimé face au fort, du petit face au puissant. Le problème que pose le *Détroqueur* est qu'il raconte une histoire brève, sans grands rebondissements, à la différence d'autres sources étudiées. Le problème est aussi que l'on ne sait finalement pas grand chose d'Eugène Faure, personnage peu documenté par ailleurs. Il se dit républicain, s'attaque à une municipalité à sensibilité plutôt monarchiste se disant républicaine, celle-là qui même qui sera le terreau de la crise boulangiste. Faure semble parler au nom d'une sorte de société travailleuse arcachonnaise composée de commerçants, de petits exploitants (pêcheurs, ostréiculteurs) et d'ouvriers locaux. Cette population représente plutôt les activités traditionnelles de la côte gasconne qu'un corps social globalement identifiable, comme un prolétariat, une paysannerie ou une classe moyenne. Il est difficile de savoir qui se trouve derrière lui : pas grand-monde sans doute, quand on voit avec quelle facilité la municipalité Hameau a eu raison du *Détroqueur*. Sa chute, dans l'indifférence générale (silence dans la presse républicaine locale, *La Petite Gironde* est muette sauf pour signaler sa condamnation par un glacial communiqué juridique) montre qu'il ne faisait probablement pas partie du Comité républicain, à la différence des acteurs d'autres organes de presse s'étant illustrés dans une utilisation contestataire de l'écrit occitan. Il donne l'impression d'un franc–

tireur. Son discours est techniquement celui d'un "deganniste", s'opposant aux "lamarquiens". Le républicanisme de Deganne est un républicanisme comme il faut, de gens établis et sérieux, finalement proche de celui de Gounouilhou-Lavertujon-Blanc-Ducamp-Eymond-Charron-Boehlinger-Vigé-Goujas et consorts. Faure ne semble à aucun moment soucieux de se glisser dans la peau d'un révolutionnaire. Dans son discours, et particulièrement le discours occitan, Eugène Faure (ou ceux qui écrivent pour lui) présente les Arcachonnais de souche et de pratique traditionnelle comme des petits, des méprisés, par cette nouvelle classe dominante originaire d'ailleurs (même s'il s'agit en réalité de vieilles familles arcachonnaises). C'est une époque de grands changements sur le Bassin d'Arcachon, avec le déclin de la pêche traditionnelle, le développement de l'ostréiculture et surtout du tourisme, du balnéarisme et des activités de loisir estivales qui y sont associés (casinos, plages, canotage, navigation de plaisance...) C'est ce face-à-face entre deux mondes, celui des anciennes activités (pêche, gemmage, ramassage d'huîtres non-élevées, transformation des produits de la mer) qui parlait occitan, face au nouvel Arcachon, que décrit Faure, en se plaçant dans le camp de l'ancien. Il n'y a pas de refus systématique de la notion positiviste de progrès en vogue à l'époque dans son propos, il y a surtout la dénonciation de nouvelles pratiques comme la privatisation du littoral au moyen d'un arsenal de bateaux de promenade, les plages privées, par cette élite d'argent représentée par le nouveau directeur du casino Van Hymbeek, et surtout la collusion d'intérêt entre une équipe municipale qui doit représenter tous les Arcachonnais avec ces riches investisseurs privés. Cette collusion entre les élus et les financiers dans le cadre de l'industrie du spectacle, du loisir, hôtelière, la promotion immobilière, crée d'après Faure une sorte de séparation basée sur l'argent entre les citoyens, où les plus humbles (ou juste les plus *ordinaires*) des habitants d'Arcachon sont exclus des réjouissances de M. Van Hymbeek où il faut un carton d'invitation. Voilà surtout ce que dénonce Faure : la compromission des élus de la République avec le monde de l'argent, et le fait d'avoir livré aux requins de l'immobilier, de l'hôtellerie et du loisir le littoral arcachonnais. Sans doute Faure porte-t-il derrière lui autant derrière lui sans doute une petite bourgeoisie locale, surtout des commerçants et des ostréiculteurs, que de véritables ouvriers. Mais ces gens-là, face aux gros investisseurs font figure de « petits ». Comme tous les gens qui attaquent un système frontalement, il est parfois de mauvaise foi, comme quand il attaque le projet de sanatorium municipal. Quant au gascon, son usage semble avant tout destiné à toucher des populations encore occitanophones (il y en avait encore il y a peu de temps en pays de Buch) parmi les ouvriers du port, les pêcheurs, les ostréiculteurs. Mais il est aussi – et peut-être surtout – destiné à incarner une indigénéité et une légitimité culturelle, c'est certain. Il n'y a aucune réflexion linguistique ni sociolinguistique chez lui, au contraire de Blanc, de Druilhet, pour ne citer qu'eux. Nous sommes en plein dans cet usage purement de connivence qu'évoquait Philippe Martel :

> La littérature occitane est au milieu du siècle duale, associant un écrit populaire de la connivence et de la familiarité et un écrit renaissantiste ambitieux, entendant atteindre au même niveau d'exigence que la langue officielle.[510]

Si Druilhet avait essayé d'utiliser cette dualité (l'occitan comme langue des marchandes bordelaises supposées conservatrices face aux républicains, gouvernants et francophones), il l'efface également, de même qu'une frange importante de cette société occitane écrivante bordelaise de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, par l'existence d'un propos sociolinguistique de justification. Elle prend bien davantage de consistance chez Faure. Vaincu à la fin, mis à bas et détruit par les réseaux réellement hégémoniques qu'il

[510] Philippe Martel, 2001, *op. cit.,* pp. 153-170.

prétendait combattre, le *Détroqueur* allégorise presque le sort d'une langue condamnée par des logiques de domination économiques s'appuyant sur le français et l'anglais, traitant par le mépris les protestations patoisantes des populations locales. Jamais peut-être l'occitan n'a paru être le patois des petits et des faibles, ceux qui irréparablement disparaîtront engloutis par ce centralisme aux multiples formes pour lequel il n'est qu'une scorie obsolète à faire disparaître. Si Blanc a obtenu des satisfactions – liées ou non à ses actives campagnes occitanes – si Druilhet s'est battu cranement jusqu'au bout, Faure a sombré avec son *Détroqueur* où commençaient à se dessiner des personnages, un discours, un style pas forcément très originaux, mais ancrés dans une réalité (encore) patente en Pays de Buch, et usant de la langue pour porter un discours pour le coup véritablement autre.

B Une chronique locale mouvementée : *La Petite Chronique* de St-Loubès (1890-91)

1 *La Petite Chronique* dans le contexte de son temps

La Petite Chronique de Saint-Loubès se présente sous l'aspect d'un hebdomadaire ultra-local, dont la portée est présentée comme communale. Il est censé être imprimé dans cette commune girondine distante d'une grosse vingtaine de kilomètres à l'est de Bordeaux, sur la rive gauche de la Dordogne. Peuplée d'environ 2800 habitants à l'époque (plus de 8000 aujourd'hui), la commune de Saint-Loubès se situe sur la ligne Bordeaux (gare de la Benauge) – Paris-Austerlitz, via Libourne, alors exploitée par la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Orléans (PO), qui n'avait pas encore fusionné avec celle du Midi.

Pierre Bardou, dans le cadre de recherches conjointes avec Guy Latry[511], a montré qu'en 1890-91 l'agglomération avait une vocation essentiellement viticole, avec à peu près la moitié de sa surface consacrée à la culture de la vigne, exploitée par environ deux cents petits propriétaires exploitants. Les marais communaux couvrent une surface considérable de la commune, mais selon Pierre Bardou, ils sont desséchés et partagés depuis longtemps en 1891. Une partie, la lande de Lescart d'une dimension de 76 hectares, a été découpé en soixante-seize lots et mis en ferme en 1844, dans le but d'affranchir les contribuables, à l'initiative d'Antoine Eymond (1797-1858), notaire et maire de Saint-Loubès. Si le port de Cavernes, village rattaché à la commune et constituant son point d'accès à la Dordogne, est sur le déclin depuis le début du XIX^{e} siècle, l'implantation sur la commune de l'usine pétrochimique de Deutsch de la Meuse est réalisée en 1877. S'ajoute à partir de cette époque à la population traditionnelle de vignerons, de mariniers et de paysans, une population ouvrière.

Entre le 25 mai 1890 et le 13 décembre 1891, paraît donc chaque dimanche ce petit journal caustique, au centre duquel s'insère une chronique d'une page et demie environ rédigée en occitan, qui se donne pour mission unique de railler ouvertement la municipalité en place, celle du maire Alfred Barrailley. Ce « calicot », riche marchand bordelais né à Lormont, où une rue porte d'ailleurs le nom de Barrailley, est la cible presque exclusive des rédacteurs, conjointement à ses adjoints et amis. Peu de traces restent du passage de Barrailley à la mairie de Saint-Loubès. L'homme n'a pas particulièrement marqué l'histoire locale. Le journal, dans son numéro 33 (dimanche 4 janvier 1891) nous donne quelques informations biographiques sur le personnage. Si l'on en croit le rédacteur, Alfred Barrailley serait né le 14 mars 1841 à Lormont. Destiné à être charpentier de marine (les chantiers navals faisaient alors la fortune de Lormont), il fut envoyé à Toulon comme ouvrier de la flotte pour son service

[511] Pierre Bardou et Guy Latry, Communication au X^{e} colloque du CLEM, Libourne, 23 octobre 2005. Notes inédites communiquées par G. Latry.

militaire. Malade d'avoir quitté la Gironde, persifle *La Petite Chronique*, ses parents auraient été obligés d'aller le chercher en Provence pour le ramener à Lormont. *Après aougé rebis soun clouchey, rebingut de sa premeyre espoubante et retournet à soun serbice* (après avoir revu son clocher, il revint de sa première épouvante et retourna à son service) conclut le journal, goguenard. Rendu à la vie civile, ne pouvant s'accoutumer à son métier de charpentier, il décida de se faire « calicot ». Il ouvrit son premier commerce à Bordeaux, place du Vieux–Marché (aujourd'hui place Fernand-Lafargue). Toujours selon *La Petite Chronique*, c'est en se mariant qu'il aurait obtenu les fonds nécessaires à son entreprise. Ayant fait faillite, le *Larmountés* (Lormontais) se retrouve à Saint-Loubès, où grâce à *des bounes gens*, il parvient à ouvrir une petite boutique, et se fait marchand ambulant. Le voilà, *un paquet de telle darey l'esquine, chinabe de porte en porte et abebe un petit batéou a la palu per ana en Asque bende sa marchandise* (un paquet de toile derrière le dos, il chinait de porte en porte et avait un petit bateau au marais pour aller à Asques vendre sa marchandise). Asques, canton de Fronsac, est la commune qui fait immédiatement face à Saint-Loubès, sur la rive droite de la Dordogne. L'idée est ici de montrer que le maire, si orgueilleux d'après le journal, est parti en réalité de très bas dans l'échelle sociale. Le message est donc qu'il a tort de faire ainsi le fier. On trouve cette idée assez couramment dans la presse (républicaine ou non) de la III^{e} République : la perception que l'on a alors de l'ascension sociale est totalement opposée à celle de notre époque. Il est ainsi normal de rappeler que tel élu ou dirigeant républicain est un homme de bonne naissance, aisé et socialement installé, pas un « partageux » ou un traîne-misère. De même, un riche parvenu se verra perpétuellement jeter à la figure son extraction sociale modeste (le cas est présent chez Blanc tout comme chez Druilhet-Lafargue), surtout s'il affecte de grands airs de bourgeois à la mode. L'idée d'ascension sociale, de *self-made man* autodidacte, au succès construit à la force de son travail et de son intelligence, n'est pas de mise. Dans la vie du futur maire de Saint-Loubès va désormais se glisser la chance, le coup de pouce du destin, qui va couronner ses efforts. Dispensé par la municipalité en raison de sa misère de payer une patente de marchand ambulant, Barrailley bénéficie des relations de sa belle-famille, notamment de sa belle-mère, Mme Lambert, dont le frère fait partie du comité républicain. Présent sur les listes républicaines de la commune dans les années 1870-80, Barrailley est d'abord conseiller municipal, avant d'être élu maire de St-Loubès le 5 mai 1890 (vingt jours avant le premier numéro de *La Petite Chronique*) en remplacement d'Urbain Guiard, par douze voix à neuf. Ses deux adjoints sont Nelson Léglise et Théophile Cazessus, dont il sera ultérieurement question[512]. Un parcours à nos yeux et avec notre regard d'aujourd'hui assez remarquable, couronné par l'ascension sociale fulgurante du petit colporteur de la palud devenu premier magistrat de sa commune d'adoption. Mais il ne faut pas s'y tromper : c'est bien l'arrivisme de ce « calicot », de ce *Larmountés* qu'entendent dénoncer ici les rédacteurs.

Nos recherches personnelles nous ont permis de retrouver, aux Archives départementales de la Gironde sous la cote 1 Mi EC 229-R6, la trace de la naissance d'un Barailley, né à Lormont non pas le 14 mais le 15 mars 1841, et prénommé non pas Alfred mais Pierre, fils de Martial Barailley, effectivement charpentier de marine, et d'Anne Eymat. S'agit-il bien du même ? Aucun autre Barailley n'est né à Lormont en 1841, et il faut bien reconnaître que les informations se recoupent quand même assez bien. Notons qu'il est d'usage en Gascogne bordelaise, à l'époque, de désigner les gens par leur deuxième ou troisième prénom, et non par celui que leur confère officiellement l'état-civil. Le greffe des tribunaux de la Gironde (cote E 8741/1) confirme cette naissance. La liasse 3 M 700 des

[512] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 700.

Archives départementales de la Gironde confirme que Barailley (aussi orthographié Barrailley) a été élu maire sous le nom de Pierre, Alfred. Il s'agit donc bien d'une seule et unique personne.

Les recherches de Guy Latry ont révélé le nom de l'instigateur de ce journal : il s'agit d'Hector Ducamp (1855-1931), médecin, militant socialiste et futur maire de Saint-Loubès. Philippe Soussieux, dans son *Dictionnaire historique des Landes* (Herm, Études Landaises, 2012), nous permet de mieux connaître ce médecin originaire de Saint-Cricq-Chalosse, maire de Saint-Loubès de 1891 à 1909 (à la suite de Barailley) où l'école primaire porte encore son nom[513]. Ducamp a soutenu en 1883 sa thèse de doctorat en médecine, publiée chez l'imprimeur Gounouilhou dès l'année suivante[514]. Gounouilhou, il est vrai, ne publiait pas uniquement des ouvrages orientés politiquement vers ses idées. Il serait donc non seulement excessif, mais méthodologiquement erroné de conclure aussi rapidement à une proximité idéologique entre Ducamp et l'orientation politique du groupe Gounouilhou. Ducamp est également l'auteur d'un ouvrage évoquant sa terre natale, coécrit avec l'érudit Gabriel Routurier qui était un des plus importants collaborateur de *La Petite Gironde* sous le pseudonyme de Marcel Fronsac[515], intitulé *Par monts et par vaux en Chalosse* (1913). Hector Ducamp a été élu maire de Saint-Loubès le 13 décembre 1891, suite à la démission d'Alfred Barailley le 29 novembre, ainsi que ses deux adjoints. Nelson Léglise est élu premier adjoint en remplacement de Bertrand Camus qui l'avait remplacé au mois de septembre, tandis qu'Armand Baron remplace Cazessus comme second adjoint[516].

Le premier exemplaire connu de *La Petite Chronique* paraît le dimanche 28 mai 1890, Barailley étant maire depuis moins de trois semaines. Ce « journal républicain indépendant, paraissant à St-Loubès le dimanche » est imprimé à Bordeaux, à l'imprimerie typographique J. Durand, 20 rue Condillac. L'imprimerie de Jacques Durand se situe effectivement dans cette rue proche des allées de Tourny depuis 1882, après avoir été implantée rue Vital-Carles, et auparavant encore au numéro 7 de la rue Gouvion (aujourd'hui rue du père Louis de Jabrun) non loin de la place Saint-Christoly[517]. Ces informations nous sont confirmées par la notice de Labadie[518] qui nous permettent de resituer Jacques Durand dans le paysage de l'imprimerie bordelaise du XIX^{e} siècle. Georges Bouchon nous apprend en outre que l'ancienne imprimerie dirigée par Auguste Lavertujon (le frère d'André) avait été prise en charge en 1868 par Gounouilhou :

> En 1868, comme nous l'avons dit, M. G. Gounouilhou prit en mains cette maison, qu'il transféra rue Gouvion, 7, et plaça à sa tête M. Jacques Durand, qui était l'ancien prote de l'imprimerie Bord[519].

---

[513] Philippe Soussieux, 2012. *Dictionnaire historique des Landes*, Herm, Études landaises, p. 256.

[514] Hector Ducamp, 1884. *Du cowpox spontané d'après les deux récentes découvertes d'Eysines et de Cérons*, Thèse pour le doctorat en médecine, n° 33. Bordeaux, Gounouilhou.

[515] Georges Bouchon, 1901, *op.cit*., p. 511.

[516] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 700.

[517] *Libraires et imprimeurs ; Bordeaux (Gironde) 1811-1881. Imprimeurs en lettres, lithographes, taille-douciers, libraires.* Inventaire des articles F/18/1928 à 1933 complété par les enregistrements de brevets (1811-1870) et déclarations (1870-1881) relevés dans les registres *F/18(1)*14,15, 16, 18, 19, 22, 23, 24 et 25 et les informations tirées de Labadie (Ernest), *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais... suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au XIX^{e} siècle.* Établi par Patrick Laharie, chargé d'études documentaires principal, 2003, p. 39.

[518] Ernest Labadie, 1900. *Notices bibliographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIII^{e} siècles*, suivie de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au XIX^{e} siècle. Bordeaux, Mounastre-Picamilh.

[519] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 349.

précisant qu'à la date de l'impression de la *Petite Chronique,* ledit Durand était décédé, et son imprimerie désormais dirigée par sa veuve[520]. En d'autres termes, Durand n'était que le gérant d'une imprimerie qui appartenait au groupe de presse Gounouilhou et dont Gustave Gounouilhou était le propriétaire.

> Après avoir été, comme on l'a vu, un des directeurs de la succursale de M. Gounouilhou, rue Gouvion, 7, M. Jacques Durand monta, en 1877, rue Vital-Caries, 24, une imprimerie qu'il transféra, en 1882, rue Condillac, 20. Après avoir été dirigé de 1890 au 15 janvier 1900 par Mme Ve Jacques Durand, cet atelier a aujourd'hui à sa tête ses deux fils, MM. Georges et Marcel Durand[521].

La Petite Chronique est donc un journal imprimé dans l'établissement d'un ancien homme de confiance de Gustave Gounouilhou. Au vu du ton et du propos, impitoyable avec les réactionnaire et les cléricaux, il est permis de dire que l'esprit républicain de l'imprimeur de *La Gironde* est présent dans *La Petite Chronique*. Il s'agit donc, en d'autres termes, d'un journal émanant de la nébuleuse Gounouilhou, donc des milieux républicains bordelais, et simplement délocalisé – en esprit, pas pour ce qui concerne l'impression – à Saint-Loubès. Ou pour mieux dire, une sorte de succursale du groupe Gounouilhou dans une commune rurale qui, en cette fin du XIXe siècle, est de plus en plus en train de devenir un satellite de l'agglomération bordelaise.

Le format du journal correspond à ce que décrit Gilles Feyel dans son chapitre consacré à la presse française du XIX^{e} siècle[522] : 400 x 560 mm, quatre colonnes, quatre pages selon le standard de 1837. D'après Feyel, ce standard évolue en 1845 à cinq pages. *La Petite Chronique,* vu sa portée presque exclusivement locale – au plus départementale – semble avoir fait le choix d'un format qui, pour entrer parfaitement dans le standard, reste plus modeste qu'un périodique d'envergure nationale, mais il est d'un format plus important que *La Petite Gironde*, par exemple, avec ses trois colonnes.

La présentation globale est soignée, très standardisée, très codifiée. Il est évident d'emblée que les responsables du journal ne souhaitent pas lui donner l'apparence d'une quelconque feuille de chou, mais bien d'un véritable journal de son temps. Les mentions d'usage sont toutes présentes : date, numéro, année, le titre (surmonté de la devise républicaine *Liberté-Egalité-Fraternité*) et le sous-titre énonçant l'argument du journal (républicain indépendant).

Seul élément inhabituel : aucune mention du nom du rédacteur en chef, ni du propriétaire de l'hebdomadaire. « Pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, s'adresser au Bureau du journal, à M. le Rédacteur en Chef » stipule le frontispice. Mais voilà : aucune adresse d'un quelconque bureau du journal n'est indiquée. C'est chez l'imprimeur Durand que sont reçues les annonces, l'on peut donc sans trop s'avancer supposer que c'est l'établissement de feu Jacques Durand qui joue le rôle de bureau de *La Petite Chronique.*

Outre le nom et les coordonnées de l'imprimeur la seule adresse que nous ayons est celle du libraire Graby, « libraire rue des Piliers-de-Tutelle », qui vient en tête dans la liste des points de vente de *La Petite Chronique.* Labadie nous parle de ce François-Joseph Graby, effectivement domicilé rue des Piliers-de-Tutelle depuis 1874, après avoir été rue du Cancéra[523]. Les autres points de vente sont :

---

[520] *Ibid.,* p. 360.
[521] *Ibid.,* p. 360.
[522] Gilles Feyel, 1999. *La Presse en France des origines à 1944,* Histoire politique et matérielle, Paris, Ellipses.
[523] *Libraires et imprimeurs ; Bordeaux (Gironde) 1811-1881, op. cit.,* p. 49.

> ...au kiosque des journaux place de la Comédie, à la Bibliothèque de la Gare d'Orléans à la Bastide (départ), et aux kiosques situés à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du cours Victor-Hugo.

La répartition géographique a de quoi surprendre : uniquement des points de vente bordelais. Aucun ne se trouve à St-Loubès. Celui qui s'en rapprocherait le plus serait celui de la gare d'Orléans, à Bordeaux-Bastide. Située sur la rive droite de la Garonne, quai des Queyries, cette gare aujourd'hui désaffectée, inaugurée en 1853, était celle de la Compagnie des Chemins de Fer de Paris-Orléans, et desservait la ligne Bordeaux – Paris-Austerlitz. Saint-Loubès étant une des stations de cette ligne ; ce point de vente pouvait donc s'adresser à d'éventuels voyageurs à destination ou en provenance de Saint-Loubès. On verra ultérieurement que ce détail peut avoir son importance.

La mention « paraissant à Saint-Loubès » le dimanche est donc purement et simplement mensongère. Elle devient du reste à partir du dimanche 25 octobre « Organe des intérêts politiques et viticoles du canton de Carbon-Blanc ». *La Petite Chronique* se présente sous la forme d'un journal bordelais, imprimé à Bordeaux, ayant ses bureaux sur place, et vendue exclusivement à Bordeaux. Il s'agit d'un cas de presse politique bordelaise délocalisée – dans la forme du moins – dans une commune rurale qu'elle prend pour cadre. Aucune indication, aucun indice, aucune allusion n'est décelable dans le journal – en frontispice comme dans le texte – indiquant qu'il ait été vendu à Saint-Loubès même.

2 Être ou ne pas être républicain dans la République : les « réacs » et « la Boulange »

La question principale posée dans les colonnes de *La Petite Chronique* consiste à savoir si untel est un vrai ou un faux républicain.

La période de parution de *La Petite Chronique* correspond aux deux premières années du quatrième gouvernement Freycinet. Charles de Freycinet (1828-1923) est une figure de la mouvance des républicains modérés, dont les différentes formations politiques, plus ou moins marquées à droite ou à gauche, occupent une place prépondérante dans le paysage politique de la III^{e} République.

Le 17 mars 1890, Freycinet, qui cumule les fonctions de président du Conseil et de ministre de la Guerre, présente au président Sadi Carnot la quatrième mouture de son gouvernement. Le gouvernement Freycinet IV est un gouvernement centriste, reposant sur l'union des partis républicains modérés. Les onze ministres – dont Freycinet fait partie – sont en grande partie issus des anciennes moûtures du gouvernement. Parmi les nouveaux venus, il convient notamment de citer le radical Léon Bourgeois (1851-1925), qui reçoit le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Freycinet appartient au courant des républicains dits opportunistes, qui se nomment eux-mêmes « modérés », même s'il est en train de glisser de la gauche modérée vers la droite républicaine. À ce mouvement appartiennent également le ministre des Affaires Étrangères Alexandre Ribot, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes et futur président de la République Armand Fallières, le ministre des Finances Maurice Rouvier, le ministre de l'Agriculture Jules Develle et le sous-secrétaire d'État aux Colonies Eugène Étienne. Les Radicaux, représentés entre autres par le ministre de l'Instruction publique Léon Bourgeois, ou le ministre de l'Intérieur Ernest Constant.

En Gironde, le courant républicain conservateur est alors porté par le député-maire de Libourne, le négociant Abel Surchamp (1846-1913), viticulteur et négociant, un « calicot », un gros marchand bordelais, membre du groupe parlementaire des Républicains progressistes, l'aile la plus à droite du camp républicain. Surchamp n'est pas sans rappeler Barailley et

l'adjoint Guiard, personnage récurrents de *La Petite Chronique.* Le contexte des dernières élections législatives, organisées à l'automne 1889 (22 septembre et 6 octobre) a été marqué par la crise boulangiste. Dans un contexte d'ultra-nationalisme français revanchard allié à un fort sentiment de germanophobie, la France rumine depuis près de vingt ans sa défaite de Sedan et ne pense qu'à laver son honneur. Le général de division Georges Boulanger (1837-1891), officier à panache, est proche de Clemenceau et de l'aile la plus nationaliste du paysage politique français. Devenu le 7 janvier 1886 ministre de la Guerre du troisième gouvernement Freycinet, le général se fait remarquer par son discours belliciste à outrance. Sa popularité ne fait que croître. Boulanger, supporté par Déroulède et la Ligue des Patriotes, devient le Général Revanche après un discours ultrapatriotique à Libourne le 17 septembre. Repris après le changement de gouvernement en décembre par le nouveau président du Conseil Goblet, Boulanger adopte une attitude de plus en plus provocatrice vis à vis de l'Allemagne. Son attitude menace de plus en plus la paix entre les deux états (affaire Schnaebelé le 20 avril 1887, à l'issue de laquelle la guerre est évitée de peu). Le 31 mai, le nouveau président du Conseil Maurice Rouvier ne prend pas Boulanger dans sa nouvelle équipe ministérielle. Le héros des nationalistes, évincé, devient le chef de file – au départ involontaire – du mouvement boulangiste, qui parcourt toute l'année 1887. Limogé à Clermont-Ferrand en juillet, Boulanger voit son train bloqué par 10 000 manifestants qui l'empêchent de quitter Paris pendant des heures. Quand, à la fin de l'année, le président Jules Grévy tombe suite au scandale des décorations, Boulanger joue un rôle clé dans les transactions destinées à nommer son successeur. Finalement, c'est Sadi Carnot qui est élu président de la République, et empêche l'arrivée de Boulanger au gouvernement. Les monarchistes promettaient pourtant leurs voix au candidat qui s'engageait à prendre Boulanger. Le général rencontre dans la foulée « Plon-plon », le prince Napoléon, qui lui assure le soutien des bonapartistes. C'est sous cette étiquette qu'il se présente aux législatives le 26 février dans sept départements, où il réussit un score honorable malgré son statut de militaire qui le rend inéligible. En représailles, il est relevé de ses fonctions le 15 mars, puis chassé de l'armée et cassé de son grade le 24. Il se présente à la députation en avril en Dordogne et dans le Nord et est élu. Il est alors approché par les royalistes orléanistes, qui le financent. Boulanger se présente à plusieurs élections partielles, et accumule les succès. Les boulangistes sont désormais en mesure de présenter un candidat par département. Le 27 janvier 1889, Boulanger, candidat à Paris, bat le radical-socialiste Édouard Jacques, président du Conseil Général de la Seine. Boulanger est pressé par 50 000 partisans de prendre l'Élysée et de tenter le coup d'État. Il y renonce. Son destin bascule définitivement à ce moment-là : ses partisans sont déçus, ses adversaires se déchaînent. Il est traduit devant le Sénat érigé en Haute Cour le 12 avril 1889, en son absence physique, et condamné par contumace pour complot et attentat. Boulanger est en fuite à Bruxelles ; quelques jours après son immunité parlementaire est levée, il est condamné par contumace à la déportation. En exil en Belgique, il se suicide à Ixelles le 30 septembre 1891. Le mouvement boulangiste survit quelques temps à son départ en Belgique, de sorte que pendant la période que couvre *La Petite Chronique,* en gros celle de son exil, le boulangisme et les partisans de « la Boulange » représentent encore une force politique de premier plan.

Les dernières élections législatives (22 septembre et 6 octobre 1889) ont enregistré une poussée de la droite (36,46 %) et l'arrivée de soixante-douze ministres boulangistes, alors même que l'ancien général est en exil depuis plusieurs mois. En Gironde, plusieurs députés boulangistes – de droite comme de gauche – sont élus. Nous y trouvons le socialiste antisémite à tendance bonapartiste Albert Chiché (1854-1937) dans la première circonscription de Bordeaux, Antoine Jourde (1848-1923) boulangiste « radical » proche de

l'extrême-gauche dans la troisième, François « Henri » Aimelafille (1844-1926), président de l'organe boulangiste *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* dans la deuxième, le conservateur bonapartiste Robert Robert-Mitchell (1839-1916) à La Réole, ou encore Alcée Froin (1823-1894) en Blayais. Notons que le député de la quatrième circonscription de Bordeaux, dont dépend Saint-Loubès, est le républicain opportuniste David Raynal (1840-1903). Ce modéré, armateur et industriel, est un opposant à Boulanger, tout comme ses collègues Obissier Saint-Martin, Surchamp, Cazauvielh et le maire de Soulac Henri du Périer de Larsan. L'élection envoie aussi à la Chambre le comte de Lur-Saluces. Il ne s'agit pas celui qui s'est illustré quelques années plus tôt dans le camp républicain, mais d'un sien parent, alors chef du parti royaliste en Gironde. Il est incontestable que cette élection a été difficile pour les républicains antiboulangistes de la Gironde supportés par le Comité républicain défendu par la *Gironde*. Raynal a eu toutes les peines du monde à se défaire de son rival, le royaliste Princeteau, qu'il a fini par battre au second tour de scrutin par seulement 318 voix d'avance (sur 22 826). Dans le canton, il n'a devancé son concurrent que de 391 voix (sur 5077), et à Saint-Loubès même, que de 109 voix (sur 647 votants). Raynal était pourtant le député sortant[524].

Des élections cantonales ont lieu à la fin de la période couverte par *La Petite Chronique*, exactement les 15 et 22 novembre 1891. Il s'agit d'élections partielles destinées à remplacer le conseiller général républicain Savariaud, décédé. Le républicain modéré Édouard Eymond (1859-1942), auditeur au Conseil d'État, parrainé par le Comité républicain et protégé par *La Petite Chronique*, bat le maire conservateur de Bassens Lubbert par seulement 271 voix d'avance sur 4355. Signalons néanmoins que lors de la précédente échéance cantonale, en juillet 1889, le même Eymond, déjà candidat, n'avait obtenu que 36 suffrages à peine... L'action de la propagande républicaine en sa faveur semble avoir porté ses fruits, comme cela avait été le cas déjà dans la banlieue ouest de Bordeaux avec Théodore Blanc lors des législatives 1869. Sur la commune de Saint-Loubès, Eymond a obtenu un succès méritoire. Il faut signaler qu'Édouard Eymond n'est autre que le fils du notaire Henri Eymond (1828-1898), maire de Saint-Loubès de 1860 à 1867, puis en 1870-71 et enfin de 1878 à 1884[525]. Figure républicaine, n'ayant pas hésité à en arborer les couleurs en plein Second Empire, Eymond père est encore conseiller municipal à l'époque de *La Petite Chronique*. C'est une des personnalités les plus respectées de Saint-Loubès. Le narrateur occitan qui en écrit les textes ne tarit du reste pas d'éloge à son sujet.

Au demeurant, le parrainage d'Eymond fils par *La Petite Chronique* est attesté par une note du 22 octobre 1891 relatant une réunion privée organisée dans la salle de l'Athénée à Bordeaux. On y voit un nommé Lassalle, de Lormont, expliquer que Labat, le candidat républicain aux législatives initialement prévu pour être investi par le Comité, s'est désisté au profit d'Eymond, lequel Eymond n'est pas jugé le candidat républicain idéal : trop jeune, n'habitant pas le canton, fonctionnaire donc pas indépendant. Surtout, on lui reproche d'avoir

> ...laissé vilipender M. Labat dans la « Petite Chronique » feuille à sa dévotion. Ce sont ces attaques injustes et ineptes qui ont indigné les vieux républicains du Carbon-Blanc et les ont encore plus indisposés à l'égard de M. Aymon *[sic]*. [526]

[524] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 237.

[525] Éric Bonhomme, Christine Bouneau, Jean-Claude Drouin, Joël Dubos, Sylvie Guillaume, Jacqueline Herpin, Jean-Paul Jourdan, Bernard Lachaise, Christophe-Luc Robin, Emmanuelle Sallée, Jacques-Olivier Boudon, 1998. *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Centre aquitain de recherches en Histoire contemporaine, Talence, PUB, p. 237.

[526] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 333, rapport de police du 23 octobre 1891.

Une certaine tension se fait jour entre le candidat lormontais et le candidat loubésien. Il est possible ici d'émettre l'hypothèse d'un antagonisme au sein même du canton du Carbon-Blanc, entre la zone périurbaine, la banlieue est de Bordeaux (Lormont, Cenon, Floirac, Bassens…) et la zone rurale du canton (Saint-Loubès, Montussan, Beychac…). Il y a manifestement une tension dès l'origine avec les *Larmountés* (habitants de Lormont) et le fait que Barailley soit un des leurs n'arrange pas son cas. Il est manifestement question d'une opposition radicale entre un candidat portant la parole d'une proche banlieue bordelaise, Labat, face à un propriétaire loubésien, Eymond (en aucun cas un paysan, ceci dit). Dans la note dont il est ici question, il est fait allusion au n° 74 de *La Petite Chronique*, paru le dimanche 18 octobre 1891 et relatant cette même réunion à l'Athénée municipal de Bordeaux qui s'est tenue une semaine avant, le 11. Mais d'après *La Petite Chronique*, comme il sera évoqué plus bas, cette réunion de l'Athénée n'était pas du tout destinée à désigner le candidat officiel des républicains (ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours une « primaire »), mais d'élire le nouveau sénateur de la Gironde suite au décès du comte de Lur-Saluces. C'est le républicain Monis qui est désigné par les 1400 grands électeurs girondins. Eymond, lui, est investi au cours d'une réunion tenue au Carbon-Blanc et relatée dans le même numéro. Le fils de l'ancien maire de Saint-Loubès y est effectivement activement défendu face à d'autres candidats, dont (un peu) Labat. Le rédacteur n'hésite pas à affirmer que *noste candidat hes lou soul candidat republiquain daou Carboun-Blanc : los républiquains s'unirant et botterant per het* (...notre candidat [Eymond] est le seul candidat républicain du [canton du] Carbon-Blanc : les républicains s'uniront et voteront pour lui). *La Gironde*, dans un article du 4 novembre, se fendait également d'un portrait des plus flatteurs du candidat républicain, précisant à la suite sa profession de foi signée de son nom :

> Les électeurs du canton du Carbon-Blanc tiendront à honneur de contre–signer par leurs suffrages cette profession de foi si nettement républicaine et démocratique.

Il y a donc confusion manifeste dans la note dont il est question, entre deux évènements proches chronologiquement et identiques quant au résultat : un républicain est élu sénateur à Bordeaux, un autre est investi candidat officiel du Comité républicain au Carbon-Blanc, juste de l'autre côté de la Garonne. Du reste, ces procédés semblent si notoires qu'ils serviront à la presse royaliste catholique, dont le virulent *Nouvelliste* de Bordeaux, dont il sera fortement question dans le chapitre suivant, pour attaquer le Comité républicain. Ducamp, Eymond, Léglise et consorts devront répondre à des attaques frontales, qui appuient là où ça fait mal, et obligent les rédacteurs français et occitans de *La Petite Chronique* à se défendre plus ou moins adroitement, et parfois à mettre bas les masques, ainsi qu'il sera vu ultérieurement.

C'est donc bien comme relais de *La Gironde*, défenseur officiel des candidats du Comité républicain, que *La Petite Chronique* se présente et se positionne. De même que Blanc, dans les colonnes de *La Gironde du Dimanche*, utilisait l'occitan pour faire triompher la République dans sa circonscription, et accessoirement y faire élire les candidats soutenus par *La Gironde*, Ducamp au moyen de *La Petite Chronique*, autre organe du Comité décentralisé à Saint-Loubès, se donne manifestement pour mission d'abattre la municipalité Barailley pour s'y placer lui-même, puis à partir de l'automne et de la vacance du siège de Savariaud, faire élire à sa place le jeune Eymond. La chose est patente à partir de la mi-1891, quand s'approchent les deux échéances. Contesté à l'occasion des primaires du Comité républicain – et notamment à l'occasion de cette réunion de l'Athénée – Eymond est un peu tombé du ciel. Il a besoin de travailler sur son ancrage territorial. Propriétaire à Saint-Loubès, comme toute sa famille, fils de l'ancien maire, issu d'une famille républicaine de longue date

et notoirement illustre, il cherche à insister sur ces deux axes – républicanisme et ancrage territorial – et ce sera donc à *La Petite Chronique* de relayer ce message. Dans le n° 77 (8 novembre 1891), *En escoulant* (En écoulant), qui fait référence à la pratique de l'écoulage, séparation du premier vin ou vin de goutte, de la matière solide, la râpe. Il s'agit alors de la campagne pour les cantonales, dont l'échéance aura lieu à la fin de l'année. Berniche, Cadichoun, Gros Pierre et Jacoutet, ouvriers de la vigne, discutent en écoulant. L'actualité est à la campagne, au Comité républicain où Eymond ne fait pas l'unanimité et aux « divisionnistes », c'est-à-dire ceux qui, dans le Comité républicain, n'encouragent pas Eymond. Les divisionnistes disent du mal d'Eymond mais pas de Lubbert, le candidat réactionnaire, preuve qu'ils sont des traîtres.

> *Pierre. — Et querdès que ne aourent pas aougut raisoun, Moussu Eymound hès counechut de touts, sa famille ha toutjourt habitat lou cantoun et han toutjourt estats républicains, syje à Saint-Loubès ou à Ambarès.*
> *Cadichoun. — Aquos bray, me soubenny que lou premey candidat countre lou candidat de l'emperurt estut Moussu Jules Eymound d'Ambarès, et la premeyre réunioun per Moussu Larrieu, candidat républicain countre l'Empire, se hyt chez Moussu Eymound, à Saint-Loubès. Que boulès, mos amics ne boulèbent pas daou Coungrès coure han bis que, hèrent battuts, lou déclarent irregulier, se réunissent touts mécountents, battuts, per ha un aoute Coungrès tout à fait irrégulier, per ha de la dibisioun.*
> *Jacoutet. — Bollent ha l'unioun per lure journaou et abeque lure candidat, coume los cans que se disputent un os, soun dus que se plument, lou besin lache lou soun que s'enporte l'os.*
> *Cadichoun. — Ne haran pas entaou los candidat dos raoujous mécountents, los gens ne se leycheran pas troumpa, la discorde ne intra pas den lou camp républicain, touts botterant per Moussu Edouard Eymound, candidat noumat per lou Coungrès, los réacs botterant per lure candidat et lou praoue candidat noubet ara coume un renard qu'une poule aoure pris, la counsolatioun de s'entourna tout hountous en jurant un tich tart : « On ne m'y prendra plus ! ».*
>
> [*Pierre.* – Et vous croyez qu'ils n'auront pas eu raison, Monsieur Eymond est connu de tous, sa famille a toujours habité le canon et ils ont toujours été républicains, que ce soit à Saint-Loubès comme à Ambarès.
> *Cadichoun.* – C'est vrai, je me soubiens que le premier candidat contre le candidat de l'empereur fut Monsieur Jules Eymond d'Ambarès, et la première réunion pour Monsieur Larrieu, candidat républicain contre l'Empire, se fit chez Monsieur Eymond, à Saint-Loubès. Que voulez-vous, mes amis ils ne voulaient pas du Congrès quand ils ont vu qu'ils étaient battus, ils le déclarent irrégulier, ils se réunissent tious mécontents, battus, pour faire un autre Congrès tout à faitirrégulier, pour faire de la division.
> *Jacoutet.* – Ils veulent faire l'union par leur journal et avec leur candidat, comme les chiens qui se disputent un os ils sont deux qui se battent, le voisin ne lache le sien que s'il emporte l'os.
> *Cadichoun.* – Ils ne feront pas ainsi las candidats des enragés mécontents, les gens ne se laisseront pas tromper, la discorde n'entrera pas dans le camp républicain, tous voteront pour Monsieur Edouard Eymond, candidat nommé par le Congrès, les réacs voteront pour leur candidat et le pauvre candidat nouveau fera comme un renard qu'une poule aurait pris, la consolation de s'en retourner tout honteux en jurant un peu tard : « On ne m'y prendra plus ! ».]

Mission accomplie dans les deux cas, au terme de plus d'un an et demi de pression, avec l'élection d'Eymond le 22 novembre 1891, la démission de Barailley le 29, et l'élection de Ducamp le 13 décembre, en conservant son allié, le premier adjoint Nelson Léglise. Il convient de noter que c'est à ce moment précis que *La Petite Chronique* – qui n'a jamais eu d'autre rapport avec Saint-Loubès que le fait d'être contrôlée par Ducamp puis de devenir tardivement l'organe défenseur des prétentions d'Eymond – devient l'organe des intérêts du canton de Carbon-Blanc, le canton voisin, et celui sur lequel se présente Eymond. Rien ne change pour ce journal imprimé et distribué à Bordeaux, sinon que les accusations de plus en plus explicites de collusion d'intérêts entre Ducamp et Eymond ont peut-être incité le premier

à prendre de la distance avec le journal et le futur député en délocalisant la feuille dans un autre canton que celui de sa commune.

Pour comprendre cela, sans doute est-il indispensable de tenir compte de l'évènement qui, à l'été 1891, change la donne et la portée du journal. Au départ, *La Petite Chronique* avait bien pour seule finalité – du moins peut-on le supposer – les élections municipales à venir, et sa dimension était donc communale. Contrôlée par Ducamp, ambitieux conseiller municipal républicain désireux de prendre la place de Barailley à la première occasion, il s'agissait d'un organe dont la portée et l'utilité s'inscrivaient dans le cadre municipal, même si l'enjeu pour le Comité républicain dépassait sans doute la simple commune de Saint-Loubès. Le décès brutal de Savariaud à la fin de l'été 1891 change tout. *La Petite Chronique* porte désormais en plus les prétentions d'Eymond, fils de l'ancien maire de Saint-Loubès certes, et propriétaire sur la commune, mais candidat pour le canton du Carbon-Blanc tout entier, candidature que brigue aussi le Lormontais Labat. C'est à ce moment – très tardivement donc, à la fin de la période étudiée – que *La Petite Chronique* devient bicéphale : ce n'est plus le seul Ducamp qu'il s'agit de faire élire, mais le tandem Ducamp-Eymond, chacun dans son élection.

Il n'est pas réellement possible de simplifier les choses en disant que les boulangistes sont forcément des réactionnaires ou de mauvais républicains. Pour une partie importante de son électorat, au contraire, Boulanger est une figure du républicanisme conquérant et nationaliste à la Clemenceau. Il n'est pas davantage limité à la droite, puisque Chiché et Jourde portent les couleurs de la gauche la plus radicale, ni limité aux « calicots » et autres capitalistes, puisque ni Surchamp, ni Raynal, ni le riche du Périer de Larsan ne sont boulangistes. Nous tenons ici un des éléments qui viennent contredire la lecture que propose *La Petite Chronique* du paysage politique de son temps.

Ainsi, cette assimilation qui est systématiquement faite dans le journal, *los réacs et los boulangistes* (les « réacs » et les boulangistes) est-elle un raccourci qui montre que nous avons affaire à un propos simplificateur, destiné à secouer les consciences en attirant leur attention sur le double péril des réactionnaires et de « la boulange ». Même si Boulanger a été effectivement approché et soutenu et par le comte de Paris et par « Plon-plon », qui l'ont assuré l'un et l'autre de leur appui y compris financier, même si le discours de Boulanger, nationaliste exalté, est aussi celui de Paul Déroulède et d'une frange non négligeable de l'extrême-droite, une des grandes caractéristiques de son mouvement est justement son caractère hétéroclite, incluant des militants de toutes familles politiques.

La Petite Chronique du dimanche 16 novembre 1890 (n° 26) évoque clairement cet état de fait en détaillant les trois parties du conseil municipal de Saint-Loubès, un peu suivant un schéma d'hémicycle : sur vingt-et-un membres, on y trouve neuf républicains dignes bien entendu de toutes louanges :

> *Toutjourt los an bis den los réuniouns per susteny lou goubernement et jamais, malgrès les manubres de tous los acolytes de la réactioun, n'an réussit à los désunis ; los trobent toujourt, prestes à la lutte et coure den noste assemblade municipale y a aougut une injustice ou une faousse manubre, los an toutjourt bis, bota et discuta countre.*
>
> [Toujours on les a vu dans les réunions pour soutenir le gouvernement et jamais, malgrè les manœuvres de tous les acolytes de la réaction, ils n'ont réussi à les désunir ; on les trouve toujours, prêts à la lutte et quand dans notre assemblée municipale il y a eu une injustice ou une fausse manœuvre, on les a toujours vu, voter et discuter contre.]

Le gouvernement, c'est bien la coalition des républicains modérés de Freycinet, Ribot, Fallières, lens anciens « opportunistes » qui gouvernent à ce moment avec une assez large

coalition républicaine. Dans le conseil l'on trouve aussi six réactionnaires, mais excusables de l'être car *n'han jamais sanjats d'opinioun* (ils n'ont jamais changé d'opinion) et que Cadichoun considère que, du moment que l'on est sincère et droit dans son engagement, on a bien le droit de penser ce que l'on veut. Ils sont qualifiés de *bonapartistes ou cléricals.* Mais ce que l'on trouve surtout, ce sont les six autres, dont le maire :

> *...que se dident républicains, han estat noumats et pourtats sus presque toutes listes et même, nin ha dus que pourtats, per lou comitat, après y aougé heit lure adhésioun et aougé signats, han tournat lure paltot, et se han units abeque los réacs. Aquohère l'abénement dos Boulangistes. Pourtats sus des listes que se didebent républicaines et où y abebe la majoritat dos réacs si ne lou hèrent pas, sustinguts per une partie de la commune, que marche darrey lou drapeau de la discorde, preychade desempuy que los électurts an bien heit coumprenne à daquès gens de desordre que ne boulebent pas d'his.*
>
> […qui se disent républicains, ils ont été nommés et portés sur presque toutes les listes et même, il y en a deux qui, portés par le comité, après y avoir fait leur adhésion et avoir signé, ont retourné leur veste, et se sont unis avec les réacs. C'était l'avènement des Boulangistes. Portés sur des listes qui se disaient républicaines et où il y avait la majorité des réacs s'ils ne l'étaient pas, soutenus par une partie de la commune, qui marche derrière le drapeau de la discorde, pressé depuis que les électeurs ont bien fait comprendre à ces gens de désordre qu'ils ne voulaient pas d'eux.]

3 Un but local double : gagner le canton et faire tomber la municipalité

La caractéristique principale de *La Petite Chronique* est d'intégrer, en première ou en seconde page, une chronique occitane. Ce texte, qui fait en général plus ou moins la longueur d'une colonne, vient exprimer en occitan et comme à travers la bouche d'un paysan, l'idée générale de l'édition du jour, qui est globalement celle du journal tout entier du début à la fin de sa parution : l'incompétence de l'équipe municipale. Dans un premier temps, entre le 25 mai et le 14 décembre, l'article occitan ne paraît que sporadiquement. Il n'est pas encore un rendez-vous systématique des lecteurs de *La Petite Chronique.* De temps en temps, J. Cadichoun, puis Cadichoun tout court à partir du mois d'août, interviennent pour placer une suite de remarques acerbes sur tel ou tel fait, telle ou telle décision, telle ou telle personne, à la façon de Tchikoï dans le *Détroqueur* dix ans plus tôt. C'est à partir du dimanche 4 janvier 1891 (n° 33) que la chronique gasconne devient hebdomadaire. De cette date jusqu'au 31 mai, soit pendant presque la moitié de l'année, elle va se consacrer à un seul sujet : *la biographie dos 21* (la biographie des 21), portrait assez détaillé de chacun des vingt-et-un élus municipaux de Saint-Loubès, le maire Barailley en tête, suivi de ses deux adjoints, et de toute l'équipe municipale de la majorité comme de l'opposition à la suite... Si les dates et lieux de naissance, professions, origines familiales et sociales des vingt-et-un sont détaillés avec minutie, c'est surtout à leurs opinions politiques, et à la façon dont ils ont été élus (avec le soutien de quelles voix et combien) que le chroniqueur gascon semble s'intéresser. À partir du 7 juin (n° 55) et jusqu'à la fin de l'année, ce sont des articles assez fouillés, assez documentés, sur certains aspects jugés aberrants de la politique municipale. Ces articles, malgré leur syntaxe imprécise, leur registre davantage parlé qu'écrit, les gallicismes qui les parsèment, montrent une certaine connaissance, voire une réelle maîtrise, des rouages de la politique municipale. Du reste, il signe dès la première occurrence : *Un counseilléy municipaou que ne sap pas escrioure en francés mais que bous renségnera bien, tout dé même, su los affas de la Coummune* (Un conseiller municipal qui ne sait pas écrire en français mais vous renseignera bien, tout de même, sur les affaires de la Commune). L'auteur se présente donc d'entrée comme un élu communal, un membre de l'opposition qui se donne pour mission de faire « redescendre » auprès de la population ce qui se passe réellement dans le conseil municipal.

De fait, quand viendra la biographie des vingt-et-un membres du conseil, Ducamp sera le seul à ne pas apparaître (pour le remplacer, le maire Barailley aura droit à une seconde apparition), ce qui revient quasiment à se désigner. A-t-il un sentiment d'impunité, ce médecin proche des milieux républicains bordelais et membre du Comité ? Il semblerait en tout cas que la perspective d'un procès ne l'impressionne guère.

La langue employée dans *La Petite Chronique* est le dialecte gascon de la langue occitane, dans sa version de la région bordelaise. Saint-Loubès, située à 17 km à vol d'oiseau à l'est - nord-est de Bordeaux, se rattache dialectalement au parler occitan de l'agglomération bordelaise, ainsi que le montre le *Recueil des idiomes de la région gasconne* (1895), travail de collectage initié par Édouard Bourciez sur la base d'une version de la *Parabole du fils prodigue* différente de celle des enquêtes précédentes (De Tourtoulon et Bringuier) confiée à chaque instituteur de chaque commune des cinq départements formant l'académie de Bordeaux (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques). Charles Videgain résume ainsi ce travail :

> Finalement Bourciez réunit en 1894 un total de 4 444 versions de la Parabole de l'Enfant prodigue (dont les versions basques). Il sut utiliser pour cela les services de l'Education Nationale et par le biais des Inspecteurs d'Académie il obtint une réponse de tous les instituteurs sollicités. Tous les instituteurs furent tenus de retourner leur copie, certainement par la voie hiérarchique comme le sceau de l'Inspection de Pau sur les documents le démontre pour les versions basques du moins. Ce travail ne fut donc pas celui d'enseignants simplement volontaires. Tous les instituteurs fournirent une réponse, ce qui est un fait remarquable.[527]

L'enquête concernant Saint-Loubès montre une langue aux caractéristiques identiques à celle employée dans la petite chronique. Si les grands traits propres au dialecte gascon dans l'ensemble occitan (remplacement du /f/ étymologique latin par un /h/ aspiré, trait facultatif en Bordelais, bêtacisme...) les conjugaisons, la phonologie, l'absence quasi-systématique d'énonciatifs montrent que nous sommes indubitablement en présence de formes gasconnes de la région bordelaise. Ducamp utilise donc l'idiome occitan de la région bordelaise, sans doute sous une forme proche de celle que l'on pouvait réellement entendre dans les villages du Bordelais à cette époque, c'est-à-dire avec des formes locales, des gallicismes, que l'on retrouve également chez Théodore Blanc, Druilhet-Lafargue ou dans le *Détroqueur*, ainsi que d'une manière générale dans l'écrit politique et satirique occitan de la région bordelaise à cette époque. Or Hector Ducamp, cela a déjà été dit, était chalossais. La Chalosse, territoire situé au sud de l'actuel département des Landes, entre l'Adour, le Tursan et le Béarn au sud, est au cœur du domaine gascon. Entre le parler de Saint-Loubès et celui de la Chalosse, il y a donc la continuité pouvant exister entre deux sous-ensembles du dialecte gascon. Ceci dit, le gascon chalossais, qui diffère peu des parlers béarnais de la plaine, mitoyens, présente des traits propres au gascon aisément reconnaissables qui n'apparaissent pas dans les parlers du Bordelais[528], plus influencés par d'autres zones dialectales occitanes. Il n'est donc pas possible de confondre les deux, pour peu que l'on soit un minimum familier du gascon. Ducamp a donc choisi d'écrire – ou de *faire* écrire, la chose n'est pas claire – ses chroniques

[527] Charles Videgain, 2005. « Présentation du recueil Bourciez », *Lapurdum*, X, octobre 2005, pp. 315-324.

[528] Le seul trait présent dans la *Petite Chronique* que l'on puisse rattacher au gascon méridional est l'article *deou* [ˈdew] (du) inexistant sous cette forme en Bordelais où l'on emploiera plutôt la forme *dau* [ˈdaw]. Au demeurant, cette forme, plutôt béarnaise, ne semble pas (d'après l'enquête Bourciez) être celle des environs de Saint-Cricq-Chalosse, où l'article en question se réalise [ˈdu]. On ne saurait donc retenir ce trait comme une marque d'influence chalossaise, et encore moins comme l'indice d'une implication directe de Ducamp dans la rédaction des chroniques.

dans un gascon local, et non pas dans le sien propre. Ce qui peut paraître un point de détail démontre au contraire l'existence d'une réflexion poussée en matière sociolinguistique et géolinguistique, à savoir l'importance de l'usage du dialecte dans la production langagière, particulièrement pour le cas d'une langue minoritaire ou régionale. L'occitan gascon ne saurait dans un pareil cas être réifié au point que le seul fait d'utiliser une quelconque variante gasconne suffirait à établir cette fameuse connivence avec le lecteur. Cette connivence vaut également pour le registre de langage : il faut que l'occitan utilisé sonne « parlé », comme si réellement c'était un locuteur local qui prenait la plume pour s'exprimer dans le journal. Cet aspect des choses change la nature du discours. Bien qu'écrit, le texte est porteur d'une oralité affirmée, parfaitement voulue. Ainsi, le dualisme oral-écrit, ainsi que l'énonce Henri Meschonnic dans *La rime et la vie* (Verdier, 1990, puis Gallimard, Folio, 2006) et dans *Poétique du traduire* (Verdier, 1999), est aboli dans ces lignes ou le seul rythme présent est celui de la parole ; d'où une ponctuation inhabituelle, anarchique dans sa répartition, qui correspond en réalité à la parole dite simplement transposée par écrit. Il y a l'impression d'un discours continu, fluide, comme si on l'entendait sortir de la bouche même du narrateur, phénomène qu'on ne retrouve qu'exceptionnellement chez les autres chroniqueurs occitans de la presse bordelaise de l'époque (ponctuellement chez Druilhet-Lafargue et la femme Jacoutyn). Cette façon d'écrire, ou plutôt de dire par écrit, est une des caractéristiques de cette chronique gasconne de Saint-Loubès. Le phénomène de connivence s'en trouve encore accentué, puisqu'il ne s'agit plus, comme chez Blanc, Druilhet et Faure, d'un contestataire extérieur, un « patoisant » qui observe, comprend, et fait passer à ses concitoyens le message tel qu'il le lit, lui. Là, le « patoisant » est en quelque sorte dans la place. Opposant mais élu, donc porteur d'une légitimité, il adresse aux lecteurs qui ignorent les arcanes du pouvoir un clin d'œil complice en les assurant de son relais, de son soutien. Ce faisant, il mène une campagne ouverte de décrédibilisation de la mairie et du maire qui n'a d'autre but affiché que de faire tomber celui-ci.

La première campagne occitane commence sur le thème toujours riche de la fiscalité locale, et des questions de voisinage, de voirie, d'entretien. Dans le n° 1, ainsi, dimanche 25 mai 1890, ce n'est pas tant Barailley, élu depuis vingt jours et nommé maire depuis une semaine à peine, qui est visé que son prédecesseur, l'adjoint Urbain Guiard, désormais conseiller municipal. Ce géomètre et agent d'affaires est accusé de malhonnêteté : *attrape l'argen dos dus bords* (il attrape l'argent des deux côtés). Guiard aurait abusé de son état de géomètre en privatisant une parcelle publique pour permettre à un particulier de l'acquérir. Or dans ce quartier isolé au sud de la commune se trouve la fontaine Saint-Luc, lavoir communal depuis des lustres, qui a toujours été un terrain en libre accès pour les Loubésiens. Le nouveau maire, Barailley, à peine élu, a déjà droit, à la suite de son adjoint, à sa part d'amabilités :

> *Sabés qu'aquet moussu que se cerdébe inamovible a dounat sa démissioun per que ne l'y réclament pas justice de sos procédats a caouse d'aou cloutchey. Sabés tabé que dissate n'an pouscut naouma que lou maire, un marchand de pantoufles Larmountés. Los gens de St. Loubés qu'abébent està naoumats adjoints n'an pas boulut y resta abecque quét homme pasque ne sabent pas cé qu'at estat abant de beni aqui.*
>
> [Vous savez que ce monsieur qui se croyait inamovible [Guiard] a donné sa démission pour qu'on ne lui réclame pas justice à cause du clocher. Vous savez aussi que samedi, on n'a pu nommer que le maire, un marchand de pantoufles lormontais. Les gens de Saint-Loubès qui avaient été nommés adjoints n'ont pas voulu y rester avec cet homme parce qu'ils ne savent pas ce qu'il a été avant de venir ici.]

La pique est dure pour le « calicot » qui en verra d'autres pendant son mandat. Le clocher est aussi un des sujets récurrents de *La Petite Chronique*, celui de l'église paroissiale

Saint-Pierre dont le clocher est effectivement en 1890-91 en pleins travaux. Le clocher – et la cloche – reviennent effectivement à intervales réguliers hanter les nuits du maire de Saint-Loubès et les colonnes de *La Petite Chronique*, même si le problème remonte en réalité au récent mandat de son prédecesseur, l'actuel adjoint Urbain Guiard. Il faut bien comprendre que dans l'esprit du rédacteur de *La Petite Chronique* – partie occitane comme partie française – le couple Guiard-Barailley forme un tout, les deux ayant été élus avec les voix des « boulango–réactionnaires ». Le clocher et sa cloche sont de retour le dimanche 23 novembre dans le n° 27. Il y est longuement et en détail question des tribulations de la cloche, hors d'usage, de l'église, du projet de beffroi municipal avorté pour coût excessif, des différentes techniques pour faire sonner correctement une cloche hors d'usage sans danger, et, ce qui n'a strictement rien à voir avec tout le reste, l'adjudication du marché du bois de chauffage pour les écoles… Il y a parfois une tendance au délayage dans les propos de Cadichoun ou de son confrère chroniqueur. Tout comme chez Blanc, avec moins de maîtrise toutefois, il y a une vélléité de scénarisation dans la « saga » Barailley de *La Petite Chronique.* Les narrateurs (si l'on admet qu'ils sont plusieurs) n'ont pas toujours forcément quelque chose de précis à raconter du point de vue évènementiel. Il peut s'agir de portraits, de mises en scène de tel épisode de la vie communale peu glorieux pour le binôme Guiard-Barailley, etc.

C'est le cas dans cet article, ainsi que pour tout ce qui touche de façon générale aux questions de cloche et de clocher, de réparation des infrastructures, d'entretien du cimetière, de voirie et de gestion du syndicat des paluds, des dotations ainsi que de la fiscalité locale. De même nature est le curieux article du n° 28 (30 novembre 1890) sur la question des étrangers… comprendre les étrangers à la commune, cela s'entend. Ce texte est révélateur de la façon de raisonner des chroniqueurs occitans de *La Petite Chronique*, donc de ses commanditaires Ducamp et Eymond. Il s'agit de dénoncer l'absence de « préférance communale » de l'équipe des « boulango-réactionnaires ». Après un développement basé sur quelques généralités comme le temps qui passe, il y a des bonnes et des mauvaises années, comme on dit, surtout que les années correspondant à des dizaines sont en général de bonnes années de vin malgré le fait que ce soit parfois de mauvaises années pour le reste. Puis, alors qu'on peine à comprendre où il veut en venir, il enchaîne sur ceci :

> *…los estrangeys d'en noste commune han toutjourt estats préférats os jens natifs de Sent-Loubès, préfèrent hestats administrats per dos estrangeys, tabé coure y a, une respounsabilitat locale, bisté sacrifient los gens de Saint-Loubès aou bénéfice d'aques, que dos encop ne saben pas d'oun sortent. Un estrangey haribe d'en la commune, biste, ha la protectioun de la municipalitat et si y a un petit d'oubrache sus los camins, aquos a des que lou dounent, si y a un petit delit, biste la municipalitat s'empreyche de serqua lou coupable et surt lou que ha neychut à Saint-Loubès, hes acusat…*
>
> […les étrangers dans notre commune ont toujours été préférés aux gens natifs de Saint-Loubès, ils préfèrent être administrés par des étrangers, aussi quand il y a, une responsabilité locale, vite ils sacrifient les gens de Saint-Loubès au bénéfice de ceux-ci, dont parfois ils ne savent pas d'où ils sortent. Un étranger arrive dans la commune, vite, il a la protection de la municipalité et s'il y a un peu d'ouvrage sur les chemins, c'est à eux qu'on le donne, s'il y a un petit délit, vite la municipalité s'empresse de chercher le coupable et sûrement celui qui est né à Saint-Loubès, est accusé…]

Il est assez remarquable de relever cet argument dans la presse républicaine locale. Il s'agit d'un angle d'attaque pouvant surprendre, tant il s'éloigne de la façon dont la chose serait évoquée à l'heure actuelle. *La Petite Chronique* se présente comme ce qu'elle n'est pas, un journal d'intérêt local, communal, destiné à défendre les intérêts des habitants de Saint-Loubès. Il a été tenté de démontrer qu'en réalité, ce journal, imprimé et vendu à Bordeaux, était tenu par un Chalossais, Ducamp, désireux de se faire élire maire de Saint-Loubès, et un Bordelais (fils d'un ancien maire, il est vrai), Eymond, désireux de se faire élire conseiller

général du canton de Carbon-Blanc, dont Saint-Loubès ne fait pas partie. En clair, deux *estrangeys* (étrangers), dont un de ces Bordelais parachutés dont il est si question dans *La Petite Chronique* et l'autre qui n'est même pas originaire du département. Pourtant, l'idée qu'il faille être de la commune pour véritablement prétendre servir efficacement les habitants de Saint-Loubès n'est pas rare dans le corpus. Bien sûr, cette idée est à relier à l'usage exclusif de la forme la plus locale du gascon, et avec la stricte intégration de la totalité de la chronique occitane dans le paysage communal de Saint-Loubès. Le but est bien de créér une connivence villageoise, pour défendre les intérêts à échelle locale de l'un et de l'autre. Il y a derrière *La Petite Chronique* un calcul peut-être plus savant et plus cynique que dans les autres textes occitans de presse étudiés jusqu'alors, car si Blanc était un véritable natif du Bouscat (juste à côté de Bruges où il exerça), si Druilhet parlait – semble-t-il – véritablement l'occitan girondin et vouait à son étude un intérêt véritable, Eymond et Ducamp semblent véritablement, en comparaison, user d'une supercherie, d'une ficelle, pour amener les Loubésiens là où, ils désirent les amener. Quant à Faure, nous ne sommes pas en mesure de dire s'il était lui-même l'auteur des pièces gasconnes du *Détroqueur*, qui d'ailleurs avaient probablement plusieurs auteurs. Du reste, pour en revenir à Saint-Loubès, il est notoire que dès les lendemains de l'élection de Ducamp et de celle d'Eymond, les deux hommes politiques parvenus là où ils souhaitaient être, *La Petite Chronique* de Saint-Loubès cèdera la place à la *Petite Gazette*, organe prétendument lui aussi d'intérêt local du canton voisin de Carbon-Blanc, toujours bordelaise d'impression, mais par contre expurgée d'occitan. Cette insistance des rédacteurs de la chronique occitane à mettre en avant leur prétendue origine loubésienne et leur apologie de la « préférence communale » contribue donc à donner à *La Petite Chronique* un ton particulier, qui n'a pas grand chose de comparable aux plaidoyers enflammés de Blanc et de Druilhet, qui ne ressemble pas non plus au style de Pierrinoun de Chalosse, dans lequel vivait une complicité non feinte avec les habitants du pays landais, pas davantage que l'on ne ressent le sentiment d'urgence du *Détroqueur*, pas davantage non plus qu'il ne rappelle les paisibles promenades de Jean Vigé. Il y a dans *La Petite Chronique* une véritable mise en scène du quotidien, où Barailley, Guiard et les autres deviennent des personnages grotesques s'agitant sur un théâtre, tendance dont on avait ressenti la présence sous la plume de Blanc, mais qui est absolument flagrante ici. Le cynisme, du reste, ne fait que prendre de l'ampleur dans le n° 29 (7 décembre) où, pour l'article occitan *Los renseignements* (Les renseignements), Cadichoun cède sa place à *soun amic* (son ami) J.-J. de Saint-Loubès, qui écrit d'ailleurs exactement comme lui, avec les mêmes habitudes graphiques, la même syntaxe, les mêmes formes. Si dans certains cas il a été possible de se demander si deux textes présentés comme du même auteur n'étaient pas en réalité de deux plumes différentes, ici ce serait plutôt le contraire. Dans ce curieux article, J.-J. attaque l'ancien maire Guiard sur le thème des renseignements, ou plus exactement de la fonction tout à la fois d'information et de pédagogie que le maire d'une commune rurale devrait avoir vis à vis de ses administrés. Urbain Guiard, ici, est accusé d'avoir fourni au narrateur de mauvaises informations dans le cadre d'un procès que l'intéressé intente à sa mère. Appelé pour régler la succession du père défunt du narrateur, Guiard vient régler les choses, ainsi qu'il arrivait effectivement que l'on demande au maire de la commune de le faire à cette époque. Seulement J.-J. ne veut pas payer à sa mère une rente pour l'aider à vivre, comme elle lui demande, et la met au tribunal, prétextant de sombres histoires de vignes (sa mère n'aurait, d'après la municipalité, qu'une vigne malade du phylloxéra qui ne lui permettrait pas de vivre, ce qui serait faux d'après J.-J.). Finalement, la mairie semble prendre parti pour la mère contre le fils, qui est condamné à payer. Mais l'intéressé va en appel, et gagne son procès. Il ne donnera rien à sa mère. Si l'histoire, peu reluisante pour celui qui la raconte, ne concerne

que très peu la politique, elle sert de prétexte à J.-J. pour attaquer Guiard. Nous sommes ici semble-t-il au cœur de ce que la vie d'un élu rural a de plus sordide, les règlements de compte familiaux en vase clos dans lesquels on est pour ou contre, et qui génèrent d'inguérissables rancunes locales. La technique d'attaque ne semble pas, en revanche, des plus pertinentes.

Les trois parutions suivantes (1er juin, n°2 ; 29 juin, n° 6 ; 6 juillet, n°7) traitent des impôts locaux : approximativement, il s'agit de la question de la répercussion des dotations accordées aux collectivités locales sur les impôts locaux. La mairie de Saint-Loubès, bien que touchant des dotations et des aides ponctuelles, n'en réduit pas pour autant l'impôt local exigé des habitants de la commune, alors que sur la commune voisine de Montussan, prétend le chroniqueur gascon dans le n° 2, le maire Adrien Bernard applique cette répercussion. Ce même Adrien Bernard qui, dans le n° 14 (24 août 1890) a su réclamer les subventions qui lui ont permis de faire reconstruire la mairie de sa commune :

> *...en boun républicain, ten los intrêt de sa commune, a py sap réclama coure faou ; et coume soun bujet n'a pas de resources, obten de grosses subventiouns.*
>
> [...en bon républicain, il tient les intérêts de sa commune, et puis il sait réclamer quand il faut ; et comme son budjet n'a pas de ressources, il obtient de grosses subventions.]

En d'autres termes, la mairie de Saint-Loubès (version Barailley s'entend) vole ses administrés en prélevant une part indue. De plus, le maire, en faisant augmenter les impôts sans pouvoir justifier de dépenses supplémentaires, pourrait ainsi mettre de côté de fortes sommes tout en faisant croire aux habitants que ces sommes sont économisées et pourraient ainsi faire l'objet de dégrèvements, ce qui n'est pas possible pour une commune comme Saint-Loubès, réputée aisée. Des accusations aussi sérieuses que celle de détourner les impôts sont portées :

> *...m'apercebury qu'abebent botat la soume per l'instructioun a py après abebent botat que los que debebent touqua aquet argent ne lou aourent pas.*
>
> [...je m'aperçus qu'ils avaient voté la somme pour l'instruction et puis après ils avaient voté que ceux qui devaient toucher cet argent ne l'auraient pas.]

Au final, cet argent, les administrés ne sauront jamais à quoi il sera employé :

> *Tout ceque saby, que Moussu lou Maire ne lou hara pas douna aux instituturts et institutrices, pouyré, beléou, n'en a passa un petit, per los échafaoudaches d'eou clouchey, en attendent que pusque serby per los éluminatiouns que haran lou 4 aout per l'assemblade.*
>
> [Tout ce que je sais, c'est que Monsieur le Maire ne le fera pas donner aux instituteurs et institutrices, il pourrait, peut-être, en faire passer un peu pour les échafaudages du clocher, en attendant qu'il puisse servir pour les illuminations que l'on fera le 4 août pour la fête.]

Cadichoun reprend le thème dans le n° 23 (26 octobre 1890) explicitement intitulé *Rend-me counte de moun argent* (Rends-moi compte de mon argent), où il est question d'une loterie destinée aux pauvres de la commune, et particulièrement d'une poupée lotie cinq-cent francs qui faisait partie des lots. Les Loubésiens ont pris des billets pour cette loterie, mais la poupée semble avoir disparu... Et l'argent avec. Cette loterie n'aurait-elle pas été le prétexte pour récolter malhonnêtement des fond destinés à financer l'élections des « boulango-réactionnaires » ?

La thématique de l'argent gaspillé et détourné par les édiles se retrouve dans le *Détroqueur*, à cela près que ces accusations sont graves et peuvent mener leur auteur devant les tribunaux, ce qui est arrivé à Faure. Ici, Ducamp si c'est vraiment lui qui est derrière *La Petite Chronique* (auquel cas il n'est sans doute pas seul) ne court pas les mêmes risques : il est élu, établi, et semble peu se soucier qu'on le traîne en justice.

Un autre problème récurrent évoqué dans la chronique occitane de *La Petite Chronique* est celui de la gestion du syndicat de copropriété des anciens marais communaux ou paluds. Ce problème est évoqué à deux reprises, le 7 septembre 1890 dans le n°16, et à nouveau presque un an plus tard, le 26 juillet 1891 dans le n° 62. Pour simplifier, les sept administrateurs du syndicat (ou syndic) des paluds ne sont pas des délégués élus par tous les propriétaires, mais des représentants des plus riches et anciennes familles locales, qui se cooptent entre eux :

> *Lou Syndicat de Saint-Loubès hes instituat sus los anciens régimes, et toutjourt lou dreit dos riches y a estat de primurt. Los propriétaires ne noument pas los que débent régla lures affas, lous membres se noument en famille.*
>
> [Le Syndicat de Saint-Loubès est institué sur les principes de l'ancien régime, et toujours le droit des riches y a été prioritaire. Les propriétaires ne nomment pas ceux qui doivent régleur leurs affaires, les membres se nomment en famille.]

Lafontat, le président, est royaliste. Et bien sûr

> *...disposent d'un gros budget et en mestes, règlent tout d'en nostes palus, n'y a pas un républicain d'en aquère administracioun.*
>
> [...ils disposent d'un gros budget et en maîtres, ils règlent tout dans nos paluds, il n'y a pas un républicain dans cette administration.]

Manifestement, un problème de gestion de l'espace privé devient un problème politique. Ce système tacitement admis a créé inévitablement une oligarchie à l'intérieur même du syndicat, qui voit les plus gros propriétaires viticoles – ainsi que le *sansugayre*, l'éleveur de sangsues, Serre – avoir la main sur la gestion interne des marais : écoulement des eaux, choix d'inonder les basses-terres plantées de vignes à des fins hygiéniques, entretien et éventuellement renouvellement du matériel des infrastructures en place (écluses, chenaux, ponts, barrages...) Quant au *sansugayre*, héritier de son père comme propriétaire du *barray de sang-sugues*, l'enclos à sangsues, ce tueur de canards fanatique semble n'avoir pour autre but que de faciliter ses conditions de chasse jusqu'à avoir obtenu de faire abattre les aubiers du bord du ruisseau qui le gênaient. Une des clés pour comprendre la colère de Cadichoun – auteur des deux articles – réside dans le fait que ces zones palustres étaient alors plantées de vignes. Terres pauvres, ces vignobles étaient manifestement plus exposés aux maladies que ceux qui étaient plantés sur des terres plus saines, côteaux ou croupes de graves, et en particulier au redoutable phylloxera. D'où la pratique d'inonder ces terres humides régulièrement afin de tuer les éventuels germes et parasites, pratique courante pour le phylloxera :

> *Los sept bedent aquo, han pensat de ha répara l'écluse et beycha l'embouchure de la jalle, pasque ataou les aygues ne resterant pas-mey, nin aoura même pas d'en lou raoux et lou sansuguey tout soul tura canarts. Les aygues de Moussu Garros et C^{ie} s'escoulerant millou et los petits, que querdebent nega la petite bete, que detruits la bigne se trobent badinats, apy ne podent pas inounda.*

[Les sept voient ça, ils ont envisagé de faire réparer l'écluse et baisser l'embouchure de la jalle, parcequ'ainsi les eaux ne resteront plus, il n'y en aura même pas dans le ruisseau et l'éleveur de sangsues tout seul tuera les canards. Les eaux de Monsieur Garros et C^{ie} s'écouleront mieux et les petits, qui croyaient noyer la petite bête qui détruit la vigne se trouvent roulés, et ils ne peuvent pas inonder.]

Il s'entend que ce genre de pratiques mafieuses s'inscrit dans la logique de la municipalité Barrailley. Toutefois, les « petits » ont pour les défendre la voix de Cadichoun dans *La Petite Chronique*, et cette voix n'est pas toujours inopérante. Ainsi dans le n° 10 (dimanche 27 juillet 1890), le narrateur déclare triomphalement que

L'article de St-Luc serbit à ha rende a la commune lou Riou, que noste ancien adjoint habebe bendut. Malgré ses protestatiouns, lou Conseil municipal à décidat que St-Luc apartenebe a la commune. Pisque han reussit per St-Luc me suy dit, faou que reclamy, adare, per lou Camin déou Cadrot.

[L'article de Saint-Luc a servi à faire rendre à la commune le lavoir, que notre ancien adjoint avait vendu. Malgré ses protestations, le Conseil municipal a décidé que Saint-Luc appartenait à la commune. Puisque on a réussi pour Saint-Luc je me suis dit, il faut que je réclame, maintenant, pour le chemin du Cadrot.]

Situé à l'opposé du quartier Saint-Luc, près de la Dordogne, ce chemin vicinal est, selon l'article, privatisé par un riverain du nom de Mimalet qui y a fait installer un portail en fer. Dans le n° 12, le 10 août, fait son apparition un nouveau sujet qui est appelé à devenir une des « casseroles » les plus récurrentes : le cimetière. Au XIX^{e} siècle, l'ampleur des travaux initiés par Mgr Donnet (1795-1882) cardinal-archevêque de Bordeaux de 1837 à sa mort, est connue. L'on renverra pour plus d'informations à l'ouvrage déjà ancien de Jean-Auguste Brutails, *Les vieilles églises de la Gironde* (Bordeaux, Féret, 1912) et à la synthèse plus récente de Marc Agostino, *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux 1800-2000* (Bordeaux, Mollat, 2001), qui revient sur l'histoire de ce prélat bâtisseur. On parle de plus de 310 églises restaurées ou reconstruites, voire bâties de toutes pièces. Si l'on associe à cela la démolition progressive des vieux cimetières d'Ancien Régime, souvent autour des églises, insalubres et saturés, remplacés tout au long du XIX^{e} siècle par de nouveaux « parcs-cimetières » orthonormés, on comprend l'importance qu'a encore, huit ans après la mort du cardinal Donnet, la question de l'église paroissiale, alors toute récente car achevée en 1869 seulement, et celle de l'ancien cimetière du bourg de Saint-Loubès, dont il est ici question. Car Barailley semble se rêver en édile, accordant manifestement à ces travaux une importance vite tournée en dérision par ses opposants. En l'occurrence, dans cet article intitulé *Un noubet impot* (un nouvel impôt), il s'agit de la question de l'entretien du cimetière, entraînant de la part de la municipalité une taxe pour l'ouverture des caveaux (12 fr.) *et 2 aoutes per mette la peyre* (deux autres pour mettre la pierre), c'est-à-diredes travaux d'entretien de l'extérieur et de l'intérieur des tombes. Or, outre le fait que cette somme soit *lou douple que l'annade passade* (le double de l'année dernière), le procédé (faire payer aux contribuables l'arrêté de réfection du cimetière au lieu de le porter sur le budget de la commune) imposé malgré (d'après le narrateur) l'opposition d'une grande partie des élus municipaux, résulte d'un sinistre calcul de ce « calicot » de maire :

Mais ne sabés pas, que Moussu lou Maire n'es pas commerçan per rès, que sap counta per sos intérêts d'abord ; en haden paga, los que posceden dos cabots, het ne pagueras pas pisque soun cabot es à Lormoun a py, si, abeben pourtat sus lou budget, aouré pagat coume touts los habitants de la commune. Acos ataou que respecten les decisiouns deou Counseil, a py bennen bous dire : acos los républicains que soun caouse si los impots augmenten.

> [Mais vous ne savez pas que Monsieur le Maire n'est pas commerçant pour rien, il sait compter pour ses intérêts d'abord ; en faisant payer ceux qui possèdent des caveaux, lui ne paiera pas puisque son caveau est à Lormont et puis, si on l'avait inscrit sur le budget, il aurait payé comme tous les habitants de la commune. C'est comme ça qu'ils respectent les décisions du Conseil, et puis ils viennent vous dire : ce sont les républicains qui sont la cause si les impôts augmentent.]

Tout le portrait du Barailley de *La Petite Chronique* tient en ces quelques exemples : un homme imbécile, bien que sournois et calculateur, indifférent aux intérêts de ses administrés et surtout ridicule par son incompétence et son arrogance. En cela, il emprunte plusieurs traits au portrait du maire de Bruges Pierre Bénéjat tel que peint par Théodore Blanc dans la *Gironde du Dimanche* en 1869-70. On serait même en droit de se demander si cette ressemblance dans le traitement de l'édile soumis à l'ennemi (l'Empire pour Bénéjat, le « réac-boulangisme » pour Barailley) ne dessine pas un « type », un portrait conventionnel du maire élu par ruse ou nommé par ses amis, incompétent notoire que le narrateur tourne en ridicule, imbécile au point qu'il faut que le secrétaire de mairie lui dise qu'il faut lever la séance alors que tout le monde est parti et qu'il est tout seul, imbécile au point qu'il fait sonner les cloches pour fêter son élection, alors que la cloche de l'église est hors d'usage et que la faire sonner peur s'avérer dangereux (n° 14, 24 août 1890). Rien à voir avec le personnage du Dr Hameau peint dans le *Détroqueur*, beaucoup plus noir, plus sinistre et plus réaliste : un homme riche, intelligent et cultivé, sans pitié, entièrement vendu aux milieux financiers, et qui n'hésite pas par vengeance à détruire le journal et peut-être la vie d'Eugène Faure, dans un final tragique où la réalité rattrape sinistrement la fiction, où le malaise le dispute à ce qui est devenu une simple chronique judiciaire. Le maire « bouffon » traité par le rire renvoie moins aux faits divers de presse qu'à la culture du pamphlet, ou de la « revue » de village, illustrés en occitan dans la région bordelaise aux époques dont nous parlons par le Macarien Élie Boirac (1810-1884) ou le pamphlet anonyme dit « de Codersac », probablement écrit vers la fin des années 1880 dans le canton de Podensac. La même problématique est évoquée dans le n° 30 (14 décembre 1890, voir annexe 5, doc. 4), avec la question du *petit oustaou* (petite maison) du cimetière : Barailley a fait démolir un petit édicule situé dans le cimetière communal, dont la fonction sommaire n'en était pas moins d'une réelle utilité, *oun nostes biel curès anabent….. coume han heit basti dos waterclousets tout proche de la sacristie, ni ha pa mey besouin de la petite cabane* (où nos vieux curés allaient...comme on a fait bâtir des *water-closets* tout près de la sacristie, il n'y a plus besoin de la petite cabane). Rien à reprocher, donc, au maire de l'avoir fait *desmouly jusque d'en les foundatiouns, per ha serby les peyres et desboucha lou canibeou* (démolir jusque dans les fondations, pour faire servir les pierres et déboucher le caniveau). Rien sinon l'intention : c'est qu'en réalité, c'est un des conseillers municipaux – un « réac », un clérical – qui a vendu à la commune son terrain pour faire ce nouveau cimetière. Il doit donc désormais, pour aller de sa maison à son chai, faire un détour puisque le cimetière se trouve entre les deux. L'homme a résolu le problème en escaladant systématiquement le mur de l'enceinte mortuaire pour couper à travers et rejoindre plus facilement son domicile. Seulement voilà : il commence *a ne pamey esta leste* (à ne plus être leste), et son ami Barailley (qui habite juste en face) aurait donc fait raser l'ancien *petit oustaou* pour permettre à l'élu de franchir le mur : *mounte facilement sur lou murt, apuy, dessend sus la toumbe en face, racoursis sa route* (il monte facilement sur le mur, et puis, descend sur la tombe en face, et raccourcit sa route). Le maire est donc un clientéliste qui use et abuse de ses droits pour rendre service à ses amis. L'aspect clochemerlesque de la chose a de quoi faire sourire, mais c'est un ensemble d'accusations de ce genre, sans cesse réitérées pendant plus d'un an, qui contribuent à insinuer dans les esprits des gens de la commune l'image d'un maire à la fois grotesque et

malhonnête. L'anecdote lui est resservie – froide – le 14 décembre, dans le n° 30. Dans le n° 58 (28 juin 1891), c'est la commission d'adjudication des terres possédées par la commune qui est attaquée. Il faut dire que c'est Barailley qui la préside. Pour simplifier, le maire attribue à lui-même et à ses amis les meilleurs lots. En plus, le fameux chemin vicinal qui passe près de sa maison, qu'il a encombré des débris des travaux qu'il fait dans celle-ci, a été adjugé 900 fr. 15 à un nommé Roudié, soit une somme astronomique pour ce chemin que Barailley a d'abord copieusement chargé des débris de sa maison, puis fait restaurer aux frais de la commune :

> *De tout aquets enbarras a résultat la dégradatioun de noste camin, et Moussu Barrailley n'a pas jujat millou que de lou ha répara per nostes cantouneys et abeque la grabe de la commune. Perque se geyna noste maire.*
>
> [De tous ces embarras il a résulté la dégradation de notre chemin, et Monsieur Barrailley n'a pas jugé mieux que de le faire réparer par nos cantoniers et avec la grave de la commune. Pourquoi se gêner notre maire.]

La question revient le 5 juillet 1891 dans le n° 59. Renvoyant à la question du lavoir de Saint-Luc, traitée dès le n° 1 (25 mai 1890), et rappelle que *une commissioun noumade dounet dreit à noste* Chronique, *que réclamabe los dreits de la commune, et tort à noste adjoint-géomètre* (une commission nommée donna raison à notre *Chronique*, qui réclamait les droits de la commune, et tort à notre adjoint-géomètre). Désormais, Barailley et sa commission (qui en réalité le manipule) use et abuse de ses prérogatives en matière de plan d'occupation des sols pour régler ses comptes politiques :

> *Ne sabèbe pas perqué se réunirent tous, pasque sabebent que A. Barrailley estant incapable d'administra noste commune, seré assez orguillus de soun titre de maire, per lys y serby de machine et pousque los aduja, per ha lures petites malices, et serby les rancunes et bangances personnelles.*
>
> [Il ne savait pas pourquoi ils se réunirent tous, parce qu'ils savaient que A. Barrailley étant incapable d'administrer notre commune, il serait assez orgueilleux de son titre de maire, pour leur servir de machine et pouvoir les aider, pour faire leurs petites malices, et servir les rancunes et vengeances personnelles.]

Il s'agit ici de faire mentir le cadastre en affirmant que tel terrain, que la commune est censée avoir possédé puis vendu, aurait été en réalité pris illégalement par un républicain, en profitant de la confusion d'une des révolutions qui se sont produites en France depuis un siècle, et a fait bâtir dessus. Le tout fait suite à la protestation d'un nommé Subervie, *baquey landes* (vacher landais) qui réclame des droits sur ce terrain, que la commune a dû vendre. Mais il s'avère que la municipalité s'est mis dans de beaux draps en ouvrant ce dossier, le terrain ayant plusieurs ayant-droits, qui viennent protester, actes à l'appui, en mairie où ils sont d'ailleurs éconduits par Barailley. Le chroniqueur n'exclut pas, à la fin, que des suites judiciaires soient données à cette affaire.

Le 31 août, dans le n° 15, le chroniqueur gascon nous explique ainsi que Barailley avait convoqué le conseil municipal pour le vote du budget le 16 août, jour de l'ouverture de la chasse, comptant ainsi que tous les républicains de l'opposition y seraient partis, et qu'il ne se retrouverait donc qu'avec sa majorité. Manque de chance, ce fut le contraire qui se passa. Barailley, entouré d'une poigné d'opposants, ne sut que faire :

> *Bous dire la figure que hyt coure se bit ataou en minoritat. Un dos quatre se dichut malaou et de se retira, los aoutes lou chègue, et lou maire se beden tout soul de leba la séance, amey encare, falut que lou secretary de Mairie l'y dichusse.*

[Vous dire la figure qu'il fit quand il se vit ainsi en minorité. Un des quatre se prétendit malade et se retira, les autres le suivirent, et le maire se voyant tout seul leva la séance, et encore, il fallut que le secrétaire de Mairie le lui dise.]

Barailley, fidèle à lui-même, reconvoque le conseil le 23 août, un vendredi, alors qu'il était convenu que cela ne se ferait pas ce jour où plusieurs conseillers (d'opposition sans doute) sont indisponibles. La chronique évolue vers une suite de gags mettant en scène le personnage grotesque dont nous ne pourrons jamais savoir ce qu'il a de commun avec le véritable Pierre Alfred Barailley. C'est le personnage qu'il est devenu sous la plume occitane de *La Petite Chronique* que nous connaissons. Cela n'empêche pas le narrateur, dans un style imagé qui n'est pas sans rappeler la façon de Blanc, de conclure :

Los canards ploungent et rebennent sus l'aygue, mais Barailley quoique sache naja entre duyes aygues, soun écharpe lou hara nega tout à fait, et alors lou sourtirant de la Mairie de Saint-Loubès, abeque une gaffe que nous presterant los marins de Caberne.

[Les canards plongent et reviennent sur l'eau, mais Barailley quoiqu'il sache nager entre deux eaux, son écharpe le fera noyer tout à fait, et alors on le sortira de la mairie de Saint-Loubès, avec une gaffe que nous prêteront les marins de Caverne.]

La chasse, activité importante dans ce pays de marais, est évoquée le 19 juillet 1891 dans le n° 69. Cette fois, Cadichoun s'insurge contre la Société de protection du gibier. Il ne contexte pas en soi le souci de préservation de la faune sauvage. Il pense simplement avoir découvert à la lecture de la brochure de cette société qu'elle était truffée de « réacs » qui, sous prétexte de soucis écologiques, veulent en réalité limiter le droit aux *praoues gens* (pauvres gens) de chasser, pour tenter de préserver les prérogatives d'ancien régime.

Aoutes cops, aban quatre-bin-naou, coure los nobles hèrent los mestes, ne hère même pas permis à un praoube paysan de tua un aoudet ; et se rappellent anquare, à Saint-Loubès, d'un sertain seignurt que tuet lou mouliney de Caussades, per aougé atrapat un lèbre que se negabe dén l'estey et l'y aougé enbiat. Saben bien que l'ancien temps ne rebingra pamey, mais que de gens soun jalous que los petits pusquent minja gibiei coume les aoutes. Sus lou noum de protectrice deou gibier et de la propriété, la Société serque un aoute but que hes trop bisiple.

[Autrefois, avant quatre-vingt-neuf, quand les nobles étaient les maîtres, il n'était même pas permis à un pauvre paysan de tuer un oiseau ; et on se rappelle encore, à Saint-Loubès, d'un certain seigneur qui tua le meunier de Caussades, pour avoir attrapé un lièvre qui se noyait dans l'estey et lui avoir envoyé. On sait bien que l'ancien temps ne reviendra plus, mais que de gens sont jaloux que les petits puissent manger du gibier comme les autres. Sous le nom de protectrice du gibier et de la propriété, la Société cherche un autre but qui est trop visible.]

Ramenant le problème à un fait politique et social, Cadichoun conteste le soin que les sociétaires ont de donner la chasse aux braconniers. La braconne est partout, et le garde-champêtre ferme bien souvent les yeux sur des alouettes tuées avant l'ouverture. En réalité, c'est la continuation des privilèges que, selon le narrateur, les sociétaires cherchent :

Coumprenny bien que seque apérent los Moussus soun jaloux de beyre los campagnards pousqué ana à la casse sus semanne, coure ne han pas d'oubrache, si poudebent se réserba tout per hes aquo angueré bien millou ; mais si gueytent bien trobent même dén la Sociétat protectrice des gens que ne soun ny propriétaires, ny cassurts, mais que, riches, se procurent, abeque lure argent, seque han besouin per bioure et se ha passa toutes lures fantaisies ; mais une praoue famille de trabaillurts ne pouyra gousta de gibiei, pasque los riches lou paguent trop cas, apy alors que de praoues gens des campagnes ne han jamais minjats de cailles ou de perdrix que per hasart.

[Je comprends bien que ce qu'on appelle les Messieurs sont jaloux de voir les campagnards pouvoir aller à la chasse sur semaine, quand ils n'ont pas de travail, s'ils pouvaient se réserver tout pour eux ça irait bien mieux ; mais si on regarde bien on trouve même dans la Société protectrice des gens qui ne sont ni propriétaires, ni chasseurs, mais qui, riches, se procurent, avec leur argent, ce dont ils ont besoin pour vivre et se passer toutes leurs fantaisies ; mais une pauvre famille de travailleurs ne pourra goûter de gibier, parce que les riches le paient trop cher, alors que de pauvres gens des campagnes n'ont jamais mangé de cailles ou de perdrix que par hasard.]

Contestant l'utilité de certaines espèces, à une époque où l'équilibre de l'écosystème n'entrait pas dans les considérations de la majorité des gens, Cadichoun accuse directement Couturier, le secrétaire de la Société, sur ses conclusions : non, ce n'est pas le braconnage qui met en danger la faune sauvage. Si les oiseaux disparaissent, puisqu'ils sont migrateurs, ce n'est pas la faute à la chasse :

Jou didy d'abord, aou manque de terres incultes, à la perfectioun de la culture ; pamey de terres, pamey de blats, les cailles et touts los granivores ne podent pas trouba lure nourriture dén les bignes, heident la casse a touts los insectes que habitent déns les bignes ; abeque los insecticides ne podent pamey de cacha dén les cousteyres, n'en ha pamey.

[Je dis d'abord, au manque de terres incultes, à la perfection de la culture ; plus de terres, plus de blés, les cailles et tous les granivores ne peuvent pas trouver leur nourriture dans les vignes, on fait la chasse à tous les insectes qui habitent dans les vignes ; avec les insecticides elles ne peuvent plus se cacher dans les côteaux, il n'y en a plus.]

De plus, habité de l'idée patriotique de revanche, en vogue en ce temps-là, Cadichoun explique que

Si gueytas bien, coures bous hères june, boste pay ne bous pagabe pas mostre et fusil adare ; si bous abes un drôle que hède sos doutze ans, biste l'y achette mostre et fusil. Que boulès, aquos lou lou progrès tabè. Bedes noste junesse, que coure aribe aou régiment, sap se serby de l'arme et tire juste.

[Si vous regardez bien, quand vous, vous étiez jeune, votre père ne vous payait pas montre et fusil maintenant ; si vous avez un fils qui fasse ses douze ans, vite on lui achète montre et fusil. Que voulez–vous, c'est le progrès aussi. Vous voyez notre jeunesse, quand elle arrive au régiment, elle sait se servir de l'arme et tire juste.]

Bien sûr, la société n'ose pas s'opposer à la chasse à la pante (chasse traditionnelle de l'alouette au moyen de filets horizontaux, très répandue dans le Sud-Ouest) : les riches ne chassent pas à la pante, qui nécessite de se lever tôt et de savoir imiter l'appel des *cherles* (alouette lulu) et *linots* (linotte). Tout ça n'est qu'un prétexte.

Nostes administratiouns supériures soun trop républicaines et saben trop que nostes trabaillurts des campagnes han tingut counte à la République de l'ys y aougé dounat la libertat de cassa, aquo seré bien durt den la Girounde, si defendebent la casse à la pante.

[Nos administrations supérieures sont trop républicaines et savent trop que nos travailleurs des campagnes ont su gré à la République de leur avoir donné la liberté de chasser, ce serait bien dur dans la Gironde, s'ils défendaient la chasse à la pante.]

De la chasse comme acquis social, Cadichoun fait donc un symbole de l'esprit républicain, quitte à se placer légèrement à côté du sujet. Peu importe en réalité : Cadichoun se rit de la Société qui ne compte que deux membres à Saint-Loubès : le Dr Rouges et le maire Barailley. Ces liens avec les « réacs » ne sont qu'un indice de plus de la mauvaise foi de ces gens qui se servent de prétextes écologiques pour priver les travailleurs des acquis de la

République. Ce renvoi systématique à un Ancien Régime dont les privilèges sont désormais abolis depuis plus d'un siècle, est courant dans la presse républicaine militante de l'époque : Blanc en fait grand usage, de même que Tauziet, qui met parfois en scène le personnage de Jacques Bonhomme (pseudonyme que l'on retrouve aussi dans la presse de l'époque), symbole du paysan républicain que le XIX^{e} siècle s'enorgueillit, au final, d'avoir affranchi de la tutelle féodale. En 1890-91, le monarchisme ne représente plus la vraie force politique authentiquement dangereuse pour la République qu'elle était encore une décennie avant. Il y a encore cependant un groupe royaliste à la Chambre, de l'ordre de 10 % ou environ. Les royalistes authentiques semblent, à Saint-Loubès, contrôler le Syndicat des paluds, la Commission des fêtes, et avoir leurs entrées à la mairie.

Le chroniqueur occitan ne lésine pas quand il s'agit de mettre en boîte un opposant politique. Signalons que dans le n° 3 (8 juin 1890), c'est le secrétaire de mairie provisoire, suite au renvoi de son prédecesseur, prêté par la commune d'Ambarès-et-Lagrave (cité voisine, située sur le canton de Carbon-Blanc) qui est raillé pour sa lenteur, son incompétence et son salaire. Du reste, son successeur aura droit à un traitement particulier de la part de Cadichoun qui lui consacre, ainsi qu'à Barrailley, une page spécialement dédiée le 2 novembre 1890 dans le n° 24 sous le titre *La machine à signa* (la machine à signer). Dans ce texte nous découvrons une autre manie de Barrailley, son goût pour les chapeaux (qui contribue à son ridicule), et un autre de ses défauts : il signe n'importe quoi sans comprendre ni même chercher à réfléchir. Le secrétaire, dont nous apprenons qu'il a été recruté à Saint-Macaire et qu'il a l'accent du Lot-et-Garonne (objectivement difficile à distinguer de celui de Saint-Loubès, mais c'est sans doute une façon de signaler qu'il vient d'« ailleurs »), est comparé à un sergent de ville. De toute façon, le propos du texte est simple, il s'agit de dire et redire autant de fois qu'il le faudra

> *... que noste Maire signe s'en sabé se rendre counte si acos soun dreyt ou nou, signe toutjourt, aou risque de bien ou de maou ha, coume saben touts, à Saint-Loubès, que manque de counechenses, ne pot que ha des betises, lou perdounerant.*
>
> [...que notre Maire signe sans savoir se rendre compte si c'est sont droit ou non, il signe toujours, risque de bien ou de mal faire, comme tout le monde sait, à Saint-Loubès, qu'il manque de connaissances, il ne peut faire que des bêtises, ils lui pardonneront.]

Le nouveau secrétaire, s'arrogeant un pouvoir qu'il n'a pas à avoir, convoque à son gré les gens en mairie en faisant signer « La Machine », Barrailley, de sorte que les Loubésiens croient être convoqués par le maire en personne, et goûtent peu la plaisanterie. Le secrétaire est à blâmer, mais n'est-ce pas une fois de plus l'incompétence du premier magistrat de la commune qui est cause de tout cela ?

La façon d'écrire de Théododre Blanc – la mise en scène d'une situation de la vie quotidienne entre des paysans occitanophones – mais aussi de Jean Tauziet, est utilisée dans le n° 4, le 15 juin, sous le titre *En daillant* (en fauchant). Cadichoun, le supposé rédacteur de la chronique occitane, comme ses amis ouvrier agricole au service de riches propriétaires, rencontre Cadet et Berniche un jour où l'on fauche. Ses amis font remarquer à Cadichoun qu'il est dangereux de publier ainsi des vérités crûment dites dans un journal, en s'attaquant à des personnalités qui ont de l'argent, et qui plus est, qui les emploie. Cadichoun rétorque que si eux ont besoin de l'argent des riches, les riches pour leur part ont besoin de leur travail. Le propos est toujours le même : ce sont les boulangistes qui ont fait élire Barailley pour empêcher qu'un républicain – et un homme de la commune – soit élu à Saint-Loubès. Ici, Cadichoun reprend quelque peu le rôle des Arnaout ou Guillaoume de Blanc, à cela près que

son discours théorique se limite à peu de choses. Il est néanmoins le personnage qui représente la vois subjective de l'auteur, celui qui porte le propos face à une bande de faire-valoirs plus ou moins passifs. On retrouve cette même façon de faire dans le n° 77 (dimanche 8 novembre 1891), avec l'article *En escoulant,* déjà cité. Un autre trait commun à l'écriture de Blanc, Tauziet, mais aussi Druilhet dans le camp opposé, est le cours d'histoire politique. Blanc a utilisé à l'infini ce procédé, qui consiste à expliquer l'actualité en reprenant les racines du problème à l'origine, ainsi l'histoire de la III^{e} République naissante de 1870 puise-t-elle ses racines dans l'éphémère épisode de 1848 et plus anciennement chez les pionniers républicains de 1792, tandis que le Second Empire qui s'enlise mérite aussi que l'on rappelle les origines de sa création, ne serait-ce que pour démontrer que Napoléon-Badinguet et sa bande ne sont jamais qu'une bande d'aventuriers ennemis de la démocratie. Dans le n° 55 de *La Petite Chronique* (7 juin 1891), c'est ce qu'il fait. L'article débute comme aurait pu débuter un article historique de Blanc dans *La Gironde du Dimanche*, de Tauziet dans *Le Républicain Landais* :

> *Sous l'Empire, los maires hèrent los mestes absolus et, rès ne poubebe los empeycha de ha se que boulebent, los praoues gens des campagnes, ne gaousabent rès dire pasque los maires hèrent dos agens de police capables de tout, et falebe bien que los despotes, petits que administrabent les campagnes, estussent à l'imache de la bande de guerdins que ha ruinat et bendut noste bère France.*
>
> [Sous l'Empire, les maires étaient les maîtres absolus et, rien ne pouvait les empêcher de faire ce qu'ils voulaient, les pauvres gens des campagnes, n'osaient rien dire parce que les maires étaient des agents de police capables de tout, et il fallait bien que les petits despotes qui administraient les campagnes, fussent à l'image de la bande de gredins qui a ruiné et vendu notre belle France.]

Blanc excellait dans l'article de type pédagogique : il expliquait en détail le mode de fonctionnement du système du Second Empire, la nomination des maires par le pouvoir, la liberté de presse et de réunion entravées, la course à la guerre sous couvert de paix, la fiscalité flambante… Tauziet est allé jusqu'à traduire en gascon chalossais l'indigeste *Cathéchisme populaire républicain* de Lecomte de Lisle (Lemerre, 1871) pour l'édification des masses. Cadichoun/Ducamp n'est pas spécialiste de cette façon de faire, et son procédé relève plutôt du pamphlet de village à la Boirac, en tournant en dérision la mesquinerie de ses opposants. Dans cet article du 7 juin 1891, cependant, il se livre à quelques explications sur le fonctionnement de la fiscalité locale, comme il l'a déjà fait dans les articles déjà évoqués de 1890, où il souffre de la comparaison avec son voisin, le maire de Montussan :

> *Los impots augmentent, et souben la caouse n'en hes a une meychante administratioun, remarqueres en effet, que suben l'impôt de la part à l'Estat diminue, et perque alors y a augmentacioun, et pardy mos amics, la commune augmente et los centimes additionnels mountent toutjourt. Si encare habebes dos maires assez intelligents per aougé lou talent de obteny des subventiouns de la Préfecture ou de noste goubernement, ny aouré que demi maou ; mais coume n'obtènent rès de tout bort, mos praoues moutouns seres tounduts. Un maire pot demanda per les écoles, per lou phylloxera, per la grêle, per la gelade, per les routes, per los praoues et enfin per toutes les occasiouns que se presentent.*
>
> [Les impôts augmentent, et souvent la cause en est à une mauvaise administration, vous remarquerez en effet que souvent l'impôt de la part de l'État diminue, et pourquoi donc alors y a-t-il augmentation, et pardi mes amis, la commune augmente et les centimes additionnels montent toujours. Si encore vous aviez des maires assez intelligents pour avoir le talent d'obtenir des subventions de la Préfecture ou de notre gouvernement, il n'y aurait que demi-mal ; mais comme ils n'obtiennent rien de tous les côtés, mes pauvres moutons vous serez tondus. Un maire peut demander pour les écoles, pour le phylloxéra, pour la grêle, pour les routes, pour les pauvres et enfin pour toutes les occasions qui se présentent.]

Sous l'attaque de l'incapacité de la mairie de Saint-Loubès a obtenir les moyens qui allégeraient les contributions des administrés, il y a aussi dans ce propos l'opposition entre la stupidité des « boulango-réactionnaires » locaux et la générosité – en filigrane – du gouvernement républicain au pouvoir.

> *Si réclament, obtennent toutjourt, d'un bord ou de l'aoute, et si bostes impôts augmentent de bin sos et que bous donnent per la gelade ou la grêle, cheys francs, y a diminutioun de cinq francs ; si soun cen per paga mille francs d'impôts communals, ne pagueran chacun que detz francs, repartits, sije per boste caniche ou prestatiouns ou patantes ou aoutes impôts, tout anguera abeque justice. Mais si a bous bous hedent paga quarante sos, ou même rès per boste caniche, et que a jou me hèdent paga huit francs, quoique sijent frays tout dus, la part ne hes pamey égale, et alors l'impôt hès injuste. Si coure hédent répara un camin, que dos gens bien débouats paguent lure part per lou répara, la part que dounent chacun hès une aougmentatioun d'impôt, mais hès juste pisque los que dounent bolent bien douna et n'y soun pas fourçats.*
>
> [S'ils réclament, ils obtiennent toujours, d'un côté ou de l'autre, et si vous impôts augmentent de vingt sous et qu'ils vous donnent pour la gelée ou la grêle, six francs, il y a diminution de cinq francs : si nous sommes cent pour payer mille francs d'impôts communaux, nous ne paierons chacun que dix francs, répartis, soit pour votre caniche ou prestations ou patantes ou autres impôts, tout ira avec justice. Mais si à vous ils vous font payer quarante sous, ou même rien pour votre caniche, et que à moi ils me font payer huit francs, quoique ce soit des frais dans les deux cas, la part n'est plus égale, et alors l'impôt est injuste. Si quand on fait réparer un chemin, que des gens bien dévoués paient leur part pour le réparer, la part que chacun donne est une augmentation d'impôt, mais elle est juste puisque ceux qui donnent veulent bien donner et n'y sont pas forcés.]

Le n° 17, le 14 septembre (annexe 5, doc. 2), voit un surprenant *flash-back* sur les élections législatives de l'année précédente, qui avaient vu l'élection du député sortant Raynal face au maire conservateur de Bassens Lubbert après avoir éliminé au premier tour le négociant Paul Princeteau (celui-ci se présente en ce mois de septembre 1890 sur sa commune de Saint-Vincent-de-Paul , dont il a été maire, en remplacement de Paul Mérigon). Le duel oppose donc le conservateur – et boulangiste – Princeteau au républicain radical – et membre du Comité – Mouchague. Le scrutin verra finalement l'élection de Princeteau. Ici, il est tenté de rappeler que Princeteau n'est pas un vrai républicain, et qu'il n'a pas de probité, puisqu'en 1889, écarté au premier tour, il a manifestement appelé à voter au second contre le républicain Reynal et pour le conservateur Lubbert. Le président du Comité, qui n'est autre que l'adjoint Nelson Léglise, s'était pourtant fendu d'une lettre de relance aux électeurs, leur rappelant que seul Reynal portait les valeurs républicaines. Les gens de la mouvance de Princeteau – les Boulangistes – *coume los chabans se mountrent coure los aoutes droment, et ne cerquent que les huilles darey les segues* (comme les chat-huants se montrent quand les autres dorment, et ne cherche que les feuilles derrière les haies), c'est-à-dire affectionnent davantage les manœuvres d'arrière-cuisine que l'action au grand jour. D'où le conseil, bien entendu, aux habitants de la commune riveraine de la Dordogne, de voter Mouchague. Le n° 18 (21 septembre) refait le constat des agissements du maire, qui prend l'habitude de convoquer le conseil un vendredi. Curieusement, sous la plume d'un républicain, c'est le jeûne chrétien du cinquième jour de la semaine qui est évoqué :

> *Noste Maire, Moussu Alfred, ten absolumen à réuni lou Counseil un dibendre. Coumpren, qu'aquet jourt, mingen mouluye et que, manquan d'halen, pas de discutioun. Beléou tabé, beou se ha une célébritat : es la sule commune Saint-Loubès que se réunisse lou jourt de june.*
>
> [Notre maire, Monsieur Alfred, tient absolument à réunir le Conseil un vendredi. Il comprend que ce jour, on mange de la morue et que, manquant de souffle, pas de discussion. Peut-être aussi veut-il se faire une célébrité : Saint-Loubès est la seule commune qui se réunisse le jour de jeûne.]

Ironie ? Peut-être, mais il est certain qu'au-delà de la provocation, si c'en est une, c'est bien et bien le fait que le maire décide de convoquer le conseil un jour où, notoirement, plusieurs conseillers sont absents (dont le narrateur ?) qui est stigmatisé. C'est aussi l'occasion de toucher du doigt un des grands sujets de polémique : l'absentéisme de plusieurs conseillers, notamment pour la raison supposée qu'ils ne résident pas sur la commune, ce qui est le cas du maire lui-même. Ainsi, le premier adjoint Cazessus, un gros négociant en vins, qui ne serait présent au conseil qu'*un cop sus cheys* (une fois sur six), est dans ce cas. Mais il n'est pas le seul. En somme les conseillers boudent les séances, ce qui fait que les conseils municipaux sont illégaux puisqu'aucune majorité ne se dégage et que la loi prévoit ce cas. La faute en est au premier adjoint (on saisit mal pourquoi) : *si Cazessus habebe estat à la reunioun y auren estats, los ounzes ; mais noste premey es en Angleterre, los affas de la commune ne lou occupen pas* (si Cazessus avait été à la réunion, les onze y auraient été ; mais notre premier adjoint est en Angleterre, les affaires de la commune ne le préoccupent pas). Et à qui profite cette situation ? Au maire et à son équipe, qui peut ainsi faire se tenir des séances sans que le nombre de conseillers requis soit présent, sans faire constater cette absence de majorité, et ainsi faire passer en force ses décisions... Le constat de toutes ces incompétences et inconséquences répétées apporte de l'eau au moulin pour un article comme celui du 28 septembre (n° 19) qui constitue une sorte d'exposé des faits ayant provoqué la naissance de *La Petite Chronique* : il s'agit désormais de distinguer les authentiques républicains *apuy los que hédent grimaces de lou esta, mais que ne le soun brigues, aquos aquès los pus dangeyrous per lou partit ; pasque se glissent pertout et hèdent lou countre de seque dident* (et ceux qui font semblant de l'être, mais qui ne le sont aucunement, ce sont ceux-ci les plus dangereux pour le parti, parce qu'ils se glissent partout et font le contraire de ce qu'ils disent). Cet article donne donc, tardivement, la problématique du journal, qui est aussi toute la problématique de cette période qui voit la République s'imposer de plus en plus nettement comme le seul régime possible en France, tout en commençant à se diversifier de façon de plus en plus détaillée entre gauche et droite, puis entre courants internes à ces deux ensembles. Il y a désormais des républicains réactionnaires, et le développement croissant de l'aile gauche de la famille républicaine a fait glisser ceux qui, vingt ans plus tôt, incarnaient le renouveau face à l'Empire puis à Mac-Mahon – les républicains opportunistes – vers les franges les plus conservatrices du camp républicain. Nous pouvons constater ici l'évolution décrite par le politologue René Rémond dans *La Droite en France de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, qui veut que les formations politiques que l'on pouvait initialement considérer comme marquées à gauche aient subi, notamment dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle, un glissement vers le centre, puis la droite, du fait de l'apparition de nouvelles forces à gauche plus « radicales ». Les années 1890 voient l'avènement du nationalisme issu du courant bonapartiste, le mouvement de Paul Déroulède, mais aussi de jeunes républicains plutôt à gauche comme Henri Vaugeois et Maurice Pujo, les fondateurs respectifs d'Action Française en 1898 et des Camelots du Roi en 1908. La crise boulangiste a rassemblé des gens issus de toutes les familles politiques françaises (républicains radicaux, républicains de gauche utopistes, bonapartistes, orléanistes, légitimistes...) de sorte qu'il est difficile, en 1890 bien plus qu'en 1870, d'identifier exactement à quel adversaire on a affaire :

> *Après lou bote, han dit, aquès jésuites, que habebent botats per la République. Aban lou vote, ne los bedebent jamais que la man dans la man abeque que los que bollent chabira la guse ; los bedebent même, enbia lures domestiques pourta los bulletins. Si hès n'habebent pas den los réuniouns royalistes los enbiaben per crida (vive le roy) et beny d'arrey los portes dos réuniouns républicaines, crida (vive Boulangès).*

[Après le vote, ils ont dit, ces jésuites, qu'ils avaient voté pour la République. Avant le vote, on ne les voyait jamais que la main dans la main avec ceux qui veulent chavirer la Gueuse ; on les voyait même envoyer leurs domestiques porter les bulletins. S'ils n'en avaient pas dans les réunions royalistes, ils les envoyaient pour crier « vive le roy » et venir derrière les portes des réunions républicaines, crier « Vive Boulanger ».]

Ducamp sait que des figures républicaines comme Aimelafille, ancien propriétaire du journal *La Victoire* et grand pourfendeur de la *Cadichounne* et de Druilhet-Lafargue, ont cédé aux sirènes du « Général Revanche ». Loin du dualisme simplificateur de Druilhet, qui mitraille tout ce qui n'est pas la droite catholique légitimiste, Ducamp avertit ses lecteurs de l'existence de loups déguisés en agneaux dans leur propre camp. Ainsi Barailley, sous ses airs de crétin débonnaire et suffisant, tout comme l'adjoint Cazessus, semblent professer des idées davantages proches de l'orléanisme que du républicanisme. Cette dualité entre républicains est apparue au lendemain de la guerre de 1870 : la scission entre les capitulards de Thiers et le camp de Gambetta affectait déjà profondément Théodore Blanc vingt ans avant *La Petite Chronique.* Le 12 et le 19 octobre, dans les numéros 21 et 22, le chroniqueur gascon vient encore une fois développer ces théories. En somme, c'est bel et bien d'une trahison qu'il s'agit, ou pour parler en terme commercial, d'une escroquerie sur la marchandise :

los Electurts aurent jamais pouscuts creyre que los que se didebent republicains, s'aurent reunits abeque los réacs, per ha laberre, troubaille de moussu U. Guiard per maire...

[les électeurs n'auraient jamais pu croire que ce qui se disaient républicains se seraient réunis avec les réacs pour faire la belle trouvaille de monsieur U. Guiard pour maire...]

C'est aussi un article sur Raynal qui, le 16 août 1891 dans le n° 65, donne le coup d'envoi de la double campagne qui va secouer Saint-Loubès pendant les quatre derniers mois de l'année, celle qui est la cause de la naissance de *La Petite Chronique*, celle qui vise à faire élire Eymond conseiller général et Ducamp maire. Le député reprend un des termes récurrents de *La Petite Chronique*, sur lequel il sera donné de revenir plus loin, l'idée que ceux qui sont les vrais ennemis de la République ne sont pas les réactionnaires, mais les faux républicains, les boulangistes qui, sous couvert d'amour de la République, trahissent et font le jeu de la réaction et du cléricalisme :

D'après soun apréciatioun, aquo n'hes pas los que se dident Réacs que soun a redouta, per la sécuritat de la République, une grande partide d'aquès ne gaousent pamey manifesta lure opinion et coure, lys y demandent lure coulou politique, bous dident que soun Républicains, se dibisent, et touts los que soun timides, ou que, abebent paous de toutes les menaces que hadebent los Réacs, ne aourant pamey rès a creigne, pasque hès mêmes, ne gaousent pamey, se dire countre la République pasque la République ha bingut trop forte ; inatacaple, faou bien que se résignent ; soun trop units los républicains per los dibisa, han trop trabaillats per recounqui lures libertats, los anciens, les junes générationns lou han si bien compris, que han cheguts lou courent et que presque tous ban à la République, surtout den les campagnes saben trop bien que faou toujourt se bouta deou bout deou manche.

[D'après son appréciation, ce n'est pas ceux qui se disent Réacs qui sont à redouter, pour la sécurité de la République, une grande partie de ceux-ci n'osent plus manifester leur opinion et quand, on leur demande leur couleur politique, ils vous disent qu'ils sont Républicains, ils se divisent, et tous ceux qui sont timides, ou qui, avaient peur de toutes les menaces que faisaient les Réacs, n'auront plus rien à craindre, parce que eux-mêmes, n'osent plus, se dire contre la République parce que la République est devenue trop forte ; inattaquable, il faut bien qu'ils se résignent ; les républicains sont trop unis pour les diviser, ils ont trop travaillé pour reconquérir leurs libertés, les anciens, les jeunes générations l'ont si bien compris, qu'ils ont suivi le courant et presque tous vont à la République, surtout dans les campagnes ils savent trop bien qu'il faut toujours se mettre au bout du manche.]

Bien sûr, le propos ne tarde guère à revenir sur un personnage récurrent :

A Saint-Loubès per exemple, los Barrailleys et coumpagnie pouyrant pourta los Réacs sus une liste en l'affublant d'un titre des Liste de l'Unioun ou de la Concorde et y pourta des gens de touts los partits que si passabe pouyrent la nouma la liste dos Caméléons politiques.

[A Saint-Loubès par exemple, les Barailley et compagnie pourront porter les Réacs sur une liste en l'affublant d'un titre de Liste de l'Union ou de la Concorde et y porter des gens de tous les partis que si elle passait on pourrait appeler la liste des Caméléons politiques.]

Raynal finit par se parer d'une dimension prophétique, quand on se souvient qu'il était présent à la plantation des deux Arbres de la Liberté, quinze ans plus tôt en 1876. Le rappel de l'évènement permet à Cadichoun de proposer un petit historique :

Bous soubenès, coure en 1869 lutabent countre los bonapartistes per ha nouma los républicains, touts lutabent ensemble en 1876, coure après l'ordre moral boulurent serqua à réuni los républicains per ha l'unioun, plantèrent dus aoubres de Libertat, l'un aou bourg, deban noste mairie, l'aoute à Caberne, lou de Caberne ha bien réussit, hère hen boune garde. Mais lou de la mairie ne poudèbe pas bioure, noste mairie a estat trop librade à la réactioun per counserba lou casse de la Libertat deban sa façade, hère dabance destinat à disparèche coure los plantèrent, los républicains pertant habèbent heit une grande feste, et me soubenni enquare que noste deputat, moussu Reynal, que alors n'hère que lou porte paraoule dos réuniouns, bingut à Saint-Loubès, et nous dichut bien, qu'abèque de la patience, binguerent à bout de tout, et que la République enfounseré sos racines en France, enquare mey perountes que los racines deou casse que bénèbe de planta.

[Vous vous souvenez, quand en 1869 nous luttions contre les bonapartistes pour faire nommer les républicains, nous luttions tous ensemble en 1876, quand après l'Ordre moral on voulut chercher à réunir les républicains pour faire l'union, on planta deux arbres de la Liberté, l'un au bourg, devant notre mairie, l'autre à Cavernes, celui de Cavernes a bien pris, il était entre de bonnes mains. Mais celui de la mairie ne pouvait pas vivre, notre mairie étant trop livrée à la réaction pour conserver le chêne de la Liberté devant sa façade, il était d'avance destiné à disparaître quand il a été planté, les républicains pourtant avaient fait une grande fête, et je me souviens encore que notre député, monsieur Raynal, qui n'était alors que le porte-parole des réunions, vint à Saint-Loubès, et nous dit bien qu'avec de la patience, l'on viendrait à bout de tout, et que la République enfoncerait ses racines en France, encore plus profondément que les racines du chêne que l'on venait de planter.]

La presse antitrépublicaine ne s'y trompe pas, d'ailleurs, qui saisit la balle au bond. Nous en avons l'écho dès le 13 septembre, dans le n° 69, avec l'article du *Nouvelliste* qui sonne la charge de la presse antirépublicaine (royaliste en l'occurrence) et la campagne électorale par la même occasion, ce dont il sera ultérieurement traité.

Urbain Guiard, ancien maire, est assimilé pour ce qui est des idées à l'équipe Barailley.

Le 12 octobre, le clocher et ses travaux refont surface pour une nouvelle séance de sarcasmes sur le premier magistrat. Il s'agit de se moquer de l'ardeur de Barailley à se faire photographier sur *ses* échafaudages pendant *ses* travaux sur le clocher de la commune. Guiard, lui, avait le vertige :

Moussu Barailley, faou ly rende justice ne ha pas paou coume U. Guiard, lou bedent, mountat tout los jourt d'en noste clouchey et laoute jourt même, boulut, abeque soun paltot de calicot blanc, se ha photographia d'en los échafaoudaches ; seque sap, que lou prouchain vote, ne rebingra pas a la Mairie et alors per soubeny de sa grandou d'hadare, ha mountat bien haout, per counserba noste clouchey abeque noste maire, d'en los soubenis de famille.

[Monsieur Barailley, il faut lui rendre justice, n'a pas peur comme U. Guiard, on le voit monté tous les jours dans notre clocher et l'autre jour même, il voulut, avec son paletot de calicot banc, se faire

photographier dans les échafaudages : c'est qu'il sait, qu'à la prochaine élection, il ne reviendra pas à la mairie et alors pour souvenir de sa grandeur actuelle, il est monté bien haut pour conserver notre clocher avec notre maire, dans les souvenirs de famille.]

L'anecdote permet une transition pour introduire la grande aventure burlesque de la jeunesse de Barailley, son passage dans la marine à Toulon :

Incorporat d'en la marine, à Touloun, noste maire d'hadare partit per soun serbice, mais, coume alors, n'habebe pas l'abnégation de sa bille natale, et que ne poudebe pas eyma Touloun, coume désempuy eyme Saint-Loubès, ne beden pamey soun clouchey, la maladie deou pays lou prit, et coume y habebe d'aoutes Lormontés d'en lou port de Touloun, s'enpreychèrent d'hescrioure a sos parents, que partirent per ana querre noste june marin. Bedes mos amics, que n'hes pas stounan, si mounte si bien ha noste clouchey, pisque ha apris a mounta d'en los mas de nabious à Touloun.

[Incorporé dans la marine, à Toulon, notre maire actuel partit pour son service, mais, comme alors il n'avait pas l'abnégation de sa ville natale, et qu'il ne pouvait pas aimer Toulon, comme depuis il aime Saint-Loubès, ne voyant plus son clocher, le mal du pays le prit, et comme il y avait d'autres Lormontais dans le port de Toulon, ils s'empressèrent d'écrire à ses parents, qui partirent pour aller chercher notre jeune marin. Vous voyez mes amis, que ce n'est pas étonnant s'il monte si bien à notre clocher, puisqu'il a appris à monter dans les mâts de navires à Toulon.]

L'histoire lui sera resservie un peu plus tard.

Dans le n° 22, il est question de l'annulation de l'élection du premier adjoint, Nelson Léglise, républicain de la tendance de Ducamp, le 20 juin précédent. Il est remplacé par Bertrand Camus, lequel voit son élection annulée à son tour par le Conseil des Préfectures. Camus sera réélu en novembre, mais il est aux yeux de *La Petite Chronique* un homme de paille. Le journal républicain réussit même l'exploit, dans ce numéro, de faire une chronique entière dédiée au cas de son élection sans citer son nom une seule fois. Ce tonnelier, surnommé *Cadiche* (chaffre traditionnellement attribué à un niais), comme nous l'apprenons dans une chronique ultérieure, passe pour un gentil idiot, plutôt réactionnaire mais surtout inoffensif. Au moment où l'article est écrit, il n'y a donc plus de premier adjoint. Le réactionnaire Cazessus, second adjoint, est le seul et unique adjoint. Quant au maire, il n'est plus qu'une *machine à signa* (machine à signer). La manœuvre de ces faux républicains, qui avancent masqués (*boulebe augè lairt de paréche rouge coure aribet à Saint-Loubès*, il voulait avoir l'air de paraître rouge en arrivant à Saint-Loubès), est de discréditer la République, en faisant étalage de leur nullité même :

Los réactionnaires, que sabebent que hès ne poudebent pas arriba à la mairie de Saint-Loubès, ou que n'han pas aougut asses de toupet per assaja, sabebent bien seque adebent, hen dounant lures vois a dos incapables, se didebent los gens serant desgoustats de la meychante administratioun d'aquès républicains, et nousaous que bingran après, aourant chance d'obteny los vois dos mecountents, et a les prochaines électiouns, ariberant.

[Les réactionnaires, qui savaient qu'ils ne pouvaient eux arriver à la mairie de Saint-Loubès, ou que n'ont pas eu assez de toupet pour essayer, savaient bien ce qu'ils faisaient, en donnant leurs voix à des incapables, ils se disaient : les gens seront dégoûtés de la mauvaise administration de ces républicains, et nous qui viendrons après, nous aurons des chances d'obtenir les voix des mécontents, et aux prochaines élections, nous arriverons.]

Dans le n° 20 (5 octobre), ce sont les vendanges qui battent leur plein, et permettent au narrateur de faire le lien avec le « cru » 1890 à Saint-Loubès (voir annexe 5, doc. 3) :

Per Saint-Loubès quatrebindetz sera une annade mémoraple, se soubingrant longtemps de noste municipalitat. Coume sé han bien troubats, los Barailleys, los Cadiches et los Cadessus, per ha noste

municipalitat ; assurément los boulango-réactionnaires ne poudebent pas millou caousy, per trouba dos gens sen councience de lure debé, et soun surt, que l'annade prochaine los habitants de la commune pouyrant se plagnes, de l'augmentatioun des impots, grace a la boune administratioun d'aquet trio de celebritat *administrative.*

[Pour Saint-Loubès, 90 sera une année mémorable, on se souviendra longtemps de notre municipalité. Comme ils se sont bien trouvés, les Barailley, les Cadiche et les Cadessus, pour faire notre municipalité ; assurément les boulangeo-réactionnaires ne pouvaient pas mieux choisir pour trouver des gens sans conscience de leur devoir, et ils sont sûrs que l'année prochaine les habitants de la commune pourront se plaindre de l'augmentation des impôts, grâce à la bonne administration de ce trio de *célébrités* administratives.]

Hautement symbolique : l'arbre de la liberté, ou plutôt les deux arbres, puisque Saint-Loubès en a vu planter deux : un devant la mairie et l'autre dans le quartier Cavernes, le port de Saint-Loubès. Le 9 novembre dans le n° 25, il est question de la comparaison de l'arbre de Cavernes – qui fleurit et prospère – alors que celui de la mairie, *y a bien lountemps, que los profanes s'en han serbit per ha bouilly lou pot* (...il y a bien longtemps que les profanes s'en sont servi pour faire bouillir le pot). Planté en 1878, l'arbre de la liberté de Cavernes est encore debout à l'heure actuelle. Forcément, c'est en raison de l'esprit antirépublicain des élus municipaux que l'arbre de la maire est mort, lui qui était *coume abandounat* (comme abandonné). Quant à celui de Cavernes, *bien sougnat, bien arousat per aquère populatioun de patriotes* (bien soigné, bien arrosé par cette population de patriotes) il prospère. Mais Barailley et ses acolytes du conseil municipal refusent d'y faire poser une grille de protection, malgré les demandes des républicains locaux.

Los counseilleys municipaous, républicains de Saint-Loubès, séhan tous associats à toute les propositiouns heytes, per los counseilleys républicains de Cabernes. MM. Barreyre, A. Baron et Dupuy, coure han réclamats per los bésouins de noste port. Mais jamais la municipalitat néha boulut écouta les revandicatiouns dos républicains : perqué ha répara los canibeous de Cabernes ? perqué ha mette une grille per protéja l'aoubre de la libertat ?

[Les conseillers municipaux, républicains de Saint-Loubès, se sont tous associés à toutes les propositions faites, par les conseillers républicains de Cavernes. MM. Barreyre, A. Baron et Dupuy, quand ils ont réclamé pour les besoins de notre port. Mais jamais la municipalité n'a voulu écouter les revendications des républicains : pourquoi faire réparer les caniveaux de Cavernes ? pourquoi faire mettre une grille pour protéger l'arbre de la liberté ?]

Le mépris des élus locaux de l'arbre symbolique de la République se double donc d'un problème de gestion interne de la commune, les habitants de Cavernes (et leurs représentants au conseil municipal) semblant être victime du désintérêt de l'équipe municipale pour ce quartier. Les républicains demandaient qu'une vieille grille *que ne serbebe que d'enbaras* (qui ne servait que d'embarras) sur la place de l'église soit recyclée pour protéger l'arbre de la liberté. Barailley a préféré s'en servir pour protéger le câble de descente du nouveau paratonnerre de l'église. Comme parfois chez Blanc vis-à-vis de Bénéjat, il est possible ici de juger que le fait que Barailley considère comme plus urgent protéger une installation électrique qu'un arbre de la liberté n'est pas entièrement absurde, et que la colère républicaine de Cadichoun s'aventure peut-être un peu dans l'excès. Dans cet article il est surtout fait référence à l'usine Deutsch déjà citée :

Tout a réussit desempuy aquère unioun, à nostes Caberneys ; ne diren pas que la providence y a mis de sa man, coure y menet los Moussus Deutch per y founda lure grande usine, qu'a pourtat lou bounhurt et la prosperitat d'en tout noste commune, mais pas spécialement à Cabernes. Noste usine, en effet a prosperat, malgrès toutes les attaques de caouques jalous, que sabeben bien qu'en procurant lou

trabail à la populatioun la rendré pus libre pasques los gens que gagnent néhan pas besouin de anana ploura per aougi un bousin de pan.

[Tout a réussi depuis cette union, à nos Caverniers ; ne dirait-on pas que la providence y a mis de sa main, quand elle y a mené MM. Deutsch pour y fonder leur grande usine, qui a apporté le bonheur et la prospérité dans toute notre commune, mais pas spécialement à Cavernes. Notre usine, en effet a prospéré, malgré toutes les attaques de quelques jaloux, qui savaient bien qu'en procurant le travail à la population cela la rendré plus libre parce que les gens qui gagnent leur vie n'ont pas besoin d'aller pleurer pour avoir un morceau de pain.]

La vision du monde de l'entreprise privée et de ces investisseurs lorrains, les Deutsch de la Meuse, venus implanter leur raffinerie sur les bords de la Dordogne est intéressante. Dans un discours sevoulant volontiers social et plutôt favorable à l'économie locale, le grand groupe industriel est perçu comme une bénédiction pour Saint-Loubès. On ne sent aucune méfiance vis à vis du grand patronat privé, mais plutôt une opportunité de se dégager et de la misère, et de la dépendance aux réseaux des potentats locaux avec leurs magouilles et leur clientélisme. Cette vision, qui atteste d'une approche très libérale de la République, quoi que semble-t-il plutôt marquée à gauche, donne une idée assez intéressante de la position des républicains qu'étaient Eymond, Ducamp et autres... Cette gauche libérale républicaine ne s'attaque pas au progrès, au capital ou aux riches, mais au boulangisme, aux courants « réactionnaires », pêle-mêle royalistes des deux bords et bonapartistes, et surtout à ces arrangements provinciaux de la grosse bourgeoisie locale qui se font toujours au détriment des plus démunis, en permettant aux notables villageois de contrôler tous les aspects de la vie communale. Nous retrouvons en quelque sorte cette préoccupation sociale modérée, tempérée par la foi positiviste dans le progrès technique, l'industrie, la recherche, la mécanisation comme remède à la rémanence des alliances et connivences d'intérêts traditionnelles héritées en droite ligne de l'Ancien Régime, que l'on trouvait chez Blanc, en négatif chez Druilhet-Lafargue qui la combattait avec virulence, et que l'on retrouvera encore chez Boehlinger, Charron, Quanquart, à Saint-André-de-Cubzac une vingtaine d'années plus tard.

C'est à partir du n° 31 (21 décembre 1890) que Cadichoun se lance dans le projet central de la chronique occitane loubésienne, la biographie des « vingt-et-un », des vingt-et-un élus communaux, y compris le maire. Il n'y a pas grand chose à dire sur cette longue série, qui est annoncée par un préambule dans le n° 31. Le narrateur y explique qu'il souhaitait le donner avant, mais qu'il ne pouvait pas parce que

...noste municipalitat hère incoumplète desempuy lou mes de may : aquet bet mes, que bey neyche les flous apy los champignouns, ne bit het pas los reactionnarys et los boulangistes units, per nous gratifia de A. Barailley per maire, ne pouscurent alors nouma quet tout soul, estut impossible en grattant d'en tous les cuins, de trouba dos adjoints, que boulussent hesta sos acolytes, mais a force los han troubat tous dus, et adare pody teni ma promesse.

[…notre municipalité était incomplète depuis le mois de mai : ce beau mois, qui voit naître les fleurs et les champignons, ne vit-il pas les réactionnaires et les boulangistes unis, pour nous gratifier de A. Barailley pour maire, ils ne purent alors nommer que lui tout seul, il faut impossible en grattant dans les coins, de trouver deux adjoints, qui voulussent être ses acolytes, mais à force on les a trouvés tous deux, et maintenant je puis tenir ma promesse.]

Ces affirmations contredisent ce que nous indiquent les sources : Barailley a bien été élu maire de Saint-Loubès le 5 mai 1890, onzième sur vingt-et-un, par douze voix contre neuf. Nelson Léglise a été nommé premier adjoint, en remplacement de Douat, et il a fallu attendre – non pas décembre – mais le 17 mai pour voir nommé le second adjoint, Théophile Cazessus, qui prend la place laissée vacante par Barailley lui-même, ancien second adjoint du maire

Urbain Guiard. La mauvaise foi dont fait ici preuve le chroniqueur n'est du reste pas inhabituelle dans le corpus étudié. Le narrateur poursuit

> *La question hes bien délicate, mais, bou prometty de ha moun millou per bien bous ha counuche nostes bintuns, doun sortent, doun bennent, lure coulou politique, lure manière de ha, coume han estats noumats, lures calitats et defaous, lure positioun, lures capacitats, lure caractère, lure généalogie de famille me proposy, de bien bous haride sus de certains, et beyrès que coure couneycherès, los homes à qui abes counfiat la garde de bostes intrêts, seres bien ayses per ne pas aougé à rougi un aoute cop de augé, dounat boste botte a dos que n'en soun si petit dignes…*
>
> [La question est bien délicate, mais, je vous promets de faire de mon mieux pour bien vous faire connaître nos vingt-et-un, d'où ils sortent, d'où ils viennent, leur couleur politique, leur manière de faire, comment ils ont été nommés, leurs qualités et défauts, leur position, leur capacité, leur caractère, leur généalogie de famille je me propose, de bien vous faire rire sur certains, et vous verrez que quand vous connaîtrez, les hommes à qui vous avez confié la garde de vos intérêts, vous serez bien aises de ne pas avoir à rougir une autre fois d'avoir, donné votre vote à des gens qui en sont si peu dignes…]

Le projet est tout de même un peu glissant, et l'on sent que le narrateur en est conscient. Une telle entreprise peut très vite conduire à la diffamation, et la diffamation peut conduire en prison. Si doute il y avait, l'exemple de Faure à Arcachon serait là pour le prouver. Mais encore une fois, on ressent que l'on a affaire ici à des gens qui ne sont hommes à rien craindre. Il s'agit bien de faire la biographie des élus municipaux pour démontrer aux électeurs que certains d'entre eux n'étaient pas digne d'être placés là où ils sont. Et pas besoin de préciser par qui Cadichoun va commencer (voir annexe 5, doc. 5) :

> *Coumencerey doun per noste maire A. Barailey et bous prometty de bous dire toute la béritat pasque hey pris dos renseignements à Lormoun oun a neychut, a Bourdeou oun a abitat et que per Saint-Loubès counuchy toutes ses cabrioles.*
>
> [Je commencerai donc par notre maire A. Barailley et je vous promets de vous dire toute la vérité parce que j'ai pris des renseignements à Lormont où il est né, à Bordeaux où il a habité et que pour Saint-Loubès je connais toutes ses cabrioles.]

L'on imagine les sueurs froides en mairie à la lecture de ce programme. Le texte consacré à Barailley a déjà été évoqué. Il vise à montrer que le maire est un parvenu issu de rien – pensant ainsi le dévaloriser – et porte à la connaissance publique quelques perles sur sa vie privée passée, comme la fameuse aventure du service militaire à Toulon, à laquelle il est si souvent fait allusion par ailleurs.

Et en effet, du 4 janvier 1891 (n° 33) au 31 mai (n° 54), Cadichoun se consacre exclusivement à la tâche qu'il s'est donnée. Il commence par Barailley et ses deux adjoints et achève par le républicain Dagneau, cadet du conseil. Cadichoun y exprime quelques remarques sur son initiative :

> *Lou darrey de tous arribe pertan et bous prometty, mos lecturts, que n'en suy pas fachat, la besougne hère dure et difficile, pasque coure bollent parla dos aoutes dens une petite localitat y a bien dos caouses que ne soun pas bounes à dire, d'aoutes que ne han pas lou dreit et enfin pertan faou tout dire et souben douna à coumprenne, entre los lignes, seque ne gaousent pas dire ; apy la politique hès un hucq bien brûlant et la critique n'hès pas toutjourt bien aiside. […] Saby que bien dos gens dirant : Cadichoun aouré bien millou heit de se teysa que de parla d'en lou journal dos gens de noste commune ; mais pisque hey entrepris de bien tous los ha counuche, per lou bien de la politique et surtout per bien renseigna los électurts perqué, coure lou moment sera bingut de bota, ne se troumperant pas, et toutes los réclames ne poyrant rès sangja à la manière de ha de chacun.*

> [Le dernier de tous arrive pourtant et je vous promets, mes lecteurs, que je n'en suis pas fâché, la besogne était dure et difficile, parce que quand on veut parler des autres dans une petite localité il y a bien des choses qui ne sont pas bonnes à dire, d'autres que l'on n'a pas le droit de dire, et enfin pourtant il faut tout dire et souvent donner à comprendre entre les lignes, ce qu'on n'ose pas dire ; et puis la politique est un feu bien brûlant et la critique n'est pas toujours bien facile. […] Je sais que des gens diront : Cadichoun auré bien mieux fait de se taire que de parler dans le journal des gens de notre commune ; mais puisque j'ai entrepris de bien tous les faire connaître, pour le bien de la politique et surtout pour bien renseigner les électeurs parce que, quand le moment sera venu de voter, ils ne se tromperont pas, et toutes les réclames ne pourront rien changer à la manière de faire de chacun.]

Il n'y a pas à longuement revenir sur cette série d'articles. Cadichoun a annoncé la couleur : il n'y aura pas de cadeaux, les personnages traités seront évoqués en entier, et à travers principalement le prisme de leur engagement politique. La grille de lecture du chroniqueur n'est pas dualiste, elle répartit les élus en trois catégories : les républicains, les réactionnaires et les faux républicains qui font de l'entrisme dans le conseil, les boulangistes. Seuls ces derniers, on l'a vu, subissent véritablement ses foudres. Ses opposants politiques de la droite conservatrice catholique, assimilés monarchistes ou bonapartistes, sont traités avec respect et mesure. C'est le cas par exemple du conseiller réactionnaire Justin Armenaud (n° 40, 22 février 1891), connu pour son caractère irascible et sa détestation des républicains (mais il vote avec les faux républicains boulangistes, preuve pour Cadichoun que ceux-ci jouent un double jeu notoire), est cependant respectable, de par la sincérité de ses opinions :

> *Noste homme n'ha jamais serquat à troumpa los électurts, sous lou rapport politique, hest un honneste homme pasque ha sos dreits et hes bien libre d'aougé soun opinioun coume los aoutes hen politique, hès malhonneste l'homme que cache soun drapeau per troumpa los électurts.*
>
> [Notre homme n'a jamais cherché à tromper les électeurs, sous le rapport politique, c'est un honnête homme parce qu'il a ses droits et il est bien libre d'avoir son opinion comme les autres en politique, est malhonnête l'homme qui cache son drapeau pour tromper les électeurs.]

Même chose pour le conseiller Jean Lesniés, gros propriétaire local fort peu ami des républicains :

> *J. Lesniés de Comte Saint-Loubès, aquos lou noum de la propriétat de famille, que hes lou domaine de conte à Saint-Loubès. La famille Lesniés, hes une de nostes bieilles familles de Saint-Loubès, que toutjourt ha estat bien counciderades pasque eimabe los tabaillurts. Lou bieil sisthème ha bien sanjat, et si, anuit bollent aoujé lou dreit de trabailla ou de serby moussu Jean, faou ne pas a counuche sa politique, esta Républicain, hes malhonneste, et ses obligeats, trabaillurts, de bota per het ou pas de trabail. Moussu Lesniés Jean, hès un bien honneste homme cependant, et faou l'y rende justice, ha bien lou dreit de aoujé soun opinioun, et pisque ne cache pas soun drapeau, hes honneste, ne serque pas coume bien d'aoutes a troumpa los électurts.*
>
> [J. Lesniés de Comte Saint-Loubès, c'est le nom de la propriété de famille, qui est le domaine de Conte à Saint-Loubès. La famille Lesniés, est une de nos vieilles familles de Saint-Loubès, qui toujours a été bien considérée parce qu'elle aimait les travailleurs. Le vieux système abien changé, et si, aujourd'hui on veut avoir le droit de travailler ou de servir monsieur Jean, il ne faut pas faire connaître sa politique, être Républicain, c'est malhonnête, et tu es obligé, travailleur, de voter pour lui ou pas de travail. Monsieur Lesniés Jean, est un bien honnête homme cependant, et il faut lui rendre justice, il a bien le droit d'avoir son opinion, et puisqu'il ne cache pas son drapeau, il est honnête, ne cherche pas comme bien d'autres à tromper les électeurs.]

Ceci étant dit, les républicains sont quand même tous des gens remarquables et exceptionnels, dont la probité, le sens de l'honneur et de la justice, n'ont d'égal que leurs compétences multiples et les talents dont la nature les a parés. Ces qualités augmentent

d'ailleurs avec les membres actifs du Comité républicain, fondé et dirigé par Nelson Léglise. Les réactionnaires, par contre, peuvent être de braves gens, sincères, mais souvent gaffeurs, colériques, procéduriers et pas très compétents… C'est le cas des piliers républicains locaux : Léglise, Eymond père, l'agronome Mage, ou le propriétaire exploitant Duprat. En dix-huitième position, nous trouvons le futur député de la 6e circonscription de Bordeaux, un nommé Cassadou, Jean dit Ferdinand, réactionnaire catholique étrillé par Cadichoun (n° 51, 10 mai 1891). Est-ce ce même Cassadou dont le chroniqueur et amuseur gascon Vigé de Saint-André-de-Cubzac nous donnera une grosse vingtaine d'année plus tard un portrait guère plus reluisant dont il sera question plus loin ? Non, car le député André Jean Cassadou, élu en 1910, était né le 4 juin 1854[529] au Carbon-Blanc quand Jean « Ferdinand » Cassadou de la *Petite Chronique* est né aussi au Carbon-Blanc, mais le 24 février 1844, dix ans plus tôt. Est-ce un frère ? Nous savons qu'André Cassadou le député a lui aussi été conseiller municipal de Saint-Loubès, où il possédait la propriété de Conges, et où il est d'ailleurs décédé en 1938[530]. Ce Cassadou-là n'est pas épargné par Cadichoun :

> *…los républicains ne poudebent pas, en effet, bota per un homme, qué ne ha jamais heit que la lutte countre nostes institutiouns. A Saint-Loubès, bien petit de gens lou counuchent, et suy bien estounat que l'y aouyent dounat tant de vois, mais y a nos gens den la commune que préferent, los que ne soun pas counechuts, et que bennent de loin, a los que han neychuts den la commune (nul n'est prophète dans son pays). Aquos bien, per aco, que Cassadous hey soun commerce à Bourdeou, de marchand de bins, dident même que hes lou successurt d'une grande meysoun de la bille aoun aoutes cops hère lou commis.*
>
> [… les républicains ne pouvaient pas, en effet, voter pour un homme, qui n'a jamais fait que la lutte contre nos institutions. A Saint-Loubès, bien peu de gens le connaissent, et je suis bien étonné qu'on lui ait donné tant de voix, mais il des gens dans la commune qui préfèrent, ceux qui ne sont pas connus, et qui viennent de loin, à ceux qui sont nés dans la commune (nul n'est prophète en son pays). C'est bien, pour ça, que Cassadou fait son commerce à Bordeaux, de marchand de vins, on dit même qu'il est le successeur d'une grande maison de la ville dont autrefois il était le commis.]

Le parti-pris est patent chez Cadichoun, même s'il s'enveloppe d'une apparence de respect de l'adversaire, ainsi le vétéran Pierre Leslesques, soixante-treize ans, pourrait, en raison de ses grands mérites, faire valoir ses droits à la retraite (n° 50, 3 mai 1891). La logique de Cadichoun obéit au même schéma mental qu'évoqué précédemment : les vrais ennemis ce ne sont pas ceux qui ont une opinion sincère et franche, même s'ils se fourvoient, mais ceux qui cachent leur drapeau pour tromper l'électeur.

L'année 1891, après le mois de mai et le dernier élu local traité, sera caractérisée par des articles plus proches de l'actualité, d'un ton moins léger également. Les échéances sont là. *La Petite Chronique* doit faire passer Eymond aux cantonales en novembre, et Ducamp aux municipales le mois suivant. Raynal est passé de peu aux dernières législatives, les boulangistes sont encore là et présents dans de nombreuses circonscriptions, tout comme au conseil municipal de Saint-Loubès. Cadichoun, dans cette deuxième moitié de l'année 1891, laisse de plus en plus le sourire au vestiaire. Le ton monte avec les journaux opposés à la République.

---

[529] Éric Bonhomme, Christine Bouneau, Jean-Claude Drouin, Joël Dubos, Sylvie Guillaume, Jacqueline Herpin, Jean-Paul Jourdan, Bernard Lachaise, Christophe-Luc Robin, Emmanuelle Sallée, Jacques-Olivier Boudon, 1998. *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République.* Centre aquitain de recherches en Histoire contemporaine. Talence, PUB, p. 188.

[530] *Ibid.*, p.188.

Dans le courant 1891, l'échéance en vue de laquelle l'existence même de la *Petite Chronique* et de sa chronique occitane s'approchant (les élections cantonale et municipale), le masque tombe peu à peu. Nous n'ignorions pas que derrière la *fuille de caoulet* (feuille de chou) loubésienne se cachait un médecin, Ducamp, et son officier de plume. La *Petite Chronique* n° 57 (21 juin 1891) se penche sur un sujet sensible de l'actualité : les soins médicaux prodigués aux pauvres. Bien des années avant la création d'une caisse d'assurance maladie donnant à tous les citoyens, quels que soient leurs revenus, ce que l'on a appelé depuis la sécurité sociale, le XIX^e^ siècle a été parcouru de bas en haut par la question des soins médicaux pour les personnes les plus démunies, dont les moyens ne les permettaient pas de payer un médecin. Il sera renvoyé à l'article d'Olivier Faure dans la revue *Histoire, économie et société* n° 4 pour ce qui concerne l'historique de cette problématique entre la Révolution et le début du XX^e^ siècle, avec ses avancées, ses stagnations et ses hésitations[531]. Après une période des années 1870 qui voit la question de la prise en charge publique d'une partie des dépenses de santé destinées aux plus démunis,

> Il faut attendre la deuxième moitié des années 1880 pour que les projets soient réactivés grâce à la création du Conseil supérieur d'assistance publique (1888) et d'une direction de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur confiée à H. Monod, véritable auteur de la loi…[532]

La loi dont il est question ne passera que le 15 juillet 1893, mais à l'époque de la *Petite Chronique*, elle est en plein débat à la Chambre. Elle sera d'abord adoptée sous la forme d'un projet de loi les 11 juin et 12 décembre 1892, avec peu de discussion et seulement quelque réticence du Sénat[533]. Cette loi

> …fait de l'assistance une obligation pour les communes, les départements et l'État, reconnaît même implicitement un droit d'assistance. Elle élargit la notion d'indigence à celle de la privation de ressource, celle de la maladie aux chroniques. Si elle donne la préférence aux secours à domicile elle ouvre l'accès à l'hôpital aux ressortissants des 30 000 communes qui en étaient privés. Elle établit un système de solidarité entre les différentes collectivités. Les subventions sont de droit et calculées d'après des barèmes fixes. La loi enfin est décentralisatrice puisque les départements sont maîtres du fonctionnement des services et les communes qui en ont les moyens peuvent garder des systèmes autonomes (art. 35). Elle rompt tellement avec les principes antérieurs que même des socialistes y sont favorables, espérant profiter des latitudes qu'elle laisse pour créer des œuvres qui la dépassent.[534]

Au moment où Cadichoun écrit, la loi est donc dans l'air, mais elle n'est pas votée. Chaque commune peut donc faire un peu ce qu'elle veut, comme elle l'entend. C'est bien le médecin Ducamp qui prend la parole gasconne de Cadichoun quand, dans ce n°57, il intitule son article *Los malaous praoues ?* (Les malades pauvres ?). Il est reproché à la municipalité Barailley d'avoir commencé par purement et simplement renoncé à aider publiquement les plus pauvres à pouvoir avoir accès aux soins médicaux :

> *Troubères bien drôle, la questioun presentade per noste maire Barrailley sus une lestre scribude à tous los counseilleys et que soun auturt ha rendude publique, de supprima los souins dounats per lou médecin aous praoues, et pertant, coure hirent lou budjet en 1890 per 1891, lou Counseil botet naou cents francs, et lou Goubernement ou la Préfecture y han ajoutat cent francs.*

[531] Olivier Faure, 1984. « La médecine gratuite au XIX^e^ siècle : de la charité à l'assistance », *Histoire, économie et société* 1984, 3^e^ année, n° 4. *Santé, médecine et politiques de santé*, pp. 593-608.
[532] *Ibid.*, p. 602.
[533] *Ibid.*, p. 602.
[534] *Ibid.*, p. 602.

[Vous trouveriez bien drôle, la question présentée par notre maire Barrailley [sic] sur une lettre écrite à tous les conseillers et que son auteur a rendue publique, de supprimer les soins donnés par le médecin aux pauvres, et pourtant, quant on fit le budget en 1890 pour 1891, le Conseil vota neuf-cent francs, et le Gouverment ou la Préfecture y ont ajouté cent francs.]

La pingrerie du maire calicot serait comique si elle ne prenait un tour sinistre, appliquée à cette problématique de santé publique. Mais ce qui révolte le plus le Dr Ducamp c'est le fait que, selon la décision du conseil municipal, « les médecins seront tenus de donner leurs soins aux indigents, et cela, pendant trois mois chacun alternativement. ». Ainsi, il ne sera plus possible aux plus pauvres de choisir le médecin en qui ils ont confiance. Le chroniqueur gascon utilise un long sophisme, dans lequel des conséquences toujours plus dramatiques succèdent aux précédentes, en partant de cette décision du conseil municipal, et aboutissant au décès pur et simple du patient :

Si abèbes counfiance à un médecin, ne aourès pas lou dreit de bous ha sougna per het, coure lou premey aoura coumençat, et que, la fin dos treis meis de serbices arribera, bédès lou praoue malaou presque garit, se beden obligeats de s'adressa à un aoute, coure n'y aoura pas counfiance, la paou lou prengra, hésitera, lou maou aougmentera, et à la fin obligeat de lou ha beni, tous espoubantats den la famille, de beyre rebeny aquet médecin que habèbent quittat

[Si vous aviez confiance en un médecin, vous n'aurez plus le droit de vous faire soigner par lui, quand le premier aura commencé, et que, la fin des trois mois de services arrivera, vous voyez le pauvre malade presque guéri, se voyant obligé de s'adresser à un autre, quand il n'y aura pas confiance, la peur le prendra, il hésitera, le mal augmentera, et à la fin obligé de le faire venir, tous épouvantés dans la famille, de voir revenir de médecin qu'ils avaient quitté.]

Transformé en croquemitaine, le médecin non désiré *de sos gros uils lou gueytera de rebès* (de ses gros yeux le regardera de travers), tout en faisant sentir aux malheureux qu'ils n'ont pas de quoi payer… Sachant que les médecins sont en quelque sorte réquisitionnés par la mairie, sans qu'il soit prévu de les rémunérer pour ce travail qui s'apparente à de la charité, le tableau, considérablement dramatisé (il s'agit malgré tout de la part de la municipalité d'assurer des soins gratuits à tous les habitants), s'accompagne d'une pique de l'homme de science couronné du doctorat au « calicot » sans instruction :

Abèbe botat, que ne paguerant pas mey los bisites dos malaous aous médecins que los sougnerant, mais adare, han botat que los médecins sougnerant los praoues, s'en esta pagats, et aquo sus la propositioun de noste maire marchand calicot ; demandas l'y doun se het, hey mestey per rès, et pertan pouyré lou ha millou que tout aoute, pasque soun mestey ne l'y a pas coustat cas à apprenne, et bien surt, soun éducatioun ne ha pas tant coustat à sa famille per un calicot, coume aouré coustat per ha un docturt-médecin.

[Il avait voté (le conseil, ndlr) que l'on ne paierait plus les visites des malades aux médecins qui les soigneront, mais maintenant, ils ont voté que les médecins soigneront les pauvres, sans être payés, et cela sur la proposition de notre maire marchand calicot ; demandez-lui donc si lui, il fait son métier pour rien, et pourtant il pourrait le faire mieux que tout autre, parce que son métier ne lui a pas coûté cher à apprendre, et bien sûr, son éducation n'a pas tant coûté à sa famille que ça aurait coûté pour faire un docteur en médecine.]

Une série d'articles, au cœur de l'été 1891, nous propose d'aborder un des grands thèmes du quotidien des Loubésiens (avec la chasse et les vendanges), il s'agit des fêtes locales. Celle de Saint-Loubès, nous dit le n° 60 le 12 juillet 1891, a lieu le premier dimanche d'août. Elle est subventionnée par la municipalité *via* la Commission des fêtes, à hauteur de trois-cent francs par an (l'autre grande fête, le 14 juillet, toute récente fête nationale, bénéficie de 200 francs annuels). La fête réunissait sociétés sportives (cyclistes, notamment), musicales

(orphéons, fanfares…) et s'achevait dans la liesse générale par un grand feu d'artifice. Tout allait bien, sous la direction de M. de Peyraud, le maire laissait la Commission libre de son organisation, jusqu'à cette année (le chroniqueur ne dit pas laquelle), où Peyraud fit tirer un feu d'artifice dans lequel apparaissaient les symboles de la République. Pris à parti par les responsables du comité royaliste (« C'est honteux, Monsieur, d'avoir mis une telle pièce dans le feu d'artifice »), Peyraud aurait répondu que « Sous les Roys, on mettait la fleur de lys, sous l'empire, l'aigle impérial ; ne sommes nous pas en République ? J'ai fait ce que je dois, et mes plants et projets ont été approuvés par M. le maire et la Commission ». Pour fait de républicanisme, M. de Peyraud est révoqué, il ne présidera plus jamais la Commission des fêtes. Ceux qui l'ont remplacé ? Il n'y a pas à chercher bien loin, la Commission a suivi l'air du temps :

> *...faou ha une trigue, et leycha de coustat aquès républicains débouats, et per esta surt que la Commissioun se coumposera de réacs-boulangistes, touts los que crèdent un petit républicain ne soun pas counbocats per organisa la Commissioun. Tabé, dès la premeyre annade, la Commissioun hès coumposade de la fine flou dos réacs-boulangistes, et serquent touts los moyens per mette la désunioun den la commune.*
>
> […il faut faire un tri, et laisser de côté ces républicains dévoués, et pour être sûr que la Commission se composera de réacs-boulangistes, tous ceux qu'ils croient tant soit peu républicains ne sont pas convoqués pour organiser la Commission. Aussi, dès la première année, la Commission est composée de la fine fleur des réacs-boulangistes, et ils cherchent tous les moyens pour mettre la désunion dans la commune.]

Au temps de Barailley, bien entendu, les choses ne se passent plus aussi bien. D'abord, poursuivant sa *vis comica* involontaire, le calicot convoque à la réunion de la Commission des gens qui ne viennent pas le jour dit. Le narrateur nous explique que

> *Aoury boulut que entendussent l'aoute jourt, dilus darrey, une troupe de réacs-boulangistes que hèrent dens un coumpartiment de troisième, abèque noste maire, A. Barrailley, parla de la feste et de la Commissioun, et surtout coume hèrent hurus de beyre que noste Comitat ne pouyré pas ha la feste lou 14 juillet coume los aoutes ans.*
>
> [J'aurais volu que vous entendissiez l'autre jour, lundi dernier, une troupe de réacs-boulangistes qui étaient dans un compartiment de troisième, avec notre maire, A. Barrailley, parler de la fête et de la Commission, et surtout comme ils étaient heureux de voir que notre Comité ne pourrait pas faire la fête le 14 juillet comme les autres années.]

Au demeurant, l'anecdote trahit bien que la *Petite Chronique* est inséparable de la ligne Saint-Loubès – Bordeaux en train : acteurs et personnages du journal sont bordelais et exercent leurs activités à Bordeaux. Le journal lui-même, imprimé et vendu à Bordeaux, ne doit pas souvent voir les berges de la Dordogne. Ainsi donc, le 14 juillet, fête républicaine s'il en est, aux références révolutionnaires, est dans le collimateur des boulangistes. La version Barailley du Comité réfute les groupes musicaux du pays (dont la Lyre loubésienne) et en fait venir à grands frais de Bordeaux, décourage les musiciens en leur reprochant de ne pas jouer assez, et n'est pas capable de fédérer des habitants autour de lui. Au final :

> *Debèbent ha l'inauguratioun des escoles de Mountechant lou 14 juillet et noste Comitat debèbe y assista. Los républicains abèbent ranbiat la feste aou 4 septembre, per ha l'inauguratioun de la grille de l'aoubre de la Libertat à Caberne, et la festo de Mountechant ne poudent se ha, los escoles ne estant pas finides, lou Comitat a décidat que lou 15 juillet estant trop proche, et la grille pas heyte, los républicains se réunirant simplement dans un banquet, et que toute la feste seré heyte lou 4 septembre, et que tout, et lou possible, seré heyt per ha, aquet jourt, une feste digne dos républicains.*

[Ils devaient faire l'inauguration des écoles de Montussan le 14 juillet et notre Comité devait y assister. Les républicains avaient renvoyé la fête au 4 septembre, pour faire l'inauguration de la grille de l'arbre de la Liberté à Cavernes, et la fête de Montussan ne pouvant se faire, les écoles n'étant pas finies, le Comité a décidé que le 15 juillet étant trop proche, et la grille pas faite, les républicains se réuniront simplement dans un banquet, et que toute la fête serait faite le 4 septembre, et que tout le possible serait fait pour faire, ce jour, une fête digne des républicains.]

Les contingences repoussent donc le 14 juillet, mais Barailley et les siens ne perdent rien pour attendre : ce sera donc à l'occasion de l'inauguration de la fameuse grille (que le Comité entre-temps à commandée par souscription) de l'arbre de la Liberté que la fête se fera. Républicaine, elle ne le sera que d'autant plus qu'elle se tiendra dans ce si républicain quartier de Cavernes, laissé pour compte par la mairie.

L'aoubre de la Libertat estant plantat sus lou port de Caberne, dépendent de la marine, toutes los formalitats serant remplides per lou 4 septembre, la grille en counstructioun finide, et beyrès que noste Comitat sap ha los festes dignements, et quet aoubre que représente los rebendicatiouns dos premeys républicains, sera dignement festat lou 4 septembre, abèque lou concours de nostes députats et hommes politiques, et de toute la populatioun de Saint-Loubès ; aquet jourt, sera la grande rebandicatioun de noste Comitat et l'unioun de tous los républicains, per anéanti per toutjourt, los manubres dos réacs.

[L'arbre de la Liberté étant planté sur le port de Cavernes, dépendant de la marine, toutes les formalités seront remplies pour le 4 septembre, la grille en construction finie, et vous verrez que notre Comité sait faire les fêtes dignement, et cet arbre qui représente les revendications des premiers républicains, sera dignement fêté le 4 septembre, avec le concours de nos députés et hommes politiques, et de toute la population de Saint-Loubès ; ce jour, sera la grande revendication de notre Comité et l'union de tous les républicains, pour anéantir pour toujours, les manœuvres des réacs.]

La fête du village est donc ouvertement récupérée par le Comité républicain, qui en fait une sorte de mini-Fête de la Fédération. La grille de l'arbre de la Liberté refait opportunément son apparition comme un sarcasme adressé à la bande à Barailley. Dans le n° 63 (2 août 1891), nous apprenons que, malgré la mauvaise volonté de la mairie dans la convocation des membres de la Commission des fêtes, dix-sept républicains se sont rendus à la réunion et, prenant le pouvoir face au maire, ont imposé certaines décisions, comme de faire appel à des sociétés locales (et accessoirement républicaines).

La réunioun estut rembiade à la semane d'après et nostes débouats se troubèrent dix-sept que prirent la caouse à duyes mans et se débouhèrent per saouba lou Capitole. Han aouguts hounte, nostes administraturts, de beyre si petit de debouement per ha la Commissioun dos festes et alors noste maire a counserbat la présidence, et la bisse-présidence ha estat counfiade à moussu Guiard, à hès dus hèdent lou tout, los aoutes botterant coure fadera. Han botat tous ensemble, los dix-sept, ne poudèbent pas esta mey pasque los counbocatiouns ne abèbent pas esta heytes à touts los de la commune que n'en hèrent dignes, nostes maire boulèbe éluda dos gens de la Commissioun, et lou pus boun moyen aquo hère de ne pas los inbitta ; perqué hy aourent estat à la mairie los que ne boulent pas.

[La réunion fut renvoyée à la semaine suivante et nos dévoués se trouvèrent dix-sept qui prirent la chose à deux mains et se dévouèrent pour sauver le Capitole. Ils ont eu honte, nos administrateurs, de voir si peu de dévouement pour faire la Commission des fêtes et alors notre maire a conservé la présidence, et la vice-présidence a été confiée à M. Guiard, à eux deux ils font tout, les autres voteront quand il faudra. Ils ont voté tous ensemble, les dix-sept, ils ne pouvaient pas être plus parce que les convocations n'avaient pas été adressées à tous ceux de la commune qui en étaient dignes, notre maire voulait écarter des gens de la Commission, et le meilleur moyen était de ne pas les inviter ; parce qu'auraient été présents à la mairie ceux qu'ils ne veulent pas.]

Dans ce même numéro, un lien est établi entre la proximité du centenaire de la proclamation de la République (1892) et la concorde qui règne entre les citoyens de Saint-Loubès. Cette concorde est due, bien entendu, au travail de fond de la *Petite Chronique.*

> *Un ben noubet ben de soufla den Saint-Loubès, aquos lou bent de la concorde ; ne saby pas bien si quatrebintdouze n'en hès la caouse, mais bien surt que la questioun se paouse un petit ; faou bien ha boune figure countre boun curt, et à force de lys y dire, la* Petite Chronique*, lys y a heit coumprenne que falèbe counta abèque l'opinoun publique, et serqua a douna satisfactioun aou public, per un petit, atrapa los timides et batte lou rappel darrey la porte, los électiouns approchent et los boulangistes sabent que los babouins et los pantins électorals ne hèdent pamey paou aous gens dos campagnes, soun tous édifiats sus lures dreits.*
>
> [Un vent nouveau vient de souffler dans Saint-Loubès, c'est le vent de la concorde ; je ne sais pas bien si quatre-vingt-douze en est la cause, mais bien sûr que la question se pose un peu ; il faut bien faire contre mauvaise fortune bon cœur, et à force de leur dire, la *Petite Chronique*, leur a fait comprendre qu'il fallait compter avec l'opinion publique, et chercher à donner satisfaction au public, pour un peu attraper les timides et battre le rappel derrière la porte, les élections approchent et les boulangistes savent que les épouvantails et les pantins électoraux ne font plus peur aux gens des campagnes, ils sont tous édifiés sur leurs droits.]

Le texte est à rapprocher de l'affirmation de Blanc, « les paysans y voient clair, maintenant. ».

Pour Saint-Loubès, il y aura en réalité deux fêtes : les républicains ne vont pas se contenter d'un banquet… Le n° 64, le 9 août, nous rend compte de la fête qui a bien eu lieu le premier dimanche d'août (le dimanche précédent). Elle a été magnifique, féérique, avec ses illuminations, ses démonstrations de musique par fanfares et orphéons locaux, de gymnastique, ses défilés, et finalement son feu d'artifice. Ah bien sûr, ce dernier a pu paraître un peu maigre, car probablement pas assez républicain :

> *Los gens binguts per beyre lou huc d'artifice que ha un bieil renoum à St-Loubès han bien estats un petits surpris de lou beyre un petit trop magre, perqué doun des économies sus la principale caouse, hèrent beleou embarassats los bieils sujets abandounats et pamey de mode ne poudèbent pas estats retirats per Sain-Loubès et querdès que nostes commissaires des festes anabent bous douna en huc d'artifice,* La République éclairant le Monde*, s'en han bien gardats, balebe mey un polchinelle.*
>
> [Les gens venus pour voir le feu d'artifice renommé de longue date à Saint-Loubès ont bien été un peu surpris de le voir un peu trop maigre, pourquoi donc des économies sur la principale chose, ils étaient peut-être embarrassés les vieux sujets abandonnés et plus à la mode ne pouvaient pas être retirés par Saint-Loubès, et vous croyez que nos commissaires des fêtes allaient vous donner en feu d'artifice, *La République éclairant le Monde*, ils s'en sont bien gardés, il valait mieux un polichinelle.]

Un pantin, donc, écho d'un maire-marionnette qui a préféré gâcher le clou de la journée et ternir la réputation pyrotechnique de sa commune que de laisser les symboles républicains éclater dans la nuit girondine. La journée est patriotique, républicaine, nationaliste à nos yeux contemporains, suivant en cela parfaitement la norme des fêtes publiques de cette époque profondément patriotique. La retraite républicaine aux flambeaux clôture la journée :

> *Lou huc terminat, la fanfare jougant la* Marseillaise*, esclarade per quantitat de torches, tout lou mounde chègent en cantant sur tout lou parcours de la Mairie à Tougnan. Jamais rès de pus bet et de pus enlebant que noste chant patriotique jougat per une bonne musique et chegut per une populatioun entousiasmade de aoujé bien finit une boune journade.*

[Le feu terminé, la fanfare jouant la *Marseillaise,* éclairée par quantité de torches, tout le monde suivant en chantant sur tous le parcours de la Mairie à Tougnan. Jamais rien ne plus beau et de plus enlevant que notre chant patriotique joué par une bonne musique et suivi par une population enthousiasmée d'avoir bien fini une bonne journée.]

Aux processions des curés « réacs » répond donc cette marche laïque et patriotique, dans une nuit qui semble magnifier le décor pourtant très ordinaire de la petite ville girondine :

Abeque sa large route toute dreite dirent que les éluminatiouns s'estendent jusque aou bout deou mounde aquo hey l'effet d'une bisioun, ne podent beyre la fin faou bien sabé oun hès lou bout per se hasarda de chègue la route en se prumenant debat aquet tunnel de venicienne, se dident aquos bien loing la fin, dirent que la dareyre lantèrne hès à la porte Salineyre et pertant ne hès que en aout de la coste de la Perdrigatte.

[Avec sa large route toute droite ont dirait que les illuminations s'étendent jusqu'au bout du monde ça fait l'effet d'une vision, ne pouvant voir la fin il faut bien savoir où est le bout pour se hasarder à suivre la route en se promenant sous ce tunnel de vénitienne, on se dit « la fin est bien loin », on dirait que la dernière lanterne est à la porte Salineyre et pourtant elle n'est qu'en haut de la côte de la Perdrigatte.]

Il y a dans cette description d'une féérie de lumière dans Saint-Loubès une définition de l'espace public, de l'espace de vie des Loubésiens et de l'espace d'exercice du pouvoir des élus, par le regard qui embrasse rues, portes et lieux-dits. Les républicains pavoisent dans une cité qui brille de mille feux. C'est la République qui, en habit de lumière(s), triomphe ce jour. Ce triomphe républicain renvoie d'ailleurs au rayon des anecdotes les dérisoires tentatives des clérico-réactionnaires de donner une touche chrétienne à l'évènement. La mairie a fait organiser une messe chantée :

Los chantres, los organistes, aquo hère un canart à réclame. Bien dos gens s'y han leychats prenne et n'en connuchy que abebent estats à la messe per curiositat et que se han entournats capots coume un renard qu'une poule aurait pris.

[Les chantres, les organistes, c'était un prospectus publicitaire. Bien des gens s'y sont laissé prendre et j'en connais qui sont allés à la messe par curiosité et qui sont revenus déçus comme un renard qu'une poule aurait pris.]

Le dimanche 6 septembre, le n° 68 nous rend compte de l'autre fête, celle de la plantation de l'Arbre de la Liberté à Cavernes. La journée tourne au meeting républicain. La campagne électorale s'ouvre, double puisqu'il s'agit pour le Comité républicain de faire élire une équipe municipale et un conseiller général. La fête va glorifier le député républicain David Raynal, pilier s'il en est du Comité.

Noste aoubre de libertat, plantat après les infamies heytes per chabira la République per l'ordre moral. Hère tout petit coure lou plantèrent, mais, ha heit coume la République, a debingut fort et prospère, ses racines soun d'en lou sol de Caberne, poussades mey que ne crédent et la pus forte tempête ne lou darigueré pas, se ten tout soul, ne ha pamey besouin de tuturt et la barrière que l'y hèdent ne deou ly serby que coume ornement. Suy bien surt que noste députat sera hurus de beyre l'aoubre sy bien réussit het que ly hyt sos premeys vus de prospéritat et que ne lou ha pas bis desempuy.

[Notre arbre de la liberté, planté après les infamies faites pour renverser la République par l'ordre moral. Il était tout petit quand on le planta, mais, il a fait comme la République, il est devenu fort et prospère, ses racines sont dans le sol de Cavernes, poussées plus qu'on ne le croit et la plus forte tempête ne l'arracherait pas, il se tient tout seul, il n'a plus besoin de tuteur et la barrière qu'on lui fait

ne doit le servir que comme ornement. Je suis bien sûr que notre député sera heureux de voir que l'arbre a si bien prospéré, lui qui fit ses premiers vœux de prospérité qui ne l'a pas revu depuis.]

La propagande, d'ailleurs, ne prend pas la peine de se dissimuler. Celle des républicains ne fait que répondre – selon Cadichoun – à celle des « réacs » :

Bedent bien enquare d'en l'obscuritat de certains raoujous cabala et hade la propagande mais soun gayre escoutats et nostes campagnarts rident per darrey de tout seque podent lys y dire. Oui moussu habès resoun ? Mais per darrey a lure oustaou saben trop que si chabirabent la République hès los premeys paguerent la casse et si enquare los junes ny leychabent pas la pet ni aouré que demy maou…

[On voit bien encore dans l'obscurité certains enragés faire des cabales et de la propagande, mais ils ne sont guère écoutés et nos campagnards rient par derrière de tout ce qu'ils peuvent leur dire. « Oui monsieur, vous avez raison ? Mais par derrière chez eux ils savent trop que s'ils renversaient la République ils seraient les premiers à payer la note et si encore les jeunes n'y laissaient pas la peau il n'y aurait que demi-mal…]

L'infâme Barailley, d'ailleurs, ne ménage pas ses efforts pour gâcher la fête de la République.

Moussu noste maire, A. Barrailley que dimenche passat ne finit pas la Ferme de noste Lande ha querdut rembia lou reste aou dimenche jourt de noste Feste puléou que de rembia à quinze jourts, ne ha pas tingut les intérêts de la commune, que de gens que benent aou banquet de la grille ne pouyrant pas louga de la Lande ou serant enpeychats de beny à la Feste.

[Monsieur notre maire, A. Barrailley qui dimanche dernier ne finit pas la Ferme de notre Lande a décidé de renvoyer le reste au dimanche jour de notre Fête plutôt que de renvoyer à quinze jours, il n'a pas tenu compte des intérêts de la commune, que des gens viennent au banquet de la grille et ils ne pourront pas louer de la Lande ou ils seront empêchés de venir à la Fête.]

Les travaux de Bardou et de Guy Latry nous éclairent sur cette histoire de ferme et de lande : la lande de Lescart, sur la commune de Saint-Loubès, est une étendue d'environ 76 hectares qui est baillée en ferme sous forme de lots par la municipalité depuis 1844. Barailley, ne reculant devant aucune bassesse, a donc renvoyé la séance d'adjudication des parcelles de la lande aux locataires (fermiers) à ce jour de la fête de la grille de l'Arbre de la Liberté de Cavernes, pour prendre en otage d'éventuels candidats au fermage… Ceux qui veulent louer une parcelle à Lescart doivent donc impérativement manquer la fête… Ceux qui tiennent impérativement à assister à la grand-messe républicaine ne pourront être locataires à Lescart… Simple, efficace et d'une perversité rare.

En réalité les choses sont simples : la fête de (la grille de) l'Arbre de la Liberté est le coup d'envoi de la double campagne. Cette fête républicaine aux relents de fête révolutionnaire est le premier grand acte d'investiture publique d'Eymond. Rappelons que l'enjeu est de remplacer un conseiller républicain par un autre conseiller républicain au conseil général. Il n'est pas question de laisser la réaction – puissante et organisée dans le canton – s'emparer ne serait-ce que d'un siège.

Le *Nouvelliste*, journal catholique de droite dont il sera question ultérieurement, attaque la fête de la grille de l'Arbre de la Liberté, et surtout Raynal et les républicains, qu'il accuse d'avoir maquillé en fête populaire une cérémonie d'investiture officielle d'Eymond comme candidat aux élections cantonales par un Raynal venu « pérorer » pour l'occasion. Le coup porte. Cadichoun, en colère, laisse peut-être filtrer dans sa réponse l'amertume de la victime d'une attaque publique par voie de presse, mais aussi peut-être la colère du redresseur de torts pris en flagrant délit de ce qu'il reproche tant aux autres :

Lugissy den lou Noubelliste *un article que han aperat* L'ECLOSION DES CANDIDATS. *Aquet article manturt et meychant ha estat heyt coume tout ce que hey aquet journaou den lou but de troumpa lou public, et ben dire que lou banquet et la feste de Caberne, heyte per l'inauguratioun de la grille, han estats heyts per nouma lou candidat daou Counseil général.*

[Je lis dans le *Nouvelliste* un article intitulé *L'ÉCLOSION DES CANDIDATS.* Cet article menteur et méchant a été fait comme tout ce que fait ce journal dans le but de tromper le public, et il vient dire que le banquet et la fête de Cavernes, faite pour l'inauguration de la grille, ont été faits pour nommer le candidat du Conseil général.]

Comment ose-t-il… Le journal royaliste, dont le microfilm est conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux sous la cote Mic 512, sait parfaitement qu'Eymond ne fait pas l'unanimité dans le canton où il se présente. Il sait aussi qu'une certaine tension, perceptible dans quelques allusions que Cadichoun laisse filtrer ici ou là, ainsi que par la note précitée du 22 octobre, qu'il existe une certaine rivalité entre la partie urbaine ou périurbaine du canton, d'où sont issu Barailley et les *Larmountés* et la zone plus rurale, dont participe bien entendu Saint-Loubès. Il sait qu'un début de conflit dans le choix du candidat républicain, avec Labat, est dans l'air… Il ne se prive donc pas d'accuser le parti-pris de la petite feuille loubésienne. Il s'en prive d'autant moins qu'il est probablement notoire pour les journaux bordelais que la feuille en question n'a de loubésien que le nom, et que sous couvert de défendre les intérêts des ouvriers et des paysans des paluds de Saint-Loubès contre ces « calicots » bordelais qui ne sont même pas de la commune, elle est en réalité pilotée par deux d'entre eux, deux notables : un médecin bordelais d'origine chalossaise et un haut fonctionnaire, auditeur à la Cour des comptes, riche propriétaire, à St-Loubès entre autres. Il faut se référer à la partie française de la *Petite Chronique* pour pouvoir prendre connaissance du texte, effectivement paru sous ce titre dans l'édition du 8 septembre 1891 :

Hier, l'état-major opportuniste était réuni à Saint-Loubès pour assister à l'élection d'un candidat au Conseil général. Le prétexte de la réunion était l'inauguration et le baptême laïque d'une grille établie autour d'un baliveau qui représente l'arbre de la liberté. On voyait autour de cette grille symbolique, MM. Raynal, Obissier Saint-Martin, Labat, Gruet, Camelle, Ed. Eymond, Thézard, sénateur de la Vienne, Ducamp et beaucoup de seigneurs sans importance.

Parmi les « seigneurs sans importance », le chroniqueur a omis de citer Nelson Léglise, forcément présent sur les lieux.

Au banquet, la candidature de M. Edouard Eymond au Conseil général, en remplacement de M. Savariaud, a été posée par un comparse et vivement appuyée par MM. Massé, Ducamp et autres ingénus.
… Ceux qui de Raynal ont un plus long usage, / Sur les yeux de Labat composent leur visage.

La pique est habilement distillée. Non, bien sûr, le Comité républicain de Saint-Loubès et celui de la Gironde n'ont pas prévu cette fête pour introniser Eymond en grande pompe : ceux qui suivent la saga de la *Petite Chronique* savent que c'est l'aboutissement d'une longue histoire que celle de cette grille, qui s'inscrit dans le cadre communal avec le symbole de ce port républicain et ouvrier de Cavernes, le symbole de la survie de son arbre opposée à la mort de celui qui avant été planté devant la mairie, les tentatives de Barailley pour éviter que cet arbre républicain ait une grille de protection, notamment en utilisant celle qui était prévue pour protéger le câble du paratonnerre… Tout cela s'inscrit dans la petite aventure, la petite chronique locale. Le décès de Savariaud est trop récent et a été trop subit pour que l'on puisse raisonnablement accuser les républicains d'avoir organisé cette fête en vue de soutenir les prétentions d'Eymond, pas même candidat encore quelques jours plus tôt.

En revanche, qu'il y ait dans l'évènement, organisé contre l'avis de la municipalité et en l'absence du maire une portée propagandiste républicaine, y compris dans les propos de Cadichoun, voilà qui semble difficile à contester. La réponse de Cadichoun est donc un mélange de révolte sincère et de communication habile.

> *Saben bien que coure lou banquet ha estat organisat, Moussu Savariaud, noste regretat counseilley général hère en boune santat et que abebe même escribut une lettre dounant soun adhésioun a noste banquet et que saben touts que se aouré heyt un plaisi de se trouba reunit abeque touts sos amics politiques de noste cantoun, que touts units per lutta countre lous réac-boulangistes, habebent réussit a lou ha nouma aoun Counseil général coume han heit nouma Moussu Reynal, députat de la quatrième circounscription.*
>
> [Nous savons bien que quand le banquet a été organisé, Monsieur Savariaud notre regretté conseiller général était en bonne santé et qu'il avait même écrit une lettre donnant son adhésion à notre banquet et nous savons tous qu'il se serait fait un plaisir de se trouver réuni avec tous ses amis politiques de notre canton, car tous unis pour lutter contre les réac-boulangistes, nous avions réussi à le faire nommer au conseil général comme nous avons fait nommer Monsieur Reynal, député de la quatrième circonscription.]

Cadichoun, dans sa fougue, se trahit à la fin. Oui, le Comité assume d'avoir fait « nommer » – et non « élire », le lapsus est de taille – Reynal et Savariaud respectivement député de la quatrième circonscription et conseiller général du canton du Carbon-Blanc. Le Comité, au temps de Blanc comme à l'époque de Ducamp, ne se cache pas d'avoir ce pouvoir. Au demeurant, il faut aller chercher dans le n° 73 du 11 octobre suivant l'aveu que, finalement, le *Nouvelliste* était peut-être plus dans le vrai que l'on n'aurait pu le croire :

> *Moussu Edouard Eymound hère en effet candidat et ha estat noumat lou candidat deou Congrès et d'après la discipline républiquaine sera lou soul candidat deban los électurts républicains. Abebe dos dreits a la candidature, Moussu Edouard Eymound, coure y a dus ans, Moussu Savariaud ne boulèbe pas renoubela soun mandat pasque hère bien malaou, los républiquains hèrent en serque d'un candidat et après aoujy heyt les abances à toutes les persounnes que poudebent rempli lou mandat, estut impossible de trouba un candidat à l'électioun, Moussu E. Eymound estut proposat et sa candidature paousade, la jalousie de certains s'en enparet et obligèrent Moussu Savariaud, quoique malaou, de se representat, et estut elut deban lou Congrès ; Moussu Edouard Eymound se retiret et déclaret que het et sos amics harent la campagne per Moussu Savariaud, aquos seque se hit de tout curt, et la reussite sen chegut, hèrent prube de discipline et malgrès que n'en dide lou* Noubelliste*, d'en soun article de Dimars, los républiquains saben se disciplina et bous prometty que si los réacs crédent nous trouba désunits, se troumpent, coure lou moment de la lutte hès aribat, ny a pamey de dibisioun et touts los républiquains aoublident les petites questiouns et se préparent à marcha à la victoire à la suite deou porte-drapeau.*
>
> [Monsieur Édouard Eymond était en effet candidat et a été nommé le candidat du Congrès et d'après la discipline républicaine il sera le seul candidat devant les électeurs républicains. Il avait des droits à la candidature, Monsieur Édouard Eymond, quand il y a deux ans, Monsieur Savariaud ne voulait pas renouveler son mandat parce qu'il était bien malade, les républicains étaient en recherche d'un candidat et après avoir fait les avances à toutes les personnes qui pouvaient remplir le mandat, il fut impossible de trouver un candidat à l'élection, Monsieur E. Eymond fut proposé et sa candidature déposée, la jalousie de certains s'en empara et ils obligèrent Monsieur Savariaud, quoique malade, à se représenter, et il fut élu devant le Congrès ; Monsieur Édouard Eymond se retira et déclara que lui et ses amis feraient la campagne pour Monsieur Savariaud, c'est ce qui se fit de tout cœur, et la réussite s'en suivit, ce qui était une preuve de discipline et quoi qu'en dise le *Nouvelliste*, dans son article de mardi, les républicains savent se discipliner et je vous promets que si les réacs croient nous trouver désunis, ils se trompent, quand le moment de la lutte est arrivé, il n'y a plus de division et tous les républicains oublient les petites questions et se préparent à marcher à la victoire à la suite du porte-drapeau.]

Admettons… En attendant, Cadichoun avoue maladroitement quelques petites choses qui le font se contredire avec ses propos antérieurs : Savariaud n'était pas « en bonne santé » l'été précédent, puisqu'il était déjà gravement malade deux ans plus tôt, au point de vouloir renoncer à se représenter. Eymond a été réfuté comme candidat de substitution. Contrairement à ce qui est dit, il s'est bel et bien présenté contre Savariaud, et a cumulé royalement trente-six suffrages… Eymond se positionnait donc dès 1889 comme le successeur de Savariaud, qui était notoirement malade et proche de la fin, contraint malgré tout de se présenter. Il n'est donc pas impossible de supposer que la *Petite Chronique* défendait en réalité les intérêts d'Eymond dès sa création, en tant que successeur quand viendrait le jour pour Savariaud de se retirer définitivement (au sens propre du terme). En 1890-91, Eymond, en somme, attend son heure. En revanche, il est certain que personne ne pouvait prévoir l'heure de la mort de Savariaud, et donc que son siège de conseiller serait vacant en juillet-août et libre en septembre, pour la fête de la grille de l'Arbre. La fête de Cavernes n'est donc pas, c'est hors de doute, une lointaine machination pour introniser Eymond comme candidat officiel, puisque l'on ne pouvait savoir qu'il faudrait des élections partielles, mais elle n'en est pas moins, et de façon ouverte, une fête de l'union des forces républicaines, avec Eymond comme jeune candidat qui monde.

Dans sa réponse, Cadichoun attaque ensuite le *Nouvelliste* sous l'angle qui lui est cher, les faux républicains cachés parmi les réactionnaires :

> *Si los républicains réunits, sen nuance ni coulou, se han occupats d'un candidat, Moussu lou* Noubelliste*, aquos, lou coumprenny, ceque bous chifoune, per ne pas aoujé besouin de serqua trop, et profitant d'un bet soureil et d'un banquet d'unioun, per ne pas esta obligeat de bous enprunta bostes lompiouns et boste lumière, per n'en serqua un et risqua aou darrey moumen de nous troumpa, bollent un républicain, entendes lou bien, et pas un dos que per darrey pouyrent entra den boste chapelle …*
>
> [Si les républicains réunis, sans nuance ni couleur, se sont occupés d'un candidat, Monsieur le *Nouvelliste*, c'est là, je le comprends, ce qui vous chiffonne, pour ne pas avoir besoin de chercher trop, et profitant d'un beau soleil et d'un banquet d'union, pour ne pas être obligé de vous emprunter vos lampions et votre lumière, pour en chercher un et risquer au dernier moment de nous tromper, nous voulons un républicain, comprenez–le bien, et pas un de ceux qui pourraient entrer dans votre chapelle…]

Échange d'amabilités… L'idée que les ennemis de la République cherchent à s'infiltrer parmi les défenseurs de celle-ci renvoie à la crise boulangiste, bien entendu.

> Il est évident qu'à Saint-Loubès une candidature du cru est vivement désirée : mais il faut penser à Lormont, à Floirac, à beaucoup d'autres lieux encore. Car cette candidature au Conseil général se rattache à la prochaine élection sénatoriale qui, elle–même pourrait bien amener une élection législative. Tout se tient en ce monde : M. Raynal le sait bien, et c'est pourquoi il pérore si souvent pour ne rien dire, et s'abstient prudemment de parler quand il faudrait conclure.

Le *Nouvelliste* met cruellement à nu le projet politique de Raynal et d'Eymond, sans prendre en compte les ambitions personnelles de Ducamp, sans doute compté au nombre des « seigneurs sans importance ». Raynal sera réélu lors de l'élection suivante en 1893, avant de devenir sénateur en 1897, cédant sa place à Albert Decrais. Quant à Eymond, son élection de 1891 sonnera le début d'une belle carrière politique, tant au Conseil Général de la Gironde dont il restera membre pendant trente-huit ans, jusqu'en 1929, qu'à la Chambre, où il sera envoyé comme député de la Gironde à deux reprises. Il finira en outre sa carrière comme conseiller d'État. Les sénateurs, alors au nombre de trois-cents, sont élus pour neuf ans. Le Sénat se renouvelle par tiers tous les trois ans, à l'époque. C'est alors une institution dont le

poids, le prestige et les pouvoirs sont strictement égaux à ceux de la Chambre : le système de la III^{e} République est véritablement bicamériste. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas élus par les citoyens comme les députés, mais par un collège de grands électeurs, élus parmi des députés, des sénateurs, des conseillers d'arrondissement, généraux et municipaux. Le 25 octobre 1891 l'on doit procéder à des élections sénatoriales partielles en Gironde, en vue de remplacer Thomas de Lur-Saluces (1808-1891), républicain antiboulangiste notoire, décédé le 8 août. Le Sénat a joué un rôle important dans la lutte contre Boulanger, en le traduisant et le condamnant par contumace à la déportation en avril 1889. Souvent décrié par les républicains – et particulièrement les radicaux – qui demandent sa suppression, le Sénat retrouve des lettres de noblesse aux yeux de ses détracteurs. Le vieux comte de Lur-Saluces fait partie de ceux qui ont ardemment désiré que le Sénat juge l'outrecuidant général. Il sera remplacé par l'avocat Ernest Monis, ancien député de la Gironde également un des opposants les plus directs aux boulangistes. Dans le *Petite Chronique* du 20 septembre (n° 70), Cadichoun évoque cette élection, ne doutant pas que

> *...y a bien des communes que embierant dos déléguats républicains et Diou mercis serant en majoritat los délégats républicains et Diou mercis serant en majoritat los délégats embiats per les communes républicaines.*
>
> […il y a bien des communes qui envoieront des délégués républicains et Dieu merci les délégués républicains seront en majorité et Dieu merci les délégués envoyés par les communes républicaines seront en majorité.]

Dans cet article pour la première fois, Cadichoun parle du conseil municipal de Saint-Loubès non pas pour s'en moquer, mais en donnant les chiffres de chaque famille politique (y compris les *cinq boulangistes noumats coume républicains*). Après une nouvelle série de considérations aigre-douces sur la façon dont Barailley et ses « réacs » déguisés en républicains, l'article s'achève – c'est aussi la première fois – par une allusion aux élections cantonales à venir :

> *Reste l'électioun au Counseil général. L'électioun hés proche, lou candidat républicain ha estat caousit et aclamat. La grimace deou Noubelliste nous proube la balou de noste candidat et la man uruse que han aougut los républicains, pisque noste candidat hey l'unioun que touts los républicains soun d'acord.*
>
> [Reste l'élection au Conseil général. L'élection est proche, le candidat républicain a été choisi et acclamé. La grimace du *Nouvelliste* nous prouve la valeur de notre candidat et la main heureuse qu'ont eue les républicains, puisque notre candidat fait l'union et que tous les républicains sont d'accord.]

Labat, effectivement, candidat lormontais à la primaire républicaine, et dont la candidature face à Eymond sera encore défendue en octobre, est présent à cette grande fête de l'union et de la concorde. Rappelons qu'Eymond avait été candidat contre son prédécesseur Savariaud, qui l'avait balayé. L'article s'achève surtout sur une moquerie adressée au journal de gauche *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest.* Le journal radical, accusé par la presse républicaine modérée d'avoir fait le jeu du boulangisme, est cette fois soupçonné de vouloir semer la division dans le camp républicain et faire le jeu de l'ennemi, attitude typique des « faux » républicains si souvent dénoncés :

> *La* France *anounce bien une réunioun à Cenon, per serqua un candidat oubrey. Les oubreys han besouin de trabailla, si lou mandat de conseilley général hère paga, coumprengry un petit, mais*

destroumpas bous, aquos per trouba un candidat per dibisa los bois dos républicains et ha passa lou candidat réac.

[La *France* annonce bien une réunion à Cenon, pour chercher un candidat ouvrier. Les ouvriers ont besoin de travailler, si le mandat de conseiller général était payé, je comprendrais un peu, mais détrompez-vous, c'est pour trouver un candidat pour diviser les voix des républicains et faire passer le candidat réac.]

Le 11 octobre, Cadichoun n'est pas peu fier d'annoncer qu'à la réunion qui vient de désigner officiellement Eymond comme candidat républicain, la *Petite Chronique* a été proclamée « journal officiel du canton ». Les choses se disent de plus en plus ouvertement : l'investiture d'Eymond signifie celle de la *Petite Chronique.* La boucle est bouclée :

D'en lou congrès dy a dus ans, aougut 49 bois et lou premey jaloun si bien paousat debebe serby de titre per noste candidat, tabé se soubingurent de het aou banquet de la Grille, à Cabernes, pisque noste counseilley général, Moussu Savariaud, que nous abebe promis soun adhesioun aou banquet, ne poudebe y assista, la mort abebe bingut lenleba aou mitan de sos amics aou moment oun nous sy attendebent lou mens. Noste regretat Moussu Savariaud ha mort sus lou champ de bataille, Moussu Edouard Eymound hère tout désignat per reprenne lou drapeau deban l'ennemic.

[Dans le congrès d'il y a deux ans, il a eu 49 voix et le premier jalon si bien posé devait servir de titre pour notre candidat, aussi se souvinrent-ils de lui au banquet de la Grille, à Cavernes, puisque notre conseiller général, Monsieur Savariaud, qui nous avait promis son adhésion au banquet, ne pouvait y assister, la mort était venue l'enlever au milieu de ses amis au moment où nous nous y attendions le moins. Notre regretté Monsieur Savariaud est mort sur le champ de bataille, Monsieur Édouard Eymond était tout désigné pour reprendre le drapeau devant l'ennemi.]

Il y a eu des réconciliations, dit Cadichoun dans sa réponse au *Nouvelliste* : nous savons qu'en 1889, Eymond avait été récusé par le Comité et que Savariaud, gravement malade, avait préféré se présenter malgré son état de santé que de laisser Eymond lui succéder (Cadichoun dit qu'on l'y a forcé, ce qui ne change rien aux tensions existantes). Cette idée de discipline, d'union pour la bonne cause, est omniprésente sous la plume du chroniqueur gascon. De l'union pour la cause au mariage de raison, il n'y a qu'un pas, d'autant que l'union avec les forces de gauche, elle, ne semble aucunement à l'ordre du jour.

Lou candidat noumat, noste ancien députat, Moussu Monis, ha aougut 227 bois aou Congrès ; los républiquains sabent s'entende et lou 25 octobre la République countera un defensurt demey aou Sénat. Den lou Congrès cantounal républiquain que se tingut aou Carboun-Blanc per nouma lou candidat aou Conseil général, Moussu Eymond ha aougut 80 bois, hes doun lou soul candidat designat. Lou Noubelliste *bey que habebe tort coure adebe, en respounse à une lettre de Moussu Labat, la réflectioun que lugiry :* Nous persistons également à penser que la candidature de M. Eymond n'a pas été prise au sérieux, pas plus que n'est prise au sérieux la feuille de chou de Saint-Loubès.

[Le candidat nommé, notre ancien député, Monsieur Monis, a eu 227 voix au Congrès ; les républicains savent s'entendre et le 25 octobre la République comptera un défenseur de plus au Sénat. Dans le Congrès cantonal républicain qui s'est tenu au Carbon-Blanc pour nommer le candidat au Conseil général, Monsieur Eymond a eu 80 voix, il est donc le seul candidat désigné. Le *Nouvelliste* voit qu'il avait tort quand il faisait, en réponse à une lettre de Monsieur Labat, la réponse que j'ai lue : « Nous persistons également à penser que la candidature de M. Eymond n'a pas été prise au sérieux, pas plus que n'est prise au sérieux la feuille de chou de Saint-Loubès. »]

Ainsi s'exprime Cadichoun dans le n° 74 du 18 octobre 1891, déjà cité, qui rend compte de la réunion de l'Athénée municipal de Bordeaux le 11, au cours de laquelle Monis est élu sénateur par les 1400 grands électeurs girondins, et de celle du Carbon-Blanc qui voit Eymond laborieusement élu candidat officiel républicain à la succession de Savariaud, malgré

l'opposition de certains militants du canton. La discipline républicaine revient, la nécessité de s'entendre également, clamée trop fort pour être aussi assurée que cela. L'élection de Monis au Sénat est importante : un républicain succède à un républicain de vieille date, le comte de Lur-Saluces. L'investiture d'Eymond permet également au Comité girondin d'envisager l'avenir avec sérénité.

La victoire, et la fin de l'aventure de la *Petite Chronique*, est là. Le 22 novembre, comme il a été stipulé, Eymond, candidat officiel du Comité républicain remporte la victoire aux cantonales sur le maire de Bassens Maurice Lubbert (qui gardera sa mairie pendant trente-sept ans, de 1888 à 1935), le candidat « réac » officiel (annexe 5, doc. 7). La victoire est d'une courte tête, rappelons-le : 2313 suffrages exprimés dans le canton pour l'auditeur au Conseil d'État, 2042 pour son concurrent. Saint-Loubès a triomphalement élu le fils de l'ancien maire, de même que la voisine bien-aimée, Montussan. Les deux autres candidats sont loin derrière, éliminés dès le premier tour. Le socialiste Tauzin n'a même pas cumulé 300 suffrages. La République modérée triomphe, dans un canton désormais presque équitablement partagé entre opportunistes et catholiques royalistes. Une nouveauté dans ce texte : Cadichoun révèle sa véritable identité : il s'agissait de l'ex-futur premier adjoint, le conseiller municipal Nelson Léglise, président-fondateur du Comité républicain de Saint-Loubès, commerçant né dans la commune et issu, nous dit sa biographie « officielle » (n° 42, 8 mars 1891), d'une vieille famille locale. Il est intéressant de noter que, dans cette série des « vingt-et-un », les biographies des élus municipaux de Saint-Loubès par Cadichoun, un seul manquait à la liste : Ducamp. Léglise, lui, était bien évoqué, en neuvième position. Ce détail laisse penser que Léglise-Cadichoun voulait peut-être laisser croire que l'auteur des chroniques gasconnes était Ducamp, peut-être pour ne pas se mettre en porte-à-faux avec ses fonctions au Comité républicain ? Ou était-ce parce que Ducamp, ne maîtrisant pas la forme locale de l'occitan gascon, avait besoin que l'on pensât qu'il était lui-même l'auteur des chroniques occitanes ? Quoi qu'il en soit, les républicains n'ont pas le triomphe modeste :

> *La lutte hes finide, et los électurts han coumpris, que toutes les bilennies et inbentiouns heytes, per empeycha de bota per Moussu Eymound lou candidat deou Congrès, ne hèrent que manubres, countre la République, et los Républicains et los honnestes gens, los que ne bollent, ni rebolutioun, ni de réacs per nous administra, han botat, per noste candidat, et coume didèbe lou* Noubelliste *de dimenche matin, lou candidat honneste, ha estat noumat, et si bous plait, per 442 bois, d'en sa commune, et lou candidat Réac ne ha obtingut que 192 bois, jamais, nat candidat ne obtingut tant de bois. Los traîtres à la République, los rénégats, los boulangistes (ex), pas countents de aoujé botat countre Moussu Monis, aou Congrès per lou Sénat, han botat per lou Lubbert, et querdebent, en se réunissant aous Réacs de empeycha Moussu Eymound de passa. Hès que se didèbent si forts Républicains, per obtenis places ou faburts, han proubat, que la* Petite Chronique *abèbe raisoun coure los desmasquabe aous électurs. Lure counduite, nous a dounat raisoun, los traitres se demasquent toutjourt, et los manturts pris un cop ou aoute. Jamais den noste commune, ne han bis pareille manifestatioun, binguts de touts los borts, mey de cinq cents Républicains, les femmes même cheguebent, acclamabent noste june candidat, et partent ha lou tourt de noste bourg, cantant la marseilleise, et demandant la demissioun de noste municipalitat, que, noumade per los Républicains, habebe trahit la République et trempat den touts los tripoutaches heits per ha nouma lou candidat Réac…*
>
> [La lutte est finie, et les électeurs ont compris, que toutes les vilénies et inventions faites, pour empêcher de voter pour Monsieur Eymond le candidat du Congrès, n'étaient que manœuvres, contre la République, et les Républicains et les honnêtes gens, ceux qui ne veulent, ni révolution, ni de réacs pour nous administrer, ils ont voté, pour notre candidat, et comme disait le *Nouvelliste* de dimanche matin, le candidat honnête, a été nommé, et s'il vous plaît, par 442 voix, dans sa commune, et le candidat Réac n'a obtenu que 192 voix, jamais, aucun candidat n'a obtenu tant de voix. Les traîtres à la République, les renégats, les boulangistes (ex), pas contents d'avoir voté contre Monsieur Monis, au Congrès pour le Sénat, ils ont voté pour Lubbert, et ils croyaient, en s'unissant aux Réacs empêcher Monsieur Eymond de passer. Eux qui se disaient si fort Républicains, pour obtenir places ou faveurs, ont prouvé que la

Petite Chronique avait raison quand elle les démasquait aux électeurs. Leur conduite, nous a donné raison, les traîtres se démasquent toujours, et les menteurs sont pris un jour ou l'autre. Jamais dans notre commune, on ne vit de telles manifestations, venus de tous les côtés, plus de cinq-cents Républicains, les femmes même suivaient, acclamaient notre jeune candidat, et partent faire le tour de notre bourg, chantant la *Marseillaise*, et demandant la démission de notre municipalité, qui, nommée par les Républicains, avait trahi la République, et trempé dans tous les tripotages faits pour faire élire le candidat Réac…]

La référence aux femmes a de quoi heurter nos mentalités, utile rappel que le suffrage universel était exclusivement masculin à l'époque. En revanche, l'analogie entre l'élection cantonale et la municipalité de Saint-Loubès est remarquable : Barailley et son équipe n'ont pas été soumis aux urnes, ils n'ont perdu aucune élection à ce jour, mais la défaite des « réacs » de Lubbert est la leur… Pareil à un commencement d'insurrection populaire, les Loubésiens, qui ont effectivement largement porté le candidat républicain, réclament déjà la tête du calicot… La fin se pare d'une emphase quasi-saintjustienne pour dénoncer publiquement la chute des tyrans. L'attitude frise la menace :

Bous y han pris traitres, parjures, rénégats, abes tout adorat per assouby boste haine : abès binguts lubertistes après aoujé serbit et adorat Martin. Abès pris boste retraite per bous aprenne a jouga de la flûte, et ses touts réunits per que los électurts se soubennent de bostes cabrioles et crida pertout jamais « Bibe la République », pusque lou praoue Lubbert se countentera de sa troisième beste. Et coume han toutjourt dit : lou troisième bay à la lutte.
Pamey de réacs den noste cantoun, pamey de traitres, pamey de jésuites, pamey de candidats révolutionnaires ; touts soun morts, entarrats, pourtats den lou même toumbereou, et ne diran pamey que lou béritaple mot :
Bibe lou Coungrès ! Bibe la République !

[On vous y a pris traîtres, parjures, renégats, vous avez tout adoré pour assouvir votre haine : vous êtes devenus lubbertistes après avoir servi et adoré Martin. Vous avez pris votre retraite pour apprendre à jouer de la flûte, et vous êtes tous réunis pour que les électeurs se souviennent de vos cabrioles et criera pour toujours « Vive la République » puisque le pauvre Lubbert se contentera de sa troisième veste. Et comme on a toujours dit : le troisième va à la lutte.
Plus de réacs dans notre canton, plus de traîtres, plus de jésuites, plus de candidats révolutionnaires ; tous sont morts, enterrés, portés dans le même tombereau, et on ne dira plus que le véritable mot :
Vive le Congrès ! Vive la République !]

Ducamp et son officier de plume occitanophone Léglise – désormais nous le savons officiellement – auraient pu être poursuivis pour un tel texte. Bien sûr il n'en est rien.

Ce n'est que le 6 décembre, dans le n°81, que nous retrouvons Cadichoun, pour le tout dernier texte occitan que nous ayons conservé de lui. Il s'agit d'appeler aux armes pour le second acte : les municipales. Le chroniqueur gascon ne se fatigue pas outre mesure, alternant promesses vagues

...boste Counseil municipaou aou coumplet administrera noste commune, hen tenen los intérêts de touts et en serquant per touts los moyens a diminua nostes cargues communales.

[…votre Conseil municipal au complet administrera notre commune, en tenant les intérêts de tous et en cherchant par tous les moyens à diminua nos charges communales.]

…et lendemains idylliques :

Ni aoura pamey de questiouns de partits, et ne beyrès pamey noste Counseil botta telle ou telle question den lou sul but de plaire à moussu ou à madame ; ne beyrès pamey de questiouns paousades den lou but de ha bota les républicains abeque los réacs, ou los réacs abeque les boulangistes ; han bis, tout et mey, heit per nostes counseilleys démissionnaires. Mais jamais, ne habès bis los républicains ha pacte

abeque los réacs ; han toutjourt restats unis, et touts los cops que ha pouscut n'en han profitats per ha des économies et reclama los dreits dos électurts, trop soubens aoublidats per nostes démissionnaires. Lure fin bous hen a donnat une prube. Han toumbats en sustenant los estrangeys puleou que los honnestes gens de noste commune.

[Il n'y aura plus de questions de partis, et vous ne verrez plus notre Conseil voter telle ou telle question dans le seul but de plaire à monsieur ou à madame ; vous ne verrez plus de questions posées dans le but de faire voter les républicains avec les réacs, ou les réacs avec les boulangistes ; nous avons vu tout et plus, fait par nos conseillers démissionnaires. Mais jamais, vous n'avez vu les républicains faire pacte avec les réacs ; ils sont toujours resté unis, et chaque fois qu'ils ont pu ils en ont profité pour faire des économies et réclamer les droits des électeurs, trop souvent oubliés par nos démissionnaires. Leur fin vous en a donné une preuve. Ils sont tombés en soutenant les étrangers plutôt que les honnêtes gens de la commune.]

Car Barailley a démissionné, avec ses adjoints. Le calicot s'est effectivement enfui de son poste avant que les scrutins ne le renversent, une semaine après l'élection d'Eymond, le 29 novembre. Ses adjoints Cazessus et Camus l'ont suivi. La municipalité de Saint-Loubès est pour l'heure dans un entre-deux glorieux. Le 13 décembre 1891, le Dr Hector Ducamp est élu maire de Saint-Loubès, par quinze voix sur vingt-et-unes, et une abstention. Cadichoun-Nelson Léglise est élu premier adjoint, et Armand Baron second adjoint.

Avec les deux cas de figure qui ont été étudiés dans cette partie, nous sommes confrontés à l'archétype de ce que Philippe Martel définit comme l'usage de connivence de l'occitan, à distinguer absolument de l'écrit renaissantiste de type janseminien ou félibréen, présent dans le Bordelais dès cette époque, ainsi que cela a été signalé.

Les deux affaires, Faure contre Hameau et Ducamp-Eymond contre Barailley sont très différentes dans leurs déroulements et surtout leurs dénouements respectifs, mais semblables sur au moins un point, qui est l'usage d'un occitan de connivence, un occitan de guerre et de polèmique, destiné à créer une impression de proximité sociale entre le rédacteur réel ou supposé, et ses lecteurs potentiels.

Il a été choisi dans cette partie d'aborder ces deux importants exemples d'un usage de l'occitan dans la presse, car à l'inverse des exemples cités précédemment – Théodore Blanc, Druilhet-Lafargue – et du *Cubzaguais* qui sera traité ultérieurement, nous sommes sur un usage ponctuel, localisé et personnalisé de cet occitan de connivence. Il s'agit de mettre au service des ambitions d'une personne, ou au contraire de porter tort à quelqu'un de précis, davantage que de défendre des idées ou une certaine idée de la société. Bien sûr, il y a de l'idéologie, des principes, dans les propos de ces hommes de presse / hommes politiques (la limite est parfois ténue), mais il y a aussi – c'est ce qu'ont en commun le *Détroqueur* et la *Petite Chronique* – l'immédiateté de leur propos, leur acharnement contre une personne en particulier – acharnement que l'on peut trouver ponctuellement chez Blanc, mais de façon néanmoins ponctuelle et non-systématique, car noyé dans une infinité d'autres productions sur une période de plusieurs années. Certes, la période que couvre la *Petite Chronique* – chronique occitane ou pas – avoisine les dix-neuf mois. Certes, ce sont des shémas différent, presque inversés, avec d'une part un homme que l'on ressent assez esseulé, Faure, face à un puissant lobby politico-économique, et de l'autre un puissant lobby politique, le Comité républicain, face à un groupuscule d'hommes riches d'une petite autorité locale, menés par un dérisoire et pusillanime maire boulangiste. La logique sera d'ailleurs respectée dans les deux cas : le premier sera broyé par ses adversaires, tandis que les seconds en triompheront.

Il aurait été possible de citer un autre exemple, celui du journal réactionnaire *Le Girondin*, de La Réole, tenu par la figure des imprimeurs-libraires réolais Lecourt, puis Champmas à partir de 1896. Cet organe a publié quelques textes en occitan, mais en bien

moins grande quantité et de façon vraiment exceptionnelle. Lecourt, en 1877, voit son journal qualifié de « bonapartiste » par le républicain *Journal des débats* (vendredi 13 juillet 1877, p. 3) qui se délecte de préciser que « les bonapartistes se divisent d'eux-mêmes », puisque Robert-Mitchell intente justement un procès à Lecourt à cette époque-là. Vingt-et-un ans plus tard, c'est le successeur de Lecourt, Champmas, qui est attaqué pour diffamation par l'ancien député Léon Laroze, pour une sombre histoire de pépinière et de malversations[535]. Dans cet organe nationaliste de droite, nous trouvons des textes occitans répondant exactement au signalement que l'on retrouve chez Blanc, Druilhet, Faure… Une chanson burlesque, sur l'air de la chanson traditionnelle de la vallée de la Garonne *Jan de La Rèula* (Jean de La Réole), parue le 6 octobre 1889 (époque Lecourt) et raillant justement le député Léon Laroze, qui vient d'être battu par – justement aussi – Robert-Mitchell dans l'arrondissement de La Réole. L'auteur est un certain Pierre daou Marcalaou. Laroze y est rebaptisé sans grande originalité « La Rosse ».

Moussu La Rosse, moun amit
Sès béritablement à plagne ;
Nayé pas aquit de crédit
Parmi les gens de la campagne
Ah ! sé bien atrapat
Abé toumbat d'en la ribèyre
Ah ! sé bien atrapat
Ne seras pas mey députat.

[Monsieur La Rosse, mon ami
Tu es véritablement à plaindre ;
Ne pas avoir acquis de crédit
Parmi les gens de la campagne
Ah ! tu es bien attrapé
Tu étais tombé dans la rivière
Ah ! tu es bien attrapé
Tu ne seras plus député.]

Le texte ne fait pas mystère de ses orientations politiques :

Nousaous que soun dès bouns francés
An toujour botat per la drette ;
Lès escoutéouen pas à dès
Ne soun pas coume ès dès jacquettes
Nous aous soun tous countens
N'an pas botat per lur rosse
Nous aous soun tous countens
Bolen un boun goubernement.

[Nous-autres qui sommes de bons français
Nous avons toujours voté pour la droite ;
Nous ne les écoutions pas à eux
Nous ne sommes pas comme eux des jacquettes
Nous autres sommes tous contents
Nous n'avons pas voté pour leur rosse
Nous autres sommes tous contents
Nous voulons un bon gouvernement.]

[535] André Weiss, Paul Louis-Lucas, 1898. *Pandectes françaises. Recueil mensuel de jurisprudences et de législation*, Tome XIII, Paris, Plon / Marescq et Cie, p. 269.

Puis bien des années plus tard, à l'époque de Champmas, le 4 et le 11 avril ainsi que le 9 mai 1897, nous trouvons dans les colonnes du même journal trois lettres en occitan du pays, signées d'un certain Pierrillot, *enemic de la routine* (ennemi de la routine) qui traitent de politique exclusivement municipale (travaux, rayonnement de la commune) dans le cadre de l'élection du nouveau maire, le républicain Perrein, en remplacement du républicain modéré Renou. Même s'il manie l'occitan de connivence, l'anonyme signataire de ces trois lettres place en en-tête de la seconde (11 avril 1897) cette devise :

> *Oh ! broille lengue maternelle*
> *T'eymi de tout moun cô !*
>
> [Oh ! jolie langue maternelle
> Je t'aime de tout mon cœur !]

Il y a donc ici une de ces démarches hybrides, mêlant l'aspect utilitaire de l'occitan déjà évoqué, avec une conscience linguistique affichée, ce qui montre que les deux ne sont pas forcément opposés. Nous y trouvons aussi un texte émanant du village de Saint-Germain-des-Graves, dans le canton de Saint-Macaire, daté du 21 mai 1897 (publié dans l'édition du 27), qui attaque, toujours en occitan, plusieurs personnalités républicaines locales récemment élues au Conseil général et au Conseil d'Arrondissement, notamment le maire républicain de la commune Jean-Adrien Jullidière, conseiller général. Un texte en dialecte d'oïl dit « gavache », parlé encore à cette époque par plusieurs noyaux de populations dans l'est de l'Entre-deux-Mers, en plein pays occitan, aux confins du Bordelais et de l'Agenais, est enfin publié dans le même journal en mai 1896. Il émane du proche village de Dieulivol.

Ces textes semblaient à la fois former un ensemble trop réduit, trop espacé dans le temps, trop disparate au niveau des problématiques traitées, pour constituer un corpus à part entière, coérent et traitable comme un tout. Ils a donc été décidé de ne pas leur consacrer une partie entière. Ils présentent cependant de fortes analogies dans les genres d'écriture utilisés – chanson, fausses lettres de lecteurs – et dans l'approche – provocation, dérision, parfois agression verbale – avec ce que l'on peut rencontrer dans le reste du corpus pour qu'on ne tente pas de les mettre en perspective.

C Revue d'un bilan électoral à défendre : les chroniques occitanes du *Cubzaguais* (1909-1914)

1 Chroniques d'un chef-lieu de canton : gascon contre gascon

Le cas du journal *Le Cubzaguais* est particulier dans la présente étude, en cela qu'il ne s'agit pas comme jusqu'à présent d'un usage strictement politique de la langue occitane. Il s'agit en effet d'une série de chroniques occitanes nettement identifiées comme telles, puisque publiées dans le *Coin gascon* du journal. La politique n'y apparaît quasiment jamais au grand jour. Mais alors en quoi cette série se rattache-t-elle à la présente étude ? En réalité, beaucoup de choses dans le *Cubzaguais* sont politiques, à commencer par son propriétaire, le discret Boehlinger. Le contexte dans lequel cette saga communale se développe, les cinq années qui précèdent la Première Guerre Mondiale, voit des changements importants se mettre en place dans le paysage politique français, avec une arrivée au pouvoir des gauches structurées en nouveaux mouvements, et la fin de l'ancienne opposition du XIX^{e} siècle entre monarchistes (pris dans l'acception la plus large) et républicains, remplacée par de nouveaux

questionnements sur la place de chaque famille politique dans la République, désormais seul régime politique pensé comme possible en France.

Ce *Journal d'Intérêt Local & Régional des cantons de St-André-de-Cubzac, Bourg, St-Savin-de-Blaye & Fronsac* voit le jour en décembre 1904, dans cette localité d'environ 4000 habitants située à une trentaine de kilomètres au nord de Bordeaux, sur la rive droite de la Dordogne, entre Blaye et Libourne. Le canton de Saint-André-de-Cubzac et la ville elle-même sont encore empreints d'une forte ruralité, malgré d'importantes mutations en cours. L'occitan, ainsi que l'attestent de nombreux textes de toute nature (articles de presse, chansons, poésies, pamphlets…) y est encore largement pratiqué par la population. Il s'agit d'un sous-ensemble du gascon bordelais *pishadèir* enrichi de plusieurs traits spécifiques (phonologiques, morphologiques, lexicaux…) qui le rendent immédiatement reconnaissable. Un de ses traits majeurs est de présenter des sonorités assimilables à ce que l'on appelle le gascon *noir*, représentatif du triangle landais ouest-gascon. Le journal, de petit format avec trois colonnes à la une, s'appelle d'abord *Le Cubzadais* avant de devenir à partir du n° 5 (15 mars 1905) *Le Cubzaguais*, le changement de nom semblant être dû à une polémique locale sur le gentilé des habitants du lieu (Cubzac se prononçant en occitan local [kyˈzat] et le gentilé [kuzaˈtes]). Le propos du journal est rapidement expliqué en première page du n° 1 : il s'agit d'un véritable périodique – d'abord mensuel, puis bi-mensuel à partir du n° 5 – d'intérêt local au sens propre du terme :

> Ce journal absolument économique, commercial, agricole et viticole, vient d'être créé pour répondre à des besoins urgents. Le commerce local et régional souffre énormément de la concurrence que lui font les grands magasins par le fait d'une réclame énorme rehaussée par un luxe éblouissant qui fascine et attire l'œil et l'attention, mais cachant sous cet apparat des frais généraux énormes que payeront tout naturellement les clients. Ce commerce local et régional qui pâtit de cet état de choses subit par nous tous indifféremment, est pourtant très intéressant et devrait trouver un appui en nous, car nous subissons par ricochet et immédiatement, le contre–coup de peu de vie de ce commerce. La concurrence loyale est excellente ; mais pourquoi ne pas la faciliter, même la provoquer en mettant aux prises les grands magasins et nos commerçants régionaux, les étrangers et nos amis, en réservant nos faveurs pour ceux–ci. Et c'est pour réagir dans ce sens que ce journal est fait. Les fournisseurs régionaux pourront ici se rappeler à tous leurs clients et amis, leur proposer des articles avantageux ou des spécialités, et clients et fournisseurs se faire eux-mêmes et entre eux des offres et des demandes. A cela nous ne pourrons tous que gagner, et ce journal évidemment pratique, aura le mérite d'aider et encourager le commerce local et régional, portera à la connaissance de tous les affaires avantageuses, facilitera et provoquera entre particuliers les différentes transactions, tout en donnant sous le couvert de pseudonymes, des articles commerciaux, agricoles, viticoles et des causeries dont la compétence et l'intérêt seront facilement appréciables.

Le ton est donné d'emblée : le journal est économique, commercial, agricole et viticole, mais pas politique. Il sera d'ailleurs précisé plus tard que le *Cubzaguais* ne fait pas de politique. Par contre, on a le droit – apparemment – de parler de tout dans le *Cubzaguais*. Le discret propriétaire et imprimeur, J. Boehlinger, qui imprime le *Cubzaguais* sur les presses de ses ateliers, rue Nationale, gardera toujours cette volonté de ne prendre ouvertement aucun parti en matière de politique. Cet élément est primordial à prendre en compte, car il instaure d'une certaine façon un cryptage dans les données politiques (car il y en a quand même) du journal. Ce qui est dit est dit entre les lignes, souvent par l'intermédiaire de chroniqueurs, notamment occitanophones. La complexité de la vie politique locale et nationale de l'époque, le mode de scrutin, les dénominations des différents partis, font de l'analyse politique du *Cubzaguais* un exercice d'une complexité particulière. Boehlinger n'apparaît quasiment jamais sous son nom dans les colonnes de son journal (seulement, à vrai dire, quand il est en conflit direct avec quelqu'un à qui il désire dire son fait, sans prendre de gants et en l'insultant

publiquement), ni aucun de ses chroniqueurs : tous sont cachés derrière des pseudonymes. Mais le propos développé ici est déjà, bien entendu, un projet politique. En plaidant pour des problématiques telles que la mise en place d'une économie de proximité basée sur des cycles courts de production, en cherchant la place d'une agglomération telle que Saint-André (comme bien d'autres en Gironde) appelée de plus en plus à jouer le rôle de satellite de la métropole bordelaise si proche (on ne parle pas encore de banlieue-dortoir en 1904) et du pays alentour dans l'économie locale, Boehlinger amorce une réflexion qui est sociétale, et donc politique. Son régionalisme, qui sera son étiquette tout le temps que nous pourrons suivre sa trace, passe aussi par la présence assumée de l'idiome minorisé dans ses colonnes. De fait, le *Cubzaguais* restera un journal qui ne laisse pas deviner ses sensibilités politiques, un journal à lire entre les lignes si l'on espère y trouver un rattachement idéologique. Ce sera aussi un journal plus rempli de poésies, de chroniques historiques et de textes littéraires que de comptes rendus politiques. Le journal en outre garde un certain flou dans sa périodicité, affichant en fronstispice qu'il paraît « deux fois par mois et plus fréquemment au besoin ».

On essaiera de montrer ici que, malgré l'atypisme de son engagement régionaliste, les sympathie de Boehlinger et de certains de ses collaborateurs – occitanophones notamment – le portent vraisemblablement vers une certaine famille politique alors en place, tant au niveau de la commune que du canton et de la circonscription, le *Cubzaguais* n'hésite pas à prendre parti, à réclamer, lancer ou relayer des pétitions et à protester, ainsi qu'en témoigne cette réponse du député de la 6^{e} circonscription de Bordeaux Cazeaux-Cazalet dans le n° 71 (1er janvier 1908) à propos de la desserte de Saint-André par les Chemins de Fer de l'Etat au départ de Bordeaux, faisant suite à une interpellation du *Cubzaguais* sur ce sujet, elle-même relayant – semble-t-il – des demandes et des mécontentements locaux.

Le 5 janvier 1909, dans le n° 95 du bi-mensuel apparaît la première chronique gasconne connue dans ces colonnes. C'est par un bref chapeau que la rédaction introduit la nouvelle rubrique : « Nous sommes heureux d'accorder une place à un nouveau collaborateur du cru, convaincus que cette littérature spéciale et locale saura plaire à beaucoup de nos lecteurs » (annexe 6, doc. 1).

Le nouveau chroniqueur signe laconiquement *LOU GASCOUN*. Il entame sa carrière journalistique en remerciant la rédaction du *Cubzaguais* de lui accorder *une petite place* dans ses colonnes, affirmant que ses intentions sont *de pousqué expliqua à mez amis de la régioun, mez ideilles et mez réflecsiouns ou sutiet dez affas que nous intéresseunt in boun patouas d'aqui* (pouvoir expliquer à mes amis de la région, mes idées et mes réflexions au sujet des affaires qui nous intéressent en bon patois d'ici). Sous le titre de *COIN GASCON*, ce sera donc un billet d'humeur, une lecture de l'actualité locale à travers le regard de celui qui se veut *dain lou toun et dain la note* (dans le ton et dans la note), que l'on trouvera. Mais ce billet d'humeur aura en plus la particularité d'être en occitan, dans le sous-dialecte gascon du pays cubzaguais, dont les premières lignes du nouveau chroniqueur sont déjà une illustration.

C'est le début d'une longue cohabitation entre le journal *Le Cubzaguais* et l'occitan. Entre le 5 janvier 1909 et le 15 juillet 1914, soit en 93 numéros, ce sont près de 120 articles, chroniques, chapeaux ou entrefilets en occitan local qui sont répertoriés.

Dès le n° 96 (20 janvier), la chronique gasconne fait son retour, mais le chroniqueur n'est pas le même. Le texte est précédé d'un chapeau : « Ceci est bien du cru et le nouvel an nous amène un nouveau " Meste Verdier " local qui ne peut manquer de plaire dans le genre ». La référence à Verdié, dont les œuvres ont gardé une popularité très vive dans la région bordelaise près d'un siècle après leur composition, n'est pas anodine. Le nouveau collaborateur du *Cubzaguais* s'exprime en vers quand *Lou Gascoun* s'exprime le plus souvent en prose, et ne semble pas cacher, effectivement, ses influences stylistiques. Mais surtout, tout

doute soit être levé au vu de la signature : *Un Peysant daou Champ de Feyre* (Un Paysan du Champ de Foire). Le Champ de Foire est la place principale de Saint-André-de-Cubzac, celle où se tient le marché. Le narrateur est donc censé être à la fois un paysan venant vendre ses produits au marché de Saint-André, doublé d'un personnage beaucoup plus conventionnel, forcément rural voire rustique puisque s'exprimant en « patois ». Le nouveau venu motive son intervention dans les colonnes du périodique (qui paraissait tous les quinze jours) par le fait qu'il vient de lire précisément la chronique du *Gascoun, escribude én patois que pas maou se pronounce* (écrite en patois qui ne se prononce pas mal). Mais il prétend avoir du mal à la comprendre, arguant que le parler employé par le chroniqueur n'est pas celui de la région. Commence alors à partir de cette date un curieux chassé-croisé mettant aux prises les deux chroniqueurs occitans du *Cubzaguais*, véritable mise en scène farcesque qui voit *Lou Gascoun* et *Lou Peysan* jouer une rivalité bouffonne pour savoir lequel des deux écrit le mieux et – plus intéressant – manie le mieux l'occitan du pays. La chose prend des airs de véritable dispute, avec des menaces précises notamment de la part du *Gascoun.* Ainsi dans le n° 97 (5 février), le *Coin gascon* est le théâtre d'un réglement de compte musclé de la part du chroniqueur du même nom :

> *Eun escribint din bostre tiournaou, ne credébi pas debé esta esplucha de la sorte par des escribaillouns, seun doute, que ne podent pas eun a outemts. Ey esplica lou darreil cot que désirébi sulemin causa abecque mez amis que s'intéresseunt à la caouse et noun pas abecque quicounque et digun ne pourra me feurma lou bec à que sutiét*.
>
> [En écrivant dans votre journal, je le croyais pas devoir être épluché de la sorte par des écrivaillons, sans doute, qui ne peuvent pas en faire autant. J'ai expliqué la dernière fois que je désirais seulement causer avec mes amis qui s'intéressent à la chose et non pas avec quiconque et personne ne pourra me fermer le bec à ce sujet.]

La conclusion est dialectologique :

> *Coume l'ey lutii* [sic], *la lestre dou peysant dou champ de feyre ez escrite en patois dou Médoc et tiou teny à m'exprima e à rénoba lou patois Cubzaguès.*
>
> [Comme je l'ai lu, la lettre du paysan du champ de foire est écrite en patois du Médoc et moi je tiens à m'exprimer et à rénover le patois cubzaguais.]

Cet aspect des choses, et cet angle d'attaque, placent le débat immédiatement dans un champ inhabituel pour l'écrit occitan de presse du XIX^{e} siècle. De politique, à ce stade, il n'en est aucunement question, et de toute la période d'ailleurs il n'en sera question que de façon marginale. Dans le cas présent, la question qui se pose est de savoir qui sera le chroniqueur gascon le plus adéquat pour illustrer le patrimoine linguistique du pays cubzaguais. Et l'accusation faite à Vigé par son rival d'écrire en *patois du Médoc* – accusation dénuée de tout fondement, la langue de Vigé n'ayant rien de médoquin – induit celle de tricherie et de supercherie : c'est du « patois », du gascon, certes, mais pas celui du pays. Pas celui dans lequel se bâtit chaque jour le langage, sur le marché, sur les foires, au sein de nouvelles pratiques en train de s'imposer dans le paysage social local comme le rugby, mais un gascon approchant, un ersatz. Il ne suffit pas de manier la langue sous n'importe quelle forme pour justifier un ancrage local donnant accès à la dignité de chroniqueur, encore faut-il que cette langue possède une légitimité langagière. Voilà ce que sous-tend cette attaque du *Gascoun* au *Paysan.* Sans en être forcément conscient, c'est bel et bien la distinction entre langue et pratique langagière que le personnage dessine ici : écrire en « patois » n'est pas le plus

important ; encore faut-il que ce « patois » signifie quelque chose, s'inscrive dans un vécu commun, une pratique commune. Le propos se double en outre d'une approche presque militante, la volonté d'une promotion de l'occitan cubzaguais, qui éloigne les deux chroniqueurs (ou du moins celui des deux qui revendique cette approche) de l'habituel empirisme patoisant, en laissant entendre qu'il y a derrière cette écriture occitane l'ébauche d'une réflexion sur ce que signifie écrire en occitan dans un journal francophone, à une époque où la langue minoritaire enregistre un très fort recul dans sa pratique quotidienne.

A quelques exceptions près, c'est désormais alternativement à ces deux chroniqueurs occitans que le lecteur du *Cubzaguais* aura affaire.

La question de leur identification se pose d'emblée, au vu de leurs différences, qui les rend immédiatement reconnaissables l'un par rapport à l'autre.

Le *Peysan daou Champ de Feyre* n'est pas tout à fait un inconnu dans le paysage local ; derrière ce *chafre* à rallonge se cache une personnalité connue de l'endroit : le cafetier, et poète à ses heures, Jean Vigé (1842-1915). Tout doute doit être écarté quant à cette identification. En 1912 des morceaux choisis des chroniques dudit Vigé sont édités chez Boehlinger. Le recueil, intitulé *Actualités & fantaisies cubzaguaises, en patois genre « Verdié ». Par « Lou Paysan daou Champ de Feyre, Jean Vigé, collaborateur au* Cubzaguais », donne le nom véritable de l'auteur et sa fonction dans le journal. Les textes qui apparaissent dans cet opuscule correspondent bien à plusieurs signés du *Paysan* dans le *Cubzaguais* dans le courant de l'année 1909. Si le moindre doute restait encore, il serait levé par le rival même de notre homme, le chroniqueur qui signe *Lou Gascoun*. Dans sa chronique du 20 octobre 1912 (n° 184) il interpelle le *Peysan* par son nom, dévoilant ainsi son identité dans les colonnes du journal : *Tabé, parmis Jasmin, Mistral, beyre Verdier / Tinds toun sceptre et toun luth, tu ses classat ! Bigé !* (Aussi, parmi Jasmin, Mistral, voire Verdié / Tiens ton sceptre et ton luth, tu es classé ! Vigé !).

Peu de choses nous sont connues sur Jean Vigé, figure locale, qualifié de « notable de la ville » par Christophe Meynard dans son livre *Saint-André-de-Cubzac*[536]. Son acte de naissance conservé aux Archives départementales de la Gironde nous apprend qu'il est né le 29 janvier 1842 à huit heures du matin dans le bourg, de Jacques Vigé, boulanger, et Marie Chaudet. Les Bardeau père et fils, érudits locaux férus de l'histoire du Cubzaguais, rapportent dans leur ouvrage *St-André en Cubzaguès nóste péïs*, édité en 1980 sous le patronage de la municipalité, la tradition locale selon laquelle Vigé, propriétaire du Café de Paris, organisait des sortes de revues gasconnes, humoristiques, dans lesquelles il mettait en scène l'actualité de la petite ville. Christophe Meynard précise :

> Le café de Paris, 132 rue Nationale, était tenu par Sainsous. Le poète gascon Jean Vigé, « lou peysant daou champ de feyre », animait les soirées. C'était le point de rencontre des ouvriers mais aussi des patrons.[537]

Vigé avait l'habitude d'animer, nous dit Christophe Meynard, « des soirées gasconnes ». Si le Café de Paris était bien la propriété d'Arnaud Sainsous, il convient de signaler que celui-ci signe l'acte de décès de Vigé en qualité de gendre du défunt. Vigé est d'ailleurs décédé à l'étage, juste au-dessus du café en question. S'il en a été propriétaire, comme l'affirment les Bardeau, avant de le léguer à sa fille et son gendre, il est attesté que cet établissement était bien le cœur de l'activité du *Peysan daou Champ de Feyre*. En effet, aucune trace directe de ces soirées ne nous est parvenue, il est néanmoins possible de se fier

[536] Christophe Meynard, 2010. *Saint-André-de-Cubzac*, Mémoires en image, éd. Alan Sutton, p. 132.
[537] Christophe Meynard, *op. cit.*, p. 11.

aux textes conservés de Vigé dans le *Cubzaguais* pour tenter d'imaginer des sortes de mises en scènes burlesques, soit en occitan, soit en francitan. Exactement, en somme, ce que *Lou Peysan* nous a laissé par écrit. Vigé, que chacun – Boehlinger, son collègue chroniqueur, lui-même – compare à Verdié, semble effectivement être le dernier héritier de cette tradition farcesque bordelaise dont le boulanger est la figure emblématique. Malheureusement, hormis cette tradition locale dont les derners porteurs sont décédés, ou très diminués de nos jours, aucun document ne nous a permis d'étayer ces faits. Le souvenir de Jean Vigé est tout ce qui semble être resté de lui à St-André-de-Cubzac, l'entraînant irréparablement dans l'oubli à la mort des dernières personnes ayant gardé la mémoire de son existence. De la production du *Peysan* dans la presse locale nous restent 91 articles en alexandrins faisant alterner, comme Verdié en avait l'habitude, de l'occitan avec du français à la gasconne. Toutefois, Vigé n'en est probablement pas à son coup d'essai. En 1868, paraît chez Gounouilhou à Bordeaux le premier *Armanac* de Théodore Blanc, dans lequel est insérée une poésie gasconne inspirée de Verdié, *Mayoun la Bouqueteyre.* Pierre-Louis Berthaud attribue ce texte à Jean Vigé, alors âgé de vingt-six ans[538]. Force est de constater que nulle part le nom de Vigé n'est mentionné dans l'opuscule. Si toutefois l'on accorde quelque crédit à l'affirmation de Berthaud, il est remarquable de constater que la langue employée dans *Mayoun* – par ailleurs pastiche assez servile d'une pièce de Verdié, *Antony lou dansaney*, elle-même pastichée par Blanc sous le titre *Cop d'uil sus un bal masquat* – est purement bordelaise. Aucune trace des particularismes du sous-dialecte gascon de la Haute-Gironde, immédiatement reconnaissable pourtant. Le gascon que Vigé emploie plus de quarante ans plus tard dans les colonnes du *Cubzaguais* porte en revanche très nettement les traits phonétiques et lexicaux du gascon local, axe sur lequel s'articule d'ailleurs – au début du moins – le jeu de la rivalité entre les deux chroniqueurs.

Le *Gascoun*, pour sa part, est bien moins aisé à identifier. Guy Latry[539] propose cependant de reconnaître en lui le bibliophile et industriel local André Goujas (1883-1950). Propriétaire d'une scierie à St-Antoine, petit village limitrophe de St-André, célèbre pour son impressionnante bibliothèque en partie vendue à sa mort[540], maire de St-Antoine, Goujas est une figure locale. Une tradition locale – dont nous avons pu recueillir des bribes sur le terrain – fait de lui un des membres, avec le poète-vigneron Joseph Allain et Leon Veuille, d'Aubie-et-Espessas, d'une informelle académie gasconne du Cubzaguais, dont le souvenir demeure encore chez quelques personnes très âgées. Connu par ailleurs sous le pseudonyme de Janti Brédassier, il semble avoir été connu aussi pour ses chroniques humoristiques en « gabay », sous-dialecte saintongeais présent dans le nord de la Gironde, parus dans le *Cubzaguais* à une époque ultérieure à celle qui nous occupe. Nous avons aussi un poème signé de lui (le seul texte occitan effectivement signé de lui), *Moun péïs*, hommage au Cubzaguais et à la Gironde, dont la langue et la graphie présentent en effet des similitudes avec les articles du *Gascoun.* Certains indices semés dans les contributions du *Gascoun* peuvent effectivement confirmer l'hypothèse Goujas. Ainsi dans le n° 101 (5 avril 1909), il fait une allusion à la différence d'âge qui le sépare du *Paysan* :

> *Braiment, faou que recouneuilchi que ne seil pas unn rimurt excellint et unn counturt agréable coume het, l'eil beleou pas soun atieu, et co n'ez pas un reilsoun peur m'habima.*

[538] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op.cit.*, p. 75. Berthaud attribue à Vigé un autre texte de 1910, pour l'heure non-localisé : *À la fanfare.*

[539] Communication au séminaire du CECAES, Univ. Bordeaux 3, 12 mai 2010.

[540] Catalogue Bibliothèque de M. André Goujas, vente du 22 au 25 juin 1953, et du 7 au 12 décembre 1953, Hôtel des Ventes, Bordeaux, ed. Mounastre-Picamilh, 1953.

[Vraiment, il faut que je reconnaisse que je ne suis pas un rimeur excellent et un conteur agréable comme lui, je n'ai peut-être pas son âge, et ce n'est pas une raison pour m'abîmer.]

En effet, Goujas n'était alors âgé que de vingt-six ans, quand Vigé, déjà proche de sa fin, en affichait soixante-sept (il décéda à soixante-treize ans). L'habitude de Goujas de s'exprimer en dialecte saintongeais – effectivement attestée – pourrait également sous-tendre une allusion qui est faite dans le même numéro par le chroniqueur à ses supposées compétences dans ce dialecte :

Pretint que couneuilchi lou Sintongeais et aoutres parolis ; sereil quasimint trop fort peur la campagne !

[Il prétend que je connais le saintongeais et autres parlers ; je serais quasiment trop fort pour la campagne !]

Ce serait donc Vigé lui-même qui aurait démasqué le jeune Goujas...

Rédigés dans une graphie très personnelle, les dix-sept articles portant cette signature (plus de cinq fois moins que ceux de Vigé) présentent un gascon cubzaguais très typé. Avec *Lou Gascoun*, on ressent que c'est la langue rurale du pays qui est employée : celle que l'on pouvait entendre alors tous les jours à St-André ou à St-Antoine. La langue s'y affiche avec toutes les caractéristiques et les particularismes d'un occitan transdialectal, d'un sous-dialecte du gascon aux traits fort particuliers et immédiatement identifiables. Nous y trouvons ainsi la réalisation [u] du groupe /aw/, normalement diphtongué, ainsi que la réalisation palatale du groupe issu de la désinence latine *–aticum,* ou latine tardive *–agium* (qui donne *–age* en français) suivant les cas en [c], en [ɟ] voire en [kʲ] : *vilatge* > [biˈlacə] ou [biˈlaɟə], ainsi qu'une tendance à prononcer les /e/ [ə], ce qui donne au gascon cubzaguais une coloration proche des parlers « noirs » ouest-gascons. D'abord en prose, avant de s'essayer à son tour aux alexandrins, *Lou Gascoun* tire même une évidente fierté de l'authenticité du gascon qu'il emploie.

Est-ce un calcul de la part de Boehlinger, directeur du *Cubzaguais*, de créer de toutes pièces une pseudo-rivalité entre deux Gascons fanfarons ? Le but recherché était–il de "vendre" ce *Coin gascon* en le mettant en scène, avec l'idée d'améliorer les ventes du journal lui-même ? Rien n'est à même d'en fournir la preuve. L'examen attentif de différents numéros du journal, dont une collection complète est conservée à la médiathèque municipale de St-André-de-Cubzac, montre que Boehlinger avait pour habitude de fonctionner ainsi. Dans le *Cubzaguais*, personne ou presque ne signait d'articles de son nom véritable. L'éditorial, par exemple, était souvent signé « Fantasio », pseudonyme sous lequel on serait tenté de reconnaître Boehlinger lui-même. Certes la pratique n'est pas rare dans la presse de la III^{e} République, mais plutôt dans une certaine presse satirique et polémiste. Toutefois on voit mal, dans cet exercice de style très convenu, très encadré, où spontanéité et rusticité ne sont en réalité qu'artifices théâtraux, comment une véritable querelle entre deux plumitifs gasconnants pourrait avoir pris pour cadre les colonnes du très sérieux et raisonnable *Cubzaguais* sans l'aval de celui-ci ! Boehlinger semble afficher un goût pour la création de "personnages écrivants". D'autres chroniques existent dans le journal, assurées par des collaborateurs écrivant sous les pseudonymes de personnages récurrents. L'on citera ainsi le *Bonhomme Critique*, sorte de grincheux dont le rôle est d'épingler les contradictions et les dissimulations des autres chroniqueurs. On perçoit ici un moyen de mettre de la vie dans les colonnes du *Cubzaguais.*

Le ton est donné d'emblée par Vigé, dès le n° 96 qui paraît le 20 janvier 1909 : le *Paysan* y rend sa première copie. Et le sujet de cette chronique inaugurative est… l'article du

Gascoun paru en ces mêmes colonnes deux semaines plus tôt. Vigé a vu dans cette contribution un article *én patois que pas maou se pronounce* (un article en patois qui ne se prononce pas mal), mais auquel il fait néanmoins un reproche qui s'avèrera lourd de conséquences dans les relations des deux chroniqueurs : *la prononciatioun n'én béni pas aou but* (la prononciation, je n'en viens pas à bout). Autrement dit, Vigé butte sur les conventions graphiques très personnelles choisies par son confrère. Peut-être même le reproche va-t-il Au-delà, et met-il carrément en cause les sonorités assez caractéristiques du gascon cubzaguais, que *Lou Gascoun* met un point d'honneur à transcrire avec fidélité, tandis que Vigé semble – nous y reviendrons – opter pour un parler « girondin » plus conventionnel, quoique cubzaguais. Vigé n'en reste pas là. Sa contribution suivante – sa première véritable, celle du 20 janvier ressemblant davantage à une présentation – date du 5 février 1909, dans le n° 97. Le *Paysan* s'y illustre dores et déjà dans le style qui sera le sien jusqu'à la fin de sa carrière de plumitif : alexandrins, alternance d'un occitan assez patoisant avec du français macaronique, mêlé de gasconismes à la façon de Verdié, ton bourru et faussement naïf. Le 24 janvier 1909 le maire de Cubzac-les-Ponts, conseiller général du canton de St-André et propriétaire du château Terrefort, Jean Quancard, reçoit la Croix d'Honneur *debat la halle* à Saint-André. Les Quancard sont une famille illustre du Bordelais et du Cubzaguais. Vigé y joue le rôle d'une sorte d'envoyé spécial rustique et bavard, qui, avec le propos de raconter la cérémonie (qui met en scène *sénaturs, députat, préfét, géns de buréout*, ainsi que la fanfare municipale), passe l'essentiel de l'article à raconter… son arrivée, ses déboires, les gens qui le rembarrent pour ses manières, de telle sorte que, en dehors du fait qu'elle ait rassemblé *dos moussus de Bourdéous* autour de Quancard, on ne sait finalement presque rien du déroulement de la cérémonie elle-même. Vigé parle de lui, d'abord. Il se met en scène, se montre jouant des coudes dans la foule, se plaint qu'on l'*escrabouille*, glose et raisonne en vers sur tous ces « vourgeois pétris d'un grand talent / Qui onts tous l'havitude a ces veaux compliments ». Le sujet de sa chronique ? Peu importe ! On comprend tout de suite que Vigé n'est pas là pour ça : les comptes rendus de cérémonies locales ont pour elles les plumes de localiers de la rédaction. Vigé, c'est du vif, du burlesque, du théâtral qu'on lui demande. Et il s'exécute, en « patois » toujours. Certes, le fait de rendre compte de façon directe, même sans s'engager beaucoup, de la distinction accordée à ce pilier du comité républicain du canton de Saint-André, proche du député Cazeaux-Cazalet et de la *Petite Gironde*, proche de la municipalité Charron (Charron lui-même étant un membre notoire du même comité) est un signe de proximité politique entre le *Cubzaguais* et les républicains modérés. Mais là n'est pas le plus révélateur de la nouvelle « dynamique » gasconne au sein des colonnes du *Cubzaguais*. Car *Lou Paysan* n'oublie pas d'égratigner au passage son confrère *Lou Gascoun* : *ne trobi rés d'escriout aci de moun compère* (je ne trouve rien ici d'écrit de mon compère), assène-t-il dès le deuxième vers, avant de supposer que ledit compère *a béléout la manie / Quanent tout aous prés dét per qué loung lou sutplie* (il a peut-être la manie / Que tous aillent auprès de lui pour longuement le supplier). Comprenez que le *Gascoun* brille par son absence en cette circonstance. La remarque prend d'autant plus de saveur que l'auteur supposé de la fameuse chronique rivale, André Goujas, est un proche parent de Quancard : sa mère même, Jeanne Quancard, n'est-elle pas issue de cette famille du village de Saint-Antoine, mitoyen de St-André ? Et peut-être l'arrogant attend-il qu'on aille le supplier pour qu'il daigne écrire ? Vigé donne le ton et engage la passe d'arme qui donnera tout son sel à sa contribution croisée avec celle de son comparse durant les semaines à venir. Le chassé-croisé se poursuit sur fond de rodomontades. Le ton monte, les deux chroniqueurs se toisent et se menacent par presse interposée.

L'aspect sociolinguistique comme déjà évoqué est intéressant : s'il s'agit bien de Goujas, il y a à ce stade un monde entre ce jeune plumitif qui pense écrire dans un patois local sans règles et le savant bibliophile passionné d'occitan qu'il deviendra à la fin de sa vie. Cette diatribe répond au texte goguenard de Vigé, mais celui-ci ne baisse pas si aisément pavillon. Sa réponse n'est pas parvenue jusqu'à nous, sans doute a-t-elle emprunté d'autres canaux que ceux de la presse, car dans le n° 98-99 (20 février-5 mars), le *Gascoun* s'adoucit et même fait machine arrière :

> *N'habebi pas l'intentioun de causa de cot uncore, ré qu'abecque moun coumpère lou peysant. Et ma lestre hère preste lorsquey récebut communicatioun des reproches que m'hèrent destinat. Ey trop de plési a luji lou tienre Verdier dé moun compatriote, peur ayé sountia, sulémint, à lou maoutraita. Lou recouneychi trop peur hun supériur din lou tienre, peur lou qualifia d'euscribailloun. Co n'hère pas destinat ou peysant, mez à diuz pekins que ne podeunt pas euscrioure, mais que tapeunt malgré co. Euspéri que sereil excusat peur moun coumpère et que la questioun estz bidade. Sulement, fadra bien que nous nous intendiun. Ne troubi pas du tout que lou patouas de Verdier ez lou d'aqui. Beyen ! habez-bous eunteundut lez besins, bos amis, parla de la sorte ? Nous et bous-même malgré que bous eymat quelle façoun rigollode de s'euxprima, bous ne debetz pas bous eun seurbi soubin.*
>
> [Je n'avais pas l'intention de causer de cela encore, rien qu'avec mon compère le paysan. Et ma lettre était prête lorsque j'ai reçu communication des reproches qui m'étaient destinés. J'ai trop de plaisir à lire le genre Verdié de mon compatriote pour avoir songé, seulement, à le maltraiter. Je le reconnais trop pour un supérieur dans le genre, pour le qualifier d'écrivaillon. Ce n'était pas destiné au paysan, mais à deux pékins qui ne peuvent pas écrire, mais qui tapent malgré ça. J'espère que je serai excusé par mon compère et que la question est vidée. Seulement il faudra bien que nous nous entendions. Je ne trouve pas du tout que le patois de Verdié est celui d'ici. Voyons ! Avez-vous entendu les voisins, vos amis, parler de la sorte ? Nous et vous-même, bien que vous aimez cette façon rigolote de s'exprimer, vous ne devez pas vous en servir souvent.]

Le *Gascoun* n'en démord pas pour ce qui est de la variante d'occitan employée, même s'il retrograde sur une injure qui semblait pourtant bien destinée à Vigé, le rigolard Vigé qui ne se prive pas de lui rendre la pareille. Dans la remarque sur la pertinence sociale de la variante d'occitan employée – y compris quand il s'agit comme c'est ici le cas de deux variantes extrêmement proches – il est possible de trouver la trace de la même réflexion qui avait mené Hector Ducamp vingt ans plus tôt à user dans sa *Petite Chronique* d'un occitan strictement local, oral y compris dans les choix rythmiques et syntaxiques.

Vigé lui répond de façon clairement goguenarde dans le n° 100, le 20 mars : son adversaire se moque de lui, il ne croit pas un mot de cette histoire de deux autres auteurs. Pour lui, le *Gascoun* se rétracte, il n'assume pas son attaque. Le cafetier rit ouvertement de cette reculade, sans chercher à dissimuler sa joie de rester maître du champ de bataille. Dans le même numéro, l'autre chroniqueur, pour qui l'incident semble clos ainsi qu'il le dit lui-même, parle d'un fait-divers. Il s'agit un incendie qui s'est déclaré dans une boutique de Saint-André, avec l'intervention burlesque des pompiers du lieu aux prises avec la pompe à incendie et avec les gendarmes. Le chroniqueur achève en se fendant même d'une main tendue vers son compère :

> *Si abébi trouba, alla, moun coumpère Lou Peysant, nous aourins serra la man debant que tiet, et seriins debinguts amis.*
>
> [Si j'avais trouvé, là-bas, mon compère Le Paysan, nous nous serions serré la main devant ce jet, et nous serions devenus amis.]

Dans le n° 101 (5 avril), c'est Vigé qui relance les hostilités : mécontent de devoir payer *quats sos* (quatre sous) pour acheter le journal, il a en outre le déplaisir d'y rencontrer les inepties de son concurrent direct, dont il raille la chronique de la semaine précédente :

A préférat aci… trobi la caouse dure !
De poumpes et poumpiers nous nargua l'abanture
Que se dit aougé bis per un certain effet,
Un farsurt dirigea maout à prépaout soun get.
Qu'aouret esta countént, se dissut de me beyre...
De me touca de mans… ne boudriés pas lou creyre ?
Eh vien ça c'est trop fort ! car s'il ne m'a pas bu,
C'est qu'il abait je crois de la…lagagne aux yus.

[Il a préféré ici... je trouve la chose dure !
De pompes et pompiers nous narrer l'aventure
Qu'il dit avoir vu par un certain effet
Un farceur diriger mal à propos son jet.
Qu'il aurait été content, dit-il, de me voir...
De me serrer la main... vous ne voudriez pas le croire ?
Et bien ça c'est trop fort ! car s'il ne m'a pas vu
C'est qu'il avait je crois de la... châssie aux yeux.]

Mais le *Gascoun* le prend mal. Très mal. Le 5 avril, dans le n° 101, sa réponse se fait provocante, presque menaçante. Une âpreté que l'emploi de l'occitan ne parvient pas à adoucir :

Moun biey peysant, coil euncore à tu que m'adressi aneuilt, car si téneuz tint qu'aco a me ceurqua deuz piouzes, me manquera pas de me trouba. Ne sabi pas peurqué que diable d'homme ne bot pas me creyre, courre disi et redisi que lou noum d'euscribailloun ne li hère pas attribuat. Me simble peurtint que pourrait ou creilre ! Mais nou, et de que fait, s'amuse à me nargua, à me piqua, mais me trouberat à force de me ceurqua.

[Mon vieux paysan, c'est encore à toi que je m'adresse aujourd'hui, car si tu tiens tant que ça à me chercher des puces, tu ne manqueras pas de me trouver. Je ne sais pas pourquoi ce diable d'homme ne veut pas me croire, quand je dis et redis que le nom d'écrivaillon ne lui était pas attribué. Il me semble pourtant qu'il pourrait le croire ! Mais non, et de ce fait, il s'amuse à me narguer, à me piquer, mais il me trouvera à force de me chercher.]

Mais il en faut plus pour démonter un Vigé qui ne rechigne pas à la polémique. Dès le n° 102, le 20 avril, le paysan du Champ de Foire en remet une couche :

Que lou diable l'emporte, abèque sos amis !
Mais que nous donne dounc ce que nous at promis.
Que bént co nous nargua, et peuyt parla de pyouse,
Que se los sorte dounc si sount déns sa camise.
Co ne me gueyte pas tampis si cot li prut
Per ana l'in cerca à co n'ès pas moun but ;
Neyt setre poing émbie d'attrapa la gratelle
Et peuyt de m'a piqua coumme de los plus belle.

[Que le diable l'emporte, avec ses amis !
Mais qu'il nous donne donc ce qu'il nous a promis.
Que vient-il nous narguer, et puis parler de puce,
Qu'il se les sorte donc si elles sont dans sa chemise.
Ça ne me regarde pas tant pis si ça le démange
Pour aller lui en chercher, ce n'est pas là mon but ;

Je n'ai sacrément pas envie d'attraper la gale
Et puis de me faire piquer comme des plus belles.]

La réponse ne tarde pas, et pour une fois le *Gascoun* se fend d'un texte en vers :

Tu seuz un grinchus, moun praoube paysan
et dirint que toutiourt, téneuz lou maou ou dent.
Assaillerey aneuilt de rima la reusplique
que lou gascoun dédie à ta belle supplique.

[Tu es un grincheux, mon pauvre paysan
Et on dirait que toujours, tu as mal aux dents.
J'essaierai aujourd'hui de rimer la réplique
Que le Gascon dédie à ta belle supplique.]

Le chroniqueur se moque gentiment de Vigé, de sa petite taille :

Moun peysan déou esta d'aquès que se lamentent
d'aougé pas maou béscut et meil que s'en repentent.
Coil ma foil lou malhurt, mais ne pot pas reusta
ce qu'hère à bingt ans. Faou éstre ou n'eusta pas
At beleou courte taille, mais tabé l'uce boun
l'allure modérade et de l'esprit à found ;

[Mon paysan doit être de ceux-ci qui se lamentent
d'avoir pas mal vécu et en plus qui s'en repentent.
C'est ma foi le malheur, mais on ne peut pas rester
ce qu'on était à vingt ans. Il faut être ou n'être pas
Il a peut-être courte taille, mais aussi le sourcil bon
l'allure modérée et de l'esprit à vif ;]

mais aussi sa pingrerie supposée... Le ton général est plus badin que méchant, et l'on ressent que tout cela est bien un jeu, un jeu littéraire que l'on pourrait presque – en mettant de côté l'aspect tout campagnard du duo – comparer à une forme empirique de *tenson*, la joute oratoire qui est un des genres emblématiques de la poésie du *trobar* médiéval. Si la notion même en avait été présente à l'esprit des deux protagonistes – ce qui est difficile à imaginer – on aurait quasiment pu évoquer ici une parodie de *tenson.*

Le jeu se poursuit : les deux chroniqueurs, chacun dans son style, continuent d'écrire côte à côte dans les colonnes du *Cubzaguais.* Mais petit à petit, ils finissent par se parer chacun des attributs d'un caractère propre. Vigé, rigolard et manifestement peu atteint par la critique, poursuit ses habituelles revues du bourg, des commerçants, des personnes et des lieux tandis que le *Gascoun*, piquant et susceptible, l'asticote régulièrement tout en cherchant lui aussi – dans un style qui se cherche également – à s'approcher de la bonhomie du genre Verdié de son concurrent. Ainsi le 5 mai (n° 103), Vigé entame une série du genre dans lequel il semble s'être antérieurement illustré, une « revue » communale, sorte de promenade goguenarde dans les rues du bourg, dont chaque détail, chaque devanture, chaque bâtiment est détaillé, expliqué, parfois encensé, parfois descendu en flèche, mais toujours avec le sourire, toujours dans ce mélange bouffon de gascon et de francitan qui donne toute son identité au style de Vigé, à cette époque du moins. Dans le numéro suivant (104, 20 mai), le piquant *Gascoun* attaque une nouvelle fois le Paysan sur cette histoire de *ceurca deuz piouzes* (chercher des puces), attisant à nouveau provocations et tensions :

Peur ma foil y rebint et debi la reuspounse

a soun escrit malin ! que lou diable l'umfounce
si jamais eil credut lou plus petit instant
que ne sereil dounc pas coumpris peur lou peysant
[...]
Qui li parle de piouses ! Et surtout les cerqua
chez tiou moun praoube amit co n'y assaille dounc pas
outint badrait vraimint assailla de trouba
Une agueille dins un pailley. Co serait abusa !
[...]
Coil un malin gouillat que brabe amit Peysant !
Ne coumprend que si bot ce quey dit eun parlant !

[Par ma foi il y revient et je dois la réponse
à son écrit malin ! que le diable l'enfonce
si jamais j'ai cru le plus petit instant
que je ne serais donc pas compris par le paysan
[...]
Qui lui parle de puces ! et surtout de les chercher
chez moi mon pauvre ami, ne t'y essaie donc pas
il vaudrait autant vraiment essayer de trouver
une aiguille dans une botte de paille. Ce serait abuser !
[...]
C'est un garçon malin, ce brave ami Paysan !
Il ne comprend que s'il veut ce que j'ai dit en parlant !]

Vigé ne répond pas. Le *Gascoun* reste à la suite de cette sortie quelques semaines sans se manifester. Vigé triomphe. Il pérore, s'excuse, proteste contre les erreurs de typographie qui dénotent une absence de relecture (*Mes abis que diouriéns étsamina la lettre / De luji, reluji, abant de la transmettre* (Il m'est avis qu'ils devraient examiner la lettre / De lire, relire, avant de la transmettre), interpelle le lecteur... Jusqu'au n° 107 (5 juillet) qui voit le retour d'un chroniqueur gascon plus batailleur et querelleur que jamais :

Apréz un loung repos, pris dehort dou serbice,
aneuilt seyt disposat à d'intra din la lice,
et me pagua, aci, un instint de plaisince,
et nargua, et blagua, sin la mouindre décince
lou bet gouillat traput doun la rime eysade
éz cotade deus tiens qu'eymeunt la rigolade !

[Après un long repos, pris en dehors du service,
aujourd'hui je suis disposé à entrer dans la lice,
et me payer, ici, un instant de plaisance,
et narguer, et blaguer, sans la moindre décence
le beau garçon trapu dont la rime aisée
est cotée des gens qui aiment la rigolade !]

L'homme commence par attaquer Vigé de front sur ses dernières chroniques, sur son pinaillage quand il critique la typographie (pourtant réellement discutable en ce qui concerne l'occitan) du journal. Il le provoque, cherche le défi et l'affrontement. Puis il bascule sur une autre ligne. Le propos est osé : celui qui s'exprime désormais en vers accuse Vigé d'être amoureux (*boudret se marida que semillant tiune homme / et cerque a dézcoubri une tiune peursonne,* il voudrait se marier ce sémillant jeune homme / et il cherche à découvrir une jeune personne). Mais Vigé, cette fois, ne réplique même pas, trop occupé à décrire l'*assemblade,* la fête annuelle du village de Saint-Antoine, bourg d'où est originaire du reste

André Goujas. En désarmorçant ainsi l'agressivité de son rival, Vigé va bientôt réduire leur duo à néant. Le 20 juillet, dans le n° 108, le *Gascoun* s'attaque non pas à Vigé (qu'il égratigne cependant, l'appelant *bet gouyat*, beau garçon) mais à des grincheux, des critiques qui trouvent à redire sur tout ce qu'on écrit sans être capables d'en faire autant, une des constantes chez cet être aisément irritable. Il essaie de jouer cette fois la carte de la complicité avec Vigé :

> *Lés couneyches, Peysant ? Coil les que nous critiquent,*
> *sén pousqué n'én a tant ! Pér tiou coil dés bourriques.*
>
> [Tu les reconnais, Paysan ? Ce sont ceux qui nous critiquent,
> Sans pouvoir en faire autant ! Pour moi ce sont des bourriques.]

Toujours pas de réponse : Vigé méprise attaques et mains tendues... Cette mise en scène se poursuit pendant plus de sept mois. Brusquement, *Lou Gascoun* disparaît des colonnes du *Cubzaguais* après un dernier article, paru le 5 septembre 1909 dans le n° 111 sous le titre *Visioun !* (annexe 6, doc. 4) dans lequel il explique simplement avoir vu passer Vigé sur son âne *un tiourt qu'hasèbe neuyt* (un jour qu'il faisait nuit) et deviser avec quelques passants... C'est le début d'un long silence : le duo des Gascons est rompu, Vigé occupe désormais seul le devant de la scène. Pas tout à faitseul cependant... Le 5 avril 1910, dans le n° 124, un nouveau chroniqueur fait son apparition dans les colonnes du *Cubzaguais* : un pseudo-lecteur, toujours, caché derrière un pseudonyme, et qui écrit en... gabay. Ce parler d'oïl à fort substrat occitan est une sous-variante du dialecte poitevin-saintongeais, dont le domaine descend jusque dans le Blayais, y compris sur des territoires dont tout laisse à penser qu'ils ont appartenu un temps au domaine occitan. Même si le pays cubzaguais *stricto sensu* est presque entièrement en domaine occitan, les Gabays (ou Gavaches) sont de proches voisins, à la fois tout proches et radicalement différents des Gascons par leur accent, leurs coutumes, leur mentalité. Les deux communautés cohabitent sur ces franges de l'Occitanie tout en cultivant réciproquement une certaine méfiance, parfois non dénuée de xénophobie, surtout de la part des Gascons locaux qui considèrent (aujourd'hui encore) ces « étrangers » comme des sous-développés. Notre chroniqueur gabay semble vouloir prendre le relai du *Gascoun* : son propos est de prendre à parti le *Paysan*, de le défier, allant jusqu'à signer *In Gabail (qui vaut bien les Gascons)*, s'attirant un torrent de sarcasmes bouffons de la part d'un Vigé très à l'aise dans ce genre de joutes oratoires. Mais le personnage n'a pas la présence systématique du *Gascoun.* Il ne fait que quelques apparitions sporadiques avant de passer à la trappe suite à une dernière apparition dans le n° 172 (20 avril 1912), curieusement sous le nom de Coin Gascon. Notons que le 20 juillet 1910, dans le numéro 130, c'est *Un Chérentais* qui signe la chronique.

Ces personnages ne plaisent-ils pas aux lecteurs d'un canton alors essentiellement occitanophone (même si le *Cubzaguais* inclut le Blayais dans son aire de diffusion) ? Ne se reconnaissent-ils pas en eux ? Toujours est-il que peu de temps après, au terme de plus de trois ans d'absence, le *Gascoun* réapparaît : le 20 octobre 1912, il signe l'article *Posteritat* dans le n° 184. Le rival du *Peysan* est de retour, pour ne plus repartir. Mais cette nouvelle étape de la collaboration entre les deux chroniqueurs est sur un autre mode que celle de 1909 : le *Gascoun* n'intervient plus que de façon très ponctuelle. Il n'y a plus de dialogue, de face-à-face, plus l'ombre de ce qui pourrait rappeler de près ou de loin une burlesque *tenson* cubzaguaise. Le *Gascoun* signe d'ailleurs là son unique contribution pour l'année 1912. Il y encense Vigé qui vient de recevoir sa médaille d'ancien combattant de la guerre de 1870. En 1913, l'homme intervient le 20 février dans le n° 192 pour souhaiter un bon rétablissement au

Peysan grippé, puis le 5 décembre dans le n° 211, sur un thème sur lequel il y aura matière à revenir : la campagne pour les législatives de 1914. Le même chroniqueur revient à quatre reprises en 1914, sur le thème encore des élections (municipales partielles à Saint-André, puis législatives), tandis que Vigé s'efface. Le dernier texte du Paysan date du 15 juillet 1914 (n° 225-226) et c'est aussi le dernier texte occitan du *Cubzaguais* – de cette série-là en tous cas – à nous être parvenu. Il s'agit d'un hommage au sculpteur Raoul Larche.

Entre-temps, d'autres chroniqueurs « masqués » ont tenté de reformer le duo de choc : *Le Bêcheur du Port-de-Plagne*, sorte de râleur francophone, qui n'épargne personne avec ses « Coups de bêche », billets d'humeur caustiques. Ce grognon, qui n'hésite pas parfois à conseiller à un des poètes (et ils sont nombreux) qui écrivent dans le *Cubzaguais* de garder pour lui ses « vers exécrables », de rimer, de rêver à des vers (« mais par pitié, ne les imprimez plus... ») est un peu le poil à gratter local. Et par bonheur, il aime bien Vigé, à qui il adresse à l'occasion de chaleureuses félicitations, lui parlant même occasionnellement en occitan. Le Port de Plagne est situé au sud-est de Saint-André, sur la Dordogne. Il s'agit d'un port de pêche à l'esturgeon, une des activités emblématiques du tout proche estuaire de la Gironde (même si Saint-André, comme sa voisine Bourg, se trouve bien sur la Dordogne).

Le Bêcheur, souvent méchant, illustre aussi par sa seule présence une des originalités réelles du *Cubzaguais* qui rejoint le face-à-face des deux Gascons précités : celle d'imprimer dans ses colonnes de véritables agressions d'un chroniqueur contre un autre, sans que l'on puisse savoir vraiment s'il s'agit là d'un jeu, d'une mise en scène, ou d'une véritable volonté d'imprimer sans tabou les propos des uns et des autres... Voilà qui éclaire d'un jour nouveau le face-à-face des deux chroniqueurs occitans, et permet de se demander si, finalement, les menaces adressées à Vigé par le *Gascoun* étaient feintes ou réelles... Deux articles gascons paraissent également, sans être signés ni du *Peysan*, ni du *Gascoun* : le 20 mars 1910 (n° 122-123), un court texte en gascon signé Barreyre, le chroniqueur apicole du journal, et se présentant comme une question posée au *Peysan* (question d'apiculture, à laquelle Vigé répond du reste de bonne grâce) et le 20 mars 1911, un article gascon dans le n° 146, destiné au « Peysant » et signé Pierrette. Ce petit texte, qui commence en réalité en occitan et s'achève en français, est destiné à prendre des nouvelles de la santé du *Peysan* (*Moun praoue Peysant, bous bela dounc malaou ?* Mon pauvre Paysan, vous voilà donc malade ?). De fait, les attestations de problèmes de santé de Vigé émaillent de plus en plus les chroniques gasconnes du *Cubzaguais.*

2 Politique et société : le XX^{e} siècle en marche vu d'un canton girondin

Le *Cubzaguais* est un journal qui ne laisse pas si facilement deviner ses engagements politiques. Ancré dans une droite chrétienne modérée, ce paisible organe de presse éminemment provincial et rural n'a manifestement pas vocation à sacrifier à l'agressivité coutumière à beaucoup de ses semblables de la III^{e} République.

Pourtant, son propriétaire, l'imprimeur-libraire Boehlinger, n'est pas vraiment apolitique. Ce personnage discret a même pris une part importante dans la vie publique de la petite commune de Haute-Gironde, exactement à l'époque étudiée. St-André-de-Cubzac a connu une période agitée sur le plan politique dans les premières années du XX^{e} siècle.

Sur fond d'émergence d'une nouvelle force de gauche, unifiée du moins institutionnellement, le paysage politique de St-André-de-Cubzac et fortement bouleversé durant ces années 1910. Dirigée depuis 1906 par Adrien Marquet, la toute jeune SFIO s'impose, sur fond de luttes sociales intenses, comme une force politique de premier plan en

région bordelaise. Même si St-André n'a aucun conseiller municipal SFIO durant notre période, cette montée de la gauche dans le paysage politique girondin se ressent de façon collatérale.

Pour ce qui concerne Saint-André à l'époque ici traitée, la chose est simple : il n'y a pas de gauche véritable. Le paysage politique local se résume à la lutte entre deux forces politiques modérées. L'Union Républicaine est une force de centre-gauche proche du radicalisme, alors portée à la chambre par le futur président Raymond Poincaré. Face à elle se tient le groupe politique qui domine et gouverne Saint-André depuis des décennies, l'Alliance Républicaine Démocratique, dont les membres s'appellent eux-mêmes « républicains de gauche », appellation trompeuse pour une force qui, initialement positionnée au centre-gauche en effet, a glissé vers le centre-droit où elle se trouve à cette époque. C'est le parti du maire, le Dr Charron, et de la majorité de son conseil. Il est représenté à la Chambre, entre autres, par le député-maire de Cadillac Georges Cazeaux-Cazalet (1861-1911), qui siège jusqu'en 1910 aux côtés de personnalités d'envergure nationale aussi prestigieuses qu'Émile Loubet, Raymond Poincaré, Armand Fallières ou Louis Barthou. L'ARD est cette époque dans une stratégie de soutien à la Fédération des Gauches, la coalition d'Aristide Briand (comme elle avait soutenu Waldeck-Rousseau dix ans plus tôt), lequel cherche à unir les forces de gauche et du centre-gauche. L'ARD est également représentée au Conseil général de la Gironde par Quancard, le parent d'André Goujas, et au Conseil d'arrondissement par Bardeau.

Une note du 1 juillet 1908 émanant des services du Conseil général, suite à l'élection municipale du 17 mai 1908 à Saint-André-de-Cubzac nous informe que la municipalité se compose alors de sept « républicains de gauche » et de seize « progressistes », comprendre sept membre de l'UR et seize de l'ARD, et nous dit ceci :

> Chef-lieu d'un canton essentiellement modéré. A la liste du conseil sortant progressiste une liste de gauche avait été opposée. 4 rusés candidats ont été élus aux 2 tours de scrutin. La situation reste la même au point de vue politique et au point de vue local.[541]

La grande difficulté de l'analyse des sources politiques de cette époque, où le clivage droite-gauche affirmé à la Chambre est finalement encore récent, est de s'y retrouver dans les appellations que se donnent eux-mêmes et entre eux les différents partis. Ainsi, si le terme « républicains de gauche » désigne souvent l'ARD, ici, les membres de la majorité, membres de l'ARD, s'appellent eux-mêmes « républicains progressistes », et ils s'opposent aux « républicains radicaux » qui sont les membres de l'UR, plus à gauche donc... Il y a de quoi s'y perdre quand on lit la liste du conseil élu le 19 mai 1908, et donc en fonction au début des chroniques du *Cubzaguais*. Il est surtout composé de propriétaires, négociants, courtiers en vin : Charron (RP), Montangon (RP), Dufour R. (RP), Alezais (Répu Radical), Moine (RR), Allain (RR), Arnaud (RR), Collardeau (RR), Jouanneau (RP), Bardeau (RP), Lafon (RP), Gombeau (RP), Boudin (RP), Quancard (RP), Audouin (RP), Donis (RP), Rance (RP), Dufour P. (RP), Besnard (RP), Besséde (RP), Eyraud (RP), Bertin (RR) et Lagrave (RR).

Cette équipe, tout l'art du *Cubzaguais* et plus particulièrement de Jean Vigé sera, sans à aucun moment avoir l'air de prendre parti pour un camp ou un autre, d'en défendre le bilan quand viendra l'occasion. Cette occasion, c'est l'élection municipale de mai 1912, au cœur de la période des chroniques occitanes du *Cubzaguais.*

De l'élection de Charron et de son équipe le 17 mai 1908 au scrutin du 12 mai 1912, sauf quelques modifications de personnels et d'adjoints, rien ne se passe. St-André est tenu par la même équipe de républicains de centre à centre-gauche modéré.

[541] Archives départementales de la Gironde, liasse 3 M 944.

Une autre note des services du Conseil général datée du 19 mai 1912 – postérieure à l'élection donc – nous dit ceci :

> A la liste républicaine ne comprenant que les conseillers sortants, avaient été opposées 3 autres séries de candidats qui, toutes, portaient – en tête – même celle de l'action libérale, les noms des membres de la municipalité et d'un certain nombre de conseillers. Le but de la manœuvre était d'introduire dans l'assemblée des éléments soit plus avancés, soit réactionnaires. Elle a échoué. La liste municipale a passé toute entière. L'attitude du conseil municipal a réuni, une fois de plus, l'adhésion de la majorité des électeurs. La même municipalité à repris sa place à la mairie. Elle administre la petite ville de St-André avec sagesse et prudence et avec le plus grand souci des intérêts de la population. Radicaux socialistes et radicaux : 7 ; Républicains de gauche : 16.

Il s'agit sans doute d'une erreur, car quatre conseillers radicaux font leur entrée au Conseil. Les chiffres indiqués sont ceux de 1908, pas de 1912. S'opposant aux idées de gauche des radicaux et radicaux-socialistes et des socialistes, mais aussi aux partis de droite, l'ARD peut cependant à l'occasion s'entendre et faire alliance avec les uns ou les autres. Porteuse d'idées progressistes de gauche, comme le réformisme et la défense des libertés individuelles, elle s'oppose cependant à toute idée de nationalisation ou de collectivisation, et prône l'ordre et la morale : en somme une troisième voie « ni réaction, ni révolution ». Le Dr Charron est l'archétype de l'élu ARD : médecin, maire d'une petite commune prospère dans une région aisée, il connaît au cours de la période qui nous intéresse le phénomène que l'on constate à l'échelle nationale, c'est-à-dire le glissement de sa formation politique d'une position de gauche modérée à une position de centre-droit, du fait du développement à St-André d'un groupe radical (légèrement) plus à gauche. Le mode de scrutin pour les élections municipales françaises en vigueur en 1908 et 1912 est le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage : plusieurs listes sont en présence, mais à la différence du scrutin proportionnel, les électeurs ne sont pas appelés à se prononcer pour une liste entière ou une autre, mais pour des candidats répartis sur ces listes. Ainsi, le principe du panachage peut être appliqué, permettant à des candidats issus de diverses listes d'être associés au conseil municipal. Il y a un nombre de sièges à pourvoir – vingt-trois pour le cas de Saint-André – que l'électeur connaît. Quand il vote, il répartit sur ces vingt-trois sièges les vingt-trois candidats de son choix, sans nécessairement tenir compte des listes. Ce n'est que par la loi du 29 juillet 1913 que sera faite interdiction à un candidat de se présenter sur plusieurs listes en même temps[542].

Boehlinger est sur les rangs des candidats, en cette année 1912. Indépendant, il se présente sous l'appellation de Défense Locale et Régionale. Il se dit dans sa profession de foi (imprimée dans son propre établissement) « républicain sincère » désireux du respect

> …de toutes les idées et libertés d'autrui : admirateur des belles choses du passé et confiant dans les promesses de l'avenir.

Sa candidature s'oppose aussi directement à celle du nommé Lurin, qu'il le cite pas, mais traite de « Normand », de brouillon et d'incapable, affirmant qu'il méprise les habitants du lieu qu'il prend pour des imbéciles. Il finit en disant

> …quelque soit la liste pour laquelle vous voterez remplacez un nom par celui de J. Boehlinger, Candidat de Défense Locale et Régionale.

[542] *Journal Officiel*, 30 juillet 1913.

Républicain régionaliste donc, sa candidature n'est pas en opposition avec les autres listes républicaines : il se présente comme une sorte de candidat surnuméraire, d'électron libre, destiné à prendre place sur n'importe quelle liste républicaine. Par contre il est intéressant de noter que de tous les tracts, c'est seulement le sien et celui de la liste des « sortants » qui ont été imprimés chez lui. Ses sympathies vont donc à l'ancienne équipe Charron, ce qui constitue un indice de plus au faisceau de présomptions voyant dans le *Cubzaguais* et dans son duo gascon un organe chargé de la propagande de l'équipe Charron. Le journal catholique conservateur *Le Nouvelliste* fait paraître le 30 avril un appel de l'employé de banque Paul Lurin dit « Pieds bouillis », appelant les « travailleurs » à s'opposer aux « radicaux bourgeois ou républicains de l'assiette au beurre » qui « vous ont menti ». Il affirme que « leur République, c'est la galette et les honneurs pour eux, le travail et la misère pour les autres » et que ces politiciens ont établi « leur luxe insolent » sur la misère du peuple. L'assiette au beurre, ou le fait de partager entre riches des plaisirs auquel le pauvre n'a pas accès. Le trait est politiquement signé bien sûr : *Le Nouvelliste* de Bordeaux est une succursale de l'organe de presse populiste catholique conservateur *Le Nouvelliste de Lyon*, fondé en 1872 par le juriste et entrepreneur lyonnais Joseph Rambaud (1849-1919), dont une section bordelaise (on en trouve aussi à Montpellier, Toulouse et Lille) est mise en place pour s'opposer à la *Petite Gironde* tout comme lui-même s'affronte dans la Cité des Gaules au progressiste *Progrès de Lyon* ; une autre de ses excroissances, *L'Express du Midi*, est le rival catholique toulousain de *La Dépêche*. Lurin semble être le « Normand » en question. Lui aussi se présent comme candidat indépendant. Ouvertement bonapartiste, attaché à la souveraineté nationale, l'homme affirme vouloir « rétablir l'équilibre entre les gros trop souvent protégés et les petits trop souvent négligés ». Il dit aussi mépriser les insultes, ce qui veut dire qu'il en a été l'objet. Il est certain que Boehlinger, dans son tract, ne le rate pas... Le maire Charron fait passer une lettre ouverte aux électeurs, imprimée chez Boehlinger d'ailleurs. Il y rappelle son bilan : les questions de la « construction de l'Hôtel des Postes (voir annexe 6, doc. 6), du tramway de Libourne et de l'installation de l'École Normale » et aussi d'avoir pu « réaliser de nombreuses améliorations dans les écoles communales, les bâtiments communaux et les chemins vicinaux et ruraux ». La question du bilan dans l'argumentaire électoral de l'équipe Charron est primordiale. Le travail entrepris par le médecin cubzaguais pour appliquer à sa commune la conception du progrès en usage de son temps – progrès technique exclusivement, et urbanistique – est sans doute le centre de son argumentation. Cet aspect des choses doit être impérativement présent à l'esprit quand l'on voit Vigé louer les travaux édilitaires de la municipalité et chanter la gloire des grands projets locaux tels que l'aérodrome ou le tramway. Charron dénonce et proteste contre « tout usage, fait malgré nous de notre nom, sur une liste ne portant pas plusieurs de nos collègues qui n'ont aucunement mérité cette exclusion ! ». Il exprime son désir de poursuivre « la tolérante et large politique d'union républicaine qui a été depuis plus de trente ans celle de la municipalité et a réussi à rallier autour du drapeau républicain la grande majorité des électeurs ». Vigé chante les mérites de ce nouvel hôtel des Postes le 5 avril 1910 dans le n° 124 :

Hé-bé !... lou bala dounc aquet hôtel de poste ;
Ne diras pas béléout que n'ès pas a soun poste ;
A cos ma foyt bien témps, d'émpeuy que n'ant parlat
Car a la fin de coumpte lou bala instalat.
De soun emplacemént, sie l'un, ou bien l'aoutre,
Chacun boulut l'aougé per se graycha los paoutes :
Caousait bien dos affas, mantes chabireménts
L'administratioun n'en it soulèbemént
Et que s'en occupa, qu'abance ou que recule

Ne lou bastit ala s'éns aoutre préambule
Et que béyent aci per pas se tracassa
Et que disut prestemént… Doucèmènt !... Halte-la ?

[Hé bien !... le voilà donc cet hôtel des postes ;
Vous ne direz peut-être pas de lui qu'il n'est pas à son poste ;
Il est ma foi bien temps, depuis qu'on en a parlé
Car en fin de compte le voilà installé.
(Pour ce qui est) de son emplacement, soit l'un, soit l'autre,
Chacun voulut l'avoir pour se graisser les pattes :
Il causa bien des affaires, maints chavirements
L'administration en fit un soulèvement
Et que s'en occuper *[sic]* qu'avance ou que recule
Le bâtit là sans autre préambule
Et que l'on voie ici pour ne pas se tracasser
Et qui dit prestement : Doucement !... halte là !]

Vigé est toujours aussi confus dans ses propos et fâché avec la syntaxe. Mais on croit comprendre globalement l'idée : la construction de ce nouvel édifice a soulevé des vagues, son emplacement a été discuté. Mais la municipalité a tenu bon et a imposé l'hôtel des Postes là où il était prévu. Encore une fois, sans en avoir l'air, c'est le bilan de l'administration Charron – sous-entendu contre les brouillons et les fauteurs de trouble issus des rangs des radicaux – qui est ici fêté. Les propos de Charron dans sa lettre ouverte rejoignent ceux de la note du 19 avril. Il y a au cours de cette élection à Saint-André des pratiques qui, pour n'être pas illégales, sont au bord de la fraude. Jouant sur l'ambiguïté liée à la proximité des noms des différentes formations politiques, d'autres listes que celle du maire sortant se présentent sous des noms proches (Comité Républicain, Comité Républicain de Gauche, Comité Républicain Libéral et Progressiste...). Mais ce ne serait rien si toutes ces listes n'étaient pas identiques à 80 % ! Toutes placent Charron en tête de liste. Ce n'est pas une liste entière qu'on élit, dont ce n'est pas un parti, un programme : c'est avant tout un candidat. Il peut donc dans l'absolu être sur plusieurs listes. Dans le cas présent, ce sont des listes au sein desquelles certains des candidats de l'équipe sortante sont remplacés d'autres noms, ceux de conseillers d'un autre bord politique que celui de Charron (plus à gauche ou plus à droite, on trouve la pratique des deux côtés) qu'on essaie ainsi de faire passer en force dans la future équipe municipale. Les électeurs, souvent peu au fait des subtilités de la vie politique de la Belle Époque dans ce canton rural, peuvent s'y laisser prendre.

Charron précise que sa liste – la vraie, la seule qu'il assume – a été faite « en respectant la volonté formellement exprimée de ceux qui nous ont demandé de ne pas les porter ». Elle se présente ainsi : Charron, Jouanneau, Rance, Alezais, Allain, Audoin, Bardeau, Besnard, Bessède, Boudin, Collardeau, Donis, Raymond et Pierre Dufour, Eyraud, Gombaud, Lafont, Lagrave, Moine, Montangon Théophile et Quancard. Mais nous avons effectivement en présence trois autres listes, présentant toutes Charron en tête de liste, mais pas les mêmes colistiers ensuite, et s'opposant toutes les unes aux autres, ainsi qu'à la liste Charron – la vraie. Que l'on juge sur pièces : il y a celle du Comité Républicain de Gauche : Charron, Jouanneau, Rance, Alezais, Allain, Audouin, Bardeau, Bertin, Boudin, Collardeau, Dufour, Gombaud, Lafon, Lagrave, Moine, Montangon, Guinaudie Eugène, Soulas, Sainsous, Bernon, Roy, Pioceau et Sallé. Il s'agit des radicaux et radicaux socialistes. Parmi eux, nous relevons le nom du commerçant et négociant Eugène Guinaudie (denrées coloniales, gros et demi-gros), le futur successeur de Charron, aussi à gauche qu'il est possible de l'être à Saint-André, un des partenaires économiques du *Cubzaguais*. Il y a ensuite celle du Comité Républicain, qui précise qu'il regrette que « certains hommes très aptes aux fonctions

municipales, ne croient pas devoir y prétendre, nous nous permettons de présenter quelques-uns d'entre eux à vos suffrages, sans les en prévenir, et uniquement en considération de leur valeur et de leurs mérites ». Autrement dit, ce n'est pas de sa faute si cette liste n'est pas carrément celle des sortants : Charron, Jouanneau, Rance, Besnard, Bessède, Donis, P. Duffour, Eyraud, Montangon, Quancard, Arnaud, Béguin, Bonnin, Cristofol, Davias, Dégère, Folliot, Fonteneau, Labrousse, Largeteau, Lavanceau, Mialaret, Richet. Il y a enfin celle du Comité Républicain libéral et progressiste : Charron, Jouanneau, Rance, Besnard, Bessède, Donis, Dufour, Eyraud, Montangon Théophile, Quancard, Doux, Estrade, Finck, Giraud Pierre, Gaonach, Gazeau, Giraud Henri, Jean, Largeteau, Lagrave, Mellier, Montangon Guillaume, Sureau.

La situation est donc assez originale : quatre listes Charron s'affrontent, portant quatre orientations politiques différentes, mais le même tête de liste et un grand nombre de colistiers présents sur les quatre en même temps... Que Charron allait être élu maire, cela manifestement personne n'en doutait. L'enjeu était plutôt de se placer, de se glisser dans l'équipe municipale par tous les moyens. Et c'est ce qui s'est produit. En exagérant quelque peu, on pourrait aller jusqu'à avancer qu'à cette élection ne se présente qu'une seule liste, déclinée sous quatre variantes, chose, encore une fois, que le mode de scrutin utilisé permet de faire. N'oublions pas les deux « indépendants », Boehlinger et Lurin, qui tout en s'insultant copieusement l'un l'autre, demandent juste à être élus, peu importe sur quelle liste puisque ce sont les mêmes. C'est en tous cas ce que formule Boehlinger. Républicain régionaliste, sachant utiliser l'idiome occitan local à des fins politiques, il se présente comme une sorte de candidat surnuméraire, d'électron libre, destiné à prendre place sur n'importe quelle liste républicaine. Par contre il est intéressant de noter que de tous les tracts, c'est seulement le sien et celui de la liste des « sortants » qui ont été imprimés chez lui. Ses sympathies vont donc à l'ancienne équipe Charron. Son tract est explicite : « quelque soit la liste pour laquelle vous voterez remplacez un nom par celui de J. Boehlinger ». Vigé lui-même a été nommé scrutateur pendant le dépouillement. Il est associé à Allain. Un Allain est aussi sur deux des listes (celle des sortants et celle des Républicains de Gauche), mais ce ne peut être le même. S'agit-il de Joseph Allain (1891-1959), le futur collaborateur du *Cubzaguais*, poète occitan et félibre sans églantine car participant actif à toutes les Félibrées de la région sans avoir jamais adhéré comme mainteneur ?

Le premier tour est prévu le 5 mai et le second le 12. Il y a ballottage au premier tour : quatre candidats – radicaux et radicaux-socialistes – sont concernés, mis en balottage semble-t-il avec des candidats d'une des quatre listes de « Comité républicain ». Guinaudie est parmi eux, avec Sainsous, Bertin et Pioceau. Au terme des deux tours de scrutin, le nouveau conseil est un panachage de la liste Charron de 1908 et de celle des Républicains de Gauche, avec l'entrée en lice de nouveaux élus issus de ce parti, dont Guinaudie, Soulas, Pioceau et Sainsous, membres de cette dernière liste. Le cafetier Sainsous, gendre de Jean Vigé, fait donc son entrée à la municipalité. Était-ce le but de la collaboration du vieux diseur gascon au *Cubzaguais* ? Cela peut en tous cas expliquer le soin avec lequel Vigé célèbre le bilan édilitaire de l'équipe Charron... Avec Sainsous, Quancard et Allain, nous voyons représentés indirectement les trois principaux auteurs occitans du pays cubzaguais, Vigé, Goujas et Allain, auxquels il faudrait ajouter Léon Veuille, plus tardif, originaire du village d'Aubie-et-Espessas, tout près de là. L'ambiguïté de la position de certains, présents sur plusieurs listes à la fois, brouille les cartes. Néanmoins, avec Guinaudie et ses collègues, ce sont des radicaux-socialistes clairement identifiés qui font leur entrée au conseil. Leur présence va changer l'équilibre des forces au sein de la municipalité et faire basculer le jeu politique dans le camp de la gauche.

Le 25 novembre 1913, Charron présente au préfet sa démission de son poste de maire, « l'état de ma santé m'impose l'obligation de renoncer définitivement à la vie publique », précise-t-il dans sa lettre adressée au préfet et conservée comme tout ce qui concerne les élections municipales de Saint-André pour cette époque dans la liasse 3 M 944 des Archives départementales de la Gironde. Le 30 et le 31, le conseiller Montangon et les adjoints Jouanneau et Rance démissionnent à leur tour pour suivre le maire dans sa retraite. Une nouvelle note des services du Conseil général en date du 1 mars 1914 précise :

> A la suite de la maladie du maire et à la guerre que la faction avancée du Conseil faisait à la municipalité, le Dr Charron et ses 2 adjoints ont démissionné. L'élection complémentaire qui a précédé le renouvellement de la municipalité a donné les 4 sièges vacants aux républicains mais la majorité (étant) aux radicaux, ceux-ci ont pris le maire et les 2 adjoints parmi eux. La minorité a d'ailleurs déclaré qu'elle collaborerait loyalement à l'administration de la commune. 10 Républicains de Gauche 13 Radicaux-socialistes ou Radicaux

La « guerre » dont il est question ne transparaît pas dans d'autres sources, sinon sous la forme d'allusions dans la correspondance de Charron avec le préfet pour annoncer sa démission, ni dans les sources du *Cubzaguais.* Les quatre nouveaux élus radicaux entrés au dernier scrutin ont-il donc suffi par leur seule présence à faire basculer l'élection suivante ? Avec le retrait de Charron, de ses deux adjoints et d'un conseiller, ceux-ci se retrouvent en majorité et prennent le pouvoir. Saint-André-de-Cubzac passe donc « à gauche », une gauche des plus pâles, mais néanmoins plus à gauche que tout ce qui s'était vu jusqu'alors sur les bords de la Dordogne.

C'est le 15 février 1914 qu'a lieu le vote pour remplacer Charron, Montangon, Jouanneau et Rance. Quatre candidats radicaux se présentent, supportés par l'ancien maire Dantagnan. Un Montangon en est, sans que nous puissions dire s'il s'agit de Théophile Montagon, le propre conseiller démissionnaire ou de son frère Guillaume qui était présenté en 1912 sur une liste opposée. Se présentent avec eux les nommés Lavanceau, Métreau et Richet. Les républicains de gauche leur opposent Folliot, Massé, Barré et Plauth. La *Petite Gironde* ne soutient pas les radicaux. *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, journal républicain de tendance radical-socialiste, plus à gauche que la *Petite Gironde*, le lui reproche le 17 février quand Richet est mis en ballotage par un opposant : le journal du défunt Gustave Gounouilhou (mort en 1912) aurait « déchiré le pacte d'union de toutes les forces de gauche qu'avaient conclu les républicains. Il est regrettable que toute la presse républicaine n'ait pas agi de même. Aucune voix de droite n'a manqué et ne pouvait manquer aux élus de dimanche. C'était une raison qui devait dicter son devoir à la *Petite Gironde* (…) Non ! non ! Ce n'est pas ainsi que pour notre compte nous comprenons l'union des républicains ». Un certain Jean Edmond, tuilier à La Tuilerie (comme de juste) se présente comme candidat indépendant comme Boehlinger en 1912. Son tract est imprimé par l'imprimerie Boehlinger aussi. La liste des radicaux se réclame de Dantagnan et de Charron, donc des républicains de gauche. Au second tour le 22 février, Richet est élu. Les autre élus sont donc les quatre candidats radicaux. Ils élisent Eugène Guinaudie maire, avec comme adjoints Soulas et Pioceau.

Dans les colonnes du *Cubzaguais*, les opinions des deux Gascons se devinent entre les lignes davantage qu'elles ne se lisent.

Une rapide lecture permet très rapidement de s'en persuader : le ton global du *Cubzaguais* est plutôt uni et neutre, les problèmes politiques, peu présents, sont évoqués de façon finalement rapide quand ils doivent être traités. Les récits des différentes vicissitudes qui existent dans toute petite ville, et même les comptes rendus du conseil municipal sont tous écrits sur le même ton : le *Cubzaguais* ne montre pas le visage d'un journal d'opinion. Nous sommes au plus loin de ce que peut être *La Cadichounne* par exemple. Finalement,

l'impression qui se dégage est que c'est entre autres aux chroniqueurs, et en particulier aux deux bretteurs gascons qu'il est demandé de laisser entendre les quelques messages que Boehlinger peut être amené à faire passer. Surtout à Vigé, en réalité. Sa bonhomie, son genre « Verdié » toujours aussi populaire dans les campagnes du Bordelais, en font tout à la fois une distraction de choix et un excellent passeur de messages pour la rédaction.

Ainsi, dans un article du 5 décembre 1909, dans le n° 115-116, Vigé s'attaque au cirque Pinder, qui est de passage à St-André : *De sos fourgouns cargats, sos voitures usades / De biels chars récrépits nous én eyt la parade* (De ses fourgons chargés, ses voitures usées / De vieux chars recrépits ils nous ont fait la parade) assène-t-il. En fait, le texte est ambigu : si au début Vigé ne semble guère heureux d'accueillir les forains : *Toud'jiour la même caouse, boste cirque Pinder, / Que lorsqu'arribe aci nous announce l'hibert* (Toujours la même chose, votre cirque Pinder, / Qui lorsqu'il arrive ici nous annonce l'hiver) le ton change au fil du texte, pour finir par exprimer la compassion, de telle sorte que Vigé achève en enjoignant le lecteur de laisser « un petit sou pensant aux malhérux » puisque, explique-t-il, si les forains sont à St-André, ce n'est pas par plaisir mais pour gagner leur vie, comme tout le monde. Chose curieuse, l'appel à charité s'adresse prioritairement à *nostes conseilliés* (nos conseillers). Faut-il y voir une pique de Boehlinger contre l'équipe municipale du maire républicain de gauche, le Dr Charron ? Est-ce un reproche voilé contre la politique municipale, qui convoque des cirques mais serait incapable d'un acte de vraie générosité ? Quoi qu'il en soit, il est à noter que dans les autres chroniques ordinaires du journal, la venue du cirque Pinder – qui visitait effectivement rituellement St-André chaque début décembre – est toujours annoncée avec objectivité et détachement : aucune animosité, aucune compassion non plus. Juste une information détaillée sur les talents des artistes et l'expérience de la maison Pinder. Si la pensée politique, sociale ou philosophique du *Cubzaguais* doit transparaître, ce ne peut être qu'au travers du *Peysant* ou du *Gascoun* dont l'écriture dans la langue minorisée, ce « patois cubzaguais » permet, du fait de son rôle de double infériorisé et non-académique de la langue nationale de dire ce que le français ne peut pas dire.

Vigé ne cache nullement sa profonde piété chrétienne. Son cléricalisme, même. Catholique pratiquant, patriote, ancien combattant de la guerre de 70 (il reçoit à ce titre la médaille d'ancien combattant le 1er septembre 1912, ce qu'il s'empresse de relater dans un article intitulé sobrement *La remise de la médaille de soixante-detz*, paru le 5 septembre dans le n° 181), il vénère les traditions, l'Église, la Nation et l'armée. Il est profondément choqué par la destruction de l'ancien collège de Saint-André (*Une débastatioun*, n° 186, 20 novembre 1912) entraînant le transfert des corps de deux personnalités du lieu enterrées dans le sanctuaire : l'abbé Jean-Alain Peychaud, ancien curé de St-André et fondateur du collège catholique (1791-1881) et l'ancien principal du collège, le chanoine Arnaudin (1823-1887). Vigé fera d'ailleurs appel à la prière, dans le cadre d'une messe à la mémoire des deux défunts, pour tenter d'accepter ce qu'il ressent comme sacrilège, surtout concernant l'abbé Peychaud. Notons que ces faits contredisent ce que l'érudit local Claude Bardeau affirme dans un de ses ouvrages, à savoir que le corps de Peychaud,

> …d'abord enseveli au cimetière, fut transféré en avril 1882, dans la chapelle du Collège, puis dans l'église paroissiale, le 13 mai 1884 (chapelle de la Vierge)[543].

L'article dans lequel Vigé s'avance le plus dans la critique ouverte d'une famille politique, c'est dans le n° 170 du 20 mars 1912 (voir annexe 6, doc. 8), où il relate une

[543] Gérard Bardeau, Claude Bardeau, 1980. *St André en Cubzaguès noste péis.* Edité sous le patronage de la municipalité de Saint-André-de-Cubzac, p. 38.

conférence organisée par la gauche républicaine – la majorité donc – à Saint-André, deux jours avant, le 18. L'on prépare alors les élections municipales. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Vigé ne se mouille guère sur le plan politique. On ne sent pas vraiment le *Peysant* à l'aise dans des prises de parti enflammées. Tout au plus se contente-t-il laconiquement de lieux communs sur les membres de la classe politique de façon générale *que bibent ou despénd d'aquès que los escoute* (qui vivent aux dépens de ceux qui les écoutent) Tout au plus glisse-t-il que cette tendance a été plus particulièrement flagrante « au comité de gauche », les radicaux de Guinaudie qui préparent eux aussi leur campagne dont on sait qu'elle sera couronnée de succès. La description du maire, le Dr Charron, manifestement peu à son aise et qui *...ne disut pas grand caouse, si l'abèbe sabut / Beléou que sa persounne n'aourait pas pareychut* (...il ne dit pas grand chose, s'il l'avait su / Peut-être que sa personne n'aurait pas paru) montre la position inconfortable du premier magistrat. Diminué, Charron est alors en butte à de très violentes critiques de la part de son opposition – opposition essentiellement extérieure au conseil municipal – tout en étant pourtant le chef de liste involontaire de ses adversaires, puisque toutes les listes en lice le placent en tête... Charron est obligé de faire paraître des démentis, de rappeler que seule sa liste, celle des sortants de l'ARD est valable. Interrogé sur ses réalisations, le maire semble mal à l'aise. Il est en réalité malade à cette époque et, bien que reélu en avril, il démissionnera un an et demi après. Le malheureux est cependant en campagne et doit se plier à l'exercice. Soumis au feu du débat politique, il semble désirer se trouver ailleurs. Vigé s'en amuse un peu, davantage pour moquer gentiment le premier magistrat d'être venu se fourvoyer à la tribune que pour dénoncer quoi que ce soit. Il est en outre patent que sa chronique, comme un clin d'œil, s'adresse à des lecteurs qui connaissent à fond et les personnes et les problématiques locales et nationales du temps, d'où un chiffrage des données, par le jeu des allusions, qui nous rend l'accès à de tels textes plus difficiles par le décalage chronologique. Une allusion est faite à la question du scrutin proportionnel. La représentation proportionnelle est une problématique centrale de la vie politique française de cette époque. Jaurès, tout comme Aristide Briand, en est à cette même époque le grand défenseur, particulièrement dans l'article qu'il donne le 12 septembre 1912 à la *Dépêche du Midi*[544]. La Chambre adopte même en juillet 1912 un projet de loi instituant le mode de scrutin proportionnel en France, mais il est rejeté par le Sénat en mars 1913[545]. Charron y semble défavorable *(– Et nous parlait tabé de l'escrutin de liste, / Lou bougre n'en bot pas ? pasque n'én sént la piste*. / – De la proportionnelle – Messius ji comprends rien / Je ne suis pas d'abis de n'én boir le maintien, / De l'arrondissement ce serait préféravle / Moi je serai pour bous boulant être agréavle / J'aime bostre campagne a mi perpétuer, / Comme à d'autres cantons ji suis avitué). Vigé sacrifie parfois au plaisir de la rime et du français gasconné « façon Verdié » l'intelligibilité de son propos. Ici on croit comprendre que Charron se méfie du maintien du scrutin de liste avec panachage. Il faut reconnaître que l'embroglio qu'il a été donné de voir au dernier scrutin a de quoi donner envie d'envoyer définitivement ce mode de scrutin au rayon des souvenirs. Sur la ligne républicaine de Briand, Charron semble donc juger illisible ce vieux système, et serait donc plutôt favorable à l'instauration de la proportionnelle, ce qui semble plus ou moins dans la ligne politique du journal et de ses chroniqueurs. Mais les municipales ne sont pas tout : on parle déjà des législatives de 1914. Notons que la question sera soulevée à nouveau le 5 décembre 1913 dans le numéro 211, sous la plume du *Gascoun* cette fois, dans son adresse à Vigé :

[544] Jean Faury, 1912. « Jaurès 1912 : Proportionnelle, scrutin de liste et souvenirs de 1885 », *Cahiers Jaurès*, n° 204, avril-juin 2012 : « Félix Faure, Maritain, Lévy-Brühl et Jaurès », pp. 71-82.
[545] Jean-Félix de Bujadoux, 2014. *La Constitution de la III^e^ République*, Paris, LGDJ, Lextenso éditions.

Moun biel amit Peysant, beni aci aneuilt
Te parla d'une caouse, qu'ey escribut dumpeuilt
La semane darneyre. Eri sou lou marquat
Que se tint lou dissade, peur lou bien de Cuzat.
Euscoutabi leus uns, eunteundébi un aoutre
Sin pousqué bien saché a qui ere la faoute
Que coummettent aneuilt los qu'abins désignats
Peur nous représenta, noummi los deusputats !
A qués diables de tiens, s'amuseunt bougremint
De nous aous, tabé de nostre artient !
[...]
Leus y eilt demanda, si unn boun poliquayre
Poudébe arrintia, tout ce qu'anabe gayre.
Si la proportionnelle anabe bien passa,
Et peuil qu'anabe dire noste brabe Sénat ?

[Mon vieil ami Paysan, je viens ici aujourd'hui
Te parler d'une chose, que j'ai écrite depuis
La semaine dernière. J'étais sur le marché
Qui se tient le samedi pour le bien de (Saint-André-de) Cubzac.
J'écoutais les uns, j'entendais un autre
Sans pouvoir bien savoir à qui était la faute
Que commettent aujourd'hui ceux que nous avons désigné
Pour nous représenter, j'ai nommé les députés !
[...]
Je leur ai demandé, si un bon politicien
Pouvait arranger, tout ce qui n'allait guère.
Si la proportionnelle allait bien passer,
Et puis qu'allait dire notre brave Sénat ?]

Ici, c'est bien la politique nationale qui est évoquée, la critique du gouvernement Gaston Doumergue, à majorité socialiste et radical-socialiste. Cette sortie accrédite l'hypothèse selon laquelle André Goujas serait le *Gascoun*, étant donné la proximité de la famille Quancard – dont Goujas était membre – avec la municipalité Charron et les difficultés que celle-ci rencontre à ce moment avec les radicaux et radicaux-socialistes. C'est une des rares fois qu'un des deux chroniqueurs prend parti.

Goujas, sous son propre nom, s'était fendu quatre ans plus tôt d'un article exceptionnellement long réparti sur deux numéros (132 et 133, août et septembre 1910). Le jeune (vingt-sept ans) rédacteur expose un flamboyant plaidoyer pour le scrutin proportionnel, chiffres à l'appui (ceux des législatives de 1885). Mais l'en-tête est encore plus intéressant :

> Nous avons cru être agréables à nos lecteurs en demandant à notre ami M. André Goujas, une définition et un exemple de la R.P. question d'actualité et de très grand intérêt.

C'est un des très rares exemples – presque un des seuls – d'un article politique de fond dans le *Cubzaguais,* le journal qui « ne fait pas de politique ». Notons que malgré tout, Boehlinger, même s'il introduit le propos du futur maire de Saint-Antoine qu'il présente comme son « ami », ne prend pas parti personnellement. Ceci dit, la place accordée à un tel dithyrambe a quasiment valeur d'agrément tacite :

> Le *Cubzaguais* ne fait pas de politique... et ce n'est certes point moi qui songerai à l'en blâmer. Mais la Représentation Proportionnelle n'est pas une question politique, c'est une question de justice et un pas vers l'apaisement. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir refuser à mon ami Boehlinger l'article sur la R.P. qu'il m'a demandé sous le lecteur du *Cubzaguais.*

L'on notera dans cette brève introduction un des tics d'écriture représentatifs de Goujas, l'emploi fréquent de l'adverbe de négation « point », qui est aussi un des traits caractéristiques de l'écriture occitane du *Gascoun*. Le *Gascoun* enchaîne d'ailleurs après son texte de décembre 1913 dans le 211 une série de quatre autres, qui constituent l'essentiel de la production occitane du *Cubzaguais* pour l'année 1914. Vigé est en effet silencieux – l'âge, sans doute la maladie – pour cette année, la moins fournie du corpus, où il ne nous laisse qu'un seul texte. Le *Gascoun* nous parle de la double échéance électorale qui attend les électeurs cubzaguais en cette année 1914 : des municipales partielles en février, et les législatives en avril-mai. Le premier, le 20 janvier dans le n° 213-214, reste dans des généralités floues sur le fait que *la critique eus eysade mais l'art eus difficile* (la critique est aisée mais l'art est difficile) et que finalement, les élus, conseillers ou députés, sont toujours critiqués de toute part. L'allusion est claire : il s'agit d'un clin d'œil adressé à l'ancienne municipalité Charron, dont le maire, deux adjoints et un conseiller ont récemment démissionné. L'auteur leur apporte son soutien :

Tabé en tout plaquat et direy satiemment
Qu'en bien ey d'a ataou, sin teni apremint
A d'unn poste pareil, d'oure aourent gagnat
Ré du tout, mais bien ré, aourant bien supportat
Tout lou pés de ce qu'en bien boulut a construire
Ordonna eun public ; Sin pousqué enn médire
Lou public ne beyt re que l'artient que fournit
Peur tout aco, et courre coy finit
Les beaux parlurs arribeunt, leus critiques desclame…

[Aussi ils ont tout plaqué et je dirai sagement
Qu'ils ont bien fait de faire comme ça, sans tenir âprement
A un poste pareil, où ils n'auraient gagné
Rien du tout, vraiment rien, ils auront bien supporté
Tout le poids de ce qu'ils ont bien voulu faire construire
Ordonner en public ; sans pouvoir en médire
Le public ne voit rien que l'argent qu'il fournit
Pour tout cela, et quand c'est fini
Les beaux parleurs arrivent, les critiques déclament…]

Un véritable plaidoyer pour l'équipe Charron, en somme. Dans le n° 215, pas davantage d'engagement : le Gascon écrit un peu à la Vigé. Il s'attarde sur l'anecdotique, la digression, et évite le sujet en lui-même. On sait que l'on doit voter pour quatre conseillers (l'élection de Guinaudie, c'est bien ce dont il s'agit), mais rien de plus ; le Gascon s'inquiète des isoloirs :

Ey appris, coil ditiaou ou dimecre, ne sabi
Que falébe anna din soun plus bet habit,
Din lou bourg peur vota peur quatre counseillers.
Et bien sur qu'y angrey si lou temps lou permets.
Mais bela bien lou hic ! Portaby d'habitude moun papey
A la man et bien segur que qui n'eus pas pareil.
Ey boulut m'a counta coument la caouse anabe
Se passa peur que cot. La semane passade
M'en dit : « Moun biel Gascoun, fadra te maouida
A caouse qu'en construit din la salle à bota
Un petit cabinet. Pourras ataou, tranquille,
Bien pleugua toun bulletin sin t'a la mouindre bile.
Te bayeront de meil une enveloppe grise.

[J'ai appris, c'était jeudi ou mercredi, je ne sais
Qu'il fallait aller dans son plus bel habit,
Dans le bourg pour voter pour quatre conseillers.
Et bien sûr que j'irai si le temps le permet.
Mais voilà bien le hic ! Je portais d'habitude mon papier
A la main et bien sûr qu'ici ce n'est pas pareil.
J'ai voulu me faire conter comment la chose
Allait se passer pour cette fois. La semaine dernière
On m'a dit : « Mon vieux Gascon il faudra te méfier
Parce qu'on a construit dans la salle de vote
Un petit cabinet. Tu pourrais ainsi, tranquille,
Bien plier ton bulletin sans te faire la moindre bile.
On te donnera en plus une enveloppe grise.]

L'isoloir et l'enveloppe garantissant le secret du bulletin sont alors des inventions récentes en France (les États-Unis les connaissent depuis plus de soixante ans et la Grande-Bretagne depuis près de quarante). Ce n'est que la loi du 29 juillet 1913 qui instaure ces dispositions[546]. L'élection passée, dans le n° 216-217, le Gascon ne fait aucune allusion au résultat du vote :

Adare, sabin tous qu'eus coumplet lou counseil
Et coume ou temps passat eus bien toutiourt pareil.
Soun deus tiens deusgatiats de bien deus préjugés
Couneuychint coume tous lurs dreyts et lurs debés.

[Maintenant, nous savons tous que le conseil est complet
Et comme au temps passé c'est bien toujours pareil.
Ce sont des gens dégagés de bien des préjugés
Connaissant comme tous leurs droits et leurs devoirs.]

En somme, que le maire ait changé (Guinaudie a été élu suite au scrutin du 22 février) et que Saint-André ait basculé politiquement de l'ARD aux radicaux et radicaux-socialistes n'est pas un problème. Quancard est toujours conseiller (forcément, il était sur les deux listes), et puis il ne servirait à rien de se mettre à dos les nouveaux responsables de la gestion de la commune. Tout va donc pour le mieux. Le dernier texte que nous laisse le Gascon est dans le n° 220-221, et parle cette fois de l'échéance des élections législatives. Toujours aucun parti pris. Le chroniqueur se borne à une énumération des sept candidats alignés pour le premier tour, accompagné de quelques généralités :

Bien léou aourént besougn de retourna bota
Sins aoutié obteni peur nous d'eusta paga.
Nos deusputats s'eun moqueunt et lur pague
Eus famuse et coil pas de la blague,
De pousqué encaissa sins demanda dus cots,
Lurs mandats chaque més, sins oublida leus pots !

[Bientôt nous aurons besoin de retourner voter
Sans avoir obtenu pour nous d'être payés.
Nos députés s'en moquent et leur paie
Est fameuse et ce n'est pas de la blague,
De pouvoir encaisser sans demander deux fois,
Leurs mandats chaque mois, sans oublier les pots [de vin] !]

[546] *Journal officiel*, 30 juillet 1913.

Suit l'énumération, sur laquelle la seule remarque qu'on puisse faire est de qualifier le républicain de gauche Massiani de *genre indéfinit*, alors qu'il affiche pourtant ses couleurs de façon claire. Quant au nommé Bourg, qui n'a pratiquement réuni aucun suffrage sur son nom, le Gascon estime déjà *que ne pèse pas lourd.* Aucune remarque n'est faite, et le chroniqueur achève gaiement :

> *Fadrat caousi peurmis l'ou meillur candidat,*
> *Mais ou premey scrutin ne serat pas noummat !*
>
> [Il faudra choisir parmi eux le meilleur candidat,
> Mais au premier scrutin il ne sera pas nommé !]

La sixième circonscription de Bordeaux regroupait les cantons de Cadillac, Carbon-Blanc, Créon et Saint-André-de-Cubzac, ce qui signifie que le Cubzaguais votait avec une partie de la couronne urbaine bordelaise, celle de la rive droite, et une partie de l'Entre-deux-Mers. Les candidats en lice sont le républicain de gauche Calmel, le radical-socialiste Labroue, le « réactionnaire » Caillibaud de l'ALP (le successeur de Cassadou), un autre républicain de gauche du nom de Massiani, l'ancien sous-préfet Baillandet, le « socialiste » Roussillon de la Fédération des Gauches et enfin Bourg. Au premier tour, Calmel l'emporte assez facilement sur l'ensemble de la circonscription par un peu moins de cinq cents voix d'avance sur le second, Labroue. Seul le canton de Saint-André a placé Labroue devant Calmel, par plus de cent voix d'avance. Il a aussi placé Caillibaud devant Roussillon, à l'instar du canton de Carbon-Blanc, quand les cantons de Cadillac et Créon ont fait l'inverse. Suivant la moyenne, la commune de Saint-André-de-Cubzac même a placé Calmel devant Labroue, d'une soixantaine de voix. Au second tour, Labroue est élu par 5621 suffrages face à Calmel qui en cumule 5067. Le canton de Cubzac a voté dans le même sens, favorisant Labroue (914 voix à 773) à l'exception notable de la commune de Saint-André, qui a renouvelé sa confiance au candidat républicain de gauche, par 340 voix contre 271. Caillibaud, successeur de Cassadou, n'arrive qu'en troisième position sur l'ensemble de la circonscription avec 4009 voix, la tendance étant identique pour le canton et la ville de Saint-André-de-Cubzac. La lutte s'est donc bien jouée entre deux factions républicaines, les modérés de la tendance Charron et les radicaux-socialistes de la tendance Guinaudie, avec à la fin la victoire de ceux-ci, à l'exception notable de Saint-André qui reste fidèle à sa tradition municipale, malgré le changement récent de maire et de majorité[547].

Vigé ne s'engageait pas davantage que son compère deux ans plus tôt, le 20 mai 1912 (n° 173-174, voir annexe 6, doc. 9), pour le second tour des municipales. On dénonce alors une fraude électorale, on accuse la mairie de truquer l'élection afin d'empêcher les radicaux et radicaux-socialistes d'être élus. Un examen même rapide des procès-verbaux de l'élection suffisent à décrédibiliser cette affirmation, tant la victoire républicaine semble écrasante. Avec seize conseillers issus de la majorité, contre sept seulement d'opposition, Charron ne voit à aucun moment son magistère sérieusement remis en question. Partout, nous dit Vigé, toujours aussi à l'aise dans sa description de l'atmosphère, fleurissent dans St-André des affiches dénonçant la fraude, et quand on dit partout… *et dounc debat la halle ? même aous caguedeuy* (et donc sous la halle ? même aux toilettes publiques). Dans sa description de la réunion des républicains de gauche, chez le traiteur Boyé, Vigé, comme à son habitude, exerce son ironie au détriment de la relation des faits : l'orateur, au moment de prononcer son réquisitoire, se plaint de la réverbération de la lumière qui lui fait mal aux yeux et s'assoit, ce

[547] Archives départementales de la Gironde, 3M264.

qui semble souhaitable tant la salle de réunion est basse de plafond. Là sont les détails dont Vigé repaît son lecteur, mais là aussi semble ce qu'on lui demande.

Mais, bous m'excuserez concernant la lumière,
Se réverbération, à mes œuils est contraire ;
Si bous le permettez je bais rester assis,
Car de rester devout ici je ne le puis.
– Se cheytait en effet, aoutremént de sa teste
Troucabe lou plénchat adént lou mouindre geste

[Mais, vous m'excuserez concernant la lumière,
Sa réverbération, à mes yeux est contraire ;
Si vous le permettez je vais rester assis,
Car de rester debout ici je ne le puis.
– Il s'assit en effet, autrement de sa tête
Il trouait le plafond en faisant le moindre geste]

Du Vigé dans le texte : la digression donne un ton facétieux, ironique au récit. Bien sûr, l'orateur a aussi des choses sérieuses à dire : n'accuse-t-il pas la municipalité d'avoir truqué l'élection ?

Lou long de la Mairie, a l'éntrade, lou seuy.
Beyrats escriou dessus bien lisible, ils mentent !
– C'est pas nous qui mentons !! dit l'aoutre que fermente
– De susteni soun camp co n'és pouing défendut

[Le long de la Mairie, à l'entrée, le seuil.
Vous verrez écrit bien lisible, ils mentent !
– C'est pas nous qui mentons !! dit l'autre qui fermente
– De soutenir son camp ce n'est point défendu]

Il s'agit donc d'une réunion qui se donne pour but, quelques jours après la réélection de Charron, de lancer le débat sur les supposées fraudes de la mairie à cette occasion. Mais l'affaire dégénère en pugilat

– N'én abébe assés dit ? per leba la bagarre ;
De crida, de sifla, n'én èrent pas abare ;
Sie s'ün bord, de l'aoutre, et de tous los partis
Républicains ou nou, n'adèbent que dos cris ;
De certaines expressiouns manquèren, de se battre,
A se mountra lou pouing, érent bien mey de quatre,
Quand biri tout aco me tiréri dos pés,
Car de resta là, pouyri pagua los frais.

[– Il en avait assez dit pour déclencher la bagarre ;
De crier, de siffler, ils n'en étaient pas avares ;
Que ce soit d'un côté, de l'autre, et de tous les partis
Républicains ou non, ils ne faisaient que des cris ;
À cause de certaines expressions ils manquèrent se battre,
A se montrer les poings, ils étaient bien plus de quatre,
Quand je vis tout ça je pris mes jambes à mon cou,
Car de rester là, je pourrais en payer les frais.]

On chercherait en vain pareille légèreté de ton dans les textes consacrés à l'Église, à la Nation, à la guerre, chez Vigé. Mais là encore, républicains d'un bord et de l'autre se

retrouvent en fin de compte confondus dans un pêle-mêle inextricable, dans lequel les identités politiques perdent leurs couleurs et finissent par être illisibles. Pas l'ombre d'une prise de parti, pas l'ombre d'un engagement idéologique dans ce texte. C'est uniquement entre les lignes, dans le *ton* employé dans le récit, que l'on pourra espérer trouver trace d'un choix politique de la part de Vigé, le ton léger, burlesque, voire grotesque qu'il utilise pour décrire cette réunion de l'opposition municipale qui placarde fièrement ses affiches dans les toilettes publiques et achève ses débats dans de lamentables pugilats. Que l'on songe ici à la description du banquet républicain (*Le Cubzaguais* n° 109-110, 20 août 1909, voir annexe 6, doc. 3) qui, négligeant d'expliquer le contexte du banquet et méprisant les péroraisons des orateurs, se concentre essentiellement sur le menu des agapes. Quant au récit lui-même de la réunion éléctorale, il réduit les débats à une série de péroraisons et s'achève sur la conclusion que « si je l'abais su !.. je le dis sur ma foi ? / on aurait vien miux fait à damorer chez soi ». Ici, Vigé se fait l'officier de plume et la voix de l'imprimeur Boehlinger, et son personnage bonnasse et sympathique en prend une autre épaisseur, en même temps qu'il perd son aspect exclusivement comique. Vigé ne fait aucune allusion à une quelconque opposition idéologique, tant à la formation politique en place qu'à celle qui s'apprête à prendre le pouvoir. La stratégie du *Cubzaguais* semble aller dans ce sens : attentisme, discrétion, pas de développements idéologiques, mais une impression générale face à un propos, un discours, qu'il appartient au lecteur de comprendre ou ne pas comprendre. Il convient de préciser que cet état de fait est d'autant plus remarquable que c'est à Vigé seul qu'il est en général dévolu de parler politique : aucun texte politique en français n'est inséré à côté de ses chroniques dans le *Cubzaguais.* Cela jette une lumière nouvelle sur le rôle du *Peysan* dans le journal : il est possible de se demander si ce n'est pas à lui, avec sa bonhomie gasconne et son « genre Verdié » de faire passer les messages de la rédaction, et de relayer les sympathies ou antipathies de la municipalité. Vigé pourrait-il être la caution occitane du *Cubzaguais* pour parler politique ?

En réalité, il y a surtout deux textes qui peuvent permettre d'approcher l'opinion réelle de Vigé – et probablement de Boehlinger – trahissant peut-être une stratégie municipale d'alliance.

Le premier paraît dans le n° 146 du 20 mars 1911. Il y est question d'une *counférénce* de nature politique, mais l'identité du conférencier est tue. Nous saurons simplement qu'il s'agit d'un « rénégat ». L'homme est une personnalité locale, semble-t-il , et aborde des questions l'intérêt local. Vigé ne cache guère son antipathie et sa méfiance :

Qui dount n'a pas estat embers lou champ de feyre !..
Enténdre dégouasa... et qui ? ne saouriés creyre !..
Es dit : un oratur ?.. béléou, un rénégat !...
De la rumur publique es éntaou, qu'ès noumat.
D'aquelle géns à la ney guayre counfiance,
Lur opinioun, gare !.. à la méfiance ;
A de bien dos partis s'abent s'accoumouda,
A parey citoyéns ne faou pas si fida.

[Qui donc n'a pas été du côté du champ de foire !..
Entendre dégoiser… et qui ? vous ne sauriez le croire !..
Est-ce dit : un orateur ? .. peut-être un renegat !..
Par la rumeur publique c'est ainsi qu'il est nommé.
En ces gens-là je n'ai guère confiance,
Leur opinion, gare ! … à la méfiance ;
A bien des partis ils savent s'accommoder,
A de pareils citoyens il ne faut pas se fier.]

Il est rénégat, de son propre aveu : « pour vlanc à benir rouge, je cherche le moyèn ». S'agit-il d'un de quelqu'un qui est passé à l'opposition radicale-socialiste ? Probablement pas. Il se vante d'avoir fait « passer » aux dernières élections le candidat d'alors qui est aujourd'hui élu (Charron ?). Une intervention fuse, *hérusement per est* (heureusement pour lui) par un *moussu à lourgnoun* (un monsieur à lorgnon), *partisént acharnat countre la République* (partisan acharné contre la République). Ce monsieur semble voler au secours de l'orateur qui n'arrive plus à lire son texte. Cet intervenant antirépublicain est donc du côté du conférencier dont l'appartenance politique est ainsi dévoilée. Un avocat local – non cité – est le grand organisateur de la réunion. Lui aussi vient en aide à l'orateur. L'avocat aborde les thèmes habituels de la droite chrétienne réactionnaire à ce moment, dans ses attaques contre les républicains alors au pouvoir, tant à l'échelle locale que nationale. Vigé n'est pas dupe :

Arribe l'abocat ? parla dos quinze mille :
Dou coupatge dos bïns, la limitatioun,
Dou députat absent, la circounscriptioun,
Et peuy de tout aco nous it un long dialogue :
Aussi bien que l'actur, quand dit soun monologue.
A bé bi grand plaisir braimént à l'escouta,
De sa bocatioun sat fort bien caqueta
L'un bey à sa façoun que sat la comédie
La couneuy ; la leysoun ; pas besouing qu'estudie.
A sabut se mountra digne de sa missioun,
Car après sos paraoules finit la rèunioun.

[Arrive l'avocat. Parler des quinze mille,
Du coupage des vins, la limitation,
Du député absent, la circonscription,
Et puis de tout cela il nous fit un long dialogue :
Aussi bien que l'acteur quand il dit son monologue.
J'avais grand plaisir vraiment à l'écouter,
De par sa vocation il sait fort bien caqueter
L'on voit à sa façon qu'il sait la comédie
Il la connaît, la leçon, il n'a pas besoin de l'étudier.
Il a su se montrer digne de sa mission
Car après ses paroles finit la réunion.]

Ce texte forme binôme avec un second qui paraît dans le n° 158 le 20 septembre 1911, mais est daté du 8 de ce mois. Il s'intitule *Une réunioun de noste députat* (Une réunion de notre député). André Cassadou (1854-1938), député de la 6e circonscription de Bordeaux – dont le canton de Saint-André fait partie – vient présenter son projet et rendre compte de ses actions. Ce propriétaire de vignes et négociant du Carbon-Blanc a accompli l'année précédente, à l'occasion des législatives, un petit exploit en parvenant à battre le maire de Cadillac Georges Cazeaux-Cazalet, inamovible député de cette circonscription et figure républicaine, également propriétaire viticole, qui l'avait battu en 1906. Payant sa fidélité aux précédents chefs du gouvernement Briand et Clemenceau, l'ancien conseiller général du canton de Cadillac décèdera d'ailleurs brutalement deux mois plus tard. Cassadou, *outsider* surprenant qui ne triomphe de Cazeaux que par une poignée de voix d'écart, est lui membre de l'Action Libérale Populaire, le parti démocrate-chrétien républicain fondé par l'ancien monarchiste et « catholique social » Albert de Mun (1841-1914), député du Finistère. Ce groupe chrétien entend se démarquer néanmoins de l'Action Française et de l'extrême-droite catholique, malgré la présence dans ses rangs de plusieurs transfuges de cette famille politique. Les élections législatives d'avril-mai 1910 avaient en effet vu Cassadou mettre en

ballottage dans le sixième canton de Bordeaux Cazeaux-Cazalet, républicain de gauche, laissant la troisième place au socialiste « unifié » Chapelle. Le 8 mai, au second tour,Cassadou avait créé la surprise en prenant la première place à son concurrent par 7603 voix contre 7555.[548] Courte victoire, donc, mais qui fut la dernière défaite du maire de Cadillac, décédé peu de temps après. Cazeaux-Cazalet était soutenu par la *Petite Gironde* ainsi que par le comité républicain local, lequel comprenait le conseiller général et maire de Cubzac-les-Ponts Quancard, le conseiller d'arrondissement Bardeau, Charron lui-même, son adjoint Rance et une bonne partie des maires et d'autres élus du canton[549]. Il est assez remarquable que cette élection n'ait été aucunement abordée dans les chroniques gasconnes du *Cubzaguais* .Cassadou a été conseiller municipal de Saint-Loubès, où il était propriétaire et a fini sa vie. Un Cassadou, sans doute un proche parent, Jean dit « Ferdinand » est évoqué dans la chronique gasconne de la *Petite Chronique* de Saint-Loubès, ainsi que cela a déjà été évoqué. Il ne peut s'agir du même, mais il est intéressant de noter que le « premier » Cassadou est attaqué par Cadichoun, le porte-plume occitan des candidats républicains Ducamp et Eymond (qui est devenu à l'époque de Vigé député du Libournais) sur la question de l'école et de la scolarisation des plus pauvres, ainsi qu'il sera vu plus bas.

Pour cette visite de Cassadou, pas davantage que les autres fois, Vigé ne prend ouvertement parti. Le grand sujet annoncé est celui du *binicole*, comprendre la question de la crise de surproduction qui affecte, dans les premières années du XX^{e} siècle, les petits producteurs de vin, associée à la lutte contre l'importation des vins de qualité médiocre venus d'Algérie, le coupage de ces vins avec d'autres issus principalement du terroir languedocien, et surtout la chaptalisation, sucrage des vins de basse qualité pour obtenir un taux d'alcool supérieur, opération autorisée depuis 1903. On connaît de cette grave crise de surproduction les grandes révoltes de l'Aude et de l'Hérault, au cours du printemps 1907, avec les figures du vigneron audois Marcelin Albert (1851-1921), des maires insurgés de Narbonne et de Béziers, Ferroul et Suchon, avec pour point d'orgue le 21 juin la mutinerie des soldats du 17^{e} régiment. On oublie parfois que, dans une bien moindre mesure, d'autres régions viticoles ont participé, par des grèves et des manifestations, à cette crise, elles aussi touchées par la surproduction, l'importation et la chaptalisation. Le Cubzaguais, pour faire partie du prestigieux vignoble bordelais, est essentiellement un terroir de petites propriétés. On y trouve peu de grands domaines et aucun cru classé, le plus prestigieux de tous étant encore le château Terrefort-Quancard, comme on le voit quelque peu lié aux familles Quancard et Goujas. Vigé, comme Joseph Allain, est vraisemblablement un petit propriétaire producteur coopérant, qui produit des vins d'appellation Bordeaux (aujourd'hui Bordeaux et Bordeaux Supérieur) qui se vendent plus ou moins bien. La crise viticole l'intéresse, et c'est ce que n'ignore pas Cassadou, lui-même propriétaire et négociant, issu d'un arrondissement alors en grande partie viticole, mais abritant peu de vins de prestige. Les petits producteurs coopérants de cette partie du Bordelais connaissent des conditions de vie et de travail qui ne diffèrent guère de celles de leurs collègues audois, héraultais et catalans. Le sentiment de solidarité entre ces petits vignerons et leurs collègues languedociens existe, et quelques manifestations ont lieu localement en Gironde. Certes, la crise de 1907 a abouti aux lois du 29 juin et du 15 juillet qui prennent des mesures contre les abus de la chaptalisation, du coupage et de la falsification des vins, celle du 31 août porteuse d'exonérations d'impôts pour les viticulteurs victimes des crises de surproduction, et les décrets du 3 septembre et du 21 octobre qui aboutissent à la création du service de la répression des fraudes. Cazeaux-Cazalet, le rival malheureux de

[548] Archives départementales de la Gironde, 3M256.
[549] Archives départementales de la Gironde, 3M257.

Cassadou en 1910 et lui aussi propriétaire de vignes, s'est grandement investi dans la crise, prenant le parti des vignerons.

Jean Jolly nous dit ainsi du maire de Cadillac que

> Les 8 et 22 mai 1902, en pleine crise viticole, il se présenta aux élections générales législatives, comme candidat républicain, et il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la sixième circonscription de Bordeaux, nouvellement créée et tout entière viticole, par 8.198 voix contre 6.575 à Blachy, candidat nationaliste. Il s'était présenté aux suffrages du corps électoral à la fois comme républicain et comme viticulteur. Il se proclamait libéral, attaché à l'initiative privée, mais partisan de la coopération et de la mutualité, adversaire du socialisme d'Etat et du collectivisme. Mais il donnait le pas aux préoccupations économiques sur les considérations politiques et, s'il fut élu, c'est semble-t-il , surtout parce que les électeurs virent en lui un expert en viticulture. Il s'engagea devant eux à demander la répression des fraudes sur les vins, la réforme du régime des alcools, la conclusion de traités commerciaux favorables aux viticulteurs français ; enfin l'adoption de mesures propres à améliorer la qualité des vins. (...) Il se glorifiait d'avoir suggéré, lors de l'élaboration de la loi sur les retraites ouvrières, de confier à la mutualité la gestion des retraites comme d'avoir contribué à l'adoption de dispositions interdisant le sucrage des vins et assurant la protection des appellations des crus d'origine. Sous cette neuvième législature (...) il fut aussi et surtout président et rapporteur de la Commission « chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture ». Au nom de cette Commission dite « de la crise viticole », il présenta quatre rapports, dont les conclusions servirent de base aux pourparlers qui suivirent les sanglants événements provoqués dans le Midi par le mécontentement des vignerons. Il déposa d'autre part deux propositions de loi tendant l'une à prévenir et à réprimer la fabrication des vins artificiels et les fraudes sur les alcools, l'autre à modifier le régime des alcools de vin. Il intervint enfin dans la discussion du projet de loi sur le mouillage et le sucrage des vins comme dans celle des interpellations sur la crise viticole (1907) et sur l'impunité conférée à certains gros fraudeurs (1909).[550]

Il y a aussi le contexte plus direct de l'affaire de l'extension de l'appellation Bordeaux à des communes hors Gironde, dont il sera question plus loin, qui a considérablement tendu le débat sur la légitimité de tel ou tel terroir à recevoir le nom prestigieux de Bordeaux. Cassadou se doit donc d'être à la hauteur de son prédecesseur, une autorité en matière de question viticole. Le député parle du vin, certes, mais manifestement pas dans le sens où l'entendait Vigé :

> *De la limitatioun, nous parlait dou coupatge,*
> *De tous nostes bouns bïns n'en bot lou gaspillatge.*
> *Gardas dounc bos marais ? bos barails, bos palus !*
> *Per la bigne aqués terres !.. acos dou déboulu !..*
> *Lou blat, y bént millou que dessus nostes costes ;*
> *Chez nous aous es boun bïn ! lou meilla pas ou boste.*
>
> [Il nous parla de la limitation du coupage,
> De tous nos bons vins il en veut le gaspillage.
> Gardez donc vos marais, vos enclos, vos paluds !
> Pour la vigne ces terres !... c'est du dévolu !..
> Le blé y vient mieux que sur nos côtes ;
> Chez nous c'est du bon vin ! ne le mêlez pas au vôtre.]

« Chez nous », c'est dans le canton du Carbon-Blanc, sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, dans l'ouest de la région de l'Entre-deux-Mers. Cassadou semble

[550] Jean Jolly (dir.) 1960-1977, *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, PUF, 8 vol. Accessible sur le site de l'Assemblée nationale sous la forme de fiches signalétiques.

assez maladroit pour venir dire aux vignerons des marais du Cubzaguais que leur vin n'est qu'une piquette qu'il ne convient pas de mêler aux bons vins de Bordeaux, justement en raison des lois sur la répression des fraudes... Le résultat ne se fait pas attendre : un nommé Jules Vidal intervient et déclenche des rires dans l'assistance, puis

> *Co ne fut pas finit, ün aoutre, ün biel moussu,*
> *Parmis lou brouhaha se lèbe à l'insu,*
> *Aouriens dit, qu'aouqu'ou rés, que se prénd la bolade,*
> *Courut bers l'oratur : mais aougut sa rasclade,*
> *En se mountrant dos pouing, et se traitént de gus,*
> *De plus fort, én plus fort, s'éngulent tous los dus.*
>
> [Ce ne fut pas fini, un autre, un vieux monsieur,
> Parmi le brouhaha se lève sans être remarqué,
> On aurait dit quelque chose qui prend son envol,
> Il courut vers l'orateur : mais il eut sa raclée,
> En se montrant les poings, et se traitant de gueux,
> De plus fort, en plus fort, ils s'engueulent tous les deux.]

Cassadou déclenche une bagarre à son propre meeting. Vigé en tire prudemment les conclusions qui s'imposent : « A propos d'élection, la chose elle est notoire. / Porquoi y rébénir ! chercher à contester / Dans des emportements d'impétuosité ! ».

Cassadou avait abordé d'autres sujet d'actualité. Il s'était d'abord attaqué à « Aristide », cet « ancien ministre » qu'il appelle cuistre et veut « démolir ». Il s'agit d'Aristide Briand. L'ancien président du Conseil et ancien ministre de l'Intérieur et des Cultes a démissionné le 27 février précédent, et ne figure pas dans le gouvernement de Joseph Caillaud alors au pouvoir (il n'était pas non plus dans celui de Monis qui le précédait). Jugé sévèrement pour sa souplesse, sa modération et sa volonté de transiger avec les catholiques (sur la question des congrégations entre autres) Briand se voit reprocher son « entre-deux » autant sur son aile gauche (Jaurès) que sur son aile droite. Briand reste cependant député de la Loire. Cette période est quasiment la seule de la vie de Briand au cours de laquelle il n'est pas au gouvernement : il y fera son retour dès janvier 1912, sous le gouvernement de Raymond Poincaré. Artisan de la séparation « dans la douceur », Briand a fait passer en tant que ministre des Cultes trois lois qui avaient pour vocation d'apaiser les tensions, notamment sur la dévolution des anciens biens de l'Église aux associations culturelles. L'avocat, bien que soucieux de préserver la paix, n'en était pas moins chargé de l'exécution de la loi de Séparation, ce qui, le pape Pie X ayant fermement condamné la loi de 1905, lui attira les foudres des milieux catholiques français. Sans doute est-ce là que se trouve le cœur de l'hostilité de Cassadou vis-à-vis de l'ancien président du Conseil, car le texte lui-même n'en dit guère plus.

Cassadou aborde d'autres sujets encore : les « quinze mille », comprendre l'augmentation, en novembre 1906, de la rémunération des députés de neuf à quinze mille francs par an. Pour Alain Garrigou[551] il s'agit là

> ...[d']un moment capital du processus de professionnalisation politique, c'est-à-dire un de ces moments où le processus social long et diffus de remplacement des notables par les entrepreneurs politiques est soudain révélé.

[551] Alain Garrigou, 1992. « Vivre de la politique. Les "quinze mille", le mandat et le métier », *Politix*. vol. 5, n° 20, quatrième trimestre 1992, pp. 7-34.

Le politologue signale d'ailleurs dans cet article qu'un organe d'extrême-droite chrétienne tel que la *Libre Parole* de Drumont lance à cette occasion une campagne de presse très violente contre cette augmentation. Mais d'une façon générale, c'est la totalité du milieu politique français qui est mal à l'aise.

Cassadou tient des propos étranges sur le ministre de la Marine Théophile Delcassé (1852-1923), anticlérical, alors embarqué dans le très risqué incident d'Agadir, qui porte la tension diplomatique entre la France et l'Allemagne à son paroxysme :

> Parlant de la marine, concernant Delcassé,
> A propos du vlindage, dessus nos cuirassés,
> D'avcord aux fournissurs, on connaît les fripons.
> Si je l'abais boulu ?.. j'aurais eu un million !

Il semble s'agir d'une accusation de malversation contre Delcassé. La scène a lieu moins de trois semaines avant l'exposition du cuirassé Liberté le 25 septembre dans la rade de Toulon. Le député n'épargne personne :

> D'abec tous nos ministres, plus de deux cents y passent,
> Surcroît de fonctionnaires, ils gaspillent des places :
> Soit parents, ou amis, ça ne lur coute rien,
> Mais, c'est bous, qui payez mes chers concitoyens.
> Sachez donc que la loi, des rétraites oubrières
> N'est qu'un attrape argent, qu'ils mettent en fourrière,
> Bous font fort bien bercer sans être en bigur,
> Nous disant que l'Etat est un famux bolur,
> Qui nous englove tout, nos rebiens de famille.
> Dedans les successions, sans cesse il bous arpille,
> Toujours, sans s'émouboir, augmente les impôts
> Que ne bous acquittez qu'à tire Larigot.

L'allusion aux retraites ouvrières renvoie bien entendu à la loi Bourgeois du 5 avril 1910, qui instaure un régime de retraite pour les ouvriers et les paysans, un régime qui exige beaucoup d'argent public car il fonctionne peu avec l'argent des cotisants. Critiqué à gauche – par la CGT – comme à droite, Léon Bourgeois (1851-1925), figure du radicalisme, du mutualisme et grand théoricien de la prévoyance sociale est alors sénateur de la Marne, et deviendra le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du cabinet Poincaré le 14 janvier suivant. La question est d'actualité, et il s'agit à l'époque où se passe la scène de savoir si les cotisations de retraite des ouvriers et paysans doivent être prélevées ou non par le patron sous la forme de retenues sur le salaire. Le numéro de la *Petite Gironde* du 9 septembre 1911 (exactement à l'époque de la visite de Cassadou) relate une décision du conseil des Prud'Hommes de Saint-Etienne qui statue que tel est bien le cas. La question de comment vont être financées ces retraites est donc des plus actuelles.

Théodore Steeg (1868-1950) fils de Jules Steeg, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est lui aussi attaqué :

> *A prépaou d'instructioun, sur lou sabént Stéeg,*
> *Car, sibént d'après est, lou prend per un suspect.*
> *Councernant la laïque – gare à la réprimande ?*
> *Pour ceux qui n'iront pas il y aura amende.*
>
> [À propos d'instruction, sur le savant Steeg,
> Car selon lui, il le prend pour un suspect.

Concernant la laïque – gare à la réprimande,
Pour ceux qui n'iront pas il y aura amende.]

Il s'agit sans doute du fait de faire sanctionner l'absentéisme scolaire d'une amende aux parents de l'élève. Steeg, avant d'être ministre, a été rapporteur du budget de l'Instruction Publique. La question est actuelle, et dure au-delà de l'année 1911, puisqu'un article de la *Petite Gironde* de novembre 1913 évoque les projets de loi de « défense laïque », particulièrement celui de rendre effectivement obligatoire l'enseignement primaire en France avec de vraies sanctions à la clé pour les parents des élèves multipliant les absences injustifiées. Curieusement, trente-et-un an et plus après son adoption, la loi Ferry du 28 mars 1882 est toujours inappliquée :

> On sait que cette loi est restée lettre morte, dans l'impuissance où l'on a été d'en appliquer les sanctions prévues à ceux qui ne l'observaient pas. Donc pratiquement depuis trente ans nulle contrainte n'est appliquée aux parents qui ne font pas donner à leurs enfants au moins l'instruction primaire.[552]

Par ailleurs, et en dehors de cette problématique, Jean-François Condette précise que Steeg, en tant que rapporteur, a été plusieurs fois attaqué en séance de la Chambre. Certains députés dont le radical Léon Sireyjol, député de la Dordogne, et le républicain-socialiste Anatole de Monzie, futur ministre de l'Éducation nationale, proposent la suppression des recteurs d'académie en vue de faire baisser le budget de l'Instruction publique. Steeg et son prédécesseur Gaston Doumergue, futur président de la République, montent au créneau, obtiennent la non-ratification de l'amendement Sireyjol et défendent leur conception de l'école laïque[553]. Le ministre est également aux prises avec des problématiques nouvelles, comme les réponses que serait capable d'apporter l'instruction publique à la jeunesse délinquante de ce début du XX^{e} siècle (les « apaches »). Steeg y gagne une image de grand défenseur de l'école laïque, de pilier des valeurs que prétend répandre l'école de la République. Il s'en trouve naturellement en butte aux attaques des opposants à ces principes, dont les partis catholiques. Il n'est pas surprenant que Cassadou l'attaque ici, quel que soit l'angle d'ailleurs sous lequel il le fait. Dans la *Petite Chronique* de Saint-Loubès du 10 mai 1891 (n° 51), un autre Cassadou, sans doute un parent, est attaqué par le chroniqueur gascon Cadichoun sur ses opinions au sujet de l'école, justement. Il faut croire que c'est une problématique de famille :

> *Moussu Cassadou, que ha estat bien ayse de se trouba per une occasioun toute fortuite poussat à les escoles, et que ha pouscut se tira d'affas, trobe en effet ridicule que los meynaches dos trabaillurts pusquent aprenne a lugi et counta, et ha coume het ariba per lou debeloppement de lure intelligence, a debeni négociants, alors que si restent d'en lure ignorence, ne poudent profita des escoles, resterant de simples trabaillurts et coume lures parents obligeats de ana à la journade, per gagna lure bie. Lou beden tout los jourts, los parbinguts soun jalous de beyre les aoutes réussi, en effet, coume los riches, seren hurus de beyre los gens, lys y demanda un boussin de pan, et alors de toute lure aoutou dire : «* Tu seras bien obligé de venir à nous ! la faim fait sortir le loup du bois. ». *La République, mos amics, ha heit l'instructioun obligatoire, perqué tous los citoyens pusquent se rende counte de lures debès et sabé lugi lure bote. Aquos per aquo que los réacs n'en bollent pas de l'instructioun, et Cassadou a chegut lou camin que ly han traçat.* Pourquoi manan saurais-tu lire, écrire et compter comme le bourgeois ?

[552] *La Petite Gironde*, 43^{e} année n° 15119, dimanche 23 novembre 1913, p. 1.
[553] Jean-François Condette, 2003. « "Traîtres fatigués" ou élites administratives ? », *Histoire de l'éducation*, 97, pp. 37-77.

[Monsieur Cassadou, qui a été bien aise de se trouver par une occasion toute fortuite poussé aux écoles, et qui a pu se tirer d'affaire, trouve en effet ridicule que les enfants des travailleurs puissent apprendre à lire et compter et faire comme lui arriver, par le développement de leur intelligence, à devenir négociants, alors que s'ils restent dans leur ignorance, ne pouvant profiter des écoles, ils resteront de simples travailleurs, et comme leurs parents obligés d'aller travailler à la journée pour gagner leur vie. On le voit tous les jours, les parvenus sont jaloux de voir les autres réussir, en effet, comme les riches, ils seraient heureux de voir les gens, leur demander un morceau de pain, et alors de toute leur hauteur dire : « Tu seras bien obligé de venir à nous ! la faim fait sortir le loup du bois. ». La République, mes amis, a fait l'instruction obligatoire, pour que tous les citoyens puissent se rendre compte de leurs devoirs et savoir lire leur vote. C'est pour ça que les réacs ne veulent pas de l'instruction, et Cassadou a suivi le chemin qu'on lui a tracé.]

Dernières victimes du vindicatif député, deux personnalités locales, Henri Duréault, le préfet de Gironde (1858-1942), et le maire de Bordeaux Jean Bouche (1854-1914) :

Que dire dou Préfet ?.. crédi bien que l'assoume ;
De Moussu Duréault ne craint pas la persoune !

[Que dire du Préfet ?..je crois bien qu'il l'assomme ;
De Monsieur Duréaut il le craint pas la personne !]

Duréault a été nommé en 1908 par Clemenceau. Ancien chef du bureau politique du ministre de l'Intérieur Charles Dupuy (1851-1923) en 1893, lui-même ancien candidat républicain antiboulangiste aux législatives dans l'Ille-et-Vilaine quatre ans plus tôt, Duréault est une figure de la République modérée. Le fait qu'il ait été nommé au moment précis où l'archevêché de Bordeaux, récemment nationalisé, devenait l'hôtel de la préfecture où il logea dès son entrée en fonction semble lui avoir attiré l'hostilité des conservateurs et catholiques bordelais. Mais ce qui peut surtout expliquer cette rapide sortie de Cassadou est l'actualité viticole, Duréault étant en cette année 1911 préoccupé par l'affaire de la délimitation de l'appellation des vins de Bordeaux. Cassadou, ne l'oublions pas, est négociant et propriétaire en Bordelais. Une « Commission de délimitation de la région Bordeaux » destinée à rendre un rapport au ministère de l'Agriculture se réunit depuis 1907, avec entre autres la sous-commission dirigée par Cazeaux-Cazalet en 1909, pour statuer sur l'aire géographique de l'appellation Bordeaux et de certaines appellations intérieures au territoire bordelais, comme Graves ou Sauternes[554]. Les réactions sur le territoire sont très violentes. Les conseils municipaux des communes concernées et les grands propriétaires protestent, publient des articles dans la presse, interpellent les pouvoirs publics. Duréault prenait part à cette commission. Elle conclut que l'appellation doit être limitée au département de la Gironde, et remet son rapport au ministère de l'Agriculture qui contre toute attente décide d'étendre l'appellation Bordeaux à soixante-trois communes du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. La nouvelle entraîne des polémiques à n'en plus finir[555] menées par Monis lui-même qui réfute l'appellation Bordeaux élargie. À la même époque, une commission statue, sur proposition du député du Loiret Cochery, sur la création d'une vignette payante garantissant l'origine du vin, accolée sur la bouteille. Cette garantie d'État sur l'origine et la qualité du vin est à l'origine de débats interminables dans la plupart des régions viticoles françaises. La période est très agitée dans tous les pays de vin, notamment en Champagne, qui se soulève au printemps 1911 avec de violentes insurrections à Troyes, car la zone d'appellation Champagne est elle aussi vivement débattue.

[554] Jean-Claude Hinnewinkel, 2011. *Les délimitations AOC dans la partie méridionale de la région des Graves (Gironde)*, HAL, archives ouvertes, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00776788/
[555] Éric Gille, *Henri Duréault, préfet (1858-1942)*, Calameo, sans date.

C’est à la lumière de cette actualité ultra-tendue qu’il faut lire la sortie du député-négociant-propriétaire contre Duréault, et son propos aigre-doux sur les vignerons locaux, s’achevant comme il se doit à cette époque en Languedoc, en Champagne ou en Gironde, par une bagarre générale.

Quant au maire de Bordeaux, Cassadou l’attaque sur le projet du pont transbordeur (que Vigé appelle « transbordeur-Médoc » parce qu’il se trouvait au débouché du cours du Médoc, dans le quartier des Chartrons).

> *– A trabée moubile dou pount ? bers los quïncounces,*
> *Lou transbordur-Médoc ? nous én dounnait l'announce*
> *Acos bien couneychut que d'émpeuy fort loungtémps,*
> *Bourdéou n'a pas sabut se procura d'argént.*
> *Bous boyez électurs ? se dissut, de la sorte,*
> *Pour nostre cher pays, le tort que ça lui porte.*
> *De tous ces gros nabires, benant de l'étranger,*
> *S'embont dans d'autre port pourquoi de dévarquer.*
> *Et l'accaparement de cette marchandise,*
> *Qu'à notre détriment il faut qu'on dépayse.*
>
> [À travée mobile du pont ? vers les Quinconces,
> Le transbordeur-Médoc ? On on en a donné l’annonce
> C’est bien connu que depuis fort longtemps,
> Bordeaux n’a pas su se procurer d’argent.
> Vous voyez électeurs ? dit-il, de la sorte...]

Le projet du pont transbordeur de Bordeaux – qui devait être le plus grand du monde – est un des projets phares de la municipalité Bouche. Au moment où Cassadou en parle, le pont est en travaux. Cette idée est le fait du négociant et bienfaiteur bordelais Charles Cazalet (1858-1933). Dès 1893, il crée une société anonyme destinée à l’étude de faisabilité du projet, avant trois ans plus tard d’imprimer une brochure, *Le pont à transbordeur de Bordeaux* détaillant le futur ouvrage. Déclaré d’utilité publique, ce projet de pont transbordeur métallique reliant le quai des Chartrons à la rive droite a été confié à Ferdinand Arnodin (1845-1924). Le 14 septembre 1910, le président de la République Armand Fallière en pose la première pierre. Fin 1911, les deux pylônes colossaux, à terme hauts de 95 mètre chacun, sont probablement en cours d’édification. Ces ouvrages auront à peine le temps d’être achevés quand la guerre éclatera en 1914, interrompant à jamais les travaux de ce grand projet. Les pylônes resteront dans le paysage bordelais pendant plus de vingt-huit ans encore, avant d’être dynamités par l’armée allemande en 1942. Que signifie l’allusion de Cassadou ? Une étude détaillée de l’économie bordelaise des années 1900-1910 serait nécessaire pour répondre à cette question, et savoir si les reproches et griefs du député sont justifiés ou pas. Alexandre Fernandez détaille précisément l’existence d’une véritable économie municipale à Bordeaux entre la fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e}. La ville est en pleine mutation : adduction d’eau, électrification, tramways dont la première ligne est inaugurée début 1900, avec une préférence marquée (en simplifiant à l’extrême) pour la solution de la gestion directe, notamment pour l’eau et le gaz à travers des compagnies municipales autonomes[556]. Le port de Bordeaux (qui ne deviendra autonome qu’en 1924) est aussi en pleine mutation avec d’importants travaux de modernisation de ses structures. Les propos de Cassadou évoquent un

[556] Alexandre Fernandez, 2003. « L'économie municipale à Bordeaux, XIX^{e}-XX^{e} siècles : les mutations de l'édilité », *Histoire, économie et société*, n° 3. pp. 413-436.

déclin, en ces premières années du XX^{e} siècle, qui semble effectivement dans l'air du temps, et n'ira qu'en s'aggravant[557].

En résumé, le discours de Cassadou prend des airs de « tous pourris » : le député attaque à tout va des personnalités locales et nationales dont le point commun est de faire partie du camp républicain, du centre-gauche ou de la gauche modérée, non sans faire ressortir sa propre vertu (si j'avais voulu...). Vigé, semble-t-il intéressé dans un premier temps par l'idée d'assister à cette réunion, s'affiche finalement assez indifférent. Venu manifestement inquiet d'entendre parler de la question des vins – aire d'appellation, importation, vignette, chaptalisation – le *Peysan* ne semble pas plus que cela touché par la question des quinze mille et le montant de l'indemnité parlementaire, y compris lorsque l'on évoque des pratiques douteuses :

> Porquoi bous comprénez qu'ils ne sont pas si sots
> De ne pas s'én serbir étant autour du pot,
> Qui donc l'aurait pas fait ! je bous demande en grâce,
> Celui qui parmi nous eut été à sa place.

De plus, les questions soulevées par Cassadou sentent quelque peu le secondaire… L'actualité est encombrée – un coup d'œil aux « unes » des journaux le confirme – par les pourparlers franco-allemands et surtout la course à l'armement : grandes manœuvres, prototypes de canon montés pour aéroplanes, construction d'aérodromes militaires, renforcement et modernisation des infrastructures portuaires… La guerre est dans l'air, l'atmosphère internationale est pesante, et les questions évoquées par le député semblent finalement peu coller à l'actualité. Pour mémoire, Cassadou se présenta en 1914 sur une autre circonscription, la première de Bordeaux. Balayé par Chaumet, bien qu'arrivant à se hisser se seconde position, il se retira de la vie politique. Y a-t-il un lien entre l'accueil timide d'abord, puis franchement hostile, que lui réservèrent les Cubzaguais et ce choix ? Le savait-il déjà quand il n'hésita pas à heurter de front les vignerons du pays ? La question peut se poser, mais rien de permet, en l'état, d'y répondre avec certitude.

Notons qu'en venant, Vigé a un curieux mouvement d'humeur en direction d'un rassemblement de roulottes sur le Champ de Foire, et ne cache pas son hostilité à leur égard :

> *Passant ou champ de feyre, lorsqu'une aoudou s'exhale :*
> *Que sènti ?... qués aco !... sapristi qu'a co put !..*
> *D'aquelle saintesou attrapriéns lou scorbut.*
> *Co ne m'estoune pas ? n'ants aci que roulottes.*
> *Géns, azes, cans, chebaous, ne bédent que lurs crottes :*
> *De telle infectioun bous faout tous bien gara,*
> *Séns co, mos chers amics aouriés lou choléra.*
> *Sabent, que chez nous aous qu'elle maoudite engeance*
> *Per esta à lur eyse n'én ant la préférence.*
>
> [Passant au champ de foire, lorsqu'une odeur s'exhale :
> Que sens-je ?... qu'est-ce que c'est !... sapristi que ça pue !..
> De cette odeur on attraperait le scorbut.
> Cela ne m'étonne pas : nous n'avons ici que roulottes.
> Gens, ânes, chiens, chevaux, on ne voit que leurs crottes :
> D'une telle infection il vous faut tous bien se garder,
> Sans ça, mes chers amis, vous auriez le choléra.

[557] Pour une étude détaillée de ces réalités économiques, voir Bruno Marnot, 2003. *Le refus du déclin : le port de Bordeaux au XIX^{e} siècle*, PUB.

On sait que chez nous cette maudite engeance
Pour être à son aise a sa préférénce.]

La vision des communautés extérieures est intéressante, placée en préambule d'une réunion très révélatrice de l'orientation politique du journal, et donc en partie du moins, de la municipalité. En réalité, on peut avoir l'impression qu'à cette époque-là, nous sommes entre deux élections, à la veille de la campagne de 1912, à une époque où les modérés de Charron connaissent une très forte pression de la « gauche », c'est-à-dire des radicaux de Guinaudie. Faut-il sentir dans le *Cubzaguais* un infléchissement vers le centre-droit, dans un but stratégique ? La majorité Charron lance-t-elle des appels du pied aux démocrates-chrétiens de l'ALP pour élaborer une stratégie commune ? Y a-t-elle reconnu sa « vraie » famille politique ? Plusieurs aspects, cela a déjà été évoqué, du discours de Jean Vigé peuvent ramener vers cela : vénération de l'Église, de la Nation et de l'Armée, assiduité aux messes et autres commémorations militaires (ce qui n'est pas anormal pour un ancien combattant, il est vrai), et une certaine hostilité vis-à-vis des populations exogènes. Cela dit, l'habituel mutisme du chroniqueur gascon sur ses opinions personnelles, associé à la neutralité affichée par Boehlinger dans les colonnes de son journal, empêchent tout positionnement un peu tranché.

3 La « grande » histoire dans la micro-histoire

Le rôle de Vigé dans le *Cubzaguais* s'apparente à celui de ce qu'on appelle un localier, un journaliste exclusivement spécialisé dans les informations de la vie locale. Mais un localier pour rire, un pastiche de localier en quelque sorte. En tant que cafetier, l'homme est intégré au cœur de la vie sociale de Saint-André. On lui demande de faire parler sa verve gasconne naturelle, d'imiter Mèste Verdié et de rire de tout. À travers sa plume, ce sont donc les petits et grands évènements qui émaillent la vie d'une petite ville provinciale au début du XX^{e} siècle que nous percevons. Mais la petite histoire est fondamentalement une composante de la grande : le prisme du regard « provincial » de Vigé révèle des évènements, des personnages dont la dimension dépasse largement le canton de Saint-André, comme le tramway électrique du Libournais ou l'aérodrome de la Garosse.

Le tramway électrique du Libournais a fonctionné entre 1913 et 1949. Il s'agit d'une voie secondaire, non confiée aux grandes compagnies de transport ferroviaire implantées sur les lignes Bordeaux-Paris pour le PO (Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Orléans) et Bordeaux-Chartres pour l'État (Administration des Chemins de Fer de l'État) mais à des entrepreneurs privés. Ce petit train à voies à écartement réduit (dit « métrique », car d'une largeur d'un mètre) était simplement un de ces petits trains ruraux comme pouvait l'être le « tacot » de la ligne Périgueux-Saint-Yrieix. Les délibérations du Conseil général de la Gironde[558] nous apprennent que cette ligne, qui reliait d'abord Saint-André-de-Cubzac à Libourne, puis se prolongea jusqu'à Puisseguin, était une voie ferrée d'intérêt local, déclarée d'utilité publique par décret du 25 mars 1909. Elle fut donnée en concession par le Conseil général aux nommés Lagueyte et Ortal (et fils) d'abord pour un train à traction vapeur, puis, en 1910 et à la demande des concessionnaires, pour un train à traction électrique, comme convenu par le décret du 11 décembre 1911[559]. Le 21 juin 1910, le tracé du tronçon Saint-André-Libourne (un peu plus de 20 km) est définitivement validé. L'enquête réglementaire

[558] « Tramway de Saint-André-de-Cubzac à Libourne et à Puisseguin », *Conseil général de la Gironde. Rapports et délibérations*, Bordeaux, Levieux, 1914, partie III, pp. 120-123.
[559] *Ibid.*, p. 120.

concernant l'implantation des différentes stations aboutit à l'approbation de la préfecture le 12 mai 1911[560], le Conseil général ayant de son côté voté ce projet le 2 mai[561]. La ligne Saint-André-Libourne devait permettre entre autres de relier entre elles les voies ferrées du PO (qui passait à Libourne) et de l'État (qui passait à Saint-André). Ces aménagements doivent être construits, l'écartement des voies étant différent, ainsi qu'une station électrique secondaire. La ligne est mise en service le 14 avril 1913[562]. Le tronçon Libourne-Puisseguin (un peu plus de 17 km) est ouvert le 28 février 1914[563]. La concessionnaire devient cette année-là une compagnie privée, la TEL (Tramways Électriques du Libournais)[564]. La construction de la ligne nécessite celle de plusieurs infrastructures : le tramway est connecté aux lignes Bordeaux-Chartres (État) et Bordeaux-Paris (double sens, PO), ainsi qu'à la ligne Libourne-Le Buisson. Un pont métallique doit être construit à Libourne (à une voie), puis, entre Libourne et Montagne, un pont en béton pour franchir la ligne Libourne-Le Buisson.

Il convient de mesurer le changement que la création de cette ligne entraîne pour Saint-André-de-Cubzac, essentiellement en ce qui concerne l'image et la représentation. La petite ville d'environ 4000 habitants devient alors un nœud ferroviaire de première importance : accueillant déjà le tracé de la ligne Paris-Chartres (avec le pont de Cubzac qui franchit la Garonne, authentique pont Eiffel[565] et source de fierté locale), Saint-André est désormais connecté à la ligne Bordeaux-Paris du PO (*via* Libourne) et dans une moindre mesure à la ligne Libourne-Bergerac-Le Buisson. Une seconde gare, pour le tramway, est construite à côté de celle des chemins de fer de l'État. Agglomération encore rurale en comparaison de sa voisine Libourne (la bastide dépasse alors les 20 000 habitants), moins citadine, plus villageoise, Saint-André se sent hisser au rang de ville moderne avec ces infrastructures. Carrefour, l'agglomération cubzaguaise l'a toujours été, et le nœud des voies de communication reste une de ses problématiques majeures aujourd'hui encore (avec cependant un regard sur la chose qui a conséquemment changé). Manifestement imprégné de l'idéologie progressiste dominante du temps, Charron, sous le mandat duquel tout cela a eu lieu, tire gloire d'avoir transformé un gros village en centre urbain en quelques années. Ce maire « moderne », pour ne pas dire moderniste, porte l'image d'un homme du XX^{e} siècle que Vigé, homme du XIX^{e} siècle, célèbre avec une bonhomie et un émerveillement peut-être pas entièrement joués.

Les années 1910 voient se développer les meetings aériens. La période est celle des progrès fulgurants de l'aviation civile, avec les exploits des frères Wright, de Roland Garros, et aussi de Marcel Issartier (1888-1914), fondateur en 1912 de ce qui n'est encore qu'un modeste aérodrome dans les landes de Mérignac, à l'ouest de Bordeaux, entre Lartigue et Beaudésert. Ce pionnier de l'aviation qui avait choisi l'agglomération bordelaise comme champ d'expérimentation (l'aérodrome de Sarcignan à Villenave d'Ornon d'abord, puis celui de Mérignac) apparaît dans la chronique de Vigé, sans que son nom soit cité toutefois. Dans le numéro 193 (5 mars 1913) Vigé ne se sent plus de fierté et d'orgueil que l'illustre aviateur militaire ait choisi le terrain de la Garosse – qui sert aussi de terrain de rugby, fonction qu'il a conservé jusqu'à une date récente – comme terminal aéronautique :

Nou !.. jamais de ma bie n'aouri aci pénsat

[560] *Ibid.*, p. 120.
[561] *Ibid.*, p. 121.
[562] *Ibid.*, p. 121.
[563] *Ibid.*, p. 121.
[564] Serge Lerat, 1998. *Les voies de communication en Aquitaine*, Conseil Régional d'Aquitaine, p. 142.
[565] *Association Générale d'Aéronautique. Bulletin mensuel*, n° 12 (décembre 1911), p. 123, Paris, Soc. An. des Imp. Welhoff et Roche.

Port d'abiatioun Sïnt-Andrés-de-Cuzat !!..
Et quoique cepéndént, séns esta debinaeyre,
Perqué de n'esta sur, mi atténdébi gaeyre.

[Non !.. jamais de ma vie je n'aurais ici pensé
À un port d'aviation à Saint-André-de-Cubzac !!..
Et quoique cependant, sans être devin,
Afin d'en être sûr, je ne m'y attendais guère.]

Dans cet article daté du 2 mars, Vigé se moque des Libournais à qui il ne laisse plus d'autre choix que de créer un arsenal sur les bords de la Dordogne s'ils veulent égaler la gloire des Cubzaguais, puisque Saint-André se retrouve à la fois tête de ligne du tramway, avec l'ouverture de la ligne Saint-André-Libourne et terminal d'aviation.

– Coumbien n'én sount jalous nos besïns de Libourne,
Lur proposition ?.. bala ce que n'én tourne ;
Tout jamais que nous aous, ant boulut lou dessus,
Route Nationale et los pounts suspéndus,
De tout accapara jamais ne saouriés creyre,
Crédi qu'ent grand espoir que dedéns lur ribeyre,
De nos croisurs de guerre, créa un arsenal :
Brest, Touloun, Rochefort ne sounts pas lur égal.
Et que n'ant co pas eyt, dos tramways per la ligne ?
Daou noum de Libournais méritent pas l'insigne
Car la teste de ligne se trobe pas chez és,
Tandis que lou parcours part d'aci Sïnt-Andrès.

[Combien en sont jaloux nos voisins de Libourne.
Leur proposition ?.. voilà ce qu'il en ressort ;
Que nous autres avons toujours voulu le dessus,
La Route Nationale et les ponts suspendus,
Jamais vous ne sauriez croire tout accaparer,
Je crois qu'il ont grand espoir de créer dans leur rivière,
un arsenal de nos croiseurs de guerre :
Brest, Toulon, Rochefort ne sont pas leur égal.
Et que n'ont-ils pas fait, pour la ligne de tramway ?
Du nom de Libournais ils ne méritent pas l'insigne
Car la tête de ligne ne se trouve pas chez eux,
Tandis que le parcours part d'ici, Saint-André.]

Le bulletin mensuel de l'Association Générale d'Aéronautique – dont le délégué cubzaguais n'est autre que le maire le Dr Charron – dans son n° 11 (novembre 1911) nous dit que

> Saint-André-de-Cubzac. Notre délégué, le docteur Charron, nous informe qu'on organise un champ d'atterrissage situé à 1 kilomètre au nord de Saint-André à 20 kilomètres de Bordeaux, entre le chemin de fer de l'État et la bifurcation des deux grandes routes venant de Blaye et de Cavignac. Le sol de l'aérodrome est excellent, à la fois élastique et résistant, formé de terre de bruyère. Il existe des mécaniciens compétents et des dépots d'huile et d'essence à Saint-André-de-Cubzac, qui deviendra, en raison de sa situation et de ses avantages, un port de relâche très fréquenté.[566]

[566] *Association Générale d'Aéronautique*, Bulletin mensuel, n° 11 (novembre 1911), p. 117, Paris, Soc. An. des Imp. Welhoff et Roche.

Le terrain est pourtant déjà cité en août 1911, dans le même bulletin (première année, n° 8, p. 63). Le champ en question, c'est le lieu-dit La Garosse. L'endroit existe encore, même s'il n'est plus depuis longtemps consacré à l'aviation. Il a également servi d'hippodrome, et jusqu'à une date récente, c'est également sur ce site que se trouvait le terrain de rugby de Saint-André, comme du temps de Jean Vigé. Le même bulletin nous informe dans son numéro de mars 1913 que le terrain d'aviation de Saint-André fait partie de ceux qui doivent être achevés pour le premier juin de cette année[567] tandis qu'au mois de novembre précédent, un autre journal précisait que des hangars y étaient en construction[568]. En octobre 1913, le bulletin nous informe de l'inauguration du terrain d'aviation :

> Inauguration de terrains d'atterrissage A Saint-André-de-Cubzac (Gironde)
> La station de Saint-André-de-Cubzac a été créée à la demande de l'Association Générale Aéronautique qui, par l'intermédiaire de son délégué, est arrivée à établir dans celle charmante localité, à moins de 20 kilomètres de Bordeaux, à vol d'oiseau, un excellent terrain avec un hangar modèle du type du Comité national pour l'Aviation militaire. Ce dernier groupement a reconnu les mérites du choix fait par notre Association en ajoutant, à l'importante subvention fournie par l'Aéro-Club de Bordeaux et du S. O., la somme nécessaire à l'édification de ce superbe hangar. Une société locale, fondée sous le patronage de l'A. G. Aé, par M. le Dr Moure, déjà à la tête de plusieurs Sociétés sportives, a groupé sous le drapeau de la cause aéronautique près d'un millier de membres enthousiastes. Récemment, le terrain a été utilisé par de nombreux aéroplanes et à l'occasion des manœuvres du S. O. l'escale a reçu plusieurs escadrilles qui ont unanimement vanté ses qualités : repérage extrêmement facile, grâce au croisement de deux grandes routes nationales, et au fleuve assez proche, et de ce fait également facilités de ravitaillement, souplesse extraordinaire du sol étanche toute l'année. Enfin, le hangar est vaste, luxueusement aménagé, et la Société y loge dans un appentis un gardien chargé d'entretenir le terrain et de procurer aux aviateurs ce dont ils peuvent avoir besoin. La Société aéronautique de Saint-André étant un groupement purement sportif et une filiale de l'A. G. Aé. les aviateurs peuvent être assurés de trouver à Saint-André l'accueil le plus cordial. Nous rappelons que le terrain est situé sur la ligne droite Paris-Bordeaux, qu'il est placé à l'intersection des routes nationales n° 10 et 137. Une couronne blanche au centre, marquée d'un point blanc, signale aux aviateurs l'existence du terrain et est visible d'une vingtaine de kilomètres au moins. Saint-André est desservi par des trains de l'État, partant environ toutes les heures, et permettant de se rendre à Bordeaux en vingt minutes. Cette station est appelée à être fréquemment visitée par les pilotes de l'air qui sauront gré à l'A. G. Aé de l'avoir créée aux portes de Bordeaux et avant la traversée des Landes où les terrains d'atterrissages sont rares.[569]

Dithyrambique, l'article couronne Saint-André et son terrain. Grâce à la volonté de son maire, qui en a fait une affaire personnelle, la petite ville devient un pôle local de l'aviation civile, et acquiert une réputation nationale pour la qualité de ses installations. En un temps où l'aviation représente le sommet de la modernité et un enjeu d'importance stratégique essentielle, on peut imaginer la gloire qu'en retire le Dr Charron. En février 1914, Charron reçoit d'ailleurs la médaille d'argent de l'Association Générale Aéronautique pour ses services rendus à l'aviation civile française[570]. Un autre périodique français voué aux pratiques sportives, *L'Aéro*, qui accorde une place importante aux sports mécaniques alors en plein essor (le site de la Garosse accueille également des arrivées de courses pédestres et automobiles à cette époque), nous détaille l'histoire des évènements s'étant produits à cette époque sur l'aérodrome cubzaguais. Ainsi, le n° 651 (14 novembre 1912) nous apprend que le terrain de la Garosse n'est pas un simple aérodrome civil destiné à développer l'aviation touristique : c'est aussi – et même avant tout – un aérodrome militaire :

[567] *Ibid.*, troisième année, n° 3 (mars 1913), p. 43.
[568] *L'Aéro*, cinquième année, n° 654 (17 novembre 1912), p. 3.
[569] *Association Générale d'Aéronautique. Bulletin mensuel*, troisième année, n° 10 (octobre 1913), p. 152.
[570] *Ibid.*, quatrième année, n° 2 (février 1914), p. 28.

> Le terrain d'atterrissage de Saint-André-de-Cubzac vient d'être accepté par le ministre de la Guerre. Les travaux vont commencer incessamment sous la direction des autorités militaires, de façon à ce que le terrain soit définitivement prêt au printemps prochain.[571]

Sous la direction des autorités militaires : ce point peut éclairer certains éléments évoqués par Vigé, ancien soldat de 1870 dont la fibre patriotique est aisément mise en vibration. Le 24 août 1913, *L'Aéro* précise :

> Les hangars du terrain d'aviation militaire de Saint-André-de-Cubzac sont à peu près terminés ; l'inauguration officielle doit avoir lieu en septembre, probablement lors du passage du président de la République à Bordeaux.[572]

Aucune chronique de Vigé pour cette visite de Raymond Poincaré, qui a eu lieu le 20 septembre 1913. C'est à cette occasion que Marcel Issartier, qui vient d'acquérir son premier hydravion (on disait alors « hydroplane ») et d'ouvrir son école de pilotage à Mérignac, remonte la Garonne à bord de son appareil, vient saluer le chef de l'Etat au-dessus de la place des Quinconces avant d'amerrir sur le fleuve. D'après le magazine britannique *Flight,* le 9 novembre c'est le duc de Montpensier, héritier de Louis-Philippe, qui effectue un vol d'une demi-heure en compagnie d'Issartier dans l'hydroplane[573]. Issartier semble multiplier alors les vols de démonstration entre Garonne, Dordogne et estuaire. Il suffit d'ailleurs d'un coup d'œil dans la presse locale et nationale de l'époque pour mesurer l'extraordinaire engouement populaire autour des exploits des Védrines, Blériot, Issartier et autres Roland Garros. Les chroniques d'aviation d'un journal comme la *Petite Gironde* occupent un espace de plus en plus considérable. Seules les chroniques rugbystiques y sont plus importantes. Le 3 septembre suivant, *L'Aéro* nous informe que

> Ce matin a atterri à l'aérodrome militaire de La Garosse un avion militaire, ce qui porte à quatre le nombre des avions arrivés. Un cinquième, qui sera probablement le dernier, est attendu à la tombée de la nuit, L'escadrille ainsi complétée prendra le départ sans doute demain pour les manœuvres du Midi, Des tracteurs automobiles sont également arrivés.[574]

Le surlendemain, 5 septembre :

> Saint-André-de-Cubzac, 4 septembre. L'escadrille de Belfort, capitaine Jacquet, est partie ce matin pour Agen au milieu des ovations d'un public enthousiaste. Voici l'ordre et l'heure des départs : le lieutenant Bouche, avec le sapeur mécanicien Niodot comme passager, à 8h10, le lieutenant Trétarre avec le lieutenant Marc comme passager, à 8h15 : le caporal Blaignant, avec le capitaine Bonnet comme passager, à 8h 25 : le sergent Caron, avec le capitaine Simon comme passager, à 8h 35 : le lieutenant Bellemois part seul à 8 h. 45, après avoir procédé au changement d'une des roues et d'un pneu éclaté.

et

> Ce matin cinq avions militaires sont partis de Saint-André-de-Cubzac. Une première escadrille, composée de trois appareils, a rallié la région de Libourne. Deux autres appareils se sont dirigés vers l'aérodrome de Mérignac, près Bordeaux, où un troisième appareil remplacera celui qui a eu un accident près de Ruffec.[575]

---

[571] *L'Aéro*, cinquième année, n° 651 (14 novembre 1912), p. 3.
[572] *Ibid.*, cinquième année, n° 900 (24 août 1913), p. 2.
[573] *Flight, november, 15, 1913,* p. 1259.
[574] *Ibid.*, cinquième année, n° 941 (3 septembre1913), p. 2.
[575] *Ibid.*, cinquième année, n° 943 (5 septembre1913), pp. 2-3.

L'évocation de la foule enthousiaste correspond aux descriptions que fait Vigé de l'engouement populaire autour de l'aviation. Même si à cette époque on ne sait pas encore qu'il y aura la guerre dans moins d'un an, la situation diplomatique en Europe est suffisamment tendue, dans le contexte de nationalisme et d'esprit de revanche qui anime la France puis quarante-deux ans, pour que ces manifestations patriotiques de force et de modernité des forces aériennes françaises revêtent une importance très grande. Le 23 septembre, toujours dans *L'Aéro*, un correspondant local qui n'est autre que Boudin, conseiller municipal, signale un évènement s'étant déroulé deux jours plus tôt, le dimanche 21 :

> Dimanche a eu lieu sur l'aérodrome de la Garosse, à Saint-André-de-Cubzac, la remise officielle au ministre de la Guerre du hangar militaire, imposante cérémonie à laquelle prirent part quinze aéroplanes des escadrilles de Versailles et du camp de Chalons revenant des grandes manœuvres. Après un défilé de plusieurs sociétés de gymnastique, préparation militaire et fanfare, remise a été faite à la Société de préparation militaire de Saint-André-de-Cubzac de son drapeau. Quelques aviateurs ont bien voulu exécuter des envolées dont certaines émerveilleront le public, faisant ressortir le sang-froid et l'intrépidité des pilotes. Une foule des plus nombreuses manifesta bruyamment son enthousiasme. Un banquet réunit le soir les aviateurs, les organisateurs de la fête, la municipalité.[576]

La saga aéronautique cubzaguaise fait l'objet de six articles de Vigé pour la seule année 1913. Le 15 octobre (annexe 6, doc.10), ainsi que les 5 et 20 novembre 1913, c'est une série de trois articles consécutifs consacrés aux trois meetings aériens d'inauguration organisés au tout jeune aérodrome de la Garosse que nous propose le *Peysant.* Saint-André bruisse encore de la ferveur populaire du meeting et résonne de ce bruit des moteurs entré dans sa vie depuis maintenant une paire d'années. Chose curieuse, cette série de trois, bien qu'évoquant trois évènements distincts, distants de trois et deux semaines, se présente comme un tout, orné d'un titre commun : *L'Abiatioun.* Comme si Vigé se faisait ici le héraut de la grande aventure de l'aviation civile en Cubzaguais, en une sorte de feuilleton en trois parties. En réalité, c'est la totalité des évènements qui se sont produits entre le 4 septembre – jour des premières grandes manœuvres du Sud-Ouest, jusqu'à décembre que nous raconte Vigé. En cette deuxième moitié de l'année 1913, incontestablement l'aviation est à l'honneur à Saint-André. Vigé, comme à son habitude, inaugure son propos en s'inquiétant de ce qui entoure l'évènement davantage que l'évènement lui-même :

> *Pertant de se pénsa et de parti après*
> *A l'abiatioun n'en beyre lou progrès.*
> *Ne pas préndre soun témps pouyrait bien esta faoute,*
> *Boulént se susteni, pas à coumme bien d'aoutres ;*
> *Cassa la crouste abant, béoure quaouques boun cops,*
> *De se calla los gaoutes n'és satre pouint de trop.*
>
> [Afin de se soigner et de partir après
> A l'aviation en voir le progrès.
> Ne pas prendre son temps pourrait bien être une erreur,
> Voulant se soutenir, ne pas faire comme bien d'autres ;
> Casser la croûte avant, boire quelques bons coups,
> Se caler les joues ce n'est sacrément pas de trop.]

De fait, même si, conformément à son habitude Vigé s'attarde davantage sur les digressions que sur l'évènement (le gardien qui le refoule à la grille, les buvettes, la foule, la

[576] *Ibid.*, cinquième année, n° 961 (23 septembre1913), p. 2.

musique…) il consacre pourtant quelques lignes aux manœuvres aériennes, qui prennent véritable l'aspect d'un meeting d'aviation. L'évènement risque à un moment d'être annulé pour mauvaises conditions météorologiques, alors que Vigé, occupé à *se cala les gaoutes* (se caler les joues) à la buvette, vient de se répandre en longues considérations sur la faim et la soif de ceux qui attendent, lui compris bien entendu. Finalement, les aviateurs font quelques envolées, devant Vigé, « ébahi » selon ses propres mots. Qui rassure les spectateurs un temps inquiets ? Le maire... Charron en personne. Le projet de Saint-André-de-Cubzac port d'aviation est bien une affaire municipale, dont le conseiller Boudin rapporte les faits à la presse, et dont le maire en personne garantit le bon déroulement.

Me soubïngrey loungtémps d'aquelle matinade ;
Lou quatre de Septémbre, mémorable d'jiournade !
Oun dos géns affamats, tranquilles, patients,
Debouts, si noun cheytats, atténdent lou momént ;
Per debers la Garosse, councernant l'escadrille,
Que nous ére announçade.. de mounde ?.. que de mille !..
Qui lou long de la route, et de chaque coustats,
Que borde la pelouse jusqu'aou ras dos oussats.
Séns coumpta que beoucop se crébabent de hame,
Que démpeuy lou matïn lur béntre los affame,
Qui partis de chez est séns aougé déjunat,

[Je me souviendrai longtemps de cette matinée ;
Le quatre septembre, mémorable journée !
Où des gens affamés, tranquilles, patients,
Debouts, sinon assis, attendent le moment ;
Par devers la Garosse, concernant l'escadrille,
Qui nous était annoncée... du monde ?... que de mille !...
Qui le long de la route, et de chaque côté,
Qui borde la pelouse jusqu'au ras des fossés.
Sans compter que beaucoup crevaient de faim,
Que depuis le matin leur ventre les affame,
Qui partis de chez eux sans avoir déjeuné...]

Un peu plus de deux semaines après (non pas *mouing de duyes semanes*, moins de deux semaines comme dit Vigé), dimanche 21 septembre, les hangars de l'aérodrome sont officiellement inaugurés, et les avions sont bien au rendez-vous : *Aou noumbre de dix-heuyt, érent qu'és grous aousets !* (Au nombre de dix-huit ils étaient, ces gros oiseaux !). Mais Vigé a bien mieux à faire, nous décrivant en long et en large le défilé organisé par la municipalité pour honorer les pilotes (militaires). La fibre patriotique de l'ancien combattant vibre au son du clairon et à la vue des trois couleurs (*patriote abant tout !*). Au final, l'on entendra encore une fois peu parler d'aviation dans cet article, qui paraît, rappelons-le, dans le n° 209 du 5 novembre, plus d'un mois et demi après les évènements. Vigé s'en tient à sa mission, il travaille l'atmosphère, non les faits. Seule information évènementielle qui nous indique le *Peysan* : le ministre, qui était attendu, ne viendra pas… Il délègue le colonel Voyer pour le remplacer. En réalité, la *Petite Gironde* nous donne la clé du mystère ; ce n'était pas le ministre Eugène Etienne en personne qui était attendu :

> Par suite d'un malentendu, le délégué du ministre de la guerre n'a pu se rendre à Saint-André-de-Cubzac, aussi il n'y a pas eu à proprement parler d'inauguration officielle.[577]

[577] *La Petite Gironde*, 43e année n° 15057, lundi 22 septembre 1913, p. 3.

Vigé est déçu, mais, conclut–il philosophiquement : – *Ma foey, tant bien que maou, que siert de n'én blagua / A quelles géns ala, nous faout trop los prégua* (Ma foi, tant bien que mal, que sert d'en discuter / Ces gens-là, il nous faut trop les prier). Le Paysan, enthousiasmé par l'ampleur des évènements qui rassemble la société de préparation militaire, des notables locaux, des harmonies et orphéons, rappelle ses hauts faits d'ancien de 70 tout en avouant son intimidation devant ce nouvel outil de guerre qu'est l'avion :

Ne los imitrey pas ? téni trop à ma pet.
Car enfin la dedéns, si petit que secouent ;
A de pareille hardiesse que d'aoutres se débouent.
Oh ! France, t'eymi bien ! mais s'exposa éntaou ?
Cént ans bielli per tu ; et mouri én répaou.

[Je ne les imiterai pas, je tiens trop à ma peau.
Car enfin, là dedans, si peu qu'ils se secouent ;
A de pareilles hardiesses que d'autres se dévouent.
Oh ! France, je t'aime bien ! mais s'exposer ainsi ?
Cent ans vieillir pour toi, et mourir en repos.]

Quant au troisième article, paru dans l'édition suivante (n° 210, 20 novembre) il semble reprendre le récit là où il s'était interrompu, et donc raconter la même journée que le 209. Vigé en consacre les trois quarts à la bousculade provoquée par lui-même, voulant entrer sans payer sur le site du meeting. Il y a une énorme pression de la foule :

– Oh ! furent léou rénduts ? ne sey à quaou éntrade,
Los perdurï de bue, à caouse dos poussades,
S'én falut de petit de me beyre escrasat ;
Ley dounc escapat belle, si tant éri sarrat,

[– Oh ! ils furent vite arrivés, je ne sais à quelle entrée,
Je les perdis de vue, à cause des poussées,
Il s'en fallut de peu de me voir écrasé ;
Je l'ai donc échappé belle, tellement j'étais serré,]

Au final,

Me gardéri alors de boulé a lou crane,
N'ère pas lou momént de leba la chicane

[Je me gardai alors de vouloir faire le fier
Ce n'était pas le moment de chercher querelle]

Nous aurons droit à fort peu de descriptions des appareils en vol ; Vigé est encore déçu :

M'atténdébi de beyre, aci de Mérignac
Lou chef... d'aérodrome... béléou aougut lou trac !
Car de son énbolade n'én aougurent l'espargne.

[Je m'attendais à voir, ici de Mérignac
Le chef...d'aérodrome... peut-être a-t-il eu le trac !
Car de son envolée nous avons fait l'économie.]

Le chef d'aérodrome de Mérignac, c'est Issartier. Le pilote de vingt-cinq ans était devenu une véritable vedette dans la région, suite à ses vols de représentation. On venait à un meeting où il était annoncé uniquement pour essayer de l'apercevoir. La *Petite Gironde* ne parle pas d'Issartier ni de sa venue manquée. Nous ne pouvons donc pas étayer son identification. Par contre, le journal insiste sur le ratage que fut cette inauguration où l'on n'inaugura rien. Les pilotes militaires n'avaient pas d'ordres leur permettant de se livrer à des vols de démonstration devant la foule, comme dans un meeting aérien. Les Cubzaguais, lassés de voir les avions, moteurs éteints, sagement alignés devant leur hangar, commencent effectivement à gronder et à faire mine de forcer les grilles. Le lieutenant Gauthier, le lieutenant Dechut, le sergent-aviateur Laporte se livrent à quelques tours d'aérodrome pour les faire patienter, mais la foule ne s'en contente pas, et commence à forcer les grilles pour essayer de voir les aéroplanes de près, quand, *deus ex machina*, à l'horizon émerge des nuages le biplan du caporal France, parti en retard d'Agen, suivi de près par le double monoplan du lieutenant Migaud… La journée est sauvée[578].

Décidément, l'aviation est un domaine qui réserve bien des frustrations à notre homme. Dans son article du n° 211 (5 décembre 1913) Vigé nous dit qu'on annonçait pourtant la semaine précédente la venue

> D'un grand abiatur qui, partant de Vordeaux,
> Biendra en notre port suibant les deux cours d'eaux.
> Douvle le vec d'Amvès, ou finit la Garonne,
> Et pour benir ici reprendre la Dordogne ;
> Et pendant ce trajet, per ébolution
> Fera des tours de force en abiation.

Sans doute s'agit-il encore d'Issartier, qui multiplie à l'époque les meetings aériens dans le grand Sud-Ouest. Mais le bulletin de l'Association Générale Aéronautique est muette sur un tel voyage d'Issartier descendant la Garonne en avion jusqu'au bec d'Ambès pour remonter la Dordogne jusqu'à Saint-André. Le magazine *Flight* l'évoque, mais le situe chronologiquement plus tard, début mai[579]. Pourtant, plus de 3000 spectateurs (d'après Vigé) ont beau attendre et piétiner la journée entière l'herbe de la Garosse, l' « hydraéroplane » n'arrivera jamais…

> *Mey de très mille géns, hommes, femmes, gouyats,*
> *Parmi dos damiselles, grand Diu, qu'èrent preychats,*
> *Lurs y tardabe fort d'arriba bers la calle,*
> *Séns cragne d'attrapa daou bént quaouque rafale,*
> *Se crébabent los œuils, séns cesse de gueyta*
> *Se gardént de lur place boulént pas l'escarta.*
>
> [Plus de trois-mille personnes, hommes, femmes, enfants,
> Parmi des demoiselles, grand Dieu, qu'ils étaient pressés,
> Il leur tardait fort d'arriver vers la cale,
> Sans craindre d'attraper du vent quelque rafale,
> Ils se crevaient les yeux, à regarder sans cesse
> Se gardant leur place, ne voulant pas s'en écarter.]

[578] *Ibid.*, p. 3.

[579] *Flight, may, 9, 1914,* p. 499. *Fast Flying on Anzani-Dep. On his Deperdussin waterplane, which is fitted with a io-cyl. 85 h.p. Anzani motor, Issartier on Monday flew with a passenger from Bordeaux along the Garonne and the Dordogne to St. Andre de Cubzac, covering the distance of 45 kiloms. in 25 mins. In the afternoon he returned to Bordeaux.*

Vigé perd patience : « Arribe si tu beut, je me dis à l'instant / Restera qui boudra : moi je me f.. le camp ». Les mauvaises conditions atmosphériques au-dessus de l'estuaire de la Gironde ont décidé une nouvelle fois les organisateurs à annuler purement et simplement le vol. On annonce que, peut-être, le soir... Mais peine perdue :

Pouscurent patienta : mais, fut caouse perdude,
Et noste homme bolant manquait soun abïngude.

[Ils purent patienter : mais ce fut peine perdue,
Et notre homme volant manqua sa venue.]

Le *Peysant*, outré de ce nouveau coup du sort, avait déjà depuis longtemps regagné le Champ de Foire. La *Petite Gironde* du moment reste muette sur cette visite manquée d'un grand aviateur, dans une actualité sportive pourtant richement illustrée par l'aviation civile – les exploits de Védrines, parfois aux limites du diplomatiquement correct, dans le ciel allemand – et le football-rugby.

Ce n'est pas de façon innocente que Vigé, qui n'intervient pas dans chaque numéro du *Cubzaguais*, transforme un moment de l'histoire de Saint-André – moment relativement bref, l'aérodrome du Cubzaguais semblant avoir disparu assez vite, y compris de la mémoire collective locale en évènement fondateur d'une nouvelle ère. La petite ville n'a sans doute été que peu de temps une des capitales de l'aviation civile et militaire française. Mais que l'on se rende compte, pour les contemporains de 1913, ce que pouvait avoir de futuriste cette nouvelle invention du XX^{e}, ces machines volantes qui ébahissent tant Vigé et le fait que la paisible localité de Saint-André-de-Cubzac soit brusquement propulsé au rang des capitales de l'aéronautique française : son nom figure parmi les grands sites des pionniers de l'aviation en France, et même en Angleterre, dans la prestigieuse revue *Flight.* Cette propulsion de Saint-André de village au rang de ville riche d'équipements ultramodernes, c'est la gloire que conçoit le maire Charron de son mandat, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa profession de foi de 1912. Et s'il ne prend pas parti politiquement, le *Cubzaguais*, à travers la plume de Vigé notamment, prend parfois des airs de chantre de ce mandat, mais sans jamais se départir de cette absence de prise de position nette qui caractérise l'écriture du *Peysant* tout comme de son compère.

Mais la modernité – même à l'époque – ne se limite pas aux progrès techniques et aux innovations. L'image que le *Cubzaguais* donne de sa commune au temps du Dr Charron est aussi celle d'une ville très richement pourvue en sociétés sportives de bon niveau, encore un signe d'adéquation avec son époque qui contribue à brosser un portrait favorable de l'administration communale.

On renverra, pour une étude poussée de l'apparition, de l'implantation et du développement assez remarquable du rugby dans le Midi de la France, et particulièrement dans le Sud-Ouest, aux travaux de Jean-Pierre Bodis, Jean-Paul Callède, Alfred Wahl et Jean-Pierre Augustin. Les études menés par les historiens et sociologues des sports ont tracé l'histoire l'assimilation au sud de la France sur le mode d'une authentique pratique culturelle de ce jeu inventé en Angleterre dans des conditions plus ou moins légendaires en 1823, puis codifié dans le même pays entre 1845 et juin 1871, époque à laquelle les règles du jeu sont définitivement fixées. Leurs travaux ont contribué à dessiner le lien entre la conception laïque et républicaine du sport à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle et le développement du « foot-ball rugby » par opposition au « foot-ball association » – le football « association » ou *soccer* – préféré par les patronages religieux. La synthèse de Laurence Munoz et Vincent

Joris, parue dans la revue *Staps* en 2007,[580] dresse un bilan des conclusions des chercheurs dans ce domaine :

> À la suite de nombreux auteurs, nous avons contribué à démontrer qu'une seule hypothèse ne pouvait être exclusive pour expliquer la relégation du rugby chez les catholiques. Nous avons privilégié une base institutionnelle, cherchant à saisir les raisons de l'absence du rugby au sein de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, qui ne comprend pas à elle seule l'ensemble des attitudes repérables à cet endroit. Il est sans doute trivial d'énoncer qu'une analyse historique de type anthropologique fournirait des explications plus adéquates localement. En effet, de nombreux catholiques auront fait le choix de ne pas s'afficher au cœur d'une institution catholique, comme les démocrates chrétiens l'illustrent par exemple aux côtés de Marc Sangnier. Une étude approfondie des réseaux de sociabilité propres aux contextes régionaux et même locaux devrait donc alimenter cette synthèse pour percevoir avec finesse les mécanismes auxquels obéissent les acteurs, entre les injonctions des systèmes centraux et les pressions intimes ou collectives, conscientes ou inconscientes de toutes sortes. L'hypothèse la plus immédiate de la violence du jeu révèle des limites mises en évidence par la violence naissante du football et parallèlement l'euphémisation du rugby par la barrette. On aura allégué également que le rugby encourage la proximité des corps et que l'Église cherche à refréner ces pratiques, avilissantes. Mais le discours n'est pas propre au rugby et demeure largement répandu dans les milieux catholiques attachés aux humanités classiques, reléguant les pratiques du corps à des activités néfastes. Puis, la pratique du rugby regorge autant que le football d'éléments propres à valoriser les préceptes de la morale chrétienne comme la persévérance, l'abnégation, la modestie ou l'humilité.[581]

Si l'on admet donc le paradigme d'une époque dans laquelle le rugby serait devenu, plus ou moins et de façon sans doute irrégulière d'un endroit à l'autre, une sorte de marqueur de républicanisme, en admettant que Vigé ait joué le rôle de défenseur du bilan d'une municipalité, la très forte présence de ce jeu sous la plume de Vigé dans ses chroniques pourrait être identifié à un message : celui d'une protestation de l'attachement des modérés du conseil muncipal aux valeurs de la République. Saint-André-de-Cubzac au temps du bon Dr Charron, cité moderne, cité connectée aux grands réseaux de son temps, cité tournée vers le progrès, cité sportive, cité républicaine en somme : le tableau ne manque pas de panache, en période électorale.

Vigé adore le rugby (qu'il appelle « foot-ball » comme il convient à l'époque) et relate avec passion les matchs auxquels il peut assister à Saint-André, sur ce même terrain de la Garosse, véritable agora locale, que les rugbymen cubzaguais n'ont quitté qu'en 2012. Notons que le Bêcheur du Porte-de-Plagne partage ce goût, ses « coups de bêche » n'épargnant pas le capitaine de l'équipe locale, le trois-quart aile Finck. Il convient de se souvenir que dans les premières années du XX^{e} siècle, Bordeaux est la capitale du rugby français, et l'engouement autour du glorieux Stade Bordelais, douze fois finaliste du championnat de France et sept fois champion est considérable. Le 8 avril 1911, le club basé au stade Sainte-Germaine du Bouscat a remporté sur ses terres son septième titre de champion de France face aux universitaires parisiens du SCUF, sur un score de 14 à 0. Le 4 avril 1909 avait eu lieu la première finale 100% occitane, opposant les *sportsmen* bordelais à une formation promise à un grand avenir, le Stade Toulousain, balayé 17 à 0 sur son propre terrain. La lecture de la page rugbystique de la *Petite Gironde* le lundi matin aide à mesurer l'extraordinaire développement du rugby en Gironde et au-delà. Les comptes rendus évoquent des clubs bordelais aujourd'hui disparus (Les Bons Gars, le Sporting-Club Bastidien, le Burdigala, l'A.S. du Midi, La Comète et Simiot, La Comète de Saint-Augustin, la Section Bordelaise, le S.A. Bordeaux-Talence, la

[580] Laurence Munoz,Vincent Joris, 2007. « Les hypothèses de la relégation du rugby chez les catholiques (1905-1913) », *Staps*, n° 78, 2007/4, pp. 9-26.
[581] *Ibid.*, p. 29.

Colonie Saint-Louis, l'U.S. Marsan-Gallia…). L'Union Sportive Cubzaguaise y apparaît parfois. Elle semble évoluer à un niveau respectable et obtient de fréquentes victoires, comme il sera vu plus tard. Plusieurs sources de presse nous informent que cette société sportive a dû être créée dans les derniers mois de 1908 ou au tout début de 1909. Un encart dans le *Cubzaguais* n° 93-94 (5-20 décembre 1908) signé « Sportman » nous informe brièvement que :

> Un groupe de jeunes gens, désirent former une Société de Foot-Ball et à cet effet adressent une invitation cordiale aux amateurs de ce sport qui pourront donner leur adhésion. Une réunion aura lieu prochainement et les sportmen qui ne se seraient pas encore fait inscrire pourront le faire à l'Imprimerie du Cubzaguais. Sous peu, des instructions seront données aux adhérents qui sont déjà nombreux.

Dans le n° 101 du 5 avril 1909, un article en première page annonce :

> La société de foot-ball qui vient de se constituer à Saint-André, et qui compte déjà de nombreux adhérents, passionnés de sport, s'entraîne activement chaque dimanche au champ de La Garosse que le Comité Hippique a gracieusement mis à leur disposition.

La nouvelle équipe présente ses joueurs vedettes : Finck, Pasquet ; l'auteur explique des rudiments de règles et présente les prochains adversaires des Cubzaguais, Bourg et Saint-Seurin-de-Bourg. Le moindre de ces clubs possède de deux à quatre équipes séniors, toutes engagées dans leurs championnats respectifs. Plusieurs villages possèdent alors une équipe de rugby aujourd'hui disparue : Le Tourne, Saint-Savin-Saint-Yzans, Bourg, Saint-Seurin-de-Bourg, que l'U.S. Cubzaguaise rencontre parfois (et bat souvent). Cela donne une idée de l'extraordinaire importance du rugby en Gironde à l'époque où Vigé nous narre les exploits des Cubzaguais à la Garosse. Le journal sportif *L'Aéro*, qui s'intéresse contrairement à ce que semble indiquer son nom à tous les sports et pas uniquement à l'aviation, relate souvent les exploits des *sportsmen* cubzaguais, qui caracolent en tête de leur championnat pendant cette décennie. Dans la *Petite Gironde* aussi le prestigieux Stade Bordelais a droit à de longs comptes rendus de ses rencontres, avec les exploits de Boyau, Conilh de Beyssac ou Dufau, les stars locales. Des clubs militaires se mêlent aux équipes civiles, et les rencontres de haut niveau – quoiqu'amicales – avec des clubs britanniques ne sont pas rares.

Le *Cubzaguais* relate les matches de l'équipe locale, et annonce les rencontres à venir, en donnant la composition de l'équipe première et de la réserve, le lieu, l'adversaire avec un petit rappel de ses qualités et faiblesses. Dans le n°114 (20 octobre 1909), nous apprenons qu'à l'occasion de la réception de l'équipe de Montguyon en championnat, le terrain de la Garosse a été « entièrement refait ».

Quatre chroniques de Vigé évoquent ces nouvelles pratiques sportives, et démontrent que, dès cette époque, elles s'étaient véritablement enracinées dans la vie locale en Bordelais et au-delà dans le Midi. La première paraît le 20 février 1911 dans le n° 143-144 (voir annexe 6, doc. 7) :

> *Parfaitemént bestit, ün dimenche ou tantos,*
> *Dount lou freyd rigourus bous glaçabe los os ;*
> *Me miri déns lou cap d'ana bers la Garosse*
> *Soit disant ou foot ball, n'én beyre les colosses :*
> *De Blaye, Sint Andrés, ün match rationnel*
> *Que falut lors repréndre estant officiel.*
>
> [Parfaitement habillé, un dimanche après-midi,
> Dont le froid rigoureux vous glaçait les os,

Je me mis en tête d'aller vers la Garosse
Soi-disant au football, pour en voir les colosses :
De Blaye, Saint-André, un match rationnel
Qu'il fallut alors reprendre, étant officiel.]

Il s'agit probablement d'un match reporté, entre l'US Cubzaguaise et une des équipes ayant existé à Blaye. Vigé, comme à son habitude, décrit l'atmosphère davantage que le match, et surtout se met en scène dans ses difficultés à entrer dans le stade sans payer sa place (une de ses spécialités). Par la suite, c'est quasiment un reportage sportif en occitan-francitan mêlés (le premier du genre à n'en pas douter) que nous offre un Vigé enthousiaste :

– Y énguri d'abord, déns aquet grand espace ;
Ne furi pas én peine d'aougé une place,
Me trouba à coustat de géns très couneychut,
Sén à dos politesses, coumme bien énténdut
Et, tout éstant à la ; per sur, poudets me creyre,
Me tirabi los œuils ; afin de poudé beyre.
– Je ne bous tairez pas l'effet des concurrents,
Ça mi fit sensation ?.. de boir lurs moubements.
Et, tout désuite après commençait la vagare,
Et des pieds et des mains, tous sans se dire gare
A pousser le vallon pourquoi de le drivler
Ou le jeter en l'air, se le faire passer
Mais lou pourta ou but aco n'és pas facile
Estant dos adbersaires que se méttent én file
De mey de quatre cops ant bets y assayea
Sénscesse se culbutent perqué de l'énrayea.
– Enfin, tant bien que maou : premeyre mi-témps ; Blaye
De sa ligne d'abant, se marquait une assaye.
Il s'en falut vien pux, chacun l'a rémarqué
De nostre capitaine, ce drop goal ratté.

[– J'y allai aussitôt, dans ce grand espace ;
Je ne fus pas en peine d'avoir une place,
Me trouver à côté de gens très connus,
Sans faire de politesses, comme de bien entendu
Et tout en étant là ; pour sûr, vous pouvez me croire,
Je me donnais du mal ; afin de pouvoir voir.
[…]
Mais le porter au but cela n'est pas facile
En raison des adversaires qui se mettent en file
A plus de quatre reprise sils ont beau s'y essayer
Sans cesse ils se culbutent afin de l'enrayer
– Enfin, tant bien que mal : première mi-temps ; Blaye
De sa ligne d'avants, marqua un essai.]

On notera au passage la présence signalée de personnes respectables de la commune dans les tribunes de la Garosse : le rugby est d'ores et déjà, en 1911, un rendez-vous de notables qu'il n'a cessé d'être dans les villages du Sud-Ouest. Et manifestement, outre Jean Vigé en personne – personnalité remarquable de Saint-André selon les historiens locaux – l'on trouve dans les travées le gratin local faisant de la La Garosse, comme de tant de stades de rugby girondins, landais, gersois ou béarnais, une sorte d'agora villageoise où des décisions peuvent se prendre, des alliances se nouer ou se dénouer le temps d'une tentative de pénalité, ou des affaires se conclure à la mi-temps en attendant la reprise. Il est d'ailleurs assez remarquable que le *Peysant daou Champ de Feyre*, ce cafetier de la place du marché,

qui règne donc sur cet autre pôle de la sociabilité villageoise – et occitane – cubzaguaise, devienne aussi un habitué de ce qui est appelé à devenir la seconde mamelle de la vie dominicale d'un village gascon, le stade de rugby. Il y a là matière à réflexion sur la place, réelle et symbolique, de Vigé dans la vie profonde de la petite ville de Haute-Gironde. Un article paru dans le n° 98-99 (20 février-5 mars 1909) ne manque pas d'ailleurs de le formuler de façon claire et nette. Le sport, c'est aussi de la politique... et de l'économie locale, ce à quoi ne peut qu'être sensible un partisan de faire vivre le pays comme Boehlinger :

> Et maintenant, que la saison de Foot-Ball est finie et que les sports d'été vont recommencer, jetons un regard en arrière, surtout *[sic]* ce qui, à St-André, a porté le nom de Société. En est-il vraiment une seule, à part peut-être le Tennis-Club, qui ait donné à la population cubzaguaise autant de distractions que ce petit noyau de jeunes gens, faisant du sport par plaisir et pour se fortifier, en est-il une en un mot qui aie *[sic]* tenue *[sic]* comme l'Union Sportive dont les membres n'ont jamais reculé devant rien pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. N'oublions pas aussi que la nombreuse assistance attirer *[sic]* à St-André chaque match de foot-ball procure de grands et réels bénéfices a *[sic]* MM. les commerçants, cafetiers et restaurateurs, ce qui est à considérer dans une petite ville.

Vigé, qui affiche tous les chauvinismes du supporter moyen, toutes époques confondues, en profite pour se moquer un peu des Blayais, vaincus par l'équipe locale :

> Ah ? bous poubez jouer, élites du Vlayais
> Et sans sortir de place : marquez nous les essais
> A bous aperceboir, nous prendre pour des pitres
> Etes bous conbaincu ; damandez à l'arvitre
> Acceptez donc trois points, contre six au dernier
> De bous trouber vattut de poubez pas nier

Le *Peysant* revient à la charge dans le n° 149, le 5 mai, pour la clôture de la saison. Vigé n'est pas très clair sur le fait de savoir s'il assiste à une rencontre ou à un évènement festif de fin de saison, toujours est-il qu'il ne perd pas l'occasion de chanter la gloire des joueurs du cru :

> *Admira la sportibe aci dou Cuzatais,*
> *Et, dounc lou soubeni sera à tout jamais.*
> *Qui toud'jiour, los premeys, sount parat à la lutte ;*
> *Et de lur moubemént chacun se los dispute.*
> *Cops de péds, cops de pouings, et lou balloun én l'air*
> *Es rare quand lou lancent, si tourne de trabers.*
>
> [Admirer la sportive ici du Cubzaguais,
> Et, dont le souvenir sera à tout jamais.
> Qui toujours, les premiers, sont prêts à la lutte ;
> Et de leurs mouvements chacun se les dispute.
> Coups de pieds, coups de poings, et le ballon en l'air
> C'est rare quand ils le lancent, qu'il tourne de travers.]

Pour la gloire locale, et en vertu d'un ratio positif de matchs gagnés, Vigé est bien prêt à passer sur quelques débordements :

> On passe la dessus, soit disant... épargné ;
> Quand sur bingt quatre matches, quinze ont été gagnés.
> Et il s'en troube trois qui ne sont pas de compte
> Puisqu'ils sont annulés, faut pas que l'on se trompe.

Le semaine suivante, Vigé est du nombre des invités au banquet du « foot-ball » qui se tient au Lion d'Or, rue Nationale, nouvelle preuve du statut local de Vigé, et de l'importance que prend le rugby dans la vie de la petite ville. Le menu plantureux que Vigé décrit avec jubilation parle de lui-même. Dans le n° 169 du 5 mars 1912, Vigé nous parle à nouveau de rugby. Sur le terrain de la Garosse se déroulent simultanément deux matches : Blaye et le Stade Langonnais s'affrontent en terrain neutre, tandis que sur le pré voisin l'US Cubzaguaise affronte un grand club, le Sport Athlétique Bordelais. L'US Cubzaguaise est donc une équipe de niveau tout à fait honorable, le SAB, qui fusionnera dans les années 70 avec la Vie au Grand Air du Médoc pour donner naissance à l'AS Mérignac, comptant dans ses rangs nombre de transfuges du Stade Bordelais, joueurs de haut niveau. Vigé, membre honoraire du club, manque une nouvelle fois déclencher une émeute en voulant entrer sans payer. Il y parvient, le guichetier n'étant autre que son tailleur. Le Paysan se repaît du combat, son intérêt le porte bien entendu vers le match des Cubzaguais, d'une rugosité qui l'enchante :

Enfin ma bala dounc aquet cop déns la piste
Dos jogurs acharnats m'approchéri bien biste
Sint-Andrès et Bourdéou érent én plein coumbat,
Chey à très, ou tabléou, érent à la marquat ;
Bedébi sur los notes qu'arribabe la chance.
Quand l'arbitre sifflait, émpeychait la rebanche.
Qu'au n'ère pas trop léou, chacün s'appercebut
Daou jog dou capitaine béritable rebut...

[Enfin me voilà donc ce coup-ci dans la piste
Des joueurs acharnés je m'approchai bien vite
Saint-André et Bordeaux étaient en plein combat,
Six à trois, au tableau, étaient marqués là-bas ;
Je voyais sur les notes que la chance arrivait.
Quand l'arbitre siffla, il empêcha la revanche.
Ce n'était pas trop tôt, chacun s'aperçut
Du jeu du capitaine, véritable rebut...]

Le capitaine du SAB (peut-être le deuxième ligne international Alphonse Masse, transfuge du Stade Bordelais) reçoit sa part du chauvin *Peysant* qui s'intéresse aux débats entre Blayais et Langonnais. Vigé n'a cure de savoir qui a gagné (nous saurons juste qu'il « ne le méritait guère »), mais se régale à nous décrire la bagarre générale qui suit la rencontre, nécessitant l'intervention de la gendarmerie :

La partide finide yaougut une bataille,
Que dédéns sa figure recebut une entaille :
Un cop de parasol et dou coustat pouingtut
Ou mitant de la gaoule fut pas maou recebut ;
Noste limounadey aougut aquet déboire
Manquet de li cassa casimént sa machoire.
Alors debets pénsa qu'aquet chambardemént
Amenait sur lou cop ün famus groupemént.
Et si n'abébe estat de nos brabes gendarmes
Tout aco chers lecturs n'én aouriéns pris los armes.
– C'est égal, je plains vien la bictime et son mal
Et sa praube machoire pour faire carnabal.

[La partie finie il y eut une bataille,
Que, dans la figure il [un joueur précité] reçut une entaille :
Un coup de parapluie et du côté pointu

Au milieu de la gueule fut pas mal reçu ;
Notre limonadier eut ce déboire
Il manqua lui casser quasiment la mâchoire.
Alors vous devez penser que ce chambardement
Amena sur le champ un fameux regroupement.
Et si ce n'avait été nos braves gendarmes
Avec tout ça, chers lecteurs, nous aurions pris les armes...]

Il peut paraître curieux dans une étude sur l'usage de l'occitan dans la presse politique de consacrer autant de place à cette partie sportive. Il faut pourtant garder en mémoire que c'est bel et bien de politique qu'il s'agit. Le rugby, sport républicain, est arrivé sur la commune au temps du Dr Charron et de Jean Vigé. Même si le *Peysant daou Champ de Feyre* s'affiche comme un véritable supporter sincèrement passionné et connaisseur, il est indéniable que le fait de s'afficher, lui notoirement proche de la mairie version Charron, au milieu des notabilités du lieu, et en relater le compte rendu dans le *Cubzaguais* participe du même message politique que l'aviation, le tramway ou toutes ces promenades à travers les menus évènements quotidiens de Saint-André-de-Cubzac. Charron plaide son bilan qui réside dans ce mode de vie cubzaguais : Saint-André est resté un gros village, avec ses paysans, ses commerçants, où l'on parle l'occitan et où l'année s'écoule au gré des *assémblades* et des *freyries*, les fêtes locales de quartier (le haut du bourg, le bas du bourg, Fontboudeau...), les vendanges (annexe 6, doc. 5)... Mais en même temps, on y voit voler des aéroplanes à la pointe de la technologie moderne, pilotés par les plus grands aviateurs du monde, on y assiste à des rencontres de sports athlétiques, républicaines et fédératrices, on y voit de grands axes ferroviaires se croiser et faire de la petite ville un nœud stratégique des plus importants grâce au tramway du Libournais, on y modernise l'urbanisme, particulièrement celui dévolu aux services publics... En somme, Saint-André entre dans le XX^{e} siècle et prend des aspects de ville à part entière, rivalisant avec ses voisines Blaye et Libourne. Charron, qui va bientôt mettre un terme définitif à sa carrière politique, tient à ce que l'on retienne cela, dans la lutte que lui livrent les radicaux et radicaux-socialistes de Guinaudie. Certes, il ne faut pas oublier de préciser quand le *Peysant* témoigne de son désarroi et son mécontentement. Ainsi, quand en novembre 1912 l'École Normale d'instituteurs remplace l'ancien collège catholique fondé par le chanoine Arnaudin au XIX^{e} siècle (actuel lycée Philippe-Cousteau), collège dont Vigé avait été élève, avec les nécessaires travaux, le transfert des corps d'Arnaudin et du curé Peychaud, les chamboulements du paysage, Vigé est consterné, puis en colère. Son propos amer et indigné prend des tons inhabituels dans le n° 186 (20 novembre 1912), qui lui font abandonner son habituelle bonhomie. Un ami plus maître de ses sentiments vient le rappeler à la raison :

Ne te chagrine pas ? noste escole normale,
Perqué de founctiounna faout bien que l'ün l'installe :
D'aillurs, countre la loi ne séyéns pas suppot,
Mais abant tout moun cher ; paguénts, paguénts l'impot.

[Ne te chagrine pas, notre école normale,
Afin de fonctionner il faut bien qu'on l'installe :
D'ailleurs, contre la loi ne soyons pas suppôts,
Mais avant tout mon cher, payons, payons l'impôt.]

Vigé se fait une raison, assiste à la messe célébrée en la mémoire des deux morts, et n'en parle plus : *Iri signe de crous, et sourtiri après* (Je fis le signe de la croix, et je sortis

après) nous dit-il dans le n° 187-188 (20 décembre). Le chrétien s'incline devant les exigences de la République. Car la création d'une École Normale, institution ô combien républicaine, est un des grands projets de la municipalité Charron, comme la modernisation de Saint-André de façon globale, et Vigé, né en 1842 au temps de Louis-Philippe, vit désormais au temps des avions, des trains et du sport de compétition, défendant les valeurs d'une municipalité dont il se sent proche, et dont il se fait le héraut bonhomme et bouffon. Dans sa mission de témoigner, il n'omet jamais d'utiliser la langue occitane et son « francitan » à la Verdié (il sera le dernier à l'utiliser) et de la couler dans le langage, celui d'une bonhomie villageoise qui n'a pas peur du futur, celui d'un Verdié amusé du XX^{e} siècle, Vigé n'oublie pas non plus d'évoquer les hommes du pays (de sensibilité républicaine modérée si possible) : après Quancard, après le lieutenant Maurice Bessède, tué au Maroc tandis qu'il servait dans les spahis, officier issu d'une famille proche de la municipalité (n° 196, 20 avril 1913), c'est du sculpteur Raoul Larche que nous parle Vigé. L'enfant du pays couronné par la gloire, pour les Cubzaguais d'alors, s'appelle en effet François-Raoul Larche (1860-1912). Sculpteur rattaché à l'école de l'Art Nouveau, prix de Rome, il décède accidentellement à Paris le 3 juin 1912, renversé par une voiture. Enterré à Coubron, non loin de Clichy-sous-Bois, Larche n'était jamais revenu en Gironde. Deux ans plus tard, en juin 1914, sa ville natale lui fait élever une statue. Vigé s'épanche. Il a bien connu, lui, le grand-père de l'artiste : Larche dit Bayonnais, ébéniste à St-André, et auteur de plusieurs œuvres, notamment le retable de l'église du lieu. Le *Peysant* ne rit pas, cette fois-ci. Il a soixante-douze ans et à peine quelques mois à vivre. Cette contribution est la dernière que nous aurons du *Peysant daou Champ de Feyre.* Jean Vigé est mort le 5 février 1915 à sept heures du matin, au n° 132 de la rue Nationale.

IV LE PAMPHLET POLITIQUE OCCITAN EN GIRONDE (1868-1884)

A Élie Boirac, boulanger-pamphlétaire (1810-1884)

Pour des raisons de cohérence de corpus on a choisi de n'aborder ici qu'une partie représentative de l'occitan d'usage politique, celui qui a eu comme vecteur la presse politique francophone. La période d'une cinquantaine d'années qui nous concerne voit, ainsi que cela a été signalé au commencement de cette étude, entamer une mutation fondamentale. De plus en plus politisée, mais aussi de plus en plus propriété de grands investisseurs privés, la presse échappe en ce début du XX^{e} siècle à la sphère des Lettres pour devenir une affaire de financiers. Le roman, la chanson (généralement satirique), mais aussi le dessin (la caricature) sont repris dans le contexte du journal, et deviennent des genres internes à la presse, particulièrement pour ce qui concerne la presse politique. Toutefois, pour ce qui concerne l'usage de la langue minoritaire à des fins de connivence, généralement dans le but de mobiliser suffisamment de suffrages pour une circonstance (gagner, faire gagner ou faire battre quelqu'un ou un gouvernement, parfois un système politique entier), des genres préexistants au développement de la presse politique d'opinion continuent d'exister. Ces genres sont regardés comme mineurs, à leur époque du moins, marginaux, dans le sens qu'ils constituent une marge littéraire de par l'usage de la langue minoritaire mais aussi en raison du fait qu'ils sont souvent (mais pas systématiquement) anonymes et parfois clandestins. Le pamphlet est bien évidemment de ceux-ci. Vers 1900, tous les pamphlets ne circulent pas par voie de presse. La satire – surtout locale – possède encore des canaux de diffusion qui passent

par la sociabilité rurale ou villageoise – cercles, marchés, fêtes – et se répand entre initiés, « sous le manteau », souvent à la vitesse d'une traînée de poudre. Des attestations orales tardives, collectées dans les années 80 et 90 du XX^{e} siècle, témoignent de la survivance dans les mémoires collectives de bourgs et villages du Bordelais de ce que l'on appelle des « revues », en réalité des passages en revue de candidats à une élection locale ou de notabilités réelles ou supposées du lieu, qui sont généralement traitées avec peu d'égards. Pour davantage d'informations sur ces travaux, l'on renverra aux études et collectages d'Alain Viaut, Jacques Boisgontier et Patrick Lavaud, en particulier pour le Médoc. Il existe aussi des pamphlets assumés, écrits presque à visage découvert, en tous cas publiés de façon très officielle chez de prestigieux éditeurs. D'autres en revanche sont restés à l'état de manuscrit, voire de brouillons, n'ayant jamais connu l'honneur des presses et possédant peut-être un pouvoir de nuisance tellement grand que leurs conséquences, s'ils étaient publiés, pouvaient effrayer leur auteur lui-même. Le corpus occitan de la région bordelaise possède tous ces types de pamphlets, avec des déclinaisons, des variantes, des cas de figures liés à un lieu, un auteur, une époque, mais qui de façon globale entrent tous dans les critères ci-dessus énoncés.

Les documents étudiés dans ce chapitre suivent un ordre chronologique voisin des autres parties du présent travail, de la fin du Second Empire aux confins du XX^{e} siècle (la toute fin du XIX^{e} pour cette partie spécifiquement).

L'œuvre d'Élie Boirac est à ce jour totalement inédite. Ses textes manuscrits sont conservés aux archives municipales de Saint-Macaire. Plusieurs ont été saisis dans les années 70 par un de ses descendants, le viticulteur Roland Baudet. Les sources manquent pour retracer l'existence de ce boulanger-poète, et l'étude en passe le plus souvent par des informations transmises par tradition familiale, des descendants de la famille Boirac étant toujours à l'heure actuelle domiciliés à Saint-Macaire.

D'après les informations qu'il a été possible de recueillir des recherches de Roland Baudet et de son fils Joël, Élie Boirac naquit le 5 janvier 1810 au Pian, commune limitrophe de Saint-Macaire mais située sur les coteaux (ses habitants devaient à cette situation géographique le *chafre* de *Coustillans*), de Pierre Boirac, boulanger lui aussi, et de Catherine Marrot. Il mourut le 27 mars 1884 à Saint-Macaire. Boirac est donc l'exact contemporain du poète-boulanger marseillais d'expression occitane Victor Gelu (1806-1885), avec lequel il est possible de lui trouver bien des traits communs. Comme le Marseillais, Boirac exerçait par tradition familiale la profession de boulanger, son père l'ayant été avant lui, dans la boutique familiale située au rez-de-chaussée d'une maison de la rue Yquem à Saint-Macaire, où une plaque commémorative (en français) a été apposée. Comme Gelu, Boirac fut un républicain convaincu. Profondément hostile à Napoléon III, Boirac fut le fondateur du Cercle républicain de Pian en 1848. Il en assura la direction en plein Second Empire de la période autoritaire, ce qui lui valut du reste d'être condamné au bannissement de sa commune. L'anecdote raconte – toujours transmise par tradition familiale – que Boirac s'exila donc sur la commune voisine du Pian, à une trentaine de mètres de sa maison, juste de l'autre côté de la rue. L'anecdote est remarquable, et colle à ce que ses écrits nous donnent à voir de la personnalité de Boirac : un personnage truculent et brillant, maniant l'insolence et la provocation avec talent. Néanmoins, les sources identifiables par ailleurs semblent contredire sur certains aspects cette légende « boiraquienne ». En effet, la commission mixte du département de la Gironde de décembre 1851 telle que nous l'ont transmise les archives de la Défense Nationale et que l'on retrouve sur la synthèse mise en ligne par l'université de Bourgogne sous la direction de Jean-Claude

Farcy et Rosine Fry, nous donne d'autres informations sur Boirac.[582] Le poète serait bien né en janvier 1810, puisqu'on le dit âgé de 42 ans en janvier 1852, mais pas à Saint-Macaire : à La Réole, sous-préfecture du sud-est du département, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Saint-Macaire. Sa profession est bien boulanger. Ses antécédents judiciaires : « poursuivi pour formation de réunion politique. Non-lieu. ». La commission mixte de la Gironde le place sous surveillance, sans décider de l'arrêter ou de l'inculper. Les commentaires qui accompagnent ce verdict sont simplement : « agent actif de propagande socialiste[583] ». Quant à la commission mixte, elle nous dit ceci :

> Poète populaire dont la muse à exalté les crimes révolutionnaires. Il a acquis un grand ascendant sur les artisans de la Réole. Agent actif de la propagande dans toutes les occasions de vote. Il s'est soustrait par la fuite à un mandat d'amener décerné contre lui.[584]

Boirac ne s'est donc pas contenté de s'exiler à deux pas de chez lui, chez ses cousins. Il s'est tout de même expatrié à plus de quinze kilomètres de Saint-Macaire, à La Réole, où il était domicilé en janvier ou février 1852. Il s'est par contre manifestement caché (« soustrait par la fuite ») à l'approche de la police bonapartiste, et cette « cavale » peut correspondre effectivement à l'époque où le « boulanger-poëte » comme il se qualifiait lui-même se réfugia dans la maison toute proche d'un sien parent. Il ne paraît plus devoir être inquiété, début 1852, puisque même sous surveillance de la police, il semble continuer d'être l'« agent actif de la propagande » républicaine auprès des Réolais, après l'avoir été auprès des Macariens et Piannais. Le « grand ascendant » semble confirmer la personnalité forte et charismatique de l'homme, discernable dans ses écrits. Comme Gelu, Boirac semble avoir possédé une très forte et remarquable personnalité. Comme Gelu, il s'illustra dans le pamphlet mais aussi dans la chanson. La comparaison s'arrête là, car si les œuvres du Marseillais sont bien connues, éditée et rééditées à maintes reprises, ce n'est qu'à l'état de bribes que nous sont parvenues celles de Boirac. Enfin, comme Gelu, Boirac composa la majeure partie de son œuvre en occitan, dans la variante du pays, sans toutefois avoir jamais pris part aux mouvements renaissantistes de la langue d'oc qui se développaient dans les pays d'oc.

1 Le pétrisseur de mots : ferrailler en terre réactionnaire

Pas plus que Gelu Boirac n'a été félibre, et s'il a évoqué son illustre voisin, le poète agenais Jasmin, il n'est pas flagrant qu'il ait cherché à l'imiter.

Roland Baudet, à la fin de la copie et de la traduction qu'il réalisa en 1985 du *Riguedoundoun* de Boirac nous dit ceci :

> Les Boirac en général et Élie en particulier étaient tous des boulangers de père en fils. Je possède le barême dont se servait le frère aîné d'Élie, mon bisaïeul Élie-Félix, boulanger lui aussi. La création de la Coopérative, qui vendait le pain meilleur marché, leur porta préjudice et motiva la réaction poétique et vinaigrée présentée sous le vocable *Riguedondon*. La Coopérative fonctionna sous sa forme primitive jusqu'en 1940, fut ensuite liquidée et devint un commerce libre, actuellement boulangerie Merleau. Le dernier Boirac, boulanger à Saint-Macaire, fut le cousin André qui vendit son fond en 1937

[582] Jean-Claude Farcy, Rosine Fry, *Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851*, Centre Georges Chevrier - (Université de Bourgogne/CNRS), [En ligne], mis en ligne le 27 août 2013, URL : http://tristan.u-bourgogne.fr/1851.html

[583] Archives nationales, F/7*/2588

[584] Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.

(actuellement boulangerie Corgial). Le cousin Camille était lui, installé pâtissier à Bordeaux, Rue Ste-Catherine. Le magasin porte toujours le nom de « Pâtisserie Boirac[585] ».

Son propos poétique, Boirac l'énonce en 1868 dans l'unique pamphlet de lui qui corresponde à notre période chronologique, le *Riguedoundoun*, satire contre la boulangerie coopérative de Saint-Macaire, dont la création s'inscrit dans la suite de deux décisions gouvernementales : la « semi »-abolition du régime de 1791 sur la boulangerie avec en particulier la fin officielle de la taxe des municipalités (remplacée par la taxe « officieuse ») en 1863, et la loi sur les sociétés votée l'année précédente :

Balé perqué san courre après la gloire
De mès enscrise aou temple de mémoire
De tems en tems, san négligea pourtan
Lou principaou, moun trabail dèse pan,
Me serbirey de ma plume asseyrade
Per castiga la marmaille iffrountade,
Lous banitous, lous pecs et maouhasens
Guignats aou dit d'entre lous Macariens.

[Voilà pourquoi sans courir après la gloire
De me faire inscrire au temple de Mémoire
De temps en temps, sans négliger pourtant
Le principal, mon travail de faire du pain,
Je me servirai de ma plume acérée
Pour châtier la marmaille effrontée,
Les vaniteux, les idiots, les malfaisants
Montrés du doigt entre les Macariens.]

Le *Riguedoundoun* possède une très forte dimension politique politique (voir annexe 7, docs. 1 et 2). D'abord parce qu'il est avéré que Boirac était un républicain engagé. Ensuite, parce que ce texte se place dans un contexte très particulier, celui de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, dont il sera traité ultérieurement. Boirac tout entier tient dans une anecdote révélatrice à la fois du mode de fonctionnement du boulanger-poète et de ses opinions politiques sur le Second Empire. En 1852 fut démolie à Saint-Macaire une maison forte défensive du XIIIe siècle, ancienne Chambre de l'Édit du Parlement de Bordeaux, restaurée en 1600 et que l'on appelait dans le pays le Palais du Turon. A cette occasion, Boirac, qui faisait construire un mur mitoyen au chantier, plaça dans une fiole de verre deux ou trois pièces de monnaie anciennes ramassées sur le site, et une lettre dénonçant la destruction du monument historique et fustigeant le plébiscite de Louis-Napoléon en vue d'être couronné empereur des Français. Le pamphlet accusait le prince et son oncle, le défunt empereur Napoléon I^{er} en des termes sanglants (« (le) plus grand Dévastateur et Despote que l'Enfer ait vomi sur la Terre...»). Boirac cacha la fiole dans le mur en construction. Cette fiole fut découverte en 1907, dix-sept ans environ après la mort du poète-boulanger, par des maçons chargés de démolir le mur que Boirac avait fait bâtir. Une tradition locale qui nous a été transmise par ses héritiers soupçonne Boirac d'avoir caché des fioles identiques un peu partout dans Saint-Macaire, dans des caches au creux des murs où elles seraient encore…

[585] Nos remerciements vont à Joël Baudet, viticulteur au Pian-sur-Garonne, guide de pays et descendant d'Élie Boirac, de nous avoir communiqué les traductions et explications des textes occitans de Boirac que son défunt père Roland Baudet avait réalisées.

Copie d'un document, trouvé le 21 février 1907 par des maçons démolissant un mur appartenant à M. Olivier.
Le 22 novembre 1852, le présent mémoire renfermé dans ce flacon de verre a été écrit par le citoyen Élie Boirac Boulanger-Poëte.

Il fait savoir à ses arrières petits fils ou à ceux qui trouveront ce flacon lors de la démolition du mur de cloture qu'il fait construire actuellement que dans ce même lieu existait un vieux mur de ville attenant à un antique Chateau construit par les contemporains de Louis-le-Débonnaire.

Ce Chateau qui avait été restauré dans le goût de la Renaissance en 1600 par le Baron Ripote et qu'on démolit entièrement cette année était entouré de vieilles murailles avec de grandes portes à Pont-Levis et ceint de grosses tourelles.

On dit de source orale que ce Chateau a joué un grand role au tems des guerres de la ligue. Qu'il fut ainsi que Saint-Macaire pris et saccagé par le Duc de Duras en 1562 et repris ensuite sur ce dernier par le féroce Montluc.

La petite pièce de monnaie à l'effigie de Louis XIII est un denier dont la valeur est moindre qu'un demi-centime, elle a été trouvée parmi les décombres de l'ancien mur et mise dans ce flacon en compagnie d'un sol de Louis XV, d'un sol de Louis XVI d'une pièce de cinq centimes de l'an VII de la République, d'une pièce de cinq centimes de Charles X colonies, d'une de Louis-Philippe colonies et d'une de 20 centimes au millésime de 1850 République.

C'est aujourd'hui que l'infâme Louis Napoléon Bonaparte, Neveu du plus grand Dictateur et Despote que l'Enfer ait vomi sur la Terre, met le comble à ses iniquités en faisant faire un simulacre d'appel au peuple pour placer sur sa tête une couronne impériale.

Appuyé de l'armée qu'il soudoie avec l'argent des contribuables, soutenu par la crapule et par les complices de ses forfaits à qui il ne cesse de prodiguer des titres, places et pensions et renforcé de miriades de mouchards répandus sur toute la surface de la France, il se fera nommer et couronner Empereur mais ce titre et cette couronne auront été extorqués par la fraude et par la violence. Car le Peuple français à qui on a depuis un an ravi ses libertés publiques et privées ne se rend pas aux comices. Bonaparte n'en sera pas moins ce qu'il veut être, car la Presse n'étant pas libre pour pouvoir recueillir les votes et signaler les fraudes des magistrats ignobles chargés du dépouillement des votes, il n'en sera pas moins publié que le peuple s'est démis de sa souveraineté en faveur d'un homme. Et quel homme. Bon Dieu, l'histoire le dira.

22 Novembre 1852
Boirac

Cette lettre, transmise par tradition familiale et recopiée par Roland Baudet, rejoint en tous points l'argumentation que les républicains avaient l'habitude de développer contre Napoléon III et contre le bonapartisme, voire le monarchisme en général. Les grands traits attribués à Badinguet par la presse républicaine, et que l'on retrouve en abondance sous la plume de Théodore Blanc, sont présents dans ces quelques lignes : une couronne et des titres « extorqués par la fraude et par la violence », un système basé sur la délation des « mouchards répandus sur toute la surface de la France », le fait que la presse ne soit « pas libre », qu'on ait ravi au peuple ses « libertés publiques », que Napoléon III, entouré d'une véritable mafia d'aventuriers sortis de nulle part, soit « soutenu par la crapule et les complices de ses forfaits à qui il ne cesse de prodiguer des titres, places et pensions »…Bien des fois Théodore Blanc et S^{t}-Jean Tauziet ont développé ces arguments, dans les colonnes de la *Gironde du Dimanche* et du *Républicain Landais.* Les journalistes français de la *Gironde*, de la *Petite Gironde* (pas encore nées à cette époque) et globalement de la presse républicaine dans son ensemble, à partir des années 1860 où le bâillon qui la tenait s'est un peu relâché, répétaient ces choses à longueur de colonnes.

2 Saint-Macaire au XIX^{e} siècle : le temps des Ferbos

De l'œuvre d'Élie Boirac, nous sont parvenus principalement quatre pamphlets en occitan, qui ont pour titre *Rencountre* (1842), *Lou Tintamarre* (1846), *Lous trottoirs de*

Maouhargat (1865) et le *Riguedoundoun* (1868). Les trois premiers ont une portée strictement locale, communale, et sont moins politiques que satiriques contre des personnes nommément désignées (Boirac nommait toujours ses cibles par leurs noms). *Rencountre* est un dialogue de circonstance composé pour des élections municipales, mettant en scène le maire de Saint-Macaire, le notaire Jean Ferbos, et le médecin Gréseaux. Jean Ferbos, notaire né en 1790, est maire de Saint-Macaire depuis mai 1833. Il a succédé à l'ancien maire Jacques-Charles Gibert, démissionnaire, qui était élu depuis la Restauration[586]. Les élections sont à cette époque sous le régime de la loi du 15 avril 1831 qui établit un suffrage censitaire masculin : ne peuvent être électeurs d'une commune que les hommes en mesure de payer une contribution minimale de 200 fr. ce qui n'est pas une somme modeste. Le système n'est donc pas si éloigné que cela du droit de bourgeoisie de l'Ancien Régime et du Moyen Âge : une liste des électeurs est dressée, avec leurs revenus. Les conseillers municipaux sont élus par eux et parmi eux. Nous notons à cette époque la présence de deux Boirac sur les listes : Pierre Boirac, boulanger à Saint-Macaire et père d'Elie, et Jean Boirac dit « Camus », charpentier. Les Boirac sont des gens suffisamment aisés pour être inclus sur les listes électorales. Il s'agit donc, dans l'esprit du temps, de gens « comme il faut », de citoyens établis de Saint-Macaire, en aucun cas d'une famille de marginaux. Jean et Pierre Boirac s'abstiennent presque systématiquement (à une exception près) à toutes les élections de ce temps-là, qui voient élus essentiellement des candidats de sensibilité orléaniste puis bonapartistes[587]. Il n'est pas interdit d'y voir une protestation silencieuse et civique de ces artisans de sensibilité républicaine. Les opinions de Jean Ferbos semblent l'orienter vers l'orléanisme modéré à tendance libérale, si l'on se base sur ce qui fut une de ses gloires : son couronnement par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (dont il était sociétaire) pour l'éloge qu'il composa sur Henri Fonfrède (1788-1841) en 1844, et qui lui valut un prix de 300 fr.[588] C'est à l'occasion du renouvellement triennal de 1837 que nous voyons entrer au conseil municipal un médecin, Henry Grézeaux, que Boirac mettra en scène quelques années plus tard. Bien qu'élu de façon presque systématique sur toute la période de la Monarchie de Juillet, Grézeaux semble ne pas avoir porté Ferbos dans son cœur, si l'on en croit le texte de Boirac.

Les deux interlocuteurs se croisent, s'injurient et se menacent pendant un long moment, avant d'en venir aux mains. Notons que si Ferbos attaque le premier, Grézeaux lui renvoie la *vox populi*, la légitimité démocratique en somme :

> *C'est-à-dise Ferbos que grabe es toun errurt*
> *Car acos lou public qu'ès toun accusaturt*
> *Lou public ès fixat qu'asci de Sen-Macary*
> *Nès plus digne d'esta ni maire, ni noutary.*
>
> [C'est-à-dire Ferbos que grave est ton erreur
> Car c'est le public qui est ton accusateur
> Le public est fixé qu'ici, de Saint-Macaire
> Tu n'es plus digne d'être ni maire, ni notaire.]

[586] Archives départementales de la Gironde, liasse 3M588.
[587] *Ibid.*
[588] Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 7e année, 4e trimestre, 1845, Bordeaux, Lawalle ; Paris, Julien, pp. 490 et 494.

C’est également Grézeaux qui, sans se laisser intimider par les menaces du maire, le provoque à en venir aux mains. Ferbos lui promet une gifle. Mais le médecin ne se laisse pas faire :

Approche et fou lou doun !! lou soufflet, gran ganache
Gaouse doun mé prouba qué nès paouruc ni lache
Approche, bène aci ! trembles d'aougé parlat ?
Et bé per té puni de maougé probocat
T'ordonny dé parti et dé bien biste courre,
Si noun san mey tarda te boou coupa lou mourre.

[Approche et fous-le donc !! le soufflet, grand vantard
Ose donc me prouver que tu n’es ni peureux ni lâche
Approche, viens ici ! tu trembles d’avoir parlé ?
Eh bien pour te punir de m’avoir provoqué
Je t’ordonne de partir et de bien vite courir,
Sinon sans plus tarder je vais te casser la figure.]

Le texte s’achève sur un pugilat. Le début du texte est un clin d’œil évident à Meste Verdié, particulièrement à *Cadichoune et Mayan,* dont il parodie les premiers vers :

Dis doun, acos doun tu docturt de pacoutille
Tu que dem lous sots as l'esprit que tan brille
Que bas iffrountamen a prépaous d'électiouns
Cancanna den l'endret moun feble et mes actiouns !

[Dis-donc, est-ce bien toi docteur de pacotille
Toi qui avec les sots as l’esprit qui brille tant
Qui vas effrontément à propos d’élections
Cancaner dans le pays mes faiblesses et les actions !]

En réalité, c’est tout le texte qui est une relecture, un pastiche assumé de la célèbre farce bordelaise d’un Verdié dont la popularité n’avait pas faibli dans une campagne bordelaise généreusement arrosée par les impressions de ses œuvres chez Cavazza, par les réimpressions plus ou moins pirates de son successeur Lebreton, ainsi que par celles de Mons, qui avait flairé avant tout le monde le filon. Cette satire politique de circonstance montre que Verdié était déjà profondément ancré dans la culture populaire des habitants du Bordelais dans les années 1840, car Boirac reprend la musique, le son, la rime, l’agencement de *Cadichoune et Mayan* comme on le ferait aujourd’hui d’un *jingle* publicitaire ou d’un tube musical connu de tout le monde. Verdié, en 1842, est déjà folklorisé sous la plume de Boirac. C’est aussi l’époque où s’approche à Saint-Macaire le renouvellement triennal de la municipalité, qui a lieu en juin 1843. Les sources nous indiquent que Jean Ferbos est à cette époque « faible », non pas sans doute en raison de la *rasclade* que lui a infligé Grézeaux, mais à cause d’une longue maladie qui atteint, à cinquante-trois ans, cet homme en fin de carrière. Son prédécesseur Gibert est décédé. Les procès-verbaux insistent sur cet état de fait : l’ancien maire mort, l’actuel malade et faible, il y a du renouvellement dans l’air. Pour Grézeaux, élu depuis désormais six ans, la place est à prendre, et pas question de laisser le jeune Ferbos s’en emparer. La rivalité déclarée entre le vieux notaire et le médecin vient peut-être de ce contexte. Le traducteur, Roland Baudet, nous précise :

> Le dit Ferbos, maire et notaire devait être sujet a caution car, lorsqu'il laissa l'étude a son fils Etienne, ce dernier s'enfuit en Espagne en emportant une fortune en louis d'or confiés par ses clients. C'était l'usage a ce moment-là de porter ses économies au notaire qui devait les faire fructifier. Certains ne résistaient

pas à la tentation, ce fut le cas d'Etienne Ferbos qui "leva le pied" en 1896 ou 97. Il mourut en Espagne mais, son corps fut ramené discrètement a St-Macaire, en 1949, dans le caveau de famille.

Étienne Ferbos, fils de Jean Ferbos, fut également maire de Saint-Macaire, et conseiller général, comme son père. Né en 1819 (comme on peut le déduire de son âge au moment de ses différentes élections), licencié en droit, il apparaît sur les listes électorales pour la première fois à l'occasion du renouvellement triennal du conseil municipal de Saint-Macaire le 31 mai 1840[589]. En 1846, malgré sa faiblesse, Jean Ferbos est toujours maire. Il y a encore un renouvellement au conseil. Le charpentier Jean Boirac dit « Camus » a été radié des listes électorales quelque temps avant et effectue à cette occasion son retour. Le boulanger Pierre Boirac est encore là, mais apparaît pour la première fois un Augustin Boirac, également boulanger, à ses côtés , électeur « par délégation des contributions de la veuve sa belle-mère ». Il est permis de voir dans cet Augustin un autre prénom d'Élie Boirac, bien qu'aucun document ne vienne pourtant le prouver. Ferbos Étienne fils est membre adjoint du corps des électeurs « comme appelé à voter aux élections des membres de la chambre des députés »[590] ce qui signifie que le fils Ferbos fait partie également du collège des grands électeurs pour les élections législatives du 1er août 1846, suite à la dissolution de la Chambre par le roi Louis-Philippe, élections qui confirmeront la puissance du gouvernement Guizot. Étienne Ferbos fut même un des plus jeunes membres de l'assemblée départementale, où il eut longtemps la charge de la commission d'agriculture, du commerce et des travaux publics. Sa sensibilité politique le poussait très clairement vers le bonapartisme. Son amitié avec le bonapartiste Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud (1807-1873), frère du général Armand Jacques Leroy de Saint-Arnaud sénateur du Second Empire et grand artisan du coup d'État de décembre 1852, qui le remplaça un temps comme conseiller général du canton de Saint-Macaire, est attestée. Un rapport des séances du Conseil général de la Gironde relatant le discours qu'adressa au Conseil général le préfet de la Gironde, le comte de Bouville, en 1866, à plusieurs conseillers nouvellement élus ou réélus dont Ferbos faisait partie, l'exprime clairement :

> M. Ferbos reprend parmi vous une place que vous avez regretté de lui voir quitter. Il est l'ami de M. de Saint-Arnaud, il est le vôtre, le nôtre à tous, et c'est une main amie qui va chercher la sienne et la serrer.[591]

Réélu en 1866, flanqué de ses collègues nouvellement élus Johnston et Issartier, Ferbos jure fidélité à Napoléon III devant le comte de Bouville, celui-là même qui se révéla un si grand ennemi des républicains et le persécuteur du journal *La Gironde* :

> En conséquence, M. le Préfet donnant lecture de la formule du serment ainsi conçu : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* ; » et chacun des trois nouveaux élus répondant à l'appel de son nom par ces mots : « *Je le jure* ».[592]

L'éloge que lui adresse Bouville suffit à le discréditer à tout jamais aux yeux des républicains. Ferbos fut en outre vice-président du Conseil général de la Gironde[593], et fut nommé en 1874, sous la présidence de Mac-Mahon, en pleine Ordre moral, suppléant du juge

[589] *Ibid.*
[590] *Ibid.*
[591] Rapports et délibérations - Gironde, Conseil général, séance du 27 août 1866, Bordeaux, Levieux, p. 9.
[592] *Ibid.*, p. 2.
[593] *Ibid.*, séance du 21 décembre 1877, Bordeaux, Levieux, p. 452.

de paix de Saint-Macaire[594] avant d'être révoqué en 1885 de son poste[595], et de démissionner de son mandat départemental[596]. En 1854, il semble également avoir été membre du Conseil de Préfecture, c'est-à-dire un des plus proches conseillers du préfet Pierre de Mentque, le successeur direct du baron Haussman. Il fut donc non seulement un élu bonapartiste, mais également un des plus impliqués au sein des cercles du pouvoir bonapartiste en Gironde.

En 1855, le maire de Saint-Macaire est le négociant Eugène Dauty. Nous n'avons pas d'informations sur l'activité d'Étienne Ferbos à cette époque, jusqu'au décret impérial daté du 14 juillet 1860 au château de Saint-Cloud et officialisé le 28 juillet, par lequel plusieurs maires de chefs-lieux de cantons sont nommés. Étienne Ferbos est nommé maire de Saint-Macaire par l'Empereur en personne, avec Pierre Duballon comme adjoint[597]. En juillet 1865 ont lieu des élections municipales, bien entendu sous contrôle de l'autorité et avec un respect tout relatif de la démocratie, le principe du candidat officiel porté par le régime étant maintenu. Le fils Ferbos est renouvelé comme maire de Saint-Macaire, toujours par décret impérial. Étienne Ferbos, nous dit le procès-verbal, quarante-six ans, marié depuis 1856, licencié en droit, ancien conseiller de préfecture, est qualifié de « maire (rayé : d'une très grande distinction) distingué, dévouement éprouvé, très aimé de la population »[598]. Son adjoint est l'ancien maire Bonneau, ancien employé des douanes.

L'on peut mesurer à l'aune de cette autorité la hardiesse dont fait preuve Boirac, avec son républicanisme militant et ses procédés politiquement peu corrects, de se dévoiler ainsi sur la commune même d'un des plus actifs agents du pouvoir impérial. Être républicain comme l'était Boirac à Saint-Macaire sous la monarchie de Juillet, le Second Empire ou l'Ordre moral était authentiquement un acte de résistance.

Le pamphlet *Lou Tintamarre*, daté de 1846, n'est pas politique en apparence. C'est un règlement de compte que Boirac inflige à un nommé Chaigne, un habitant de Pian qui avait osé composer lui aussi des satires et notamment s'attaquer aux habitants de Saint-Macaire, dont il était pourtant originaire :

Mé diras-tu, tu què̀s de Sent-Macary
Ço que tan eyt lous praoubes Macariens
Per lous traita coumme as eyt de bauriens,
De pecs, de sots, mêmes d'anthropophages,
Dans un escriout qu'as eyt loun de cinq pages
Mais que digun are plus ne lugis
Tant è̀s estrange et digne dé mespris.

[Me diras-tu, toi qui es de Saint-Macaire
Ce que t'ont fait les pauvres Macariens
Pour les traiter comme tu as fait de vauriens,
De fous, de sots, même d'anthropophages,
Dans un écrit que tu as fait long de cinq pages
Mais que désormais plus personne de lit
Tant il est étranger et digne de mépris.]

Mais Boirac ne s'arrête pas à une satire locale clochemerlesque. Le texte se poursuit sous des aspects délirants d'épopée homérique ou virgilienne. Le nommé Chaigne, sommé de venir se battre *coume un bouxur ou meste de sabate* (comme un boxeur ou un maître de

[594] *Journal officiel de la République française*, 1874/07/24, p. 5169
[595] *Ibid.*, 1885/02/10, p. 723
[596] *Ibid.*, 1885/02/18, p. 3
[597] Archives départementales de la Gironde, liasse 3 M 632.
[598] *Ibid.*

savate) avec la totalité de la population de Saint-Macaire, globalement insultée, est représenté descendant du coteau flanqué d'une armée burlesque de *Sempeyraouts* (habitants de Saint-Pierre-d'Aurillac, commune voisine) et de *Coustillans* (habitants de Pian, sur le coteau) pour affronter dans un combat dantesque les Macariens en rangs serrés derrière un Boirac dont la verve délirante atteint des sommets :

Jamey béléou désempuy qué la guerre
Monstre sanglen que rabatje la terre
Béléou jamey désempuy très mille ans
Chez lous Romains, en Grèce, à Babylone
Dou grand jamey, n'aouren bis en colonne
De balurous et pareils coumbattans
Coumm'on beyré tout aquets Coustillans.

[Jamais peut-être depuis que la guerre
Monstre sanglant qui ravage la terre
Jamais peut-être depuis trois mille ans
Chez les Romains, en Grèce, à Babylone,
Au grand jamais, on n'aurait vu en colonne
De valeureux et pareils combattants
Comme on verrait tous ces habitants des coteaux.]

Boirac met en scène le combat, comme un Victor Hugo, un Tasse ou un Homère burlesque, il déroule les phases de l'épopée de ces soldats de l'An II des coteaux macariens, sales et mal équipés (sinon franchement ivrognes) qu'il peint descendant la côte de l'Ardilla, où passe la route reliant le Bas-Pian (dont une partie, le faubourg de Haut, est rattachée à Saint-Macaire en 1864) à ce qui n'est encore que le lieu-dit Merle, en haut du coteau, où sera édifié quelques années plus tard le bourg actuel de Pian-sur-Garonne :

Ataou beyri prestes à défila
Tous Coustillans renjats sus très renglades
En un soul corps, enseignes desplégades
A toun signaou descende l'Ardila.

[Ainsi je verrais prêts à défiler
Tes habitants des coteaux rangés sur trois rangs
En un seul corps, enseignes déployées
A ton signal descendre l'Ardilla.]

Il semble néanmoins, à la lecture du chapelet de noms donné par Boirac dans ce texte, que ses adversaires appartiennent plutôt au camp des réactionnaires, comme le conseiller municipal, châtelain et propriétaire Bertrand Fontaine de la Lande, républicainement transformé en Fontaine Lalande sous la plume de Boirac.

Dans les *Trotoirs de Maouhargat,* en 1865, Boirac évoque les aménagements urbains apportés à ce quartier de Saint-Macaire, dont le nom gascon signifie exactement « mal-foutu », et qui vient à cette époque de recevoir des trottoirs, qui remplacent l'ancienne chaussée boueuse et pleine d'eau à la saison des pluies. Boirac ne se moque guère dans ce texte, qui tranche quelque peu dans sa production généralement acérée et mordante : il s'agit de ménager les réalisations de la municipalité. Mauhargat, véritable fossé d'écoulement des eaux de ruissellement descendant du coteau voisin et se déversant dans la Garonne, connaît donc un peu de salubrité. Le ton a de quoi surprendre : en 1865, Saint-Macaire était en pleine municipalité Ferbos, au sommet de la carrière du maire-conseiller général bonapartiste, et l'on

imagine mal le virulent Boirac exalter sur un ton bucolique les travaux d'assainissement de la municipalité. Ne sommes-nous pas en présence d'un texte attribué à Boirac de façon erronée ? N'est-ce pas un texte contemporain « dans le style » de Boirac, mais dû à la plume d'un partisan de la municipalité ? Il n'est pas possible en l'état actuel de nos connaissances de répondre à cette question.

Boirac nous a laissé également quelques chansons, surtout en occitan mais aussi en français, dont certaines sont enjouées et festives (*Debat l'emban dou Mercadiou*) et d'autres franchement grivoises, méchantes et sans concession dans la satire (*La june Bloundine*). Il laisse également un texte français directement relié au *Riguedoundoun*, intitulé *Le chef de la société des bourriques parlant à ses principaux mitrons, parodie faisant suite aux vers contre la coopérative.* Boirac y représente vraisemblablement sa victime principale, le boulanger Gilaresse, méditant avec ses employés et apprentis de ruiner les honnêtes boulangers macariens, lui-même en l'occurrence :

> Amis, coopérons dans cette courte vie
> A faire triompher nos instincts malfaisants
> Contre les Boulangers race à nos yeux flétrie
> Propageons à l'envie mille et mille cancans.
> Les enfants retiendront ce que disent leurs pères
> Pour exercer plus tard leurs langues mensongères
> (Refrain)
> Moquons-nous du *fourléou* comme de vrais mitrons,
> Faisons retentir l'air de nos affreux jurons !

Le *fourléou* nous dit Mistral dans le tome I du *Trésor du Félibrige* est le prix légal des denrées, les mercuriales[599]. Les complices des coopérants sont donc des affameurs du peuple et de l'artisanat.

3 Le pétrin et le vitriol : Boirac l'impitoyable

Le pamphlet appelé *Riguedoundoun* est donc le seul à véritablement obéir aux critères chronologiques et linguistiques de la présente étude, puisqu'il est entièrement composé en occitan, possède un rapport avec la politique (et plus d'un) et se place au tout début de la période étudiée, en 1868.

Le cadre dans lequel est élaboré ce texte au vitriol est en partie posé : en 1868, Élie Augustin Boirac a succédé à son père Pierre Boirac comme boulanger rue Yquem. Âgé de cinquante-huit ans, le « boulanger-poëte » républicain voit le Second Empire toucher à sa fin. La petite ville est toujours administrée par le bonapartiste Étienne Ferbos, qui possède dans son conseil municipal un concurrent commercial direct de Boirac en la personne du boulanger Merle. Nous ne saurions dire si son engagement politique, son talent indéniable pour l'écrit polémique gascon, dans un village sans doute encore majoritairement occitanophone, ont porté tort à son négoce. Quoi qu'il en soit, la loi votée à la Chambre le 24 juillet 1867 semble lui causer quelque souci. Par cette loi, qui codifie les formes légales de sociétés commerciales, sont entre autres instituées les sociétés anonymes, l'obligation de rendre publics les comptes de façon annuelle, mais aussi codifiés les statuts des sociétés commerciales à capital variable, dites sociétés coopératives. Le gouvernement de Napoléon III signe là un acte fondamental du libéralisme économique français du XIX^{e} siècle. Les porteurs du projet sont le ministre des

[599] Frédéric Mistral, 1979 (éd.). *Lou Trésor dòu Felibrige*, t.1, p. 1166.

Finances, l'auvergnat Eugène Rouher, celui-là même qui connaîtra une sévère défaite à Bordeaux face au républicain Fourcand en juillet 1871 lors des élections partielles, et son collègue du Commerce, le Girondin Adolphe de Forcade-Laroquette (1820-1874), conseiller général du canton de Sauveterre et co-propriétaire du château Malromé. Si Rouher incarne l'autoritarisme rigide de l'Empire autoritaire, Forcade-Laroquette est, lui, un régional, un voisin pour Boirac. Élu dans le canton voisin, ce richissime châtelain incarne l'aile ultralibérale et capitaliste du Second Empire. Dans les sociétés coopératives, les clients et les producteurs sont aussi les associés de la société. Il n'y a pas de distinction entre ces notions : tous sont coopérants. Le but est de proposer aux membres de la société (qui sont aussi ses clients et ses producteurs) des produits au meilleur prix possible, sans qu'il y ait enrichissement de la société sur le dos des clients, puisqu'il s'agit des mêmes personnes. Mais si cette question concerne de façon plus précise l'activité de boulangerie, c'est en raison du décret du 22 juin 1863 pris par le gouvernement impérial afin de supprimer la taxe officielle qui était levée sur les productions des boulangers, mais de laisser néanmoins une taxe officieuse à la discrétion des maires qui peuvent décider de l'appliquer ou pas, suivant les cas. Sont supprimés aussi par ce décret, qui vise à alléger la pression de l'adminisration sur l'activité boulangère et par la même encourager la libre concurrence et la fondation de nouvelles boulangeries, la déclaration préalable avant ouverture ou fermeture d'avoir des réserves de farine ou de grain, et l'obligation de se soumettre à des réglementations sur la fabrication, la vente et la fabrication du pain. L'Empire espère montrer par ce relâchement de l'emprise administrative sur cette activité son désir de libérer les métiers et d'encourager la libre entreprise. En 1867, la loi sur les sociétés y compris les coopératives vient donc parachever une œuvre qui se veut tout entière tournée vers le libéralisme économique et la concurrence. Les républicains demandent l'abolition totale de la taxe officielle et officieuse, pour que le processus de libération des métiers soit total, et que les maires n'aient plus le pouvoir, à leur gré, de taxer tel boulanger et de laisser tel autre choisir librement ses tarifs. L'aile droite de la majorité demande que soit rétablie la loi de 1791 dans toute sa rigueur, tandis que la majorité bonapartiste justifie tant qu'elle peut cet « entre-deux » par une recherche du juste équilibre entre totale liberté de concurrence et contrôle des abus. N'oublions pas que Boirac n'est pas en odeur de sainteté auprès des différentes mairies de Saint-Macaire, et en particulier auprès de la famille Ferbos. N'oublions pas non plus qu'un de ses concurrents locaux, le boulanger Merle, est conseiller municipal, ainsi que son frère.

Ainsi se présente, en 1868, la situation qui inquiète tant Boirac et justifie la rédaction du *Riguedoundoun.* Sa cible est une boulangerie située à deux pas de la sienne, l'Union Macarienne, « société de coopération pour la fabrication du pain et pour la production de denrées alimentaires à fournir au prix du revient », dont les statuts précisent qu'elle a été fondée le 1er août 1868 à Saint-Macaire[600]. Il est intéressant du reste de noter que ces statuts tels qu'ils nous sont parvenus datent de 1880, époque à laquelle ils semblent avoir été réécrits (et peut-être « républicanisés ») avant d'être imprimés chez Lussac, à Langon. En 1880, le siège de la société se trouve chez Augustin Boirac… Il en est donc le gérant. Voilà qui a de quoi surprendre pour l'auteur des *vers contre la boulangerie coopérative et ses fondateurs*, ainsi qu'est sous-titré le *Riguedoundoun.* Le gérant de l'histoire s'appelle Gilaresse, et ce n'est pas le seul nom que lui attribue Boirac. Globalement, le *Riguedoundoun* s'apparente à une suite d'insultes davantage qu'à une argumentation. Boirac semble trouver dans l'exercice une jubilation langagière qui le rapproche du genre *recardèir* bordelais et du *Cadichoune et*

[600] *L'Union Macarienne, société de coopération pour la fabrication du pain et pour la production de denrées alimentaires à fournir au prix du revient, établie à Saint-Macaire à partir du 1er août 1868.* Langon, Lussac, 1880.

Mayan de Verdié, une de ses références identifiables. L'autre chapelet qui se rencontre dans le sonore pamphlet, c'est celui des noms. Car Boirac affectionne l'évocation sonore dans le choix de ses titres : le *rigadondon*, en occitan, se rapproche de l'idée de tintamarre, de charivari. Nous sommes proches ici de l'idée du chahut carnavalesque, jubilatoire et transgressif, et du *riga-raga*, la crécelle, l'instrument des charivaris, mais aussi des marginaux et particulièrement les plus rejetés d'entre eux, les lépreux. Le titre est d'ailleurs à mettre en perspective avec le *Rigo-rago agenés* du félibre lot-et-garonnais Charles Ratier (1853-1924), paru conjointement à Agen (Ferran frères) et à Avignon chez Roumanille en 1894, ouvrage postérieur à Boirac donc, mais comparable dans l'exploitation d'une même veine populaire et charivaresque occitane. Boirac cite tous les noms, tous. Il ne cherche à aucun moment à dissimuler ses cibles, fût-ce par leur *chafre* gascon local (Janpan, Janti, Jannounette, Mariette…) mais les désigne le plus souvent par leur patronyme d'état-civil : Barbecanne, Gilaresse, Cambronne, Bilot…

Boirac manie avec brio les sonorités du langage et s'en amuse :

> *Ne suy pa Saint dé bien sin faou, ni Diable,*
> *Ey mous défaouts, san doute suy coupable,*
> *Noun pa d'aougé critiquat den mous bers,*
> *Lous canillous, lous traîtres, lous perbers,*
> *Mais bien d'aougé san poudé me retenne*
> *Gourmandéjat den ma « Riguedoundenne »*
> *Mante lecturt anujat de façoun*
> *A me dicha den moun « Riguedoundoun ».*
>
> [Je ne suis pas Saint, il s'en faut de beaucoup, ni Diable,
> J'ai mes défauts, sans doute suis-je coupable,
> Non pas d'avoir critiqué dans mes vers,
> Les morveux, les traîtres, les pervers,
> Mais bien d'avoir sans pouvoir me retenir
> Gourmandé dans ma « Riguedoundenne »
> Plus d'un lecteur ennuyé au point
> De me laisser avec mon « Riguedoundoun ».]

Le *Riguedoundoun* est donc avant tout un règlement de comptes, avant d'être un cri du cœur d'un républicain. La loi scélérate du neveu du « plus grand Dictateur et Despote que l'Enfer ait vomi sur la Terre » a permis à plusieurs Macariens de s'unir pour former une société qui a le toupet de se donner pour but

> 1° de fournir aux sociétaires et adhérents des produits et marchandises de qualité vraie, de poids et mesures sincères ; 2° de faire réaliser aux sociétaires des économies sur les dépenses de la consommation.[601]

Rien que de très louable en somme, sauf qu'on n'a pas le front de proposer aux gens de leur vendre moins cher du pain que lui, Boirac, fabrique et vend à son prix (celui d'un artisan non-coopérant) à quelques mètres de là (rien n'est bien loin de rien à Saint-Macaire). Boirac, bientôt sexagénaire, en délicatesse avec la municipalité depuis toujours comme son père avant lui ainsi que ses cousins, craint à juste titre une concurrence qu'il estime déloyale, sauf que la loi est passée un an plus tôt, et que la concurrence que lui oppose la toute neuve coopérative est parfaitement légale. Boirac s'attaque donc aux personnes, mais sans oublier que l'arrière-plan du combat est politique : cette loi est incarnée dans le gouvernement par une

[601] *Ibid.*, p. 6.

figure réactionnaire locale, Forcade-Laroquette. Cette loi n'a donc rien à voir avec une décision républicaine. Le mois de juillet 1867 voit une presse française, dans un camp comme dans les autres, davantage passionnée par la question de l'expédition française au Mexique – qui vient de s'achever tragiquement par l'exécution de l'empereur Maximilien de Habsbourg et le retrait des troupes françaises – tragique et ruineuse entreprise qui s'achève piteusement par ce qui restera un des plus graves échecs du règne de Napoléon III. La loi sur les sociétés passe donc relativement inaperçue. Néanmoins, la *Gironde* du mardi 23 juillet 1867 nous retrace, en deuxième page où ils sont relégués par l'actualité mexicaine, les débats de la Chambre. Ils opposent les républicains Edmond de Tillancourt (1809-1880), député de l'Aisne, Jules Simon et Eugène Pelletan (1813-1884), tous deux députés de la Seine, mais aussi certains membres de la majorité proches des républicains, comme Alfred Haentjens (1824-1884), député de la Sarthe, aux tenants du régime, comme Guillaume Auguste Chevalier (1809-1868), député de l'Aveyron, ou Pierre de Cardevac d'Havrincourt (1806-1892), député du Pas-de-Calais, sans oublier bien entendu l'industriel Schneider, président de la commission. Adolphe de Forcade-Laroquette, présent en tant que ministre des Travaux Publics (il détient, outre ce portefeuille, ceux de l'Agriculture et du Commerce) est soumis au feu roulant de Tillancourt, Haentjens et Simon et laborieusement défendu par le marquis d'Havrincourt. Pour ce qui de la droite à sensibilité monarchiste, elle plaide pour le maintien de la taxe dans toute sa rigueur, appuyant en la circonstance l'idée voulue par le gouvernement que le maire « lorsque le prix du pain s'élève dans des proportions exagérées, soit armé du pouvoir de menacer le boulanger de rétablir la taxe »[602] selon les paroles de Charles Chesnelong (1820-1899). Cette idée est soutenue aussi par le député légitimiste des Bouches-du-Rhône Antoine Pierre Berryer (1790-1868) mais aussi par François Gabriel Bertrand (1797-1875) député du Calvados, membre du Tiers-Parti, formation républicaine de droite libérale, la formation de Thiers et du président du Conseil Ollivier. Les débats sont houleux. L'idée qui s'oppose est que si les boulangers sont libérés de toute taxe, ils seront libres d'augmenter de façon arbitraire le prix de leur pain, surtout dans les campagnes où il n'y a pas la concurrence de boulangers moins chers pour les inciter à les baisser. Les républicains, eux, défendent l'idée qu'au contraire, l'existence d'une taxe administrative – fût-elle officieuse et facultative – sur le prix du pain est une entrave à la libre concurrence, empêchant ceux qui souhaiteraient se lancer dans le commerce de la boulangerie de le faire. En face, les réponses des députés de la majorité bonapartiste sonnent contradictoires et discordantes entre elles. Chevalier, partisan de la suppression de la taxe *officielle* donc de la politique de Napoléon III depuis 1863, lance à la face de Chesnelong :

> Je ne dirai qu'un mot : la preuve que la taxe officielle est inutile aux populations, c'est que la France est le seul pays où elle existe. J'ajoute que la taxe officielle est une violation de la propriété (Réclamations) ; oui, une violation de la propriété des boulangers. (Bruit)[603]

Sortie en tous points conforme à la ligne républicaine, lâchée par cet élu pourtant membre de la majorité dynastique, mais tenant du libre-échangisme et du libéralisme économique, ulcéré par la prise de position de son aile droite catholique. Les républicains, Haentjens en tête, n'en démordent pas :

> S'il est établi que les boulangers font de bonnes affaires, la concurrence se portera sur cette industrie. (Bruit) C'est la concurrence qui fait le bon marché, et ce qui empêche la concurrence de se former, c'est l'incertitude de la législation (Mouvements divers. – Aux voix !)[604]

[602] *La Gironde*, mardi 23 juillet 1867, p. 2.
[603] *Ibid.*

Forcade-Laroquette défend laborieusement la position du non-choix du gouvernement, non sans se contredire :

> Je maintiens que dans quelques communes (dont j'ai là le relevé) le prix du pain est inférieur à la taxe officieuse ; il est vrai que dans d'autres c'est l'effet contraire qui se produit. Qu'est-ce donc que la taxe officieuse ? C'est une moyenne entre le prix actuel du pain et un autre prix choisi comme terme de comparaison […]. Lorsque l'administration a demandé aux maires sur quelles bases ils établissaient leurs taxes, elle s'est convaincue que les données remontaient à vingt ans. (Mouvement). Il y a certainement des maires qui faisaient entrer en ligne de compte des éléments plus contemporains ; mais d'autres acceptaient les données de la tradition et les principes les plus arbitraires. En réalité il n'est pas possible à l'autorité d'établir le prix vrai d'une marchandise. Il faut donc revenir au principe de la liberté, en ajoutant toutefois qu'il faut tenir compte des circonstances, et ne pas modifier sans réflexion une situation qui a pour elle le long usage (très bien ! très bien !).[605]

Le ministre s'enlise dans une argumentation qui rejette dos à dos les deux camps opposés. Haentjens lui porte l'estocade :

> Alors l'an prochain, nous vous demanderons formellement l'abandon de la taxe.[606]

Forcade est mal à l'aise : il campe sur l'idée que la loi de 1791 doit « un jour disparaître de nos codes », mais défend l'idée que pour l'instant, le gouvernement impérial se contentera d'inciter les maires à éviter de l'appliquer, sans l'abroger… C'est ce non-engagement qui irrite les deux camps et isole de plus en plus les tenants du régime dynastique et de leur aile droite catholique et royaliste, tout comme les plus modérés du camp républicain. Même si les principes martelés par le député girondin (« il vaut mieux un bas prix avec l'abondance qu'un prix élevé dans la disette ») sont recevables, le camp de l'Empereur affiche tout à la fois un grave manque de courage politique et une absence de discours de fond. Pour le boulanger Boirac, donc, ce régime qui refuse d'appliquer courageusement le principe d'égalité (la taxe pour tout le monde ou pour personne), le menace de ruine en le livrant pieds et poings liés à l'arbitraire d'un maire qui le déteste, et qui peut à son gré arbitrairement le taxer, lui, et pas un autre. Pire, avec les nouvelles lois de 1867, il peut encourager la création d'une société coopérative de boulangerie exerçant avec la bénédiction de la municipalité Ferbos quasiment à sa porte, ce qui condamne son propre commerce à la faillite à court terme… On comprendra mieux ainsi la fougue et la verve d'un Boirac qui sent la menace arriver.

Pour lutter contre ces complices tout à la fois des agissements des bonapartistes et de sa propre ruine, Boirac fait appel à certains thèmes récurrents, que l'on trouve sous toutes les plumes républicaines de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, de Blanc à Léglise. Parmi eux, un des plus fréquents est celui du faux républicain. Boirac fait œuvre de pamphlétaire. Il s'adresse à des gens qui connaissent ses cibles et qui le connaissent, lui. Il ne cite donc pas tout le monde de façon claire, mais situe au besoin ses cibles par leur aspect physique ou leur lieu de résidence, de sorte qu'elles soient néanmoins aisément identifiables. Dans le *Riguedoundoun*, ce sont manifestement sept personnes, les sept fondateurs de la société coopérative, qui sont visées. Seul Gilaresse, le gérant, est nommément cité. Le premier de tous (vers 37 à 84) n'est pas le moins maltraité :

> *Coummençan doun et pourtan sus ma liste*

---

[604] *Ibid.*
[605] *Ibid.*
[606] *Ibid.*

Aquet mouchard, nuyt et joun à la piste,
Gros saligot qu'un bizarre destin
Mé lou baillet per pu proche bésin.
Den soun oustaou, béritable cloaque
Qué semble esta lou logis d'un Cosaque
Oun lous perracs, lous bieils os, lous chiffouns
Empesten l'airt dé lurs exhalaisouns.
Farré lou bèse atchi soul en cousine,
Sale, crémous, grouillan den la bermine,

[Commençons donc et portons sur ma liste
Ce mouchard, nuit et jour à la piste,
Gros saligaud qu'un bizarre destin
M'a donné pour plus proche voisin.
Dans sa maison, véritable cloaque
Qui ressemble au logis d'un Cosaque,
Où les torchons, les vieux os, les chiffons
Empestent l'air de leurs exhalaisons.
Il faudrait le voir là seul en cuisine,
Sale, crémeux, grouillant dans la vermine…]

L'adjectif *crémous* (crémeux) renvoie ici à la couleur douteuse de la chemise ou de la blouse de boulanger, qui est censée être blanche. Chez Boirac, cet adjectif est plusieurs fois employé pour désigner un personnage à l'hygiène corporelle douteuse. Là encore, le grotesque de la saleté répugnante généreusement décrite par Boirac côtoie l'accusation politique : car l'homme est un « mouchard », un espion à la solde de la police impériale, de la municipalité et de la préfecture, outils de répression des populations civiles par les autorités bonapartistes. L'homme ne doute de rien : Boirac le compare à Judas *que bendut Jesus-Christ* (qui vendit Jésus-Christ), figure emblématique du traître qui *té trahiré pr'un escut de proufit* (te trahirait pour un écu de profit), l'écu ayant ici le rôle des trente deniers qu'aurait reçu Judas pour sa trahison :

Ni jou noun plus n'aouey pas lappensade
Coure béléou bingt cops cade mésade
Penden cinq ans m'arribéoue effarat
D'un toun san-geyne et coume un iffrountat
Per mé prega de li rende serbice,
Qu'un joun bendré qu'exerçant sa malice
Aré lou tout per me nuise en sercan
A mé tira lou trabail de la man.

[Ni moi non plus je n'avais pas le pensée
Quand peut-être vingt fois par mois
Pendant cinq ans il m'arrivait effaré
Avec un ton sans-gêne et comme un effronté
Pour me prier de lui rendre service,
Qu'un jour viendrait où exerçant sa malice
Il ferait tout pour me nuire en cherchant
A me tirer le travail de la main.]

L'homme est donc accusé, en ayant participé à la création de la coopérative, en ayant accepté la gérance et peut-être, sous-entendu, en bénéficiant des largesses d'une municipalité qui peut désormais à son gré taxer ou non tel ou tel artisan, de se rendre complice de la ruine de Boirac. L'homme du reste est une sorte de paria dans Saint-Macaire, si l'on en croit

Boirac, qui revendique sa médisance et témoigne une vraie jouissance à dresser des portraits au vitriol :

Digun praci, digun né lou fréquente,
Coume un cangoou que porte l'espoubante
A soun aspect ber jou pourtan sous pas
Poussi ma porte et li barri sou naz.
Saquet portrait à pinture grossière
Amic lecturt té parey bien sévère
Patientement prèn toun tems et lugis,
Ne à t'offri d'un aoute coloris !

[Personne par ici, personne ne le fréquente,
Comme un chien fou qui porte l'épouvante
A son aspect vers moi portant ses pas
Je pousse ma porte et la lui ferme au nez.
Si ce portrait à peinture grossière
Ami lecteur te paraît bien sévère
Patiemment prends ton temps et lis,
J'en ai à t'offrir d'un autre coloris !]

Sa seconde cible (vers 85 à 131) est ainsi désignée :

Aquet atchi que bèse sus sa porte
Meytat cruchit, plegat coumme une endorte,
Doun lou bisatje aou tent palifiat,
Semble announça que manque de santat.
Acos un gus pu dangeyrous encare
Que lou sutjet doun parléoui tout are ;

[Celui-ci que tu vois sur (le pas de) sa porte
Moitié brisé, plié comme un lien de fagot,
Dont le visage au teint pâli,
Semble annoncer qu'il manque de santé.
C'est là un gueux plus dangereux encore
Que le sujet dont je parlais tout-à-l'heure ;]

Le Carnaval n'est jamais loin de la tribune politique, chez Boirac comme chez Blanc, Druilhet, Gelu…

Mé councernant, quant jou mé rémemory
Que trente cops à l'oustaou oun damory
L'ey bis béni d'un pas talin, talan
Gélat de frit coume un calimandran,
Per débisa dan jou sus noste histoire,
Sou cop d'estat de hountouse mémoire,
Sus lous impots et sus la Libertat
Que Bonaparte encheyne à boulountat.

[Me concernant, pour ma part je me remémore
Que trente fois à la maison que j'habite
Je j'ai vu venir d'une allure lente, traînante[607],
Gelé de froid comme un *calimandran*,
Pour discuter avec moi sur notre histoire,

[607] Note de l'auteur.

Sur le coup d'État de honteuse mémoire,
Sur les impôts et sur la Liberté
Que Bonaparte enchaîne à volonté.]

Si Roland Baudet propose « salamandre » comme traduction de l'énigmatique *calimandran*, nous serions plutôt tentés d'y voir une déformation du nom de Carême-Entrant (Carmentrant, Carementrant, Calimandran…), figure carnavalesque traditionnelle des régions occitanes (et au-delà), qui symbolise la misère, la maigreur corresponsant à l'entrée dans le jeûne du Carême[608]. Dans le cas présent, le personnage dont il s'agit et dont le nom n'est pas cité se pare bien des oripeaux du Carême-Entrant et, tel les Luperques de Rome court les rues « gelé de froid » en ce mois de février qui accueille les réjouissances marquant à la fois la fin de l'hiver et le début du jeûne du Carême. Plié en deux, symbole de vieillesse et de misère mais d'une misère empreinte de méchanceté et d'ingratitude, *l'homme tort a mine de huret* (homme bossu à mine de furet) de Boirac devient sous la plume du pamphlétaire un personnage-repoussoir, une figure typique du « Carême Entrant » carnavalesque, couvert de haillons, déguisé nous dit même le texte, pauvre et disgracieux, tel une allégorie de l'hiver, de la vieillesse ou de la misère car Caramantran-Calimandran est symbole de jeûne et de disette, il est donc grotesquement affublé, boîte et vit dans la saleté. Comme Bénéjat pour Blanc à la même époque et Barrailley pour Ducamp et Léglise plus tard, le traître quitte sa réalité biographique de personne réelle pour devenir un masque, une figure carnavalesque et grotesque qui va fournir à la plume du pamphlétaire la cible qu'il lui faut pour développer sa verve. La tradition carnavalesque occitane est, une fois encore, impossible à séparer de l'écrit de veine populaire.

Si Boirac ne manque pas d'égratigner le *cop d'estat de hountouse mémoire,* et l'action liberticide de Napoléon III, c'est le propos du faux républicain, ce loup déguisé en agneau, qui se glisse dans la respectabilité du discours pour tromper ses concitoyens, que Boirac développe dans cette partie :

Ni tenni plus, ma coulère s'enflamme,
D'aougé souffert qu'un pareil corps san ame
Sale egoïste ennemic dou prochain
Sesty bantat d'esta Républicain !

[Je n'y riens plus, ma colère s'enflamme
D'avoir souffert qu'un pareil corps sans âme
Sale égoïste ennemi du prochain
Se soit vanté d'être Républicain !]

Cette idée omniprésente dans le propos républicain de l'époque se retrouvera plusieurs années après dans la *Petite Chronique,* mais elle est déjà sous-jacente dans le *Détroqueur*, qui attaque une mairie prétendument républicaine mais en réalité vendue aux financiers, et dans certains des textes de la dernière période de Blanc, ceux de l'époque du triomphe de Thiers et des capitulards sur les patriotes de Gambetta. Le boulanger d'ailleurs en appelle au coq gaulois pour sonner l'heure de la punition des traîtres à la République, tel un laïque ange du Jugement Dernier :

[608] Les recherches d'André Saissi, de l'Institut d'Études Occitanes des Alpes-Maritimes, semblent aller dans ce sens, avec en particulier des attestations de la forme *Calimandrant* à propos de laquelle Palay et Mistral sont muets : http://ieo06.free.fr/spip.php?article126. Le *Dictionnaire monégasque-français* de Louis Frolla (Monaco, Comité National des Traditions Monégasques, 1983), donne *calimandran* dans le sens de « grand flandrin ».

Ah ! si l'aouset emblême de la France
Jittéoue un joun soun crit dé délibrance,
Coumme labets pouyri dise à prépaous
A mous amics, parlan dous hommes faous :
« Distingats bien ! a chacun sous mérites !
« Répoussats luing, bien luing lous hypocrites,
« Lâches gredins remudens plens de fiel
« Touts entaquats d'intérêt personnel.
« L'amou dou bien per la caouse publique,
« L'abnégatioun, aoute bertu cibique,
« N'an nat accès den leur co cangrénat,
« Dé pourriture et dé duplicitat.

[Ah ! si l'oiseau emblème de la France
Jettait un jour son cri de délivrance,
Comme alors je pourrais dire à propos
A mes amis, en parlant des hommes faux :
« Distinguez bien ! à chacun ses mérites !
« Repoussez loin, bien loin les hypocrites,
« Lâches gredins remuants pleins de fiel
« Tout entachés d'intérêt personnel.
« L'amour du bien pour la chose publique,
« L'abnégation, autre vertu civique,
« N'ont aucun accès à leur cœur gangréné,
« De pourriture et de duplicité.]

L'appel ne manque pas de panache, surtout de la part d'un Boirac à la mauvaise foi éclatante, qui n'aurait donc, lui, aucun intérêt personnel à s'attaquer à la nouvelle boulangerie… Sombre et austère, boulanger-rhéteur comme Caton était paysan-sénateur, le tribun gascon de Saint-Macaire, propriétaire d'une boulangerie que la coopérative menace de faillite et futur gérant de cette même coopérative (dès qu'il se sera débarrassé de Gilaresse, le gérant d'alors) se drape dans la dignité et la hauteur de vues d'un défenseur de la République et souffre de se voir confronté à des gens préoccupés par de basses querelles de voisinage et de dérisoires intérêts économiques. Ici, Boirac cherche aussi à nous faire comprendre que l'homme n'est pas quelqu'un « comme il faut », mais un aventurier, un vagabond. Ce thème aussi est récurrent dans la presse républicaine de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, du moins dans une certaine presse, celle qui prône la République que l'on appellera plus tard « opportuniste », celle de Gambetta. Souvenons-nous de Blanc, nous décrivant complaisamment les immenses biens personnels et la richesse des candidats républicains qui se présentaient à Bordeaux et alentours à la même époque : les républicains ne sont pas des « partageux », des traîne-misère, mais des gens sérieux, établis et respectables. Nous l'avons vu, les Boirac possédaient les revenus nécessaires pour être grands électeurs au temps du suffrage censitaire. Ils étaient de respectables artisans macariens, pour ainsi dire des bourgeois de la ville. Pour être républicain, rimeur et pamphlétaire, Élie Boirac n'est donc pas un va-nu-pieds, à l'inverse de sa cible : comme l'Empereur lui-même et sa clique, ce *Calimandran* est un parvenu, un homme sorti de nulle part. Souvenons-nous des propos de Théodore Blanc sur Napoléon III dans le n° 101 de la *Gironde du Dimanche* (20 novembre 1870), de la plaidoirie de Gambetta au procès de Delescluze, mais aussi de la façon dont Nelson Léglise nous dépeint l'ascension sociale du maire de Saint-Loubès Barrailley ou encore du pamphlet *Histouère dou Badinguet ou lou gus d'empereur* (Histoire du Badinguet ou le gueux d'empereur), publié par Saint-Jean Tauziet en 1872. La veine est identique, l'idée est toujours la même : autant les républicains sont des gens « comme il faut », autant les bonapartistes (et

plus tard les « réac-boulangistes ») sont des gens de rien sortis on ne sait d'où, des mercenaires sans patrie ni cause désireux de s'enrichir et de faire carrière. Ils ont tous pour point commun d'avoir à un moment ou un autre usurpé le discours ou le titre de républicain pour tromper les honnêtes gens. Badinguet est devenu empereur, Barrailley maire, et le *Calimandran* a participé à la fondation d'une société coopérative. Mais que l'on ne s'y trompe pas : dans le face à face Badinguet contre Rabagas, la verve est dans les deux camps. Si les derniers Bordelais à voter républicain sont pour Druilhet-Lafargue une bande d'ivrognes des bas quartiers battus par leurs femmes qui ont la force des véritables réactionnaires, un curé de Baurech se prépare à dresser du chef du gouvernement de Défense nationale un portrait-charge qui n'a rien à envier à ceux de Boirac. D'une certaine façon, c'est une carnavalisation des deux grandes figures en situation d'affrontement dans les dernières années du Second Empire que nous voyons à travers ces textes : Napoléon III devient Badinguet, parfois même *le* Badinguet, comme si, par cet article, on achevait d'en faire définitivement un personnage de farce, un personnage grimaçant et méchant, puni à la fin, tandis que Gambetta devient Rabagas, puis *le* Rabagas, et ses partisans *les* Rabagas (sous la plume de Druilhet en particulier) comme on disait *les* Mazarin au temps de la Fronde pour désigner les gens accusés d'être soudoyés par le cardinal. Par extension, en effet, les partisans de ces deux figures prennent couleurs et formes de leurs maîtres : Pierre Bénéjat, puis vingt ans après Alfred Barrailley sont eux aussi des Badinguet.

La troisième victime de Boirac est un tailleur :

Oun n'en trouba d'une ame pus affruse
Pu mesprisable et pu malhencountruse
Que lou taillurt dou recuing dou marquat
Dan soun bisatje à mine d'escaoudat.

[On en trouver quelqu'un d'une âme plus affreuse
Plus méprisable et plus malencontreuse
Que le tailleur du recoin du marché
Avec son visage à mine d'échaudé.]

Le tailleur de la place du Mercadiou, toute proche, qui a eu le malheur de s'établir marchand drapier et de faire fructifier son commerce encourt la mauvaise foi boiraquienne, qui se traduit par un déluge d'injures des plus imagées contre sa personne ; *famus cancre,* (fameux cancre) ; *escannegrit pu glourious qu'un pesouil rebestit* (tueur de grillon – homme de peu de force donc – plus orgueilleux qu'un pou revêtu) ; *puden* (puant) ; *machan fat rougat dé jalousie* (méchant fat rongé de jalousie) tout comme sa proche famille : *sa gouyatasse en chicot mulatresse* (sa grosse laide fille un peu mulâtre)… Pas vraiment de politique ici, mais la même idée, toujours, d'un gueux enrichi, d'un homme qui a désormais *groussi soun portefuille dé bouns billets dé banque ou d'aoutemen* (grossi son portefeuille de bons billets de banque ou d'autrement), sous-entendu de faux billets, mais qui jadis

En bagamoun annéoue à la journade
Bestit dé telle et maou camaligat
L'ale bachade et lou bente affamat,
Per se gagna la pitchoune pécette
Qué lou décé boutéoue en sa boursette
Sans oublida lou boucin dé salat
Qué tout paysan li bailléoue per charitat.

[Comme un vagabond il allait travailler à la journée
Vêtu de toile et mal ficelé

L'aile basse et le ventre affamé,
Pour gagner sa petite pièce
Que le soir il mettait dans sa boursette
Sans oublier le morceau de confit
Que tout paysan lui donnait par charité.]

Pour Boirac, ces profiteurs du système sont donc tous des Badinguet à leur façon, des parvenus, des gens sans morale et sans respectabilité, des vauriens enrichis, avec des billets vrais ou faux.

Le boulanger livre ensuite un assez long monologue (vers 186-244) sur le châtiment divin. Boirac demande à Satan de venir châtier en personne ceux dont il parle :

« Se bos me crèse et ségui moun abis,
« Pren-té lou fouet qué té sert d'habitude,
« Per corrigea dous démouns la cohude,
« Lorsquès rébelle à tous coummandemens,
« Ben flagella lous maoudits garnimens. »

[« Si tu veux me croire et suivre mon avis,
« Prends le fouet qui te sert d'habitude,
« Pour corriger des démons la cohue,
« Lorsqu'elle est rebelle à tes commandements,
« Viens flageller les maudits garnements. »]

Boirac n'a pas laissé dans sa famille le souvenir d'un homme d'une grande piété. Toute cette partie sur le châtiment divin et le châtiment des méchants assure une transition entre les premières personnes dont il souhaitait s'occuper, et les deux vedettes du morceau, les nommés Barbecanne et Gilaresse. Il convient néanmoins de signaler qu'aucun blasphème ne vient entacher le développement sur

L'Etre puissant que sap tout que gouberne,
Que n'a besouing de luts ni de lanterne
Per distingua chez les gens malicious
Dé leurs coumplots les négres priountous,
Sauf per pu tard à les in téni coumpte,

[L'Être puissant qui sait tout qui gouverne,
Qui n'a besoin de lumière ni de lanterne
Pour distinguer chez les gens malveillants
De leurs complots les noires profondeurs,
Sauf pour plus tard leur en tenir compte…]

Le républicanisme de cette époque est déjà généralement anticlérical, comme l'attestent les sorties de Boirac sur les armées de curés et de moines que l'Empire entend protéger. Mais il n'attaque généralement pas Dieu en tant qu'être et principe, quoi qu'en pense par devers lui le narrateur. La même chose a été observée chez Blanc, et Boirac, ici, reste dans un discours prudemment éloigné de l'athéisme, mais qui s'achève néanmoins par une pirouette et une autodérision qui retrouve l'esprit de l'écrit boiraquien :

Dious souffre tout : Dious ! lou disi san hounte
Aouré pouscut me puni quaouque cop
D'aougé parlat… parlat enchicot trop !

[Dieu supporte tout : Dieu ! je le dis sans honte

Aurait pu me punir quelquefois
D'avoir parlé… parlé un petit peu trop !]

La partie suivante revient au vif du sujet : il s'agit cette fois de tailler à coups de serpe le portrait d'un nommé Barbecanne et de son ami. Là encore, Boirac n'épargne rien au malheureux, ni à son ami (non cité) ni à sa famille :

Lou pu marquant d'entre aquère pléïade
Lou qui sé crey fin gat dé la countrade
Mais que ni bey pa pu luing que soun naz,
Maougré sous airts d'un fesurt d'embarras,
Que se rangorge et boou parèche crâne
Acos, lecturt, lou famus Barbecanne.
Quaouqu'un m'a dit, quère à la béritat
Dé soun grand pay lou portrait tout crachat,
De soun grand pay Fourès : tirurt dé corde
Qu'un tribunaou frit de miséricorde
Lou coundamnait à péri dou coutet
Praougé de nuyt counsoumat un forfait.

[Le plus marquant de cette pléiade
Celui qui se croit le fin chat de la contrée,
Mais qui ne voit pas plus loin que son nez,
Malgré ses airs de faiseur d'embarras,
Qui se rengorge et veut paraître fier
C'est, lecteur, le fameux Barbecanne.
Quelqu'un m'a dit, qu'il était à la vérité
De son grand-père le portrait tout craché,
De son grand-père Fourès : tireur de corde
Qu'un tribunal froid de miséricorde
Condamné à périr du couteau (de la guillotine ?)
Pour avoir de nuit consommé un forfait.]

Roland Baudet nous précise ce qu'il faut entendre ici par un tireur de corde. Ce n'est pas quelqu'un qui se livre à des compétitions de jeux de force :

Tireur de corde : terme désignant une catégorie de pauvres gens chargés du halage des bateaux en Garonne. Ces gens avaient mauvaise réputation car, véritables nomades, ils avaient recours aux rapines.

Toujours la même chose : un parvenu, un homme de rien… et un affameur des honnêtes artisans républicains. Boirac se délecte de son goût pour la médisance : tout le monde autour de Barbecanne va y passer, son fils, mais aussi son grand ami qui est comparé à Camalet, personnage populaire du Bordelais qui revient dans l'expression *coquin coma Camalet*, coquin comme Camalet, ou s'emploie simplement comme adjectif (*es camalet,* il est rusé), qui incarne la ruse, la débrouille, mais teintée d'un soupçon de malveillance et de fourberie. Boirac feint de s'auto-censurer quand il est question de la grand-mère de Barbecanne :

Mais a qué boun anna countre moun but,
Suy franc parlurt et béléou trop lengut.
Aquet prépaous que ma verve animade
Baille en pasture à ma plume affilade,
Ne diouren pa, recounéchi mous torts,
Se rébeilla sus les cendres dous morts.

[Mais à quoi bon aller contre mon but,
Je suis franc parleur et peut-être trop médisant.
Ces propos que ma verve excitée
Donne en pâture à ma plume acérée
Ne devraient pas, je reconnais mes torts,
Se réveiller sur les cendres des morts.]

Car avec la grand-mère de Barbecanne, c'est le charivari carnavalesque et son cortège de masques (*la masca*, la sorcière dans plusieurs régions occitanes) qui fait son retour. Cette vieille femme effrayante, grotesque, démoniaque que Boirac se souvient avoir vue enfant, est accusée de ni plus ni moins que d'un meurtre :

De sa grand may garden lous soubénis.
Pouyri sita coumme aquère mégère
Qu'aoué tout l'airt d'une affruse sourcière
Asut esprès soumbra soun coularin
Den la Garonne a dux pas d'un juttin,
Prèse néga quinze gens dé tout atje
Doun pas un soul n'escapet aou naufratje.
Hère la guse en Satanas démoun
A cabaley dessus un abiroun
Tranquilemen abourdait à la cale
Noun san jitta de sa bouque infernale
Un strident et loung ricanemen,
Maylat aou bruyt dou gouffre engloutissen.
Lougtems aprep, ben bieille et decripite
Aougen quittat l'élemen d'Amphitrite,
Dens une grotte aou bas dou priuré
Manquan dé tout, sale dé cap à pé
Ley biste, hélas !! labets èri tout drôle
Acos du tems qu'anéouey à l'escole,
Ley biste hélas ! sus un bastoun nouzat
Y sustenan soun corps désalabrat.
San nul remords, encare si machante
Qu'à soun aspect hugioun despoubante !

[De sa grand-mère on garde les souvenirs
Je pourrais citer comment cette mégère
Qui avait tout l'air d'une affreuse sorcière
Fit exprès sombrer son *coularin*[609]
Dans la Garonne à deux pas d'un ponton,
Pour faire noyer quinze gens de tous âges
Dont pas un seul n'échappa au naufrage.
Elle était, la gueuse, comme le démon Satan
A cheval sur un aviron
Tranquillement elle aborda à la cale
Non sans jeter de sa bouche infernale
Un strident et long ricanement,
Mêlé au bruit du gouffre engloutissant.
Longtemps après, bien vieille et décrépite
Ayant quitté l'élément d'Amphitrite,
Dans une grotte au bas du prieuré

[609] Note de Roland Baudet : « Coularin (dans le texte) exactement couralin, bateau à fond plat, utilisé en Garonne ». Palay donne de *couralin* la signification : « petite embarcation, canot, yole » en le localisant comme un terme bayonnais (Simin Palay, 1974, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*, éditions du CNRS, p. 273).

Manquant de tout, sale de la tête aux pieds
Je l'ai vue hélas !! j'étais alors enfant
C'était du temps où j'allais à l'école,
Je l'ai vue ! hélas sur un bâton noueux
Y soutenant son corps délabré
Sans nul remords, encore si méchante
Qu'à son aspect nous fuyions d'épouvante !]

Le personnage de la sorcière est parfaitement décrit, rien n'y manque, jusqu'à l'aviron de la barque engloutissant ses malheureuses victimes qui remplace ici le manche à balai légendaire de celles qui se donnent à Lucifer[610].

Nous sommes bien dans une farandole de masques, où la réalité sinistre des secrets cachés au fond de la vase du fleuve vient se confondre avec l'image onirique d'une sorcière tout droit sortie d'un livre de contes, fendant les flots à cheval sur une rame dans un ricanement strident après avoir fait périr quinze personnes innocentes… Nous sommes loin ici de la politique, en apparence, sauf à se souvenir qu'il s'agit de l'ascendance directe d'un des associés de la boulangerie coopérative née grâce aux lois scélérates de l'Empire, qui va bénéficier des largesses fiscales de la mairie bonapartiste et affamer le Républicain Boirac… Tout se tient, il n'y a pas ici de place pour un dualisme réel/conte, historique/merveilleux, carnaval/campagne électorale : tout chez Boirac est l'un et l'autre. Le Carnaval, sa population inquiétante et bigarrée de masques et de géants, son sous-entendu libertin et son caractère sulfureux, comme le sont tout les moments où la licence et l'inversion des valeurs deviennent de règle, est partie intégrante de la vie « réelle », et entre un adversaire ou un concurrent et le masque grimaçant de Carmantran, il n'y a finalement qu'un dualisme opposant deux univers qu'un poète populaire occitan de l'époque de Boirac fait fusionner dans un imaginaire commun.

Bizarrement, Boirac laisse entendre que Barbecanne ne fait pas partie de ceux qu'il vise en priorité, au moment de passer à la dernière partie de son pamphlet qui est aussi la plus longue et constitue son morceau de bravoure (vers 310 à 456) : il va s'attaquer au personnage central de l'histoire, au gérant Gilaresse en personne. L'homme s'en délecte d'avance :

Or doun, lecturt, perqué faou n'en rébène
Aou sept gredins que mouchi sus la scène
Ubre lous uils…. Certes baci lou cas
Dé tèse bése et counéche un fatras.
Gueyte-lou bien, s'appère Gilaresse.
Gna nat mulet, nat ase, nade anesse,
Qu'aougin l'instinct rébêche et si testut
Coumme a lou soun de ço qu'à councebut.

[Or donc, lecteur, puisqu'il faut revenir
Aux sept gredins que je montre sur scène,
Ouvre les yeux…. Certes voici le cas
De te faire voir et connaître un fatras.
Regarde-le bien, il s'appelle Gilaresse.
Il n'y a aucun mulet, aucun âne, aucune ânesse,

[610] Roland Baudet donne néanmoins ce détail, qui fait froid dans le dos :
En 1960, une entreprise de dragage, opérant à cinq cents mètres en amont du quai de Saint-Macaire, trouva quelques épaves profondément engravées, dont les restes d'un vieux bateau contenant de nombreux ossements. Peut-être s'agissait-il du couralin de la mégère pré-citée et accusée d'avoir volontairement coulé son bateau et noyé, ainsi, quinze personnes.

Qui aient l'instinct revêche et aussi têtu
Qu'il a le sien à propos de ce qu'il a décidé.]

L'homme rêve d'être conseiller – il est donc bonapartiste – mais « sert de farce » à tous, car *crey d'attrapa la lue dan les dents* (il croit attraper la lune avec les dents). Boirac lui prédit cependant que

Pod bien esta, pod esta qu'une annade
D'aqueste aci béleoue pas alugnade,
Lou pouyran bèse inquiet, lou cap bachat
Coubert de hounte et dé papey timbrat.

[Il se peut bien, il se peut qu'une année
De celle-ci peut-être pas éloignée,
Nous puissions le voir inquiet, tête baissée
Couvert de honte et de papier timbré.]

Boirac lui prédit donc des ennuis juridiques ou financiers, le timbre impérial, héritier du timbre républicain et du timbre royal, étant la marque des documents officiels, qui devaient pour avoir une valeur être revêtus de ce timbre fiscal payant. Mais Boirac arrive au vif du sujet, la gourmandise, pour ne pas dire la gloutonnerie du gérant :

En franc gourman aymant lou bouns boucins,
A soun oustaou acos toutjoun festins.

[En franc gourmand aimant les bons morceaux,
A sa maison ce ne sont toujours que festins.]

L'homme prend l'aspect d'un Gargantua, autre personnage de la culture populaire, très présent d'ailleurs en Gascogne par les chansons, ou d'un Saint-Pansard, héros démesuré du Carnaval béarnais. Le lexique de la nourriture, de la bombance, de l'abondance des plats se fait foisonnant sous la plume de Boirac. Et en bon Gargantua, Gilaresse est aussi – et encore plus que les autres – un personnage carnavalesque :

Pareil aou béou qué bésen cade annade
A carnabal la teste courounnade,
D'un gros bouquet et dé flocs de laourey
Qué fièrement prumène un gros bouchey.
Aoutan patien et béléou pu docile
Pr'un ramassis de mitrouns de la bile,
Sès bis flattat, paradat et floucat,
Aou soun bruyen d'un biel tambourt traouquat.

[Pareil au bœuf que l'on voit chaque année
Pour Carnaval la tête couronnée,
D'un gros bouquet et de rameaux de laurier
Que fièrement promène un gros boucher.
Aussi patient et peut-être plus docile
Par un ramassis de mitrons de la ville,
Il s'est vu flatter, parader et enrubanner,
Au son bruyant d'un vieux tambour troué.]

Manifestement, l'inauguration de la boulangerie coopérative a été bruyante, d'une exubérance insultante pour un Boirac qui a dû subir cette démonstration de joie de la part de

ses concurrents. Si Théodore Blanc prenait lui aussi l'image du *rei-beu* (le « roi-bœuf », le bœuf gras de Carnaval rituellement sacrifié après avoir parcouru les rues de la ville au son des instruments, harnaché et enrubanné à la païenne) par dérision pour désigner les malheureux conscrits qu'on faisait défiler avant de les expédier, eux aussi, à la boucherie, le bœuf de Carnaval prend chez Boirac l'aspect comique du roi-gérant Gilaresse se pavanant dans les rues entouré de sa cour. Une fois encore, il n'est pas possible, dans ce charivari grandeur nature qu'est le *Riguedoundoun* – dont le titre s'explique par là même – de distinguer le politique du carnavalesque. Autant Gilaresse, sorte de Saint-Pansard girondin, que la diabolique grand-mère de Barbecanne, que le vieillard figurant Carême Entrant, s'intègrent dans ce ballet des masques, dans ce double système de lecture, dans ces réalités parallèles du Carnaval occitan et du pamphlet politique entre lesquelles Boirac excelle à estomper les limites. Chez Boirac, ils sont des adversaires, et en même temps ils sont des figures grotesques, tantôt effrayantes, tantôt ridicules, toujours inquiétantes (c'est en cela que le politique joue un rôle dans le cortège) tout droit sorties d'une mômerie du Moyen Âge, à Toulouse, à Tarascon ou à Saint-Macaire. Cette omniprésence carnavalesque unit profondément, au-delà de sa portée politique, le propos de Boirac à un patrimoine immatériel commun occitan. Les courtisans de cette cour du roi Carnaval s'appellent Bilot, Matelot, Beauregard, Cambronne, Taillurot, Dupertout, Eugène… Le Taillurot, *lo talhuròt* en gascon, « le petit tailleur », pourrait du reste bien être non pas un nom, mais le *chafre* du pusillanime enrichi du coin de la place du Mercadiou, cité plus haut. Les voici tous le 6 décembre (1867 probablement) attablés chez l'un d'entre eux, Bilot, à célébrer leur nouveau méfait :

A plen de cap, cridéouen : « Bibe, bibe,
« Bibe à jamey la Coopératibe,
« Bibe à jamey lou gérant noste amic,
« Ordonnaturt dou présent pique-nic. »

[A pleine tête, ils criaient : « Vive, vive,
« Vive à jamais la Coopérative,
« Vive à jamais le gérant notre ami,
« Ordonnateur du présent pique-nique. »]

Mais Gilaresse sera décidément un personnage de Carnaval jusqu'au bout, car l'ivrogne doublé du glouton boit trop, se grise, et comme tout ivrogne finit par s'épancher et laisser échapper des vérités gênantes, en français dans le texte (dont une ligne est illisible) :

« Messieurs, dit-il, je tiens à ce qu'on sache
Que Barbecane est un drôle, un ganache
(Une ligne illisible)[611]…….mitron
Dans notre pain mettre du résillon
Je sais son but, je sais que dans sa tête
Il a conçu le projet malhonnête
De profiter à très bon escient
D'une galette, à notre détriment »

Le résillon, de l'occitan *resilhon* ou *ressilhon*, c'est la recoupe de son, la farine de mauvaise qualité que l'on tire du son du blé moulu. C'est donc une falsification que Gilaresse aviné dénonce joyeusement à la face même de son associé et confrère Barbecane, qui ne se laisse pas faire :

[611] [N.d.e.] La remarque est du traducteur.

« Malédiction ! respoundut Barbecanne,
« L'escoutets pa !... besets pa que s'engane ?
« Qu'à trop minjat ? Lou gourman !... acos het
« Tous lous matins que minje un pistoulet.
« Que sey pourta pr'une de ses cocotes
« Dou pan caousit, les béroyes michottes
« San bous dicha pu lountemps ignoura,
« (L'ancien garçoun coume jou répétra)
« Qu'het soul bengut, oui bengut per nous dise
« Dé frélata la boune marchandise,
« En y boutan, ço qué dempuy ses bis,
« A chaque hournade, un paillason de riz ! »

[Malédiction ! répondit Barbecanne,
Ne l'écoutez pas !... ne voyez-vous pas qu'il se trompe ?
Qu'il a trop mangé ?... Le gourmand !... c'est lui
Qui tous les matins mange un pistolet[612]
Qu'il se fait porter par une de ses cocottes
Du pain choisi les jolies miches
Sans vous laisser plus longtemps ignorer,
(L'ancien commis dira comme moi)
Que lui seul vint, oui vint pour nous dire
De frelater la bonne marchandise,
En y mettant, ce qui depuis s'est vu,
A chaque fournée, un paillasson de riz ! »]

Le mot occitan *palhasson* désigne ici une « jatte de paille où les boulangers mettent la pâte pour donner la forme au pain, banneton.[613] ». La falsification du pain par le riz est ancienne et bien connue des boulangers depuis des siècles. La farine de riz, moins chère et de plus mauvaise qualité que la farine de froment, présente en outre l'avantage d'être économique et celui de blanchir le pain en lui donnant meilleur aspect. Ici, et quel que soit le double sens grivois qu'il soit possible de lire dans le propos d'un Barbecanne outré par l'attitude de son gérant (noter le double sens du verbe occitan *s'enganar* : se tromper certes, mais aussi s'engouer, s'étouffer parce qu'on parle en mangeant : ici la stupidité du gérant se confond avec sa gloutonnerie) et sur le rôle de la « cocotte », femme de mœurs légères dans le jargon de l'époque, c'est donc une double accusation de falsification et de malhonnêteté que s'adressent tour à tour les deux associés, le tout habilement dissimulé – sauf aux yeux de l'auteur – sous l'aimable convivialité d'agapes fraternelles. Le message de Boirac est donc double et rejoint ses propos antérieurs : c'est une véritable association de malfaiteurs que cette boulangerie coopérative, non seulement parce qu'il est avéré qu'elle falsifie le pain donc vole les clients, mais en plus ses membres, soit par imbécillité soit par pusillanimité, s'entr'accusent de leurs forfaits. Le commerçant voleur rejoint ici le Judas évoqué plus haut dans le texte. La réaction de Gilaresse sera stupéfiante, au sens propre du terme en ce qui le concerne :

Né crési pas que jamey nat reproche
Lançat à len pr'un amic en bamboche
Pusqui produise à l'égard dou gérant
D'effet pu proumpt et pu terrifiant.
Lous uils hagards, la figure troublade,

[612] Petit pain au lait rond.
[613] Frédéric Mistral, 1979 (éd.). *Lou Trésor dòu Felibrige*, t. 2, p. 458.

Boulut parla… mais sa bouque engourgade
De dus ou très gros taillucs de gigot,
Lou rendut couch ; san poudé dise un mot.
Lou Taillurot témoin d'aquère scène
Dan Dupertout et lou grinset Eugène
Esglaziats de bèse lou gérant
San moubemen frappat d'un cop de sang,
A soun secours de suite se pourtèren
Dan Beauregard ensemble concluèren
Dé li bailla per lhèse rebéni,
Un beyrot plen d'excellen riquiqui.

[Je ne crois pas que jamais aucun reproche
Lancé sans y penser par un ami en bamboche
Puisse produire à l'égard du gérant
D'effet plus prompt et plus terrifiant.
Les yeux hagards, la figure troublée,
Il voulut parler… mais sa bouche engorgée
De deux ou trois gros morceaux de gigot,
Le rendit muet ; sans pouvoir dire un mot.
Le Taillurot (petit tailleur ?) témoin de cette scène
Avec Dupertout et le gringalet Eugène
Effarés de voir le gérant
Sans mouvement frappé d'un coup de sang,
À son secours de suite ils se portèrent
Avec Beauregard ensemble ils conclurent
De lui donner pour le faire revenir à lui,
Un petit verre plein d'excellente gnôle.]

Le gérant est frappé d'une attaque devant l'accusation, ce que Boirac semble regarder comme une preuve de culpabilité. L'auteur ne témoigne du reste d'aucune compassion pour Gilaresse démasqué publiquement et frappé de commotion cérébrale. L'homme n'a droit qu'à son mépris :

Sus un faoutuil bourrat dé grosse paille
Quate bribus d'entre la mitrounaille
San mey tarda pourtèren lou malaou
Coumme un fardéou dinque à soun oustaou

[Sur un fauteuil bourré de grosse paille
Quatre débris d'entre la mitronaille
Sans plus tarder portèrent le malade
Comme un fardeau jusqu'à sa maison]

Le malade (car une attaque cérébrale n'est pas un simple malaise) n'est plus qu'un fardeau, ses sauveteurs, des rebuts, de la mitronaille… Carnaval est mort, abattu au lieu d'être brûlé. Le festin burlesque et cynique des administrateurs de la coopérative fut son procès, comme tout procès de Carnaval tout à la fois léger et grinçant, car Carnaval, comme le bœuf sacrifié, est le bouc émissaire qui se charge les péchés de toute la communauté et subit le sacrifice pour en laver les membres. Ainsi le Saint-Pansard Gilaresse est seul puni pour une association de gredins qui n'ont pas hésité à s'entr'accuser de leurs crimes communs. Mais pas plus que pour le mannequin bariolé réduit en cendres sous les rires et les chansons, l'on ne pleure devant le gérant ramené chez lui par des débris de la fête, sur un vague fauteuil, ayant été jugé et frappé pour le bien de la communauté. Boirac ne fait aucun cadeau à son rival

abattu, dont il rit longuement de la laideur (soit par la bouche de Justine, l'hôtesse, soit lui-même) et décrit son allure habituelle :

Coure si mouque à la puinte dou joun
Tout légagnous en bounnet de coutoun

[Quand il se mouche au point du jour
Tout châssieux en bonnet de coton]

S'ajoute donc le manque d'hygiène à la longue série des griefs. Boirac n'a pas dû se faire des amis après la rédaction et la « publication » au sens propre, la diffusion dans le public, d'un tel écrit. Surtout que les hommes dont il parle sont ses voisins, que la boulangerie coopérative est à deux pas de la sienne, et qu'ils sont protégés par la loi et la municipalité… Boirac savait sans doute à qui il s'attaquait, car il n'affiche pas une ombre de crainte de représailles, terminant les poings levés, en « petit lutteur courageux », sorte de Druilhet-Lafargue républicain en bonnet blanc :

Bien lounguemen pouyri dan badinatje
N'entreteni daquet sot persounatje
Que faou dichat, lecturt, car après tout
Ni tu ni jou n'en bendren pas à bout.
Béléou douman, ou pu tard si ma muse
Bien tracassière et bien souen mouquse
Bénéoue encare à jou per m'exita
Labets, moun chert, fara countinua !!

[Bien longuement je pourrais avec légèreté
Vous en dire sur ce sot personnage
Qu'il faut laisser, lecteur, car après tout
Ni toi ni moi n'en viendrons à bout.
Peut-être demain, ou plus tard si ma muse
Bien tracassière et bien souvent moqueuse
Venait encore à moi pour m'exciter
Alors, mon cher, il faudra continuer !!]

Carnaval est fini, Saint-Pansard brûlé et déjà oublié, les masques tombés… Un peu plus de deux ans plus tard, c'est Sedan. Le Second Empire s'écroule. Dix années encore après, nous voyons Boirac à son tour gérant d'une boulangerie coopérative régénérée : la République règne à Saint-Macaire et en France. Les anciens masques ne sont pas cités parmi les administrateurs. Boirac a alors soixante-dix ans et plus guère à vivre. Le *Riguedoundoun* reste sa dernière œuvre connue, le départ en panache du « boulanger-poëte » républicain dans les rumeurs du Carnaval occitan.

L'occitan employé par Boirac est le gascon du pays de Saint-Macaire, sur la rive droite de la Garonne. Il se rattache de façon très nette aux parlers nord-gascons du Bordelais, et se différencie clairement de ceux du pays langonnais, sur l'autre rive de la Garonne, qui participent du sous-ensemble bazadais du nord-gascon. L'occitan de Boirac illustre donc à merveille – comme celui des textes du *Girondin* de La Réole déjà évoqués – une des caractéristiques principales des parlers de cette zone de la Moyenne-Garonne, entre le Podensacais et le Marmandais, où le fleuve sépare deux variantes d'occitan clairement différenciées : les parlers gascons bazadais et sud-agenais sur la rive gauche, le gascon bordelais dérivant lentement vers le languedocien agenais sur la rive droite. Pour ce qui concerne Saint-Macaire, nous ne sommes plus très loin de la zone languedocienne (qui

commence à se faire sentir dès l'entrée dans l'Agenais, vers Sainte-Bazeille), mais c'est bel et bien du gascon bordelais que l'on lit ici. La réalisation [w] du /v/ intervocalique est quasiment la seule concession à l'influence bazadaise que l'on puisse y rencontrer. Comme en Bordelais, Boirac emploie les formes fortes du passés simple (*hit,* il fit ; *prit,* il prit ; *vit,* il vit) au lieu des formes faibles généralement préférées dans le Langonnais (*hasot,* il fit ; *prengot,* il prit ; *vesot,* il vit). Certes, il préfère les formes à radicaux renforcés pour les verbes du troisième groupe (*véser,* voir ; *créser*, croire) au lieu des formes affaiblies (*veire, creire*) mais les parlers bordelais connaissent les deux mais en marquant généralement une préférence indéniable pour les secondes. Pour le reste, nous sommes dans un gascon typiquement bordelais.

B « Le premier satirique de notre littérature méridionale » : la *Rabagassade* (1879)

1 Le projet d'envergure d'un curé de campagne

Peut-être ne saura-t-on jamais pourquoi Arnaud Ferrand né en 1849 à Saint-Pierre-de-Mons village situé à côté de Langon, bourg commerçant sur la Garonne situé à 45 km en amont de Bordeaux, décédé en 1910 à Beaurech[614], professeur, curé de Baurech en Entre-deux-Mers, s'est lancé dans un projet littéraire et politique de l'envergure de la *Rabagassade.* Dans notre étude consacrée pour l'essentiel à l'écrit politique occitan dans la presse, nous avons néanmoins jugé nécessaire d'ajouter un dernier chapitre traitant de l'usage non-journalistique de l'occitan à visée politique, toujours dans l'espace géographique girondin. Ce choix a été motivé par le souci de montrer que beaucoup de liens existent entre les textes politiques occitans paraissant dans la presse girondine (et au-delà) entre 1869 et 1914, et des pamphlets politiques également rédigés en occitan, mais ayant opté pour d'autres canaux de diffusion. Une vraie continuité de genre, par-delà les périodes et les camps politiques, existe entre Tauziet, Boirac, Druilhet-Lafargue, Léglise, Dufaure, ou tout du moins des traits communs, des éléments aisément rapprochables soit dans les thématiques, soit dans les arguments, soit dans l'écriture, soit dans la façon de présenter les idées. L'importance du corpus pamphlétaire non-journalistique en Gironde à cette époque, en outre, rendait difficile de le passer totalement sous silence, avec des auteurs et des œuvres de grande importance, autant par leur longueur et leur densité que par leur portée historique, linguistique et sociolinguistique. La *Rabagassade* est de celles-ci. C'est un ouvrage d'une dimension matérielle et littéraire qui dépasse tout ce qui a été étudié dans le présent corpus. Ce n'est ni un article ou une série d'articles, ni une brochure, ni une chronique, mais un imposant volume de trois-cent-vingt pages en comptant les deux textes, français et occitan, notes et annexes comprises, publié en une seule fois à Bordeaux chez l'imprimeur Soriano en 1879. Il ne saurait ici être question de se lancer dans une étude approfondie de cet ouvrage, qui mériterait une thèse de doctorat à lui seul. La *Rabagassade* paraît presque une décennie après les faits qu'elle relate, ce qui suffit à la différencier des autres textes du corpus. C'est un pamphlet, certes, mais un pamphlet écrit avec un important recul chronologique. Le narrateur, censé être un ancien élu devenu vieux, retrace avec une minutie cruelle l'ascension du personnage central, l'infâme et rusé Rabagas, nom repris du personnage de la pièce éponyme de Victorien Sardou (1872) dans lequel chacun à l'époque pouvait reconnaître Léon Gambetta. Cet avocat

[614] Marcelle d'Herde-Heiliger, 1998. *Frédéric Mistral et les écrivains occitans dans le* Trésor du Félibrige, Association Internationale d'Études Occitanes, p. 138.

cherchant à renverser le prince de Monaco au nom de la démocratie, chassant Dieu, intrigant pour se placer lui et ses amis démagogues populistes à la tête de l'État, mais estimant avoir rempli sa mission en se faisant nommer premier ministre, correspond aux portraits-charge que la presse antirépublicaine des années 1870 faisait de celui qui, en 1879, présidait la Chambre des députés. La *Rabagassade* va plus loin que *Rabagas* en retraçant l'enfance, la jeunesse et l'ascension sociale du héros – ou plutôt de l'anti-héros – opportuniste. Divisé en dix veillées (car il met en scène un grand-père racontant des souvenirs de jeunesse à ses petits-enfants avant qu'ils n'aillent se coucher), l'ouvrage est une parodie d'épopée, de par son titre même : si la *Franciade* de Ronsard raconte l'épopée de Francion fondateur mythique de la nation française, si la *Henriade* de Voltaire narre celle d'Henri-le-Grand, la *Rabagassade* est l'épopée de Rabagas, épopée tragi-comique, mélange de rires jaunes et de grandes indignations. Si la substitution de Rabagas à Francion et Henri IV est évidemment la base même de la satire, le texte se pare d'une vraie dimension épique dans le récit dramatisé de la guerre de 1870 et de la Commune, représentée comme l'œuvre absolue du Mal sur la Terre. Le texte se place bien évidemment, comme celui de Sardou, dans le camp des opposants à Gambetta et au régime républicain tel que lui et les siens le prônent. Régime belliciste, démagogique, sans Dieu, il permet Sedan et l'horreur communarde, tandis que son chef, propulsé au sommet de l'État, mène douce vie dans une France qu'il a menée au point de rupture. Profondément chrétien, profondément patriote, la *Rabagassade* va infiniment plus loin et plus profond dans les détails, les faits et les analyses que tout autre texte occitan de l'époque. Mais là est aussi son point faible, et même ce qui peut rendre sa lecture insupportable pour un lecteur de l'époque actuelle : entièrement dévoué au sujet qu'il traite, résolument engagé dans un camp et dans la lutte face au camp adverse, la *Rabagassade* parle le langage de son époque, pour les gens de son époque. Pierre-Louis Berthaud évoque cette particularité du pamphlet au chapitre VII de sa synthèse :

> Malheureusement, c'est un pamphlet d'actualité : une impitoyable satire de Gambetta, alors à l'apogée de sa gloire, et néanmoins porté à la scène et fouaillé par Victorien Sardou sous le nom de « Rabagas ». De nos jours (1953 ndla), la plupart des traits et allusions restent lettre morte pour le lecteur moyen. Nos luttes politiques de l' « année terrible » ne parlent plus aux Français d'aujourd'hui, qui ont vu depuis d'autres guerres avec l'Allemagne, d'autres capitulations et d'autres résistances, et d'autres changements de régime : disparus les hommes que la *Rabagassade* flagellait cruellement, l'œuvre ne pouvait manquer de tomber dans l'oubli, d'où n'ont pu la tirer les efforts de quelques gasconnants – et c'est bien dommage. On ne saurait trop regretter que le très réel talent de l'abbé Ferrand se soit pratiquement borné à un genre fatalement frappé de caducité.[615]

La *Rabagassade* n'est pas, on l'aura compris, un simple pamphlet, c'est une œuvre littéraire, ou du moins un ouvrage ayant la prétention de l'être. C'est ce qui la distingue de toutes les productions étudiées jusque là, y compris de l'œuvre de Boirac qui n'a jamais cherché à faire connaître et encore moins à faire imprimer ses productions. Certes, et cela sera vu, elle se rapproche énormément pour ce qui est du contenu, du propos, des textes de Druilhet-Lafargue dans la *Cadichounne*, et plus anciennement et dans une moindre mesure des pamphlets des compères Dador et Lavache, dans la continuité desquels elle se situe. Seulement la *Rabagassade* va beaucoup plus loin. Texte de son temps mais prétendant s'adresser à un large public – l'édition est bilingue, avec le texte français de l'auteur en regard du texte occitan – la *Rabagassade* parle comme un militant du parti catholique de droite du XIX^{e} siècle, monarchiste et porteur d'un patriotisme basé sur les valeurs d'une France fille aînée de l'Église, celle de Clovis, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, en maniant une

[615] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 80.

rhétorique de son temps dont plusieurs aspects heurtent notre approche actuelle. Le plus évident, que l'on trouvait déjà chez Druilhet et dans une moindre mesure chez les pamphlétaires occitans bordelais des années 1860, c'est bien entendu l'antisémitisme. Antisémitisme assumé, affirmé, revendiqué, qui s'allie comme il se doit à un antimaçonnisme et plus largement un antirépublicanisme omniprésents. Ce n'est en rien propre à la *Rabagassade*, c'est un trait ordinaire et courant du discours politique de la droite chrétienne nationaliste de cette époque, discours qui se retrouvera quelques années plus tard dans le programme de l'Action Française d'un autre félibre, Charles Maurras. Mais il ne s'agit pas là d'un article paru en un journal, à une date. Personne ne s'étonnera de lire des propos antisémites et antirépublicains dans un journal catholique monarchiste de la fin du XIX^e^ siècle, fût-il en français, en gascon ou dans tout autre idiome. Mais avec son souffle épique bien réel, son cadre intimiste au cœur duquel un grand-père raconte des histoires à des petits enfants assis sur ses genoux, le soir à la veillée, le choix d'une langue dans laquelle l'on sent – pour la première fois dans le corpus étudié – un souci de la qualité des mots employés, de la syntaxe, des idiomatismes, une réflexivité qui trahit l'origine félibréenne du texte, la *Rabagassade* s'inscrit incontestablement dans une autre dimension, la dimension littéraire. Or dans cette dimension littéraire incontestable, la violence des propos, la haine du Juif, du démocrate, de l'étranger en général peut heurter le lecteur non averti de la rhétorique du parti catholique légitimiste de l'époque. Pour parler clairement, son ancrage chronologique trop fort et l'excès de violence de ses propos sont probablement les deux facteurs qui ont condamné la *Rabagassade* à un oubli regrettable, mais explicable, comme le disait Berthaud (qui parle cependant des « très respectables convictions politiques, contrepointées au surplus de quelques injustices[616] »). Notons d'ailleurs que le majoral médoquin passe pudiquement sous silence cette violence, lui républicain (socialiste dans sa jeunesse, puis gaulliste), ancien franc-maçon et déporté à Dachau. Il préfère se concentrer sur le « mouvement », la « passion », le « style » de l'œuvre d'un collègue félibre girondin et feindre de ne pas avoir remarqué à quel point certaines saillies de Ferrand sont devenues insupportables avec les années. C'est que, comme la plupart des ouvrages félibréens, en Bordelais comme ailleurs, la *Rabagassade* semble avoir connu une véritable diffusion dans les foyers, et pas seulement dans les milieux réactionnaires. Premier grand texte félibréen girondin, elle a bénéficié, comme quelques décennies plus tard les œuvres de Gric de Prat ou l'*Armanac garounés* de Fernand Masson, d'une large diffusion populaire, notamment par l'intermédiaire des félibrées girondines, particulièrement nombreuses dans les années 20 et 30. Tout comme Verdié, récupéré par les félibres de très bonne heure, des textes comme *Jantilhot es malaut* ou *Lous coupouns de Cadiche*, drôles et faciles à comprendre, ont longtemps formé le fond de culture occitane de plusieurs Girondins aujourd'hui âgés. S'il est possible encore de trouver des gens, ayant dépassé les quatre-vingts ans dans la plupart des cas, chez lesquels l'*Armanac* de Masson était le seul livre présent à la maison, avec Verdié et Gric de Prat, il est possible aussi de rencontrer des gens de cette génération encore capables de débiter par cœur et sans se tromper le célèbre passage de la naissance de Rabagas de la première veillée, un des morceaux de bravoure de Ferrand :

Doun, un bèt joun de Carnabau
(Un joun ou l'aute, aco's egau),
Nechout dens un pitchot oustau,
Entre la candèle e la sau,
Lou bermichèl e l'oli rance,

[616] *Ibid.*, p. 81.

Un droulas auta gros que haut,
Mignoun, coum s'y'm béi tchic en France.
Talèu basut, aubrit un ouelh,
Espièt chèn cregnte lou sourelh,
I'e tirèt de sa ganitère
Un sisclet ta reboumbissén
Que hasout treni la bachère.
Oh ! que lou pay ère countén :
N'em plourèt coume un inoucén !

[Donc, un beau jour de Mardi Gras,
(Un jour ou l'autre, peu importe),
Naquit dans une maisonnette,
Parmi les chandelles et le sel,
Le vermicelle et l'huile rance,
Un enfant aussi rond que haut,
Mignon comme on n'en voit en France.[617]
A peine né, il ouvrit un œil,
Regarda le soleil sans sourciller,
Et tira de son gosier
Un cri si aigu, si sonore,
Que toute la vaisselle en trembla.
Oh ! que le père était content !
Il en pleura comme un innocent !]

Gambetta, né non pas pour Mardi Gras, mais le 2 avril 1838 à Cahors (*Pr'aqui, debert lou Lenguedoc*, par là, vers le Languedoc, nous précise un abbé Ferrand au fait de la géographie occitane), est d'emblée placé sous le signe de Carnaval. Nous pouvons dès lors supposer que le Rabagas de Ferrand s'inscrira dans la continuité carnavalesque des personnages servant de faire-valoir au développement d'une idée, d'un propos politique, comme Druilhet-Mayan, comme Blanc avec Bénéjat, comme Boirac avec le charivari inquiétant des Macariens de mauvaises mœurs, comme plus tard Léglise et Ducamp avec Barailley. L'abbé sera impitoyable dans son humour cinglant. Le Rabagas gascon de Ferrand est la copie du Rabagas monegasque de Sardou, en plus grotesque – il est lui aussi un personnage du Carnaval occitan – et en plus révoltant dans le contraste entre son ascension sociale et son cynisme de parvenu ignorant.

2 L'édition catholique occitane : l'imprimeur Soriano

C'est chez P.-M. Soriano, libraire-éditeur à l'imprimerie Saint-Joseph, 40 rue des Menuts à Bordeaux, dans le quartier Saint-Michel, que paraît en 1879 la *Rabagassade.* C'est de cette même imprimerie bordelaise que sortira la même année la *Causerie littéraire sur le poème satirique intitulé : la* Rabagassade, de l'abbé Gabriel Pailhès (1847-1910) dont il sera question ultérieurement[618]. Labadie nous dit ceci à propos de Soriano :

> SORIANO (Pierre-Martin), imp.-libr., décl. libr. 25 juin 1879 et impr. 1(3 mars 1880, r. des Menuts, 40, *Impr. Sl-Joseph* ; peu de temps.[619]

[617] Traduction de l'auteur. Litt. « comme on en voit peu en France. »
[618] Galh (abbé Gabriel Pailhès) 1879. *Causerie littéraire, sur le poème satirique intitulé :* La Rabagassade, Bordeaux, imprimerie Saint-Joseph.
[619] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 171.

Pierre-Martin Soriano était donc imprimeur depuis peu quand il a publié la *Rabagassade* et son commentaire par l'abbé Pailhès, et pas même encore libraire. Labadie semble dire qu'il est resté peu de temps imprimeur, et dans l'index qui cloture sa monographie, un point d'interrogation remplace la date de fin d'activité de Soriano : 1879 - ?. Par contre, Georges Bouchon nous renseigne davantage sur l'imprimerie Saint-Joseph :

> Le 18 juin 1869, nous voyons le principal relieur de Bordeaux, M. Jean Barets, rue du Palais-de - Justice, 8, obtenir par voie de création, un brevet, sur la recommandation de l'archevêque. Le 30 septembre suivant, on lui en accordait un second de libraire. M. Jean Barets, qui, un moment, avait eu le projet de créer à Bordeaux une grande maison d'impressions, de reliure, d'éditions, etc., comme celle de Mame, à Tours, représentait, en réalité, l'abbé Montcenis, qui voulait faire installer une sorte d'imprimerie diocésaine chez les soeurs de Saint-Joseph, rue du Hâ et impasse Birouette. L'entrée des ateliers était dans cette impasse. Le couvent tenait à ne pas paraître. A cette époque, un couvent n'eût, sûrement, jamais osé demander l'autorisation de monter une industrie semblable. Quelques impressions portent le nom de M. Barets qui, seul, était imprimeur en litre. Au bout de trois années, M. Barets se retira complètement de cette affaire qui l'absorbait au détriment de son industrie de relieur. Plus tard, cette imprimerie fut cédée à l'abbé Chavauty et transférée rue des Menuts. Après sa liquidation, vers 1880, une partie du matériel fut rachetée par une imprimerie qui s'installa, 30, place Pey-Berland et qui n'existe plus aujourd'hui.[620]

Soriano n'est pas cité, mais n'est-il pas qu'un simple gérant ? L'imprimerie des sœurs de Saint-Joseph transférée rue des Menuts a de fortes chances d'être notre imprimerie Saint-Joseph, 40 rue des Menuts. Et le nom de son véritable patron est instructif : l'abbé Chavauty. Que l'on se souvienne : le 25 mars 1877, la démission du député Sansas entraînant des élections législatives partielles en Gironde, le camp réactionnaire sortit d'on ne sait où ce « petit abbé gros comme le poing » pour affronter et destabiliser l'austère pasteur Steeg. Chavauty, l'auteur des *Lettres amicales, par un Campagnard* destinées à la *Gironde* ; Chavauty, un candidat aux législatives, donc, un homme politique. L'imprimerie Saint-Joseph est un des centres de production du parti catholique bordelais. La *Rabagassade* est donc bien un texte politique, un pamphlet de plus dans la tradition bordelaise et girondine de l'écrit occitan de sensibilité catholique royaliste. Si l'on excepte la récente et tardive troisième édition du *Pélerinatche* de Dador (en 1875, dix ans après la seconde et onze après la première), l'édition bordelaise catholique d'expression occitane est muette depuis la fin des années 1860 : la République a lié, semble-t-il, certaines langues. Seul un texte de 1873, cité par Berthaud mais pour l'instant impossible à localiser, *Le Petit Rabagas. Vers patois par le Doyen des Cadichonnes Bordelaises* (Bordeaux, Aug. Bord, 1873) semble s'inscrire dans la même logique, et bien entendu le journal *La Cadichounne* de Druilhet-Lafargue à la jonction des années 1877 et 1878. Le Mérignacais Jean Lacou fait bien montre d'un catholocisme social qui affleure dans ses poésies, par ailleurs fort peu politiques, mais ses œuvres complètes, parues chez Bord en 1869, ne sauraient se comparer à de la propagande politique. Bord, Dupuy, Lefraise, Couderc-Dégreteau-Poujol publient et impriment ; mais de pamphlet ultramontain, comme du temps de Dador, Lavache, voire Martineau plus discret, on n'en voit plus paraître. Y a-t-il la volonté, au sein de l'imprimerie Saint-Joseph, de renouer avec cette tradition bordelaise ? Mgr Donnet, l'historique cardinal archevêque de Bordeaux, touche à la fin de son long épiscopat et n'a plus, à quatre-vingt-quatre ans, le poids politique qui était le sien dix ans plus tôt. La *Rabagassade* sonne quelque peu comme le chant du signe d'une tradition, sinon comme la fin d'une tradition bordelaise d'écrit occitan politique, tant la source se tarit à partir de cette époque. Est-ce un hasard si la même année, paraissent conjointement deux textes fondamentaux de la littérature occitane du Bordelais, deux textes satiriques qui

[620] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 360.

s'opposent en tout comme un effet de miroir inversant : la pieuse et ultramontaine *Rabagassade* chez Soriano, et l'impie, provocant *Lous Secrets daou diable*, en occitan de Bègles, qui voit le jour chez Crugy presque en même temps que la *Rabagassade* ?

3 Le « félibre Ferrand » et son entourage

Il est assez surprenant de constater aussi que le pamphlet, à sa sortie, semble avoir reçu relativement peu d'écho au sein de la population tout comme dans les milieux politiques ou journalistiques. A l'instar de la *Cadichounne* quelques mois plus tôt, la presse républicaine choisit de traiter par le mépris ces attaques, adoptant la stratégie de ne pas donner d'importance à l'adversaire en répondant à la polémique. Ce n'est sans doute pas un hasard si cet abbé encore jeune, à peine trente ans, choisit de faire paraître son ouvrage en cette année 1879. Ce n'est en revanche peut-être pas un choix judicieux : 1879, c'est l'année du triomphe absolu de la République. Moins d'un an après la mort de la *Cadichounne*, les républicains connaissent une période exceptionnelle : fin 1878, ils ont remporté les municipales, puis en janvier 1879 le Sénat est passé sous leur contrôle avant que le président « lieutenant-général du Royaume » Mac-Mahon ne démissionne le 30. Il est remplacé par Jules Grévy, une figure du républicanisme modéré. Le premier soin du nouveau président sera de faire voter un amendement restreignant les pouvoirs du chef de l'État au profit du président du Conseil. La III^{e} République vient de commencer, avec cette redéfinition de l'exécutif qui restera une des caractéristiques principales de ses institutions. Grévy réfute les deux candidats principaux à la présidence du Conseil, Jules Ferry (commé ministre de l'Instruction publique) et Gambetta (pour l'heure président de la Chambre), deux trop fortes personnalités semble-t-il, pour porter son choix sur le ministre des Affaires Étrangères, un Normand d'origine écossaise, archéologue orientaliste peu connu : William Henry Waddington (1826-1889). Cet homme de l'ombre sera le porte-drapeau d'une certaine idée de la laïcité républicaine. C'est de son temps que la *Marseillaise* devient officiellement l' hymne national français, mais ses mesures hostiles aux intérêt de l'Église ne vont pas tarder à faire hurler les milieux catholiques, comme l'exclusion des ecclésiastiques du Conseil supérieur des universités (27 février), suivie d'une loi d'amnistie partielle des Communards, extrêmement mal ressentie chez les chrétiens de France. Après la démission du ministre de l'Intérieur et des Cultes Émile de Marcère – républicain modéré favorable à la religion catholique et plutôt hostile à Gambetta) – et le retour des Chambres à Paris (3 novembre), Waddington, attaqué par Clemenceau, leader de la gauche radicale (qui a déjà eu la tête de Marcère) est mis en minorité par deux votes à la Chambre et démissionne le 21 décembre. Grévy, ne voulant toujours pas de Gambetta (qui représente en quelque sorte l'aile gauche des modérés), nomme à sa place Charles de Freycinet, républicain modéré, jusque là ministre des Travaux Publics. L'époque est aux débats houleux : les lois Ferry sur l'école publique, gratuite et obligatoire (un des points du programme de Belleville), les projets de loi Naquet sur le divorce, dont discutées âprement à la Chambre, les députés catholiques tonnant – Chesnelong en tête – contre ces projets d'une société prétendant se débarrasser de Dieu.

Le 1er juin, le prince impérial Louis-Napoléon est tué en Afrique du Sud par des guerriers zoulous (qui célèbreront sa bravoure au combat). L'annonce fait l'effet d'un coup de tonnerre, et les cérémonies funèbres organisées à l'occasion du retour du corps sont respectées en tous lieux, y compris par les Républicains qui dans la *Gironde* et la *Petite Gironde* ne laissent transparaître aucun sarcasme, se bornant à parler de « l'*ex*-prince impérial ». Le bruyant Paul Granier de Cassagnac (1842-1904), député bonapartiste du Gers, fait parler de

lui dans la presse républicaine pour ses attaques tonitruantes contre les républicains, en particulier contre Thiers (« cet homme est mort : tant mieux ! », n° 2945, 24 juin 1879, p.1). La *Gironde* de l'été 1879 n'est remplie que des provocations de celui qui parla le premier de « chavirer la Gueuse », venant entacher la trêve provoquée par le drame du prince impérial. Mais les procès touchent aussi le sulfureux socialiste anticlérical, futur boulangiste et antidreyfusard Henri Rochefort (1831-1913) qui dans les colonnes de son journal satirique *La Lanterne* attaque à peu près tout ce qui bouge, réactionnaire ou républicain. D'autres journaux, comme l'organe républicain *La Victoire*, attaqué par le curé de Sainte-Croix de Bordeaux (le supérieur immédiat d'Amand Lavache), apprend-on dans le numéro du 24 juin 1879, le journal monarchiste satirique *Le Triboulet*, attaqué par le juge Alfred Boucher-Cadart, conseiller général du Pas-de-Calais (4 juillet 1879), défraient la chronique judiciaire, en une période où la République s'affirme dans ses composantes les plus engagées : laïcité, école gratuite et obligatoire, esprit revendiqué de la Révolution et des Lumières, positivisme, anticléricalisme latent, entraînant des prises de position parfois radicales, allant du procès en diffamation au duel (dont Granier de Cassagnac fut un des plus actifs praticiens). Au cœur de tous ces évènements, la Gironde n'est pas en reste, bien au contraire. Si le préfet réactionnaire ami des *recardèiras* catholiques Jacques de Tracy a cédé la place, au mois de mars, à Jean Henri Antoine Doniol, un républicain (très) modéré originaire d'Auvergne, c'est du côté des élections qu'il faut mesurer le triomphe du parti de la République. Le maire de Bordeaux est depuis fin 1878 le négociant d'origine bavaroise Albert Brandeburg, protestant et fervent partisan de la laïcité. Le nouveau maire devance la loi Ferry en faisant voter par le conseil municipal le principe de laïcisation des écoles de garçons bordelaises[621]. Les milieux catholiques bordelais sont donc attaqués dans leurs intérêts, sur leurs propres terres, par le maire en personne. Dans le germanophobie ambiante (le 7 octobre sera signée la Duplice entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, accord d'assistance mutuelle en cas d'agression, amorce d'une coalition défensive européenne tournée contre la France), on se doute que les origines allemandes du maire et sa confession protestante n'ont pas dû jouer en faveur de son image chez les catholiques. Quant aux sénatoriales, Georges Bouchon, selon son habitude, évoque le ras de marée républicain :

> On arriva ainsi au renouvellement partiel du Sénat du 5 janvier 1879, qui devait définitivement assurer le triomphe de la République. Le Congrès républicain désigna comme candidats dans le département de la Gironde MM. Henri de Lur-Saluces, député, ancien vice-président du Conseil général ; Eugène Dupouy, député, vice-président du Conseil général ; Numa Callen, conseiller général, et Henri Issartier, ancien vice-président du Conseil général, maire de Monségur. Les réactionnaires, sous le titre de « candidats des conservateurs unis », présentèrent trois des sénateurs sortants, MM. Béhic, Hubert-Delisle et de Pelleport-Burète, qui, s'associant au coup d'Etat du Seize-Mai, avaient voté, au mois de juin 1877, la dissolution de la Chambre des députés. Le quatrième sénateur, M. Raoul Duval, qui avait refusé de participer à cette tentative coupable contre la volonté du pays, n'avait sans doute pas été jugé digne de figurer sur la liste des ennemis de la République. Il avait été remplacé par l'ancien préfet de la Gironde, M. Pascal.[622]

L'avocat Charles de Pelleport-Burète (1827-1900), noble d'Empire, n'est autre que l'ancien maire de Bordeaux, en poste au temps de Mac-Mahon. Louis Henri Hubert-Delisle (1811-1881), conseiller général du canton de Saint-André-de-Cubzac, président du Conseil général, propriétaire du château de Bouilh, est aussi un fervent bonapartiste, tout comme Louis Henri Armand Béhic. L'ancien préfet Pascal, quant à lui, est un orléaniste rallié à

[621] *Histoire des maires de Bordeaux*, Les Dossiers d'Aquitaine, Bordeaux, 2008, p. 344.
[622] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, p. 482.

l'Empire. La droite catholique légitimiste traditionnelle n'est pas représentée du tout. Le résultat, on le connaît :

> On sait quels furent les résultats du scrutin en France et dans le département de la Gironde. En France, sur 81 élections, 65 furent républicaines. En ce qui concerne le département, les quatre candidats patronnés par la Gironde furent élus. C'était plus qu'une victoire remportée sur les partis monarchistes, c'était l'arrêt définitif de la France contre les factions rebelles à sa volonté souveraine; c'était l'élimination définitive, l'annihilation complète du monarchisme en tant que parti vivant et agissant. Fière du succès obtenu, la *Gironde* disait le lendemain du vote : « Ce qui emplit notre âme de fierté, de patriotique orgueil et de joie profonde, c'est la démonstration irrésistible, foudroyante, que la France vient de donner de sa maturité, de sa virilité politiques, de son affranchissement définitif des faiblesses et des préjugés d'un autre âge... Les campagnes françaises ont prononcé hier la fin des controverses relatives à la forme du gouvernement. La République a sa consécration suprême. La période de défense et de fondation est close. L'ère du développement régulier et progressif s'ouvre à partir de ce jour. Nous y entrons avec confiance, avec résolution, avec bonheur. Les qualités, les vertus civiques déployées depuis sept ans par notre pays nous sont un sûr garant de l'avenir. Nous avons foi au génie de la France républicaine, et c'est avec une émotion sereine que nous poussons le cri de victoire : Vive la République ! A la joie débordante qui comble aujourd'hui les coeurs patriotes s'ajoute, pour les Girondins, un motif particulier de pure et légitime allégresse. La Gironde s'est affranchie, s'est réhabilitée, s'est glorieusement et noblement vengée ! Elle a repris sa place d'honneur au premier rang des régions républicaines... La faction qui croyait avoir gangrené à jamais notre beau département a été rejetée hier, conspuée, ensevelie... La conscience girondine, enfin éveillée, a fait à chacun son compte, et le compte est bon... En résumé, la journée du 5 janvier est une grande et mémorable journéedont nous avons le droit d'être fiers et joyeux. C'est la journée de la délivrance ; désormais, plus d'entraves, plus d'obstacles au développement régulier de nos institutions démocratiques. Dans le Sénat renouvelé, le parti républicain disposera d'une majorité de près de 60 voix. C'est plus qu'il n'en faut pour réduire à l'impuissance les partis hostiles et assurer le fonctionnement normal et pacifique du mécanisme gouvernemental et constitutionnel ». (*La Gironde* du lundi 6 janvier 1879).[623]

C'est donc dans ce contexte euphorique pour les républicains que tombe – si l'on peut dire – la *Rabagassade.* Ferrand et son éditeur, l'abbé Chavauty (Soriano ne semble être que le gérant), comptaient-ils faire un « coup de pub » en laissant échapper cette torpille dans cette ambiance de liesse ? Ou bien n'était-ce que l'expression d'un dépit, d'une colère, d'une lassitude profonde du parti catholique girondin ? Quoi qu'il en soit, ainsi que Berthaud le fait remarquer, « ce sont surtout des prêtres qui se sont penchés sur l'œuvre de leur confrère Ferrand[624] » : l'abbé Pailhès, déjà citée et l'abbé Léonce Couture (1832-1902), érudit gersois, professeur de langues et littératures romanes à l'Institut catholique de Toulouse dans une notice du tome XX de la *Revue de Gascogne*[625]. Berthaud, qui consacre deux page et demie de son ouvrage à la *Rabagassade* sans trop oser prendre parti – il reconnaît en tant que félibre des qualités linguistiques et littéraires à l'œuvre mais ne se prononce guère quant au fond – cite également un autre ouvrage, une notice de l'abbé E. Lasserre parue dans l'*Almanach gascon* de l'année 1932, p. 27. On reconnaîtra que c'est en effet peu de choses. Si l'intention était de faire sauter une bombe artisanale dans le milieu républicain bordelais triomphant, le moins que l'on puisse dire est que l'accueil ne semble pas à hauteur des espoirs. La notice de Couture est brève mais élogieuse :

> *Paulo majora canamus* ! Un poème gascon, un poème en dix chants ! Une vraie épopée, familière, il est vrai, et même satirique, mais combien de lecteurs me diront : Tant mieux ! elle a plus de chances de n'être pas ennuyeuse ! Le fait est qu'elle n'est pas ennuyeuse du tout, au contraire ! On la lit d'un bout à

[623] *Ibid.*, p. 483.
[624] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 81.
[625] Abbé Léonce Couture, 1879. « Bibliographie », *Revue de Gascogne*, bulletin mensuel du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. Tome XX, p. 433.

> l'autre avec un intérêt croissant, soutenu à la fois par la vivacité de la narration, la variété des incidents, le relief des caractères, le naturel des dialogues, la succession des tons, la gaieté des saillies, le bon sens des moralités, mais surtout par la saveur incomparable du langage. On la lit d'arrache-pied... et on n'ose en faire l'analyse, au moins dans une revue qui s'interdit très consciencieusement la politique contemporaine. Le mot qui sert de titre vous fait soupçonner, par son radical peu agréable aux radicaux, qu'il ne s'agit pas ici d'histoire ancienne. Non, c'est le vieux ex-maire de Boutausac (en Utopie) qui raconte à son petit-fils ses souvenirs de la guerre de 1870. Il y a là des pages glorieuses et des scènes pathétiques, mais il y a surtout de la satire : le vieillard n'a pas tout vu en optimiste, et l'auteur partage les idées du *papè* (aïeul).

Couture cite ensuite quelques extraits avant d'enchaîner :

> La poésie est de race, comme le langage lui-même. Mais si nous ne pouvons que louer la première sans justifier complètement nos éloges, vu la nature délicate du sujet, nous aurons plus d'une occasion de revenir sur la langue. Nous n'aurions pas cru que le gascon de Langon offrît de telles ressources ; il a parfaitement suffi à l'auteur anonyme pour devenir, au jugement du critique le plus compétent dans l'espèce, « le premier satirique de notre littérature méridionale ».[626]

Couture ne veut pas laisser deviner son opinion sur ce qui peut éventuellement fâcher dans le poème. En strict philologue, il refuse, comme Berthaud, de prendre parti sur le fond. Force est de constater que dès son époque, l'engagement radical et virulent de l'abbé Ferrand a posé problème à ceux qui ont essayé de critiquer son œuvre. Qu'on le veuille ou non, la *Rabagassade* est un texte dont le degré d'engagement, le parti-pris idéologique sont si forts qu'il est presque impossible de l'analyser sans prendre parti. Dans ce texte plus encore que dans d'autres, le dualisme entre le fond et la forme s'annule : la *Rabagassade* n'est une épopée satirique que parce qu'elle est profondément engagée contre Gambetta et le camp républicain. Analyser le genre du texte sans en analyser le propos est un exercice d'équilibriste qui a sans doute découragé plus d'un critique. Couture achève sobrement en citant la monographie de Pailhès (parue sous le pseudonyme de « Gailh ») :

> Ce que nous ne pouvons faire nous-même a été admirablement fait par un autre anonyme. On ne saurait ni plus fidèlement analyser, ni plus finement apprécier, ni faire valoir avec plus de justesse et d'agrément les dix veillées de la *Rabagassad*e, que l'a fait l'auteur de la *Causerie littéraire* publiée en même temps à la même librairie. Lisez-la pour prendre appétit au poème gascon; lisez-la pour le mieux comprendre. Lisez-la aussi pour goûter les bonnes pages qu'elle renferme sur nos patois, et qui sont d'un amateur éclairé, sinon d'un philologue accompli. Il y a aussi quelques notes d'un savant linguiste, qui contredisent un peu le texte ; mais ce sont elles qui çà et là auraient besoin peut-être d'un appoint de preuves sérieuses.[627]

Cette monographie[628] n'est ni plus ni moins que le mode d'emploi de la *Rabagassade*, sa grille de lecture, l'explication de l'esprit dans lequel le pamphlet de l'abbé Ferrand a été composé. Nous y reviendrons ultérieurement.

C'est Mistral dans le *Trésor du Félibrige* qui nous parle pour la première fois de l'abbé Arnaud Ferrand, à l'entrée « Ferrand » de l'ouvrage, tome I, p. 1122 :

> *Lou felibre Ferrand*, l'abbé Arnaud Ferrand, auteur de la *Rabagassade*, poème satirique, en dialecte bazadais, né à Saint-Pierre-de-Mons (Gironde) en 1849.

[626] *Ibid.*
[627] *Ibid.*, p. 84.
[628] B. M. Bordeaux, Fonds patrimoniaux, cotes D76591 et A.P.19453.

C'est Ferrand lui-même qui fournit ces renseignements à Mistral dans une lettre du 15 mars 1882, vraisemblablement sur la demande du *capoulié* en pleine rédaction de son *Trésor*. Fourié, dans son *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc de 1800 à nos jours* précise :

> Prêtre, professeur au petit séminaire de Bordeaux, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bordeaux. Collaborateur de *La Revue félibréenne* et de *La Revue catholique de Bordeaux*[629].

Fourié nous fournit également une bibliographie détaillée des œuvres de Ferrand, dont la *Rabagassade* est effectivement la seule publiée en occitan (noter que plusieurs ouvrages de l'abbé postérieurs à la *Rabagassade* ont été édités chez Gounouilhou, détail savoureux quand on lit ce que Ferrand a écrit à propos de la *Gironde*). Berthaud nous dit que la collaboration à la *Revue félibréenne* concernait un poème occitan, *La cansoun dou roussinoun*, qu'il juge selon son habitude comme étant « une pièce de vers qui n'est pas sans mérite, en dépit de sa sentimentalité un peu fade »[630]. Les dix-neuf lettres qu'Arnaud Ferrand adressa à Mistral attestent les rapports étroits du prêtre avec le fondateur du Félibrige et son implication dans la dynamique félibréenne[631]. Si Ferrand briguait l'Académie de Bordeaux, comme il en évoque l'éventualité dans une lettre du 2 novembre 1888 :

> Vous apprendrez peut-être avec plaisir, cher grand poète, qu'il est question, ici, de m'offrir un des quarante fauteuils de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

et comme il le fut effectivement, il y a vraisemblablement côtoyé d'autres érudits bordelais occitanophiles, comme Dezeimeris, Luchaire, Delpit, Drouyn, Bladé, Caudéran, Louis-Charles Grellet-Balguerie et surtout Druilhet-Lafargue, président de l'Institut Catholique d'Aquitaine, dont on a supposé qu'il pouvait avoir eu des rapports plus ou moins lointains avec le Félibrige. La correspondance de Ferrand avec Mistral est foisonnante, débordante d'informations sur le prêtre-poète. Il doit être stipulé immédiatement qu'il n'est pas dans le propos de la présente étude de l'étudier en détail. Cela devrait faire l'objet de travaux ultérieurs, tant cette correspondance, ainsi que l'unique lettre d'Hippolyte Caudéran au même Mistral, renferme de données irremplaçables sur la naissance du Félibrige bordelais. Elle nous renseigne énormément sur la biographie de Ferrand. Ainsi nous apprenons que Ferrand a bel et bien été professeur au petit séminaire de Bordeaux, de 1873 à 1883 avant de devenir curé de campagne (courrier du 6 septembre 1883) et que cette année-là, il « quitte le professorat après dix ans d'exercice » et attend sa « nomination à quelque petite cure bien tranquille » où il pourra se consacrer à ses recherches et à sa mission pastorale. Cette cure sera celle de Baurech, petit village d'alors six cents âmes à peine situé sur la rive droite de la Garonne, dans le proche Entre-deux-Mers bordelais, dont Ferrand sera curé jusqu'à sa mort. Ferrand signe plusieurs de ses lettres « Arnaud Ferrand, curé de Baurech, félibre-mainteneur ». Il n'accèdera pas au majoralat. Nous y trouvons aussi la preuve de l'appartenance de Ferrand à l'école félibréenne agenaise se rattachant à la tradition de Jasmin, l'*Escolo de Jansemin*, fondée par le félibre agenais Charles Ratier, en 1885 selon François Pic[632], le 13 avril 1890 selon l'*Escolo* elle-même[633]. Il était aussi en rapport avec ce qui fut

[629] Jean Fourié, 1994. *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc de 1800 à nos jours*, Paris, Les Amis de la Langue d'oc, p. 139-140.
[630] Pierre-Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 79.
[631] Nos remerciements vont à Mme Brigitte Pitra, archiviste du Museon Frederi Mistral à Maillane et à M. Henri Moucadel, docteur ès-Lettres qui ont rendu possible l'accès aux dites lettres.
[632] François Pic, 2009, *op. cit.*, p. 262
[633] *Al païs de Jansemin*, *op. cit.*, p. 120.

une des premières revues félibréennes d'Aquitaine, *Lou Calel* fondé par Victor Delbergé en janvier 1892 à Villeneuve-sur-Lot et dura un peu plus de quatre ans[634]. Ferrand était membre de l'*Escolo de Jansemin*, ce qui ne l'empêche pas d'égratigner méchamment les félibres lot-et-garonnais dans sa lettre à Mistral du 31 octobre 1892 :

> Vous dirai-je un mot de cette *École de Jasmin* – à laquelle j'appartiens, faute de mieux – et de ce *Calel* que je reçois, quoiqu'il éclaire beaucoup moins qu'il n'enfume ? Sauf M. Ratier qui « prose » et « rime » assez correctement, le comité de rédaction actuel me paraît voué à de vulgaires calembredaines : il nous donne pour une lanterne ce qui n'est qu'une simple vessie, et j'ai bonne envie de renoncer à ce mode d'éclairage. J'ai parfois grand besoin de me rappeler qu'il n'est pas chrétien « d'éteindre la mèche qui fume encore ».

Le félibre agenais Ratier, son contemporain, semble seul trouver grâce à ses yeux. Il l'évoque encore dans une lettre datée de Baurech, le samedi 19 février 1898 :

> Je n'ai rien écrit depuis longtemps en notre humble gascon — trop humble, hélas ! et trop mêlé de francimand pour faire bonne figure à côté des grandes langues-sœurs qui l'entourent. Mais je n'oublie pas mes devoirs de félibre. Fidèle abonné de l'*Aiòli*, je me tiens au courant de tout ce qui se publie en pays d'oc. J'avais tout récemment le plaisir de faire décerner une médaille d'argent au bon félibre Ratier d'Agen, car c'est moi que l'Académie de Bordeaux charge toujours de faire le rapport sur les œuvres en langue d'oc qui lui sont adressées.

L'œuvre d'auto-flagellation de l'occitan du Bordelais par ses propres félibres, dont Berthaud lui-même ne sera pas avare et qui peut contribuer à expliquer la méconnaissance dont ce patrimoine écrit est encore l'objet à ce jour, commence donc par un Ferrand confondant comme la plupart de ses confrères langue et pratique langagière . Tel Berthaud en 1953, le mainteneur se montre entièrement obnubilé par une hypothétique pureté linguistique, obsession qui le fait passer à côté des riches pratiques langagières de la littérature populaire bordelaise. Au sein de l'Académie, dans ce groupe d'érudits bordelais de tous bords politiques présentant le point commun de porter un intérêt au patrimoine occitan local, se trouve peut-être le terreau du Félibrige girondin dont Ferrand sera le premier fleuron, et qui s'illustrera bien davantage à la fin du siècle et au début du suivant. Autre élément de taille : la *Rabagassade* est le premier texte occitan girondin rédigé en graphie mistralienne. Si l'on a vu que Caudéran notamment avait, le premier à Bordeaux, tenté d'appliquer les rudiments d'une normalisation graphique de l'occitan sur la base de conventions héritées de l'occitan ancien mêlées à d'autres directement liées à la graphie française – méthodologie qui sera aussi celle de Mistral et de Roumanille – il n'en est pas moins incontestable que le premier texte connu du corpus occitan du Bordelais rédigé dans un occitan normalisé reste la *Rabagassade.* Ceci dit, si on observe les détails, cette graphie mistralienne semble être influencée par d'autres conventions graphiques. Mistral choisit de graphier (lh) le phonème /ʎ/, mais de graphier (i) tous les iod en position finale, y compris ceux qui, comme dans les formes *sorelh, calelh,* (écrites en norme mistralienne *sourèi*, *calèi*) sont issues d'un suffixe latin *–iculus,* et aboutissent dans la *scripta* occitane médiévale au graphème (lh). Cette norme graphique n'est pas le choix que fait Mistral mais sera celui que retiendra l'école félibréenne gasconne créée en 1896 sous le nom d'*Escôlo Gastou-Febus*, École Gascon-Phébus, à Pau par Simin Palay et Michel Camélat. Notons que l'abbé Caudéran lui aussi prône cet usage du graphème (lh) en position finale pour les sons issus du suffixe latin *–iculus* : il préconise dès 1860 d'écrire *sourélh* (soleil). Peut-on supposer que Ferrand ait pu être influencé par la graphie de Caudéran, que par ailleurs il fréquentait sans doute au sein de l'Académie bordelaise ? Il est

[634] *Ibid.*, p. 78.

remarquable de noter, en tous cas, que plusieurs années avant Palay et Camelat, la graphie « ferrandienne » applique un des principes graphiques qui distinguent le plus nettement la convention graphique félibréenne gasconne de la convention mistralienne proprement dite, et annonce pour ainsi dire les choix de l'*Escôlo Gastou-Febus*, sans cependant choisir la graphie (nh) pour le phonème /ɲ/ ainsi que le préconiseront les félibres béarnais. Sur ce dernier point, Ferrand suit la norme mistralienne, et écrit *castagnèy* (châtaignier) là où Palay vingt ans plus tard écrira *castanhèy.* Nous n'avons pas la preuve (mais de fortes présomptions cependant) que Ferrand ait connu Caudéran, mais nous avons celle qu'il a connu (au moins à travers une correspondance) *Henric de las Téoulères,* l'abbé Maumen, champion de la droite réactionnaire chalossaise, poète occitan et collaborateur ponctuel de Druilhet-Lafargue dans la *Cadichounne*, ainsi que l'atteste la lettre à Mistral du 4 octobre 1879 :

> Connaissez-vous M. Victor Maumen, curé de St Criq-Villeneuve (Landes) ? Il vient de m'envoyer deux numéros d'un almanach qu'il publie depuis quelques années : je vous les envoie avec cette lettre : peut-être y trouverez-vous quelques expressions utiles.

Il est avéré que Ferrand a été reçu chez Mistral au moins deux fois : il annonce dans sa lettre du 17 juillet 1879 son intention de venir visiter le Maître à Maillane, et nous apprenons par sa lettre du 23 du même mois qu'il semble bien y être allé, mais est rentré depuis à Bordeaux… Enfin, dans sa lettre du 28 septembre 1891, il écrit à Mistral qu'il a « pensé que le récit de ma soirée du 29 août 1879, à Maillane, sous le toit si noblement et si simplement hospitalier du Poète et de sa Muse, me fournirait une occasion heureuse pour dire ce que j'avais dans le cœur » et le 10 septembre 1894, il demande à Mistral de dire à sa femme qu'il se « souvient toujours de l'exquise soirée du 28 août 1879 ». Ferrand a également largement contribué à faire connaître les œuvres des félibres – alors encore provençaux la plupart d'entre eux – au sein des revues auxquelles il avait accès, mais aussi directement en lisant des textes à ses élèves séminaristes (19 octobre 1881) :

> Et maintenant me voici absorbé par ma chère classe de littérature. Croyez bien, par exemple, que je ne me borne pas à prôner les mérites d'Euripide, d'Horace ou de Camille : il y a tel épisode de *Calendau* ou des *Isclo d'or* que j'ai commenté déjà ou que je me propose de lire ; et hier encore, je régalais mes disciples en leur servant les Perdreaux de Roumanille : Dieu sait s'il y a eu des éclats de rire !

Il semble avoir été assez familier avec plusieurs d'entre eux, comme Roumanille, qu'il appelle « notre bon Rouma » (30 octobre 1880) et « le bon père Rouma » (19 octobre 1881) ou Paul Arène (1843-1896), « ce coquin d'Arène » (2 novembre 1888), voire ce « polission de génie » de Félix Gras. Mais ce que nous révèlent les lettres, et que l'on pouvait deviner à la lecture de la monographie de Pailhès, remplie de références félibréennes, c'est l'idée que les milieux intellectuels catholiques bordelais, les ecclésiastiques ou clercs appartenant comme Ferrand, Pailhès ou Caudéran (qui fut abbé sans être prêtre) aux sphères savantes de la ville, connaissaient le Félibrige et s'en réclamaient. Le doute n'est plus permis à la lecture de la lettre que Ferrand adresse à Mistral le 19 février 1898, dans laquelle il informe le *capoulié* de la mort du chanoine Félix Laprie (1825-1898), le Bossuet girondin[635], connu pour ses oraisons funèbres (il prononça celle du chanoine Arnaudin, fondateur du collège de Saint-André-de-Cubzac et eut l'honneur de dire celle du cardinal Donnet, ainsi que celle du pape Pie IX), nous dit Ferrand, était un fervent admirateur de Mistral et un connaisseur du Félibrige, puisqu'il va jusqu'à l'appeler « chanoine-félibre bordelais » :

[635] Voir à ce sujet le mémoire de Master 1 de Christine de Courrèges, *Le chanoine Laprie (1825-1898), un grand orateur du XIX^e^ siècle*, soutenu à l'université Bordeaux 3 sous la direction de Marc Agostino en 1998.

> Vous avez appris peut-être la mort du chanoine Laprie qui vous aimait et vous admirait profondément, et que vous avez entrevu, je crois, au cours d'une station à N.-D. des Doms. Un de ses meilleurs élèves, curé de St-Nicolas de Bordeaux, a prononcé l'oraison funèbre de l'éloquent orateur. Il y nomme Mistral, à côté de Jasmin et de Roumanille qui furent aussi les amis de M. Laprie, et j'ai pensé qu'il vous serait agréable de lire ces belles et bonnes pages. Vous les recevrez lundi ou mardi. En attendant, mon cher et vénéré Maître, faites bon accueil au profil de votre humble ami le chanoine-félibre bordelais.

Le Félibrige est arrivé en Gironde par les milieux catholiques, et possédait dans le Port de la Lune de très fervents émules dès la fin des années 1870 : ce qu'écrit l'abbé à Mistral, joint à ce que nous avions déjà, ne permet plus d'en douter. Enfin, nous apprenons aussi que si Ferrand fut toute sa vie impécunieux (il s'en plaint très souvent dans ses lettres à Mistral) au point de ne pouvoir envisager un voyage en Provence, ou d'être dans l'impossibilité d'acheter l'édition de luxe de *Mirèio* illustrée par Burnand (5 janvier 1888), il était profondément immergé dans le milieu culturel bordelais (via l'Académie, dont il semble avoir été un des membres les plus actifs) mais aussi dans le Félibrige, dont il fut probablement le principal diffuseur des productions en Gironde, recevant des textes de Mistral, Roumanille, Gras, Arène, sans doute parmi les seuls à Bordeaux à pouvoir s'en vanter, et les donnant à entendre, nous l'avons vu, à ses élèves du petit séminaire. Il emploie à tout bout de champ le terme « langue d'oc », contribuant sans doute à populariser une appellation encore nouvelle et peu connue (Druilhet, pourtant versé dans la chose, parlait d' « idiome roman »). En somme, la *Rabagassade* n'est pas l'œuvre d'un curé de campagne du Langonnais, mais bien du travail poético-politique d'un satiriste, d'un félibre mainteneur, d'un intellectuel bordelais, enseignant et profondément investi dans les milieux politiques réactionnaires catholiques, lié au fondateur de la *Revue catholique de Bordeaux* fondée par « un jeune prêtre » de ses amis (30 octobre 1880), où il a ses « entrées franches » (5 janvier 1888)… Nous nous retrouvons donc en terrain connu : un texte félibréen, une norme « bordelo-mistralienne », des figures connues à l'arrière-plan, tant politiques (Chavauty, Maumen), que culturelle (l'Académie bordelaise, le Félibrige, la *Revue catholique* et la presse réactionnaire), un contexte politique avec une *Gironde* à son apogée, Lavertujon plus tonnant que jamais dans ses colonnes, un triomphe républicain dans Bordeaux et un Ferrand que « les tendances irréligieuses et communardes de quelques félibres […] jettent parfois dans le découragement et dans la peine » (lettre du 19 octobre 1881) … L'abbé s'attaque ici au *Toloza* de Félix Gras, le « félibre rouge », frontalement attaqué par ailleurs le 19 octobre 1881 :

> Les Albigeois modernes auront beau faire : *Toloza* sera toujours une œuvre de parti et de haine. Or, ni l'esprit de parti ni la haine ne sont choses divines : l'art divin plane à cent coudées au-dessus de ces misères. Quel dommage que des esprits aussi vigoureux se laissent entamer, parfois même absorber par ces misérables doctrines ! En somme, ce que je vous exprime en ce moment avec amertume – trop d'amertume peut-être – vous l'exprimez vous-même dans votre lettre à Félix Gras : seulement vous le faites avec infiniment de courtoisie et de délicatesse.

N'oublions pas qu'au moment même où sort la *Rabagassade*, le félibre républicain Louis Xavier de Ricard (1843-1911), parnassien, partisan de la Commune, fondateur avec Auguste Fourès et Lydie Wilson du Félibrige républicain ou « rouge », et qui fera paraître la revue *La Lauseto*, publie un ouvrage aux antipodes de la *Rabagassade* : *La Conversion d'une Bourgeoise*, qui se passe très exactement pendant la période couverte par le pamphlet girondin. Il narre l'évolution d'une femme de la bourgeoisie qui « peu à peu se détache du cléricalisme pour arriver à conquérir l'indépendance de sa foi », nous dit la *Petite Gironde* du 16 juillet qui annonce et salue la sortie de la dernière œuvre du félibre montpelliérain d'adoption, probablement par la plume du chroniqueur littéraire Ernest Toulouze.

4 La *Rabagassade* : « une Muse aux yeux éteints »

Notre propos, on l'a dit, ne saurait être de se livrer à l'analyse détaillée de cet ouvrage foisonnant, rempli d'allusions, de références, de portraits et de récits d'évènements historiques perçus sous l'angle d'un militantisme chrétien fervent. On tentera simplement de relater l'économie du texte, son organisation et sa progression narrative, tout en tentant d'identifier ses visées, son contretexte, son discours, en renvoyant à une étude ultérieure l'analyse détaillée des dix veillées du pamphlet, qui sont les dix chants d'une épopée tragique et burlesque, villageoise et européenne. Dans la *Rabagassade* encore plus que dans tout autre texte du corpus, l'Europe agitée par la guerre franco-prussienne de 1870, la France meurtrie de Sedan et de la Commune sont peintes sur le vif, depuis la demeure campagnarde (mais cossue) de l'ancien maire d'une petite commune viticole du Langonnais, Boutausac. Le jeu de mots est évident (Couture parle de « Boutausac en Utopie ») : *bota-au-sac*, « mets dans le sac » en gascon. Il faut probablement ici ici chercher davantage une plaisanterie qu'un sens caché. Il paraît possible de voir dans Boutausac le village natal de l'abbé, Saint-Pierre-de-Mons. En 1879, il est professeur à Bordeaux, et selon une note de la *Rabagassade*, Boutausac se situe bien dans le Langonnais : il est question, dans l'avant-propos (p. 8), d'*une boutelhe de Sén-Pey* (une bouteille de Saint-Pierre) ce à quoi l'auteur (qui ne signe pas son livre, rappelons-le) précise en note (p. 315, *Avant-propos*, note 6) :

> Charmant village du Langonnais, dont les vins rivalisent avec ceux de Barsac et de Sauternes. Boutausac n'en est pas fort éloigné.

On peut supposer que Boutausac *est* Saint-Pierre-de-Mons, d'autant que le gascon employé est celui de la région langonnaise immédiate et du Bazadais, et non pas celui de Bordeaux. En effet, l'occitan de la *Rabagassade* est représentatif des parlers intermédiaires du Langonnais et du Bazadais, ensemble de sous-variantes du nord-gascon assurant la transition, au sud-est, entre les parlers du Bordelais proprement dit, et ceux de la partie méridionale et occidentale du Lot-et-Garonne, de l'Armagnac et du centre des Landes, qui annoncent eux-mêmes les variantes gasconnes méridionales de la Chalosse et de la plaine béarnaise. La phonologie ne diffère guère des parlers du sud et de l'ouest du Bordelais, avec la réalisation [w] du /v/ intervocalique, mais s'en distingue néanmoins par la réalisation de ce même /v/ en [β] devant /r/, comme dans les formes du futur *avrà* [a'βra] (il aura), trait qui semble propre aux parlers du Langonnais. Le gascon du pamphlet se distingue aussi des parlers des environs de Bordeaux et plus généralement du nord-ouest du domaine gascon par la préférence donnée aux passés simples faibles (*hasot*, il fit ; *prengot*, il prit ; *vesot*, il vit) au lieu des formes fortes, préférées dans les parlers du Bordelais proprement dit (*hit* ou *fit*, il fit ; *prit*, il prit ; *vit*, il vit). Le paradigme du prétérit du 3^{e} groupe en *-oi ; -os ; -ot ; -om ; -otz ; -on* plutôt que *-uri*, *-ures*, *-ut*, *-úrem*, *-úretz*, *uren* est nettement discriminant entre gascon bordelais et gascon sud-girondin, en cela que le deuxième cité est caractéristique des paradigmes verbaux du prétérit bordelais et ne se rencontre nulle part ailleurs en domaine occitan. En revanche, le fait que la *Rabagassade* privilégie presque systématiquement les formes à radicaux renforcés pour les verbes du troisième groupe (*véser*, voir ; *créser*, croire) au lieu des formes affaiblies (*veire*, *creire*), contribue encore davantage à l'identifier aux parlers sud-girondins de type langonnais, bien que les parlers bordelais connaissent les deux mais en marquant généralement une préférance indéniable pour les secondes[636].

[636] À Bordeaux et alentour, on trouve les formes renforcées sous les deux réalisations phonologiques du son coronal alvéolaire issu du /d/ latin, [ˈbeðə] / [ˈbezə] et [ˈkreðə] / [ˈkrezə].

Autre élément morphologique caractéristique des parlers sud-girondins : l'alternance dans les formes suffixées en *-èir* (latin *-arius* / *-aris*) d'une forme masculine en *-èir* [ɛj] avec une forme féminine en *-èra* [ɛrə], quand les parlers bordelais connaissent uniquement le maintien du iod au féminin : *permèir-permèira* à Bordeaux ; *permèir-permèra* à Langon. Citons également quelques formes verbales, comme la première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe « être », *soi*, ou des formes employées dans le lexique comme *doman* au lieu de *deman* (demain), *enqüèra* eu lieu d'*encara* (encore) qui sont caractéristiques du gascon sud-girondin alors qu'elles sont (quasiment) inusitées à Bordeaux. Autre caractéristique des parlers sud-girondins qui n'existe pas à Bordeaux : le glide [w] qui se maintient après le /g/ initial de certains mots commençant par le groupe /ga/ mais issus d'un groupe germanique /wa/, trait propre aux parlers gascons centraux et méridionaux, mais inexistant dans les parlers du Bordelais comme dans la totalité du reste de l'ensemble occitan : *guardar* [gwaˈrða] ou [waˈrða] (bordelais *gardar* [garˈða]), *guaitar* [gwɛjˈta] ou [wɛjˈta] (bordelais *gaitar* [gɛjˈta]). De même, l'aboutissement du groupe latin atone /ŏc/ est, dans les parlers gascons méridionaux, un groupe diphtongué [wek] ou son équivalent affaibli [wej] (*nŏctem* > *nueit* [nwˈejt] ; *fŏcum* > *huec* [hwˈek]). En gascon du Bordelais, mais aussi dans plusieurs parlers gascons de la côte Atlantique, notamment dans l'ouest des Landes (l'enquête Bourciez de 1895 atteste cette réalisation phonologique dans le Seignanx, entre Dax et Bayonne), il aboutit (peut-être après réduction) à un groupe non-diphtongué [yk] ou sa forme affaiblie [yj] (*nŏctem* > *nueit* [ˈnyjt] ; *fŏcum* > *huec* [ˈhyk]) parfois réalisé sous une forme non-arrondie [ˈnəjt]. Sans aucun doute possible, les formes de la *Rabagassade* appartiennent à la première série, et s'opposent donc en cela aux formes bordelaises véritables, pour se tourner vers des formes rattachables aux parlers gascons centraux, orientaux et méridionaux.

Ainsi donc, le sous-titre de l'ouvrage *Souvenirs de l'ex-maire de Boutausac* est remarquable car il nous en dit plus sur le narrateur, l'attendrissant *Papè Bounsens* (Grand-père Bon-Sens), ancien maire de cette commune fictive. S'il s'agit vraiment de l'ancien maire de Saint-Pierre-de-Mons, il ne peut s'agir en 1879 que de M. Joanès (ou Joannès suivant les sources) de Castelnau, maire royaliste de la commune pendant plus de trente ans et propriétaire du château Cazebonne, propriété aujourd'hui productrice de vin d'appellation Graves. M. de Castelnau, issu d'une très vieille famille de la noblesse gasconne dont plusieurs membres ont occupé de prestigieuses charges d'officiers du roi sous l'Ancien Régime, est bien mentionné dans la liste des maires girondins présente dans la liasse 3 M 362, où nous apprenons qu'il était né en 1809, était propriétaire, et avait pour adjoint M. Jean Patachon, propriétaire également, sur lequel la préfecture dit avoir des « renseignements très satisfaisants »[637]. Ferrand, natif du lieu, était-il proche de Joanès de Castelnau ? Leurs idées politiques, au moins, vraisemblablement l'étaient. Nous ne disposons pas d'éléments attestant des liens éventuels entre Ferrand et le maire de Saint-Pierre (ou Saint-Pey, *Sent-Pèir*, comme tout le monde dit encore localement). Notons néanmoins le mot de l'abbé Pailhès, dans sa *Causerie littéraire*, qui semble nous orienter vers cette direction :

> Le maître de céans est un vieillard d'ancien régime, qui raconte en patois authentique, les faits et gestes de Rabagas, à sa nombreuse lignée de Bon-Sens, nom très-connu d'une ancienne famille gasconne, à laquelle nous nous rattachons, vous et moi.[638]

Certes, le *Papè* est censé être un homme peu savant, qui s'exprime avant tout en patois. Il a plus le profil d'un maire-paysan que d'un grand seigneur, mais le portrait aurait

[637] Archives départementales de la Gironde, série M, liasse 3 M 362.
[638] Galh (abbé Gabriel Pailhès) 1879, *op. cit.*, p. 26.

alors risqué d'être trop négativement connoté, s'il s'était s'agi d'un puissant châtelain attaquant les républicains. Là encore transparaissent des accointances politiques que ni la correspondance de l'abbé, ni les informations bibliographiques il est vrai assez maigres dont nous disposons sur lui ne laissent deviner (sauf peut-être la sympathie pour l'abbé Maumen), mais dont la lecture de la brochure de Pailhès semble renforcer l'hypothèse. Entre ses activités à l'Académie, ses liens avec l'Académie, sans doute avec Chavauty, sans doute aussi avec le maire Johannès de Castelnau, voilà un abbé bien urbain, bien mondain et finalement assez politisé de par ses réseaux. Il ne s'agit donc pas ici du cri du cœur d'un prêtre attaché aux valeurs de la France chrétienne – pas seulement en tous cas – mais aussi d'un homme engagé politiquement. Dans sa correspondance avec Mistral, l'abbé parle à plusieurs reprises de la *Rabagassade.* La première fois, c'est dans la première lettre que nous ayons conservée de lui à Mistral, datée du 6 juillet 1879. Le poème, que Ferrand adresse à Mistral par voie postale, n'est pas nommé par son titre :

> Je prends la liberté de vous adresser un exemplaire de mon *Poème satirique* en gascon. Cet ouvrage est bien imparfait ; j'ai mille raisons pour une de le croire, et je ne sais comment excuser mon audace. Mais, vous le dirai-je ? Je tenais, pour mon humble part, à prouver au grand poète provençal, que la Renaissance littéraire dont il est l'honneur, a trouvé jusque dans notre vieille Aquitaine des âmes qui l'admirent et qui l'aiment. Peut-être aussi, Monsieur, ne verrez-vous pas sans intérêt un spécimen du langage *langonnais-bazadais* : je ne sache point qu'aucun ouvrage ait été écrit jusqu'ici dans ce dialecte.

La seconde fois, c'est onze jours après, le 17 juillet. Ferrand se plaint de ce qu'avait pressenti Berthaud et que l'on pouvait deviner à la vue du peu de publicité dont bénéficia le pamphlet : une réception plus que froide, qu'il met sur le compte du manque supposé de réactivité des Bordelais à l'occitan. Le tout s'accompagne d'une assez intéressante revue de la presse locale :

> Mais hélas ! que ces esprits sont rares dans notre Bordelais ! Quand on présente ici un ouvrage en gascon : bah ! c'est du *patois*, répondent-ils invariablement ; et ils passent outre. Quant aux journaux, je n'ose espérer qu'ils veuillent bien s'occuper de la *Rabagassade* : notre vieille *Guienne*, une bonne vieille marquise janséniste, aurait peur de se compromettre : elle m'a déjà refusé un article sur les Fêtes latines de Montpellier ; notre *Courrier de la Gironde* se moque un peu de tout : affaire de tempérament ; notre *Journal de Bordeaux* est bonapartiste en diable et ne me pardonnerait pas d'avoir griffé l'Empire ; notre *Gironde* enfin est bien décidée à trouver « inepte et ordurier » tout ce qui est de nature à démasquer son école politique : j'ai déjà eu l'honneur de recevoir de sa bouche ces galantes épithètes. Il ne me reste que l'*Ami de l'Ouvrier*, petite feuille de bonne volonté, mais sans publicité sérieuse. Vous voyez, cher Monsieur, que notre sol girondin est assez ingrat.

Quand l'on connaît le succès que connaissait Verdié à la même époque, quand l'on sait que Théodore Blanc triomphait, salué par la presse parisienne du spectacle, sur les planches de l'Alhambra dans une pièce occitane de sa composition, quand on connaît le succès que rencontreront quelques années plus tard Fernand Masson et Gric de Prat, on ne peut que mettre sur le compte du dépit l'affirmation de l'abbé, déçu du manque d'enthousiasme de l'accueil réservé à son travail par le public. Le problème ne peut venir que des gens, qui n'ont pas la subtilité nécessaire pour goûter l'œuvre du félibre. La véritable réponse n'est bien entendu pas là. La violence du pamphlet a fait reculer jusqu'à la royaliste *Guienne,* propriété de l'imprimerie Dupuy, l'organe officiel des légitimistes girondins, jusqu'à l'orléaniste *Courrier de la Gironde* – pourtant réputé peu timide – et jusqu'au bonapartiste *Journal de Bordeaux.* Un « grand chelem » des refus : les trois organes principaux des milieux réactionnaires bordelais ont rejeté avec effroi cette chose improbable, sorte de grenade à

fragmentation contenant à chaque page plus de charges qu'il n'en faudrait – même selon les critères de l'époque, largement plus tolérants que maintenant – pour faire condamner vingt fois pour insultes et diffamation. Quant à l'*Ami de l'Ouvrier*, journal social religieux, proche de ce que sera plus tard l'*Action Française*, on ne sait quel a été son accueil… Assez ingrat, « notre sol girondin » ? Prudent et réservé serait plus juste…

L'information est de taille : oui, la *Rabagassade* a été dès sa sortie un échec. Dans ce Bordeaux triomphalement républicain, publier un tel ouvrage procédait ou d'une forme d'humour extrêmement développé, ou d'un mépris total du danger. Quant à la *Gironde*… on se demande encore comment Ferrand a pu avoir l'inconscience d'en solliciter un compte rendu. Le texte incriminé n'a pu être retrouvé, ni dans la *Gironde* ni dans la *Petite Gironde* largement surchargées par une actualité très riche en l'été 1879. Dans sa lettre du 10 septembre 1894, encore, Ferrand nous apprend être aux prises avec la presse parisienne républicaine :

> Vous ne m'en voudrez pas, j'espère, d'avoir parlé de vous aux trop rares lecteurs du *Patriote*. J'aurais voulu avoir à ma disposition, ne fût-ce que pour un jour, la publicité du *Petit Journal*, pour y clouer l'impertinence du sieur Ledrain. Incorrigibles, décidément ces savantasses d'outre Loire dont rien n'égale le toupet – si ce n'est leur incompétence dans les choses du Midi. L'article des *Annales* du 29 août m'avait si fort agacé les dents, que, ma foi, j'ai mordu de mon mieux. Ajouter que, dans l'espèce, le critique parisien se doublait d'un moine défroqué : deux raisons pour une de cogner dessus avec délices. La charité chrétienne n'y gagne peut-être pas ; mais la justice littéraire et la vérité psychologique ont bien aussi quelques droits, je pense, et j'avoue que je n'ai aucune envie de me confesser pour si peu. En fait de péchés, nous avons tous d'autres chats à fouetter.

Le *Petit Journal* de Girardin puis désormais de Marinoni, s'est rallié à la République, tout en restant plutôt réactionnaire. Le journal basculera plus tard, quand l'affaire Dreyfus sera déclenchée dans le camp de l'antidreyfusisme systématique. Il fait figure à cette époque de journal républicain. Ferrand semble aux prises avec l'orientaliste Eugène Ledrain (1858-1918), traducteur de la Bible et grand connaisseur du monde et de la culture sémite. Quant aux *Annales politiques et littéraires* du journaliste bordelais notoirement anticlérical Jules Brisson, natif de Cabara en Gironde (1828-1902), il est malaisé de savoir qui est le moine défroqué dont il est question… Nous voyons que Ferrand n'a pas eu à forcer sa nature pour la *Rabagassade* : il aimait la polémique, le débat et l'affrontement politique, et ne rechignait pas à répondre aux attaques dont il pouvait faire l'objet dans la presse. Quant au *Patriote*, il ne peut évidemment s'agir du journal républicain libournais de Jules Steeg et Ferdinand Réal.

Dans la lettre du 17 juillet, nous lisons également ceci :

> Serait-ce une indiscrétion de mettre en avant, dans ce but, le nom si connu et si admiré de Mistral ? Me permettriez-vous de publier, à l'occasion, ce que vous avez bien voulu m'écrire sur la *Rabagassade* ? Et j'ai hâte de vous le dire : il serait bien entendu qu'on ferait la restriction que vous faites vous-même au sujet de la portée politique de cette œuvre : restriction nécessaire et de tout point convenable. Veuillez, cher Monsieur, m'envoyer un *oui* favorable sur une carte postale. Car voici les vacances qui approchent et je tiendrais à lancer notre affaire sans retard – Je me ferai un plaisir et un bonheur tout à la fois en vous tenant au courant de ce qui se dira.

Qu'a répondu Mistral ? La *Rabagassade* ne parle pas du grand poète, mais manifestement le fondateur du Félibrige a répondu favorablement au pamphlet gascon. Il a cependant lui aussi – même lui – émis des réserves sur l'aspect trop politique du texte. Cette violence politique sans assez de subtilité, d'équilibre entre ce qui relève de la poétique et ce qui relève de la tribune électorale, décidément, de Mistral à Berthaud en passant par la presse locale, a été l'erreur de Ferrand et entache à jamais la réputation de la *Rabagassade*. Un texte

qui insulte la République et les hommes politiques les plus importants et influents du temps, qui agresse les Juifs et les franc-maçons, était probablement aussi trop politiquement incorrect pour qu'un homme de la finesse de Mistral tombe dans le piège grossier d'y associer son nom, lui que le président Poincaré viendra visiter et honorer publiquement quelques années plus tard.

La troisième référence apparaît dans une lettre du 4 octobre 1879 :

> Veuillez seulement, je vous en prie, recommander à vos imprimeurs de bien copier le texte de la *Rabagassade* : ils m'ont jusqu'ici régulièrement écorché, surtout pour les désinences en *e* muet qu'ils ont toujours changées en vos désinences en *o* muet.

Mistral a effectivement cité des extraits de la *Rabagassade* dans le*Trésor du Félibrige.* La question de la réalisation phonologique du –a final post-tonique, différente en gascon occidental et en provençal, inquiète un Ferrand manifestement soucieux qu'on n'abîme pas son texte. Les « imprimeurs » de Mistral, déjà ont pris le verbe *Dìou* (debet) pour le substantif *Dìou* (Deus) dans cette citation :

> *Es aqui qu'à l'abric dou bent*
> *Diou se canta la batisère.*

La quatrième référence intervient près d'un an après, dans une lettre du 4 septembre 1880 :

> Quant au pendant de la *Rabagassade* que vous avez la bonté d'espérer de moi, je crains qu'il ne lasse un peu votre patience, et, s'il vient à paraître, qu'il ne vaille pas la peine de l'avoir attendu. Enfin, il en sera comme il plaira à Dieu : si le vent vient à souffler, j'essaierai tant bien que mal de lui tendre les voiles.

Autre information : Mistral aurait donc demandé à Ferrand d'écrire un « pendant » à la *Rabagassade*. De quoi s'agit-il ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. L'ouvrage n'a jamais été composé, à l'évidence. Mais cela nous confirme que Mistral a sans doute apprécié la *Rabagassade* malgré ses réserves. Dans une lettre du 30 octobre de la même année, Ferrand dit simplement :

> Quand je commençai Rabagas, je me promis de m'arrêter après 500 vers : j'ai dépassé les 3 mille.

Philippe Martel souligne le côté pince-sans-rire de Mistral, son goût pour l'humour à froid « particulièrement aux dépens de gens dont il pensait peu de bien »[639]. Ferrand en aurait-il été victime ? Le ton de ses lettres est empreint d'une déférence, presque d'une idolâtrie pour Mistral, à grands renforts de « cher maître », « cher maître et ami », « cher *capoulié* », « monsieur et illustre maître », « cher grand poète », « cher et vénéré *capoulié* ». Il se laisse aller à des élans d'affection pour le Maillanais, lui écrivant des phrases transportées de tendresse en provençal : « Quant à vous, Maître, je vous aime, *coume lou bèu Frederi amavo li flour de glaujo, d'uno afecioun apassiounado, despestelado, demasiado, emai mai* ». (lettre du 2 novembre 1888) ou le couronnant pour le compte : « croyez plus que jamais à ma plus affectueuse admiration pour notre beau et bon Roi *Frederi-lou-Mage* » (lettre du 31 octobre 1892). Le prêtre bordelais a-t-il fini par s'exciter l'humour de Mistral qui conseille à Ferrand après avoir subi un échec littéraire, d'en chercher un autre en écrivant une suite ? Mistral

[639] Philippe Martel, 2010. *Les félibres et leur temps. Renaissance d'oc et opinion (1850-1914)*, Pessac, PUB, p. 208.

semble avoir traité avec distance l'abbé, malgré les protestations d'affection de celui-ci, en dépit du fait avéré que Ferrand a été reçu chez Mistral au moins deux fois.

L'abbé Ferrand ne dit pas comment, pourquoi, sous l'impulsion de quelle volonté ou sur les conseils de qui il a décidé de composer cette œuvre imposante, la plus importante écrite et publiée en occitan girondin à cette date (nous verrons que d'autres œuvres plus imposantes encore ont existé en occitan local, mais sans être publiées et à une date plus tardive). La monographie de l'abbé Pailhès peut permettre de répondre à certaines questions, cependant ; elle est rédigée à la façon d'un plaidoyer, d'une explication en long et en détail de la *Rabagassade.*

La *Rabagassade* elle-même commence avec un exorde *in abrupto* de la plus belle espèce : aucune entrée en matière, aucune préparation à la brutalité du propos :

Cadichot, n'ères pas bazut
Dou temps de la guerre de France ;
I'aquets farçures a-d-outrance,
Cramiou, bielh Judiou e testut,
Lè-Besougn au capet pountchut,
Farsinet, Naquet lou boussut,
Espullère e toute l'antjance,
E Rabagas lou pu coussut :
Tout aco t'es encounechut ?
E quan aquere sente clique
Debat la braude e lou mespris
S'espoutchit dap sa Republique,
Chèn aué pèr De proufoundis
Qu'ous chioulèts de noste peys ;
Que lou sourelh su'noste terre
Tournet arraja : tu praubot,
Praubot, tu poupèues encouère.

[Cadichot, tu n'étais pas né
A l'époque de la guerre de France ;
Et ces farceurs *à outrance*,
Crémieux, vieux Juif à tête dure,
Glais Bizoin au chapeau pointu,
Freycinet, Naquet le bossu,
Spuller et la compagnie,
Et Rabagas le plus fringant,
Tout cela est inconnu de toi ?
Et lorsque cette triste race
Sous la boue et le mépris
Fut écrasée avec sa République,
Sans obtenir d'autre *De profundis*
Que les sifflets de notre pays ;
Quand le soleil sur cette terre
Rayonna de nouveau : toi, pauvret,
Pauvret, ta mère t'allaitait encore.][640]

En dix-sept vers, le décor est planté, avec son cadre chronologique, géographique, ses acteurs, son mode de narration… Un vieil homme s'adresse à un jeune enfant, lui raconte la « guerre de France », comprendre, la guerre de 1870, « l'année terrible ». Il est question d'une bande de « farceurs », de gens pas sérieux donc, d'un Juif, d'un « fringant », en somme d'une

[640] Toutes les traductions qui seront présentées dans cette partie sont celles de l'auteur, publiées en regard du texte occitan dans l'édition de 1879.

« triste race » qui créa une république et fut anéantie, dans l'opprobre et le mépris de tout un peuple. C'est l'argument même de la *Rabagassade.* Ferrand, tout au plus, s'offre le luxe de deux notes : au vers 4 à propos de Crémieux d'abord :

> C'est l'un des caractères distinctifs du peuple juif : *durissimoe cervicis populus.* Les Ecrivains sacrés y reviennent sans cesse (c.f. Exod., Lév., Deut., Jérém., Baruch).

et au vers 5 à propos de Glais Bizoin :

> Le chapeau de Glais Bizoin est demeuré célèbre dans les fastes de la Touraine.

Le tout est d'une parfaite maîtrise rhétorique, mais l'efficacité de l'exordre à planter le décor vaut aussi aussi pour l'impression de malaise : quatre vers et deux attaques antisémites ; douze vers et une attaque contre la République (probablement en réalité contre la Commune, indissociable dans l'esprit de Ferrand du système Gambetta)… Que Mistral n'ait pas voulu associer son nom, pas plus que Ferrand lui-même qui – rappelons-le – ne signe pas l'œuvre ou Pailhès, qui composa son étude littéraire sous le pseudonyme de Gailh, à un tel texte, le lecteur ne tarde guère à le comprendre. Une foule de noms de personnes réelles, des personnages de haut rang, sont cités, à peine gasconnisés et davantage, on le comprend, pour la couleur locale que pour dissimuler : Rabagas lui-même, bien sûr, en dernier. Les autres, pour la plupart, ont déjà été cités dans cette étude et nous sont déjà connus. En premier, nous trouvons l'avocat Adolphe Crémieux (1796-1880), principalement attaqué pour ses origines juives (il est issu d'une famille judéo-provençale de Carpentras, les « Juifs du Pape ») probablement en raison du fait qu'il est l'auteur principa, du décret 136 du 24 octobre 1870, dit « décret Crémieux », qui donne la citoyenneté française aux Juifs « indigènes » d'Afrique du Nord française. Son nom est gasconnisé en *Cramious,* forme qui peut faire penser à un dérivé du verbe *cramar,* brûler : le « brûlable », l'inflammable. Autre signataire du décret cité dans la *Rabagassade* : l'avocat Alexandre Glais de Bizoin, dit Glais-Bizoin (1800-1877), député républicain des Côtes-du-Nord connu pour son infatigable activisme à la Chambre, compagnon de Gambetta dans le gouvernement de Défense nationale de Paris, il fait partie, avec Fourichon et Crémieux, de la délégation qui partit à Tours, coordonner les forces républicaines à Paris et dans les provinces. Les allusions à son chapeau sont peu claires. Sous la plume de Ferrand, il devient *Lè-Besougn,* le « laid besoin ». On a déjà traité de Charles de Saulces de Freycinet, plusieurs fois ministre, futur Président du Conseil et proche collaborateur de Gambetta à la Guerre dans le gouvernement de Défense nationale, ainsi que de Naquet « le bossu », le médecin Alfred Naquet (1834-1916), d'origine juive lui aussi, un des grands artisans de la séparation des Églises et de l'État, une des grandes cibles aussi des caricatures antisémites de l'époque, déjà attaqué dans la *Cadichounne* du reste. Naquet est, à cette époque, engagé dans une lutte en faveur de la légalisation du divorce à la Chambre, ce qui fait de lui la bête noire des milieux catholiques. Eugène Spuller déjà cité, qui devient *Espullère,* également avocat et futur député, est sans doute le plus proche de tous de la personne de Gambetta. Collaborateur direct du ministre, il l'accompagne physiquement dans le ballon qui conduit Gambetta à Tours, le 7 octobre 1870. L'ensemble, ou presque, des acteurs du drame sont donc présents dès cette scène d'exposition. Dans les onze vers qui suivent, l'abbé achève de problématiser son propos :

> *Ah ! dou temps que damourèi Mère,*
> *Mey d'un cop plourèi, Cadichot,*
> *De bese escana la patrie ;*
> *E, dinqu'à la fin de ma bie,*

Plourerèi lous qui mourin, o ;
Mê, lous qui biououn dap aco
Proch dou roustit, lougn de l'espase ;
Que se battoun o cops de frase ;
Lous qui béuoun à pleng coco,
E que pr'aué bren hasoun l'ase ;
Aquets, moun mespris lous escrase !

[Ah ! tandis que je demeurai Maire,
Plus d'une fois je pleurai, Cadichot,
En voyant égorger la patrie ;
Et, jusqu'à la fin de ma vie,
Je pleurerai ceux qui moururent, oui ;
Mais ceux qui vécurent, malgré tout,
Près du rôti, loin de l'épée ;
Ceux qui se battirent à coups de phrases ;
Ceux qui burent à plein verre,
Et qui firent l'âne pour avoir du son ;
Ceux-là, mon dédain les écrase !]

Le raconteur est donc un ancien maire du Second Empire, dans un village du Langonnais qui ressemble fort à Saint-Pierre-de-Mons, ce qui fait ressembler fort cet ancien maire à Johannès de Castelnau, déjà nommé. Il s'agit bien d'opposer les victimes à ceux qui blaguèrent, mais sauvèrent leur vie. Et la dernière phrase porte en elle une des significations profondes du texte : le mépris se fait écrasant, parfois étouffant dans la *Rabagassade*, et ce mépris peine à prendre les ailes de la poésie pour s'exprimer de façon plus digeste. Il est servi brut, tel quel, à longueurs de passages, et la haine dégagée par certains endroits d'un texte par ailleurs remarquable vient en gâcher le prestige. Certes, *La Cadichounne* est haineuse, elle aussi. Elle charrie insultes parmi les plus basses, accusations lourdes faites à la légère et diffamation. Mais la *La Cadichounne* n'est pas une épopée, ce n'est pas un poème, c'est un tabloïd. Ce brûlot de guerre, ce journal de circonstance obéit aux règles du genre : il est fait pour dresser les populations contre les républicains, pour décrédibiliser politiquement Gambetta, Gounouilhou, Naquet, Lalanne et autres… Il y a des passages qui font quelque peu hausser le sourcil, mais l'impression de malaise n'est pas aussi forte que dans la *Rabagassade* qui est un texte par ailleurs profondément beau en bien des endroits, une épopée construite de façon ingénieuse et efficace. La haine qui jaillit contre le Juif, le franc-maçon ou tout simplement le défenseur de la laïcité souille la douceur des veillées où un grand-père raconte le temps passé à ses petits-enfants. Si Lesfargues-Lagrange estimait que Druilhet peinait à concilier « la fleur de lys avec la gousse d'ail », il est permis de juger que Ferrand peina à faire se marier l'art d'être grand-père avec celui de dégoupiller une grenade. L'intégralité du propos tourne autour de cette idée d'un homme devenu vieux qui se souvient du temps où ses activités d'élu faisaient de lui un homme au fait de la vie politique de son temps, ce qui instaure le climat particulier et donne son identité à la *Ragabassade*, le contraste du touchant grand-père avec la violence des choses qu'il raconte et de la colère qu'il charrie :

Praube Papè ! Dempuy la guerre,
S'ère heyt bielh : lou nas à terre,
Talin-talan, traynan lou pè,
Lous péus, ba te fère-lanlère,
N'ère pa mey Moussu lou Mère !
Mè lou cerbet ère sancé,
L'ouelh ère biou, lou co tabé,
E la lengue birèue encouère.

[Pauvre grand-père ! Depuis la guerre,
Il avait vieilli : le front incliné,
Talin-talan, traînant le pied,
Les cheveux, va te faire lanlaire,
Ce n'était plus Monsieur le maire !..
Mais le cerveau était sain,
L'œil était plein de feu, le cœur aussi,
Et la langue manoeuvrait encore.]

L'abbé Pailhès, s'il s'emploie à « défanatiser », à dépolitiser quelque peu le texte de la *Rabagassade*, ne cherche cependant nullement à atténuer cet effet, parfaitement recherché dans le poème, d'alternance brutale entre l'intimiste et le flamboyant, le burlesque et le tragique. Bien au contraire, il semble parfois se plaire à verser de l'huile sur le feu, en citant les noms de ceux que Ferrand évoquait sans les nommer en toutes lettres. Son propos est vraiment de donner les clés de la *Rabagassade*, non d'écrire un article littéraire dessus. C'est un supplément, une notice d'emploi que propose l'abbé bordelais. Ainsi, à propos de la huitième veillée de la *Rabagassade* :

> Tous ces amis de la ripaille, pontifes officiels du culte nouveau, du culte aux rites sanglants et grossiers, nous les avons vus avec douleur et dégoût, dans notre ville aux mœurs aimables ; mais nous les revoyons avec plaisir, cette fois, dans les vers du poème vengeur. Ils y paraissent comme alors, entourés des mêmes flambeaux, Larrieu et Sansas, des mêmes thuriféraires, Fourcand et Laterrade, du même porte-encens, le petit Bornet, sans oublier les Paulet, Martinet, Grasset, dont les profils bordelais se dessinent dans un coin de la huitième Veillée, à l'arrière-plan de la satire.[641]

Il s'agit bien sûr de la période pendant laquelle le gouvernement, mené par Gambetta, se replie à Bordeaux, « notre ville aux mœurs aimables » après avoir brièvement siégé à Tours. La liste des noms cités par Pailhès est censée indiquer au lecteur de la *Rabagassade* y compris celles que Ferrand ne cite pas en toutes lettres : les députés Amédée Larrieu et Pierre Sansas, le maire de Bordeaux Émile Fourcand, l'agronome et rédacteur de la *Gironde* Charles Laterrade, l'écrivain-ouvrier Jacques Bornet, « le trouvère du XIX^{e} siècle » d'après lui-même, dont la première œuvre fut imprimée à Bordeaux, chez Bord, en 1872 ; le médecin Paulet, membre du Comité républicain, le journaliste Lhospital dit Martinet, qui collabora à la *Gironde*… Le Grasset cité pourrait être le polygraphe Grasset d'Orcet, sans qu'il soit possible de comprendre la raison de sa présence dans la liste. De la même façon, quand il s'agira d'évoquer l'ascension en ballon du 7 octobre, qui voit Rabagas plagier Mary Stuart, la plume de Pailhès se fait impitoyable :

> Dans ces hauteurs, le masque du héros populaire tombe, et l'homme reste, l'homme intérieur. Il est hideux ! Plus de phrases solennelles et creuses ; des mots chargés de sens et de comparaisons hâtées. Ce n'est plus la bouche qui ment avec emphase mais le cœur qui s'ouvre avec cynisme ; on y voit, dans leurs embrassements immondes, orgueil et couardise, appétit et dureté.[642]

Il serait intéressant de comparer l'introduction de Pailhès au poème de Ferrand à celle de Loquin aux poésies de Théodore Blanc, dix ans plus tôt, tant elles se rejoignent dans l'argumentation, les thèmes, l'approche sociolinguistique des auteurs vis-à-vis de l'écriture occitane. Le propos de Pailhès est simplement beaucoup plus développé, fouillé et détaillé. L'abbé fait en outre le choix de désamorcer avec beaucoup de finesse l'aspect politique sans

[641] Galh (abbé Gabriel Pailhès) 1879, *op. cit.*, p. 55.
[642] *Ibid.*, p. 38.

toutefois renoncer à attaquer de front « l'idole de Cahors[643] », maniant un double langage entre apaisement et affrontement, quand Loquin énonçait simplement son propos sur le ton de la polémique, face aux écrits de Dador et Lavache. Ainsi Pailhès nous dit à propos de Ferrand qu'il l'a

> …laissé parler devant vous parce que, entendre quelqu'un, c'est apprendre à le connaître. Mais n'allez pas croire, au ton belliqueux de ses paroles, que ce soit un réactionnaire enragé. Oh ! que non. Il est trop philosophe ; il aime trop son repos. La *Rabagassade* est une affaire de poésie et de patriotisme, non de politique rétrograde.[644]

La volonté est parfaitement claire ici, de la part de l'abbé Pailhès, d'atténuer l'impression de violence qui se dégage du poème, et surtout de le retrancher très habilement du champ politique, comme si Ferrand n'était en fin de compte qu'un brave curé de campagne, lettré certes, mais finalement paisible, juste mû par une fibre patriotique qui le conduit à prendre la plume pour pleurer la Patrie outragée. Quand on connaît le texte de la *Rabagassade* il y a de quoi se demander si Pailhès fait ici preuve d'une grande diplomatie ou d'un humour au second degré. La suite est dans la continuité de ce propos ; Ferrand n'est ni de gauche ni de droite, il est patriote, ligne qui se retrouve dans le discours d'une certaine droite nationaliste française bien après la *Rabagassade* :

> La politique de l'auteur est d'être républicain avec les Grecs d'Athènes, impérialiste avec les amis d'Auguste, royaliste avec La Fontaine, Molière et Racine ; je ne lui en connais pas de plus fraîche. Son patriotisme est de venger le bon sens et l'honneur français des injures forcenées d'un tribun de rencontre que la bêtise des contemporains, surexcitée par les désastres de la France, a élevé sur un pavois.[645]

Bref, la *Rabagassade* serait orientée contre Rabagas, pas contre la République, du moins pas celle de Platon, mais contre celle des profiteurs des malheurs de la France. La nuance est subtile. Et de poursuivre sur l'habituel couplet du « patois bordelais », nanti de tous les clichés attribués à l'occitan de quelque variante que ce soit : « tournures les plus vives, verdeurs les plus piquantes, gasconnades les plus avouables », même si, en fin de compte, « ces trésors, fondus au feu de l'inspiration personnelle et purifiés au creuset d'un goût sévère, se présenteront, en nuances harmonieuses, à la série des vers qu'ils orneront et à l'unité du sujet qu'ils varieront »[646]. En somme, la langue occitane est chargée d'apporter sa joliesse, sa vivacité de fille des champs, la science et le sérieux de l'auteur se chargeant de capitaliser cela en un mariage poétique qui n'est pas fort éloigné, en fin de compte, de celui de la fleur de lys et de la gousse d'ail… Pailhès n'hésite pas non plus à critiquer des partis pris narratifs de Ferrand, comme celui d'avoir situé son action dans le passé, et un passé présenté comme lointain, et non pas, par exemple, dans un avenir prophétique :

> Pourquoi, dès les premières paroles de l'*Avant-Propos*, nous supposer parvenus à une date encore éloignée ? Le poème ne gagne pas grand'chose à cette bizarrerie : une tournure historique qu'affectent les jolis vers du début, sur l'écrasement spontané de la République (*s'espoutchit*, quel mot français nous rendra l'image et l'harmonie imitative du mot gascon ?) au lieu de la forme prophétique dont ils se seraient parfaitement accommodés ; *avant-hier* à la place *d'après-demain* ; voilà tout. Franchement, ce n'est pas assez pour s'arroger le droit de nous vieillir.[647]

[643] *Ibid.*, p. 19.
[644] *Ibid.*, p. 24.
[645] *Ibid.*, p. 24.
[646] *Ibid.*, p. 24.
[647] *Ibid.*, p. 25.

Quand Loquin affirme que la poésie populaire – comprendre en langue vernaculaire – « produit naturel d'un pays, et propre à un petit peuple, est l'expression fidèle, spontanée et complète de ses pensées, de ses connaissances, de sa physionomie et de ses mœurs[648] », Pailhès nous dit :

> Puisqu'on admet que les langues, parvenues à la savante maturité du grammaticalisme et de l'art littéraire, réflechissent comme un miroir, aux yeux de l'observateur, la physionomie intellectuelle et morale des peuples qui la parlent ou qui les ont parlées ; à plus forte raison, le pouvons-nous affirmer des idiomes naïfs qui surgirent les premiers des croisements des races et de la fusion des langues[649].

Dans les deux cas, c'est la jolie naïveté primitive des idiomes « premiers » – au nombre desquels Pailhès assez plaisamment ajoute l'occitan, apparu en même de temps que le français – qui est exaltée. Ces idiomes qui « se développèrent à la douce, se laissèrent façonner, chacun d'eux, au caprice de la population qui s'en servait, ou plutôt, d'après certaines lois d'origine et de tradition, de milieu social et de climat… » n'ont que leur beauté un peu sauvage et leurs atours barbares à opposer aux grandes langues grammaticalisées. Le paradigme sociolinguistique, finalement, varie peu du prosateur républicain au critique ecclésiastique. Pailhès, pourtant, cite Mistral et Jasmin, Roumanille et Aubanel, auxquels il ne craint pas d'opposer l'abbé Ferrand comme un égal :

> L'Agenais vivra, grâce aux innombrables élégies de son Jasmin. En Provence, ils disent que leur vieille langue module, avec Mistral, Roumanille et Aubanel des chants d'immortalité. Eh bien ! félicitons-les de tout cœur et sans arrière-pensée : la Provence nous paiera de retour avant deux mois. Nous aussi nous avons un poète, ami passionné de ses félibres, un vrai poète qui sera, pour notre patois des bords de la Garonne, ce qu'a été Jasmin avec son idiome harmonieux, ce que sont Mistral et ses rivaux de gloire pour l'admirable langue provençale : un restaurateur et un sauveur.[650]

On ne peut pas dire que l'abbé Pailhès fasse montre ici d'une connaissance très pointue du fait occitan, tant de la langue en elle-même que de la littérature. Il reste dans des généralités dont vient le sauver une note, signée L. Argentel, un des pseudonymes de l'abbé Largeteau, professeur au séminaire de Bordeaux et romaniste distingué d'après Louis Bertrand[651] lui-même bibliothécaire de cette institution :

> La mise à jour de l'Épopée gasconne si justement préconisée dans les pages gracieuses – trop courtoises à notre endroit – du présent écrit, sera, pour les philologues romanisants, bien plus qu'une de ces aubaines vulgaires dont l'échéance assez fréquente n'apporte qu'un appoint médiocre à la connaissance qu'ils ont pu acquérir de telle ou telle variante des idiomes néo-latins. Pour cette fois la contribution qui nous advient se trouve être d'une importance exceptionnelle. On nous offre une composition gasconne, œuvre consciencieuse au premier chef, dont l'auteur, habile et fin praticien, n'a pas moins prétendu faire un monument de philologie qu'une prouesse patriotique et littéraire.

Les élites intellectuelles ecclésiastiques bordelaises serrent les rangs autour d'un Ferrand pour le coup très entouré et pas rural pour un sou. Largeteau se lance dans une analyse de ce qu'est le gascon qui vaut la peine d'être citée, en cela qu'elle vient s'ajouter, après Du Peyrat, Caudéran, Dador, Druilhet, à ce qui devient une problématique bordelaise de ce troisième quart du XIX^{e} siècle, tant du côté républicain que du côté réactionnaire. Notons

[648] Paul Lavigne (pseudonyme d'Anatole Loquin), 1869, *op. cit.*, p. 6.
[649] Galh (abbé Gabriel Pailhès) 1879, *op. cit.*, pp. 6-7.
[650] *Ibid.*, p. 18.
[651] Louis Bertrand, 1900. *Bibliothèque Sulpicienne, ou Histoire Littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, Picard, p. 441.

que l'abbé Largeteau vient à propos au secours de Pailhès, dont les connaissances en linguistique et en sociolinguistique semblent à peu près aussi approfondies que celles de Loquin :

> Du gascon : le plus caractérisé des trois ou quatre grands idiomes romans de la France méridionale, celui qui, avec l'italien, l'espagnol et le portugais, souvent même en l'emportant sur ces langues trop alambiquées par les académiciens, reproduit le plus parfaitement dans notre monde occidental la physionomie du vieux latin […] les caractères typiques du parler gascon, trop précipitamment attribués par le jeune Luchaire à une influence du génie basque, ne sont qu'effets de pur latin. Du gascon : tout ce qu'il importe le plus de connaître pour l'éclaircissement de nos antiquités nationales, celtiques, ibériennes, italistes, et pourtant tout ce qu'il y a de moins vulgarisé dans le domaine des lettres : parce que les Gascons ont toujours préféré à la grammatologie et aux compositions écrites, l'action et la parole. […]

Le débat encore actuel sur l'importance d'un substrat aquitanique dans le gascon moderne, on le voit, opposait déjà à Bordeaux, en 1879, Largeteau à Luchaire. Sur le gascon girondin, l'abbé Largeteau écrit les lignes les plus flatteuses qui se puissent lire de son temps :

> Du gascon de la Gironde, voire des bords de la Garonne, pris à l'un des points les plus en dehors de l'influence béarnaise, dans les alentours de Langon, dans cette contrée des dialectes riverains que M. Luchaire nous présente comme si fort entachée de l'influence française […]. Le conférencier aura trop cédé à la pétulance de son âge ; il aura prématurément catalogué, réparti, jugé les dialectes girondins qu'il devait longtemps étudier par lui-même, en touriste, en pèlerin, s'aidant au besoin d'un cornet acoustique avant d'entreprendre d'en esquisser le tableau. – Le philologue studieux peut lire l'épopée girondine. Il y trouvera un gascon du meilleur aloi, un champ des plus agréables en même temps que des plus utiles découvertes. Une lumière plus décisive sur la probabilité de nos origine gallo-ibériques.[652]

Achille Luchaire, trente-trois ans quand même, est déjà agrégé d'Histoire et docteur ès-Lettres en 1879. Il n'est donc pas précisément un jeune débutant ignare et sans méthode, du moins peut-on le penser, même s'il est vrai qu'il n'est pas à proprement parler un linguiste ni un grammairien, et que ses jugements peuvent parfois sembler hâtifs. Il est surtout un républicain notoire, ce qui en fait un adversaire idéologique plus que disciplinaire pour l'abbé Largeteau.

Pailhès insiste sur le fait que l'auteur de la *Rabagassade* est un fin connaisseur des classiques, un érudit, un lettré :

> …sous les couleurs patoises aux tons voyants et peut-être un peu crus, celui-ci révèle au regard exercé le travail d'un artiste formé à l'école des maîtres[653].

Il atteste également que ce Jasmin du Langonnais déclamait lui aussi sa poésie en public, comme l'Agenais, comme le déjà lointain Verdié ou le républicain Blanc, lui qui a manifestement vu et entendu le vrai Jasmin, au style déclamatoire duquel il peut comparer celui de Ferrand :

> Dans une réunion d'hommes faits et lettrés, j'ai vu couler des larmes de tous les yeux, pendant que le poète les détaillait de sa voix si naturelle avec un art profond et discret – bien différent de Jasmin qui déclamait admirablement, tirant des larmes et des sanglots, parce que lui-même pleurait tout le premier, mais il déclamait – [654]

[652] Galh (abbé Gabriel Pailhès) 1879, *op. cit.*, Note de L. Argentel, pp. 21-22.
[653] *Ibid.*, p. 22.
[654] *Ibid.*, p. 30.

Jasmin, du reste, est le poète auquel Pailhès se plaît le plus souvent à comparer Ferrand, davantage qu'à Mistral. Ainsi à la page 33 il n'hésite pas à donner le poème *Ville et campagne* comme une des sources d'inspiration de Ferrand, en insistant sur la ressemblance des deux textes. Outre la proximité géographique de ce voisin, presque bordelais tant il semble avoir marqué les esprits épris de poésie et de langue d'oc de la grande ville d'Aquitaine, n'oublions pas que Ferrand était membre de cette école félibréenne de l'Agenais, qui se réclamait directement de Jasmin, même s'il est très critique à son égard. Pailhès reproche notamment à Ferrand un des seuls passages en français (à la gasconne) du texte, non pas parce qu'il est en français, mais parce qu'il parodie un texte que Pailhès juge trop respectable, trop sacré presque pour être ainsi réutilisé dans une satire. Il s'agit de la toute fin de la troisième veillée (p. 88 de l'édition Soriano) : la célèbre ascension de Rabagas en ballon depuis Paris assiégé pour aller rejoindre à Tours les émissaires du gouvernement de Défense nationale chargés d'établir des liens avec les provinces et de lever des armées. La scène réelle a eu lieu le 7 octobre 1870, quand Gambetta, Spuller et un pilote professionnel de dirigeable quittent Paris à bord de l'Armand-Barbès, pour en réalité atterrir non pas à Tours mais à Épineuse, en Picardie (à l'opposé donc), et de là rejoindre leur objectif. Dans le poème, un Rabagas lyrique laisse tomber du ballon un billet juste après avoir quitté le sol parisien :

> *Ço que pouscoun y déchiffra* :
> Ô Paris, Ville souveraine,
> Le vallon qui m'a dérové
> N'aura de moi que la moitié ;
> L'autre part te reste, il est tienne,
> Pour que de l'autre on te souvienne !
>
> [Ce que l'on put y déchiffrer :
> …]

Français bouffon à la gasconne, toujours l'effet farcesque recherché, et fautes volontaires : le but est de montrer l'ignorance de Gambetta, tout avocat qu'il est. Le texte est un pastiche du poème attribué à la reine Mary Stuart, lorsqu'elle quitta à jamais la France pour aller prendre son trône d'Écosse en 1560 :

> Adieu, plaisant pays de France,
> Ô ma patrie
> La plus chérie,
> Qui as nourri ma jeune enfance ;
> Adieu, France ! adieu, mes beaux jours !
> La nef qui disjoint nos amours
> N'a cy de moi que la moitié ;
> Une part te reste, elle est tienne.
> Je la fie à ton amitié
> Pour que de l'autre il te souvienne.

Pailhès ne goûte pas l'humour de la chose :

> Ici, le blâme est de rigueur, je ne saurais trop l'accentuer. Comment le poète, qui est homme de cœur et de goût, s'est-il oublié au point de parodier en charabia, pour cette circonstance ridicule, les touchants adieux de Marie Stuart à la France. Et les confidents autorisés de son œuvre, l'un puriste, l'autre pudique à vingt-quatre carats, eux qui se sont prononcés, paraît-il, avec une véhémence sans pareille,

pour la suppression de certaines plaisanteries excellentes, dont les lecteurs se seraient gaudis et dont ils restent privés, comment ont-ils laissé passer cette chose-là.[655]

Nous apprenons donc qu'un comité de lecture, composé de deux membres (dont l'un était peut-être Largeteau, qui semble la caution linguistique de ces abbés occitanophiles bordelais) a relu la *Rabagassade* et a tordu le nez devant l'excès de plaisanteries… Il est vrai que c'est là une des caractéristiques majeures de ce texte, qui est tout à la fois une parodie d'épopée – qui se doit donc d'être burlesque et moqueuse – et une épopée tout court en même temps, celle de la France humiliée, tombée et traînée dans la boue par l'escouade de Rabagas qui la viole et la pille. Cette double dimension est très tranchée, très sensible dans la *Rabagassade*, où il est effectivement possible d'une page à l'autre, parfois même d'un vers à l'autre, de sentir tour à tour monter une profonde émotion et se dessiner un sourire sur les lèvres. Blanc était pareillement capable de saillies drolatiques (sa série sur le maire de Bruges, ses calembours dans *Lou Raouzelet*) et révolté, mais c'est cette dernière dimension qui est néanmoins le plus présente chez cet affectif aux tendances que notre époque qualifierait de dépressives, quand l'abbé Ferrand sait marier et alterner l'un et l'autre avec une maîtrise plus nette, avec un savoir-faire d'auteur.

La première veillée de la *Rabagassade* évoque la naissance, l'enfance et la jeunesse du héros sur sept pages. Il a déjà été question du *droulas auta gros que haut* né dans une épicerie cadurcienne. Comme tout le poème, elle est rédigée en discours direct rapporté, avec quelques passages en discours indirect et indirect libre. La distanciation chronologique qui semble avoir tant gêné l'abbé Pailhès vient du fait que ce sont en réalité les petits-enfants du *Papè* qui racontent ces soirées de narration pendant lesquelles leur grand-père leur racontait « la guerre de France ». Il y a huit à neuf ans d'écart entre la rédaction du texte et la majorité des faits qu'il relate, mais le récit du grand-père se place lui-même dans le passé – et un passé que l'on ressent lointain – par rapport aux interventions ponctuelles mais nombreuses du narrateur véritable, le petit-fils sans doute. La narration est donc projetée dans un futur narratif : c'est « un jour », bien des années après, que Cadichot se souvient de son grand-père qui se souvenait. Cette première partie couvre donc la période 1838-1857, de la naissance jusqu'au départ de Rabagas à Paris pour devenir avocat. Le ton est plutôt léger, et l'affaire est traitée comme une parodie d'hagiographie ou de la vie de quelque grand homme :

D'oun sourtit ? Qui'c sabra ? L'istori
Ec escrioura-bé, caouque joun,
Den souns libres ou sey pas oun,
Coume dit lou regén Gregori
Dedén lou Temple de Memori ;
Mè seré'n famus sabentas
Lou qui diré sus quale branque
Nisèt lou purmey Rabagas.

[D'où est-il sorti ? Qui le saura ? L'histoire
Le relatera bien, un jour,
Dans ses livres ou je ne sais où,
Comme dit le magister Grégoire,
Dans le Temple de Mémoire ;
Mais il serait profondément érudit,
Celui qui dirait sur quelle branche
Nicha le premier *Rabagas.*]

[655] *Ibid.*, p. 37.

Ferrand précise en note que le « magister Grégoire » est l'instituteur de Boutausac, qui « donnait dans le *Rabagassisme* ». Pour une mise en situation, c'en est une… Ferrand aimait entrer directement dans le vif du sujet. Gambetta fut éduqué au petit séminaire de Montfaucon dans le Lot. Anne Gary révèle les appréciations de ses maîtres dans son étude sur le village quercynois. Léon Gambetta était un élève turbulent mais brillant :

> Conduite : dissipé.
> Application : médiocre.
> Caractère : très bon, très léger, enjoué, espiègle.
> Talent : remarquable, intelligence très développée.[656]

Ferrand devait savoir tout cela (n'était-il pas professeur de petit séminaire lui-même ?), et dresse un portrait quelque peu arrangé de l'enfance du futur ministre :

> *Damourèt un franc gardouley*
> *Dessus la grammère e l'istòri,*
> *E ne les sabout pas jamey.*
> *Mè, per brisa tout, ère un meste :*
> *Cric ! s'espechiguèue la beste ;*
> *Crac ! s'esbentrèue lous esclops ;*
> *Cric ! Crac ! se barguèue lou reste,*
> *E sa praube may, dap la geste,*
> *Lou batanèt mey de cèn cops.*
>
> [Il resta un ignorant fieffé
> Et en grammaire et en histoire :
> Deux choses qu'il n'apprit de sa vie.
> Mais pour casser tout, c'était un maître :
> Cric ! il mettait sa veste en lambeaux ;
> Crac ! il éventrait ses sabots ;
> Cric ! Crac ! il brisait tout le reste ;
> Sa bonne mère à grands coups de balai,
> Le bâtonna plus de cent fois.]
>
> Rabagas est envoyé au séminaire,
>
> *Mè n'aymèue pa lous curès,*
> *I'auè pòu de l'aygue bénite ;*
>
> [Mais il n'aimait pas les curés,
> Et il avait peur de l'eau bénite ;]

…détail qui rattache Rabagas à la nature démoniaque, à l'évidence. Enfin, le bachelier part à Paris pour devenir avocat. C'est l'occasion pour Ferrand, par la bouche du *Papè*, de se lancer dans un développement sur les vices des villes et les vertus de la vie à la campagne, passage qui rattache la doctrine de l'abbé au plus pur tridentisme (l'image de la ville dans la doctrine de l'Église catholique tridentine est celle d'un espace de vice et de perdition), mais annonce aussi certaines pensées d'exaltation des valeurs de la terre, du clocher et de la famille qui rencontreront quelque succès dans les décennies suivantes :

---

[656] Anne Gary, 1993. *Montfaucon en Quercy : à la découverte du passé*, t. 2, Bayac, Éditions du Roc de Bourzac, pp. 229- 230.

Ah ! quittits pa bostes bilatges
Per ana hèse lou brimbaut
Den aquere Bile là-haut
Que degore tan de maynatges !
Den aquet Paris dissoulut
Qu'apèren, cresi, Babilone,
Dicham lou mounde hèse brut.
Nous auts, courrém à noste but ;
Moussu curè dichout au prone
Qu'aci gagnèuem lou salut.

[Ah ! ne quittez pas votre village
Pour aller faire les fous
Dans cette ville, là-bas,
Qui dévore tant de pauvres enfants !
Dans ce Paris dissolu
Qu'on appelle, je crois, Babylone,
Laissons le monde s'étourdir.
Nous autres, courons à notre but :
Notre Curé a dit au prône
Qu'ici nous faisions notre salut.]

La deuxième veillée, en treize pages (il s'agit ici de la partie occitane uniquement) couvre la période 1857-1869 allant des études à la première candidature à la députation à Belleville, dans la première circonscription de la Seine, Rabagas ayant entre-temps été reçu avocat. C'est l'ascension du jeune provincial, devenu espoir des milieux républicains parisiens, et la rencontre avec ses futurs compagnons de route : Spuller, Crémieux, Ferry, le futur communard Ranc, les « radicaux » Clemenceau, Allain-Targé et Challemel-Lacour, les députés Favre, Ollivier (qui prêche encore le républicanisme, avant de se rallier l'Empire modéré des années 1860) et les modérés Ernest Picard, Alfred Darimon qui suivra l'évolution d'Ollivier, le futur maire républicain de Lyon Louis Henon…Ferrand évoque à sa façon les amis d'études de Rabagas :

Y'a'qui Climencèu, e ma foy,
N'es pa lou talén que l'escrase ;

[Il y a là Clemenceau, et ma foi,
Ce n'est pas le talent qui l'écrase ;]

Aquet gros nourris d'Espullère
Que pèse prampou mè qu'es pec ;

[Spuller, cet ortolan dodu
Qui pèse fort mais qui n'est pas fin ;]

Y'a'qui lou Naquet, un tonnerre,
Cauqun qu'anira haut, un joun,
Sé lou prèts de l'esprit demingue ;

[Voici l'ami Naquet, un tonnerre,
Un homme qui montera haut, un jour,
Si le tarif de l'esprit vient à baisser ;]

Commence alors un leitmotiv, dans la bouche d' « Espullère », présenté comme un sot qui ne sait rien dire mais se contente de toujours approuver :

Brabo ! se dichout Espullère.

[Bravo ! répond Spuller.]

Il lance cela à chaque fois ou presque que Rabagas ou un de ses comparses affirme quelque chose, *running gag* que Ferrand utilise comme une ficelle comique. Les partenaires de goguette, *pecs e pa riches* (sots et point riches) se demandent comment s'enrichir, obtenir de quoi se remplir la panse et vivre somptueusement :

Escoutats : fau hèse la guerre
En 'quet goubernemén de gus ;

[Écoutez : il faut faire la guerre
A ce gouvernement de pendards ;]

C'est donc pour s'enrichir et se faire une situation que ces noceurs oisifs se lancent dans la guerre contre le Second Empire :

Fau crida countre lous moussus
Quan lous auram f…lanquats per terre,
Eh-bé nous y cheytram dessus !

[Il faut crier contre les *Aristos*
Quand nous les aurons jetés à terre,
Eh bien nous nous installerons sur eux !]

Les républicains s'apprêtent à consommer leur crime :

S'arribi jamey à l'aunou
D'espessouta noste patrie,
Crésets que la tchaprey soul ?... Nou :
Cadun de 'queste coumpanie
Aura soun os à rousiga.

[Si jamais j'arrive à l'honneur
De dépecer notre patrie,
Croyez-vous que je la dévore seul ?... Non.
Chaque membre de cette société
Aura son os à ronger.]

Rabagas fait du bruit, il sait parler. Il finit par s'attirer une cour :

Lous bambouchures, lous coumis,
E lous patrouns chèn apprentis,
E lous manobres chèn utis,
E lous galans de la boutelhe

[Les viveurs, les commis,
Et les patrons sans apprentis,
Et les manœuvres sans outils,
Et les amateurs de la bouteille]

Le vrai Gambetta se crée effectivement des réseaux. Il adhère à la vénérable Conférence Molé, société de débats et d'échanges politiques à l'anglaise. Jeune avocat, il se fait connaître par sa plaidoirie déjà citée en faveur du combatif Charles Delescluze, qui avait

proclamé la République en 1848. Cette plaidoirie républicaine fait de Gambetta une des valeurs montantes du parti républicain.

Ferrand insiste surtout sur le fait que Rabagas, d'extraction modeste (de commerçants aisés en réalité), n'était pas censé devenir un ténor du Barreau ni un homme politique de premier plan :

Se la berrete de soun pay,
Se lou mouchouère de sa may,
S'aco ne lh'auè pa hèit nàrri,
L'aurém pa counechut, es bray :
Auré pres l'arpègue ou l'aray,
Seré bingut meste de tchay,
Qui sab ? belèu apouticàri !
Aco luzis pa ; mès aumén,
Coste pa jamey à la France,
Jamey, ni la guerre a-d-outrance,
Ni la rouyne de la finance,
Ni tan d'annades de turmén !

[Si du bonnet de son père,
Si du foulard de sa mère,
S'il n'avait pas rougi de cela,
Nous ne l'aurions pas conn, c'est vrai ;
Il aurait pris la herse ou la charrue,
Il serait devenu maître de chai,
Qui sait ? peut-être apothicaire !
Ça ne luit pas ; mais du moins
Ça ne coûte jamais à la France,
Non, jamais, ni la guerre à outrance,
Ni la ruine des finances,
Ni tant d'années de tortures !]

Les principaux griefs contre le futur ministre du gouvernement de Défense nationale tombent : mauvaise gestion des finances et surtout bellicisme forcené, qui conduisit à la déroute et à la misère. Ferrand nous représente Rabagas, pas encore perverti, traînant dans le Quartier Latin :

Aquet quartiè de la gargotte
Capitale de la ribotte
E de la feniantisse anfin,
S'apère lou quartiè latin.

[Ce quartier de la gargote,
Capitale des noceurs
Et des fainéants enfin,
S'appelle le *quartier latin.*]

Mais bien vite, le jeune espoir de la République renie ses origines, et quand son pauvre père lui écrit en « patois », tout heureux de l'inviter à venir manger les cochonnailles qu'il aimait tant jadis, il l'éconduit de toute sa hauteur. Le fils ne reviendra jamais. Il répond à son père par une lettre qui commence par *Bibe toutjoun la République* ! / *La Libertat, l'Egalitat / Et la sènte Fraternitat / E lou partit democratique !* (Vive toujours la République ! / La Liberté, l'Égalité, / Et la sainte Fraternité / Et le parti démocratique !). Dans sa lettre, Rabagas

écrit à Rabagas le père qu'il ne veut pas être *un jouén aboucat de cantoun* (un jeune avocat rural), qui vit pauvrement et plaide pour de petites causes :

Defende l'inoucén aneyt ?
Betise ! N'es pa mey la mode.
Balha counsurtes, lou dessey ?
Aco se pratique pa mey ;
E py, farré sabé lou Code…
Aneyt, l'aboucat que coumbén ;
L'aboucat, aneyt, que hèi flori,
N'es pa lou qui pleyte chén glori
Pr'un porc ou pr'un mur mitoyén :
Aco's l'abocat-citoyèn !
Aquet, n'a pas besougn d'apprene
Sap tout : es et que hèi les louas.

[Défendre l'innocence, aujourd'hui ?
Sottise ! Ce n'est plus la mode.
Donner des consultations, le soir ?
Cela ne se pratique plus ;
Et puis il faudrait savoir le Code…
Aujourd'hui, l'avocat comme il faut,
L'avocat qui fait *florès* aujourd'hui,
Ce n'est pas celui qui plaide sans gloire
Pour un porc ou pour un mur mitoyen :
C'est l'avocat-citoyen !
Celui-là n'a pas besoin de s'instruire :
Il sait tout : c'est lui qui fait les lois.]

Dans ce *credo* inversé de l'avocat républicain s'expriment les doutes quant à l'indépendance de la justice vis-à-vis du politique. Rabagas ne reviendra au pays que quand il sera connu à Paris : lui, méprisant les simples joies du village, va triompher à la Chambre.

La troisième veillée est plus longue encore : vingt pages de texte occitan. Elle couvre la période qui va de 1869-70 au 7 octobre 1870, date du fameux envol de Gambetta en ballon dirigeable depuis Paris assiégé. C'est à partir de ce moment-là que la *Rabagassade* change de registre. D'un ton léger, railleur quoique sévère, elle passe au registre tragique. Rabagas, est jusqu'alors petit parvenu ambitieux, ridicule et cynique mais pas franchement odieux. Il va devenir le personnage ignoble que cherche à nous dépeindre Ferrand, un profiteur qui boit le sang de la France égorgée par le Prussien et le Communard. Le rythme du récit se ralentit : trente-et un-ans pour les deux premières veillées cumulées, un an à peine pour la seule troisième. Au portrait burlesque de Rabagas, encore hérité de Victorien Sardou, se substitue un roman de guerre, une épopée de guerre, d'une précision historique dans les évènements qui contraste avec le début du texte. Ferrand commence en dressant un portrait en demi-teinte, mi-figue, mi-raisin du Second Empire agonisant et de son chef :

Su' la France e su' la Nabarre
Y'aout, dize-sèt ans e mey,
Per chèf, un homme… Es mort adare :
N'es pa jou que l'insurterèi !
Dicham-lou…

[Sur la France et sur la Navarre,
Il y eut, dix-sept ans et plus,
Pour chef, un homme… Il est mort :

Ce n'est pas moi qui l'insulterai.
Laissons-le…]

Les catholiques royalistes n'ont pas pardonné à Badinguet l'expédition de Rome et l'appui de l'armée impériale au *Risorgimento* italien. Mais à présent, il ne s'agit plus de se diviser, face au danger républicain : il faut s'unir. Un matin, l'Empire se réveille malade :

Falout li balha tout tuchau
Jus de suffratge unibersau.

[Il fallut lui administrer avec précaution
L'élixir du *suffrage universel.*]

Le principe du suffrage universel et de la démocratie participative est alors combattu par la droite réactionnaire, qui y voit la pollution de l'Empire par les valeurs républicaines. Ferrand blâme l'empereur d'avoir laissé Rabagas prendre autant de poids à la Chambre. Il eût préféré que Napoléon prît l'insolent au mot et le fît venir en mettant devant ses responsabilités :

Jou, l'auri tretat autemén ;
A la place de l'Amperure,
Auri hèit bi lou garlimén,
E lh'auri dit : aném, farçure,
Bos esta dou Goubernemén ?
Aco's l'idèye que galope
Den ta cerbère d'aboucat :
Coumbién ? – Aco's tan. – Tope ! – Tope !
E Rabagas auré topat ;

[Moi, je l'aurais traité différemment :
A la place de l'Empereur,
J'aurais fait approcher le récalcitrant,
Et je lui aurais dit : voyons, farceur,
Tu veux être du Gouvernement ?
C'est l'idée qui galope
Dans ta cervelle d'avocat :
Combien ? – C'est tant ! – Tope ! – Tope !
Et Rabagas aurait topé ;]

L'Empire, malgré le plébiscite, malgré ses derniers résultats encourageants, malgré ses efforts libéraux, va mourir. Quand…

E de la pats… coume un tonnerre,
Esclatèt aquet crit : la guerre !

[Et de la paix… comme un éclat de tonnerre
Éclata ce cri : la guerre !]

La guerre éclate, mais le front de l'Est n'est pas prêt. Passent Wissembourg, Forbach et Reischoffen, trois déroutes, des milliers de morts… Paris tente de se soulever, Metz est assiégée, mais la défaite est inéluctable. Le maire de Boutausac reçoit un jour la nouvelle de son fils, soldat sur le front :

La grande batalhe es perdude ;

Sedan diout se rende jey ;
L'armade tanben s'es réndude,
E l'Amperure es presouney !

[La grande bataille est perdue ;
Sedan a dû se rendre hier ;
L'armée pareillement s'est rendue,
Et l'Empereur est prisonnier !]

Tandis que le Caoufrès de Théodore Blanc ne va pas tarder à découvrir, sous l'uniforme rapé des mobiles girondins, les horreurs de la guerre dans la peau d'un garde qui manque de tout, le maire de Boutausac, au pays girondin, pleure l'humiliation de la France. Il est intéressant de voir à quel point, de deux camps si farouchement opposés, peuvent sortir deux discours qui finalement se ressemble : la haine de l'Allemand, la colère contre la défaite, le désarroi devant le nombre de morts entassés, l'ignoble Bismarck et le « brave Carayon-Latour », qualifié exactement de la même façon dans les deux textes… Sauf que pour l'un, la catastrophe est arrivée faute d'avoir instauré plus tôt la République, tandis que pour l'autre, c'est la République qui va se nourrir de ces cadavres pour s'installer. Ferrand en profite pour dire son fait aux partisans de la « guerre à outrance », Rabagas et les siens :

Sey-bé : gn'a que disèn pertout,
Qu'une armade poussade à bout
Diouè mouri : la bère cause !
Qu'un homme mori per sauba
Los interèts de sa patrie,
Concebi ; me n'en coundamna
Cent miles à perde la bie,
Et pr'arré lous hèse peri :
Aném, aco me hey heri !

[Je le sais bien : il est est qui disaient partout
Qu'une armée réduite à l'extrémité
Devait mourir : la belle idée !
Qu'un homme meure pour sauver
Les intérêts de sa patrie,
Je le conçois ; mais condamner
Cent mille hommes à perdre la vie,
Et pour rien les faire périr :
Allons, cela me fait frissonner !]

Mais, brisant l'union nationale, *...la clique / Dous gulayres de Republique / S'ère rebelhade tabé* (…la tourbe / Des gueuleurs de République / S'était réveillée aussi). Les républicains veulent profiter de la situation, et dévoilent leur vrai projet :

Sauba boste France ? Aném doun !
La France, une bielhe relique !
Soun drapèu, un tros de chiffoun !
N'am prou : bolem la République !

[Sauver votre France ? Allons donc !
La France, une vieille relique !
Son drapeau, un chiffon en lambeaux !
C'est assez : nous voulons la République !]

La République opposée à la France, voilà une des idées les moins banales portées par la *Rabagassade…* Jules Favre « la Vertu » et les démocrates ont pris la Chambre d'assaut : ils proclament la déchéance de l'Empire. Le peuple, représenté comme une masse stupide et monolithique qui scande des slogans vides de sens, réclame la République :

De frases, n'am trop entendut,
Cride lou puble fernetique :
Bolem la Sènte Republique,
La Republique…blique…blique !

[De *[sic]*phrases, nous en avons trop entendu,
Hurle la foule frénétique :
Nous voulons la Sainte République,
La République…blique…blique !]

Les démocrates ont réussi leur coup. Un peuple endoctriné les porte en triomphe. Les évènements sont toujours rythmés par le « bravo » du stupide « Espullère ». Le premier venu, en ces temps insurrectionnels, peut s'autoproclamer ministre :

Tu, Cretinart, à l'Estruccioun ;
Tu, Caguedebat, à la Guerre ;
Tu, citoyèn Arré-de-boun,
A la Politique estrangère ;
Tu, La Bertu, presideras
A la Justice de la France ;
Tu, Grippe-sos, à la Finance ;
Tu, Courcougnut, nous espiras ;
E jou, me reserbi lou reste…

[Toi, Crétinart, à l'Instruction publique ;
Toi, Diafoirus, à la guerre ;
Toi, citoyen Rien-qui-vaille,
Au département des Affaires Étrangères ;
Toi, La-Vertu, tu présideras
A la Justice de la France ;
Toi, Grippe-sous, aux Finances ;
Toi, Carcagneux, tu nous regarderas faire ;
Et moi, je me réserve le reste…]

C'est le gouvernement de Défense nationale qui se dessine sous nos yeux. Rabagas est bombardé « Menistre d'Enteriure » (Ministre de l'Intérieur). *Rabagas a frounsit les usses* (Rabagas a froncé les sourcils) nous dit un Ferrand goguenard : que les ennemis tremblent… Mais l'homme se révèle bien plus bourgeois que soldat, et l'heure n'est plus à la plaisanterie : Paris est assiégée. Les mots, encore une fois, sont les mêmes côté Blanc que côté Ferrand, exactement les mêmes, devant la perspective de voir Paris assiégée. Là encore, la langue employée est l'occitan, mais le langage reste celui du patriotisme français :

Lo co de la France, Paris,
La reyne de noste peys,
La capitale es assiejade !

[Le cœur de la France, Paris,
La reine de notre pays,
La capitale est assiégée !]

Il faut mobiliser la France : on envoie deux hommes à Tours, *dus bielhs : l'un judiou, l'aute hòu !* (deux vieux : l'un juif, l'autre fou !). Crémieux, soixante-quatorze ans, et Glais-Bizoin, soixante-dix ans, partent pour la Touraine, afin d'appeler à la révolte et à la levée d'armées dans la France, pour libérer Paris des Prussiens. Rabagas n'est pas satisfait de l'action des deux vétérans : il a une idée, il va partir lui aussi à Tours rejoindre la délégation. Il sera lui-même le ministre de la guerre. Il se fait coudre une toile cirée en manière de ballon dirigeable, et s'envole donc en laissant tomber au passage ces vers parodiant Mary Stuart qui blessèrent tant l'abbé Pailhès. Il s'agit en réalité d'un des ballons montés fabriqués par Nadar, l' « Armand-Barbès ». Dans la période qui précède et qui suit l'ascension de Gambetta, d'autres montgolfières dirigeables du même genre seront utilisées.

La quatrième veillée est plus longue encore, et plus concentrée dans le temps que la précédente. Avec ses vingt-et-une pages gasconnes, elle se déroule dans un laps de temps de quelques jours à peine, en octobre 1870 : le voyage en ballon, puis le triomphe de Rabagas dans Tours. Le traître montre enfin son visage, comme le disait l'abbé Pailhès ; maître du jeu, plus cynique que jamais, l'arriviste dévoile à son ami Spuller l'ampleur de sa noirceur d'âme :

Hé ! lous ey roulats coume fau,
Lous ases de la capitale ?
Lou puble es un brabe alimaut
Qu'ayme lou soun de la timbale ;
Une trique li hèi pa mau :
Un tchic de bren, e s'ec abale.

[Eh bien ! Je les ai roulés comme il faut,
Las badauds de la Capitale ?
Le peuple est une bonne bête
Qui aime le son de la cymbale ;
Le bâton ne lui fait aucun mal :
Un peu de son, et il avale tout.]

Il s'adresse à Spuller, qui n'est capable encore une fois que d'acquiescer. Mais le peuple *es un tigre tabé* (est un tigre aussi). Mais Rabagas est confiant : on lance le peuple sur le clérical, le réactionnaire, et il oublie de s'en prendre à qui veut le tromper. Rabagas, qui n'aime pas la fusillade, sera en sécurité à Tours et pourra dans la caisse puiser *à plengs brassats* (à pleines mains). Poussés par le vent, les voyageurs se retrouvent donc en Picardie, à l'opposé de la Touraine, atterrissant dans un arbre, puis dégringolant de l'arbre dans la boue. Rabagas devient borgne à cette occasion. Le vrai Gambetta a perdu un œil des suites des conséquences d'un accident survenu dans son enfance. Il fut plus tard opéré et énucléé, et son œil remplacé par un œil de verre. La propagande antirépublicaine aimait à attaquer Gambetta sur le fait d'être borgne. Rencontrant un paysan, ils lui demandent la direction de Montdidier, où ils font leur entrée. Rabagas est accueilli en triomphateur. Passant à Rouen, où le triomphe est encore plus grand, un décrotteur

Hasout passa sus un bilhet
Un mot à l'ilustre orature,
Lou pregan au nom de l'endret
De se declara dictature.

[Fit passer sur un placet
Un mot à l'illustre orateur,
Le priant, au nom du pays,
De se déclarer *dictateur*.]

Tel Auguste rappelé comme malgré lui par le Sénat, Rabagas est investi par la *vox populi* du titre que son cœur ambitionne secrètement. Se transportant à Tours par le train, Rabagas y rencontre la foule des « planqués » :

Besèn taplan s'ous boulebarts
Une jouenesse fignoulade,
Lou pu famus de la countrade
Hèse à chibau la permenade,
Su'lou dessey, quan èren harts,
E lous pu broys hommes dou mounde !
Gn'auè de bruns à gaute rounde,
A la potrine de taurèu ;
Gn'auè d'auts à moustache blounde,
Bastits coum lou poun de Bourdèu :
Une jouenesse chèn ribale !
Eh ! que hèsets aqui, flambarts,
Quan la France se moy, quan rale
Coutchade sus souns estandarts ?
- Que hèm ? la guerre naciounale :
Soum segretères de Cramiou ;

[On voyait là aussi, sur les boulevards,
Une jeunesse fringante,
Les plus fameux de la contrée
Faire à cheval la promenade ;
Vers le soir, quand ils étaient bien repus.
Et les plus beaux hommes du monde !
Il y en avait de bruns, à la joue arrondie,
A la poitrine de taureau ;
Il y en avait d'autres à moustache blonde,
Bâtis comme le pont de Bordeaux :
Une jeunesse sans rivale ! –
Eh ! que faites-vous là, lions,
Quand la France se meurt, quand elle râle
Couchée sur ses étendards ? –
Ce que nous faisons ? La guerre nationale ;
Nous sommes secrétaires de Crémieux ;]

Tout un peuple de profiteurs de guerre pavoise dans la France non touchée par l'offensive allemande. L'image sera présente aussi dans les guerres suivantes, celles du XX^{e} siècle. Les républicains, tandis que l'armée est massacrée et que les soldats souffrent dans les premiers froids, pavoisent dans Tours en liesse. Quel contraste avec les soldats de retour du front, les restes d'une armée française vaincue :

Cade joun tabé poudèn bese
Arriba cauque malurous
Debris de l'armade francese.
Criblats de blassures, sacnous,
La capote à pechics, la teste
Embouloupade d'un foulart,
Pès-nus, se traynan à l'escart,
Lougn de touts lous qui hasèn heste,
Plourèuen. Caucop, quate ou cinq
S'appuyèuen à la murralhe
De cauque cabaret besin ;
E quan esclatèue lou trin,

Quan lous laches hasèn ripalhe,
Ets, lous brabes de la batalhe,
Attendèn un beyre de bin !

[Chaque jour aussi, l'on pouvait voir
Arriver quelque malheureux
Débris de l'armée française.
Criblés de blessures, couverts de sang,
La capote en lambeaux, la tête
Enveloppée d'un foulard,
Nu-pieds, se traînant à l'écart,
Loin de ceux qui faisaient fête,
Ils pleuraient. Parfois, quatre ou cinq
S'appuyaient à la muraille
D'un cabaret voisin ;
Et lorsqu'éclatait le bruit de l'orgie ;
Lorsque les lâches faisaient ripaille,
Eux, les héros de la bataille,
Attendaient là un verre de vin !]

Nous sommes au cœur du poème, et Ferrand emprunte ici les accents les plus déchirants que lui suggère sa révolte. Une fois encore, la ressemblance avec plusieurs passages de *Caoufrès* est saisissante. Les deux récits racontent les mêmes faits et avec le même propos : celui de dénoncer et de laisser un cœur sincèrement patriote se désoler de voir la France et ses vaillants héros ainsi traités. Les profiteurs de guerre sont aussi présents dans *Caoufrès* : l'ignoble aubergiste de Limoges et les fringants jeunes Bordelais qui veulent séduire Hortense. Le même mépris, la même colère unit par un fil invisible mais impossible à ignorer ces deux textes, pourtant ennemis. Pendant ce temps, les vieux Glais-Bizoin et Crémieux tremblent d'être détrônés par un Rabagas qui fond sur la Touraine tel un aigle sur sa proie :

Jutjats : a-d-et soul, lou judiou
Hasè marcha cheys menistères.
Soun amic s'ère boumbardat
Lou Pay de touts lous frans-tirures ;
Mamè Cramiou auè mountat
Un magasin de fournitures
Que li balhèue rebingut

[Jugez : à lui seul, le Juif
Faisait marcher six ministères.
Son ami s'était bombardé
Le père de tous les Francs-tireurs ;
Maman Crémieux avait monté
Un magasin de fournitures
Qui lui donnait un revenu]

Mais voici Rabagas qui arrive : un profiteur va chasser les profiteurs qui avaient commencé d'organiser leur petit commerce à la faveur de la guerre dans la ville encore calme. La scène où Mme Crémieux, émue de l'arrivée du héros, *Dèche escapa'ne grosse piouse / Que li fissèue lou potralh* (Laisse échapper une grosse puce / En train de lui piquer la gorge) et cache habilement une mèche de cheveux blancs, fait les délices de l'abbé Pailhès. Rabagas chasse les deux importuns et leur clique. Il sera ministre de l'Intérieur (avec une doublure) et de la Guerre et laissera quelque petite bagatelle aux deux vétérans pour qu'ils s'en fassent un

ministère… Crémieux et Glais-Bizoin sont catastrophés. Ainsi, Rabagas est-il déloyal et impitoyable même avec ses propres amis. Mais on vient le prévenir qu'une foule énorme s'amasse devant sa maison et le réclame. Il croit que c'est Crémieux qui l'a dénoncé et qu'il va être mis en pièces, mais non : c'est à coup de *Brabo, brabo !* (Bravo, bravo !) alternant avec des *Aco's aco !* (C'est ça !) que le peuple en liesse accueille le héros, qui leur fait une harangue dont il a le secret : les réponses stupides et monotones de ce peuple aveuglé par l'imposteur, réduit à une bande de moutons sans cervelle, forment une sorte de chanson au rythme lancinant et idiot :

Puble, salut ! – Brabo, brabo !
- Salut, o puble ! – Aco's aco !
- M'an balhat la missioun cretique
De sauba noste… - Aco's aco !
- Noste Republique ! Brabo !
- Sauberèi noste Republique,
Se me prestets… - Aco's aco !
- L'ajude de boste energie :
Boste energie ! – Aco's aco !
- E quan y perdrém touts noste bie,
Y'aura toutjoun… - Aco's aco !
- Lou sentimén… - Brabo, brabo !
- De la grande unitat francese
Que ne perira pa ! – Brabo !

[Peuple, salut ! – Bravo, bravo !
- Salut, o peuple ! – C'est ça, c'est ça !
On m'a imposé la mission critique
De sauver notre… - C'est ça, c'est ça !
- Notre République ! – Bravo !
- Je sauverai notre République,
Si vous me prêtez… - C'est ça, c'est ça !
- Le concours de votre énergie :
Votre énergie ! – C'est ça, c'est ça !
- Et quand nous y perdrions tous – Bravo !
- Quand nous y perdrions tous notre vie,
Il y aura toujours… - C'est ça, c'est ça !
- Le sentiment… - Bravo, bravo !
- De la grande unité française
Qui ne périra pas ! – Bravo !]

Chez Blanc, le peuple est stupide aussi. Mais Blanc ne se résout à l'admettre que tardivement. Que l'on juxtapose cette scène pénible dans son burlesque, avec le *Praoubes pecs* du typographe de la *Gironde*, là encore on sera saisi des liens très forts qui unissent les deux propos. Il serait intéressant de creuser ici les liens, les ressemblances et les limites de ces ressemblances entre la morale chrétienne de l'abbé Ferrand et la morale laïque républicaine de Blanc, et le commun mépris pour les ignorants, les menteurs, mais aussi des gens de basse extraction, les vagabonds et les « partageux » sortis on ne sait d'où, ce lien se retrouve chez les deux auteurs girondins, mais aussi ponctuellement chez Tauziet ou chez Boirac. Les profiteurs, les noceurs, ont pour origine les démocrates pour l'abbé, eux qui veulent que tout le monde vote et que les antiques valeurs de la France chrétienne, féodale et monarchique soient remplacées par la dictature du peuple bestial et ignare, alors que pour le républicain, c'est l'exemple donné par un cour dépensière, superficielle et immorale qui jette des filles vertueuses comme Hortense dans le stupre, et permet à des parvenus de se goberger. Mais

dans les deux cas, le constat reste le même : la guerre est une horreur, et les profiteurs de guerre une engeance méprisable.

La cinquième veillée avec dix-huit feuilles de texte occitan, se focalise sur des évènements concentrés sur la période de l'automne 1870, comme le siège de Metz avec Bazaine et Mac-Mahon (20 août-28 octobre) et la bataille de Coulmiers (9 novembre 1870) où Louis d'Aurelle de Paladines à la tête de l'Armée de la Loire remporta un victoire bien inutile face aux armées bavaroises du général von der Thann prises par surprise et inférieures en nombre. Le félibre patriote appelle le Midi à prendre les armes pour venir soutenir l'effort national de la Nation outragée :

Toute la France dou Mijoun,
En aousin lou brut dou canoun,
Attendè la bous souberène
Que li diré : Lhèue-te doun !
La France dou Nort es en larmes ;
Defén l'aunou de la nacioun :
Baci touns chèfs, balà tes armes :
Lhèue-te, France dou Mijoun !

[Toute la France du Midi,
Entendant la voix du canon,
Attendait la voix puissante
Qui lui dirait : Lève-toi donc !
La France du Nord est en larmes ;
Défends l'honneur de la Nation :
Voici tes chefs, voilà tes armes :
Lève-toi, France du Midi !]

C'est à cet endroit que les multiples convergences entre ce patriotisme effréné vécu à travers les prismes de deux pensées opposées s'unit et fait trêve pour un bref instant ; l'abbé Ferrand rend un hommage rapide à Rabagas pour son patriotisme fervent :

Li rendrèi justice, maynatges :
Rabagas cridèt : En auans
E guerre à mort aus Alemans !
Sa paraule, plegne de lans,
Hasout espeli lous couratges :
S'ère estat sage dinqu'au bout,
Aneyt, admirerén pertout
Noste grande lutte a-d-outrance ;
S'ère estat Francés auan tout,
Qui sab ? auré saubat la France !

[Je lui rendrai justice, enfants :
Rabagas cria : En avant,
Et guerre à mort aux Allemands !
Sa parole, pleine d'élan,
Fit épanouir les courages :
S'il eût été sage jusqu'au bout,
Aujourd'hui, on admirerait partout
Notre grande lutte *à outrance* ;
S'il eût été français avant tout,
Qui sait ? il eût sauvé la France !]

On a bien lu : le patriotisme, le nationalisme même, exacerbé par la défaite et l'humiliation, nourri de germanophobie, fait des terribles adversaires des frères de lutte. Le professeur de séminaire et le pourfendeur de curés se donnent la main. D'ailleurs, l'abbé nous peint une mobilisation générale qui dépasse les clivages :

Boste pay, per courre au debé,
Dichèt lou coutrilh e la herre,
Noste Curè soun presbitère,
E, prenén place au batalhoun,
Seguin lou brane Carayoun.

[Votre père, pour courir au devoir,
Laissa la *bêche* et la charrue,
Notre Curé son presbytère,
Et, prenant leur place au bataillon,
Ils suivirent le brave Carayon.]

Eh oui, le brave Carayon, comme disait aussi le républicain Blanc, un défenseur de Rabagas pourtant, et non des moindres :

Estut das trénte-dux dé sa coumpanie qué né manquéren à nat affa, qué chéguiren chéns rélâche lou brabe Carayoun-Latour, lou coumandan. (VI, 14 mai 1871)

[Il [Caoufrès] fut des trente-deux de sa compagnie qui ne manquèrent aucune affaire, qui suivirent sans relâche le brave Carayon-Latour, le commandant.]

La guerre aplanit les contentieux politiques et permet aux adversaires d'hier de se jauger, du respect et de l'estime pouvant même naître au regard des valeurs de celui qu'on affrontait jadis : le fils du *Papè* de la *Rabagassade*, le curé de Boutausac et le Caoufrès de Blanc servant ensemble dans le troisième bataillon des Gardes mobiles de la Gironde, sous les ordres de Joseph de Carayon-Latour, voilà un tableau saisissant, s'agissant de personnages imaginaires certes, mais dans lesquels leurs auteurs ont mis beaucoup d'eux-mêmes. Au demeurant, Ferrand place l'évènement un peu tard sur le calendrier : c'est le 29 août 1870, avant Sedan, que la levée des unités mobiles de l'armée est votée. Rabagas s'adresse à *Farsinet* (Freycinet) et lui demande un plan de guerre : Freycinet sera le Moltke de Rabagas. Moltke, c'est le *feld-marschall* Helmut von Moltke (1800-1891), le chef de l'état-major général des armées prussiennes, en d'autres termes le chef suprême des armées allemandes. Grand stratège, Moltke est le principal organisateur des forces d'outre-Rhin pendant la guerre de 1870. Moderne, utilisant toutes les ressources à sa disposition, on le considère comme le principal artisan de la victoire allemande à Sedan, et de l'annexion de l'Alsace-Moselle. Le *feld-marschall* est aussi celui qui sera désigné pour les négociations de la capitulation de l'empereur. Son frère cadet, Helmut Johannes, aura un rôle analogue pendant la Première Guerre Mondiale. Freycinet, ingénieur, polytechnicien, ancien (et futur) ministre des Travaux Publics, est le délégué à la guerre du gouvernement de Défense nationale, dans son exil à Tours puis à Bordeaux, avec l'aide de son neveu, l'avocat Justin de Selves. Freycinet, qui soutient le futur communard Rossel dans la volonté de poursuivre coûte que coûte le combat, lève dans le pays des armées qui attirent les sarcasmes de Ferrand :

E hardit petit ! Aubergistes
Bitrayres, pintres, aboucats,
Medecins e clisopoumpistes
Se besen biste boumbardats

Dou berbét de grans capitènes :
Qui bo'sta noumat tout de boun
Coumandan, coronèl ? Qui doun
Bo counduise une dibisioun
Den lous troupes républiquènes ?
Bala'spauletes e galoun ;
Aco's ço que hèi lous Turènes !
Arré lou brabe Bourbaki,
E tan d'auts que merquen misère :
Place ! bala Galhibardi,
Lou gran patriote, e baqui
Bordone, lou rey dou cristère !

[Et allez donc ! Aubergistes,
Vitriers, peintres, avocats,
Médecins et clysopompiers
Se voient en un instant bombardés
Du brevet de grands capitaines.
Qui veut être nommé tout de bon
Commandant, colonel ? Qui donc
Veut conduire une division
Dans les troupes républicaines ?
Voilà des épaulettes et du galon :
Avec des bottes à haut talon,
C'est ainsi que se font les Turennes !
Arrière le brave Bourbaki,
Et tant d'autres qui *marquent mal* :
Place ! Voilà Garibaldi,
Le grand patriote, et voici
Bordone, le roi du clystère !]

Ferrand juge sévèrement l'armée de circonstance que lèvent les républicains. Repliée à Bordeaux le 9 décembre, la délégation du gouvernement de Défense nationale donne des ordres pour constituer l'armée de l'Est, qui est confiée aux soins de Bourbaki, destitué de ses fonctions de chef de l'armée du Nord. Garibaldi offre à soixante-trois ans ses services au nouveau gouvernement républicain. Débarqué le 7 octobre à Marseille, il se voit confier par Gambetta des débris de corps d'armée, des gardes nationaux, des corps-francs et des engagés étrangers, une poignée d'hommes cantonnés dans l'Est qui prennent le nom d'Armée des Vosges. Ils ont pour mission de défendre Lyon, et installent leur quartier-général à Dôle. L'action de Garibaldi, notamment son comportement dans Dijon reconquise et sa non-intervention pour aider l'armée de l'Est de Bourbaki lui seront reprochés, début 1871. Comme Garibaldi a nommé chef d'état-major son gendre, le médecin Philippe Toussaint Bordone et le patriote Stefano Canzio, l'angle d'attaque de Ferrand est ici l'amateurisme des chefs militaires français, laissant entendre que Bourbaki est en fait révoqué et remplacé par des amateurs. Quant à Garibaldi, le comportement des républicains français à son égard, Gambetta compris, semble plutôt avoir été la méfiance, ce que déplorait Blanc. Ferrand exalte Carayon, Bourbaki, Trochu (*lou gran Tourchu*) et surtout défend Bazaine. Le maréchal François-Achille Bazaine (1811-1888), chargé de tenir Metz, capitule le 28 octobre et livre la ville aux Allemands. Les républicains accuseront le maréchal (qui invoque la famine et l'état de délabrement de son armée) d'avoir trahi. Bazaine, ouvertement bonapartiste, sera condamné à mort en 1873 pour haute trahison, sa peine commuée en vingt ans de prison, puis il s'évadera et s'exilera en Espagne. Ici, Rabagas atteint des sommets d'éloquence :

Bazène es un lâche, a trahit,
Cridèt-et anfin ; den l'istori,
N'aura pa d'aut titre de glori
Que lou noum de traite maudit !
Baqui doun de que serb l'Ampire :
A desbaucha lous citoyéns !
Mè nous auts, lous republiquèns,
Tan mey noste malure ampire,
Tan mey lhéueran dret e haut
Lou drapèu de Quatre-bint-nau ;
Lou drapèu que rén embencible
La Republique endebisible !
Bazène es un lâche, a trahit !
Hounte, tres cops hounte à l'enfâme !...
E Rabagas n'auré mey dit,
S'un jouén marmitoun en habit,
N'ère pa'ntrat, tout enterdit,
Per dise : La soupe se crame ;
A taule : baci lou bourit !

[Bazaine est un lâche, il a trahi,
Cria-t-il enfin ; dans l'histoire,
Il n'aura, pour titre de gloire,
Que le nom de traître maudit !
Voilà donc à quoi sert l'Empire :
À débaucher les citoyens !
Mais nous, nous les Républicains,
Plus notre infortune sera grande,
Plus nous lèverons droit et haut
Le drapeau de Quatre-vingt-neuf,
Le drapeau qui rend invincible
La République indivisible !
Bazaine est un lâche, il a trahi !
Honte, trois fois honte à l'infâme !
Et Rabagas en eût dit davantage,
Si un jeune marmiton en livrée
N'était venu, d'un air confus,
Annoncer : la soupe est brûlée ;
À table : voici le bouilli !]

Il est vrai que Gambetta attaqua Bazaine et soupçonna plusieurs officiers supérieurs de trahison. La ligne de défense du maréchal déchu qu'adopte Ferrand est différente de celle que suivra Bazaine lui-même : oui, Bazaine a refusé de servir sous les ordres de la République, et même s'il a eu tort de livrer son armée, ce n'est pas à Rabagas de juger un tel soldat. Ferrand avoue donc le crime de capitulation idéologique :

Qué fau pensa de 'quet Bazène
Que rabagas a condamnat ?
Es bray : Bazène auè librat
La Bile bierge de Lorrène ;
Es bray : Bazène auout lou tort
De boulé pas recebe d'orde
D'un Poudé de sac e de corde ;
Pr'aco, jou n'en toumbi d'accort ;
Mè pr'insurta lou chèf d'armade
Qu'auè librat tan de coumbats,
Doun crante-dus mile sourdats

Eren toumbats den la meylade :
Per l'apera lâche… Holà !
Que Rabagas s'angui catcha :
N'es pas un capou a-d-outrance
Que jutge un Marechau de France !

[Que penser de ce Bazaine
Que Rabagas a condamné ?
c'est vrai : Bazaine avait livré
La Ville Vierge de Lorraine ;
C'est vrai : Bazaine eut le tort
De ne vouloir point recevoir des ordres
D'un Pouvoir de sac et de corde :
Pour cela j'en tombe d'accord ;
Mais pour insulter le chef d'armée
Qui avait livré tant de combats,
Dont quarante-deux mille soldats
Étaient tombés dans la mêlée ;
Pour le traiter de lâche… Holà !
Que Rabagas aille se cacher :
Ce n'est pas un capon à outrance
Qui juge un Maréchal de France !]

Ferrand cite en note l'ouvrage *Tours et Bordeaux. souvenirs de la République à outrance* du journaliste catholique Léonce Dupont (1828-1884), qui paraît une de ses sources majeures pour l'histoire de Gambetta et du gouvernement de Défense nationale. Le journaliste, qui collabora avec les bonapartistes Granier de Cassagnac, Ernest Merson, mais aussi l'intransigeant Mgr Pie, évêque de Poitiers, le député Victor du Hamel, ne risque guère de donner une image brillante du ministre de la Guerre. Ferrand chante la victoire de Coulmiers, sous les ordres du vétéran Aurelle de Paladines, futur député royaliste et commandant en chef de la Garde Nationale de Paris, et son ami le général de division Peytavin. Et quand le petit-fils, Jeantilhot, s'inquiète : *Di, papè, debat la mitralhe / Rabagas n'estèt pa blassat ?* (Dis, grand-père, sous la mitraille / Rabagas ne fut pas blessé ?), le grand-père répond en ricanant : non… Le traître ne s'occupe pendant ce temps que de

Tout un regimén de…pouralhe,
E mey d'un canoun…de futalhe

[Tout un régiment de…volaille,
Et plus d'une pièce de futaille]

Comme à son habitude, Rabagas festoie tandis que la guerre fait rage. Il est revanche assez cynique pour venir féliciter les soldats :

Sourdats ! ce dit, la Republique
Es fière de boste balou !

[Soldats, dit-il, la République
Est fière de votre valeur !]

Mais dans le froid, l'accueil qui lui est fait est plus glacial encore :

Malurousemén, nade bouas
Ne cridèt : bibe Rabagas !
Nat ne li fournit la replique ;

[Malheureusement, aucune voix
Ne cria : vive Rabagas !
Personne ne lui donna la réplique ;]

Les soldats demeurent indifférents aux félicitations républicaines :

Un Francés biou, moy per la France ;
Mè per Rabagas ? Aném doun !

[Un Français vit, meurt pour la France ;
Mais pour Rabagas ? Allons donc !]

Glais-Bizoin et Crémieux, les deux vieillards oubliés, essaient eux aussi, en vain, de haranguer la foule. Ferrand raille le matériel et les conditions de vie des soldats français, et l'incapacité des républicains à fournir à leur armée du matériel convenable.

Imbantèn une perbisioun
D'effèts en papey d'embalatge,
De sacs en tele de coutoun,
E de semelles de cartoun :
Aco, chèn doute, ère prou boun,
Trop boun pr'ous hommes de couratge
Que mouriouen per la Nacioun !

[Ils inventèrent une provision
D'habits en papier d'emballage,
De sacs en toile de coton
Et de semelles de carton ;
Cela, sans doute, était assez bon,
Trop bon, pour les hommes de courage
Qui mouraient pour la Nation !]

François Roth confirme cette indigence matérielle des soldats de 70[657]. Les semelles de carton ne sont pas une invention de Ferrand, pas plus que la réelle détresse matérielle des gardes nationaux français et des mobiles. Les marchés passés par le gouvernement républicains se font, souligne Roth, dans l'urgence et l'improvisation : on achète vite et mal du matériel qui se révèle de qualité médiocre. On reprochera plus tard à Gambetta et aux autres membres du gouvernement d'avoir profité de la misère des soldats pour détourner de l'argent. Bien entendu, avec une armée sous-équipée, démoralisée, transie de froid, la guerre est mal engagée. Ferrand porte l'estocade :

Mè n'es pas tout. Per ha dura
Une guerre chèn esperance,
Fau troumpa lou co de la France :
Eh-bé ! Rabagas mentira.

[Mais ce n'est pas tout. Pour prolonger
Une guerre sans espérance,
Il faut tromper le cœur de la France :
Eh bien ! Rabagas mentira.]

[657] François Roth, 1890. *La guerre de 70*, Paris, Fayard, 784 p.

Les républicains, enlisés dans leur guerre à outrance qu'ils ne sont pas en mesure de gagner, s'enfoncent dans le mensonge. Rabagas annonce au bacon de la préfecture de Tours que les Parisiens ont fait une sortie contre leurs assiégeants, et les ont repoussés vers Longjumeau, tandis que l'armée d'Orléans vole au secours des insurgés de la capitale.

Qu'ère aco ? Messounges ! messounges !
Paris auè sourtit, es bray ;
S'ère battut, es bray encouère ;
Dap ratge : oh ! sequela, me play
De dise qu'estèt balèn : n'ère !
Mè ço qu'ere la beritat,
Aco's qu'après un abourdatge,
Après aquet tarrible oubratge
Oun la Mort n'auè tan dalhat
D'un coume de l'aute coustat,
Paris, trahit per la Fourtune,
Se barrèt darrey souns bastiouns :
Dejo, den lou brut dous canouns,
Entendèn braulha la Coumune !

[Qu'était-ce ! mensonges, mensonges !
Paris avait fait une sortie, oui ;
Il s'était battu, oui encore ;
Avec rage : oh ! certes, il me plaît
De dire que Paris fut vaillant : il le fut !
Mais ce qui était la vérité aussi,
C'est qu'après un assaut,
Après une effroyable besogne
Où la Mort en avait tant fauché
De l'un et de l'autre côté,
Paris, trahi par la fortune,
S'enferma dans l'enceinte de ses bastions :
Déjà, dans le bruit des canons,
On entendait aboyer la *Commune* !]

La Commune est la grande affaire de la *Rabagassade*, elle qui va faire baisser les yeux aux républicains les plus ardents, et au flamboyant Blanc lui-même. Chez Ferrand, elle « aboie » comme un chien enragé. Elle est la bête mugissante, la bête immonde qui va achever de dévorer le cœur de Paris. Dans le présent passage, Ferrand accélère un peu les choses… Pour voir arriver la Commune, au printemps 1871, il faudra l'armistice du 26 janvier, les élections législatives à suivre qui envoient une majorité monarchiste à la Chambre, Thiers président, le gouvernement versaillais, la nomination du bonapartiste Paladines comme chef de la Garde nationale de Paris, l'affaire des canons, l'incarcération des meneurs… Il y a certes la journée insurrectionnelle du 31 octobre, mais elle sera sans autres suites que de faire de Blanqui et Flourens des clandestins, et de Delescluze le maire du XIX^{e} arrondissement. Ferrand suit ici les conclusions de l'enquête parlementaire de 1872 sur le déclenchement de la Commune, ou rapport Daru, rédigé par le comte Napoléon Daru (1807-1890), président de la commission d'enquête, qui voit dans le Comité central républicain, organe de gouvernement de la ville de Paris composé de quatre délégués pour chacun des quinze arrondissements parisiens la cause première de l'insurrection[658]. Le plébiscite parisien confirme la confiance

[658] Napoléon Daru, 1872. *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*. Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1871. Versailles, Cerf, imprimeur de l'Assemblée nationale, pp. 86-87.

de la capitale dans le gouvernement de Défense nationale. C'est là aussi que se dessine pour la première fois de façon nette la fracture entre le camp républicain modéré, représenté par Favre et Ferry, et son aile gauche radicale, incarné par Clemenceau. La sortie dont parle Ferrand est sans doute la « grande sortie » du 30 novembre au 3 décembre 1870 ou bataille de Champigny, où Trochu, gouverneur de Paris, et Ducros, tentent une percée désespérée vers l'Est pour essayer de rejoindre l'armée de la Loire (ou d'Orléans), menée par Paladines sous les ordres de Gambetta, vaincue par les Prussiens dans les jours qui suivent. Cette bataille s'inscrit dans une suite de combats très coûteux en hommes, qui s'échelonnent sur l'automne et l'hiver 70-71 : Buzenval, Châtillon, Le Bourget, Saint-Cloud…

La sixième veillée est un *a parte* de neuf pages seulement, qui parle d'un détachement militaire peu connu du grand public dans l'histoire de la guerre de 1870, mais dont l'existence réchauffe le cœur des membres du parti catholique : il s'agit du corps des zouaves pontificaux français, combattant sous la bannière vendéenne du Sacré Cœur, et commandés par le baron de la Contrie, Anasthase de Charrette (1832-1911), le petit-fils du célèbre héros chouan exécuté à Nantes en 1796. Il peut paraître étonnant que la République de Gambetta ait accepté le renfort de ce corps expéditionnaire pontifical, ultracatholique et de pure doctrine romaine, menés par le petit-fils de la figure centrale de la contre-Révolution vendéenne et par une poignée de gentilshommes légitimistes. Gambetta lui confia la Légion des Volontaires de l'Ouest, corps d'armée qui se battit sur le terrain même de l'ancienne Vendée militaire (les évènements dramatiques de la guerre de Vendée étaient alors à peine vieux de soixante-quinze ans, c'est dire si le symbole ne manquait pas de force), où certaines très vieilles personnes se souvenaient encore de l'insurrection chouanne. Charette fut ensuite nommé général de brigade et chef d'une division de mobiles. Les hommes de Charette sont rattachés au 17^{e} corps d'armée du général de Sonis, étrange personnage, catholique, comte romain, républicain et franc-maçon. Avec Charette combattirent quelques figures de la noblesse française : Pierre-Adolphe du Cambout, dernier marquis de Coislin (1805-1873), simple soldat comme le dit Ferrand, décoré de la médaille militaire, *qu'auè quate-bints ans ou proche* (qui avait quatre-vingts ans ou presque), soixante-cinq en réalité, et Fernand de Bouillé qui n'est pas le petit-fils du célèbre marquis de Bouillé, figure de la contre-Révolution, mais celui d'un autre chouan célèbre, Charles de Bonchamps (1760-1793). Il sera tué à Loigny, avec son fils. Il faut y ajouter deux figures légitimistes locales, fleurons de la noblesse gasconne, le Marmandais Edouard de Cazenove de Pradines (1838-1896), député du Lot-et-Garonne puis de la Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique) siégeant à l'extrême-droite, et le comte de Verthamon (1833-1870), né à Bordeaux, (*T'y trobi tabé, Berthamoun / Tu, l'aunou de noste Gironde !* Je t'y vois aussi, Verthamon, / Toi, l'honneur de notre Gironde !) qui perdra la vie dans les combats, tout comme Bouillé, son fils et neuf mille hommes.. Le cœur de patriote catholique de Ferrand s'embrase pour ces héros que la piétaille républicaine conspue, et qu'il appelle lui-même *Lous casse-cans dou Pape*, l'expression gasconne *cassa-can* (chasse-chien) désignant habituellement le garde-champêtre de la commune, armé d'un bâton pour se défendre des molosses trop agressifs, dérision amère de l'auteur qui laisse entendre que les héros pontificaux ont été reçus avec trop peu de respect :

E tu, lioun pountificau
Que guardes la Tiare e la Clau,
Champioun de la Gleyse de Roumes,
Bayart afin… tu que te noumes
Baroun de Charette, salut !

[Et toi, lion pontifical,
Qui gardes la Tiare et les Clés,

Champion de l'Église Romaine,
Bayard enfin…, toi qui te nommes
Baron de Charrette, salut !]

La bataille de Loigny, dans laquelle s'illustrèrent les zouaves pontificaux, sous les ordres d'un Sonis dont la flamboyance marqua les esprits, fut une défaite, face aux armées du prince Frédéric-François de Mecklembourg. Mais la charge de Sonis, menant l'attaque désespérée du village où était retranché l'ennemi, est un des évènements les plus marquants de la guerre de 1870. Ferrand est alors soulevé par le souffle de l'épopée, de la vraie. Ce n'est plus la *Rabagassade*, c'est *La Légende des Siècles* et *Les Châtiments* tout à la fois, en occitan, avec le son de la voix de Mistral, celle de *Calendau* et de l'épopée provençale. Sonis devient un héros de roman :

Charrette, moutcham à la France,
En face de lâches payèns
Que reculen, coume se lance
Un pugnat de sourdats chrétiens !
Zouabes, en auan ! – E lous Zouabes,
Coume un soul homme, touts, au pas,
Plengs d'ardou, mè tranquilles, grabes,
Marchen debert lous Babarouas.

[Charette, montrons à la France ;
En face de ces lâches païens
Qui reculent, comment se précipite
Une poignée de soldats chrétiens !
Zouaves, en avant ! – Et les Zouaves,
Comme un seul homme, tous, au pas,
Pleins de feu, mais tranquilles, graves,
Marchent à la rencontre des Bavarois.]

Ferrand attribue l'échec de Loigny à la lâcheté d'une partie des hommes de Sonis qui auraient refusé l'attaque sans espoir du village, entièrement contrôlé par les Bavarois. La réalité est bien entendu plus complexe, plusieurs brigades étant présentes dans la plaine de Beauce, sous les ordres du général Chanzy (1823-1883) commandant l'Armée de la Loire et le 16^{e} corps. Sonis, lui commande des restes du 17^{e}, réduit à quelques poignées d'hommes et quelques volontaires. Le 37^{e} de ligne se bat dans le village où sont retranchés les soldats de Mecklembourg. Mais la bataille de Loigny est considérée par les légitimistes français un peu comme la dernière grande bataille de l'Ancien Régime, le dernier haut fait des preux de la chevalerie du France. Sonis trouve dans ses zouaves, dans des mobiles bretons et des volontaires la troupe qui va le suivre à la mort. Le poème devient alors une vraie épopée, une chanson de geste. La scène du vieux zouave, à qui Sonis dit de se mettre à l'abri, est sans conteste le sommet du poème, un moment qui voit l'*acmé* de l'épopée atteinte :

Un bielh zouabe de haute talhe
Marchèue aqui, lheuan lou cap ;
– Moun bielh amic, darrey un tap
Dèche, un moumén, passa l'auratge ;
Cotche-te ! – Coronel, merci ;
Dèche me'sta, souy bien aci :
Un sourdat que toumbe, à moun atge,
Se cotche pa que per mouri ! –
E le besoun se descoubri,
E marcha pu superbe encouère !

[– Mon vieil ami, à l'abri d'un fossé
Laisse, un moment, passer l'orage :
Couche-toi ! – Colonel, merci ;
Laisse-moi, je suis bien ici :
Un soldat qui tombe, à mon âge,
Ne se couche que pour mourir ! –
Et on le vit se découvrir,
Et marcher, plus superbe encore !]

Verthamon tombe, Bouillé aussi, puis son fils :

Boulhè relhèue lou drapèu ;
Mè ne hèi pa'n pas, qu'une boumbe
En dus lou trenque : Boulhè toumbe !
Soun hilh lou ramplace dabort,
Moun Diou !... e toumbe rede mort !

[Bouillé relève le drapeau ;
Mais il n'a pas fait un pas qu'une bombe
En deux le coupe : Bouillé tombe !
Son fils sur le champ le remplace,
Mon Dieu !... et tombe raide mort.]

Charette a son cheval tué sous lui. Les Prussiens (ou les Bavarois, les deux corps étant présents) pleurent, se jettent à terre tandis que les Français les repoussent, et s'approchent du village. Charette est blessé, mais refuse qu'on l'emporte :

Nou ! ce dit : l'ennemic s'auance :
Per la lutte de delibrance
Reserbats bous, Zouabes, e jou
Souffrirèi aci per la France ! –

[Non ! dit-il ; l'ennemi approche :
Pour la lutte de la délivrance
Réservez-vous, Zouaves, et moi,
Je souffrirai ici pour la France !]

L'abbé a réussi sa démonstration. Cette veillée est un moment à part dans la *Rabagassade* : pas de Rabagas à l'horizon justement, pas de *Cramious*, de *Lè-Besounh* ou autres figures grotesques. Pour son épopée chrétienne, Ferrand avait besoin d'un espace : une poignée de pages ont suffi. Sonis, le franc-maçon chrétien, Charette, le descendant du chouan, et les autres sont les preux d'un chant qui les place dans l'esprit de l'abbé au niveau des champions de la France royale et catholique, les vaillants chevaliers de Saint-Louis et les compagnons de Jeanne d'Arc.

Eh-bé : lous ritchouneys, oun soun ?

[Eh bien ! les ricaneurs, où sont-ils ?]

La septième veillée contient quinze feuillets occitans. Il y est question surtout du repli du gouvernement sur Bordeaux (9 décembre 1870) et du retard que prit Gambetta pour suivre la délégation dans la capitale girondine, pour ce qui concerne l'actualité, mais aussi d'une famille noble de Boutausac. La déroute commence à être sur toutes les lèvres. Où est Rabagas ?

E Rabagas ? Ah ! lou praubet !
Après aué soupat soulet
Cap a cap dab lou Farsinet
I'assajat une pipe nèue,
Ere enter Cambes e Palhet
Dessus soun coutchin e… rounclèue.

[Et Rabagas ? Ah ! le pauvre homme !
Après avoir soupé seul
Tête à tête avec Freycinet,
Et essayé une pipe neuve,
Il était entre Cambes et Paillet
Sur son coussin, et ronflait.]

Rabagas et ses ministres sont donc désormais en Gironde. Cambes et Paillet sont deux localités de l'Entre-deux-Mers bordelais, distantes d'une dizaine de kilomètres l'une de l'autre, sur la rive droite de la Garonne. Ferrand précise en note qu'il s'agit là d'une allusion à une expression gasconne de Gironde, *estar enter Cambes e Palhet*, c'est-à-dire dormir, être couché. Selon Ferrand, il y aurait un jeu de mot entre *Cambes* et *cambe* (chanvre) et *Palhet* et *palha* (paille), dont on fourrait les matelas. Apparaît *Estinakère,* François-Frédéric Steenackers (1830-1911), directeur général des Postes et Télégraphes, qui annonce à Rabagas que d'Aurelle de Paladines ne sait plus que faire : il ne peut plus empêcher la progression de l'armée allemande. Orléans pris, le vieux général, battu à Beaune-la-Rolande par les Prussiens du prince de Hohenzollern, sera mis en disponibilité le 7 décembre. Ses opinions royalistes ne lui attirent guère la bienveillance de Rabagas :

……Lou lâche ! Pardi,
Farra que jou preni soun role ;
Touts aquets sourdats de bricole
Saben pa quittemén mouri !

[……..Le lâche ! Parbleu,
Il faudra donc que je prenne son rôle ;
Tous ces soldats de bricole
Ne savent seulement pas mourir !]

Le *Dictature a-d-outrance* (« Dictateur outrancier » selon la traduction de Ferrand) se met donc en route pour la Touraine. Le récit retrouve un ton qui tranche avec le tragique de la veillée précédente :

Lou lendouman, y hasè joun
Su'lous clutcheys de la Tourène
Quan lous citoyéns apprengoun,
Que lou Rabagas, mirountoun,
Coum lou Marbrou de la cansoun,
Mirountoun, tountoun, mirountène,
Ere a la guerre tout de boun

[Le lendemain, il faisait jour,
Sur les clochers de la Touraine,
Lorsque les citoyens apprirent
Que Rabagas, *mironton,*
Comme le Malbrouk de la chanson,
Mironton, tonton, mirontaine,
Était en guerre tout de bon.]

Rabagas est dans le train pour Tours. Épouvanté par le bruit d'une fusillade (qui n'est causé que par quelques soldats français qui s'entraînent au tir), le dictateur « à outrance » se trouve mal et arrive à Tours quitte pour la peur, accueilli par les larmes de soulagement de ceux qui l'avaient cru perdu. Le fourbe leur fait d'ailleurs croire que *s'ère manquat de tchic / Qu'estèssi prés per l'ennemic* (…il s'en était fallu de peu / Qu'il ne fût pris par l'ennemi). Paladines sera révoqué et injurié. Ferrand en profite pour insulter une figure de la philosophie des Lumières, dont la tradition républicaine se réclame notamment pour son anticléricalisme, Voltaire, en citant la phrase apocryphe qu'on lui attribue parfois « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose »

Mè's egau : Boltère es à terre,
Den lou tcharrèc, proch de l'esgout,
E, coume un brabe sourdat qu'ère,
Noste Paladines es debout !

[Mais c'est égal : Voltaire est couche
Dans le ruisseau, près de l'égoût,
Et, comme un brave qu'il était,
Notre Paladines est debout.]

Tout est perdu, les morts se comptent par milliers, mais Rabagas appelle toujours la chair à canon à poursuivre la guerre à outrance. La scène suivante montre les ministres républicains emballer leurs affaires et se mettre en route pour *noste citat Bourdelese* (notre cité Bordelaise) : la *Republique dous bouhèmis*, (République bohémienne) est en route. Avant de *besita lous Gascouns* (visiter la Gascogne), Rabagas flâne encore un peu entre Touraine et Berry : Tours, Blois, Bourges… Pourquoi Bordeaux, s'interroge le narrateur (indirect), et pas Marseille, Lyon (où se trouve Challemel-Lacourt, préfet du Rhône, qui laissa expulser les Frères de la Doctrine Chrétienne de Calluire, qui l'attaquèrent en justice pour ça et gagnèrent), pourquoi pas Périgueux (pays de Montaigne, autre philosophe fétiche des républicains, et de Louis Mie) ? Le *Papè* leur suggère plutôt Cadillac, cité girondine sur la Garonne déjà célèbre à l'époque pour son asile d'aliénés.

La seconde partie du récit se place *aou castèt de nostes Marquis* (au château de nos Marquis). Curieusement placée à cet endroit, c'est l'histoire tragique d'un jeune aristocrate de Boutausac, fils d'un héros de la guerre de Crimée. Le marquis, en mourant à Sébastopol, fit promettre à sa femme, lorsqu'il serait grand, *Qu'à soun Diou e qu'à sa Patrie / Noste hilh balhi tout soun sang* (Qu'à son Dieu et qu'à sa Patrie / Notre fils donne tout son sang). Le malheureux père sera exaucé au-delà de son vœu, puisque son fils, à seize ans, est de la levée de la guerre de 1870. Blessé, atteint de la fièvre, il se meurt. Sa mère, restée en Gironde, est prévenue par le médecin qui pense que sa vue peut rendre la vie au jeune mourant.

Lou brabe medecin escriou
Dens une depèche pressade
Dus mots sulemén : – Binéts lèu. –

[Le bon docteur écrit
Sur une dépêche pressée
Deux mots seulement : venez vite.]

Mais l'employé qui dirige le bureau, aux ordres de Steenackers, rétorque qu'aucune lettre ne partirait de quatre jours, et que le télégraphe *se bouteré pas en despense / Que pr'ous* moussus *de la* Defense ! (ne se mettrait en frais / Que pour les *messieurs* de la *Défense*).

Tandis que Steenackers envoie à Rabagas des télégraphes stupides pour son plaisir, où il n'est question que de cigares et de danses, abusant des services à la tête desquels il a été bombardé, la mère, prévenue trop tard, n'arrive à l'hôpital que pour apprendre que son fils venait de mourir…

Soun cors drom aqui, mè soun âme,
Soun âme d'ange es aqui-haut !

[Son corps dort ici, mais son âme ;
Son âme d'ange, elle, est là-haut !]

L'anecdote, révoltante, dérangeante, est-elle vraie ? A-t-elle été inventée pour l'histoire par un Ferrand très proche de la noblesse locale ? Les marquis de Boutausac – de Saint-Pierre-de-Mons dans la réalité – ne peuvent être que les Pontac, très ancienne lignée de la noblesse parlementaire bordelaise, associée par le jeu des alliances à leurs proches voisins, les puissants Sabran-Pontevès. Y eut-il vraiment un drame aussi romanesque dans l'histoire de cette famille ? Ou s'agit-il des Castelnau ? Seule une enquête d'histoire locale permettrait de répondre à cette question.

La huitième veillée se passe presque exclusivement à Bordeaux, et permet à Ferrand de régler quelques comptes avec les personnalités républicaines de sa ville. Elle compte quinze pages en occitan. La scène se situant sur le terrain même de l'abbé, à Bordeaux, ce sont des personnages connus que nous rencontrons et que Ferrand égratigne avec jubilation : Amédée Larrieu, le maire Émile Fourcand *aydat d'une bielhe carcasse / Que crebèt dempuy coume un can / E qu'entapouèt la populace* (Aidé d'une vieille carcasse / Qui creva depuis comme un chien / Et qu'enfouit la populace), il s'agit d'Alexandre-Étienne Simiot (1807-1879), soixante-trois ans à l'époque des faits, homme de gauche qui fut enterré civilement à son décès, tout récent à l'époque de la rédaction de la *Ragabassade.* Notons que Ferrand emploie en français les verbes « crever » et « enfouir » et en occitan le verbe *entapoar,* qui signifie « enterrer » mais enterrer sommairement, « enfouir », effectivement… Pour l'abbé, bien entendu, ces franc-maçons laïcards qui méprisent les sacrements de l'Église ne sont dignes que d'être enfouis comme de vieilles carcasses après leur mort, quand ils « crèvent », ce qui revient à ne pas mourir en chrétien. Simiot est accusé aussi d'être celui qui

Dichèt trayna den la Garoune
E Bonaparte e soun chibau

[Laissa traîner dans la Garonne
Et Bonaparte et son cheval]

L'allusion est transparente : il s'agit de la fameuse scène du 4 septembre 1870 déjà décrite par Théodore Blanc dans le troisième volet de sa série *Guillaoume* (*Gironde du Dimanche* n° 91, 11/09/1870) où la statue équestre de Napoléon III qui se dressait sur les allées Tourny est déboulonnée, jetée à terre, insultée et traînée jusqu'à la Garonne où elle finit jetée. *A l'oustau de la Mèrerie,* à l'Hôtel de la Mairie, Rabagas rencontrait cette foule des républicains locaux que Ferrand énumère : le médecin Paulet, Laterrade, le poète Bornet

Qu'a mey de traucs à soun gilet
Que de pistoles den sa biasse,
E mens de talén que de crasse.

[Qui a plus de trous à son gilet

Que de pistoles dans sa poche,
Et moins de génie que de crasse.]

Commence alors la noce des planqués : ça chante, ça boit et ça se vante. Ferrand, si fier d'être gascon et fils de la *France dou Mijoun* égratigne quelque peu ses compatriotes bordelais :

En escoutant aquets faros,
Dirén qu'an talhucat à tros
Ou battut à plate couture
Lous Alemans ; e, per dus sos,
Aurén moutchat cauque blassure !

[En écoutant ces hableurs,
On dirait qu'ils ont écharpé
Ou battu à plate couture
Les Allemands ; pour deux sous,
Ils auraient montré quelque blessure !]

Même chez le félibre, l'ethnotype occitan reprend ses droits : les lâches, dans le Nord, n'étaient que des lâches ; dans le Midi, ils sont en plus gascons :

Digun ne tremblèt per sa bie,
Eren, Diou merci, trop capouns :
E republiquèns, e Gascouns !

[Personne ne trembla pour leur vie,
Ils étaient, Dieu merci, trop capons :
Et républicains, et Gascons !]

Arrivent Glais-Bizoin et Crémieux, les deux acolytes qui, comme Spuller, sont en train à leur tour dans le récit de devenir des personnages à part entière : le couple des deux vieux poussifs, lâches et imbéciles qui suivent de loin ce qu'ils seraient bien incapables de contrôler. Crémieux, *couhat d'un casque de coutoun* (coiffé d'un casque de coton) affiche un sourire tel *qu'en hasè presque la grimace* (qu'il en était presque grimaçant). Glais-Bizoin, jaloux, passe en revue l'armée républicaine bordelaise, mais au moment où il s'apprête à les haranguer, est interrompu par un âne : certes, persifle Ferrand

Un ase, en témps de republique,
Pot hèse un brin de politique ;

[Un âne, au temps de république,
Peut faire un brin de politique ;]

Les républicains mènent grand train, se gobergeant de comédie et de cèpes à la bordelaise. Un républicain peut *rise à s'espatarra lou bente* (rire à se démonter les flancs) quand la Patrie est en deuil. Rabagas n'est pas encore arrivé ; il est à Tours, à raconter aux gens que l'armée ennemie ne va pas tarder à reculer :

E reculèue, sequela ;
Ta loung en auan reculèue,
Que noste balén agassat,
Tcharpit per la pòu, échentat,
Prené sa balise, e filèue.

[Et certes, elle reculait, en effet,
Elle reculait si loin *en avant*,
Que notre vaillant *merle*,
Saisi par la peur, épouvanté,
Prenait sa valise, et filait.]

Rabagas part à Lyon chez son ami le préfet Challemel, mais il est incommodé par le drapeau de la « République Lyonnaise », la future Commune de Lyon, *rouge founsat, sang de taurèu* (rouge foncé, sang de bœuf) : Rabagas est républicain, mais il préfère quand même la bannière française aux trois couleurs, et n'aime pas le drapeau rouge. Il met le cap sur Bordeaux. Gambetta est accueilli par *un republiquèn pu founsat / Un* demo-soc *de boune race* (un républicain plus foncé / Un *démo-soc* de bonne race) que l'ancien préfet Amédée Larrieu (parfois aussi appelé Louis), républicain tendance Cavaignac en 1848, « huit fois millionnaire » selon la légende[659] : il s'agit du nouveau préfet François Allain-Targé (1832-1902), républicain de gauche tendance Clemenceau. Le nouveau préfet a *la simplicitat d'un Spartiate / E d'un moyne de sén Benouat* (la simplicité d'un Spartiate / Et d'un moine de Saint-Benoît), il est logé au grenier de la Préfecture (alors rue de l'Esprit-des-Lois), et loge celui que Ferrand appelle désormais systématiquement *lou Dictature* (le Dictateur) dans

Un courtelh esmousit, rouynat,
Oun se coutchèue l'Amperure,
Coure binè dou téms passat,
E que boulè droumi tranquille :
Aquet oustalas ahumat
S'aperèue l'Hôtel de Bile !

[Une échoppe moisie, en ruines,
Où se couchait l'Empereur
Lorsqu'il venait autrefois
Et qu'il voulait dormir tranquille :
Ce taudis enfumé
S'appelait l'Hôtel de Ville !]

L'Hôtel de Ville est déjà à cette époque, comme aujourd'hui, le Palais-Rohan, le palais le plus somptueux de Bordeaux, ancien palais impérial sous Napoléon I[er]. *La Gironde*, qui *gagnuèue sa ciouase* (gagnait son avoine), chantait alors l'arrivée de Gambetta à Bordeaux. Le lendemain, il reçoit, tel un souverain en visite dans une des villes de son royaume, le compliment de tous les *écharpats* de la ville, le maire Fourcand en tête de délégation. Ayant reçu le compliment d'usage, Rabagas répond :

Ére bingut dén lou Mijoun,
[…]
Per lança toute la countrade
Su'l'ennemic de la Nacioun,
E per founda la République…

[Il était venu dans le Midi
[…]
Pour lancer le pays tout entier

[659] Vincent Wright, Éric Anceau, 2007. *Les Préfets de Gambetta*, Paris, Presses Paris Sorbonne, p. 273.

Sur l'ennemi de la Nation,
Et pour fonder la République…]

Arrive la « Nationale Sédentaire », la Garde nationale sédentaire, institution militaire remontant à la Révolution, composée de gardes nationaux qui à l'inverse des mobiles, restent cantonnés dans leur ville et n'en sortent pas. L'utilité de ces unités est très discutable, et Ferrand en fait une bande de « Polichinelles ». Le chef, *Aygue-de-Brén* (Eau-de-Son), adresse au Dictateur un compliment grotesque en français macaronique à la gasconne, auquel le Dictateur répond par un compliment ambigu :

Un bouquet que tan aloureje
E que n'attén pa la sesoun,
Nou, flouris pas sounque au Mijoun,
Debat aquet sourelh gascoun
Que tout lou mounde bous embeje !

[Un bouquet si embaumé
Et qui devance la saison,
Non, il ne peut fleurir qu'au Midi,
Aux rayons de ce soleil de Gascogne
Que le monde entier vous envie !]

Aygue-de-Brén ne saisit aucun double sens, et remercie avec effusion le Dictateur, qui prend des airs de Bonaparte félicitant ses grognards. Rabagas renchérit par un laïus rappelant les années d'esclavage et la liberté qu'apporte la République, achevant bien sûr par le double cri : *Bibe la Republique en France / E bibe la guerre a-d-outrance !* (Vive la République française / Et vive la guerre à outrance !). Les soldats « Polichinelles » émus aux larmes, demandent au grand homme

L'aunou de li touca de man ;
Et touts, d'une mine debote,
Bingoun li sarra lous nousèts,
E n'en plourèn coume betèts
Ah ! l'aymable çarimonie…

[L'honneur de lui serrer la main ;
Et tous, d'un air dévot,
Vinrent lui presser les phalanges ;
Et ils pleuraient tous comme des veaux. –
Ah ! l'aimable cérémonie…]

Rabagas, dès que les gardes nationaux ont tourné les talons, se moque d'eux avec son cynisme habituel :

Quale degueyne, juste cèu !
Cau lengatge, e quale troumbine
An aquets bourgés de Bourdèu !

[Quelle dégaine, juste Ciel !
Quel langage, quelle *trombine*
Ont ces bourgeois de Bordeaux !]

Et de signer un décret ordonnant d'aller à Arcachon chercher des huîtres de gravette (huîtres plates, la variété endémique à l'époque) pour festoyer, tandis que sur le front, les soldats de la « guerre à outrance » tombaient toujours dans l'hiver.

La neuvième veillée comprend dix-neuf pages. Il y est question des évènements qui se sont déroulés entre janvier et mars 1871, avec l'Armistice, les élections législatives et l'exil volontaire de Rabagas au Pays Basque *Hegoalde*, dans la cité balnéaire de Saint-Sébastien, capitale du Giputzkoa, où il va passer la période de la Commune avant de rentrer l'été suivant. La fête populaire du *cap d'an* pour les étrennes de 1871 est remplacée à Bordeaux par une procession qui contraste avec les réjouissances habituelles qui unissent les Bordelais de tous âges et de toutes conditions sociales :

……lou baylet, lou meste,
Lou marchan, l'homme de burèu,
Lou gus rapat, lou miliounère,
L'homme de loua, lou militère,
Lou bielhot, lou jouén calicò…

[…….. le valet, le maître,
Le marchand, l'homme de bureau,
Le gueux rapé, le millionnaire,
L'homme de loi, le militaire,
Le vieillard, le jeune dandy…]

Tandis que là il s'agit d'aller chanter la gloire de Rabagas, et ce ne sont que *gus, porte-fèchs, hemnes à trogne* (voyous, portefaix, mégères à trogne) forcément… On y retrouve toute la clique : Laterrade, Martinet, Bornet… Dans le froid, la foule immobile s'est rassemblée devant le Grand-Théâtre, où le Dictateur doit prononcer son oracle. Un Monsieur Loyal est chargé de « chauffer » la foule et d'introduire le héros :

Aquet homme ère de La Rèule,
Aboucat, bègue, à mitat muc ;
Sa bouas, qu'auè lou soum d'un téule,
Semblèue sourti dou tahuc :
Per dise tout, là : Ca… caduc !

[Cet homme était de La Réole ;
Avocat, bègue, à moitié muet ;
Sa voix, qui résonnait comme une tuile,
Paraissait sortir du tombeau :
Pour dire tout, c'était Ca… caduc !]

L'avocat réolais Armand Caduc s'apprête à cette époque à entamer une belle carrière politique, comme député et sénateur de la Gironde, tant à Bordeaux qu'à La Réole. Finalement, le héros apparaît, superbe :

Et, et, ère et, et, Rabagas !
Oh ! lou suberbe Dictature !
Cap-nu, lou péu à l'abanture,
Soun bente, en auan de dus pas,
Li hasè craqua la cinture.

[Lui, lui, c'était lui, lui, Rabagas !
Oh, le superbe dictateur !
Nu-tête, les cheveux au vent,

Son ventre, en avant de deux pas,
Faisait craquer sa ceinture.]

Rabagas est entouré de tous ses suiveurs : Blais-Bizoin, Crémieux, Naquet, Spuller, Freycinet, Georges Cavalier dit « Pipe-en-bois », l'amiral Fourichon… Rabagas harangue la foule sur ses thèmes habituels, ceux que Théodore Blanc, lui aussi, répétait à longueur de texte :

Lous Amperures e lous Reys,
Pires que la peste ou la grèle,
Rouynen lou puble dous oubreys ;
Mè la République immortèle
Parech à l'hore dous dangeys
E saube soun puble fidèle…
E patati, e zim-boum-boum,
E mirountène mirountoun !

[Les Empereurs et les Rois,
Pires fléaux que la peste et la grêle,
Ruinent le peuple ouvrier ;
Mais l'immortelle République
Reparaît à l'heure du danger,
Et sauve son peuple fidèle…
Et patati, et zim-boum-boum,
Et mirontaine mironton !]

Le succès est phénoménal : le héros est retombé dans un fauteuil, qu'encore le peuple dehors l'appelle, le célèbre. Il y a une brève interruption de la narration ; le petit-fils du *Papè* n'entend pas bien certain double sens, qui donne à l'abbé Ferrand l'occasion d'une espièglerie de plus :

La Republique… blique… blique !
Blique… betta !.. blique… betta !
- Betta ! Papè, que boulèn dise ?
Enterroump Jantillot. – Pegas,
Li respoun Papè chèn arrise :
Ere un surnoum de Rabagas…

[La République… blique… blique !
Blique… betta ! ..blique…betta !
- Betta, grand-père, qu'est-ce à dire ?
Demande Jantillot. – Nigaud,
Lui répond son grand-père sans rire :
C'était un surnom de Rabagas…]

Suit une nouvelle nuit de ripaille, de bamboche et de boisson à Bordeaux. Mais en France la colère commence à gronder : les nouveaux chefs de la République cassent des assemblées élues, saisissent des journaux et font régner les valeurs républicaines par la répression et la peur du fort du Hâ, la redoutée et sinistre prison bordelaise. Il s'agit d'une allusion à la grave crise qui aboutira à la mort du gouvernement de Défense nationale, crise qui opposera Gambetta et ses partisans de la délégation à ceux qui souhaitent trouver une solution de paix rapide, comme Thiers, Simon ou Trochu. En somme, les réactionnaires reprochent exactement aux républicains au pouvoir ce qu'eux-mêmes reprochaient aux bonapartistes quelques années plus tôt. Deux personnages apparaissent alors : le futur

communard Charles Lullier (1838-1891), *mitat hòu, mitat pec* (moitié idiot, moitié fou) et un nommé Grasset (difficile à identifier) ont l'idée de couronner Gambetta comme un nouveau Robespierre. Le héros refuse. Selon Ferrand, Gambetta n'aurait pas détesté devenir le nouveau Robespierre :

Lou darrey mot de 'quet refus,
Oh ! n'ère pas la moudestie :
Sera pa, jamey de la bie,
De 'co que mourira Brutus !
Moun Diou ! recebe une couroune
D'ore, de casse ou de laurey,
S'apera Dictature ou Rey,
Nou, n'es pas aco que l'estoune :
N'auré bolut encouère mey !

[Le dernier mot de ce refus,
Oh ! ce n'était pas la modestie :
Ce ne sera jamais, jamais,
De ce mal que Brutus mourra !
Mon Dieu ! recevoir une couronne
D'or, de chêne ou de laurier ;
S'appeler Dictateur ou Roi,
Non, ce n'est pas ce qui l'étonne :
Il en aurait voulu davantage !]

C'est à cette époque que se situe la scission entre la délégation tourangelle puis bordelaise du Gouvernement de Défense nationale et ceux qui se trouvaient encore à Paris, autrement dit entre Gambetta et les Gambettistes d'une part et Jules Simon, Thiers (qui est alors à Bordeaux) et ceux qui dans le camp républicain sont favorables à une paix rapide et opposés au fameux décret pris par la délégation, qui exclut de l'élection à venir tous ceux qui ont été élus sous l'Empire. Tout cela, Ferrand le résume ainsi :

Mès la Défense naciounale
Refusèt de serbi d'escale
A Sa Majestat Rabagas

[Mais la Défense nationale
Refusa de servir d'échelle
A Sa Majesté Rabagas]

Remis en question, Rabagas voyage, il visite les soldats de la Loire, qui souffrent :

Battèn en retrète, là-bas ;
Auèn hàmi, fret, èren las !
Quan besoun passa Rabagas
Bardat d'ermine, lou cigarre
Plantat au bec, ah ! que pensèn,
E de cau noum lou saludèn ?...

[Ils battaient en retraite, là-bas ;
Ils avaient faim et froid, ils étaient las !
Quand ils virent passer Rabagas
Bardé d'hermine, le cigare
Planté au bec, ah ! que pensèrent-ils ?
Et de quel nom le saluèrent-ils ?]

Rabagas voyage et est accueilli partout triomphalement. Mais la nouvelle tombe : à Paris on a signé l'armistice. La ville va se rendre aux Allemands. C'est le 28 janvier 1871. Rabagas et les siens s'insurgent : plus de guerre ! Cela veut dire pour eux plus de ripailles, plus de fêtes, plus de bamboche à Bordeaux… Rabagas refuse :

Nou, nou : pa d'Assemblande en France,
E toutjoun la guerre a-d-outrance !
Rabagas ère lou pu hòu :
Et sustout que la patz entraue,
Aco's et sustout qu'auè pòu :
Parlèue pa, jitèue baue :

[Non, non : pas d'Assemblée en France,
Et toujours la guerre à outrance !
Rabagas était le plus enragé :
Lui surtout que la paix entrave,
C'était surtout lui qui prenait peur :
Il ne parlait pas, il écumait !]

Malgré les capitulards, malgré le gouvernement, Rabagas n'en démord pas : *A les armes ! Bibe la France / E la Republique a-d-outrance !* (Aux armes ! Vive la France / Et la République à outrance !). Là, Ferrand s'indigne :

Lou moustre ! nous auè tout prés :
Noste argen e noste jouenesse,
Noste sang, tout ! dempuy cinq més,
Peysan, bourgés, clergé, noublesse,
Defendèn lou drapèu francés.

[Le monstre ! il nous avait tout pris :
Notre argent, notre jeunesse,
Notre sang, tout ! depuis cinq mois,
Paysan, bourgeois, clergé, noblesse,
Défendaient le drapeau français.]

Mais voilà que survient *coume une boumbe / Moussu Jules Suisse Simoun* (… comme une bombe / Monsieur Jules Suisse Simon). Simon (qui s'appelait effectivement Jules Suisse pour l'état civil) vient à Bordeaux 1er février 1871 pour essayer de convaincre les gambettistes de renoncer à ce décret, mais il est aussi porteur d'un décret demandant la démission de Gambetta pour le 6 février, Gambetta à qui on retire la fameuse « voix prépondérante » que lui avait confié le gouvernement, avec les pleins pouvoirs, au moment du départ de la délégation pour Tours, et qu'on entend remplacer à la Guerre par Adoplhe Foltz (1803-1877), un général de division. Le chef du gouvernement, le général Trochu, démissionne le 22 janvier après la défaite de Buzenval. Le général fait clairement savoir qu'il le croit plus à la politique gambettiste de la guerre à outrance. C'est le grand rival de Gambetta, l'ancien orléaniste Adoplhe Thiers, qui remplace Trochu comme chef de l'exécutif. L'armistice est signée. Simon à Bordeaux fait casser le décret par un autre décret, que les gambettistes essayent d'empêcher d'être publié en faisant saisir les journaux qui l'impriment. Les ministres Garnier-Pagès, Pelletan et Arago arrivent à Bordeaux, où ils décrètent le pouvoir de transférer le siège de la délégation hors de la ville. La capitale rabagassienne a donc vécu. C'en est trop : Gambetta démissionne le 6 février, et bien que l'on cherche à le retenir, il s'en tient à sa décision. Crémieux le suit. Gambetta, qui avait l'appui des préfets, les informe de sa

démission, considérant les choix du gouvernement à Paris comme des désavoeux de sa politique[660]. En attendant, *s'y hasout un broy sabat* (…il se fit là un joli sabbat) : les rabagas ne comptent pas respecter l'armistice, la convocation des élections et surtout le retrait à Rabagas de ses prérogatives :

Ats bis caucop, en pleng marcat,
Su'la place de Sen Macàri,
Un praube inoucén de baylét
trouba trop flachit lou caulét
E la chardine pa prou bioue ?

[Vous avez vu, en plein marché,
Sur la place de Saint-Macaire,
Un valet innocent, naïf,
Trouver les choux trop flétris
Et la sardine trop peu *vive* ?]

Les républicains sont comme des *recardeyres* s'insultant sur le marché, se crêpant le chignon dans la tradition des querelles de poissardes. Les républicains parisiens encerclent le dictateur qui s'apprête à choir :

De Paris, à toute bapure,
Arago, Pelletan, Pagés
Anèuen arriba touts très,
E rambala lou Dictature.

[De Paris, à toute vapeur,
Arago, Pelletan, Pagès,
Allaient arriver tous les trois,
Et mettre le Dictateur à sa place.]

Ferrand prend ici ouvertement une liberté avec l'Histoire, en laissant entendre que Rabagas s'était comporté ouvertement comme un homme ayant des vélléités dictatoriales : faire arrêter Simon à son domicile, ce qui aurait été un véritable acte de guerre civile, n'est sans doute pas ce que le vrai Gambetta a envisagé de faire. Rabagas a perdu : en habile politique,

Lou nas fin coume un can de casse,
Sentit l'audou de la crumasse
Qu'anèue, dessus sa carcasse,
Creba dau dessey au matin.

[Le nez fin comme un chien de chasse,
Flaira l'odeur de la bourasque *[sic]*
Qui allait, sur sa tête,
Crever du soir au matin.]

le dictateur déchu fait ses valises. Il peut aller n'importe où sans bourse délier : il n'a qu'à compter ses pistoles car *la France pague bien toutjoun* (la France paie toujours grassement). Gambetta s'ouvre à son collègue Clément Laurier (1832-1878), riche avocat d'affaires et

[660] Pour tous ces évènements, l'on se référera à Jean Marie Mayeur, 2008, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Fayard, 562 p.

comme Gambetta, ancien secrétaire de Crémieux. Laurier est le directeur général du personnel du ministère de l'Intérieur. L'artiste-peintre ukrainienne Marie Bashkirtseff (1858-1884), qui œuvra et mourut à Paris, et dont l'amour qu'elle éprouva pour Cassagnac put influencer son jugement, écrit dans son *Journal* :

> Clément Laurier, vous vous souvenez bien, qui prêtait sa femme à Gambetta pendant que celui-ci était Dictateur et qui a fait cette énorme fortune, est devenu une espèce d'on ne sait trop quoi, orléaniste je crois.[661]

Rabagas demande à Laurier où aller : pas à Lyon, il y a là le Rabagas local, l'adjoint au maire Désiré Barodet (1823-1906) qui siégea au Comité de Salut Public lyonnais et tenta de concilier la Commune parisienne avec le gouvernement versaillais de Thiers, avant de réprimer sévèrement la Commune lyonnaise de Bakounine. Laurier lui conseille Saint-Sébastien et l'air de la baie de Biscaye, tandis que retentit pour la dernière fois le stupide « bravo » de l'automate Espullère, dont la stupidité transcendée finit par toucher au génie burlesque. Rabagas s'exile sous une ultime malédiction de Ferrand :

> *File decap à l'estranger,*
> *O borlhe, e tournis pa jamey !*
>
> [File vers le pays étranger,
> Ô Cyclope, et ne reviens jamais !]

Mais les républicains ont laissé dans la France un germe, et de ce germe va naître ce qui occupe le cœur de la dixième et dernière veillée de la *Rabagassade* : la Commune. La dixième veillée se compose de treize pages occitanes, et tourne principalement autour des évènements du printemps 1871. La suite est connue de tous… L'armistice, honteuse, les cinq milliards de francs exigés par Bismarck qui viennent s'ajouter à un effort de guerre presque aussi important, et bien sûr l'Alsace et la Moselle (car ce n'est pas la totalité de la Lorraine qui état rattachée à l'empire allemand). Les armées allemandes défilent dans Paris. Comme le souligne Berthaud, la France a vécu depuis la même histoire, et ceux qui avaient dix ans en 1880 ont revu, soixante ans plus tard, d'autres régiments allemands défiler sur les Champs-Élysées. Mais ce n'est pas tout :

> *La Prusse partide, besout*
> *Surgi la guerre dous saubatges.*
> *Droles, escoutats dinqu'au bout.*
>
> [La Prusse partie, elle vit (la France ndle)
> Surgir la guerre des sauvages.
> Petits, écoutez-moi jusqu'au bout.]

Un autre personnage endosse, maintenant que Rabagas est parti, le mauvais rôle dans la *Rabagassade* :

> *Un ahourtoun de politique*
> *Que biroulèt à touts lous béns*
>
> [Un avorton de la politique

[661] Marie Bashkirtseff, 1999. *Journal,* édition intégrale, établie et annotée par Lucile Le Roy, Lausanne, éd. L'Âge d'homme, pp. 431-432.

Qui tourna et vira à tous les vents]

Adolphe Thiers n'est pas davantage aimé chez les catholiques que chez les républicains gambettistes : de nabot même pas assez grand pour atteindre le bord de son pupitre, à la voix agaçante de moustique chez Théodore Blanc, il devient un avorton et en plus une girouette chez Ferrand, avec une mort légendaire *en mintgean un plat de moungettes* (en mangeant un plat de haricots)[662].

La Republique, aco's l'unioun !
Thiers se a dit, e fau l'in crese ;
Me's egau, jou que souy gascoun,
Per abala'co, bourri'c bese !

[La République, c'est l'union !
Thiers l'a dit, il faut l'en croire ;
Mais pourtant, moi qui suis gascon,
Pour avaler ça, je voudrais le voir !]

Car pour Ferrand, il n'est point de république honnête, et tandis que les « fréquentables », les trois Jules (Favre, Simon et Ferry), Rabagas, Pelletan, Crémieux et autres trinquaient dans l'Hôtel de Ville de Paris le jour de la proclamation de la chute de l'Empire, se trouvaient en-dessous (métaphoriquement bien sûr) et attendant leur heure les communards : Blanqui, le turbulent Henri Rochefort (1831-1913), communard puis antidreyfusard, l'homme aux vingt duels et aux trente procès qui parvint même à s'évader du bagne de Cayenne, Paschal Grousset (1844-1909), qui fut soldat de la guerre de 1870 avant d'être communard, Théophile Ferré (1846-1871), qui voulait que la Commune marchât sur Versailles, comme en 1789, et donna son consentement au massacre des otages, Napoléon La Cecilia (1835-1878), un des chefs militaires de l'insurrection, Gustave Flourens bien entendu, l'athée Louis Rigault (1846-1871), le directeur de l'École Militaire Eugène Razoua (1830-1879), l'avocat révolutionnaire Félix Pyat (1810-1889). Les rabagas, imbéciles et lâches, font le lit de la Commune *diaboulique* :

E quan, sap sa botte brutale,
Bismark esbargèt sey pas oun
Aquet Goubernemén capoun
De la Defense naciounale ;
E de la caue, e de l'esgout,
E dou pauat, e de pertout
Oun l'aygue sale giscle e tchume,
Besoun mounta, mounta l'escume !..

[Et lorsque, d'un brutal coup de pied,
Bismark dispersa je ne sais où
Ce Gouvernement de couards
De la Défense nationale ;
Et de la cave, et de l'égoût,
Et du pavé, et de partout
Où l'eau sale suinte et jaillit,

[662] Cette version est contredite par les récits qu'en firent les journaux contemporains, ainsi que l'explique François Boulet en citant entre autres *Le Figaro* du 5 septembre 1877, *Le Monde illustré* et *L'Illustration* du 8 : Thiers est mort chez lui, ayant été frappé d'une attaque cérébrale alors qu'il déjeunait, il est vrai, mais décéda bien dans son lit, quelques heures après, le soir du 3 septembre 1877.

On vit monter, monter l'écume !..]

Rochefort, né Victor Henri de Rochefort-Luçay, fils du dramaturge Armand de Rochefort dont la noblesse était plus que douteuse, prend la place de Rabagas :

Rochefort, noum d'aristocrate
Tournat à l'agre, homme d'esprit,
Fine plume, âme scélérate,
Co lâche, pauruc e pourrit :
Toute la crapule escarlate
Lou countemplèue coume un diou

[Rochefort, nom d'aristocrate
Tourné à l'aigre, homme d'esprit,
Fine plume, âme scélérate,
Cœur lâche, poltron, et pourri ;
Toute la crapule écarlate
Le contemplaient comme un dieu]

Quant au peintre Gustave Courbet (1819-1877) accusé d'avoir fait abattre la colonne Vendôme et condamné sous Mac-Mahon à la redresser à ses frais, ce qui, joint à la saisie de ses biens et toiles, le ruina pour les quelques années qui lui restaient à vivre, n'est pas mieux traité :

Courbet, barbe carnabalesque,
Artiste à mitat, e borrèu,
Pintre attitrat en biande fresque,
Qu'insurtèt la terre e lou Cèu
E hasout pudi lou pincèu !

[Courbet, barbe carnavalesque,
Artiste à moitié, et bourreau,
Peintre attitré en viande fraîche,
Qui insulta la terre et le Ciel,
Et qui fit puer les pinceaux !]

Là, se place ce qui dans l'esprit de Ferrand constitue le sommet de son texte, la dénonciation de la Commune. Là est encore le *climax*, l'acmé du texte, tel que l'abbé l'avait pensé :

Eh-bé ! fau ec crese : ec am bis :
Aquet troupèt de truandalhe,
Aquet arremat de canalhe
Se rendout meste de Paris.
Ah ! moun Diou ! praube Capitale !
Es debingude un ahourès
Oun la foule, au noum dou progrès,
Pilhe, darraube, e se regale,
En tuan sourdats e curés !

[Eh bien ! il le croire : on l'a vu !
Ce troupeau de truandaille,
Ce ramassis de canaille
Se rendit maître de Paris.
Ah ! mon Dieu ! pauvre Capitale !
Elle est devenue une forêt

Où la foule, au nom du Progrès,
Pille, dérobe et se régale
En tuant des soldats et des prêtres !]

Et de dresser la liste des victimes : parmi eux, des républicains, comme *lou Libournés Clément Thoumas*, le général Jacques Léon Clément-Thomas (1809-1871), vieux républicain, est des premiers à tomber *parçat de meu de trente bales* (percé de plus de trente balles). Selon Trochu, Thomas était en civil et venait en réalité inspecter les fortifications de Montmartre pour le gouvernement, et fut non pas fusillé *chèn l'aué jutgeat* (sans l'avoir jugé), mais lynché par la foule[663] tout comme le général Claude Lecomte (1817-1871), également massacré par la foule malgré les efforts de Clemenceau en personne, alors maire du 18e arrondissement.

Religion, charitat, bielhesse,
Dauan arré de tout aco
Ne sentin remuda soun cò ;
E poussèn la sceleratesse
E lou mespris de toute loua,
Dinqu'a se prene per otatges
Lous pu reberats persounatges :
Lou boun Archebesque Darboy,
Lou curé de la Madelène,
L'abbé Planchat, que defendèn
Countre lou soupçoun e la hène
Ses obres d'aposte e de sènt

[Religion, charité, vieillesse,
Devant rien de tout cela
Ils ne sentirent s'émouvoir leur cœur ;
Ils poussèrent la scélératesse
Et le mépris de toute loi,
Jusqu'à se prendre pour otages
Les plus vénérés personnages :
Le bon archevêque Darboy,
Le curé de la Madeleine,
L'abbé Planchat, que défendaient
Contre leurs soupçons et leurs haines
Ses œuvres d'apôtre et de saint]

Georges Darboy (1813-1871), archevêque de Paris depuis 1863, est emprisonné le 4 avril 1871 puis exécuté le 24 mai par les communards, tandis que l'insurrection touche à sa fin. L'on renverra ici à l'étude que Jacques-Olivier Boudon à consacré à Mgr Darboy en 2011[664] ainsi qu'à l'article que Jean-Louis Ormières en a tiré[665] pour comprendre mieux la personnalité complexe de ce gallican convaincu, un temps acquis aux idées républicaines en 1848, mais fidèle rouage du pouvoir bonapartiste, ce qui lui vaudra sa nomination par l'Empereur au siège archiépiscopal de Paris en 1863. Henri Planchat (1823-1871), religieux de l'ordre de Saint Vincent de Paul, avocat de profession, connu pour ses œuvres sociales en faveur des pauvres de Paris, est fusillé deux jours après.

[663] Louis-Jules Trochu, 1896 *Œuvre posthume*, L'Histoire anecdotique, Tours, A. Mame, vol. 1, p. 53.
[664] Jacques-Olivier Boudon, 2011. Monseigneur Darboy (1813-1871), archevêque de Paris entre Pie IX et Napoléon III, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. « Histoire ».
[665] Jean-Louis Ormières, 2013. « Jacques-Olivier Boudon, Monseigneur Darboy (1813-1871), archevêque de Paris entre Pie IX et Napoléon III », *Archives de sciences sociales des religions*, 164 | 2013, 149.

Pour l'heure, Ferrand fait semblant de ne pas y croire ; l'armée régulière, fût-elle républicaine, va vaincre la Commune :

De fèt : la Coumune en deroute
Reculèue… nostes sourdats
La traquèuen de touts coustats
La bayounette ay pugn : se biouen,
Nostes presouneys soun saubats !
Son saubats ! Eh-be nou : mouriouen !

[En effet : la Commune en déroute
Reculait… Nos soldats
La traquaient de tous côtés,
La baïonnette au poing : s'ils vivent,
Nos prisonniers sont sauvés !
Sauvés ? Non : ils vont mourir !]

Et Ferrand, tel Victor Hugo, d'appeler Rabagas :

Gran Rabagas, bagne-te, bagne ;
A pleng nas, en cansounejan,
Simse l'ert biou de l'Ocean :
Touns coulègues de la Mountagne
Ban lèu se bagna den lou sang !

[Grand Rabagas, baigne, baigne-toi
A plein nez, la chanson aux lèvres,
Aspire les vives senteurs de l'Océan :
Tes amis de la Montagne
Bientôt vont se baigner dans le sang !]

La Montagne, référence évidente aux Montagnards de la Convention, est le journal du communard Gustave Maroteau (1849-1875) qui mourra bagnard de la tuberculose. C'est là que Ferrand déploie tout son talent narratif : il accélère l'action en la centrant sur le cortège des religieux martyrs qu'on tire de leur prison pour les amener à l'échafaud, pendant la Semaine Sanglante (21-28 mai 1871) : les Versaillais sont entrés dans Paris où pendant une semaine, combats de rue, exécutions sommaires, massacres, incendies, destructions volontaires de plusieurs édifices vont se succéder. La répression versaillaise sera impitoyable, on le sait. L'on renverra à l'abondante bibliographie historique sur la Semaine Sanglante, notamment les plus récents travaux de l'historien britannique Robert Tombs et de son confrère français Jacques Rougerie, pour ce qui concerne les chiffres des communards massacrés, que l'ancien communard Lissagaray et le socialiste Pelletan semblent avoir quelque peu surévalués. C'est à ce moment-là que, renouvelant les Massacres de Septembre, les insurgés se ruent dans les prisons et exécutent sommairement plusieurs prisonniers, donc un grand nombre de religieux *in odium fidei*. Ferrand alterne une narration qui se fait pantelante, par le jeu des exclamations, des tirets, alourdie par un aspect incantatoire que matérialise le retour lancinant, comme un refrain, du quintil *Boun Rabagas ! bagne-te, bagne !*. Les communards, vaincus, désespérés, deviennent fous :

La Coumune angout en hurlan
Defounsa la presoun : - Bangeance !
Bolem lou sang de 'quere angeance ;
Que morin ! Am set de soun sang ! –

[La Commune alla en hurlant
Défoncer la prison : - Vengance !
Nous voulons le sang de cette engeance ;
A mort ! nous avons soif de leur sang ! –]

L'homme estèt pu loup qu'un loubas (L'homme fut plus loup que les loups), lui que rien n'empêcha de commettre son forfait, comme *quan, debert lou boy, un loubas / S'entrayne un agnerot que ploure* (lorsque, vers le bois, un loup / Entraîne un agnelet qui pleure). Et Rabagas, comme une obsession :

Gran Rabagas, bagne-te, bagne ;
A pleng beyrot, en taulejan
Chioule lou bin roustit d'Espagne :
Touns coulègues de la Mountagne
Ban béue à pleng beyre lou sang !

[Grand Rabagas, baigne, baigne-toi
A plein verre, dans les festins,
Siffle le vin rôti d'Espagne :
Tes amis de la Montagne
Vont boire le sang à plein verre !]

Alors, la scène devient sabbat, le charivari déborde, se renverse et devient ce qu'il cherchait à exorciser ; la foule est réduite à une troupe démoniaque qui va faire vivre, en vrai, l'Enfer à ses victimes :

Lou spectagle debèn affrous :
Praubes martires ! A grans pous,
La foule lous trayne, lous pile,
Les'i jite braude e calhaus,
Insurtes, mè coume s'y'n hurle
Den l'infern, coure lous damnats,
Debat la flambe que lous burle,
Grincen a cruchi souns cachaus !

[Le spectacle devient affreux :
Pauvres martyrs ! à grands coups,
La foule les traîne, les frappe ;
Elle leur jette de la boue, des pierres,
Des insultes, mais comme on en hurle
En enfer, lorsque les damnés,
Sous la flamme qui les dévore,
Grincent à se broyer les dents !]

Ils ne grincent même plus des dents de douleur : ils grincent, tout court, et les dents se broient… L'abbé Ferrand a attendu toute la *Rabagassade* pour hausser son poème à ce niveau. L'indéniable puissance de ces vers dut produire un effet bien plus fort encore en leur temps, quand les évènements étaient récents et encore dans toutes les mémoires. C'est *en pilot* [en tas] qu'on les jette sur le lieu de leur exécution, à Belleville, c'est *une hemnasse de tripot* [une femme dégradée] qui, symboliquement, tire la première salve, procès des masques hideux du vice et du crime contre les justes :

E lou supplice s'acabèt
Dens un nuatge de humade,

Quan, su'la terre ensanglantade,
Nat cadabre ne remudèt.

[Et le supplice ne cessa,
Dans un nuage de fumée,
Que lorsque, sur le sol ensanglanté,
Aucun cadavre ne remua.]

Mais ce n'en est pas fini : les cadavres seront profanés, foulés, souillés, par *hemnes ibrougnes e maynatges* (des mégères ivres et des enfants) qui cherchent à *ha guitza lou sang pr'arrise* (faire jaillir le sang pour rire). Que l'on cherche à quelle scène cette description sinistre renvoie, et l'on trouvera dans sa mémoire les Bordelais se ruant avec jubilation sur la statue de Napoléon III, crachant, frappant et insultant le bronze que l'on traînait à la Garonne. Sous la plume même de Blanc, qui se félicite pourtant de la scène, le côté grimaçant de la joie des Bordelais avait été signalé. Ce n'était que du bronze. Ici, quelque soit l'historicité de la scène, Ferrand la rejoue en vrai, avec du sang.

Que faire, pour les catholiques foudroyés sur place à l'annonce des nouvelles, sinon prier. Le lendemain, le curé de Boutausac ne peut retenir ses larmes au prône :

La Coumune se moy e râle :
Se moy, mè, dauan de mouri,
L'enfame ! a boulut estari
Lou pousoun doun ère goufflade !

[La Commune se meurt et râle :
Elle se meurt, mais avant de mourir,
L'infâme ! elle a voulu épuiser
Le venin dont elle était gonflée !..]

Le propos dure deux pages entières. Sans surprise, la France ni la Religion ne sont mortes, et le sang versé par les martyrs, *aquet sang nous saube* (ce sang nous sauve). Il s'agit du sang de l'*agnus dei* bien évidemment, celui qui rachète les péchés. Mais les sacrilège sera-t-il rachetable, quand le Malin lui-même en est l'ouvrier ?

Tua lou sourdat e lou preste !
Oh ! l'espiracioun de Satan
M'apparech aci manifeste ;

[Tuer le soldat et le prêtre !
Oh ! l'inspiration de Satan
M'apparaît ici manifeste ;]

Le martyre de Darboy et de centaines de religieux parisiens n'efface pas pour autant la puissance de l'idéologie : celle de la France réactionnaire n'est pas loin derrière le sang des victimes et le rideau des larmes. Peu à peu, le texte glisse vers une prosopopée. La Commune devient une hydre, un personnage fabuleux composé des milliers de corps des *hemnasses* et des tueurs. La Commune est morte-vivante, créature désormais totalement infernale ; c'est alors que

Den soun cerbét a mitat hòu
Mountèt une idèye féroce !
Boutèt Paris à houec !... Paris
Flambèt, e toumbèt en debris !

[Dans son cerveau à moitié fou
Monta une idée féroce :
Elle mit Paris à feu !... Paris
Flamba, et tomba en débris !]

Et toujours Rabagas, qui ne doit décidément pas trouver la paix en Biscaye ; le dernier quintil est devenu un sizain :

Gran Rabagas, bagne-te, bagne ;
Prén lou frés debat l'irangey ;
Boute à fredi lou bin d'Espagne :
Touns coulègues de la Mountagne
Burlen Paris !... Mè qu'aco hèi ?
Aco n'es pa tu qu'ès à plagne !

[Grand Rabagas, baigne, baigne-toi
Prends le frais sous les orangers ;
Fais rafraîchir le vin d'Espagne :
Tes amis de la Montagne
Brûlent Paris !... Mais que t'importe ?
Ce n'est pas toi qui es à plaindre !]

La *Rabagassade* est finie, dans les cendres de l'Hôtel de Ville, des Tuileries et la mutilation du pays :

Balà, maynatges, balà doun
Ço qu'es estat per noste France
Aquet Dictature a-d-outrance :
L'homme de la maledicciоun !

[Voilà, mes enfants, voilà donc
Ce qu'a été pour notre France
Ce fameux Dictateur outrancier :
L'homme de la malédiction !]

Il n'y a plus rien en France, mais à la place

Am moussu Thiers, en attendén
Que Rabagas si Presidén

[Nous avons monsieur Thiers, en attendant
Que Rabagas soit Président]

Rabagas président, il ne le sera jamais. Président de la Chambre, seulement (au moment de la rédaction de la *Rabagassade*), puis président du Conseil, jusqu'en 1882. Son cœur sera panthéonisé après sa mort, survenue finalement peu de temps après la parution du pamphlet, le 31 décembre 1882. En 1879, cependant, M. Thiers n'est plus président. Nous sommes donc ici toujours en 1871, toujours dans le temps du récit, ou plutôt de la mise en abîme (la *Rabagassade* est le récit d'un narrateur qui se souvient que son grand-père lui racontait cette histoire, il se raconte donc en train d'écouter l'histoire que son grand-père lui raconte) ce qui peut sembler étrange, vu que le *Papè* est censé raconter les évènements de 1870-71 plusieurs années après les faits… En réalité, nous sommes à cet endroit « dans le récit dans le récit dans le récit », dans le temps de l'action, donc en 1871, tandis que le temps de la narration par le grand-père se place plusieurs années plus tard (peut-être en 1879), et que

la narration de cette narration par le petit-fils devenu grand se place dans un futur non déterminé. En 1879, rappelons-le, nous ne serions plus au temps de M. Thiers, mais de M. Grévy. Rabagas serait bien présent aux affaires, président de la Chambre, et la République triompherait comme jamais, bien davantage que du temps de Thiers et de Mac-Mahon.

Un joun, après un boun repas,
Dens un moumén de boune imure,
Un entime dou Dictature
Dichout pr'arrise : Rabagas ?
Se lou boun Diou li preste bie,
Chambertera noste patrie
encouère mey qu'au téms passat,
E mourira, pleng de santat,
Dedén la pet d'un reboltat ! –
Eh-be nou ; l'amic d'Espullère,
Lou balounayre, l'outranciè,
Mourira sus lou leyt, rentiè,
Dedén lou coué d'un miliounère !

[Un jour, après un bon repas,
Dans un moment de belle humeur,
Un intime du Dictateur
Dit en riant : Rabagas ?
Si le bon Dieu lui prête vie,
Il ruinera notre patrie
Encore plus qu'au temps passé ;
Et il mourra, plein de santé,
Dans la peau d'un insurgé ! –
Eh bien ! non : l'ami de Spuller,
Le ballonnier, l'outrancier,
Mourra sur son lit, rentier,
Dans le cuir d'un millionnaire !]

Ce dernier passage semblerait presque avoir été ajouté ultérieurement, ce qui n'est probablement pas le cas : nous avons juste changé de temporalité. En effet, Ferrand précise en note que l'intime en question est Jules Grévy « 1er du nom, 3e président de la R…F… ». Donc nous ne sommes plus du temps de M. Thiers (entre le 31 août et le 24 mai 1873), dans la continuité immédiate de l'action, mais au temps de la narration par le grand-père. Gambetta n'est pas encore mort. En réalité, le « Dictateur outrancier » mourra, effectivement, non pas en bonne santé mais malade de l'asthme et probablement d'un cancer de l'intestin, et non sur une barricade (il s'était retiré de la vie publique depuis le début de l'année 1882) mais dans sa maison des Jardies, à Sèvres.

Reste un épilogue, qui se place encore dans une autre temporalité, puisque ce n'est plus le temps de l'action (la guerre de 1870 et ses suites), ce n'est plus le temps du récit du grand-père (quelques années après, probablement autour de 1879), c'est le temps initial de la narration de l'ouvrage, celui du tout début : un futur non déterminé où Jantilhot, sans doute, devenu grand, se souvient. Le texte de cet *Encouère un mot* (Encore un mot) nous le confirme :

Brabe lectou, papè Bounséns
Fénit pa la Rabagassade.
Praube homme ! aquére même annade,
Mourit au mitan de ses géns !

[Ami lecteur, mon grand-père Bonsens
N'acheva pas la Rabagassade.
Pauvre homme ! Cette même année,
Il mourut au milieu de ses enfants !]

Le grand-père n'a pas vu venir

La fin de 'quere Republique,
E l'aube d'un siègle pu boun

[La fin de cette République,
Et l'aurore d'un siècle meilleur]

ce qui vaut mieux, si l'on considère que l'Europe n'était encore qu'à la veille de découvrir ce qu'était une guerre mondiale et un massacre à l'échelle internationale. Le siècle suivant n'aurait certainement pas plu au vieux narrateur.

C Aux confins de l'histoire et de la fiction : le manuscrit dit de Codersac (1860)

1 Le manuscrit 1 J 20 des Archives départementales de la Gironde

Acquis en 2009 à l'occasion d'une vente aux enchères par le Conseil général de la Gironde, ce document se compose de 18 cahiers. Reliés, d'un format proche des cahiers d'écoliers A5 actuels, quadrillés de grands carreaux, ils correspondent à autant de chapitres d'une même histoire. Le premier de ces cahiers renferme la page de titre, l'argument et la préface du document, ainsi que quelques explications sur le contexte événementiel ayant présidé à la composition de l'œuvre.

La particularité de ce document dans le corpus étudié est son caractère totalement inédit : le manuscrit n'ayant été découvert qu'en 2009. Si l'on excepte sa présence dans l'exposition *La Gironde occitane* organisée par Patrick Lavaud avec le concours des Archives départementales de la Gironde (qui date de 2011, donc après la découverte du manuscrit) et une communication la même année dans le cadre du séminaire du CECAES par l'auteur de la présente étude, il n'en a jamais été fait mention dans aucune publication. c'est donc à un ouvrage parfaitement vierge que l'on se trouve confronté, qui plus est codé, crypté, difficilement pénétrable de prime abord puisque sans lieu ni date, truffé de noms de personnes et d'endroits imaginaires, et relatant des faits précis sans jamais donner d'indices permettant de les rattacher à une réalité. Certes, Élie Boirac était aussi à peu près inédit, à l'exception d'une autre communication dans le cadre du séminaire du CECAES en 2009 toujours par l'auteur de ces lignes. La *Rabagassade*, sauf l'étude de Pailhès et quelques lignes de description (Couture, Berthaud) survolant l'œuvre sans s'y attarder, n'avait non plus jamais fait l'objet d'aucune étude. Mais l'existence de ces textes et auteurs n'était pas cachée : Ferrand est un félibre tout-à-fait notable, présent dans le *Trésor* de Mistral et la *Rabagassade* lui est attribuée dès les origines sans la moindre ambigüité. Boirac a bénéficié de la pose d'une plaque commémorative sur sa maison natale dans le cadre d'une félibrée des années 30, et Roland Baudet a copié, traduit et quelque-peu analysé ses œuvres dans les années 1970-80. Alors que pour le manuscrit Codersac, rien de tel n'existe : son existence était totalement inconnue de tous jusqu'à 2009.

Si Boirac était un satiriste autant qu'il est possible de l'être, avec une veine carnavalesque, rigolarde et truculente, si la *Rabagassade* était une grande fresque historique et politique,

teinté parfois de satire, parfois de tragique, qui regardait le monde depuis la Gascogne plutôt que de s'ancrer réellement dans le local, le manuscrit Codersac est encore autre chose : la transmission codée en occitan de quelques faits de cuisine politique provinciale. Il y a de l'humour, de la verve, mais ce n'est ni du Boirac ni du Ferrand. C'est un texte qui possède sa propre identité.

Le sujet est le *Récit d'une élection aou Counseil Général de la Girounde* (Récit d'une élection au Conseil général de la Gironde). Le narrateur, qui ne s'identifie pas mais dont nous apprenons à la fin du chapitre 15 qu'il répond au *chafre* de Bernichoun, s'adresse à son ami Cadétoun, soldat au 372e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Lille – l'auteur précise « en Flandre » et non pas le département, celui du Nord. Aucun 372e régiment d'infanterie de ligne n'a été stationné à Lille au XIXe siècle : le 372e régiment d'infanterie n'a été créé qu'en 1914 et stationné à Belfort. La ville de Lille est surtout connue pour avoir abrité, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, le glorieux 43e régiment d'infanterie de ligne.

On voit donc dès ce stade de l'analyse se dessiner un des traits principaux de ce document, qui est le cryptage systématique des données qui y sont renfermées. Présenté comme un document témoignant de faits réels, et non comme une fiction : *Tout so que baou counta n'es que béritat pure/ Bis, cuillit, entendut & saisit sus nature* (Tout ce que je vais conter n'est que vérité pure / Vu, cueilli, entendu et saisi d'après nature). Il cite des lieux et des noms qui n'existent nulle part (Codersac, Blonzac, Miflérade…). Seul le département de la Gironde est clairement cité.

La langue du texte est l'occitan, plus précisément du gascon girondin. À partir du deuxième cahier cependant, la traduction française est indiquée au verso de chaque folio. La famille politique de l'auteur peut être devinée par quelques allusions et piques adressées au curé ou de façon globale à l'Église catholique, ainsi que dans la mention dans le prologue du journal *La Gironde* : il s'agit d'un pamphlet républicain, et probablement, peut-on supposer, républicain marqué à gauche, plus à gauche en tous cas que ne semble l'être Lambère, le principal intéressé de l'ouvrage, pour lequel l'auteur/narrateur semble prendre fait et cause. Néanmoins, ce républicanisme, cet ancrage à gauche, ne transparaissent pas aussi fortement que dans les autres pièces du corpus. Le texte se concentre sur des faits : des pratiques politiciennes de chef-lieu de canton, et la trahison d'un élu local à sa propre parole, permettant que soit battu le candidat que semble favoriser l'auteur. Il ne théorise pas – ou si peu – et l'on a parfois un peu l'impression de se trouver face à une satire de la politique « politicienne » de façon globale, davantage que dans un parti pris idéologique. Le ton n'est ni truculent comme chez Boirac, ni épique comme chez Ferrand, mais vif, enjoué et purement narratif : même s'il fait souvent preuve d'humour, le narrateur ne s'écarte jamais de sa narration et commente finalement assez peu les faits qu'il relate.

L'argument de l'ouvrage se trouve exposé dès la préface. Il s'agit de raconter un certain nombres d'évènements liés à la vie politique d'un canton rural de la Gironde, dont le nom n'est pas précisé sinon sous l'appellation imaginaire de Codersac, sensés s'être produits pendant l'été « de la présente année », année non précisée. Le ton enjoué et léger qui caractérise le texte dès les premières lignes semble cependant rapidement contredit par la teneur annoncée des évènements dont il est question :

> *Béridique récit & curiuses anecdotes, en 17 chapitres & en bers,*
> *1° D'une électioun aou Counseil Général den lou cantoun de Codersac (Girounde) en Jun – Juillet de la présente annade.*
> *2° De la nominatioun daou naouet maire de Blonzac, une de les communes la mey importante dou cantoun.*

3° De la formatioun dou counseil municipal de Blonzac, pèce dramatique &, malgre soun importance, en un sul acte, un sul tabléou & un sul décort, mais dan un pétit entracte oun lous persounatges hèsen, en langatge ordinaire, une dissertatioun grammaticale de les mey sabentes.
4° De l'électioun dou Counseil municipal & dou banquét baillat en quère circonstance.
5° De la célébration de la messe dou Sent-Esprit en l'aounou dou naouet Counseil & de les curiuses difficultats suscitades per lou Curé per hèse décende lou Sent-Esprit que, grâce à de certaines petites manigances, fénis per décende bisiblemen sus chaque mambre dou Counseil.
6° De quaouques noubelles les mey fresques & intressantes dou péis &, per la finale, d'une espoubantable fraoude électorale imbantade per un Maire & exécutade per soun permey adjoint & anfin, en punitioun de quère fraoude, dou tranchatge, en place publique, per lou billot, dou pugnét de quets dus sacripants.

[Véridique récit et curieuses anecdotes, en 17 chapitres et en vers,
1° D'une élection au Conseil général dans le canton de Codersac (Gironde) en juin – juillet de la présente année.
2° De la nomination du nouveau maire de Blonzac, une des communes les plus importantes du canton.
3° De la formation du conseil municipal de Blonzac, pièce dramatique &, malgré son importance, en un seul acte, un seul tableau & un seul décor ; mais avec un petit entracte où les personnages font, en langage ordinaire, une dissertation grammaticale des plus savantes.
4° De l'élection du conseil municipal & du banquet donné en cette circonstance.
5° De la célébration de la messe du Saint-Esprit en l'honneur du nouveau Conseil & des curieuses difficultés suscitées par le curé pour faire descendre le Saint-Esprit, qui, grace à de certaines petites manigances, finit par descendre visiblement sur chaque membre du Conseil.
6° De quelques nouvelles les plus fraîches & intéressantes du pays &, pour la finale, d'une épouvantable fraude électorale inventée par un maire et exécutée par son premier adjoint & enfin, en punition de cette fraude, de l'ablation, en place publique, sur le billot, du poignet de ces deux sacripants.]

Des « manigances » de chef-lieu de canton, qui seront traitées sur un ton résolument orienté vers la satire parfois ricaneuse sans être franchement comique, en fait un ton rigolard plus que dénonciateur, qui semblerait apolitique s'il ne se colorait çà et là de pointes d'anticléricalisme. Il s'agit pourtant de dénoncer plusieurs « magouilles » électorales survenues dans un canton rural girondin. La tonalité enjouée couvre en réalité des faits dont la dénonciation publique n'est pas anodine, ceux-ci étant liés à quelques personnalités influentes du paysage politique local.

Le brouillage systématique des données événementielles n'est pas seulement une des caractéristiques de cet ouvrage : c'en est le fondement. Le narrateur laisse, par endroits, deviner qu'il est lui-même plus ou moins lié aux personnes et aux fonctions qu'il évoque. Il ne nie pas avoir lui-même joué ce jeu de pouvoir, de petit pouvoir local, qui permet à un élu de jongler avec les postes et les fonctions. Ainsi il admettra au chapitre 10, quand aura sonné l'heure de l'échec pour les siens :

Té ! Jou dens lou partit que n'éri pas gran'caouse
Promiri dus ou tres places de cantoniés ;
Et m'ère réserbat pr'un de nosts'gros colliés
Un amploi supériur qu'apèren sinécure,
Amploi que mégne dret à qaouque préfecture...
Penden lou temps mé souy bien soubent damandat
Per que lou gros collié pr'ett l'habé pas gardat[666].
[Tiens ! moi, dans le parti qui n'étais pas grand'chose,
Je promis deux ou trois places de cantonniers
Et il m'était réservé par un de nos gros colliers
Un emploi supérieur qu'on appelle sinécure,

[666] Cahier 9, folio 132, verso.

Emploi qui mène droit à quelque préfecture …
Pendant longtemp je me suis bien souvent demandé
Pourquoi le gros collier pour lui ne l'avait pas gardé.]

2 Localisation de l'œuvre : la Leçon de Podensac

Les lieux, dans le manuscrit Codersac, sont codés : Codersac, Blonzac, Miflérade, Troulirancs n'existent pas dans la réalité. Nous savons simplement qu'il s'agit de localités de la Gironde. Néanmoins, il n'est pas utile d'entretenir le suspens. Sur le dossier même qui renferme le manuscrit aux Archives départementales de la Gironde, le mystère est dévoilé : Codersac = Podensac. Si le doute était encore permis, le verso d'un folio du premier cahier indique :

Codersac = Podensac
Blonzac = Barsac
Floudéts = Portets
Miflérade = Virelade
Libos = Guillos
Sen-Mercel = St-Michel-de-Rieufret
Troulirancs = Landiras
Néros = Budos

Nous n'avons pas toutes les correspondances pour les treize communes du canton, seulement pour ces huit, ce qui permet néanmoins de déduire les autres suivant les cas. Il s'agit donc tout simplement du canton de Podensac, entre Bordeaux et Langon, Podensac, le chef-lieu, est à une trentaine de kilomètres au sud-est de Bordeaux. D'autres indices permettent de resituer le pays de Codersac dans l'espace géographique girondin, notamment l'opposition géographique et sociologique entre deux espaces très distinctement différenciés dans le manuscrit : la *lane* (lande) et la *ribeyre* (rivière). Cette dualité de l'espace est caractéristique de la « terre gasque », le pays qui s'étend entre Bordeaux et Langon, où les caractéristiques du sol divisent la végétation, et par là même les productions agricoles et donc l'économie en deux zones distinctes : la vigne sur les croupes de graves, à proximité de la Garonne, et le sable au sud, sur le plateau landais. Cette division de l'espace et des habitudes (électorales notamment dans le texte) permet de confirmer que nous sommes dans le Podensacais[667]. Un des thèmes traités dans le manuscrit est l'opposition supposée entre les votes des pays de vigne, supposés plus progressistes, par rapport au pays de la lande, dépeint non pas forcément comme plus conservateur, mais plus enclin à voter pour une personnalité – quite à ne pas en démordre quoi qu'on fasse ou dise – que pour un programme ou des idées. Les chiffres constatés pour l'élection du républicain modéré Barreyre confirment effectivement ce phénomène dans les communes « landaises » du canton.

L'occitan du manuscrit Codersac est représentatif des parlers intermédiaires entre ceux du Bordelais proprement dit et ceux du Bazadais occidental et septentrional (Langonnais), illustrés par la *Rabagassade* notamment. La phonétique ne diffère guère des parlers des environs de Bordeaux, avec la réalisation [β] du /v/ intervocalique, mais s'en distingue néanmoins par la réalisation de ce même /v/ en [β] devant /r/, comme dans les formes du

[667] La même réalité pourrait se retrouver dans d'autres zones du bord du fleuve, comme le Médoc (mais la langue serait immédiatement reconnaissable, et au lieu de la lane nous aurions la lande) ni le Langonnais, plus au sud-est, reconnaissable également par le gascon qui y est employé. Tout confirme donc bien Podensac et le Podensacais.

futur *avrà* [a'βra] (il aura), trait propre aux parlers du Langonnais (on le trouve aussi dans la *Rabagassade*). Le parler du manuscrit se rattache aussi aux parlers des environs de Bordeaux et plus souvent du nord-ouest du domaine gascon par la préférence pour les passés simples forts (*hit,* il fit ; *prit,* il prit ; *vit,* il vit) au lieu des formes faibles préférées dans le Langonnais (*hasot,* il fit ; *prengot,* il prit ; *vesot,* il vit). En revanche, le fait qu'il privilégie généralement les formes à radicaux renforcés pour les verbes du troisième groupe (*véser,* voir ; *créser,* croire) au lieu des formes affaiblies (*veire, creire*) le rapproche des parlers sud-girondins de type langonnais, bien que les parlers bordelais connaissent les deux mais en marquant une préférence pour les secondes. Autre élément morphologique caractéristique des parlers sud-girondins : l'alternance dans les formes suffixées en *-èir* entre le masculin en *-èir* [ɛj] et le féminin *-èra* [ɛrə], déjà évoquée pour la *Rabagassade* et que l'on retrouve dans le Codersac. Comme chez Ferrand, nous avons *soi* [ˈsuj] comme première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe « être » et les formes *doman* au lieu de *deman* (demain), *enqüèra* eu lieu d'*encara* (encore). Trait rattachable aux parlers bordelais, en revanche : le manuscrit ignore le glide [w] qui se après le /g/ initial dans les mots issus du groupe germanique /wa/ : nous avons donc *gardar* [garˈða] et non *guardar* [gwarˈða] ou [warˈða]. L'aboutissement, enfin, du groupe latin /ŏk/ hésite entre les réalisations sud-gasconnes [wek]-[wej] et (supprimer « les formes ») bordelaises [yk]-[yj]. Nous sommes donc dans un parler gascon girondin transitoire entre les variantes du Bordelais et du Bazadais, lesquelles annoncent le gascon central, oriental et méridional.

Sociolinguistiquement, l'anonyme du manuscrit évoque rapidement et de façon humoristique le fait d'avoir choisi l'occitan comme langue d'écriture. S'il est possible ici de voir un usage couplant la volonté d'établir une connivence avec les lecteurs à celle de protéger les propos du texte au moyen d'un cryptage supplémentaire (pour les rares personnes qui ne comprenaient pas le gascon dans le pays de Podensac au XIX^{e} siècle), l'auteur présente ainsi les choses :

Hey pensat que, traitat den la lenge dous Dius
Une espèce de chant suabe, harmonius
Que te trébouille l'âme & tan plait à l'aoureille
Aquet sutgeyt haré certainemen merbeille.
Tout s'y preste, d'aillounts, en quet charman sutgeyt
De caouses & de faits poétiques tout heyt ;
Tout s'y preste : péis aous gracius peysatges,
Luttes, assaouts, coumbats, esclat dous persounatges ;
Scènes d'une imposante ou comique grandou,
Oraturs d'une haoute ou risible balou…
Habri matière aci, tout plen, per comédies,
Per drames, opéras, & même tragédies ;

[J'ai pensé que, traité dans la langue des Dieux,
Une espèce de chant suave, harmonieux
Qui te remue l'âme & tant plaît à l'oreille,
Ce sujet-là ferait certainement merveille.
Tout s'y prête d'ailleurs, en ce charmant sujet
De choses & de faits poétiques tout fait ;
Tout s'y prête ; pays aux gracieux paysages,
Luttes, assauts, combats, éclat des personnages ;
Scènes d'une imposante ou comique grandeur ;
Orateurs d'une haute ou risible valeur…
J'aurais matière ici, tout plein, pour comédies,

Pour drames, opéras, & même tragédies ;][668]

C'est donc en tant que langue de l'épopée que l'auteur – qui possède manifestement des lettres – présente l'occitan : la langue de l'épopée pour un poème dont la valeur épique, au contraire de la *Rabagassade,* n'est que parodique (il est d'ailleurs question « d'une imposante ou comique grandeur », l'opposition des deux adjectifs laissant entrevoir le projet de traiter par la dérision la grandeur supposée de ces potentats de village et tribuns de sous-préfecture). Néanmoins, tout comme chez Boirac (dont les termes sont voisins de ceux de l'auteur), le « patois » local ne saurait être exempt de rudesse :

Et den lur Paradis Omères & Bergiles,
Chan crainte d'un ribal poden réba tranquiles.
Hey boulut simplemen un moumen t'amusa
Noun pas dan bers poumpus coum podes bien pensa,
Mais, en noste patois, te ha la régalade,
Coum jamey t'en hey heyt, d'une prose remade.
Ah ! se faou dise bray, les poétiques lois
Han souben rébutat noste rude patois ;
Mais dan la boulountat, coum l'hey, ferme & solide,
La rime s'es pertan prampou bien assouplide
Et lou bers, bien troussat, hey coum en badinan,
Claquan cla, ne s'en ba pas trop maou trottinan…

[Et dans le Paradis Homères et Virgiles
Sans crainte d'un rival peuvent rêver tranquilles.
J'ai voulu simplement un moment t'amuser
Non pas avec des vers pompeux, comme tu peux bien penser,
Mais, en notre patois, te faire la régalade,
Comme jamais je ne t'en ai fait, d'une prose rimée.
Ah ! s'il faut dire vrai, les poétiques lois
Ont souvent rebuté notre rude patois ;
Mais avec la volonté, comme je l'ai, ferme & solide,
La rime s'est pourtant assez bien assouplie
Et le vers, bien troussé, fait comme en badinant,
Claquant clair, ne s'en va pas trop mal trottinant…]

Là encore, ce ne peut être que pour rire que le « rude patois » de Gascogne prétendrait se mesurer à la langue de l'épopée, au grec d'Homère et au latin de Virgile. Tout au plus l'occitan est capable de proposer de la « prose rimée », pour badiner et aller en trottinant, pas de la poésie. Néanmoins, dans cette rivalité pour rire dans l'idiome minorisé et les grandes langues littéraires classiques, tout s'achève par une pirouette qui ne règle rien, mais qui, dans une rhétorique qui n'est pas sans rappeler la muse gasconne de Du Bartas dans la Leçon de Nérac, triomphe par son naturel et la simple gloire de tenter, par l'exercice de la poésie, de se hisser au rang de ses illustres rivales :

Et sé, coum lou curé l'affirme & me l'explique,
Un charme es lou latin, lou grec une musique,
Souy certain que, pertout, lou mounde dous lecturs
Journaous, critiques d'art, sabents, coummentaturs
Habren à l'unissoun dit de ma poésie :
« Lou patois de Blonzac es une mélodie. »

[668] Toutes les traductions sont de l'abbé Ferrand.

[Et si, comme le Curé l'affirme & me l'explique,
Un charme est le latin, le grec une musique,
Je suis certain que, partout, le monde des lecteurs,
Journaux, critiques d'art, savants, commentateurs
Auraient à l'unisson dit de ma poésie :
Le patois de Blonzac est une mélodie.]

3 La datation à l'épreuve de la micro-histoire

Le manuscrit ne contient aucune datation précise. Cette omission est de toute évidence volontaire, comme le suggère la phrase *jun-juillet de la présénte annade* (juin-juillet de la présente année) : la période (début de l'été) est stipulée, mais l'année non, remplacée par une périphrase semblant indiquer la non-volonté de situer chronologiquement le document. Cet élément est cohérent avec la logique globale de la source, qui repose, nous l'avons déjà souligné, sur un cryptage systématique des informations.

Un petit nombre d'éléments existent cependant dans le texte. Il s'agit de références à des personnalités, des allusions à des évènements de l'histoire du XIX^{e} siècle qui peuvent éventuellement aider l'historien à rattacher cet ouvrage à son contexte historique.

Au commencement du folio 2 du manuscrit, un passage d'une dizaine de vers est de nature à attirer notre attention :

De bous bailla coungeyts toun sarjan es bien chiche !
Que diable ! l'Italie & la Prusse & l'Otriche
Ne nous dounen, de bray, pas trop de gros soucis ;
Bismarc n'ha pas trop l'airt de frounci lous sourcis ;
Lou czart ha certe assez d'affas, faou n'en coumbie,
A hèse arresta gents qu'attanten à sa bie ;
L'Anglès, à s'eslargi, puple toutjoun arden,
N'ha, pr'ou moumen, nade île à mette sou la den ;
Anfin l'Urope antière es calme & tout lou mounde
Es a la pès, d'après lou journaou « La Girounde ».

[De vous donner congé ton sergent est bien chiche !
Que diable ! l'Italie & la Prusse & l'Autriche
Ne nous donnent, de vrai, pas trop de gros soucis ;
Bismarck n'a pas trop l'air de froncer les sourcils ;
Le Czar a certes assez d'affaires, il faut en convenir,
À faire arrêter des gens qui attentent à sa vie ;
L'Anglais, à s'élargir peuple toujours ardent,
N'a, pour le moment, aucune île à mettre sous la dent,
Enfin, l'Europe entière est calme & tout le monde
Est à la paix, d'après le journal « La Gironde ».]

Trois éléments ou figures historiques sont ici évoqués :

- Otto von Bismarck (1815-1898), une des figures emblématiques de l'histoire de l'Allemagne contemporaine, ministre-président du royaume de Prusse (1862-1890) et chancelier de l'empire allemand (1871-1890), l'un des principaux artisans de la guerre franco-prussienne de 1870 ;
- Le Tsar, empereur de Russie, en proie à des menaces sur sa vie au moment de la rédaction du document, et soucieux de les réprimer ;
- L'expansionnisme britannique.

Il s'agit de bien maigres indices, d'allusions imprécises qui peuvent se rattacher à plusieurs périodes de l'histoire du XIX[e] siècle. Néanmoins, elles contiennent assez d'éléments pour servir de marqueurs chronologiques superficiels.

Ainsi, l'allusion à Bismarck, dont la présence au plus haut niveau de l'état prussien, puis allemand, dure de 1862 à 1890, en est un, et non négligeable. La seule chose qui soit dite sur l'homme d'état allemand, c'est qu'il « n'a pas trop l'air de froncer les sourcils », ce qui est léger comme information. Bismarck, figure centrale de l'expansionnisme et de l'unification allemands, est avant tout pour l'opinion française de l'époque l'homme de la guerre de 1870 et du rattachement de l'Alsace et de la Lorraine germanophone à l'Allemagne. Nous pouvons supposer que le document est postérieur à ces évènements, pour que Bismarck soit suffisamment connu (c'est le seul personnage historique cité nommément, et sous son vrai nom) de l'opinion publique française villageoise du temps. Bismarck, belliciste et impérialiste, semble avoir plus souvent « froncé les sourcils » durant sa carrière d'homme d'État et de diplomate que prôné l'apaisement. Nous serions enclins – sans aucune preuve à l'appui – de suggérer qu'il pourrait donc s'agir de la période correspondant à la fin de la carrière de Bismarck, c'est-à-dire les années 1880. Bismarck, à partir de l'année 1878, entame une période de relatif apaisement des relations internationales du nouvel empire allemand avec la fin de la première période du *Kulturkampf*, le combat pour la laïcisation progressive de la jeune Allemagne unifiée, contre le parti ultramontain du *Zentrum*[669]. Ayant besoin de se rallier l'opinion catholique allemande, le chancelier accepte de négocier avec le nouveau pape Léon XIII et de cesser les persécutions contre les catholiques allemands. Bismarck se consacre ensuite aux lois dites antisocialistes[670], très radicales[671], qui seront un des grands axes de sa politique intérieure, ainsi qu'à la création d'une caisse nationale d'assurance-maladie[672].

Vue de France, l'attitude de Bismarck vieillissant peut sembler moins belliqueuse, plus centrée sur la politique intérieure allemande dans le courant des années 1880, qui s'achèvent d'ailleurs par sa révocation. En réalité, l'homme d'État mène de violentes luttes internes, notamment contre les nationaux-libéraux et les socio-démocrates allemands, qui l'amèneront à dissoudre le *Reichstag*, envisageant même un coup d'État. Mais ses regards ne se portent plus sur la France, sinon pour justifier sa politique protectionniste d'État par le renforcement du sentiment germanophobe dans une France revancharde, et pour tenter de freiner l'epansionnisme russe dans les Balkans, dans l'hypothétique perspective d'une alliance franco-russe[673]. Si la politique de Bismark reste hostile aux intérêts de la France, celle-ci n'est plus directement menacée sur son territoire. C'est sans doute ce qu'il faut comprendre, quand le narrateur use de cet argument pour s'indigner du fait que le sergent de Cadétoun ne lui ait pas accordé de permission. Il apparaissait donc possible à ce stade de l'étude de proposer comme datation de ce document les années 1878 à 1890. C'est, dans les premiers temps de l'étude du document, l'hypothèse de datation que nous avions retenue.

Il est également question, dans ce passage, du *Czart* (graphie que l'on peut considérer comme plus correcte, d'usage à l'époque, sauf le *t* final, injustifié), lequel *a certe assez d'affas, faou n'en coumbie / A hèse arresta gents qu'attanten à sa bie* (a certes assez

[669] Rudolf Morsey, 2001. « *Bismarck und das Zentrum* », dans *Bismarck und die Parteien*, Munich, Paderborn, pp. 43-72.
[670] Lothar Gall, 2002. *Bismarck. Der weiße Revolutionär*, Berlin, Ullstein, p. 497.
[671] Volker Ullrich, 1998. *Otto von Bismarck*, Reinbek bei Hambourg, Rowohlt, 1998, p. 106.
[672] Wilfried Loth, 1996. *Das Kaiserreich. Obrigkeitsstaat und politische Mobilisierung*, Munich, Taschenbuch-Verlag, p. 68.
[673] Thomas Nipperdey, 1995. *Deutsche Geschichte 1866-1918 : Machtstaat vor der Demokratie*, Munich, C.H. Beck, pp. 454-461.

d'affaires, il faut en convenir / À faire arrêter des gens qui attentent à sa vie). Les trois derniers tsars de toutes les Russies ont effectivement dû faire face à des mouvements révolutionnaires de plus en plus radicaux, utilisant la violence la plus extrême. Alexandre II, qui régna de 1855 à 1881 essuya six attentats, dont le dernier, le 13 mars 1881, perpétré par les anarchistes de *Narodnaïa Volia*, lui fut fatal[674]. Confronté à la montée du nihilisme au sein de l'intelligentsia russe, mais aussi de l'anarchisme libertaire (développé par Bakounine) et, bien sûr du socialisme, Alexandre II répond par une répression impitoyable. Il s'illustre toutefois par plusieurs réformes sociales, notamment en 1861 l'abolition du servage. En février 1880, il accorde à Mikhaïl Loris-Melikov, homme d'État et militaire de haut rang, des pouvoirs exceptionnels pour lutter contre le terrorisme nihiliste et anarchiste. La Commission Exécutive Suprême créée à cette occasion favorise les méthodes légales autant que possible, préférablement aux méthodes violentes extraordinaires, que les circonstances pourraient toutefois justifier. Son fils Alexandre III, qui règne de 1881 à 1894, est l'homme de l'alliance franco-russe. Ce souverain conservateur marque un retour à une politique plus réactionnaire, avec l'abandon de plusieurs réformes de son père. Intransigeant avec les terroristes, il crée dès son accession au trône l'*Okhrana*, police secrète impériale chargée d'assurer la sécurité du souverain et du régime. Au terme de plusieurs années d'infiltration des milieux nihilistes et anarchistes, l'*Okhrana* réalise au début de l'année 1887 un colossal coup de filet sur environ 200 militants dont certains s'apprêtaient à fomenter un attentat contre le tsar. Ils seront tous pendus. Cet acte à très forte valeur symbolique marque la fin de la chasse donnée par le pouvoir impérial russe à ses opposants les plus radicaux. Si le tsar dont il est ici question est très occupé à lutter contre ceux qui veulent attenter à sa vie, il peut tout-à-fait s'agir d'Alexandre III, qui, au moins autant que son père, a lutté de façon systématique et implacable contre les réseaux terroristes bien décidés, effectivement, à l'éliminer.

Si nous en restons aux éléments que nous pouvons tirer de l'allusion faite au chancelier Bismark, et que nous les croisons avec ces derniers éléments, nous pouvions, en nous bornant à ces données, émettre l'hypothèse que le texte manuscrit M J 20 avait de fortes chances de dater de la période 1878-1887.

L'allusion à l'expansionnisme britannique est, elle, beaucoup plus difficile à dater : le Royaume-Uni poursuit tout au long du XIX^{e} siècle une politique colonialiste très active au Moyen-Orient, notamment, et en Extrême-Orient. La reine Victoria contrôle un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. L'année 1882 marque néanmoins une date importante, aux yeux de la France du moins, de l'histoire de l'expansionnisme britannique, avec la prise de contrôle du canal de Suez, jusque là copropriété du gouvernement égyptien sous tutelle ottomane et de quelques 21 000 actionnaires français. Le gouvernement égyptien ayant vendu ses parts à la couronne britannique, les Anglais occupent le canal en cette année 1882, dans un contexte exacerbé de rivalité franco-britannique au Moyen-Orient. Cette allusion pouvait donc également s'intégrer dans le cadre temporel que nous évoquions. Tout semblait donc conforter une datation postérieure à 1870, donc de l'époque républicaine. Mais plusieurs éléments très concrets, irréfutables, viennent contredire de façon radicale cette hypothèse.

L'histoire raconte de façon très concrète deux évènements : une élection partielle faisant suite au décès d'un conseiller général en activité ; la campagne – active et pittoresque – qui s'ensuit ; un premier tour qui élimine deux candidats sur quatre, l'un des battus trahissant sa parole d'appeler à voter pour un des deux candidats en ballotage et provoquant ainsi sa défaite. Puis la nomination – pas l'*élection* mais la *nomination* – de plusieurs maires dans le canton, avec tous les enjeux que cela implique.

[674] Edvard Radzinsky, 2005. *Alexander II : the last Great Tsar*, The Free Press, p. 415.

D'ores et déjà, un élément apparaît : nous sommes au temps où les maires n'étaient pas élus au suffrage universel, mais nommés par le pouvoir sur proposition du préfet, tandis que le conseil, lui, était bien élu par les citoyens. Nous sommes donc selon toute probabilité sous le Second Empire. Il n'y a néanmoins aucune allusion à un quelconque empereur, roi ou président, qui permettrait sans doute une datation trop facile du manuscrit. Mais le concept de nomination des maires est un marqueur chronologique sans équivoque. Dans un tout autre domaine, l'allusion à la crise viticole de l'oïdium, au chapitre 15, permet également de dater le manuscrit de la première décennie du Second Empire.

Dans le manuscrit, le personnage le plus immédiatement identifiable, celui qui finalement triomphera dans l'affaire, c'est le comte de Mahusse, présenté comme « châtelain de Valle ». Un comte, dont le nom se termine en « usse » habitant un château dont le nom se rapproche de « Valle » dans le Podensacais… On pense immédiatement à la grande figure politique de l'endroit, le comte Henri de Lur-Saluces (1808-1891), châtelain de Malle, ancien maire de Preignac, ancien conseiller municipal de Bordeaux, élu sous l'Empire bien qu'opposant, puis élu républicain (brocardé par la *Cadichounne*), et effectivement conseiller général inamovible du canton de Podensac entre 1860 et 1874. Une seule année voit dans ce canton une élection partielle suite à la cessation d'activité d'un conseiller général actif avant le terme de son mandat : 1860, avec l'élection partielle des 16 et 23 juillet, qui porte au pouvoir le comte de Lur-Saluces, au terme d'une élection s'étant déroulée en deux tours, avec un premier débouchant sur un ballotage à quatre candidats, des désistements dans l'entre-deux-tours, et finalement la victoire d'une courte tête du comte par une poignée de voix d'avance sur son concurrent, soit très exactement ce que raconte le manuscrit Codersac.

Celui-ci évoque assez tôt la mort de M. Rameau (*Moussu Ramau*), conseiller général du canton de Codersac (cahier 2, folio 1, verso, vers 1) :

> *La mort dou Counseilley général dou Cantoun,*
> *Homme entre toutes honeste & serbiable & boun,*
> *Moussu Ramau, rendèbe une place bacante.*
>
> [La mort du Conseiller général du Canton,
> Homme entre tous honnête & serviable & bon,
> Monsieur Rameau, rendait une place vacante.]

Si l'on se base sur l'usage établi dans la rédaction du manuscrit, ce nom pourrait cacher le nom d'un véritable conseiller décédé. Celui qui était en fonction au moment de l'élection partielle de 1860 et qu'il fallait donc remplacer dans les plus brefs délais s'appelait M. Rideau. Les comptes rendus des délibérations du Conseil général de la Gironde des années 1830 à 1850 évoquent souvent ce notaire, un temps maire de Preignac, qui disparaît sans laisser de trace du jour au lendemain. La liasse 3 M 310 relative à l'élection partielle ne stipule pas si l'ancien conseiller est mort, retiré parce qu'il était malade ou juste démissionnaire, il est juste question de son remplacement. L'hypothèse de la mort est une possibilité parmi d'autres, et si on ne peut la confirmer, rien ne vient *a priori* l'exclure.

Ce que nous pouvons voir en étudiant la liasse 3 M 310, par ailleurs assez peu fournie, et relative à plusieurs élections partielles aux conseils général et d'arrondissement dans la Gironde en 1860, c'est une élection qui s'est déroulée en deux tours en raison d'un ballotage au premier. Le premier tour a eu lieu probablement le 15 juillet, le procès-verbal portant la date du 16 « à dix heures du matin ». Il porte les signatures des maires de Preignac (Daney, nous y reviendrons), Illats, Arbanats, Saint-Michel-de-Rieufret et Portets, ainsi que de Destrac, adjoint au maire de Barsac. Les votes de chaque commune du canton sont portés. Il y a quatre candidats : Lur-Saluces, Moller, Berniard et Lacoste. Lur-Saluces se retrouve en

ballotage favorable, avec 1386 voix sur 3860 suffrages exprimés, ce qui ne constitue cependant pas la majorité absolue qui était indispensable pour être élu dès le premier tour. Il est talonné par Berniard, en second position avec 912 suffrages, Moller et Lacoste n'étant pas très loin avec respectivement 848 et 728 voix. Un scrutin serré, donc. Lur-Saluces arrive sans surprise en tête dans plusieurs communes de la *ribère* dont Preignac. Preignac est probablement le Blonac du manuscrit, du fait que le château « de Valle » y est situé, et que le véritable château de Malle se trouve sur la commune de Preignac ; l'auteur du manuscrit garde toujours les finales du vrai nom, et décale la première lettre d'un rang soit en descendant, soit en remontant l'alphabet. Moller (peut-être rattachable aux Möller, famille bordelaise de courtiers) est premier dans plusieurs communes de la *lane* dont Guillos, Budos et Landiras, place forte des *lanious* identifiable au Troulirancs du manuscrit, mais aussi à Cérons, commune viticole riveraine de la Garonne, et laisse Lur-Saluces emporter le village « landais » d'Illats. Berniard, issu d'une famille prestigieuse du haut négoce viticole bordelais, un temps liée à la droite monarchiste, remporte symboliquement le chef-lieu, Podensac, à côté de succès dans les communes de l'ouest du canton, comme St-Michel-de-Rieufret et Arbanats, tandis que Lacoste gagne Barsac et Pujols-sur-Ciron. Il est du reste possible de reconnaître dans ce Lacoste le maire de Barsac Éloi Lacoste, propriétaire du château Climens, qui n'est probablement autre que l'Ofroi Mimboste, le lâche, le fourbe de l'affaire. Rien n'est gagné en somme, comme dans le manuscrit, et s'il a une majorité de scrutins, Lur-Saluces n'arrive en tête que dans trois communes sur douze. La situation est analogue à celle décrite au chapitre 5 du manuscrit : rien n'est gagné, rien n'est perdu, le scrutin reste ouvert. Au second tour, qui a eu lieu le 22 juillet et dont le procès-verbal date du 23, sont présents Péringuey, maire de Podensac par intérim, ainsi que plusieurs élus municipaux, les maires de Landiras et Illats, ainsi que des adjoints et conseillers de St-Michel-de-Rieufret, Preignac, Cérons, Virelade et Portets. S'il y a un maire de Podensac par intérim, c'est qu'il y a eu démission du maire. Le manuscrit n'évoque pas de démission récente d'un maire, et Rideau, le conseiller général supposé défunt, avait été maire de Preignac, pas de Podensac. C'est un des points obscurs sur lesquels le manuscrit et les faits tels que nous pouvons les appréhender dans les sources divergent. Au second tour, le duel oppose Lur-Saluces, premier, à Moller, troisième. Les deux autres se sont retirés de la course. Dans le manuscrit, les choses ne se passent pas ainsi : Mahusse est opposé au second tour au second, le fameux Lambère, tandis que les deux derniers, Blancanart et Ofroi Mimboste, se retirent. Au final et à cause de la trahison de ce dernier, Lambère sera battu de treize voix. Ce scénario rappelle ce qui semble s'être passé dans la réalité, à la lecture du procès-verbal du second tour : Moller est devant à Podensac, Virelade, très loin devant à Cérons, devant toujours à Barsac, Budos, Guillos… il est en revanche écrasé à Preignac par Lur-Saluces (733 voix à 3), maître absolu de son fief. Daney, le maire, est probablement le Cendrey du manuscrit, l'homme-lige de comte. Au final, Lur-Saluces sera élu non pas de treize, mais de quatorze voix d'avance sur Moller, gagnant par 2108 suffrages à 2094. La ressemblance est trop flagrante pour que ce soit un hasard : c'est bel et bien cette élection partielle de l'été 1860 que nous raconte la première et majeure partie du manuscrit Codersac.

En revanche, il y a plusieurs éléments avec lesquels cette datation ne colle pas, à commencer par la partie finale du manuscrit qui raconte des nominations de maires dans tout le canton de Codersac. Les sources sont formelles, à moins que certaines pièces aient été égarées : la liasse 3 M 331 qui recense les nominations de maires et adjoints par l'Empereur sur suggestion du préfet à cette époque nous indique qu'aucun maire ni adjoint n'a été désigné sur les communes du canton de Podensac en 1860, à l'exception d'un certain Jean-Félix

Laporte, nommé maire de Pujols avec comme adjoint le cultivateur Jean Guiasse. Mais ce n'est pas ce qui est décrit au chapitre 9 du manuscrit où

> *……anèben coumença*
> *Lou renoubélemen de la magistrature,*
> *Lous maires, lous adjoints & toute la questure.*
>
> [……on allait commencer
> Le renouvellement de la magistrature.
> Les maires, les adjoints & toute la questure.]

Il est question d'un grand chambardement immédiatement après l'élection, dans les jours qui suivent, et particulièrement de la nomination du nouveau maire de Blonzac. Lambère, qui compte protester pour faire invalider l'élection de Mahusse, se voit proposer en échange de son silence par le préfet (qui, si les dates sont justes, devrait être Pierre de Mentque, le persécuteur de *La Gironde*) le poste de maire de Blonzac, qui était entre les mains d'Ofroi Mimboste. Or dans la réalité, rien de tel n'apparaît dans les sources. Cependant, les quelques évocations que l'on peut trouver d'Éloi Lacoste disent bien qu'il fut effectivement maire de 1844 à 1860. Il y a donc bien eu un changement de maire à Barsac cette année-là, changement qui n'apparaît pas dans les tableaux conservés sous la cote 3 M 331. Les faits du manuscrit racontent donc en réalité la trahison d'Éloi Lacoste et sa chute à la suite de cet acte. En revanche, le préambule du chapitre 11 dit que « maires & adjoints sont nommés dans toutes les Communes du Canton, à l'exception de Blonzac ». Il y aurait donc eu une vague de nominations, sur douze des treize communes du canton de Podensac dans la réalité, ce qui n'apparaît nulle part dans les sources.

D'autres faits semblent également mal coller avec la réalité de 1860. Ainsi, l'allusion à Bismarck et au Tsar dans le préambule, déjà citées, sont peu vraisemblables pour 1860 : à cette époque, Otto von Bismarck n'est pas encore l'homme d'État de premier plan qu'il deviendra à partir de la fin de l'année 1862. Ce n'est qu'un député conservateur et un diplomate certes estimé, mais dont on se méfie aussi, et qui purge justement à cette époque une « mise au placard » à Saint-Pétersbourg. Quatre ans après la fin de la guerre de Crimée, qui fut lourde en pertes humaines, il n'est pas exact de dire que l'Europe est en paix. Sur son territoire, oui, mais des troupes françaises et anglaises sont engagées dans des opérations au Moyen et en Extrême Orient : nous sommes en effet en pleine seconde Guerre de l'Opium. Ce même été, un corps expéditionnaire franco-britannique débarque en Chine. En septembre aura lieu la célèbre bataille de Palikao, où les franco-britanniques de Cousin-Montauban mettront en déroute la cavalerie impériale chinoise de la dynastie Qing, obligeant le frère de l'empereur, le prince Gong (1833-1898) à négocier avec les Européens. Il y a à la même époque des corps expéditionnaires français au Moyen Orient (Syrie et Liban) pour protéger les chrétiens maronites contre les Druzes, populations musulmanes locales contre lesquelles des paysans chrétiens s'étaient révoltés. La paix ne règne donc pas partout, et les soldats français sont engagés sur plusieurs fronts d'importance. Quant au Tsar, Alexandre II est en 1860 sur le trône de toutes les Russies depuis à peine cinq ans, et il est en pleine frénésie de réformes : il est question d'abolir le servage (ce qui sera fait par oukaze en février 1861), puis suivront une réforme de l'armée, de l'enseignement, de la censure… Alors certes, comme tout chef d'État, Alexandre II fait face à des oppositions, celles de la noblesse et des grands propriétaires conservateurs, lésés dans leurs intérêts, celles des réformistes qui estiment que le Tsar ne va pas assez loin. Il y a certes le soulèvement des Polonais (dont une partie du territoire, autour de Varsovie, est sous domination russe depuis 1795) qui gagne la Biélorussie et la Lithuanie. Mais rien encore à cette époque ne laisse penser que le Tsar soit trop occupé à

se défendre contre ceux qui attentent à sa vie pour se soucier de la situation internationale, bien au contraire : quatre ans après sa défaite dans la guerre de Crimée, la Russie a plus que jamais des inquiétudes sur l'Europe centrale et orientale. Une fois encore, cette allusion aux Nihilistes (dont les premières manifestations n'ont pas encore eu lieu en 1860) renvoie plutôt à la situation des années 1870-80.

Que conclure ? Deux hypothèses peuvent être avancées, qui ne s'opposent pas d'ailleurs, mais se complètent.

Il y a dans ce récit, comme dans la *Rabagassade*, deux temporalités distinctes : le temps de l'action (les campagnes électorales, élections et nominations) et le temps du récit. L'intrigue peut vraiment se dérouler – ou être censée se dérouler – en 1860, mais le temps de la narration des faits par Bernichoun au soldat Cadétoun peut, lui, se placer plusieurs années après, à une époque où le contexte international serait plus en phase avec ce qui est raconté. Cela pourrait aussi expliquer les menues erreurs du récit par rapport aux faits de 1860, et surtout la confusion, expliquée par la distance chronologique, entre l'époque de l'élection cantonale partielle et celle des remaniements municipaux évoqués, qui ont sans doute eu lieu mais avant ou après les faits, pas à la même époque. Enfin, est-ce vraiment un texte écrit longtemps après les évènements qu'il relate, ou est-ce un jeu narratif auquel se livre l'auteur ? Il n'y a peut-être pas loin de Codersac à Boutausac.

Mais cette hypothèse n'en exclut pas une autre, celle d'une narration gratuite, sans dénonciation ni prétentions à rétablir la justice. Juste une pochade, en somme, pour le plaisir. Effectivement, le ton de l'œuvre n'est pas celui, indigné et méprisant, de l'abbé Ferrand ni celui, agressif et provocateur, de Boirac. Il n'y a pas vraiment de dénonciation ni de parti pris politique, et même les scènes où Ofroi Mimboste et ses acolytes sont accusés de trahison ne sonnent pas comme un réquisitoire, plutôt une moquerie jubilatoire, un grand éclat de rire. Certes, il est difficilement imaginable que cette satire de cuisine électorale cantonale, avec ses noms de personnes, de lieux et ses évènements à peine grimés et aisément reconnaissables, sans aucun doute, pour un habitant des lieux contemporain des faits, ait été totalement innocente. Lur-Saluces, le préfet de Mentque, sans doute le maire de Preignac Daney ou le maire de Barsac Lacoste (puissant propriétaire d'un grand château du Sauternais), des personnalités locales et une foule d'individus devenus inidentifiables, sont personnellement mis en cause dans l'affaire, ridiculisés et même insultés, dans le cas de Lacoste notamment. Néanmoins, il est patent que le parti pris d'en rire est celui que choisit l'auteur : Ofroi Mimboste n'est pas révoltant, juste minable et ridicule. Lambère, le trahi, le grand perdant de l'affaire, n'est pas touchant ; Mahusse, le puissant comte enfermé dans son château, n'est pas inquiétant ; les duels et bagarres n'impressionnent pas : tout cela fait rire. Ce ne sont que des personnages guignolesques, carnavalesques, des masques qui s'agitent sur un théâtre fantasque, dans un monde où un candidat se fait jeter *cap en bas dens la mare* (tête en bas dans la mare) pour avoir mal parlé aux Landais, où des ragots de café du commerce viennent s'intercaler dans des promesses électorales délirantes et hallucinées, devant des parterres de paysans mi-méfiants, mi-goguenards. Le manuscrit Codersac pourrait presque, avec ses noms fantaisistes et sa galerie de personnages, se situer n'importe où, n'importe quand… Si l'on oublie les dates, lieux et identités des acteurs, que reste-t-il ? L'essentiel, l'histoire, le rire, la narration vive, rebondissante et rythmée. Que l'on réhistorise, et l'on obtient seulement des réponses, des décodages, qui nous donnent à voir des manœuvres minables, des enjeux locaux dérisoires, des Cicérons et des Catons de sous-préfecture, un tableau guère brillant. Certes, l'intérêt historique de cette pièce est loin d'être négligeable. Mais si on la prend en tant que récit, prend-t-elle une dimension supplémentaire parce que ses acteurs sont identifiés par leur

nom véritable, plus d'un siècle et demi après les faits ? Les approximations historiques importent peu : le récit de cet anonyme auteur occitan du Bordelais se suffit à lui-même.

4 Un récit *bis, cuillit, entendut & saisit sus nature*

La narration commence avec le prologue déjà cité, puis se lance dans le vif du sujet. Aussitôt, il apparaît que le codage voulu par l'auteur n'a fait que gagner en efficacité avec les années : privés des références qu'avaient les lecteurs (ou auditeurs) du pamphlet en 1860, incapables de saisir les allusions et clins d'œil que le narrateur adresse, et de reconnaître dans les personnages les caricatures des véritables personnages à l'exception des plus illustres et notoires : Mahusse / Lur-Saluces, Ramau / Rideau, Lambère / Moller, Cendrey / Daney, Ofroi Mimboste / Éloi Lacoste, Blancanart / Berniard… L'analyse historique du texte demeure, à ce stade de nos connaissances, difficilement praticable quant il s'agit de longues énumérations de lieux-dits ou de personnages du quotidien : aubergistes, paysans, commerçants, simples électeurs... Le manuscrit mérite d'être étudié pour tout ce qu'il renferme d'informations sur la vie locale de ce canton girondin sous le Second Empire, ce qui nécessite de « casser » le code mis en place par l'auteur pour pouvoir prétendre accéder aux faits.

Du recto du folio 7 jusqu'au recto du folio 11, il s'agit d'une sorte de scène d'exposition de l'intrigue, encore qu'il soit difficile de la situer précisément dans la narration : le texte gascon n'est pas traduit (à la différence du reste du manuscrit), il est rempli de ratures, de phrases barrées, reprises, d'annotations en marge, de vers réécrits deux ou trois fois avec des variantes : on sent que l'auteur cherche son texte, hésite, n'est pas sûr de lui. C'est le brouillon d'un travail, pas un travail achevé. Cette zone de trois pages et demie recto-verso est intercalée entre le prologue, lui véritablement rédigé et achevé, et le premier chapitre proprement dit, qui commence avec le cahier numéroté 1. En guise de préambule, ces lignes :

> *Oun bas bése lous cate candidats, lou counte de Mahusse, Lambère, Mimboste (Ofroi) & Blancanart entra en scène & lous principaous ménurs de toutes les communes dou canton de Codersac entrepréne la campagne électorale & la mégna rondo. Résultats de quère permère campagne à trabès lou cantoun. Cépenden gn'ha pas encouère ni morts, ni blassats ; arré que la poou per tout maou.*
>
> [Où tu vas voir les quatre candidats, le comte de Mahusse, Lambère, Mimboste (Ofroi) et Blancanart entrer en scène et les principaux meneurs de toutes les communes du canton de Codersac entreprendre la campagne électorale et la mener rondement. Résultats de cette première campagne à travers le canton. Cependant il n'a pas encore ni morts, ni blessés ; rien que la peur pour tout mal.[675]]

Le premier livre consiste en une sorte de grande scène d'exposition, dans laquelle sont exposés tous les acteurs de la comédie, et leurs suiveurs, supporteurs et commensaux : Lambère, bien sûr, le froid tribun de la Lande, Ofroi Mimboste, maire de Blonzac et juge de paix, son rival personnel, l'aristocrate Mahusse déjà évoqué et son homme-lige Cendrey, le négociant de Blonac, le discret Blancanart, sur lequel nous n'avons que peu de précisions, plus d'autres moins identifiables. Le cas de la mort du conseiller sortant Ramau / Rideau a été évoquée :

> *Et labets aou mey fort la guirlande ! Aou qui mey*
> *Habra poumouncs, biceps & jarret, lou laourey !*

[675] Les traductions concernant cette première partie sont de notre fait.

Ah ! la lutte promét d'esta cranémen dure !
En selle, lous ménurs ! Candidats, en boiture !
Une quinzéne aban lou gran joun dou scrutin,
Bien aimats, lous discours bien appris, plencs d'entrin,
Partiren en Campagne. Ofroi, lou noste ex-maire,
- Te parlerey bien léou de quet malhur - , Lambère
Et Blancanart chacun per soun coumpte préchét.
Digun n'ha jamey dit quaou motif empachét
Lou Chatelain de Valle à précha coum lous aoutes.
Et béléou d'origine & de race trop haoutes…
Disen pertan lou counte un républicain pur !
Bref que carguét Cendrey de caoua l'électur.

[Et alors au plus fort la guirlande !
A celui qui le plus aura de poumons, biceps et jarret, le laurier !
Ah ! la lutte promet d'être crânement dure !
En selle, les meneurs ! Candidats, en voiture !
Un quinzaine avant le grand jour du scrutin,
Bien armés, les discours bien appris, pleins d'entrain,
Ils partirent en campagne. Ofroi, notre ex-maire,
– Je te parlerai bientôt de ce malheur – Lambère
Et Blancanart chacun pour son compte prêcha.
Personne n'a jamais dit quel motif empêcha
Le châtelain de Valle de prêcher comme les autres.
Il est peut-être d'origine et de race trop hautes…
On dit pourtant le comte un républicain pur !
Bref il chargea Cendrey de chauffer l'électeur.]

Les élections demandent beaucoup d'énergie, mais derrière, des places sont à prendre pour les suiveurs :

Se bous érets fourrat en cap, caouse permise,
De briga per bous même, ou per qaouques amics,
Un haout ou simple amploi dens nosts amplois publics…
Tout es pris, archi-pris ; gn'a pas mey nade place.
Mais, etts, s'en créeran amplois naouets en masse,
Car lous solliciturs ahamats qu'aboundran
N'en boudran & dous mey argentats, n'en boudran !

[Si vous vous étiez fourré dans la tête, chose permise,
De briguer pour vous-même, ou pour quelques amis,
Un haut ou simple emploi dans nos emplois publics…
Tout est pris, archi-pris ; il n'y a plus la moindre place.
Mais, eux, ils s'en créeront, des emplois nouveaux en masse,
Car les solliciteurs affamés qui abonderont
En voudront, et certains de plus argentés, en voudront !]

La campagne est lancée : les rabatteurs sont sur le pied de guerre. Partout, dans chaque village, les activistes au service des candidats vont à la rencontre des électeurs potentiels. Premier et grand enjeu : conquérir la lande, les communes landaises du canton :

Mais lou gran but, direy l'unique but, sera,
L'hats déjà débinat, de nous accapara,
Penden lou gran trabail de la grande semane,
Les communes les mey rébelles de la Lane.
Es aqui qu'es lou hic ! aqui que dous mey forts
Dibran se councentra lous mey rudes efforts.

Car se soum, à pu près, mestes de la Ribère,
La Lane, ère, es lou fief superbe de Lambère.

[Mais le grand but, je dirai l'unique but, sera,
Vous l'avez déjà deviné, de nous accaparer,
Pendant le grand travail de la grande semaine,
Les communes les plus rebelles de la Lande.
C'est là qu'est le hic ! là que des plus forts
Devront se concentrer les plus rudes efforts.
Car si nous sommes, à peu près, maîtres de la Rivière,
La Lande était, est le fief superbe de Lambère.]

Si l'on résume, les partisans de Lur-Saluces contrôlent la partie riveraine, proche de la Garonne, réputée plus facile à raisonner et plus ouverte, mais la Lande suit comme un seul homme le charismatique Lambère. Tout l'enjeu de cette élection repose sur cette dichotomie : on ne travaille pas sur un canton, on travaille sur la Lande ou sur la Rivière, avec deux méthodes et approches différentes. Le but est de vaincre le candidat sur ses terres même *:*

Mais juri – juram tout – en quet joun mémorable
Grâce à de certains plants qu'hey counclut, que sabram
L'attaqua den soun fort, & l'en desquilleram

[Mais je jure – nous jurons tous – en ce jour mémorable
Grâce à de certains plans que j'ai conclus, que nous saurons
L'attaquer dans son fort, et nous l'en « décanillerons »]

Mahusse est supporté par un certain Cendrey, courtier en vins à Blonac (Preignac), la commune la plus orientale du canton :

> Cendrey est le courtier en vins de Blonac, bien connu, que Mahusse prit pour son cornac. Tu verras par la suite qu'il ne mena pas trop mal son élection et qu'il avait certains petit moyens a lui, n'étant pas orateur pour entraîner facilement les foules.

C'est une constante du manuscrit d'insister sur les seconds couteaux, les ouvriers de l'ombre, ces directeurs de campagnes non rémunérés officiellement, mais que les candidats s'emploient à fidéliser à coups de places au chaud et d'avantages. L'homme fait manifestement bien son travail car la commune est entièrement acquise à son patron :

Souls Blonzac & Blonac n'haburen pas l'aounou
De nat dous candidats de bède la coulou.
D'y précha l'électur n'ère pas nécessaire ;
Blonac es tout Mahusse & Blonzac tout Lambère.

[Seuls Blonzac & Blonac n'eurent pas l'honneur
D'aucun des candidats de voir la couleur.
D'y prêcher l'électeur il n'était pas nécessaire
Blonac est tout Mahusse & Blonzac tout Lambère.]

Preignac voterait donc prioritairement pour Lur-Saluces, tandis que Barsac, commune voisine, serait dans le camp de Moller, ce que les sources confirment pour le second tour de l'élection partielle de 1860. Notons que le manuscrit rend remarquablement l'effervescence de la campagne, avec la rivalité entre les deux champions :

Penden oueyt jounts pertout grandes réuniouncs,

Professiouncs de foi, clubs, counvocatiouncs,
Programmes tout bourrats de superbes promesses
Et de bière & de bin même qaouques largesses.
Lous aousirem prêcha, touts à la lutte ardents,
Dus ou tres cops per joun den endrets différents ;
Les granges, lous cubaous, & les salles de danse
Eren, et per escriout, touts rétenguts d'abance.
Un discours, de bravos ou de chioulets criblat,
Mais de chioulets sustout, ah ! qu'ère bien baglat !
Et doun can la séance, aou miey d'un auditoire
Près a chambarda tout, ère countradictoire ?...
Te penses se, pruden, chan lou mendre répit,
Candidat ou ménur habé léou déguerpit !

[Pendant huit jours partout grandes réunions,
Professions de foi, clubs, convocations,
Programmes tout bourrés de superbes promesses
Et de bière & de vin même quelques largesses.
Nous les entendîmes prêcher, tous à la lutte ardents,
Deux ou trois fois par jour dans endroits différents ;
Les granges, les cuviers & les salles de danse
Étaient, et par écrit, tous retenus d'avance.
Un discours, de bravos ou de sifflets criblé,
Mais les sifflets surtout, qu'il était tôt bâclé !
Et donc quand la séance, au cœur d'un auditoire
Prêt à chambarder tout, était contradictoire ?...
Tu penses, si, prudent, sans le moindre répit,
Candidat ou meneur avait tôt déguerpi !]

Les candidats ont la belle vie : partout ils sont accueillis royalement ; surtout dans la Lande à vrai dire, où les habitants, moins enclins que ceux de la Rivière à discuter et débattre, savent recevoir, même si leurs réactions sont en général épidermiques, comme nous le confirme cette note :

> Beaucoup de landais se mettaient en frais pour recevoir un candidat. Un de Libos attendait un jour la visite promise de Mimboste qui devait déjeuner chez lui. En l'honneur du dit candidat, il avait fait, huit jours à l'avance, badigeonner la moitié de la maison, le poulailler, le parc au cochon &, la veille, saigner & plumer une douzaine de dindes & de canards. Mais Mimboste qui venait, le jour même, de recevoir de Lambère, dans un quartier voisin, une de ces maîtresses raclées qui ne s'oublient pas, oublia l'heure du déjeuner. Mon Landais furieux a fait assigner Mimboste en paiement de soixante livres dépensées inutilement en son honneur.

C'est dans le second cahier que ces questions de différence dans la façon d'aborder les électeurs sont principalement traitées. Le rédacteur prend des airs de Boirac dans l'approche volontiers rigolarde de la chose qui est la sienne :

> *Oun bas bèse les difficultats qu'éprouben candidats & ménurs à sarmounéja lous électurs dou cantoun de Codersac dibisats en dus categories bien distinctes ; touts lous genres d'éloquance & de talents que lous y faou, car saben per expérience que Ribérains & Lanious ne se peignen pas de la même façoun.*
>
> [Où tu vas voir les difficultés qu'éprouvent candidats & meneurs à sermonner les électeurs du canton de Codersac, divisés en deux catégories bien distinctes ; tous les genres d'éloquence & de talents qu'il leur faut, car ils savent par expérience que Riverains & Landais ne se peignent pas de la même façon.]

Plus « bordelais », lisant peut-être *La Gironde* comme les paysans lettrés de Théodore Blanc, le Riberain est mieux éduqué, plus instruit que le *Laniou*s, donc plus enclin à la contestation :

De fait noste canton es un cantoun à part ;
Per lou noste faou mey de roublardise, d'art,
De talents variats, de changeante éloquance
Et de multiples trucs que per nat aoute en France.
Y coumptem, sabes bien, dus genres d'électurs
Bien distincts, différen de coustumes, de murs,
De langatge, d'esprit, de goûts, de caractère
Qu'appérerey, se bos, la Lane & la Ribère.
Aquets, lous Riberains, bien éducats, cossus,
Esprits forts, grants sabents & docturs, francs moussus.
Terrur dous candidats, hèsen la gode & paousen.
Es a pène se grants & pétits ménurs gaousen
D'une réunioun à Riflons ou Blonzac
Affrounta lou dangey, tan la frousse & lou trac
Lous empugnen, taléou que la docte assemblade
D'un ou de dus chioulets salude lur entrade.
(Mais per qui lous counech – et tu qu'és den lou cas –
Lous tres quarts soun que pecs & faisurs d'embarras.)

[De fait notre canton est un canton à part ;
Pour le nôtre il faut plus de roublardise, d'art,
De talents variés, de changeante éloquence
Et de multiples trucs que pour nul autre en France.
Nous y comptons, tu sais bien, deux genres d'électeurs
Bien distincts, différant de coutumes, de mœurs,
De langage, d'esprit, de goûts, de caractère
Que j'appellerai, si tu veux, la Lande & la Rivière.
Ceux-ci, les Riverains, bien éduqués, cossus,
Esprits forts, grands savants & docteurs, francs messieurs,
Terreur des candidats, ils font la roue & posent.
C'est à peine si grands & petits meneurs osent
D'une réunion à Riflons ou Blonzac
Affronter le danger, tant la frousse & le trac
Les empoignent sitôt que la docte assemblée
D'un ou de deux sifflets salue leur entrée.
Mais pour qui les connaît – et toi qui es dans le cas –
Les trois quarts ne sont que sots & faiseurs d'embarras.][676]

Plus sommaire, spontané et irréductiblement fidèle au candidat qu'il a choisi, le Laniou, habitant de la partie landaise du canton, est aussi plus difficile à convaincre car plus terre-à-terre et réaliste ; les grandes envolées rhétoriques ne les touchent pas :

Lous aoutes, lous Lanious, per estrange countraste,
Peysanas, pégaillas, gents simples, boune paste
Qu'un chacun, à plencs bras, coum per s'en déberti
Pot prène & chan efforts, à soun gré, la presti…
[…]
T'imagines labets qu'un candidat que sap
Souncs électurs à founts, dibra se mette en cap
Qu'un discours, escriouut d'une estile élébade,

[676] Traduction de l'auteur.

Coum lous faou per Blonzac, Floudéts ou Miflérade
N'habré brigue succès, ni bibats, ni bravos
A Libos, Sen-Mercel, Troulirancs ou Néros.

[Les autres, les Landais, par étrange contraste,
Gros paysans, grands sots, gens simples, bonne pâte,
Qu'un chacun, à pleins bras, comme pour s'en divertir,
Peut prendre & sans efforts, à son gré, la pétrir…
[…]
Tu t'imagines alors qu'un candidat qui sait
Ses électeurs à fond, devra se mettre en tête
Qu'un discours écrit dans un style élevé,
Comme il les faut pour Blonzac, Floudets ou Miflérade,
N'aurait guère succès, ni vivats, ni bravos
A Libos, Sen-Mercel, Troulirancs ou Néros.]

Ce n'est donc pas une dichotomie opposant des milieux supposés plus réactionnaires à d'autres qui seraient plus progressistes, mais plutôt un rapport au politique différent. Dans l'affrontement de la Rivière et de la Lande s'opposent une zone composée de petits propriétaires et d'ouvriers viticoles supposés plus instruits, c'est-à-dire plus enclins au débat et à la contestation et preneurs d'un propos politique élevé et argumenté, et une autre composée de paysans plus frustes et donc insensibles aux grands arguments et votant plutôt pour une personnalité que pour un programme. Les Landais semblent cependant plutôt républicains, eux qui soutiennent Lambère (que les résultats du modèle probable de l'intéressé, Moller, tendraient à relativiser). Le sujet est central dans le texte et sert de ressort narratif et parfois comique, dans le cadre de la description de la campagne. Cela dit, que l'on se s'y trompe pas : les Landais sont plus difficiles à convaincre, car justement les arguments de type idéologique les indiffèrent, et leur naturel taiseux et méfiant en font des auditeurs particulièrement difficiles à retourner, le meilleur moyen étant encore une connaissance approfondie de la culture du pin maritime, de l'exploitation et du commerce de la gemme, et des difficultés quotidiennes du résinier. L'absence de conscience politique de type philosophique des Landais et leur imperméabilité aux arguments construits sont compensées par un sens des réalités bien terre à terre et une tendance à la méfiance vis-à-vis des baratineurs de réunions électorales :

Ebé ! lou qui creyré qu'es bocop mey facile,
Dan lous trucs réputats infaillibles, certains,
De masta cen Lanious que doutze Ribérains
D'en hèse, à boulountat, coum une marmélade,
Den cheis mots d'en habé la victoire assurade
Et de s'en proclama lou meste en plein soureil,
Aquet se bouteré lou dit en plen dén l'oueil.

[Eh bien ! celui qui croirait qu'il est beaucoup plus facile,
Avec les trucs réputés infaillibles, certains,
De mater cent Landais que douze Riverains,
D'en faire, à volonté, comme une marmelade,
Avec six mots d'en avoir la victoire assurée
Et de s'en proclamer le maître en plein soleil,
Celui-là se mettrait le doigt en plein dans l'œil.]

Ainsi, le bonimenteur enchaînant promesse sur promesse, ne rencontrerait que froideur et silence dans un auditoire landais :

Un dous mey grants ménurs jey me disèbe encouère :
« N'es arré que d'habé raisoun de la Ribère
« Que se crey cependen tan terrible à toumba.
« Mais la Lane ? Dan ère ? ah ! qaou harde à laba !
« Dan ère ? que faou doun astuce, ruse, audace,
« Muscades de réchange & trucs de passe-passe !
« Et can has jacassat, bramat sus touts lous touncs,
« Pris, per l'amigailla, touts lous diapasouncs ;
« Can has bien basardat impots & monopoles,
« Rébisat lois, oubert camincs, bastit escoles,
« Asiles, espitaous, – lous endrets soun marquats –
« Créat buréous de poste & feyres & marcats ;
« Sus lou large Ciroun, de l'Ilot à Flambeyre,
« Jitat en quaouques mès, cate ou cin pounts de peyre
« – Oun tout lou mounde habra lou passatge gratuit – ;
« Can as anfin, à bout de promesses réduit,
« Transfourmat en jardincs la gran'Lane & dou reste
« Can per tu lou succés bien certain te parech…
« Aquets Lanious… soun touts… frets coum m….éoule de pech !
« Es à noun plus, fourbut, rendut, chan len, chan force,
« Pantaches ! has susat la camise à la torse ;
« Es lamantable à bèse, à touts heys pitiat
« Et sembles mandia, hountous, humiliat,
« Coum un praoube que ten aou passan sa cassette,
« De quets chan cô l'aoumoyne, aou ments, d'une risette…
« Te glacen… dan lur airt… insoucian, flémart !
« T'apprestes à tira lou suprême pétart
« Que n'ha presque jamey ratat, l'irrésistible ;
« – Acos lou truc d'Ofroi que lou dit infaillible –
« Jures qu'has obténut de la Counscriptioun
« Simplemen lou rétrait & l'abolitioun ;
« Aou praoube puple anfin has heyt rende justice ;
« Labets pas mey tiratge aou sort ! pas mey serbice !
« Pas mey counscrits ! pas mey sourdats ! pas mey soucis !
« Dous malhurus gouyats soufran louin dou péis !
« Pas mey guerres !... La Pès ! la Pès uniberselle !
« Attendes doun l'effet de la boune noubelle
« Cet-a-dise bibats bien nourrits & bien caouts,
« Can entendes soudain : Mais se fout de nous aouts !

[Un des plus grands meneurs hier me disait encore :
« Ce n'est rien que d'avoir raison de la Rivière
« Qui se croit cependant si terrible à tomber.
« Mais la Lande ? avec elle ? ah ! quel linge à laver !
« Muscades de rechange & trucs de passe-passe !
« Et quand tu as jacassé, bramé sur tous les tons,
« Pris, pour le rendre ami, tous les diapasons ;
« Quand tu as bien bazardé impôts & monopoles
« Révisé lois, ouvert chemins, bâti écoles,
« Asiles, hôpitaux ; – les endroits sont marqués –
« Créé bureaux de poste & foires et marchés ;
« Sur le large Ciron, de l'Ilôt à Flambeyre,
« Jeté en quelques mois, quatre ou cinq ponts de pierre
« – Où tout le monde aura le passage gratuit – ;
« Quand tu as enfin, à bout de promesses réduit,
« Transformé en jardins la grand'Lande & du reste
« Fait, pour couronner l'œuvre, un paradis terrestre ;
« Quand pour toi le succès bien certain te paraît…

« Ces Landais… sous tous… froids comme m…oelle de poisson !
« Tu es à non plus, fourbu, rendu, sans haleine, sans force,
« En pantèles ! tu as sué la chemise à la tordre ;
« Tu es lamentable à voir ; tous tu fais pitié
« Et tu sembles mendier, honteux, humilié,
« Comme un pauvre qui tend au passant sa cassette,
« De ces sans-cœur l'aumône au moins d'une risette…
« Ils te glacent avec leur air… insouciant, flegmatique !
« Tu t'apprêtes à tirer le suprême pétard
« Qui n'a presque jamais raté, l'irrésistible
« – C'est le truc d'Ofroi qui le dit infaillible –
« En jures que tu as obtenu de la conscription
« Simplement le retrait & l'abolition.
« Au pauvre peuple enfin tu as fait rendre justice ;
« Alors plus de tirage au sort ! plus de service !
« Plus de conscrits ! plus de soldats ! plus de soucis !
« Des malheureux enfants souffrant loin du pays !
« Plus de guerres !... la Paix ! la Paix universelle !
« Tu attends donc l'effet de la bonne nouvelle,
« C'est-à-dire vivats bien nourris & bien chauds,
« Quand tu entends soudain : Mais il se fout de nous autres !]

Et malheur à l'insolent qui oserait laisser transparaître l'expression d'une pointe d'agacement ; les Landais sont silencieux, mais implacables :

« Qué ? lous has insultats ?.. File biste ! Desmarre !
« Se ne t'han pas foutut cap en bas den la marre,
« Ou se n'és qu'a mitat estranglat per tout maou
« Dis mercis aou galop de toun brabe chibaou ! »

[« Quoi ? tu les as insultés ?... file vite ! démarre !
« S'ils ne t'ont pas foutu tête en bas dans la mare
« Ou si tu n'es qu'à moitié étranglé pour tout mal,
« Dis merci au galop de ton brave cheval ! »]

Mais le propos dépasse la simple opposition Rivière/Lande pour s'engager dans des considérations sur les risques qu'il y a de façon générale à faire campagne à la fin du XIX^{e} siècle, particulièrement chez les Landais, il est vrai. L'époque est friande de duels qui sont alors le moyen le plus usité pour laver publiquement son honneur, et plusieurs hommes politiques de premier plan se flattaient autant de collectionner ces rencontres que les succès dans les urnes. Une insulte se réglait souvent sur le pré, procédé qui a disparu de la politique moderne :

Electioun, duel, l'un ne ba pas chan l'aoute.
Jou, s'éri candidat, habri certainemen
D'armes, dan jou, toutjoun, un coumplet fournimen.

[Élection, duel, l'un ne va pas sans l'autre.
Moi, si j'étais candidat, j'aurais certainement
D'armes, avec moi, toujours un complet fourniment.]

Il est vrai que l'auteur précise en note :

Nous ne comptons plus les duels que nous avons eus sur la planche pendant cette élection. Pour un rien, échange de cartes. Mais ils se sont tous heureusement arrangés chez Mare, chez Purgue ou Berlurot. Et de vrai, dans ces affaires, vaut mieux vin que sang versé.

On l'a vu avec Druilhet-Lafargue, Faure, Ducamp et Léglise, Boirac ou encore Ferrand : la satire politique à cette époque-là avait la dent dure et ne néglige pas l'attaque à la personne. Même s'il nous semble aujourd'hui que la moindre ligne de la *Cadichounne* ou de la *Rabagassade* vaudrait à n'importe qui un procès en diffamation, injures ou autres, et que les sensibilités de l'époque étaient plus tolérantes que les nôtres sur ces questions, les procès n'étaient cependant pas rares :

Chan coumpta lous procès en diffamatioun
Que te toumben dessus après l'électioun,
Parce que den un club, t'en soubènes à pène,
Has dit, ou tout aou ments, has baillat à coumprène
Chan trop t'inquiéta se lou fait ère bray,
Que toun ribal couchèbe abec sa bère-may
Qu'un aoute cop has dit que la soule origine
De sa fortune estét lou vol & la rapine
Et que sa femme anfin… Mais chut ! de quet coustat`

[Sans compter les procès en diffamation
Qui te tombent dessus après l'élection,
Parce que, dans un club, tu t'en souviens à peine,
Tu as dit, ou tout au moins, tu as donné à comprendre,
Sans trop t'inquiéter si le fait était vrai,
Que ton rival couchait avec sa belle-mère ;
Qu'une autre fois tu as dit que la seule origine
De sa fortune était le vol & la rapine
Et que sa femme enfin… mais, chut ! de ce côté]

Sur le ton de la moquerie, l'auteur scénarise à tout va des mésaventures électorales qui voient candidats et « suiveurs » tour à tour être portés en triomphe, leurs calèches et leurs vêtements ornés de fleurs d'ajonc et de rameaux de pin, et l'instant d'après s'enfuir précipitamment, ou encore offrant du vin à l'auberge du lieu pour recueillir des suffrages. L'usage de faux noms accentue dans le manuscrit Codersac le décalage entre les vrais personnages, dont ceux du texte ne sont que des caricatures, et ces derniers qui prennent une vie et une réalité à part entière dans la narration, finissant par se désolidariser de leurs modèles d'origine pour devenir des personnages à part entière.

C'est à partir du cahier 3 que nous voyons la campagne battre son plein, notamment à Troulirancs, village de la partie landaise du canton qui n'est pas sans rappeler la localité de Landiras (il y a toujours dans les noms codés du manuscrit une ou deux syllabes communes avec le nom véritable, mais placées à un autre endroit dans le mot), localité des Landes girondines au sud du canton, à peu près à égale distance entre Bordeaux et Bazas :

Mais la place qu'ha bis lous mey terribles sièges
Es estat Troulirancs. Troulirancs, rendé-bous
Dous tribuncs dou cantoun lous mey caouts & raougeous,
Es toutjamey estat célèbre per des luttes.
Lous triounfes dous uncs & dous aoutes les chutes
Han de tout temps habut gran rétentissemen.
Mais jamey coum aqueste annade assurémen.
Et can lous candidats s'y troubèben touts cate…
Gare labetz la boxe & la lutte à man plate !

[Mais la place qui a vu les plus terribles sièges
Ç'a été Troulirancs. Troulirancs, rendez-vous

Des tribuns du canton les plus chauds & enragés,
A toujours été célèbre par ses luttes.
Les triomphes des uns & des autres les chutes
Ont de tout temps eu grand retentissement ;
Mais jamais comme cette année assurément.
Et quand les candidats s'y trouvaient tous les quatre…
Alors gare la boxe & la lutte à main plate !]

Il sera bientôt temps de mettre tout cela en pratique. La campagne démarre à Troulirancs, lieu stratégique à fort enjeu, où Ofroi Mimboste, puis Lambère vont se livrer au périlleux exercice du discours politique en terre landaise :

Sus touts lous punts lou huc s'es de naouet oubert
De pertout à l'encop tout lou mounde es en l'airt,
Chefs de partits, ménurs, candidats & lur claque.
Te doutes oun sustout ba se pourta l'attaque,
Oun se dibran bailla lous mey rudes assaouts,
Lous mey terribles chocs, lous coumbats lous mey caouts.
Toutjoun ère, pardi ! toutjoun aquère Lane,
De Ninoune à Brichet, de Pansatte à Pimbrane

[Sur tous les points le feu s'est de nouveau ouvert
Et partout à la fois tout le monde est en l'air,
Chefs de partis, meneurs, candidats & leur claque.
Tu te doutes où surtout va se porter l'attaque,
Où se devront donner les plus rudes assauts,
Les plus terribles chocs, les combats les plus chauds.
Toujours elle, parbleu ! Toujours cette Lande,
De Ninoune à Brichet, de Pansotte à Pimbrane]

Avec un talent indéniable de metteur en scène, le narrateur dramatise la scène ; toujours une dramaturgie burlesque, au demeurant, et fortement parodique :

Adare que fallibe énergie & poumouncs
Et muscles, & biceps & jarrets & & dous boucs.
Et tan mey bigourous lous assaouts se hasèben
Et tan mey lous Lanious prudents se maouisèben ;

[C'est maintenant qu'il fallait énergie & poumons
Et muscles & biceps & jarrets & des bons.
Et tant plus vigoureux les assauts se faisaient
Et tant plus les Landais prudents se méfiaient ;]

Le narrateur raconte plusieurs anecdotes qui vont dans ce sens : une campagne pour des élections locales dans la Lande girondine ne peut que devenir un pugilat, parfois même une boucherie si les épées voient le jour. Il tient ses informations de Miquet (nous ne saurons pas de qui il s'agit), *et Miquét mentis presque jamey* (et Miquet ne ment presque jamais). Or Miquet est formel : si les quatre candidats se retrouvent ensemble au même endroit pour un meeting, inévitablement les bagarres générales succèdent aux menaces, intimidations et duels en champ clos. Les gendarmes d'Englon (Langon, la plus importante ville des environs) et d'autres compagnies se trouvant dépassés, il faut que le juge du canton dépêche sur place un bataillon de militaires pour pacifier la situation. Ainsi, les meneurs de l'opposition à tel ou tel candidat n'ont pas peur d'avoir recours aux méthodes les plus radicales :

Un ménur pérorèbe ; un Laplante ou Lacrabe,

Sey pas juste lou noum, ba dret à l'oratur
Et te l'apostrofan, l'y cride : és un mantur !
Et te bam desquilla, grédin, de la tribune.

[Un meneur pérorait ; un Laplante ou Lacrabe,
Je ne sais pas au juste son nom, va droit à l'orateur
Et te l'apostrophant, lui crie : tu es un menteur !
Et nous allons te descendre, gredin, de la tribune.]

Mais l'orateur n'a pas fait que de la politique dans sa vie :

……..Mais ett que n'es brigue mousit,
Et que n'ha pas l'airt d'un lapin que récule,
Cheis pés de haout, musclat & taillat en Hercule,
Un batedey per man aou bout de cade bras,
Aou Lacrabe l'y colle un cop de pung sous nas
Que l'estambournis net……..

[……Mais lui qui n'est guère moisi
Et qui n'a pas l'air d'un lapin qui recule,
Six pieds de haut, musclé & taillé en Hercule,
Un battoir pour main au bout de chaque bras,
Au Lacrabe lui colle un coup de poing sur le nez
Qui l'étourdit net……..]

L'orateur en sera quitte pour aller se faire panser chez le pharmacien de Troulirancs *gardan, tout aquet temps, dén souncs dus pungs crouchats, / Tout un coustat de péous aou ménur arrachats…* (Gardant, tout ce temps-là, dans ses deux poings serrés / Tout un côté de cheveux au meneur arrachés…). Le narrateur Bernichoun ne veut rater cela pour rien au monde : depuis Blonzac, où il réside, il rallie donc Troulirancs avec quelques amis. Dans la réalité, onze kilomètres séparent les localités de Barsac et de Landiras, mais n'oublions pas que nos personnages se déplacent en charrette sur laquelle ils sont un bon nombre entassés. C'est donc une véritable expédition. Sur place, l'orateur tarde à paraître sur l'estrade où il doit exposer son « discours-programme ». Ofroi Miboste est enfermé dans une chambre haute de l'auberge, en compagnie de suiveurs et de fidèles. Finalement le politicien, *pâle, sec, fred & lai, la perruque érissade / Coum estoupe ou brouchingue en bouytroun saouséjade* (Pâle, sec, froid & laid, la perruque hérissée / Comme étoupe ou bruyère dans du goudron saucée) se présente enfin aux yeux de la foule. Le maire de Blonzac applique à la lettre les techniques électorales énoncées plus haut : son discours démagogue voit fleurir un bouquet de promesses délirantes :

« Bouy hèze den cheis més classa touts lous camines
« Et den dus ants changea les lanes en jardines
« Entrecoupats de grants arrious, de larges routes
« Que bouy hèze graoua … qué ? graoua ? paoua toutes !
« Et – qaou aoute que jou pouyre'promette asso ? –
« Chan que bostes impots s'en aoumentin d'un so !

[« Je veux faire dans six mois classer tous les chemins
« Et dans deux ans changer les landes en jardins
« Entrecoupés de grands ruisseaux, de larges routes
« Que je veux faire graver … quoi ? graver ? paver toutes !
« Et – quel autre que moi pourrait promettre ceci ? –
« Sans que vos impôts s'en augmentent d'un sou !]

Les projets d'un canal reliant Troulirancs à la Garonne alternent avec les volontés de mettre *la France chan armade* (la France sans armée) avant cinq ans. Mais le juge de paix va trop loin et, emporté par son enthousiasme, promet trop aux ombrageux Landais qui ne le croient pas. Il aurait probablement connu le même sort que ses prédécesseurs sans l'intervention d'un *deus ex machina* inattendu :

Promét trop ! promét trop ! cridèren plusiurs bouas ;
Es un pec glourious, un faisur d'embarras,
Un charlatan bendur de drogue mensoungère !
Abas, Mimboste, abas ! … bos lou … foutim per terre ? …
Te l'anèben croucha, mey béléou l'Aougustin,
Can Lambère, en boiture, l'apparéchat. Soudain
La masse dous peysancs de déserta lou casse
Et de dicha tout soul Mimboste sus la place.
Mimboste n'habut pas que la poou per tout maou.
Bibe moussu Lambère ! Es acquet que nous faou !

[Il promet trop ! il promet trop ! crièrent plusieurs voix ;
C'est un sot glorieux, un faiseur d'embarras,
Un charlatan vendeur de drogue mensongère !
À bas, Mimboste, à bas ! veux-tu que nous le foutions par terre ?
On allait te le crocher, peut être aussi Augustin,
Quand Lambère, en voiture, apparut. Soudain
La masse des paysans de déserter le chêne
Et de laisser tout seul Mimboste sur la place.
Mimboste n'eut que la peur pour tout mal.
Vive monsieur Lambère ! C'est celui-là qu'il nous faut !]

Lambère, superbe avec son profil aquilin et son calme, se dresse sans cérémonie dans son landau attelé et entame son laïus devant un foule acquise à sa cause. Le délire est tel que les gens

S'enganèben de joie & l'entrin ère tel
Que, de moussu Curé malgre l'ordre formel,
Et dabance certain d'un sébère réproche,
Lou sacrestan boulut ana souna la cloche.

[Ils s'étouffaient de joie & l'entrain était tel
Que de monsieur le Curé malgré l'ordre formel,
Et d'avance certain d'un sévère reproche
Le sacristain voulut aller sonner la cloche.]

Lambère, en vrai Caton, promet moins qu'Ofroi Mimboste, mais jure de donner tout ce qu'il aura, de sa poche s'il le faut. Tel un Romain de la République, il refuse qu'on le porte en triomphe jusqu'au bourg voisin de Libos (dans la réalité Budos), par égard pour les autres orateurs présents, soudain ridiculisés. Mais en échange, sa voiture est enveloppée de rubans, et une fillette (la fille d'un électeur local) vient lui offrir un bouquet. Lambère ne s'attarde pas : il fonce à Orthos (sans doute dans la réalité Guillos) mais apprend que pendant qu'il recevait les vivats de la foule à Troulirancs, l'odieux Mimboste en avait profité pour se rendre à Mirbats (dans la réalité Illats) pour y prononcer un discours dans lequel il se donnait le beau rôle et rabaissait ses adversaires. Lambère fait tourner bride au cocher et arrive ventre à terre à Mirbats juste à temps pour voir Ofroi manquer de se faire passer à tabac par les *Lanious* pour avoir écourté son discours (il venait de s'apercevoir que Lambère le poursuivait). Les Landais ne supportent pas qu'on leur manque ainsi de respect :

Un chioulet, bin chioulets iren tréni la salle.
Touts boulèben d'Ofroi jougua coum d'une balle
Dus ou tres caps burlats l'haben déjà crouchat,
Lorque Lambère entran te l'apercep couchat,
Caïnclan & miey mort. « Dichats-lou, dit Torsère,
« Ba récèbe bien léou de la man de Lambère,
« Aci présen, lou juste & suprême cop. »
Aco dit, mestre Ofroi s'escapét aou galop ;
Triste, cachan lou cap, un pan d'habit à dise,
Tout murtrit, lou capét tout foulat, la camise
En pandoy, s'en tournét tout dret à soun hotel,

[Un sifflet, vingt sifflets firent trembler la salle.
Tous voulaient d'Ofroi jouer comme d'une balle,
Deux ou trois têtes brûlées l'avaient déjà saisi,
Lorsque Lambère entrant te l'aperçoit couché
Criant comme un chien & moitié mort. « Laissez-le , dit Torsère,
« Il va recevoir bientôt de la main de Lambère,
« Ici présent, le juste & le suprême coup. »
Cela dit, maître Ofroi s'échappa au galop
Triste, baissant la tête, un pan d'habit à dire,
Tout meurtri ; le chapeau tout foulé, la chemise
Pendante au derrière, il s'en revint tout droit à son hôtel,]

Le fourbe prend la fuite, et se réfugie dans son hôtel pour y mentir sur ce qui s'est passé, laissant Lambère maître du champ de bataille.

Le cahier 4 nous rappelle que le narrateur a oublié un acteur : Cendrey, le discret Cendrey, l'homme-lige du comte de Mahusse. Cendrey n'est pas brillant orateur, il n'est ni juge ni avocat, mais il maîtrise un aspect de l'art de convaincre que méconnaissent manifestement les autres : il invite tout le monde à dîner.

Un dina chès Ornaout, à Troulirancs, baillat per Cendrey à une trentène d'électurs, après la famuse manifestatioun Lambère ; nous troben touts, pr'hazart, lou Coucut, lou Gros-nas, l'estripaillat et cétéra coumbidats aou répas ; gran Baltazart de plats, saouces & roustits ; Cendrey es fêtat & puy … chioulat ; bagarre, bataille, trucs ; lou san coule ; lous trumos & tabléous de la salle dou festin soun arrachats & brisats ; lou Maire arribe ; Ornaout réclame, en sus dou répas, cent bin francs de dégas que Cendrey pague.

[Un dîner chez Ornau, à Troulirancs, donné par Cendrey à une trentaine d'électeurs, après la fameuse manifestation Lambère ; nous nous trouvons tous par hasard, le Cocu, le Gros-nez, l'Etripaillé & cœtera conviés au repas ; grand Balthasar de plats, sauces & rôtis ; Cendrey est fêté & puis … sifflé ; bagarre, bataille, coups ; le sang coule ; les trumeaux & tableaux de la salle du festin sont arrachés et brisés ; le Maire arrive ; Ornau réclame, en sus du repas, cent vingt francs de dégâts que Cendrey paie.]

Il ne se passe pas grand chose dans ce livre : tout n'est que description du somptueux festin que Cendrey − qui n'œuvre que pour le comte de Mahusse et non pour lui-même − offre aux Landais. Grands vins, cognac Martell, volailles en tous genres, le négociant fait les choses en grand. Malgré son écœurement devant ces Landais barbares qui ne savent même pas découper une volaille et en font un massacre, un charnier, une bouillie, Cendrey reste un hôte convivial et souriant pour chacun. Malheureusement, quand arrivent les toasts, le vin et les alcools échauffant les esprits, chacun laisse échapper vivats et libations. Un convive, manifestant sa joie comme le font les Landais, parie qu'il peut sauter la table à pieds joints et s'écroule dans un fracas de vaisselle cassée. Malheureusement, pour un « Vive Mahusse », ce sont dix « vive Lambère » qui retentissent… Le malheureux Cendrey a dépensé pour rien le

budget de campagne du comte. Il essaie de reprendre la situation en mains, mais les Landais ivres se retournent contre lui : il est hué. Le banquet qui vire à l'aigre se retrouve divisé entre deux factions, les Lambère et les Mahusses, qui usent d'arguments musclés en usage chez les *Lanious* du canton de Codersac :

Chioulets & cops de pungs & de pès se croisèren ;
Un trumau dan sa glace estèren arrachats
Et brisats ; dus tabléous d'ancètres descrouchats
Et lançats aou mitan de la taoule ; dus aoutes,
Réprésentan gibiés suspenduts per les paoutes,
Binguren afflura l'espaoule de Cendrey
De ratge aquets liounes n'y bèsében pas mey.
Un Lambère faillit jita per la frineste
Un Mahusse enratgeat que coumandèbe en meste.
Lou san coulét ! Cendrey, aou ciel léban lous bras :
« Qu'es aco ? san bessat ? mais n'y pensets doun pas ?
« Un homme mort, béléou ? Biste, pourtats binagre … »

[Sifflets & coups de poings & de pieds se croisèrent ;
Un trumeau avec sa glace furent arrachés
Et brisés ; deux tableaux d'ancêtres décrochés
Et lancés au milieu de la table ; deux autres
Représentant gibiers suspendus par les pattes
Vinrent effleurer l'épaule de Cendrey
De rage ces lions n'y voyaient plus.
Un Lambère faillit jeter par la fenêtre
Un Mahusse enragé qui commandait en maître.
Le sang coula. Cendrey, au ciel levant les bras :
« Qu'est-ce que c'est ? du sang versé ? mais vous n'y pensez dons pas ?
« Un homme mort, peut être ? Vite, portez du vinaigre … »]

Mais le temps que le flacon de vinaigre soit passé de main en main jusqu'à la victime (qui a juste reçu un direct en plein visage et gît, le nez éclaté) il arrive vide : les Landais soiffards ont bu jusqu'au vinaigre salvateur dont on voulait humecter les lèvres du combattant vaincu… Le maire fait alors irruption et met brusquement fin aux bacchanales, verbalisant à tour de bras avant d'expulser tout ce beau monde. Les *Lanious* ivres morts partent au cri de « vive Lambère ! » en raflant au passage tous les fruits et les desserts qui attendaient d'être servis dans la pièce à côté, laissant le pauvre Cendrey au milieu du restaurant saccagé, dont le patron lui facture en sus deux cents francs de dégâts.

Le cahier 5 commence par revenir sur les folies de cette campagne, qui enflamme les esprits gascons du pays codersacais, au point qu'on voit un oncle déshériter ses neveux parce qu'ils soutiennent Cendrey ou un frère refuser d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille de son cadet décédé, et refuser ensuite de porter son deuil, parce que ledit frère cadet était pour Ofroi… De cocasses mésaventures arrivent aux orateurs ; ainsi Cendrey, en complet blanc, un jour où il tenait meeting dans une ferme :

Aousis aqueste : un joun Cendrey en beste blanque,
Juletot blan, capét idem, blan pantaloun
– Bien l'y serbit aquet costume de saisoun –
A Plumefort, chez un peysan, sarmounejèbe
Doutze ou quinze électurs que san doute anugèbe,
Pitat sus une meyt, can aou meybét moumen
De soun discours, se hit un certain craquemen …

Et soudain lou taouley en grincants hit bascule ;
Et Cendrey que pert pé, traouille, abance, cule,
Apéran à haouts crits, en estenden lous bras,
Ajudes & secours que n'arriben pas,
– Chan brigue se douta de la fumisterie –
Lous cate fers en l'airt toumbét den la harie.

[Ecoute celui-ci : un jour Cendrey en veste blanche,
Gilet, chapeau idem, blanc pantalon,
– Bien lui servit ce costume de saison –
A Plumefort, chez un paysan, sermonnait
Douze ou quinze électeurs que sans doute il ennuyait,
Monté sur un pétrin, quand au plus beau moment
De son discours, il se fit un certain craquement …
Et soudain le couvercle en grinçant fit bascule ;
Et Cendrey qui perd pied, trébuche, avance, recule,
Appelant à hauts cris, en étendant les bras,
Aides & secours qui n'arrivaient pas,
– Sans du tout se douter de la fumisterie –
Les quatre fers en l'air tomba dans la farine.]

Pibrac, tombant pendant sa campagne sur de jeunes filles qui cueillaient des pêches, se montra un peu trop entreprenant avec les supposées électrices du sexe opposé, osant certains regards et même certains gestes qui finirent par inquiéter les demoiselles qui appelèrent au secours leur père, un colosse qui rossa l'indécent candidat.

Finalement arrive le grand jour des résultats. Blonzac est sur les dents : c'est depuis ce bureau de vote que l'élection du futur conseiller est suivie. Blonzac est la ville du narrateur. On attend des incendies, des insurrections. Le bourg est parcouru de paysans en armes, tandis qu'on a tiré de la prison municipale les canons, graissés de frais. Le résultat est sans appel pour Ofroi Mimboste, le maire du village : il est bon dernier… Dernier derrière le comte de Mahusse, l'immuable Lambère (le seul, pendant cette campagne, a être toujours resté égal à lui-même, digne et froid et jamais fatigué), et même l'improbable Blancanart. La gifle est terrible pour le juge de paix, qui se proclamait indispensable sur sa commune et se vantait partout de faire au moins trois mille voix. Il est à noter que ce type de discours se rencontre souvent dans les déclarations électorales de l'époque ; le fait d'être respectable, aisé, propriétaire, élu local et aimé de ses électeurs forme souvent le fond de l'argumentaire du candidat : comme le montre la profession de foi du républicain dissident Latapy, maire de Preignac quelques années après l'action du manuscrit Codersac, et qui sera opposé au républicain Arthur Barreyre et au conservateur Gaubert en 1886 dans ce même canton de Podensac[677]. Malheureusement, aucun des quatre candidats n'a la majorité absolue. Un second tour s'impose. Le juge de paix choisit de se désister et d'appeler ses électeurs à voter pour Lambère :

« Aco soul me suffit ; Blonzac dounc m'eyme encouère ? …
« Rappourtam nostes bouas dessus moussu Lambère.
« Bère es l'occasioun, aneyt, mey que jamey
« De nous bèse à Blonzac anfin lou counseilley.
« Lambère m'ha croussat ; mais hey l'âme mey boune
« Quené crésen aci ; Mimboste lou perdoune. »
Lou lendouman dou vote ataou se prounouncét ;
Noubelle que Pibrac den lou bourg announcét.

[677] Archives départementales de la Gironde, liasse 3 M 328.

Doun Lambère & Mahusse estan souls per lous votes
Coumencèren dabort à se cira les bottes.

[« Je ne voulais que ça : Blonzac donc m'aime encore ? …
« Rapportons nos voix sur monsieur Lambère.
« Belle est l'occasion, aujourd'hui, plus que jamais
« De nous voir à Blonzac enfin le conseiller.
« Lambère m'a crossé ; mais j'ai l'âme meilleure
« Que l'on ne croit ici ; Mimboste le pardonne.
« Le lendemain du vote ainsi il se prononça ;
Nouvelle que Pibrac dans le bourg annonça.
Donc Lambère & Mahusse étant seuls pour les votes
Commencèrent d'abord par se cirer les bottes.]

Mais le fourbe mentait : l'union des partis, la fraternité, tout est faux. Il écrit dans la journée à Pibrac, son premier adjoint lequel, comme Ofroi lui-même, a la particularité de résider à Bordeaux et non pas dans sa commune :

A cinq hores Pibrac récébut per la poste
Un escriout, – l'hey légit – signat Ofroi Mimboste :
(Rémarque bien, amic, qu'es lou tantos dou joun
Dou sermen que nous hit Ofroi-la-trahisoun.)
« Moun cher adjoint, disèbe aquet Iscariote,
« Hey changeat bout per bout, tout d'un cop, per lou vote.
« Faou vota per Mahusse ! Et coumpren me bien, faou !
« Changea d'opinioun n'es pas un si gran niaou …
« Y soun accoustumats touts dus, mon cher fidèle :
« Counéchi tes vertus & counèchi toun zèle ;

[A cinq heures Pibrac reçut par la poste
Un écrit – je l'ai lu – signé Ofroi Mimboste :
(Remarque bien, ami, que c'est le tantôt du jour
Du serment que nous fit Ofroi-la-trahison.)
« Mon cher adjoint, disait cet Iscariote,
« J'ai changé bout par bout, tout d'un coup, pour le vote.
« Il faut voter pour Mahusse ! Et comprends-moi bien, il faut !
« Changer d'opinion n'est pas un si grand mal …
« Nous y sommes accoutumés tous deux, mon cher fidèle ;
« Je connais tes vertus & je connais ton zèle ;]

Ofroi ne recule pas devant la trahison et assume pleinement ses actes.

« Faou vota per Mahusse & pas mey per Lambère !
Ahurits lous amics s'espièben ; tabléou !
Lou Vitor per parla se lèbèbe… taléou :
« Pas d'obserbatiouncs, hit Mimboste & silence.
« Messius, de l'abéni n'hats pas la prescience ;
« Bous excusi ; labets boste ahurissemen,
« Chan brigue m'estouna, s'explique claremen.
« Faou vota per Mahusse ! Ah ! certe de la bande
« A Lambère, douman, la ratge sera grande.
« L'entendi, tampesta de Heyre à Clapitoun,
« Crida sus lous camincs ferme : à la trahisoun !
« Aou parjure ! aou cinisme ! à l'escobarderie !
« A la duplicitat ! à la canaillerie !...
« Habra cen cops raisoun ; touts lous noums exécrats,
« Fourbe, traître, apostat, souy tout so que boudrats

« Et même ajouterey, se bolets, boun à pende !

[« Il faut voter pour Mahusse et plus pour Lambère !
Ahuris, les amis s'entre-regardaient : tableau !
Le Victor pour parler se levait : aussitôt :
Pas d'observations, fit Mimboste et silence.
Messieurs, de l'avenir vous n'avez pas la prescience ;
Je vous excuse ; donc votre ahurissement,
Sans du tout m'étonner, s'explique clairement.
Il faut voter pour Mahusse ! Ah ! certes de la bande
A Lambère, demain, la rage sera grande.
Je l'entends tempêter de Heyre à Clapitoun,
Crier ferme sur les chemins : à la trahison !
Au parjure ! au cynisme ! à l'escroquerie !
A la duplicité ! à la canaillerie !...
Il aura cent fois raison ; tous les noms exécrés,
Fourbe, traître, apostat, je suis tout ce que vous voudrez
Et même j'ajouterai, si vous voulez, bon à pendre !]

Manifestement, l'on reproche à Lambère un peu trop de mégalomanie. L'homme aime le pouvoir et sait s'en servir. Ofroi, habilement, retourne les choses à son avantage : si Lambère, qui ambitionne de bien plus hautes fonctions qu'un simple siège de conseiller général du canton de Codersac, accède sans obstacles au pouvoir qu'il brigue, il deviendra un tyran, ou du moins un potentat bien trop puissant pour ne pas être dangereux. Ceux qui reprochent à Ofroi sa trahison sont donc des gens à la vue courte :

Perdouni lous estrets, plats et petits esprits
Que chan réflexioun ban jita lous haouts crits ;
Mais, bous, que l'hats déjà sabut saisi chan pène
Den souns mendre détails bats millou lou comprene.
Supposam un moussu Lambère Counseilley
Dan gran succés élut ; aquet titre lou hey
Chan countestatioun, chan débat, chan partatge,
De quet fait, du péis lou permey persounatge,
Dominan, ett tout soul, toutes les sommitats ;
Ha tout en man ; ha touts poudès e qualitats
Per heze e per déhèze, au gré de souns caprices,
Lous actes lous mey bets, les pires injustices.
Lous talents ? lous a touts aous suprêmes dégrés ;

[Je pardonne aux étroits, plats et petits esprits
Qui sans réflexion vont jeter les hauts cris ;
Mais, vous, qui avez déjà su le saisir sans peine
Dans ses moindres détails, vous allez le comprendre.
Supposons un monsieur Lambère Conseiller
Élu avec grand succès ; ce titre fait de lui
Sans contestation, sans débat, sans partage,
De ce fait, du pays, le premier personnage,
Dominant, lui tout seul, toutes les sommités ;
Il a tout en main, il a tous pouvoirs et qualités
Pour faire et pour défaire, au gré de ses caprices,
Les actes les plus beaux, les pires injustices.
Les talents ? il les a tous aux suprêmes degrés ;]

Car pour Lambère, effectivement, l'homme est ambitieux : il rêve non seulement du Conseil général, mais aussi d'une mairie, et plus tard du Palais Bourbon :

Rébera, lous amics l'y pousseran chan trèbe,
De tasta d'un faoutuil de Députat – moun rèbe !
Mais sera maire aban quinze jounts, suremen.

[Il rêvera, les amis l'y pousseront sans trêve,
De tâter d'un fauteuil de Député – mon rêve !
Mais il sera maire avant quinze jours, sûrement.]

Un des thèmes qui revient le plus souvent dans le texte est celui de la corruption à l'emploi : le poste de fonctionnaire communal est une denrée rare, que le futur élu sait dispenser avec parcimonie pour se créer une clientèle locale qui lui est entièrement dévouée. Point besoin d'autre chose que d'être l'ami du prince pour obtenir la place, ce qui a pour conséquence, quand le nouvel élu prend le pouvoir, de provoquer un grand chambardement chez les gens en poste. Le narrateur ne nous cache pas être atteint « en pleine figure » par cette problématique, qui le concerne au premier chef. Il s'agit donc soit d'un élu, soit d'un fonctionnaire, soit encore d'un magistrat local, type juge de paix. Lambère, une fois élu, risque fort de donner un grand coup de balai dans le paysage local, autant en être prévenu :

Et, counsequence alors de quet ébènomen
Que m'atteingn lou permey bien en plègne figure,
Chambardement complet den la magistrature ;
Tout y passe, tout, touts, maire, adjoints & Counseil
Et tout y houn coum simple arrousade au soureil !
Et lou mey humble emploi, la mey petite place,
La mendre founcioun, sé ne pot trouba grace
Prés de quet rabatjur pire qu'un Tamerlan.
Dinqu'aou garde-champêtre & dinc'aou sacrestan,
Dinqu'aou quitte curé – Mais de queste la perte
N'es pas sonque lou mey nous affligéré certe –
Tout disparech, tout es rasat, ratiboisat
Et béléou, en queste hore, amics, tout remplaçat.
Et per lountemps, aou mens cinq ants, & chen remise

[Et, conséquence alors de cet événement
Qui m'atteint le premier bien en pleine figure,
Chambardement complet dans la magistrature ;
Tout y passe, tout, tous, maire, adjoints et Conseil
Et tout y fond comme simple rosée au soleil !
Et le plus humble emploi, la plus petite place,
La moindre fonction, si elle ne peut trouver grâce
Près de ce ravageur pire qu'un Tamerlan.
Jusqu'au garde-champêtre et jusqu'au sacristain,
Jusqu'au curé lui-même – Mais de celui-ci la perte
N'est pas ce qui nous affligerait le plus certes –
Tout disparaît, tout est rasé, ratiboisé
Et peut-être, à cette heure, amis, tout remplacé.
Et pour longtemps, au moins cinq ans, et sans remise]

Ofroi, de plus en plus lyrique, nous dépeint Lambère comme un sous-Rabagas, un dictateur dont l'élection va provoquer un raz-de-marée dans le paisible canton de Codersac : révocations, suppressions de postes, nomination d'une clique triée sur le volet parmi ses fidèles. Il est de son devoir à lui, Ofroi Mimboste, de lutter contre cette hypothèse et de l'empêcher :

« A l'ubre doun, amics, car faou agi déjà.

“Faou coumença dabort per nous bien partatgea
« lou champ électoral – la mey essencielle
« De les conditiouncs per la lutte noubelle.
« Décé même à Blonzac habram réunioun
« Oun régléram ensemble aquère questioun
« – Y coumbidrey Cendrey ; sa présence es utile –
« Et nouméram lous chefs de partit, chef de file,
« Grants ménurs, électurs influants, de façoun
« Que douman, un chacun sabra, den lou cantoun,
« Qaous communes, quartiés, bourgades & billatges
« L’y soun, après entente, échuts den lous partatges
« Et dibra, per lou grant assaout que bam bailla,
« Dinqu’aou darrey moumen, chan trèbe, surbeilla,
« Trabailla l’électur, chan perde une minute.
« En quet prets, lou succès es aou bout de la lutte. »

[A l’œuvre donc, amis, car il faut agir déjà.
« Il faut commencer d’abord par nous bien partager
« Le champ électoral – la plus essentielle
« Des conditions pour la lutte nouvelle.
« Ce soir même à Blonzac nous aurons réunion
« – J’y convierai Cendrey ; sa présence est utile –
« Et nommerons les chefs de parti, chefs de file,
« Grands « Où nous réglerons ensemble cette question
meneurs, électeurs influents, de façon
« Que, dès demain, chacun saura, dans le canton,
« Quelles communes, quartiers, bourgades & villages
« Leur sont, après entente, échus dans les partages
« Et devra, pour le grand assaut que nous allons donner,
« Travailler l’électeur, sans perdre une minute.
« A ce prix, le succès est au bout de la lutte. »]

Ofroi entre en relation avec les conseils municipaux et fait passer le mot d’ordrede lâcher Lambère et de soutenir Mahusse au second tour, quand le traître a déclaré publiquement qu’il appelait à faire le contraire. Lambère, prévenu, met ses troupes en alertes, se rapproche des conseillers également, qui décident de passer à l’action contre le traître. La deuxième partie de la campagne est sans concession : *Adare que nous faou ? l’actioun ! l’actioun !* (Maintenant que nous faut-il ? l’action ! l’action !). Le pays de Codersac retrouve ses airs d’insurrection. Cendrey corrompt à tour de bras pour le compte de son maître Mahusse, avec sa méthode habituelle : les banquets. Les villages du canton ne sont que noces et festins organisés par le courtier. Ofroi, le traître, inonde Blonzac de bulletins favorables à Mahusse. La campagne est impitoyable :

Lou san ne coulét pas ; mais lou diable m’enlèbi
Penden cate ou cin jounts pas trop ne m’y hisèbi.

[Le sang ne coula pas ; mais le diable m’enlève !
Pendant quatre ou cinq jours pas trop je ne m’y fiai.]

Ofroi se montre sous son vrai jour : il cherche à soudoyer les sociétés de bienfaisance. Il n’hésite pas à se mettre en scène, à pleurer :

Appren en qaouques mots aquère triste histoire.
Blonzac n’en gardera bien longtemps la mémoire,
Car dempuy aquet joun Ofroi, lou satanat,

Ha bis souncs partisants réduits à presque nat.

[Apprends en quelques mots cette triste histoire.
Blonzac en gardera bien longtemps la mémoire,
Car depuis ce jour Ofroi, le satané
A vu ses partisans réduits à presque aucun.]

Le lâche a peur de se retrouver face à Lambère, dont l'austérité romaine en impose. Il cherche à le doubler, en se lançant dans une nouvelle tournée des villages du canton. Malheureusement, l'austère politicien le rattrape toujours, parfois de façon presque surnaturelle :

Ofroi s'ère déjà pitat sus un bahut
Et d'un toun magistral Pibrac disèbe : chut !
Fatalitat ! D'Ofroi la fortune se raille !
Lambère ère passat pr'ou traouc de la sarraille
Et débout, près d'Ofroi, de poou paralisat,
Immobile, lous bras croisats, s'ère dressat.

[Ofroi s'était déjà juché sur un bahut
Et d'un ton magistral Pibrac disait : chut !
Fatalité ! d'Ofroi la fortune se raille !
Lambère était passé par le trou de la serrure.
Et debout, près d'Ofroi de peur paralysé,
Immobile, les bras croisés, s'était dressé.]

Ofroi est pris au piège. Désespéré, il n'a d'autre choix que de mettre bas son masque et de plaider ardemment sa cause en présence de Lambère même, appelant à voter pour Mahusse et non pour celui pour lequel il avait appelé ses électeurs à se positionner. Il pousse le vice jusqu'à tenter une botte secrète : Lambère a subi une condamnation dans le passé et il l'a cachée ! On sait qu'un candidat doit avoir un casier judiciaire vierge. Qu'il ait été condamné une seule fois et il devient inéligible. Ce genre de pratique consistant à dévoiler au dernier moment une « affaire » cachée, invalidant de fait la candidature d'un rival, semble une pratique courante dans les élections de la fin du Second Empire et de la III^{e} République. Le fonds 3 M des Archives départementales de la Gironde regorgent de cas analogues à la même époque, notamment une certaines affaire qui se passa dans le canton pas très éloigné de Grignols, et impliqua d'ailleurs certains des acteurs de l'affaire Codersac. Mais Lambère, tel la statue du commandeur, abat impitoyablement le fourbe :

Lambère n'habut pas bésouin d'un abocat ;
Et toisan l'impruden que l'habé probocat
…D'une tan misérable & hountouse manière
Hasut en qaouques mots une telle lumière
Sus lou fait dénounçat que bravos bien nourrits
De qaouques de Mahusse estouffèren lous crits.
S'esclunquét sus Ofroi, lou boutét pitoyable
Et même aous oueils dous souncs lou hit mécounechable ;
Aou pun qu'un homme qu'ha lou mendre sentimen
Habré dabort croisat l'espase assurémen
Ou brisat dit aou ments Lambère coum un beyre.
Mais nou ; pâle, impassible & coulat sus sa cheyre
Mimboste dit que faou perdouna ; qu'un duel
Es, aous oueils dou boun dious, un gros peccat mortel.

[Lambère n'eut pas besoin d'un avocat ;

Et toisant l'impudent qui l'avait provoqué
D'une tant misérable & honteuse manière
Il fit en quelques mots une telle lumière
Sur le fait dénoncé que des bravos bien nourris
De quelques de Mahusse étouffèrent les cris.
Il s'abattit sur Ofroi, il le mit pitoyable
Et même aux yeux des siens le fit méconnaissable.
Au point qu'un homme qui a le moindre sentiment
Aurait d'abord croisé l'épée assurément
Ou brisé tout au moins Lambère comme un verre.
Mais non : pâle, impassible & collé sur sa chaise
Mimboste dit qu'il faut pardonner ; qu'un duel
Est aux yeux du bon Dieu, un gros péché mortel.]

Le lâche est démasqué et en plus il a peur de se battre… La duel est si fortement enraciné dans les pratiques de l'époque que Lambère, à cet instant, s'attend probablement à ce qu'Ofroi lui remette sa carte et que l'affaire se termine en champ clos. Pas du tout. Ofroi, menteur, fourbe, est de plus couard. En trois mots, Lambère lui règle son compte, ainsi, par la même occasion, que celui de Mahusse qu'il voulait soutenir. Le scrutin aura lieu sous haute surveillance. Il y a des menaces de duels. L'enjeu est considérable et la tension à son comble.

Le cahier 7 se présente comme un intermède burlesque : pour être sûr que tout le monde vote, on a tiré des remises les vieilles voitures du siècle passé, et amené à grand bruit à Blonzac vingt-huit grabataires d'un âge avancé, perclus de tumeurs, de rhumatismes et d'affections diverses, qui donnent au narrateur l'occasion de quelques gags visuels qui ne sont pas sans rappeler plusieurs passages du Roman comique de Scarron. Renouant avec la tradition « médicale » de la farce, plusieurs scènes montrent des médecins dignes en tous points de ceux de Molière avec un humour corporel quelquefois très explicite. Au final, tout le monde trinque, « Lambères » et « Mahusses » pêle-mêle, sans compter que sur le contingent, une vingtaine de vieillards, trop mal en point, ne pourront finalement même pas voter. Cela n'empêche pas Coursau, un « Lambère » des plus enragés, de rappeler aux grabataires qu'ils ont bel et bien été recueillis par Lambère, tandis que Cendrey, l'homme-lige de Mahusse, ne dit rien mais paie, lui, la note… Cet intermède semble placé à dessein d'entretenir le suspens de l'élection – qui n'a toujours pas eu lieu – mais aussi avec le propos de placer quelques scènes burlesques plus ou moins gratuites. Comme dans une grande partie du manuscrit, les noms cités ne sauraient être identifiables qu'au prix d'une longue et détaillée étude d'histoire locale qui dépasse de loin le propos du présent travail.

Le cahier 8 nous donne le dénouement, sous la forme d'un coup de théâtre :

Cinq hores cependen aou rélotge sounèren.
Lous votes dépouillats à Lambère dounèren
Une majorîtat que pétrifiét Brinzan ;
Vitor n'en bingut blu ; Jeandelot tout tremblan ;
Coursau , tout ahurit & de poou bleyme & pâle,
Pressentit lou galop que l'attendèbe à Valle ;
L'Aougustin se passét la man sus l'estoumac :
Pibrac bit la Mairie installade à Nisac ;
Et furius dou bruyt qui truquèt ses aoureilles
Mimboste se sentit fléchi sus les téneilles.
Ah ! moun cher Cadétoun, dèche me respira ;
A de joyus transports dèche me me libra
Et de nostes judas me canta la défète,

Car pensi qu'à Blonzac es estade coumplète.

[Cinq heures cependant à l'horloge sonnèrent.
Les votes dépouillés à Lambère donnèrent
Une majorité qui pétrifia Brinzan ;
Victor en devint bleu ; Jeandelot tout tremblant ;
Coursau, tout ahuri & de peur blême & pâle,
Pressentit le galop qui l'attendait à Valle ;
Pibrac vit la Mairie installée à Nisac ;
Et furieux du bruit qui frappa ses oreilles
Mimboste se sentit fléchir sur les jarrets.
Ah ! mon cher Cadéton, laisse-moi respirer,
A de joyeux transports laisse-moi me livrer
Et de nos judas me chanter la défaite,
Car je pense qu'à Blonzac elle a été complète.]

Tel le *Papè Bounsens* de la *Rabagassade* quelques années plus tard, Bernichoun prend alors le ton du juge suprême qui démasque les tricheurs, les fourbes, les menteurs : tout le monde croit que Lambère va être élu, sur la base des résultats de Blonzac. Mais la trahison va faire son œuvre :

Parech doun, cher Brinzan ! ou nés, amic Pibrac ?
Oun bous éts doun fourrats, assassincs de Blonzac ?
Ofroi, Vitor, Coursau, mouchats doun boste face …
Ets anats sarrouilla boste affruse grimace ?
Lâches ! se soun cachats. Han touts disparéchut.
Mais lou ciel m'ha douat d'un oueil de Belzébut …
Hèsen corus à part, là bas, louin de la foule ;
Gran Diu ! qaous oueils Brinzan espoubantable roule !
Has la fièbre, Pibrac ? Has la frousse, Coursau ?
Coum s'aloungue toun nas, praoube Vitor Maurau !
Ah ! pressenti qu'adare un bien faible espoir dore
L'orisoun oun lusis l'écharpe tricolore …
Et que bos doun ? Lambère es un ambitious ;
Disen que de l'écharpe es un brin amourous …
Mais n'apercèbi pas Ofroi, lur chef de file ?
Hontous, s'es derraoubat ; ha filat ; file … file !
Lou baci ! m'han dit bray ; m'han dit que sus soun froun
Soudain s'ère incrustat aquet mot : trahisoun !

[Paraîs donc, cher Brinzan ! où es-tu, ami Pibrac ?
Où vous êtes-vous donc fourrés, assassins de Blonzac ?
Ofroi, Victor, Coursau, montrez donc votre face …
Vous êtes allé verrouiller votre affreuse grimace ?
Lâche ! ils se sont cachés, ils ont tous disparu.
Mais le ciel m'a doué d'un œil de Belzébuth.
Ils font chorus à part, là bas, loin de la foule ;
Grand Dieu ! quels yeux Brinzan épouvantable roule !
Tu as la fièbre, Pibrac ? Tu as la frousse, Coursau ?
Comme s'allonge ton nez, pauvre Victor Maurau !
Ah ! je pressens que maintenant un bien faible espoir dore
L'horizon où luit l'écharpe tricolore …
Et que veux-tu donc ? Lambère est un ambitieux ;
On dit que de l'écharpe il est un brin amoureux …
Mais je n'aperçois pas Ofroi, leur chef de file ?
Honteux, il s'est dérobé ; il a filé ; file … file…

Le voici ! on m'a dit vrai ; on m'a dit que sur son front
Soudain s'était incrusté ce mot : trahison !]

Si Dieu inspire le très chrétien Papè Bounsens, c'est Belzébuth qui, prête son œil au républicain Bernichoun. La tension atteint son paroxysme. Bernichoun fait honte aux traîtres, qui se cachent, honteux d'avoir saboté l'élection du toujours digne Lambère. On attend… Les résultats des différents bureaux de vote tombent les uns après les autres : Troulirancs, Mirbats, Orthos, Saint-Mercel, Riflos… Des estafettes partent en direction de Blonzac, tandis que l'on attend ceux de Blonac, le fief de Mahusse :

Bert oueyt hores pertan Lambère habé la corde.
Haben bét calcula, gn'habé pas à desmorde.
Mais lou succès pendèbe en d'un bien pétit hiou
Et, de faou dise bray, n'éri mey mort que biou,
Car érem dou scrutin de Blonac chan noubelle.
Et que pèse, Blonac ! soun importance es telle
Qu'en un cop d'oueil pot tout subitemen changea
Et den lou doou, vaincurs d'un moumen, nous ploungea.
A l'embès de Blonzac, Blonac es patriote
Et pot nous escrasa simplèmen per soun vote
Tout d'un cop à Gadrous un crit sinistre & loun …
Coum un boulet qu'esclate aou miey d'un batailloun,
Blasse, tue & disperse à centaines lous brabes,
Dichan lou soou coubert de sanglantes épabes,
Cendrey passét … urlan lou fatal résultat.
De tretze bouas Mahusse habé majoritat !!

[Vers huit heures pourtant Lambère avait la corde.
On avait beau calculer, il n'y avait pas à démordre
Mais le succès pendait à un bien petit fil
Et, s'il faut dire vrai, j'en étais plus mort que vif,
Car nous étions du scrutin de Blonac sans nouvelle.
Et qu'il pèse, Blonac ! son importance est telle
Qu'en un coup d'œil il peut tout subitement changer
Et dans le deuil, vainqueurs d'un moment, nous plonger.
A l'envers de Blonzac, Blonac est patriote
Et peut nous écraser simplement par son vote.
Tout d'un coup à Gadrous un cri sinistre & long …
Comme un boulet qui éclate au milieu d'un bataillon,
Blesse, tue & disperse à centaines les braves
Laissant le seuil couvert de sanglantes épaves,
Cendrey passa … hurlant le fatal résultat.
De treize voix Mahusse avait la majorité !!]

L'état-major du comte de Mahusse, Cendrey en tête, et le traître Mimboste peuvent savourer leur victoire ; leur stratagème a réussi :

Doun tretze, tretze bouas hasuren la victoire !
Per toun counte, ô Blonac ! qaou blasoun & qaou gloire!
Mais anfin soun triounfe ère récounéchut.
Brinzan réprit coulu ; Jeandélot rénéchut ;
Pibrac en « té déom » transfourmét sa coumplinte ;
L'Aougustin te léquét cate beyres d'absinte ;
Coursau saoutét aou cat d'Ofroi, te lou pressét
A l'estoufa de souncs dus bras, te l'embrassét…

[Pareil soufflet Blonzac n'en reçut jamais.
Donc treize, treize voix firent la victoire !
Pour ton comte, ô Blonac ! quel blason & quelle gloire !
Mais enfin son triomphe était reconnu.
Brinzan reprit couleur ; Jeandelot renaquit ;
Pibrac en « te deum » transforma sa complainte ;
Augustin te lécha quatre verres d'absinthe
Coursau sauta au cou d'Ofroi, te le pressa
A l'étouffer de ses deux bras, te l'embrassa…]

Le gentilhomme de Blonac, du reste, ne paraît pas et ne célèbre pas publiquement sa victoire. Bernichoun passe une nuit blanche, assourdi par la fête des traîtres et des lâches. Le village se couvre de nez dessinés sur les murs, de toutes les formes, de toutes les tailles… Il s'agit d'une manifestation de triomphe des vainqueurs, code cabbalistique dont la portée nous échappe : faire un pied de nez au vaincu ? Ou bien était-ce une allusion à un des candidats, doté d'un appendice remarquable ? Ces sinistres nez dessinés au charbon par la bande à Ofroi claquent comme une insulte. En plus, le comte qui n'a pas paru, organise au château de Valle une nuit de fête, avec illuminations et réjouissances somptueuses. Mais au réveil, le poids de leur honte écrase la bande à Mimboste, qui a assassiné Lambère. Le camp des vaincus par trahison prend alors l'image macabre et sinistre d'un cadavre décharné pour symboliser l'intègre Lambère assassiné par ceux qui devaient le soutenir. Ou plutôt, on le comprend plus loin, ce cadavre atroce est celui de Blonzac, la vaillante cité patriote, défaite par les « Mahusse » de Blonac, la traîtresse :

Et la neyt commencét. Jou sey coum l'hey passade ;
Dan lou bruyt que se hit, toutjamey en esbeil,
Per saccades, trouncat, hahuri lou soumeil.
Ah ! boudri bien sabé coum droumirets la boste,
Vitor, Pibrac, Brinzan? Et la toue, ô Mimboste ?
Sey tout. Bous han surpris, can bous éts rebeillats,
L'oueil gounflat, lou ten pâle & lous traits tiraillats …
Hats bis lou mort, pabray ? Den quère neyt terrible,
Escartan lous ridéous de boste lleyt, horrible,
Descarnat, récoubert d'un drap blan en lambéou,
Lou cap traoucat, sarrat den un large bandéou …
A la biste dou spectre hats boulut crida : grace !
Mais ett, sus boste froun que l'espoubante glace
Ha déjà de sa man que l'y serp de burin
En traits ensanglantats incrustat : assassin !
Et boste froun, de quet lugubre tatouatge,
Bandits ! tant que bibrats, counserbera l'imatge.

[Et la nuit commença : moi je sais comme je l'ai passée ;
Avec le bruit qui se fit, toujours en éveil,
Par saccades, tronqué, j'eus le sommeil.
Ah ! je voudrais bien savoir comment vous dormîtes la votre,
Victor, Pibrac, Brinzan? Et la tienne ô Mimboste ?
Je sais tout. On vous a surpris, quand vous vous êtes réveillés,
L'œil gonflé, le teint pâle & les traits tiraillés …
Vous avez vu le mort, pas vrai ? dans cette nuit terrible,
Ecartant les rideaux de votre lit, horrible,
Décharné, recouvert d'un drap blanc en lambeaux,
La tête trouée, serrée dans un large bandeau …
À la vue du spectre vous avez voulu crier : grâce !
Mais lui, sur votre front que l'épouvante glace

A déjà de sa main qui lui sert de burin
En traits ensanglantés incrusté : assassin !
Et votre front, de ce lugubre tatouage,
Bandits ! tant que vous vivrez, conservera l'image.]

Il y a de la parodie d'épopée dans cette scène romantique à souhait, et l'auteur prouve ici qu'il sait emprunter aussi au registre dramatique. Mais sa vis comica reste néanmoins son meilleur allié. Le manuscrit Codersac est trop plein d'humour et de sourire pour parvenir véritablement à effrayer. La danse des sauvages elle-même, autour du cadavre de la capitale lambérienne, prête davantage à sourire qu'à trembler :

Jamey, cher Cadétoun, ré de pareil n'has bis.
Has bis, tu qu'has biatgeat den saoubatges péis,
Les hestes, lous festincs d'un puple cannibale
Can pren un énémic ; lou tue & s'enrégale
Après habé dansat, aou soundou garnérau,
Tout aou tourn dou cadabre un horrible roudau.
L'habrès bis à Floundet aquet puple saoubatge ;
Habrès bis lous cinq chefs, aou féroce bisatge,
Ofroi, Vitor, Coursau, Brinzan, Pibrac, touts cinq
Excitan lous baylets sadouts, négats de bin
A dansa – la pensade encouère d'horrur nabre –
De Blonzac estranglat sou pantélan cadabre.

[Tu as vu, toi qui as voyagé dans de sauvages péis *[sic]*
Les fêtes, les festins d'un peuple cannibale
Quand il prend un ennemi, il le tue & s'en régale
Après avoir dansé, au son du garnerau,
Tout autour du cadavre un horrible rondeau.
Tu l'aurais vu à Flondet ce peuple sauvage ;
Tu aurais vu les cinq chefs, au féroce visage,
Ofroi, Victor, Coursau, Brinzan, Pibrac, tous cinq
Excitant les valets rassasiés, noyés de vin,
À danser – la pensée encore d'horreur navre –
De Blonzac étranglé sur le pantelant cadavre.]

Dans le cahier 9, nous apprenons que Lambère va faire appel de la décision : il va protester auprès de la Préfecture pour vice de forme, manipulations et autres irrégularités. Ainsi que nous l'avons signalé, il n'y a pratiquement pas une élection cantonale, puis plus tard municipale, de cette époque qui ne se termine par un concert de contestations, aboutissant parfois au déboutement du plaignant, mais parfois à une annulation de l'élection.

Bernichoun lui-même ne cache pas sa lassitude devant ces chicaneries :

N'hey à t'en racounta bétarramat encouère
Et de bien triste, hélas ! per lou praoube Lambère.
Escoute doun. Per ha cassa l'électioun
Cerquèren de touts borns cas à cassatioun
Et troubèren … toutjoun les mêmes turlutaines
Toutjoun lous mêmes trucs, éternelles rangaînes ;
Promesses, pressiouncs, fraoudes, escriouts, clapats,
Centaines d'électurs à huc d'argen croumpats ;
Des maires ou d'adjoints affiches vexatoires ;
Articles de journaous manturs, diffamatoires,
Electurs qu'haben heyt vota, pourtats absants
Et d'aoutes enterrats dempuy cinq ou cheis ants ;

Curés que den lur prône haben dit : mouncs chers frères,
N'oublidits pas moussu ... tel, den bostes prières ;
Citoyents de touts rancs, mais de mince balou,
D'abance désignats à de places d'aounou ;

[J'en ai à te raconter beaucoup encore
Et de bien triste, hélas ! pour le pauvre Lambère.
Ecoute donc. Pour faire casser l'élection
On chercha de tous bords cas à cassation
Et on trouva … toujours les mêmes turlutaines,
Toujours les mêmes trucs, éternelles rangaines ;
Promesses, pressions, fraudes, écrits, claques,
Centaines d'électeurs à feu d'argent achetés ;
De maires ou d'adjoints affiches vexatoires ;
Articles de journaux menteurs, diffamatoires ;
Electeurs qu'on avait fait voter, portés absents
Et d'autres enterrés depuis cinq ou six ans :
Curés qui dans leur prône avaient dit : mes chers frères,
N'oubliez pas monsieur … tel, dans vos prières ;
Citoyens de tous rangs mais de mince valeur,
D'avance désignés à des places d'honneur ;]

Le narrateur, blasé soudain, philosophe sur la vacuité des promesses électorales : pour un candidat, promettre est si peu de choses… Facteurs, buralistes, gardes-champêtres sont nommés ou révoqués au bon plaisir du prince, qui utilise ces petites gens aisément comblées comme base électorale. Bernichoun n'approuve ni ne réprouve l'attitude de Lambère : il agit finalement comme l'immense majorité des candidats battus. Toujours la même rengaine en quelque sorte… Avec honnêteté, lui qui avait soutenu si énergiquement la candidature de Lambère, il reconnaît :

Ah ! qu'ha la manche large aquet sacre Mimboste ! ...
Et bala doun lous cas que troben toutjamey
Et per lous descoubri faou pas esta sourciey
Protesta, m'ha toutjoun pr'un partit semblat drole ;
Car anfin lou vaincut jouguet lou même role
Que lou vaincur ; coum ett habut même toupét ;
Et mêmes procédat ; fraudét, pressét, croumpét,

[Ah ! qu'il a la manche large ce sacré Mimboste ! …
Et voilà donc les cas que l'on trouve toujours
Et pour les découvrir il ne faut pas être sorcier.
Protester m'a toujours pour un parti semblé drôle ;
Car enfin le vaincu joua le même rôle
Que le vainqueur ; comme lui il eut même toupet
Et même procédés ; il frauda, pressa, acheta…]

Bernichoun a la défaite lucide : au final, Lambère ne vaut pas mieux qu'un autre, et lui-même admet avoir usé, comme cela a déjà été dit, de son peu d'influence dans le parti républicain pour promettre, corrompre et acheter des voix en promettant emplois et faveurs. Lambère dresse donc mémoire de toutes les irrégularités constatées pendant la campagne et va le porter au préfet, à Bordeaux. Mais l'austère vicomte de Mentque reçoit mal le républicain. Comme il craint que l'élection refaite donne finalement la victoire au camp qu'il ne soutient pas, il tente d'acheter le silence de Lambère en lui proposant ni plus ni moins que la place de maire de Blonzac de Mimboste :

« Protestets, l'y dichut lou Préfét en coulère ?
« Portets den bostes mancs la torche incendière.
« Souy informat de tout. Protesta ? Protesta ?
« Et roubri l'urne ? aco séré boulé pourta
« Deden tout lou cantoun la guerre & lou pillatge.
« Burlats aquet papey & lou préfét s'engatge
« Aou loc d'Ofroi Mimboste, amic, à bous plaça.

[« Vous protestez, lui dit le Préfet en colère ?
« Vous portez dans vos mains la torche incendiaire.
« Je suis informé de tout. Protester ? Protester ?
« Et rouvrir l'urne ? Ce serait vouloir porter
« Dans tout le canton la guerre & le pillage
« Brûlez ce papier & le Préfet s'engage
« En place d'Ofroi Mimboste, ami, à vous placer.]

Mais en échange de cette faveur, le haut fonctionnaire donne des ordres clairs :

« Aou silence coumplét faou doun bous résigna ;
« En pleytan sabets pas so que poudrets gagnà ?
« Noun pas boste procès, car es perdut d'abance,
« Mais à n'en douta pas, un saouboun d'importance. »

[« Au silence complet il faut donc vous résigner.
« En plaidant vous ne savez pas ce que vous pourriez gagner ?
« Non pas votre procès, car il est perdu d'avance,
« Mais, à n'en douter pas, un savon d'importance. »]

Et Lambère, l'incorruptible, le Caton cantonal de Codersac se laissa fléchir : il brûla le papier. Malheur à lui : tout se sait. La nouvelle se répandit dans le canton. Plus de trois cents votants avaient contresigné le mémoire de protestation. Ils réclamèrent raison. Dans ce canton en majorité républicain, l'arbitraire du vicomte de Mentque fut très mal ressenti, et Lambère fut forcé d'aller devant le Conseil de Préfecture plaider la fraude. Il plaida et bien sûr perdit. La victoire du châtelain de Valle fut ainsi complète. Nouvelle décharge de joie exubérante des Mahusses, tandis que la Lande, pudique, prend le deuil pour cinq ans...

Mais le cahier 10 s'ouvre sur la revanche du héros des *Lanious* :

Dus ou tres jounts après la validatioun,
Courrut den tout Blonzac la nominatioun
– Nou certe pas, se bos, officielle encouère,
Mais certaine en tout cas – de Lambère coum Maire.
Per nous aouts, de quet born, pas l'oumbre d'un souci ;
Tout dibèbe à souhait anfin nous réussi.
Lambère maire ! aco certe bien coumpensèbe
L'échec dou Counseilley ; lou gran noumbre pensèbe
Que lou péis séré largémen satisfait
De l'arrestat prochain promis per lou Préfét.

[Deux ou trois jours après la validation,
Courut dans tout Blonzac la nomination
– Non certes pas, si tu veux, officielle encore,
Mais certaine en tout cas – de Lambère comme Maire.
Pour nous autres, de ce côté, pas l'ombre d'un souci ;
Tout devait à souhait enfin nous réussir.
Lambère maire ! cela certes bien compensait

L'échec du Conseiller ; le grand nombre pensait
Que le pays serait largement satisfait
De l'arrêté prochain promis par le Préfet.]

La rumeur se répand comme traînée de poudre : *Mimboste es dégomat / Et bous hey chan rétart à sa place noumat* (Mimboste est dégommé / Et je vous ai sans retard à sa place nommé) aurait affirmé le préfet. C'est la débandade dans le camp Ofroi Mimboste : on a même affiché un placard portant ces mots – totalement apocryphes – du préfet. Du coup, les cervelles gasconnes une nouvelle fois s'enflamment : Lambère est déjà maire, il commence à nommer des gens à des postes, il élabore et expose son programme, des travaux d'assainissement sont d'ores et déjà programmés, ainsi qu'un nouveau marché, un nouvel hôtel de ville… Oubliant sans doute qu'officiellement, rien n'est fait, Lambère savoure son triomphe. Pendant ce temps, les sinistres Pibrac, Victor et Brinzan, les conspirateurs d'Ofroi, alarmés de la nouvelle, se réunissent avec le propos d'aller rendre visite à Mahusse en son château. Pibrac se vante devant ses acolytes d'avoir la considération du préfet, qui lui a promis en échange de sa fidélité une récompense. Au naïf Brinzan qui lui rétorque qu'il n'a *pertan pas rendut aou péis nat serbice* (…pourtant pas rendu au pays aucun service), il rétorque que ses hautes relations lui permettront bientôt d'accéder à quelque haute fonction. Adjoint ? Non, ni maire : Pibrac aspire à devenir conseiller de préfecture. En réalité, les trois intrigants croyaient chacun devenir maire de Blonzac : le fourbe Ofroi le leur avait promis à chacun séparément ! Devant le comte, atteint de la goutte et immobilisé pour cette raison, le trio se réduit à une pitoyable comédie d'intérêts personnels et se chamaille :

Et cependen Ofroi me promit, sus l'aounou,
Que jou séri noumat. – Mey à jou ! – Mey à jou !
Cridèren à l'encop esclatan de surprise
Et Pibrac & Brinzan, la mairie es promise !
– Me l'ha jurat … – me l'ha per escriout bien marquat !
– Brinzan, hats maou coumpri ; Pibrac, es destraquat !
– Coum soun permey adjoint hey, jou, dret à la place …
– Teysats-bous ! Coum Ofroi, jou, sey ha la grimace,
Ripoustét à touts dus Vitor dan actioun…

[Et cependant Ofroi me promit, sur l'honneur,
Que moi je serais nommé. – A moi aussi ! – A moi aussi !
Crièrent à la fois éclatant de surprise
Et Pibrac & Brinzan, la mairie est promise !
– Il me l'a juré … – Il me l'a par écrit bien marqué !
– Brinzan, vous avez mal compris ; Pibrac, tu es détraqué !
– Comme son premier adjoint j'ai, moi, droit à la place …
– Taisez-vous ! Comme Ofroi, moi, je sais faire la grimace,
Riposta à tous deux Victor avec action…]

Amusé de la situation, oubliant sa douleur, le comte les appelle tous trois au calme. Leur apprenant qu'ils avaient tous trois été la dupe d'une escroquerie, il promet que, quoi qu'il en soit, Lambère ne sera pas maire. Il en fait son affaire :

Ne bous escanits pas ; foy de Mahusse, juri
Que de res un séra noumat certainemen
Et Lambère escartat ; n'en hési lou sermen ;
Car bési net & cla que Lambère bous pèse.
Répaousats-bous, Messius, dessus moun sabé-hèse
Et pensi que sérats touts countents de moun choi.

Ne bous déchits pas mey mette déden pr'Ofroi.

[Ne vous étranglez pas ; foi de Mahusse, je jure
Que de trois un sera nommé certainement
Et Lambère écarté ; j'en fais le serment ;
Car je vois net & clair que Lambère vous pèse.
Reposez-vous, Messieurs, sur mon savoir-faire
Et je pense que vous serez tous contents de mon choix.
Ne vous laissez plus mettre dedans par Ofroi.]

Le cahier 11 s'ouvre sur une attente : personne n'est nommé maire de Blonzac. Pibrac attend, Mimboste va de temps en temps implorer le préfet, et en attendant, pas de maire. Car Mimboste et son adjoint Sencire habitent Bordeaux, et se fichent de Blonzac *coum un pech d'une poume* (comme un poisson d'une pomme). Mais finalement, sans maire et sans adjoint, tout va presque mieux. La vie suit son cours sans incidents à Blonzac. La paix règne, le village est plus calme : moins de bruits, moins de ragots… Quand un jour, tombe la nouvelle : le préfet a rendu son arrêté. Les Blonzacais ont déjà commandé la musique. La nouvelle tombe : c'est un des trois acolytes, Victor (Victor Maurau de son nom complet) qui est nommé maire de Blonzac… Coursau, à qui le fourbe avait aussi fait la promesse, comme il l'avait faite au trio Victor-Brinzan-Pibrac, enfourche son cheval et court au triple galop au château de Valle, protester auprès du comte de Mahusse qui apprend son discours d'investiture au Conseil général – lequel l'accueille en se moquant de lui : eh quoi, Mimboste lui avait plus de vingt fois juré qu'il serait nommé maire de Blonzac ? Mais il avait fait la même promesse à au moins trois autres personnes ! Coursau est dépité, il n'est qu'une dupe supplémentaire de l'infâme. Pibrac et Brinzan en tombent malades, mais seront récompensés : ils sont nommés adjoints. Bernichoun lance quelque pique sur l'incroyable pouvoir de l'arbitraire préfectoral : Maurau, hier encore rien du tout, simple citoyen, se retrouve du jour au lendemain bombardé maire, sans avoir fait montre de la moindre qualité, de la moindre compétence pour accéder à cette fonction. Le grand perdant de l'affaire est Lambère qui, sous le coup, annonce qu'il renonce à être chef de son parti, et affirme qu'il va se retirer à jamais dans sa maison de Nizac… Lambère tente en vain d'ultimes démarches, va à Paris, au ministère, à l'archevêché à Bordeaux, en vain. Mais Bernichoun l'appelle à la révolte : abattu, certes, frappé par le sort, un nouveau défi s'impose à lui : prendre la tête de la liste de son parti pour être élu au conseil municipal de Blonzac, qui va bientôt être renouvelé ! Lambère, tombé au plus bas quand on le croyait au pinacle, peut encore redevenir la personnalité de premier plan du canton.

Le cahier 12, avec ses soixante-huit pages (occitanes, et autant de françaises), est à part dans le manuscrit : outre sa longueur exceptionnelle (entre sept et dix fois plus qu'un cahier normal), il se distingue de l'ensemble par la forme qu'il prend. Il s'agit de la réunion des membres de la liste Ofroi sous la présidence du nouveau maire de Blonzac, avec les nominations des vingt-et-un candidats de la liste officielle aux fonctions de conseiller de la commune. Rappelons en effet que le régime en usage en 1860 – celui de la loi de 1855 – prévoit que le maire et ses adjoints sont désignés par l'Empereur sur proposition du préfet, mais que les membres du conseil municipal sont, eux, élus au suffrage universel masculin. En d'autres termes, ce n'est pas tout pour un camp que d'avoir obtenu que son champion devienne maire : il faut maintenant que les deux camps proposent chacun une liste de vingt-et-un candidats aux suffrages de habitants, car le maire mis en minorité dans le conseil est inopérant ou à peu près. La scène se présente comme une

...pèce, malgre soun importance, en un soul acte, un soul tabléou & un soul décort,
mais dan un tout pétit entracte

[…pièce, malgré son importance, en un seul acte, un seul tableau & un seul décor,
mais avec un tout petit entracte]

C'est en réalité un vaudeville que cette partie, une œuvre dans l'œuvre en quelque sorte. Maurau préside, les inséparables Pibrac et Brinzan aussi, et même le fourbe Ofroi Mimboste. Tout le comique de mots de la pièce provient des interventions et des dialogues du quatuor. Chacun essaie de placer un proche, un ami, un parent dans le conseil. Le nouveau maire rend hommage à Ofroi tout en se démarquant de lui : de son temps, Ofroi était le conseil, qu'il tenait en potentat local. Il incarnait aussi la discorde. Victor entend fonctionner autrement, tout en s'en remettant à l'expérience et à la finesse d'Ofroi. D'abord, il entend désigner des candidats ayant des qualités réelles :

Mais hommes de boun sants, de jutgemen solide,
Réfléchits, sérius ; dous intréts dou péis
– Jamey dous persounels – prènen toutjoun soucis
Chan parcialitat, partit pris, préférences ;
Trabailleurs, piochurs, même hort de les séances ;
Raisounan ; se meylan à la discussioun ;
Trouban eysidemen, sus une questioun
Per lou maire, en séance, etsabruto paousade,
Arguments toutjoun prounts & réplique parade ;
Fouillan la questioun, à foun la trabaillan
Et chacun, oratur den soun genre, y brillan.

[Mais des hommes de bon sens, de jugement solide,
Réfléchis, sérieux ; des intérêts du pays
– jamais des personnels – prenant toujours soucis
Sans partialité, parti pris, préférences ;
Travailleurs, piocheurs, même hors des séances ;
Raisonnant, se mêlant à la discussion ;
Trouvant facilement, sur une question
Par le maire, en séance, ex abrupto posée
Arguments toujours prompts & réplique prête ;
Fouillant la question, à fond la travaillant
Et chacun, orateur en son genre, y brillant.]

Des conseillers avec des compétences, de l'honnêteté et du travail au lieu de grades et titres ! La chose paraît insensée à tout le monde… Ofroi se lance dans un plaidoyer contre le projet : il faut des gens titrés, bacheliers et docteurs, mais pas forcément des gens compétents : à quoi cela sert-il ? Victor veut aussi prendre ses futurs adjoints dans plusieurs partis, dont celui de Lambère, pour dépasser les clivages et former une liste d'ouverture. Ofroi chante les louanges du nouveau maire sans cacher qu'il ne croit guère au projet, qu'il compare à l'éphémère « baiser Lamourette », la tentative sans lendemain de l'évêque constitutionnel de Lyon (1742-1794) de faire se réconcilier tous les partis de l'Assemblée législative le 7 juillet 1792 en leur priant de se donner un baiser de paix. Emporté par son élan pacifiste, le nouveau maire propose même de mettre sur la liste…Lambère en personne, meilleur moyen selon lui de couper l'herbe sous le pied des adversaires. La levée de boucliers est unanime, Ofroi en tête : *l'y pésérem pas lourt den la man touts ensemble* (nous ne lui péserions pas lourd dans la main tous ensemble) prophétise l'ancien maire. Victor plaide pourtant pour Lambère, en un bizarre éloge paradoxal : il n'est pas si compétent, courageux et fort que ça :

Jou ne l'y trobi pas une balou tan haoute ;
Que counech-ett en fait d'administratioun ?
Oun & can n'ha parlat ? Et sus qaou questioun ?
Can l'hats aousi traita d'impots, finances, rôles,
Butgets, prestatiouncs, camincs, police, escoles ?
Talents ? oun n'ha proubat ? oun brillét soun esprit ?
Lambère ? ... Sérius ? Disets ... échaoubarit,
Léougey, crus, banitous, d'un bagout qu'à distance
Lou vulgaire ignouren pren per de l'éloquance ;
Parlan de tout, à tort, à trabès, coum un foou ...
Bala l'homme, Messius, que bous hey tan de poou ?

[Moi je ne lui trouve pas une valeur si haute ;
Que connaît-il en fait d'administration ?
Où & quand en parla-t-il ? Et sur quelle question ?
Quand l'avez-vous entendu traiter d'impôts, finances, rôles,
Budget, prestations, chemins, police, écoles ?
Talents ? où en a-t-il prouvé ? Où brilla son esprit ?
Lambère ? … Sérieux ? dites : … étourdi,
Léger, creux, vaniteux d'un bagout qu'à distance
Le vulgaire ignorant prend pour de l'éloquence ;
Parlant de tout, à tort, à travers, comme un fou …
Voilà l'homme, Messieurs, qui vous fait tant peur ?]

Et lui, Victor Maurau, se souvient l'avoir affronté et terrassé en combat singulier… en rêve, certes, mais demeure persuadé qu'il en serait de même dans la réalité. Le débat se poursuit : suite de noms encore une fois presque inidentifiables pour nous. Nous saurons seulement qu'Ofroi Mimboste sera tête de liste, dans un élan de paix et de réconciliation pour faire table rase du passé, voulu par les deux adjoints Pibrac et Brinzan. Mimboste, qui a du reste trahi tout le monde, accorde volontiers son pardon à ses anciens acolytes au nom de sa religiosité chrétienne. Les candidats sont choisis autant que possible sur la base de leur moralité. Ofroi plaide pour que soient gardés plusieurs de ses anciens conseillers, dont il dresse un portrait élogieux. Le prude Pibrac, quant à lui, ne digère pas que deux des conseillers choisis soient des « concubins », des gens qui vivent ouvertement en concubinage. Lui et le nouveau maire se disputent d'ailleurs à ce sujet, inaugurant la première dispute entre les trois élus du nouveau mandat. Manifestement, Victor Maurau n'apprécie que modérément Pibrac et Brinzan, et les piques entre les deux adjoints et le nouvel édile fusent, jusqu'à ce que Victor proclame la paix, et propose d'intégrer dans la liste un bizarre personnage : le Dr Cramponet. La séance est suspendue sur une curieuse polémique orthographique : faut-il un « h » ou non à la conjonction de coordination « or » ? Pibrac, dans la lettre qu'il adresse à Cramponet pour le convoquer à la séance, n'en met pas, tandis que le maire, lui, pense qu'il en faut un. La question s'enchaîne avec celle de savoir s'il faut un « g » ou un « j » à « tergiverser ». Finalement, le débat s'arrête avec l'arrivée du docteur. Le Dr Craponet présente toutes les caractéristiques d'un savant fou et lunaire, qui se lance à peine arrivé dans une longue dissertation sur l'os bertrand (le coccyx), partant du fait qu'il vient de visiter un jeune homme qui y avait une fracture. Indiquant sur la personne d'un Coursau outré où se trouve exactement ledit os, le médecin, sourd aux questions du maire de plus en plus excédé qui lui demande s'il veut ou non devenir conseiller municipal, se lance dans une leçon illustrée d'anatomie qui détaille les différentes régions du corps, le squelette, et pour finir l'emplacement du fameux os. Le Dr Cramponet est utilisé comme le ressort comique, provoquant quiproquos et malentendus par une distraction telle qu'il semble ne jamais

entendre ce qu'on lui dit. Mais Ofroi, blasé, ayant déclaré qu'il fallait accepter de subir la conférence sur l'os bertrand pour, au final, savoir si Cramponet acceptait ou non d'intégrer le conseil, tous se taisent et laissent le médecin – s'appuyant toujours sur le malheureux Coursau pour modèle – développer *in extenso* une leçon d'anatomie. Mais quand le fantasque scientifique veut aborder la question du rachis féminin – au grand bonheur du lubrique Pibrac – le maire n'y tient plus ; il marche sur le médecin et le saisit au collet :

(Ba bert Crampounet & l'y cride :) Bos esta counseilley municipal ? … respoun !
Crampounet
Lou coccis …
Vitor *(prenen Crampounet aou coulét)*
Té ! ba-t'en !
Crampounet
Mais que bos ?
Vitor
Respoun doun !
Parles pas que cocis & sacron & clistère,
Caouses que ne soun pas de noste ministère.
Dinqu'adare t'en hey presque que trop permis.
Crampounet *(arrisen)*
Mais pr'esta counseilley qaou crime hey doun commis ?

[(Il va vers *Cramponet* & lui crie :) Veux-tu être conseiller municipal ? … réponds !
Cramponet
Le coccis …
Victor (prenant Cramponet au collet)
Tiens ! va-t'en !
Cramponet
Mais que veux-tu ?
Victor
Réponds donc !
Tu ne parles que coccis & sacrum & clystère,
Choses qui ne sont pas de notre ministère.
Jusqu'à présent je t'en ai presque trop permis.
Cramponet, (riant)
Mais pour être conseiller quel crime ai-je donc commis ?]

Le maire explique à Cramponet qu'il ne peut être maire s'il n'accepte pas d'être conseiller. Le médecin accepte finalement d'être sur la liste Maurau. Mais il faut maintenant parvenir à mettre le fantasque médecin dehors. Cramponet, qui tient toujours son papier avec son os bertrand dessiné dessus, entend l'afficher sur la cheminée pour être la plus belle illustration des lieux. Outrés, Victor, Brinzan et Coursau mettent manu militari le vénérable scientifique à la porte. La séance se poursuit : il faut encore des noms… Le maire se révèle ignorant, à côté des savants Ofroi et Coursau, tandis que Pibrac révèle une lubricité de mœurs qui est un pan de sa nature jusque là resté caché. Ofroi promet à Victor de l'aider de son expérence d'ancien maire à administrer sa commune.

Nous sommes manifestement en présence de membres du parti catholique, donc de « réacs », tandis que le parti de Lambère était vraisemblablement celui des républicains. Il y a donc, derrière le vaudeville, quelques grinçants règlements de compte : en 1860, Henri de Lur-Saluces, qui s'illustra tout au long de l'Empire libéral par son opposition au régime de Napoléon III et fut plus tard un actif élu républicain, était donc soutenu par plusieurs conservateurs catholiques, représentés ici par Ofroi Mimboste (le maire de Preignac Éloi Lacoste), le duo Brinzan et Pibrac, le nouveau maire Maurau, le conseiller Coursau… Ce sont

bien les réactionnaires catholiques en session municipale que le républicain (sans jamais le dire) Bernichoun ridiculise par ce petit vaudeville, des « réacs » qui ont préféré porter Lur-Saluces que Moller. En réalité, toute cette paix est stratégique : l'on sait que les partisans de Lambère se réunissent afin de proposer une liste d'union et d'ouverture ; ils comptent mettre sur leur liste des membres du parti de Mimboste. Ce désarmement n'est bien entendu qu'une ruse de guerre de Lambère :

Counstati; bala tout. Désarmen! Lur sécret,
Lou bala. Coumbinets dan jou qu'acos adret.
Désarmen ; doun soun forts. Désarmémen sincère,
Béritable, esclatan, probocat per Lambère,
Discutat per souncs chefs & per etts acceptat,
Chan arrière pensades,à l'unanimitat.
Nous aouts, can parlem pès, unioun, coum l'entendem ?
Pas coum etts , en tout cas ; dan dus noums souls prétendem
Tout bien councilia. Jolit tourn de gascouncs !
Nous aouts bolem la pès … & bourrem lous canouncs.
Une pès coum aco dure pas bère paouse.

[Je constate ; voilà tout. Ils désarment ! Leur secret,
Le voilà. Convenez avec moi que c'est adroit.
Ils désarment ; donc ils sont forts. Désarmement sincère,
Véritable, éclatant, provoqué par Lambère,
Discuté par ses chefs & par eux accepté,
Sans arrière-pensée, à l'unanimité.
Nous autres, quand nous parlons paix, union, comment l'entendons-nous ?
Pas comme eux, en tout cas ; avec deux noms seuls nous prétendons
Tout bien concilier. Joli tour de gascons !
Nous, nous voulons la paix … & bourrons les canons.
Une paix comme cela ne dure pas longtemps.]

Mimboste propose une habile campagne de communication : il faudra à l'occasion de la « mayade », la plantation des arbres de mai du nouveau maire et de ses adjoints, faire beaucoup de bruit, de musique, mener grand train pour donner une impression d'allégresse et attirer l'attention. La séance s'achève sur cette idée qui rétablit Ofroi dans toute sa gloire aux yeux de ses suiveurs, et sur la décision d'écarter le malheureux docteur Craponet, finalement pas indispensable…

Le cahier 13 confirme la victoire définitive de la liste Mimboste-Maurau, c'est-à-dire, rappelons-le, le parti Mahusse : les Lambère sont tombés dans le piège du juge de paix. La fête de la mayade a été belle, si belle, que les agents de Lambère ont oublié de faire campagne. La liste des Mahusse passe donc tout entière :

– Lambère & soun partit ? Enfounçat ! Enfounçat !
Sey pas se ne faou pas ajouta ; trépassats !
Haben rébat, d'après lou succès esplandide
De noste darrey vote, une victoire eyside
– De quet vote famus, oun tout Blonzac en bloc
Se rébeillan soudain, sourtit vaincur dou choc
Qu'habeben préparat, dan tan d'art & d'astuce
Lou matin dou scrutin, lous baylets de Mahusse
Et séren endroumits ! Indoulents, imprudents,
Dou mey simples dévoirs dou scrutin ignourents…

[− Lambère & son parti ? Enfoncés ! Enfoncés !
Je ne sais s'il ne faut pas ajouter : trépassés !
Ils avaient rêvé, d'après le succès splendide
De notre dernier vote, une victoire aisée
− De ce vote fameux, où tout Blonzac en bloc
Se réveillant soudain, sortit vainqueur du choc
Qu'avaient préparé, avec tant d'art & d'astuce
Le matin du scrutin, les valets de Mahusse−
Et ils s'étaient endormis ! Indolents, imprudents,
Des plus simples devoirs du scrutin ignorants…

Le narrateur est blasé, presque résigné, devant l'inaction des militants de son parti :

L'indoulence es estade, en temps électoral,
Toutjoun de nostes chefs lou défaout capital.
(Jou que megeyni pas, counèches ma franchise,
Perque pas, en dus bers, carrémen les y dise ?
Acos dit & nat mot ne s'en pot rétira,
Certain que pas un d'etts ne me countredira ;
D'aillounts que pouyren bien trouba per se défende ?
Jou prétendi qu'acos un serbice à lur rende
Que de crida tout haout aquère béritat.
Et pensi que de touts habrey bien méritat.)

[L'indolence a été, en temps électoral,
Toujours de nos chefs le défaut capital.
(Moi qui ne me gêne pas, tu connais ma franchise,
Pourquoi pas en deux vers carrément le leur dire ?
C'est dit & pas un mot ne s'en peut retirer,
Certain que pas un d'eux ne me contredira.
D'ailleurs que pourraient-ils bien trouver pour se défendre ?
Moi je prétends que c'est un service à leur rendre
Que de crier tout haut cette vérité.
Et je pense que de tous j'aurai bien méritée.)]

Et Bernichoun de se répandre en amères considérations sur les gens de son parti (que l'on reconnaît être le parti républicain, du moins sa composante la plus avancée en 1860) et leur indolence en matière de combat. Ils croient que sans lutte, sans campagne, sans travail, on peut gagner… Alors certes, le parti se relèvera, malgré la trahison de plusieurs des siens (Victor Maurau, Brinzan, Pibrac…) qui sont partis chez les Mahusse, grâce au chef qu'ils ont la chance de posséder en Lambère :

Nou, nou, ne bési pas den lou partit Lambère,
Lou dominan, un chef, un cap, un caractère ;
Nou, lous chefs rénoumats, aci, soun pas noumbrus ;
Gn'ha Gracques, ni Césarts, Sillas, ni Marius.
S'es pertan présentat de magnifiques passes
Den les électiouncs per susléba les masses !
Mais que bos ? lous mey forts han quittat lou drapeau ;
Pibrac, Coursau, Brinzan, lou Vitor de Maurau,
Nostes ancients tribuncs (??) lous mey fermes couratges (!!)
Han passat chez Ofroi dan armes & bagatges.
Lâches ! que boste noum sie à jamey maudit !
Mais noste darrey mot n'es pas encouère dit.
Bouy qu'aquets rénégats bibin toujoun en trance.

[Non, non, je ne vois pas dans le parti Lambère,
Le dominant, un chef, une tête, un caractère,
Non, les chefs renommés, ici, ne sont pas nombreux ;
Il n'y a Gracques, ni Césars, Syllas, ni Marius.
Il s'est pourtant présenté de magnifiques passes
Pendant les élections pour soulever les masses !
Mais que veux-tu ? les plus forts ont quitté le Drapeau ;
Pibrac, Coursau, Brinzan, Victor Maurau,
Nos anciens tribuns (??) les plus fermes courages (!!)
Sont passés chez Ofroi avec armes & bagages.
Lâches ! que votre nom soit à jamais maudit !
Mais notre dernier mot n'est pas encore dit.
Je veux que ces renégats vivent toujours en transe.]

Comme toujours dans le manuscrit Codersac, la grandeur est surjouée, bouffonne, et la colère teintée d'un éclat de rire. Au final, Lambère reviendra, sous les espèces d'une grande figure du républicanisme de gauche de l'époque :

Parfait ! Patientam ! Lambère, patience !
Mais un joun boutras terme à noste impatience
Et pensi qu'aquet joun ba bien léou resplandi …
De noste François dus séras lou Garibaldi !

[Parfait ! Patientons ! Lambère, patience !
Mais un jour tu mettras terme à notre impatience
Et je pense que ce jour va bientôt …resplendir
De notre François deux tu seras le Garibaldi !]

Dans le cahier 14, Bernichoun règle ses comptes avec l'Église, les dévôts du parti Mahusse et le curé Bruletout, le vénal desservant de la paroisse de Blonzac.

Un fin lébraout que sap tira partit de tout,
Grippe-sos qu'ha toujoun tendue sa barette …
A Blonzac disen qu'es l'imbantur de la quette.

[Un fin levreau qui sait tirer parti de tout,
Grippe-sous qui a toujours tendu sa barrette …
À Blonzac on dit qu'il est l'inventeur de la quête.]

Le nouveau maire veut en effet que dans le chœur même de l'église du village, le conseil municipal au grand complet reçoive le Saint-Esprit. Assister à la messe du Saint-Esprit est semble-t-il une tradition pour chaque nouveau conseil municipal, mais cette Pentecôte blonzacacaise est vraisemblablement une suggestion des pieux Ofroi et Brinzan. Le conseil se rendra donc au sanctuaire précédé de la bannière des processions et de la musique, ce à quoi Ofroi est opposé car la tradition prévoit la musique, certes, mais pas la bannière en cette occasion. De toute façon, M. le curé est circonspect : comme l'aile catholique de la municipalité, il lui déplaît que les deux « concubins », Barraute et Méran, soient dans le conseil. Le maire parvient à rassurer le ministre en lui promettant une quête : pour l'abbé Bruletout en effet, seule la quête peut racheter les péchés des membres de cette municipalité impie. L'anticléricalisme de l'auteur du manuscrit éclate à l'occasion de ce chapitre impertinent et moqueur quoi que pas bien méchant, comme l'est généralement le ton du manuscrit, et c'est bien sûr la vénalité du curé, servie par la dévoterie des membres du parti catholique, qui est brocardée. L'habile Bruletout sait trouver des pauvres quand il n'y en a pas pour justifier sa quête, et il sait rentabiliser le désir de sainteté des élus blonzacais. Il n'y a ni

blasphème ni injure dans ce chapitre, pas plus qu'ailleurs dans le manuscrit : le rire est l'unique arme de l'auteur. Au cours de la messe, le miracle a lieu. Tandis que le desservant entonne le Veni creator, un curieux phénomène se produit :

Aou moumen solannel de l'élébatioun,
Moumen de gran silence & d'adoratioun,
Entenduren soudain un curt de bouas estranges,
Douces coum councert de sérafincs & d'anges ;
Et que n'éren de brays ; mais n'en bésèben nat.
Et lou curt ravissan cantèbe accoumpagnat
De lires doun lous souncs, armonie inéfable,
Plougèben l'âme en d'une extase inénarrable.
Et can fénit lou chan de l'angélique curt,
Lentemen de la voute une nuatge d'azurt
Décendut, s'esbargean aou tourn dou santuère
En floucouncs que roulèbe une brise léougère.
Et dou nuatge alors, diafane prisoun,
S'emboulèt l'Esprit-Saint sou forme de pigeoun.
Que lous dubets de cigne & d'ermine soun pâles
Coumparats à l'esclat de soun cors, de ses âles
Bourdades tout aou tourn coum d'un liséré d'ort !
Immobile un moumen, prit anfin soun essort,
Plen de charme & de grâce en soun vol, bert l'anceinte
Oun, saisit de respect & de piuse crainte,
L'attendèbe a genouils, cap bachat, lou counseil.
Espectagle admirable & saisissan cop doueil !
Et penden que lou curt reprenèbe en sourdine
Un aoute naouét chan d'une douçou divine,
Lou blan pigeoun, d'un cop d'âle léougey & dous,
Coum un blan papilloun poutounège les flous,
Efflurét chaque froun & soudain, soun messatge
Acabat, lentemen rentrét dans soun nuatge
Que rémountét, aous oueils de chacun esblouit,
Et floucouncs à floucouncs den l'airt s'ébanouit …

[Au moment solennel de l'élévation
Moment de grand silence & d'adoration,
On entendit soudain un chœur de voix étranges,
Douces comme un concert de seraphins & d'anges ;
Et c'en était de vrais ; mais on en voyait aucun.
Et le chœur ravissant chantait accompagné
De lyres dont les sons, harmonie ineffable,
Plongeait l'âme dans une extase inénarrable.
Et quand finit le chant de l'angélique chœur,
Lentement de la voûte un nuage d'azur
Descendit, se répandant autour du sanctuaire,
En flocons que roulait une brise légère.
Et du nuage alors, diaphane prison
S'envola l'Esprit-Saint sous forme de pigeon.
Que les duvets de cygne & d'hermine sont pâles
Comparés à l'éclat de son corps, de ses ailes
Bordées tout autour comme d'un liseré d'or !
Immobile un moment, il prit enfin son essor
Plein de charme & de grâce en son vol, vers l'enceinte
Où, saisi de respect & de pieuse crainte
L'attendait à genoux, tête baissée, le conseil.
Spectacle admirable & saisissant coup d'œil !

Et pendant que le chœur reprenait en sourdine
Un autre nouveau chant d'une douceur divine,
Le blanc pigeon, d'un coup d'aile léger & doux,
Comme un blanc papillon va baisotant les fleurs,
Effleura chaque front & soudain, son message
Achevé, lentement rentra dans son nuage
Qui remonta, aux yeux de chacun ébloui,
Et flocons à flocons dans l'air s'évanouit …]

Le Saint-Esprit est donc descendu sur les membres du conseil, y compris les deux « concubins ». Mais le mécréant Bernichoun ricane :

Et la quette, curé ? Ploumbét aquère quette ?
Pensi qu'estét brillante & lourde la recette
Et qu'à barrey lous sos, en pétit noumbre aquets,
Pécétotes, escuts & san doute jaounets
Casquèren dru, pabray ? – L'hey pas mey en mémoire
Coumptes de sacristie, affas de Purgatoire …
– Coumpréni ; sabi bien que, den quets saints affas,
Lou profane ne pot jamey bouta soun nas ;
Mais bési claremen qu'à boste franc sourise
Frem d'âmes de lur pène han habut la rémise.

[Et la quête, curé ? Elle plomba cette quête ?
Je pense qu'elle fut brillante & lourde la recette
Et qu'à travers les sous, en petit nombre ceux-là
Piécettes, écus & sans doute jaunets
Tombèrent dru, pas vrai ? – Je ne l'ai plus en mémoire ;
Comptes de sacristie, affaires de Purgatoire …
– Je comprends ; je sais bien que, dans ces saintes affaires,
Le profane ne peut jamais mettre son nez ;
Mais je vois clairement qu'à votre franc sourire
Beaucoup d'âmes de leur peine ont eu la remise.]

Il est déjà temps de conclure : le cahier 15 est le dernier de cette très longue lettre. Après avoir longtemps protesté de la vérité de tout ce qui se trouve dans sa lettre, Bernichoun s'excuse de la faiblesse de ce que l'on devine être la somme qu'il joint à son envoi comme petit cadeau. Et d'enchaîner sur un long développement à propos de la dureté des temps et de la pauvreté des Blonzacais : un Blonzacais naît ouvrier tonnelier, quasiment de façon spontanée. Ce point permet au narrateur d'évoquer une curieuse répartition des métiers pratiqués par atavisme dans chaque village :

Semble que néchen touts tonéliés à Blonzac
– Coum néchen touts taplan marins à Codersac,
A Blonac courreteys de haout & bas paratges,
A Neros fabricants de burre & de leytatges.

[Il semble que nous naissons tous tonneliers à Blonzac
– Comme naissent tous aussi marins à Codersac,
À Blonac courtiers de haut & bas parages,
À Néros fabricants de beurre & de laitages.]

Or la grave crise que traverse la vigne plonge le petit monde du vin et des métiers qui l'entourent dans la misère. C'est ainsi qu'au passage, nous apprenons l'état professionnel de Bernichoun, qui est lui-même ouvrier-tonnelier, un de ces travailleurs du monde paysan,

liseur de journaux, républicain et plus instruit que ses pairs, un cousin en quelque sorte des Arnaout et Guillaoume de Théodore Blanc. Cet enfermement dans des types de professions prédéterminées qui ne permettent pas de vivre bien et de s'épanouir semble sincèrement affecter Bernichoun, d'ordinaire jovial. Et tout cela, en raison de l'absence d'ambition et d'esprit d'entreprise du Blonzacais. Les quelques *estrangeys* qui viennent vivre dans le pays, que Bernichoun ne blâme pas, ont un petit bien, une petite propriété sans être riches. Mais les locaux n'ont pas même le réflexe de chercher à les imiter pour avoir une vie meilleure : non, ils se contentent de leur médiocrité, de leur pauvreté… Ils ne s'expatrient pas aux Amériques, comme tant de Basques et de Béarnais l'ont fait. Ils restent au pays, pauvres et éternellement petits ouvriers de la vigne :

Lous jalousran béléou … , mais n'oublidran qu'un point ;
Es de lous imita. Nani ! lur but supreme
Es d'esta tonéliés. Oui, tonéliés can meme.
De nature, per lors, lou Blonzacais sera
Casanié ; n'es pas ett jamey qu'émigréra,
Après de doulourus adius à la barrique,
Per s'en ana tanta fortune en Amérique.
Mais can se bey fourçat, aco s'es souben bis,
Chan ressources, chan pan, de quitta lou péis,
Per lou fait d'une rude & persistante crise,
Hey soun paquet et, l'oueil tout larmoyan, ournise.
Taléou dépéisat – n'es den dus jounts aou mey –
Et taléou qu'ha perdut de biste soun cluchey,
Bala que se sen pris dou maou dou péis ; triste,
Descouncertat, lou cô gounflat, s'en tourne biste,
Car n'ha troubat trabail den nat, nat atélié.

[Ils les jalouseront peut être …, mais ils n'oublieront qu'un point ;
C'est de les imiter. Nenni ! leur but suprême
Est d'être tonneliers. Oui tonneliers quand même.
De nature, pour lors, le Blonzacais sera
Casanier ; ce n'est pas lui jamais qui émigrera,
Après de douloureux adieux à la barrique,
Pour s'en aller tenter fortune en Amérique.
Mais quand il se voit forcé, cela s'est souvent vu,
Sans ressources, sans pain, de quitter le pays,
Par le fait d'une rude & persistante crise,
Il fait son paquet &, l'œil tout larmoyant, il déniche
Sitôt dépaysé – il l'est dans les deux jours au plus –
Et sitôt qu'il a perdu de vue son clocher,
Voilà qu'il se sent pris du mal du pays ; triste,
Déconcerté, le cœur gonflé, il s'en retourne vite,
Car il n'a trouvé de travail dans aucun, aucun atelier.]

En plus, l'ouvrier girondin est fier, arrogant même, malgré sa pauvreté. Il n'acceptera jamais un métier qu'il estime en-dessous de la condition. Bernichoun se languit dans le pays codersacais, où les gens ne sont pas instruits, n'ont pas voyagé, sont petits et étroits d'esprit, fiers de leur nullité et finalement sans intérêt. Il incite, avant de le quitter, Cadétoun à lui écrire en retour, et surtout à ne pas oublier de faire dignement cocu l'ombrageux époux de la jeune personne dont il est amoureux :

Anem ! à me respounde, aou ments, ne tardis pas ;
A lantéja toutjoun descoubres qaouques cas
Et touts lous cas ne soun que pures bagatelles.

Dempuy m'en de dus mès n'hey pas de tes noubelles.
N'has tu doun pas arré de naouét à counta ?
Cerque alors, … mais escriou ; can dibrés imbanta
Histoires à droumi débout, ébé ? qu'importe ?
Dis toutjoun ; beys que jou n'y baou pas de man morte …
Tout m'intéressera de tu ; mais esriou loun ;
Parle-mé régimen, péloutoun, batailloun,
Courbades de quartié, rigurs de discipline,
Dichudes de caserne & cancans de cantine,
Creyrey tout……..

[Allons ! à me répondre, au moins, ne tarde pas ;
À lanterner toujours tu découvres quelques cas
Et tous les cas ne sont que pures bagatelles.
Depuis plus de deux mois je n'ai pas de tes nouvelles.
N'as-tu donc rien de nouveau à conter ?
Cherche alors, … mais écris ; quand tu devrais inventer
Des histoires à dormir debout, eh bien ? qu'importe ?
Dis toujours ; tu vois que moi je n'y vais pas de main morte …
Tout m'intéressera de toi ; mais écris long ;
Parle-moi régiment, peloton, bataillon,
Corvées de quartier, rigueurs de discipline
Propos de caserne & cancans de cantine,
Je croirai tout……..]

Mais le bavard correspondant ne saurait s'arrêter là : sa lettre aura un post-scriptum, un cahier en plus, le n° 16. Bernichoun y raconte la première sortie en grande pompe du maire, superbe avec son écharpe à glands d'or, flanqué de ses adjoints. Jeune encore, Victor Maurau s'est entendu avec le redoutable curé Bruletout pour que cette cérémonie soit couplée à une messe solennelle en l'église de Blonzac, avec orgue et chants. Cette union du politique et de l'Église semble la nouvelle donne du pouvoir blonzacais, tandis que les mœurs sont devenues sévères : à peine quelques barils de vin blanc mis en perce sur la place du village… triste parodie des folles libations de naguère. Signes des temps, mais signe aussi de la mainmise des autorités sur les habitudes des Blonzacais : un orphéon va être créé dans la commune !

Un orféoun, aco te surprendra san doute,
Aci, dempuy dus mès es en fourmatioun ;
L'Ustache de Lébants n'ha la directioun.
Ah ! faou s'estima certe artiste de génie,
Den un péis oun gn'ha pas l'oumbre d'armonie,
Pas un brin de douçou den soun patois grossié,
Per sagea d'entreprène un tan rude chantié.
Coum s'y preyra ? sey pas. Counèches la junesse
De Blonzac & souncs gouts & sustout sa rudesse?
Sabes se de Talmon dèche mousi lou bin …
Mais Ustache ha jurat, se m'han dit, sou lutrin,
Den un an de changea, mélodiuse fée,
Lous pouparts de Bacus en disciples d'Orfée.

[Un orphéon, cela te surprendra sans doute,
Ici, depuis deux mois est en formation.
Eustache de Lebans en a la direction.
Ah ! il faut s'estimer certes artiste de génie,
Dans un pays où il n'y a pas l'ombre d'harmonie,
Pas un brin de douceur dans son patois grossier,

Pour essayer d'entreprendre un si rude chantier.
Comment il s'y prendra ? je ne sais pas. Tu connais la jeunesse
De Blonzac & ses goûts & surtout sa rudesse ?
Tu sais si de Talmon il laisse moisir le vin …
Mais Eustache a juré, m'a-t-on dit, sur le lutrin,
Dans un an de changer, mélodieuse fée,
Les poupards de Bacchus en disciples d'Orphée.]

La dilection du Second Empire pour le mouvement orphéonique a déjà été évoquée à l'occasion du long texte satirique que Théodore Blanc consacre au phénomène. Bernichoun semble y croire peu, égratignant au passage le « patois grossier » occitan du pays, et surtout doutant que des ivrognes comme les Girondins puissent devenir des musiciens. L'allusion au mouvement orphéonique dans un texte imprégné de l'idée républicaine ne saurait évidemment être un hasard : avec Mahusse, aux yeux des républicains avancés, c'est l'union du sabre et du goupillon qui s'est faite dans le pays de Codersac. Plus de messes que de beuveries et des orphéons en guise de mayades… S'ensuit une série de nouvelles locales encore une fois quasiment inintelligibles pour un lecteur de notre époque. Les règlements de compte blonzacais et codersacais exigent la clé d'un code que nous n'avons plus.

Un deuxième post-scriptum suit le premier, formant le dernier cahier, le n° 17. Il raconte la dernière polissonnerie d'Ofroi Mimboste en même temps qu'il nous éclaire sur les techniques de fraude électorale en usage à cette époque. Ainsi, Mimboste est désireux de savoir pour qui le curé Bruletout – qui prétend voter pour lui – vote réellement. La scène renvoie à la dernière échéance législative. Il convoque Pibrac, son acolyte et lui intime l'ordre de procéder à une petite manœuvre :

Lou curé d'ordinaire arribe per vota
Dabort après sa messe. Aban soun arribade
Préparéras lou truc ; près de l'urne, à pourtade
De ta man, bouteras – te gardan d'esta bis –
Un tout pétit goutic d'ancre sus lou tapis.
(S'enten qu'en quet moumen & malgre ma présence
Dou scrutin,coum adjoint, habras la présidence.)
Can entréra, tout gai, lou sourise sous pots,
Adressera san doute aou buréou qaouques mots
Et te présentera soun bulletin de vote.
Et tu, den quet moumen, l'y jougras la carrote,
Tout simplemen, de la manière que baci :
Te trempéras lou dit, l'index, aqueste aci,
Den la goutiche d'ancre & l'esbargean sou pouce,
– D'une façoun toutjoun imbisible & bien douce –
Prendras dan touncs dus dits, transfourmats en cachét,
De la man dou curé lou bulletin … secrét.

[Le curé d'ordinaire arrive pour voter
D'abord après sa messe. Avant son arrivée
Tu prépareras le truc ; près de l'urne, à portée
De ta main, tu mettras – te gardant d'être vu –
Une toute petite goutte d'encre sur le tapis.
(Il est entendu qu'en ce moment & malgré ma présence
Du scrutin, comme adjoint, tu auras la présidence.)
Quand il entrera, tout gai, le sourire sur les lèvres,
Il adressera sans doute au bureau quelques mots
Et te présentera son bulletin de vote.
Et toi, en ce moment, tu lui joueras la carte,
Tout simplement, de la manière que voici :

Tu te tremperas le doigt, l'index, celui-ci,
Dans la gouttelette d'encre & l'étendant sur le pouce
– D'une façon toujours invisible & bien douce, –
Tu prendras avec tes deux doigts, transformés en cachet,
De la main du curé le bulletin … secret.]

Par cette ruse, Pibrac, un des responsables du bureau de vote de Blonzac, marque de façon illicite le bulletin du curé (ce qui permettra du reste à Mimboste d'obtenir confirmation de ses soupçons : le curé mentait et votait en réalité pour Mahusse) pour le reconnaître ensuite. Pibrac a des scrupules, il hésite. Mi-amical, mi-menaçant, Ofroi Mimboste lui rappelle alors toutes les fraudes que, depuis vingt ans, ils ont accomplies ensemble dans le pays à l'occasion de diverses élections :

N'y mires sustout pas tan de façounes toutjoun.
Te soubènes de l'urne ouberte en plen mijoun ?
Ah ! coum aou miey de quets bulletins farfouillèbes !
Esquissan, ramplaçan dan lous nostes ouillèbes
A plègnes mancs, à plencs brassats, à boulountat !
Et dous morts, grace à tu, que tan souen han votat ?
Et de touts lous absants la loungue kirielle …
Qui votèbe per etts ? qui ? ta man criminelle.
Fraoudes ? n'has-tu pas heyt de toutes les coulous ?
De ta créatioun ? à me rende jalous ?

[Tu n'y mis surtout pas tant de façons toujours.
Tu te souviens de l'urne ouverte en plein midi ?
Ah ! comme au milieu de ces bulletins tu farfouillais !
Déchirant, remplaçant avec les nôtres tu ouillais
À pleines mains, à pleines brassées, à volonté !
Et des morts, grâce à toi qui si souvent ont voté ?
Et de tous les absents la longue kyrielle …
Qui votait pour eux ? qui ? ta main criminelle.
Fraudes ? n'en as-tu pas fait de toutes les couleurs ?
De ta création ? à me rendre jaloux ?]

Le narrateur ne se prive pas d'ajouter, en note, son petit commentaire :

Haren libres tout-à-fait curius & intéressants dous noumbrus tourns de fraoudes électorales qu'imbantèren Pibrac & Mimboste penden bint ants. Mais faou aboua que lou tourn jouguat aou curé lous surpasse touts & rébèle un réel génie. Un pareil tourn mérite la croutz & … la prisoun. Faou qu'électurs & candidats damandin l'une & l'aoute per l'imbantur & l'exécutur.

[On ferait des livres tout-à-fait curieux & intéressants des nombreux tours de fraudes électorales qu'inventèrent Pibrac & Mimboste pendant vingt ans. Mais il faut avouer que le tour joué au curé les surpasse tous & révèle un réel génie. Un pareil tour mérite la croix & … la prison. Il faut qu'électeurs & candidats demandent l'une & l'autre pour l'inventeur & pour l'exécuteur.]

Pibrac comprend la menace sous-jacente et s'exécute. Plus tard, comme il le craignait et comme il en a l'habitude, le fourbe Ofroi ne tardera pas à trahir son complice. Il y aura bien des poursuites, mais elles aboutiront à un non-lieu :

Se gardét cate mès l'affa sus l'estoumac
Et … bendut soun adjoint, caouse bien naturelle
En esbruytan pertout, ett même, la noubelle.
Pibrac néguet ; Mimboste affirmét ; Bruletout

Protestét, miacét d'un procès ; après tout,
D'un infame coumplot malhuruse victime,
Oun troubéré témoins que proubéren lou crime ?

[Il se garda quatre mois l'affaire sur l'estomac
Et vendit son adjoint, chose bien naturelle,
En ébruitant partout, lui-même, la nouvelle.
Pibrac nia ; Mimboste affirma ; Bruletout
Protesta, menaça d'un procès ; après tout,
D'un infâme complot malheureuse victime
Où trouverait-il des témoins qui prouveraient le crime ?]

Bernichoun se lance alors dans un plaidoyer burlesque. Il va se battre et rechercher parmi le corpus des lois anciennes et modernes le moyen de faire punir Ofroi et Pibrac. Son rêve : que Mimboste et Pibrac soient condamnés publiquement à avoir le poignet tranché, devant les journalistes de Paris et un peloton de gendarmes en grande tenue, sur la grand-place de Blonzac. Le narrateur achève sur un couplet de conclusion, dans lequel il expose ce qu'il veut que le lecteur croie être sa véritable motivation pour avoir écrit tout cela : son fameux emploi, qu'on lui avait promis en cas de victoire de Lambère, et qui du coup, lui est passé sous le nez :

Amic, habi jurat de quère sacre angeance
De tira qaouque joun esclatante bangeance.
Souy bangeat & countent. M'han pas doun de la man
Aquets forbants vaincurs coum arrachat lou pan ?
Pan mignoun, heyt de flou de paste la mey pure
Que moun prochain amploi, grassote sinécure,
Dibèbe, Presque à l'oueil, largemen me fourni,
Et perdut à jamey ! n, i, ni, cé féni !
Et tu, coum jou, de même ardente & forte haine
Dibes lou exécra ; car, la caouse es certaine
Per intrigues, escriouts, ramificatiouncs,
Grants & pétits ressorts, per les protectiouncs
De bitouncs haout plaçats & surtout de lurs dames
– Tout réussis, can has lou canal de les femmes –
En queste hore séri percétur ou Préfet
Et tu, tu, corronel béléou per ricouchet.

[Ami, j'avais juré de cette sacré engeance
De tirer quelque jour éclatante vengeance.
Je suis vengé & content. Ne m'ont-ils donc pas de la main
Ces forbans vainqueurs comme arraché le pain ?
Pain mignon, fait de fleur de pâte la plus pure
Que mon prochain emploi, grassotte sinécure,
Devait, presque à l'œil, largement me fournir
Et perdu à jamais ! n, i, ni, c'est fini !
Et toi, comme moi, de même ardente & forte haine
Tu dois les exécrer ; car, la chose est certaine,
Par intrigues, écrits, ramifications,
Grands & petits ressorts, par les protections
De gens haut placés & surtout de leurs dames
– Tout réussit, quand tu as le canal des femmes –
À cette heure je serais percepteur ou préfet
Et toi, toi, colonel peut être par ricochet.]

Dans le manuscrit Codersac nous voyons la logique de scénarisation de l'action énoncée qui a déjà été soulignée notamment chez Théodore Blanc dans la *Petite Chronique* et dans une moindre mesure dans le *Détroqueur*. Le brouillage entre la narration de faits présentés comme réels, et attribués à un acteur tout aussi réel, et la scénarisation de ces faits transformant l'acteur en personnage, est particulièrement au cœur de la technique narrative du manuscrit Codersac. Déjà, l'existence de deux Pierre Bénéjat, deux Alfred Barrailley, à savoir les personnages historiques d'une part et les personnages qu'ils sont devenus sous les plumes de Blanc et de Léglise d'autre part, était sensible. Ici, les noms eux-mêmes changent pour les lieux comme pour les personnes. L'action est développée à travers l'œil goguenard et moqueur du rédacteur n'a plus ni lieu ni date, elle devient une *utopie* au sens premier du terme. Même s'il s'agit toujours de dénoncer des faits réels commis par des personnes réelles, l'auteur – faisant justement œuvre d'auteur – arrive à les transcender en plaçant l'action dans un autre espace temps que celui de la réalité, rendant ainsi les Lambert, Mahusse, Mimboste indépendants des personnages réels qui leur ont servi de modèles. C'est en cela que le manuscrit Codersac, en plus d'être un document d'une grande importance pour l'étude de l'usage politique de l'occitan au XIX^{e} siècle possède une dimension que n'ont pas les autres textes étudiés.

D Le pamphlet politique de circonstance, à travers des exemples locaux

Pour conclure cette partie, il a paru nécessaire de traiter un ensemble de sources formant en quelque sorte un corpus secondaire dans l'ensemble de l'écrit politique occitan en Gironde sous la III^{e} République. Il s'agit d'un ensemble de pamphlets, souvent des textes courts, circonstanciés, imprimés sur des feuilles volantes tel des tracts, qui utilisaient eux aussi l'occitan comme langue de la connivence avec les populations pour inciter au vote pour tel ou tel camp. Rien ne distingue véritablement ces pamphlets isolés, œuvres d'érudits locaux – médecin, juge de paix, instituteur, curé, notaire… – de tel texte de la *Petite Chronique* ou du *Détroqueur*, de telle partie du manuscrit Codersac, de telle vitupération de Boirac. Ils s'inscrivent eux aussi pleinement dans la pratique langagière de l'occitan de connivence politique. Seul le support change : la presse qui porte le pamphlet d'un Faure, d'un Léglise, d'un Druilhet, ne permet qu'une diffusion plus large, plus contrôlée, de la parole pamphlétaire. Mais bien souvent, pas grand chose ne distingue ces productions de presse des simples libelles sur papier libre qui circulaient sous le manteau dans les villages. Cela ne vaut pas pour Blanc, plus auteur, véritable professionnel de l'écriture journalistique, mais quasiment pour tous les autres producteurs rencontrés dans ce corpus. Notons que la pratique du pamphlet ou du passage en revue des candidats d'une liste municipale dépasse largement nos bornes chronologiques. On ne trouvera donc pas ici des chansons satiriques de Léon Veuille et André Goujas dans les villages du canton de Saint-André-de-Cubzac, qui datent pour l'essentiel de l'Entre-deux-guerres. Citons néanmoins l'intéressant *Camin de la Rambaoude* de 1929, pamphlet contre le député Henri Labroue, attribué à Veuille. Ces textes prennent pour véhicule différents supports – notamment la presse locale – mais aussi s'inscrivent dans différents genres, parfois très hétéroclites, mais tous porteurs d'un message politique plus ou moins évident. Citons par exemple le conte de Noël occitan *Lou Biéy* (Le Vieux), signé du pseudonyme de Sylvius (peut-être Goujas lui-même), paru dans le *Cubzaguais* n° 548 (25 décembre 1932), et qui sous l'aspect de la touchante histoire d'un grand-père qui s'éteint la nuit de Noël, contient un éloge posthume très appuyé du député bonapartiste Louis Hubert-Delisle (1811-1881) joint à un éloge du temps passé. Le corpus à

notre disposition s'étend des années 1870 jusqu'aux portes de la Seconde Guerre Mondiale, mais nous n'en traiterons que la partie qui, chronologiquement, correspond à la période étudiée. Nous en exclurons les textes isolés parus dans la presse, cette partie se consacrant au corpus non journalistique, ainsi que les documents non datés ou de datation et origines incertaines, donc susceptibles, malgré leur intérêt historique ou sociologique parfois indéniable, d'être hors corpus. Certaines d'entre elles sont aux confins des genres, comme la nouvelle *La Galipote,* une des deux histoires qui compose le mini-recueil occitan *Lous Secrets daou Diable* (Crugy, 1879), étrange ouvrage en occitan bordelais signé *Un Paludey de Becgles* (Un Maraîcher de Bègles), sans nom d'auteur, quoi que la tradition (et Berthaud) l'attribuent à un nommé Lamarque.

1 *Ah ! benetz nous seurca deys querelles d'Al'magne !* : les vitupérations de Jean Geneste (1870)

En 1870 paraît chez l'imprimeur bordelais Chaynes un texte rédigé en partie en francitan, en partie en langue d'oc, signé Jules Geneste et intitulé *L'Opignoun daou citoyén Jean Brenard dit Brenichot de Beychebelle, sur Bisquemaou et Guilloumet, lou noubet emperur de toutes leys Allemagnes, poésie burlesque de Jules Geneste.* Jules Geneste peut être identifié – encore que rien ne vienne l'attester – comme étant le peintre du même nom, natif de Libourne (1826-1889), et mort à Castillon. Ce paysagiste spécialiste des marines est un artiste au style réaliste. Il est curieux que le narrateur, un négociant et épicier du nom de Jean Brenard dit Brenichot, soit censé demeurer au port de Beychevelle, lieu-dit situé en bord de Gironde, sur la commune de Saint-Julien-Beychevelle, dans le Médoc, à proximité de Pauillac. Un élément vient cependant renforcer la piste libournaise et enlever du crédit à la piste médoquine : la langue employée. Le texte est majoritairement en français à la gasconne : sur 304 vers, seuls 45 sont véritablement en occitan, et trois en partie. Mais l'occitan que l'on peut voir dans ces vers-là est sans aucun doute possible, de l'occitan de l'est et du nord-est de la Gironde, du parler libournais influencé par le proche nord-languedocien (déjà évoqué dans une précédente partie), et en aucun cas du gascon médoquin des environs de Pauillac. L'occitan du Libournais est très reconnaissable, tant dans l'ensemble des parlers occitans girondins que dans l'ensemble gascon tout entier. Ce parler bordelais de la vallée de la Dordogne subit l'influence très forte de l'occitan nord-languedocien du Périgord tout proche, particulièrement du Bergeracois. Jean-Louis Lévêque signale dans ce dialecte du sud-ouest du Périgord, sensible dans l'extrême est du département de la Gironde (cantons de Sainte-Foy, Pujols et Castillon) que

> Les articles pluriels définis *los* et *las* (les) s'y prononcent /lɛj/, notamment autour de Bergerac[678].

Ce trait est présent dans l'occitan libournais, comme dans le quart nord-est du département de la Gironde, incluant l'est de l'Entre-deux-Mers et le pays foyen. Il s'étend à l'article indéfini pluriel « des » qui, au masculin comme au féminin se réalise [ˈdej], à l'adjectif démonstratif pluriel masculin ou féminin « ces » qui donne localement [ˈkej] ou [ˈkejs] en liaison, ainsi que certains /s/ finaux qui vocalisent pareillement et aboutissent à un iod, comme dans les adjectifs possessifs pluriels « notres » et « votres » qui, au masculin comme au féminin, se réalisent localement [ˈnɔstej] ou localement [ˈnustej] et [ˈbɔstej]. En occitan libournais, le /s/ final s'élide en général totalement comme c'est le cas dans une large

[678] Jean-Louis Lévêque, 2008. *Périgord, terre occitane*, Novelum, p. 20.

partie nord du domaine gascon girondin, mais ne se vocalise pas, sauf dans les cas cités. Autre trait représentatif des parlers du Libournais, les formes de la première personne du conditionnel en *-evi*, donc calquées sur la désinence de l'imparfait de l'indicatif. Ce trait ne se rencontre qu'autour de Libourne. Il est illustré notamment par la langue utilisée par le polygraphe libournais Jean-Edmond Lapelletrie (1847-1915), originaire de Pomerol à côté de Libourne, qui fit paraître en 1911 ses *Fantaisies libournaises. Œuvres variées d'un enfant de Libourne* chez l'éditeur libournais Ballet, recueil de petits textes humoristiques dont plusieurs sont rédigés en occitan local. Nous avons ainsi, chez Geneste comme chez Lapelletrie *ferevi* (« je ferais »), *serevi* (« je serais »), *aurevi* (« j'aurais »), qui alternent d'ailleurs avec des formes conventionnelles, *deurí* (« je devrais »), *mordrí* (« je mordrais »). Parmi les autres réalisations phonétiques caractéristiques de l'occitan du Libournais et plus largement de la zone s'étendant du pays de Bourg à celui de Sainte-Foy, et se prolonge au-delà dans les parlers du proche Agenais, signalons le passage des /p/ et /k/ finaux à [t] : *jòc* (jeu) > [ˈʒɔt], *còp* (coup, fois) > [ˈkɔt], *cap* (tête, extrémité) > [ˈkat]. Signalons aussi l'aperture du groupe /ej/ en [aj], attestée également dans le canton de Bourg par l'enquête Bourciez : *veire* (voir) > [ˈbajrə].

Pour le fond, nous sommes en présence d'un texte de circonstance, dont le principal argument est l'attaque frontale, à grands renforts d'insultes et de menaces, de Bisquemaou ou Visquemal (Bismarck) et Guilloumet (l'empereur Guillaume Ier). Berthaud juge très sévèrement ce texte, qu'il qualifie « d'invectives puériles et bien intentionnées contre Bismarck et Guillaume I[er][679] », mais il semble impossible de trouver chez le majoral médoquin un recensement d'œuvre qui ne soit pas accompagné d'un jugement de valeur, souvent dévalorisant et déshistoricisé. De fait, l'opuscule de Geneste est très violent :

Mais ne podi sénti qu'elle sacre sequelle,
Bisquemeau, may soun Rey, n'én férebi qu'un tas

[Mais je ne peux sentir cette sacrée engeance,
Bismarck, ainsi que son Roi, je n'en ferais qu'un tas]

…une violence patriotique, aggravée par le départ d'un fils pour la guerre. Le texte éclate en invectives, menaces et malédictions chargées de haine :

Lur marcherey dessus, lur sarrey la gargane,
Lur mourdri déns leys oeils, lur crebi la vazane !

[Je leur marcherais dessus, je leur serrerais la gorge,
Je les mordrais dans les yeux, je leur crèverais la bedaine !]

Ou bien :

Boli qu'à meys genouils bénnent demanda grâce,
Mais jou, dur coume un roc, escraseray lur race !

[Je veux qu'à mes genoux ils viennent demander grâce,
Mais moi, dur comme un roc, j'écraserai leur race !]

La littérature populaire de cette époque, tant en occitan qu'en français, fourmille d'opuscules gorgés de l'ultra-nationalisme militariste entretenu par la propagande, et que la

[679] Pierre Louis Berthaud, 1953, *op. cit.*, p. 65.

III[e] République revancharde va bien se garder de modérer, au contraire. La défaite de Sedan, l'entrée des armées allemandes jusque dans Paris, sont des évènements qui ont frappé les imaginations. Nous sommes manifestement ici en présence d'un texte d'inspiration républicaine, on pourrait même dire un brûlot de propagande républicaine.

L'imprimeur bordelais Antoine Roch Chaynes n'est pas particulièrement connu pour son engagement politique. D'après Labadie, il a obtenu son brevet le 17 mars 1855, succédant à l'imprimeur Gabriel de Moulins, 7 rue Montméjean, sur la rive droite. L'imprimerie du 7 rue Montméjean n'est autre que l'ancien établissement de Jean-Baptiste Auguste Lavertujon, le propre frère d'André Lavertujon, déjà cité. Chaynes a donc repris le brevet du successeur de Lavertujon. Nous frayons bien dans les milieux républicains bordelais. Après avoir été un temps cours d'Aquitaine (actuel cours Aristide-Briand), il est en 1870 depuis trois ans installé à deux pas de là, au numéro 7 de la rue Leberthon, non loin de l'actuelle Bourse du Travail et de la place de la Victoire, où il décèdera en 1877[680]. Georges Bouchon nous en dit un peu plus sur cet imprimeur discret, dont il date la cessation d'activité et donc le décès d'après Labadie, d'un an après ce dernier :

> Chaynes s'associa avec M. Malichecq, et les deux noms réunis figurent au bas de leurs travaux jusqu'au 12 mai 1866. A cette date, l'Administration fit des observations à M. Chaynes. Son associé n'avait pas de brevet et, par conséquent, son nom devait disparaître des imprimés. Transférée le 1[er] "juillet 1858 cours d'Aquitaine, 57, cette imprimerie alla, en 1868, rue Leberthon, 7. Le 5 décembre 1878, M. Louis Cazaux succédait à M. Chaynes et allait s'installer rue David-Johnston, 22. Cette maison n'existe plus.[681]

Le narrateur est Brenichot de Beychebelle, de son vrai nom Jean Brenard, épicier et négociant au port de Beychevelle, lieu indéterminé de la Gironde. Son fils, Genti, a été envoyé à l'armée, malgré les promesses du gouvernement impérial que l'Empire signifiait la paix. Brenichot, qui a voté « pour l'Empire », i.e. « oui » au plébiscite, se sent trompé et abusé, avant toute chose, par ces gouvernants français en qui il avait placé sa confiance :

> *Si leys tenébi tous queys menturs, queys brigands,*
> *Lur ferébi vlaga lurs infrenals cancans*
>
> [Si je les tenais tous ces menteurs, ces brigands,
> Je leur ferais (payer ?) leurs infernaux cancans]

Le maire, comme il se doit un suppôt de l'Empire, refuse d'écouter les plaintes du père dont le fils est mobilisé :

> Mais y n'était plus temps, le Maire, d'un air tendre,
> Il me dit comme çà : bite, en allez bous-en,
> Ou je bous fais pincer, gros vêta, paysan...
> Je boulus lui répondre en parlant de la sorte,
> Mais le garde aussitôt bint me mettre à la porte !..
> Boilà donc çan que c'est que de n'être qu'un sot.

Profitant de l'ignorance dans laquelle sont laissés les paysans de façon volontaire, le pouvoir broie ces populations qui ont pourtant voté en sa faveur. Noter comme chez Blanc l'assimilation entre les « paysans » et des populations non-agricoles de petits artisans et commerçants ruraux (« Moi, je suis negociant dedans l'espicerie » affirme Brenichot).

[680] Ernest Labadie, 1900, *op. cit.*, p. 149.
[681] Georges Bouchon, 1901, *op. cit.*, pp. 343-344.

L'instruction n'est pas généralisée dans les campagnes : si instituteur il y a, il est vendu à l'Église :

> Au bous ne boyez rien, que plaines, que montagnes,
> Et là, qu'est-c'qu'on apprend ?.. pas grand chose vien sûr ;
> Mais che bous, dira-t-on, yat un institutur ;
> Ah ! pardi si gna-t-un, quelle grosse vêtise !..
> Même qu'il a-t-été le seurpent de l'Eglise...
> A ma troisième noce il tenait l'aspreçoir.

Brenichot a donc été abusé : on est venu chez lui lui « vendre » le plébiscite, on lui a juré la paix. Désormais, lui et sa femme n'ont que leurs yeux pour pleurer, et Brenichot son entière colère :

> Et que je ne pux pas m'en aller le banger !
> Pretant, pre ces Prussiens, je ne me sens que haine !!!
> J'en boudrais, à moi sul, tuer une centaine...

Plus encore que le traître bonapartiste, c'est bien sur le Prussien que se porte la haine de l'épicier. Il n'est guère suivi, il se heurte à l'absence de sentiment patriotique et à l'égoïsme de ses concitoyens, exactement comme le mobile Caoufrès devant les profiteurs de guerre :

> *Boilà donc çan que c'est : yat les frays Cadichoun,*
> *Que jamais n'an saougut lou quès lou may capoun,*
> *Disent, que balait may, pu léou que fa la guerre,*
> *Garda nousteys gouyats pre trabailla la terre ;*
> *Que leys géns de la bille aussi bién que nous aous,*
> *Aymabent bién millou, resta déns lurs aoustaous..*
> *Ah ! pardi, l'un lou sat, mais pre deys patriotes...*
> *Mest abis que boudrièn n'agé que deys espotes.*
>
> [Voilà donc ce que c'est : il y a les frères Cadichon,
> Dont jamais on n'a su celui des deux qui est le plus lâche,
> Ils disaient, qu'il valait mieux, plutôt que faire la guerre,
> Garder nos enfants pour travailler la terre ;
> Que les gens de la ville aussi bien que nous,
> Aimaient bien mieux, rester dans leurs maisons…
> Ah ! pardi, on le sait, mais pour des patriotes…
> J'ai l'impression qu'ils voudraient n'avoir que des despotes.]

La Prusse (comprendre l'Allemagne, désormais) est une menace permanente pour la France, incarnée par « Guilloumet, ce gux, Visquemal l'etcécravle ». Mais cela ne se passera pas comme ça ; Paris va se défendre et les envahisseurs seront châtiés :

> L'orchestre s'entendra de loin, comme de près,
> Trouchut, qui n'est le chef, il l'a fait tout esprès.
> D'avord, bous entendrez ceurtaines bariantes,
> De Mazourkes, Porkas, de barses (valses) rabissantes ;
> Puis il biendra-t-ensuite un quadrille noubeau,
> Qu'on appelle, je crois, la danse au chassepo ;

Brenichot s'enflamme : Bismarck sera pendu. Il est (presque) décidé à s'engager dans l'armée pour s'en assurer :

Quand déouri per aco m'éngagea dés deman,
Et que faudrait n'én perdre au lou naz au la man,
Sérébi bién pagat de bayre la grimace,
Que ferait, corde aou cot, ta pudénte carcasse,

[Quand je devrais pour cela m'engager dès demain,
Et qu'il me faudrait perdre ou le nez ou la main,
Je serais bien payé de voir la grimace,
Que ferait, corde au cou, ta puante carcasse,]

Les Français ne vont pas se laisser faire. Les Allemands croient prendre Paris sans combats, avoir gagné d'avance : ils se trompent !

Ah ! benetz nous seurca deys querelles d'Al'magne !
Ma foey, à queste cop, nous séns mis en campagne ;
Anén bous secudi de bién belles façouns,
N'abetz deyjà reçut quaouques bounnes leyçouns !...
Nousteys petits moublots et gardes natiounales,
Que n'èrent, seloun bous, bouns qu'à fa deys régales,
Et deys petits crebats, sous leys murs de Paris,
Bénnent de bous fa bayre, espèce d'éspaouris,
Que sabent bien jouga, quand faou de la musique,
Pre millou diberti boste mechante clique ;

[Ah ! venez nous chercher des querelles d'Allemagne !
Ma foi, cette fois-ci nous nous sommes mis en campagne ;
Nous allons vous secouer de bien belle façon,
Vous en avez déjà reçu quelques bonnes leçons !..
Nos petits mobiles et gardes nationaux,
Qui n'étaient, selon vous, bons qu'à vous servir de régal,
Et des « petits crevés », sous les murs de Paris,
Viennent de vous faire voir, espèces d'épouvantés,
Qu'ils savent bien jouer, quand il faut de la musique,
Pour mieux divertir votre méchante clique ;]

Nous sommes en plein siège de Paris, donc avant l'armistice de janvier 1871, dans les combats de la période septembre-décembre 1870. Un « petit crevé », c'est un gandin, un muscadin, un jeune homme élégant, sophistiqué mais peu viril, pour ne pas dire franchement efféminé. Loin des combats de Buzenval, de Champigny et du Bourget (mais avec son fils en train de se battre là-bas), Brenichot s'exalte de fureur guerrière : les Prussiens vont être punis de leurs mœurs de soudards. Il est sûr de la victoire :

Boste jot és brouillat, abéns tous leys atouts,
Cos fenit prebous aous, l'un bous em...miele tous...
May boste Guilloumet, que can rougnous de crace,
May boste Bisquemaou, que Gaubrenur d'Arsace !...
Que bénnent nous mountra lurs frimouses à cans,
Queys sebelisaturs, queys ogres, queys groumands !...
Anén, benetz aci, fichus testes carrades,
Bous dounneran la man a fa deys prumenades ;
Gna pas may che bous aous, mendiants, à brouta,
Coumme deys sales porcs, benetz aci glouta
Et n'abetz pas de hounte à bayre à bosteys dames,
Leys raoubes qu'en boulats à nosteys praoubes femmes !...
Et si falait tout dire, én serébi malaou,
D'y pénsa sulemént, l'estoumac me fay maou !...

Ban bous extremina, bremines, grosses vuses…

[Votre jeu est brouillé, nous avons tous les atouts,
C'est fini pour vous autres, on vous em…mielle tous…
Et aussi votre Guilloumet, ce chien rogneux de crasse,
Et aussi votre Visquemal, ce Gouverneur d'Alsace !...
Qu'ils viennent nous montrer leurs frimousses à chiens,
Ces enterreurs, ces ogres, ces gourmands !...
Allons, venez ici, fichues têtes carrées,
Nous vous aiderons à faire des promenades ;
Il n'y en a plus chez vous, mendiants, à brouter,
Comme des sales porcs, venez ici gloutonner
Et vous n'avez pas de honte à voir sur vos dames,
Les robes qu'on a volées à nos pauvres femmes !...
Il s'il fallait tout dire, j'en serais malade,
D'y penser seulement, l'estomac me fait mal !...
Nous allons vous exterminer, vermines, grosses buses…]

Mais les mots ont une limite. Insulter, menacer et vitupérer est une chose. Affronter la réalité en est une autre. Quand il ne s'agit plus de parler, Brenichot flanche, invoque divers prétextes. .. Mais la fierté aura le dessus. Brenichot trouve un compromis entre sa peur et sa conscience : il s'engagera c'est entendu, mais après le retour de son fils (s'il revient) :

Après tout, cependant... c'est-il vien neceussaire,
Que j'avandonne ici sa praube bieille mère ?...
Ça demande veaucoup, veaucoup de réfletcion...
Je crois que ça sirait une maubaise atcion...
Allons, j'ai reflechi... fesons ce sacrifice !...
Mais c'est vien deur pre moi ! je prendrai du seurbice,
Quand mon praube Genti, n'en sera rebenu ;
Je ne pux pas mieux faire... ainsi, c'est conbenu ;
Quand il sira-t-ici, je biendrai bous le dire,
Je m'en retorne donc car il pourrait m'ecrire,
Et je bux être là ; ma femme... ça n'est rien...
Allons, von soir-t-à-tous, portez bous autres vien.

Brenichot sort de scène après ces propos, mais ce n'est qu'une fausse sortie :

Boulébi bién pretant, abèque mey sarpettes,
N'én fa quaouques boucins à da queys sales vêtes...
Oh ! que j'aurais boulu me fruter abec us...
Von soir... je rebiendrai bous faire mes adiux.

[Je voulais bien pourtant, avec mes serpettes,
En faire quelques morceaux, de ces sales bêtes…
…….]

L'homme, agité et théâtral en même temps, sort, revient, puis ressort, avant de reparaître une dernière fois : c'est la colère qui l'emportera finalement :

Ne couneychi ré may !.. von soir et... vonne nuit !

[Je ne connais plus rien !...]

2 *Aquet dragoun qu'esmenude lou mounde* : *Lous Besigayres, satire en patois bourdelés* (1862)

Ce n'est pas un pamphlet directement politique, mais c'est au moins un pamphlet social. En 1862, une des premières productions sorties des presses de l'imprimerie de la rue Montméjean à Bordeaux-Bastide que vient d'acquérir Jean-Baptiste Auguste Lavertujon, le frère d'André Lavertujon est une satire de deux pages et demie imprimées recto-verso en occitan, *Lous Besigayres* (les joueurs de bésigue)[682] (voir annexe 7, doc. 3), ce jeu de cartes d'origine occitane. L'auteur et polygraphe Jules Rostaing dit Bonneveine détaille les règles de ce jeu[683] qui se joue à deux ou trois, avec des mises en argent, et semble avoir été très populaire dans la France du Second Empire, comme le cinq-cents, le boston, le whist ou le polignac. C'est lui qui nous en indique l'origine méridionale :

> Il y a seulement quelques années que l'on joue le *Bésigue* à Paris ; il y est devenu le jeu de tout le monde ; on le joue dans les cafés, dans les familles, dans les salons, dans les cercles. Le Bésigue est uen variété du *Cinq-Cents*, que l'on joue depuis longtemps dans les provinces du midi de la France ; il a aussi beaucoup emprunté au jeu du mariage, qui ne date pas d'hier.[684]

Le bésigue (ou bézigue) apparaît ponctuellement dans la littérature de l'époque comme un jeu effectivement pratiqué en compagnie, au café ou au cercle, un peu partout. Si Daudet, dans *Tartarin de Tarascon* en fait un des éléments de la sociabilité méridionale (chap. V), le jeu apparaît aussi en 1883 comme une des activités de Julien de la Mare avec sa femme Jeanne, l'héroïne du roman de Guy de Maupassant *Une Vie* (chap. VII), ainsi qu'au chapitre II de *Nana* d'Émile Zola.

Il ne sera pas inutile de revenir sur l'origine républicaine de ce texte de mœurs, le propre nom de Lavertujon apparaissant au bas du recto du dernier feuillet et le cas de l'imprimerie Lavertujon de la rue Montméjean ayant été traité plus haut. Ce texte se présente sous la forme d'un plaidoyer, un argumentaire contre les ravages de ce jeu d'argent qui se répand partout, des campagnes à la ville, et menace de devenir le fléau du siècle :

> *Lou besigue ? As aougut, caouques cops dens ta bie,*
> *Entendut resouna peste ou d'epidémie ?*
> *As bis lou choléra rabatcha lous oustaous,*
> *Bida tout ün quartéy, rampli lous hespitaous ?*
> *La guerre ! aquet dragoun qu'esmenude lou mounde*
> *Coume un daïll, dens un prat, l'herbe qu'es preste à tounde,*
> *Guerre, choléra, peste, èden mens de degas*
> *Que ce que bés aqui jouga deban toun nas.*
>
> [Le bésigue ? As-tu, quelquefois dans ta vie,
> Entendu raisonner de peste ou d'épidémie ?
> As-tu vu le choléra ravager les demeures,
> Vider tout un quartier, remplir les hôpitaux ?
> La guerre ! ce dragon qui met le monde en pièces
> Comme on fauche, dans un pré, l'herbe qui est prête à tondre,
> Guerre, choléra, peste, font moins de dégâts

[682] Merci à Mme Françoise Méric et à M. Marc Dubourg, de Landiras, membres de l'association *Bruc e brana*, pour nous avoir permis de découvrir ce texte.
[683] Jules Rostaing Bonneveine, 1865. *Académie des jeux contenant la règle de jeux de calcul & de hasard : jeux de cartes, jeux de table, jeux de société, jeux de jardin et généralement tous les jeux connus anciens et nouveaux, jeux de familles, des cercles, des eaux*, Paris, Delarue, p. 112.
[684] *Ibid.*, p. 112.

Que ce que tu vois ici jouer devant ton nez.]

On renvoie aux travaux de Jean-Louis Harouel qui, quoique davantage axés sur la fin de l'Ancien Régime que sur le XIX[e] siècle, évoquent néanmoins les rapports ambigus que les gouvernements tant républicains que monarchiques de l'époque ont entretenus avec le monde des jeux d'argent et de hasard, qu'une abondance de sources contemporaines nous décrivent comme omniprésents.[685] Il sera plutôt question ici de la propagande républicaine pendant le Second Empire, qui insiste sur la dépravation des mœurs d'une cour des Tuileries dissolue, décadente et débauchée, donnant l'exemple du jeu et de la frivolité de mœurs et tenant donc une part de responsabilité dans la chute des personnes les plus modestes vers les bas-fonds du jeu, de l'alcool ou de la luxure. Théodore Blanc, dans les deux premières livraisons de son roman-feuilleton *Caoufrès*, attribue la déchéance de la jeune Hortense – Margot de son vrai nom – jeune paysanne pauvre devenue « cocotte » à la ville par goût de la coquetterie et recherche de la facilité, à la dissolution des mœurs du temps, due au modèle que donne à voir le mode de vie de la Cour :

> *La malhéruse abèoue à péne sétze ans, é l'amourt dé la toilette, qu'a tuat tout én France, – l'etsemple ère baillat per l'émpératrice é las dames dé la court, – abèoue gagnat soun june co é l'abèoue jittade dens lou percipice dé hounte oun sé treynaoue.*
>
> [La maheureuse avait à peine seize ans, et l'amour de la toilette, qui a tué tout en France, – l'exemple était donné par l'impératrice et les dames de la cour – avait gagné son jeune cœur et l'avaient jetée dans le précipice de honte où elle se traînait.]

L'éthique républicaine, portée par des figures telles que Jules Simon (que ses ennemis du parti catholique avaient surnommé « la Vertu ») se place dans l'héritage de l'Incorruptible et du référentiel romain républicain de la vertu catonienne. Car si le programme de Belleville s'inscrivait dans une logique clairement libertaire, la volonté de lutter contre l'oisiveté, le gaspillage, l'argent facile et de remplacer ces valeurs dépravées par le travail, devant lequel tous sont égaux, est aussi un fondement de la pensée républicaine. Hortense elle-même, d'ailleurs, lavera le déshonneur de sa vie de débauche par un surprenant chemin de croix laïque qui la mènera à se racheter par le travail, même si, comme le souligne Guy Latry, Blanc ne semble pas réaliser que ce rachat passe par l'acceptation de l'exploitation d'une femme du peuple par l'industrie de guerre[686].

> *Quaou démoun m'a doun soufflat dens l'âme aquére passioun dé la toilètte qué m'a ménade aqui !... Acos égaou, mé sénty la force dé coumbatte tout per arriba à ço qué bouy... Lou boun Diu m'a émbiat aquét june home per mé truca lou co si fort, qué m'a tirat dé l'engourdissemèn oun lou bice m'abèoue jittade... Adare, bèdy lou camin que faou chégui : lou camin dé l'honnestetat.*
>
> [Quel démon m'a donc soufflé dans l'âme cette passion de la toilette qui m'a menée là… C'est égal, je me sens la force de combattre tout pour arriver à ce que je veux… Le bon Dieu m'a envoyé ce jeune homme pour me frapper le cœur si fort, qu'il m'a tirée de l'engourdissement où le vice m'avait jetée… Maintenant, je vois le chemin qu'il faut suivre : le chemin de l'honnêteté.]

Dans *Lous Besigayres*, il est surprenant de voir comme la rhétorique républicaine prend des airs de sermon, de prône en chaire, quand l'auteur (resté anonyme) décrit ce nouveau Léviathan qu'est le jeu, omniprésent :

---

[685] Jean-Louis Harouel, « De François I[er] au pari en ligne, histoire du jeu en France », *Pouvoirs* 4/2011 (n° 139), p. 5-14

[686] Guy Latry, 1992, *op. cit.*, p. 20.

Lou besigue ? es pertout et se jogue à toute hore :
A l'auberge, aou cafè, dedens ou bien dehore ;
En dinan, en soupan, matïn, lou joun, la nuyt ;
Doucemen quan es tard, dens lou joun a grand bruyt.
Famme, meynatche, amic, tout es mort, chén paraoule,
Deban quate ou cïnq jocs esparatz su la taoule.
Coummencen ! L'unibers semble esta saou tapis.

[Le bésigue ? il est partout et se joue à toute heure :
À l'auberge, au café, dedans ou bien dehors ;
En déjeunant, en dînant, matin, le jour, la nuit ;
Doucement quand il est tard, dans la journée à grand bruit.
Femme, enfant, ami, tout est mort, sans parole,
Devant quatre ou cinq jeux répandus sur la table.
Ils commencent ! L'univers semble être sur le tapis.]

L'auteur brode sur ce thème, avec un certain humour et dans un occitan bordelais entremêlé de francitan, mettant en scène les joueurs fanatisés, obnubilés par leur jeu, qui les empêche même de dialoguer et leur rendent les sujets les plus graves totalement étrangers :

« Ta famme ?... Un as d'atout… Toun meynatche ? L'éy pris !
« Un amic que te bén… Cinq cents ! Ça suit la pente…
« Messiurs, je le tirais… Un vitter à la menthe.
« Diden qu'ün grand peïs, aoutes cops très puissant,
« Supporte lou fardéou d'ün joug abilissant ;
« As entendut parla ?... Pique ! aouri gagnat l'aoute
« S'aquet couquïn de réy m'abèbe pas éyt faoute… »
Balà ce qu'obtïngras de respounse, lectur,
Se t'abises d'ana lur parla per malhur.

[Ta femme ?... *Un as d'atout*… Ton fils ? Je l'ai pris !
Un ami qui vient te… Cinq cents ! Ça suit la pente…
Messiurs, je le tirais… Un vitter à la menthe.
On dit qu'un grand pays, autrefois très puissant,
Supporte le fardeau d'un joug avilissant ;
Tu as entendu parler ?... Pique ! j'aurais gagné l'autre
Si ce coquin de roi ne m'avait pas fait faute…
Voilà ce que tu obtiendras comme réponse, lecteur,
Si tu t'avises d'aller leur parler par malheur.]

Comme dans la majorité des pamphlets occitans de l'époque, les gens ne sont pas désignés par leurs vrais noms, mais par des *chafres* : Rapiamus, Marque-saou, La Chance, Grougnemaou… Tous sont de véritables professionnels du jeu et du gain, des escrocs et des oisifs, à la limite de la marginalité. C'est cet état de fait, en réalité, que dénonce le texte et non le fait de jouer en tant que tel. Les républicains ont hérité de l'image catholique tridentine de la ville : à Bordeaux – nommément citée – les joueurs sont *pe poulitz, millou mis* (plus polis, mieux mis) qu'à la campagne mais peut-être plus dangereux encore, car ces escrocs citadins manient des enjeux financiers bien plus importants que les joueurs ruraux :

Aquos ün ramassis de demi parbïnguts
Qu'an gagnat, noucéy-houn, quaouques pougnats d'escuts :
Lous üns en biatchan debers les colonies,
Oun an nat exerça certaines endustries ;
D'aoutes, anciens susténs de mechantes méysouns,
An massat quaouques sos en coummerçan lurs noums.

Y béyras das oubréys, chén cesse chéns oubratche,
Que n'an jamès aougut per ün so de couratche
Et que passen lur bie à rançounna les géns
Trop abugles d'esprit ou bien trop indulgéns ;
Quaouques bieïls usuriers, quaouques rantiers chén rénte ;
Quaouques industriels que l'appât daou joc ténte,
Que se ban coumproumètte et soubén a pipa
L'argén qu'à lurs oubréys aourén dibut coumpta.

[C'est un ramassis de demi-parvenus
Qui ont gagné, je ne sais où, quelques poignées d'écus :
Les uns en voyageant du côté des colonies,
Où ils sont allés exercer certaines industries ;
D'autres, anciens soutiens de mauvaises maisons,
Ont amassé quelques sous en commerçant leurs noms.
Tu y verras des ouvriers, sans cesse sans ouvrage,
Qui n'ont jamais eu pour un sou de courage
Et qui passent leur vie à rançonner les gens
Trop aveugles d'esprit ou bien trop indulgents ;
Quelques vieux usuriers ; quelques rentiers sans rente ;
Quelques industriels que l'appât du jeu tente,
Qui vont se compromettre et souvent piper
L'argent qu'à leurs ouvriers ils auraient dû compter.]

Une cour des miracles, en somme, que cet univers des joueurs… Mais s'il y a dans ces semi-marginaux des gens aisés ou d'authentiques délinquants du jeu, il y a aussi les victimes. Les ménages souffrent de ce fléau :

Grâce aou joc, lou trabail taline, branle aou manche ;
Per teni cop à tout, la famme se desmanche ;
Quos ere que sustén des despenses lou choc,
Huruse quand soun gaïn se passe pas aou joc.
Ne boudri pouïn jura qu'à l'égard de sa poche
L'espous n'aouge à se fa quaouque petit reproche.
Per satisfa sous goûtz lou joc es embantïou
Et féy plega l'haounou coumme qui roump ün fiou.

[Grâce au jeu, le travail en prend un coup, est destabilisé ;
Pour faire face à tout, la femme se retrousse les manches ;
C'est elle qui soutient des dépenses le choc,
Heureuse quand son gain ne passe pas dans le jeu,
Je ne voudrais pas jurer qu'à l'égard de sa poche
L'époux n'ait pas à se faire quelque petit reproche.
Pour satisfaire ses goûts le jeu est inventif
Et fait plier l'honneur comme qui rompt un fil.]

Il y a donc une portée sociale dans le fait de lutter contre le fléau du jeu : c'est bien la classe ouvrière et particulièrement les travailleurs les plus pauvres qui sont frappés. Le jeu vient détruire l'harmonie du ménage et pousse le travailleur à devenir malhonnête et voleur, comme la coquetterie avait jeté la jeune Hortense dans la voie du stupre. Mais on trouve aussi ceux qui viennent jouer pour le plaisir, ceux qui ont un rapport sain au jeu : ceux-ci sont cités en exemple, comparativement aux exploiteurs et aux victimes lâches et consentantes du système :

Aqui jamès l'argént ne se perd ni ne manque :

Joguen en s'amusan, per beoure ou per mïntcha
Et n'an nade resoun per se boulé tricha ;
Se retiren toujoun counténs de lurs beillades
Et ne retroben pas lurs fammes affligeades ;
Riden, canten : lou co n'en boou pas à digün
Lorsque l'argén de toutz n'es pau los soul lot d'ün…
Ah ! si lou soul désir de béyre ün camarade
Nous menabe aou cafè passa la desseyrade,
Auliu de fa de tout per bida soun gousset
Chacün s'emprecheré de boulé paga p'ret.

[Là jamais l'argent ne se perd ni ne manque :
Ils jouent en s'amusant, pour boire et pour manger
Et n'ont aucune raison pour vouloir tricher ;
Ils se retirent toujours contents de leurs veillées
Et ne retrouvent pas leurs femmes affligées ;
Ils rient, ils chantent : le cœur n'en veut à personne
Lorsque l'argent de tous n'est pas le seul lot d'un seul
Ah ! si le seul désir de voir un camarade
Nous menait au café passer la soirée,
Au lieu de faire de tout pour vider son gousset
Chacun s'empresserait de vouloir payer pour lui.]

Le retour à la morale républicaine, en somme : la solidarité, le désintéressement, le plaisir du jeu pour le défi… Le narrateur achève en rêvant de voir ces valeurs de retour, sans toutefois se faire d'illusion :

Un jour bïngra beléou oun, faoute de ressource,
Lou joc remontera bers sa permèyre source ;
Jougran chéns intérêt et per passa lou témps,
Mais creigny qu'aquet joun n'arribe de loungtémps.

[Un jour viendra peut-être où, faute de ressource,
Le jeu remontera vers sa première source ;
On jouera sans intérêt et pour passer le temps,
Mais je crains que ce jour n'arrive de longtemps.]

3 *Més ún débé dé bous aberti* : du pamphlet au tract, Saint-Michel-de-Rieufret, 1892

Imprimé chez Gounouilhou, au n° 23 de la rue Guiraude, il s'agit moins d'un pamphlet que d'un tract de campagne. Ce document entièrement rédigé en occitan (voir annexe 7, doc. 4) n'en contient pas moins des éléments qui le rattachent au genre pamphlet. La même officine avait vu sortir en 1870 la brochure républicaine modérée de l'avocat arcachonnais Volcy de Mignot *Aux électeurs d'Arcachon* dont il a déjà été question. Le texte est signé – ce qui est rare pour un pamphlet – Richard Brun. Nos recherches ne nous ont pas permis d'identifier ce personnage, manifestement assez notoire localement pour pouvoir se permettre de signer de son nom un tel texte. Les quelques informations dont nous disposons à son sujet, c'est lui-même qui les donne dans son texte : il est lui-même candidat, sur la liste républicaine, et habite probablement la commune, encore que pour aller lui rendre visite il faille traverser *l'ariou* (le ruisseau), sans doute un des deux cours d'eau de la commune, le Rieufret et le Baradot. Les gens peuvent venir le voir s'ils veulent pour lui demander conseil : lui, leur dira pour qui voter. Car ici, c'est encore aux électeurs qu'il s'agit de faire appel : *acos lou permey dé May les élections* (c'est le premier mai les élections). Les 1er et 8 mai

1892 très exactement. La première date est déjà, un an jour pour jour après la fusillade de Fourmies, une journée symbolique pour le monde du travail, qui a déjà l'habitude de défiler à cette occasion, et particulièrement dans ces années-là où il s'agit pour les ouvriers d'exiger la journée de huit heures. Mais ce n'est pas encore officiellement un jour chômé. C'est en effet à cette date que sont convoqués les électeurs girondins pour désigner leurs élus municipaux. Saint-Michel-de-Rieufret, village de 227 habitants à l'époque, se situe dans le canton de Podensac, au sud-est de Bordeaux. C'est à ce titre que le village a déjà été cité dans la présente étude : il apparaît dans le manuscrit Codersac, dont l'action se déroule une trentaine d'années avant le présent texte, probablement sous le nom de *Saint-Mercel*. Situé au sud-ouest du chef-lieu, à la limite des deux zones de la lande et du vignoble, cette petite agglomération est administrée en 1892 par le maire républicain Louis Lafontaine, malgré une très forte présence des réactionnaires, qui finissent même par se trouver majoritaires au conseil à la veille de l'élection. La liasse 3 M 708 renferme les documents relatifs à la préparation, à l'exécution et aux résultats de l'élection municipale de 1892. Concernant Saint-Michel, nous y lisons :

> Il est à craindre que la municipalité composée actuellement de républicains perde la majorité grâce à l'influence énorme de M. de Carayon-la-Tour qui s'occupe de cette commune avec beaucoup d'ardeur… réactionnaire.

Il s'agit probablement d'Henri de Carayon-Latour (1850-1916), fils d'Edmond de Carayon-Latour, député du Tarn (1811-1887) et neveu du « brave » Joseph de Carayon-Latour (1824-1886), ancien député puis sénateur royaliste de la Gironde, chef du bataillon des mobiles de la Gironde. Henri de Carayon-Latour, propriétaire du château et du domaine de Grenade, sur la commune voisine de Saint-Selve, n'a pas de mandat officiel, mais reste par son nom, sa fortune et sa proximité, une personnalité influente du pays. Les républicains de Gironde sont inquiets, car les pronostics laissent présager la perte de Saint-Michel. Les élections de 1892 voient progresser les mairies acquises à la République. Le canton de Podensac voit trois communes jusqu'alors réactionnaires (Arbanats, Barsac et Pujols), passer à la République. Le seul point noir est Saint-Michel. Effectivement, le 8 mai 1892, la commune passe à droite. Le nouveau maire est Pierre Dubourg, propriétaire de sensibilité réactionnaire, tandis qu'avec six sièges contre quatre, les gens de la réaction prennent la majorité au conseil municipal. Au moment où est rédigé ce texte – il est daté du 22 avril 1892 – c'est donc l'inquiétude dans le camp républicain girondin : Saint-Michel s'apprête à être la seule tache sur le succès immaculé de la République dans ce canton complexe. Effectivement, le tract est nerveux, comme annonçant un grand danger qui approche :

> *Et qué né érats pas coùme ats heyt bous dichrats pas trahi,*
> *Pér aquéts royalistes que né démandeun qué la révolutioun.*
> *Ban béni tout aquéstes jouns bous prégua*
> *A boste porte, lou capet à la man, bous dide farra mé pourta ;*
> *N'aouran pas pàuou, dé bous hà mille promesses,*
> *Errant absolument coumme lou curé quan bous coufesse.*
>
> [Et vous ne ferez pas comme vous avez fait, vous ne vous laisserez pas trahir,
> Par ces royalises qui ne demandent que la révolution.
> Ils vont venir tous ces jours-ci vous prier
> A votre porte, le chapeau à la main, vous dire il faudra voter pour moi ;
> Ils n'auront pas peur, de vous faire mille promesses,
> Ils feront absolument comme le curé quand il vous confesse.]

L'allusion anticléricale affleure au passage. Le contexte politique n'est pas favorable aux royalistes français. Le dernier prétendant légitimiste de la descendance directe des derniers Bourbons, le comte de Paris, éphémère Henri V, est mort en 1883 sans héritier direct. C'est désormais la branche carliste, celle des Bourbon d'Espagne, descendants de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui revendique la légitimité du trône de France malgré leur inégibilité dynastique due au traité d'Utrecht de 1713. Les espoirs se reportent sur les orléanistes, en la personne du dynamique comte de Paris Philippe d'Orléans (1838-1894), homme travailleur et secret, discrédité par sa compromission avec Boulanger à des fins de restauration monarchique. Mais au-delà de ce prince mauvais communicant se profile la figure de son fils, le prince Philippe (1869-1926) qui réussit en février 1890 une assez belle opération de séduction en entrant en France malgré la loi d'exil de 1886 (il réside à partir de ce moment-là en Angleterre) pour demander à faire son service militaire dans l'armée française, ne réclamant que « la gamelle du soldat ». Grâce à ce coup d'éclat, le « Prince Gamelle » acquiert une certaine popularité. Arrêté le 12 février, il est condamné à la prison, incarcéré à Clarvaux avant d'être gracié par Sadi Carnot en juin et reconduit à la frontière. Le parti orléaniste a été revivifié par cette jeune garde princière que soutient, aide, appuie et accompagne de toutes ses forces Arthur Meyer, le très royaliste directeur du *Gaulois.* Le Prince Gamelle fera plus tard le choix de l'antidreyfusisme avant d'adhérer à Action Française. Mais en février 1892, le pape Léon XIII en signant l'encyclique (en français) *Au milieu des sollicitudes* (*Inter Sollicitudines*) porte un coup radical au monarchisme français en lançant le mouvement du Ralliement : il appelle les catholiques de France à rallier les rangs de la République. Le renouveau d'une démocratie chrétienne intégrée pleinement au régime républicain jettera peu à peu dans la marginalité l'ancienne faction catholique conservatrice et monarchiste. L'encyclique a été signée le 16 février ; les électeurs de Saint-Michel dont appelés aux urnes deux mois et demi plus tard : l'on comprend pourquoi l'atmosphère est tendue. Mais on peut aussi se demander si le ton volontairement agressif, directif, cassant, de ce tract n'a pas davantage desservi les républicains qu'il ne les a aidés. En cette période de Ralliement, dans une commune et un canton traditionnellement à forte présence catholique, avec des familles de la noblesse locale (les Lur-Saluces, les Carayon-Latour) engagés – pour une partie d'entre eux – dans la voie du catholicisme et du monarchisme, il était sans doute maladroit d'attaquer de front, de commander et presque de menacer. Il faut noter que l'accusation de menées révolutionnaires, qui visait les républicains au temps de Théodore Blanc, est désormais celle dont les républicains chargent les royalistes. En effet, en 1892, une restauration de la monarchie, de plus en plus improbable, aurait eu des airs de révolution monarchiste davantage que de restauration :

Hést attantioun, à so que baou bous dide, baou bous l'expliqua ;
Aquéts hommes damandeun la révolution, per qué hà ?
Aquos per foute lous qui soun à la porte, et préts s'y bouta.
Aquos bien bray, et né érats pas aquére sotise ;
Bourri dous qui soun, mé dichussits quats à lés y réproucha,
An bien remplit soun mandat nan pas eyt la pu pétite bétise ;
Et bé per jou ! sé bots méscouta, farra les y décha.

[Faites attention, à ce que je vais vous dire, je vais vous l'expliquer :
Ces hommes demandent la révolution, pour quoi faire ?
C'est pour foutre ceux qui y sont à la porte, et pour s'y mettre eux.
C'est bien vrai, et vous ne ferez pas cette sottise ;
Je voudrais que, ceux qui y sont, vous me disiez ce que vous avez à leur reprocher,
Ils ont bien rempli leur mandat n'ont pas fait la plus petite bêtise ;
Et bien pour moi ! si vous voulez m'écouter il faudra les y laisser.]

Nous sommes dans l'archétype de l'occitan de connivence. Le ton pourrait sembler maladroit, outrancièrement partisan, directif, presque agressif. Il se veut bourru, direct, sans fioritures, comme si l'auteur était un homme fruste, sans éducation : un homme du peuple. Ainsi, c'est le mépris de ces gens haut placés pour le petit peuple qui est mis en avant, sauf quand ils ont besoin des voix :

Dèquets doun soun counéchuts, dén lous affas ;
Qué quan anguits pér lous prégua, d'ún serbice,
Ban bous résponde dabort ; ney pas lou témps podi pas icqhâ.
Acos justément aquéts qué ban béni bous prégua,
Se boutran dé génouils, les larmes aous uils bous dide, fauou mé pourta.
N'iaoura meme déquéts oun bindran bous trouba,
En didéns faou pourta aquét, aquet aqui ; bindra bous pagua
Un café, ou bien ún beyrot per bous hâ bien décida.
Aquéts justémént, farra pas lous pourta,
Dap un crayoun bien biste, lous raya.

[De ceux-ci qui sont connus, dans les affaires,
Qui quand vous allez les prier, d'un service,
Vont vous répondre aussitôt : je n'ai pas le temps, je ne peux pas le faire.
Ce sont justement ceux-là qui vont venir vous prier,
Ils se mettront à genoux, les larmes aux yeux et vous diront, il fautvoter pour moi.
Il y en aura même certains parmi ceux-là qui viendront vous trouver,
En disant il faut voter pour celui-ci, celui-là ; il viendra vous payer
Un café ou bien un petit verre pour bien vous décider.
Ceux-ci justement il ne faudra pasvoter pour eux,
Avec un crayon bien vite, les rayer.]

L'auteur joue sur une corde très sensible : punir le politicien qui, méprisant pour les petites gens, ne pense à venir à leur rencontre que quand il a besoin de leurs voix pour se faire élire, et les oublie dès qu'il a la place. L'exercice est risqué et peut s'avérer à double tranchant, car il use de la plus démagogue des méthodes pour combattre et dénoncer la démagogie. Le thème de la reconnaissance due à celui qui vous a aidé et que vous devez pour cela réélire se retrouve dans la *Cadichounne* – dans le camp opposé pour le coup – à propos de la réélection d'Élie Decazes en Libournais. Le plus grave, c'est qu'avec ces « charlatans », c'est la révolution réactionnaire qui triompherait à Saint-Michel, où elle installerait probablement un régime de type dictatorial :

Bourrén rembérsa tout sén Miquéou ;
Hâ saouta lou maire, bouta lou curé à sa place,
La praoube junesse dansré pas mey su la place
La commune séré dabort dén lés mans daou bourréou.
Electures, quan anguits vota, éts bien attentioun ;
Portits pas per aquets charlatans de la révolution.

[Ils voudraient renverser tout Saint-Michel ;
Faire sauter le maire, mettre le curé à sa place,
La pauvre jeunesse ne danserait plus sur la place
La commune serait aussitôt entre les mains du bourreau.
Électeurs, quans vous irez voter, faites bien attention ;
Ne votez pas pour ces charlatans de la révolution.]

Répression, brimades, haine de la jeunesse, de la fête et de la vie, remplacement d'un élu du peuple par un prêtre : les accusations, pour grossières qu'elles soient, sont menaçantes.

C'est une certaine idée de la vie et de la sociabilité qui est ici menacée. L'auteur passe ensuite aux noms. Il cite plusieurs personnes par leur *chafre*, ou même par leur lieu de résidence, en enjoignant de voter ou au contraire de ne pas voter pour eux : l'Ulysse de Fillaouou, Matiou, *aquét de Luguaout* (celui « de » Luguaout, qui habite Luguaout), etc… Courageusement, l'auteur ne veut pas en nommer certains. Un de ceux qui sont nommés, c'est le futur maire, Pierre Dubourg. Curieusement, Brun n'en dit pas de mal, même s'il enjoint les habitants de ne pas voter pour lui. Rappelons qu'à cette époque, le maire est élu par le conseil municipal, lequel est élu au suffrage universel masculin selon un mode de scrutin majoritaire plurinominal avec panachage: plusieurs listes sont en présence, les électeurs choisissent des candidats de leur choix sur ces listes et les répartissent entre les sièges à pourvoir (ici dix), sans nécessairement tenir compte des listes. C'est pour cela qu'une même personne peut être sur plusieurs listes, voire sur toutes, comme Charron en 1912 à St-André-de-Cubzac. Ainsi, concernant Dubourg, on l'aime bien certes, mais le devoir avant tout :

Et moussu Dubourg, aquet tan chic homme ;
Ly aréts bien plési, mé ! lou dichrats darrey !
Car votrats permey pér soun charmant junhomme,
Qua heyt sés estudes, et qué baou lou mey.

[Et monsieur Dubourg, ce si chic homme ;
Vous lui feriez bien plaisir, mais ! vous le laisserez derrière !
Car vous voterez d'abord pour son charmant jeune homme,
Qui a fait ses études, et qui vaut le plus.]

Qui est le *junhomme* en question ? Le fils Dubourg ? S'est-il présenté contre son père, dans le camp républicain ? Père et fils sont-ils présents sur la même liste, voire sur toutes les listes comme à Saint-André ? Nous n'avons pas conservé assez de sources sur cette élection pour le dire. En tous cas, Brun ne conseille déjà plus : il ordonne. Le ton est celui d'un maître qui commande : « vous voterez… » ou « vous ne voterez pas… ». Même si l'emphase du ton peut avoir un côté plaisant, avec un côté bouffon surjoué à la gasconne, cette façon de dire peut déplaire et finalement a peut-être desservi l'auteur et son camp.

La revue continue. Déjà, avec *aquét de Luguaout*, il convient de ruser :

Dans soun petit airt, que tant bourré passa.
Et bé sé bauou té pagua un beyrot dispasré abale,
Et biste per darey dap ún crayoun bas lou raya.

[Avec son petit air, qui voudrait tant passer.
Eh bien s'il veut te payer un coup à boire ne dis rien, avale,
Et vite par derrière avec un crayon va le rayer.]

Mais ce n'est pas tout : l'homme se permet même des évaluations, des temporisations, des points de vue personnels :

Nia ún aoute, qué ne bolly pas nouma,
Dis pas ré, lou bougre, né sén pénse pas déméns,
Dé lou pourta aqueste cop nès pas lou mouméns,
Lou permey dé may beyram se sabes lou dicha.
Ats bien millou quequo, et l'abouquat,
Qua bien lou témps, et qué pot s'én occupa,
Qués récébut bâchelier, et que counèch la justice,
Capable dé réspounde a tout lou mounde et dé rénde serbice.

[Il y en a un autre, que je ne veux pas nommer,
Il ne dit rien, le bougre, il n'en pense pas moins,
De le porter cette fois-ci ce n'est pas le moment,
Le premier mai on verra si vous savez le laisser.
Vous avez bien mieux que ça, et l'avocat
Qui a bien le temps, et qui peut s'en occuper,
Qui est reçu bachelier, et qui connaît la justice,
Capable de répondre à tout le monde et de rendre service.]

Et si l'on a besoin de conseils, il suffit de venir le voir, le gaillard fera votre choix à votre place :

Ou bien éguaou, traouhassets l'ariou,
Binéts mé trouba direy, fauou pourta Matiou ;
L'aoute cop ahùt dues bois n'aoura béléou mey,
Pourtram touts prét, damourra pas darrey.

[Ou bien, traversez le ruisseau,
Venez me trouver je dirai, il faut porter Mathieu ;
L'autre fois il a eu deux voix il en aura peut-être plus,
Nous voterons tous pour lui, il ne restera pas en arrière.]

Mais Brun ne dédaigne pas de faire sa propre publicité, et d'ailleurs qui ne vote pas pour lui n'est pas un républicain :

Attantioun égaou ! pénséts à jou,
M'oublidits pas, gaousi pas bous ic dide ;
Sé mé porteuts niaoura bien dé jalous,
Harey moun possible guarey la boune bride
Per marcha déssus, énquét homme d'affas,
Qué quan si boute, né ey qu'embarras ;
Suy capable dé l'y réspounde,
Millou quaquo, mème dé lou counfounde.
Boutets mi, beyram sé éra so que bourra,
N'eyra pas trouba lou Préfét séré bien récébut,
Coume lous aoudets quam énténdent lou coucut ;
Tayets lou a sa place, a jou faou mé bouta.
Sou camin, bous arréstra ;
Suy solide qué bindra bous fourça,
Per bous sangea lou bulletin,
Sé l'escoutes, nets pas un républiquin.

[Attention toutefois ! pensez à moi,
Ne m'oubliez pas, je n'ose pas vous le dire ;
Si vous votez pour moi il y en aura bien des jaloux,
Je ferai mon possible, je prendrai la bonne bride
Pour lui marcher dessus, à cet homme d'affaires,
Qui quand il s'y met, ne fait que de l'embarras ;
Je suis capable de lui répondre,
Mieux que ça, même de le confondre.
Mettez-moi-y, on verra s'il fera ce qu'il voudra,
Il n'ira pas trouver le Préfet, il serait bien reçu,
Comme les oiseaux quand ils entendent le coucou ;
« Taillez »-le à sa place, à moi il faut me mettre.
Sur le chemin, il vous arrêtera ;
Je suis sûr qu'il viendra vous forcer,
Pour vous changer le bulletin,

Si vous l'écoutez, vous n'êtes pas républicain.]

C'est sur cette partie que s'achève le plaidoyer de Richard Brun : de là à se demander s'il ne voulait pas en arriver à cela depuis le début, il n'y a qu'un pas. L'auteur atteint des sommets oratoires sur la fin :

Coume un cop dé fusill én d'un aoudet,
Ets ly saouta la lébite, ou lou capet.
Damb ún crayon, lou raya bien biste,
Coume quan ún cassayre secq la piste.
Mouns chers électures ! est ly aquére grace !
Dé lou raya et dé lou dicha à sa place.
Démpuy bére paouse counéchi l'administratioun,
La libertat a Sén Miquéou, damori tout joun ;
La République sé bolles y régnera,
Dépén de bous aouts électures sé bots mé pourta.

[Comme un coup de fusil à un oiseau
Faites-lui sauter la lévite, ou le chapeau.
Avec un crayon, le rayer bien vite,
Comme quand un chasseur suit la piste.
Mes chers électeurs ! faites-lui cette grâce !
De le rayer et de le laisser à sa place.
Depuis bien longtemps je connais l'administration,
Que la liberté à Saint-Michel demeure toujours ;
La République, si vous voulez y règnera,
Cela dépend de vous électeurs si vous voulez votez pour moi.]

C'est par ce triomphalisme bouffon que Brun conclut son propos, dont on ne saurait dire s'il est un exemple d'humour bravache ou une tentative désespérée de remporter une élection archi-perdue. L'électorat local, en tous cas, ne s'y montrera guère sensible.

4 *Cèrqui la bride !* : protestation fiscale en Médoc (1900)

Le corpus occitan politique médoquin n'a pas été beaucoup évoqué dans cette étude. Très abondant, mais encore difficile à localiser, ce corpus a été étudié par Alain Viaut, notamment dans son article sur l'*Escòla dau Medòc*, l'école du Médoc[687]. Ce phénomène propre au Médoc – dans cette partie du domaine occitan et à cette époque du moins – a vu se juxtaposer une activité félibréenne intense autour de plusieurs auteurs, poètes, mais aussi lexicographes et grammairiens occitanophones du Médoc, et une activité politique, marquée dans le camp de la droite conservatrice catholique, des mêmes membres de cette école félibréenne, en particulier autour du journal esparrois *Le Vigneron médoquin*, organe catholique et conservateur. Alain Viaut a ainsi permis d'identifier plusieurs de ces chroniqueurs occitans, exerçant leur office sous des *chafres* comme c'est souvent le cas, démontrant que la majorité d'entre eux étaient des personnalités politiques et/ou félibréennes de premier plan, comme l'abbé Daniel Bergey (1881-1950), originaire du village de Saint Trélody, près de Lesparre (aujourd'hui rattaché à la commune), député de la Gironde de 1924 à 1928, puis de nouveau cette année-là jusqu'en 1932, curé de Saint-Émilion, ancien héros de la Première Guerre Mondiale, une figure du parti conservateur catholique girondin, mais aussi

687 Alain Viaut, 1994. « *L'Escòla dau Medòc* et l'influence félibréenne en Médoc », *Garona*, revue du CECAES, 11, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 57-76.

un félibre de très grand talent et un poète occitan de qualité. Nous y trouvons aussi François Conord (1882-1973), poète-vigneron originaire du même village, auteur d'un dictionnaire français-occitan en parler médoquin (inédit) et son frère, Joseph Conord (1872-1949), poète lui aussi, grammairien, mais également engagé politiquement. Guy Latry a étudié le bi-hebdomadaire *L'Écho de Soulac* (juillet 1867-juin 1868), journal de valorisation de cette station balnéaire émergente à l'époque, qui entendait se poser en rivale d'Arcachon, journal apolitique pour la forme, mais dont Guy Latry a montré la vision sociale clairement orientée vers la clientèle potentielle d'un tourisme de luxe[688]. Une figure de l'étude occitane du Bordelais au XIX^{e} siècle, l'abbé Hippolyte Caudéran, y officiait sous divers pseudonymes dont *Guilhem de Montinhac*. Le texte dont il est ici question rejoint le corpus politique de presse du Médoc du fait de son auteur, *Lou Crac dé Coudessan* ou *Lou Beil Arnaout dé Coudessan.* Ce chroniqueur, contemporain des précités membres de l'*Escòla dau Medòc*, exerçait sensiblement à la même époque dans les colonnes du journal du camp opposé, *Le Vieux Médoquin*, organe républicain de gauche du même arrondissement de Lesparre. Nous nous trouvons donc dans un cas de simultanéité entre deux expressions d'une pensée politique utilisant l'occitan[689] comme véhicule, deux expressions opposées, intéragissantes puisqu'il n'était pas rare que Lou Crac réponde vertement à Cyrano de Massatét, pseudonyme de l'abbé Bergey dans le *Vigneron Médoquin* (une de ses cibles préférées) ou au coiffeur Vignau, conseiller municipal de Lesparre, directeur du *Journal du Médoc*, organe républicain modéré souvent attaqué par le *Vieux Médoquin* pour faire le jeu de la droite réactionnaire, et qui fut chronologiquement le premier journal du Médoc à faire paraître des articles de presse en occitan, dès 1892[690]. Lou Crac écrit dans un style soutenu, le plus souvent en occitan mais aussi parfois en français. Sa façon est exempte des grossièretés, injures et menaces dont abreuve parfois l'abbé Bergey un homme de Pauillac, qui signe « Le Rouge » et dont plusieurs lettres d'une rare violence sont conservées dans le fonds de l'abbé Bergey aux Archives départementales de la Gironde, sous la double cote 4 J 847-848. Lou Crac est du pays : Coudessan est un hameau de la commune de Gaillan, au nord-ouest de Lesparre. Ses productions dans le *Vieux Médoquin* (dont quelques fragments sont conservés dans le fonds de l'abbé Bergey, trop peu cependant pour pouvoir en tirer un corpus cohérent) sont loin d'être toutes politiques. Il traite aussi bien de pêche, de chasse (notamment de la chasse à la palombe, grande passion du pays, et semble-t-il une des domaines dans lesquels il excelle) que de contes de facture traditionnelle, d'historiettes amusantes, à côté des articles polémiques ou des pamphlets. Alain Viaut avait relevé dans son inventaire du texte occitan du Médoc[691] un texte à part, signé de cet auteur, et conservé à la bibliothèque du Musée Pyrénéen du château de Lourdes sous la cote Bb2. 013, sous le titre *Avis : 5^{e} échantillon des élucubrations de Lou Crac (de Coudéssan) et autres pseudonymes de XXX. extraites du*

[688] Guy Latry, 2014. « *L'Écho de Soulac* (1867-1868). L'aventure éphémère d'un journal médoquin », *Les Cahiers Méduliens*, n° 62, juillet-déc. 2014, p. 5-23.

[689] Pour l'étude linguistique du sous-dialecte gascon du bas-Médoc, l'on se référera à l'ouvrage d'Alain Viaut *Écrire pour parler*, Los Tradinaires. *Présentation d'une expérience d'écriture en occitan en Médoc*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 198, pp. 95 à 118, et à l'article cosigné du même auteur et d'Ivaylo Burov, « Les produits de la finale -A posttonique en Médoc : du particulier au général », *L'Occitanie invitée de l'Euregio.* Liège 1981 – Aix-la-Chapelle 2008 : Bilan et perspectives Actes du Neuvième Congrès International de l'Association Internationale d'Études Occitanes, Aix-la-Chapelle, 24-31 août 2008 éd. A. Rieger, Aix-la-Chapelle, Shaker, 2011, pp. 851-865.

[690] Alain Viaut, 1994, *op. cit.*, p. 68.

[691] Alain Viaut, 1977. *Le texte occitan du Médoc, inventaire bibliographique.* Préface de Ch. Coulon, Bordeaux-Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

journal « Le vieux médocain » de Lesparre, de 1896 à 1905[692]. Datée de 1906, cette liasse renferme cinq textes manuscrits signés *Lou Beil Arnaout* (confirmant définitivement qu'il s'agit de la même personne que Lou Crac), en français et en occitan, sauf un, signé *L'Ancien Réjant*, (L'ancien instituteur), qui pourrait laisser entendre que le Crac exerçait le métier d'instituteur, ce qui ne serait pas illogique au vu de ses positions politico-philosophiques, de son anticléricalisme latent, mais aussi de son aisance à l'écrit. Il y a un fronstispice général, puis un pour chaque histoire, chacun de ceux-ci étant quasiment identique au premier, mais précisant que ces textes « paraîtront prochainement en forme de Brochure au prix de 0 fr 25 l'une ». Le premier et le deuxième conte sont de facture traditionnelle, en occitan avec des interventions ponctuelles en français. L'un, *Lou Prat Laouret*[693], rattachable au conte-type 1170-1199 d'Aarne-Thompson, est une histoire de *loumanin*, de sorcier, une autre spécialité de l'univers populaire et traditionnel du Médoc, avec un jeune homme qui, tenté par la puissance du Malin, parvient néanmoins à échapper miraculeusement à celui-ci avant de réaliser que tout n'était qu'un rêve. Le second, facétieux, *Avanture daou Crac aou castet de Roquetaillade*, raconte une histoire analogue : un rusé paysan médoquin, en visite chez ses cousins du Langonnais, se trouve hébergé dans le château de Roquetaillade, propriété de la famille Leblanc de Mauvesin, alors fraîchement restauré dans la façon « troubadour » de Viollet-le-Duc par un de ses élèves, l'architecte Edmond Duthoit. Le paysan (qui est censé être Le Crac lui-même) est logé dans la terrible « chambre rouge » supposée être hantée par un ancien seigneur des lieux. Le paysan, pourtant guère impressionnable, fait un cauchemar dans lequel le fantôme lui apparaît et l'entraîne dans les caves. Quand il se réveille, il s'aperçoit qu'il a eu pendant son sommeil un petit « accident » nocturne, et pour cacher sa honte, brûle ses draps et fait croire à tout le monde qu'il a bien été visité par le fantôme. Il y a ensuite deux histoires en français, un texte historique racontant, sur le mode burlesque, comment furent installés les premiers éclairages publics à Lesparre au XVII^{e} siècle, et l'autre une délirante histoire de grêve contre Dieu au Paradis. Enfin, le cinquième et dernier est *Cèrqui la bride* (annexe 7, doc. 5). Le sujet est posé dès les premières lignes :

> *Hébè Dupérier ! et aquèt projet dé loi, daou répartémént dé l'impot quèts proumis pér à désgrèva l'arroundisséménd dé Lesparre ? Coure lou déposats ?.. Si lous lècturts paousabén aquère questioun à moussu du Périer, noste députat, aquét aqui réspoundrè : « cèrqui la bride ».*
>
> [Hé-bien Dupérier ! et ce projet de loi, de la répartition de l'impôt que vous avez promis pour faire dégrêver l'arrondissement de Lesparre ? Quand le déposez-vous ?... Si les lecteurs posaient cette question à M. du Périer, notre député, celui-ci répondrait : « je cherche la bride ».]

Nous savons par le frontispice que nous sommes en présence de textes initialement parus dans la presse locale, ou destinés à y paraître, et qu'à l'instar de Jean Vigé dans le *Cubzaguais*, un florilège de ces textes fait l'objet d'une brochure imprimée à part du journal. Il semble néanmoins que cela n'ait pas dépassé le stade de la pré-parution, puisque nous sommes ici en présence d'un recueil encore manuscrit. Nous sommes donc, comme pour Vigé, ou Blanc, à la limite entre texte de presse et pamphlet traditionnel, diffusé sous le manteau. La porosité entre les deux catégories est encore illustrée ici, et confirme qu'il n'était pas possible d'étudier sérieusement l'une sans évoquer l'autre.

M. du Périer, c'est bien entendu le député-maire de Soulac, le comte Henri du Périer de Larsan (1844-1908). Cet aristocrate fut cinq législatures de suite député de la Gironde,

[692] Grâce à la réactivité et à la coopération d'Agnès Mengelle, directrice et conservatrice du musée, il nous a été possible d'obtenir une copie de cette liasse. Nous l'en remercions vivement.
[693] Cité par A. Viaut, 1981. *Récits et contes populaires du Bordelais, Gallimard*, p. 85-86.

entre 1889 et sa mort, à la fin de l'été 1908. Républicain progressiste, du Périer était membre du groupe parlementaire du même nom à la Chambre, qui siégeait à la droite du camp républicain dont il représentait la branche conservatrice. Dans un arrondissement médoquin en partie gagné à la République, mais avec une forte présence dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle des catholiques conservateurs, Dupérier se présente comme un républicain sincère, mais conciliant dans les domaines épineux de la religion, de la laïcité et des traditions. Son opposition au boulangiste Peyrecave en 1889, au royaliste Johnston en 1893, au conservateur « dur » Arnaud d'Elissagaray de Jaurgain (1871-1950), avocat, maire puis conseiller municipal de Pauillac, un temps collaborateur d'Edouard Drumont au sein du journal antisémite *La Libre Parole*. Mais du Périer s'oppose aussi dans sa longue carrière parlementaire aux socialistes Olivier et Calixte Camelle, cela résume bien le profil politique de l'homme : catholique mais républicain, hostile à la séparation des Églises et de l'État, mais soucieux d'une politique sociale dans son territoire d'élection. Il est donc logiquement la cible des républicains marqués plus à gauche que lui, comme d'une certaine frange de l'extrême-droite catholique conservatrice. Ici, c'est bien un républicain de gauche qui s'en prend à lui. Entre la fin de l'année 1899 et le début de l'année 1900, cet arrondissement est le cadre d'une féroce polémique qui met aux prises le député avec la quasi-totalité des élus locaux, des conseillers municipaux aux conseillers généraux en passant par les maires. C'est *Le Journal du Loiret* qui révèle l'information dans son édition du 26 octobre 1899, tandis qu'il convient de signaler le silence des journaux républicains girondins *La Gironde* et *La Petite Gironde* sur l'affaire à la même époque :

> UNE GRÈVE D'ÉLECTEURS. Une lettre, adressée par M. du Périer de Larsan, député de Lesparre, à un de nos confrères, fait connaître que tous les conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux de cet arrondissement sont démissionnaires, sauf, pour ces derniers, ceux de quatre petites communes insignifiantes qui sont dans une situation à part et qui, du reste, suivront probablement les autres mais hésitent encore[694].

L'arrondissement de Lesparre, comme le souligne Alain Viaut, est à cheval sur deux parties du Médoc, aussi tranchées que dans le canton de Podensac : la partie viticole, près de l'estuaire de la Gironde (*ribèira*) et la partie landaise (*landa*), vers l'ouest et le long de la côte Atlantique, plus pauvre, pratiquant essentiellement le gemmage et l'élevage. Les élus comptent pratiquer une grève autoreconductible : les électeurs, de mèche avec leurs élus, s'abstiendront juste assez pour qu'aucun candidat n'ait un nombre de voix supérieur au quart des électeurs. Au second tour, les candidats seront réélus sans opposition, mais ils redémissionneront aussitôt, et ainsi de suite. De Larsan n'est pas la cible de ce mouvement de grève : c'est le Conseil général de la Gironde qui est dans la ligne de mire. La grogne est d'origine fiscale.

> L'arrondissement se plaint de la mauvaise répartition de l'impôt foncier, répartition votée en 1891 par le Conseil général, à une voix de majorité et de laquelle il résulte d'après les intéressés que le petit arrondissement de Lesparre, composé d'une étroite langue de terre formant le vignoble médocain, et de vastes solitudes landaises couvertes d'ajoncs et de pins, plus ou moins brûlés, a vu ses impôts presque doubler, passer de 250 000 fr environ à 400 et quelques mille, tandis que l'arrondissement de Libourne, vaste, riche, tout entier cultivé, avec une population triple de celle de l'arrondissement de Lesparre payait près de 100 000 fr d'impôt de moins que ce dernier.

L'arrondissement était composé à l'époque de quatre cantons : Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent et Saint-Vivien, ce dernier correspondant à la pointe de la presqu'île. Il lui a été

[694] Bibliothèque municipale d'Orléans, E-5127.

ajouté en 2006 le vaste canton de Castelnau, au sud. En ce temps-là, l'essentiel de l'arrondissement se compose effectivement des landes du pays esparrais, des marais de la pointe de Grave, avec pour toute zone viticole le canton de Pauillac (il est vrai regorgeant de crus prestigieux de renommée mondiale) et une partie de la commune de Saint-Laurent. La présence des prestigieux vignobles de Pauillac, Saint-Estèphe ou Saint-Julien-Beychevelle ne masque pas la pauvreté du reste du territoire. L'augmentation des impôts a donc été ressentie localement comme une injure, d'autant plus que le Libournais, terroir non moins riche en crus prestigieux que le Pauillacais, semble avoir échappé aux rigueurs de la fiscalité départementale. Du Périer de Larsan a laissé le souvenir d'un député prenant parti pour ses administrés. Membre du « groupe viticole » de la chambre des députés, la *Gironde* et la *Petite Gironde* se font le relai, parfois, de ses luttes dans l'intérêt de la viticulture médoquine, les fraudes et les importations massives de « vins exotiques », principalement d'Afrique du Nord. Ses rapports – comme celui de février 1900 sur la question du coupage des vins français dans les « entrepôts spéciaux » et de la réputation malheureuse qui leur est faite – lui confèrent l'image d'un député engagé dans le combat aux côtés de ses populations, mais aussi d'un homme profondément opposé à l'ultralibéralisme que *La Gironde* à cette époque défend dans ses colonnes. Le journal de Gustave Gounouilhou, désormais fort âgé, connaît à cette époque un infléchissement à la fois libéral et parisianiste, soutenant la politique du gouvernement Waldeck-Rousseau et particulièrement du ministre des Finances, le libre-échangiste Joseph Caillaux. La place accordée au local par rapport à l'international, au national, et même aux chroniques « parisiennes » relatant les derniers potins de la capitale, diminue, du moins dans *La Gironde – la Petite Gironde*, de format plus aéré, connaît la même tendance mais moins visible cependant. Le protectionnisme prôné par De Larsan n'est pas dans la ligne éditoriale du journal, qui ne relaie finalement que peu les actions du député de Lesparre. Ce dernier sera démissionnaire en tant que maire de Soulac (il a dû remplacer celui qui lui avait succédé, Louis Constant, décédé en 1898 pendant son mandat), tandis qu'une commission spéciale est nommée pour remplacer les élus démissionnaires. Au moment de *Cèrqui la bride*, De Larsan est redevenu maire, mais les élections municipales proches vont voir Julien Baguenard, le remplacer définitivement. En revanche, il garde son mandat de député de l'arrondissement de Lesparre. Les socialistes, dont *La Gironde* se méfie de plus en plus ouvertement, reprochent à De Larsan sa gestion de la crise, entre autres par la bouche du Crac. On attend du député qu'il dépose un projet de loi de dégrèvement pour son arrondissement. Tout le thème de l'historiette plaisante du *Beil Arnaout* tourne autour de cette idée. La scène, curieusement, se passe dans la noblesse médoquine, chez les Pépin d'Escurac, propriétaires du château d'Escurac à Civrac, où le père du narrateur était jardinier. Ce jour-là, le maître de céans reçoit son ami Bonnore, le sous-préfet de Lesparre, qui lui rend visite à l'improviste avec sa belle-famille :

> *Arribèren capa ountze hores pèr dézuna à meyzoun, et sèns ayu prébïngut, coume aco sé hadè èntre amics.*
>
> [Ils arrivèrent vers onze heures pour déjeuner à la maison, et sans avoir prévenu, comme cela se faisait entre amis.]

Pépin d'Escurac veut honorer ses hôtes en leur faisant manger une des salades du jardin, dont Bonnore est friand. Mais il n'y a pas d'huile. Qu'à cela ne tienne, on va envoyer en chercher à Lesparre. Papillon, le cheval du maître de céans, couvrira aisément la distance, environ 8 km. On appelle Jean, le valet, garçon dévoué mais niais, *un nayènt de premey ordre* (un niais de premier ordre) :

-Escoute qui, Jean, se dichut moussu Pepin, bas sèra saou cop Papillon qués à l'éscurie...
- Oui, moussu.
- Tayse-té, quitte-mé parla. Bas séra saou cop Papillon, et bas tén ana séns perde une minute, aou grand trot, m'èntèndes, aou grand trot, à Lesparre chez Goudin l'épicier, cérqua une lioure d'oli. Mas coumpris ?
- Oui, moussu.
Et Jean partit dé pous à l'èscurie.

[Écoute ici, Jean, dit monsieur Pépin, tu vas seller sur le champ Papillon qui est à l'écurie…
- Oui, monsieur.
- Tais-toi, laisse-moi parler. Tu vas seller sur le champ Papillon, et tu vas t'en aller sans perdre une minute, au grand trot, tu m'entends, au grand trot, à Lesparre chez Goudin l'épicier, chercher une livre d'huile. Tu m'as compris ?
- Oui, monsieur.
Et Jean partit vers l'écurie.]

L'on notera dans l'histoire que si les propriétaires (qui appartiennent tous à l'aristocratie ou à la très haute bourgeoisie locale) se parlent français entre eux, ils sont capables d'utiliser l'occitan pour s'adresser au personnel du château. Pépin d'Escurac et ses amis croient donc le valet sur la route. Le propriétaire, certain de la qualité de son coursier et du dévouement de son valet, détaille à ses hôtes le chemin que parcourt Jean monté sur Papillon à travers les lieux-dits de la palud de Lesparre : il le visualise par la pensée. Le Pointon, Badet, Hontemaney, Uch, La Bécade, Pelade, Sainte-Catherine… le voilà à Lesparre. Il entre dans la boutique de Goudin, achète la livre d'huile et repart au triple galop. M. Pépin a sa montre à la main, il chronomètre par la pensée le chemin de son valet… Il doit être sur le chemin du retour à présent… Il doit approcher d'Escurac. Dans cinq minutes, Pépin et ses amis vont aller l'accueillir à l'écurie. Le propriétaire est certain de ne pas s'être trompé d'une minute. Il a accompagné en esprit la cavalcade de Papillon et sait qu'à la seconde près où il l'a calculé, il va ouvrir la porte de l'écurie, et Jean sera là, avec l'huile. Jean est bien là, mais sans l'huile :

Et s'adressan à Jean :
- Hébé ! Jean, et aquèt oli ?
- Eh ! moussu, dit Jean, cèrqui la bride…
Lou malhèrus, nère pas éncare partit !...
Inutile de dire sè nè mïntzèren pas dé salade à dètjuna.

[Et s'adressant à Jean :
- Eh bien ! Jean, et cette huile ?
- Eh ! monsieur, dit Jean, je cherche la bride…
Le malheureux n'était pas encore parti !...
Inutile de dire qu'on le mangea pas de salade à déjeuner.]

Et sentencieusement, *Lou Beil Arnaout* de conclure :

Hébè, coume lou didèoui én coumençans, Moussu Dupérier hét tabè « cèrque la bride » pér déposa soun projet « dé l'Oie » saou répartèmènt de l'impôt. Lous Médocains n'an qu'a attènde que l'aye troubade… « la bride ». Mais d'ici là, qué d'aygue coulera débat lou pount dé l'Hérnoout !

[Eh bien, comme je le disais en commençant, Monsieur du Périer lui aussi « cherche la bride » pour déposer son projet « de l'Oie » sur la répartition de l'impôt. Les Médoquins n'ont qu'à attendre qu'il l'ait trouvée, « la bride ». Mais d'ici là, que d'eau coulera sous le pont de la jalle de Lherneau !]

Cette technique de la parabole illustrant un fait, une circonstance, n'est guère utilisée par ailleurs dans la presse girondine. Blanc l'a utilisé dans *Lou pabat de l'ours* (n° 22, 23 mai 1869, voir annexe 2, doc 3), mais a préféré, notamment au début de sa carrière, développer de vastes récits en vers comme *La médaille é soun rebert*, *Lou supplice d'un paysan, Cop d'uill sus un bal masquat* et bien sûr *Caoufrès* qui étaient des textes satiriques à forte portée sociale et politique, mais qui n'avaient pas pour propos d'illustrer le comportement d'un élu ou les choix d'un gouvernement par une historiette comme c'est ici le cas. Blanc préférait mettre ses arguments politiques directement dans la bouche de paysans qu'il mettait en situation, en train de dialoguer ou de se disputer, l'un gagnant généralement l'autre à son opinion. Tauziet s'en est un peu plus servi de son côté, mais chez lui, souvent le propos politique est dans l'histoire même, qui est simplement romancée, un peu à la façon de Blanc[695]. En somme, ce *Cèrqui la bride* s'inscrit bien dans une tradition du pamphlet de presse, de l'occitan de connivence, par son caractère événementiel et contextuel marqué, et la prise à parti directe qu'il renferme. Cependant, intégré à un recueil de contes et d'historiettes parfois de type traditionnel, parfois fortement teintés d'un anticléricalisme piquant, alternant le français et l'occitan, il devient un conte facétieux, d'actualité, mais parfaitement transposable hors du contexte de presse.

5 *Qu'es aco que Napoléon ?* : politique et histoire officielle sous la III^e^ République dans l'Entre-deux-Mers

Le dernier texte de cette suite de pamphlets (voir annexe 7, doc. 6) adopte un angle d'attaque original par rapport à l'ensemble du corpus, angle d'attaque vraisemblablement rendu possible par le décalage chronologique de sa rédaction par rapport aux autres textes étudiés[696]. Il est à la jonction, encore une fois, du pamphlet traditionnel et de l'article de presse, puisqu'il est paru dans un bulletin paroissial, celui de Gornac-Coirac-Martres-Castelviel, en février 1910. Nous sommes ici à l'ouest de Sauveterre-de-Guyenne (à l'époque Sauveterre), chef-lieu de canton de l'Entre-deux-Mers situé à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Bordeaux, au cœur d'un pays exclusivement rural à l'époque, dédié à la viticulture et à la fruticulture en particulier. Son auteur n'est autre que le curé desservant le lieu, l'abbé Ferrère. Le texte aborde un point fondamental mais relativement délaissé : l'usage politique de l'Histoire comme vecteur de développement des idéologies, autrement dit l'Histoire officielle. Cette problématique historiographique reste relativement marginale, aujourd'hui encore, sauf dans un certain cadre, bien ultérieur à l'époque étudiée, qui est celui du renaissantisme occitaniste, lequel ira de pair avec une remise en question radicale de l'histoire officielle française, notamment celle des régions dont les populations sont porteuses d'une langue différente de celle de l'État. Il s'agit d'attaquer le traitement qui est fait au début du XX^e^ siècle dans les manuels scolaires (en particulier ceux de la maison Nathan, leader du marché) de la période pré-révolutionnaire et surtout de la figure de Napoléon Bonaparte. En matière de synthèse historiographique sur l'histoire de cette époque, l'on renverra aux articles d'Olivier Loubes dans la revue *L'Histoire* qui s'intéresse particulièrement à Lavisse et son rôle dans l'émergence d'une histoire nationale française[697], et surtout d'Annie Bruter,

[695] Voir *Le Républicain landais : Un sé d'Hiber* (n°24, 25 février 1872), *Apoutyet, Parroupiette !* (n° 70, 21 juin 1874), *Un counte en vers patois* (n° 39, 22 mars 1876), *Lou Pantecum dou Guilhaoümet* (n° 83, dimanche 5 août 1883), *Lés higues dé Moussu Curé* (n° 142, 19 décembre 1883).

[696] Nos remerciements vont à M. Yves d'Amecourt, maire de Sauveterre-de-Guyenne, pour nous avoir fait connaître ce document.

[697] Olivier Loubes, « Ernest Lavisse, instituteur national », *L'Histoire* n° 44 (09/07/2009), Collections, p. 44 et « L'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse », n° 345 (01/09/2009) p. 98.

particulièrement son article « L'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire avant la III[e] République » qui compare des problématiques historiographiques de l'Ancien Régime, du premier XIX[e] siècle et de la III[e] République[698].

Dans le présent texte, deux paysans marotins, Pierre et Jean, devisent d'histoire. Comme souvent dans le genre, l'un est naïf, l'autre plus déluré ou du moins plus au fait du sujet de la conversation. Le texte se projette vingt ans après sa rédaction, en 1930, anticipant les conséquences de l'histoire officielle de 1910 sur les générations futures. De sensibilité catholique conservatrice, l'abbé Ferrère ne cherche pas à cacher sa lecture historiographique, et ce dès le préambule rédigé en français :

> Prenez seulement tel ou tel livre d'histoire de plusieurs maîtres d'école et voyez comment y sont appelés et traités les plus grands hommes de la France d'autrefois, de la France d'avant la Révolution et vous comprendrez comment dans la France Nouvelle, celle de la Révolution, nous avons eu honte de voir l'emblème de la patrie, le drapeau français, déchiré et jeté dans les latrines d'une caserne.

Jean, le naïf, est allé à l'école de la République et ignore donc à peu près tout des hauts faits des grands hommes d'avant 1789, en particulier de Louis XIV et de Charlemagne. Ce point précis est faux, la III[e] République ayant au contraire notoirement contribué à l'iconisation du fondateur de la dynastie carolingienne sous ses espèces d'empereur à la barbe fleurie (détail issu de la tradition médiévale, du reste) comme « inventeur de l'école ». Mais l'auteur cherche à démontrer que l'histoire orientée politiquement de la République ampute ses élèves d'une partie du savoir. Pierre, qui lit les ouvrages du curé de la paroisse, en sait bien davantage et éclaire Jean sur la réalité :

> *Jean : Diourès me dire alors qu'es aco qué Napoléon ? Sabes aquet que parle coume un libre sur lou foundatur de noste religioun.*
> *Pierre : Pody bien tahou dire car ey demandat à Moussu lou Curé si soun Napoléon ère aquet que ne balèbe pas mey que Bazaine.*
> *Jean : Encare un que sabeby pas.*
> *Pierre : Mais moun cher besin, an maou appris noste Histoire. La France ne date ni de la Revolutioun ni de la Terrur coume créses !*
> *Jean : Et d'où dounc ?*
> *Pierre : Mais Charlemagne et Louis XIV an trabaillat a sa posteritat coume me l'a dit Moussu lou Curé.*
> *Jean : Qué ... ! Aquet Charlemagne et aquet Louis XIV qu'apperében den nostes manuels d'Histoire « Turc à Maure » an glorifiat noste patrie ? Mais alors noste bieil meste d'escole nous mentibe .. !*
>
> [Jean : Tu devrais me dire alors : quel est ce Napoléon ? Tu sais, celui qui parle comme un livre sur le fondateur de notre religion.
> Pierre : Je peux bien te le dire car j'ai demandé à Monsieur le Curé si son Napoléon était celui qui ne valait pas mieux que Bazaine.
> Jean : Encore un que je ne connaissais pas.
> Pierre : Mais mon cher voisin, nous avons mal appris notre Histoire. La France ne date ni de la Révolution, ni de la Terreur, comme tu crois !
> Jean : Et d'où donc ?
> Pierre : Mais Charlemagne et Louis XIV ont travaillé à sa postérité, comme me l'a dit Monsieur le Curé.
> Jean : Quoi … ! Ce Charlemagne et ce Louis XIV que nous appelions dans nos manuels d'Histoire « Turc à Maure » ont glorifié notre patrie ? Mais alors notre vieux maître d'école nous mentait … !][699]

[698] Annie Bruter, 2010, « L'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire avant la III[e] République », *Histoire de l'éducation*, 126, pp.11-32.
[699] Traduction de Jacques Gaye et Jean Bonnemason.

Jean ignore donc l'existence même de Napoléon, sa conversion tardive à Sainte-Hélène, et l'affirmation à ses proches de sa foi dans la divinité du Christ. Mais le choc le plus terrible pour Jean est quand il apprend que son vieil instituteur républicain pourrait bien lui avoir appris une histoire orientée. Pour Pierre, si Bazaine est bien un traître, en revanche Bonaparte est porté au sommet des héros de la France :

> *Quant à Napoléon 1er cos lou genie liberatur que sabut aou lendeman des bouleversemens revolutionaires ramena la paix den les esprits, la sécurita den les affas daou pays, roubri les églises per lou bounhur des surbibants os miseres et os roïnes de toutes sortes.*
>
> [Quant à Napoléon 1er, c'est le génie libérateur qui sut, au lendemain des bouleversements révolutionnaires, ramener la paix dans les esprits, la sécurité dans les affaires du pays, ouvrir les églises pour le bonheur des survivants des misères et des ruines de toutes sortes.]

Bonaparte, auteur du Concordat, est posé en héros de la chrétienté par une France catholique courroucée par la récente séparation des Églises et de l'État. L'actualité récente rejaillit quelque peu dans le propos :

> *Ne t'escaoues pas, les traîtres ne se coumptent pas may dempuy lou grand chambardemen dreyfusiste…*
>
> [Ne t'échauffe pas, les traitres ne se comptent plus depuis le grand chambardement dreyfusiste…]

L' « Affaire » n'est achevée que depuis quatre ans à peine, par la réhabilitation de Dreyfus. Le commentaire est sans doute volontairement sybillin : depuis que la justice l'a réhabilité, on n'a plus le droit de parler de trahison à propos de Dreyfus. Mais Pierre poursuit :

> *Jean : Ah ! Cos des miserables aquis que mettent sur lou même renden des libres per des droles l'infâme Bazaine et lou grand Napoléon 1er qui parle si bien de Jésus-Christ. Sabes tu aoute caouse d'aquet grand liberatur ? Car co n'en ere un.*
> *Pierre : O moun homme, ô, l'Empereur Napoléon 1er mérite lou noun de grand liberatur. Faou me disèbe Moussu lou Curé remounta à nostes pu grands reys per trouba soun pareil. La France tengut un ren glorius sous Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Louis XIV, Napoléon 1er. Los junes gens que passen des examens aou jour d'anuyt n'adressen qu'un reproche à Napoléon 1er, si pu leou conés pas soun éloge – en recounechen qu'a eyt et remportat ses gloriuses et presque inoubliables victoires en mey de temps que n'en faou per les apprenne. L'estudiant se perd den l'Histoire des brillants faits d'armes de Napoléon que manubrèbe si eysemen et sans difficultat aou mitan de ses immenses armades coume à traber ses mille soubeni militaires.*
>
> [Jean : Ah ! Ce sont des misérables ceux qui mettent sur le même niveau des livres pour des enfants, l'infâme Bazaine et le grand Napoléon 1er qui parle si bien de Jésus-Christ. Sais-tu autre chose de ce grand libérateur ? Car c'en était un.
> Pierre : Oui, mon ami, oui, l'Empereur Napoléon 1er mérite le nom de grand libérateur. Il faut, me disait Monsieur le Curé, remonter à nos plus grands rois pour trouver son pareil. La France tint un rang glorieux sous Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Louis XIV, Napoléon 1er. Les jeunes gens qui passent des examens au jour d'aujourd'hui n'adressent qu'un reproche à Napoléon 1er, si bien peu en connaissent l'éloge – en reconnaissant qu'il a fait et remporté ses glorieuses et presque inoubliables victoires en moins de temps qu'il ne faut pour les apprendre. L'étudiant se perd dans l'histoire des brillants faits d'armes de Napoléon qui manœuvrait si aisément et sans difficulté au milieu de ses immenses armées comme à travers ses mille souvenirs militaires.]

Jean est convaincu :

> *Continue, dises millou que noste méchante histoire pleine de menteries.*
>
> [Continue, tu racontes mieux que notre méchante histoire pleine de mensonges.]

Pierre enchaîne sur la nécessité de « filtrer » l'histoire en remplaçant tout bonnement un parti-pris historiographique par un autre. Et de conclure sur le devoir de former ses enfants à la « vraie » histoire, en ne leur faisant lire que de « bons » livres :

> *Adare si an de mechants manuels d'Histoire, n'en an tabé de bouns ; beille doun a les ese apprenne à tes droles, que sachen coume aou ey lugit en caouque loc que Napoléon estut lou pu grand capitaine d'aou mounde et qu'à l'exemple de Charlemagne, un de nostes grands reys et tabé agrandit la France bien petite anuyt, que sachen que Napoléon estat l'homme lou pus eminent per la varietat de soun genie et de ses aptitudes et une puissance incroyable de trabail et d'assimilassioun.*
>
> [Maintenant si nous avons de mauvais manuels d'Histoire, nous en avons aussi de bons ; veille donc à les faire apprendre à tes enfants, qu'ils sachent comme je l'ai lu quelque part que Napoléon fut le plus grand capitaine du monde et qu'à l'exemple de Charlemagne, un de nos grands rois lui aussi, il a agrandi la France bien petite aujourd'hui ; qu'ils sachent que Napoléon fut l'homme le plus éminent pour la variété de son génie et de ses aptitudes et une puissance incroyable de travail et d'assimilation.]

L'enseignement étant désormais laïque, gratuit et obligatoire, la France étant un état où les religions n'entrent plus dans la constitution, il s'agit ici de dénoncer et tant soit peu de rattraper les offenses faites à l'enseignement catholique, en sapant les bases de la doxa républicaine. Jean optempèrera ; ses enfants sont à lui et à personne d'autre :

> *Oui, boly que sache la béritat et noun pas les menteries de tout aquis jolis libres que lis-y donne abéque lur bilaines images. O moun amic, oui, oui…, cos bray mé suy trop occupat de mes beous et pas assez de mes droles.*
>
> [Oui, je veux qu'ils sachent la vérité et non pas les mensonges de tous ces jolis livres qu'ils lisent – et qu'on leur donne avec leurs vilaines images. Oui mon ami, oui, oui c'est vrai ; je me suis trop occupé de mes bœufs et pas assez de mes enfants.]

D'autres textes auraient pu être cités ici. Certains néanmoins ne sont pas à proprement parler politiques, mais politisés. Dans cette catégorie peut se ranger la nouvelle *La Galipote*, publiée en 1879 chez l'imprimeur Crugy à Bordeaux dans *Lous Secrets daou Diable*. Ce texte qui emprunte au vaudeville décrit les malheurs du marquis de Ratapount, un riche aristocrate royaliste de Caudéran, ayant épousé à la façon d'Arnolphe de *L'École des Femmes* une très jeune fille naïve, Ursule, dont le professeur de musique, un jeune homme du nom de Polidore, parvient à dérober la virginité au moyen d'un stratagème inavouable, avec la complicité de plusieurs autres personnages. Le texte ne prend pas parti politiquement, il ne traite d'aucun fait d'actualité, ne se place dans aucun contexte électoral particulier (la première nouvelle se passe à Bègles, la seconde à Caudéran). Néanmoins, le ton joyeusement blasphématoire, égrillard, moqueur, le parti-pris anticlérical et antinoble, la présence d'un personnage récurrent, appelé *Lou Crestayre* (le châtreur), sorcier et amoureux éconduit dans le premier texte, devenu sous le nom de Pédegat (en gascon *pè de gat*, patte de chat, un des noms vernaculaires du bouton d'or) un révolutionnaire, un « rouge », dont la demeure est enclavée dans la propriété de Ratapount et que ce dernier ne rêve que d'expulser et faire condamner. Les Caudéranais, républicains, prennent fait et cause pour Pédegat, composant pour l'occasion une *Marseillaise* caudéranaise enflammée par les valeurs républicaines, en occitan, entonnée sur le mode hostile devant les grilles de la demeure de Ratapount. Il n'y a donc aucune raison objective de considérer ce texte comme un pamphlet politique au sens de ceux qui ont déjà été traités, même si le lien comique qui est établi entre le démon Asmoudet, Asmodée, démon de la luxure, et le républicanisme agressif de l'auteur est à creuser. Une des caractéristiques premières de ce texte – un des premiers, sinon le premier du genre publié en langue d'oc – est sa constante référence à l'univers de la goétie et de la démonologie, toujours

traité sur un mode rigolard et joyeusement blasphématoire (Asmoudet étant en quelque sorte le narrateur des deux histoires), dont la mise en parallèle avec le républicanisme de gauche (et d'une gauche nettement affirmée) elle-même traitée comme un pandémonium burlesque et sympathique, est illustrée par le personnage du *Crestayre*, sorcier envoûteur dévoré de luxure dans la première nouvelle, au terme de laquelle il décède, ressuscitant sous la forme d'un révolutionnaire rouge à l'esprit « sans-culotte » dans le second, mais finalement traité avec sympathie par l'auteur. Cette sorte d'assimilation assumée de la pensée républicaine de gauche à un sabbat démoniaque parodique, détourne la diabolisation (au sens propre ici) de la gauche par les autorités cléricales, la noblesse, les conservateurs, en se l'appropriant dans un grand éclat de rire. Sous cet aspect, le livre est politique. Il n'en est pas pour autant un pamphlet (pas plus que les poèmes de Jean Lacou, nimbés d'un christianisme social devant beaucoup à Lamennais, n'en sont) mais reste un ouvrage d'une grande originalité, clairement à part dans la littérature de langue d'oc.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

> *Podes creyre que toutes las Recardeyres d'aou marcat sount counserbatrices... daous escuts pénibléments gagnats et daou Goubérnément tabé ! Que si nous hommes sount républicains, né lou sount : qué justes so qué lou bolen.*
>
> [Vous pouvez croire que toutes les marchandes du marché sont conservatrices... des écus péniblement gagnés et du Gouvernement aussi ! Que si nos hommes sont républicains, ils ne le sont : que juste dans la mesure où nous le voulons.]
>
> *La Cadichounne,* pré-parution, 10 septembre 1877

En conclusion de cette étude, nous pouvons tirer quelques informations et enseignements de l'analyse et de la compilation de toutes ces données.

La fréquentation de personnalités aussi attachantes que Théodore Blanc et Jean Vigé, aussi contrastées qu'Élie Boirac et Arnaud Ferrand, n'est pas la moins intéressante des récoltes que nous avons pu faire à travers vignes et pins, des limons du Cubzaguais au Pavé des Chartrons, des pins de la Montagne de La Teste aux coteaux du Sauveterrois. Des auteurs se sont révélés sous nos yeux. L'irremplaçable travail de recensement de Pierre-Louis Berthaud, trop superficiel pour être utilisé tel quel, mais sans lequel rien ou presque de tout cela n'eût été possible, n'a pas arrêté sa plume sur les personnalités dont les noms émaillent son livre. Le lisse Lacou et le « puncheur » Druilhet, le doux et triste Blanc et le bonhomme Vigé sont un peu comme des ombres désincarnées, qui passent dans un paysage occitan bordelais que le digne félibre médoquin nous dépeint comme bien sombre, comparé aux colorés tableaux de la vallée du Rhône, des coteaux de la Narbonnaise et du piémont pyrénéen, plutôt ceux de ses rêves d'Occitanie que les vrais. Quant au cancanier Léglise, au truculent Boirac, au talentueux et cinglant anonyme du manuscrit Codersac, il ignorait tout simplement leur existence, comme celle des *Bésigayres*, du curé de Gornac ou de l'aboyeur de Saint-Michel-de-Rieufret.

Le bilan que l'on peut dresser de l'étude du texte occitan dans le Bordelais de la seconde moitié du XIX^{e} siècle se révèle plus complexe que prévu.

Incontestablement, les recherches approfondies ne viennent pas contredire ce qu'un examen superficiel des sources semblait indiquer : la seconde moitié du XIX^{e} siècle voit une montée de l'écrit politique en langue d'oc en région bordelaise. Il semble également que l'on puisse conclure que ce corpus occitan forme véritablement un corpus, avec ses logiques traversantes, avec des éléments de style, des thématiques qui reviennent quasiment à chaque fois, des éléments de ressemblance d'un auteur à l'autre… Il y a cohérence du corpus, et bien au-delà de la Gironde : la comparaison avec les productions du *Républicain landais* ou autres journaux chalossais ou béarnais, mais aussi avec le corpus provençal étudié par René Merle, montre une vraie continuité entre les sources. Des ponts existent de façon concrète d'ailleurs, puisque Druilhet-Lafargue n'hésite pas à faire appel à Maumen, la figure de l'antirépublicanisme réactionnaire en Chalosse et principale cible de Pierrinoun, alias Saint-Jean Tauziet. Cette période de pic semble coïncider avec les résultats des autres études sur la question de la presse en langue minoritaire, en particulier celle de René Merle pour le Var, concentrée sur la période 1859-1910. Merle conclut à l'absence de « prise en considération véritable de la langue ancestrale »[700] par ceux qui l'avaient utilisée à des fins politiques. Les

[700] René Merle, 1996, *op. cit.* p. 402.

conclusions auxquelles nous aboutissons au terme de cette étude sont légèrement différentes. Certes, l'époque évoquée correspond au développement du suffrage universel masculin, révolution socio-politique dans une France habituée jusque là au système censitaire et aux nominations par le roi ou l'empereur des plus importants édiles de la vie politique. Certes, la presse qui prend son envol à cette occasion sait exploiter tous les outils existant à sa disposition pour conquérir ce nouvel enjeu, le peuple souverain, et l'amener à voter rouge, blanc ou noir. Dans des sociétés encore relativement peu francophones, tant à la campagne que dans les faubourgs même des grandes villes, l'usage de cet outil de communication – l'idiome du peuple, et plus encore le langage du peuple – devient fondamental. La presse en occitan, c'est le corollaire de l'avancée de la démocratie, et le reflet d'une époque en transition, entre pluralité linguistique héritée des siècles passés et monolinguisme républicain érigé en principe fondateur par la Troisième République.

Nous avons essayé d'en faire la démonstration : le phénomène du texte occitan dans le Bordelais entre la fin du Second Empire et la Première Guerre mondiale s'inscrit dans la continuité de courants d'écriture, de pratiques langagières prenant l'occitan pour véhicule, remontant avant l'époque étudiée, et se poursuivant – un peu – après. Ce que l'on avait appelé – de façon erronée selon nous – l'« école de Verdié », transposition félibréenne d'une tradition théâtrale carnavalesque attestée à Bordeaux depuis la fin du XVIII^{e} siècle mais sans doute antérieure, et pas limitée au seul Verdié, trouve son prolongement dans l'œuvre d'un Théodore Blanc, par ailleurs influencé par la poésie française, le roman français et écrivant dans un contexte français républicain. De même, à travers un Dador aux références complexes – Verdié certes, mais aussi Jasmin et les travaux d'une Académie bordelaise très gasconne en ce temps-là – à travers les études linguistiques d'un Caudéran, d'un Luchaire, d'un Delpit, d'un Drouyn même, à travers le mariage méconnu de la veine burlesque des halles et les hauteurs de vue d'un Félibrige bordelais balbutiant dans les réunions de la droite catholique, ou les excellentes fréquentations occitanes d'un Druilhet-Lafargue, c'est un enchevêtrement complexe de courants qui se laisse entr'apercevoir. Ce lacis voit s'entremêler des pratiques langagières spontanées sans doute déjà anciennes, utilisant l'occitan parce qu'il n'y avait finalement aucune autre langue parlée et comprise par toutes les couches de la société, avec des mouvements revivalistes, fruit de recherches pointues en linguistique, sociolinguistique ou histoire. L'influence janseminienne, déjà renaissantiste, rencontre les tirades des *recardeyres* de Verdié, en attendant de se déverser dans le grand projet félibréen, qui n'a pas attendu le XX^{e} siècle pour exister en Bordelais. Et puis il y a ces chercheurs, dont on a oublié l'intérêt et la passion pour la langue d'oc, ces réflexions sur la graphie, sur les origines de la langue, sur son avenir, sur son actualité, ces essais encore inédits. Tout cela alimente et justifie sans doute en partie le fait que des républicains positivistes, jacobins, modernistes et parisianistes aient en quelque sorte été obligés d'ouvrir la boîte de Pandore dans les colonnes de leurs organes de presse, puis que d'autres, isolément, aient repris l'idée. Alors certes, cet enchevêtrement de pratiques langagières occitanes a surtout concerné Bordeaux *intra muros* entre 1860 et 1880, époque à laquelle l'écrit occitan semble décliner (mais ce déclin est tout relatif). Certes, l'imprimeur Boehlinger n'avait pas en tête tout cela quand il a demandé à l'amuseur Vigé d'assurer une chronique gasconne dans son journal. Mais il avait néanmoins – il le cite – pour référence l'éternel Verdié (il voyait dans Vigé un Meste Verdié local), et son acolyte André Goujas place le vieux chroniqueur entre Jasmin, Mistral et Verdié, trilogie occitane dont Vigé serait le dernier fruit. La référence à une « école », un courant de pratique de la langue d'oc, est souvent – pas toujours – présente dans les textes que nous avons

trouvés : Blanc se réclame de Verdié, mais doit peut-être aussi à Jasmin et surtout à la poésie française (dont Victor Hugo), Druilhet-Lafargue renvoie sans ambiguïté à l'univers verdiéen et de façon plus large à la littérature populaire *recardeyre* au-delà même de Verdié, mais aussi aux recherches sociolinguistiques de Du Peyrat qu'il prend comme base justificative de son choix d'usage de l'occitan. Dador s'inscrit formellement dans la tradition populaire bordelaise, mais cite Jasmin et Du Peyrat ; Jasmin que Boirac prend aussi comme référence, tandis que Ferrand, félibre et correspondant de Mistral, cherche chez le fondateur du Félibrige, mais aussi chez Aubanel, Roumanille, Arène, les sources de son inspiration.

Ainsi l'écrit occitan d'opinion, en Bordelais, n'a pas systématiquement omis d'adjoindre à un usage politique de langue de connivence une réflexion sociolinguistique et linguistique. Les liens précoces tissés avec Jasmin, puis ses héritiers, eux-mêmes liés au Félibrige et à l'occitan renaissantistes, sans oublier une intense activité philologique et linguistique ont sans doute contribué à jeter des ponts entre pratique empirique et pratique réflexive de la langue d'oc, dans un contexte urbain où tout semblait la condamner à une prochaine et irréversible disparition. Le rôle sociolinguistique de l'idiome minoritaire dans la conscientisation politique des populations, mais aussi l'émergence de pratiques langagières jusqu'alors insoupçonnées dans la région bordelaise du XIX^{e} siècle illustrent le lien entre déterminisme social qui conditionne ces pratiques (lutte des pouvoirs publics contre ce qu'on appelle désormais les « patois », dévalorisation systématique de leur usage allant jusqu'à l'interdiction et la sanction de leurs pratiquants) et le fait que ces pratiques elles-mêmes se montrent capables d'influer sur ce paradigme en produisant du langage comme contre-exemple, et en permettant par là même de développer une approche différente et réflexive. Outre la dimension sociolinguistique de l'usage de connivence de l'idiome minoritaire – à des fins politiques, pour s'adresser aux électeurs dans leur langue d'usage et influer ainsi sur leurs choix électoraux – il faut noter la nécessité de bâtir un discours justificatif *a posteriori* de ces pratiques langagières, qu'il soit sincère (en écrivant dans l'idiome minoritaire, l'auteur était déjà conscient de sa valeur en tant que langue permettant de produire du langage) ou calculé, quand des adversaires même de la pluralité linguistique dans le contexte de la république française, obligés d'avoir recours à l'occitan de connivence, doivent bâtir un propos sociolinguistique sur la qualité et l'utilité de ces « patois » pour expliquer le fait qu'ils en aient besoin alors même qu'ils les combattent. En réalité, la réflexivité des pratiques langagières occitanes – pour rester sur le cas présent – est variable suivant les sujets, mais aussi les époques, les contextes, les interactions. Ces dernières se sont avérées fondamentales, tant il a pu être démontré que, même si ces pratiques sont le plus souvent distinctes de celles liées au mouvement renaissantiste occitan du XIX^{e} siècle (ainsi que précisé au paragraphe II de l'appel à projets), des ponts existent entre ces univers, et certains auteurs occitanophones girondins y ont même pris part. La nébuleuse de l'écrit occitan politique (et au-delà) en Gironde au XIX^{e} siècle se révèle donc dans toute sa complexité de réseaux, d'interactions, de cas isolés, avec derrière des démarches difficiles à appréhender, soit s'inscrivant dans de la pure stratégie politique, soit dans un cadre idéologique bien plus complexe et difficile à cerner, fait à la fois de réflexivité et d'empirisme.

On le voit, l'écrit occitan politique du Bordelais au XIX^{e} siècle suscite sensiblement les mêmes questions qu'ailleurs dans le domaine d'oc : la jonction entre des pratiques spontanées et des pratiques renaissantistes, la place du Félibrige, le degré de conscience du rôle possible de cette langue dans l'espace sociétal de ceux qui l'employèrent pour faire élire le député du coin ou pour chasser l'ancien maire de la commune. Ce rapport empirique-réflexif, on le retrouve en Bordelais au moins autant qu'ailleurs.

Parmi les conclusions que l'on peut tirer, il y a celle de l'impact de cet écrit occitan politique : a-t-il servi à quelque chose ? A-t-il eu un rôle réel, politique ou autre ? Il n'est pas véritablement possible de répondre à cette question de façon sérieuse. Sonde-t-on les consciences ? Surtout les consciences de gens d'il y a un siècle et demi, qui vivaient dans un environnement linguistique, culturel, social radicalement différent du nôtre. Blanc n'a sans doute pas fait triompher à lui seul la République dans la couronne maraîchère de Bordeaux, et il a disparu comme il était venu tout simplement parce que Gounouilhou a cessé la parution de la *Gironde du Dimanche.* Vigé n'a sans doute pas grand-chose à voir avec l'arrivée d'une municipalité radical-socialiste à Saint-André-de-Cubzac, et Druilhet-Lafargue n'a pas pu empêcher le raz-de-marée républicain en Gironde en 1877. Quel fut l'impact de la chronique gasconne de la *Petite Chronique* loubésienne des complices Léglise et Ducamp dans l'élection de ce dernier et d'Eymond ? Difficile à dire, mais à l'évidence bien moindre que le choix du Comité républicain de soutenir ou de ne pas soutenir le jeune espoir du républicanisme girondin face à ses adversaires. Quant à Faure, Tchikoï ne l'a pas sauvé du procès, de la prison, de la ruine puis de l'oubli. Boirac n'a pas entamé le règne des Ferbos, qui ont été remplacés quand la République a remplacé l'Empire ; Ferrand n'a pas sauvé la France des Rabagas et des sans-Dieu. Quant à l'auteur du manuscrit Codersac, il rit et hausse les épaules devant le fait accompli, sans prétendre rien changer au cours de l'Histoire.

En revanche, il est incontestable que tous ces usages de l'idiome minorisé ont été pensés par ceux qui s'en sont servis comme des outils efficaces de propagande politique : l'article de Loquin démontre que Gounouilhou et Lavertujon avaient besoin d'un Verdié républicain, d'un adversaire à opposer aux *milites Christi* ultramontains Dador et Lavache, dans le contexte tendu d'élections qui devaient faire vaciller l'Empire. Son travail de sape sur le vieux Pierre Bénéjat a été jugé utile pour faire sentir aux populations locales à quel point ce système des maires nommés par le pouvoir était oppressant pour eux. Il est évident que Ducamp a jugé qu'une chronique occitane, utilisant le parler local et imitant le rythme du discours parlé, pourrait lui être bien utile pour décrédibiliser et discréditer son prédécesseur le « calicot » Barailley. Druilhet n'a pas fait seulement (ou pas du tout) la *Cadichounne* pour la gloire de l' « idiome roman », mais bien pour essayer de contrer la puissante armada républicaine bordelaise portée par *La Gironde* en s'adressant à des masses laborieuses supposées encore conservatrices et attachées aux valeurs chrétiennes traditionnelles. L'occitan a été jugé nécessaire, voire indispensable, à tous pour parvenir à leurs fins. C'est lui que l'on va chercher quand tout semble perdu, quand le combat devient désespéré, côté républicain comme côté réactionnaire. Là semble être la conclusion à tirer : le rôle de l'occitan dans l'écrit politique de presse ou dans le pamphlet en Gironde à cette époque n'a sans doute pas été décisif, mais il a été ressenti comme un adjuvant nécessaire. En 1870 à Bordeaux, on pouvait encore difficilement faire campagne sans lui.

En cela, le corpus girondin confirme les conclusions des chercheurs qui se sont penchés sur l'écrit en langue minoritaire : c'est le fameux occitan de connivence, déjà défini par Philippe Martel, que l'on retrouve ici comme ailleurs.

Le champ des recherches encore à accomplir est considérable. Cette étude a éclairé la plus grande partie du corpus occitan de presse en Gironde à une époque donnée. Elle a effleuré le corpus hors-presse, et laissé arbitrairement de côté plusieurs pans de la presse locale qui auraient pourtant pu lui être joints. Il convient maintenant de compléter le travail en s'attachant à un recensement détaillé du pamphlet occitan en Gironde, peut-être avec des bornes chronologiques plus étendues que pour la présente étude (l'émergence de la presse populaire est très chronologiquement fixée). Un travail spécifique sur les cas du Médoc et du Bazadais semble également nécéssaire, pour compléter ce qui a été fait, éventuellement

renforcer ou au contraire remettre en question des conclusions tirées au terme de cette étude, en en abordant les prolongements entre les deux guerres, période encore assez peu explorée dans le domaine, mais que l'on entrevoit fort riche. Mais il ne faudra pas non plus se limiter à la Gironde : d'importants défrichements ont été opérés par Guy Latry, hors Gironde, notamment dans les Landes, et par d'autres dans les Pyrénées-Atlantiques. Le même travail doit être approfondi et étendu aux départements voisins, pour arriver à établir des connexions permettant une analyse plus large, à plus grande échelle, de l'usage de l'occitan dans la presse politique. Des liens avec les autres langues minoritaires et les recherches des chercheurs dans les domaines breton, catalan, corse, doivent être tissés, des contacts établis à la recherche d'éléments convergents, de logiques se retrouvant d'un endroit à l'autre.

Enfin, de façon plus prosaïque, il paraît désormais urgent d'éditer et de faire connaître, avec l'appareil scientifique adequat, les présentes sources. Ce devoir d'interface scientifique avec le lectorat n'est pas la moindre des missions du chercheur. En donnant à chacun la source avec les outils historiques, sociolinguistiques et linguistiques qui permettront d'en apprécier la portée ou d'en goûter l'humour, c'est la culture minorisée dans son ensemble, celle des langues sans État, sans visibilité officielle, que l'on restitue à chacun.

ANNEXES

ANNEXE 1 : l'édition occitane bordelaise au XIX^{e} siècle

	Textes occitans	Textes de valorisation/promotion de l'occitan	Textes évoquant l'occitan	Presse	Éditeur ou journal
1800					
1801					
1802					
1803					
1804					
1805					
1806					
1807					
1808					
1809					
1810					
1811			Jean-François Laterrade *Flore bordelaise, ou Tableau des plantes qui croissent naturellement aux environs de Bordeaux*		Bordeaux, impr. Moreau. Contient une table des noms occitans locaux de chaque plante.
1812					
1813					
1814					
1815	Meste Verdié *Sounet dédiat aou Rey...* *Ronde en gascon, propre à être dansée en l'honneur du drapeau blanc*				Bordeaux, veuve Cavazza. " "
1816	Meste Verdié - *Abanture comique...* - *Le Gascon à Bordeaux...* - *Catastrophe affruse...* - *La Revue de Meste Jantot...*				Bordeaux, veuve Cavazza. " " " " " "
1817	Meste Verdié - *La Mort de Mariote...* - *La Mort de Guillaumet, tragédie burlesque en deux actes et en vers...* - *Arribade de*				Bordeaux, veuve Cavazza. Bordeaux, veuve Cavazza. Pièce jouée pour la première fois au Théâtre Français le 11 janvier 1817 Bordeaux, veuve Cavazza.

	Guillaoumet...				
1818	Meste Verdié *- Bertoumiou a Bourdeou...* *- Alexis ou l'infortuné laboureur, pastorale* *- Anecdote d'un Gascon...* *- Antony lou dansaney...* *- Lou Sabat daou Médoc...*				Bordeaux, veuve Cavazza. " " " " " " " "
1819	Meste Verdié *- La Corne d'Aboundénce* *- Cadichoune et Mayan...*				Bordeaux, veuve Cavazza, livraisons 1 à 7. Bordeaux, veuve Cavazza.
1820	Meste Verdié *- La Corne d'Aboundénce* *Délibération des Dames de la Halle* *Dialogue patois entre les dames Catiche, Mayan et Calin, en l'honneur de la fête du baptême de S.A.R. Mgr le Duc de Bordeaux* David Lévi Alvarès *Rounde adressade a les dames de Bourdéou, en l'haounou de la néchense d'aou duc de Bourdéou*				Bordeaux, veuve Cavazza, livraisons 8 et 9. Bordeaux, veuve Cavazza. Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu. *Id*.
1821	Jean-François Laterrade *Flore bordelaise et du département de la Gironde , description carastéristique des plantes qui croissent naturellement aux environs de Bordeaux...*				Bordeaux, impr. André Brossier, 2e édition.
1822					
1823	*Impromptu gascon sur l'arrivée de LL. AA. RR., par Catherine la Bourbonnaise, dame de la Halle de Bordeaux*				Bordeaux, veuve Cavazza.

1824	*Étrennes bordelaises, ou Détail du séjour de Madame à Bordeaux*				Sans nom d'imprimeur. Contient un quatrain en occitan.
1825					
1826					
1827					
1828	*Relation de l'heureuse arrivée de Madame à Bordeaux (13 juillet) , transmise aux habitants de Martillac par deux lanusquets*				Bordeaux, veuve Cavazza.
1829	Jean-François Laterrade *Flore bordelaise et du département de la Gironde , description carastéristique des plantes qui croissent naturellement aux environs de Bordeaux...*				Bordeaux, impr. Laguillotière et Cie. Troisième édition.
1830					
1831	J.E.L. dit Verdié cadet. *Berthouméou, lou Playdur rouynat*				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu.
1832					
1833	J.E.L. dit Verdié cadet. *Le Mariage secret ou l'Enfant du Mystère* *Le nouveau Poisson d'avril, ou l'arrivée de Bertoumiou à Blaye et sa rencontre avec un Saint-Simonien*				Bordeaux, imprimerie Duviella, fossés de l'Intendance. Bordeaux, imprimerie Duviella, fossés de l'Intendance.
1834	M. Perroud *Cadichonne et Mayan, vaudeville*				Bordeaux, Beaume.
1835	M. Perroud *Mayeux, Pierrot et Cadichonne folie-vaudeville en un acte*				Bordeaux, Teycheney.
1836					
1837					
1838	 Charles Garrau. *Ley Tastounemens d'un avuglé*		M. Dupin *Notice historique et statistique sur La Réole.*		La Réole, impr. Pasquier. Bordeaux, Gazay.
1839					
1840	J. Reynard *Abanture de Margoutille et*				Bordeaux, impr. E. Mons.

	Pieroutet, arribade à la foyre de mars 1840				
1841					
1842	*Commencement de Carnaval. Grande conversation* *Grande dispute de deux marchandes de gibier* *Grande dispute et cordiale réconciliation entre Barraquette et Cathrinote, de la Halle* Sébastien Pellet Texte en vers destiné à Jasmin				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu. *Id.* *Id.* *L'Indicateur de Bordeaux*
1843					
1844					
1845	*Carnaval de 1845 Chanson sur la mort d'un dinde.* Meste Verdié - *Anecdote d'un Gascon* - *Arribade de Guillaoumet* - *Berthoumiou a Bourdeou* - *Catastrophe affruse...* - *Lou Sabat daou Medoc*		A. Lamarque de Plaisance *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais: Baptêmes, noces, moissons, enterrements*		Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu. Bordeaux, Balarac. Bordeaux, typographie E. Mons. Date approximative.
1846	Jean-François Laterrade *Flore bordelaise et de la Gironde, description carctéristique des plantes qui croissent naturellement dans ce département...*				Bordeaux, impr. Lafargue.
1847					

1848	J.-M. Buget *Plous e ris, poésies*				La Réole, impr. Pasquier.
1849	Espagnet *La vie d'un tonnelier écrite par lui-même* Meste Verdié *Antony lou Dansaney*				Bordeaux, impr. E. Mons, rue Arnaud-Miqueu. Bordeaux, impr. E. Mons. Date approximative. Deux éditions distinctes, plus un certain nombre d'autres non datées avec certitude.
1850					
1851	*Vers composés par M***, sur le départ de François Baudoin et de ses compagnons médocains*				2e édition d'une pièce anonyme de la fin du XVIIe siècle, Lesparre, Barbouteau.
1852	*Combat entre les Dames de la Halle, exempt de grossièretés qui blessent le pudeur. Compliment adressé par les Républicaines victorieuses à Louis Napoléon*				Bordeaux, Imprimerie de la veuve Crugy.
1853	Jean Lacou *Fleurs des Landes*				Bordeaux, impr. G.-M. de Moulins.
1854	*Less suites d'ün mensounge émprudént, satyre en patois bourdeles e en berss, un qu'aouqu'un que n'ayme pas à ride*				Sans nom d'imprimeur.
1855	Ch. Bardèche *Hommage à S.M. Napoléon III au sujet de l'Exposition Universelle*				Paris, imprimerie Remquet. Bien qu'imprimé à Paris et non pas en Gironde, ce texte de circonstance rédigé en occitan, est signé *par un habitant de la Gironde.*
1856					
1857	Eline Maumey *Sé pense a jou* Cantate Meste Verdié *Anecdote d'un Gascon*				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu. Bordeaux, typographie E. Mons.
1858					
1859					
1860	Amand Lavache *Lous Pélérins de Sinte-Croux à Berdelays*				Bordeaux, maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol successeurs, rue Puits de Bagne-Cap.
1861		Hippolyte Caudéran *Le gascon de Bordeaux : essai grammatical. Actes de l'Académie des*			1°- Bordeaux, Gounouilhou. 2°- Paris, librairie Aubry.

		Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.			
	Théophile C. *Gasconnades*				Chez tous les libraires. Sans nom d'imprimeur.
1862	A. Monier *Poésies patoises du Paysan médocain, à son Altesse Impériale le Prince-Président de la République Française et à S.M. Louis Napoléon III, empereur des Français*				Bordeaux, impr. Durand.
	J.-F. Laterrade *Oeuvres choisies de J.-F. Laterrade, avec une notice sur la vie de l'auteur*				Bordeaux, impr. J. Delmas.
1863	*Un paysan à sous camarades de Bègles, Talence, Canderan, lou Bouscat, Bruges et des cantons de Pessac et de Blanquefort*				Bordeaux, impr. A. Bord.
1864	Amand Lavache *Lou grand Piarille de Bruges et Jantot lo Boussut ou la Coundamnatioun daou libre de Renan*				Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol. Se vend chez l'auteur et chez les principaux libraires.
	Guillaume Dador *Pélerinatche de Sent-Binçent à Berdelay ou les Abantures de Meste Guillaoumet en 1860* suivi de l' *Adresse de Meste Guillaoumet, sacristain de Sent-Bincent, à Meste Amand, chantre de Sinte-Crouz, à prepaou de Moussu Renan*				Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol.
		Auguste du Peyrat, membre de l'Institut des Provinces, inspecteur de la Société Française d'Archéologie. « Mémoire sur les idiomes du Midi de la			1) Paris, Derache. 2) Bordeaux, maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol successeurs, rue Puits de Bagne-Cap.

		France en général et sur celui du centre de la Guyenne en particulier, grammaire & glossaire » *in Congrès scientifique de France,* vingt-huitième session tenue à Bordeaux en octobre 1861, tome cinquième.			
	Léonce Douat *Cadichoune et lou spiritisme, satire qui tire*				Sans lieu ni nom d'imprimeur.
1865	Théodore Blanc *Cop d'uil sus un bal masquat, satire gascoune* *Id. Lou supplice d'un paysan, anecdote comico-dramatique en patois et français, par un habitant du Médoc*				Bordeaux, Gounouilhou.
	Guillaume Dador *Pélerinatche de Sent-Binçent à Berdelay ou les Abantures de Meste Guillaoumet en 1860.* Deuxième édition *Id. Guillaoumet et lou Spiritisme. Espitre à moussu Alan Kardeck*				Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol.
			Charles Monselet *De Montmartre à Séville*		Paris, Faure.
		Abbé Deydou *Le dernier troubadour, éloge historique et littéraire de Jacques Jasmin*			Bordeaux, veuve Justin Dupuy.
1866	Meste Verdié *- Abanture comique...* *- Catastrophe affruse...*				Bordeaux, impr. Bord.

	- La Mort de Mariote Marcelin Patachon *Lou hil dou labourur A Moussus lous sabénts, séguit d'un Dialogue entre Piérille et Cadichot et dou Hil dou Labourur dén lés moutagnes Pyrénées* Launet de Beaumont *Abanture de trés peysantz à la feyre de Bourdeou* Id. *Un nebout de Guillaoumet ou Jantillot & Margoutille au grand bal* *Id. Lou duel de Jantillot d'abéque lou moussurot de Bourdéou* *Id. Lou 27 jun 1866* Paul Victor *Jubénal en patois : lous Groumans* Amand Lavache *Lous trés gouluts et l'agnet, counte de ma bieille grand'may, per Armand Lavache* Guillaume Dador *Abantures de Jantillet aou marcat-neou* Henry Ribadieu *Histoire de la conquête de la Guyenne par les français, de ses antécédents et de ses suites*				Bordeaux, Lefraise. Bordeaux, veuve Justin Dupuy. Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol. Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol. Bordeaux, Maison Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol. Bordeaux, Veuve Justin Dupuy
1867	Mèste Verdié *Oeuvres de Meste Verdié, La Corne d'Abondance, journal par Meste Verdié* Id. *Oeuvres de Meste Verdié, Cansoun* *Id. Arribade de Guillaoumet dens lous Enfers*				Bordeaux, imprimerie Auguste Bord, 24 rue de Grassi.

		Guillaume Dador *Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux, Guillaoumet debingut grammérien*			Lafargue, Coderc, Dégreteau et Poujol.
	Marcelin Patachon *Lous loisirs aou bilatge dou hil dou labourur*				Bordeaux, veuve Justin Dupuy.
	Launet de Beaumont *Lou Grand Marcat ou Les Recardeyres de Bourdéou, scène comique*				Bordeaux, veuve Justin Dupuy.
	Meste Pierrillot (pseudo), *Programme de l'assémblade de Cénoun*				Sans maison d'édition.
	Le Livre des Bouillons (réédition par Léo Drouyn)				Bordeaux, Gounouilhou.
	L'Electioun prepaous tinguts per dux electurs daou Bouscat, « un Brugés »				Bordeaux, Gounouilhou.
	Jean Vigé *Mayoun la Bouqueteyre*				Bordeaux, Gounouilhou.
1868	Laurent Martineau *Lou Colloque de Piarillot abèque soun curé*				Imprimerie générale Émile Crugy, 16 rue et hôtel Saint-Siméon
	Th. Blanc *La Médaille et soun rebert*				Bordeaux, Gounouilhou
	Th. Blanc *Quaouques brigailles, Mous quarante ans, Part, soumbre hibert, Martine*				Bordeaux, Gounouilhou
	L. Douat *La carrette dos cans ; Cadichoune et lou spiritisme*				Bordeaux, Chayne, rue Leberthon.

	Mèste Verdié *Oeuvres complètes* *Id. Oeuvres de Meste Verdié, Lou Sabat daou Médoc ou Jacoutin lou Debinaeyre dam Piarille lou Boussut* *Id. Oeuvres de Meste Verdié, La Mort de Mariote ou Bernat bengé* *Id. La Mort de Guillaumet, tragédie en deux actes et en vers, représentée pour la première fois sur le Théâtre Français de Bordeaux le 11 janvier 1817* *Id. Catastrophe affruse arribade a Meste Bernat ou la Séparatioun dam Mariote* *Id. Cadichoune é Mayan ou les Doyennes des fortes én gule daou marcat. Dialogue recardey, én patois bourdelés* *Id. Bertoumiou a Bourdeou ou lou Peysan dupat* *Id. Arribade de Guillaoumet déns lous Enfers* *Id. Antony lou Dansaney ou la Rebue dos Champs Elyseyes de Bourdeou* *Id. Abanture comique de Meste Bernat ou Guillaoumet de retour dens sous fougueys* *Id. Lou Gascoun sur la route de Paris* *Les Macariënes* poème en vers gascon, réédition par Reinhold Dezeimeris				Goudin, Galerie Bordelaise, imprimerie générale Émile Crugy, 16 rue et hôtel St-Siméon. Bordeaux, Gounouilhou.
			Paul Lavigne (Anatole Loquin)		*Le Progrès*, revue de Bordeaux.

			Les poésies patoises de M. J.-Théodore Blanc		Annales historiques et archéologique Gironde. Tome VI (janvier 1868-avril 1869). Chez M. Laterrade, rue Gouvion, 19.
1869				Dimanche 7 février, premier texte occitan de Théodore Blanc dans la presse. *Après lou tiratche aou sort*, dialogue patois.	*La Gironde du Dimanche*, Imprimerie Gounouilhou.
	Mèste Verdié *Oeuvres complètes*, éditions 2, 3 et 4				Goudin, Galerie Bordelaise, imprimerie générale Émile Crugy, 16 rue et hôtel St-Siméon.
	Th. Blanc *Armanac Bourdelés*				Bordeaux, Gounouilhou.
			Paul Lavigne (pseudo d'Anatole Loquin) *Les poésies patoises de M. J.-Théodore Blanc*		*Le Progrès. Annales historiques et archéologiques de la Gironde*. Tome VI (janvier 1868-avril 1869). Bordeaux, Laterrade.
	Jacoutyn (pseudo) *Lou béritable programme dé l'Assemblade dé la Souys, dictat per lou famus Jacoutyn (vers en patois)*				Bordeaux, Péchade
	Courbin J. *Poésies de Meste J. Courbin*				Bordeaux, Lefraise
	Jean Lacou *Oeuvres complètes*				Bordeaux, Office Central de Publicité & Imprimerie Auguste Bord.
1870			Pierre Moureau *Dictionnaire du patois de La Teste*		La Teste, impr. P. Moureau.
				Th. Blanc *Lou Raouzelet*	Bordeaux, Gounouilhou.

1871	Jules Geneste *L'opignoun daou citoyen Jean Brenard dit Bernichot, de Beychebelle, sur Bisquemaou et Guillaoumet, lou noubet Emperur de toutes leys Allemagnes*			Th. Blanc *Caoufrés* roman-feuilleton	*La Gironde du Dimanche*, Gounouilhou. (2 avril-18 juin) Bordeaux, Chaynes.
1872				Dernier article occitan connu de Th. Blanc *La Péniténce*	*La Petite Gironde*, vendredi 13 septembre 1872.
1873	*Le Petit Rabagas. Vers patois par le Doyen des Cadichonnes Bordelaises* Th. Blanc *Armanac gascoun*		Octave Gauban *Histoire de La Réole, notice sur les communes de l'arrondissement* Un chapitre y est consacré aux chansons populaires en occitan.		Bordeaux, Imprimerie A. Bord. La Réole, Vigouroux. Bordeaux, Gounouilhou.
1874	*A Messius lous Electurs de Macaou*				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu.
1875	Meste Verdié *- Arribade de Guillaoumet...* *- Lou Gascoun sur la route de Paris* *Pélerinatge de Sent-Binçent à Berdelay ou les Abantures de Meste Guillaoumet en 1860.* Troisième édition.				Impr. Crugy. *Id.* Coderc, Dégreteau et Poujol (maison Lafargue).
1876					
1877	*Aous Electurs de la Quatrième*				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu.

	Circounscriptioun Jean-François Bladé *Trois contes populaires recueillis à Lectoure*			 Druilhet-Lafargue *La Cadichounne*	Bordeaux, C. Lefebvre. Bordeaux, impr. veuve Cadoret, rue du Temple (succ. de Lefraise). Libraire Marcelin Lacoste, librairie St-Projet.
1878					
1879	Lamarque *Lous Secrets daou diable, countats en patois. Un paludey de Bècgles* Abbé Arnaud Ferrand *La Rabagassade*				Imprimerie générale Émile Crugy, 16 rue et hôtel Saint-Siméon Bordeaux, Soriano libraire-éditeur. Imprimerie St-Joseph, rue des Menuts.
1880				*Le Détroqueur*, Arcachon.	Arcachon, impr. Faure.
1881					
1882	*Lettre de la Cadichoune à Mayan*				N° 1 et 2, in 8°, 8 pages avec vignettes. Libourne, imp. Dessiaux et Cie, libr. Dutoya / Bordeaux, librairie nouvelle.
1883	Louis Arrouch *Lous agrémens de Paris* *Lous mesteys de Paris*				Paris, Henri Jouve. (Quoi qu'édité à Paris, cet ouvrage est signé « Louis A(rrouch) de Bourdeou », et l'occitan qui s'y trouve est bien du parler girondin, influencé par le languedocien).
1884	Meste Justin Courbin *La muse dou martet dou fourgeroun*				Bordeaux, Gounouilhou
1885					
1886					
1887	Félix Arnaudin *Contes populaires recueillis dans la Grande Lande, le Born, les Petites Landes et le Marensin*	 Camille de Mensignac *Notice sur plusieurs coutumes, usages, préjugés, croyances, superstitions, médailles, priéres, remèdes, dictons, proverbes, devinettes et chansons populaires de la Gironde*			Bordeaux, librairie ancienne et moderne, veuve Moquet / Paris, librairie historique des provinces, Émile Lechevalier. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest. Tomes III et IV. 1886-87. Bordeaux, impr. Bellier.

		accompagnée d'un questionnaire			
1888		François Daleau *Questionnaire pour recueillir les coutumes, les croyances, les dictons, les légendes...*			Bordeaux. Impr. A. Bellier.
1889					
1890				Mai : première parution de *La Petite Chronique* de St-Loubès.	Bordeaux, imprimerie typographique J. Durand.
1891				Décembre : fin de parution de la *Petite Chronique*.	
1892					
1893					
1894					
1895					
1896					
1897					
1898	U. Savignac *Cachin contre Surchamp*				Cité par Berthaud sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu.
1899					
1900					

Annexe 1 : tableau de l'édition occitane bordelaise au XIX^{e} siècle

ANNEXE 2 : articles politiques occitans de Théodore Blanc dans la *Gironde du Dimanche* (1869-1871)

Doc. 1 : *La Gironde du Dimanche* n° 7, 2 février 1869

Aprés lou tiratche aou sort

Arnaout a un gouyat que tirét aou sort la semane passade é que trapét un petit numéro. Lou praoube pay chéguèbe tristemén lou camin de l'oustaou quand, per hazard, réncountrét lou maire de sa coumune, que li dichut :

« Sus bien triste, Arnaout. Es-hét parce que toun june homme és toumbat aou sort ?

Boste questioun m'estoune, moussu lou maire. Diouréts coumpréne qu'un praoube chef de famille que se bey énleba soun sustén per lou goubernemén né pot pas aoujé la joye déns lou co.

- Coumprény toun chagrin, moun amic ; bédy que seras fort émbarrassat. Mais déns toun malhurt as éncare assez de chance : la noubelle loi militaire qu'és sourtide adoucis bien la position dos counscrits, adare…

- Ah ! moussu lou maire, que lou diaple bous descapite ! Oun bédets-bous que la nouvelle loi adoucis la positioun dos counscrits ?

- Coumén, ne sabes pas qu'aou liu de sept ans de serbice, lous sourdats ne feran mey que cinq ans ?

- Escoutats, bous n'ats pas de gouyats ; d'un aoute coustat, suts én d'une place que lou goubernemén bous a baillade é que boudréts counserba : balà dounc perqué bèdets aquéle loi abèque des les lunéttes roses ; mais jou, que suey pagat per la beyre coume és, m'apercèby qu'aou liu dé cinq ans, lous junes géns serbiran naou ans.

- Coumèn ?

- Eh ! oui, aourats bét me dora la pilule, bèdy que feran d'abord cinq ans déns l'armade, puey, après aco, lis-y faudra damoura quate annades déns la réserbe…

- Balà dounc. Esta déns la réserbe, aco n'és pas esta sourdat, moun amic. Quand aouran feyt lous premeys cinq ans, lous sourdats damoureran toutjourt déns lurs fougueys. Après seran libres.

- Quaou boune dichude !… Aou méndre brueyt de guerre, zap, faudra parti. De façoun que lous praoubes gouyats seran toujourt en transe ; ne pouyran ni s'establi ni préne de place fixe, de poou d'esta obligeats de tout abandouna per ana s'éncaserna bien lougn de lurs malhérux parénts qu'an tant souffert per lous éléba. Acos ataou que seran libres !

- Paoubray.

- Apuey ne didets pas, tabé, que n'y a pas mey de bouns numéros ; tout lou mounde sera sourdat : lous uns per naou ans, lous aoutes per quate déns la garde mobile. Ah ! moussu lou maire, si lous députats qu'an botat aquéle loi crèden nous aougé réndut serbice, se troumpen bien. Parlats d'aco à Bertrand, à Miquéou, à Mathiou, à Jaousét, enfin à touts lous qui an dos gouyats, beyrats ce que bous respoundran : bous diran qu'à les électiouns que ban béni per lou Corps législatif, pourteran qui boudran, chéns bous dicha lou sougn de caousi lur représéntén à la Crambe, coume firets y a cheys ans. »

- Satrenoun, dichut lou maire à part, suey émbarrassat… Parlerey d'aco à moussu lou préfet ; hét me dira ço que faou respounde. »

Th. BLANC

Doc. 2 : *La Gironde du Dimanche,* n° 18, 25 avril 1869

L'électurt daou billatche

Lous paysans y bèden adare. N'ey la prube déns une coubersation qu'énténdury la sémane passade déns la boutique d'un perruquey d'une coumune bésine dé Blanquefort.

Lou maire de ladite coumune ère èn coumpagnie de quaouques-uns dé sous administrats. En atténdén soun tourt per se fa rasa, lou magistrat harenguèbe l'assistènce :

- Mous amics, didèbe-hét, balà lou moumèn de nous signala ; les élections per la Crambe aouran liu, crèdy, lou més que bén. Faou bous garda de bota per lous candidats de l'ouppousitioun. Aquets indibidus sount, bédets-bous, das turbuléns ; metten lou désordre pertout. Boudrén la rébolutioun. Lou goubernemén ne paut rès fa chéns que criden coume das abugles. Touts lous cops qu'ubren la bouque, fèden suslèba les espaoules de la Crambe éntègre…

Lou maire anabe proubablemén countinua soun chapelét én crédén fa pâma d'ayse tout soun éntouratche, quan un das aouditurts se lébét impatiéntat é li respoundut :

- Escoutats, moussu lou maire, dinques aci an toujourt aougut counfiénce én bous. An botat coume nous lou demandabets ; an noumat bostes candidats chéns rimouna. Aqueste cop ne sera pas ataou.

- E perqué ?

- Perqué ? Faou esta maire per ne pas s'én apercèbe. Y'a dize-sept ans, èry aou louguey. Per quarante-duyes lioures abèby une mignoune crambe, une coudine, un chay, un boun tros de casaou ; adare, ey héretat daou coustat de moun praoube pay : suey dounc proupriétaire d'une bilène bicoque é d'un boucin de prat, paguy quarante-très lioures, c'est-à-dire bint sos de mey que lorsqu'èry aou louguey. Moussu lou maire, didéts-mé perqué ?

- Eh ! moun amic…

- Ne bous dérengets pas per mé respounde. Me carguy d'aco. Maougre que nostes goubernemén boudrén empecha la béritat de paréche, troben encare quaouques gazettes qu'an lou couratche de la dire – noun pas chéns subi de fortes améndes, – ey bis dens aquires gazettes que de les cénténes de milliouns èren despensats per douna das gros appougntemèns as sénaturts, aous maréchaouts, as ministres ; per bailla de les rentes à de les beptes milliounaires é qu'an per tout mérite d'aougé estat espouses d'hommes sustenén lou goubernemén ; que de les céntènes de milliouns èren despénsats per fa de les festes, per fa la guerre, etc., etc. Balà perqué lous impôts aouménten touts lous jourts. Si aou Corps législatif lous députats que n'eymets pas é qu'apèlets das turbulens abèben estat én noumbre, aourén émpéchat que tant d'argén estusse émplouyat follemén ; aourén émpéchat quaouques gros persounatches, parbinguts cagemén chéns lou so aou poudé, de s'énrichi déns tchic de téms à nostes despéns.

- Quaou moulin à paraoule. Arnaout, as tort de me countraria, parce que si as émbége de fa béni per quaouques més toun gouyat qu'és aou serbice, t'abertissy que ne t'eyderey pas.

- Crèdets que bous diouri une grande aoubligatioun si m'eydabets à fa béni moun gouyat ? Là, moussu lou maire, me fedets l'effet d'un indibidu que n'én rousseré un aoute à cops de trique, é qu'après l'aougé mis à noun-plus, li pagueré dux sos d'aygue-de-bie per lou fa remette, en préténdén li rénde serbice. De fait, si y'a cheyz ans bous, coume tant d'aoutes magistrats én France, n'abèbets influénçat per bostes proumésses les géns que se fidaben à

bous, lous députats que n'eymets pas aourén estat pu noumbrux é aourén émpéchat qu'une affruse loi militaire qu'énlèbe touts nostes gouyats estusse feyte.

- Moun homme, aquère loi és utile : la France, chéns aco, seré menaçade per toutes les aoutes puissénces.

- Bous respoundrey éncare qui si abèben aougut das députats que n'aourén pas dit amen à tout sounque lou goubernemén fédèbe, aourén émpêchat que la poulitique haoutaine de la France irritésse les aoutes natiouns ; aourén émpêchat que nostes forces én hommes é én argén angussen s'espuisa per rès aou Mexique, aourés émpêchat enfin que nostes fusills chassepots fissen merbéille sur lous brabes garibaldiens que se battèben per la libertat de lur péïs. En mettén émpéchemén à tout aco, aourén espargnat nostes gouyats, noste argén é noste haounou. Adare serén tranquilles, é nous occuperén à noste ayse de fa marcha lou daill, la haouts, lou truill, aou liu d'appréne à mania lou fusill é à nous batte abèque de les praoubes géns que nous bolen pas de maou. Balà de boune raisouns, pénsy, per noumma lous candidats de l'ouppousitioun. »

Lou maire, surpris d'aquires tirades, ne demandét pas soun reste : partit én courén coume un gat pédicat.

Arnaout, approubat per tout lou mounde, proupousét alort de fa béni lou candidat de l'ouppousitioun é de lou fa s'expliqua sus sounque feré si ère noumat.

Th. BLANC

Doc. 3 : *La Gironde du Dimanche*, n° 22, 23 mai 1869

Lou pabat de l'ours

Ey lugit déns une fable qu'un ours, boulén à tout pretz sé rénde utile à soun meste, é l'aougén troubat éndroumit déns soun casaou abèque une mousque saou nas, abèbe pris un énorme pabat é abèbe esbouillat lou cap daou malhérux droumilloux per tant dé lou deslibra de ladite mousque.

Lou préfet de la Girounde fay l'ouffice de Martin émbert lou goubernemén. Bén d'émbia as membres das counséils dé toutes lés coumunes dé la ségounde circounscriptioun une léttre qué poden, ségu, appéla un pabat. Faou espéra que n'én fera aoutan, sinou mey, per lés aoutes circounscriptiouns. Déns aquère léttre, moussu lou préfet démande lou councourt das counséillés per appouya la candidature dé Moussu Blanchy ; puey fey chègue sa démande d'une litanie à perte de biste das bienfeyts dé noste goubernemén. Entr'aoutes caouses roses é daourades, la léttre parle dé la tranquilitat doun la France jouis démpuey dize-hueyt annades, é dé la sécuritat oun sé trobe. Mais s'és bien gardat dé parla dé lés guerres qué n'an pas céssat d'aougé, é d'aquet déplouyemén de forces per lou méndre moutif que lou goubernemén a feyt à mante répristes. Moussu lou préfet né di pas déns sa léttre si lous fusills noubets, qu'an fabricat abèque tan dé précipitacioun, sount feyts per fa la casse as moureys é à les laoudes. Mais di, én rébanche, qué noste péïs és déns la prouspéritat coume n'a jamey estat. Né suey pas estounat qué lou chef de l'administratioun giroundine béje les caouses de si boun uill : hét que toque une cinquanténe dé mille lioures touts lous ans ; hét qu'a de bères crambes pagades as despéns dé l'Estat ; ne sap pas toute la péne qu'a per bioure un pay de famille qu'a très ou quate meynatches. Né sé figure pas qué la caretat das bioures, aménade per l'aouméntatioun das impôts, force mey d'un oubrey à se coucha mante cops abèque lou béntre bouyte. Lou préfet n'és pas déns l'aoubligatioun d'ana sé quère pinte-dé-quate dé méchan bin per soun soupa. Per lors ne pague pas lou dreyt dé détail sus lés boissouns.

Né sap pas, tabé, ou fey séméblén de ne pas lou sabé, qu'adare lous proupriétaires, paguen, faou dire, coume si èren aou fouguey.

Es-hét per d'utiles despénses que tan d'argén nous és arrachat ? Nani. Es per fa basti de bets palays, traouca das boulebards bien dreyts, libra dé lés batailles é fa dé lés réntes à lés géns que n'an pas bésougn !

Balà la prouspéritat doun parle noste préfet.

Granmersis !

La léttre dé moussu lou préfet di que la France és grande, forte é libre.

Es bray. La France és grande, parce qu'a sabut, déns l'aoucasioun, s'affranqui dé l'émbasioun estrangeyre, é fa la casse as tyréns qué la minaben ; é n'és pas én attaquén lous aoutes chez héts que s'és couberte dé laoureys.

Es forte, noun pas à caouse dé sous milleys dé sourdats émbarrats déns lés casernes, aou liu de trabailla ; mais à caouse que pas un soul Francés ne réjustiré aou moumén daou dangey, é que touts serén préste à mouri si l'estrangey nous attaquabe.

Libre ? Acos un aoute affa. Ne parlerey pas das proucès countre lous journaous é countre lous qui an assajat dé sé réuni. Direy sulemén à moussu lou préfet que sa léttre soule lou countredis. Es bray, perqu'és aco que cerque à fa énfluénça lous électurts déns lés coumunes à l'eyde dé les aoutoritats ? Perqué, hét que di que chacun és à l'ayse, ne dèche pas chacun béni esprima chéns pressioun soun oupinioun, én botén sigue per l'ouppousitioun, ou

sigue per lou goubernemén ? Acos que se doute que touts lous électurts saben oun aco lis-y prut, é que si bottèben libremén, ferén sabé que ne sount pas bien hérux.

Aquère lettre fey dounc mey dé maou que dé bén aou goubernemén, parce que lous électurts que la lugissen, y bédén que lou préfet trobe tout bien, alort que tout ba maou, pénsen que nostes gouberneméns n'an pas l'éntentioun dé pourta nat remède à noste pousitioun. Alort, coume boudrén beyre daou changemén, é que lous candidats démoucratiques sount bien dispousats à n'én démanda, lous électurts né talinégeran pas : boteran per lous candidats démoucratiques.

Si moussu lou préfet émbie déns lés aoutes circounscriptiouns das escriouts aoussi adreyts qu'aquet aci, lou goubernemén n'aoura paoubray pas à sé flatta daou résultat oubtingut.

Th. BLANC

P.S. – Suey à pu près ségu adare qu'une léttre sera adressade per lou préfet à lés aoutoritats déns lés aoutes circounscriptiouns. Lous électurts n'én feran justice, crèdy.

T. B.

Doc. 4 : *La Gironde du Dimanche,* n° 69, 17 avril 1870

Guillaoume

Balà doun l'hibert passat ! S'én ba téms ; dempuy mey de cheys més nous ténèbe débat sa man graoupide, glaçade, é empêchabe d'arriba aquet aymable Messie qu'apèren lou printémps ; empêchabe de béni les flous brilléntes é parfumades, lou méloudius roussignoou é lou gai pinsan.

Péndén cheys més sa lhén a empèchat lous malhérus de caquéta én plén camin, saloun de counbersatioun daou praoube ; car, én hibert, l'oubrey gagne si tchic, que ne li és pas poussible, après qu'a pagat soun pan, soun méchan bin, soun boy, sa lutz, soun louguey, de s'achéta de les peilles fourrades.

Anats, adare, déns lous bilatges, beyrats, après la mésse, lous bigneyrouns se raja aou soureil é counta chacun lur dichude sus la place.

Diménche, joun de Raméou, un groupe se fourmabe deban la gleyse de la coumune de B… Lou maire de l'éndreyt paréchèbe, rayounén, aou mitan d'une binténe de sous administrats, é lis-y didèbe :

« Sabets, mous amics, que l'Empérurt ba bous fa bota un *publiciste* ?

– Qu'és aco, un *publiciste* ? grougnèren touts lous assisténs estounats.

– Eh ! pardi, acos…, acos…, quaouqu'arès… coume qui diré… Te, supposy que tu, Grabeyrot, boules fa pouda ta bigne…

– Jou, n'ey pas de bigne, moussu lou maire… L'ey béndude per paga les émpousitiouns de moun oustaou, que soun trop fortes.

– Lou *publiciste* ?… Ne sabets pas ço qu'és ? Acos pertan bien eysit. Que suts ignourèns… Atténdéts… lou *publiciste*… atténdéts doun… ne me soubèny pas trop. Lou préfet m'en a parlat… Enfin, coume ne suy pas un oraturt, bous direy tout bounemén que faou bota per *oui*… *Pourquoi monsiur lé préfet, dont auquel j'ai-z-eu lé plaisir dé lui toucher de main, y m'a dit ça.* »

– Oh ! quaou bounhurt, de touca la man aou préfet, pénsabe tout lou mounde.

– Balà. Ats coumpris ?

– Ay bien coumpris, jou, moussu lou maire, respoundut un das assisténs remplissén lou rôle daou pioc de la Fable.

– Nous-aouts n'an rés coumpris ; mais n'an pas bésougn de rés sabé. Ne soun que des paysans, é n'an pas bésougn de nous occupa de poulitique.

– Ats raisoun, mous amics, ne faou pas se cassa lou cap per aco. Botats per *oui*, apuey, que tout sigue dit, répliquét lou maire. »

Un noumat Guillaoume, un bitoun, que ba soubén én bille é que lugis la Girounde, escoutabe aquère coumbersatioun. N'én raoujabe. La léngue li prudèbe. Enfin, n'y poudén pas mey téni, prit la paraoule én s'adressén aou maire :

– Capucin de sort ! Es-hét une raisoun, parcé que soun das paysans, per ne pas sabé nostes affas ? Malhérusemén, én ditz-huyt cént cinquante dux, nous dicheren ignourens. Boudrén n'en fa de même adare, é nous fa bota chéns sabé. Couma ? n'an pas lou dreyt de sabé ço que boou lou goubernemén, nous-aouts que li fournissen l'argen é lous sourdats ? E bous, lou maire d'un bilatche, bous que diouréts ajé quaouques rénseignemens, ne sabets pas sulemén lou noum daou grand acte que lous Francés ban accoumpli, é, à pu forte raisoun, ne sabets pas l'espliqua...

– Béjén, esplique-nous aco, démandét tout lou mounde, hourmis lou maire.

– En dize-huyt cént cinquante-dux, lou prince Louis Bonaparte – anuyt Napouléoun-Très – fit bota touts lous Francés per se fa nouma émperurt é per fa accepta une Counstitution qu'abèbe créade. Aquet bote s'appère un *plébiscite*, é noun un *publiciste*. Aco ère per *oui* ou per *nou*.

Coume Louis Bounaparte abèbe dit déns touts lous cugns de la France que « l'Empire ère la paix », bien de les géns s'y dichèren préne. Coume dos milleys de malhérus èren émbiats à Cayenne ou exilats aillourt, ou émpreysounats, bien de les géns aouguren poou. En fin de coumpte, huyt milliouns de boix, paréch, esturen per hét.

Mais quaouques annades de soun règne proubèren qu'abèben aougut tort de bota chéns réfléchi. La guerre esclatét mantes cops, é nous énlébabe nostes meynatches… M'an tuat lou mén aou Mexique !… Lous impôts aoumétaben é aouménten toujoun. La libertat de parla ou d'escrioure per nous plagne nous ère pas baillade ; et quan lou moumén arribabe de nouma das homes per ana disputa nostes intérêts à la Crambe, lou goubernemén émplouyabe sous préfets, sous maires, sous coumissaires de poulice, sous gendarmes, etc., etc., per nous émbabula, é nous fa bota per qui li adèbe plési, là.

Maougré tout, lous Francés an feyt beyre que n'èren pas satisfeyts : an émbiat à la Crambe quaouques députats éntègres é lenguts. Aquits députats an dit aou goubernemén que lou puble ère las d'esta goubernat per un soul home – l'Empérurt, – é que boulèbe se gouberna hét-mème. Alors l'Empérurt a aougut l'airt de céda : a noumat lou ministère Oulibié é a feyt sémblan de li bailla lou poudé per gouberna lou péïs é li douna la libertat. Mais meste Oulibié, noste ministre, aou liu de prenne nostes intérêts, s'esmague pu léou de fa plési à l'Empérurt é ne fey que soque li plaît. Lous députats que nous sustènen se récriden.

D'un aoute coustat l'Emperurt, acoustumat a esta soul meste aou grand joun, ne paut pas countinua à fa creyre que ne gouberne pas. Ben doun de fa une aoute Counstitution oun se baille éncare toute sorte d'autoritat é de poudés. L'a soumiste à soun Sénat, – car acos hét qu'y met sous amics, – a apcétat la Counstitutioun de l'Empérurt, én y féden, én mode d'escourniflure, quaouques énsignifiéns santjeméns.

Dens quaouques jouns, qui sap coure ? nous ban dire de bota *oui* ou *nou* per la Counstitutioun én questioun. Aouran bien sougn de cacha ço que n'és as ignouréns. Lous éngangueran biste biste, é quan lou tourt sera feyt, l'Empérurt nous dira : « M'ats baillat lou dreyt de fa à ma boulountat. Si quaouqu'un rimoune : chassepots, én abant ! ».

Si nous ère permis de nous réuni péndén un més per nous énténde, nous fixa sus ço que diben fa, ségu boterén touts per ne pas apcéta ço que boou lou goubernemén, ou alort, si apcétaben, ferén coume Jeantot de la Grasaque…

– Qué fit doun ?

– Jeantot de la Grasaque abèbe achétat une lébite én d'un jédiou. Aquère lébite, de méchan drap, se troubét én loques, pléne de traoucs é pichouse aou bout de quaouques més d'usatche. Jeantot, crédén bien fa, paguét un taillurt per la rebira, lous traoucs y èren toujoun. Jeantot aouré agit pu sagemén én gitén sa méchante lébite aou bourry per n'én acheta une nabe. »

Ne saby pas, lecturs, si coumprénets la couparaisoun de Guillaoume. Si lou bédy un joun maire de soun bilatche tan que Napouléoun sera én France, aco m'estounera.

Th. BLANC

Doc. 5 : *La Gironde du Dimanche* n° 84, 24 juillet 1870

Lou maire de Bruges

N'an pas bélèou déns toute la France un home que plante millou un caou, que samène millou une régue de persill, d'espinarts ou de rabis que lou maire de Bruges ! Ah ! faou lou beyre, tabé, pouda sa bigne, saména un journaou de patates, ou un miley de fosses de cournichouns ! Es admirable. N'és pas das pus maladreyts noun plus per éleba les sangsugues.

Mais si aquet houneste agriculturt se tire si bien d'affa déns soun casaou, déns sa bigne ou déns soun marès, n'és pas une raisoun per que n'én sigue de même déns la mairie. Tout lou mounde és d'abis déns sa coumune que counéch une boune terre, mais chacun és d'accord à dire que ne counéch pas un mot de la loi.

Aou fait, perqué aquet home eyré se tracassa lou cerbet per appréne les caouses necessaires à l'exercice de ses founctiouns ? Lou préfet que l'a noumat ne li démande pas tant. Pourbu que, lorsque les élettiouns per lou Cort législatif arriben, lou maire fède bota sous administrats per lou candidat dou goubernemén, acos prou ; lou préfet és countén d'hét e lou mantén mourdicus aou cap de l'administratioun de sa coumune maougré soun ignourènce.

Une loi de plubiôse an huyt de la République, di qu'un maire diou bailla sous poudés à soun adjoint, touts lous cops que s'agis de counstata lou décès, la néchènce ou lou maridatje d'un de sous paréns.

Une lèttre d'un ministre de la justice, à la date daou binte-un juyét dize-huyt cèn dize-huyt di qu'un maire ne paut ni serbi de temougn ni counstata leu décès, la néchènce ou lou maridatje d'un de sous paréns.

Lou maire de Bruges n'és jamais pus hérus qu'én aougèn soun escharpe aoutourt das réns. Se feré puléou piqua lou cot que de perde une ouccasioun de la chinta.

Y'a dux ou trés ans, soun gouyat espousét une gouyate de l'éndreyt. Si lou magistrat abèbe counéchut la loi que bous ey citade pu haout, aouré discut préga soun adjoint de célébra aquet maridatje ; mais nou, noste home bénèbe d'esta noumat maire, é boulèbe à toute force paréche oufficiellemén én public. Y paréchut, én effet. Lou biren, rayounén coume Jupitert sus soun troune céleste, éntourat de soun escharpe tricolore que sémblabe estounade d'esta sus hét, é l'éntenduren lugi, presque én épelèn, lous dux articles daou Code que lous espoux diben counéche.

Aquet maire maridèt doun soun gouyat maougré la loi, é aougut ataou lou bounhurt de se fa gueyta abèque admiratioun per quaouques-uns de sous administrats.

Es ignourén, és bray, mais a de si bounes cames aou serbice das candidats daou goubernemén, que lou préfet lou souffre.

La sémane que bèn, bous én direy pu long sus soun coumpte. De pu fort én pu fort !

Th. BLANC

Doc. 6 : *La Gironde du Dimanche,* n° 102, 11 décembre 1870

Couratje !

Bous dideby la sémane passade que les armades ourganisades déns toute la France per lous sougns daou goubernemén de la République, escraserèn lous Prussiens aban de paousé, é que lou rey de Prusse seré oubligeat, – hét que nous gueyte per dessus l'espaoule, – de damanda trèbe é de signa la paix.

Si bous didèby aco, ès parcéque pénsy qu'un puble coume lou de la France, que défén se dignitat, sous éntérêts é soun haounou, aquét même puble qu'a cassat l'émbasioun én quatre-bin doutze, és capable d'anéénti les armades les pu noumbruses ; parcèque, tabé, crèdy que lou couratche das Parisiens, lou mérite é lou débouemén daou général Trochu soun de taille à éntrepréne lou trabail de chabira tout ço que Bismark a feyt béni d'homes é de canouns deban noste capitale.

Eh bé ! ço que bous didéby la sémane passade, lou mantèny encare, oui, lous Prussiens barbares que caraillen sus un tiers de la France, seran oubligeats de la quitta coume das pétous aban dux més d'aci.

Ah ! n'és pas én soufflèn sus hits que lous Francès parbingran à lous jitta déhore. N'és pas déns duyes minutes que lous mileys de pèces de canoun d'aquits brigans seran fourçades de se teysa. Aban de n'én arriba aqui, bien de les batailles seran librades é seran gagnades ou perdudes per nous aout's.

Ço que nous baillera l'abantatje sus nostes émbahissurts, és la persisténce, lou sang-freyt, l'énténte de noste natioun.

Gueytats à Paris : lou général Ducrot fey une sourtide, chabire les lignes énémigues, met hors de coumbat une binténe de mille de Prussiens, s'émpare de lurs bounes positiouns, é s'appreste à passa une ribeyre per se jougne à l'armade daou général Vinoy que dibèbe sourti d'un aoute coustat ; mais balà que la ribeyre én questioun desborde, é lou moubemén ne paut pas s'etzécuta. Chéns aquet countre-téms malhérux, lous Parisiens èren desbarrassats, car la traoucade aouré réussit, é adare, ségu, pouyrén pourta à Paris per une trénténe de milliouns de bioures ; mais aco n'a pas estat ataou ; lou général Ducrot a discut s'arresta é rémette à pu tard ço que se proposèbe de fa.

Es-hét une raisoun, parcèque n'és pas bingut à bout de soun [p]assage, per y rénounça ?

Noun pas. Aou countraire. Adare lous Prussiens counéchen l'ardou d'aquére armade que crédèben si eyside à batte.

Saben que les bayounéttes de nostes gardes natiounals é moubiles pintchen aoutan que les das sourdats de l'émpire.

Bèden que lurs fusills à aguye n'émpachen pas les haches de nostes marins de lis-y fénde lur cap carrat, si durt que sigue.

S'apercèben que nostes canouns aouménten én d'un clin d'uill lou noumbre de lurs bataillouns én lis-y piquèn lous homes per mitan à duyes lègues.

Soun fourçats de coumbéni enfin que la République a sabut trouba das générals aoussi sabèns que lous de l'émpire, mais pas si lâches, que poden éncare se permette de ména nostes brabes sourdats aou coumbat.

Tout aco ne lous met pas à lur ayse, aquits boulurts d'Allemands, de manière qu'eymerèn millou esta déns lur freyt péïs à mintja lurs caous pourrits é béoure lur bière que d'esta én France à para lou courpit à nostes patacs.

Eh bé, doun, pas de descouratjemén ; faou rébéni à la cargue.

Ço que n'a pas réussit aou premey cop, réussira aou segound, aou troisième, aou quatrième, aou bintième si bolets, mais réussira ; acos tout ço que faou.

A Orléans, noste armade a estat oubligeade de batte én retraite deban les forces prussiennes. Aquère retraite s'es feyte én boun ordre ; lous Francés an perdut tchic de mounde, é lous Prussiens an estat criblats : lur artillerie soule nous a fourçat à récula ; mais ne faou pas se dicha accabla ; lou rémède n'és pas maleysit à pourta ; l'artillerie prussienne és noumbruse ? Eh bé, la noste és rénfourçade touts lous jouns, é se trobe adare à mêmes de lutta.

Lous Francés an déjà recouménçat à fa recula l'énémic.

De grâce doun, pas de descouratjemén.

Nous aout's que soun tranquilles aou cugn de noste huc per aquet téms de nége, eyrèn jitta das brams paourucles quan nostes malhérus sourdats, que coutchen déhore, à la pluge, à la nége, aou bén glacèn, soun éncare, maougre tout, counfiéns déns l'abéni é juren de deslibra noste patrie outratjade.

Aném, couratje ! counfiènce e sustout unioun ! Aban tchic, nostes pènes, nostes transes seran fénides, car an aou cap de noste goubernemén das homes soulides que béillen sus la France !

Th. BLANC

Doc. 7 : *La Gironde du Dimanche,* n° 94, 2 octobre 1870

Nat partit !

Diménche passat caminaby sus la route que méne de Bourdéou à Castetnaou ; marchaby chéns sabé aou juste oun anaby, attristat qu'èry én pénsèn as malhurts que toumben espés coume grêle sus noste malhéruse France. Tout d'un cop, én lébèn lou cap, apercebury un brandoun de cabarét. Coume la sét me picoutabe lou gousié, é que pénsaby qu'un cop de bin me reléberé un tchic lou moral, éntrèry.

A moun éntrade déns aquet cabarét, un trin espoubantable m'énchourdit. Quate ou cinq homes èren attaoulats é discutèben én truquén à grand rebert de bras sus lur taoule. A cade cop de pugn que dounaben, lous beyres, las boutéilles, lous pitcheys, tout tréntinabe abèque un bruyt énfernal.

« Satre mille tonan ! hurlèt un d'aquits persounatjes, bèden bien que sus ségrestan é que sus toujoun darey la soutane daou curét… Qué ! Boles susténi que lous Bourbouns saouberén la France ? Ma foy o, joulit saoubemén ! Ne pénserèn qu'as moynes, as prestes. E lou puble pouyré creba de hame, acos lis-y seré égaou, pourbu que lou pape estusse toujoun rey à Roume, é que lous ébêques é lous archebêques estussen couberts de bijoux é roulessen déns das bets carosses. Per tous Bourbouns, la mésse és pu préciuse à l'oubrey qu'un tros de pan… Ba té coucha, ba, foutchut pec !

– Sus un méchan esprit de parla ataou… O, ne sus qu'un païen !… As l'airt de te foume *[sic]* de la messe, de la prière ? Eh bé, moussu lou curét me l'a dit, o, que si lou puble francés pregabe lou boun Diou, lous Prussiens ne serén pas én France. Lou boun Diou lous a feyt béni per nous puni… E si lous Bourbouns régnaben, aourén feyt dire de les mésses é la France aouré estat saoubade !

– Battes la berloque, praoube rat de gleyse !… Lous Prussiens, que soun proutestans, n'an pas feyt dire de mésses, an préférat fa founde das canouns, léba dus milliouns de sourdats, é balà coume an crédut que séren bitteriux. An aougut raisoun. Lou bèdes, aou fait.

– Mais pertan…

– Acos prou. Sabes pas ço que te dides.

– Saby pas ço que me didy ?

– Non ! Co que nous fadré, acos lous gouyats de Phélippe…

– Ah ! m'én doutéby, cridét un troisième parlurt. Tu bas sustèni adare lou rey de cassounade !... La France a mis aquére famille déhore. Qu'y damore. Acos parcèque toun pay ère maire aban la Réboulutioun de quarante-huyt que boudrés beyre aquet rey saou troune ? Me soubèny qu'aou téms de Phélippe, lous praoubes ne botèben pas. N'y abèbe que lous riches que poudèben lou fa. Tabé fédèben ço que boulèben. E l'oubrey ne coumptabe pas rès. Boudrés rébény én aquet téms p'ray ? Béden bien que sus un richard… A tan que fa, baou tan Napouléoun !… »

En aquet mot, touts lous assisténs saoutèren de lur cheyre coume das boucs, firen un roulemén de cops de pugn furiux sus la taoule, é cridèren :

« Ah ! lou guz !… Ah ! lou canaille !… Ah ! lou boulurt !… Ah ! l'assazinurt ! Si lou soustènes, ne bales pas mey qu'hét !…

– Bibe Henric-Cinq ! dichut lou ségrestan !

– Bibe Phélippe ! cridét lou bourges !

– Bibe Napouléoun ! hurlét lou troisième. »

Labets la coulère mountèt aou cerbet d'aquits homes, é une bataille anèbe couménça,

quan un home superbe, roulat coume un harcule, se lebét d'une cheyre bésine, bingut desséparа lous turbuléns, é cridét à soun tourt d'une boix forte, réténtissénte :

« Bibe la France ! A bas lous Prussiens ! Déns aqueste moumèn ne faou pas crida aoute caouse.

Eh ! mous amics, si tout lou péïs fédèbe coume bous-aouts, si tout lou mounde se chamaillabe per un rey ou per un aoute, une réboulutioun esclateré én France, é pénden que nous charperèn éntre nous-aouts, lous Prussiens, de lur coustat, nous mitraillerén à lur ayse, proufiterén de noste dibisioun é nous préngrén noste argén, nostes pu bets départemens é noste haounou.

Unissén-nous, aou countraire, per susténi lou goubernemèn proubisoire cargat d'ourganisa la défènse de la France. E quan nous aouran desbarrassats de nostes émbahissurts, beyran.

Espèry, pertan, que lorsque beyrats lous abus que coumetten lous reys ou lous émpérurts, les despénses que feden per hits, per lur famille, per lurs courtisens é per lurs amics ; quan saourats qu'aquets messius, per lur émbitioun, poden, d'un soul mot, espande la guerre pertout ; é que lur méchante himur paut mette la terre à fuc é à sang, espéry que ne boudrats pas mey d'hits.

Alort caousirats un goubernemén qui bous permettra de dire boste opinioun sus tout ço que fera, qu'espargnera l'argén de la France, que ne fera pas tua bostes gouyats déns une guerre inutile ; enfin caousirats la République !

En atténdèn, puisque la Prusse boou nous détrui, cridén : Bibe la France ! »

Aquet discourt fit soun effet, digun mey ne tchintchét.

Th. BLANC

Doc. 8 : *La Gironde du Dimanche* n° 106, 8 janvier 1871

Lou Mespris

Y'a des Prussiens pertout, mêmes démis nous aouts !

Déns cént ans l'histoire aoura énrégistrat duyes caouses : la trahisoun, la lâchetat d'une partide de la poupulatioun francése é lou debouemén, la braboure chéns pareille d'une aoute partide de la France.

O, nostes réhills beyran toutes las caouses énfernales coumises per aquére caste maoudite aougèn l'émperurt per chef, é ne pouyran pas creyre qu'après tan de crimes qu'an mis la France dens l'agounie, s'y aouge troubat das citouyens assez couratjoux é assez éntelligéns per réleoua noste chert péïs.

Qui pouyra creyre, én effet, déns cént ans, qu'après lous désastres de Reischoffen, de Wissembourg, de Sedan, de Metz, après que la France a bis sas armes perdudes, sas armades preysouneyres, é per trahisoun, s'y és troubat éncare quaouques homes qu'an pris én man la courbade d'ourganisa de las armades per repoussa la pus affruse émbasioun qu'aougen bis ?

Qui pouyra creyre qu'une armade prussienne de mey d'un millioun de sourdats a estat arrestade tout d'un cop per lou génie de quaouques homes ?

Bien bray, sera maouheysit de coumpréne une caouse si susnaturelle.

Mais ço que la counsciènce de las générationns que ban béni pouyra pu tchic coumpréne, acos la counduite que tènen én aqueste moumén un tap de narrious misérables que cerquen, adare que noste balénte armade prén sa rébanche é réléoue l'haounou de noste patrie, à saména lou descouratjemén, la coulère déns lous esprits.

Bèden adare das journaous, espande pertout la noubèle que Paris se mo de hame, que lous Prussiens an pris plusiurts forts de Paris, é qu'an battut lous Francés déns touts lous cugns.

Bèden aquits misérables journaous se réjoui à l'aouance én crédèn que la France és perdude.

Accusen d'une manière ou d'une aoute lous couratjous membres daou goubernemén de la République.

Baillen à énténde que Gambetta é sous coufrays bolen rouïna la France é fa tua toute la junésse. Lou but, enfin, d'aquits journaous és de négri nostes saouburts.

Mous amics, pouyréts béléou, déns doste[701] éndignatioun, léoua lou pugn à l'airt én didén une paraoule de ménace countre aquits griffounayres mesprisables ? Eh bé, aouréts tort, mille cops tort ; car bous, que baillets boste argèn, boste sang per saouba la France, bous que ne suts pas énstruits coume hits, bous que boumbets boste pléne pèt d'un bout d'annade à l'aoute per éléoua boste famille, bous, praoube paysan bestit groussièremén, ats cént cops mey de mérite qu'aquits guz. Ne balen pas boste coulère.

Es bray, aco fey builli lou sang de lous beyre agi si hountousemén.

Aco hey pène de lous énténde susténi noste[s] désénémics aou moumén oun nostes gouyats eymats bai isposa lur bie déns la bataille.

Acos bien bray.

Mais ne créjets pas que lurs paraoules haran quaouqu'arès.

[701] boste.

N’émpacheran pas la bittoire de nous souride, pas mey que n’émpacheran pas Gambetta d’arriba à soun but, aoutremén dit de deslibra la France de las mans de Guillaoume é de soun ministre, Bismark.

Lou soul mouyen de puni lous rédatturts d’aquits journaous, és de ne pas croumpa lur huille.

Si digun ne lugis lurs artigles, fadra bé que résinnen d’escrioure.

Gueytéts Gambetta.

Diméche passat, quatre-bint mille persounes anguren daouan la préfetture per saluda, acclama aquet june ministre. Jamay nat rey ne s’ès bis éntourat de mey de respet é d’admiratioun qu’aquet couratjoux é génioux citouyen.

N’aouré aougut qu’à dire un mot é se plagne de les éntrabes que quaouques journaous li boudrèn matte[702], puy toute aquère foule aouré courut esbouilla coume de les higues lous rédatturts d’aquires minables gazéttes.

Mais nani, Gambetta sap que la force diou esta généruse, é que la République diou dicha la libertat de parla, de pénsa é d’escrioure ; Gambetta qu’a tan coumbattut per rénde la presse libre, desclarét diméche à tout aquet mounde assémblat que dich’ré lous journaous l’énsulta, lou caloumnia, lou négri tan que lis y plairé, chéns jamay rès lis-y dire. Mais que lou joun oun aquits journaous passeran de les paraoules à l’effet, ah ! labets moussu Gambetta ne se geynera pas per sécudi lou péou as countrebénèns.

Siguets doun tranquille[s] :

Maougré toutes les manubres das traitres que nous éntouren ;

Maougré toute la fururt das bounapartistes countre la France ;

Maougré toutes les éntrigues das mounarchistes countre la République ;

Maougré tout, enfin la République aoura raisoun das Prussiens de Prusse é de France.

Car, én despit de tout ço que poden dire, Paris tingra, esbouillera, murtrira lous sourdats de Bismark, – Trochu s’én cargue – é Gambetta fera marcha aou coumbat la proubince acédade de bangéance.

Th. BLANC

[702] mette.

Doc. 9 : *La Gironde du Dimanche* n° 114, 12 mars 1871

Bernadot de la Queyrote à la Crambe

Dijaous aou sé, Bernadot de la Queyrote se troubaoue déns la boutique daou perruquey de sa coumune é coume abèoue assistat la béille à une séance de la Crambe, une quinzène de paysans èren aoutourt d'hét é li demandaouen coume aco ère. Bernadot, alort, prit la paraoule :

» Figurats bous, mous amics, qu'ey bis aquère famuse Assémblade natiounale. Ne podets pas bous esmagina ço qu'aco és.

» La séance dibèoue couménça à duyes hores ; mais ère proche de très hores quan lou présidèn arribét, é alort das homes habillats de négre, é qu'appèren das hucheys, cridèren as députats que caquétaouen dèns touts lous cugns : « Messius, à bos places ! »

» Puy lou silence se hit.

» Alort un noumat Tolain, un oubrey, députat de Paris, mountét à la tribune per damanda aou ministre de l'éntériurt, Jules Simoun, perqu'és aco qu'abèoue énterdit une réunioun publique que dibèoue aougé liu la sémane passade déns un théâtre de Bourdéou. Aquét home m'estounét. Quan énténdury dire aoutourt de jou qu'aco ère un oubrey, aougury poou per hét, parcèque pénsaouy qu'én présènce de tan d'homes riches é énstruits, lou praoube trabaillurt anaoue esta énterdit é ne saouré pas s'én démétte. Mais, foutches ! m'abèouy troumpat : Tolain s'espliquét fort bien, é proubét bien cla à Jules Simoun qu'ère de plusiurts dires, é que ço que troubaoue juste à Paris, lou troubaoue énjuste à Bourdéou, coume si aquires duyes billes n'èren pas déns lou même péïs e soumises à la même loi.

» Jules Simoun mountét à la tribune, é déclarét que coume ministre dibèoue ha respecta la loi, é que la réunioun én questioun estèn heyte per une souciétat que n'etsistaoue pas, d'après het, l'abèoue émpachade, é crédèoue aougé raisoun. Sulemén énténdury dire darey jou que Jules Simoun, ministre adare, n'ère pas si sébère, y'a un an passat, quan hit sa réunioun pribade aou Petit-Fresquét, à l'époque de las élettiouns pr'aou Counséil général. D'après las gèns qu'èren proche de jou, aquère réunioun pribade estut presque une réunioun publique é poudéoue esta punide per la loi. Mais paréch que Jules Simoun, ministre, ne s'én soubèn pas mey.

» Après Jules Simoun, un noumat Floquet, un abocat de Paris, que n'a pas la léngue graoupe, bingut talemén lou counfounde, que Dufaure, ministre de la justice, arribét, coume un coumique de coumédie, per ha ride abèque sa boix de Poulichinéle, é hit oublida lou chantié qu'abèbe aougut liu un mouméu aban.

» Après aco, Thiers arribét à la tribune. Ah ! labets, énténduren déns touts lous cugns das chuts ! Aourén énténdut boula une mousque déns la salle. Jou, èry én face de la tribune, é m'aouri puléou dichat dariga un uill que de dire un soul mot, talemén èry amouroux d'éscouta aquet home que passe per si famux. M'escarcaillaouy lous uills per lou beyre. Es si pétit, qu'és bien juste si lou cap despassaoue lou bord de la tribune. Aourén dit lou cap d'un gat que s'és catchat per pista das sourics. Enfin biry rémuda sous balots, é énténdury un petit bruyt coume lou bruyt d'une chanteréle qu'un bialounayre assage : aco ère Thiers que parlaoue. Attrappèry bien quaouques mots ; mais coume ère questioun de finances, de cénténes de milliouns, é que jou n'ey jamey bis la coulou de cènt escuts sulemén, né coumpriry otsoulemén rès. Bédèouy bien un grand noumbre de députats qu'approubèouen é que didèouen toutjoun : « *Très vien* ! *très vien* ! » mais quaouqu'un m'assurét que lous qui

approubaouen ataou ne coumprénèouen pas mey que jou, é que didèouen : « *Très vien* ! » per habitude. « *Tant miux,* respoundury jou*, ça prube qu'y né sont pas contradiants.* »

Un aoute éndibidu prit place après Thiers, é lugit un gros pilot de papeys oun ère questioun de las élettiouns de Garibaldi én Algérie.

» Aou mot de Garibaldi, tout aquits députats qu'abéby bis si accoumoudéns tout'hare (aquits èren cheytats aou coustat dreyt de la salle), se miren à trépigna coume das piocs que se trouberèn sus une plaque de fert burlènte. Grougnèouen coume das cans de machante himurt.

» Labets, Victor Hugo mountét à la tribune, é proubét que Garibaldi ère lou soul général én Urope que sigue bingut per défénde la praoube France trahide.

» Aquits mots aouméntèren lous grougneméns das homes si pésibles tout'hare.

» Aoutourt de jou tout lou mounde ère estounat de beyre que las paraoules de Victor Hugo, qu'èren la béritat, desplésèouen tan aou coustat dreyt de la Crambe. Los coustat gaouche, hét, apploudissèoue.

» Victor Hugo, chéns s'occupa daou bruyt, continuét à parla, é, d'une bois forte, dichut que Garibaldi ère lou soul général que n'aougusse pas estat battut per lous Prussiens.

En aquits mots, lous grougneméns se santjèren én crits : lou coustat dreyt de la Crambe ère hérissat de mans menacèn Victor Hugo. E aquits homes qu'an, parech, botat la paix, n'aourèn pas aougut poou, suy ségu, de libra bataille én d'aquét grand home.

» Victor Hugo se croisét lous bras é lous gueytaoue abèque dignitat se desména coume de las géns que toumben daou maou ; puy bédèn qu'aquère Crambe ère trop bournade per l'éntènde, baillét sa démissioun de députat é partit.

» Aquère démissioun espoutit lous cridarts ; aouguren, labéts, l'airt de cala doux. Troubaouen aco estounants, hits, qu'un home ne boulusse pas mey de sa place, car m'an dit que lous très quarts d'aquits jappayres rébingrèn déns la Crambe per la tchamineyre si lis y barraouen la porte.

» Lou général Ducrot, jaloux de las louantjes adressades à Garibaldi, se lancét, négre de coulère, per proutesta. Mais un députat de Paris que counéchèoue Ducrot, bingut calma sa coulère é lou rénde counfus én li disén qu'abèoue proumis, déns une prouclamatioun adressade à sous sourdats, de mouri ou d'esta bittoriux.

» Lou tapatje rédoublét, é bédèouy lou moumén que lou présidèn briseré sa sounétte per ha béni lou silénce.

» Enfin quan lou bruyt déminguét, un noumat de Peyremoun mountét à la tribune é, tout én prétendèn n'aougé que dux mots à dire, damourét trés quarts d'hores à jacassa é à bailla das cops de caps coume un bédèt que cerque lou braguey de sa may. Tout lou mounde s'éndroumèoue, é coume abéouy poou que lou souméil me prisse, m'esgampèry.

» Enfin, per acaba, bous direy que lous qui hèden tan de bruyt soun, justemén, aquits députats que las campagnes an noumats. Acos aquits que préténdèouen, quan parlaouen as életturts, esta per l'ordre é la tranquillitat, apuy, à la Crambe, silèou qu'un home que n'és pas de lur oupinioun parle, hèden un charibari espoubantable.

» Un membre daou partit républicain, un noumat Langlois, estut oubligeat de lis y dire que la France ère prou malhéruse ataou, é que sous réprésentèns, aou liu de se chamailla, harèn bien millou de s'éntènde per la saouba. »

Après aquét récit, Bernadot de la Queyrote s'én angut én regréttèn d'aougé botat per un députat qu'abèbe énsultat Garibaldi é bramat countre Victor Hugo.

Th. BLANC

Doc. 10 : « Caoufrès, lou mobile daou troisième batailloun », roman-feuilleton de Théodore Blanc, troisième livraison, *La Gironde du Dimanche*, n° 120, 23 avril 1871

Extrait 1 :

Dé fait, la praoube done, après aoujé soulatjat soun co én plourén toute soule déns sa crambe, s'ère miste à cerca un moyen per ana trouba lou qui li abèoue frappat l'esmaginatioun. Aouré bien boulut lou chègue, mais quan ubrit soun porte-mounède, lou troubèt cagemen bouyte, é mêmes én béndén tout ço qué poussédaoue, n'aouré jamey pouscut paga soun quite biatje.

Ere bien décidaden, tabé, à né pas countinua soun hourrible coumerce. Une réboulutioun sé hit déns soun âme.

« Baout trabailla, dichut hére, pasque l'argén qué gagnerey sagemén, én prénén dé la péne, né séra pas despensat si foulemén qué l'aoute. Me priberey, si faou, é esparnierey l'argèn per l'ana trouba. Lou chéguirey pertout. Se souffre, lou soulatjerey ; si és blassat, lou sougnerey ; si és tuat, mé férey tua. Mais si sé saoube, si sort d'aquére guerre abèque la bie, li damandarey dé sé marida abèque jou… Mé réfusera, bélèou… Sé soubingra dé moun passat hountoux, é mé mesprisera… Ah ! moun Diu ! qu'acos triste per jou dé mé beyre june é dé creyre qué la porte dé toute famille m'és barrade à tout jamey ! Quaou démoun m'a doun soufflat dens l'âme aquére passioun dé la toilètte qué m'a ménade aqui !… Acos égaou, mé sénty la force dé coumbatte tout per arriba à ço qué bouy… Lou boun Diu m'a émbiat aquét june home per mé truca lou co si fort, qué m'a tirat dé l'engourdissemèn oun lu bice m'abèoue jittade… Adare, bèdy lou camin que faou chégui : lou camin dé l'honnestetat. »

Hortense, ténèn sa paraoule, cerquet labéts daou trabail. Ere coutureyre, é déns aquéste moumén, n'estut pas én péne dé s'émbaoucha : dé touts lous coustats dé la bile das esploiturts abèouen l'éntréprise dé coustumes dé sourdats ; Hortense éntrét chez un d'hits.

A la fin dé la permeyre sémane, abèoue trabaillat doutze hores per joun coume une esclabe, un coumis (biegut), én li hadèn lous uills doux, li bailla *sept houres detz sos* per paguemèn.

Quan sé bit si tchic pagade, Hortense toumbét sus sa cheyre, estounade, séside.

« Couma ! tan trabailla per gagna si pétit dé caouse !…Eh ! couma férey jou per esconomisa l'argen qué boly ?…Ah ! ne crédéouy pas qu'estusse si malaysit d'y arriba !… »

Aquére idéye, én trabersèn l'esprit d'Hortense, manquét chabira touts lous proujets qu'abèoue heyts ; mais aoussi lèou un bisatje sé présentét à soun esmaginatioun : Caoufrés ére lougn d'hère, é né poudèoue bioure chéns li parla, chéns lou sarra déns sous bras, chéns lou coubri dé poutouns burlèns. Réprit doun couratje. Sé soumit à soun sort, car pénsaoue qué la Proubidènce né l'abandouneré pas ataou.

Es labéts qu'escribut aquére léttre qué Caoufrés récébut à Vénitiux é qu'estut si maou récébude ; puy, quan l'aougut escribude, ne sabèn pas l'adresse daou june home, l'amourouse gouyate angut à la mairie dé Bourdèou préne dans rénseigneméns sus lou troisième batailloun das moubiles.

Aou bout dé quaouques sémanes, la gouyate, sé pribèn dé tout, mintjen daou pan, bubèn dé l'aygue, trabaillèn lous très quarts dé la nuyt per aouménta soun bénéfice, parbingut pertan à métte une bintène dé lioures dé coustat. Mais bint lioures, aco n'és pas prou per éntrépréné un si loung biatje, é bien dé las sémanes éncare sérèn passades, chéns qué pouscusse parti. Une ouccasioun sé présentét :

Lous letturts sé soubènen, pénsy, qué das Francés é das Américains habitèn Mountevidéo trabersèren la ma per béni pourta sécourt à la France.

Es à Bourdèou qué desbarquèren.

Lou goubernemen dé la désfénse natiounale à qui abèouen ouffert lurs serbices, lous émbiét dèns l'armade dé Garibaldi, daou coustat dé Dijoun.

Lou joun qu'aquits brabes quittèren Bourdèou, passèren la rébue sus lous Quinconces. Hortense, qué sé ténèoue aou courèn das affas dé la guerre, pénsaoue qué lou troisième batailloun das moubiles dé la Girounde eyré tabé trouba Garibaldi.

« Baout mé métte cantineyre déns la légioun dé Mountevideo, pensèt hére, beyrey Caoufrés à Dijoun. »

Sé présentét aou coumandan qué l'acceptét abèque plési.

Balà doun Hortense partide per l'armade.

Extrait 2 (quatrième livraison, *La Gironde du Dimanche*, n° 121, 30 avril 1871) :

Siléou qué la coundamnatioun estut lugide én d'aquits homes, lous hiren mette tout lous trés countre lou murt daou porge, puy trés escouades dé gardes natiounals, binguren, lou fusill cargat, chacune én face d'un coundamnat. Lou général dé l'armade léouèt soun espade én l'airt. La béchét duyes ségounde après. Alors un pét énorme sé hit aoussi léou énténde. Caoufrés, én d'aquét bruyt, barrét lous uills ; soun co saoutét déns sa peytrine. Damourét ataou un moumén chéns rès beyre. Quan ubrit lous uills, bit un tabléou affrux : lous dux boulurts èren esténduts chéns bie sus lou soou. L'aoute ère éncore débout ; énsultaoue l'escouade qu'abèoue tirat sus hét é qué né l'abèoue pas tuat. Une balle soulemén li abèoue trabersat la man.

Caoufrés énténdut alort lous crit de : « grâce ! grâce ! » poussats per toute l'armade. Hét mêmes léouèt sous bras suppliéns én plourèn, én damandèn lou perdoun.

Un capitaine s'approuchét daou coundamnat, é li dichut qué sa bie séré saoubade si boulèoue récounéche soun tort ; lou june homme réfusét net : « Jamey !…Mous dux camarades soun morts, né boly pas m'humilia ; né boly pas esta lâche !…Né mé répenty dé rès…Faou qué mory ! »

Lous crits dé l'armade esturen labéts inutiles : lou malhérux estut mis countre lou murt, é toumbét la peytrine traoucade per une doutzéne dé balles.

Caoufrés sé troubét maou.

Un marmut sourtit das balots dé touts lous sourdats, é pénsèren un moumén qué si touts lous qui lou méritaouen abèouen estat fusillats, – én couméncèn per das générals, qu'èren pu coupables qu'aquits trés morts, – lou trabail séré dé loungou.

Réfléchiren qué lous loups né sé mintjen pas éntr'hits, é poussèren un grougnemén de coulère.

Dèns aquére guerre, én effet, coumbien d'éntendans sé soun é[n]richits én daraoubèn sus la magre piténce das sourdats ? E aquits éntendans soun éncare én bie.

Coumbien dé générals, én trahissèn, an caousat la mort dè milieys dé junes gèns ? E aquits générals soun adare én boune santat, é mêmes lis y és heyt boun accuill déns noste France qu'an béndude !

Aco a toutjoun estat ataou, malhérusemén. N'in a per bien paouse aban qué lous homes siguen touts égaous déban la loi.

Siléoue qué l'etsécutioun estut acabade, toutes las musiques dé régiméns jouguèren das airts joyux, puy toute l'armade desfilét én passèn à quaouques pas das trés cadabres.

ANNEXE 3 : articles politiques occitans de Druilhet-Lafargue et anonymes dans la *Cadichounne* (1877-78)

Doc. 1 : *Aou public amic de la rigoulade,* préparution du journal *La Cadichounne,* sans date

Lou Prougrammé d'aou futur journal.

Direy la beritat à tout lou mounde !

Soutendrey la Counstitutioun ;

Déffendrey lous fray d'aous escoles chrestiennes ; - las surts dé caritat, las nounnes et nounnettes qué sount las serbantes et las coudineyres daous praoubes et d'aous malhurus ;

Attaquerey lous qué boll tout chabira per s'empli las caousses et sé mouqua d'aou praoube mounde ;

Serey séns pitiat per lous Rabagas et lous bavarts qué tournent lou cap dé nous hommes et lous détraquent l'énténdément !

Si s'encoulèrent ! tant pire per ets !

Si en rident et si s'abounnent à la *Cadichounne* lous déchrey, - béléou , - tranquilli :

Adare qué la presse bent soun silence ou sous serbices aous candidats, respoudrey aous proupousitiouns dèshounestes, daous galapians maous appris :

LA CADICHOUNNE sé baille…. mé nè sè bent pas !

(Bent soun journal dus sous)

Soun Administratioun nè counnès pas dé mitan !

Es honneste aco ! mé, la *Mayan*, ès éducade… pos lou creyre ! N'a pas ésta élébade aou Sacrè-Curt… as estat élébade, coumme boucop d'aoutes qué crident dens la ruye à fa tressaouta lous passants :

Char…dines toutes bibes, char-dines !!

Charouns de ribeyres !

Castagnes toutes caou…des !

D'aous poule…ets !!!

La *Mayan* es récardeyre coumme elles…. et n'es qu'aco !...

Mé aco li suffit !!

MAYAN

Doc. 2 : *La Cadichounne*, n° 2, samedi 22 septembre 1877

Opportunisme et Opportunistes

As aougut l'oblitgence, ma chère Mayan, dé bouta déns toun journal quaouques refletiouns qu'ey faites, l'aoûte journ, aou sudjet dé las életiouns et oun ey proubat qué lous qué né boteran pas per lous candidats patrounats per lou Maréchal boteran per lou même cop per lou Gambetta.

Annuyt té démandy l'hospitalitat per té fa counèche une combersatioun qu'ey aougut abeque moun hôme sur lous opportunistes.

Dimenche darney à dus hores, après lou marcat, suy anade à une pichoune campagne qué ey coumprade proche dé Caoudéran, per troba moun hôme Jacoutin qué m'éspérabe abé soun fray, lou Cadichot.

Eren touts dus en coumbersatioun déns lou cazaou et parlaben politique :

Cadichot (qu'és un pec et presque un innoucent) didèbe à moun hôme :

- Perqué né boles pas vota per lous qué bolen élégi Gambetta per président de la République ? Aquet Gambetta n'ès pas tant méchant, annuyt, qué l'ére en 1871 ; m'an dichut qu'ère adhare, un *ofortuniste.*

- E sabes qu'es aco qu'un *ofortuniste*, dichury-jou à aquet grand pec de Cadichot ?

- E certainémen qué lou sabe, acos es acquet qué bolen qué, lous, qué an gagnat d'aous escuts né sie pas dépouillats per lous communards ; acos per aco qué lous appellen daous *ofortunistes.*

- Teyse-ti innoucent ! dischury jou, né counèches pas sulemènt ta man dreyte dé ta gaouche et bos parla politique ? acos pas *ofortuniste* que didén que ès debingut Gambetta, més *opportuniste*. Sabes qu'ès aco ?

Et lou Cadichot s'es boutat à ride, coumme un pec séns mé réspounde.

- Pos te gratta lou cap, li dichury, èn tiran mey dé pedouils que d'ideye.

Et tu, Jaccoutin, dischury jou à moun hômme, sabes qu'ès aco qu'un *opportuniste* ?

- Jou ! me respoundit Jaccoutin, ah moun Diou ! et n'en ey jamèy bist !

- Eh bien acos que té lou direy, mès ne boli que toun fray se mèle de la coumbersatioun, ès trop pec per aco ;- fey mé dounc lou plaisir dichury à Cadichot dé damora darrey, aco pas per tu que boli parla et damores tranquille oun te truquerey.

Lou Cadichot sé lé fit pas dide dus cops et se mit dans un couing darrey sèns brouncha (ce qui me permit de parla tranquillémén abeque moun hôme) et baqui la counbersatioun qu'ey aougut abeque et, té la baille testuellemén ;

- Debèbes te rappella, li dichury, moun praoube Jacoutin, tout aco qu'as entendut en 1871 déns les réuniouns publiques per lous qué sé diden lous bérays démocrates. Té rappeles bien que boulében supprima lou capital, « l'infâme capital », coume lé didèben, so qui signifie clarément qué lous qué en gagnat péniblémen d'aous escuts seran obligeats de lous bailla aous dépensayres et aous galapians qué né saben ré fa. Didèben tabé que fallèbe pas mey dé sourdats, mais sulémen daous gardes nationales ; que fallèbe barra las agleyses et qué lous pays dé famille séran obligeats dé fa instruire lurs drôles per lous « laïques », coume didèben, et aou noum dé la libertat né pourran pas méy lous boutta ches lous Frères qué débèben esta chassa hontusumen dé la France.

- Me rappelly d'aco, me respoundit Jacoutin, et me rappelly tabé qué lous élétur, effrayats d'aquet programme, an repoussat abèque horrur lous prétendus démoucrates.

- Et coume an aougut raisoun lous éléturs ! li dichury-jou. Crédes qu'es pas époubantable dé pensa qué lous qué an gagnat lurs escuts seran obligeats dé lous bailla aous aoûtes et qué, jou, qué mé lébe touts lous matins à duyes hores per enna fa mès provisiouns aou marcat daous Capucins, qué toute ma bie ey trabaillat, qué trabaille encare, ne pourrey pas garda per mes meynatges lous escuts qué ey peniblémen amassats ?

Crèdes qu'ès pas afrux de pensa qué bolens barra las agleyses et chassa lou boun Diou ? Ah ! moun amic, boli pas té fa de la pane mais pertan aco mé brule la langue et podi pas mé teysa. Té rappèles courre lou boun Diou nous a enlebat noste Marcelin, noste praoube gouyat, qu'ère si mignoun et si brabe. Quaou malhur ! quaou désespoir ! - Boulèbes té tua, moun praoube homme. Me rappelles que t'ey fait béni abèque jou à l'agleyze, que t-és bouta abèque jou à genouil déban la Sinte-Bierge ; que lou brabe hôme dé curé es bingut té trouba, qué t'as pris las mans et qué t'as parlat abèque tant d'amour d'aou boun Diou, dé noste praoube Marcelin, qu'ère debingut un de sos anges qué t'és bouta à ploura comme jou et qu'as estat counsoulat, én pénsén qué tu, qu'és un brabe homme, plus tard rebères aou ciel noste Marcelin !

Ah ! bolen barra las agleyzes et chassa lous curés ! Lous malhurus ! n'an dounc jamès aougut persoune dé lurs én danger dé mort qué ne bolen pas pria ! Té rappèles quouques més plus tard, courre noste aynat lou Cadiche a atrapa la fièvre typhoïde. Coume as priat lou boun Diou, abèque jou, dé nous garda aquét boun drôle per counsoula noste bieillèou ! Et coume l'an remerciat tous lous dus courre a estat garit !

- Me rappely tout aco, me dischut Jacoutin en plouran, (laou praoube amic) parço que pensabe à Marcelin et qué ploure touts lous cops qué y pénse, mais tout aco, me dischut encare, moun hômme, né mé ey pas beyre qu'es aco qu'un *opportuniste.*

- Espères un petit, baqui qué y arribe. Lous prétendus démocrates, coure an bist que lurs doctrines effrayaben lous éléturs an dit : Tout aco né heyt pas noste affa et lou Gambetta surtout lur dischut : « Mes amics, nostes doctrines sount certénémen etcelantes et bindra bien léou lou jour dé las appliqua, mé, annuyt, crédes mé, lous timides et lous peysens sount pas rassurats. Faout dounc rembouya lur application a plus tard coure lou moment séra *opportun*, coumme dide en francès. Aco lou moyen d'arriba, léntémén acos bray, mais surémén. Et baci perqué an dit qué lou Gambetta ère un *opportuniste*. Coumprènes adhare, moun hômme ?

Doc. 3 : *La Cadichounne,* n° 5, samedi 6 octobre 1877

Aou citouyen Mie

Mais, deycham là la croute, et parlam dounc dé Mie.
Cos moins dur, mais cos ha méchante digestioun
M'a dichut qu'ab quittat soun aboucasserie
Et qué bende d'aou bin à la Coummissioun.
Séns doute, per aco, lou beyram à la crambe,
Déychan là la tribune per sé rénde aou buffet
Bendé, coume Médoc, daou méchant bin de Cambe
Lou biajur d'abord, - après lou *député.*

MAYAN

Lou citouyen ROUDIER

Décham lous Bourdelès et passam à Libourne
D'aquet moussu Roudier, parlerey lou premey.
Qué tient dounc déns sa man, qué tourne et qué retourne ?
L'abèts touts débinat ?... Co lou famus papey !
Lou papey ! lou papey ! qué remplace sa lengue !
L'a perdut l'aoute journ, déns soun excursioun !
Et, per lou même cop, a perdut sa harengue
Dempuy, ès débingut muet coume un pouyssoun.

Femme JACCOUTIN

A LA *GIROUNDE*

Ma bieille mémé la *Girounde* n'es pas toutjourn hounneste per sa praoubette refille la *Cadichounne*, mais aco nè li ha ré, car ès bounne bounne !

Annuyt la praoube bieille, - que radote souvent, - ès un petit, « embarrassade ». Per l'obligea bay bouta aci, - *et per rè*, - las annonces ou rèclames suibentes :

Souscriptioun

per souteni lous milliounnaires qui sount lous candidats républicains « sériusement » patrounats per la *Girounde*, qu'és cossude, recossude et très-cossude, mais doun lous escuts sount cachats aou found d'une bieille caousse.

Lous candidats sount lous citouyens :

DUPOUY……..milliounaire et abare ;
LUR-SALUCES……abare et milliounaire ;
ROUDIER…….abare propriétaire ;
LALANNE……proupriétaire abare ;
DUMOULIN…….abare capitaliste ;
MARCHAL……capitaliste abare ;
TRARIEUX……riche abare aboucat ;
Alexandre LÉON……milliounnaire, proupriétaire, capitaliste et tout !!! surtout abare.

Baillets, baillets, praoubes pecs, sos et escuts per fa noumma qué bous flatten !

Baillets, baillets per bos députats qué bolen bien esta noummats mais à la counditioun qu'aouran rè à paguat, - rè de rè !!

« Noumets-nous, nouméts-nous, an dischut touts aquets citouyens et paguets, paguets, paguets toutjourn !

Baillets, baillets per saouba los candidatures républicaines qué s'en bayn én décounfiture.

Los souscriptouns sount reçudes à la *Girounde*, à la *Victoire* et aou *Bourdelais* !!!

Oun démande

per souteni Moussu Roudier qu'ès essouflat et à meytat crébat une estaffilade de claqurs dé la léngue et dé las mans per ayda un petit MM. Steeg, Trarieux, Reynal, Min Brahanbrahan, Gachassin, Landard qué n'en poden pas mey. N'en pas besouing d'esta judiou, proutestant ou libre-pensurt ; fa aougé bouns poumouns et sérius imperturbable.

Counditiouns :

Aboucats : Un discourts, 50 sos à 2 escuts.
Blagurs : Salade pimentée, 1 escut à 3 escuts
Interrupturs : Une sorreye, 20 sos à 1 escut
Claqurs : Une sorreye, 2 sos per cops de claque
Manifestants, chey sos et très petits berres dé fine.
Per esta interruptur faou :

1° Crida se fa entende d'aous citouyens Lur-Saluces ou Barkaousen, qué souts sourts coume daous pots (prime d'un escut).
2° Crida à fende las bitres (prime de 40 sos) ;
3° Crida à féla las bitres (prime de 20 sos) ;
4° Crida à eschaourilla ses besins (prime de 10 sos).

Per esta claqurs : faou aougé un enthousiasme d'épileptique qué sera caouffat abèque daous petits berres per aougé lou dégret boulut ! Lou casier judiciaire n'es pas exigeat.

Sé présenta dé suite à la *Girounde.*

Intitutioun poulitique

ruye de Cheverus, BOURDEOU.

Lous rédaturs de *la Girounde*, proufessurs dé *sérius*, baillent brevet d'hômes sérius et constants à qui proubent qué sount républicains. La *Girounde* (ès lou noum dé lur assouciatioun) s'ès récoummandade per un passat girouettant que inspire la mey grande counfiantce.

QUÊTE

Lou dimèche 6 et lou dimèche 13 ottobre, lou F∴ Gounouilhou fera la quête déns soun ayglise de Ste-Germaine per lous praoubes candidats récoummandats à la charitat daous bounes ames républicaines. - Lou sermoun sera dischut per lou june et élouquant F∴ Trarieux. Lous qui ne poudran pas y assista sount imbitats a embia lurs ouffrandes à la *Girounde.*

Doc. 4 : *La Cadichounne* n° 6, mercredi 10 octobre 1877

Prière d'un éléttur

Moun Diou, déns boste clémence
Proutégets nous daous aboucats
Délibrets nous d'aquelle engeance
Habilluse dé las béritats !

Baillets nous daous praoubes dé léngue
Lur feran, aci, la leyssoun
Lur sérineran lur harangue
Sèns lur fa brigue de feyssoun

Qué Simiot, Dupouy, Lalanne
Né tramben pas mey de Raynal ;
Et, qu'a blagua, aquet s'escanne
Ou baillets nous un boun Pascal !

Mais, o moun Diou, Diou dé justice
Diou de la tranquillitat
Delibrets nous daou supplice
Daous discourts d'un aboucat

Silencius toute l'annade
Grillan d'embie dé parla
Parlera, béléou, la journade.
Tout un journ entendrey bugla :

« Bibe, bibe la République » !
« Bibe, bibe lou Gambetta » !
Moun Diou, baillets me la colique
Mais moun Diou fasets lou teysa !!!

Nou, n'y pas aougut la colique
Lou diaple lous a heyt parla
Et bugla per la Republique,
Bien sûrt per nous eschaourilla !

A la rescousse ô ma *Girounde*
Claqurs et blagurs sount beinguts
Per parla, pertout à la rounde ?
Tes candidats soun dounc f…tuts ?

MAYAN

ANNEXE 4 : articles politiques occitans du *Détroqueur* d'Arcachon (1880)

Doc. 1 : *Le Détroqueur*, n° 1, 7 mai 1880

DÉTROQUAGE LOCAL

Avant d'entamer toute discussion, nous allons présenter au public les noms des principaux personnages qui seront appelés à jouer les premiers rôles, ainsi que nos appréciations personnelles.

Ces affaires étant toutes locales, nous les raconterons dans la langue du pays :

La noubère troupe

Adare, poden tira l'escale ! Nostes géns soun aou poudé. - Ni omes ni hemnes, touts aubergnats. Lous arcachounés nan pas méy daouns que de bada ; lés alaoudes lés y toumbéran toutes roustides dén lou bec.

Permey, aou cap de la colonne, moussou lou général Bisson : Ram tam plam...

Segoun — moussu de Mignot én soun grand plumét d'intandan, lou qaou tuét tan de Prussiens... à Arcachoun.

Troisième — lou célèbre docture Hameau. En de quét, li haran poussa daous miaous a ha tembla *[sic]* toutes las gates dou cantoun.

Quatrième — moussu Georges Méran, lou qaou boou chanja lés modes, et ha nouma lous jutges aou scrutin pér ha une grimace probablemen, à son toutoun.

Cinquiéme — moussu Mauriac, lou banquier ou.. qua lért ta crane, dap soun capét sur l'aoureille, et sa décoracioun turque ou chinoise ; et à quet perpaous, mé soubéni d'un bieil refrain, qué cantéoun dén lou tems sur lert de *Cadet Rousselle* :

Filoselle boou un riban,
Qué singue bèrt ou rouge – ou blan –
Qouan seré pas quun bout de bretelle.
Que disét bous de Filoselle ?
Ah ! Ah ! Ah ! bréman.
Filoselle qués bon anfan.

Pér moussu Mauriac, couate cops : Ram pa ta plam.

An ajoutat un ancien méste descole sén doute pér douna das leysouns, carqui gna dén la troupe que s'entenden a parla ou escriou lou français, coume lous cans a laoua les tripes. Coum bédéts, ni a pas nat bidanjure.

Pourtan, més abis qui aoura une bère lechioue a ha per les électiouns generales – enfin, se procurran, mey tart, daillurs – torches de bachère

Adare qué ténen la coude de la padère, lous bam bése coudina. Dén tout aquet péich meylat, lous uns canteran

Pértens per la Syrie

Lous haoutes :

Sourdat daou drapeou tricolore,

Dorlèans, tu que las pourtat.

Lou grand noumbre :

Quun sang impure abrube nos sillouns

Coume bouléts que sentendin ! Quaou musique arraoujouse !
En atténdéns, am lougat das faouteuils d'orchestre.
Attencioun, messius lous actures, sé cantéts faous, coume és probable, am lous chioulets à la potche, agudats.

UN GASCOUN

Doc. 2 : *Le Détroqueur* n° 11, 16 juillet 1880

A MOUSSU HAMEAU

Bonjour, moussu lou Maire.

Ce nets pas lou méste, sin faou pas de gouayre.

Bous béni présenta une petite péticioun dén boste intrét, et dén lou mén.

Lou maïre d'une bile coume Arcachoun diou esta un homme bién plantat, abéque une bedaine respectable ; faout pas quaji lért d'arriba tout dreyt de Saint-Pierre de Miqueloun.

Bous, mon chér moussu, éts magre coume un croc de Nadaou, tenéts pas débout. – Sé bous metén une lanterne sou bénte, béyren la luts darrey lesquine. Qué bouléts qué disin lous estrangeys, en bédéns un docture-inspecture tan désmoulit et tan esflanquat ! Diran tous : Lért n'és pas boun à Arcachoun. Ets une triste énségne pér noste stacioun.

Jou, qué né si pas docture, bous boli gouari, et bous a béni, déns dus més sulemén, gros et replét coume un petit tounkin – chéts coumparaisoun.

Counéchi boste maladie. Ats un machan coudiney. Ey heyt lou mestey lountéms, e béni anuyt bous demanda la place pér ésta boste chef dé coudine.

Sérey pas trop exigén : Cén francs pér més, loutgeat e hartat. Crédi qué nés pas trop.

Poudéts bien ha aquét sacrifice, adare qué la bile, sous rebinguts daou Casino, bous alloura un milléy d'éscuts touts lous ans, pér frés dé représéntacioun. Jamey n'empléguerats meillou boste argén ; bous harey daous plats à se léqua lous quouate dits et lou pouce. Bats débéni guillerét coume il y a bint ans, et sérats éncare la coqueluche daous bégnuses.

Mé, bous paouserey une coundicioun. Faudra pas, coume à boste darrey banquet, énbita cans et crocs ; un coudiney qué se respecte pot pas se décida à prépara plats fins pér géns de la trémpe dous trés quarts de bostes counseilleys quabalerén ta bien un caillaou coume une truffe ; soun daous gouluts que si counéchén pas ; faudra ha un triatge daous énbitats ; jou, mé carquerey daquére besougne.

Dune aoute coustat, faudra préne une mignoune done pér sérbi à la taoule, et pas mey s'adressa aou noumat Lacroiseye, quouan mêmes aouré lés cames laouades. Acos és un moussu qui n'apéren jamey qu'après la digestioun.

Pénsi, mon chér moussu lou Maïre, qu'accéptérats ma demande dap plési et recounéchénce. Atténdrey boste réspounse dén la huyténe. Adresserat lé : « Aou Gascoun, poste resténte, à Arcachoun. »

Adichats, mon brabe Maïre.

Boste futur chef de coudine,

UN GASCOUN

ANNEXE 5 : articles politiques occitans de la *Petite Chronique* de Saint-Loubès (1890-91)

Doc. 1 : *La Petite Chronique* n° 2, dimanche 1er juin 1890

Les Impôts

Los gens de Mountechan an la boune chance d'esta administrats per un brabe citoyen, un réspublicain débouat, un boun maire, Moussou Adrien Bernard que s'occupe dos intérêts de tous et que cerque toutes los occasiouns per demanda dos dégrévements per les Impôts. Es bien escoutat den les administratiouns pasque couneichen son débouement per la République.

Baou bous prouba à tous que me lugissen que los habitans de Mountechan soun bien millou traitats que los de Saint-Loubès per los impôts, et tout aquo pasque n'abès pas sabut nouma dos républicains sincères per bous administra.

Jou, paguy seitze sos d'impôts à Mountechan ; moussu lou Maire a réclamat per la gélade et lou phyloxera, si bien que m'en descarguat de detz sos per la gelade et de cinq sos per lou phyloxera.

Aquet brabe homme m'a doun sourtit quinze sos sur seitze, ce que ey que n'en paguy qu'un.

A Saint-Loubès, paguy très cents francs d'impôts ; moussou lou Maire d'aqui qu'ère tro occupat à cerqua dos échantillouns, lou premey adjoint à arpenta la *hount de Saint-Luc*, et lou duzième adjoint (lou maire d'adare) a mesura sos linsaous, n'an pas pensat a réclama los dégrévements. N'en an pas aougut per Saint-Loubès.

Bedetz, mos amics que si, à Saint-Loubès noste municipalitat abebe réclamat et que Moussu lou Préfet nous aougusse descargat per los Impôts den los proportions de Mountechan, aou lieu de paga tres cents francs comme faou que héssi, n'en aoury que soixante quinze à paga apey n'en serét ataou de tous bous aous.

Ban nous occupa de régla queste affas ; haran noste possible per obteni un petit de descargue, mais adare quo's tart, les parts soun heytes.

Mais bous prometti que haran tout ce que pouyran.

Bien lou bounjourt, et à Dimenche, mos lecturts.

J. CADICHOUN

Doc. 2 : *La Petite Chronique* n° 17, dimanche 14 septembre 1890

ABIS AUX ÉLECTURTS

De tous los journaous que lugissy, tous, parlent de la campagne électorale, heyte, per chabira la République, et, ha nouma los candidats que habebent heit police habeque lous boulangistes, per arriba a stats noumats députats, hen promettant tout, aous praoubes électurts, mais, que den lou found de la caouse, reybabent, un cope de Jarnac, per escamouta la République. Sus lou mot de Révision ou de Boulanges, boulebent, tout simplement, chabira la guse, mette à la place de moussu lou Président Carnot, lou famus Boulanger, qui, après un petit tour de passe-passe, debebe ceda la place à un aoute, comme hère coumbingut, et, ha, une restauratioun royaliste. Adiou los libertats, et nous bala, rebinguts, à nostes anciens régimes…

La *Petite Chronique*, que n'existabe pas et que n'ha pouscut reproduire los petits tripoutatches, que se han heits d'en noste circounscriptioun, coure noste comitat trabaillabe per l'électioun républicaine de moussu Raynal, pot bien, hère tabé, parla un petit d'aquet partit si desgoustan, que, tous, han hounte, adare, d'y aougé trempat, mey ou mens et que se jettent la peyre en negan tout. Ne pody pas bous dire seque s'y ha heit d'en les aoustes communes, mais baou bous parla d'un petit affas que s'y ha passat à Saint-Loubès. Dens une réunioun, qui se hyt après lou premey-tourt, stut decidat que lou président de noste comitat enbeyré une lettre à touts los que n'habebent pas votat aou premey tourt. Baquy la lettre.

» Assuré de vos attachements à la République, seul gouvernement légal,
» le Comité vous invite à prendre part au vote le dimanche 6 octobre, pour l'élection d'un
» député. Nous croyons devoir vous adresser cette invitation, parce que vous n'avez pas pris
» part au vote du 22 septembre. Le candidat républicain est M. Raynal.

Pour le Comité,
N. LÉGLISE, *président.*

Lou Comitat, s'atribuant les voix que los electurts habebent dounat à moussu Raynal, comme n'en hère justice, pisque tous los aoutes, royalistes, bonapartistes, boulangistes ou républicains traîtres aou comitat, ne habebent res heit n'y rès pagat per l'electioun de moussu Raynal, mais abebent sustingut l'électioun de moussu Sonneville ou de moussu Princeteau et que même, nin ha, de lure groupe que benebent dans les réuniouns per ha, deou desordre, et crida *vive Boulanger* hen se cachant, darrey la porte, lou Comitat dounc, hit un appel aux électurts, per lou segoun tourt. Jou, que ne manquy jamais, les réuniouns de noste comitat, priry copie d'une lettre que noste président lugit à une réunioun, et que nabébe scribude un moussu que se crey pris aou sérius per lou public de Saint-Loubès, pasque, hés un d'aquès, que le public counuch et que, malgrès sa grande enbege, ne pot arriba a nade place den l'administratioun communale, mais que, en réalitat, hey partide daou petit comitat que pouyré présida A. Barailley, si hère un moussu. Mais noste maire ne pot en esta lou président, pasque los membres d'aquet comitat se soubennent que Alfred hère marchand de calicot à Bourdeou, et que hès, decendants des anciens nobles, ne podent aougé per directurt, un ancien marchand que même, habebe besoin d'un associat, per teny magasin, d'en noste chef-lieu départemental.

Nostes moussus de Saint-Loubès bollent bien augé un homme de paille, mais ne bollent pas esta dirigeats per Moussu Barailley, en effet, aquos de toute justice que los que

han tourelles et pabillouns ou aoutes titres, administrent la commune, que sigent patantats per l'aygue de javelle, sangsugues ou la grêle.

La lettre hes insolante per noste Président, mais de qui ben l'insulte, aquo ne toque pas, coure hèdent la caouse per lou boun partit, ni han pas, la councience cargade, mais den sa lettre, beden perça la coulère d'aquet électurt.

Baquy sa lettre que hey bien copiade, coure noste Président la lugit à la réunioun :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ
DIT RÉPUBLICAIN DE SAINT-LOUBÈS.

« Je n'ai pas plusieurs *attachements* à la République, je n'en ai qu'un, qui date de « loin, et qui est même assez solide pour résister aux pernicieux agissements de « vos copains…

« Je sais qu'en vous répondant, j'ai tout l'air de vous prendre au sérieux ; mais je « ne puis pourtant aller donner, le 6 octobre, ma voix à la République en paraissant « obéir à la véritable injonction que vous avez eu l'outrecuidance de m'adresser…

« Je n'ai aucune espèce de compte à rendre à qui que ce soit – et à vous moins qu'à « tout autre – de mon abstention du 22 septembre ; et j'ai trop le sentiment de ma « liberté pleine et entière, pour permettre qu'elle ne soit pas respectée chez moi « comme je la respecte chez les autres.

« A bon entendeur, salut. »

La signature que je n'ai pas pu lire… ?

Aquère lettre coume bedes, n'hes pas l'ideye d'un saoul, pisque parle dos copins, sabès seque aquos aquès gens que s'entendent… ? Bien qui aougusse soixante-quinze lettres embyades, Moussu Reynal aou segoun tourt, obtingut binte-duyes vois de mens *que aou premey tourt.* Aquos que, tous los qué, habebent votat per Moussu Sonneville aou premey tourt, han tingut lure engachement jusque aou bout, et que, puléou que de bota per lou candidat de noste comitat Moussu Raynal, préférèrent bota per Moussu Princeteau, qu'habebe heit un appel, d'accord abeque los boulangistes.

Coure hedent un retourd hen harey, trobent les betises heytes, et ne podent pamey renéga séque han scribut, coume los de Dillon et Rochefort.

Oun soun doun, los pruves de lure républicanisme, d'aques gens que ne soun staquats que d'un bout, que ne han jamais bis coure ha falut, et que, coume los chabans se mountrent coure los aoutes droment, et ne cerquent que les huilles darey les segues. Coure faou se ha beyre, hes, se cachent et après la bataille, benent bous dire, aquos jou qu'ey tout heit, mais los gens de Saint-Loubès, los cunuchent bien, et los jugent per seque ballent.

Electurts de Saint-Bincent-de-Pol, bous offry aquet exemple, aou premey tourt, votas tous, per lou républicain Mouchague, dimenche prochain. Si bous attendes aou segoun tourd, los faous frères bous jouguerant lou tourt de Jarnac, si podent. Baou mey teni, que beyre beni.

CADICHOUN

Doc. 3 : *La Petite Chronique*, n° 20, dimanche 5 octobre 1890

LES BENDEOUGNES DE QUATREBINDETZ

Bala les bendeougnes qui s'aprochent et soun mêmes aribades, nous bala tous occupats à ramassa la récolte et tous gros et petits, ban trabailla sen relâche a mette la récolte dén cubes et barious.

Nous semble que coure aribe aquet moment, tous los gens soun dén lou bounhurt, aquo se coumprend un petit ; los propriétaires han per habitude de nourri los bendeougnayres, et, mingent boune soupe grasse, et bubent de bouns cops, los qui trabaillent los biens bedent ariba la boune boissoun et la provisioun per l'annade : los propriétaires lures chays se rempli, et, alors, lure bourse ; dén noste countrade, la quantitat manquera a queste annade, mais creidey que la qualitat y sera et alors los propriétaires benderant mey, pasque la quantitat n'ey pas toutjourt lou bounhurt os que bendent. Los bins bouns se bendent mey a py millou, et bendent déjà ; les bentes heytes sus peds nous promettent déjà bien. Aquos bray que lou trabaillurt ne pot pas beoure de bin coure hes trop cas, mais dén noste countrade presque tout lou mounde ramasse un petit de bin, apy, si lou bin hes boun la piquette se hey boune, surtout si habès affas a daques propriétaires, que coumprennent que faou que tout lou mounde bibe et que ne se purgent pas trop la raspe. Ah ! bien surt que si habes affas adaqués que geytent lou trabaillurts coum dos cans et qui boudren los ha trabailla per res, aques soun a plagne, mais perquene lys y hedent pas lures counditiouns. Bala leou lou moment oun lou propriétaire sera obligeat de ha des councessiouns per ha trabailla soun bien, et doun, coure fadra ramassa la récolte, lou que trabaille ben rare dén les campagnes ; assurement, que los que boulebent ha diminua les journades han maou caousit lou moment.

Bala bint ans que soun en République et si soixante detz estut une dure annade per la France, et bit la cabriolle de l'Empire, estut une annade de renoun per lou bin. Han heit dos bin dén la Girounde que n'han pas heit desenpuy. Quatre-bin-detz, qu'a bis ha la grande cabriolle boulangiste, que hes une grande annade per l'aounou dos républicains, pisque tout aques salineys que s'habebent entenduts per chabira noste République, n'en han hounte hadare apy se cachent. Grace hos brabes trabaillurts qu'han sabuts, l'annade passade, bien vota, et rembia los jesuites a lure oustaou, apy obligea los coteries de la Boulange a renega lures bilenies.

Per Saint-Loubès quatrebindetz sera une annade mémoraple, se soubingrant longtemps de noste municipalitat. Coume sé han bien troubats, los Barailleys, los Cadiches et los Cadessus, per ha noste municipalitat ; assurément los boulango-réactionnaires ne poudebent pas millou caousy, per trouba dos gens sen councience de lure debé, et soun surt, que l'annade prochaine los habitants de la commune pouyrant se plagnes, de l'augmentatioun des impots, grace a la boune administratioun d'aquet trio de *celebritat* administrative.

CADICHOUN

Doc. 4 : ***La Petite Chronique,*** **n° 30, dimanche 14 décembre 1890**

LES PETITES FABURTS

Dimenche passat, cedéry la place a moun amic J. J. que boulebe bous counta un petit affas adet aribat, que bous proube, coume nostes administraturst [*sic*] entendent rempli lure mandat, a l'egard de lures électurts coure lys y demandent dos renseignements. Anuit, baou en reprenent ma petite place, bous renseigna sur la manière que Moussu A. Barrailley, noste maire per la Grace de Diou et de sos amics los boulangistes et los réactionnarys, que nous han gratifiats d'aquet Larmountès, que se didebe républicain ; et, pensats doun coume dos Reacs ban douna lure vote a un républicain, sabeben bien, que nous gratifiabent d'un maire que seré lure instrument et que lys y pagueré de retourt un d'aques que ly han dounat lure bote, per n'en ha noste maire, pot passa per dessus toutes les lois, pu leou que de ly a sulement signe, biste Moussu lou maire, ly facilite per bien dire la caouze, ly ten l'escale per lou mette millou a soun ayze.

D'en noste commune coume d'en toutes les campagnes oun la gleyze hes proche deou cimentery, y abebe bastit une petite meysoun d'en lou cementery oun nostes biel curès anabent….. coume han heit basti dos (waterclousets) tout proche de la sacristie, ni ha pa mey besouin de la petite cabane et Moussu A. Barrailley d'en sa sagesse, tout soul, sen consulta soun conseil, la heyte desmouly.

Coume aquet petit oustaou, hère a chibaou, sus lou murt et sus lou canibeou, qu'escoule les aygues de noste bourg, et que, même n'en geyne lescoulement den los gros de pluges, querdes que den sa sagesse, Moussu A. Barrailley a heyt desmouly jusque d'en les foundatiouns, per ha serby les peyres et desboucha lou canibeou, aquos bien surt, ce que aouré heyt de bien, mais, quosque y abebe un petit motif, per ha desmouly lou petit oustaou et leycha les peyres perdessus terre. Un de nostes counseilleys municipaou, un d'aquès que han botat per Moussu A. Barrailley, l'ancien Maire de l'ordre moral, un dos pus réacs, un clérical entre tous, se trobe, aougé bendut lou terrain a la Commune per ha lou cimentery et per ana de soun oustaou a soun chay, faou que hede un grand détourt, per racoursy, passabe per dessus lou murt de noste cementery, mais coume coummence a ne pamey esta leste, falebe ly ha ha un passache pus commode et en mountant dessus lou petit murt, mounte facilement sur lou murt, apuy, dessend sus la toumbe en face, racoursis sa route, et noste ancien maire tout clérical que hes, ne gueyte pas lou respect dés lois ni lou respect que surtout, un homme que hes neychut a Saint-Loubès, deou a un cementery, oun soun touts vos ancètres.

Presque touts los jourts, beden noste hédyle ana, he beny ; per la route comode que ly ha heit ha Moussu noste maire, ne pot pas dire que ne lou sap pas, pisque het tabé, ten soun casaou en face, presque murt mytoyen, tabé coume aquos comode, a noste republicain de se trouba abeque noste ancien maire réac per coumplota ensemble los petits affas de la commune, Moussu Barrailley n'hes doun pas obligeat de ha des favurts, per los que lou noument maire. Si un praoue républicain, s'abisabe de passa entaou per dessus los murts, coume biste ly harent signe, mais entre loups, ne se mordent pas.

CADICHOUN

Doc. 5 : *La Petite Chronique,* n° 33, dimanche 4 janvier 1891

LA BIOGRAPHIE DOS 21

Moussu A. Barailley, noste maire, que ce dy si fort républicain, ha estat noumat per los reacs et per los boulangistes ; hé falebe bien que lou noumessent per ha creyre a moussu lou préfet que Saint-Loubès abebe une municipalitat républicaine, coume abebe promis soun predessessurt, per ne pas qu'y aougusse une dissolutioun de noste counseil, pasque los copins de noste municipalitat et de los que tennent la ficelle de nostes marionnettes administratives, bien surt n'aourent pas estats renoumats et los praoubes boulangistes, réactionnaires, héren surts alors que los républicains débouats aourent noumat un homme de Saint-Loubès per maire, et un républicain que aouré tingut honoraplemen lou noum de maire républicain à Saint-Loubès.

Moussu A. Barailley hes neychut à Lormoun, lou 14 mars 1841, sos parents n'en hirent un carpentey de nabious, pisque aquo hère lou soul mestey que promettebe prospéritat à Lormoun, et coure tiret lou sort, hestut embiat à Touloun coume oubrey de la flotte ; mais perden de biste soun clouchey, lou maou daou pays lou prit et soun pays estut obligeat de ana lou serqua per ly ha beyre sa bille natale ; après aougé rebis soun clouchey, rebingut de sa premeyre espoubante et retournet à soun serbice.

De retourt de soun serbice, trabaillet un petit ; mais coume redebent à Lormoun, que lou mestey hère un petit durt et que per gagna sa petite bie falebe se ha beni dos durillouns, se lanset den lou commerce, noste Alfred, et se hit calicot.

Per ha commerce, faou dos escuts, et noste homme que n'en serquabe se maridet, et coume hèdent bêtisse à tout aches, angut mounta magasin à Bourdeou, sus la place deou bieil Marquat.

Coure estut maridat, angut doun mounta boutique sus une place de Bourdeou abeque un assouciat : la boutique ne marchet pas bien et noste Alfred estut obligeat de serqua une aoute industrie ; aquos aquet accident que nous lou menet à Saint-Loubès.

Coure arribet à Saint-Loubès, tous s'en soubennent, grâce à des bounes gens, oubrit un petit magasin et bendebe sus lou countort, un paquet de telle darey l'esquine, chinabe de porte en porte et abebe un petit batéou a la palu per hana en asque bende sa marchandise ; alors ère tout petit, noste Alfred, et los gens que leu sustennent hadare didebent bien fort, que ben quehre aquet Larmountès ? Per commisératioun per lou praoue petit, les municipalitats d'alors ne l'y hirent même pas paga de patante de marchand chinurt ; los marchands d'alors n'en herent jalous, et habebent resoun, pasque pus tard achetet un oustaou, mountet boutique et presque soul marchand de sa partide, hebe bert de gagna de largent à Saint-Loubès si ne soun pas de la localitat, han biste gagnat la counfiance, et noste homme, de marchand colporturt ha bingut noste maire.

Madame V. Lambert, sa berre may, s'en bingut resta abeque het à Saint-Loubès, et coume la fourtune benebe per aquet bort, noste Alfred bingut dens une certaine aisance et se lancet d'en la politique. Coume soun fray hadebe partide daou comitat républicain et que noste Alfred se didebe lou hesta, lou comitat de Saint-Loubès ly proposet de lou pourta sus la liste, et het querdut debé signa los engachements ; mais per esta pus surt, se leychet pourta sus toutes les listes, et malgré tout n'hestut noumat que lou douzième.

Soun premey vote estut en républicain debouat de vota per un royalis per maire et desempuy a toutjourt votat abeque los réacs.

La sulle propositioun que aouge jamais heit, aquo ha estat à la premeire reunioun oun proposet de ha un dina abeque un bal per se mouqua dos républicains qu'abebent heit los frais de soun électioun.

Conseilley municipaou, a toutjourt votat abeque lors réactionnaires et bedy encare soun noum sus une affiche coure recoumandabe abeque los aoutes l'électioun d'un counseilley que didebent hesta lou soul capable d'hesta maire, aquo n'hes pas estounan si nous han gratifiat de pareilles celebritats, et doun adare que l'Alfred hes maire, bous citery bien tous nos bots, mais bous counta toutes ses cabrioles, aquo serè trop long : toutjourt, toutjourt ha botat abeque los reacs boulangistes et aquos per lou recoumpensa de ses cabriolles que n'en han heit noste maire.

Ha botat countre l'instructioun publique, coure han retirat les subventiouns, aquo n'hes pas estounan pisque n'ha pas de meynaches et que sa néboude que l'y abebent enbiat de Lormoun anabe à l'escole chez les surs. Ha votat per les despences toutjourt en augmentant, los noubets impôts et réglements ne lou frapent pas, puisque n'hes pas Saint-Loubès et que n'ha pamey besouin de paga la patante de chinurt et que pot resta d'en soun noubet oustaou s'en paga même l'inpôt, prétextant que hes toutjourt en reparatioun. Desenpuy que l'aperent Moussu lou Maire, s'affuble d'un capet (Buffalo), et bous prometty qu'a bien besouin dos grands rebords de soun capet que ly cachent la figure pasque lorsque soun un petit fisionomistes, debent ly trouba un famus hert de jésuite.

Figure un petit esgarade d'en soun orguil, serque les occasiouns de se ha beyre, tabé s'ha heit photographia d'en lou clouchey et laoute jourt l'attendurent per lou mette permis lou jury des courses de la Bastidienne. En effet, per ne pas que los establissements hissent lou repas, prestet la mairie et un meste d'hôtel de Bourdeou bingut ha lou serbice ; noste maire hère aou repas, U. Guiard, comme ancien maire, y hère tabé, abèque noste duxième adjoint. Coure, cridérent : « vive la République ! » diburent se troumpa, aqués tres de Saint-Loubès, set doun si y abebe aougut une musique qu'aouré jougat la *Marseillaise*, aquos per lou cop que aourent debinguts furius et que même beleou aourent estat obligeat de n'en mena quaouques-uns de lure famille à Cadillac.

Lou praoue aoura serbit de machine a daques que se dident sos amics, et per toute counsoulation dira het même pustard : falebe que husy bien sot per serby ataou les rancunes locales ; lou temps hes proche, moun praoube Barrailley oun lorsque n'aourant pas heit pruve de républicain et qu'aurant fraternisat abeque los réactionnarys serant counechuts dos électurts que lys y dirant :

« Va traître, tu es sali ; comme Judas tu as trahi, trop souvent tu as trompé, tu es marqué d'un fer rouge. »

Bala noste maire, a noste permey adjoint dimenche.

Doc. 6 : *La Petite Chronique,* n° 62, dimanche 26 juillet 1891

LOU SYNDICAT DE PALUS

Den lou numéro de la *Petite Chronique*, deou sept septembre, bous hey parlat dun projet, de noste syndicat que ne hadebe que neyche et que, debèbe aoujé per effet la ruine, d'une grande partide dos propriétaires de nostes palus et lou bénéfice de certains aoutes, aquet projet, a debingut une béritat et coume falebe l'approbatioun de moussu lou préfet de la Girounde s'abès seque ha heit noste syndicat de palus de Saint-Loubès, a tout bounement proposat los travaux en questioun, a l'approbatioun de moussu lou préfet en diden que aquet trabail hère utile per l'assenissement de nostes palus que hen escoulant tout à fait les aygues, nostes palus puyrent millou se libra à la culture, moussu lou préfet, ne beden que lou bounboit [*sic*] a aproubat, et los travaux, soun soumis a un ingéniurt et mis a l'adjudication loun 12 juillet darney.

AVIS

Le directeur du syndicat des palus de Saint-Loubès a l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs qu'il sera procédé le dimanche 12 juillet à 3 heures ½ du soir par la commission syndicale assistée de M. l'ingénieur du service hydraulique. Dans une des salles de la mairie, à la réception de marchés spéciaux, ou soumissions de gré à gré pour les travaux ci-après.

1è Curage à vif et vieux bord de la grande jalle sur 2.399 mètres depuis le pont sous le chemin du Catour, jusqu'à la Dordogne.

2è Travaux de maçonnerie. Démolition des portes de flots actuelles et leur remplacement par une porte neuve à un seul ventail, avec dormant.

3è Abaissement du radiés du pont écluse de la grande jalle de 0m 39.

MM. les entrepreneurs pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, tous les jours chez le percepteur du syndicat.

Signé : L. LAFONTA

Monsieur Furt entrepreneur à Ambarès a été déclaré adjudicataire de ces travaux qui sont évalués à la somme de 3000 francs.

Coume noste syndicat ne ha pas d'argent en cayse, a falut emprunta *très mille francs*, praoues gens de nostes palus, lou tourt est jougat, bous enpeycherant de ha beni la récolte d'en les palus de Saint-Loubès, amey encare paguerès per facilita l'escoulement des aygues des bignes de moussu Garros que hey mette dans nostes palus, per l'estey moulinant per submerjà ses bygnes et coume la grosse quantitat d'aygue que jettent l'hibert d'en nostes palus, per ha les submersiouns abebe heit beni, a touts los propriétaires des partides basses de noste syndicat, de planta de la bygne d'en l'espoirt de submerja abeque les aygues que benèbent de plus haout biste, noste syndicat se ha enpreychat per touts los moyens de les ha escoula et pamey moyen de submerja ; sabès tous que, d'en les palus de Saint-Loubès, les aygues se nibellent et que malgrés les digues, si, ni ha pas d'aygue et coume, hes bien proubat que d'en les palus ne podent pas ha de bigne s'en submersion, toutes les junes plantes de la grand palus, deou bas mothes, testes dos pins padouhen et captourt sont oblijchades de disparaiche et perqué, habès gaousat planta s'en la permissioun de noste syndicat et perqué, boulès ha beny de la bigne coume los Lafounta, los Garros, los Bernatet, ne sabès doun pas que faou counta abeque noste syndicat que hes lou meste absoulut d'en nostes palus, et coume soun touts réacs faou bien bons *[sic]* puni de hesta républicains. Et doun nostes prats, noste raou, pamey d'aygue l'hibert et pamey de récolte lou sabès tous, los gens que counuchent

nostes palus, que coure les aygues, de bênent pas l'hibert, d'en nostes palus ny ha pas de récolte si même, lou temps parant bien, hy ha de l'herbe, d'en los prats, los rats, les calous aribades, détruisent les herbes et beyrès si tennent nostes houssats à sec per une écluse de 0m39 pus basse adiou nostes palus.

A un aoute biste remarquerès que falebes bien facilita l'escoulement des aygues de moussu Garros, mais falebe bien douna satisfactioun a un dos lurt, moussu Serre que hès illégalement membre de la commissioun syndicale pisque ne hes même pas propriétary den nostes palus, lou barray de sang-sugues que administre, ne ha pas estat achetat a soun noum mais bien aou noum de moussu A. Serre de Bourdeou soun pay lou béritaple le meste. Moussu Serre Joseph que administre lou bien de soun pay, a boulut ha la casse aou canart et coume los aoubas de la coste lou geynabent, lou syndicat lou ha autorisat a los coupa et coume se ha mis d'en lideye que si hère tout soul a cassa lou canart d'en nostes palus n'en tueré mey biste han heit dos pes et des mans per sourti les aygues de noste raou et caouse extraordinaire het met laygue per ha la casse per l'estey moulinant et lou syndicat abeque l'argent dos propriétaires, hey ha des écluses per la sorti per laoute boit *[sic]* et moussu J. Serre, querdent de tua touts los canarts surt tout jourt de hesta apuprès toutsoul s'enpreyche de ha basty d'en soun barrail une cabane en ciment et betouns, mais lou praoue, ne sap pas que nostes palus ne han pas de found solide et que sa cabane per lou trabail de la terre, se hendra partout et se remplira d'aygue, sera lou premey atrapat, faou bien que hède coume les aoutes, que s'aprenne un petit a sos despens moussu Serre J.

Mais ce que troby ridicule, aquos qu'un syndicat aouje lou dreit de despença l'argent dos aoutes, de enprunta même, et tout aquo per faborisa sos membres aou détriment dos propriétarys et tout simplement sus lou prétexte de escoula des aygues que soun utiles à touts et que ne hédent de tort à rès, pisque den lou temps des récoltes, nyn ha jamais, surtout hadare, que les costes de la ribeyre soun réparades et que les sules aygues que bennent den nostes palus, aquos l'hibert, coure n'en han besouin, amey enquare, los que n'en mettent lou mey, aquos los membres de la commissioun syndicale per lure plazy ou per lures bignes, et faou bien enpeycha los aoutes de se serby des aygues per lures plantes que soun destinades à disparèche coure ne pouyrant pamey reteny les aygues.

Doc. 7 : *La Petite Chronique* n° 80, dimanche 29 novembre 1891

On a voté. – Han bottat !

La lutte hes finide, et los électurts han coumpris, que toutes les bilennies et inbentiouns heytes, per empeycha de bota per Moussu Eymound lou candidat deou Congrès, ne hèrent que manubres, countre la République, et los Républicains et los honnestes gens, los que ne bollent, ni rebolutioun, ni de réacs per nous administra, han botat, per noste candidat, et coume didèbe lou *Noubelliste* de dimenche matin, lou candidat honneste, ha estat noumat, et si bous plait, per 442 bois, d'en sa commune, et lou candidat Réac ne ha obtingut que 192 bois, jamais, nat candidat ne obtingut tant de bois. Los traîtres à la République, los rénégats, los boulangistes (ex), pas countents de aoujé botat countre Moussu Monis, aou Congrès per lou Sénat, han botat per lou Lubbert, et querdebent, en se réunissant aous Réacs de empeycha Moussu Eymound de passa. Hès que se didèbent si forts Républicains, per obtenis places ou faburts, han proubat, que la *Petite Chronique* abèbe raisoun coure los desmasquabe aous électurs. Lure counduite, nous a dounat raisoun, los traitres se demasquent toutjourt, et los manturts pris un cop ou aoute.

Jamais den noste commune, ne han bis pareille manifestatioun, binguts de touts los borts, mey de *cinq cents* Républicains, les femmes même cheguebent, acclamabent noste june candidat, et partent ha lou tourt de noste bourg, cantant la marseilleise, et demandant la demissioun de noste municipalitat, que, noumade per los Républicains, habebe trahit la République et trempat den touts los tripoutaches heits per ha nouma lou candidat Réac, jusque aou praoue Pique-assiette, aquet que a chabirat toutes les municipalitats, desempuy que a bingut d'en la commune. Ne a pas chabirat los Guiard, les Barailley et Compagnie.

Ha toumbat noste municipalitat, justement pasque a chegut sos counseils et ha boulut espousa ses malices et rancunes, tout seque se frêtte à sa bave, tout seque respire soun souffle hes empouysounat ; hâ ! coume abebent resoun los que ne boulurent pas que signesse lou manifeste de Moussu Martin, den la reunioun que se hyt à l'Athénée.

Jusque aou praoue Jantillot de Terrefort, que a boulut s'en meyla et presta sa plume a d'aquet journaou de cinq numeros, per defende nostes praoues renégats et l'ancien baquey de corde Lavidalie, que se habebent, los Judas, entreynats à l'Athénée, abebent dit : *Toutes les personnes notables de Saint-Loubès signeront, même le Président de la Société de secours mutuels* ! Coure lou birent, a d'aquet grand persounache, ne boulurent pas sa signature et lou rembièrent, abeque soun tuturt. Nous dident que toute la municipalitat hountouse, ha dounat sa demissioun, pas seulement maire et adjoints, mais même los jésuites Réacs, counseilleys municipaous, jusque à noste praoue garde champêtre. Lou praoue médecin municipaou refuse même de sougna los malaous deou bureou de bienfaisance, touts han lou nas si long de beyre un pareil botte, que touts han estat pris per la même maladie et han une telle ……, que ne retrobent pamey los boutouns de lures culottes.

Praoues coupaples touts réunits, sets den lou même sac, et habès bien resoun de dire que ne bous y prendran pamey a daquet piège : mais hès trop tard, los electurts bous counuchent, *il jura mais un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus*.

Bous y han pris traitres, parjures, rénégats, abes tout adorat per assouby boste haine : abès binguts lubertistes après aoujé serbit et adorat Martin. Abès pris boste retraite per bous aprenne a jouga de la flûte, et ses touts réunits per que los électurts se soubennent de bostes cabrioles et crida pertout jamais « Bibe la République », pusque lou praoue Lubbert se countentera de sa troisième beste.

Et coume han toutjourt dit : lou troisième bay à la lutte.

Pamey de réacs den noste cantoun, pamey de traitres, pamey de jésuites, pamey de candidats révolutionnaires ; touts soun morts, entarrats, pourtats den lou même toumbereou, et ne diran pamey que lou béritaple mot :

Bibe lou Coungrès ! Bibe la République !

CADICHOUN
N. LÉGLISE

ANNEXE 6 : articles politiques occitans du *Cubzaguais* (1909-14)

Doc 1 : *Le Cubzaguais* n° 95, 5 janvier 1909

COIN GASCON

Nous sommes heureux d'accorder une place à un nouveau collaborateur du crû, convaincus que cette littérature spéciale et locale saura plaire à beaucoup de nos lecteurs.

Mez chers moussus, Ey obtingut dou directur, la favou de pousqué expliqua à mez amis de la régioun, mez ideilles et mez réflecsiouns ou sutiet dez affas que nous intéresseunt in boun patouas d'aqui.

Ou premeil cot, ne pourri pas beaucot causa, ne possédi qu'uhne petite place dein lou tiournaou Cubzaguais et bedi lou debeyre de remercia dabord lou directur de sa bienveillince. Sain posa ou Mistral, pouète proubincial, ey l'intentioun de cultiba nostre patouas et de causa ataou a chaque numéros.

Assallerey desta lou miou possible dain lou toun et dain la note. Tacherey de causa guemain et tientimaint.

Esperi réussi abec ma bienveillince de mez lecturs coumé counti bien recébre lez incouratieumints et lez noubelles que mez partisains boudrant m'inbilla ou buréaou dou Cubzaguais. A tous serri la man et disi a bien léou.

LOU GASCOUN

Doc. 2 : *Le Cubzaguais* n° 96, 20 janvier 1909

Ceci est bien du crû et le nouvel an nous amène un nouveau « Meste Verdier » local qui ne peut manquer de plaire dans le genre.

BONHOMME CRITIQUE

COIN GASCON

A MOUSSU LOU DIRECTUR
DAOU JOURNAL CUZATAIS

Excuzats s'il bous plaît, bous damandi perdoun,
Moussu lou rédactur de noste régioun ;
D'aquet petit journaou y trobi une announce
Escribude én patois que pas maou se pronounce,
Boudri bien la luji ; car cos bien escribut.
La prononciatioun n'én béni pas aou but.
Porquoi bous comprénez, nous, peysants de billage
Nous abons l'havitude à nostre ancien langage ;
Et cé pu cépendant que d'après les progrès
On buille tout refaire et aux mêmes dégrés.
Maougrès tout seuyt countent, lujirey las noubelles,
D'après aquet patois comme de las pus belles.
Né bous lou catchi pas, Moussu lou Directurt,
Beyrey touts mos amics per ésta bos lecturts.

UN PEYSANT DAOUT CHAMP DE FEYRE.

St-Andrès, 11 Janvier 1909

Nous donnons avec plaisir un morceau spécial que nous adresse un correspondant qui paraît très versé dans le genre. Merci et félicitations.

Doc. 3 : *Le Cubzaguais* n° 109-110, 20 août 1909

LOU BANQUET NATIONAL

Sint-Andrès-de-Cuzat, én mille nout-cént-naou,
Lou drapeau tricolore flotte à bien dos oustaouts.
Dou quatorze Juyllet, tout un chacun s'appreste,
A d'aquet soubeni, per célébra sa feste.
Enténdént lou canoun, signe à manifesta
Que sounts én République et que faout y resta.
Ne pas cerca surtout à se mettre én rébolte
Sacrifia sa pet, soun bien et sa récolte.
Mais ?... n'és pas moing pertant, que s'en trobe parmi !
Que de sur ne sounts pas bien fort d'aquet abis.
Enfin qué boulez-bous ?.. chacun tient sa manie !
Car il n'est pas moins brai qu'on aime sa patrie.
Por moi je suis de ceux qui bullent respecter,
L'opinion de tous, et pas les tormenter :
C'est, je crois, le moyen de chercher à vien bibre,
Laisser à son semvlavle toute penseye livre.
De s'en cassa lou cap co ne baout rés du tout,
Préféri dou banquet n'en couneuyche lou goût ;
Et d'éns aquét momént, me metti én boumbance ?
Per mos cinquante sos, bien me rémpli la panse ;
En adént cepéndant grande réflectioun :
De ne pas m'attrapa une indigestioun.
D'oubreys et de moussus, facturs et founctiounnaires,
Magistrats, conseillers, lou quitte commissaire,
Erent tous ataoulats, surtout bien d'appétits
Car à l'aoudou dos plats, nous lescabent los dits.
La soupe de peséaouts, lou salmis de sarcelles,
(Ou pus léaout dou canard, saoutat à la padelle),
Dont lou gigot roustit que fut tant désirat,
Malgré sa longue atténte, sut d'abord abalat.
La salade arribet, et, fort bien olibade,
Et de poulets… chacun n'én prit une béntrade.
Los freuyts, et les gateaux, serbirent de dessert,
An de boun picolot érent tout le councert.
De même lou café, serbit à boste place ;
Per énfounça lou tout m'abalérie ma tasse.
Peyt bingut los discours ? Là, noste présidént,
Espissey couneuychut per soun débouemént,
Se lebait tout d'avord, et d'un toun assès ferme
Et très polidémént nous dissut, én boun terme :
Messius !... je bais ici, à tous bous présenter
Les noms des citoyens qui se font éscuser :

Et bous remercier de tant de confiance
De m'aboir apporté ici boste présence.
Ne boudri pas bien sûr, passa per un ingrat,
A prépaou des paraoulles dou premey Magistrat :
Me soubingrey loungtemps, grabat déns ma mémoire,
Los sujets qu'a traitat, per la France, à sa gloire.
Sans ouvlier non plus nos déboués adjoinds,
En la tavle d'honneur faisaient presque les coings,
Nous poubons nous flatter qu'abec vonne élégance,
Il nous ont dévité des mots de circonstance.
Mais lou plus fort de tous ?... Aquet, és un parlurt !
Car mey tout deycha dire, qu'ère instituturt.
Bous réspoundi per sur que sat bien à soun preyche ;
Los paroulles li coulent, comme au souleil la greyche ;
En sos signes de cap, d'abec sos abants-bras,
Ré que de lou gueyta per force coumpréndras.
Nous parlait lounguemént, de caouses tres instruites ;
La rébolution !...et de toute sa suite.
Per sur que la couneuyt ; n'és pas lou premey cop,
De caquetta éntaou, ne faout pas esta sot.
Et puis moi la-dessus, malgré la companie
De la digestion… je sentais une embie,
On ne sait trop parfois ce qui put arriber :
Quand ça bous prend trop fort, il faut se retirer.

Doc. 4 : *Le Cubzaguais* n° 111, 5 septembre 1909

COIN GASCON

—

VISIOUN !

—

L'ey bis que biey paysant rebenint de l'oubratieu
Abecque soun poney qu'hère ma foy très satieu
Ere ou tout petit pas. Lisèbe soun tiournaou.
Coume hant les paysants en les tiourts de repaou.
Sûrement que malin sountièbe à soun cungn
Et ne disèbe ré, ne parlabe à digun !
Mais si, car es brabe homme et passe coume tel
Car ne hay pouing la gomme, et pas, mey n'est cruel
Peur soun praoube bico qu'és de magre nature,
Que n'est hautain peur les que trabaillent la dure.
Lou bela que s'arrêste abecque l'estamurt
Lou qu'at la boune blague et tabé qu'es farçurt.
Tous les dux se deusfendent et n'ant tout jamais tort
Car si discuteunt, coil, à qui cridra meil fort.
Mais lou Peysant l'euscoute et cause simplemint
Li reuspound, peuy après, lou quitte polimint.
Oh ! mais m'ay pas ataou abecque moussu Mouille,
Lou qu'ay si finemint lou loustic et l'an…bouille.
Quet ala ès malin et sat seun êstre a court
Saché tout ce que bot et lou obtint toutiourt !
Coil dounc aco qu'y bis un tiourt qu'hasèbe neuilt
Et que lou biel soleil m'azèbe maou ous euyt.

LOU GASCOUN

Doc. 5 : *Le Cubzaguais* n° 115, 5 novembre 1909

LOU BINTE DUS OCTOBRE

Lou binte dus octobre, se dissut un autur,
Es témps de béndéugna car los raisins sount murs ;
Et d'jiou lou pénsa bien, coume los camarades
M'a fallut à moun tour ramassa ma binade.
Coupa los bounnes graspes, n'én émpli moun paney
D'un bout à l'aoutre rang tout coumme un boun bigney,
E pourta ou cubaou, doun l'homme que la foule
Ney sourti lou bouns jus, déns los tounets que coule.
Et là, tranquillemén quaouque témps à resta ;
Coumbien sérants joyus à béni lou gousta !
Té, bibe à jamais lou patriarche insigne
A qui débéns surtout nostes premeyres vignes
Lou grand papa Noé ! Oh digne inobatur
D'aquet freuyt générus ou liquide si pur.
Lou sort lou boulut bien, prit soing de nos paratjes
Noste départemént n'én aougut l'abantatje.
Oui lecturs, je le dis ! et c'est rien de noubeau,
Tous les meillurs des bins c'est les bins de Vordeaux,
Et on boudrait parfois, il faut qu'on le remarque
Par de certains moyéns contrefaire sa marque ?
Non, non, c'est impossivle !... à quoi ça serbirait
Lorsqu'en bille, en septémbre, si grand on le fêtait.
Oh ! jours inouvliavles, charmantes sérénades
Où Bacchus triomphant dans toute sa parade
Des chars, veaucoup de chars, de berdure encadrés
Où figurait aussi celui de St-Andrès.
Ne boudri pas aci ése trop lou sébére,
Ni countre noste char mountra de la colère,
Mais, bous direy pertant (sibént moun opignoun),
Quand biri aquet pount, mountat sur un camioun,
Lou disi franchemént !... ne sabébi que creyre,
De pénsa que la bigne pousse sur la ribeyre !...
Coumme si n'abéns pas, aci déns lou cantoun,
Enbert aquet chef-d'ubre les Quatre fils Eydmound,
Edifice marquant, tout éntourat de bignes,
Dou noum de Cuzatais aquet ala és digne ;
Tandis que noste pount, meytat de St-Bincént,
Serait triste un bignoble per y poussa dédéns.
Et qui dounc a dounnat une idéye si belle
Per figura lou bin mestre une passerelle :
Sén doute un fort sabént, que se creyt (quaouquouré)
Et qui a fin de coumpte l'un bey que ne sat ré.

A trouba dous… moutouns qu'èrent facile à toundre
De la commissioun en sabut los counfoundre.
Enfin, y a pas à dire, bous ne me tairez pas
Rien qu'à boir le dessin on ne s'y trompe pas :
Ça ressemvle un valcon entouré de sa rampe,
Pour des pots de vouquets sans crainte qu'il le trempe.
Es doumátje, ma foyt, que pareille béoutat
Ne se trobe ün endrey per esta exposat.
Me soubinbrey d'oungan qu'à prépaou de béndéougne
Dou char de St-Andrès… que chacun se lou peigne.

Doc. 6 : *Le Cubzaguais*, n° 124, 5 avril 1910

COIN GASCON

—

La Noubelle Poste

——

Hé-bé !... lou Bala dounc aquet hôtel de poste ;
Ne diras pas béléout que n'ès pas a soun poste ;
A cos ma foyt bien témps, d'émpeuy que n'ant parlat
Car a la fin de coumpte lou bala instalat.
De soun emplacemént, sie l'un, ou bien l'aoutre,
Chacun boulut l'aougé per se graycha los paoutes :
Caousait bien dos affas, mantes chabireménts
L'administratioun n'en it soulèbemént
Et que s'en occupa, qu'abance ou que recule
Ne lou bastit ala s'éns aoutre préambule
Et que béyent aci per pas se tracassa
Et que disut prestemént… Doucèmènt !... Halte-la ?
– Aussi bous le boyez d'empui la grande rue,
Tout près de la Mairie, tant c'est veau pour la bue ;
Cherchez pas a saboir ce qu'il y a d'écrit,
En haut dessus le mur, bous en perdrez l'esprit.
A peine seulément on remarque des lettres,
Il faut y boir vien clair si on but les connaîtres.
Puis ça n'est pas le tout ! c'est sanque on apperçoit,
C'est tout a fait en l'air ; et, vatit sur les toits,
Ne se dirait-on pas que ça bous a la mine
Ce que femme portait, une brai crinoline,
Ou si non une cage que ça siert aux poulets
Qu'and ils sonts tout petit, n'ayant que le dubet,
Ç'a se boit tout d'avord ousqu'on mets le coubercle,
C'est éspesse de trou, faisant le rond de cercle,
C'est dommage braiment que l'on ne l'est pas mis
Et qui sait si peut-être ça n'est pas un oubli.
Mais comment m'expliquer ! le diavle de l'en…vrouille ?
De ce cher monument ; au milieu pas de douille
Pour faire reposer la hampe et son drapeau
Dans les grands jours de fête, ou vien quand il le faut.
Ce n'est pas pour vlaguer en parlant de la sorte
Pour entrer au vureau ; ce côté ! pas de porte ?..
Il faut donc s'informer, et faire un grand détour.
Et puis du champ de foire alors prendre le cours :
Se tourner cap a gauche, la, en forme d'arcade
Bous y boyez l'entréye au coin de la façade.

A droite en dèdans passage des facturs,
Tout en faco de bous, poussez ! ça n'est pas dur,
Et bous êtes alors dèdans le bestibule ;
Pas moyès de s'assoir, il faut qué l'on circule.
A moins que bous soyez par debant le guichet
A pro-pos d'un mandat, un timvre, un objet.
Nous troubéns très flatat de lou chef de serbice,
Coumplesènt, débouat, tout per lou mouindre office :
Très gracius ou public : et, sos sousbourdounnats
En lur rude founctioun ès d'ests bien estimat.
Yat bien loungtemps d'aco que n'én porte dos lettres,
Elégant déns soun génre, brillant abec sos guettres,
De même lou plus grand boun garçoun abenént,
Touts dus, nègre moustache, sérius éxactemént.
D'une taille moyenne lou dou haout de la bille
Et quoique mouing ancien, mais d'un air très docile
Coumme sos camarades éxats de lur missioun,
Méritent touts énsèmble félicitatiouns.
Et d'jiou de tout aco, pénsi bien une caouse
Abant que ne m'arribe ni yaourat bién per paouse,
Aussi je bous demande, et, c'es sans banité,
Le chemin qui conduit à la poste hériter.

UN PEYSANT DOU CHAMP DE FEYRE.

St-Andrès-de-Cuzat lou 28 fébrey 1910.

Doc. 7 : *Le Cubzaguais* n° 143-144, 20 février 1911

COIN GASCON

—

LOU CHAMPIOUNAT
De l'Unioun Sportibe
Blayaise et Cuzataise

—

Parfaitemént bestit, ün dimenche ou tantos,
Dount lou freyd rigourus bous glaçabe los os ;
Me miri déns lou cap d'ana bers la Garosse
Soit disant ou foot ball, n'én beyre les colosses :
De Blaye, Sint Andrés, ün match rationnel
Que falut lors repréndre estant officiel.
– Et bous debez penser, que d'après l'offensibe
La quéstion fut tranchéye, et tout décisibe ;
Après avoir vlagué contre nos équipiers,
Et d'un certain charriot, qu'on a boulu rallier ;
Et encore plus fort ? embers le capitaine ;
Pourquoi de le vlamer qu'un pux tard y s'amène ;
Plus tôt de critiquer il eut vien miux balut
Qu'ils n'ayent pas pour stand un terrain de palut.
– Mais passons la dessus !... et, benons à la lutte,
Et du championnat allons boir la dispute ;
Je n'en suis pas vien sur ! mais... j'ose parier
Dans sonque j'ai ouï-dire que ça allait chauffer
– Alors tranquillemént tout en chéguént la foule
Mes oeuils escarquillat n'én bédébent la houle ;
Je ne bous tairez pas, ce moubement humain
Faisait comme la lame elle fait aux marins ;
On aurait dit braiment une brai mer de têtes,
Tout en suibant la route, à ce sport faisait fête ;
Du monde de partout, ayant l'air disposés,
A ce fameux tournois boulant s'intéresser.
– Me tardabe deydt'ja d'arriba bers la piste
Perqué d'y abança, marchabi alors biste :
Justemént ou momént ou bouluri passa
Bala l'indibidu : que me dit – halte là !..
Bous ne boyez donc pas, ici qu'and on avorde
Il faut donner cinq sous pour traberser la corde.
– Pardon ! excusez-moi !... je boulais pas passer ?..
En bous boyant ici, je sais qu'il faut payer.
– Me remit ün papey, que priri séns rés dire :
Et ün petit plus louing, l'aoutre me lou déchire ;

Me disént... – *Bous poubez mainténant circuler,*
Et puis si ça bous plaît, à d'aller bous caser.
– Y énguri d'abord, déns aquet grand espace ;
Ne furi pas én peine d'aougé une place,
Me trouba à coustat de géns très couneychut,
Sén à dos politesses, coumme bien énténdut
Et, tout éstant à la ; per sur, poudets de creyre,
Me tirabi los œuils ; afïn de poudé beyre.
– *Je ne bous tairez pas l'effet des concurrents,*
Ça mi fit sensation ?.. de boir lurs moubements.
Et, tout désuite après commençait la vagare,
Et des pieds et des mains, tous sans se dire gare
A pousser le vallon pourquoi de le drivler
Ou le jeter en l'air, se le faire passer
Mais lou pourta ou but aco n'és pas facile
Estant dos adbersaires que se méttent én file
De mey de quatre cops ant bets y assayea
Sénscesse se culbutent perqué de l'énrayea.
– Enfin, tant bien que maou : premeyre mi-témps ; Blaye
De sa ligne d'abant, se marquait une assaye.
Il s'en falut vien pux, chacun l'a rémarqué
De nostre capitaine, ce drop goal ratté.
Il est von de saboir, le coup est difficile,
Mais ça ne sort en rien, de ce qu'il fut havile
Car enfin on l'a bu, que c'est par un hazard
Qu'entre les dux poteaux yut un si faivle écart.
– *Ne nous en plaignons pas !.. mais, que l'on se rassure*
Embérs nos imbités d'aboir vonne figure.
Ni manquérait qué ça que nos brabes équipiers
Debant lur adbersaires eussent gaigné permiers.
On doit toujours aboir certaine combenance
Et de ses imbités donner la préférence
Quand ils nous font l'honneur de benir en nos liux.
A première partie les mettre ça baut miux.
D'après un pareil pouing tout aco bien s'explique.
La deuxième mi-temps la bala que raplique.
Chacün dedéns soun camp, se mirent tout d'abord :
Et béyént aquet cop, qui serat los plus fort.
A cos à noste tour, debant lou but dos aoutres
A prouba que nos bras, nos mans, ne sount pas graoupes
Maougré qu'aougént à da, à de très fort bitouns ;
La meylade fut dure, bouléns esta champioun
Et séns coumpta parmis qu'aouque cops de débeine ;
Furent bictorius ?.. Co ne fut pas sén peine.
Ah ? bous poubez jouer, élites du Vlayais
Et sans sortir de place : marquez nous les essais
A bous aperceboir, nous prendre pour des pitres
Etes bous conbaincu ; damandez à l'arvitre

Acceptez donc trois points, contre six au dernier
De bous trouber vattut de poubez pas nier
Et pour bous consoler boila ce qui bous reste
Conserbez le ***Gilet****, emportez bous la beste*
Mais quoi ?.. sonque je bois ! la vas ; dans l'abenue ;
C'est un char mortuaire ! ah mon diu qu'elle bue ?
Il bient put être ici pour ramasser les corps ;
Ou vien c'est le destin, qui préside à lur sort.
Mais ça n'empêche pas que la triste boiture,
Elle passe au moment concernant l'abanture
Je ne bous tairai pas, de préfèrer plus tôt
Embers ce béhicule le soit disant charriot
Puisqu'il en est ainsi, chez nous pas de querelle ;
Il bous aurait conduit à bostre citadelle.

UN PEYSANT DAOU CHAMP DE FEYRE.

St-Andrés-de-Cuzat, 2 fébrey 1911.

Doc. 8 : *Le Cubzaguais* n° 170, 20 mars 1911.

COIN GASCON

_____

Une Counferénce de la Gaouche Républicaine

_____

N'y a pas de sot mestey, n'y a que de sottes géns
Chacün de soun coustat plaide peur soun coubént.
N'én bédéns trop soubént, n'y a pas lou mouindre doute
Que bibent ou despénd d'aquès que los escoute.
Tant de belles paraoulles que sabent de percurt,
Tant baout dos comédiéns, béritables acturs ;
De prona ün discours co lurs és très facile
Per aco sount adrey ! mais ma foey gaeyre utile,
Lou disi franchemént, et séns meychansetat
La ruse et la malice és chez les abocats.
Méfiez-bous en vien s'il bous bient une cause
Allant les consulter, diront, c'est pux de chose
Trouberont le moyên bous donnant tout espoir,
Disant mon cher ami bous biendrez me reboir
Ayant vésouin surtout d'instruire bostre affaire
Il me faudra pour ça laisser mes honoraires
A force d'y tourner abec lur voniment
Sans cesse ils bous soutirent tout boste praube argent.
Et vien plus fort que ça à l'aspect d'une place
Ministre ou député ousque l'on y fricasse
Ils cherchent tout d'avord à prendre le chemin
Nous parlant d'autre chose, pensent au vulletin.
Ce n'est pas pour de dire ni faire le reproche
On s'en est aperçu du comité de gauche
Ce dimanche au tantôt dans la salle Boyer
A la réunion qu'on était combier.
Ici du président lecturs je bous l'aboue...
En cette circonstance pour sur il se déboue
Car on peut vien le dire, à tous il l'a prubé,
Pour former son vureau c'était fort vien trubé.
Lorsque présentemént arribait à l'entréye
Le premier Magistrat ; – Alors lui bint l'idéye
De nous dire : Messius ! ici, si bous boulez
Puique boila le Maire il bat nous présider.
– A dire franchement ne sabébi pouing gaeyre

Si de l'imbitatioun co poudèbe li plaeyre,
Ne disut pas grand caouse, si l'abèbe sabut
Beléou que sa persounne n'aourait pas pareychut.
Porquoi bous comprenez qu'embers nous ce cher homme
User de sa vonté ce n'est pas econome.
– C'est put-être à tort que je parle ainsi ?
Car de quoi je me mêle !... je bous demande aussi ?
Il baut miux écouter au Monsiur qu'on ordonne
A d'oubrir la séance en sa parolle vonne.
– Mais deycha més bous dire los bédént inclunquat
Oun d'jiogue la musique, l'orchestre, haout, lou planquat
N'én tremblabi de paou craignant que tout s'affale
Per beni se percha passant à d'une escalle.
– Quand furent tous én place, l'oratur coumménçait
Disut – *Républicains ? la réaction se fait !*
Je bien faire un appel afin que bos suffrages
Dessus nos adbersaires est sur eux l'abantage.
Serrons vien tous nos rangs, et tâchons d'être unis,
Car la main dans la main marche l'autre parti.
Bers la municipale attention au bote
Ça dépendra de bous si on nous l'escamotte
Car boilà le départ vientôt, l'élection
Pour la Législatibe c'est la précaution.
– Et nous parlait tabé de l'escrutin de liste,
Lou bougre n'en bot pas ? pasque n'én sént la piste.
– De la proportionnelle – Messius ji comprends rien
Je ne suis pas d'abis de n'én boir le maintien,
De l'arrondissement ce serait préféravle
Moi je serai pour bous boulant être agréavle
J'aime bostre campagne a mi perpétuer,
Comme à d'autres cantons ji suis avitué.
Nous parlait longuement, et de certaines caouses
Qu'arribait lou moment que fallut que se paouse.
Aco ne manquait pas, et ta léou descéndut
En un soun nazillard se bey interromput.
– Il ne faut pas ici dire que je piaffe,
Je croyais cette boix sortir d'un phonographe :
N'y a pas la de vlaguer!.. car j'en fut tout saisit !
Que celui qui parlait est un faiseurt d'havit.
Du conférencier, sur çà il l'interpelle ;
– Eh ! l'abiation ? donnez-nous des noubelles !..
Nous abons tous vésouin un peux de saboir ça ?
Beuillez nous en instruire ne connaissant pas ça.
Nous boulons justemént pour serbir cette office
Par de bers la Garosse y faire un sacrifice.
– Je bous répond ma foi qu'il fut vientôt serbi,
De son qu'il en a dit, je ne l'ai pas suibi.
Je m'aperçus vientôt de cette conséquence,

J'abais prébu le coup, un moment à l'abance ;
Ne me seuy pouing troumpat taou que me l'aouguri dit
Que n'arient d'une quette ! Maus furi léou partit.

UN PEYSANT DAOU CHAMP DE FEYRE.

St-Andrès-de-Cuzat, lou dix heuyt Mars 1912.

Doc. 9 : *Le Cubzaguais* n° 173-174, 20 mai 1912

COIN GASCON

_____

Noste secound tour d'électiouns municipales

_____

Per qué se chamailla, si tant aou jour d'aneuy
Bennent én réunioun per mena tant de breuy ;
Et de countradicturs béritable kyrielle,
Dount lou huc si hardént n'én baou pas la candelle ;
De n'aougé pas bïngut ère cént cops millou !..
– *Porquoi les opinions, y sont comme les clous ?*
Plus on tape dessus, tant plus on les enfonce,
Embers la politique c'est ma sule réponse.
– Qui dounc n'a pas lujit d'après tant de placards
Collats sur los murailles attirant los regards
Poudets ana pertout coure déns la commune,
Et de chaque bilatge, n'én beyras mey que d'une,
Et dounc debat la halle ? même aous caguedeuy,
Lou long de la Mairie, a l'éntrade, lou seuy.
Beyrats escriou dessus bien lisible, ils *mentent !*
– *C'est pas nous qui mentons !!* dit l'aoutre que fermente
– De susteni soun camp co n'és pouing défendut ?
D'esta municipaou chacun n'én bey lou but.
Séns ése cepéndént aci trop de postiche.
Mais que bédi éncare dessus une aoutre affiche :
– *Electurs ? rendez-bous à la réünion ;*
Aujourd'hui samedi pour la discusion
Qui ne manquera pas d'être contradictoire
D'abec certains élus, la chose elle est notoire.
– Anats bous émpila én pareille calou,
Chez lou traitur Boyé et creba de sudou,
Déns ün appartemént à se trouca los cambes,
Et quoique cepéndant és une belle crambe :
Nant se tént soun billard, quand debut remuda
Et n'én à la tribune per les que bant parla
Coumbien furi saisit aci de l'estounade.
De par certaines géns n'én bedént l'arribade ;
Me pénséri d'abord ? co se passera maou !
Tant petit que se téne surtout certains prépaous.
Enfin, séns mey tarda coumménçait la seance,
D'un cop d'œil atténtif déns beocop de prestance,
Lou presidént de gaouche ? commerçant couneychut
De l'explicatioun n'én abordait lou but.
– *Bous sabez tous Messius le vut de l'assemblèye,*

Dont notre comité en a émis l'idéye :
Nous allons sur le champ en nommer le vureau,
De la réunion commencer les trabaux,
Mais, bous m'excuserez concernant la lumière,
Se réverbération, à mes œuils est contraire ;
Si bous le permettez je bais rester assis,
Car de rester devout ici je ne le puis.
– Se cheytait en effet, aoutremént de sa teste
Troucabe lou plénchat adént lou mouindre geste.
– Et puis ça n'est pas ça ? étant sur ce villard
D'être si haut monté on peut faire un écart.
Lou président troubat, homme très sympathique ;
Après, sos assessurs ; nous dounnait sa réplique.
– Messius les electurs qui êtes ici présent
Je compte sur bous tous afin d'être prudent
Porquoi de s'expliquer damandez la parole
On peut à la tribune benir à tour de rôle
C'est le droit bous sabez de tous les citoyens
Dont le goubernement a donné le moyen ;
Et, si ça bous fait rien, sans bouloir trop prétendre,
Bous boici l'oratur qui bat se faire entendre.
– A co ne manquait pas ! Ta léou que l'aougut dit
Daou counférencier aougurent l'alibit.
– Je biens ? – se dit alors – debant bous comparaître
Pour une bérité à bous faire connaître :
Concernant, soit disant à d'une question,
Qu'un bote à la Mairie truqua l'élection.
Et, bous debez penser que des réactionnaires...
D'être répuvlicain !.. pour moi c'est le contraire.
Ce n'est pas pour de dire, mais j'ai droit de nargué
Les vulletins de bote de certains délégués.
– N'én abébe assés dit ? per leba la bagarre ;
De crida, de sifla, n'én èrent pas abare ;
Sie s'ün bord, de l'aoutre, et de tous los partis
Républicains ou nou, n'adèbent que dos cris ;
De certaines expressiouns manquèren, de se battre,
A se mountra lou pouing, érent bien mey de quatre,
Quand biri tout aco me tiréri dos pés,
Car de resta là, pouyri pagua los frais.
Et bous debez penser que j'abais pas embie,
De rester plus longtemps en cette comédie ;
Car si je l'abais su !.. je le dis sur ma foi ?
On aurait vien miux fait à damorer chez soi.

UN PEYSANT DAOU CHAMP DE FEYRE.

St-Andrès-de-Cuzat, lou dis-naou May 1912.

Doc. 10 : *Le Cubzaguais* n° 108, 18 octobre 1913.

COIN GASCON

_____

L'ABIATIOUN

_____

PREMEYRE PARTIE

Pertant de se pénsa et de parti après
A l'abiatioun n'en beyre lou progrès.
Ne pas préndre soun témps pouyrait bien esta faoute,
Boulént ses susteni, pas à coumme bien d'aoutres ;
Cassa la crouste abant, béoure quaouques boun cops,
De se calla los gaoutes n'és satre pouint de trop.
Me soubïngrey loungtémps d'aquelle matinade ;
Lou quatre de Septémbre, mémorable d'jiournade !
Oun dos géns affamats, tranquilles, patients,
Debouts, si noun cheytats, atténdent lou momént ;
Per debers la Garosse, councernant l'escadrille,
Que nous ére announçade.. de mounde ?.. que de mille !..
Qui lou long de la route, et de chaque coustats,
Que borde la pelouse jusqu'aou ras dos oussats.
Séns coumpta que beoucop se crébabent de hame,
Que démpeuy lou matïn lur béntre los affame,
Qui partis de chez est séns aougé déjunat,
Abant que l'Angelus aci, fusse sounnat.
Coumbien érent noumbrus d'aquelle repénténce,
De ne pas coumme d'jiou agit de la prudénce ;
Ne pas parti si biste, balébe bien millou,
Embers soun estoumac ébita la doulou.
D'un cruel appétit adébent la grimace,
Quand soudain apparut, dedéns la populace,
Marchandes de galettes, si noun de petits pans,
Et counsommatioun d'ün goût appétissant.
– Sans compter que parmis, tout le long de la berge,
Bous abiez des avrits ou l'on tenait auverge ;
Limonades gazuses, liquurs, et puis du bin,
D'un effet confortavle, et à l'œuil le plus fin.
– Mais ? ça n'est pas le tout ? d'après la longue atténte
Boila d'une rumur la plus grande époubante !
Du départ tant promis de nos abiaturs,

Pour les boir prendre l'air, le moment n'est pas sûr.
De l'annonciation, la foule se désole ;
Mais sans perdre de temps le Maire nous console.
D'abec fort vonne entente, dont les officiers
De tant d'admiraturs ne se font pas prier.
N'aimant que le deboir, concernant la portée,
Au milieu des brabots font plusieurs embolées.
– Por moi de mon côté, je n'en fus ébahi !
Boir boler dans les airs des hommes si hardis !
Aller debers le ciel y faire des boyages,
Soit debant, soit derrière parmi les gros nuages,
Descendre grabement, pourquoi que d'atterrir
Aussi vien que l'oiseau on le boit s'amoindrir.
– A de pareils exploits ne poudébi pas creyre ;
Acare sey fixat, d'aougé bingut los beyre :
Sur ma foey de peysant ! qui dounc me l'aourait dit !!
D'une route déns l'air filant bers lou zénith.
Et de counténtemént, coumme Jean Crishostome
Anant aou champ de feyre deychi l'aérodrome.
En atténdént, soit dit, l'inoguratioun
Que bous arat couneyche la publicatioun.

UN PEYSANT DAOU CHAMP DE FEYRE.

St-Andrès-de-Cuzat, lou 13 de Septémbre 1913.

ANNEXE 7 : pamphlets politiques girondins en occitan (1868-1910)

Concernant les deux textes les plus importants en taille, à savoir la *Ragabassade* et le manuscrit Codersac, de très larges extraits en ont été donnés dans le texte même de la présente étude. C'est pour cette raison que nous n'en avons pas remis en annexe. Nous présentons ici deux extraits du *Riguedoundoun* d'Élie Boirac qui nous semblent résumer assez bien la pensée politique de l'auteur. Pour certains autres pamphlets, à l'instar des deux documents précités, les plus larges et importants extraits en ont été donnés dans le texte même. C'est le cas de *L'opignoun daou citoyén Jean Brenard dit Brenichot de Beychebelle*, de Jules Geneste, texte aux trois-quarts écrit en français burlesque à la gasconne, dont les parties occitanes ont déjà été entièrement reproduites dans le paragraphe où il est traité. Sa longueur (7 pages) nous a paru un autre argument à sa non-présence ici, d'autant que l'original est disponible gratuitement en format PDF sur le site Gallica de la Bibliothèque Nationale de France. En revanche, des textes aussi rares et originaux que le tract politique de Saint-Michel-de-Rieufret, le pamphlet contre le jeu de bésigue, le texte du bulletin paroissial de Gornac sur l'historiographie républicaine ou un morceau de bravoure comme *Cèrqui la bride* nous ont paru mériter d'être présents en intégralité dans ces annexes.

Doc. 1 : Élie Boirac. *Riguedoundoun* (1868), vers 108-131

Mé councernant, quant jou mé rémemory
Que trente cops à l'oustaou oun damory
L'ey bis béni d'un pas talin, talan
Gélat de frit coume un calimandran,
Per débisa dan jou sus noste histoire,
Sou cop d'estat de hountouse mémoire,
Sus lous impots et sus la Libertat
Que Bonaparte encheyne à boulountat.
Ni tenni plus, ma coulère s'enflamme,
D'aougé souffert qu'un pareil corps san ame
Sale egoïste ennemic dou prochain
S'esty bantat d'esta Républicain !
Ah ! si l'aouset emblême de la France
Jittéoue un joun soun crit dé délibrance,
Coumme labets pouyri dise à prépaous
A mous amics, parlan dous hommes faous :
« Distingats bien ! a chacun sous mérites !
« Répoussats luing, bien luing lous hypocrites,
« Lâches gredins remudens plens de fiel
« Touts entaquats d'intérêt personnel.
« L'amou dou bien per la caouse publique,
« L'abnégatioun, aoute bertu cibique,
« N'an nat accès den leur co cangrénat,
« Dé pourriture et dé duplicitat ! »

Doc. 2 : Élie Boirac. *Riguedoundoun* (1868), vers 187-240

Ah ! si Satan dé sa rétraite immounde
Bénéoue un joun èse pr'aci sa rounde,
Prèse trembla de soun airt banjatiou
Lous malhurus qu'offensen lou Boun-Diou,
« Esprit Malin, diri-jou sans bergougne,
« Gaousi blayma toun injuste besougne
« Aco n'es pas countre lous mécréans
« Qué faou lança tous cops d'uils foudroyans,
« Ni menaça d'une éternelle péne,
« Lou praoube oubrey que minge une coudène,
« Parce qu'un joun, lou joun què défendut,
« En asen gras heyt tort à soun salut.
« Réfléchis bien et bey den ta pensade,
« Qu'aquet pécat n'a pa grande pourtade,
« Pr'endisposa lou rey dou Paradis,
« Ce bos me crèse et ségui moun abis,
« Pren-té lou fouet qué té sert d'habitude,
« Per corrigea dous démouns la cohue,
« Lorsquès rébelle à tous coummandemens,
« Ben flagella lous maoudits garnimens,
« Homme dé rés, quey désignat tout are,
« San perdounna quaouques aoutes encare,
« Guignats aou dit, per les honnestes gens
« Coume estan fiers, banitous, insoulens. »
Perdi moun tens d'invoqua Satanas
Prèse cingla de soun fouet la ficelle
Lou pu gredins d'entre aquère séquelle.
Sabi fort bien, que l'ange Ithuriel
Que beille à tout san descende dou ciel
Ne permet pas aou démoun dou supplice
D'anticipa dou boun Diou la justice,
Se réserban den appéra lou sort
En châtimens quan bendra noste mort.
Dinqua labets lous hommes sus la terre,
Poden crida, jura, sèse la guerre,
Se crèse grands coure soun pichounets,
Se détesta, se porta tort entre-hets,
L'Etre puissant que sap tout que gouberne,
Que n'a besouing de luts ni de lanterne
Per distingua chez les gens malicious
Dé leurs coumplots les négres priountous,
Sauf per pu tard à les in téni coumpte,
Dious souffre tout : Dious ! lou disi san hounte
Aouré pouscut me puni quaouque cop

D’aougé parlat… parlat enchicot trop !
Ne suy pa Saint dé bien sin faou, ni Diable,
Ey mous défaouts, san doute suy coupable,
Noun pa d’aougé critiquat den mous bers,
Lous canillous, lous traîtres, lous perbers,
Mais bien d’aougé san poudé me retenne
Gourmandéjat den ma « Riguedoundenne »
Mante lecturt anujat de façoun
A me dicha den moun « Riguedoundoun ».

Doc. 3 : Anonyme. *Lous besigayres. Satire en patois bourdelés.* Bordeaux, Gounouilhou, octobre 1862

LOUS BESIGAYRES.
Satire en patois bourdelés.

Si bèden un jougur poudé bïoure en jougan
N'en bèden tous lous jouns mille que soun chén pan

VOLTAIRE (traduction libre)

« Pique ! Coupy, carréou. Vingt de cœur. Dix. Soixante.
« Ah ! bon, trapy moun rév : atout ! Dux cents cinquante.
« Bibi ! Prenny madame : ah ! bous baou bien frisa…
« Oh ! quaou nas qu'éy aougut de te dicha massa.
« Allons, allons, cinq-cenrs !... » Lou diable me rabatche,
Si coumpreny dus motz de tout aquet ramatche.
Pique ! carréou, cinq cents ; et quaou joc es aquo ?
Quaouqu'ün l'aoura nat quère aou mitan daou Congo ?
Ta surprise, lectur, ne m'estounne pas gayre ;
L'éy aougut bis d'abord, ne sus pas besigayre :
Deban aquitz tapis, de cartes caperatz,
Sus coumme ün ïnnoucén permis das sceleratz ;
N'as p'ancare goustat à la coupe raougeouse
D'aquet joc que l'anfer, dens sa furur jalouse,
Enseignét à l'oubréy per lou millou brûla…
Garde-te de jamés y beni t'attaoula.
Lou besigue ? As aougut, caouques cops dens ta bie,
Entendut resouna peste ou d'epidémie ?
As bis lou choléra rabatcha lous oustaous,
Bida tout ün quartéy, rampli lous hespitaous ?
La guerre ! aquet dragoun qu'esmenude lou mounde
Coume un daïll, dens un prat, l'herbe qu'es preste à tounde,
Guerre, choléra, peste, èden mens de degas
Que ce que bés aqui jouga deban toun nas.
Lou besigue ? es pertout et se jogue à toute hore :
A l'auberge, aou cafè, dedens ou bien dehore ;
En dinan, en soupan, matïn, lou joun, la nuyt ;
Doucemen quan es tard, dens lou joun a grand bruyt.
Famme, meynatche, amic, tout es mort, chén paraoule,
Deban quate ou cïnq jocs esparatz su la taoule.
Coummencen ! L'unibers semble esta saou tapis.
« Ta famme ?... Un as d'atout… Toun meynatche ? L'éy pris !
« Un amic que te bén… Cinq cents ! Ça suit la pente…
« Messiurs, je le tirais… Un vitter à la menthe.
« Diden qu'ün grand peïs, aoutes cops très puissant,
« Supporte lou fardéou d'ün joug abilissant ;
« As entendut parla ?... Pique ! aouri gagnat l'aoute

« S’aquet couquïn de réy m’abèbe pas éyt faoute… »
Balà ce qu’obtïngras de respounse, lectur,
Se t’abises d’ana lur parla per malhur.
Quaouques üns cependént, mens bïous à la curade,
T’aran la charitat d’une petite uillade ;
Mais quos lou petit noumbre. Aoutrement soun toutz cans,
Sarratz coumme das ours, faous coumme das normans,
Grossiers coumme ün couchéy, coumme das loups rapaces,
Gulards coumme das fôous, fïns coumme des agaces,
Ardéns à s’émpourta coumme à dire das maous :
Pas une qualitat, mais bocop de defaous.
Grâce aou joc, lou trabail taline, branle aou manche ;
Per teni cop à tout, la famme se desmanche ;
Quos ere que sustén des despenses lou choc,
Huruse quand soun gaïn se passe pas aou joc.
Ne boudri pouïn jura qu’à l’égard de sa poche
L’espous n’aouge à se fa quaouque petit reproche.
Per satisfa sous goûtz lou joc es embantïou
Et féy plega l’haounou coumme qui roump ün fiou.
Mais chéytan nous en tchic, en prennén une bière
Te pouyras renseigna dessus lur caractère.
T’en noummerèy quaouqu’üns que counneches beléou ;
Béyras qu’aban dece saouras tout lou tabléou ;
Baci Rapiamus : su sa grosse figure
L’abiditat daou gaïn parrech outre mesure ;
A chaque cop que pren lèque soun large dit,
Coumme ün can féy d’ün os, d’ün tros de lard bestit.
Ses cartes per patchiocs, saou tapis espendudes,
Serben à desguisa ses fraoudes counnechudes ;
Sa marque, coumme ün bréy, hérissade toujoun,
Se transforme à soun gré selon l’occasioun.
L’y faou bïngt per gagna ? chén qu’aquo se remarque,
A fini per ün bïngt arrengera sa marque.
De toutz lous qu’as aqui n’ïn a déjà bocop
Qu’an proumis qu’abecque ett jougrén pas méy ün cop.
Après Rapiamus, te noummeréy La Chance ;
Boou se fa de soun gaïn ün oustaou de plaisance ;
Ey sounna lous escutz, mais diden sulement
Que n’a pas tout gagnat en jougan franquement.
Te mountreréy Marque-maou l’intrepide ;
A lou bice d’aou joc grabat dens chaque ride ;
Jougré lou quiou dens l’aygue à quaou prèt que boudrén…
S’escapen aoutan d’ett que d’ün barbot pudén.
Ne termine jamés chén aougé de dispute,
Et si n’ère soun atche angré soubén en lutte.
Lou qu’alluque lous uïls, coumme ün gat, loumanïn,
Te saouteré dessus per lou mendre butïn :
A la mendre counteste appercèbes sa face

Imita d'ün chacal la féroce grimace ;
Quand perd ne pague pas, mais si quaouqu'ün li dïou
Es pire qu'ün huchéy, lou chéc coumme ün judïou…
T'en counteri bien long si boulèby me créyre ;
Mais, per tout debina te suffis de lous béyre.
De meste Grougnemaou escoute la cansoun :
« Quel malhur ! ju de chien… attrappe cournichoun !
« N'éy pas pris ün atout… que lou diable t'emporte :
« Bas béyre, baou jita tout moun joc per la porte ;
« Aquos pas ün guignoun ? éy ün bïngt de carréou,
« Lou podi pas moutcha… Potance de bourréou !
« Aquet gouyat de porc chaque cop me surcoupe…
« Ah ! si podes jamès toumba debat ma coupe,
« Te proumèty… Cinq cents ! bény de lou trapa…
Li fallèbe aquet cop per lou fa derida.
N'as trente coumme acquet que toujoun grougnent, plourent,
Mais que, chén se géyna, quand lou podent te gourent.
A s'empourta l'enjoc, chacün mét toutz sous souïns,
Coumme dens ün duel, à mort et chén temouïns,
Chacün das coumbatans se permet toute ruse
Perbu que l'ün ditt dus toumbe coumme une buse.
Aquos à qui pouyra desmounta soun besïn :
Lou hazard appartén à qui sera pu fïn.
L'ün marque lous hectors[703] et les dames de pique
En lur dounnan saou cüïn ün cop de dit oblique.
L'aoute coumpte ounze détz alors que n'a que chéys ;
Un troizième éy cïnq céns en esposan dus réys.
L'ün l'aoute se troumpan, pas ün ne s'en escape,
Et soubén lou mens fort es lou que lous attrape.
D'aci te conduiréy tabé capat Bourdéou :
Y béyras d'aou besigue ün semblable tabléou,
Et quoique lous jougurs y semblen pe tranquilles,
Pe poulitz, millou mis, n'en soun pas mens habiles ;
Aquos ün ramassis de demi parbïnguts
Qu'an gagnat, noucéy-houn, quaouques pougnats d'escuts :
Lous üns en biatchan debers les colonies,
Oun an nat exerça certaines endustries ;
D'aoutes, anciens susténs de mechantes méysouns,
An massat quaouques sos en coummerçan lurs noums.
Y béyras das oubréys, chén cesse chéns oubratche,
Que n'an jamès aougut per ün so de couratche
Et que passen lur bie à rançounna les géns
Trop abugles d'esprit ou bien trop indulgéns ;
Quaouques bieïls usuriers, quaouques rantiers chén rénte ;
Quaouques industriels que l'appât daou joc ténte,
Que se ban coumproumètte et soubén a pipa

[703] Valets de carreau.

L’argén qu’à lurs oubréys aourén dibut coumpta.
Après lous matadors, bén la petite banque,
Aqui jamès l’argént ne se perd ni ne manque :
Joguen en s’amusan, per beoure ou per mïntcha
Et n’an nade resoun per se boulé tricha ;
Se retiren toujoun counténs de lurs beillades
Et ne retroben pas lurs fammes affligeades ;
Riden, canten : lou co n’en boou pas à digün
Lorsque l’argén de toutz n’es pau los soul lot d’ün…
Ah ! si lou soul désir de béyre ün camarade
Nous menabe aou cafè passa la desseyrade,
Auliu de fa de tout per bida soun gousset
Chacün s’emprecheré de boulé paga p’ret.
Un jour bïngra beléou oun, faoute de ressource,
Lou joc remontera bers sa permèyre source ;
Jougran chéns intérêt et per passa lou témps,
Mais creigny qu’aquet joun n’arribe de loungtémps.

Octobre 1862

Doc. 4 : Richard Brun, tract électoral, St-Michel-de-Rieufret, 1892

A Moussus lous Électures
DÉ SÉN MIQUÈOU
Mouns chers Électures

M'és ún débé dé bous aberti,
Qué acos lou permey dé May les électiouns ;
Et qué né érats pas coùme ats heyt bous dichrats pas trahi,
Pér aquéts royalistes que né démandeun qué la révolutioun.
Ban béni tout aquéstes jouns bous prégua
A boste porte, lou capet à la man, bous dide farra mé pourta ;
N'aouran pas pàuou, dé bous hà mille promesses,
Errant absolument coumme lou curé quan bous coufesse.
Et bé ! sé bolles bien m'escouta,
Hést attantioun, à so que baou bous dide, baou bous l'expliqua ;
Aquéts hommes damandeun la révolution, per qué hà ?
Aquos per foute lous qui soun à la porte, et préts s'y bouta.
Aquos bien bray, et né érats pas aquére sotise ;
Bourri dous qui soun, mé dichussits quats à lés y réproucha,
An bien remplit soun mandat nan pas eyt la pu pétite bétise ;
Et bé per jou ! sé bots méscouta, farra les y décha.
Mé dirats dabort, ni manque ún qui diouen pourta ?
Bous ic baou dide, caousits ún qué bûille bien hâ ;
Dèquets doun soun counéchuts, dén lous affas ;
Qué quan anguits pér lous prégua, d'ún serbice,
Ban bous résponde dabort ; ney pas lou témps podi pas icqhâ.
Acos justément aquéts qué ban béni bous prégua,
Se boutran dé génouils, les larmes aous uils bous dide, fauou mé pourta.
N'iaoura meme déquéts oun bindran bous trouba,
En didéns faou pourta aquét, aquet aqui ; bindra bous pagua
Un café, ou bien ún beyrot per bous hâ bien décida.
Aquéts justémént, farra pas lous pourta,
Dap un crayoun bien biste, lous raya.
Bourrén rembérsa tout sén Miquéou ;
Hâ saouta lou maire, bouta lou curé à sa place,
La praoube junesse dansré pas mey su la place
La commune séré dabort dén lés mans daou bourréou.
Electures, quan anguits vota, éts bien attentioun ;
Portits pas per aquets charlatans de la révolution.
Baou boun hâ lou détail, bou lou baou cita,
Couméncèm dabort pér l'Ulysse de Fillaouou,
La béille né éra qué courre mé ey bien pauou,
Malgré toutes démarches né lou pourtran pas.
Et aquét de luguaout, que dén puy tant de jouns cabale
Dans soun petit airt, que tant bourré passa.
Et bé sé bauou té pagua un beyrot dispasré abale,
Et biste per darey dap ún crayoun bas lou raya.

Et moussu Dubourg, aquet tu un chic homme ;
Ly aréts bien plési, mé ! lou dichrats darrey !
Car votrats permey pér soun charmant junhomme,
Qua heyt sés estudes, et qué baou lou mey.
Nia ún aoute, qué ne bolly pas nouma,
Dis pas ré, lou bougre, né sén pénse pas déméns,
Dé lou pourta aqueste cop nès pas lou mouméns,
Lou permey dé may beyram se sabes lou dicha.
Ats bien millou quoquo, et l'abouquat,
Qua bien lou témps, et qué pot s'én occupa,
Qués récébut bâchelier, et que counèch la justice,
Capable dé réspounde a tout lou mounde et dé rénde serbice.
Ou bien éguaou, traouhassets l'ariou,
Binéts mé trouba direy, fauou pourta Matiou ;
L'aoute cop ahùt dues bois n'aoura béléou mey,
Pourtram touts prét, damourra pas darrey.
Attantioun égaou ! pénséts à jou,
M'oublidits pas, gaousi pas bous ic dide ;
Sé mé porteuts niaoura bien dé jalous,
Harey moun possible guarey la boune bride
Per marcha déssus, énquét homme d'affas,
Qué quan si boute, né ey qu'embarras ;
Suy capable dé l'y résponde,
Millou quaquo, mème dé lou counfounde.
Boutets mi, beyram sé éra so que bourra,
N'eyra pas trouba lou Préfét séré bien récébut,
Coume lous aoudets quam énténdent lou coucut ;
Tayets lou a sa place, a jou faou mé bouta.
Sou camin, bous arréstra ;
Suy solide qué bindra bous fourça,
Per bous sangea lou bulletin,
Sé l'escoutes, nets pas un républiquin.
Acos soun abitude ? fauou pas sén estouna ?
Coume un cop dé fusill én d'un aoudet,
Ets ly saouta la lébite, ou lou capet.
Damb ún crayon, lou raya bien biste,
Coume quan ún cassayre secq la piste.
Mouns chers électures ! est ly aquére grace !
Dé lou raya et dé lou dicha à sa place.
Démpuy bére paouse counéchi l'administratioun,
La libertat a Sén Miquéou, damori tout joun ;
La république sé bolles y régnera,
Dépén de bous aouts électures sé bots mé pourta.

SÉN MIQUÉOU, lou 22 abriou 1892.

Richard BRUN
Bordeaux, impr. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 23

Doc. 5 : Lou Beil Arnaout ou Lou Crac de Coudessan. *Cèrqui la bride.* Lesparre, février 1900

Cèrqui la Bride

Février 1900 Par lou Beil Arnaout dé Coudessan

Hébè Dupérier ! et aquèt projet dé loi, daou répartémént dé l'impot quèts proumis pér à désgrèva l'arroundissémént dé Lesparre ? Coure lou déposats ?..

Si lous lècturts paousabén aquère questioun à moussu du Périer, noste députat, aquét aqui réspoundrè : « cèrqui la bride ».

Aquère dichude : « cerqui la bride », qu'appliqui à moussu Dupérier, à pris neychènce déns ùn fait qué s'a passat èn a présènce à Escurac, coumune dé Ciourac, et qué baouc racounta.

Ya d'aco 55 ans moun pay hère jardiney à Escurac chez moussu Pépin, lou pay dé l'avocat si aymable et si distinguat qué tous lous l'esparrins daneyt an couneychut. You hèri jénart, moun pay m'émplouyabe aou casaou ou déns la propriétat.

Un matïn daou més dé Juïn, la famille dé moussu Bonnore, sous-préfet dé Lesparre (lou pay dé moussu Edouard Bonnore l'architecte) et la famille Boussier soun beau fray quèrén grands amics dé la famille Pépin, arribèrén à Escurac pér ha lu bèsite d'intimes amics coume aco yézy arribabe cop à cop lous üns chez lous aoutes : lous Bonnore chez lous Pépins, ou lous Pépins chez lous Bonnore. Arribèren capa ountze hores pèr dézuna à meyzoun, et sèns ayu prébïngut, coume aco sé hadè èntre amics.

Après las exclamatiouns dé bienvenue las émbrassades dé las dames, las pugnades dé man, lous coumplimènts d'usage et lous ordres dounats à las chambreyres pèr mètte ün poulét dè mey à la broche, lous invitats et lous mèstés sè mirén à préména dèns la propriétat.

En trabéssans lou casaou quère bèt, magnifique, garnit dé fragues, dé haougrosses, d'artichaouts et dé toutes las primurts daou prïntèmps, lous proménurts s'arrestèren daouant une plate-bande de leytugues poumades noubèrémént arrousades, frèsques, rousses et fermes à ésclata, qué ridèouén as èils das amaturts.

- *Ah ! J'espère,* se di moussu Pépin à sa hemme, *que tu vas nous donner à déjeuner, une de ces salades que tu sais si bien préparer, et que Bonnore aime tant comme tu sais.*

- *Mais certainèment, mon ami, j'y avais déjà pensé, et la cuisinière est venue demander au jardinier les six plus belles pommes de sa plate-bande. - Mais... j'y pense... ah ! mon Dieu !.. quelle tête ai-je donc !.. Comment ne me suis-je pas rappelé plus tôt !.. Nous n'avons pas d'huile !*

- *Ah par exemple ! pas d'huile !.. Hében il faut envoyer à Lesparre en chercher.*

- *Oh non ! mon cher Pepin,* sè dit moussu Bonnore, *ce n'est pas la peine de vous déranger à ce point ; je ne le permettrai pas. Pour une fois nous nous passerons de salade.*

- *Ecoute, Bonnore, tu n'es pas maitre ici. Nous mangerons de la salade, et à midi elle sera prète. - Quelle heure est-il,* sè dit moussu Pepin en tirant sa mostre. *Il est onze heures et vingt minutes il y a juste le temps d'aller à Lesparre chercher de l'huile. Tu ne connais pas mon cheval Papillon ? Tu vas le voir à l'oeuvre.*

Arnaud, cridèt-ét à moun pay quère jardiney coume l'ey dit, *va-t'-en dire à Jean de venir immédiatement.*

- Oui, moussu.

Aou bout d'un mouménț, Jean quère lou baylét dé la proupriétat, mais un nayènt dé prémey ordre, arribet.

- Escoute qui, Jean, se dichut moussu Pepin, bas sèra saou cop Papillon qués à l'éscurie...

- Oui, moussu.

- Tayse-té, quitte-mé parla. Bas séra saou cop Papillon, et bas tén ana séns perde une minute, aou grand trot, m'èntèndes, aou grand trot, à Lesparre chez Goudin l'épicier, cérqua une lioure d'oli. Mas coumpris ?

- Oui, moussu.

Et Jean partit dé pous à l'èscurie.

- Ah ! tu crois comme cela, mon cher Bonnore, que je reçois mes amis sans salade ? Non, surtout quand on a un Papillon à sa disposition. Je t'ai toujours parlé de cette vaillante petite bête qui m'a été vendu par mon ami Miallet, tu vas le voir à l'oeuvre. - Il y a d'ici à Lesparre, par la digue cinq kilométres ; cela fait dix aller et retour. Il est onze heures vingt. A midi cinq minutes (car tu m'accorderas bien cinq minutes de grace à midi cinq minutes Jean sera de retour avec l'huile. - En attendant, mesdames, nous allons, si vous voulez bien, faire un petit tour de garenne.

Toute la coumpanie sèn angut dèpous à la Garénne.

- Tu compréndras, mon cher Pepin, se di moussu Bonnore, *qu'envoyer maintenant à Lesparre, c'est abuser de ta bonté, et malgré les qualités de ton cheval tu me permettras de douter qu'il puisse être de retour à l'heure que tu précises.*

- Ah ! mon ami, tu n'abuses de rien ; c'est moi, au contraire, qui m'excuses de vous faire déjeuner cinq minutes trop tard. Quant à l'exactitude de l'heure, j'en réponds. Et tenez pour vous faire patienter nous allons suivre mentalement la vitesse de mon brave Papillon.

- Tenez, il est à ma montre 11h35 ! Jean est parti depuis dix minutes. Il doit être maintenant près du Pointon ; il me semble le voir bruler la digue, tourner le pont et arriver à Badet. A mesure que l'aiguille de ma montre marche je vois Papillon avancer... Le voilà à Hontemaney... Il traverse Uch en faisant voler les cailloux sous ses pieds ; je vois même les chiens du village lui courir aux jambes. Mais il les laisse derrière... le voila à la Bécade... à Pelade...à Ste Catherine... Il est 11h45 ! il est à Lesparre ; il entre chez Goudin. J'entends sonner la clochette de la porte vitrée de la boutique ; je la vois même qui se dandine après avoir fait son petit carillon. Mais… Rosette n'y est pas ; il n'y a personne dans la boutique… Ah ! si, la voilà qui arrive en traînant la jambe, car vous savez qu'elle est boiteuse, la bonne madame Goudin. – Bonzour, Madame Goudin, *dit Jean,* boudri une lioure d'oli pèr moussu Pepin, apey sey bièn preychat – *Oui mon ami, tout de suite. – Jean présente sa bouteille débouchée (je vois ça d'ici) Madame Goudin y plante la grande ouillette plate en fer blanc remplie de petits mesurets ; et la touque d'une main, la mesure de l'autre, elle remplit et verse par deux fois la demi-livre en disant à Jean : laissez couler. – Mais Jean n'a pas le temps de laisser couler : il bouche la bouteille, paye la livre d'huile, reprend son cheval qu'il avait attaché à « l'ancrette », devant la porte, et le voilé reparti pour Escurac.*

Ce que je vous dis là, mes amis, est clair comme le jour : Je connais si bien mon cheval !

Pendant que Jean arrive à fond de train, je vous propose, mesdames, de faire une petite partie de raquettes là dans l'allée de la Garenne ; et dans dix minutes nous irons à sa rencontre à l'écurie, pour vérifier si j'ai bien suivi l'allure de la bête.

La partide dé raquèttes s'èngaget dèrang, et aoubout dé dèts minutes moussu Pepin tiret sa mostre.

Ah ! mesdames ! mesdames ! il est midi moins deux minutes. En suivant toujours Jean par la pensée, je le vois qui arrive : le voila à Cap, il franchit le pont de bois… il monte la cote d'Escurac. Venez, dans cinq minutes, nous allons le recevoir à l'écurie.

Tout lou mounde quittet la Garènne, et sé dirigèren bert l'oustaou pèr ana beyre l'arribade dé Jean.

Trabessèren lou casaou, moussu Pepin èn cap sa mostre à la man. Arribèren à la porte dé darrey dé l'escurie.

Tenez, sè dit moussu Pepin, *avant d'ouvrir la porte, et pour être encore plus précis ; il est midi et deux minutes. Jean est en ce moment à cent pas d'ici, entrons, nous allons le voir arriver.*

En même tèmps moussu Pépin oubrit la porte… Jean hère alla affairat déns l'escurie.

Tenez ! quand je vous le disais ! il est arrivé ! et même plus vite que je ne pensais.

Et s'adressan à Jean :

Hébé ! Jean, et aquèt oli ?

Eh ! moussu, dit Jean, cèrqui la bride… (!!)

Lou malhèrus, nère pas éncare partit !...

Inutile de dire sè nè mïntzèren pas dé salade à dètjuna.

……

Hébè, coume lou didèoui én coumençans, Moussu Dupérier hét tabè « cèrque la bride » pér déposa soun projet « dé l'Oie » saou répartèmènt de l'impôt. Lous Médocains n'an qu'a attènde que l'aye troubade… « la bride ».

Mais d'ici là, qué d'aygue coulera débat lou pount dé l'Hérboout !

Lou Beil-Arnaout

Doc. 6 : Abbé Férrère. Extrait du bulletin paroissial de Gornac-Coirac-Martres-Castelviel. Février 1910

Qu'es aco que Napoléon ?

Mon titre ne sera pas une craque peut-être avant deux ans.

Prenez seulement tel ou tel livre d'histoire de plusieurs maîtres d'école et voyez comment y sont appelés et traités les plus grands hommes de la France d'autrefois, de la France d'avant la Révolution et vous comprendrez comment dans la France Nouvelle, celle de la Révolution, nous avons eu honte de voir l'emblème de la patrie, le drapeau français, déchiré et jeté dans les latrines d'une caserne.

Mais vous allez mieux comprendre ; nous sommes en 1930, si vous voulez. Un jour, des cultivateurs devisaient entre eux ; nous les appellerons Pierre et Jean.

Jean s'écriait, en voyant Pierre : As-tu bis lou libre de Moussu lou Curé ? Cos boun sabes et y met un tas de caouses que ne saourent pas sans aco.
Pierre : Oui, eymy a y bese les progrès des droles aou catechisme.
Jean : Diourès me dire alors qu'es aco qué Napoléon ? Sabes aquet que parle coume un libre sur lou foundatur de noste religioun.
Pierre : Pody bien tahou dire car ey demandat à Moussu lou Curé si soun Napoléon ère aquet que ne balèbe pas mey que Bazaine.
Jean : Encare un que sabeby pas.
Pierre : Mais moun cher besin, an maou appris noste Histoire. La France ne date ni de la Revolutioun ni de la Terrur coume créses !
Jean : Et d'où dounc ?
Pierre : Mais Charlemagne et Louis XIV an trabaillat a sa posteritat coume me l'a dit Moussu lou Curé.
Jean : Qué ... ! Aquet Charlemagne et aquet Louis XIV qu'apperében den nostes manuels d'Histoire « Turc à Maure » an glorifiat noste patrie ? Mais alors noste bieil meste d'escole nous mentibe .. !
Pierre : Moun praoube amic, une pèce es estade intitulade « La counsigne es de rounfla ». Cresy que per les mestes d'Escole de 1930 es de teysa les glouares de la bieille France.
Jean : Oh ! moun amic parle mé dounc que sachy un petit de béritat tant que la libertat nous reste de la counèche encare un petit.
Pierre : D'abord retent que Bazaine cos lou traitre que nous bendut à l'Estrangey.
Jean : Oh ! lou miserable !!!...
Pierre : Ne t'escaoues pas, les traitres ne se coumptent pas may dempuy lou grand chambardemen dreyfusiste… Dounc Bazaine es un traitre. Quant à Napoléon 1er cos lou genie liberatur que sabut aou lendeman des bouleversemens revolutionaires ramena la paix den les esprits, la sécurita den les affas daou pays, roubri les églises per lou bounhur des surbibants os miseres et os roïnes de toutes sortes.
Jean : Ah ! Cos des miserables aquis que mettent sur lou même renden des libres per des droles l'infâme Bazaine et lou grand Napoléon 1er qui parle si bien de Jésus-Christ. Sabes tu aoute caouse d'aquet grand liberatur ? Car co n'en ere un.

Pierre : O moun homme, ô, l'Empereur Napoléon 1er mérite lou noun de grand liberatur. Faoi me disèbe Moussu lou Curé remounta à nostes pu grands reys per trouba soun pareil. La France tengut un ren glorius sous Clovis, Charlemagne, Saint-Louis, Louis XIV, Napoléon 1er. Los junes gens que passen des examens aou jour d'anuyt n'adressen qu'un reproche à Napoléon 1er, si pu leou conés pas soun éloge – en recounechen qu'a eyt et remportat ses gloriuses et presque inoubliables victoires en mey de temps que n'en faou per les apprenne. L'estudiant se perd den l'Histoire des brillants faits d'armes de Napoléon que manubrèbe si eysemen et sans difficultat aou mitan de ses immenses armades coume à traber ses mille soubeni militaires.
Jean : Continue, dises millou que noste méchante histoire pleine de menteries.
Pierre : D'aillur, faou aou recouneche qu'an de merveillus generaux, des grands chefs d'armades ; mais des genies coume Napoléon cos un aoute affa.
Jean : Cependen…
Pierre : Deche et escoute mé un brin. Denpuy les memorables campagnes : d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmühl, de Wagram, mé permety de te rappela coure la France a bis a ses pés tous les reys et emperurs dés pu grandes natiounes.
Jean : Hélas ! ne dises que trop bray…
Pierre : Adare si an de mechants manuels d'Histoire, n'en an tabé de bouns ; beille doun a les ese apprenne à tes droles, que sachen coume aou ey lugit en caouque loc que Napoléon estut lou pu grand capitaine d'aou mounde et qu'à l'exemple de Charlemagne, un de nostes grands reys et tabé agrandit la France bien petite anuyt, que sachen que Napoléon estat l'homme lou pas eminent per la varietat de soun genie et de ses aptitudes et une puissance incroyable de trabail et d'assimilassioun.
Jean : Te promety d'y pensa car après tout mes droles soun à jou et noun pas as aoute.
Pierre : Es bray.
Jean : Oui, boly que sache la béritat et noun pas les menteries de tout aquis jolis libres que lis – y donne abéque lur bilaines images. O moun amic, oui, oui…, cos bray mé suy trop occupat de mes beous et pas assez de mes droles.

BIBLIOGRAPHIE

I SOURCES NON IMPRIMÉES

I-A Archives nationales de France

Série F ; sous-série F/7 : police (1789-1985) ; liasse F/7*/2588-2595 (Liste générale par ordre alphabétique des individus poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1851).

I-B Archives départementales de la Gironde

Archives publiques modernes (1800-1940).

Série M : administration générale et économie ; sous-série 1 M : administration générale du département ; liasse 1 M 328-694 : contrôle de l'esprit public ; liasse 1 M 383 ; sous-série 3 M : plébiscites, élections ; liasses 3 M 214, 3 M 786, 3 M 700, 3 M 237, 3 M 333, 3 M 944, 3 M 256, 3 M 257, 3 M 264, 3 M 328, 3 M 362, 3 M 588, 3 M 632.

Série R : affaires militaires, organismes de temps de guerre ; sous-série 1 R ; liasses 1 R 342 (Tableau de recensement des jeunes gens de la classe de 1860) et 1 R 905 (Liste départementale du contingent, classe de 1860, 1er canton de Bordeaux).

Série T ; liasse 143 T6.

I-C Bibliothèque municipale de Bordeaux

Fonds patrimoniaux, série D, cote D76591 ; série A.P. cote A.P.19453.

Magasin, mic 501 (journal *La Gironde*, microfilms)

BERNADAU Pierre, *Tablettes*, document manuscrit inédit. Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms 713, IX.

I-D Archives municipales de Bordeaux

Ville de Bordeaux. Périodiques. 65.C.33-34 (*Le Journal de Bordeaux*), 224.C.6 (*Le Progrès*).

I-E Autres fonds d'archives

Service historique de la Défense. Résumé des décisions prises par la Commission mixte de Bordeaux, 7 J 71.

II SOURCES IMPRIMÉES ANTÉRIEURES À 1914

II-A-1 Périodiques et publications d'État ou de collectivités

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 7e année, 4e trimestre, 1845, Bordeaux, Lawalle ; Paris, Julien.

Annales de l'Assemblée nationale. Versailles, Cerf et fils.

Conseil général de la Gironde. Rapports et délibérations, Bordeaux, Levieux, 1914.

DARU Napoléon, 1872. *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*. Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1871. Versailles, Cerf, imprimeur de l'Assemblée nationale.

Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Dépêches télégraphiques. Versailles, Cerf et fils, 1875.

Journal Officiel de la République française. Paris, imprimerie du Journal Officiel.

TALLEYRAND-PÉRIGORD Charles Maurice de, 1815. *Adresses du gouvernement provisoire*.

II-A-2 Journaux des XIXe et XXe siècles en langue française

L'Amusant, journal hebdomadaire

L'Avenir d'Arcachon

L'Étincelle

L'Impartial Dauphinois

L'Indépendance

L'Indicateur de Bordeaux

L'Opinion nationale

La Gazette de France

La Gironde

La Gironde du Dimanche

La Guienne

La Lanterne, journal politique quotidien

La Petite Chronique, Saint-Loubès

La Petite Gironde

La Presse

La Revue des Deux Mondes

La Revue musicale

La Tribune de la Gironde

La Victoire, organe des États-Unis d'Europe (puis) de la confédération européenne, Bordeaux

La Vigie Bordelaise

Le Bordelais

Le Canon d'alarme, Bordeaux

Le Charivari

Le Courrier de la Gironde

Le Courrier de Lyon

Le Cubzaguais. Journal d'Intérêt Local & Régional des cantons de St-André-de-Cubzac, Bourg, St-Savin-de-Blaye & Fronsac

Le Détroqueur, Arcachon

Le Don Quichotte

Le Figaro

Le Figaro. Supplément littéraire du dimanche

Le Gaulois

Le Journal amusant

Le Journal de Bordeaux

Le Journal des Débats politiques et littéraires

Le Journal du Médoc

Le Matin

Le Mémorial de Bordeaux

Le Mémorial de Bordeaux

Le Petit Girondin. Journal quotidien de la démocratie républicaine

Le Phare d'Arcachon

Le Philosophe

Le Progrès

Le Républicain bazadais

Le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire

Le Républicain landais

Le Siècle

Le Télégraphe

Le Temps

Le Vieux Médoquin

Le Vigneron Médoquin

II-A-3 Presse de langue occitane ou ayant utilisé significativement l'écrit occitan

La Cadichounne

La Corne d'aboundence : oubratge poétique et récreatif per une societat de poetes gascouns et rédigeat per meste Verdié

La Petite Chronique, Saint-Loubès

Le Cubzaguais. Journal d'intérêt local & régional des cantons de St-André-de-Cubzac, Bourg, St-Savin-de-Blaye & Fronsac

Le Détroqueur

Le Journal du Médoc

Le Vieux Médoquin

Le Vigneron Médoquin

Reclams de Biarn e Gascounhe

II-A-4 Revues et périodiques des XIX^e^ et XX^e^ siècles spécialisés

Association Générale d'Aéronautique. Bulletin mensuel

Flight International, Londres

Grimaces contemporaines (Charles Gilbert-Martin)

L'Aérophile (L'Aéro), revue officielle de l'Aéro-Club de France

L'Orphéon

La Gazette artistique de Nantes

La Ruche d'Aquitaine, Bordeaux

Lapurdum

Le Progrès, revue de Bordeaux. Annales historiques et archéologiques de la Gironde

Les Petites Annonces Théâtrales et Musicales. Feuille d'avis et d'information, paraissant tous les samedis

Polybiblion. Revue bibliographique universelle

Reclams de Biarn e Gascounhe

Revue de Gascogne, bulletin mensuel du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch

Revue des Sociétés savantes, publiée sous les auspices du du Ministre de l'Instruction Publique. Sciences mathématique, physique et naturelle

Revue historique de Bordeaux

II-A-5 Comptes rendus de sociétés savantes, actes, publications

Congrès scientifique de France. Quarante-et-unième session, tenue à Périgueux en mai 1876. Périgueux, Cassard frères.

Société archéologique de Bordeaux. Tome II, premier fascicule (mars 1875). Bordeaux, imprimeries Lefebvre et Cadoret, 1875.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, tome onzième, 1874-1878. Rodez, Ratery, 1879.

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, procès-verbal de la séance du 11 mars 1877.

Bulletin polymathique du Muséum d'Instruction publique de Bordeaux, 9e cahier, 15 thermidor an XI, 3 août 1803.

Catholicisme et science moderne, discours prononcé, le 9 décembre 1875, à la séance de rentrée de l'Institut catholique d'Aquitaine, par J.-E. Druilhet-Lafargue. Bordeaux, Lacoste, 1875.

DURAND DE GROS Joseph Pierre, 1900. *Le Félibrige.* Rapport à la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron sur les « fêtes latines » de Montpellier, Rodez, impr. veuve Carrère.

II-A-6 Tracts, documents publicitaires ou de propagande (français et occitan)

Anonyme, 1789. *La Mine éventée ou Dialogue… Par un Patriote. A Heraclium.*

Anonyme, 1907. *Jantillot lou bien bestit.* Bordeaux, impr. Bellier.

MIGNOT Volcy de, 1870. *Aux électeurs d'Arcachon.* Bordeaux, Gounouilhou.

II-B-1 Ouvrages historiques et monographies antérieurs à 1914

ANDRIEU, Jules, 1886-1891. *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le Lot-et-Garonne*, Paris, Alphonse Picard, rue Bonaparte, 82 ; Agen, J. Michel et Médan, rue Pont de Garonne, 16.

BAL Charles (pseudonyme de Louis-Charles GRELLET-BALGUERIE), 1846. *Essai sur les poésies françaises et gasconnes de Meste Verdié.* Bordeaux, imprimerie P. Coudert.

BAUREIN Jacques (Abbé), 1785. *Variétés bordeloises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, Bordeaux, Labottière frères.

BERTRAND Louis, 1900. *Bibliothèque Sulpicienne, ou Histoire Littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, Picard.

BOUCHON Georges, 1901. *Histoire d'une imprimerie bordelaise (1600-1900)*, Les imprimeries G. Gounouilhou, *La Gironde, La Petite Gironde.* Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou.

BUET Charles, 1891. *J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs*, Paris, Savine.

CAUDÉRAN Hippolyte, 1861. *Dialecte bordelais. Essai grammatical*, Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Impr. Gounouilhou ; Paris, librairie Aubry.

COIN-DELISLE Jean-Baptiste César, DE ROYER Paul Henri Ernest, 1835. *Commentaire analytique du Code civil*, par MM. Coin-Delisle et Royer, avocats à la cour royale de Paris. Paris, Bureau du Commentaire Analytique du Code Civil, impr. Le Normant.

COMETTANT Oscar, 1862. *Musique et musiciens*, Paris, Pagnerre.

Discours de Son Éminence Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Prononcé le 9 mars au Sénat en réponse à celui de Son A.I. le Prince Napoléon. 1861. Paris, Victor Palmé ; Bordeaux, Ducot, Lafargue, Lacaze et Chaumas-Gayet ; Lyon, Périsse frères.

FILLON Benjamin, 1876. *Coup d'œil sur les élections de 1876*, Impr. Robuchon, Fontenay-Vendée.

GALH (abbé PAILHÈS Gabriel) 1879. *Causerie littéraire, sur le poème satirique intitulé :* La Rabagassade, Bordeaux, imprimerie Saint-Joseph.

LABADIE Ernest, 1900. *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département la la Gironde au XIX^{e} siècle*, Bordeaux, Mounastre-Picamilh, libraire-éditeur.

Les vieilles églises de la Gironde, Bordeaux, Féret, 1912.

LESFARGUES-LAGRANGE Adhémar, 1878. *Bordelaises et Bordelais en 1878*, Deuxième édition corrigée et considérablement augmentée. Bordeaux, impr. Crugy, 1878.

Lettres synodales des Pères du concile provincial de Bordeaux, au clergé et aux fidèles des diocèses dont se compose la nouvelle circonscription métropolitaine, suivie des discours prononcés aux sessions publiques tenues dans les églises de Saint-André et de Saint-Michel, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1851.

MARCÈRE Émile de, 1900. *Le Seize mai et la fin du septennat*, Paris, Plon-Nourrit.

MARTINEAU Laurent, 1878. *Reconstitution des vignobles de la Gironde au moyen des vignes américaines*, Bordeaux, Crugy.

MERMET Émile, 1881. *Annuaire de la presse française.* Deuxième année. Paris, chez l'auteur.

MERMET Émile, 1883. *Annuaire de la Presse française*, Quatrième année, Paris, chez l'auteur.

MONSELET Charles, 1858. *La Lorgnette Littéraire, dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps*, Paris, Poulet-Malassis.

MONSELET Charles, 1865. *De Montmartre à Séville*, Paris, Achille Faure, libraire-éditeur.

QUÉRART Joseph-Marie, 1836. *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^{e} et XIX^{e} siècles*, Paris, Firmin Didot.

REINACH Joseph, 1909. *Discours et plaidoyers choisis de Léon Gambetta,* Paris, Pasquelle.

ROQUES Gabriel, 1892. *Silhouettes bordelaises*, Bordeaux, Destouesse, non paginé.

ROSTAING BONNEVEINE Jules, 1865. *Académie des jeux contenant la règle de jeux de calcul & de hasard : jeux de cartes, jeux de table, jeux de société, jeux de jardin et*

généralement tous les jeux connus anciens et nouveaux, jeux de familles, des cercles, des eaux, Paris, Delarue.

ROUSSELLE André, SIMON Jules (préf.), 1870. *Le droit de réunion et la loi du 6 juin 1868*, Paris, Degorce-Cadot.

TOUNENS Antoine de, 1877. *L'Araucanie, notice sur les moeurs de ses habitants et sur son idiome*, Bordeaux, Féret et fils.

TRÉBUCQ Sylvain, 1912. *La chanson populaire et la vie rurale de la Vendée aux Pyrénées*, II. Bordeaux, Féret & fils éditeurs.

WEISS André, LOUIS-LUCAS Paul, 1898. *Pandectes françaises. Recueil mensuel de jurisprudences et de législation*, Tome XIII. Paris, Plon / Marescq et Cie.

II-B-2 Oeuvres littéraires et poétiques en français antérieures à 1914

AUBIGNÉ Théodore Agrippa d', 1617-1630. *Les Aventures du baron de Faeneste*, Genève.

BASHKIRTSEFF Marie, 1999. *Journal*, édition intégrale, établie et annotée par Lucile Le Roy, Lausanne, éd. L'Âge d'homme.

HUGO Victor, 1853. *Châtiments*, Genève et New-York.

HUGO Victor, 1875. *Actes et paroles. Avant l'exil*, Congrès de la Paix 1849. Discours d'ouverture.

KARDEC Allan, 1857. *Livre des Esprits*, Paris, E. Dentu. Palais Royal, galerie d'Orléans, 13. Réed. Paris, Didier & Cie, libraires-éditeurs.

KARDEC Allan, 1861. *Livre des médiums*, Paris, Didier & Cie, libraires-éditeurs.

KARDEC Allan, 1864. *Évangile selon le spiritisme*, Paris, Didier & Cie, libraires-éditeurs.

Oeuvres de Napoléon III, Plon, 1856.

PERDIGUIER Agricol, 1854. *Mémoires d'un compagnon*, Genève, Duchamp.

PERROUD M., 1834. *Cadichonne et Mayan, vaudeville*, Bordeaux, Beaume.

PERROUD M., 1835. *Mayeux, Pierrot et Cadichonne folie-vaudeville en un acte*, Bordeaux, Teycheney.

RENAN Ernest, *Vie de Jésus*, Paris, Michel Lévy frères, 1863

SAND George (DUPIN Aurore), 1871. *Journal d'un voyageur pendant la guerre*, Michel Lévy frères ; Librairie Nouvelle.

TROCHU Louis-Jules, 1896. *Œuvre posthume*, L'Histoire anecdotique, Tours, A. Mame.

II-B-3 Oeuvres littéraires et poétiques en occitan antérieures à 1914

Anonyme, 1650. *Gasconnades ou les Rodomontades des Gascons, faites aux Parisiens & aux Normans, aprés le siege de Bordeaux*, Sans lieu ni imprimeur.

Anonyme, 1789. *La Mine éventée ou Dialogue… Par un Patriote. A Heraclium.*

Anonyme, (attribué à VERDIÉ, Jean-Antoine), 1818. *La Respounse a Meste Verdié,* Bordeaux, Moreau.

Anonyme, 1823. l'*Impromptu gascon sur l'arrivée de LL. AA. RR., par Catherine la Bourbonnaise, dame de la Halle de Bordeaux,* Bordeaux, veuve Cavazza.

Anonyme, 1907. *Jantillot lou bien bestit*, Bordeaux, impr. Bellier.

BARDÈCHE Ch., 1855. l'*Hommage à S.M. Napoléon III au sujet de l'Exposition Universelle*. Paris, Remquet.

BOÉ Jacques dit Jasmin, 1863. *Las Papillòtos, tomo quatrième*, Agen, Noubel.

BOÉ Jacques dit Jasmin, 1864. *Lou pouéto del puple a Moussu Rénan,* Agen, Noubel.

BUGET Jean-Marie, 1848. *Plous é ris, poésies*, La Réole, Pasquier.

CASSANÉA de MONDONVILLE Jean Joseph, 1754. *Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, dédiée à Madame la Dauphine*, Paris, chez l'auteur, le sieur Bayard, le sieur Vernadé. Précédé de FUSÉE de VOISENON, Claude Henri, *Les Jeux floreaux.*

DADOR Guillaume, 1864. *Adresse de Meste Guillaoumet, sacristain de Sint-Bincent, a prepaou de Moussu Renan,* Bordeaux, Couderc, Dégreteau & Poujol.

DADOR Guillaume, 1864. *Pélerinatche de Sent-Binçent à Berdelay ou les Abantures de Meste Guillaoumet*, Bordeaux, Coderc, Dégreteau & Poujol. Rééd. 1865 et 1875.

DADOR Guillaume, 1865. *Guillaoumet et lou Spiritisme. Espitre à moussu Alan Kardeck*, Bordeaux, Coderc, Dégreteau & Poujol.

DADOR Guillaume, 1867. *Essai grammatical sur le gascon de Bordeaux, Guillaoumet debingut grammérien*, Bordeaux, Coderc, Dégretreau & Poujol.

DOUAT Léonce, 1864. *Cadichoune et lou spiritisme, satire qui tire*, Sans nom d'éditeur (Bordeaux ?).

FERRAND Abbé Arnaud, 1879. *La Rabagassade. Poème satirique en langue gasconne, souvenirs de l'ex-maire de Boutausac*, Bordeaux, imprimerie Soriano.

GARRAU-FONTNEUVE Charles, 1838. *Ley Tastounemens d'un avuglé*, Bordeaux, Gazay.

LACOU Jean, 1869. *Œuvres complètes, chansons, romances, poésies diverses*, Bordeaux, Office Central de Publicité et Imprimerie Auguste Bord.

LAVACHE Amand, 1860. *Lous Pélérins de Sinte-Croux à Berdelays*, Bordeaux, Coderc, Dégreteau & Poujol.

LAVACHE Amand, 1864. *Lou grand Piarille de Bruges et Jantot lou Boussut ou la Coundamnation daou Libre de Renan, dialogue en patois et en vers*, Bordeaux, Coderc, Degreteau et Poujol, et chez l'auteur.

MAILLI, c.1808. *Trucs et patacs dous Cordeliés*, Bayonne.

MARTINEAU Laurent, 1868. *Lou Colloque de Piarillot abèque soun curé*, Bordeaux, Crugy.

MICHEL Jean, 1700. *L'Embarras de la fieiro de Beaucaire en Vers Burlesques Vulgaris, Per Iean Michel de Nismes*, Amsterdam, Pain.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1815. *La Catastrophe affruse arribade à meste Bernat ou sa séparatioun dam Mariote*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1815. *L'abanture comique de meste Bernat ou Guillaoumet de retour dens sous fougueys*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1816. *La mort de Guillaoumet*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1816. *La mort de Mariote ou meste Bernat bengé*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1816. *La rebue de meste Jantot dans l'arrondissement de Bordeaux*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1818. *Bertoumiou à Bourdeou ou lou peysan dupat*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1818. *Alexis ou l'infortuné laboureur. Pastorale*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1818. *Antony lou dansaney ou la rebue des Champs-Eliseyes de Bourdeou*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1818. *Lou Sabat daou Médoc*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1819. *Cadichoune et Mayan ou les doyennes des fortes en gule daou marcat*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1819. *Fables nouvelles. Dédiées à M. Dussumier-Latour*, Bordeaux, veuve Cavazza.

VERDIÉ Jean-Antoine, dit Meste, 1819. *La Corne d'aboundence : oubratge poétique et récreatif per una societat de poetes gascouns et rédigeat per meste Verdié*, Bordeaux, veuve Cavazza.

II-C-1 Articles politiques, sociaux et économiques

BOUCHARD L., 1871. « Les budgets du Second Empire et le régime financier en France », *Revue des Deux Mondes*, t. 91. Paris, bureau de la *Revue des Deux Mondes*, impr. J. Claye.

BROGLIE Albert de, 1873. « Mémoires, IIIe partie, l'avènement de la République (II) », *Revue des Deux Mondes*, LIV, 1er décembre 1929.

ROCHARD Jules, 1890. « Les Hôpitaux marins », *Revue des Deux Mondes*, tome 100.

« Lettres à Gambetta », *La Revue de Paris*, 7e année, n°11, juin 1900.

II-C-2 Articles historiques

MEAUDRE DE LAPOUYADE Maurice, 1912. « Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801 », Revue historique de Bordeaux.

II-C-3 Articles sur la langue occitane

COUTURE Léonce (Abbé), 1879. « Bibliographie », *Revue de Gascogne, bulletin mensuel du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, Tome XX.

DU PEYRAT Auguste, 1864. « Mémoire sur les idiomes du Midi de la France en général, et sur celui du centre de la Guienne en particulier », *Congrès scientifique de France, vingt-huitième session, tenue à Bordeaux en septembre 1861*, Tome cinquième, Paris, Derache / Bordeaux, Coderc-Dégreteau-Poujol.

LAVIGNE Paul, 1869. « Les poésies patoises de M. J.-Th. Blanc », *Le Progrès, revue de Bordeaux*, Annales historiques et archéologiques de la Gironde, Tome VI (janvier 1868-avril 1869), Bordeaux, chez M. Laterrade, rue Gouvion.

MARCHANDON P., article dans *L'Indicateur* du 28 avril 1853, *in* Jacques Boé dit Jasmin, 1863. *Las Papillòtos, tomo quatrième*, Agen, Noubel.

III SOURCES POSTÉRIEURES À 1914

III-A Ouvrages d'Histoire de la presse et des médias

ALBERT Pierre, 1973. *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIXe siècle*, Centre de documentation sciences humaines, Centre National de la Recherche Scientifique, coll. Documentation, Paris.

BAUTIER Roger, CAZENAVE Élizabeth, 2000. *Les origines d'une conception moderne de la communication. Gouverner l'opinion au XIXe siècle*, Grenoble, PUG.

DELPORTE Christian, 1999. *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Seuil, 450 p.

FEYEL Gilles, 1999. *La Presse en France des origines à 1944*, Histoire politique et matérielle, Paris, Ellipses.

KALIFA D., RÉGNIER Ph., THÉRENTY M.-E., VAILLANT A. (dir.), 2011. *L a civilisation du journal*, Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^{e} siècle, Nouveau Monde éditions.

MARTIN Marc, 2002. *La presse régionale. Des* Affiches *aux grands quotidiens*, Paris, Fayard.

PALMER Michael B., 1983. *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier.

III-B Ouvrages d'Histoire politique, sociale et économique

BUJADOUX Jean-Félix de, 2014. *La Constitution de la III^{e} République*, Paris, LGDJ, Lextenso éditions.

CERTEAU Michel de, JULIA Dominique, REVEL Jacques, 1975. *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard.

GABORIAUX Chloé, 2012. *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de Sciences-Po.

GILLE Éric, *Henri Duréault, préfet (1858-1942)*, Calameo, Sans date.

GIRARD Louis, 1960. « Introduction », Coll. *Les élections de 1869.* Recueil publié avec le concours du CNRS et de l'École Pratique des Hautes Études. Société d'Histoire de la Révolution de 1848, Paris.

HALÉVY Daniel, 1930. *La fin des notables*, Paris, Grasset.

JOLLY Jean, 1960-1977, *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, PUF, 8 vol.

MARZAGALLI Silvia, 1999. *Les boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le Blocus continental (1806-1813)*, Septentrion, Lille.

QUEFFÉLEC Lise, 1989. *Le roman-feuilleton français au XIX^{e} siècle*, PUF, coll. *Que sais-je ?* n° 2466.

ROSANVALLON Pierre, 2008. *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.

THIESSE Anne-Marie, 1984. *Le roman du quotidien*, lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque, Le Chemin Vert ; Points-Seuil Histoire, 2000.

VINCENT, Odette 1947. *Une enquête économique dans la France Impériale: le voyage du Hambourgeois Philippe-André Nemnich, 1809*, Paris, Plon.

Voyage d'une Hollandaise en France en 1818, retrouvé et publié par Maurice Garçon, Paris, Pauvert, 1966.

III-C Sociolinguistique, sciences du langage

BOUTET, J., FIALA, P., SIMONIN-GRUMBACH, J., 1976. « Sociolinguistique ou sociologie du langage ? », *Critique*, 344.

FORLOT, Gilles, 2008. *Avec sa langue en poche… Parcours de Français émigrés au Canada (1945-2000)*, Louvain, P.U.L.

MESCHONNIC Henri, 1999. *Poétique du traduire*, Coll. Verdier/poche, Lagrasse, éditions Verdier (réimpr. mars 2012).

MESCHONNIC Henri, 2007. *Éthique et politique du traduire*, Coll. Verdier/poche, Lagrasse, éditions Verdier.

III-C Ouvrages d'Histoire régionale

AGOSTINO Marc, 2001. *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux 1800-2000*, Bordeaux, Mollat.

BARDEAU Gérard, BARDEAU Claude, 1980. *St André en Cubzaguès noste péis.* Edité sous le patronage de la municipalité de Saint-André-de-Cubzac.

BONHOMME Éric, BOUNEAU Christine, DROUIN Jean-Claude, DUBOS Joël, GUILLAUME Sylvie, HERPIN Jacqueline, JOURDAN Jean-Paul, LACHAISE Bernard, ROBIN Christophe-Luc, SALLÉE Emmanuelle, BOUDON Jacques-Olivier, 1998. *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Centre aquitain de recherches en Histoire contemporaine, Talence, PUB.

Catalogue Bibliothèque de M. André Goujas, vente du 22 au 25 juin 1953, et du 7 au 12 décembre 1953, Hôtel des Ventes, Bordeaux, ed. Mounastre-Picamilh, 1953.

CORBIN Alain, 1995. *Le Village des cannibales*, Paris, Flammarion, Champs Histoire.

DUSOLIER Alcide, 1874. *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1er février 1871 : L'Agonie de l'empire, le 4 septembre, le dictateur Gambetta*, Paris, E. Leroux.

GARY Anne, 1993. *Montfaucon en Quercy : à la découverte du passé*, Bayac, Éditions du Roc de Bourzac.

Histoire des maires de Bordeaux, Les Dossiers d'Aquitaine, Bordeaux, 2008.

LAVALLÉ Bernard, 1995. *L'émigration aquitaine en Amérique latine au XIX^e siècle*, Bordeaux, Maison des Pays ibériques.

LERAT Serge, 1998. *Les voies de communication en Aquitaine*, Conseil Régional d'Aquitaine.

Libraires et imprimeurs, Bordeaux (Gironde) 1811-1881. Imprimeurs en lettres, lithographes, taille-douciers, libraires. Inventaire des articles F/18/1928 à 1933 complété par les enregistrements de brevets (1811-1870) et déclarations (1870-1881) relevés dans les registres *F/18(1)*14,15, 16, 18, 19, 22, 23, 24 et 25 et les informations tirées de Labadie (Ernest), *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais... suivies de la liste des imprimeurs et libraires de Bordeaux et du département de la Gironde au XIX^e siècle.* Établi par Patrick Laharie, chargé d'études documentaires principal, 2003.

MARBECK Georges, 1982. *Hautefaye : L'année terrible*, Paris, Robert Laffont.

MARNOT Bruno, 2003. *Le refus du déclin : le port de Bordeaux au XIX^e siècle*, PUB.

MEYNARD Christophe, 2010. *Saint-André-de-Cubzac*, Mémoires en image, éd. Alan Sutton.

PONSAC Charles, 1871. *Le Crime d'Hautefaye : Assassinat de M. de Monéys brûlé vif par des paysans bonapartistes, vingt et un accusés, quatre exécutions capitales*, Impr. Viéville et Capiomont.

RIPERT Émile, 1918. *La Renaissance provençale*, Champion.

RUFFRAY Patrick de, 1926. *L'Affaire d'Hautefaye : Légende, histoire*, Angoulême, Impr. industrielle et commerciale.

SOUSSIEUX Philippe, 2012. *Dictionnaire historique des Landes*, Herm, Études landaises.

III-D Ouvrages en ligne, synthèses historiques

Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle, ELEC, éditions en ligne de l'École des Chartes, sans date.

DROUIN Jean-Claude, 2013. *Pierre Lafitte et André Lavertujon : deux notabilités girondines de la Belle-Époque*, Publications en lignes du Centre d'Études des Mondes moderne et contemporain, université Bordeaux-Montaigne.

FARCY Jean-Claude, FRY Rosine, *Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851*, Centre Georges Chevrier – (Université de Bourgogne/CNRS), [En ligne], mis en ligne le 27 août 2013, URL : http://tristan.u-bourgogne.fr/1851.html

HINNEWINKEL Jean-Claude, 2011. *Les délimitations AOC dans la partie méridionale de la région des Graves (Gironde)*, HAL, archives ouvertes, URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00776788/

PLA I ARXÉ, Ramon. Actualitat literària sobre la revista *Avenç a lletra*, la literatura catalana a internet (Universitat Oberta de Catalunya) http://lletra.uoc.edu/ca/revista/lavenc-1881-1893

III-E Articles d'Histoire, Lettres, Science politique et Économie

ALBERTI Vanessa, 2007. « Un journal corse atypique de la Première Guerre Mondiale : *A Corsica* (décembre 1915-juillet 1919) », Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, IIIe et IVe trimestres 2007, n° 720-721, Bastia, Sammarcelli.

ALBERTI Vanessa, 2007. « L'affaire en Corse » dans *L'Affaire Dreyfus. Nouveaux regards, nouveaux problèmes* sous la direction de Michel Drouin, André Hélard, Philippe Oriol et Gérard Provost, Presses universitaires de Rennes.

ANGIO-BARROS Agnès d', 2009. « La pensée économique d'Eugène Schneider (1846-1851) », *Annales des Mines, réalités industrielles*, février 2009, Paris.

BOUDON Jacques-Olivier, 2011. *Monseigneur Darboy (1813-1871), archevêque de Paris entre Pie IX et Napoléon III*, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. « Histoire ».

BRUTER Annie, 2010. « L'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire avant la III^{e} République », *Histoire de l'éducation*, 126.

CALVEZ Ronan, 2000. « Violence et Pangée. Du bon usage de la violence écrite dans la presse de langue bretonne : 1940-1944", dans *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, actes du colloque international de Brest (18-20 mars 1999) réunis par Jean-Yves Carluer, Brest, CRBC-UBO.

CALVEZ Ronan, « Le réenchantement d'un monde. Mouvement breton, nazisme et émission de radio en breton », dans *Die Deutsche Keltologie und ihre Berliner Gelehrten bis 1945*, Sabine Heinz (Hrsg.), actes du colloque Keltologie an der Humboldt - vormals Friedrich-Wilhelms - Universität zu Berlin vor und während der Nazizeit, 27-28 mars 1998, Université de Humboldt, Peter Langue, 1999.

CONDETTE Jean-François, 2003. « "Traîtres fatigués" ou élites administratives ? », *Histoire de l'éducation*, 97.

DENIS Andrée, 1982. « Poésie populaire, poésie nationale. Deux intercesseurs : Fauriel et Mme de Staël », *Romantisme*, n° 35, *Les nationalités, la nation et la province.*

FAURE Olivier, 1984. « La médecine gratuite au XIX^{e} siècle : de la charité à l'assistance », *Histoire, économie et société* 1984, 3e année, n°4. *Santé, médecine et politiques de santé*.

FAURY Jean, 2012. « Jaurès 1912 : Proportionnelle, scrutin de liste et souvenirs de 1885 », *Cahiers Jaurès*, N° 204, avril-juin 2012 : « Félix Faure, Maritain, Lévy-Brühl et Jaurès ».

GALL Lothar, 2002. *Bismarck. Der weiße Revolutionär*, Berlin, Ullstein.

GARRIGOU Alain, 1992. « Vivre de la politique. Les "quinze mille", le mandat et le métier ». *Politix*. vol. 5, n° 20, quatrième trimestre 1992.

HAROUEL Jean-Louis, « De François I[er] au pari en ligne, histoire du jeu en France », *Pouvoirs* 4/2011, n° 139.

LOTH Wilfried, 1996. *Das Kaiserreich. Obrigkeitsstaat und politische Mobilisierung*, Munich, Taschenbuch-Verlag.

LOUBES Olivier, « Ernest Lavisse, instituteur national », *L'Histoire*, n° 44 (09/07/2009), Collections.

LOUBES Olivier, « L'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse », *L'Histoire*, n° 345 (01/09/2009), Collections.

MAYEUR Jean Marie, 2008. *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Fayard.

MIGOZZI Jacques, 1999. « La querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur (1836-1848) ». Textes réunis et présentés par Lise Dumasy, Grenoble, ellug, *in Revue d'histoire du XIX[e] siècle.*

MORSEY Rudolf, 2001. « *Bismarck und das Zentrum* », dans *Bismarck und die Parteien*, Munich, Paderborn.

NIPPERDEY Thomas, 1995. *Deutsche Geschichte 1866-1918 : Machtstaat vor der Demokratie*, Munich, C.H. Beck.

ORMIÈRES Jean-Louis, 2013. « Jacques-Olivier Boudon, Monseigneur Darboy (1813-1871), archevêque de Paris entre Pie IX et Napoléon III », *Archives de sciences sociales des religions*, 164 | 2013, 149.

PINSOLLE Dominique, 2014. « La presse face aux élites politiques et économiques : le cas du *Matin* (1884-1944) », *Essais*, revue interdisciplinaire d'humanités. *Médias et élites*, études réunies par Laurent Coste et Dominique Pinsolle. Pessac, École doctorale Montaigne-Humanités, université Bordeaux-Montaigne.

PRADIÉ Christian, 2002. « Industrie culturelle et marchés financiers : les mutations de l'entreprise de presse au XIX[e] siècle », Congrès Inforcom 2002, 13[e] Congrès national de la Société française des sciences de l'information et de la communication (Marseille, 5-7 octobre 2002), Marseille.

RADZINSKY Edvard, 2005. *Alexander II : the last Great Tsar*, The Free Press.

STOSKOPF Nicolas, 2011. « Les milieux d'affaires dans la France du Second Empire », *Napoléon III*.

ULRICH Volker, 1998. *Otto von Bismarck*, Reinbek bei Hambourg, Rowohlt, 1998.

WRIGHT Vincent, ANCEAU Éric, 2007. *Les Préfets de Gambetta*, Paris, Presses Paris Sorbonne.

III-F Articles d'Histoire régionale

BARRÈRE Pierre, 1949. « La banlieue maraîchère de Bordeaux », *Cahiers d'Outre-mer*, 6.

FERNANDEZ Alexandre, 2003. « L'économie municipale à Bordeaux, XIX^e^-XX^e^ siècles : les mutations de l'édilité », *Histoire, économie et société*, n° 3.

RAGOT Jacques, « Les municipalités d'Arcachon de 1857 à 1880 », *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes)*, n° 27, 9^e^ année, premier trimestre 1981, Arcachon, impr. Graphica.

SCHOULL Christian, 1968. « Haussmann, préfet de la Gironde », *Annales du Midi*, Tome 80, n° 87.

III-G Ouvrages sur la langue et la littérature occitanes et les langues minoritaires

III-G-1 Domaine occitan

Al païs de Jansemin, Florilège. Édité par l'*Escolo de Jansemin*, Nérac, impr.-édit. G. Couderc, 1967.

BERTHAUD Pierre-Louis, 1949. *Deux journaux bordelais en gascon :* Lou Raouzelet (1870) *et* La Cadichounne (1877), Paris, Les Belles Lettres.

BERTHAUD Pierre-Louis, 1953. *La littérature gasconne du Bordelais*, Paris, Les Belles Lettres.

COUROUAU Jean-François, 2008. Mon lengage bèl. *Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève, Droz.

CUZACQ René, 1941. *Panorama de la littérature gasconne de Bayonne*, Bayonne, Le Livre.

FOURIÉ Jean, 1994. *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc de 1800 à nos jours*, Paris, Les Amis de la Langue d'oc.

FROLLA Louis, 1983. *Dictionnaire monégasque*-français, Monaco, Comité National des Traditions Monégasques.

GARDY Philippe, 1990. *Donner sa langue au diable. Vie, mort et transfiguration d'Antoine Verdié, Bordelais*, Fédérop, Section Française de l'Association Internationale d'Études Occitanes.

HERDE-HEILIGER Marcelle, 1998. *Frédéric Mistral et les écrivains occitans dans le* Trésor du Félibrige, Association Internationale d'Études Occitanes.

La littérature régionale en langue d'oc et en français à Bordeaux et dans la Gironde. Actes du colloque du CECAES, 21 et 22 octobre 1988, Pessac, PUB-MSHA ,1989.

LÉVÊQUE Jean-Louis, 2008. *Périgord, terre occitane*, Novelum.

MARTEL Philippe, 2010. *Les félibres et leur temps. Renaissance d'oc et opinion (1850-1914)*, Pessac, PUB.

MISTRAL Frédéric, 1979 (éd.) *Lou Trésor dòu Felibrige*, Culture provençale et méridionale, Marcel Petit, place de l'Église, 13200 Raphèle-lès-Arles.

PALAY Simin, 1974, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*, éditions du CNRS.

VIAUT Alain, 1981. *Récits et contes populaires du Bordelais*, Gallimard.

VIAUT Alain, 1998. *Écrire pour parler*, Los Tradinaires. *Présentation d'une expérience d'écriture en occitan en Médoc*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

III-G-2 Domaine catalan

CANOSA I FARRAN Francesc, 2005. *El somni d'una societat i d'un periodisme. La televisió de paper (1931-1936)*, Université Raymond-Lulle.

CORTÉS CARRERES Santi (préf. BENET Josep), 1995. *València sota el règim franquista (1939-1951) : Instrumentalització, repressió i resistència cultural*, Valence / Barcelone, Institut de filologia valenciana / Publicacions de l'Abadia de Montserrat, coll. « Biblioteca Sanchis Guarner », 378 p.

FIGUERES ARTIGUE Josep M., 1989. *La premsa catalana : apreciació istorica*, Barcelona, Dalmau.

FIGUERES ARTIGUE Josep M., 1994. *12 periodistes dels anys trenta*, Diputació de Barcelona, Barcelona.

FIGUERES ARTIGUE Josep M., 1994. *El « Diari Català » : plataforma d'exposició ideològica i d'activisme del catalanisme politic : 1879-1881*, Universitat Autonòma de Barcelona, Servici de Publicacions.

FIGUERES ARTIGUE Josep M., 1995. *Materials d'història de la premsa a Catalunya : segles XIX i XX*, Materials, Universitat Autonòma de Barcelona, Servici de Publicacions.

FIGUERES ARTIGUE Josep M., 1999. *El primer diari en llengua catalana : diari català (1879-1881)*, Institut d'Estudis Catalans.

HUERTAS Josep Maria, 1995. *200 anys de premsa diària a Catalunya*, Fundació Caixa de Catalunya.

OLIVERAS I CASTANYER Rosa Maria, TRAVERIA I RIBA Lidi (dir.), RAHOLA Carles, 2007. *Contra l'invasor*, Memòria del segle XX, Cossetània Edicions.

RIPOLL DOMÈNECH Faust, 2010. *Valencianistes en la post-guerra : Estratègies de supervivència i de reproducció cultural*, Catarroja, Afers.

TORRENT Joan, TASIS Rafael, 1966. *Història de la premsa catalana*, Editorial Bruguera.

III-G-3 Domaine breton

CALVEZ Ronan, 2000. *La radio en langue bretonne. Roparz Hémon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, PUR – CRBC.

III-G-4 Domaine basque

CASENAVE Jon, 1997. *De l'article de presse à l'essai littéraire :* Buruchkak *de Jean Etchepare*, Universidad Nacional de Educación a Distancia.

III-G-5 Domaine alsacien

VON HÜLSEN Bernhard, 2003. *Theater und Gesellschaft in Strassburg zwischen Deutschland und Frankreich 1890*-1944, Leipziger Universitätsverlag.

III-H Articles sur la langue, l'histoire et la littérature occitanes et langues minoritaires

III-H-1 Domaine occitan

BOURCIEZ Édouard, 1928. « Lous desbroumbats. Théodore Blanc, poète bordelais (1840-1880) », *Reclams de Biarn e Gascougne*, 9.

COULON Christian, 1986. « Le royalisme problématique de Meste Verdié », *Amiras-Repères occitans*, n° 13.

ESCARPIT David, 2014. « *Vací Bordèu la vila granda !* Jasmin chez les poètes occitans du Bordelais, contact et rémanence (1865-1930) », *Revue de l'Agenais.*

GARDY Philippe, 1981. « Meste Verdié et l'évolution de la conscience linguistique et culturelle occitane en Bordelais », Séminaire consacré à l'identité régionale. Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

GARDY Philippe, 1986. « Folies bordelaises : Antoine Verdié (1779-1820) ou l'impossible écriture », *Amiras - Repères occitans* n° 13.

GARDY Philippe, 1989. « La réception de l'oeuvre d'Antoine dit « Mèste » Verdié à Bordeaux et en Bordelais (XIX^{e}-XX^{e} siècles) », Actes du colloque du CECAES *La littérature régionale en langue d'oc et en français à Bordeaux et dans la Gironde.* Bordeaux, 21 et 22 octobre 1988, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux – Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

LATRY Guy, 1991. « La littérature politique », encyclopédie *Landes*, ed. Bonneton.

LATRY Guy, 1992. « L'Écriture du malheur. Textes gascons dans la *Gironde du Dimanche* », *Garona*, revue du CECAES, n°9, Pessac, Éditions de la MSHA.

LATRY Guy, 2014. « *L'Écho de Soulac* (1867-1868). L'aventure éphémère d'un journal médoquin », *Les Cahiers Méduliens*, n° 62, juillet-déc. 2014.

MARTEL Philippe, 2001. « Le petit monde de l'édition en langue d'oc au temps des félibres (seconde moitié du XIX^{e} siècle) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 159, livraison 1.

PECH Rémy, 1990. « 1907 : révolte contre Marianne, ou Marianne en révolte ? » dans *Per Robert Lafont*, Montpellier-Nîmes, sn.

PIC François, 2009. « Entre « province » et « capitale » dans les années 1830-1860, trois carrières littéraires occitanes : Jasmin, Mary-Lafont et Viennet ». *En un vergier. Mélanges offerts à Marie-Françoise Notz*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

VIAUT Alain, 1989. « Un écrivain social en Gironde : Th. Blanc », Actes du colloque du CECAES *La littérature régionale en langue d'oc et en français à Bordeaux et dans la Gironde.* Bordeaux, 21 et 22 octobre 1988, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux – Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

VIAUT Alain, 1991. « Au sujet de *Lou Mayrau medouquin*, poème gascon anonyme du XVIIe siècle », *Garona*, revue du CECAES, n°6 , Pessac, Éditions de la MSHA.

VIAUT Alain, 1994. « *L'Escòla dau Medòc* et l'influence félibréenne en Médoc », *Garona*, revue du CECAES, 11, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

VIAUT Alain, BUROV Ivaylo, 2011. « Les produits de la finale -A posttonique en Médoc : du particulier au général », *L'Occitanie invitée de l'Euregio.* Liège 1981 – Aix-la-Chapelle 2008 : Bilan et perspectives Actes du Neuvième Congrès international de l'Association Internationale d'Études Occitanes, Aix-la-Chapelle, 24-31 août 2008 éd. A. Rieger, Aix-la-Chapelle, Shaker.

III-H-2 Domaine breton

« 'Les Bretons parlent aux Bretons'. Radio-Quimerc'h : les débuts de la radio en breton », dans *La Bretagne Linguistique*, volume 11, Brest, CRBC-UBO, 1998.

III-H-3 Domaine basque

VIDEGAIN Charles, 2005. « Présentation du recueil Bourciez », *Lapurdum*, X, octobre 2005.

III-I Ouvrages et articles de musicologie

DOMINIQUE Luc-Charles, 2012. « Du folklore au revivalisme, les multiples facettes de la patrimonisation du chant populaire en France », Rencontres *Chanter d'ici*, Journée d'étude du 10 octobre 2012/ C.M.T.R.A. – Musée Dauphinois.

EIGELDINGER, Jean-Jacques, 1991. *La Musique en France à l'époque romantique 1830-1870*, Flammarion, coll. Harmoniques.

III-J Articles et ouvrages en Histoire et sociologie des sports

AUGUSTIN Jean-Pierre, 1983. « Formes de ballons et formes de croyances », *Les Cahiers de l'animation*, INEP, 40.

AUGUSTIN Jean-Pierre, 1986. « Les patronages, la socialisation politique et le mouvement sportif. L'exemple du Sud-Ouest de la France ». *In* P. Arnaud et J. Camy (éds). *La naissance du mouvement sportif associatif en France*, Privat, Toulouse.

AUGUSTIN Jean-Pierre, 1987. « Éducation scolaire et patronages de la jeunesse occupations sportives ». *L'esprit sportif, essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Maison des Sciences de l'homme et de l'Aquitaine. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 114.

AUGUSTIN Jean-Pierre, GARRIGOU Alain, 1985. *Le rugby démêlé*, Bordeaux, Le Mascaret.

AUGUSTIN Jean-Pierre, BODIS Jean-Pierre, 1996. « Le rugby français, ses champs d'action et son autonomie jusqu'en 1939 ». *In* T. Terret (éd.). *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan.

BODIS Jean-Pierre, 1999. « Les catholiques et le rugby, en France et ailleurs ». *In* G. Cholvy et Y. Tranvouez (éds). *Sport, culture et religion, Les patronages catholiques (1896-1998)*, CRBC, Université de Bretagne Occidentale.

CALLÈDE Jean-Paul, 1996. « Implantation, diffusion et rayonnement du rugby dans la France du Sud ». *In* J. Sagnes (éd.), *Le sport dans la France contemporaine*. Perpignan, Presses universitaires de Perpignan.

MUNOZ Laurence, JORIS Vincent, 2007. « Les hypothèses de la relégation du rugby chez les catholiques (1905-1913) », *Staps*, n° 78, 2007/4.

WAHL Alfred, AUGUSTIN Jean-Pierre, 1986. « Les patronages, la socialisation politique et le mouvement sportif. L'exemple du Sud-Ouest de la France ». *In* P. Arnaud et J. Camy (éds), *La naissance du mouvement sportif associatif en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

IV- ÉTUDES UNIVERSITAIRES

IV-A Thèses

DUCAMP Hector, 1884. *Du cowpox spontané d'après les deux récentes découvertes d'Eysines et de Cérons.* Thèse pour le doctorat en médecine, n° 33, Bordeaux, Gounouilhou.

LEBRAT Soizic, 2012. *Le mouvement orphéonique en question : du national au local (Vendée 1845-1939)*, thèse de doctorat d'Histoire soutenue le 30 janvier 2012, université de Nantes, UFR Histoire, dir. Guy Saupin.

IV-B Mémoires de master

BRASQUET Gérard, 1977. *Le mouvement des idées politiques en Gascogne chez les écrivains de langue d'oc depuis 1877*, Mémoire dirigé par Jacques Ellul, IEP de Bordeaux, Pau, Per Noste.

COURRÈGES Christine de, 1998. *Le chanoine Laprie (1825-1898), un grand orateur du XIXème siècle*, mémoire de master 1 soutenu à l'université Bordeaux 3 sous la direction de Marc Agostino.

VIAUT Alain, 1977. *Le texte occitan du Médoc, inventaire bibliographique.* Préface de Ch. Coulon, Bordeaux-Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS …… **p. 1**

INTRODUCTION ……. **p. 2**

I LE CONTEXTE : LA PRESSE ET L'OCCITAN À BORDEAUX (FIN DES ANNÉES 1860)

A *Suy déns l'intentioun dé publia un journal* : presse, politique et occitan dans le Bordeaux des années 1860

1 Les nouvelles données de la presse dans les années 1870-80 : la nébuleuse Gounouilhou-Lavertujon ……. p. 11
2 L'écrit occitan à Bordeaux en 1869 : l'omniprésent Verdié …… p. 39
3 La question du *renadiu*, entre extrapolation et faits …… p. 50

B « Le meilleur représentant actuel de la vraie poésie bordelaise » : l'invention de Théodore Blanc

1Théodore Blanc avant et après la *Gironde* : un des multiples pasticheurs de Verdié ? ……..... p. 68
2 Ni ouvrier, ni paysan : l'héritage social et politique de Théodore Blanc … p. 80
3 Théodore Blanc : la caution gasconne des républicains ……... p. 87

C Blanc écrivain politique, écrivain social, écrivain de la guerre

1 L'écrit politique occitan de Théodore Blanc : périodisation et évolution du ton (1869-1871) ……. p. 94
2 Les genres dans l'écrit politique occitan de Théodore Blanc …… p. 112
3 Sauter le pas : *Lou Raouzelet*, *Caoufrès* et le changement de discours linguistique ……. p. 131

II UN JOURNAL DE COMBAT : *LA CADICHOUNE* (1877)

A *Bous parlerey de las életiouns* : un journal politique

1 Un contexte politique particulier …….. p. 146
2 Un journal de lutte …… p. 152

B Druilhet-Lafargue : « le petit lutteur courageux »

1 Un personnage difficile à cerner …… p. 157
2 Druilhet-Lafargue et l'occitan : pour quel public ? …….. p. 161

C L'affrontement

1 De bric et de broc …….. p. 172
2 Un « petit journal gascon » de facture classique …….. p. 175

D Savoir s'arrêter : Druilhet-Lafargue tire sa révérence

1 Le passage au français, progressivement puis définitivement …….. p. 212
2 La fin du combat ……. p. 215

III LE NATIONAL ET LE LOCAL : LA PRESSE DES ÉCHELLES (1880-1914)

A Une expérience malheureuse : le *Détroqueur* d'Arcachon (1880)

1 Une histoire arcachonnaise …… p. 217
2 Entre politique, argent et immobilier : la nébuleuse Hameau ou le nouvel Arcachon ……. p. 221
3 Un éclat de rire qui finit en prison ……. p. 232

B Une chronique locale mouvementée : *La Petite Chronique* de St-Loubès (1890-91)

1 *La Petite Chronique* dans le contexte de son temps ……. p. 237
2 Être ou ne pas être républicain dans la République : les « réacs » et « la Boulange » ……. p. 241
3 Un but local double : gagner le canton et faire tomber la municipalité …… p. 247

C Revue d'un bilan électoral à défendre : les chroniques occitanes du *Cubzaguais* (1909-1914)

1 Chroniques d'un chef-lieu de canton : gascon contre gascon …….. p. 287
2 Politique et société : le XX^{e} siècle en marche vu d'un canton girondin …… p. 300
3 La « grande » histoire dans la micro-histoire …… p. 324

IV LE PAMPHLET POLITIQUE OCCITAN EN GIRONDE (1868-1884)

A Élie Boirac, boulanger-pamphlétaire (1810-1884) ……. **p. 340**

1 Le pétrisseur de mots : ferrailler en terre réactionnaire …… p. 342
2 Saint-Macaire au XIX^{e} siècle : le temps des Ferbos ……. p. 344
3 Le pétrin et le vitriol : Boirac l'impitoyable ……. p. 350

B « Le premier satirique de notre littérature méridionale » : la *Rabagassade* (1879)

1 Le projet d'envergure d'un curé de campagne …….. p. 369
2 L'édition catholique occitane : l'imprimeur Soriano …… p. 372
3 Le « félibre Ferrand » et son entourage ……. p. 374

4 La *Rabagassade* : « une Muse aux yeux éteints » ……. p. 382

C Aux confins de l'histoire et de la fiction : le manuscrit dit de Codersac (1860)

1 Le manuscrit 1 J 20 des Archives départementales de la Gironde …….. p. 438
2 Localisation de l'œuvre : la Leçon de Podensac …… p. 441
3 La datation à l'épreuve de la micro-histoire ……. p. 444
4 Un récit *bis, cuillit, entendut & saisit sus nature* …… p. 451

D Le pamphlet politique de circonstance, à travers des exemples locaux .. p. 493

1 *Ah ! benetz nous seurca deys querelles d'Al'magne !* : les vitupérations de Jean Geneste (1870) ……. p. 494
2 *Aquet dragoun qu'esmenude lou mounde* : *Lous Besigayres, satire en patois bourdelés* (1862) ……. p. 500
3 *Més ún débé dé bous aberti* : du pamphlet au tract, Saint-Michel-de-Rieufret, 1892 ……. p. 504
4 *Cèrqui la bride !* : protestation fiscale en Médoc (1900) …….. p. 510
5 *Qu'es aco que Napoléon ?* : politique et histoire officielle sous la III^{e} République dans l'Entre-deux-Mers …….. p. 516

CONCLUSIONS GÉNÉRALES …… **p. 521**

ANNEXES ……. **p. 526**

BIBLIOGRAPHIE ……... **p. 612**

TABLE DES MATIÈRES …….. **p. 634**